



**HAL**  
open science

# Le sport embrigadé? : Les sociétés de préparation militaire en France : des loisirs militarisés (années 1880 - années 1930).

Lionel Pabion

## ► To cite this version:

Lionel Pabion. Le sport embrigadé? : Les sociétés de préparation militaire en France : des loisirs militarisés (années 1880 - années 1930).. Histoire. Université de Lyon, 2021. Français. NNT : 2021LYSE2070 . tel-03622606

**HAL Id: tel-03622606**

**<https://theses.hal.science/tel-03622606>**

Submitted on 29 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2021LYSE2070

## THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

**École Doctorale : ED 483**

**Sciences Sociales**

Discipline : Histoire

Soutenue publiquement le 12 novembre 2021, par :

**Lionel PABION**

---

### **Le sport embrigadé ?**

*Les sociétés de préparation militaire en France :  
des loisirs militarisés (années 1880-années 1930).*

---

Devant le jury composé de :

Anne RASMUSSEN, Directrice d'études, École des hautes études en sciences sociales, Présidente

Patrick CLASTRES, Professeur des universités, Université de Lausanne, Rapporteur

Daphné BOLZ, Maîtresse de conférences HDR, Université de Rouen, Rapporteur

Olivier CHOVAUX, Professeur des universités, Université d'Artois, Examineur

Emmanuel SAINT-FUSCIEN, Directeur d'études, École des hautes études en sciences sociales, Examineur

Édouard LYNCH, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Directeur de thèse

# Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.



Université Lumière Lyon 2

ED 483

UFR Temps et territoires

Histoire

Laboratoire d'Études rurales (LER)

## **Le sport embrigadé ?**

*Les sociétés de préparation militaire en France : des  
loisirs militarisés (années 1880 - années 1930)*

VOLUME PRINCIPAL

Lionel Pabion

Thèse pour le doctorat d'histoire

*Histoire contemporaine*

Sous la direction d'Édouard Lynch

Date de soutenance : 12 novembre 2021

Membres du jury :

**Daphné BOLZ**, maîtresse de conférences-HDR, Université de Rouen / Westfälische Wilhelms-Universität Münster

**Patrick CLASTRES**, professeur, Université de Lausanne

**Olivier CHOVAUX**, professeur des universités, Université d'Artois

**Édouard LYNCH**, professeur des universités, Université Lumière Lyon 2

**Anne RASMUSSEN**, directrice d'études, EHESS

**Emmanuel SAINT-FUSCIEN**, maître de conférences-HDR, EHESS



# Remerciements

« L'historien », écrit H.-I. Marrou, « ne travaille pas, en premier lieu ni essentiellement pour un public, mais bien pour lui-même<sup>1</sup> ». Pour ma part, j'ai également beaucoup pensé, en apprenant le métier, à mes parents et à ma famille ; j'espère m'être montré digne de la force qu'ils m'ont donnée. Qu'Éliette soit particulièrement remerciée, soutien indéfectible, mais également relectrice patiente.

Je remercie aussi mes amis, qu'ils m'aient gentiment accueilli comme Louis, Samuel et Pierre, ou qu'ils m'aient soutenu, sous diverses formes, lorsqu'il a fallu tenir la barre, par gros temps : merci d'abord à Priscillia, mais aussi à Peio et Timothée, à Valentin et Andréa, à Salomé, à Yannis, à Yann, à Audrey, à Lyla.

Toute ma gratitude va aussi aux membres de ce laboratoire attachant, jeunes camarades ou vénérables professeur·e·s. Je ne veux pas manquer l'occasion de saluer mes compagnons de cafetière, toujours présents, même en temps de pandémie : merci notamment à Pierre, Mahamadou, Lucas, et à Morgane. Mathilde ne mesure probablement pas à quel point son soutien a été important. Sans Charlène, ce parcours doctoral n'aurait pas été aussi précieux. Je suis certain de me souvenir, avec une chaleureuse nostalgie, de ce cocon de travail et d'amitié.

Merci également à l'équipe de l'UFR Staps de Grenoble – en particulier Natalia Bazoge – dont l'excellent accueil m'a permis de finir cette thèse dans des conditions privilégiées.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux membres du jury, qui ont accepté de prendre de leur temps pour évaluer cette étude et pour la discuter : cet intérêt m'honore.

Qu'Édouard Lynch soit enfin remercié, lui qui a dirigé mes travaux depuis maintenant près d'une décennie...

---

<sup>1</sup> Cette belle formule paradoxale se veut « une garantie de sérieux, d'exigence, de rigueur. En histoire, il est toujours facile de persuader les autres : il n'est même pas besoin d'un coup de pouce, mais seulement d'un peu de dextérité dans la présentation, de quelque talent d'avocat ; il est par contre beaucoup plus difficile de se persuader soi-même, quand on travaille de première main, au contact de l'ambiguïté fondamentale des sources, des difficultés de l'information et de la compréhension — là surtout où on mesure la portée de l'enjeu existentiel ». Henri-Irénée MARROU, *De la connaissance historique*, Seuil, 1954, p. 212-213.

# Liste des abréviations

## Fédérations :

CNS : Conseil National du Sport

FFFA : Fédération Française de Football-Association

FGSPF : Fédération Gymnique et Sportive des Patronages de France

UFOLEP : Union Française des Œuvres Laïques d'éducation Physique

USFSA : Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques

USGF : Union des Sociétés de Gymnastique de France

USPMF-USEPPSM : Union des Sociétés de Préparation Militaire de France - Union des Sociétés d'Éducation Physique et de Préparation au Service Militaire

USTF : Union des Sociétés de tir de France

## Préparation militaire :

BAM : Brevet d'Aptitude Militaire

BPME : Brevet de Préparation Militaire Élémentaire

BPSM : Brevet de Préparation au Service Militaire

CPSM : Certificat de Préparation au Service Militaire

PMS : Préparation Militaire Supérieure

SAG : Société Agréée par le ministère de la Guerre

Le nom de la revue *Le Soldat de demain* a été abrégé dans les notes par : *Le Soldat...*

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	1
De la Grande Guerre à l'histoire du sport et des loisirs .....	1
Du national au local, une variation de focale .....	13
Renouveler l'histoire des pratiques conscriptives .....	23
<b>Première partie. « Fabriquerons d'abord des hommes sains, puis, si c'est indispensable, nous fabriquerons des canons » : 80 ans de préparation militaire (années 1860- années 1940)</b> .....	29
Chapitre 1. La genèse d'un mouvement, au cœur du projet républicain (fin du XIXe siècle) .....	30
Chapitre 2. La « Belle Époque » de la préparation militaire : un réseau associatif de masse pleinement institutionnalisé (1900-1914) .....	88
Chapitre 3. La préparation militaire à l'épreuve de la guerre, entre ruptures et continuité paradoxale (1914-années 1930).....	156
Chapitre 4. Des sportifs libérés de l'uniforme ? la préparation militaire dans les années 1930 .....	213
Conclusion de la première partie .....	263
<b>Deuxième partie. Une histoire « au ras des crampons » : acteurs et pratiques du mouvement préparatiste</b> .....	265
Chapitre 5. Le gymnase, le stand et la buvette : des associations de loisirs.....	266
Chapitre 6. Le sport en uniforme ? Les rapports ambigus des sociétés préparatistes avec les sports .....	309
Chapitre 7. Éléments pour une sociologie du mouvement préparatiste .....	356
Chapitre 8. « De l'école au régiment » : le monde scolaire et les pratiques conscriptives .....	409
Conclusion de la deuxième partie .....	448
<b>Troisième partie. Contrôler la jeunesse, éduquer des soldats : la préparation militaire comme instrument de « gouvernementalité »</b> .....	451
Chapitre 9. Pour « la vigueur de la race » : la doctrine préparatiste .....	452
Chapitre 10. « Une occupation saine » : une technologie de gouvernementalité des jeunes hommes .....	496
Chapitre 11. Entraîner physiquement la jeunesse pour le métier des armes : une culture militaire à l'échelle européenne .....	554
<b>Conclusion générale</b> .....	622



# INTRODUCTION

## De la Grande Guerre à l'histoire du sport et des loisirs

La « Belle Époque » de la militarisation ?

Le 2 août 1914, une fusillade éclate dans le village frontalier de Joncherey. Des cavaliers allemands en reconnaissance rencontrent des soldats français du 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Les échanges de tirs font deux victimes, le lieutenant Albert Mayer et le caporal Jules André Peugeot. Ce sont les deux premiers morts de la Grande Guerre. Instituteur né à Étupes en 1893, dans la banlieue de Sochaux, Peugeot est un ancien membre de la société de tir de Montbéliard<sup>1</sup>, où il a appris à manier le fusil Lebel avant même son passage sous les drapeaux. Selon toute vraisemblance, il obtient ainsi le brevet d'aptitude militaire, ce qui lui permet d'être promu caporal au bout de quatre mois de service<sup>2</sup>. Le destin de cet homme semble révéler toute une époque. Celle d'une Europe où les systèmes de conscription généralisée, construits par les États pendant plus d'un siècle, mettent en place les conditions de la guerre industrielle. Peugeot symbolise également, par son métier d'instituteur, une école française sur le pied de guerre, élevant maîtres et élèves dans le patriotisme. Il est enfin le symbole de ces jeunes hommes dont la vie la plus intime – loisirs adolescents, identité masculine, entrée dans la vie d'adulte – est imprégnée d'une culture militaire, composée de gestes, de discours et de représentations liées à l'armée. Le hasard de cette mort brutale met en lumière, de manière frappante, de larges structures sociales. La culture patriotique de la « Belle Époque » y apparaît en plein jour, non sans une certaine ironie tragique : les instituteurs ou les édiles, comme des somnambules<sup>3</sup>, furent nombreux, en juillet 1914, à évoquer la nécessité de défendre la patrie jusqu'au sacrifice suprême, lors des traditionnelles remises de prix récompensant les vainqueurs des concours de tir ou de gymnastique. Les fusils Lebel et les carabines ne servaient encore qu'à trouser des cartons dans des stands ou sur des places de villages enjoués. Ils ne se doutaient pas que les mots allaient bientôt devenir des actes.

---

<sup>1</sup> Selon le témoignage d'André Péchin, né en 1915, membre de la société de tir de Montbéliard. ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 6AV133, « Entretiens : l'entrée du sport dans la vie sociale à Montbéliard entre 1870 et 1914 (1978) ».

<sup>2</sup> Il est incorporé le 27 novembre 1913 et promu caporal le 4 avril 1914. Fiche matricule, archives départementales du territoire de Belfort, 1R432 558.

<sup>3</sup> Selon cette heureuse expression, « *The Sleepwalkers* ». Christopher M. CLARK, *Les somnambules : été 1914, comment l'Europe a marché vers la guerre*, traduit par Marie-Anne de BERU, Paris, Flammarion, 2015.



Figure 1 : fête fédérale de l'USGF (carte postale, 1914)<sup>4</sup>

L'existence des « sociétés conscriptives<sup>5</sup> » semble ainsi restituer l'air du temps. Les historiens ont déjà souvent évoqué ces associations de gymnastique ou de tir, qui visent à préparer les jeunes hommes avant leur service militaire. L'émergence de ce mouvement associatif repose sur l'idée que la paix en Europe, après la guerre de 1870, ne peut être défendue que par la dissuasion : si la France est redoutable, par sa valeur militaire, les puissances voisines ne se lanceront pas dans une nouvelle guerre, devenue trop coûteuse. Dans cette perspective, les préparatistes pensent que l'éducation militaire ne doit pas se limiter au seul moment du passage sous les drapeaux, et qu'elle doit s'adresser aussi bien aux enfants qu'aux jeunes hommes et aux hommes mûrs. L'éducation physique et le tir sont vus comme les principaux moyens de former de bons soldats et d'entretenir leur valeur militaire en dehors des casernes. Les sociétés de tir et de gymnastique apparaissent dans les années 1860, tandis que les sociétés d'instruction militaire se développent principalement après 1880. Le terme de « préparatiste » apparaît au tournant du siècle. Il est utilisé par les dirigeants du mouvement eux-mêmes, pour désigner les sociétés qui mêlent la pratique du tir, de la gymnastique, des exercices physiques et l'enseignement militaire (marches, manœuvres, topographie, équitation). Mais les pratiques conscriptives sont également en partie adoptées à l'école (gymnastique, tir scolaire, bataillons scolaires), dans des groupes para-scolaires (les « œuvres post-scolaires ») et dans certains clubs de sports.

---

<sup>4</sup> Edmond Mary-Rousselière, carte postale, 1914, collection personnelle.

<sup>5</sup> Selon le terme popularisé par Pierre Arnaud, dont il sera largement question dans cette thèse.

Le service universel court, tel que la loi de 1889 l'institue, ne fait qu'accentuer cette idée et amplifie le mouvement des sociétés conscriptives. Le mouvement préparatiste croît de façon linéaire après l'arrivée au pouvoir des républicains dans les années 1880, puis connaît une brusque extension au tournant des années 1910, en particulier après la loi des deux ans, votée en 1905. La réduction du service place l'idée préparatiste au premier plan. Selon certains dirigeants militaires, les quelques mois de service ne sont en effet pas suffisants pour former correctement les soldats, qui passaient auparavant plusieurs années sous l'uniforme. Une pré-instruction s'avère donc nécessaire. Cette idée est reprise par de nombreux parlementaires et oriente des politiques publiques spécifiques, au moins jusque dans les années 1930. En 1908, la préparation militaire est ainsi pleinement institutionnalisée, avec la création du statut de Société Agréée par le ministère de la Guerre (SAG) et la mise en place du Brevet d'Aptitude Militaire (BAM). Le mouvement devient alors réellement massif. Trois grandes fédérations structurent le champ préparatiste en 1914. L'Union des Sociétés de Tir de France (USTF), dirigée par Daniel Mérillon, revendique plus de 3 000 sociétés adhérentes ; l'Union des Sociétés de Gymnastique de France (USGF) est dirigée par Charles Cazalet et compte 1 700 sociétés ; l'Union des Sociétés de Préparation Militaire de France (USPMF), lancée par Adolphe Chéron, se consacre explicitement à cet objectif, avec plus de 1 500 sociétés affiliées. C'est une fédération un peu différente, qui accompagne sur le plan spécifique de la préparation militaire une majorité de sociétés déjà adhérentes à l'USGF ou à l'USTF. Enfin, la fédération catholique, la FGSPF (Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France), forte de 1 500 associations, joue également un rôle important en embrassant l'objectif préparatiste, à sa manière.

Étudier les sociétés de préparation militaire durant la Troisième République permet indirectement d'apporter une contribution à l'étude de la Grande Guerre. L'existence de ces groupes militarisés met en évidence les ressorts de l'apprentissage par une partie de la jeunesse masculine d'une culture martiale, dans des espaces qui débordent les seules casernes. Cette hypothèse d'une large militarisation<sup>6</sup> de la société au tournant du XX<sup>e</sup> siècle n'induit néanmoins pas l'idée d'une acceptation ou d'une intériorisation uniforme, par la majorité des individus, d'une culture militaire bien définie. Cette affirmation, pour être prouvée, supposerait des éléments de mesure fiables. La fréquentation de sociétés préparatistes, indéniablement militarisées, et qui reposent sur une adhésion volontaire, pourrait servir d'indicateur quant à la diffusion d'un « consentement » au devoir militaire. Mais cette démarche pose en réalité de redoutables problèmes de méthode, difficilement solubles, qui s'inscrivent dans les vifs débats qui structurent la riche historiographie de la Première Guerre mondiale<sup>7</sup>. Ces groupes préparatistes ne se laissent pas non plus réduire à de simples organes

---

<sup>6</sup> Le terme militarisation étant ici entendu dans un sens très large, comme l'extension de la place de la vie militaire dans la vie sociale.

<sup>7</sup> C'est ce qu'ont montré les riches débats autour des concepts de « consentement » ou de « culture de guerre », qui ne sont pas encore totalement clos. (Frédéric ROUSSEAU, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018.) Plus récemment, des jeunes chercheurs ont également souligné la nécessité de prendre en compte la

de propagande militariste, loin s'en faut, et ne permettent pas de déduire les représentations des jeunes hommes qui s'y impliquent. Étudier le courant d'idée militariste aboutit par ailleurs aux apories déjà rencontrées par les tentatives de mesure de l'opinion publique, dans une perspective d'histoire politique<sup>8</sup>. Il s'agit donc de s'interroger ici, plus modestement, sur les réalités de cette culture martiale diffusée dans le cadre d'un mouvement associatif, à la fois sur le plan symbolique (discours, représentations) et sous des formes concrètes (gestes, lieux, formes de sociabilités). Ces pratiques débordent de la seule institution militaire, pour s'insinuer jusque dans des aspects plus privés de la vie quotidienne, notamment dans les loisirs. Cette culture du temps de paix fonctionne comme un répertoire, qui se trouve facilement mobilisé et qui se transforme en culture de guerre.

Cette militarisation n'est ainsi pas une cause de la guerre, du point de vue logique : c'est ce que suggère un raisonnement contre-factuel<sup>9</sup>. Imaginons une opinion majoritairement hostile à l'armée, rétive à un éventuel conflit, dans une société où le devoir militaire serait subi par la population sous la menace, tandis que les déserteurs et les insoumis, très nombreux, pourraient compter sur le soutien collectif des communautés dont ils sont issus<sup>10</sup>. Une mobilisation en 1914 menée par l'autorité militaire de manière coercitive semble tout à fait envisageable, grâce à la puissance nouvelle des services de l'État au début du siècle. Cette mobilisation contrainte aurait été celle en partie anticipée dans les plans de l'État-major, avec la mise en place du carnet B, qui tablait sur de nombreux refus de partir<sup>11</sup>. La culture militaire et l'acceptation du devoir militaire n'apparaissent donc pas comme des conditions sine qua non du succès de la mobilisation. D'un autre côté, les sociétés de préparation militaire ne semblent pas constituer des causes déterminantes du conflit, dans une logique de « marche à la guerre » inéluctable. Les tirs au stand, les pyramides humaines des gymnastes et les mouvements à la barre fixe, même pratiqués par des dizaines de milliers de jeunes, s'ils

---

différenciation sociale des mesures de l'opinion, plutôt que de vouloir définir un illusoire modèle uniforme de « valeurs et de comportement ». Mathieu MARLY, *L'âme des régiments : le corps des sous-officiers*, Thèse de doctorat, Université Charles de Gaulle, Lille, 2015, p. 23.

<sup>8</sup> Ce constat est déjà ancien : « l'étude de l'opinion publique pose constamment des problèmes de méthodologie qui n'ont jamais chance d'être résolus de façon totalement satisfaisante ». Jean-Jacques BECKER, *1914 : comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 259. La notion même d'opinion publique fait l'objet de débat, ce qui aboutit à des critiques de cette démarche historique de « sondage rétrospectif ». Patrick CHAMPAGNE, *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*, Paris, les Éd. de Minuit, coll. « Le sens commun », 1990, p. 71.

<sup>9</sup> « Toute histoire est contre-factuelle » : la méthode est inévitable pour tester les chaînes causales. Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Collection Points », n° 225, 1996, p. 178.

<sup>10</sup> Ce qui n'est, au début du siècle, absolument pas le cas : le refus du devoir militaire condamne à l'exclusion sociale, comme le montre l'éloquent témoignage d'un anarchiste contraint de passer à la clandestinité et de s'exiler : Eugène COTTE, *Je n'irai pas ! : mémoires d'un insoumis*, Montreuil, la Ville brûle, 2016. Au contraire, un tel tableau contrefactuel du refus du service fait écho à la situation de la France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'apprentissage de la conscription se produit au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Alan FORREST, *Déserteurs et insoumis sous la Révolution et l'Empire*, traduit par Marie-Alyx REVELLAT, Paris, Perrin, 1988 ; Frédéric ROUSSEAU, *Service militaire au XIX<sup>e</sup> siècle : de la résistance à l'obéissance*, Montpellier, UMR 5609 du CNRS-ESID, 1998.

<sup>11</sup> Jean-Jacques BECKER, *Le carnet B : les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Paris, Klincksieck, 1973.

n'avaient jamais existé, n'auraient pas remis en cause le succès de la mobilisation. Sans l'action de ces préparatistes, malgré l'image qu'ils avaient souvent d'eux-mêmes, l'armée française aurait été sensiblement la même. Quel sens donner, dès lors, aux efforts déployés par ces dirigeants associatifs, qui se sont démenés sur tous les plans, parfois pendant plusieurs décennies, pour transformer les adolescents en soldats, avant-même leur service militaire ? Comment interpréter les efforts des jeunes hommes pour intégrer de leur plein gré ces associations ?

Cette militarisation effective n'apparaît plus comme une cause du conflit, dans la vision téléologique d'une « revanche » inéluctable, mais constitue néanmoins un des nombreux éléments qui place une société entière en condition de se soumettre à un cadre militaire, dans lequel les individus se retrouvent sous l'uniforme, en situation hétéronomique<sup>12</sup>, sans la possibilité de refuser de servir<sup>13</sup>. C'est cette configuration qui permet la poursuite d'une guerre totale, qui aurait très bien pu, selon des circonstances différentes, ne pas advenir. Les groupements préparatistes mettent alors en évidence les voies détournées prises par cette vaste mise en condition martiale : il s'agit souvent pour ces associations, en effet, d'attirer paradoxalement les conscrits en leur promettant un passage moins contraignant sous les drapeaux. Les sociétés préparatistes ne sont qu'une des modestes manifestations de ce large conditionnement, qui place toute une société sur le pied de guerre. Étudier ainsi un aspect de la militarisation de la société française, qui se déploie plus largement à l'échelle européenne, permet de mieux comprendre le déclenchement de la Première Guerre mondiale et le succès des mobilisations, par un pas de côté par rapport au conflit lui-même. Plus globalement, c'est aussi un moyen de mettre à disposition des éléments de réflexion sur l'encadrement des loisirs juvéniles dans un cadre militarisé. La tentation d'un tel contrôle ne semble en effet pas avoir disparu, loin s'en faut, y compris dans nos sociétés contemporaines.

Mais cet objet dépasse le seul aspect militaire et politique. Les sociétés « conscriptives » touchent à l'histoire de l'école et à celle de l'éducation physique, à l'histoire de l'associationnisme et des sports, à l'histoire de l'hygiénisme et de l'eugénisme. L'étude de ce mouvement associatif renvoie aussi aux bouleversements culturels et sociaux de la France rurale du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Cette approche multidimensionnelle fait écho à une genèse de

---

<sup>12</sup> L'expression est empruntée à : Sönke NEITZEL et Harald WELZER, *Soldats. Combattre, tuer, mourir : procès-verbaux de récits de soldats allemands*, traduit par Olivier MANNONI, Paris, Gallimard, 2013, p. 468.

<sup>13</sup> Puisqu'il s'agit de jouer son rôle dans cette mobilisation qui fonctionne comme une « scène sociale ». F. ROUSSEAU, *14-18, penser le patriotisme...*, op. cit., p. 19.

<sup>14</sup> Tous les grands maîtres recommandent l'explicitation de la genèse d'une réflexion historique : il s'agit de repérer, pour les mettre à distance, les questions « existentielles » (Henri-Irénée MARROU, *De la connaissance historique*, Seuil, 1954, p. 197.), de se soumettre à une « introspection scrupuleuse », pour donner à voir le « spectacle de la recherche, avec ses succès et ses traverses » (Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949, p. 43.), dans une démarche de « lucidité sur [ses] propres partis pris » (A. PROST, *Douze leçons...*, op. cit., p. 97.) Dans ce travail, la curiosité historique est d'abord celle d'un jeune homme issu de classes populaires rurales, qui s'interroge sur les bouleversements inouïs des campagnes françaises au XX<sup>e</sup> siècle, au croisement d'une histoire globale et d'une histoire personnelle. Les deux conflits mondiaux occupent une place centrale à cet égard, autant intellectuellement qu'affectivement.

recherche sinueuse : l'objectif initial était de contribuer à l'histoire politique et culturelle des bouleversements des campagnes de la « Belle Époque », en s'inscrivant notamment dans les riches débats historiographiques autour de la question de la politisation<sup>15</sup>. Cette démarche est à l'origine de la découverte, par hasard, de l'existence de ces groupements de préparation militaire<sup>16</sup>. De tels loisirs militarisés, diffusés dans les campagnes dans les années 1900-1910, donnent à première vue une impression d'unanimité de la population vis-à-vis de l'armée. C'est l'origine d'une réflexion sur la question de la militarisation. L'hypothèse d'une culture militaire largement répandue a rencontré d'autres questions, dont celle de l'histoire des sociabilités et des pratiques de loisirs, notamment pour ce qui concerne les activités physiques et sportives.

### Le paradigme « conscriptif »

Ces loisirs militarisés se sont largement développés dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, jusque dans les années 1930, y compris dans les campagnes les plus isolées. Le mouvement est en effet massif : entre 1908 et 1938, plus de 17 000 associations ont été agréées par le ministère de la Guerre, soit, en moyenne, plus de 500 associations par an<sup>17</sup>. Mais les pratiques conscriptives semblent pourtant avoir été complètement oubliées, invisibilisées dans la mémoire collective, malgré leur importance symbolique et leur poids dans la structuration du réseau associatif sportif actuel. L'ampleur de cette tentative d'encadrement de la jeunesse par les activités physiques, dans un cadre républicain, tout comme l'existence de pratiques militarisées à l'école – à l'image du tir scolaire – étonne souvent le public non-spécialiste<sup>18</sup>. La surprise est moindre pour les historiens, qui connaissent bien la genèse de l'éducation physique pendant la troisième République, marquée par le poids important des enjeux militaires. L'école des années 1880, avec ses emblématiques bataillons scolaires<sup>19</sup>, a été largement étudiée. À l'autre extrémité de la période, les chantiers de jeunesse du régime de

---

<sup>15</sup> La découverte stimulante des travaux d'Eugen Weber, il y a plus de dix ans, a joué un rôle primordial dans mon processus de construction intellectuelle. Eugen J. WEBER, *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale*, Paris, Fayard, 1983.

<sup>16</sup> À l'occasion d'un premier travail, en première année de master, sur l'affaire Dreyfus dans les départements ruraux de la Drôme et de l'Ardèche, poursuivi par un second mémoire centré sur cette question, sous la direction d'Édouard Lynch : Lionel PABION, *La préparation militaire en Drome-Ardèche (1880-1914)*, Mémoire de master 2, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2014.

<sup>17</sup> Au-delà de ce chiffre frappant, à relativiser de multiples manières, ces questions d'évaluations statistiques sont largement développées dans la première partie, dans une perspective diachronique.

<sup>18</sup> Lorsque j'ai eu l'occasion de parler de ce sujet avec des profanes, le parallèle spontanément établi avec des mouvements de jeunesse comme les Jeunesses hitlériennes a été récurrent. L'esthétique des défilés de jeunes hommes en uniformes et en armes, effectuant parfois « le salut de Joinville » dans l'entre-deux-guerres, qui ressemble à s'y méprendre au salut fasciste, renforce cette association d'idée.

<sup>19</sup> Albert BOURZAC, *Les Bataillons scolaires Histoire et idéologie*, Thèse 3e cycle (sciences de l'éducation), Lyon 2, 1980.

Vichy<sup>20</sup> ont également fait l'objet de travaux spécifiques. Ces deux expériences symboliques frappantes montrent le maintien d'un lien possible entre éducation physique, instruction militaire et éducation morale et politique. Les sociétés de tir ou de gymnastique ne sont toutefois qu'évoquées rapidement dans les grandes synthèses sur la période de la Troisième République, généralement dans le développement consacré à l'émergence du sport<sup>21</sup>.

Cette connaissance du mouvement préparatiste se fonde en particulier sur les travaux s'intéressant aux activités physiques, qui ont notamment émergé au tournant des années 1970<sup>22</sup>. Ces études pionnières ont été prolongées par des travaux préparés dans le cadre de l'ENSEPS<sup>23</sup>, à l'époque de la structuration de la filière des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), qui intègre les sciences sociales. Marcel Spivak a également joué un rôle important, hors de ce cadre disciplinaire, avec la production en 1972 d'une thèse d'histoire de troisième cycle sur *Les origines militaires de l'éducation physique en France (1774-1848)*<sup>24</sup>. Sa monumentale thèse d'État, soutenue en 1983<sup>25</sup>, aborde de nombreuses pistes, en intégrant notamment la dimension militaire dans l'histoire du sport, avec une démarche très novatrice à l'époque. Mais ce sont les travaux de Pierre Arnaud, figure titulaire de l'histoire en STAPS, qui font autorité sur la question. Il s'est intéressé à la gymnastique scolaire dans son impressionnante thèse<sup>26</sup>, avant d'étudier plus précisément la région lyonnaise<sup>27</sup> en popularisant le concept de « sociétés conscriptives » pour décrire les associations de gymnastique, de tir et d'instruction militaire, en opposition aux clubs de sport. L'ouvrage collectif qu'il a dirigé par la suite, *Les Athlètes de la République*, est encore cité comme référence, malgré son ancienneté<sup>28</sup>. Les travaux sur l'histoire du corps<sup>29</sup>, sur la

---

<sup>20</sup> Jean-Louis GAY-LESCOT, *Sport et éducation sous Vichy 1940-1944*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991 ; Christophe PECOUT, *Les chantiers de la jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française : 1940-1944*, Paris, L'Harmattan, 2007.

<sup>21</sup> Par exemple Arnaud-Dominique HOUTE, *Histoire de la France contemporaine. 4. Le triomphe de la République, 1871-1914*, Paris, Éd. du Seuil, 2014, p. 342-344.

<sup>22</sup> Jacques ULMANN, *Gymnastique et éducation physique : histoire des concepts et des doctrines*, Thèse complémentaire Lettres, Paris, 1964 ; Christian POCIELLO, *Physiologie et éducation physique au XIXe siècle : J. E. Marey et G. Demy*, Thèse de 3e cycle, Université Paris Diderot - Paris 7, 1974.

<sup>23</sup> Sur ce point, voir : Christian VIVIER, Jean-François LOUDCHER et Gilles VIEILLE-MARCHISET, « Histoire de l'histoire du sport et de l'éducation physique en France », *Sport History Review*, 36, 2005, p. 154-178.

<sup>24</sup> Marcel SPIVAK, *Les origines militaires de l'éducation physique française : 1774-1848*, Thèse de 3e cycle, Université Paul Valéry, Montpellier, 1975.

<sup>25</sup> Marcel SPIVAK, *Éducation physique, sport et nationalisme en France du Second Empire au Front populaire : un aspect original de la défense nationale*, Thèse d'État Lettres, Paris 1, 1983.

<sup>26</sup> Pierre ARNAUD, *Le sportman, l'écolier, le gymnaste. La mise en forme scolaire de la culture physique*, Thèse de doctorat d'état Sciences de l'éducation, Université Lyon 2, 1986.

<sup>27</sup> Pierre ARNAUD, *Le militaire, l'écolier, le gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France, 1869-1889*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991.

<sup>28</sup> Pierre ARNAUD (éd.), *Les athlètes de la république. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », 1987.

<sup>29</sup> Georges VIGARELLO, *Le corps redressé : histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, A. Colin, 2004, (1ère édition 1978) ; Jacques DEFRANCE, *La fortification des corps : essai d'histoire sociale des pratiques d'exercice corporel*, Thèse 3e cycle, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 1978 ; Alain EHRENBURG, *Archanges, guerriers, militaires et sportifs : essai sur l'éducation de l'homme fort*, Thèse de 3e cycle, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 1978 ; André RAUCH, *Le souci du corps : histoire d'un territoire pédagogique, 1740-1920*, Thèse d'État, Université Paris Descartes, 1980 ; Gilbert ANDRIEU, *L'homme et la force : une histoire*

gymnastique, sur l'éducation physique et sur l'histoire du sport<sup>30</sup> se multiplient dans les années 1980. Une seconde génération d'historiens produit plusieurs dizaines de thèses, en particulier via des monographies sur des disciplines sportives<sup>31</sup>. Les premières synthèses et les premiers ouvrages à portée générale apparaissent<sup>32</sup>, tandis que le sport devient peu à peu un objet d'étude académique courant en France, en sociologie<sup>33</sup> mais aussi dans les facultés d'histoire, dans le mouvement plus large de renouveau de l'histoire culturelle<sup>34</sup>. Depuis, de nombreux travaux sont consacrés aux activités physiques et sportives, notamment par les historiens des STAPS, regroupés depuis 1985 autour de la Société Française d'Histoire du Sport (SFHS).

L'étude du mouvement préparatiste peut donc s'appuyer sur une riche historiographie, notamment en ce qui concerne les politiques publiques et les théories de l'éducation physique<sup>35</sup>. Néanmoins les associations conscriptives, en particulier les sociétés de gymnastique, n'ont guère été étudiées en elles-mêmes que par le biais d'une histoire du mouvement catholique, plus soucieuse des sportifs, de leurs pratiques, de leurs motivations et de leur encadrement, dans la perspective d'étudier l'état de la foi et de l'Église<sup>36</sup>. Les

---

*de la force à travers des pratiques corporelles commercialisées au XIXe et au XXe siècles*, Thèse d'État, Université Paris Descartes, Paris, 1987.

<sup>30</sup> Bertrand DURING, *Des gymnastiques à une éducation motrice : modèles et crises en éducation physique et sportive, 1945-1980*, Thèse de 3e cycle, Paris 1, Paris, 1980 ; Alain EHRENBURG (éd.), *Aimez-vous les stades ? Les origines des politiques sportives en France 1870-1930*, Paris, Recherches, 1980 ; Yvon LEZIART, *Création et diffusion du modèle sportif dans les différentes classes sociales en France : (1887-1914)*, Thèse de 3e cycle, Université Paris Descartes, Paris, 1984 ; Jean-Louis GAY-LESCOT, *Le développement du mouvement associatif sportif et de l'éducation physique en Ille-et-Vilaine de 1870 à 1939*, Thèse de 3e cycle, Université Rennes 2, 1985 ; Jacques THIBAUT, *L'influence du mouvement sportif sur l'évolution de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire français, étude historique et critique*, Paris, J. Vrin, 1987.

<sup>31</sup> Thierry TERRET, *Les défis du bain : formes de pratiques, modèles et résistances dans les processus de diffusion de la natation sportive*, Thèse de doctorat, Université Claude Bernard, Lyon, 1992 ; Jean-François LOUDCHER, *Histoire de la savate, du chausson et de la boxe française : de ses origines populaires à sa pratique sportive (1797-1967)*, Thèse de doctorat, Université Bordeaux 2, Bordeaux, 1996.

<sup>32</sup> Alfred WAHL, *Les archives du football : sport et société en France, 1880-1980*, Paris, Gallimard, 1989 ; Jean DURRY, Bernard JEU et Ronald HUBSCHER, *L'histoire en mouvements : le sport dans la société française*, Paris, A. Colin, 1992 ; Norbert ELIAS et Eric DUNNING, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, traduit par Josette CHICHEPORTICHE et traduit par Fabienne DUVIGNEAU, Paris, Fayard, 1994.

<sup>33</sup> William GASPARINI, *Enjeux de l'engagement associatif. Contribution à une sociologie de l'organisation sportive locale*, Thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg, 1996.

<sup>34</sup> Paul DIETSCHY, *Football et société à Turin : 1920-1960*, Thèse de doctorat, Lyon 2, 1997 ; Olivier CHOVAUX, *Un demi-siècle de football dans le département du Pas-de-Calais : pratiques sportives, réalités sociales, ciment culturel (fin 19ème / 1940)*, Thèse de doctorat, Université d'Artois, Arras, 1999.

<sup>35</sup> Jean SAINT-MARTIN, *L'exemplarité des éducations physiques étrangères en France entre les deux guerres mondiales*, Thèse de doctorat, Lyon 1, 1997 ; Pierre-Alban LEBECQ, *Paschal Grousset et la Ligue nationale de l'éducation physique*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; Jean-Michel DELAPLACE, *Georges Hébert : la méthode naturelle et l'école (1905-1957)*, Thèse de doctorat, Université Claude Bernard, Lyon, 2000 ; Cécile COLLINET, *Les grands courants d'éducation physique en France*, Paris, PUF, 2000.

<sup>36</sup> Michel LAGREE, *Les origines de la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France, F. G. S. P. F., 1898-1914 : du catholicisme social au mouvement de jeunesse*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris-Nanterre, 1969 ; Gérard CHOLVY (éd.), *Le patronage, ghetto ou vivier ?*, Paris, Nouvelle Cité, 1988 ; Laurence MUNOZ, *La fédération des patronages, lien institutionnel entre le sport et le catholicisme en France (1898-2000)*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2001 ; Fabien GRÉNINGER, *Sport, religion et nation : la fédération gymnastique et sportive des patronages de France, de l'apogée à la remise en question (1914-1950)*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier, 2003.

monographies sportives régionales, souvent très riches, englobent également l'étude de tous les types d'activités physiques et de loisirs, et n'ignorent généralement pas l'importance des pratiques conscriptives<sup>37</sup>. Plusieurs travaux d'érudition, centrés sur une histoire locale, donnent également des aperçus sur des régions différentes, mettant en relief de forts contrastes qui obéissent à une pluralité de facteurs, sociaux, culturels ou géographiques<sup>38</sup>. C'est aussi cette démarche de monographie régionale, dans la lignée des grandes thèses départementales de l'histoire labroussienne, qui sert de base à l'ouvrage collectif *Les athlètes de la République*, travail novateur qui n'a trouvé de véritables prolongements que dans les travaux d'historiens anglophones<sup>39</sup>. À cet égard, il semble qu'il y ait une certaine lacune dans la « mise en intrigue<sup>40</sup> » : les associations les plus militarisées en apparence, sociétés de tir ou d'instruction militaire, restent peu étudiées malgré leurs liens avec les associations sportives<sup>41</sup>, tandis qu'une approche sociale fine, qui existe pour les clubs sportifs<sup>42</sup>, notamment à propos du football<sup>43</sup>, reste peu développée en ce qui concerne les sociétés préparatistes. Marcel Spivak affirmait pourtant dès 1983 que « l'histoire sociale de ces groupements reste à faire<sup>44</sup> », sans que cet appel ne trouve de véritable réponse.

Un paradigme historiographique s'est de cette manière peu à peu construit à propos du développement des activités physiques et sportives en France aux tournants des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>

---

<sup>37</sup> Benoît CARITEY, *Le mouvement sportif alsacien (1920-1940) : un espace en structuration*, Thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg, 1992 ; William CHARPIER, *La société des gymnastes alsaciens et ses transformations (1860-1996)*, Thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg, 1997 ; Jean-Claude GAUGAIN, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var : 1860-1940*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; Tony FROISSART, *Un modèle de sport populaire : l'exemple du département de la Seine-et-Oise (1880-1939)*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2001 ; Jean-Nicolas RENAUD, *La naissance du sport dans le Jura : une forme de modernité*, Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 2008.

<sup>38</sup> Marie-Thérèse AUBRY, « Sociétés de tir et de préparation militaire en Meurthe-et-Moselle de 1872 à 1914 », Paris, Bibliothèque nationale, 1979 ; Georges CLAUSE, « Les sociétés de gymnastique entre 1870 et 1914, vecteurs d'idéologies : quelques exemples marnais », CRHCUM, 1985 ; Benoît LECOQ, « Les sociétés de gymnastique et de tir dans la France républicaine (1870-1914) », *Revue historique*, CCLXXVI, septembre 1986, p. 157-166 ; Jacques FOURNIER, « Sociétés de tir et de gymnastique à Toul de 1865 à 1914 », *Études toulouses*, 84, 1997, p. 3-43 ; Julien FUCHS, « Les organisations de jeunesse en Alsace concordataire, 1918-1939. Pour une histoire des sociabilités », *Staps*, 60-1, 2003, p. 27-42.

<sup>39</sup> Alan R.H. BAKER, « Des aspects géographiques des sociétés de préparation militaire en France, 1870-1914 », *Revue historique des armées*, 274, 2014, p. 15-22 ; Rachel CHRASTIL, « Military Preparation in Peacetime: Training Societies, 1871-92 », *Dix-Neuf*, 4-1, 2005, p. 35-51 ; Rachel CHRASTIL, *Organizing for War: France, 1870-1914*, Baton Rouge, États-Unis, Louisiana State University Press, 2010.

<sup>40</sup> Paul VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p. 51-57.

<sup>41</sup> Paul DIETSCHY, « Le tir sportif en guerre : l'Union des sociétés de tir de France de 1912 à 1920 », in Julie D'ANDURAIN, François AUDIGIER et Jean-Noël GRANDHOMME (éd.), *Les Français et les armes à feu de 1789 à nos jours*, Paris, Maisonneuve & Larose nouvelles éditions : Hémisphères éditions, 2018, p. 323-334.

<sup>42</sup> Sébastien MOREAU, *Les rencontres sportives. Une histoire sociale et culturelle du sport à Reims, pôle de l'espace sportif national et européen (1918-1939)*, Thèse de doctorat, Université Paris I, 2018.

<sup>43</sup> Marion FONTAINE, *Les « Gueules Noires » et leur club : sport, sociabilités et politique à « Lens les Mines » (1934-1956)*, Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2006, vol. 2/ ; Julien SOREZ, *Footballs en Seine : histoire sociale et culturelle d'une pratique sportive dans Paris et sa banlieue des années 1880 à 1940*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Paris, 2011.

<sup>44</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, op. cit., p. 622.

siècles<sup>45</sup>. Une distinction nette est faite entre les deux branches d'une « double greffe gymnastique et sportive<sup>46</sup> ». L'émergence d'un sport athlétique élitiste, bourgeois, d'inspiration anglaise, est tenu pour radicalement différent d'une gymnastique populaire, militarisée, envisagée comme un outil de discipline et de propagande républicaine. Ce paradigme répond au concept « d'autonomisation » du sport, développé notamment par Jacques Defrance, dans la lignée de Pierre Bourdieu, qui différencie radicalement ces deux types d'organisation en dressant une « topographie » des activités, en fonction de valeurs cardinales (le style, la santé, la force collective, la performance)<sup>47</sup>. Les sports athlétiques, « autonomes » par rapport aux enjeux politiques, sont considérés comme l'incarnation de la modernité. Les autres activités sont rejetées du côté de la tradition et de l'archaïsme, ce qui explique leur disparition, à moins qu'elles aient opéré une « sportivisation<sup>48</sup> », en se recentrant sur la compétition et la recherche de la performance. Dans cette perspective, les pratiques conscriptives sont souvent tenues pour périphériques dans le champ des activités physiques et sportives<sup>49</sup>, alors qu'avant 1914, la réalité est inverse, puisqu'elles sont centrales tant du point de vue numérique que du point de vue politique et symbolique. La disproportion entre les travaux consacrés aux sociétés préparatistes et aux sociétés sportives est ainsi frappante. Aucune étude d'ampleur n'a par exemple été consacrée à l'USTF et au tir, qui est pourtant la pratique sportive la plus massive avant la Première Guerre mondiale. Cette fédération brouille pourtant ce paradigme, avec des pratiques fortement patriotiques et militarisées, mais aussi très précocement « sportivisées ». Le tir est en effet l'une des disciplines olympiques dès l'origine, structurée par l'une des premières fédérations sportives internationales dès 1907, avec l'organisation régulière de compétitions et l'enregistrement des performances.

D'autre part, l'histoire du mouvement préparatiste repose en grande partie sur le schéma politique de la « Revanche<sup>50</sup> ». L'idée est que l'apogée de la militarisation des activités physiques se manifeste dans les années 1880-1890, à l'époque des bataillons scolaires, puis est irrémédiablement concurrencée par l'émergence du sport après 1900. Le mouvement préparatiste n'est alors plus envisagé dans les années d'entre-deux-guerres, période durant laquelle le sport-spectacle triomphe, tandis qu'émerge une éducation physique démilitarisée à

---

<sup>45</sup> Tel qu'il s'exprime par exemple dans les trois grandes synthèses : Patrick CLASTRES et Paul DIETSCHY, *Sport, culture et société en France : du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Hachette supérieur, 2006 ; Philippe TETART (éd.), *Histoire du sport en France*, Le Mans, Université du Maine, 2007 ; Thierry TERRET, *Histoire du sport*, Paris, PUF, 2016.

<sup>46</sup> P. CLASTRES et P. DIETSCHY, *Sport, culture..., op. cit.*, p. 41.

<sup>47</sup> Jacques DEFRANCE, *L'excellence corporelle : la formation des activités physiques et sportives modernes*, Rennes, PUR, 1987, p. 142-143.

<sup>48</sup> Jean BREHON, « Les prémisses de la sportivisation de la gymnastique : l'exemple de l'Association régionale des gymnastes du Nord (1879-1914) », *Staps*, 80-2, 2008, p. 73-84.

<sup>49</sup> Voir par exemple l'article d'Alex Poyer : Philippe TETART (éd.), *Histoire du sport..., op. cit.*, p. 18-19.

<sup>50</sup> Par exemple : « après la défaite contre la Prusse et la perte d'une partie du territoire français, la France s'engage dans une longue veillée d'armes, préparant la revanche contre l'ennemi prussien. » T. TERRET, *Histoire du sport..., op. cit.*, p. 27.

l'école, en particulier après le Front Populaire et le ministère des loisirs de Léo Lagrange. Mais ce modèle de la « Revanche » a pourtant été largement battu en brèche par l'historiographie, au moins depuis les années 1990<sup>51</sup>, ce qui remet en cause ce schéma trop simplificateur. Le maintien d'un fort réseau préparatiste au lendemain de la Grande Guerre, le regain de la préparation militaire à la fin des années 1930 ou les continuités des politiques préparatistes avec les politiques sportives du régime de Vichy sont autant d'éléments qui relativisent également cet illusoire sens de l'histoire sportive, allant inmanquablement vers plus d'autonomie par rapport au pouvoir politique.

Ces associations préparatistes ont par ailleurs été souvent évoquées hors du champ de l'histoire du sport, sans être non plus étudiées en elles-mêmes. L'historiographie qui envisage les évolutions de la jeunesse et des représentations qui lui sont associées, avec l'apparition de la catégorie « adolescente »<sup>52</sup>, est essentielle pour comprendre les ressorts profonds de l'apparition de nouvelles pratiques de loisirs et d'encadrement. Ces travaux font écho à ceux qui s'intéressent, plus précisément, à la jeunesse rurale d'hier<sup>53</sup> et d'aujourd'hui<sup>54</sup>, dans une perspective sociologique qui ne peut manquer de donner, par comparaison, des outils de compréhension et des instruments pour affiner les concepts et les catégories propres à analyser cet objet en toute rigueur. L'histoire de l'associationnisme, phénomène pourtant central pour comprendre les reconfigurations des pratiques culturelles au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, ébauchée dans les années 1980 à la suite des réflexions de Maurice Agulhon sur les sociabilités, reste peu développée<sup>55</sup>, alors que l'histoire des loisirs a fait l'objet de plus amples travaux<sup>56</sup>. Par ailleurs, la place de l'école est centrale dans le mouvement préparatiste, qui gravite souvent dans l'orbite parascolaire ; mais la question des œuvres post-scolaires reste peu traitée, malgré la richesse de l'histoire de l'éducation, et la question militaire n'apparaît

---

<sup>51</sup> Bertrand JOLY, « La France et la Revanche (1871-1914) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 46 (2), juin 1999, p. 325-347.

<sup>52</sup> Agnès THIERCE, *Histoire de l'adolescence : 1850-1914*, Paris, Belin, 1999 ; Colin HEYWOOD, *Growing up in France : from the Ancien régime to the Third Republic*, Cambridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Australie, Cambridge University Press, 2007 ; Ludivine BANTIGNY et Ivan JABLONKA (éd.), *Jeunesse oblige : histoire des jeunes en France, XIXe-XXIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

<sup>53</sup> Gérard CHOLVY (éd.), *Les organisations de jeunesse en Languedoc*, Montpellier, GRECO 2-CNRS : Conseil scientifique de l'Université Paul Valéry Montpellier III, 1985 ; Jean-Claude FARCY, *La jeunesse rurale dans la France du XIXe siècle*, Paris, Éd. Christian, 2004.

<sup>54</sup> Olivier GALLAND et Yves LAMBERT, *Les jeunes ruraux*, Paris, INRA : Éd. L'Harmattan, 1993 ; William GASPARI, *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, Éd. La Découverte, 1999 ; Nicolas RENAHY, *Les gars du coin : enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005 ; Clotilde TALLEU, « Etre ensemble » dans *les associations sportives : contribution à une sociologie des sociabilités*, Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2009 ; Olivier GALLAND, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, A. Colin, 2011 ; Clément PREVITALI, *Le sport à la campagne*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2014.

<sup>55</sup> Maurice AGULHON et Maryvonne BODIGUEL (éd.), *Les associations au village*, Le Paradou, Actes Sud, 1981 ; Jean CAMY et Pierre ARNAUD (éd.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986.

<sup>56</sup> Alain CORBIN (éd.), *L'avènement des loisirs : 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2009 ; Jean-Claude YON, *Histoire culturelle de la France au XIXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2010.

que via le détour par la Ligue de l'enseignement<sup>57</sup> ou par les bataillons scolaires<sup>58</sup>. La dimension disciplinaire de ces groupements est aussi un élément de compréhension indispensable, qui a notamment été analysé, à la suite des travaux de Michel Foucault<sup>59</sup>, dans une perspective d'histoire du corps<sup>60</sup>. Enfin, par leur dimension militaire fondamentale, l'étude des pratiques conscriptives passent par une incontournable histoire du service militaire, bien balisée<sup>61</sup>, ainsi que par une histoire de l'institution militaire<sup>62</sup> et de la guerre en plein renouvellement<sup>63</sup>. Cette histoire de l'armée et des soldats s'est aussi emparé des questions de genre, par la masculinité<sup>64</sup>, ce qui intéresse directement les sociétés préparatistes composées exclusivement de jeunes hommes, qu'il s'agit d'éduquer dans un cadre militarisé. Enfin, les études de la Première Guerre mondiale, haut-lieu de l'historiographie française à travers les stimulantes polémiques qu'elles ont provoquées, enrichissent considérablement l'étude de ces groupements, avec l'idée d'une culture de guerre, et plus largement d'une culture militaire, qui intègre l'enfance<sup>65</sup>. L'attention plus récente portée aux différenciations sociales maintenues sous l'uniforme donnent également des outils pour analyser avec plus de finesse les rapports des conscrits avec l'institution militaire<sup>66</sup>.

---

<sup>57</sup> Jean-Paul MARTIN, *La Ligue de l'enseignement : une histoire politique (1866-2016)*, Rennes, PUR, 2016.

<sup>58</sup> Philippe MARCHAND, « Les petits soldats de demain : les bataillons scolaires dans le département du Nord, 1882-1892 », *Revue du Nord*, LXVII, septembre 1985, p. 769-803 ; Michel SAINT-MARC, *Autour des bataillons scolaires en Gironde*, Thèse de doctorat Sciences de l'éducation, Bordeaux 2, 2002 ; Albert BOURZAC, *Les bataillons scolaires, 1880-1891 : l'éducation militaire à l'école de la République*, Paris, L'Harmattan, 2004.

<sup>59</sup> Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975 ; Michel FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Seuil, 2004.

<sup>60</sup> Alain CORBIN (éd.), *Histoire du corps*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Univers historique », 2005.

<sup>61</sup> Thomas HIPPLER, *Soldats et citoyens : naissance du service militaire en France et en Prusse*, Paris, Presses universitaires de France, 2006 ; Annie CREPIN, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009.

<sup>62</sup> William SERMAN et Jean-Paul BERTAUD, *Nouvelle histoire militaire de la France*, Paris, Fayard, 1998 ; Jean-François CHANET, *Vers l'armée nouvelle : République conservatrice et réforme militaire, 1871-1879*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

<sup>63</sup> Bruno CABANES (éd.), *Une histoire de la guerre du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2018 ; André LOEZ (éd.), *Mondes en guerre. Tome 3, Guerres mondiales et impériales (1870-1945)*, Paris, Passés Composés, 2020.

<sup>64</sup> Odile ROYNETTE, « Bon pour le service » : l'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle, Paris, Belin, 2000 ; Mathieu MARLY, « Faire son lit pour être un homme », *Genèses*, 111, 2018, p. 9-29 ; Mathieu MARLY, « L'armée rend-elle viril ? Réflexions sur le « modèle militaro-viril » à la fin du XIXe siècle », *Clio*, 47, 2018, p. 229-247.

<sup>65</sup> Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants : 1914-1918*, Paris, A. Colin, 2004 ; Manon PIGNOT, *Allons enfants de la patrie : génération Grande Guerre*, Paris, Éditions du Seuil, 2012 ; Emmanuel SAINT-FUSCIEN, « “Enfants, sauvez les tombes de nos morts” : deuil de guerre et mondes scolaires (1914-1939) », *Cahiers Jaurès*, N° 225-3, 2017, p. 65-87.

<sup>66</sup> Nicolas MARIOT, « Faut-il être motivé pour tuer ? », *Genèses*, 53-4, 2003, p. 154-177 ; Nicolas MARIOT, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Univers historique », 2013 ; Mathieu MARLY, *Distinguer et soumettre : une histoire sociale de l'armée française, 1872-1914*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

## Du national au local, une variation de focale

### Une histoire au ras des crampons

En intégrant tous ces apports, la démarche adoptée ici est centrée sur l'objet lui-même, exploré par des approches variées. Plusieurs questions se posent : quelle est la place des sociétés de préparation militaire dans la structuration du vaste mouvement de l'associationnisme, en particulier dans les campagnes et autour de l'école ? Quel est leur rôle dans les renouvellements des formes de sociabilités ? Cette attention à la dimension culturelle interroge aussi la place du mouvement préparatiste dans l'histoire du sport, à la fois comme un frein et comme un accélérateur possible de la diffusion de nouvelles activités physiques et sportives. Quels sont, par ailleurs, les enjeux politiques soulevés par ce mouvement associatif ? On peut se demander si les dirigeants sont identifiables sur le spectre politique, s'ils sont influents dans le régime républicain et si une véritable politique de préparation militaire a été mise en œuvre ; si, enfin, on pourrait ébaucher un tableau de groupe relativement homogène de ces dirigeants fédéraux et des parlementaires préparatistes du point de vue politique. Il s'agit enfin de s'intéresser aux effets concrets de cet encadrement social de la jeunesse fondée sur une idéologie militariste. Quelles sont les motivations des jeunes gymnastes et des tireurs, pourquoi s'inscrivent-ils dans ces sociétés ? Adhèrent-ils aux discours qui leur sont tenus ? La démarche sociologique est alors inévitable, pour dessiner le profil à la fois des adhérents et des dirigeants, pour analyser les logiques de leur investissement, en analysant les fédérations préparatistes et les associations comme des lieux sociaux dans lesquels se déploient des stratégies individuelles et collectives.

Cette approche nécessite donc une analyse à plusieurs échelles. L'étude globale du mouvement au niveau national – et au niveau européen, dans une démarche de contextualisation et de comparaison – est nécessaire pour établir un tableau géographique, statistique de ce mouvement associatif, pour analyser ses évolutions et ses rapports avec le mouvement sportif. Le tableau sociologique et idéologique des dirigeants fédéraux doit aussi s'accompagner d'une analyse de la législation préparatiste. Les politiques mises en œuvre sont étroitement liées aux réformes du service militaire et aux évolutions techniques et stratégiques de l'armée française. Mais cette approche globale, essentiellement politique et institutionnelle, doit être complétée par des contrepoints régionaux et locaux, à l'échelle de l'association, avec une démarche de micro-analyse nourrie des expériences de la *microstoria*<sup>67</sup> et de la socio-histoire<sup>68</sup>. Les parcours individuels et les pratiques, replacés dans des configurations sociales, doivent être observés grâce aux détails les plus triviaux, aux

---

<sup>67</sup> Notamment la démarche d'envisager la « pertinence faible, et parfois nulle, des scansiones construites à l'échelle macro-historique ». Carlo GINZBURG et Carlo PONI, « La micro-histoire », *Le Débat*, n° 17-10, 1981, p. 133-136.

<sup>68</sup> Notamment dans l'analyse politique et idéologique. Voir Gérard NOIRIEL, *Introduction à la socio-histoire*, La Découverte., 2008, p. 74-79.

éléments matériels (objets, iconographie), seuls à mêmes de décrire et de comprendre la « modulation locale de la grande histoire<sup>69</sup> », en renonçant aux schémas trop simplificateurs. Cette attention est nécessaire pour ne pas rester prisonnier d'une vision de ministère, lointaine et souvent très déformée par rapport aux réalités concrètes<sup>70</sup>. C'est aussi le seul moyen de s'approcher des motivations des pratiquants, qui, vus de loin, demeurent très énigmatiques<sup>71</sup>. Faute d'adopter cette démarche, on reste condamné à écrire une histoire qui fait comme si les associations fonctionnent indifféremment des adhérents. Cette démarche structurelle et surplombante a l'intérêt de dégager des significations générales<sup>72</sup>, mais court le risque de déduire de ce cadre des motivations individuelles que rien ne suggère empiriquement, au prix de simplifications voire de contre-sens<sup>73</sup>.

Il faut également prendre garde aux effets de source produits par les documents administratifs, qui sont souvent, en matière associative, soit superficiels soit stéréotypés. Les renseignements préfectoraux sur les sociétés, conservés en masse dans les fonds d'archives départementaux, se résument souvent à un courrier du maire, recopié tel quel par le commissaire spécial et envoyé en l'état au préfet, sans autre forme d'enquête. De telles informations bureaucratiques, dépendantes des renseignements que les conseils d'administration des sociétés eux-mêmes ont bien voulu fournir, sont loin de donner un tableau substantiel et fiable des pratiques associatives. De la même manière, les analyses des déclarations de statuts déposés en préfecture<sup>74</sup> courent le danger de prendre pour argent comptant des formalités qui n'ont guère

---

<sup>69</sup> Jacques REVEL, « L'histoire au ras du sol », in *Le pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p. XX.

<sup>70</sup> Comme c'est par exemple le cas des travaux sur les bataillons scolaires menés par Albert Bourzac, qu'une rapide confrontation avec des fonds départementaux met en cause fondamentalement : les statistiques ne sont pas fiables, les analyses des fondements idéologiques peuvent paraître superficiels, la politique mise en œuvre au niveau national n'est pas suffisamment analysée en regard des logiques municipales déterminantes. Les pratiques, enfin, sont vues de manière très lointaine, ne sont pas étudiées dans leur réalité concrète à partir de sources locales, pourtant riches et nombreuses. A. BOURZAC, *Les bataillons scolaires, 1880-1891...*, op. cit.

<sup>71</sup> C'est ce que montrer l'approche de Rachel Chrastil par des seuls documents préfectoraux, qui reconnaît qu'il est ainsi « difficile d'affirmer pourquoi les hommes adhèreraient aux sociétés préparatistes, et dans quelle mesure leurs motivations étaient différentes des objectifs reproduits de statuts en statuts [associatifs]. R. CHRASTIL, « Military Preparation in Peacetime », art. cit., p. 45. (traduction personnelle).

<sup>72</sup> En reprenant la métaphore schumpétérienne de la classe sociale – semblable à un autobus qui continue de rouler malgré les changements de voyageurs –, on peut affirmer que cette approche structurelle n'est pas sans intérêt : dans une certaine mesure, les associations et les fédérations continuent de fonctionner lorsque des membres partent ou arrivent.

<sup>73</sup> Voir par exemple les analyses abstraites de Pierre Chambat sur la gymnastique, envisagée comme une « politique appliquée aux masses populaires » pour « fabriquer des citoyens », ce qui contribuerait à former « la trame invisible du sentiment national ». Les écoliers et les gymnastes ne sont pas envisagés autrement qu'un public désincarné et passif, alors qu'il est question, précisément, de leurs « sentiments ». (Pierre CHAMBAT, « La gymnastique, sport de la république ? », *Revue Esprit*, avril 1987.) Dans un autre texte, l'abstraction va encore plus loin : « les gymnastes sont un emblème ; leurs corps disent la Loi en République ». Pierre CHAMBAT, « Les fêtes de la discipline. Gymnastique et politique en France (1879-1914) », in Jean CAMY et Pierre ARNAUD (éd.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986, p. 89. Les fonctions de loisir et de sociabilités de ces groupes, qui sont pourtant essentielles, sont complètement ignorées, ce qui donne une image très déformée de la réalité associative.

<sup>74</sup> Cette approche, face aux sources préfectorales, semble assez intuitive : voir par exemple l'article de Pierre Goujon sur la Saône-et-Loire : Jean CAMY et Pierre ARNAUD (éd.), *La Naissance du mouvement sportif*

de sens : les statuts associatifs reprennent souvent des documents-types fournis par les fédérations. L'analyse des noms des sociétés, dans le même ordre d'idées, ne permet guère de tirer des conclusions rigoureuses. On pourrait dire, à la limite, que l'association n'est qu'un mot<sup>75</sup>, tant la catégorie elle-même agglomère artificiellement un ensemble de groupes hétérogènes, que ce soit la société rurale d'une dizaine de membres, la société de tir d'un régiment territorial, l'opulent club sportif professionnel ou l'influente société de gymnastique regroupant plusieurs centaines de sociétaires sous l'égide de la bourgeoisie d'une grande ville.

L'énorme production de discours – discussions parlementaires, discours officiels, journaux, bulletins, essais, manuels – permet de brosser le portrait intellectuel d'un groupe de dirigeants préparatistes assez clairement défini. S'ils sont divisés institutionnellement et en situation de concurrence, ils tiennent tous un discours sensiblement homogène, formant une sorte de doctrine idéologique<sup>76</sup>. Mais cette démarche ne semble pas la plus féconde. L'histoire intellectuelle et idéologique ne donne en effet qu'une vision très restreinte du mouvement préparatiste. Le point de vue des élites ne doit pas masquer le point de vue des pratiquants, évidemment difficile à recueillir, mais qui fait tout le prix de cet objet d'étude. Cette méthode relativise grandement, en l'enrichissant, une première approche superficielle fondée sur les sources imprimées directement accessibles. Comme le souligne Jean-François Condet, l'histoire des élèves semble nécessaire pour enrichir l'histoire de l'école, mais les sources pour l'écrire demeurent très éparpillées et difficilement accessibles : « le temps retrouvé des élèves nécessite le temps dépensé de l'historien<sup>77</sup> ». Malgré la profusion des travaux en histoire de l'éducation recensée dans ce panorama historiographique, l'impression reste ainsi celle de la rareté de la parole des élèves, à part via les témoignages postérieurs, notamment littéraires, à considérer avec précaution. Le constat est le même en ce qui concerne les sportifs : retrouver la parole des pratiquants est essentiel, même si la démarche est effectivement coûteuse à mettre en œuvre. La nécessaire variation des sources et des producteurs de documentation ne semble guère possible que par l'analyse des rares fonds associatifs disponibles. L'adoption d'une méthode quasi ethnographique se montre alors nécessaire. En parlant d'un bal de village dans les années 1960, Daniel Fabre se demandait : « que restera-t-il à l'historien futur pour connaître ce qui est, pendant ces trois jours, advenu ? Bien peu de choses : une ligne dans le budget communal, l'esquisse d'une affiche peut-être, une brève annonce sur le journal local et, en cas d'incident vraiment grave, un fait divers

---

*associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives...*, *op. cit.*, p. 203-204. ; ou bien la même démarche pour le Rhône : P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*, p. 610.

<sup>75</sup> Pour reprendre l'expression fameuse : Pierre BOURDIEU, « La jeunesse n'est qu'un mot », in *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit, Paris, 1980, p. 143-154.

<sup>76</sup> Il y aurait peut-être matière à faire ici une étude lexicographique sur un corpus défini méthodiquement, pour en tirer une histoire plus rigoureuse, mais les données s'y prêtent mal, avec de multiples auteurs pas toujours bien identifiés, tandis que les revues sont souvent imprimées de manière médiocre, ce qui rend difficile la transposition informatique automatisée.

<sup>77</sup> Jean-François CONDETTE, « Pour une histoire renouvelée des élèves (France, XIXe-XXIe siècles). Bilan historiographique et pistes de recherche », *Histoire de l'éducation*, n° 150-2, 2018, p. 73-124.

sanglant. Autant d'instantanés partiels qui révèlent bien peu la complexité de cette scène juvénile<sup>78</sup> ». Ainsi en est-il pour l'étude de la vie associative et de ses rites, en particulier dans les campagnes, pour lesquelles il faut se contenter de rares traces, faute d'observation directe ou de témoignages.

Quelques fonds d'associations existent pourtant, mais des problèmes de méthode se posent. Il s'agit pour l'essentiel de sociétés de gymnastique, dans des villes<sup>79</sup>, qui ont conservé leurs archives parce que l'association fonctionnait encore à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Mais ces fonds, tout comme les archives des fédérations et des grands clubs sportifs, renseignent peu sur les pratiques rurales. Par ailleurs, quelques archives de sociétés rurales de tir ont été conservées, notamment dans les départements de la Meuse et des Vosges, mais c'est alors la question de la représentativité de l'exemplification qui se pose. Les démarches de micro-analyse – en l'occurrence ici de biographies d'associations et de parcours individuels – ont leur valeur : Howard S. Becker parle de « boîtes noires », qui sont très utiles pour éclairer des mécanismes invisibles à un niveau d'observation trop général<sup>80</sup>. D'un autre côté, les cas locaux ne peuvent se suffire à eux-mêmes, et la recherche de représentativité des exemples doit être poursuivie dans un souci d'administration de la preuve, à moins de tomber dans l'écueil de l'anecdotique et du « singulier » plutôt que du « spécifique<sup>81</sup> ». La complémentarité des approches et « les variations de focales » autour de ce mouvement associatif sont donc nécessaires, avec des analyses très localisées remises en contexte par une démarche statistique plus globale<sup>82</sup>. Il s'agit, en somme, d'effectuer les « compromis argumentatifs » nécessaires<sup>83</sup>. L'aller-retour entre l'échelle nationale (évaluation statistique, géographique et sociologique du mouvement, activité des ministères et des parlementaires, réglementation, fédérations nationales), l'échelle départementale (administrations préfectorales, services départementaux d'éducation physique, fédérations régionales) et l'échelle locale (associations, témoignages et biographies individuelles) semble ainsi former un ensemble composite, seul à même de restituer toute la richesse d'un mouvement associatif.

À cet égard, la variation des producteurs documentaires est aussi une variation géographique, pour ne pas se laisser enfermer dans une particularité locale. Pierre Arnaud, par exemple, dont

---

<sup>78</sup> Daniel FABRE, « "Faire la jeunesse" au village », in Jean-Claude SCHMITT et Giovanni LEVI (éd.), *Histoire des jeunes en Occident*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1996, p. 51-83.

<sup>79</sup> ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA DROME, « 174J1-54 Fonds du gymnase civil de Valence » ; ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 58S 1-134, « Fonds Pechin (société de tir, préparation militaire, la Gauloise, Marcel Richardot) ».

<sup>80</sup> Il prend comme exemple les variations sociologiques de l'addiction à la drogue, que le simple recours à des données statistiques macroscopiques ne permet pas de comprendre. Ses remarques peuvent tout aussi bien s'appliquer aux causes d'émergence ou d'un déclin de mouvements associatifs classés selon des typologies discutables. Howard S. BECKER, *La bonne focale*, La Découverte, 2016, p. 83-87.

<sup>81</sup> P. VEYNE, *Comment...*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>82</sup> J. REVEL, « L'histoire au ras du sol » ..., *op. cit.*, p. XXXII ; Jean Claude PASSERON et Jacques REVEL (éd.), *Penser par cas*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, coll. « Enquête », n° 4, 2005.

<sup>83</sup> Jean-Claude PASSERON, *Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, A. Michel, 2006, p. 227.

les travaux sur les sociétés conscriptives se fondent essentiellement sur les archives du Rhône, semble avoir négligé les caractéristiques propres de la région elle-même et des fonds disponibles, ce qui introduit des biais importants : la force locale de la Ligue des Patriotes dans les années 1880-1890, relayée par la municipalité de Lyon, donne une couleur particulière au département qui ne permet pas d'en déduire des conclusions sur le plan national<sup>84</sup>. La conservation des archives départementales du Rhône elles-mêmes semblent invisibiliser les sociétés continuant de fonctionner dans l'entre-deux-guerres, et au-delà, puisque seuls les dossiers des sociétés dissoutes sont classés en série M. Aucun fonds d'association ne semble avoir été archivé en tant que tel. La construction et l'analyse d'une évaluation statistique globale, éclairée par des exemples départementaux représentatifs, sont donc nécessaires. Il ne faut pourtant pas se leurrer : l'exactitude est ici, comme souvent, un combat perdu d'avance, « en un sens de tragique, d'où nous sortons haletants, humiliés, toujours plus qu'à demi vaincus<sup>85</sup> ». Cela ne tient pas seulement aux limites matérielles qui limitent le traitement par un seul chercheur d'une multiplicité d'exemples locaux, qui n'apportent de toute façon, à un certain point, qu'un intérêt heuristique limité. Les contraintes propres aux archives associatives sont beaucoup plus embarrassantes : les statistiques sont difficiles à établir et restent, dans l'ensemble, très peu fiables, ce qui tient d'une part à la gestion pré-administrative des groupes d'éducation physique, au moins jusque dans l'entre-deux-guerres, qui rendent les documents préfectoraux peu précis et peu ordonnés ; d'autre part, les seules données chiffrées disponibles sont produites par les fédérations elles-mêmes, qui gonflent systématiquement leur effectif réel<sup>86</sup>. La faible conservation de la documentation associative, en particulier avant 1914, est enfin une contrainte de taille, qui détermine l'existence, ou non, de fonds intéressants dans les départements qui seraient les plus représentatifs et permettraient, en toute rigueur, de neutraliser les éventuels effets de structure. La volonté d'établir une estimation statistique, même approximative et se rapprochant davantage d'un ordre d'idée que d'un véritable recensement, ne doit pourtant pas être abandonnée, sans quoi la prétention à faire une histoire sociale se réduirait à l'écriture d'une histoire des idées politiques ou des théories de l'éducation physique, détachée de toute réalité concrète empiriquement établie<sup>87</sup>.

---

<sup>84</sup> Il affirme par exemple que « le temps de Jules Ferry, c'est le temps des sociétés conscriptives » ce qui se justifie difficilement puisque l'apogée du mouvement se situe, numériquement et politiquement, dans les années 1910 (cf. chapitre 2) (P. ARNAUD, *Le militaire...*, *op. cit.*, p. 82.) ; il développe la même idée d'un âge d'or des sociétés conscriptives en 1880-1890, malgré un « second souffle » qu'il note après 1905-1907 ; voir : Pierre ARNAUD, « La trame et la chaîne : le réseau des sociétés conscriptives (1870-1890) », *Sport histoire*, 1, 1988, p. 41-83.)

<sup>85</sup> H.-I. MARROU, *De la connaissance...*, *op. cit.*, p. 52.

<sup>86</sup> Jacques DEFRANCE, « Le sport français dans l'entre-deux-guerres », in Philippe TETART (éd.), *Histoire du sport en France*, Le Mans, Université du Maine, 2007, p. 79-104.

<sup>87</sup> « Étudier la pensée de Proudhon ou de Maurras sans s'intéresser à leur audience, ce n'est pas plus faire de l'histoire qu'étudier les allitérations dans l'œuvre de Mallarmé. Toute étude historique comporte un volet social, donc collectif, donc nommé ou nombrable ». A. PROST, *Douze leçons...*, *op. cit.*, p. 203.

L'idée de départ était d'étudier la période 1870-1914, en suivant spontanément la périodisation canonique. Mis à part la fausse évidence de l'unité d'une période préconstruite<sup>88</sup>, rien ne justifie, à l'examen, une telle chronologie. S'arrêter à la Première Guerre mondiale n'a guère de sens : c'est présupposer un déclin du mouvement préparatiste, suite au conflit, qui n'a pas eu lieu, ou qu'il faut du moins largement relativiser. Au contraire, c'est courir le risque d'une histoire téléologique, reprenant implicitement le schéma d'une « revanche » ou d'une marche à la guerre inévitable, tout en abandonnant l'analyse des profondes restructurations associatives suite aux retours de guerre. De la même manière, l'après 1945 serait intéressant à étudier du point de vue de la préparation militaire, mais la période de Vichy est largement documentée, tout comme le renouvellement du paysage sportif de l'après-guerre. En amont, la date de 1870 ne semble pas non plus très pertinente : le mouvement associatif se structure plutôt dans les années 1860, alors que les politiques mises en œuvre en faveur de la préparation militaire ne sont guère lancées avant les années 1880, lors de l'arrivée des républicains au pouvoir.

### Ouvrir les portes du gymnase

Une fois ce cadre posé, l'abondance des documents disponibles contraste avec la rareté des sources intéressantes. La série M occupe systématiquement plusieurs mètres linéaires des archives départementales, mais elle est composée essentiellement de documents stéréotypés et relativement pauvres en ce qui concerne les associations, même du point de vue statistique. Il a donc fallu choisir certains départements pour mener l'enquête, en essayant de concilier la représentativité géographique et la richesse des fonds conservés sur place, souvent synonymes d'un mouvement associatif très développé, au risque de biaiser la vision générale. À l'inverse, les régions où le mouvement associatif en général et le mouvement préparatiste en particulier sont restés limités n'offrent pas les ressources documentaires qui permettent d'écrire une histoire autre que superficielle. Dans cette perspective, Paris et les départements très spécifiques de la région parisienne n'ont pas été retenus, à cause de leur caractère trop urbain et du surdéveloppement du mouvement associatif. La presse fédérale et sportive donne de plus, au niveau national, de nombreuses informations sur les associations parisiennes. Au contraire, les deux départements ruraux de la Drôme et de l'Ardèche, représentent des exemples assez moyens du point de vue associatif, avec un réseau développé ayant laissé une documentation exploitable, sans que le mouvement préparatiste ne soit généralisé. Ces exemples ont été complétés par des départements structurés autour d'une grande ville, comme le Rhône et la Loire, ainsi que la Gironde, contrepoint nécessaire dans l'Ouest pour neutraliser les effets de structure géographiques. Les départements associativement peu développés,

---

<sup>88</sup> Dominique KALIFA (éd.), *Les noms d'époque : de « Restauration » à « années de plomb »*, Paris, Gallimard, 2019.

notamment dans le Massif Central ou dans le Sud de la France n'ont pas non plus été retenus, faute de documentation suffisante à traiter. Cette absence a été compensée, autant que faire se peut, par des tentatives de pondération statistiques, géographiquement différenciées, et par l'apport des historiographies locales. Enfin, les départements riches en documentation ont été explorés, en essayant de garder à l'esprit les biais introduits. Ce sont en particulier les départements du Nord, avec une vie associative très intense (Nord, Pas-de-Calais) et les départements de l'Est (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges), qui sont marqués par la présence de la frontière et par l'annexion de l'Alsace et de la Moselle en 1870. Les archives municipales n'ont guère été utilisées, à part le riche fonds de la ville de Montbéliard, parce que les fonds des sociétés importantes, quand elles ont été conservées, sont généralement déposés aux archives départementales.

L'essentiel de la documentation disponible est composé des traces de la surveillance administrative des associations, au niveau ministériel, au niveau préfectoral et au niveau municipal. C'est notamment le cas avant la loi de 1901, puisque les sociétés avaient besoin d'une autorisation administrative pour fonctionner, comme le prévoyait l'article 291 du code pénal de 1810, alors toujours en vigueur. Cette surveillance associative est remplacée, après 1908, par une large documentation produite pour les besoins de la procédure de l'agrément des sociétés, les « SAG ». Les dossiers d'associations de la préfecture regroupent ainsi souvent la correspondance et les enquêtes sur la société en question, qui donnent beaucoup d'informations, mais de manière indirecte. Les échanges réguliers entre les associations et les autorités militaires a également produit de nombreux documents, pour l'organisation du brevet d'aptitude militaire, mais surtout à propos des mouvements d'armes et de cartouches mises à disposition par l'armée. Les sociétés agréées doivent tenir à jour et fournir un « carnet de SAG » à leur subdivision de rattachement, dont un double doit être déposé en mairie, et qui, à ce titre, a parfois été conservé. Ces carnets constituent des sources d'informations précieuses, détaillant les finances de la société, les activités mises en place, le nombre de membres, le matériel et les infrastructures de l'association, la composition du bureau et les récompenses obtenues par la société et par les membres. Les fonds préfectoraux, en plus de la surveillance administrative, conservent également parfois des publications préparatistes régionales (bulletins de sociétés, d'unions régionales), ainsi que, pour certains d'entre eux, les publications des services départementaux d'éducation physique éditées dans l'entre-deux-guerres<sup>89</sup>. Les fonds d'associations sont enfin rares mais essentiels : une vingtaine de fonds de sociétés ont été retrouvés, essentiellement dans les archives des Vosges<sup>90</sup> et de la Meuse<sup>91</sup>, et

---

<sup>89</sup> Notamment dans les Vosges, quelques numéros dans le Rhône, en plus de quelques numéros conservés à la BNF (Nord, Somme) ou des numéros épars collectionnés ici et là (Aube).

<sup>90</sup> Archives départementales des Vosges : 1J 1239 « Société de tir le réveil de Vaxoncourt (1908-1937) », 1J 1240-1241 « Société mixte de tir de Coussey 1909-1910, société de gymnastique et de Préparation Militaire de Coussey (sans date) », 1J 1262 « Société de préparation et de perfectionnement militaire de Charmois-l'Orgueilleux (1910-1921) », 1J 1397 « Société de tir de Girmont-Val d'Ajol 1908-1914 », 30J « Société de tir la Vigilante, de Dommartin-lès-Remiremont (1909-2003) », 65 J « Société de tir militaire de Provençères-Sur-Fave (1889-1909) », 71J « Société de tir de Tendon (1879-1905) », 111J « Fonds de L'Avenir hérédien (1905-

dans une moindre mesure aux archives de la Drôme (Le patronage « la Persévérante » de Romans et le Gymnase civil de Valence<sup>92</sup>) et de la ville de Montbéliard<sup>93</sup> (fonds de la société de tir « la Gauloise » et de la société de tir)<sup>94</sup>.

Au niveau national, la documentation des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique conservée aux Archives nationales offre une vision d'ensemble, bien que les fonds disponibles soient relativement décevants, faute d'une organisation centralisée de la préparation militaire avant 1914. De la même manière, la construction progressive d'un sous-secrétariat de l'éducation physique, ébauche jamais achevée d'un véritable ministère des sports, n'a laissé que des archives partielles, victime d'un « nomadisme » ministériel<sup>95</sup>, exception faite du rattachement au cabinet de Paul Painlevé en 1926-1929 qui a laissé un fonds cohérent<sup>96</sup>. Les archives du Service Historique de la Défense se sont aussi révélées relativement décevantes, puisque les documents de la Direction de l'Infanterie au ministère de la Guerre constituent l'essentiel des documents concernant la préparation militaire. La gestion de la préparation militaire était en effet largement décentralisée, au niveau des corps d'armée, comme le montrent les archives du premier corps d'armée conservés à Vincennes. Enfin, le *Journal Officiel* constitue une source primordiale en ce qui concerne les politiques mises en place et les débats qu'elles suscitent, complétées par les documents parlementaires (débat, rapports, projets de lois). Facilement accessibles par internet et interrogeables par un moteur de recherche, ces documents permettent désormais de produire une histoire institutionnelle

---

1965) », 258J « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron (1907-1946) », 262J « Société scolaire et civile de tir de Racécourt (1903-1914) », 273J « Société mixte de tir et de préparation militaire la Fraternelle de Basse-sur-le-Rupt (1899-1925) », 304J « Fonds de la société de tir du Val d'Allarmont et de Vexaincourt ([1909]-1937) ».

<sup>91</sup> Archives départementales de la Meuse : 1364W 3 et 1364W 7 « Société de tir "la sentinelle" de l'école primaire de Cousances-les-Forges », E-dépôt 512/110 « Andernay, société de tir : correspondance, arrêté, régime intérieur, concours, statuts (1908-1938) », E-dépôt 22/111 « Baudonvilliers ; Société de tir de Baudonvilliers. 1901-1926 », E-dépôt 79/98 « Chassey-Beaupre, société de tir la Lorraine, statuts, comptes des recettes et dépenses, assemblées générales : registres, cahiers, carnets. 1926-1934 », E-dépôt 89/88 « Clermont-en-Argonne, Société de tir : une brochure de la Fédération nationale, horaires des entraînements ; société de sport athlétique : cotisations. 1936-1946 », E-dépôt 144/92, « Société sportive de Fouchères : statuts de la société de tir, documentation d'armes. 1908-1927 », E-dépôt 159/32 « Goussaincourt, société de tir. 1907-1914 », E-dépôt « 222/43 Loisey, société de tir La Fraternelle, fonctionnement : statuts ; réunions du comité : registre. 1908-1951 », E-dépôt 252/133-134 « Menil-sur-Saulx, Société de tir : statuts, membres (1904-1913). 1882-1913 », E-dépôt 256/150 « Mogneville, Société de tir. 1880-1888 », E-dépôt 321/207 « Reffroy, Société de tir, statuts, délibérations, résultats des concours : cahier. 1908-1912 », E-dépôt 353/112 « Saint-Maurice-sous-les-Cotes, Société de tir et de préparation militaire. 1932-1952 », E-dépôt 409/336 « Vaucouleurs Société de tir. 1877-1911 », « Morley, société de tir et de préparation militaire des sapeurs-pompiers (1906-1946) » ; E-dépôt 395/107 « Société de tir : la Patriote de la Saulx ; membres (1906) », E-dépôt 395/77 « Société de tir "La Patriote de la Saulx" : statuts, concours, matériel, adhérents, divers (1906-1939) ».

<sup>92</sup> 174J1-54 « Fonds du gymnase civil de Valence » ; 16 J 37 « Archives Paroissiales. Société la Persévérante de Romans et de Bourg de Péage ».

<sup>93</sup> 58 S 1-134 « Fonds Péchin (société de tir, préparation militaire, la Gauloise, Marcel Richardot) ».

<sup>94</sup> L'essentiel de ces associations sont présentées de manière plus détaillée dans les annexes.

<sup>95</sup> Marianne LASSUS, *Jeunesse et sports : l'invention d'un ministère (1928-1948)*, Paris, Insep-éditions, 2017, p. 66.

<sup>96</sup> A.N. 313AP/272-298, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire ».

sans consacrer trop de temps à un dépouillement exhaustif, ce qui permet de développer en parallèle d'autres approches complémentaires.

De nombreuses sources imprimées viennent compléter cette documentation au niveau national. Ce sont d'abord les bulletins fédéraux des trois grandes unions préparatistes. *Le Tir national* de l'USTF a également l'avantage d'être en partie numérisé sur Gallica. Le *Gymnaste* de l'USGF se révèle plus difficile d'accès, avec une collection seulement consultable sur microfilm à la BNF. Mais c'est surtout *Le Soldat de demain*, organe de l'USPMF, communément appelée « Union Chéron » du nom de son président, qui constitue une source riche et très précieuse. La collection lacunaire de la BNF a été complétée par la consultation des numéros manquants dans les archives privées de l'association actuelle<sup>97</sup>. La revue *Vers l'armée*, éditée par la fédération concurrente, présidée par Lucien Lattès, et difficile d'accès, y est également disponible pour la période d'avant 1914. En parallèle, de nombreuses sources imprimées complètent ce corpus, consultées notamment à la BNF et dans à la bibliothèque Diderot de Lyon. Les revues généralistes (comme la *Revue des deux mondes*) ou plus spécialisées (les revues militaires en particulier, avec des publications comme *La France militaire*) donnent des compléments importants et des points de vue différents. De nombreux ouvrages ont aussi été écrits sur la préparation militaire, par des médecins, des militaires et des hommes politiques, ainsi que toute une production de manuels à destination des candidats aux différents brevets. Leur profusion sur les boutiques de livres d'occasion donne une idée de leur large diffusion. Enfin la presse constitue une source indispensable, d'autant que de nombreuses collections sont désormais facilement accessibles en ligne et sont interrogeables par des moteurs de recherche, ce qui rend possible des recherches par mot-clef pour croiser fréquemment les informations. La presse sportive, *L'Auto* en tête, reste essentielle pour s'extraire de la vision unilatérale des préparatistes sur eux-mêmes<sup>98</sup>. Le discours de ces journaux, qui soutiennent une vision des activités physiques souvent concurrente, donnent une vision d'ensemble du champ des activités physiques et sportives et des critiques de la préparation militaire qui n'apparaissent qu'en creux dans la presse préparatiste.

L'analyse de cette documentation a d'abord permis d'établir une recension détaillée de la législation en matière de préparation militaire (plus de 250 textes réglementaires et législatifs entre les années 1860 et 1930), à partir des textes déjà mentionnés par l'historiographie, complétés par le *Journal Officiel*, les bulletins officiels et les documents administratifs retrouvés dans les fonds départementaux. Cette base de données réglementaire a par la suite été enrichie des différents projets de loi et des débats parlementaires à propos de la

---

<sup>97</sup> Les archives de l'Union des sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire (USEPPSM), sont conservés par l'Union Fédérative des Sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire (siège au 23 rue de la Sourdière, 75001, Paris). Merci aux dirigeants, notamment M. Raphaël Saint-Vincent, qui m'a permis de consulter ces documents à l'été 2017.

<sup>98</sup> Un riche instrument de travail est qui plus est désormais disponible sur ce journal : Benoît CARITEY (éd.), *La fabrique de l'information sportive : « L'Auto » (1900-1944)*, Reims, Épure, 2020.

préparation militaire. En parallèle, un fichier regroupant les informations sur les personnalités importantes du champ des activités physiques a été constitué, en établissant les liens et les rapports de force entre les différentes institutions et entre les secteurs concurrents. Par la suite, un carton très utile aux archives nationales<sup>99</sup> a permis de constituer une liste nominative des sociétés agréées de 1909 à avril 1913, soit environ 6 000 sociétés, liste complétée par la recension publiée par le ministère de la Guerre à partir de 1914<sup>100</sup>, puis par les annuaires disponibles, transposés informatiquement<sup>101</sup>. Cette importante liste de sociétés a permis un travail statistique et géographique. Le recensement systématique de toutes les listes de membres dans les bureaux des associations, dans les archives explorées, a par ailleurs constitué une base de données sociologique avec plus de 3 700 membres de bureaux d'associations et plus de 5 800 sociétaires, couvrant toute la période (avec une moitié des données datées d'avant 1900) dans plusieurs départements. Malgré de gros problèmes de catégorisation à cause de la diversité des producteurs et du flou des termes utilisés, ce matériau donne des éléments pour quantifier sociologiquement des profils associatifs, différenciés selon l'époque et la région, de manière relativement fiable. Les analyses de l'idéologie reposent sur dépouillement exhaustif et attentif du *Soldat de demain*, ce qui a conduit à des recherches plus poussées sur certains des rédacteurs réguliers de la revue (Adolphe Chéron au premier chef, Rémy Roure, Albert Surier, Henri Diffre, le colonel Lebaud). Cette analyse des positions d'une revue sur une trentaine d'années a été complétée par l'analyse du reste du corpus (presse sportive, autres publications préparatistes). Enfin, le traitement des fonds associatifs a donné lieu à la production de biographies d'associations, contextualisées par des recherches annexes (géographie, histoire locale, etc.) et des éléments de biographies individuelles<sup>102</sup>.

---

<sup>99</sup> A.N. F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913). »

<sup>100</sup> « Liste des sociétés de préparation militaire agréées du 1er novembre 1912 au 31 décembre 1913 », *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, 10, mars 1914, p. 388-415.

<sup>101</sup> UNION DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE SPORTS ATHLÉTIQUES, *Annuaire USFSA 1910*, Paris, s.n., 1910 ; F. DE SOLIERES, *Annuaire général des sociétés françaises patriotiques et militaires*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1913 ; USPMF, *Annuaire 1913*, 1913 ; USEPPSM, *Annuaire du Soldat de Demain*, 1923 ; USTF, *Annuaire de l'USTF*, 1923 ; USGF, *Annuaire 1927*, 1927.

<sup>102</sup> Il faut citer la mine d'or que représente la base « mémoire des hommes » (<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>), dès qu'il s'agit de la carrière militaire des individus, qui rend possible des recherches biographiques rapides sur un grand nombre d'individus.

## Renouveler l'histoire des pratiques conscriptives

Sports, évergétisme, gouvernementalité : questions de vocabulaire

Plusieurs points de vocabulaire doivent être éclaircis, par souci de clarté et de rigueur théorique. Le mot « sport » pose problème, à cause de sa fausse évidence. Dans le langage courant, il désigne aujourd'hui toute forme d'activité physique, ce qui n'est pas le cas au XIX<sup>e</sup> siècle. Les sciences sociales réservent également le terme de sport à un certain type de pratiques. Pris au sens large, la catégorie sportive est trompeuse, car elle est très vague : qu'ont en commun un chasseur, un pilote automobile, un randonneur, un finaliste du 100 mètres aux Jeux olympiques et un joueur de football du dimanche ? La catégorisation n'est ainsi pas consensuelle, qu'elle soit étendue vers les loisirs (sports mécaniques, chasse) ou du côté des jeux (billard, fléchettes, e-sport). Ce flou sémantique nourrit plusieurs controverses. Il s'agit d'abord de savoir si le principe sportif a toujours existé et a seulement connu des variations suivant les époques et les cultures<sup>103</sup>, ou si les activités physiques avant l'époque contemporaine n'étaient que des jeux, radicalement différents des sports modernes, malgré une apparente continuité<sup>104</sup>. Cette distinction s'appuie sur une définition d'un sport moderne essentialisé, caractérisé par plusieurs aspects, comme la recherche de la performance et du record, l'organisation de compétitions et l'institutionnalisation de fédérations<sup>105</sup>. Le développement du sport professionnel et des grands spectacles sportifs mondialisés rend cette spécificité encore plus grande. Dans cette perspective, un usage trop large du mot de « sport » semble effectivement inapproprié : il est difficile de parler de club sportif, au sens strict, pour décrire une société de gymnastique ou une société de tir d'un régiment territorial, en les mettant sur le même plan qu'un grand club professionnel de football. Pourtant, notamment dans les grandes villes, certaines sociétés de tir, structurées autour de champions écumant les concours internationaux, sont plus proches de la logique de ce « sport moderne » idéal que les clubs cyclistes de tourisme ou que les micro-clubs amateurs de football, qui se multiplient dans les campagnes françaises des années 1920. La catégorie sportive semble fluctuante et définie arbitrairement, y compris à l'époque, avec de forts enjeux de légitimité<sup>106</sup>. Il faut y prendre garde : se concentrer sur les sociétés qui ressemblent le plus aux clubs d'aujourd'hui ne permet pas de prendre en compte toutes les formes d'exercice physique, ce qui participe à l'invisibilisation des pratiques conscriptives, rejetées à la marge du champ sportif. Si les sociétés de gymnastique ou de tir ne sont pas considérées comme des clubs sportifs, il semble

---

<sup>103</sup> Laurent TURCOT, *Sports et loisirs : une histoire des origines à nos jours*, Paris, Gallimard, 2016.

<sup>104</sup> N. ELIAS et E. DUNNING, *Sport et civilisation...*, *op. cit.* ; Richard HOLT et Georges VIGARELLO, « Le corps travaillé. Gymnastes et sportifs au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Histoire du corps*, Paris, Éditions du Seuil, 2011, p. 321-388.

<sup>105</sup> Allen GUTTMANN, *Du rituel au record : la nature des sports modernes*, traduit par Thierry TERRET, Paris, L'Harmattan, 2006.

<sup>106</sup> Par exemple le sport « rouge », souvent qualifié dans l'historiographie de sport « affinitaire ». Nicolas KSSIS, *La FSGT : du sport rouge au sport populaire*, Montreuil, Éd. la Ville brûle, 2014.

en effet logique qu'elles restent peu étudiées par les historiens du sport. C'est pourquoi le terme de « sport » au sens large, dans son utilisation courante, a généralement été remplacé dans cette thèse par celui « d'activités physiques et sportives », plus clair et plus englobant, ou par celui de « loisirs corporels<sup>107</sup> », qui inclue toutes les formes de pratiques de loisirs engageant le corps<sup>108</sup>. Les « sports anglais », « sport » moderne au sens strict, ne sont alors envisagés que comme l'une des formes particulières d'un vaste « système sportif<sup>109</sup> », qu'il s'agit d'analyser dans sa globalité, au lieu de concentrer l'analyse sur les origines du sport moderne dans une démarche généalogique qui a son intérêt, mais qui ne peut être suffisante. De la même manière, le terme « d'éducation physique » est utilisé ici au sens large, et pas seulement pour désigner les activités physiques dans le seul cadre scolaire : c'est l'acception utilisée par exemple par les préparatistes eux-mêmes. Il s'agit de formes d'activités physiques encadrées, non sportives au sens strict, bien que des pratiques sportives au sens large, comme le football, y soient intégrées.

Une autre clarification est nécessaire à propos du terme de « sociétés conscriptives », introduit par Pierre Arnaud. Il les distingue des sociétés de jeux traditionnels et d'agrément, qui évoluent soit dans une modalité « hygiénique et récréative » soit dans une démarche « compétitive ». Il distingue ainsi deux formes de la « sociabilité sportive », compétitive ou conscriptive<sup>110</sup>. Mais cet idéal-type, utilisé comme tel par Pierre Arnaud lui-même, a eu tendance, à l'usage, à être confondu avec une stricte réalité empirique. L'idée qu'il a existé des *sociétés* conscriptives invisibilise ainsi la réalité de *pratiques* conscriptives également présentes dans les sociétés sportives, tandis que ce schéma semble minorer les traits communs entre les deux genres d'associations<sup>111</sup>. Le terme de sociétés conscriptives a donc été utilisé avec parcimonie dans cette étude, largement remplacé par celui de sociétés « préparatistes », pour désigner les sociétés de tir, de gymnastique, d'instruction militaire, mais plus généralement pour désigner les associations dans lesquelles les activités conscriptives sont pratiquées de manière active<sup>112</sup>. Le terme de « préparatiste » a donc été employé comme quasi-synonyme de « conscriptif », pour désigner à la fois le mouvement préparatiste, composé des grandes unions servant l'objectif de préparation militaire, sous des formes

---

<sup>107</sup> C'est le choix qui a été fait dans un article qui reprend certains éléments de ce travail : Lionel PABION, « "L'Union Chéron" : le sport en uniforme (1906-1939) », *Staps*, n° 127-1, 2020, p. 29-43.

<sup>108</sup> Le terme de loisir étant lui-même entendu comme « temps pour soi », sans présumer des motivations ou de l'utilité des pratiques (Alain CORBIN (éd.), *L'avènement des loisirs...*, *op. cit.*, p. 19-20.), en gardant à l'esprit les précautions nécessaires à l'emploi de ce terme. (Jean-Pierre RIOUX, « Sport et association : remarques de précaution », in Jean CAMY et Pierre ARNAUD (éd.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986, p. 168.

<sup>109</sup> Sébastien DARBON, *Les fondements du système sportif. Essai d'anthropologie historique*, Paris, L'Harmattan, 2014.

<sup>110</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*, p. 146-147.

<sup>111</sup> Ce point est largement développé dans le chapitre 8.

<sup>112</sup> En incluant par exemple la FGSPF ou les sociétés de tir post-scolaires, ce qui est évidemment discutable. Cette question de catégorisation, jamais résolue de manière pleinement satisfaisante, est néanmoins centrale lorsqu'il s'agit d'établir des statistiques sur l'ampleur du mouvement associatif lié à la préparation militaire : c'est la source de nombreuses variations, y compris à l'époque.

diverses (en premier chef l'USTF, l'USGF, la FGSPF et les Unions Chéron, Lattès, Trousselle). L'expression de « milieu préparatiste » désigne les dirigeants et les cadres de ces associations, leurs soutiens, ainsi que les parlementaires et les militaires qui agissent dans ce réseau. Le terme de « sociétés préparatistes » désigne, dans le sens employé par exemple par Adolphe Chéron lui-même, les associations qui se destinent à des degrés divers à la formation des soldats, en mêlant pratique du tir, gymnastique, marche, éducation physique et instruction militaire, en particulier à partir des années 1900, en oppositions aux sociétés d'instruction militaire des années 1880-1890, beaucoup plus strictement militarisées. Cette catégorie a l'avantage de reprendre un terme de l'époque elle-même, sans plaquer un cadre d'analyse rétrospectif. Les deux termes « conscriptif » et « préparatiste » sont néanmoins largement synonymes, parce que les sociétés de gymnastique et de tir, qui ne se désignent en général pas elles-mêmes comme « préparatistes », suivent dans les faits un objectif conscriptif, c'est-à-dire qu'elles préparent des jeunes au brevet militaire.

Des problèmes plus classiques de catégorisation surgissent en ce qui concerne les analyses sociologiques. Une catégorie regroupant artificiellement un ouvrier d'une grande usine moderne et l'unique ouvrier d'un atelier d'artisan ne permet pas de tirer des conclusions très probantes ; d'autant que le terme n'est pas utilisé de la même façon par les présidents de sociétés, qui remplissent souvent eux-mêmes les fiches de renseignement. Autre exemple, le terme de « propriétaire » désigne parfois des grands propriétaires terriens, alors qu'il décrit ailleurs un simple « agriculteur ». La catégorie de « ruralité » pose aussi problème, et arriver à une définition stable est une véritable gageure<sup>113</sup>. La valeur des statistiques ainsi établies n'est pas nulle, grâce au nombre élevé de renseignements inclus dans la base de données, mais il faut garder à l'esprit l'approximation de ces estimations, ce qui influe fortement sur la portée des conclusions qu'il est possible de tirer. Le terme « d'évergétisme » a été utilisé, par ailleurs, pour décrire l'attitude des notables qui s'investissent dans le mouvement préparatiste, sur le modèle antique. Cette idée semblait plus adaptée et plus éclairante que le terme de « philanthropie », qui repose davantage sur des ressorts moraux.

Le sens de plusieurs concepts doit aussi être clarifié. Celui de « militarisation », déjà évoqué, est employé dans ce travail dans un sens très large : il s'agit simplement de mettre en évidence la place importante de l'armée, des militaires et du service militaire dans la société. Cette militarisation ne peut pas être restreinte à une seule idéologie (bellicisme, nationalisme, etc.). Les partisans affirmés de l'extension de la place du devoir militaire sont ainsi qualifiés plus précisément par l'adjectif « militariste ». Enfin, certains concepts de Michel Foucault ont été repris pour leur potentiel théorique : ils ont l'intérêt de replacer certains micro-événements dans une histoire longue, en proposant un cadre interprétatif efficace. C'est notamment le cas

---

<sup>113</sup> Ce qui peut introduire des malentendus : la ruralité de l'Ardèche ou de la Drôme n'est évidemment pas la même que la ruralité de Seine-et-Oise. (Tony FROISSART, *L'impasse du sport rural : la Seine-et-Oise de 1880 à 1939*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006.)

des notions de « pastorale<sup>114</sup> », développée par l'Église, qui fonde selon lui une technique de gouvernement neuve, proprement moderne. Mais c'est surtout le concept de « gouvernementalité » qui semble le plus opérant pour analyser ces sociétés de loisirs encadrés et militarisés, avec une forte dimension disciplinaire. Curieusement, Michel Foucault ne l'a pas utilisé lui-même pour parler des sociétés de gymnastique, et le concept semble peu convoqué dans l'historiographie, alors qu'il donne une clef de lecture stimulante. Il s'agit à la fois de donner une portée théorique et interprétative plus générale au mouvement préparatiste, tout en essayant de montrer les limites d'une utilisation trop schématique de cette idée, en cherchant à confronter une interprétation abstraite aux données empiriques décrivant les trajectoires individuelles. Enfin, les concepts de « bio-pouvoir » et de « biopolitique », davantage développé par Foucault lui-même, notamment dans son *Histoire de la sexualité*, ont connu une fortune plus importante dans les sciences sociales, largement repris depuis dans l'historiographie du sport, du corps, de l'hygiène et de la santé<sup>115</sup>, qu'il s'agit aussi de prendre en compte.

Préparants et préparés : acteurs, pratiques, idéologie

Cette étude commence par un récit chronologique d'un point de vue politique et institutionnel, qui peut paraître peut-être un peu aride, mais qui semblait nécessaire pour faire le point sur la riche réglementation produite et sur les débats attenants. Il s'agit d'une histoire de la préparation militaire et du mouvement préparatiste, décrit statistiquement et géographiquement, dans une perspective diachronique, qui permet par la suite d'analyser les sociétés préparatistes en elles-mêmes, de façon plus thématique. Quatre époques sont distinguées : une époque de genèse du mouvement, à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier avec l'élan donné par le projet républicain mis en œuvre dès les années 1880 (chapitre 1). La « Belle Époque » de la préparation militaire semble l'apogée du mouvement, dans la dizaine d'années allant de 1905 à 1914, durant laquelle le phénomène préparatiste devient véritablement massif (chapitre 2). La guerre constitue une épreuve pour un réseau associatif éprouvé, mais qui se reconstitue paradoxalement avec une légitimité nouvelle au lendemain du conflit, autour de pratiques reconfigurées. La fin des années 1920 semble néanmoins marquer une période de déclin (chapitre 3). Les années 1930 marquent pourtant un regain, en particulier à la fin de la décennie, tandis que la préparation militaire s'institutionnalise toujours davantage, à la faveur des réformes militaires et de la structuration cahoteuse d'une administration de l'éducation physique. Au début de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement préparatiste est encore massif et bien structuré (chapitre 4).

---

<sup>114</sup> Notamment la leçon du 15 février 1978. M. FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population...*, op. cit., p. 151-159.

<sup>115</sup> Voir par exemple la leçon inaugurale d'Éric Fassin au Collège de France, prononcée le 16 janvier 2020, intitulée « l'inégalité des vies », fortement inspirée par l'œuvre de Michel Foucault.

Une deuxième partie est davantage centrée sur les associations de préparation militaire elles-mêmes, avec la volonté d'en écrire une histoire « au ras des crampons », dans une démarche inspirée de l'ethnographie. Il s'agit autant de s'intéresser aux pratiques elles-mêmes qu'aux sociétaires, qu'ils soient dirigeants ou simples pratiquants. Ces associations sont d'abord analysées comme des lieux de loisirs, qui organisent des pratiques récréatives, des rituels festifs et compétitifs, et qui font apparaître des formes de sociabilités propres (chapitre 5). L'attention aux pratiques aboutit sur l'étude du lien entre le mouvement préparatiste et le champ sportif, en relativisant la distinction nette entre sociétés sportives et sociétés préparatistes : c'est ce que montrent les nombreuses formes d'hybridations. C'est l'occasion d'une discussion plus théorique sur la catégorie « conscriptive » (chapitre 6). Des éléments de sociologie du mouvement sont ensuite proposés. L'étude des dirigeants est centrée sur la notion d'évergétisme, tandis que l'analyse des données sur la composition de ces groupes permet d'évoquer leur profil de recrutement, avec la double question de la présence des catégories populaires et du caractère rural du mouvement préparatiste (chapitre 7). L'omniprésence des instituteurs dans les associations rend incontournable l'interrogation sur les liens entre l'école et la préparation militaire et, plus généralement, sur la place du monde scolaire et parascolaire dans l'essor associatif (chapitre 8).

Une troisième partie se veut plus interprétative, en mettant en relation les pratiques et les discours, pour s'interroger sur l'idéologie et les objectifs des dirigeants préparatistes. Cette analyse, conduite en particulier à partir du contenu de la revue le *Soldat de demain*, fait apparaître une doctrine cohérente. Le pacifisme paradoxal de la dissuasion, l'hygiénisme de la « race » puis l'eugénisme semblent constituer les traits principaux de cette idéologie, qui se durcit dans l'entre-deux-guerres avec des glissements vers le racisme et l'autoritarisme (chapitre 9). L'objectif de contrôle social des loisirs juvéniles est ensuite étudié, grâce au concept de gouvernementalité développé par Michel Foucault. La tentative d'encadrement moraliste des loisirs des adolescents, dans une perspective d'éducation à une masculinité militarisée, apparaît comme une véritable « pastorale », menée par les républicains et les catholiques puis par les mouvements socialistes et communistes, qui développent des techniques spécifiques dans le cadre de cette compétition. Ces outils de gouvernementalité s'avèrent néanmoins partiellement inefficaces, toujours déjoués par une jeunesse qui se montre indisciplinée et transgressive (chapitre 10). Enfin, la dimension militaire des sociétés préparatistes est analysée, en s'inscrivant dans l'historiographie de la Première Guerre mondiale. Le mouvement préparatiste diffuse un habitus martial, une culture militaire, marquée par le « culte du drapeau » et l'idée de sacrifice, qui sert de répertoire pour le développement des cultures de guerre. La réception de cette culture par les jeunes adhérents est néanmoins plus ambiguë qu'il n'y paraît au premier abord, avec une palette d'attitudes allant de l'adhésion à l'acceptation par calcul. Cette culture militaire diffusée par les préparatistes est enfin mise en perspective par une ébauche de comparaison avec des types semblables d'éducation physique mis en place dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie : le mouvement semble développé à l'échelle européenne, malgré

des modalités différentes selon les pays, ce qui dessine l'image d'une vaste militarisation dont les activités physiques sont un des éléments centraux (chapitre 11).

Les annexes mettent à disposition les principaux textes réglementaires de la préparation militaire, qui ne sont pas tous facilement accessibles, et qui intéresseront notamment les historiens du sport, puisque de nombreux clubs sportifs sont soumis à cette réglementation via le statut de l'agrément. Dans le même ordre d'idées, plusieurs textes de préparatistes sont reproduits. Ils ont été choisis parce qu'ils sont particulièrement frappants et parce qu'ils sont représentatifs d'un courant idéologique ou de pratiques particulières. Ces documents pourront être utiles, notamment à des fins pédagogiques, pour ce qui touche à l'histoire des activités physiques et sportives au début du siècle. Les données statistiques produites pour cette étude y sont aussi mises à disposition de manière plus complète, notamment en ce qui concerne la géographie du mouvement et la composition des sociétés, à partir de la base de données constituée. Une présentation plus détaillée de « l'Union Chéron » est aussi proposée, puisqu'il en est largement question ici. Une histoire sommaire de la fédération s'accompagne de courtes biographies des principaux contributeurs du *Soldat de demain*, utiles pour la critique du corpus utilisé. Enfin, les fonds d'associations sont présentés à part. Le lecteur s'y reportera pour contextualiser les exemples repris à différents endroits du texte.

PREMIERE PARTIE. « FABRIQUONS D'ABORD DES HOMMES SAINS, PUIS, SI C'EST INDISPENSABLE, NOUS FABRIQUERONS DES CANONS<sup>1</sup> » : 80 ANS DE PREPARATION MILITAIRE (ANNEES 1860-ANNEES 1940)



Figure 2 : fête de l'USGF en 1907, Clermont-Ferrand (carte postale, 1907)<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Georges Barthélémy, *Journal Officiel*, Chambre, 14 décembre 1936, pp. 3589.

<sup>2</sup> Durand et Cie (Veuve), éditeur à Clermont-Ferrand ; Ernest Le Deley (1859–1917), éditeur à Paris Carte postale, 1907, collection personnelle.

## Chapitre 1. La genèse d'un mouvement, au cœur du projet républicain (fin du XIXe siècle)

### I. Le gymnaste, le militaire, le citoyen : la naissance d'un mouvement conscriptif (décennies 1860-1870)

#### A. Le XIXe siècle des activités physiques contre le mythe historiographique de la « Revanche »

##### 1. *L'apparition des idées de préparation militaire et d'éducation physique*

La césure de 1870 est rarement interrogée en tant que telle dans l'historiographie des activités physiques et sportives. C'est une scansion fréquemment utilisée, souvent comme un point de départ, notamment dans les manuels universitaires et les ouvrages de synthèse<sup>3</sup>. Pourtant, le mouvement de création des sociétés de gymnastique et des sociétés de tir débute en amont, dès le milieu du XIXe siècle<sup>4</sup>, et particulièrement sous le Second Empire. À l'inverse, le mouvement plus proprement sportif, d'inspiration anglaise, se développe plus tard, à l'extrême fin du siècle, et la date de 1870 ne semble pas non plus très pertinente<sup>5</sup>. Il s'agit certainement d'un choix de commodité : les changements de régime politique sont des bornes chronologiques canoniques. Mais c'est aussi la conséquence d'une vision des débuts de la Troisième République qui valorise démesurément l'idée d'une volonté de « revanche », pourtant largement remise en cause<sup>6</sup>. La guerre de 1914 serait la conséquence inéluctable de la guerre de 1870, et de ce point de vue rétrospectif, toutes les initiatives de cet autre « entre-deux-guerres » seraient portées par cet élan revancharde<sup>7</sup>. Ce mythe historiographique continue d'être largement adopté pour expliquer le développement des activités conscriptives<sup>8</sup>.

Au contraire, Marcel Spivak avait montré dès les années 1970 que le développement des activités physiques et sportives, en particulier dans sa dimension gymnastique, est

---

<sup>3</sup> Par exemple P. CLASTRES et P. DIETSCHY, *Sport, culture..., op. cit.* ; T. TERRET, *Histoire du sport..., op. cit.*

<sup>4</sup> J. DEFRAÏNCE, *L'excellence corporelle..., op. cit.* ; Gilbert ANDRIEU, *La gymnastique au XIXe siècle ou la naissance de l'éducation physique : 1789-1914*, Paris, Actio, 1999.

<sup>5</sup> C'est ce que souligne par exemple Alex Poyer en retenant un autre marqueur chronologique commode, 1880, c'est-à-dire l'arrivée des républicains opportunistes au pouvoir. Philippe TETART (éd.), *Histoire du sport..., op. cit.*

<sup>6</sup> B. JOLY, « La France et la Revanche (1871-1914) », *art. cit.*

<sup>7</sup> Par exemple, dans le travail qui fait autorité de Pierre Arnaud : « C'est que cette période [les débuts de la troisième République] et encore le début du 20<sup>e</sup> siècle, jusqu'à 1914, sont marqués politiquement par le désir de revanche. ». Pierre ARNAUD, *Les Savoirs du corps éducation physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*, Lyon, PUL, 1992, p. 27.

<sup>8</sup> Malgré des remarques pourtant faites depuis longtemps déjà : « la militarisation de la gymnastique, à cette époque est le reflet d'une transformation du pouvoir et des luttes politiques, bien plus qu'elle n'est une préparation à la revanche ». Gilbert ANDRIEU, « La gymnastique obligatoire à l'école ou l'application d'une morale revancharde », in Pierre ARNAUD et Thierry TERRET (éd.), *Sport, éducation et art : XIXe-XXe siècles*, Paris, Éd. du CTHS, 1996, p. 11-25.

indépendant de la guerre de 1870 et remonte au début du XIXe siècle<sup>9</sup>, notamment dans le cadre de l'armée, avec l'action de personnages marquants comme le colonel Amoros<sup>10</sup>. L'école de Joinville-le-Pont est créée en 1852, et s'inscrit dans le cadre d'une évolution de la pensée militaire qui aboutit à la loi Neil de 1868, marquant l'introduction, très limitée, d'un système de réserves. L'article 9 du texte prévoit en effet une Garde mobile, avec des exercices d'instruction réguliers, dont sont exemptés les hommes suffisamment entraînés. Extension de la conscription, adoucissement du service sous les drapeaux en échange d'une formation préalable des conscrits : c'est toute l'idée de préparation militaire qui prend pour la première fois une réalité, sinon effective, au moins légale. L'armée s'intéresse aussi à la pratique du tir dès 1860, avec le soutien apporté à la fondation à Vincennes d'un « tir national français », c'est-à-dire en réalité d'un stand, dont l'exemple est pris sur les pays voisins. Destiné à accueillir chaque année un concours national, doté de prix distribués par le gouvernement, il est censé favoriser l'émulation dans le pays. Le général Guiod vient remettre les prix du concours en octobre 1860 et déclare que :

*« L'exemple de la Suisse vient d'être suivi par l'Angleterre et la Belgique. Un Français, l'honorable M. Augier, a eu l'heureuse pensée de doter son pays d'un établissement semblable aux tirs de nos voisins. A lui revient l'honneur de l'initiative ; mais il est juste de reconnaître en même temps que, dès ses premières ouvertures, il a trouvé dans le Gouvernement un appui et un concours qui ne lui ont jamais fait défaut. C'est qu'on a compris immédiatement que le Tir national français était une institution qui manquait à la France pour entretenir et encourager les mâles instincts de ses enfants.*

*À présent qu'une arène sera ouverte périodiquement à ces nobles exercices, les citoyens vont se concerter et se préparer à y paraître avec avantage. La population tout entière sentira se réveiller son antique ardeur pour ces jeux guerriers, et bientôt la jeunesse, formée de bonne heure, par ses amusements même, au maniement des armes, apportera sous les drapeaux non-seulement un cœur ferme comme ceux qui l'y ont devancée, mais un œil déjà sûr, des mains déjà habiles<sup>11</sup>. »*

En parallèle de cette dynamique militaire, la gymnastique se développe selon des logiques hygiénistes et scolaires, dans les lycées dès la Révolution par exemple<sup>12</sup>, et avec des tentatives

---

<sup>9</sup> Marcel SPIVAK, « Le développement de l'éducation physique et du sport français de 1852 à 1914 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXIV-1, 1977, p. 28-49.

<sup>10</sup> Marcel SPIVAK, *Un Homme extraordinaire le Colonel Francisco Amoros Y Ondeano, Marquis de Sotelo*, Paris, Institut National des Sports, 1970 ; Thierry ARNAL et Georges VIGARELLO, *La révolution des mouvements : gymnastique, morale et démocratie au temps d'Amoros, 1818-1838*, Paris, L'Harmattan, 2009.

<sup>11</sup> *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, 30 octobre 1860.

<sup>12</sup> Décret du 27 brumaire an III (17 novembre 1793) pour que les garçons soient « dressés aux exercices militaires » ; dans les lycées, le règlement général du 21 prairial an XI (10 juin 1803) prévoit des exercices militaires le jeudi de 11h à 12h30 (titre 2, §11). Cette militarisation assez prononcée de lycées semble perdurer tout le XIXe siècle. Olivier HOIBIAN et Serge VAUCELLE, « Les exercices « au grand air » des lycéens (1820-1880) : un effet des campagnes hygiénistes du début du XIXe siècle ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 66-2-2, 2019, p. 116-140.

poursuivies dès les années 1820, « en dehors de toute incitation officielle<sup>13</sup> ». Cette « multitude d'initiatives<sup>14</sup> » n'est pas seulement étatique. Au milieu du XIXe, les gymnases sont déjà nombreux à Paris, y compris des gymnases privés à visée médicale<sup>15</sup>. Mais la loi scolaire de 1850 introduit les exercices physiques à l'école<sup>16</sup> et celle de 1854 les introduit dans l'enseignement secondaire par l'arrêt Fortoul<sup>17</sup> : la « scolarisation de la gymnastique » est en germe dès le milieu du siècle<sup>18</sup>. La dynamique se poursuit, dans l'élan réformateur et modernisateur du Second Empire<sup>19</sup>, avec un premier rapport du docteur Hillairet daté du 27 décembre 1866, diligenté par le ministre pour dresser une liste des agrès nécessaires à la gymnastique dans les collèges et les lycées<sup>20</sup>. Le décret Duruy du 3 février 1869 instaure le « certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique » (CAEG) suivi de la circulaire du 9 mars 1869, qui régleme la pratique du tir. Une circulaire de Duruy à propos de l'installation du matériel évoque « [ce] moment où l'Administration s'efforce d'organiser des gymnases dans nos établissements d'instruction<sup>21</sup> ». Un personnage politique d'ampleur comme Octave Gréard, déjà en responsabilité dans l'administration impériale, promeut personnellement la gymnastique<sup>22</sup>. Dès 1868, 67 des 82 lycées français ont une collection d'appareils et d'agrès ; 90 collèges sur 254 sont équipés ainsi que 29 des 78 écoles normales<sup>23</sup>. Un rapport sur l'état de l'Instruction publique en 1869 mentionne qu'une expérimentation est en cours au lycée de Castres, avec l'introduction des exercices militaires, de la gymnastique et de la natation pendant les récréations. Ce texte affirme à la fois la faiblesse des réalisations et la force des ambitions nouvelles dans le domaine :

*« Avec des récréations plus longues, l'enseignement de la gymnastique, qui est demeuré jusqu'ici à peu près illusoire, pourra prendre sa place régulière et obligatoire dans le régime intérieur de nos établissements publics<sup>24</sup>. »*

<sup>13</sup> Olivier HOIBIAN et Serge VAUCELLE, « Les exercices « au grand air » des lycéens (1820-1880) : un effet des campagnes hygiénistes du début du XIXe siècle ? », *art. cit.*, p. 137.

<sup>14</sup> André RAUCH, « La politique scolaire en matière de gymnastique au XIXème siècle », *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, 9-3, 1982, p. 373-382.

<sup>15</sup> Jacques DEFANCE, « Esquisse d'une histoire sociale de la gymnastique (1760-1870) », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2-6, 1976, p. 22-46.

<sup>16</sup> Loi Falloux, du 15 mars 1850, article 23 : « l'enseignement primaire [...] peut comprendre en outre : [...] le chant et la gymnastique ».

<sup>17</sup> Arrêté du 13 mars 1854 fixant « le règlement sur l'enseignement de la gymnastique ». Alex POYER, « 1854 : aux origines de l'institutionnalisation de la gymnastique scolaire. Contexte et portée de l'arrêt Fortoul », *Staps*, 71-1, 2006, p. 53-69. Voir la liste des 76 professeurs de gymnastique dans les lycées français en 1854. A.N. F/17/6916, « Enseignement secondaire. Gymnastique, escrime, équitation, exercices militaires. 1809-1902. ».

<sup>18</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>19</sup> Avec une politique appuyée en particulier sur des innovations diplomatiques et sur l'économiques. Sylvie APRILE, *La révolution inachevée : 1815-1870*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », 2010, p. 393-394.

<sup>20</sup> *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, tome 6 n°128, 1866. pp. 830-833.

<sup>21</sup> Circulaire du 4 mai 1869, *Ibid.*, tome 11 n°208, 1869. pp. 608-609.

<sup>22</sup> Stéphanie DAUPHIN, *Octave Gréard : 1828-1904*, Rennes, PUR, 2016, p. 107-111.

<sup>23</sup> Jean-Baptiste HILLAIRET, « Rapport à Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'enseignement de la gymnastique dans les lycées, collèges, écoles normales et écoles primaires », *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, 11-201, 1869, p. 279-346.

<sup>24</sup> « Exposé de la situation de l'Instruction publique en 1868 », *Ibid.*, 1869, p. 26-80.

Le texte évoque également la mise en place d'une ébauche de préparation militaire en milieu scolaire, pour répondre aux inflexions du cadre militaire :

*« L'article 9 de la nouvelle loi sur l'armée [la loi Niel] dispensant d'assister aux exercices de la garde mobile les jeunes gens qui connaîtraient le maniement du fusil et les premières manœuvres, les élèves des classes supérieures mêlent les exercices militaires aux exercices habituels de gymnastique. »*

Le rapport Hillairet justifie aussi l'introduction du maniement du fusil pour les lycéens par les « demandes si nombreuses qui vous sont parvenues, monsieur le Ministre, de tous les points de la France<sup>25</sup> ». Il s'agit, pour les lycéens de bonne famille, de profiter au mieux des dispositions de la loi militaire, en évitant le plus possible les contraintes du service.

Dès la fin du Second Empire, tous les rouages du mécanisme de la préparation militaire sont donc imbriqués : la massification de l'armée par la construction du service militaire élargi<sup>26</sup> induit une massification de l'enseignement militaire, à l'école et en dehors, ce qui aboutit à une militarisation de l'école et des loisirs, avec des valeurs associées (civisme, hygiénisme, moralisme). Mais peu d'études se concentrent sur cette idée transversale, et les riches historiographies de l'hygiène<sup>27</sup>, de l'école<sup>28</sup>, de la conscription<sup>29</sup>, des loisirs<sup>30</sup> et de la gymnastique<sup>31</sup>, restent assez hermétiques les unes aux autres, alors qu'elles étudient différents aspects d'un même élan, en faveur d'une éducation physique militarisée. Dès l'origine du mouvement, les préoccupations hygiénistes et militaires sont en effet intimement liées, avant même la défaite de 1870<sup>32</sup>. Dans *le Moniteur de la gymnastique*, daté du 22 décembre 1868, Eugène Paz publie un courrier du sénateur Léon Blondel<sup>33</sup> :

*« Pendant que notre population s'étirole, la jeunesse dorée dans de funestes plaisirs, les industriels dans des opérations mécaniques, nos enfants dans des études commencées peut-être trop tôt et trop étendues pour leur âge, les nations du Nord entretiennent leurs forces physiques par des exercices multipliés, sans négliger pour cela des études plus graves, et développent à*

---

<sup>25</sup> J.-B. HILLAIRET, « Rapport à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique sur l'enseignement de la gymnastique dans les lycées, collèges, écoles normales et écoles primaires » ..., *op. cit.*, p. 331.

<sup>26</sup> T. HIPPLER, *Soldats et citoyens...*, *op. cit.*

<sup>27</sup> Gérard JORLAND, *Une société à soigner : hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 2010.

<sup>28</sup> Jean-Paul MARTIN, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Paris, 1992.

<sup>29</sup> T. HIPPLER, *Soldats et citoyens...*, *op. cit.* ; A. CREPIN, *Histoire de la conscription...*, *op. cit.*

<sup>30</sup> Alain CORBIN (éd.), *L'avènement des loisirs...*, *op. cit.*

<sup>31</sup> Thierry ARNAL et Thierry TERRET (éd.), *Aux origines de la gymnastique moderne*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2011.

<sup>32</sup> « La devise de la ligue de l'enseignement, dont on sait qu'elle a joué un rôle considérable dans le vote des lois scolaires de la IIIe République, était en 1881 : "pour la Patrie, par le livre et par l'épée." Elle aurait pu y inclure "par l'hygiène" » in Pierre ARNAUD, « Éducation physique, sport et santé dans la société française au service de la République, 1870-1914 », in Pierre ARNAUD et Thierry TERRET (éd.), *Sport, éducation et art : XIXe-XXe siècles*, Paris, Éd. du CTHS, 1996, p. 95.

<sup>33</sup> Eugène PAZ, *Documents pour servir à l'histoire de la gymnastique en France*, Paris, 1881, p. 11.

*la fois leur esprit et leur corps. Je me suis souvent attristé en voyant les jeunes gens de nos campagnes célébrer les fêtes patronales en tuant une oie qu'un bandeau dérobe à leur vue<sup>34</sup>, ou cherchant avec la bouche un anneau dans de la farine, etc., etc. Ces jeux puérils ont quelque chose de honteux. Ne vaudrait-il pas mieux s'exercer tous les jeux gymnastiques, qui développent l'agilité, l'adresse et la force ? »*

Les idées et les pratiques qui font de l'éducation physique un élément d'acculturation nationale, sont déjà en germes sous le Second Empire<sup>35</sup>. Dès lors, on peut faire l'hypothèse que les nouvelles formes d'éducation physique, dès le départ, ne se réduisent ni à des enjeux scolaires, ni à des enjeux hygiénistes, ni à des enjeux militaires dictés à court terme par des soubresauts politiques. Il s'agit aussi de la réinvention, sur un temps plus long, des sociabilités et des loisirs<sup>36</sup>, sous des formes plus institutionnalisées<sup>37</sup> et selon de nouvelles valeurs, dans un monde en profonde mutation. Des traditions parfois anciennes sont ainsi revisitées ou abandonnées, selon des modalités différentes dans chaque société européenne, avec de fortes influences réciproques, mais relativement indépendamment de l'action des États. Dans une certaine mesure, la gymnastique espagnole et le *Turnen* allemand du début du siècle<sup>38</sup> répondent en écho aux sociétés de tir italiennes<sup>39</sup> ou au sport des *public schools* britanniques de l'époque victorienne<sup>40</sup>, qui ont le point commun d'apparaître en grande partie grâce à des initiatives locales et non par une impulsion venue du sommet des États.

## 2. Un premier réseau conscriptif

Il existe de la même manière un réseau de groupes de gymnastique et de tir en France avant 1870, ce qu'on pourrait appeler la première vague des sociétés conscriptives. En ce qui concerne la gymnastique, en dehors des pratiques strictement militaires ou scolaires, une dynamique associative commence sous le Second Empire, avec des influences réciproques très fortes au niveau européen<sup>41</sup>. Une approximation à peu près admise semble dénombrer une quarantaine de sociétés de gymnastique avant 1870<sup>42</sup>. Rachel Chrastil a récemment retenu le nombre de 36 sociétés en 1869, principalement en Alsace puis dans les départements de

---

<sup>34</sup> Ce genre de jeux traditionnels lors des fêtes communautaires est attesté au moins jusqu'au début du XXe siècle par les folkloristes. Voir par exemple Pierre CHARRIE, *Le folklore du Haut-Vivarais*, F.E.R.N., Paris, 1968, p. 144.

<sup>35</sup> « Nombre d'enjeux précèdent la mise en place de cette gymnastique virilisante et moralisante [celle des républicains des années 1880], en particulier la fin des conservatismes et le remplacement du pouvoir religieux par la philosophie positive » G. ANDRIEU, « La gymnastique obligatoire à l'école ou l'application d'une morale revancharde », *op. cit.*, p. 25.

<sup>36</sup> Alain CORBIN (éd.), *L'avènement des loisirs...*, *op. cit.*

<sup>37</sup> Ce que Pierre Arnaud a qualifié de « sécularisation » des loisirs, du privé vers le public. P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>38</sup> James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004.

<sup>39</sup> Gilles PECOUT, « Les sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du XIXe siècle », *Mélanges de l'École française de Rome*, 102-2, 1990, p. 533-676.

<sup>40</sup> Richard HOLT, *Sport and the British: A Modern History*, Oxford, Royaume-Uni, Clarendon Press, 1993.

<sup>41</sup> E. PAZ, *Documents pour servir à l'histoire de la gymnastique en France...*, *op. cit.*

<sup>42</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 90.

l'Est<sup>43</sup>, reprenant certainement les informations données par Mamoz en 1891<sup>44</sup> et mises en lumière par Pierre Arnaud<sup>45</sup>. Pour ce qui est des sociétés de tir, une estimation vraisemblable compte également une quarantaine de groupes antérieures à 1870. L'annuaire de l'USTF de 1889 mentionne 48 sociétés de tir fondées avant 1870. Florimond Lermusiaux, responsable important de l'USTF et mémorialiste renseigné de la fédération, cite de seconde main le nombre de 37 sociétés existantes en 1870<sup>46</sup>, dont 12 étaient des anciennes compagnies d'archers ou d'arbalétriers<sup>47</sup>. La date de 1866 est évoquée comme un élément déterminant pour l'essor du tir en France, avec l'adoption par l'armée du Chassepot, premier fusil à chargement par la culasse<sup>48</sup>, véritable révolution technique, surtout pour les cartouches rendues beaucoup plus fonctionnelles, ce qui renouvelle les pratiques et produit une dynamique.

Ce premier réseau conscriptif reste encore très mal connu, faute d'archives : la surveillance administrative ne produit encore que peu de documents sur ces sociétés, et un comptage exhaustif semble dès lors illusoire. Les informations disponibles sont de surcroît souvent produites rétrospectivement par ces sociétés elles-mêmes, qu'elles fassent œuvre de mémoire, ou qu'elles s'inventent une tradition en quête de légitimité<sup>49</sup>, avec pour enjeu symbolique le titre disputé de société « doyenne ». Plusieurs candidates peuvent y prétendre : la « Lyonnaise » revendique une fondation en 1842<sup>50</sup>. Selon Marcel Spivak, le groupe le plus ancien serait la société d'Eugène Paz, « les amis de la gymnastique », créée à Paris en 1859, suivie par « l'association des sociétés alsaciennes » créée en 1860 à Guebwiller<sup>51</sup>. Le « Tir national » de Roubaix serait apparu en 1860<sup>52</sup>. Plusieurs sociétés sont créées en Alsace : à Mulhouse en 1861, à Strasbourg, à Soultz et à Cernay en 1864<sup>53</sup>. La société de gymnastique d'Épinal revendique une fondation en 1863<sup>54</sup>, celle de Reims, « l'Ancienne », est fondée initialement sous le nom de « Germania » en 1865. La proximité géographique avec la gymnastique allemande explique vraisemblablement cette précocité. Le « Tir stéphanois »

---

<sup>43</sup> R. CHRASTIL, *Organizing for war...*, *op. cit.*, p. 112.

<sup>44</sup> Denis MAMOZ, *De la gymnastique en France au XIXe siècle*, Angoulême, chez l'auteur, 1891.

<sup>45</sup> P. ARNAUD, *Le militaire...*, *op. cit.*, p. 138-139.

<sup>46</sup> Adolphe TAVERNIER et Florimond LERMUSIAUX, *Pour la patrie ! Origine, histoire, but, fondation et constitution des sociétés de tir en France et à l'étranger, précédé d'une lettre autographe de Paul Déroulède*, Paris, A. Lévy, 1886, p. 555-556.

<sup>47</sup> Sur ce point : Thomas FRESSIN, *Des bourgeoisies urbaines en quête de distinction : Les compagnies des chevaliers de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse (1585-1793)*, Thèse de doctorat Histoire, Université Côte d'Azur, Nice, 2020.

<sup>48</sup> USTF, *Biographie des sociétés françaises de tir. Annuaire préparé et publié par l'Union nationale des sociétés de tir de France en 1889*, Paris, Imprimerie Chaix, 1889, p. 4.

<sup>49</sup> Eric John HOBBSAWM et Terence Osborn RANGER (éd.), *L'invention de la tradition*, traduit par Christine VIVIER, Paris, Éditions Amsterdam, 2012.

<sup>50</sup> La société revendique ce titre notamment dans les années 1930 : A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>51</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 91.

<sup>52</sup> A.D.N. M 219/4, « Sociétés de tir et gymnastique. Recensement 1887 ».

<sup>53</sup> P. ARNAUD, *Le militaire...*, *op. cit.*, p. 138.

<sup>54</sup> *Annuaire général des Vosges, 1900, 1909 et 1910*, p. 223. Edition 1900

aurait été créé en 1865<sup>55</sup>, la « société des carabiniers de Givors », fondée seulement en 1866, revendique pourtant le titre de « plus ancienne société de tir de France »<sup>56</sup>. Les statuts de la société datés de 1867 mentionnent comme objectifs l'exercice au tir, notamment pour les concours internationaux, mais aussi l'intention de « détourner des lieux publics où [les membres] contractent des habitudes souvent contraires à la moralité », ainsi que la volonté « d'engager l'armurerie française à fabriquer de bonnes armes, afin de n'être pas tributaires de l'étranger<sup>57</sup> ». La présence d'une industrie de l'armement dans la région serait ici un facteur déterminant.

Mais la société de tir « les Volontaires » de Valenciennes aurait été fondée en 1866<sup>58</sup> sans que cette explication industrielle fonctionne : ce serait plutôt ici la forte tradition associative de la région du Nord, ainsi que le renouvellement de jeux traditionnels<sup>59</sup>. De la même manière, la société de tir de Nancy est établie en 1866, mais revendique une filiation avec une société de tir du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>60</sup>. On pourrait aussi citer la société de tir les « Chevaliers tournusiens » fondée en décembre 1864<sup>61</sup>, voire « l'Arquebuse Soissonnaise » fondée en 1833 avec une origine revendiquée en 1535<sup>62</sup> : c'est la limite encore floue avec les sociétés qualifiées par Pierre Arnaud « d'agrément<sup>63</sup> ». Selon lui, il y avait 241 sociétés d'agrément dans la Loire en 1872, dont 54 sociétés de sarbacane, 19 de tir à l'arc et deux sociétés de tir, ce qui donne une idée de ce réseau de lieux de loisirs dans certaines régions. Ce sont des espaces de sociabilité de transition, plus seulement familiaux, mais toujours communautaires, corporatifs, en continuité avec les loisirs du compagnonnage ou de l'armée – comme en témoigne les titres de chefs, capitaine, prévôt, chevalier, servant etc. –, des sociétés de jeu, de fête, hors de la logique de compétition, d'effort ou d'entraînement sportif<sup>64</sup>. Les sociétés orphéoniques sont également déjà nombreuses sous le Second Empire : Eugène Paz mentionne le chiffre, qui peut sembler étonnant et peut être un peu exagéré, de 7 000 sociétés existantes<sup>65</sup>.

Un réseau conscriptif existe donc avant 1870. Ces groupes restent peu nombreux mais ne sont pas négligeables : ils remettent en cause une chronologie trop mécanique. Ils participent à un large mouvement de renouvellement des formes de sociabilités. Les changements de régimes jouent un grand rôle, mais ne coïncident pas exactement avec des logiques sportives et

---

<sup>55</sup> A.D.L. 4M 304, « Sociétés de tir et de gymnastique : instructions, circulaires, listes des sociétés agréées, prêt d'armes, délivrance de cartouches à titre gratuit, récompenses. (1880-1933) ».

<sup>56</sup> Dans un courrier de 1901, A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>57</sup> A.D.R. 4M 540, « Associations (1880-1920) ».

<sup>58</sup> A. TAVERNIER et F. LERMUSIAUX, *Pour la patrie !...*, *op. cit.*, p. 816.

<sup>59</sup> Florent STEINLING, « Les sportifs roubaisiens : la composition socioprofessionnelle des sociétés sportives à Roubaix entre 1890 et 1900 », *Revue du Nord*, n° 355-2, 2004, p. 311-326.

<sup>60</sup> R. CHRASTIL, « Military Preparation in Peacetime », *art. cit.*, p. 36.

<sup>61</sup> A. TAVERNIER et F. LERMUSIAUX, *Pour la patrie !...*, *op. cit.*, p. 812.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 799.

<sup>63</sup> Voir les près de 400 « compagnies de nobles jeux » de l'époque moderne, concentrées en particulier dans le quart Nord-Est du pays. T. FRESSIN, *Des bourgeoisies urbaines en quête de distinction...*, *op. cit.*

<sup>64</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*, p. 132.

<sup>65</sup> E. PAZ, *Documents pour servir à l'histoire de la gymnastique en France...*, *op. cit.*, p. 20.

associatives dont les ressorts sont plus profonds que ces soubresauts politiques, et en sont relativement indépendants. L'apparition de groupes d'éducation physique ne peut se comprendre que par une histoire du temps long, une histoire « profonde<sup>66</sup> ». De ce point de vue, une étude spécifique semble toujours manquer sur les pratiques des sociétés d'éducation physique et de loisirs avant 1870.

B. Les résultats limités de la « crise allemande de la pensée sportive française »

1. *Une actualité rendue urgente*

Si la guerre de 1870 n'avait pas éclaté, tout porte à croire que la gymnastique aurait continué son essor et que les sports auraient aussi émergé en France, comme dans tous les pays européens, mais selon des modalités différentes. Ce raisonnement contre-factuel montre que la prétendue politique « revancharde » après la défaite n'est que l'écume d'une grande vague, qui donne une coloration au mouvement, mais qui ne constitue pas son origine. Dès 1869, Eugène Paz écrit que :

*« La France se couvrit de sociétés et de fanfares parvenues aujourd'hui au nombre de sept mille, ce qui, en adoptant pour chaque groupe une moyenne de trente membres, enlève au marchand de vin et à l'estaminet, pour les soumettre la douce et fraternelle émulation des luttes artistiques, une armée de deux cent dix mille artisans et employés de toute nature. Est-ce assez admirable ? Eh bien ! ce que la musique a si bien commencé, il appartient la Gymnastique de l'achever. Les aptitudes et les goûts sont divers. Tel se complairait dans les jeux gymnastiques, pour qui le chant n'a qu'un médiocre attrait. [...] Les moins favorisés par le sort et qui, faute de dispositions musicales, n'ont pu trouver leur place dans l'Orphéon, échapperont à l'ennui et aux dégradations du jeu et de la boisson.*

*S'il était permis d'emprunter, en pareille matière, des mots au vocabulaire commercial, nous dirions volontiers que les sociétés orphéoniques et gymnastiques sont des comptoirs d'échange, où le riche vend au pauvre de la morale, du divertissement et de la régénération, et où le pauvre paie le riche en monnaie d'estime et de reconnaissance<sup>67</sup>. »*

Tous les éléments hygiénistes (la régénération) et moralisateurs (la peur du jeu et de la boisson) sont déjà en place pour légitimer de nouvelles formes d'activité physique, encadrées et soutenues par une nouvelle forme d'évergétisme<sup>68</sup>. La défaite contre la Prusse constitue moins un point de départ qu'un coup d'aiguillon, un accélérateur du développement de l'éducation physique en France, des pratiques conscriptives en particulier. En somme, dans le

---

<sup>66</sup> James C. SCOTT, *Homo domesticus : une histoire profonde des premiers Etats*, traduit par Marc SAINT-UPERY, Paris, La Découverte, 2019.

<sup>67</sup> E. PAZ, *Documents pour servir à l'histoire de la gymnastique en France...*, op. cit., p. 20-21.

<sup>68</sup> Sur ce point, voir le chapitre 8.

cas de la France, l'idée de préparation militaire est présente, la défaite rend son application urgente. La mobilisation des sociétés pendant le conflit est aussi un facteur d'accélération du phénomène<sup>69</sup>. La crise allemande de la pensée *sportive* française, « incessant examen mené sur elle-même par la conscience nationale<sup>70</sup> », est marquée d'abord par une phase de réflexion intense pour les élites du pays, qui fait émerger une pensée défensive devant la force de l'Allemagne de Bismarck. Si le discours général semble « la paix plutôt que la revanche<sup>71</sup> », la remise en cause intellectuelle unanime, en particulier l'idée d'une refonte du système militaire, aboutit à un grand moment de réforme, notamment sur la question de l'hygiène, qui fait l'objet d'une véritable « mobilisation pédagogique<sup>72</sup> ». Il s'agit également, par la préparation militaire, de former « un solide gourdin destiné à remettre dans le droit chemin les enfants égarés : c'est bien à la commune que l'on pensait » et les préoccupations de Thiers ou de Jules Simon sur ce plan « reflètent plus la morale que le patriotisme<sup>73</sup> ».

La défaite se traduit d'abord par un volontarisme scolaire en matière d'éducation militaire, dans laquelle gymnastique et exercices militaires sont indissociablement liés. Six mois après la semaine sanglante, Jules Simon invite les recteurs à donner « une énergique et active impulsion » à la gymnastique dans les établissements secondaires et primaires en expliquant « [qu'il] y a là un intérêt de force, de santé et de moralité pour les jeunes générations<sup>74</sup> ». Une circulaire du ministère de la guerre recommande les exercices militaires dans les lycées et collèges et souligne que :

*« Le Gouvernement attache la plus grande importance à ce que les exercices corporels, y compris le maniement du fusil, et surtout l'équitation, qui a été beaucoup trop négligée jusqu'à présent, occupent désormais une large place dans l'éducation de la jeunesse [...] Les établissements d'éducation dépendant de l'Université et les établissements libres recevront, du département de la guerre, des fusils en nombre suffisant pour que les élèves puissent être exercés au maniement de cette arme<sup>75</sup>. »*

Plusieurs circulaires du ministre de l'Instruction publique Jules Simon vont dans ce sens entre novembre 1871 et novembre 1872. L'organisation pédagogique des écoles primaire de 1871 laisse une large place à la gymnastique, avec des exercices prévus de 11h à 11h30 du matin<sup>76</sup>. Une circulaire d'avril 1872 rappelle « la nécessité de donner une vive impulsion à

---

<sup>69</sup> Jakob VOGEL, « Military, Folklore, Eigensinn : Folkloric Militarism in Germany and France, 1871–1914 », *Central European History*, 33-04, 2000, p. 487-504.

<sup>70</sup> Raoul GIRARDET, « Claude Digeon, La crise allemande de la pensée française (1870-1914) », *Revue française de science politique*, 13-1, 1963, p. 202-203.

<sup>71</sup> J.-F. CHANET, *Vers l'armée nouvelle...*, op. cit., p. 24.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 226.

<sup>73</sup> Marcel SPIVAK, « Un concept mythologique de la Troisième République : le renforcement du capital humain », *The International Journal of the History of Sport*, 4-2, 1987, p. 155-176.

<sup>74</sup> Circulaire du ministère de l'Instruction publique du 2 novembre 1871, *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, tome 14, n°267, 1871. pp. 396-398.

<sup>75</sup> Circulaire du ministère de la guerre datée du 18 novembre 1871, reprise par une circulaire du ministre de l'Instruction datée du 13 décembre 1871, *Ibid.*, tome 14, n°269, 1871. pp. 496-498.

<sup>76</sup> Circulaire du 18 novembre 1871, *Ibid.*, tome 14 n°268, 1871. pp. 435-453.

l'enseignement de la gymnastique » et relance les recteurs pour obtenir de plus amples informations sur la situation<sup>77</sup>. Un autre texte de mai 1872 souligne que 100 000 francs du budget sont destinés à l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'instruction primaire, et qu'à ce titre, « les écoles normales devront les premières profiter de ce crédit : c'est là, en effet, que se forment les instituteurs appelés à enseigner la gymnastique dans les écoles communales<sup>78</sup> ».

En septembre, le ministre affirme aux proviseurs que « mon intention formelle, vous le savez, est que la gymnastique soit enseignée dans tous les établissements et rendue obligatoire pour tous les élèves. [...] À la gymnastique se rattachent étroitement les exercices militaires : il faut qu'à dix-huit ans un jeune homme élevé par nous fasse l'exercice avec la précision d'un vétéran<sup>79</sup> ». En octobre, il évoque la demande d'un « grand nombre de pères de famille » pour « que leurs fils, élèves externes dans les lycées des départements, soient admis aux exercices militaires, à la gymnastique et aux promenades topographiques » ; une disposition est prise pour leur rendre gratuits les exercices militaires, mais l'inscription à la gymnastique est conditionnée au paiement d'une somme annuelle de 20 ou 30 francs<sup>80</sup>.

La question du coût est un problème évident, comme le souligne un autre texte en novembre, relatif à l'achat du matériel nécessaire : selon le ministère, il faut 232 francs pour équiper une école primaire rurale, 309 francs pour une école de chef-lieu, et 843 francs pour une école normale<sup>81</sup>, soit un coût total, pour équiper le pays entier, de plusieurs millions de francs. Le départ de Jules Simon et l'évolution résolument conservatrice du gouvernement semble freiner ce volontarisme, sans toutefois le faire disparaître ; une circulaire de 1876, prévoit ainsi la délivrance de fusils modernes (modèle 1866, Chassepot) aux établissements d'instruction publique pour les exercices militaires<sup>82</sup>, tandis qu'en 1877, le deuxième bureau de la direction de l'enseignement primaire au ministère est chargé, entre autres attributions, de « l'application des lois sur le service militaire en ce qui concerne l'instruction primaire », de la « commission de gymnastique<sup>83</sup> », pendant que « M. le lieutenant-colonel de Féraudy est chargé, pour l'année 1877, de l'inspection des exercices gymnastiques et militaires dans les lycées, collèges et écoles normales du ressort de l'académie de Paris<sup>84</sup> ».

Mais ces politiques, dans la continuité de celles initiées sous le second Empire, produisent des effets tangibles, quoique limités<sup>85</sup>. Par exemple pour le Nord, dès mai 1872, sept collèges font

---

<sup>77</sup> Circulaire du 27 avril 1872, *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, tome 15, n°281, 1872. p. 302.

<sup>78</sup> Circulaire du 17 mai 1872, *Ibid.*, tome 15, n°283, 1872. pp. 366-367.

<sup>79</sup> Circulaire du 27 septembre 1872, *Ibid.*, tome 15, n°290, 1872. pp. 7-34.

<sup>80</sup> Circulaire du 28 octobre 1872, *Ibid.*, tome 15, n°294, 1872. p. 754.

<sup>81</sup> Circulaire du 05 novembre 1872, *Ibid.*, tome 15, n°296, 1872. pp. 818-822.

<sup>82</sup> Circulaire du 25 février 1876, *Ibid.*, tome 19, n°379, 1876. pp. 153-154.

<sup>83</sup> *Ibid.*, tome 20, n°407, 1877. pp. 317-319.

<sup>84</sup> *Ibid.*, tome 20, n°404, 1877. p. 192.

<sup>85</sup> C'est encore « un enseignement sans assise culturelle ». P. ARNAUD, *Le militaire...*, *op. cit.*, p. 72.

pratiquer le tir au fusil aux plus âgés des élèves (Valenciennes, Cambrai, Avesnes, Dunkerque, Roubaix, Condé et Maubeuge), ainsi que le lycée de Lille, l'école normale d'instituteurs de Douai et l'école primaire publique de La Bassée. Le ministre de l'Instruction publique et le ministre de la Guerre les encouragent dans cette voie en leur octroyant 225 fusils Snider<sup>86</sup>. Jules Barthélémy-Saint-Hilaire évoque au Sénat en 1879 la proportion de 7 000 écoles primaires pratiquant la gymnastique sur 40 000, soit environ un sixième<sup>87</sup>.

## 2. La deuxième vague conscriptive

C'est dans ce contexte de volontarisme scolaire que se développe la deuxième vague de sociétés conscriptives, directement provoquée par la défaite de 1870. Ce sont principalement des réactions individuelles, de notables en particulier, qui fondent des groupes avec le soutien des pouvoirs publics locaux, municipalités et conseils généraux, qu'ils dirigent eux-mêmes ou dont ils sont proches. À Valence, dans la Drôme, c'est un officier Alsacien exilé, Édouard Jung, qui fonde en 1871 un « Gymnase civil » en réaction à la défaite<sup>88</sup>, une des premières initiatives de ce type. Parmi les 125 membres fondateurs recensés en 1873-1874, qui apportent leur soutien à l'initiative, se trouvent les députés du département, un évêque, deux généraux, des banquiers et des négociants, c'est-à-dire en un mot la bourgeoisie de la ville. Jung recueille aussi le soutien de la mairie et établit des liens avec les écoles municipales<sup>89</sup>. Pour les « Carabiniers d'Artois » à Arras, c'est directement un industriel qui est à l'origine de la société :

*« Voulant mettre à profit cet entraînement [de la population, face à la défaite] et faire œuvre utile, M. Henri Plé négociant à Arras, résolu de fonder une société ayant pour but de propager le goût des armes, de préparer des soldats à l'armée et de rendre chacun de nos concitoyens capables d'apporter au jour du danger, un concours efficace à la défense nationale. Chaque année déjà, à l'époque de la fête communale [...] avait lieu, sur le champ de Mars, un petit concours de tir organisé par un armurier de la ville [...]. M. Henri Plé, aidé par quelques amis, résolu d'organiser, à l'occasion de la fête d'Arras de 1871, un concours de tir sérieux<sup>90</sup>. »*

À Bordeaux, ce sont plutôt de petits notables de la moyenne bourgeoisie, ne possédant pas une grande fortune, qui sont à l'origine de la « société de gymnastique de Bordeaux ». C'est manifestement la doyenne de la ville puisque les statuts datent de 1872. Le président Linder est « ingénieur des mines » ; font aussi partie du bureau de l'association Louis Lande père, professeur à l'école normale, trésorier, et son fils le docteur Louis Lande, futur maire de Bordeaux.

---

<sup>86</sup> P. MARCHAND, « Les petits soldats de demain : les bataillons scolaires dans le département du Nord, 1882-1892 », *art. cit.*, p. 770-771.

<sup>87</sup> *Journal Officiel* du 25 juin 1879, p. 5583.

<sup>88</sup> Philippe BOUCHARDEAU, « Les débuts du gymnase civil de Valence », *Revue drômoise*, 541, 2011, p. 20-25.

<sup>89</sup> A.D.D. 1R 2047 (ancienne côte). A.D.D. 1R 524, « Dossiers d'associations ».

<sup>90</sup> Pierre DELEPLANQUE, *Historique de la société des carabiniers d'Artois*, 1889.

*« La société de gymnastique a pour but : 1° de développer les forces du corps et d'entretenir la santé par des exercices nombreux et variés, 2° de préparer, en vue du service militaire obligatoire, un contingent d'hommes agiles, robustes, façonnés à la discipline, animés de sentiments patriotiques et aptes, par suite, à fournir des cadres solides à l'armée française<sup>91</sup>. »*

Le profil des « Carabiniers du Nord », à Lille, est un peu différent, ce qui est certainement lié à la nature de la société, qui pratique le tir court à la carabine, et ne nécessite donc pas l'installation d'un stand coûteux. « Fondée en assemblée générale le 26 juillet 1871 », la liste de membres fondateur de 1874 révèle une composition plus populaire, faite d'artisans et d'employés, avec un président boulanger-pâtissier, un vice-président employé de commerce, et un secrétaire fabricant de chaises<sup>92</sup>. Enfin le cas des « Touristes lyonnais », qui devient par la suite une société d'ampleur, montre une configuration plus originale, qui met en lumière le rôle de l'école. C'est un professeur d'histoire-géographie de Lyon, Munier, qui prend l'initiative d'emmener 25 élèves dans une excursion autour de la ville, le 30 juillet 1876. L'expérience est renouvelée, et une troisième marche en août s'accompagne d'une visite au fort du mont Verdun où le professeur « expliqua ce que tout soldat intelligent doit savoir sur la fortification permanente et passagère ». Cet essai se transforme l'année suivante en « cours militaire », dans le cadre de l'enseignement professionnel du Rhône. Moyennant le soutien de l'armée, avec l'arrivée d'instructeurs et l'adjonction d'une fanfare, une société indépendante est créée, dont les statuts sont autorisés administrativement en 1878<sup>93</sup> ; le modèle des « Touristes » se diffuse ensuite dans la région lyonnaise et dans toute la France.

Le réseau conscriptif prend donc de l'ampleur et se structure. L'Union des sociétés de gymnastique de France (USGF) est fondée en 1873. La première fête fédérale en 1875 est présidée par Jules Simon<sup>94</sup>. Au niveau national, une cinquantaine de sociétés de gymnastique y sont affiliées avant 1880 : 31 sont encore actives en 1927<sup>95</sup>, c'est-à-dire que ces groupes sont peu nombreux mais solidement établis, puisque 60% ont survécu à la guerre de 1914, bien au-delà du taux global de persistance habituel des associations. Un compte rétrospectif de l'USTF évoque 195 sociétés de tir créées entre 1871 et 1879, auxquelles il faut rajouter les 48 sociétés déjà existantes avant le conflit<sup>96</sup>. Il faut noter aussi la fondation en 1875 d'une fédération peu connue, la « Société nationale du tir<sup>97</sup> », dont Alfred Duquesne est le premier président de 1875 à 1899<sup>98</sup>, avec la participation du sergent Hoff, héros de la guerre de 1870.

---

<sup>91</sup> A.D.G. 1R105, « Sociétés de Bordeaux lettre "B" ».

<sup>92</sup> A.D.N. M 222/1699-1750, « Associations. Lille (Sociétés de tir) ».

<sup>93</sup> A.D.R. PER/1415/1, *Bulletin officiel des touristes lyonnais*, 1910-1914.

<sup>94</sup> Article « gymnastique ». Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie*, Paris, Hachette, 1911, vol. 2/.

<sup>95</sup> Selon l'annuaire de l'USGF de 1927.

<sup>96</sup> USTF, *Biographie des sociétés françaises de tir...*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>97</sup> M. SPIVAK, « Un concept mythologique de la Troisième République : le renforcement du capital humain », *art. cit.*

<sup>98</sup> Qui se transforme manifestement après la Première Guerre mondiale en « Fédération nationale des sociétés de culture physique, de tir et de sports », et qui a laissé peu de sources. Les premiers présidents sont Alfred

Ce groupement revendique 2 015 concours organisés en 1877 et 112 000 tireurs adhérents, ainsi que 2 774 tirs organisés par les membres correspondants, sous le patronage de la société, du 1er janvier 1876 au 31 août 1878<sup>99</sup>. Un article du *Figaro* en 1881 évoque même le nombre de 3 000 « centres de tir », mais la réalité de ce que recouvre ce mot reste très flou, et évoque probablement des concours, dont l'aspect militaire ne semble pas très net :

« En 1875, MM. le marquis de Cherville [rédacteur au temps], Duquesne [libraire-éditeur], A. Chaulieu [employé du ministère de la guerre en retraite], Sasportas et le fameux sergent Hoff fondaient la Société nationale de tir des communes de France et d'Algérie pour la propagation du goût et de la pratique des exercices de tir. Depuis sa fondation, cette société a déjà créé 3 093 centres de tireurs fonctionnant dans diverses communes de France. [...] Si elle me réjouit le cœur au point de vue patriotique, elle me glace d'effroi au point de vue cynégétique. [...] Avant cinq ans il n'y aura plus un moineau dans la banlieue de Paris<sup>100</sup>. »

Une mention dans le *Journal Officiel* en 1884 évoque 6 700 concours de tir organisés sur tout le territoire sous l'égide de cette « société nationale de tir des communes de France et d'Algérie » pour la période 1876-1883<sup>101</sup>. De la même manière, l'apparition d'une revue spécialisée, *Le Stand*, montre l'extension de la pratique du tir au lendemain de la défaite, mais aussi toutes les ambiguïtés de ces premières sociétés de tir : c'est une revue de loisir, pour des passionnés, qui est composée de considérations techniques sur les fusils, sur l'organisation des compétitions, etc., mais qui publie aussi des résultats de concours, y compris pour les compagnies d'arc. Dans le même temps, on peut y lire, à l'occasion, des discours patriotiques, comme celui du maire d'Ermont (Seine-et-Oise) vantant la pratique du tir du point de vue militaire<sup>102</sup>, ou de plusieurs articles étudiant la question du tir scolaire.

Pour autant, cette deuxième vague conscriptive, non négligeable, reste limitée numériquement, et circonscrite dans la limite des grands centres urbains. On peut estimer très approximativement qu'au moins une centaine de sociétés de gymnastique ont été créées entre 1871 et 1879, environ le double de sociétés de tir<sup>103</sup>, soit un réseau existant compris entre 300 et 500 sociétés conscriptives. Pour expliquer cet effet limité de la défaite sur le développement de ce réseau, il faut s'en remettre à des hypothèses, faute d'études précises et globales sur cette période importante. Les données restent fragmentaires, parce que les archives associatives n'ont généralement pas été conservées, et qu'elles se trouvent dispersées

---

Duquesne (1875-1899), le colonel Coussaud-Dullié (1899-1917), puis Roger Trousselle après la Guerre. *Le Stade athlétique et le stand*, 1939

<sup>99</sup> A.N. F/17/6918, « Enseignement secondaire. Gymnastique, escrime, équitation, exercices militaires. 1809-1902. »

<sup>100</sup> *Le Figaro*, 11 mai 1881.

<sup>101</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 1er avril 1884, p. 1766-1768

<sup>102</sup> *Le Stand* : organe des tirs : armes à feu, arc & arbalète, sport, canotage, gymnastique, chasses, 12 octobre 1873.

<sup>103</sup> Lermusiaux évoque le chiffre de 160 sociétés de tir en 1880. A. TAVERNIER et F. LERMUSIAUX, *Pour la patrie !...*, op. cit., p. 556.

dans les différents fonds locaux. L'absence de grandes fédérations structurées et d'administration dédiées n'offrent pas non plus de documents statistiques fiables. Il faut d'abord souligner que le fait associatif reste encore limité en France : en 1873, seulement 5 256 sociétés sont soumises à l'impôt sur les cercles fonctionnant avec des cotisations, dont seulement 400 ont « pour objet des jeux d'adresse ou des exercices spéciaux tels que chasse, sport nautique, gymnastique, jeux de paume, jeux de boule, de tir au fusil, au pistolet, à l'arbalète<sup>104</sup> ». Quoiqu'il en soit, cette diffusion manifestement limitée peut en partie s'expliquer par le manque d'initiatives politiques pour soutenir les pratiques conscriptives. Les gouvernements des débuts de la Troisième République, malgré leur politique scolaire d'éducation militaire, font peu appel au mouvement associatif, qui émerge par des initiatives locales et décentralisées. Cette indifférence se lit par exemple dans la circulaire du 2 novembre 1872 qui mentionne les gymnases municipaux comme ressources éducatives possibles pour les écoles, mais qui ne mentionne ni les sociétés de gymnastique ni les sociétés de tir, alors que localement les contacts se créent entre ces groupes et les établissements scolaires.

Du point de vue des sociétés, le contexte symbolique semble propice, mais l'existence matérielle est difficile. C'est d'abord le cas à cause d'un équilibre financier très précaire, faute de subventions, alors que les coûts restent élevés : prix des armes, du matériel de gymnastique, installation d'un gymnase ou d'un stand de tir, prix des munitions (même si l'armée met à disposition des cartouches à prix réduit<sup>105</sup>). Cette situation impose un large recours au mécénat, qui n'est possible que dans les grandes villes ou une bourgeoisie riche et bienveillante se rend disponible, comme le souligne Lermusiaux<sup>106</sup>. La présence d'une garnison et d'infrastructures militaires est aussi une condition quasiment nécessaire. Par exemple, selon les registres de la société des tireurs du Rhône datés du 15 juillet 1878<sup>107</sup>, les dépenses s'élèvent à environ 4 000 francs (avec notamment 1 500 francs de location et 1 500 francs pour le matériel de tir), qui sont financées par 1 500 francs de subventions locales (500 de la ville, 1 000 du conseil général) et moins de 2 500 francs de cotisations, pour seulement 148 francs de bénéfice propres grâce au tir. Il a fallu organiser une souscription pour combler les 212 francs de souscription. La société reste donc entièrement dépendante de l'argent public local et du mécénat, ainsi que du soutien politique des édiles. Dans un courrier à la préfecture du courrier à la préfecture daté du 24 octobre 1877, les dirigeants rappellent :

*« Qu'elle ouvre son stand gratuitement tous les lundis aux soldats de l'armée territoriale et aux citoyens de l'armée de réserve. Qu'elle reçoit gratuitement tous les jeudis les élèves des établissements scolaires accompagnés de leurs professeurs. Que ses ressources sont insuffisantes pour les services qu'elle veut rendre. Qu'elle ne peut maintenir sa situation qu'autant qu'elle sera admise aux participations du département. »*

---

<sup>104</sup> *Journal Officiel*, 19 août 1874, p 5954.

<sup>105</sup> Comme l'évoque le texte de la proposition de loi du 8 août 1874. *Journal Officiel*, 2 avril 1874, p. 2545.

<sup>106</sup> A. TAVERNIER et F. LERMUSIAUX, *Pour la patrie !...*, op. cit., p. 537.

<sup>107</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

De surcroît, cette précarité financière n'est pas compensée par des facilités administratives particulières. Ces sociétés restent soumises à la nécessité de l'autorisation préfectorale prévue par l'article 291 du code pénal, promulgué en 1810, et toujours en vigueur<sup>108</sup>. Cette indifférence relative peut aussi se comprendre comme une défiance. Ces groupes constitués, parfois armés, peuvent ressembler à des milices indépendantes et provoquer la méfiance, alors que les cendres de la guerre civile ne sont pas tout à fait éteintes. Une telle mise à distance des pratiques conscriptives par le gouvernement se retrouve à d'autres époques, dans des périodes de crises politiques, lorsque la stabilité du régime semble menacée, en particulier lors du boulangisme<sup>109</sup> ou de la crise de 1934<sup>110</sup>. Une circulaire de 1874 souligne ainsi que :

*« Les différentes Sociétés de tir qui se sont formées depuis la dernière guerre adressent journellement des demandes de délivrance ou d'importation d'armes et de munitions. L'existence de petits lots d'armes et de munitions de guerre ainsi répandus sur tous les points du territoire de la République pouvant, le cas échéant, présenter de biens graves inconvénients au point de vue de la sûreté générale, il est indispensable que le département de la Guerre soit certain que les demandes qui lui sont tentées émanent de sociétés légalement constituées<sup>111</sup>. »*

En tout état de cause, cette politique tiède, en matière de préparation militaire associative, rejoint « le compromis de 1872<sup>112</sup> » entre maintien de l'ordre et réforme militaire, à la suite immédiate de la Commune. Si le premier article cette loi dispose que « tout français doit le service militaire personnel », le système du tirage au sort et du service long ne rend pas encore nécessaire le besoin d'une pré-instruction d'un large contingent de conscrits, ce qui aboutit, en réalité, à un intérêt limité pour ces sociétés, au moins au niveau du ministère de la Guerre. Mais l'introduction du système de régiments territoriaux et de réserve<sup>113</sup> introduit tout de même la préparation militaire, en particulier par le tir, et donne une impulsion au mouvement. Une circulaire de 1876 prescrit ainsi d'encourager la construction de champs de tir dans les chefs-lieux pour que les hommes libérés de la caserne puissent continuer à s'exercer.

---

<sup>108</sup> Maurice AGULHON, « Vers une histoire des associations », *Esprit*, 18 (6), 1978, p. 13-18.

<sup>109</sup> Dans son intervention à la chambre, Clémentel évoque le général Billot, refusant d'appliquer l'article 85 de la loi de 1889 sur la PM, déclarant : « on n'a pas voulu, a-t-il dit, ne fût-ce que par le petit doigt, mettre la main dans l'engrenage des milices. L'instruction militaire y est un acheminement. » (*Le Soldat de demain*, février 1910).

<sup>110</sup> « Les SAG ne sont pas factieuses » au cours de la séance du sénat du 24 décembre 1935 dans le débat sur les ligues, Lugol président de la commission de la législation a déclaré que « le texte en discussion ne devra pas s'appliquer aux sociétés de préparation au service militaire » ; le garde des sceaux Léon Bérard s'est déclaré d'accord, « il n'est certainement dans l'intention de personne d'atteindre par la nouvelle les sociétés de préparation au service militaire dont le but patriotique est évident et excellent » (*Ibid.*, janvier 1936.)

<sup>111</sup> Circulaire du 11 septembre 1874, citée par le Capitaine R. Lafitte, « La genèse des SAG », *Le tir national*, du 29 juin 1912, p. 424.

<sup>112</sup> Voir en particulier la cinquième partie, « de la conscription au service militaire obligatoire », Annie CREPIN, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République : 1798-1889*, Arras, Artois presses université, 1998.

<sup>113</sup> Loi du 13 mars 1875, relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

« Cette institution exciterait une heureuse émulation dans les populations et développerait chez elles le goût d'un exercice qui a une importance capitale à la guerre. Beaucoup de jeunes gens, n'ayant pas encore atteint l'âge de la conscription, tiendraient aussi à honneur de prendre part à ces exercices, et ce ne serait pas un mince avantage pour les régiments de l'armée active de recevoir, chaque année dans leur contingent, des jeunes gens familiarisés avant leur entrée au service avec le maniement du fusil et la pratique du tir<sup>114</sup>. »

Il n'existe pas encore de statut particulier pour les sociétés de tir, et le contrôle des armes reste très strict. Une loi en 1874<sup>115</sup> autorise l'import de cartouches étrangères pour les sociétés de tir, sous le contrôle de l'administration. Une circulaire du ministère de l'Intérieur de 1875 soumet à autorisation la délivrance à des sociétés de tir de cartouches par l'armée, tandis qu'un second texte de 1878, qui pose pour la première fois l'ébauche d'un statut officiel spécifique, maintient sous un contrôle strict la délivrance d'armes et de cartouches aux sociétés de tir<sup>116</sup>. Une distinction est faite entre trois types de sociétés de tir, civile, territoriale ou mixte (composée au moins en partie d'anciens militaires de l'active).

### C. Le projet éducatif militarisé des républicains

#### 1. Un projet d'éducation citoyenne

L'idée de préparation militaire est donc à la fois l'objet de discours et de mesures concrètes, pas seulement au niveau des politiques nationales, mais aussi au niveau local et associatif. De ce point de vue, la politique du second Empire, de la République conservatrice et de la République opportuniste semble marquée par une assez grande continuité, dans le sens d'un développement de la gymnastique, de l'éducation militaire et du tir, notamment à l'école, ce qui peut en partie s'expliquer par la présence aux affaires d'un personnel politique relativement stable, à l'image d'un Jules Simon ou d'un Jules Ferry. En revanche, l'idée de préparation militaire occupe une place beaucoup plus centrale et cohérente dans l'idéologie des républicains opportunistes, ce qui n'a d'ailleurs pas toujours été souligné par l'historiographie<sup>117</sup>. Comme le souligne Rachel Chrastil, l'idée préparation militaire « n'est pas une innovation républicaine, mais elle épouse les idéaux républicains<sup>118</sup> ». En effet, quelques-uns des textes les plus marquants des « pères fondateurs » républicains, véritables

---

<sup>114</sup> Circulaire du 25 octobre 1876, citée dans *Le tir national* du 18 mai 1912, p. 331.

<sup>115</sup> *Journal Officiel*, 8 août 1874, p. 5673.

<sup>116</sup> Circulaire du ministère de l'Intérieur du 14 avril 1875 et circulaire du ministère de la Guerre du 6 juin 1878 de la guerre. Exemplaires consultés aux archives départementales du Pas-de-Calais (M 4567).

<sup>117</sup> Certains ouvrages laissent complètement de côté cette question sans que les explications de ce choix soient explicitées. Par exemple, Mona OZOUF, *Jules Ferry : la liberté et la tradition*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2014.

<sup>118</sup> « This policy was not a republican innovation, but it appealed to republican ideals ». R. CHRASTIL, « Military Preparation in Peacetime », *art. cit.*, p. 37.

objets patrimoniaux, placent les enjeux de la militarisation au cœur du projet républicain, avec une évidente stabilité dans le temps. Gambetta imagine une éducation idéale d'un citoyen soldat dès juin 1871, à Bordeaux :

*« Le jour où il sera bien entendu que nous n'avons pas d'œuvre plus grande et plus pressante à faire, que nous devons laisser de côté, ajourner toutes les autres réformes, que nous n'avons qu'une tâche, instruire le peuple, répandre l'éducation et la science à flots, ce jour, une grande étape sera marquée vers notre régénération. Mais il faut que notre action soit double, qu'elle porte sur le développement de l'esprit et du corps ; il faut, selon une exacte définition, que dans chaque homme elle nous donne une intelligence réellement servie par des organes. Je ne veux pas seulement que cet homme pense, lise et raisonne, je veux qu'il puisse agir et combattre. Il faut mettre partout, à côté de l'instituteur, le gymnaste et le militaire, afin que nos enfants, nos soldats, nos concitoyens, soient tous aptes à tenir une épée, à manier un fusil, à faire de longues marches, à passer les nuits à la belle étoile, à supporter vaillamment toutes les épreuves pour la patrie. (Mouvement.) Il faut pousser de front ces deux éducations, car autrement vous ferez une œuvre de lettrés, vous ne ferez pas une œuvre de patriotes. [...]*

*Aujourd'hui, l'intérêt de la patrie nous commande de ne pas prononcer de mots imprudents, de clore nos lèvres et de refouler au fond du cœur nos ressentiments, de reprendre à pied-d'œuvre ce grand ouvrage de la régénération nationale, d'y mettre tout le temps nécessaire, afin de faire œuvre qui dure. S'il faut dix ans, s'il faut vingt ans, il faudra mettre les dix années, les vingt années ; mais il faut commencer tout de suite ; il faut que chaque année on voie s'avancer dans la vie une génération nouvelle, forte, intelligente, aussi amoureuse de la science que de la patrie, ayant au cœur ce double sentiment qu'on ne sert bien son pays qu'en le servant de son bras et de sa raison. [...]*

*En un mot, rentrons dans la vérité, et que, pour tout le monde, il soit bien entendu que, lorsqu'en France un citoyen est né, il est né un soldat ; et que quiconque se dérobe à ce double devoir d'instruction civile et militaire, soit impitoyablement privé de ses droits de citoyen et d'électeur<sup>119</sup>. »*

Il est frappant de constater que dix ans après, en 1882, Jules Ferry arrivé au pouvoir prononce un discours quasiment identique, jusqu'à reprendre le même calendrier, lors de la fête de gymnastique de l'USGF à Reims, donnant par-là la reconnaissance officielle du gouvernement au mouvement préparatiste en train de s'organiser :

*« Ma présence ici vous fait voir que nous pensons comme vous, que nos écoles doivent avoir pour but de former non seulement des citoyens lettrés, mais capables de défendre et de servir la patrie. Je vous salue, Messieurs*

---

<sup>119</sup> Léon GAMBETTA, *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta. 2e partie*, Paris, G. Charpentier, 1880, p. 22-23.

*les membres des sociétés de gymnastique, comme l'avant-garde pacifique de la patrie armée. [...]*

*Dix ans d'application des lois nouvelles, dix ans d'enseignement obligatoire et d'exercices militaires donneront à la France des générations viriles, raisonnables, saines d'esprit et saines de corps<sup>120</sup>. »*

On pourrait rajouter le discours du ministre de l'intérieur Targé en 1885, à l'époque des bataillons scolaires, qui place l'effort d'éducation militaire entrepris à l'école au même niveau d'importance que l'institution du régime républicain, et qui reprend également cette idée d'une dizaine d'années d'éducation militarisée nécessaire pour reconstruire le pays à neuf :

*« D'aujourd'hui, il faut que la France s'apprête à tout effort qui serait nécessaire pour sa défense ; il faut qu'elle soit armée, il faut aussi que les générations nouvelles soient habituées au maniement des armes et au mépris de la mort ; c'est ce qui a été fait depuis quinze ans par la République. [...] C'est l'honneur de la République d'avoir depuis quinze ans donné à la France ces deux choses indispensables à sa sécurité et à sa dignité : la préparation militaire et les institutions libres<sup>121</sup>. »*

Il ne s'agit pas de quelques textes isolés, mais d'exemples choisis dans une véritable doctrine, qui place le devoir militaire au centre de la citoyenneté républicaine : une telle continuité en montre la force et la cohérence. Cette question, par un pas de côté vis-à-vis de l'histoire politique traditionnelle, met en exergue le lien très profond entre la guerre et la Troisième République, régime né dans la guerre, grandi et affirmé dans la guerre, reprenant ainsi la tradition révolutionnaire. Les débuts troublés du régime fabriquent une République militariste et militarisée. Philosophiquement, cette place éminente réservée à l'éducation militaire s'inscrit dans un projet pédagogique, celui de former un citoyen complet. C'est notamment une idée chère à Paul Bert, fervent défenseur d'une véritable « utopie pédagogique » selon l'heureuse formule de Pierre Chambat. De ce point de vue, la gymnastique, indissociable des exercices militaires, n'est pas l'expression simple d'une volonté de puissance militaire, mais constitue une part d'une « culture politique » républicaine plus large<sup>122</sup> : le fameux ouvrage de Paul Bert sur *L'instruction civique à l'école*, qui place le devoir militaire comme fondement de la citoyenneté républicaine, en constitue un exemple éloquent<sup>123</sup>. Cette idée puise aussi dans la source de la culture classique dont sont imprégnés ces républicains<sup>124</sup>. Au fond, si une

---

<sup>120</sup> Jules FERRY, « Fête fédérale de gymnastique de Reims. — Discours du ministre », *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, 26-495, 1882, p. 422-426.

<sup>121</sup> « Discours prononcés par M. Campenon, ministre de la guerre, et par M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire du général Chanzy », *Journal officiel*, 19 août 1885, p. 4628-4629.

<sup>122</sup> Pierre CHAMBAT, « Les vitrines de la République. Uniformes, défilés, drapeaux dans les fêtes de gymnastique en France (1879-1914) », in Pierre ARNAUD (éd.), *Les athlètes de la république. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », 1987, p. 260-263.

<sup>123</sup> Paul BERT, *L'instruction civique à l'école*, Paris, Picard-Bernheim, 1882.

<sup>124</sup> Voir par exemple le discours de Dupuy pour les obsèques de Jules Ferry reproduit dans le *Journal Officiel* du 23 mars 1893, p. 1488.

majorité des promoteurs des pratiques d'exercice physique en France revendiquent un objectif patriotique, au moins de la fin du XIXe jusqu'à la moitié du XXe siècle, c'est que la représentation du corps en République relève d'un imaginaire militaire, ou mieux encore, pour eux, le corps républicain est un corps militaire.

## 2. *Un projet militaire*

C'est dans cette perspective bien comprise que Pierre Arnaud a associé indissociablement le citoyen républicain, le gymnaste et le soldat, comme de multiples facettes d'un même projet de citoyenneté républicaine. En s'inscrivant dans la lignée des travaux d'Eugen Weber sur la construction nationale, il affirme que « cette éducation intégrale, c'est-à-dire physique, intellectuelle et morale, repose sur la discipline, le respect de l'autorité, et contribue à éveiller en chaque enfant le sentiment d'appartenir à une même Nation. La gymnastique est ainsi aux jeux traditionnels ce que la langue française est aux patois, une culture physique nationale qui permet de lutter contre les particularismes et de forger un *habitus* républicain<sup>125</sup> ». Pierre Chambat a également souligné le rôle de la gymnastique dans les débuts de la Troisième République, « vecteur de diffusion de l'idéologie républicaine » voire « trame invisible du sentiment national ». Il en souligne aussi la vraie modernité, entre pratique véritable et spectacle organisé ; comme une mise en scène de la philosophie politique des principes républicains. La fonction principale de cette éducation physique militarisée n'est selon lui ni sportive ni économique, mais comme une « politique appliquée aux masses populaires : fabriquer des citoyens [...] Elle accompagne le mouvement de constitution des États nationaux confrontés au problème de la gestion des masses<sup>126</sup> ».

Mais cette approche historiographique, très marquée par les questionnements des années 1980 sur la construction nationale, peut apparaître en partie comme une reconstruction *ex post*, et masque une partie des motivations de ces républicains opportunistes. Plus prosaïquement, l'idée d'éducation militaire répond en effet à une théorie de l'organisation militaire, qui est alors une question d'actualité brûlante. C'est tout le débat sur le modèle de l'armée qui oppose les républicains opportunistes avec Thiers pour déterminer le format du service militaire : soit une armée professionnalisée avec moins d'appelés mais servant plus longtemps, soit une armée citoyenne avec un service universel mais court<sup>127</sup>. Gambetta à Annecy, après le vote de la loi de 1872, annonce sans ambages que :

*« Sous la République, il y aura véritablement une armée nationale, une armée qui comprendra tout le monde, une armée qui sera la nation elle-même debout devant l'étranger ; une armée où les droits de l'intelligence et de la hiérarchie seront parfaitement respectés, et surtout où la science des armes, ce triomphe de l'intelligence appliquée aux luttes de la force, sera*

---

<sup>125</sup> Pierre ARNAUD, *Une histoire du sport*, Paris, La Documentation française, 1995.

<sup>126</sup> P. CHAMBAT, « La gymnastique, sport de la république ? », *art. cit.*, p. 27-35.

<sup>127</sup> A. CREPIN, *La conscription en débat...*, *op. cit.*

*développée, portée à sa dernière puissance avec tout ce que comporte d'audace, d'intelligence, d'héroïsme et de grandeur le génie même des Français*<sup>128</sup>. »

Une des circulaires des républicains opportunistes arrivés au pouvoir, signée par Jules Ferry, développe de manière plus concrète cette idée d'une large préparation militaire, indissociable d'un modèle militaire qui est aussi un modèle de citoyenneté :

*« Si, dans toutes les écoles, l'instruction militaire était donnée comme nous le désirons et comme nous le demandons instamment, les jeunes gens, en arrivant sous les drapeaux, n'auraient plus qu'à compléter leur éducation militaire, et ainsi se trouverait résolu le problème de la réduction de la durée du service*<sup>129</sup>. »

Un autre personnage central de ce point de vue est Charles-Ange Laisant, qui est le premier à déposer à la chambre une proposition pour un service militaire réduit à trois ans, dès 1876<sup>130</sup> ; il devient un des plus fervents partisans de la préparation militaire. Très attaché aux questions militaires et à l'égalité, il est membre de la Ligue des Patriotes, devient boulangiste, avant de devenir anarchiste au début du XXe<sup>131</sup>. Il est l'auteur en 1880 d'un rapport à la Chambre sur le recrutement de l'armée qui veut insister « sur le rôle considérable que doit avoir la préparation militaire antérieure sur la durée du service dans l'armée d'active<sup>132</sup> », qui peut permettre le service de trois ans et un « résultat moral », puisque d'après lui l'habitude précoce des exercices militaires ferait que le jeune préparé « ne se sentira plus envahir par ce dégoût qu'éprouvent les conscrits dans les premiers temps de leur incorporation ». Sa pensée des affaires militaires se caractérise par un double attachement, à l'idée d'une armée de citoyens-soldats, et à l'idée d'un service court et égalitaire, qui lui est intimement associée. Ce double objectif, dont la préparation militaire n'est que le corollaire technique, s'impose là une première fois dans le débat public, et devient un serpent de mer parlementaire au moins jusque dans la décennie 1930.

---

<sup>128</sup> L. GAMBETTA, *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta. 2e partie...*, op. cit., p. 167.

<sup>129</sup> Circulaire du 29 mars 1881. *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, tome 24 n°465, 1881. pp. 552-554.

<sup>130</sup> Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston COUGNY (éd.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Bourloton, 1891, vol. 5.

<sup>131</sup> Notice LAISANT Charles-Ange [Dictionnaire des anarchistes] par Jean Maitron, Guillaume Davranche, version mise en ligne le 13 avril 2014, dernière modification le 9 mars 2019 [<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article155457>]

<sup>132</sup> *Journal Officiel*, rapport n. 2581, annexe au procès-verbal de la séance du 7 mai 1880, pp. 5582-5587.

## II. Des bataillons scolaires au boulangisme : une préparation militaire dans l'air du temps (décennie 1880)

### A. La politique de militarisation impulsée par les républicains opportunistes

#### 1. Une politique en faveur de la gymnastique scolaire

L'arrivée progressive au pouvoir des républicains opportunistes, en 1877-1879, représente pour la préparation militaire moins un changement de nature que de degré par rapport aux époques antérieures : pour la première fois, c'est la mise en place d'une politique « volontariste<sup>133</sup> », à grande échelle, avec des mesures effectives et des financements importants, sur deux fronts principaux, la politique scolaire et le soutien au secteur associatif paramilitaire. « Le temps de Jules Ferry<sup>134</sup> » est indissociablement le temps des lois scolaires, de la militarisation de l'école et des bataillons scolaires<sup>135</sup>. Si le développement de la gymnastique a été bien étudiée par l'historiographie des STAPS, l'accent n'a pas toujours été porté sur son association systématique avec des exercices militaires au sens strict. Cette politique scolaire d'éducation physique militarisée est la source d'une intense production réglementaire – de l'ordre d'une cinquantaine de textes en une décennie –, qui ne doit toutefois pas amener à surévaluer les applications concrètes, et encore moins à en déduire une quelconque unanimité à ce sujet dans la population.

La commission de gymnastique au ministère de l'Instruction publique, qui change plusieurs fois de nom, est un élément central de cette politique, et mériterait certainement une étude spécifique. Créée dès 1868<sup>136</sup> ; devenue « commission centrale de gymnastique<sup>137</sup> », elle se transforme en 1879 pour devenir la « commission centrale de gymnastique et des exercices militaires<sup>138</sup> », avec une forte représentation des militaires : à côté de Hillairet, dont la présence témoigne de la stabilité de certains objectifs depuis le second Empire, on trouve de Féraudy, lieutenant-colonel en retraite, inspecteur des exercices militaires et gymnastiques ; Canonnier, commandant l'école de gymnastique militaire de la Faisanderie, ainsi que le lieutenant de vaisseau M. Berchon-Desessarts. C'est au sein de ce groupement, dont la composition évolue constamment, que sont préparés tous les textes réglementaires et les réformes de la politique scolaire en matière d'éducation physique des décennies 1870-1880.

---

<sup>133</sup> Yves LEZIART, « La gymnastique à l'école dans l'Ouest de la France ou les limites d'une politique éducative volontariste (1869-1880) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 99-3, 1992, p. 263-275.

<sup>134</sup> Jean-Marie MAYEUR, *Les Débuts de la Troisième République : 1871-1898*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Nouvelle Histoire de la France contemporaine », n° 10, 1988, p. 95.

<sup>135</sup> Ce qui n'est pas toujours souligné dans l'historiographie : par exemple dans cet ouvrage de synthèse, rien sur la militarisation, alors que figure un paragraphe sur le pacifisme avant 1914. Pierre ALBERTINI, *L'école en France du XIXe siècle à nos jours : de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette Supérieur, coll. « Carré histoire », n° 9, 2006, p. 116-117.

<sup>136</sup> Arrêté du 15 février 1868. *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, tome 9 n°168, 1868. pp. 168-169.

<sup>137</sup> Avec des mentions dans le BAIP au moins depuis 1873.

<sup>138</sup> *Le Temps*, 12 janvier 1879.

Elle ne disparaît qu'en 1888, après le rapport Marey, pour se transformer en commission des jeux scolaires<sup>139</sup>, avec une double évolution, pédagogique (la perte d'influence de l'instruction militaire infantile, au profit d'une éducation physique plus générale) et politique (l'arrivée au pouvoir des républicains radicaux comme Léon Bourgeois). Mais cette recomposition effectuée par Édouard Lockroy porte toujours l'objectif de « de l'organisation des jeux scolaires, en vue de l'éducation physique et du développement des exercices gymnastiques, athlétiques et militaires<sup>140</sup> ».

La réalisation la plus marquante émanant de cette commission reste la loi George du 27 janvier 1880, qui rend la gymnastique obligatoire dans les écoles. Il s'agit là d'un événement important, le véritable acte de naissance de l'éducation physique scolaire en France, largement et subtilement analysée par Pierre Arnaud. Au-delà de la simple question de la préparation militaire, il y voit, dans la lignée d'Eugen Weber, une « alphabétisation<sup>141</sup> » républicaine des corps, un outil de pédagogie pour fonder une culture nationale, élément d'un « langage national » corporel<sup>142</sup>, « un instrument pédagogique au service du nouvel ordre social<sup>143</sup> ». L'ambition du texte est en effet très grande ; dès les débats parlementaires, le sénateur George affirme la volonté que « dans deux ans il n'y [ait] plus en France une seule école primaire où l'on n'enseigne les éléments de la gymnastique et les évolutions militaires<sup>144</sup> ». Dès juin 1881, plus de 2 000 manuels de gymnastique<sup>145</sup> ont été envoyés dans les écoles françaises<sup>146</sup>. Le programme de la gymnastique est défini d'abord pour les écoles normales, avec la volonté de former d'abord les instituteurs, par le décret du 6 juillet 1882 et par l'arrêté du 2 août 1882. L'arrêté du 28 juillet 1882 fixe enfin la gymnastique dans les matières d'enseignement des écoles primaires de garçons. Les archives du ministère de l'enseignement montrent que cette politique volontariste ne reste pas au stade de la déclaration, mais rentre en application. La gymnastique devient une réalité quasiment systématique au moins dans le secondaire, pratiquée dans tous les collèges et lycées, ou avec des efforts entrepris quand ce n'est pas le cas. De nombreux gymnases scolaires sont aussi mis en chantier<sup>147</sup>. La pratique est encore certainement embryonnaire dans les écoles

---

<sup>139</sup> Rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts par le Directeur de l'enseignement primaire. In: *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, tome 44, n°825, 1888. pp. 550-551.

<sup>140</sup> *Ibid.*, tome 44, n°825, 1888. pp. 551-552, et Tome 44 n°826, 1888. p. 599.

<sup>141</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*, p. 356.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 359.

<sup>144</sup> Journal Officiel de la République Française, 25 juin 1879, p. 5583-5584.

<sup>145</sup> *Manuel de gymnastique (première partie) et des exercices militaires*, Paris, Imprimerie nationale, 1880.

<sup>146</sup> A.N. F/17/6919, « Enseignement secondaire. Gymnastique, escrime, équitation, exercices militaires. 1809-1902. »

<sup>147</sup> Voir notamment les rapports sur la question pour les Académies de Paris, de Grenoble, de Lyon et de Dijon pour 1880-1883. A.N. F/17/6922, « Enseignement secondaire. Gymnastique, escrime, équitation, exercices militaires. 1809-1902. »

primaires, certaines réticences pour la gymnastique scolaire, cet « enseignement sans assise culturelle<sup>148</sup> », venant s'ajouter aux difficultés pratiques de mise en application.

## 2. « L'éducation militaire » : le temps des exercices militaires à l'école

En parallèle de cette politique de la gymnastique scolaire, un effort, beaucoup moins souligné, se poursuit pour développer l'éducation militaire à l'école. Une commission d'éducation militaire est instituée dès 1882<sup>149</sup> sous la présidence du ministre de l'Instruction Publique. Henri Martin et Félix Faure sont vice-présidents. Pour la première réunion de la commission Paul Bert affirme les objectifs de la commission et donne sa définition de l'éducation militaire :

*« C'est à préparer ces citoyens, cœur et corps, que nous devons travailler ici, et c'est l'ensemble des mesures à prendre qui constitue ce que j'appelle l'éducation militaire. [...] Mais il ne s'agit pas seulement ici d'hygiène et d'exercices corporels, il faut se servir des exercices gymnastiques et militaires pour arriver à la trempe morale de l'enfant.*

*Il faut revenir d'un scepticisme trop facile à déguiser derrière un étalage vain de sentiments humanitaires. Il faut rappeler aux enfants les gloires de notre pays, leur en rappeler les héros, les enthousiasmer au récit de tant de faits de dévouement à la patrie et au devoir qui sont l'honneur de nos annales, les attendrir et les indigner en leur racontant et leur expliquant nos malheurs. Cette partie de notre œuvre, la plus belle peut-être, il faut par tous les moyens, par la plume, par le crayon, par la musique, la réaliser afin de réchauffer et d'entretenir la généreuse ardeur du patriotisme.*

*On a dit déjà et l'on dira encore que notre tâche tend à ramener au militarisme, cette espèce d'automatisme du corps et de l'esprit tant admiré par les grands exploiters d'hommes. C'est là une erreur profonde : l'éducation militaire, au contraire, est la plus sûre protection contre le militarisme. Elle développe, non les tendances serviles, mais les qualités de l'homme vraiment libre, car la liberté n'est pas troublée ni entravée, mais bien assurée et consacrée par l'obéissance à la règle, à la loi<sup>150</sup>. »*

S'il se défend d'adopter une politique militariste, c'est-à-dire d'appuyer le pouvoir de l'État sur l'armée, la militarisation (entendue comme extension de la place de l'armée et de la culture militaire) est évidente. Une séance d'une sous-commission, le 27 janvier 1882, consacrée au régime intérieur des établissements scolaires, va même jusqu'à prévoir des adjudants et des adjudants-majors scolaires « chargés de l'organisation et de la direction des exercices militaires, de la gymnastique, de l'équitation, de l'escrime, des promenades, et en

---

<sup>148</sup> P. ARNAUD, *Le militaire...*, op. cit., p. 72.

<sup>149</sup> *Journal Officiel*, 22 janvier 1882, p. 378.

<sup>150</sup> « Allocution prononcée par le ministre à la première réunion de la commission de l'éducation militaire », *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, 25-477, 1882, p. 251-254.

général de tout ce qui concerne l'éducation physique et militaire, dans les collèges et lycées, sous-officiers de l'active détachés de leur corps<sup>151</sup> ».

Cet effort en faveur d'une éducation militaire prend aussi la forme univoque du tir scolaire. Le ministère entreprend des démarches pour concevoir et distribuer des carabines adaptées aux enfants dans le but de leur apprendre à tirer. Un crédit d'un million de francs est attribué à cet effet dans le budget du ministère de la Guerre en 1881 : « toutes les écoles publiques de garçons en seront pourvues<sup>152</sup> ». Selon les chiffres donnés par le dictionnaire Buisson, « sur les 52 600 fusils scolaires fabriqués pour servir aux exercices de tir, il en fut distribué, de 1881 à juin 1884, 41 320, dont 4 763 aux écoles normales d'instituteurs à raison d'un fusil par élève, et le reste à des écoles primaires publiques de garçons, à raison de trois fusils par école<sup>153</sup> ». Dans la seule académie de Douai, l'autorité militaire réclame en 1884 plus de 800 fusils de guerre prêtés aux établissements de l'enseignement scolaire pour les remplacer par des fusils scolaires adaptés<sup>154</sup>. La pratique du tir est aussi introduite dans les programmes scolaires. Un arrêté porte « règlement sur l'exécution des exercices de tir dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire<sup>155</sup> ». Les exercices militaires sont aussi mis à l'honneur ; dès 1880 une circulaire du ministre Jules Ferry souligne que :

*« Les exercices gymnastiques et militaires se pratiquent régulièrement dans les établissements d'instruction secondaire et dans les écoles normales primaires ; mais le nombre des écoles primaires pourvues de cet enseignement est encore bien restreint ; il reste beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne les écoles des communes rurales, et c'est surtout de ce côté que doivent se porter nos efforts<sup>156</sup>. »*

Une autre circulaire de 1881 va dans le même sens :

*« En attendant que la question de l'organisation du tir soit résolue, ce qui ne saurait tarder, je vous prie de veiller à ce que les exercices militaires se fassent régulièrement dans les écoles primaires, comme dans les lycées et collèges. [...] Tous les enfants qui fréquentent nos écoles sont appelés à servir un jour leur pays comme soldats ; c'est une œuvre patriotique que nous poursuivons, et nous rendons un vrai service à nos élèves eux-mêmes, en cherchant à leur donner des habitudes viriles, à les familiariser, dès l'enfance, avec le rôle qu'ils auront plus tard à remplir, à les initier aux devoirs qui les attendent au régiment. [...] »*

---

<sup>151</sup> *Journal officiel*, 29 janvier 1882, partie non-officielle, pages 518-519.

<sup>152</sup> Circulaire du 22 octobre 1881 sur les fusils scolaires.

<sup>153</sup> Article « Militaire (exercice) », Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, art. cit.

<sup>154</sup> Courrier du ministère de l'Instruction publique, direction de l'enseignement secondaire, adressé aux recteurs, le 24 juin 1884. A.D.N. 2 T 1385, « Fonds du rectorat de Douai-Lille. Exercices militaires années 1880 et 1890 ».

<sup>155</sup> Arrêté du 6 juillet 1882, paru au *Journal Officiel* du 7 juillet 1882, pp. 3612-3613 et

<sup>156</sup> Circulaire du 20 mai 1880, *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, tome 23, n°453, 1880. pp. 526-531.

La tâche est facile en ce qui concerne les lycées, les collèges et les écoles primaires situées dans les villes. Les instructeurs spéciaux sont nombreux ; les garnisons offrent de grandes ressources à ce point de vue et nous n'ignorons pas que nous pouvons compter d'une manière absolue sur le concours dévoué de MM. les chefs de corps. Dans les écoles rurales, c'est à l'instituteur que l'instruction militaire, comme l'enseignement de la gymnastique, doit être confiée. Ce que nous lui demandons est en réalité fort simple<sup>157</sup>. »

La loi du 28 mars 1882 rend en effet les exercices militaires obligatoires à l'école primaire : « la gymnastique ; pour les garçons, les exercices militaires, pour les filles, les travaux à l'aiguille<sup>158</sup> ». Selon le dictionnaire Buisson, cette éducation militaire avait un programme distinct de la gymnastique<sup>159</sup>. Au cours élémentaire, les élèves devaient être initiés aux manœuvres (marche, alignement, peloton). Au cours moyen commençait l'étude de « l'école du soldat », avec des exercices de « marches, contre-marches et haltes ». Enfin au cours supérieur, l'étude du tir et les « marches militaires et topographiques » étaient introduites, en plus de « l'école du soldat<sup>160</sup> ». Le recours aux militaires pour servir d'instructeurs, en particulier des réservistes et des territoriaux, ne va pas sans poser de problème, ce qui produit de nombreux textes réglementaires. Deux circulaires de mai 1882 posent un cadre légal pour la participation des instructeurs militaires dans les établissements publics<sup>161</sup>, suivies d'une autre lettre collective du ministère de la Guerre, évoquant également la participation de militaires d'active comme instructeurs dans les écoles<sup>162</sup>. Enfin, une circulaire de 1883 autorise les réservistes et territoriaux à donner cours en uniforme, ce qui suggère une pratique assez courante pour que le problème se pose<sup>163</sup>. Une enquête parue dans la *Revue pédagogique* en 1882 donne une idée de l'extension de ces pratiques<sup>164</sup> :

---

<sup>157</sup> Circulaire du 29 mars 1881, *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, tome 24, n°465, 1881. pp. 552-554.

<sup>158</sup> Loi du 28 mars 1882, article premier.

<sup>159</sup> Notamment, pour les cours moyen et supérieur, l'arrêté du 18 janvier 1887.

<sup>160</sup> Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, *op. cit.*

<sup>161</sup> Circulaire du ministère de la Guerre du 20 mai 1882 et circulaire du ministère de l'Instruction Publique du 27 mai 1882 (*Bulletin administratif de l'Instruction publique*. Tome 26 n°495, 1882. pp. 400-401 et pp. 444-445).

<sup>162</sup> Lettre collective du 31 octobre 1882. A.D.R. T 95, « Prix de gymnastique et d'instruction militaire. (1883-1911) ».

<sup>163</sup> Circulaire n.33 du 1<sup>er</sup> juin 1883 du ministre de la Guerre. *Ibid.*

<sup>164</sup> Louis ARMAGNAC, « L'enseignement militaire à l'école », *La Revue pédagogique*, 2, 1882, p. 111-127. Il s'agit d'une enquête des rectorats, qu'on peut soupçonner d'avoir grossi les chiffres par complaisance. Avec environ 5,5 millions d'élèves, on obtient une proportion approximative de 1/5ème recevant un enseignement de la gymnastique (qui n'est pas réservé aux garçons). 1/5ème des garçons reçoivent des cours de gymnastique et de préparation militaire, ce qui est assez élevé au vu du peu de formation des maîtres dans ce domaine. 1,5% des garçons seulement tirent.

Type d'enseignement dispensé	Nombres d'écoles qui le pratiquent	Nombre d'élèves concernés
Gymnastique seule	10 094 écoles	895 000 élèves
Gymnastique et enseignement militaire	11 441 écoles	350 600 élèves
Promenades topographiques	4 462 écoles	172 364 élèves
Tir	2 419 écoles	39 230 élèves

**Tableau 1 : L'enquête sur l'éducation militaire à l'école en 1882**

Cet enseignement se structure progressivement puisqu'un décret de 1887 laisse une large place aux exercices militaires dans les écoles normales primaires, et prévoit un examen de certificat d'aptitude à l'enseignement des exercices militaires (en plus de celui pour la gymnastique)<sup>165</sup>. Les exercices militaires sont même inclus dans le programme du certificat d'études supérieures en 1888, avec le travail manuel, le chant et la gymnastique<sup>166</sup>. La dernière étape de la structuration de cet enseignement est la nomination en 1888 d'un inspecteur général de l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires dans les établissements de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire, en la personne de Féry d'Esclands, haut dirigeant de la Ligue des Patriotes<sup>167</sup>.

### 3. *Les bataillons scolaires, une réalité protéiforme*

C'est dans ce contexte qu'intervient la création des bataillons scolaires, qui « constitue le point d'orgue de cet embrigadement<sup>168</sup> ». Ce n'est qu'une partie d'une politique cohérente (militaire, scolaire, hygiénique), qui vient concrétiser sous une forme novatrice une multiplicité d'initiatives en faveur des exercices militaires à l'école. Paradoxalement, cette réalisation, qui peut apparaître de prime abord comme une substance pure du jacobinisme républicain, résulte largement d'initiatives locales. À cet égard, les études régionales sont primordiales, pour rester au plus proche des réalités et des logiques concrètes. Pour le département du Nord, Philippe Marchand constate que le décret du 6 juillet 1882, qui institue les bataillons scolaires, « canalise l'enthousiasme général et institutionnalise les différentes

<sup>165</sup> Décret du 18 janvier 1887 paru dans le *Journal Officiel* du 20 janvier 1887, p. 340 et 353.

<sup>166</sup> Arrêté du 26 juillet 1888, *Ibid.*, 26 juillet 1888, p. 3228, article 251.

<sup>167</sup> Décret du 27 juillet 1888, *Ibid.*, 29 juillet 1888, p. 3273.

<sup>168</sup> Nicolas BANCEL et Jean-Marc GAYMAN, *Du guerrier à l'athlète : éléments d'histoire des pratiques corporelles*, Paris, PUF, 2002, p. 158.

initiatives<sup>169</sup> ». Dans le dictionnaire Buisson, l'auteur de l'article « exercices militaires » a les mêmes souvenirs : « cependant l'initiative des municipalités et des particuliers venait en aide, sur un grand nombre de points du territoire, aux efforts de l'administration centrale. Dans plusieurs communes, les exercices militaires s'étaient organisés spontanément, et les autorités locales montraient le plus grand zèle pour l'éducation militaire de la jeunesse », citant la municipalité de Paris sous l'impulsion d'Aristide Rey, mais aussi en province et notamment « dans les départements de l'Est, où l'institution était bien vite devenue populaire<sup>170</sup> ». Pierre Arnaud a aussi montré qu'à Lyon, c'est le maire Gailleton qui pèse de toutes ses forces pour soutenir les bataillons scolaires et offrir par-là l'image d'une municipalité républicaine toute en puissance, au prix d'un lourd investissement budgétaire<sup>171</sup>.

D'autre part, il faut souligner « l'écart existant entre l'idée originelle, la représentation qu'en fait la presse et une certaine réalité<sup>172</sup> », sans en surestimer l'importance, malgré l'abondance de sources<sup>173</sup>. Marcel Spivak met également en garde la tentation de faire une histoire des bataillons scolaires à partir de textes outrés, émanant notamment de personnages gravitant autour de la Ligue des Patriotes, parfois en complet décalage avec la réalité, et qu'il faut au contraire considérer avec un certain recul. Dans les faits, ces groupes sont beaucoup plus informels et ambigus. Jean-Claude Gaugain en compte une trentaine dans le Var, dont plusieurs n'ont pas d'existence officielle, et dont certains participent encore à des fêtes en 1897<sup>174</sup>. Dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche, l'étude classique mais largement critiquable d'Albert Bourzac ne compte que trois bataillons scolaires pour les deux départements<sup>175</sup>. Il s'agit de celui formé à Tournon pour l'Ardèche, des bataillons de Bourg-de-Péage et de Romans pour la Drôme. Mais en 1882 une première commission voit venir 208 élèves d'Aubenas (80), de Pont d'Aubenas et d'Ucel (37), de Labégude et de Vals-les-Bains (71), ainsi que de Saint-Étienne-de-Fontbellon (20). Pour la Drôme, les rapports de la commission des bataillons en 1883 évoquent la présentation d'un contingent de Hauterives, de Saint-Vallier, de Tain, de Valence, de Chabeuil, de Loriol, de Die, de Crest, en plus de ceux de Romans et de Bourg-de-Péage. On peut également y rajouter diverses organisations qui réclament le titre de « bataillons », à l'image des groupes de Serrières, d'Aubenas, de Chomérac, de Viviers ou encore du « bataillon scolaire de Laveyron ». A Valence également, un article de presse évoque « M. le Directeur du bataillon scolaire de Valence, auquel le Ministre de la Guerre a remis les palmes académiques, en récompense de ses éminents

---

<sup>169</sup> P. MARCHAND, « Les petits soldats de demain : les bataillons scolaires dans le département du Nord, 1882-1892 », *art. cit.*, p. 774.

<sup>170</sup> Article « Militaire (exercice) », Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, *art. cit.*

<sup>171</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*, p. 210-211.

<sup>172</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 259.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>174</sup> J.-C. GAUGAIN, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var...*, *op. cit.*, p. 115-116.

<sup>175</sup> A. BOURZAC, *Les bataillons scolaires, 1880-1891...*, *op. cit.*, p. 141.

services... »<sup>176</sup>. D'ailleurs, l'arrêté ministériel de décembre 1882<sup>177</sup>, « relatif à l'instruction militaire dans les établissements d'instruction, pour les enfants qui ne font pas partie des bataillons scolaires », autorise les établissements scolaires à exercer les élèves en armes à l'intérieur et à l'extérieur, dans les conditions prévues par le décret du 6 juillet 1882, même si l'instruction militaire de ces enfants est encore incomplète, ou que, bien que suffisamment instruits, ils ne sont pas assez nombreux pour former un bataillon. Un autre texte du ministère de la Guerre règle l'usage des armes pour ces groupes d'éducation militaire plus informels<sup>178</sup>. Les bataillons scolaires ne sont donc que la partie visible de toute une nébuleuse de groupements, visant à exercer militairement les enfants, qui sont en partie reconnus par le ministère. La réglementation laisse entrevoir en creux cette inflation d'initiatives désordonnées : une circulaire du ministère de la guerre en 1882 entend régler les « réunions en armes des corps ou sociétés n'appartenant pas à l'armée », ce qui répond à des situations fréquentes pour lesquelles le ministère demande des informations<sup>179</sup>, tandis qu'un texte du ministère de l'Intérieur de l'hiver 1882 soumet la sortie de groupes en armes à l'autorisation militaire<sup>180</sup>.

## B. L'essor des sociétés conscriptives à l'époque des bataillons scolaires

### 1. Une tentative d'institutionnalisation inédite

Selon Pierre Arnaud, l'écolier de la décennie 1880 « est enserré dans un vaste réseau éducatif qui, de l'école aux bataillons scolaires en passant par les sociétés conscriptives contribuera à le conformer corps et âme aux idéaux républicains<sup>181</sup> ». Il est difficile de lui donner tort face à une préparation militaire développée tous azimuts, sur le front scolaire mais également sur les fronts associatifs et militaires. La commission d'éducation militaire s'intéresse aux exercices pendant la « post-scolarité », ce qui aboutit à un projet de compagnies d'instruction pour les 19-20 ans<sup>182</sup>. De nombreux projets de lois dans la décennie tentent aussi de combler l'espace entre l'école et la caserne, vide éducativement et militairement. Le sénateur George, encore une fois très actif sur ces sujets, dépose un projet de loi en 1882 avec Henri Martin et Achille

---

<sup>176</sup> Pour plus de détails à ce sujet, un travail précédent : L. PABION, *La préparation militaire en Drome-Ardèche (1880-1914)...*, *op. cit.*

<sup>177</sup> Arrêté du 20 décembre 1882, *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, tome 28, supplément au n°525, 1882. pp. 988-989.

<sup>178</sup> Arrêté du 30 décembre 1882, « relatif aux armes dont peuvent faire usage les élèves appartenant aux établissements libres d'instruction primaire ou secondaire et qui ne font pas partie des bataillons scolaires ». *Ibid.*, tome 28, supplément au n°525, 1882. pp. 1073-1074.

<sup>179</sup> Circulaire du 3 juin 1882. *Ibid.*, tome 26, n°496, 1882. pp. 479-480.

<sup>180</sup> Circulaire du 6 décembre 1882. A.D.L. 4M 304, « Sociétés de tir et de gymnastique : instructions, circulaires, listes des sociétés agréées, prêt d'armes, délivrance de cartouches à titre gratuit, récompenses. (1880-1933) », p. 304.

<sup>181</sup> P. ARNAUD, *Le militaire...*, *op. cit.*, p. 82.

<sup>182</sup> Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, *op. cit.*

Testilin pour créer des « compagnies d'instruction militaire pour les jeunes de dix-sept ans et au-dessus<sup>183</sup> » ; un autre projet de loi similaire est déposé au Sénat le 28 novembre 1885, et renvoyé au ministre de la Guerre en 1888, en même temps qu'une proposition de loi sur « la préparation militaire de la jeunesse française<sup>184</sup> », déposée par Jean Macé et signée par 34 autres sénateurs, pour rendre obligatoire des exercices mensuels aux chefs-lieux de canton. À la Chambre, Paul Bert dépose quant à lui un projet de loi en 1882, visant à rendre obligatoire l'éducation militaire à partir de treize ans<sup>185</sup>. Enfin en 1887, les députés Thiers et Laisant déposent une proposition de loi « sur l'instruction militaire préparatoire<sup>186</sup> ».

Cette activité parlementaire trouve un écho dans l'extension du nombre de sociétés conscriptives, dans le sillage d'un associationisme en train d'émerger. Ces associations sont désormais inscrites dans le paysage, et la politique volontariste de préparation militaire, dont les bataillons scolaires sont l'incarnation la plus marquante, ne font que renforcer leur légitimité sociale. Comme une récompense symbolique reconnaissant leur utilité sociale, les sociétés de tir et de gymnastique sont représentées à l'exposition universelle d'économie sociale, au sein de l'exposition universelle de 1889, dans la section 12, consacrée aux cercles d'ouvriers, parmi, entre autres, les cercles, les bibliothèques, les cours et conférences, les jeux et récréations, les orphéons et les fanfares<sup>187</sup>. Il faut aussi citer la fameuse fête de gymnastique organisée par l'USGF à Reims en 1882 : les discours élogieux de Jules Ferry, déjà cité, et du général Chanzy, héros de 1870 (dont une des phrases, censée avoir été prononcée ce jour-là, « faites-nous des hommes, l'armée en fera des soldats », devient une devise essentielle des préparatistes), forment un acte fondateur des liens désormais très forts entre les grandes fédérations préparatistes et les gouvernements républicains successifs. Une circulaire de l'Intérieur en 1885, sous le ministère Targé, semble résumer cette bienveillance approfondie :

*« Les sociétés de tir, de gymnastique, d'exercices militaires et nautiques, tendent à se multiplier sur le territoire de la république, et je ne doute pas qu'avant peu il n'y ait au moins une, sinon plusieurs associations de cette nature dans les moindres communes de France. Le gouvernement ne peut qu'encourager la formation et le développement de ces sociétés dont le but essentiellement patriotique a, entre autres avantages, le privilège d'assurer aux jeunes générations des qualités physiques et des habitudes de discipline indispensables à une nation qui a inscrit dans ses lois le service militaire obligatoire pour tous<sup>188</sup>. »*

---

<sup>183</sup> Projet de loi du 27 juillet 1882 au Sénat déposé par Georges sénateur des Vosges, l'historien Henri Martin, Achille Testilin, rejeté par le ministre de la Guerre. *Journal Officiel* du 12 décembre 1882.

<sup>184</sup> *Journal Officiel*, Sénat, 15 novembre 1888, pp. 1457-1458.

<sup>185</sup> *Journal Officiel*, Chambre, du 18 décembre 1882, p. 2078.

<sup>186</sup> Proposition de loi n°195 du 17 janvier 1887. A.N. C/5377, « Travaux parlementaires ».

<sup>187</sup> Arrêté du juin 1887, *Journal Officiel* du 11 juin 1887, pp. 2598-2600.

<sup>188</sup> Circulaire du 12 septembre 1885 : Instructions sur les cartouches et les armes et correspondance réglementaire. A.D.N. M 219/9, « Sociétés de tir et gymnastique. Demandes d'armes et munitions 1880-1887 ».

Ce soutien se traduit par une réglementation qui institutionnalise peu à peu les sociétés conscriptives. Face aux difficultés initiales, Lermusiaux de l'USTF réclamait trois éléments : avec « la fédération, la subvention et la reconnaissance d'utilité publique, l'avenir de ces sociétés sera désormais assuré<sup>189</sup> ». Au moins deux de ses vœux sont réalisés, puisque les sociétés commencent à recevoir des subventions : en 1882, à la Chambre, le député Pieyre réclame par un amendement 100 000 francs pour les sociétés de tir ; Laisant, rapporteur, lui répond que 91 575 francs sont déjà accordés depuis 1880 aux sociétés de tir, via l'allocation gratuites de cartouches<sup>190</sup>. Le ministère de la Guerre se préoccupe d'encourager la pratique du tir réduit en mettant à disposition des cartouches<sup>191</sup>. Un second élément d'importance est la pleine intégration au régime républicain des deux grandes fédérations préparatistes, l'USTF et l'USGF. Cette dernière reçoit des félicitations officielles dès 1881 en la personne du général Lebelin de Dionne, représentant le ministre de la Guerre, lors de la fête fédérale du Havre. Chargé d'établir un rapport, il en résulte que :

*« L'union fédérale s'est proposée de donner à notre armée non seulement des hommes robustes, mais encore des jeunes gens déjà familiarisés avec les principaux exercices militaires. Le ministre de la guerre croit devoir saisir cette occasion pour adresser publiquement ses félicitations aux sociétés de gymnastique qui ont pris part à la fête de l'union fédérale, pour le but patriotique qu'elles poursuivent et pour le brillant résultat qu'elles ont déjà obtenu<sup>192</sup>. »*

Aussi, l'idée d'un brevet délivré par les sociétés de tir dont l'armée tiendrait compte pour l'avancement des conscrits arrivés au régiment apparaît dès 1881<sup>193</sup>. Dans cette perspective, les sociétés conscriptives reçoivent un premier cadre légal clair avec l'instruction de 1885 du ministère de l'Intérieur « sur l'organisation et le fonctionnement des sociétés de tir et de gymnastique » qui reprend également cette idée de brevets délivrés par les sociétés et accorde des facilités à ces sociétés en ce qui concerne l'acquisition d'armes et de munitions<sup>194</sup>. L'armée cède un maximum de cinq fusils en état de tir par société<sup>195</sup>. De plus, la loi 14 août 1885, qui libéralise la fabrication et le commerce des armes et des munitions, permet l'acquisition de fusils réglementaires Gras et favorise grandement le fonctionnement des sociétés<sup>196</sup>, ce qui est d'ailleurs explicitement mentionné comme un objectif pendant les débats, malgré les réticences du Gouvernement à autoriser les membres des sociétés à

---

<sup>189</sup> A. TAVERNIER et F. LERMUSIAUX, *Pour la patrie !...*, op. cit., p. 349.

<sup>190</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 27 novembre 1882, pp 1753-1754.

<sup>191</sup> « Dans chaque subdivision de région, l'autorité militaire désignera un corps de troupe qui sera chargé de fournir des cartouches aux sociétés de tir ou de gymnastique qui désireront pratiquer le tir réduit ». Lettre collective du 8 avril 1882, conformément à l'instruction ministérielle du 27 janvier 1882. A.D.V. 71J, « Société de tir de Tendon (1879-1905) ».

<sup>192</sup> *Journal officiel*, partie non officielle, 30 août 1881, page 4914.

<sup>193</sup> Circulaire du 7 octobre 1881. A.D.M. E-DEPOT 409/336, « Vaucouleurs Société de tir. 1877-1911 ».

<sup>194</sup> Instruction du 9 octobre 1885. *Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur*, année 1885, 2e partie, supplément au n°1, p. 124.

<sup>195</sup> A. TAVERNIER et F. LERMUSIAUX, *Pour la patrie !...*, op. cit., p. 323.

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 23, ou *Journal Officiel*, 26 août 1885, pp. 4761-4762.

conserver eux-mêmes leur arme<sup>197</sup>. Une instruction ministérielle vient ainsi rapidement fixer les conditions de délivrance de cartouches à titre gratuit aux sociétés de tir et de gymnastique, conditions modifiées par une circulaire en 1887<sup>198</sup>. Enfin, la loi militaire de 1889, en gestation depuis plusieurs années, qui rend l'obligation militaire universelle et abaisse le temps de service à trois ans, mentionne une « loi spéciale » sur la préparation militaire. Les sociétés conscriptives deviennent dès lors une nécessité, dans l'esprit des législateurs, et ce contexte crée un terreau fertile pour l'essor de ces sociétés. L'article 85 de la loi réaffirme également l'obligation des exercices à l'école et instruction militaire.

## 2. Les premières « sociétés d'instruction militaire »

À la suite des bataillons scolaires et de l'enseignement militaire à l'école, des sociétés spécifiques, notamment à Paris, entreprennent une pré-instruction des conscrits (école du soldat, lecture de carte, marches, tir) pour constituer un vivier de sous-officiers. Cet enseignement rencontre une certaine reconnaissance dans l'armée : l'instruction du 9 octobre 1885 émanant du ministère de l'Intérieur rappelle que

*« Nombre de sociétés de tir et de gymnastique joignent à leur enseignement spécial celui des exercices militaires. Lorsque des jeunes gens, à leur arrivée au corps, présenteront un brevet d'instruction militaire délivré par une de ces sociétés, leurs chefs directs pourront en tenir compte pour la formation des pelotons d'instruction<sup>199</sup>. »*

Une estimation rétrospective fait état de 150 sociétés de tir et de gymnastique proposant aux élèves des cours spéciaux « d'instruction militaire pour la jeunesse<sup>200</sup> ». Les objectifs des sociétés d'instruction sont globalement les mêmes que les sociétés de gymnastique. La différence réside dans les moyens employés, puisque les sociétés adoptent des pratiques plus directement militaires et sont souvent gérées par des soldats (sous-officiers et officiers de réserve ou de territoriale, fréquemment des vétérans de 1870), dans un contexte de réflexion sur l'organisation dans l'armée et de la réduction du service, qui aboutit à la loi de 1889, et qui pose la question de la formation des sous-officiers. Il y a également des enjeux de pouvoir, d'ambitions personnelles et de concurrence entre fédérations, sans aucun doute, mais les documents manquent pour éclairer plus précisément cette période (notamment faute de bulletins fédéraux). Les informations sur un mouvement encore très confidentiel ne proviennent souvent que de récits rétrospectifs de préparatistes, dont le mouvement a acquis une forte légitimité après 1900, et qui sont prompts à reconstruire un récit des origines en partie mythifié. La distinction est pourtant assez claire pour que l'article du dictionnaire

---

<sup>197</sup> Par exemple l'intervention de l'auteur du projet de loi, Eugène Farcy, qui déplore cette méfiance : « on craint toujours la Révolution, en France ». *Journal Officiel*, Chambre, 27 juin 1885, p. 1236-1237.

<sup>198</sup> Instruction ministérielle du 9 octobre 1885 et circulaire du 3 décembre 1887. A.D.D. 1Z 477, « Sous-préfecture de Die. Sociétés de tir. – Allocation de munition. Tableaux, correspondance. (1885-1907) ».

<sup>199</sup> Instruction du 9 octobre 1885 sur l'organisation et le fonctionnement des sociétés de tir et de gymnastique. *Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur*, année 1885, 2e partie, supplément au n°1, p. 124.

<sup>200</sup> Robert LAFFITTE, « La genèse des SAG », *Le Tir national*, 1912.

Buisson distingue les sociétés de gymnastique, « les sociétés de sport » d'une part, émergentes dans les années 1890 et « donnant le goût du plein air et de l'exercice naturel », et d'autre part « les sociétés d'instruction militaire<sup>201</sup> ». Leur spécificité est reconnue dès 1887, puisqu'une circulaire dédiée prévoit la mise à disposition de fusils de manœuvre et de havresacs réformés pour les « sociétés d'instruction militaire préparatoire », distinguées des sociétés de tir et de gymnastique<sup>202</sup>.

Une fédération spécifique se construit peu à peu, qui devient l'Union des sociétés de préparation militaire de France (USPMF) dans les années 1900. Selon son bulletin, *le Soldat de demain*, la fédération, regroupant au départ 21 sociétés, est fondée en 1885 sous le nom d'Union des sociétés d'instruction militaire de la Seine, avec pour président Victor Letalle<sup>203</sup>. Un article du *Tir national* souligne tout de même que ces sociétés étaient « purement et simplement [des] sociétés de tir » et qu'au moins cinq « s'étaient affiliées à l'Union des Sociétés de tir de France dès sa fondation : la Pro Patria de Victor Letalle, l'Avenir du XVIIe de Paul Lefèvre, le Sport Patriotique, l'Avant-Garde du XVIIe et l'Etoile des Ternes du sergent Hoff<sup>204</sup> ». En 1888, par une fusion avec une autre structure parisienne, 48 sociétés se regroupent dans « l'Union des sociétés de tir, de gymnastique et d'instruction militaire de la région de Paris », dirigée par Edmond Dollfus<sup>205</sup>. Le premier concours annuel de la fédération au jardin des Tuileries a lieu le 8 juillet 1888, et la présence du ministre de l'Instruction Lockroy et annoncée dans le *Journal Officiel*<sup>206</sup>. En 1889, le deuxième concours est présidé par le président Sadi Carnot lui-même. La fédération se transforme enfin en « Union des Sociétés d'instruction militaire de France » en 1891<sup>207</sup>. Le président Edmond Dollfus (1834-1913) est le fils de Mathieu Dollfus, « le célèbre industriel alsacien », de la famille Dollfus-Koechlin. Il est lui-même agent de change, et vétéran de 1870 : pendant la guerre, il quitte son travail, arme une compagnie de francs-tireurs à ses frais, devient aide de camp du général Cambriels à Belfort, chargé de porter des dépêches ; emprisonné par les Prussiens, prêt à être fusillé, il parvient à s'enfuir à la faveur d'un combat. Décoré de la Légion d'honneur, il devient ensuite aide de camp de Thiers à Bordeaux lors de l'armistice. Après le conflit, il est particulièrement investi dans la société « France » de Passy. C'est l'organisateur des premières fêtes des Tuileries<sup>208</sup>. Par la suite, c'est Joseph Reinach, vraisemblablement le même personnage qui devient célèbre lors de l'affaire Dreyfus, qui devient président de la fédération en 1891-1892.

---

<sup>201</sup> Article « gymnastique ». Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, op. cit.

<sup>202</sup> La gymnastique et le moniteur officiel de la gymnastique, du tir et de l'escrime du 22 janvier 1888.

<sup>203</sup> Candidat républicain à Belleville, malheureux dans l'élection de 1880 malgré le soutien de Gambetta lui-même. Gérard JACQUEMET, « Gambetta et ses électeurs belleillois : l'élection de Trinquet (juin 1880) », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 18-3, 1971, p. 446-472.

<sup>204</sup> R. LAFFITTE, « La genèse des SAG », art. cit., p. 688.

<sup>205</sup> USEPPSM, *Annuaire du Soldat de Demain...*, op. cit.

<sup>206</sup> *Journal Officiel*, partie non-officielle, 6 juillet 1888, pp 2872-2873.

<sup>207</sup> USEPPSM, *Annuaire du Soldat de Demain...*, op. cit.

<sup>208</sup> *Le Soldat...*, 5 mars 1913.

### 3. La troisième vague préparatiste

C'est dans ce contexte très favorable qu'émerge une troisième vague de sociétés conscriptives, qui trouve pour la première fois une telle reconnaissance officielle, un tel soutien politique et une réglementation spécifique. Pour Pierre Arnaud, « la dynamique associative en faveur des pratiques conscriptives a son point culminant entre 1887 et 1891 », discréditée ensuite, selon lui, par l'épisode Boulanger. Il ajoutait que « des recherches ultérieures devraient apporter des indications précieuses sur cette dynamique conscriptive<sup>209</sup> », appel qui est resté lettre morte. Mais cette hypothèse semble erronée : si la décennie 1880 est bien un moment de développement de ce réseau associatif, il semble plutôt être une phase d'extension qu'un point culminant, qui se situerait bien davantage à la veille de 1914, du point de vue numérique comme du point de vue symbolique. Dès 1883, Laisant réclame à la Chambre des subventions pour les sociétés de tir civiles, qui « commencent à pulluler<sup>210</sup> ». Selon Pierre Arnaud, il existe en 1882, d'après des chiffres donnés par D. Mamoz<sup>211</sup>, 251 sociétés de gymnastique dont 106 sont affiliées à l'USGF, avec une forte concentration au-dessus d'une diagonale passant par la Seine Inférieure et le Jura. Au Nord de cette ligne il y a 205 sociétés pour 21 départements, alors qu'on n'en dénombre que 46 pour les 29 départements du Sud<sup>212</sup>. En ce qui concerne le tir, le député Pieyre évoque à la Chambre le chiffre de 400 sociétés de tir en 1882<sup>213</sup>. Un compte rétrospectif dans *le Tir national* évoque 900 sociétés en 1885, ce qui inclue à la fois les sociétés de tir et de gymnastique<sup>214</sup>. Lermusiaux évoque quant à lui 900 sociétés pour près de 100 000 tireurs en 1886<sup>215</sup>, et environ 1 500 en comptant les sociétés de gymnastique<sup>216</sup>. En 1885 lors du Congrès de la Ligue de l'Enseignement, un membre évoque l'existence de 772 sociétés de tir et de 502 sociétés de gymnastique<sup>217</sup>. Benoît Lecoq a estimé pour sa part, à partir de cartons dépouillés aux archives nationales, leur nombre à 900 sociétés de tir pour 650 sociétés de gymnastique en 1885<sup>218</sup>. Selon *la Biographie des sociétés françaises de tir*, citée par M. Spivak, il y avait environ 1 000 sociétés de tir en 1889<sup>219</sup>. Quoiqu'il en soit du véritable nombre, bien difficile à établir, mais vraisemblablement compris entre 1 000 et 1 500 sociétés de tir et de gymnastique à la fin de la décennie, leur effectif semble avoir au moins triplé durant les quelques années passées entre l'arrivée au pouvoir des républicains opportunistes et la fin de l'épisode boulangiste.

---

<sup>209</sup> P. ARNAUD, *Le militaire...*, *op. cit.*, p. 138-139.

<sup>210</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 6 décembre 1883, p. 2686.

<sup>211</sup> D. MAMOZ, *De la gymnastique en France au XIXe siècle...*, *op. cit.*

<sup>212</sup> P. ARNAUD, *Le militaire...*, *op. cit.*, p. 192-193.

<sup>213</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 27 novembre 1882, pp 1753-1754.

<sup>214</sup> « L'origine des SAG », *Le tir national*, 19 octobre 1912.

<sup>215</sup> A. TAVERNIER et F. LERMUSIAUX, *Pour la patrie !...*, *op. cit.*, p. 556.

<sup>216</sup> *Ibid.*, p. 324.

<sup>217</sup> J.-P. MARTIN, *La Ligue de l'enseignement...*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>218</sup> B. LECOQ, « Les sociétés de gymnastique et de tir dans la France républicaine (1870-1914) », *art. cit.*

<sup>219</sup> M. SPIVAK, « Un concept mythologique de la Troisième République : le renforcement du capital humain », *art. cit.*, p. 514.

Cette vague de création de sociétés reste limitée à des espaces qui sont des terreaux fertiles, sur lesquels les sociétés peuvent prospérer. De véritables institutions conscriptives apparaissent, qui perdurent dans le temps. Schématiquement, il faut un environnement urbain, ce qui assure la présence de grands notables capables d'assurer le mécénat ou de municipalités républicaines distribuant des subventions ; il faut aussi souvent une population d'ouvriers et d'employés qui disposent de temps libre (notamment pour recruter des gymnastes) ; enfin, il faut une présence militaire nombreuse, en infrastructures et en personnel, pour rendre possible la pratique régulière du tir. Ces sociétés se caractérisent aussi par leurs pratiques, essentiellement la gymnastique aux agrès et le tir. Le cas du Nord donne un exemple d'un réseau qui se développe beaucoup dans la décennie : 42 sociétés de tir et de gymnastique sont recensées ; seules quatre ont un arrêté d'autorisation antérieur à 1880<sup>220</sup>. Le statut de société mixte, dans le sillage des évolutions militaires de 1879, est également un puissant facteur de développement du mouvement conscriptif. L'armée fournit à ces sociétés des fusils et des cartouches à tarif réduit. Dans cette perspective, le cas de la Drôme est éloquent : 18 sociétés de tir et de gymnastique sont recensées par l'autorité préfectorale en 1891. Sur ce nombre, les deux tiers ont été créées entre 1879 et 1888, et neuf sont des sociétés de tir mixtes qui pratiquent aussi pour certaines la gymnastique (la Patriote de Grignan, les deux sociétés mixtes de Montélimar<sup>221</sup>). La présence d'une garnison donne donc une impulsion qui structure en réalité le réseau conscriptif, en rendant moindre la dépendance au mécénat, en assurant des effectifs stables (les soldats territoriaux), et en offrant des structures plus pérennes que les liens interpersonnels, ce qui permet un essaimage progressif.

Les officiers de régiments territoriaux sont aussi souvent des propagateurs qui servent de levier pour fonder de nouvelles sociétés. Dans le Var, quand bien même le mouvement conscriptif reste plus limité que dans d'autres départements, cinq sociétés de tir mixtes sont créées, en lien avec les 113<sup>e</sup> et 114<sup>e</sup> territoriaux. Sur les 71 sociétés de gymnastique et de tir créées de 1883 à 1914, 69% des étaient liées à la présence d'une garnison ; 81,6% avaient pour siège des villes de plus de 3 000 habitants<sup>222</sup>. Le soutien des mairies, dans la même veine que le soutien aux bataillons scolaires, est aussi un facteur structurant. La ville ouvrière d'Annonay, en Ardèche, est à cet égard un cas typique. La municipalité soutient la société de gymnastique l'Annonéenne, explicitement républicaine, dans une ville où les tensions politiques sont fortes. Le conseil municipal accorde 300 francs de subvention à la société en 1884. Les fonds sont consacrés à l'achat d'uniformes ; l'année suivante, la société défile pour le 14 juillet. Ce soutien financier apparaît ainsi comme une forme d'investissement politique, autant pour former une clientèle que pour imposer un symbole républicain, dans une ville où la droite cléricale est puissante. 500 francs sont également mis à disposition par la

---

<sup>220</sup> A.D.N. M 219/5, « Sociétés de tir et gymnastique. Recensement 1888-1889 ».

<sup>221</sup> A.D.D. 1R 521, « États statistiques (ancienne côte 1R 2031) ».

<sup>222</sup> Chapitre III « Pro Patria », J.-C. GAUGAIN, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var...*, *op. cit.*, p. 127.

municipalité pour l'organisation d'un concours de gymnastique en 1884, soit près de 20% de la souscription organisée par la société à cette occasion<sup>223</sup>.

### C. Deux acteurs centraux : la Ligue des Patriotes et la Ligue de l'Enseignement

#### 1. Le débat sur l'instruction militaire à la Ligue de l'Enseignement

Durant toute la décennie 1880, qui marque pour le mouvement conscriptif une accélération et un changement d'ampleur, deux acteurs jouent un rôle fondamental : la Ligue de l'Enseignement et la Ligue des Patriotes. Elles participent à définir les politiques publiques, grâce à l'action de leurs membres influents, et leurs réseaux locaux sont également impliqués dans les réalisations associatives. La Ligue de l'Enseignement joue avant tout un rôle idéologique, celui de la valorisation de la préparation militaire à l'école et en dehors<sup>224</sup>. Cette idéologie s'incarne dans des hommes d'action, qui sont au pouvoir : Paul Bert<sup>225</sup> en particulier, député puis ministre, dont les décisions sont largement orientées vers cet objectif ; ce sont aussi Jean Macé comme sénateur et Ferdinand Buisson comme directeur de l'Enseignement, dans une moindre mesure<sup>226</sup>.

En effet, c'est bien Paul Bert, ministre de l'Instruction du gouvernement Ferry, qui crée la commission d'éducation militaire, maintenue lorsque Jules Ferry reprend lui-même le ministère. Il est aussi à l'origine du projet d'organiser dans chaque canton « un cercle d'éducation nationale » pour « l'instruction gymnastique et militaire au moyen d'exercices hebdomadaires et réunions périodiques<sup>227</sup> ». Les débats sur l'éducation militaire sont au centre de l'activité de la Ligue dans la décennie 1880. Au congrès de Paris en 1882, le Sénateur George fait voter une déclaration affirmant que « la Ligue française de l'enseignement, étendant le cercle de son action, prend en mains la cause nationale de l'éducation civique et militaire » et organise une grande souscription nationale à cet effet<sup>228</sup>. Au congrès de Tours en 1884, un vœu est voté qui recommande la mise en place de 30 jours par an d'exercices militaires obligatoires pour les jeunes de 17 à 20 ans<sup>229</sup>. Cette question de l'obligation de l'instruction militaire provoque un large débat au sein de la Ligue, particulièrement entre une tendance dure représentée par Emmanuel Vauchez, pour la généralisation et l'obligation, et

---

<sup>223</sup> François CHOMEL, *Histoire sportive d'Annonay : des origines à 1997*, Saint-Julien-Molin-Molette (Loire), J.-P. Huguet éditeur, 2004, p. 17-18.

<sup>224</sup> Bernard MACCARIO, « Gymnastique, sport et éducation populaire. Le combat de la Ligue de l'enseignement », in Pierre ARNAUD (éd.), *Les athlètes de la république. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », 1987, p. 179-202.

<sup>225</sup> Voir en particulier le paragraphe « Paul Bert, la question militaire et les bataillons scolaires », Rémi DALISSON, *Paul Bert : l'inventeur de l'école laïque*, Paris, Armand Colin, 2015.

<sup>226</sup> Patrick CABANEL, *Ferdinand Buisson : père de l'école laïque*, Genève, Labor et fides, 2016.

<sup>227</sup> J.-P. MARTIN, *La Ligue de l'enseignement...*, op. cit., p. 92.

<sup>228</sup> Article « Militaire (exercice) », Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, op. cit.

<sup>229</sup> J.-P. MARTIN, *La Ligue de l'enseignement...*, op. cit., p. 96-102.

une tendance plus modérée portée par Jean Macé. Cette opposition provoque même une brouille assez durable entre les deux hommes. Mais le point de discorde n'est pas l'idée d'éducation militaire en elle-même, consensuelle à la Ligue ; il s'agit seulement de discuter l'opportunité d'apporter le soutien de l'État au mouvement conscriptif<sup>230</sup>. Jean Macé se rapproche d'ailleurs des sociétés conscriptives, par exemple à l'occasion de la fête des « touristes lyonnais », en janvier 1889, fête qu'il préside et durant laquelle prononce un discours<sup>231</sup>. Mais plutôt qu'à l'entraînement des enfants, par le biais des bataillons scolaires par exemple, la Ligue s'intéresse aux « bataillons d'adultes », destinés à la jeunesse avant le régiment, c'est-à-dire en réalité au format des sociétés conscriptives, visant à souder l'école au régiment, avec ici l'idée d'une prise en charge accrue par l'État. Comme l'affirme George au Congrès de 1882,

*« Au sortir de l'école, l'enfant échappe à la loi, et, dans les années qui s'écoulent entre sa sortie de l'école et son entrée au régiment, le fruit de l'instruction reçue pourra être en grande partie perdu, au grand détriment de tous. C'est à l'initiative des citoyens qu'il appartient de combler cette lacune et de compléter ainsi l'œuvre du législateur. Pour cela, il faudrait notamment que, dans chaque canton au moins, il se formât une association pour appeler et accueillir gratuitement dans ses rangs les jeunes gens depuis la sortie de l'école jusqu'au départ pour le régiment ; organiser, outre les exercices périodiques, des excursions, des promenades militaires, des tirs en pleine campagne à certains jours d'été et d'automne ; s'occuper de créer des ressources (cotisations, souscriptions, subventions des communes, des départements) pour l'acquisition d'armes d'exercice, d'objets d'instruction militaire et topographique, etc.»<sup>232</sup> »*

D'ailleurs les avis sont partagés sur les « scolos », et de nombreux membres insistent davantage sur le rôle pédagogique que devraient jouer des fêtes nationales à forte dimension patriotique (remise de drapeaux, marseillaise, etc.)<sup>233</sup>. Un courrier signé par la « commission d'éducation civique et militaire » de la Ligue est envoyé aux sociétés de tir et de gymnastique en janvier 1880, dans le but de récolter des informations, affirmant que la loi militaire à venir va « rendre plus nécessaire que jamais la préparation militaire des jeunes gens » et que « la préparation au régiment doit devenir universelle, comme le régiment lui-même<sup>234</sup> ». À bien des égards, les grands noms de la Ligue de l'Enseignement, qui sont les pères fondateurs de l'école républicaine laïque, sont aussi les pères fondateurs des politiques scolaires et extra-scolaires d'éducation militaire de la jeunesse, dont la philosophie et les idées sont sans cesse reprises ensuite.

---

<sup>230</sup> Jean-Michel DUCOMTE, *Jean Macé : militant de l'éducation populaire*, Toulouse, Éd. Privat, 2015, p. 218-232. et J.-P. MARTIN, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914...*, op. cit., p. 50.

<sup>231</sup> A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

<sup>232</sup> Article « Militaire (exercice) », Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, op. cit.

<sup>233</sup> J.-P. MARTIN, *La Ligue de l'enseignement...*, op. cit., p. 93.

<sup>234</sup> A.D.V. 71J, « Société de tir de Tendon ».

Même s'il y a une nuance entre le patriotisme et l'éducation militaire prônée par la Ligue des patriotes et celle qui est pensée à la Ligue de l'Enseignement, par ailleurs volontiers cosmopolite et pacifiste, les liens sont étroits avec le nationalisme cocardier et militariste de Déroulède et avec la Ligue en général. Henri Martin est même à l'origine d'un projet de fusion entre les deux organismes, dessein constitué en mai 1882 mais demeuré inabouti. Du reste, les doubles appartenances aux deux Ligues sont nombreuses, au moins au début de la décennie, à l'image, entre autres, de Gambetta, de Ferdinand Buisson ou de Félix Faure<sup>235</sup>. L'idée de militarisation connaît en effet un creux au sein de la Ligue de l'Enseignement dans les années 1890, largement abandonnée après l'épisode boulangiste et après la nouvelle loi de 1889, malgré le fort intérêt initial. Il s'agit aussi d'une recomposition politique plus vaste des organisations gravitant autour du pouvoir, puisque la Ligue des Patriotes devient boulangiste et contestataire, l'USGF de Sansbœuf affirmant au contraire sa fidélité républicaine. De nouvelles forces éducatives apparaissent, comme la LNEP de Grousset, avec Buisson, Macé, Clémenceau ou Sansbœuf, qui prend en charge à nouveaux frais cette question. S'effectue alors sorte de spécialisation du mouvement de l'éducation physique et militaire, qui met la Ligue de côté ; selon Jean-Pierre Martin, c'est également une « manière élégante de justifier l'abandon d'une entreprise qui avait pourtant suscité une forte mobilisation, et qui marquait le premier intérêt spécifique de la Ligue pour l'adolescence populaire<sup>236</sup> ». Néanmoins, cette idée de préparation militaire y connaît un regain dès les années 1900 pour accompagner les efforts des gouvernements dans ce sens : une Commission des œuvres militaires se met en place vers 1900-1901, avec des personnages comme Edmond Goudchaux, Maurice Braibant, Désiré Séhé ou Édouard Petit<sup>237</sup>. Charles Cazalet, président de l'USGF, devient membre du conseil supérieur de la Ligue en 1911<sup>238</sup>. Entre 1895 et 1914, 260 sociétés patriotiques, de tir, de préparation militaire, de gymnastique ou sportives sont ainsi affiliées à la Ligue, sans même compter les petites A, nombreuses à pratiquer la préparation militaire<sup>239</sup>.

## 2. Déroulède, défenseur de l'instruction militaire

La Ligue des Patriotes est un second acteur de grande importance en ce qui concerne la préparation militaire. Il n'est pas à exclure que la commission d'éducation militaire soit à l'origine de la fondation même de la Ligue, par l'intermédiaire de Sansbœuf et de Déroulède, qui réunissent à cet effet plusieurs membres de la commission<sup>240</sup>. La Ligue des Patriotes est une force d'opinion qui pousse à l'approfondissement de la militarisation de l'enseignement. Déroulède s'inscrit dans une position de critique de la politique de Ferry, jugée trop tiède en

---

<sup>235</sup> J.-P. MARTIN, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914...*, op. cit., p. 48.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 248.

<sup>238</sup> Jean-Paul CALLEDE, « Charles Cazalet (1858-1933), patron bordelais. Philanthropie, réseaux d'action sociale et modernisation de la vie locale », *Bulletin d'Histoire de la Sécurité Sociale*, 1999, p. 47-76.

<sup>239</sup> J.-P. MARTIN, *La Ligue de l'enseignement...*, op. cit., p. 119.

<sup>240</sup> William CHARPIER, « Joseph Sansbœuf (1848-1938). Itinéraire d'un gymnaste alsacien engagé. (De l'AGA à la LNEP en passant par la LDP) », *Staps*, 56-3, 2001, p. 19-32.

matière d'exercices militaires à l'école, trop centrée selon lui sur la seule gymnastique. C'est ce qui ressort de son ouvrage de 1882, *de l'éducation militaire*, dans lequel il dénonce avec ironie que « toujours et partout M. Ferry a repoussé ce spectre odieux de l'esprit militaire, se barricadant contre lui, se retranchant obstinément derrière ses trapèzes, son manuel de tir et son maniement d'armes<sup>241</sup> » ; il l'accuse même d'avoir « l'athéisme de la Patrie<sup>242</sup> » parce qu'il a expliqué que la Commission existait « non pour tâcher de donner de l'esprit militaire au pays, mais pour tenter de faire de petits soldats par le fusil et par la gymnastique<sup>243</sup> ».

Mais le rôle de Déroulède ne se limite pas à cette influence politique en adoptant des positions outrées. Il est en effet à l'origine de réalisations pratiques, notamment dans le domaine du tir. C'est lui en effet qui est l'instigateur de la création de l'USTF, fondée le 3 juin 1886. Après avoir organisé deux concours de tir nationaux, en qualité de « commissaire général », il parraine la fédération dans le but de pérenniser l'évènement<sup>244</sup>. Ce concours de tir annuel, pensé comme un grand évènement pour favoriser l'émulation et la propagande, réunissait plusieurs milliers de tireurs à côté du polygone de Vincennes, à quelques mètres au Sud du château<sup>245</sup>. L'initiative fut lancée par Candelier, président de la fédération des sociétés de tir du Nord, qui réunit le 17 février 1884 un « congrès des sociétés de tir de France » dans la salle de la Ligue des Patriotes. Devant les difficultés pour lever des fonds suffisants, Déroulède aurait proposé que la Ligue se charge entièrement du concours, en servant de garantie financière au besoin, et fut nommé commissaire général du concours. Lermusiaux, lui-même secrétaire de la Ligue des Patriotes, prit également le rôle de secrétaire-administrateur du concours. Si l'évènement fut un grand succès, avec le soutien des pouvoirs publics, et notamment celui du ministre de la Guerre, le général Campenon, l'équilibre financier ne fut pas atteint (70 000 francs de déficit)<sup>246</sup>. L'année suivante, le soutien politique se concrétise par des décorations – Sansbœuf reçoit la Légion d'honneur –, et par une subvention de 60 000 francs votée par la Chambre<sup>247</sup>. Dans la lignée de ces initiatives, et devant les difficultés d'organiser une troisième édition, les sept premières fédérations régionales de tir (dans le Nord, l'Est, à Saint-Étienne, à Bordeaux et à Paris) se réunissent pour s'unir. 151 sociétés fondatrices sont mentionnées. Les détails de cette réunion, sous les auspices de la Ligue des Patriotes, est relatée dans le premier numéro du *Bulletin officiel* de l'Union nationale des sociétés de tir de France, daté du mardi 15 juin 1886. Au siège de la Ligue, Mérillon, député de la Gironde, devient président de l'USTF et Déroulède est désigné président d'honneur<sup>248</sup>.

---

<sup>241</sup> Paul DEROULEDE, *De l'éducation militaire*, Paris, Calmann Lévy, 1882, p. 5-6.

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>243</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>244</sup> USTF, *Biographie des sociétés françaises de tir...*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>245</sup> A. TAVERNIER et F. LERMUSIAUX, *Pour la patrie !...*, *op. cit.*, p. 419.

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 369-378.

<sup>247</sup> *Ibid.*, p. 415.

<sup>248</sup> *Bulletin officiel de l'Union nationale des sociétés de tir de France*, 15 juin 1886.

Lorsque ce dernier meurt en 1913, l'Union dépose une couronne reconnaissant son rôle : « l'Union des Sociétés de tir de France, à son fondateur, Paul Déroutède<sup>249</sup> ».

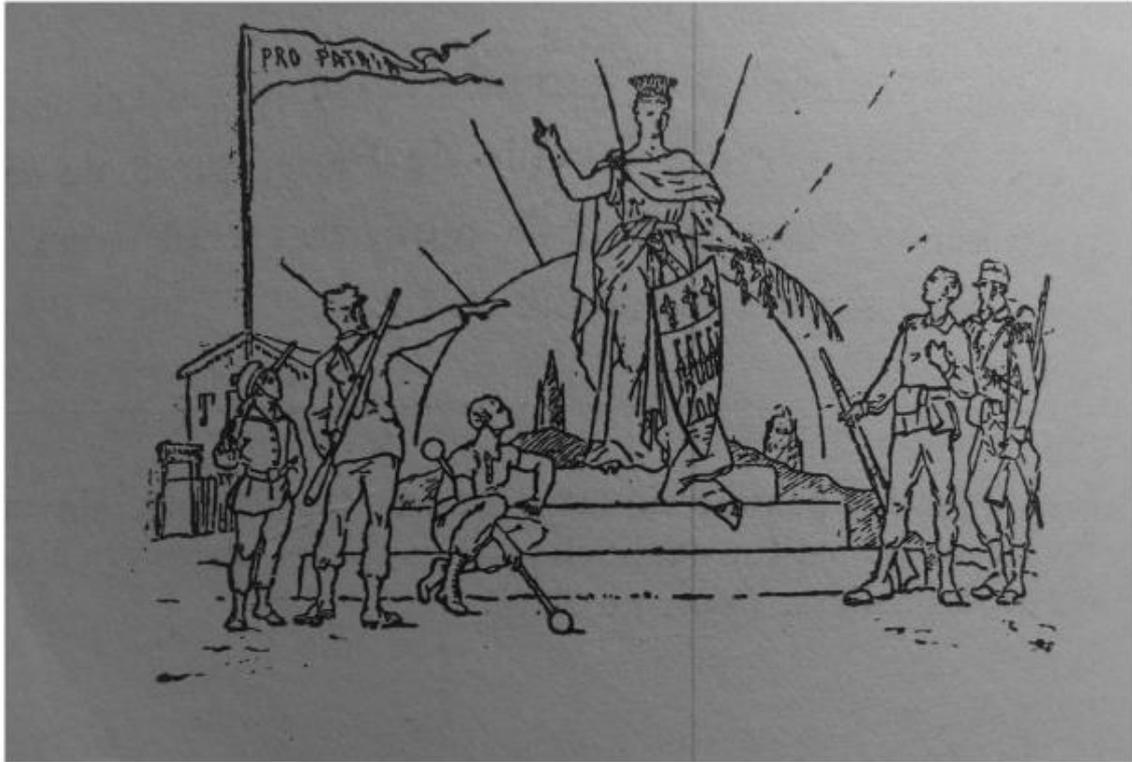


Figure 3 : les sociétés conscriptives des années 1880 vues par la Ligue des Patriotes<sup>250</sup>

Un second personnage, Féry d'Esclands, vice-président puis président de la Ligue pendant la crise boulangiste, montre l'importance de la Ligue des Patriotes dans les milieux ministériels ou associatifs de la préparation militaire. Présenté comme conseiller référendaire à la Cour des comptes, lieutenant-colonel commandant le 4<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie (et vétéran de la guerre de 1870), il est nommé membre de la Commission centrale de gymnastique et des exercices militaires en 1880<sup>251</sup>. De la même manière que Déroutède, il fait partie de la direction du premier concours national de tir en 1884, puisqu'il devient président d'honneur avec Anatole de la Forge, lui aussi ancien président de la Ligue<sup>252</sup>. Son importance ne décroît pas, puisqu'il est nommé en juillet 1888 « inspecteur général de l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires dans les établissements de l'enseignement secondaire

---

<sup>249</sup> *Le Tir national*, 7 février 1914, p. 73.

<sup>250</sup> Le « scolo », le conscrit, le gymnaste, le franc-tireur, le soldat, réunis sous le drapeau de la Patrie jurant devant la République en plein essor. On notera qu'il n'y a que de jeunes hommes. A. TAVERNIER et F. LERMUSIAUX, *Pour la patrie !...*, *op. cit.*, p. 418.

<sup>251</sup> *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, tome 23, n°450, 1880, p. 142.

<sup>252</sup> A. TAVERNIER et F. LERMUSIAUX, *Pour la patrie !...*, *op. cit.*, p. 371.

et de l'enseignement primaire », quelques jours après la scission entre Ligue des Patriotes et Union Patriotique<sup>253</sup>.

Enfin, la Ligue sert de relai, au niveau national mais aussi au niveau local, grâce à son réseau de militants. Le cas du Rhône est éloquent. Selon Pierre Arnaud, le département regroupe 20% des effectifs nationaux de la Ligue avec près de 10 000 membres, qui sont très actifs dans la constitution d'un réseau conscriptif<sup>254</sup>. Un personnage en particulier attire l'attention : Koenig, professeur au lycée Ampère, membre de la Ligue puis secrétaire général de l'Union patriotique du Rhône après la scission, également membre de l'USGF<sup>255</sup>. Le dossier de « la Française de Lyon<sup>256</sup> » de la préfecture est composé d'une de ses lettres datées de 1884. Il raconte au préfet que :

*« M'inspirant de la grande pensée de la ligue des patriotes, qui est de développer partout l'éducation militaire avec le goût de la gymnastique et du tir, j'ai groupé, par mes soins personnels, trente-huit jeunes gens, désireux de travailler au relèvement de la patrie. Je suis parvenu à leur inspirer le désir d'augmenter leurs forces éparses par leur constitution en une société qui prend le nom de la « la Française », et adopte les couleurs de deuil et d'espérance ainsi que la fière devise de la ligue des patriotes : quand même ! »*

À cette date, la police le dépeint comme un alsacien exilé qui a opté pour la nationalité française, secrétaire de la Ligue des Patriotes du Rhône, également l'un fondateur de la société de gymnastique « la Lyonnaise », « il est intimement lié, dit-on, avec M. Déroulède. M. Koenig est célibataire et jouit d'une excellente réputation. Il est républicain et fervent patriote<sup>257</sup> ». L'annuaire 1889 de l'USTF mentionne même comme référence le bulletin local dont il est directeur, intitulé *Le vrai français*. Après la scission de la Ligue, l'Union Patriotique est encore largement à la manœuvre dans le mouvement préparatiste local, et l'influence des anciens militants de la Ligue reste flagrant dans le cas du Rhône<sup>258</sup>. On pourrait aussi citer le cas de la « Bastidienne » de Bordeaux, société de gymnastique et de tir fondée en 1884, affiliée à la Ligue des Patriotes, dont le président est Charles Cazalet qui devient ensuite le président de l'USGF pour plusieurs dizaines d'années. Déroulède est présent en personne, aux côtés de Mérillon, pour l'assemblée générale de 1886 de la société<sup>259</sup>.

---

<sup>253</sup> *Journal Officiel*, 29 juillet 1888, p. 3273.

<sup>254</sup> P. ARNAUD, *Le militaire...*, op. cit., p. 130-131.

<sup>255</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>256</sup> A.D.R. 4M 538, « Associations (1884-1898) ».

<sup>257</sup> *Ibid.*

<sup>258</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>259</sup> A.D.G. 1R105, « Sociétés de Bordeaux lettre "B" ».

### III. La structuration du réseau de sociétés conscriptives (décennie 1890)

#### A. Une démilitarisation en trompe-l'œil

##### 1. *L'instruction de 1892*

Les liens entre le mouvement préparatiste et le boulangisme semble évident. L'accent porté sur l'armée, les discours patriotiques, voire la « revanche » sont autant d'éléments communs. Le boulangisme serait ainsi une idéologie à double tranchant pour les sociétés conscriptives : appui favorable au mouvement à son apogée, puis négatif lorsque Boulanger disparaît. L'évolution de la Ligue des Patriotes, qui entre en dissidence politique<sup>260</sup> aurait pu laisser une ombre portée sur l'idée de préparation militaire. Le préfet du Rhône s'inquiète par exemple du défilé de 200 gymnastes en armes dans les rues de Lyon à l'occasion du 14 juillet 1889 : « je ferai désarmer de même toutes les sociétés qui créées et encouragées pour préparer des soldats contre l'ennemi du dehors, pourraient devenir un danger pour sa sécurité intérieure », craignant la constitution de « l'armée de l'émeute » par un éventuel « président mettant au service d'une faction la force organisée dont il dispose<sup>261</sup> ». Pourtant, de tels résultats ne semblent pas clairs. Le lien très étroit des sociétés à la Ligue des Patriotes aurait pu apparaître comme une compromission, mais rien ne montre une défiance officielle. Un certain discours cocardier et revancharde reste assez stable, et toujours limité<sup>262</sup> ; le personnel dirigeant du mouvement préparatiste reste le même et ne semble pas tomber en disgrâce, au contraire, à l'image de Félix Faure, de Sansbœuf, ou de Mérillon, qui deviennent de véritables notables républicains. En revanche, il y a un changement de génération politique, à l'image de l'évolution du ministère de l'Instruction Publique, qui passe de Jules Ferry à Léon Bourgeois, avec la recomposition du pouvoir qui passe des opportunistes aux radicaux, ce qui crée des rapports de force politiques renouvelés. En réalité, il ne faut pas sur-politiser le mouvement conscriptif, en le considérant au contraire sur un temps plus long que celui des soubresauts politiques. Les effets des lois militaires, tendant vers la réduction du service, et l'émergence de l'idée d'éducation physique, qui poussent le mouvement conscriptif à se développer, sont des éléments beaucoup plus déterminants que les évolutions de la Ligue des Patriotes, malgré son influence. À l'image du mouvement sportif, le mouvement conscriptif gagne une certaine autonomie<sup>263</sup>, comme un train lancé sur ses propres rails.

Il n'y a ainsi pas de démilitarisation après le boulangisme, comme pourrait le faire croire, par exemple, la fin des bataillons scolaires. C'est une illusion d'optique : au contraire, il semble

---

<sup>260</sup> Chapitre II. « Anatomie d'un mouvement de masse : la Ligue des patriotes », dans Zeev STERNHELL, *La droite révolutionnaire : 1885-1914*, Paris, Gallimard, 1997.

<sup>261</sup> Il s'agit de la société « les touristes lyonnais ». Courrier du préfet daté du 27 juillet 1889. A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

<sup>262</sup> B. JOLY, « La France et la Revanche (1871-1914) ».

<sup>263</sup> Jacques DEFRANCE, « L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970 », *Sociologie et sociétés*, 27-1, 1995, p. 15-31.

bien avoir une normalisation de la militarisation, qui est devenue une pratique plus massive, plus légitime, et qui rentre dans les mœurs. Jusque dans les séances de l'Académie des sciences morales et politiques, il semble normal qu'un professeur de philosophie recommande un approfondissement des exercices militaires, dans le but de réduire le temps de service :

*« M. Lagneau indique le temps et la forme qu'il conviendrait de donner aux exercices physiques ; il demande que ces exercices soient rendus obligatoires. Les exercices militaires commenceraient à seize ans et auraient lieu deux fois par semaine. Quant au service militaire, il devrait, pour ne pas nuire à la population, être aussi court que l'exigent les nécessités de l'instruction militaire ; il devrait être général : on risque, en exemptant les jeunes gens qui ont des déficiences physiques, de leur faciliter le mariage au détriment de la race, tandis qu'on en écarte les hommes mieux conformés. On ne devrait pas non plus exempter les instituteurs chargés de donner l'exemple du devoir et de l'abnégation. Le maximum du service peut être fixé à trois ans, mais quiconque ferait preuve d'instruction militaire complète devrait être renvoyé après douze, dix-huit ou vingt-quatre mois. On permettrait ainsi au budget d'entretenir tous les hommes au service, sans multiplier les exemptions et les ajournements<sup>264</sup>. »*

Dans cette perspective, l'institutionnalisation des sociétés conscriptives se poursuit avec deux textes primordiaux : la loi de 1889 et l'instruction de 1892. La loi de recrutement militaire de 1889 impose le service de trois ans<sup>265</sup>. L'article 85 concerne explicitement la préparation militaire, puisque le texte affirme l'obligation des exercices à l'école et de l'instruction militaire. De plus, les parlementaires prévoient qu'une « loi spéciale déterminera : 1° les mesures à prendre pour rendre uniforme, dans tous les lycées et établissements d'enseignement, l'application de la loi du 27 janvier 1880 imposant l'obligation des exercices ; 2° l'organisation de l'instruction militaire pour les jeunes gens de dix-sept à vingt ans et le mode de désignation des instructeurs ». Cette loi consacre de fait « l'interpénétration de l'armée et de la société<sup>266</sup> » en imposant pour la première fois un service réduit, véritablement personnel et universel. C'est dans ce contexte général d'évolution du service militaire que se poursuit la dynamique de normalisation et administrative des sociétés conscriptives, à la suite de l'instruction de 1885. Une nouvelle instruction, datée de 1892, approfondit un cadre légal clair<sup>267</sup>. Quatre types de sociétés sont distinguées : les sociétés civiles (de gymnastique ou de tir) ; les sociétés de tir mixtes ; les sociétés de tir de l'armée territoriale et les sociétés de tir au canon (très rares) qui sont plus directement rattachées à l'armée. Les sociétés jouissent de certains avantages, qui sont réglementés. Les militaires de l'active, de la réserve ou de la territoriale, ont droit à des demi-tarifs sur le train pour se rendre

---

<sup>264</sup> Académie des sciences morales et politiques, « Instruction militaire – académie ». Séance du 21 septembre 1889. *Journal Officiel*, lois et décrets, 9 octobre 1889, p. 4972.

<sup>265</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 6 juillet 1889, pp. 3437-3449.

<sup>266</sup> A. CREPIN, *Histoire de la conscription...*, op. cit., p. 310.

<sup>267</sup> Instruction du 29 avril 1892 sur l'organisation et le fonctionnement des sociétés de tir et de gymnastique. *Bulletin Officiel du ministère de l'Intérieur*, 2<sup>e</sup> partie, supplément au n°6, pp. 28-47.

aux exercices. En ce qui concerne les sociétés elles-mêmes, l'attribution par les autorités de prix pour les concours est réglementée (par exemple une somme d'argent ne peut jamais être versée comme récompense), de même que les démarches pour obtenir des munitions à prix réduit et des prêts d'arme, à raison de cinq fusils de tir et 15 fusils de manœuvre au maximum par société. La venue de tireurs étrangers pour des concours internationaux est même prévue et encadrée, avec un statut dérogatoire sur les règles d'import de munitions étrangères. Surtout, l'action des sociétés se voit attribuée une certaine légitimité avec la réaffirmation de l'idée que les conscrits passés par une société pourront bénéficier de certains avantages une fois à la caserne, ce qui en fait des institutions qui reçoivent quasiment une délégation officielle :

*« Nombre de sociétés de tir et de gymnastique joignent à leur enseignement spécial celui des exercices militaires. Lorsque des jeunes gens, à leur arrivée au corps, présenteront un brevet d'instruction militaire délivré par une de ces sociétés, leurs chefs directs pourront en tenir compte pour la désignation des élevés caporaux. »*

Cette clarification ne fait qu'amplifier la dynamique associative provoquée par les réformes militaires, puisque les sociétés conscriptives, les sociétés de tir mixtes en particulier, bénéficient d'un statut légal clair et favorable, avant même la loi de 1901.

## 2. *L'obsolescence pédagogique des bataillons scolaires*

La contradiction de cette amplification avec la fin des bataillons scolaires, au tournant des années 1890, n'est qu'apparente. Souvent cet échec pédagogique est interprété à partir de postulats très discutables. D'abord, rien ne montre avec certitude que la corrélation entre fin du boulangisme et fin des bataillons scolaires soit vraiment un lien causal<sup>268</sup>. Ensuite, l'idée souvent reprise d'une transformation presque automatique des « scolos » en sociétés de gymnastique, en s'appuyant sur le titre trompeur de l'ouvrage de Louis Parant<sup>269</sup>, trouve de nombreux contre-exemples locaux, parce que les deux dynamiques, scolaires et associatives, si elles sont liées, ne sont pas complètement dépendantes l'une de l'autre. En réalité, le mouvement est souvent inverse : ce sont les sociétés de gymnastiques, montrant avec le temps qu'elles fonctionnent bien, qui remplacent les bataillons scolaires, notamment lors des parades organisées à l'occasion des différentes festivités. Enfin l'idée que l'émergence des sports modernes, c'est-à-dire leur version d'inspiration anglaise, provoquerait la fin des bataillons scolaires par une nouvelle concurrence semble bien être un contresens, qui voit là-encore un lien de causalité a posteriori entre deux dynamiques largement indépendantes, et qui analyse le phénomène à partir de son échec<sup>270</sup>. À bien des égards, l'étude d'Albert Bourzac, sans cesse reprise, mériterait d'être prolongée et largement amendée, en s'intéressant aux pratiques

---

<sup>268</sup> A. BOURZAC, *Les bataillons scolaires, 1880-1891...*, op. cit., p. 264.

<sup>269</sup> Louis PARANT, *Les Bataillons scolaires et leur transformation en sections de gymnastique*, impr. du Courrier de l'Ain, 1891.

<sup>270</sup> Voir une mise en garde sur ce point : M. SPIVAK, *Éducation physique...*, op. cit., p. 219.

concrètes, dans toutes leurs déclinaisons locales, plutôt qu'à une image surplombante et lointaine qui apparaît largement déformée.

Le déclin des bataillons scolaires semble d'abord obéir à des raisonnements prosaïques plutôt qu'à des logiques idéologiques. Les bataillons coûtent d'abord extrêmement cher pour les municipalités, à cause des équipements et du salaire des instructeurs, qui sont par ailleurs très difficiles à trouver lorsqu'il n'y a pas de garnison à proximité, et qui ne sont pas toujours motivés par un emploi difficile, mal rémunéré et qui ne leur apporte que peu d'avantages. Il est également difficile de réunir ailleurs qu'en ville assez d'enfants de plus de 12 ans, exigés dans le décret, puisque c'est souvent l'âge auquel les enfants quittent l'école. Enfin, l'intransigeance tatillonne des autorités militaires décourage les meilleures volontés. Mais les « scolos » sont surtout abandonnés pour des raisons pédagogiques : la discipline militaire des manœuvres est « barbare et contraire à la nature »<sup>271</sup> selon Iung, du Gymnase Civil de Valence. Le dictionnaire Buisson ne dit pas autre chose, des années après :

*« Au bout de quelques années, il fallut constater que l'esprit dans lequel l'instruction était donnée aux bataillons scolaires n'était pas celui qui avait animé les promoteurs de l'institution, et que les résultats obtenus étaient en général très différents de ceux qu'ils avaient attendus. L'opinion publique se désintéressa d'une création qui n'avait pas porté les fruits espérés ; et, sans qu'une mesure officielle fût intervenue, les bataillons scolaires disparurent. Mais l'idée qui leur avait donné naissance n'était pas morte<sup>272</sup>. »*

La question de l'opinion publique est en effet importante : les bataillons scolaires, innovation spectaculaire qui se prête bien à la manifestation publique, tourne rapidement au ridicule, puisqu'il ne s'agit, au bout du compte, que de jeunes adolescents, peu susceptibles de se plier aux exigences des manœuvres militaires sous la férule d'un instructeur sévère, qui est souvent lui-même un sous-officier. On en trouve un exemple avec le « scandale de Ligny » (Nord)<sup>273</sup>, où selon un article de presse, le porte-drapeau d'un bataillon est pris à partie par les élèves d'une autre commune, si bien que « le malheureux enfant dut se réfugier dans un estaminet pour échapper aux coups qu'on lui portait. Il abandonna son étendard sur place ». L'instructeur répond dans les colonnes en minimisant l'incident : « pendant ce repos une petite querelle sans importance et réprimée aussitôt, s'éleva entre quelques gamins ». C'est certainement par ce genre d'incidents, presque invisibles dans les sources mais dont on peut soupçonner une existence assez courante, que les bataillons scolaires sont tombés en désuétude, plutôt que par les évolutions politiques de Déroulède. Quoiqu'il en soit, « cette tentative de militarisation de l'enfance a été la première qui ait été lancée à une échelle

---

<sup>271</sup> L. PARANT, *Les Bataillons scolaires et leur transformation en sections de gymnastique...*, op. cit., p. 27-28.

<sup>272</sup> Article « Militaire (exercice) », Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, op. cit.

<sup>273</sup> Coupures de presse sans source et sans date. A.D.N. 4 R 26, « Bataillons scolaires. 1883-1891 ».

nationale » et a marqué un jalon important pour consacrer « l'idée de former ainsi l'enfance et la jeunesse », qui ne sera au fond plus abandonnée<sup>274</sup>.

### 3. Une réactualisation de l'éducation militaire

La modernisation pédagogique des années 1890 est néanmoins patente. C'est aussi que le monde change, que « le Chassepot est devenu un Lebel<sup>275</sup> », et que le patriotisme s'affiche de manière un peu moins spectaculaire et agressive<sup>276</sup>. À cet égard, la commission présidée par Marey est très éloquente<sup>277</sup>. Elle est chargée en 1888 de réviser le programme de l'enseignement gymnastique dans les écoles primaires, ce qui aboutit à un programme « d'éducation physique » qui se veut « plus rationnel » que celui alors en usage dans les écoles. Les évolutions pédagogiques sont très nettes. On peut y voir la formation des différents courants de l'éducation physique qui émergent, et dont les théoriciens ont été déjà étudiés en profondeur par l'historiographie des STAPS<sup>278</sup>. Mais ce texte reste important ici à deux titres : informatif, il montre l'état des d'esprit des théoriciens les plus pointus sur la question de l'éducation militaire ; normatif, il leur donne une direction pédagogique concrète. Le rapport se livre d'abord à une critique de la gymnastique telle qu'elle se pratique encore, selon plusieurs arguments. Elle serait inadaptée aux publics en ne différenciant pas suffisamment les âges, elle serait ennuyeuse (« réglementation aride »), elle serait inefficace du point de vue physique, et enfin inutile socialement. Au contraire, les auteurs recommandent de favoriser les jeux des enfants :

*« Quand un sujet s'applique à produire de grands efforts, comme dans l'acte de soulever de lourds fardeaux, dans les luttes corps à corps, dans les rétablissements au trapèze, il développe ses muscles en grosseur et devient capable d'efforts statiques d'une intensité surprenante, mais cette attitude est peu utile dans la pratique de la vie ; elle ne prépare point à produire un travail soutenu. Une gymnastique toute différente consiste à faire travailler les muscles au moyen de mouvements rapides, étendus et fréquemment répétés. Elle recourt pour obtenir ces effets à des exercices qui peuvent être extrêmement variés, mais toujours attrayants ; jeux, courses, escrime, canotage, etc. [...] Or, la course trouve les applications les plus variées et les plus attrayantes dans les jeux de l'enfance, trop délaissés de nos jours pour la gymnastique aux agrès. [...]*

*Il faut donc parmi les exercices auxquels on soumettra les enfants ou les jeunes gens, choisir ceux qui sont directement utiles. Or, chacun a besoin de savoir courir, franchir un obstacle, fournir une longue étape, nager,*

---

<sup>274</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, op. cit., p. 318.

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 311.

<sup>276</sup> Un même glissement est à l'œuvre dans la « culture politique » au sein de l'école, autour des années 1890-1900. Jacques OZOUF et Mona OZOUF, *La république des instituteurs*, Paris, Gallimard, 1992, p. 169-178.

<sup>277</sup> Rapport du 10. Novembre 1888 « adressé à M. le Ministre, au nom de la Commission de gymnastique, par M. Marey, membre de l'Institut, président de la Commission ». *Bulletin administratif de l'Instruction publique*. Tome 44 n°828, 1888. pp. 653-656.

<sup>278</sup> Voir notamment une synthèse : C. COLLINET, *Les grands courants d'éducation physique en France...*, op. cit.

*grimper à une échelle, à un arbre, à une corde, et au besoin repousser une agression. Le programme de l'éducation physique est donc tout naturellement tracé. »*

Il s'agit de l'invention de l'éducation physique au sens moderne, qui n'est plus seulement centrée sur la gymnastique aux agrès. Mais c'est également un programme qui ne nie pas l'intérêt d'une préparation militaire de la jeunesse par les exercices physiques, au contraire. En effet, affirme le rapport,

*« Depuis quelques années un sentiment patriotique très louable a conduit les éducateurs de la jeunesse à préparer de bonne heure des défenseurs du pays. Les marches militaires, le maniement du fusil, les manœuvres du soldat sont entrés dans le programme des écoles. Cette innovation a été fort bien accueillie par le public et par les enfants eux-mêmes dont elle éveillait l'intérêt et dont elle flattait l'amour-propre. L'importance du but à atteindre a produit un réveil de l'opinion, une véritable renaissance de la gymnastique.*

*Toutefois, des officiers éminents qui font partie de la Commission ont pensé que le maniement des armes et les exercices militaires proprement dits étaient appliqués prématurément. "Que les jeunes gens, disent-ils, sachent marcher quand ils arrivent au corps, et nous nous chargeons d'en faire rapidement des soldats." Ainsi, même au point de vue militaire, la gymnastique naturelle est une préparation directe aux applications spéciales.*

*Dans les campagnes, la leçon de gymnastique aux agrès n'est guère en faveur : le paysan n'en comprend pas l'utilité, l'instituteur n'y voit qu'un fardeau de plus à ajouter à sa lourde tâche, les enfants eux-mêmes, faisant parfois un long parcours pour se rendre à l'école la plus proche, ayant de plus, pour peu qu'ils aident leurs parents, maintes occasions de dépenser leurs forces, n'ont guère besoin d'un surcroît de travail musculaire [...]. Quelques séances de jeux en plein air, chaque semaine, seront plus profitables que la fréquentation quotidienne du gymnase. »*

Là encore, il s'agit d'une critique non pas de l'objectif de l'éducation militaire en lui-même, mais d'une critique tout en nuances des moyens pédagogiques mis à son service. Cette continuité des objectifs de préparation militaire, malgré ces évolutions pédagogiques, se lit aussi dans la réaffirmation du tir scolaire, à la faveur des changements ministériels, à l'époque des « gouvernements républicains modérés<sup>279</sup> ». Raymond Poincaré, ministre de l'Instruction publique, signe un arrêté le 27 juillet 1893, qui précise que « dans le cours moyen et le cours supérieur des écoles primaires publiques, l'addition suivante est apportée au programme des exercices militaires : *pour les élèves âgés de plus de dix ans, exercices de tir à dix mètres à la carabine Flobert*<sup>280</sup> ». La décision est prise suite à une lettre adressée, le 29 juin 1893, au ministre de l'Instruction publique par le président de l'USTF, et d'un vœu émis, le 26 avril

<sup>279</sup> Dominique LEJEUNE, *La France des débuts de la IIIe République, 1870-1896*, Paris, A. Colin, 2007, p. 168.

<sup>280</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 28 juillet 1893, p. 3963.

1892, par le Conseil général du Pas-de-Calais, qui réclamait l'ajout des exercices de tir au programme d'éducation militaire<sup>281</sup>. Mérillon, président de l'USTF, participe à la commission technique sur l'arme scolaire, chargée d'étudier les diverses mesures concernant l'arrêté de 1893 sur le tir scolaire. Il siège à côté du président Féry d'Esclands, toujours inspecteur général de la gymnastique, de Ferdinand Buisson, de Jacoulet et de Rabier, respectivement directeurs de l'enseignement primaire et secondaire<sup>282</sup>, ce qui relativise l'idée d'une démilitarisation de l'école suite à l'épisode boulangiste.

Au contraire, l'enseignement militaire à l'école est désormais généralisé, en particulier dans le secondaire. Par exemple dans les établissements du secondaire de l'Académie de Paris, en mars 1893<sup>283</sup>, 14 lycées sur 20 pratiquent les exercices militaires. Six lycées seulement restent sans enseignements, ce qui peut s'expliquer peut-être par le caractère très particulier de ces écoles destinées aux élites, puisqu'il s'agit des lycées Montaigne, Buffon, Voltaire, Michelet (dont le cours n'a été supprimé qu'en 1888), et des petits lycées de Janson de Sailly et de Condorcet. Les lycées Janson, Michelet et Condorcet ont en revanche une société sportive reconnue par l'USFSA<sup>284</sup>. Ailleurs, les exercices militaires sont essentiellement composés de « l'école du soldat », c'est-à-dire de l'apprentissage des formations et des manœuvres. Sur les 23 collèges de l'Académie, seuls quatre ne proposent pas d'exercices (Provins, Etampes, Clermont, Sézanne). Dans un département urbanisé et industriel comme le Pas-de-Calais, un récapitulatif signé par le préfet, le général du 1er corps d'armée et l'inspecteur d'académie recense 2 525 élèves concernés par l'instruction militaire et 10 054 élèves par la gymnastique au 1er juin 1896. Au 28 avril 1898, les progrès sont nets puisque 4 524 élèves reçoivent l'instruction et 11 154 ont des leçons de gymnastique. Enfin en 1900, ce sont respectivement 6 057 et 10 606 élèves qui sont astreints à une forme d'exercice<sup>285</sup>. D'autres données sont disponibles, puisque le ministère lance une enquête auprès des recteurs par une circulaire du 18 mars 1893, dans le but de connaître l'état des exercices dispensés dans chaque établissement<sup>286</sup>. Même dans les départements assez ruraux de l'Académie de Grenoble (Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes, Isère), l'enseignement militaire, sous des formes diverses, est quasi généralisé. Sur les trois lycées de l'académie, seul celui de Gap n'organise pas d'exercices militaires, encore que le professeur de gymnastique organise des « exercices d'ensemble ». Le lycée de Tournon en revanche propose des exercices réguliers de tir. Sur les 11 collèges, seul le collège de Nyons n'organise pas d'enseignement militaire. Partout ailleurs, des mouvements, des marches, ou l'étude de « l'école du soldat » est proposée, voire des exercices de tir (collèges de Bourgoin et de Romans).

---

<sup>281</sup> Article « Militaire (exercice) », Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, *op. cit.*

<sup>282</sup> Arrêté du 10 mars 1894, *Journal Officiel*, lois et décrets, 11 mars 1894, p. 1141.

<sup>283</sup> A.N. AJ/16/8683, « Académie de Paris. Archives relatives à l'enseignement secondaire. Préparation militaire (1882-1933) ».

<sup>284</sup> *Union des sociétés françaises de sports athlétiques. Annuaire de 1890*, s.n., 1890.

<sup>285</sup> A.D.P.D.C. T 62, « Gymnastique et instruction militaire. Récompenses (1894-1911) ».

<sup>286</sup> A.N. F/17/6921, « Enseignement secondaire. Gymnastique, escrime, équitation, exercices militaires. 1809-1902. »

- B. Un contexte d'essor associatif : la structuration des grandes fédérations sportives et préparatistes

1. *Une effervescence proto-associative*

Dans le même temps, la préparation militaire continue de se déployer à la faveur de l'expansion associative des années 1890. Légalement, c'est encore la méfiance de l'État qui demeure la règle pour les associations. Comme le rappelle Maurice Agulhon, « s'il y a une aspiration moderne à une vie sociale de plus en plus diversifiée et de plus en plus libre, donc une aspiration moderne à créer des associations, cette liberté est précaire, surveillée à cause de la longue méfiance des pouvoirs publics envers l'associationnisme, toujours suspect d'être l'instrument soit d'une démocratie de jacobins jugée trop avancée, soit de manigances de l'Église très souvent considérée comme une force hostile, soit des deux à la fois<sup>287</sup> ». Ce statut est pourtant battu en brèche par plusieurs dynamiques. La loi de 1884 sur les syndicats amplifie la réflexion sur la liberté d'association, et propage des idées et des pratiques d'association. Dans le monde agricole, la Société des agriculteurs de France et ses 300 000 adhérents au début du siècle<sup>288</sup> montre une forte progression, qui trouve un relai ultérieur dans les syndicats agricoles favorisés par les républicains<sup>289</sup>. Dans le mouvement ouvrier, la décennie 1890 voit apparaître les deux puissantes unions syndicales, la Fédération nationale des syndicats et la Fédération des bourses du travail<sup>290</sup>. Une autre brèche vers la liberté associative est ouverte par la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898 sur l'autorisation des sociétés de secours mutuel, qui libéralise le mouvement mutualiste par la fin du contrôle de l'administration. Par ailleurs, dans le sillage des mouvements post-scolaires, la décennie voit aussi la multiplication des « Petites A », c'est-à-dire des « amicales » d'anciens élèves, qui deviennent ensuite les « amicales laïques ». En 1894, on n'en compte encore que 56 ; en 1898-1899, leur nombre a bondi jusqu'à 3 761 groupements, et même 5 344 en 1900-1901, dont 1 730 de jeunes filles. Le succès est similaire pour les patronages destinés à l'enfance : 34 groupes en 1894-1895, 809 en 1897-1898, et 1 276 en 1900-1901<sup>291</sup>. Cette ébullition proto-associative se produit également dans le domaine plus spécifique des activités physiques et sportives.

Outre le mouvement conscriptif, la décennie 1890 voit également se multiplier les premiers clubs de sport apparus dans les années 1880 (le Racing Club en 1882 et le Stade français en 1883), avec la structuration de l'USFSA en 1887, qui prend pour devise : *ludus pro patria*. Le sport scolaire croît moins vite que le sport civil : 9 associations scolaires et 3 clubs d'adultes

---

<sup>287</sup> M. AGULHON, « Vers une histoire des associations », *art. cit.*, p. 15.

<sup>288</sup> Maria MALATESTA, « Une nouvelle stratégie de reproduction : les organisations patronales agraires européennes (1868-1914) », *Histoire, économie & société*, 16-2, 1997, p. 203-219.

<sup>289</sup> Soo-Yun CHUN, « « Amis de l'agriculture » (1870-1892) ou comment rallier les campagnes à la République ? », *Histoire Sociétés Rurales*, Vol. 20-2, 2003, p. 147-172.

<sup>290</sup> René MOURIAUX, *Le syndicalisme en France*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

<sup>291</sup> « Rapport au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts sur l'éducation populaire en 1900-1901 », *Journal officiel*, 19 août 1901, p. 5299-5312.

sont recensés en 1890 ; respectivement 74 et 138 en 1897, pour atteindre le nombre de 86 clubs scolaires et 222 clubs civils en 1900<sup>292</sup>. Il faut aussi noter que le vélo, véritable sport roi de la Belle-Époque – avec la gymnastique et le tir – émerge également dans la décennie 1890. Selon Alex Poyer, dont la somme impressionnante fait autorité sur la question, la décennie 1888-1899 constitue même « l'âge d'or du cyclisme associatif<sup>293</sup> », sur la base de la diffusion massive du vélo (860 000 bicyclettes déclarées en 1899<sup>294</sup>) et de la structuration de l'Union Vélocipédique de France. Il recense ainsi de l'ordre de 1 360 sociétés vélocipédiques en 1895. Le mouvement est en pleine expansion puisqu'il compte presque 1 800 sociétés en 1900, en particulier dans les départements de la Seine, de la Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Gironde, du Rhône et des Bouches-du-Rhône<sup>295</sup>. Enfin, la création de la Ligue Nationale d'Éducation Physique de Paschal Grousset, fondée en octobre 1888, s'inscrit dans le même mouvement. Au départ, cette organisation est motivée par une méfiance pour les sports anglais, jugés trop élitistes et pas assez « nationaux ». C'est l'origine d'une véritable campagne en faveur de la renaissance physique, qui passe par la promotion de jeux de plein air jugés plus « traditionnels » à l'image de la grande thèque, de la barrette, de la crosse ou encore de la paume. Dans la première réunion du groupe, outre Grousset, on note la présence de personnalités éminentes comme Marcellin Berthelot et Clémenceau, Jean Macé ou Sansbœuf. En concurrence avec l'USFSA, qui défend une tout autre idée des exercices physiques, la Ligue organise des grands événements sportifs en lien avec l'école, les lendits. Le premier lendit en 1889 réunit 819 élèves. Pour 1891-1897, le lendit de Paris se compose de dix épreuves répartis sur 28 jours en mai. Les épreuves sont la marche, le tir, la course cycliste, le saut, la boxe française, l'escrime, la natation, l'athlétisme, l'aviron<sup>296</sup>. À Bordeaux, en décembre 1888, la création d'un comité de la Ligue donne naissance à la Ligue Girondine de l'Éducation Physique de Philippe Tissier, qui fait sécession. Cette ébullition associative est évidemment liée aux dynamiques scolaires, comme le montre la nomination en 1888 de Grousset et de Coubertin à la commission des jeux scolaires<sup>297</sup>.

## 2. La structuration des fédérations préparatistes

Cette effervescence associative et la structuration de grandes fédérations qui l'accompagne se produit également dans le mouvement conscriptif. L'USGF et l'USTF acquièrent progressivement la légitimité qui en font de véritables piliers républicains. L'USGF reste encore d'une importance numérique modeste, malgré son ancienneté. En 1893, la fédération

<sup>292</sup> P. CLASTRES et P. DIETSCHY, *Sport, culture..., op. cit.*, p. 49.

<sup>293</sup> Alex POYER, *Cyclistes en sociétés : naissance et développement du cyclisme associatif français (1867-1914)*, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2000, p. 14.

<sup>294</sup> P. CLASTRES et P. DIETSCHY, *Sport, culture..., op. cit.*, p. 49.

<sup>295</sup> A. POYER, *Cyclistes en sociétés..., op. cit.*, p. 333.

<sup>296</sup> Pierre-Alban LEBECQ (éd.), *Paschal Grousset : sport et éducation physique à la française, 1888-1909*, Paris, Riveneuve éd., 2013, p. 182-189.

<sup>297</sup> Commission chargée de fixer les conditions du concours à ouvrir pour encourager l'organisation de jeux scolaires, en vue de l'éducation physique et du développement des exercices gymnastiques, athlétiques et militaires. *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, tome 44, n°826, 1888, p. 599.

ne compte en effet que 341 sociétés adhérentes<sup>298</sup>. Mais son rôle symbolique dépasse de beaucoup ce réseau. Félix Faure, alors député républicain modéré, devient par exemple président de la fédération dès 1880, dans le cadre d'une présidence encore tournante, qui revient à un membre local éminent chargé de l'organisation du concours national annuel. Il intègre également la commission centrale de gymnastique, comme une reconnaissance de la légitimité de l'Union<sup>299</sup>. Mais il ne faut pas surestimer l'importance de l'USGF dans les années 1880-1890 à l'aune de sa puissante position du XXe siècle : encore en 1888, l'arrêté de nomination de la commission des jeux scolaires mentionne « un membre délégué par l'Union des sociétés de gymnastique et de tir », sans mentionner l'intitulé exacte de la fédération<sup>300</sup>. Pour autant, l'installation institutionnelle de la fédération se poursuit. L'USGF obtient une médaille d'or à l'exposition universelle de 1889 dans la section « cercles ouvriers », parmi de nombreuses récompenses attribuées au mouvement conscriptif, dont des médailles pour certaines sociétés comme « la Gauloise<sup>301</sup> ». La grande fête annuelle organisée par l'Union est en réalité la fonction principale de la fédération à l'origine et la source de son utilité pour le pouvoir républicain : c'est l'assurance de pouvoir célébrer chaque année une grande fête de la République des citoyens-soldats, manifestation toute désignée pour que la fonction d'incarnation du président de la République puisse s'exprimer. Elle devient un véritable rituel pour les gouvernements, qui sont toujours représentés lorsque ce n'est pas le président lui-même qui s'y rend, comme par exemple avec Sadi Carnot, président d'honneur des fêtes fédérales de 1889, 1890, 1892 et de celle de 1892 à Nancy où il est présent<sup>302</sup>. Il assiste lui-même à quatre fêtes successives, et ne rate seulement que les deux dernières de son mandat (1893 et 1894). Félix Faure, encore très lié à la fédération, ne manque que les fêtes de 1896 et 1897. Émile Loubet y assiste quant à lui tous les ans jusqu'en 1905<sup>303</sup>, et Armand Fallières en 1906 et 1911, ainsi que Raimond Poincaré à Rennes en 1914<sup>304</sup>.

Dès le départ, l'USTF est plus considérable, notamment parce que l'armée y voit un intérêt plus immédiat. Dès 1885, la fédération obtient 60 000 francs de subvention pour le concours national<sup>305</sup>. En 1893, l'Union organise cinq grands championnats de France : « Jeunesse, Revolver, Écoles supérieures, Lycées et collèges<sup>306</sup> ». La reconnaissance officielle de la

<sup>298</sup> *Le Gymnaste*, n. 29, 14 janvier 1893.

<sup>299</sup> *Le Gymnastic-sport-Nord : organe des sociétés de gymnastique de la région*, 30 janvier 1880.

<sup>300</sup> Édouard LOCKROY. « Arrêté nommant une commission chargée de fixer les conditions du concours à ouvrir sur la question de l'organisation des jeux scolaires, en vue de l'éducation physique et du développement des exercices gymnastiques et athlétiques ». *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, tome 44, n°825, 1888, pp. 551-552.

<sup>301</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 29 septembre 1889, p. 4845.

<sup>302</sup> USGF, *Annuaire 1927...*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>303</sup> Benoît CARITEY et Michael KRÜGER, « Les fêtes nationales de gymnastique en Allemagne et en France (1860-1914) », in Benoît CARITEY, André GOUNOT et Denis JALLAT (éd.), *Les politiques au stade : étude comparée des manifestations sportives du XIXe au XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2007, p. 31-54.

<sup>304</sup> USGF, *Annuaire 1927...*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>305</sup> A. TAVERNIER et F. LERMUSIAUX, *Pour la patrie !...*, *op. cit.*, p. 415.

<sup>306</sup> USTF, *Annuaire de l'USTF...*, *op. cit.*

fédération passe aussi par l'intégration de Daniel Mérillon à la commission sur l'armée scolaire en 1894<sup>307</sup>, seul représentant dans la commission des sociétés de tir pourtant nombreuses. Le projet de construction d'un grand stand national, proposé par l'USTF, est étudié sérieusement et donne lieu à la création d'une commission<sup>308</sup> (projet qui reste, semble-t-il, lettre morte). Le décret de reconnaissance d'utilité publique de la fédération est signé le 20 février 1897<sup>309</sup>, et la fédération dénommée auparavant « union nationale des sociétés de tir de France » prend son titre définitif. Un annuaire ultérieur de la fédération raconte même qu'en 1898 l'USTF a édité une brochure sur le tir scolaire à 50 000 exemplaires qu'elle a adressée à 42 000 instituteurs, jouant à fond sur le levier institutionnel de l'école pour développer le tir et asseoir son hégémonie sur la pratique<sup>310</sup>. En revanche, le concours annuel de l'USTF ne reçoit, semble-t-il, pas de visites aussi régulières des présidents de la République que l'USGF avant 1914, mais cela semble davantage lié au format de l'évènement, qui s'y prête mal en l'absence de défilé final, qu'à un manque de soutien. Le concours de 1894 est néanmoins placé sous la « présidence d'honneur » de Carnot<sup>311</sup>, qui visite le champ de tir et s'essaie même au tir lui-même avec un carton à 300 mètres<sup>312</sup>, tandis que Félix Faure se contente de visiter le champ de tir en 1896<sup>313</sup>. Les services de la présidence donnent également chaque année des cadeaux comme prix pour le concours, notamment des vases de Sèvres, et le concours national est placé sous le haut patronage du président. Armand Fallières, accepte même de devenir officiellement président d'honneur de la fédération.

Enfin, la troisième grande fédération préparatiste, l'Union des sociétés d'instruction militaire, qui n'est encore qu'un groupement fort limité, commence à prendre de l'importance. Son président, Edmond Dollfus, est fait officier de la Légion d'honneur en 1887<sup>314</sup>, Barral, son vice-président, la reçoit en 1892<sup>315</sup>. De même en 1894, lorsqu'une « commission est instituée à l'effet d'étudier le programme général des concours se rattachant aux exercices physiques qui pourraient être organisés dans la région de Vincennes pendant l'Exposition universelle de 1900 et à titre d'annexe à cette Exposition », toutes les grandes fédérations préparatistes (USGF, USTF) et sportives (UVF, USFSA) sont présentes au côté de l'Union, représentée par l'intermédiaire de son président, le lieutenant-colonel Tamisey, ainsi que par son vice-président Barral, ce qui montre sa légitimité<sup>316</sup>. La fin des années 1890 est aussi une époque importante pour cette fédération avec la rénovation de l'instruction militaire, moins centrée sur l'apprentissage stricte des manœuvres et du tir, mais qui intègre davantage les apports de

---

<sup>307</sup> Arrêté du 10 mars 1894 nommant une « commission chargée d'étudier les diverses mesures concernant l'arrêté de 1893 sur le tir scolaire ». *Journal Officiel*, lois et décrets, 11 mars 1894, p. 1141.

<sup>308</sup> *Le Tir national*, 25 août 1894.

<sup>309</sup> *Ibid.*, 20 mars 1897.

<sup>310</sup> USTF, *Annuaire de l'USTF...*, *op. cit.*

<sup>311</sup> *Le Tir national*, 8 décembre 1894.

<sup>312</sup> *Ibid.*, 29 décembre 1894.

<sup>313</sup> *Ibid.*, 25 juillet 1896.

<sup>314</sup> Décret du 13 juillet 1887, *Journal Officiel*, lois et décrets, 14 juillet 1887, p. 3259.

<sup>315</sup> *Ibid.*, 12 juillet 1893, p. 3623.

<sup>316</sup> Arrêté du 2 septembre 1894, *Ibid.*, 5 septembre 1894, p. 4347.

l'éducation physique. Cette mutation se manifeste par l'apparition sur le devant de la scène d'Adolphe Chéron, qui devient ensuite un personnage central des milieux préparatistes et sportifs. Son arrivée dans le mouvement marque l'émergence de la génération qui n'a pas connu la guerre de 1870, mais qui a été éduqué par des vétérans et par l'école républicaine. Né en 1873, dans un milieu de petits commerçants, Adolphe Chéron est d'abord un gymnaste à la *Pro Patria* de Paris, à la fin des années 1880. Il devient rapidement le moniteur de cette société. Engagé volontaire, il fait un stage de six mois à Joinville et sort classé 1<sup>er</sup> sur 178. Il dirige ensuite la *Pro Patria*, puis fonde la « société d'éducation physique et de préparation militaire du XXe arrondissement », tout en intégrant le comité de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France, dont il devient vice-président en 1900. Secrétaire général fondateur de « l'Association nationale de préparation des jeunes gens au service militaire », en 1899, il devient président de la nouvelle entité, l'USPMF, en 1906<sup>317</sup>. Peu d'informations sont disponibles sur cette « association nationale » rénovatrice, mais il est certain qu'au-delà des inflexions pédagogiques se jouent également des clarifications politiques dans un climat tendu par l'affaire Dreyfus. Les milieux nationalistes sont en effet très présents dans les milieux préparatistes des débuts, en même temps que des républicains sincères et plus modérés<sup>318</sup>. Mais il en ressort que, depuis la crise boulangiste, globalement, les patriotes les plus virulents, puis ensuite les nationalistes, deviennent marginaux dans le mouvement préparatiste. Ce sont au contraire les républicains légitimistes qui prennent les commandes et font alliance avec l'État, en formant un petit milieu préparatiste déjà influent, avec ses élites qui circulent entre milieux politiques – ils sont presque tous élus –, milieux associatifs et milieux militaires, à l'image de Sansbœuf, de Félix Faure ou de Mérillon (député et président successivement de l'USGF puis de l'USTF). Ainsi, un article du *Gymnaste* appelle en 1893 à la convergence des initiatives, avec l'idée d'un « hôtel des sociétés patriotiques », sur le modèle de l'hôtel des sociétés savantes, pour regrouper et soutenir à la fois les sociétés de tir, les sociétés de gymnastique et les sociétés d'instruction militaire<sup>319</sup>.

Cette construction de fortes institutions associatives dans les années 1890, dont l'influence perdure pendant plusieurs décennies, ne doivent pourtant pas masquer la série de groupements qui ont été marginalisés et qui ont périclité pour finir par tomber dans l'oubli. Pour le tir, au moins deux autres fédérations concurrentes importantes existent à la fin des années 1890 : il s'agit de la « Société nationale du tir des communes de France », déjà évoquée, fondée dès 1875, et du « Syndicat général des tireurs français », qui mérite quelques mots, tant son oubli semble total. On n'en trouve que quelques traces éparses, dans la presse notamment. Le

---

<sup>317</sup> USEPPSM, *Annuaire du Soldat de Demain...*, *op. cit.*

<sup>318</sup> Voici le résumé d'un discours de Chéron, en 1911 : « l'association nationale de préparation militaire (fondation en 1899). Le pays traverse une crise redoutable. Les meilleurs citoyens sont tenus en suspicion. Pendant cette période, l'organe de l'association nationale de préparation militaire reste à l'écart des luttes des partis, mais il rappelle à ses lecteurs, aux sociétés qu'il guide, que la République s'est identifiée avec la patrie et que le patriote se doit de montrer au régime républicain un attachement indéfectible ». *Le Soldat...*, 1er mars 1911.

<sup>319</sup> *Le Gymnaste*, n. 31, 28 janvier 1893.

groupe existe au moins entre 1897 et 1914. Ce « syndicat » reçoit l'autorisation ministérielle le 12 février 1897<sup>320</sup>. Selon un communiqué, « le but est de grouper les tireurs isolés et de favoriser le développement du sport patriotique en offrant gratuitement aux instituteurs les matériels nécessaires à l'instruction de leurs élèves, en accordant des subventions aux sociétés en formation et aux tireurs peu fortunés, en venant en aide aux veuves des gardes-chasses tués en service ». Le colonel Sever, député socialiste du Nord, semble offrir son patronage. Le groupe est apparemment lié à la revue *le Stand*, puisqu'ils partagent les mêmes locaux<sup>321</sup>. La fédération prend aussi l'initiative d'une éphémère revue, *le Tir scolaire*<sup>322</sup>. C'est le général Bosc qui préside la fédération dans les années 1900. De grands concours sont aussi organisés, avec en 1905 des « épreuves annuelles aux fusils Gras et Lebel et à la carabine, destinées principalement aux écoles et à la jeunesse, et pour lesquelles plus de cent prix seront donnés » en plus d'un « concours international au fusil de chasse »<sup>323</sup>. Mais cette fédération ne laisse guère de traces après 1914, ce qui laisse présager sa disparation devant l'hégémonie acquise de l'USTF.

### C. Un mouvement préparatiste encore limité

#### 1. *La quatrième vague des pratiques conscriptives*

C'est dans ce contexte qu'émerge une quatrième vague de création de sociétés. La décennie 1890 marque une très grande continuité avec la décennie précédente : les mêmes logiques sont à l'œuvre, les mêmes soutiens politiques, malgré les troubles du boulangisme et des débuts de l'affaire Dreyfus. Cette quatrième strate de sociétés se caractérise par la normalisation de ces groupements, qui profitent de la structuration déjà ancienne de quelques sociétés qui sont devenues de véritables institutions, notamment dans les grands centres urbains. L'augmentation numérique ne semble pas très rapide, ce qui montre que le réseau est arrivé à maturation dans le contexte de l'époque, et ne permet pas encore une multiplication des sociétés. Trois facteurs principaux d'organisation s'articulent à cette époque : d'abord, le soutien politique effectif des années 1880 au mouvement conscriptif et à l'éducation militaire a donné une légitimité nouvelle à ces pratiques, ce qui aboutit à une normalisation, qu'accompagne un statut réglementaire mieux établi. Ensuite, la réforme militaire de 1889 donne une nécessité nouvelle à la préparation militaire et au mouvement préparatiste. Enfin, l'effervescence associative de la fin du siècle conditionne la situation des sociétés de tir, de gymnastique et d'instruction militaire. L'évaluation statistique du mouvement vers 1900 n'est pas chose aisée. Il faut bien garder à l'esprit le caractère éphémère et instable des associations,

---

<sup>320</sup> *La Charente*, 5 avril 1897.

<sup>321</sup> *La Lanterne*, 2 mars 1897 ; *Revue du Cercle militaire*, 10 avril 1897.

<sup>322</sup> *L'Auto-Vélo*, 30 mars 1901.

<sup>323</sup> *Le Vétérain*, 11 décembre 1904.

qui se créent, se mettent en sommeil, disparaissent, qui sont réactivées ou qui sont recrées, ce qui rend les statistiques très incertaines. De la même manière, les sources administratives disponibles, qui se multiplient à la faveur de l'institutionnalisation du statut des sociétés en 1885 et 1892, ne donnent qu'un aperçu imparfait. En se concentrant essentiellement sur l'attribution de cartouches par l'armée, la production administrative donne une vision certainement déformée du réseau conscriptif, qu'il faut corriger tant bien que mal par des documents issus de la presse ou des fédérations. Néanmoins, sans prétendre à des dénombrements exhaustifs illusoire, des ordres d'idée locaux donnent l'image d'un mouvement bien implanté dans certaines régions, mais avec des fluctuations et des différences qui obéissent plutôt à des logiques locales, selon des chronologies propres.

Dans le département du Nord, un recensement de 1896 fait état de 46 sociétés de gymnastique, dont 26 existaient avant 1890, et 85 sociétés de tir, dont 80 fondées avant 1890<sup>324</sup>. Le recensement départemental de 1900 mentionne 38 sociétés de gymnastique, dont 11 créées dans la décennie 1890 et 27 créées avant (ce qui est curieux, puisque le chiffre entre en contradiction avec le recensement de 1896, ce qui en dit long sur la fiabilité des statistiques). Les statistiques sont incomplètes en ce qui concerne le tir dans le département en 1900 – il manque les données des arrondissements de Lille et Cambrai – mais au moins 56 sociétés sont comptées, ce qui laisse imaginer que leur nombre dépasse les 80<sup>325</sup>. Pour la Meurthe-et-Moselle, Robert Joseph compte 32 sociétés de tir et de préparation militaire et 15 sociétés de gymnastique en 1890<sup>326</sup>. Un état préfectoral de 1900 fait état de 26 sociétés de tir, quatre pratiquant officiellement à la fois le tir et la gymnastique, et cinq sociétés de gymnastique, soit un total de 35 sociétés. Trois ont été créées avant 1879, 17 entre 1879 et 1889, et 13 ensuite, dont 10 sociétés mixtes de tir, ce qui montre que dans le département, très fourni en garnisons, l'influence des sociétés de tir territoriales est déterminante. Dans la Drôme, département plus rural et plus représentatif du reste du territoire du point de vue de la préparation militaire, un recensement de 1896 fait état de 17 sociétés de tir et de gymnastique. En 1900, la préfecture compte deux sociétés de tir, dépendantes du 111<sup>e</sup> régiment territorial, à Bourdeaux et à Montélimar, et sept sociétés de gymnastique, avec un total de 775 sociétaires. Le nombre de sociétés semble donc avoir reculé. Le réseau est structuré ainsi : le gymnase civil de Valence date de 1873 ; quatre sociétés ont été fondées dans la décennie 1880 ; quatre autres sociétés l'ont été dans la décennie 1890, à savoir l'Union patriotique de Saint-Vallier, les enfants de Saint-Martin à Albon, l'avant-garde Tainoise et l'espérance de Saint-Donat<sup>327</sup>. Dans la Loire, 14 sociétés de gymnastique sont recensées en 1891<sup>328</sup>, mais les sociétés de tir

---

<sup>324</sup> A.D.N. M 219/7, « Sociétés de tir et gymnastique. Recensement 1897 ».

<sup>325</sup> A.D.N. M 219/8, « Sociétés de tir et gymnastique. Recensement 1900 ».

<sup>326</sup> Robert JOSEPH, « Gymnastique, tir et préparation militaire dans le département de Meurthe-et-Moselle (1870-1914) », in Pierre ARNAUD (éd.), *Les athlètes de la république. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Privat, 1987, p. 93.

<sup>327</sup> A.D.D. 1R 521, « États statistiques (ancienne côte 1R 2031) ».

<sup>328</sup> A.D.L. 4M 304, « Sociétés de tir et de gymnastique : instructions, circulaires, listes des sociétés agréées, prêt d'armes, délivrance de cartouches à titre gratuit, récompenses. (1880-1933) ».

sont vraisemblablement beaucoup plus nombreuses. En Vendée, ce sont une vingtaine de sociétés de tir et de gymnastique qui sont dénombrées en 1900<sup>329</sup>. Enfin, en Gironde, l'administration compte 24 sociétés de gymnastique et de tir dans le département en 1900<sup>330</sup>.

## 2. Un réseau en croissance mais encore limité

Ces estimations départementales sont à mettre en résonnance avec des approximations nationales. L'annuaire de l'USTF, qui s'appelle encore « l'Union nationale des sociétés de tir », daté de 1889, mentionne le chiffre de 1 125 sociétés de tir en activité, détaillant les dates de créations et la localisation départementale des associations. 821 sociétés ont même fait parvenir le nombre de tireur en leur sein (ce qui est un gage de fiabilité sur le nombre de sociétés minimum, puisque ces sociétés fournissant des renseignements sont actives), qui s'élève à 125 759 tireurs recensés. En rajoutant les 304 sociétés qui n'ont pas donné de données, la publication prend la liberté de revendiquer 170 000 tireurs en retenant une moyenne de 150 tireurs par société. Parmi ces associations de 1889, 146 sont des sociétés de tir militaires (territoriales), 120 sont des sociétés mixtes et 859 sont civiles : environ 25% des sociétés de tir relèvent donc du contrôle militaire. Enfin, il faut noter que seulement 205 sociétés sont affiliées à l'USTF, soit moins d'un sixième de l'effectif total, ce qui montre une position institutionnelle en construction encore loin d'être hégémonique<sup>331</sup>. En effet, selon un historique paru dans une brochure de la fédération en 1903<sup>332</sup>, les effectifs de la fédération augmentent rapidement : 61 sociétés sont représentées lors de la formation de l'Union ; dès 1887, le nombre de sociétés s'élève à 125, 171 en 1888, 207 en 1889, 301 en 1894. En 1899, ce sont près de 460 sociétés qui sont affiliées, soit un nombre multiplié par plus de deux en dix ans. En 1900, à l'occasion de l'Exposition Universelle, un article du *Journal Officiel* pose l'estimation de 1 400 sociétés civiles de tir pour 100 000 membres actifs, en plus de 150 sociétés de tir militaires avec un nombre équivalent<sup>333</sup>. Cette évaluation provient des données collectées pour l'Exposition. On ne connaît pas le rédacteur de l'article, manifestement un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, mais l'évaluation semble crédible et paraît s'appuyer sur les chiffres fournis par les fédérations elles-mêmes. La coexistence de plusieurs groupements, et non pas d'une seule fédération hégémonique, laisse planer un doute, par la compétition induite et la tendance qui en découle à gonfler les évaluations pour se donner une plus grande importance ; en même temps, le contrôle mutuel de ces groupements rivaux garantit dans une certaine mesure que les évaluations annoncées ne soient pas trop exagérées, pour ne pas entamer leur crédibilité respective. À la fin du siècle, l'ordre d'idée est donc d'environ 1 500 sociétés de tir, dont environ un tiers sont affiliées à l'USTF, en concurrence

---

<sup>329</sup> Yves HELLO, « Les sociétés de gymnastique et de tir en Vendée de 1878 à 1914 », *Société d'émulation de la Vendée*, 1981, p. 149-190.

<sup>330</sup> A.D.G. 1R91, « Préparation militaire. Renseignements, états (1887-1901) ».

<sup>331</sup> USTF, *Biographie des sociétés françaises de tir...*, *op. cit.*

<sup>332</sup> A.D.V. 1J 1397, « Société de tir de Girmont-Val d'Ajol 1908-1914 ».

<sup>333</sup> « Les sapeurs-pompiers, les sociétés de tir et de gymnastique », *Journal officiel*, lois et décrets, 12 juin 1900, p. 3733-3737.

avec les deux autres fédérations, syndicat des tireurs français, société nationale des communes, plus les sociétés non affiliées (militaires par exemple). Leur nombre a donc été multiplié par sept ou huit depuis la fin des années 1870.

En ce qui concerne les sociétés de gymnastique, en 1889, l'USGF compte 224 sociétés pour 9 000 membres actifs, et 30 000 membres au total (avec les membres honoraires)<sup>334</sup>. Dix ans plus tard, en 1900, l'Union regroupe 20 fédérations régionales et plus de 600 sociétés, selon Benoît Lecoq, qui cite les chiffres donnés pour l'exposition universelle<sup>335</sup>. Selon Patrick Clastres et Paul Dietschy, l'USGF compte 200 sociétés et 20 000 membres en 1885, 809 sociétés affiliées en 1899<sup>336</sup>. Les données propres de l'USGF semblent confirmer cet ordre d'idée, puisque l'annuaire postérieur de 1927 indique qu'environ 850 numéros d'affiliation ont été attribués avant 1900-1901, chiffre auquel il faut retrancher les nombreuses sociétés disparues entre la date de leur affiliation et 1900. D'ailleurs, en 1927, 384 sociétés encore en activité avaient été fondées avant 1900-1901, ce qui montre la force d'un réseau déjà bien implanté, avec plus du tiers des associations de cette époque qui survivent au conflit<sup>337</sup>. Là encore, la décennie montre une montée en puissance de la fédération, puisque le nombre d'affiliations semble multiplié par quatre en dix ans. L'apparition des patronages catholiques rajoute également quelques dizaines de sociétés : « l'union des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire des patronages et œuvres de jeunesse de France » est fondée en 1898, et devient la FGSPF en 1903. Aux sociétés de tir et de gymnastique, il faut enfin ajouter les sociétés d'instruction militaire. Les données manquent, mais l'Union des sociétés d'instruction de France regroupe moins d'une centaine de sociétés. Pour donner un ordre d'idée, les numéros 50 à 60 sont attribués à des sociétés créées vers 1900 dans l'annuaire 1913 de l'USPMF, qui intègre la fédération avant sa fusion avec l'Association nationale<sup>338</sup>.

D'une manière globale, le réseau conscriptif à la fin des années 1890 est constitué d'environ 1 500 sociétés de tir, de 800 sociétés de gymnastique et de 100 sociétés d'instruction militaire et de patronages catholiques, soit 2 400 sociétés. Cette estimation, comprise entre 2 000 et 3 000 sociétés conscriptives semble assez réaliste et recoupe les échantillonnages locaux avec une moyenne nationale de 23 à 34 sociétés par département. Les maigres effectifs de certains départements du Massif central, avec une ou deux sociétés seulement, sont en effet largement compensés par les plusieurs centaines de sociétés existantes en région parisienne ou dans le Nord. Néanmoins, le réseau reste encore peu dense. Pour donner une approximation, il existe environ 4 000 cantons en France, c'est-à-dire qu'en moyenne environ un chef-lieu sur deux est pourvu d'une société conscriptive, en gardant à l'idée les fortes disparités régionales. Le

---

<sup>334</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 404.

<sup>335</sup> B. LECOQ, « Les sociétés de gymnastique et de tir dans la France républicaine (1870-1914) », *art. cit.*, p. 160.

<sup>336</sup> P. CLASTRES et P. DIETSCHY, *Sport, culture...*, *op. cit.*, p. 44-45.

<sup>337</sup> USGF, *Annuaire 1927...*, *op. cit.*

<sup>338</sup> USPMF, *Annuaire 1913...*, *op. cit.*

calcul d'un ratio du nombre de sociétés par habitant, et plus précisément d'un ratio du nombre de sociétés par jeune homme, puisque ce sont eux qui sont essentiellement concernés, donne une idée plus juste. Il y a environ 12 millions d'hommes actifs en 1906<sup>339</sup>, c'est-à-dire qu'il existe au tournant du siècle de l'ordre d'une société pour 6 500 hommes actifs. L'estimation semble assez bonne, parce que la moyenne d'âge plus basse des jeunes gymnastes, qui rendrait ce ratio faux, est compensée par l'âge plus élevé des membres des sociétés de tir, qui intègrent de nombreux soldats territoriaux déjà passés par le régiment, et qui sont numériquement plus nombreux.

Cette approximation démographique rejoint l'approximation géographique cantonale : le réseau conscriptif au tournant du siècle reste un réseau circonscrit essentiellement dans les chefs-lieux, même si les logiques locales sont parfois très différentes entre elles, puisqu'il existe des associations rurales, qu'il y a une surreprésentation dans les régions ouvrières et sur les frontières de l'Est, etc. Plusieurs facteurs freinent la création des sociétés et laisse ce réseau encore limité : le coût encore élevé des armes, des munitions, des équipements ; la nécessité d'avoir un réservoir de donateurs faute de subventions suffisantes ; la nécessité de la présence militaire ; les avantages encore réduits pour les jeunes, ce qui ne favorise pas le recrutement. En revanche, la légitimité du mouvement conscriptif acquise sur les plans scolaires, militaires, politique, localement et par les fédérations qui se structurent au niveau national, favorise l'extension du réseau préparatiste et explique l'augmentation du nombre de sociétés. Cette légitimité conquise de longue date et cette antériorité par rapport aux autres formes d'activités physiques et sportives, notamment les sports « anglais » tout juste émergents, explique beaucoup de choses sur le champ sportif français.

---

<sup>339</sup> Jacques DUPAQUIER et Maurice GARDEN (éd.), *Histoire de la population française*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, p. 255.

## Conclusion du premier chapitre

En somme, trente ou quarante ans d'histoire de la préparation militaire relativisent le poids de la défaite de 1870 dans la construction d'un réseau associatif d'éducation physique, de préparation militaire en particulier. Il s'agit d'un mouvement plus ancien, qui ne s'amplifie qu'avec l'arrivée au pouvoir des républicains, qui placent l'idée préparatiste au cœur de leur pensée politique, à la fois comme un élément de la formation des citoyens et comme un moyen de construire une armée forte.

Le mouvement préparatiste associatif se développe, pour atteindre 2 000 ou 3 000 sociétés conscriptives à la fin du siècle, en lien avec les réformes militaires – notamment après 1889 – qui construisent peu à peu un service militaire court mais généralisé. Ces sociétés sont institutionnalisées, en particulier avec l'instruction ministérielle de 1892.

Le deuxième point saillant est le volontarisme politique en matière d'éducation physique, étroitement associée aux exercices militaires, dans le mouvement de développement scolaire des années 1880. La Ligue de l'Enseignement joue à cet égard un rôle majeur, tout comme la Ligue des Patriotes. Cette période se caractérise par une forte militarisation de l'école, au-delà de l'épisode spectaculaire des bataillons scolaires, notamment avec la mise en place d'un système de tir scolaire et d'une véritable instruction militaire à l'école, qui perdurent sous des formes renouvelées dans la décennie 1890. Mais les réalités de cet enseignement restent limitées, malgré les grandes ambitions affichées.

## Chapitre 2. La « Belle Époque » de la préparation militaire : un réseau associatif de masse pleinement institutionnalisé (1900-1914)

### I. La double dynamique, associative et militaire, de l'extension du mouvement préparatiste

#### A. Une vague de fond associative

##### 1. *Les effets de la loi 1901*

Les travaux précurseurs de Maurice Agulhon sur les cercles bourgeois<sup>1</sup>, n'ont été que partiellement élargis à la question de l'associationnisme en général<sup>2</sup>. Les chercheurs en STAPS se sont bien intéressés aux associations sportives, mais souvent d'un point de vue sociologique, et finalement très peu de travaux historiques ont abordé la question pourtant centrale de la forme de l'association elle-même et de sa diffusion<sup>3</sup>. Ce chantier historiographique semble avoir été depuis délaissé, exceptions faites d'études adoptant un angle d'approche particulier<sup>4</sup> ou se focalisant sur une certaine catégorie d'associations<sup>5</sup>. Étudier les pratiques conscriptives donne ainsi l'occasion d'apporter une contribution à cette histoire de l'associationnisme encore en jachère, d'autant que ce type de sociétés constitue une large portion du contingent des premières associations formées. La loi de 1901 constitue la reconnaissance d'une réalité déjà existante en même temps qu'une impulsion donnée à des pratiques sociales nouvelles. En effet, dans certains départements, le Nord par exemple, la vie associative est déjà un fait culturel et social structurant avant même le vote de la loi. D'un autre côté, cette dynamique ancienne de renouvellement des sociabilités et des loisirs, déjà soulignée ici à propos des sociétés de tir et de gymnastique, est renforcée par le nouveau statut de l'association. La loi 1901 facilite les initiatives et démocratise l'appropriation de pratiques nouvelles, ce qui crée un nouvel espace social. La nébuleuse des loisirs associatifs s'élargit sous des formes très diverses, depuis les cercles politiques dans leur fonction de sociabilité,

---

<sup>1</sup> Maurice AGULHON, *Le cercle dans la France bourgeoise : 1810-1848*, Paris, A. Colin, 1977.

<sup>2</sup> M. AGULHON, « Vers une histoire des associations », *art. cit.* ; Maurice AGULHON et Maryvonne BODIGUEL (éd.), *Les associations au village...*, *op. cit.*

<sup>3</sup> Jean CAMY et Pierre ARNAUD (éd.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives...*, *op. cit.* ; Jean-Paul CALLEDE, *L'esprit sportif : essai sur le développement associatif de la culture sportive*, Talence, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1987.

<sup>4</sup> Jean DEFASNE, *La vie associative en France*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1994 ; Claire ANDRIEU, Gilles LE BEGUEC et Danielle TARTAKOWSKY, *Associations et champ politique : la loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

<sup>5</sup> Marie-Dominique AMAOUCHE-ANTOINE, « Les sociétés musicales dans les villages de l'Aude durant la deuxième moitié du XIXe siècle », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 93-154, 1981, p. 443-450 ; Marie-Françoise ATTARD-MARANINCHI, « Du village à la ville. La sociabilité prolongée : amicales et mutuelles des Hauts-Alpins en Provence depuis la fin du XIXe siècle », *Provence historique*, 47-187, 1997, p. 121-137.

les orphéons et les fanfares<sup>6</sup>, les clubs de sport, les clubs de jeux comme la pétanque, les patronages catholiques, les œuvres post-scolaires.

En tout état de cause, le nouveau statut créé par la loi de 1901 impose la déclaration en préfecture. Cette obligation fait largement entrer les pratiques associatives dans une ère administrative, ce qui permet rétrospectivement la construction de statistiques relativement fiables. Alex Poyer a déjà fait l'important travail de recension des déclarations d'associations au *Journal Officiel* dans le domaine des activités physiques et sportives. Ce ne sont pas moins de 10 697 sociétés conscriptives et 5 490 sociétés sportives qui sont déclarées entre 1901 et 1914, soit un total de 16 187 associations<sup>7</sup>. Il convient, pour apprécier les effets directs de la loi de 1901, de se concentrer sur les années qui suivent immédiatement l'entrée en vigueur du texte. 2 642 sociétés strictement conscriptives (de tir, de gymnastique, de préparation militaire ou des sociétés mêlant ces trois éléments) ont été déclarées entre 1901 et 1905, auxquelles il faut rajouter 790 sociétés sportives dont le rapport à la préparation militaire n'est pas précisé mais n'est pourtant pas exclu<sup>8</sup>. Néanmoins, ce chiffre englobe de nombreuses sociétés préexistantes qui se mettent en règle vis-à-vis de l'administration : la déclaration devient obligatoire en 1902, même pour les groupes autorisés avant le vote de la loi<sup>9</sup>. Il faut aussi garder à l'esprit que la déclaration d'une association est une formalité relativement peu contraignante, et que de nombreuses sociétés créées sont éphémères, ou que certaines ne fonctionnent même jamais réellement. Dans ces conditions, et en prenant en compte cette phase de mise à jour réglementaire, il est bien difficile d'évaluer le nombre de sociétés réellement créées suite à la loi 1901 à partir des seules déclarations au *Journal Officiel*.

---

<sup>6</sup> 10 000 fanfares et orphéons fonctionnent vers 1900. Paul GERBOD, « L'institution orphéonique en France du XIXe au XXe siècle », *Ethnologie française*, 10-1, 1980, p. 27-44.

<sup>7</sup> A. POYER, *Cyclistes en sociétés...*, *op. cit.*, p. 316-317.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Circulaire du ministère de l'Intérieur daté du 11 décembre 1902. A.D.P.D.C. M 4567, « Sociétés de tir et de gymnastique. Instructions (1879-1912). »

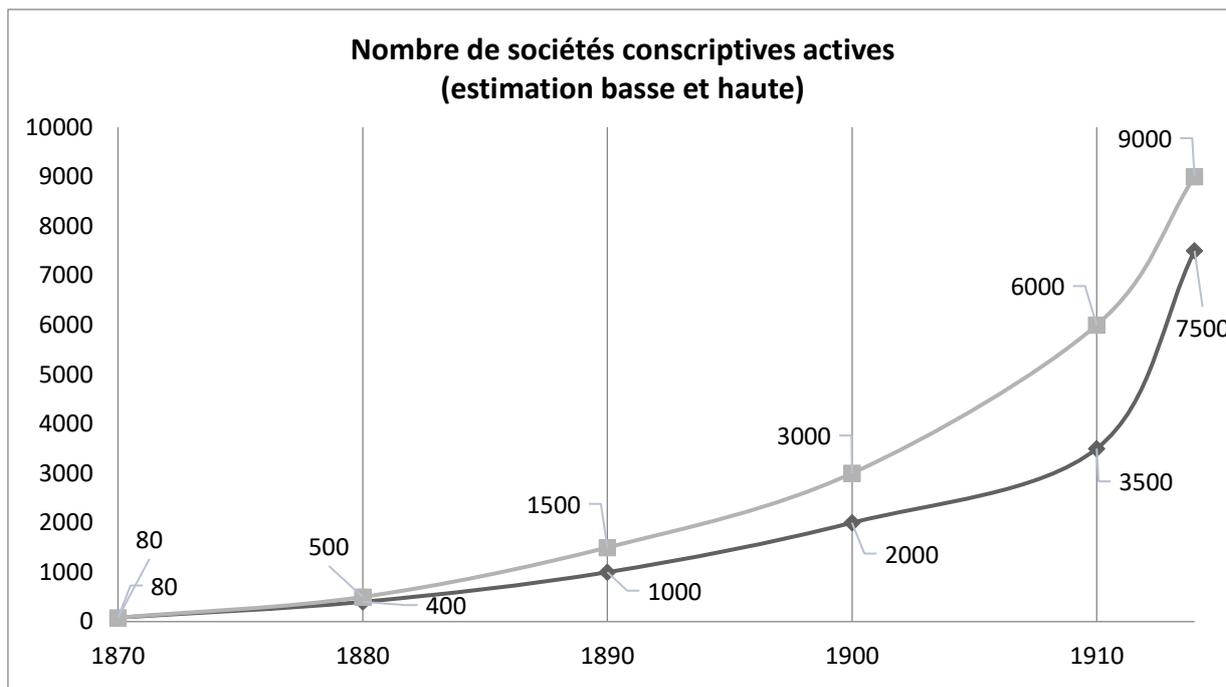


Tableau 2 : estimation du nombre de sociétés préparatistes actives (1870-1914)

## 2. Des fédérations en croissance

En reprenant les estimations déjà données pour les périodes précédentes, la courbe, qui jusque-là augmentait de manière linéaire, prend une allure exponentielle après 1901. Pour autant, il est difficile d'attribuer un lien de causalité évident à ce qui ne pourrait être qu'une corrélation. C'est ce que montre l'analyse plus précise des données fournies par les fédérations. Le cas de la gymnastique semble en effet montrer un effet limité de la loi 1901, notamment en ce qui concerne l'USGF. Les annuaires de la fédération montrent que le dernier matricule d'affiliation attribué à une société en 1898 est le numéro 655 ; en 1899, le dernier numéro attribué est le 776 (121 nouvelles adhésions cette année-là) et le numéro 869 en 1900 (93 adhésions). Or à la fin de 1901, le dernier matricule attribué est le 932 (63 nouvelles adhésions), le numéro 1013 en 1902 (81 adhésions), le 1077 en 1903 (64 adhésions). Une accélération semble se produire ensuite, puisque le numéro 1201 est attribué en 1904 (124 adhésions), et le matricule 1299 en 1905 (98 adhésions), mais dès 1906 les adhésions nouvelles retombent à 68 sociétés (numéro 1367)<sup>10</sup>. Au total, ce sont donc 498 nouvelles sociétés qui s'affilient à l'USGF entre 1901 et 1906, chiffre à rapporter aux 466 sociétés de gymnastique déclarées dans le *Journal Officiel* selon Alex Poyer, en plus des 639 sociétés cumulant tir et gymnastique<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> USGF, *Annuaire 1927...*, *op. cit.*

<sup>11</sup> A. POYER, *Cyclistes en sociétés...*, *op. cit.*, p. 316-317.

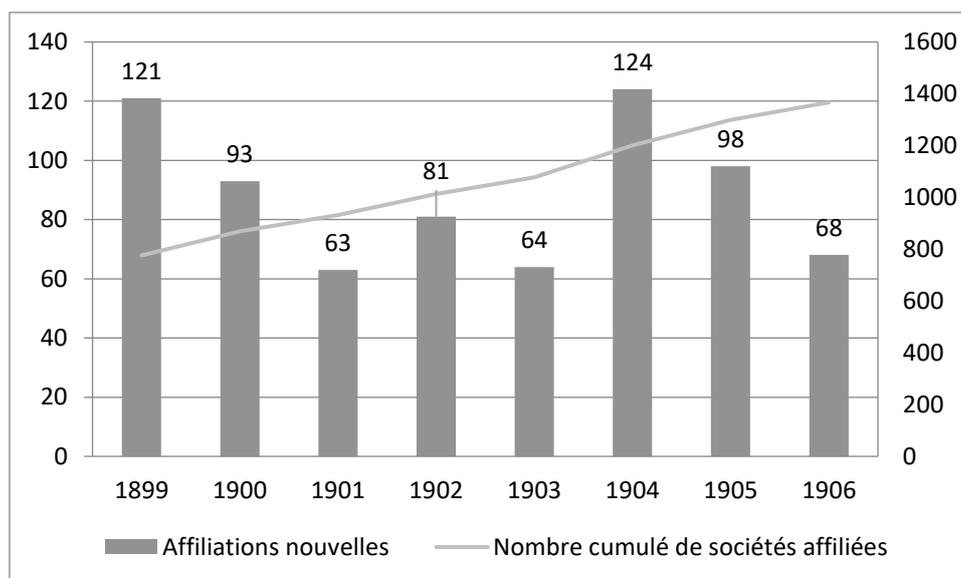


Tableau 3 : affiliations à l'USGF 1899-1906

En ce qui concerne l'USGF, comme le montre le graphique, l'effet de la loi 1901 semble limité, et ne vient que prolonger la dynamique plus ancienne d'augmentation constante et relativement stable du nombre de sociétés. Le réseau de la gymnastique associative est déjà ancien et bien constitué à cette date, avec une fédération relativement hégémonique qui ne peut plus attirer dans ses rangs un vivier d'associations existantes antérieurement. De plus, la loi 1901 n'offre finalement que peu d'avantages nouveaux pour les sociétés de gymnastique, qui bénéficient d'un statut relativement stable depuis les années 1880-1890, avec l'institutionnalisation produite par les instructions ministérielles successives. L'observation de la courbe montre également un rythme variable des adhésions nouvelles, qui dépend pour une large part d'autres paramètres, sur lesquels la loi 1901 n'a que peu d'effet : ce sont les avantages accrus de la préparation militaire à l'échelle nationale, ou des paramètres plus locaux qui relèvent de logiques sociales plus fines (dynamiques des fédérations locales, diffusion de nouvelles pratiques, etc.).

Le cas du tir et de l'USTF montre une situation un peu différente. La fédération a connu une extension relativement limitée dans les années 1880-1890, regroupant de l'ordre de 300 sociétés, avec un creux pendant le boulangisme et l'interruption temporaire du grand concours annuel en 1892 (la cinquième édition n'ayant lieu qu'en 1896). L'USTF connaît en revanche une expansion rapide après 1901, regroupant 800 sociétés actives dès 1903, et 1 100 sociétés en 1906<sup>12</sup>, soit une augmentation de 37,5% en trois ans seulement. Selon les informations glanées dans *le Tir national*, le dernier matricule attribué en janvier 1899 est le 586<sup>13</sup>. En

<sup>12</sup> USTF, *Annuaire de l'USTF...*, op. cit.

<sup>13</sup> *Le Tir national*, 21 janvier 1899, p. 17.

septembre 1900, le dernier numéro d'affiliation donné est le 706<sup>14</sup>, et en janvier 1901, le numéro d'adhésion est passé à 722<sup>15</sup>, ce qui fait donc 136 adhésions nouvelles en deux ans. En 1902, la dernière société est enregistrée sous le numéro 801<sup>16</sup> (79 nouvelles adhésions) ; 894 en 1903 (93 nouvelles adhésions)<sup>17</sup> ; le numéro 1018 est donné en 1904 (124 nouvelles adhésions)<sup>18</sup>, puis les numéros 1184 en 1905 (166 nouvelles adhésions)<sup>19</sup> et 1308 en janvier 1906 (124 adhésions)<sup>20</sup>. Finalement, ce sont 507 nouvelles adhésions qui sont recensées par l'USTF entre janvier 1902 et janvier 1906. Au début de l'année 1905, l'USTF revendique 903 sociétés affiliées<sup>21</sup>.

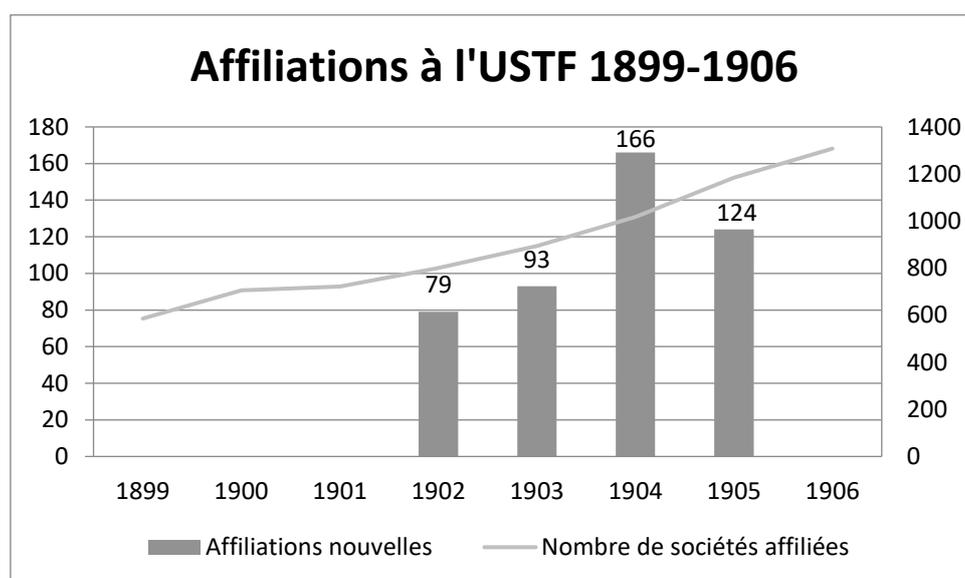


Tableau 4 : affiliations à l'USTF 1899-1906

Selon A. Poyer, ce sont 1 857 associations de tir qui sont déclarées au *Journal Officiel* de 1901 à 1906, dont 812 dans la seule année 1903<sup>22</sup>, sans même compter les 639 sociétés cumulant tir et gymnastique déjà mentionnées (soit près de 2 500 sociétés déclarées pratiquant le tir au total)<sup>23</sup>. Il est difficile de distinguer véritablement le nombre de créations de nouvelles sociétés, puisque, comme dans le cas de la gymnastique, les déclarations émanent pour une

<sup>14</sup> *Le Tir national.*, 15 septembre 1900, p. 505.

<sup>15</sup> *Ibid.*, 12 janvier 1901, p. 9.

<sup>16</sup> *Ibid.*, 11 janvier 1902, p. 13.

<sup>17</sup> *Ibid.*, 3 janvier 1903, p. 2.

<sup>18</sup> *Ibid.*, 2 janvier 1904, p. 2.

<sup>19</sup> *Ibid.*, 7 janvier 1905, p. 1.

<sup>20</sup> *Ibid.*, 6 janvier 1906, p. 1.

<sup>21</sup> Assemblée générale de l'Union, compte rendu imprimé. A.D.I. 21T 563, « Préparation militaire : organisation des exercices de tir (1892-1911) ».

<sup>22</sup> A. POYER, *Cyclistes en sociétés...*, *op. cit.*, p. 316-317.

<sup>23</sup> *Ibid.*

large partie d'anciens groupes qui se mettent à jour juridiquement. L'affiliation n'est pas non plus synonyme de création récente dans le cas de l'USTF, étant donné que cette fédération n'est pas encore hégémonique, contrairement à l'USGF, et que d'autres groupes lui font concurrence, ce qui implique que des sociétés déjà anciennes peuvent finalement s'affilier à la fédération. Ces réserves faites, il n'en demeure pas moins que l'effet loi 1901 semble plus grand pour le tir que pour la gymnastique. Une explication hypothétique, difficilement vérifiable en l'état, pourrait être que ces sociétés sont souvent fondées par des instituteurs qui trouvent dans ce nouveau statut associatif un cadre efficace, protecteur, peu contraignant et facile à mettre en œuvre, qui n'existait pas auparavant sous une forme aussi avantageuse. La loi 1901 serait donc une véritable impulsion dans le cas du tir.

C'est également le cas pour les sociétés d'instruction militaire à strictement parler, qui commencent à se désigner elles-mêmes comme des sociétés de « préparation militaire ». L'annuaire de l'USPMF donne le chiffre de 110 sociétés affiliées en 1906<sup>24</sup>. Il existe peu d'autres données de comparaison, mais ce ne sont vraisemblablement que quelques dizaines de sociétés qui fonctionnent avant 1901. Or 93 sociétés de préparation militaire sont déclarées au *Journal Officiel* entre 1901 et 1906 selon A. Poyer : on peut donc estimer qu'une bonne partie du réseau date d'après 1901, même si les sociétés créées avant cette date ont aussi pour une large partie fait une déclaration type loi. Hors du réseau strictement conscriptif, environ 200 sociétés cyclistes sont déclarées en 1901-1906 et 480 sociétés de sports athlétiques sur la même période<sup>25</sup>. Dans le cas de l'UVF, l'augmentation est également nette : de moins de 200 sociétés affiliées en 1900, la fédération passe à environ 450 en 1906. Le nombre a donc doublé en six ans<sup>26</sup>. Pour ce qui est de l'USFSA, le rapport présenté lors du Congrès d'éducation physique de 1913 par le docteur toulousain Paul Voivenel, évoque quelques chiffres autour de 1900. 208 clubs et associations scolaires étaient affiliés en 1897 ; 337 en 1902, soit une augmentation de 129 groupes affiliés en cinq ans, c'est-à-dire environ 25 par an en moyenne. 664 clubs sont affiliés en 1907, c'est-à-dire 327 associations supplémentaires en cinq ans, soit 65 par an en moyenne<sup>27</sup>. Dans le cas des sports athlétiques, l'accélération est donc très nette, même si l'effet direct du statut de l'association type loi 1901 est là-encore difficile à mesurer, tant il s'inscrit dans un contexte plus large d'émergence de certaines formes nouvelles d'activités physiques, notamment en marge des milieux scolaires.

Globalement, ces estimations statistiques donnent l'impression que la loi 1901 ne constitue pas le point de départ mais tout au plus un accélérateur d'un mouvement beaucoup plus ancien, et qui déjà largement organisé à cette date. Cette conclusion ne s'applique ici qu'au domaine des pratiques conscriptives, mais les dynamiques des différentes sphères associatives

---

<sup>24</sup> USPMF, *Annuaire 1913...*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>25</sup> A. POYER, *Cyclistes en sociétés...*, *op. cit.*, p. 316-317.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>27</sup> CONGRES INTERNATIONAL DE L'EDUCATION PHYSIQUE, *Principes de méthodes d'éducation physique*, 1913, p. 299.

mériteraient des études spécifiques, qui montreraient probablement de grandes différences entre des réseaux déjà anciens et bien structurés (les orphéons et fanfares par exemple) et des réseaux dont l'émergence est concomitante à la loi 1901 (les clubs de sport notamment). Le succès de la loi, en donnant un statut clair et peu contraignant, semble surtout concerner les groupes formés autour de l'école, en mettant à disposition des locaux – de nombreuses réunions de fondation de sociétés de tir ont lieu dans des bâtiments scolaires –, et des subventions.

B. L'approfondissement de la politique de préparation militaire à partir de la loi des « gymnastes caporaux » (1903)

1. *La mise en place d'un premier brevet de gymnastique*

Du point de vue de la politique militaire, la période suivant l'année 1900 est marquée par la figure du général André, qui reste ministre de la Guerre de 1900 à 1904, d'abord dans le gouvernement de défense républicaine dirigé par Waldeck-Rousseau, au temps de l'affaire Dreyfus, puis au sein du gouvernement anticlérical de Combes. Cette stabilité rare ne prend fin que par la révélation du scandale de « l'affaire des fiches ». Ce ministère est à l'origine de plusieurs mesures favorisant la préparation militaire, même si le général André ne semble pas lui-même très fervent des pratiques conscriptives, évoquant dans ses mémoires d'une manière un peu méprisante le conscrit arrivant à la caserne qui reste à éduquer, autrefois « ce jeune homme, presque cet enfant, qui, hier, jouait encore au soldat dans sa société de tir ou de gymnastique<sup>28</sup> ». En effet, l'idée d'un brevet de gymnastique, attribué par une société et reconnu au régiment, pour favoriser le titulaire, est déjà apparue dans le passé, mais elle devient alors peu à peu une mesure effective. Après une première étape d'institutionnalisation, notamment à partir de l'instruction de 1885, visant en particulier la construction du statut des sociétés, suit donc une seconde phase d'institutionnalisation de l'idée de préparation militaire elle-même. Une première décision cruciale est prise par le ministre de la Guerre le 3 septembre 1900, à propos des engagements volontaires : les jeunes gens qui ont obtenu un brevet militaire de gymnastique et de tir acquièrent certains avantages.

*« Le ministre de la Guerre a décidé qu'il serait créé un brevet militaire de gymnastique et de tir accessible à tous les jeunes gens appartenant ou non à des sociétés et ayant atteint dix-neuf ans au 1<sup>er</sup> novembre de l'année.*

*Ce brevet sera délivré par une commission militaire siégeant au chef-lieu de chaque corps d'armée, à la suite d'un examen comportant essentiellement trois épreuves (marche, tir, gymnastique), à tout candidat ayant obtenu pour l'ensemble 70 pour 100 du maximum des points avec un minimum de 50 pour 100 dans chaque catégorie d'épreuves.*

---

<sup>28</sup> Louis Joseph Nicolas ANDRE, *Cinq ans de ministère*, Paris, L. Michaud, 1909, p. 100.

*Des places d'engagés volontaires de trois ans, dans une proportion fixée pour chaque corps de troupe d'infanterie, d'artillerie ou du génie à 20 pour 100 du nombre total annuel des engagements volontaires de trois ans seront réservées au mois d'octobre de chaque année aux candidats ayant obtenu les meilleures notes<sup>29</sup>. »*

C'est la première fois qu'un tel certificat est officiellement reconnu et que des avantages sont assurés aux titulaires selon des règles claires, confortant la reconnaissance des brevets distribués par les sociétés elles-mêmes, qui sont mentionnés dans des textes des années 1880<sup>30</sup>. La mesure est très favorable au recrutement des associations conscriptives et reste facile à maîtriser pour l'armée, car le levier du devancement d'appel concerne des effectifs limités, et ne risque donc pas de déséquilibrer les affectations entre régiments au niveau national. Pour les futures recrues, cet engagement volontaire est attractif car il permet d'arriver sur le marché du travail en étant libéré de la contrainte du service, et permet en outre d'entamer éventuellement une carrière dans l'armée. De plus, les services du ministère font miroiter la possibilité de choisir son affectation, avantage qui permet d'adoucir largement le passage à la caserne. Un texte rapidement publié vient en effet régler les détails de cette décision : il s'agit de la « circulaire relative à l'examen à faire subir aux jeunes gens qui désirent obtenir le brevet militaire de gymnastique et de tir » du 17 septembre 1900<sup>31</sup>. La proportion de 20% des engagements volontaires réservés aux brevetés et rappelée, et le texte affirme que « ces jeunes gens pourront choisir leur corps », en indiquant « par ordre de préférence les corps où les régions dans lesquels ils désireraient servir comme engagés ». Chose nouvelle, les brevets sont légitimés par la reprise en main directe de l'armée, même si « les candidats pourront produire à la commission d'examen, à titre de renseignement tous certificats et diplômes de prix de tir ou de gymnastique dont ils seront possesseurs », c'est-à-dire octroyés par les sociétés elles-mêmes. Au contraire, la commission chargée de faire subir les épreuves au chef-lieu de corps d'armée doit être constituée « d'un chef de bataillon, d'un capitaine et d'un lieutenant ; un de ces officiers, au moins, devra avoir suivi les cours de l'école normale de gymnastique ». C'est dire aussi que l'ensemble de ce dispositif nouveau est placé sous l'autorité des militaires, et en particulier de l'école de Joinville et de ses méthodes, via ses anciens élèves. Cette commission, selon le texte, est chargée d'indiquer aux candidats « l'arme qui convient à leur aptitude (infanterie de ligne, chasseurs à pied, zouaves, tirailleurs algériens, artillerie à pied, artillerie de campagne, génie) ».

Le brevet est construit dans une logique sélective : il s'agit avant tout de former des cadres, destinés à se réengager une fois leur appel terminé. Les épreuves sont en effet difficiles avec l'exigence d'une notation globale de 70% sur les trois épreuves (tir, gymnastique, marche), avec une élimination pour toute note en dessous de 50% pour l'une des épreuves. Il s'agit

---

<sup>29</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 3 septembre 1900 p. 5925.

<sup>30</sup> Circulaire du 7 octobre 1881 et instruction du 9 octobre 1885.

<sup>31</sup> Circulaire du ministère de la Guerre (direction de l'Infanterie, bureau du recrutement), n. 76, 17 septembre 1900.

d'accomplir deux marches de 22 kilomètres chacune (sans sac) à 24 heures d'intervalle ; de « trois séries de six balles, avec balles d'essai, dans chacune des trois positions réglementaires, au fusil Lebel dans les conditions réglementaires (cible militaire d'un mètre, à une distance de 200 mètres) ; pour la gymnastique, il s'agit essentiellement d'épreuves aux agrès (« assouplissement et natation sur le cheval ») et gymnastique aux appareils, à savoir anneaux, barre fixe, barres parallèles, corde lisse), ainsi que la boxe, le bâton, les courses et les sauts, tels qu'ils sont enseignés à Joinville et précisés par le manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires de 1893, publié par le ministère de l'Instruction publique. Ces différents exercices physiques, regroupés sous le terme de « gymnastique » sont assez importants pour les services du ministère, puisqu'ils sont notés au total sur 90 points, tandis que les marches et les tirs ne sont notés respectivement que sur 50 points chacun. Une note de 10 points est censée apprécier « la tenue générale ». Le texte mentionne aussi que les notes peuvent être précisées au dixième de point, « de manière à faciliter le classement général » et pour éviter le tirage au sort prévu entre les candidats *ex aequo*.

Ce texte montre la volonté de former des cadres compétents pour compenser la réduction du service, dans un contexte de crise du recrutement des sous-officiers rengagés, ce qui devient même un véritable « problème public<sup>32</sup> ». Cette promotion de la préparation militaire s'inscrit dans un mouvement plus large de tentative de réforme militaire en direction d'un service plus court, qui aboutit ensuite à la loi de 1905. Du point de vue des pratiques conscriptives, cet effort est un puissant facteur d'attraction. Quelques autres textes réglementaires montrent que le gouvernement ne se désintéresse pas de la question, au contraire, et approfondit la politique de préparation militaire antérieure au service. Une circulaire de 1900 détermine réglementairement les récompenses à attribuer aux officiers de réserve et de l'armée territoriale membres des sociétés de tir territoriales ou mixtes, dans le but de favoriser leur implication dans ce genre de groupements<sup>33</sup>. D'autres textes émanant du ministère de la Guerre fixent les procédures pour le prêt de fusils Lebel dans les stands militaires<sup>34</sup> et pour les sociétés de tir<sup>35</sup>. Le brevet militaire de gymnastique et de tir fait l'objet d'une circulaire spécifique dès 1901<sup>36</sup>, tandis que le ministère décide, suite à la loi sur les associations, de soumettre les sociétés de tir à une déclaration obligatoire en préfecture, même si elles ont déjà été autorisées administrativement avant la loi<sup>37</sup>. Dans le même mouvement, l'école de Joinville est réorganisée, pour devenir un véritable centre de recherche, chargée « d'étudier tous les perfectionnements à apporter aux méthodes d'enseignement de la gymnastique et de

---

<sup>32</sup> M. MARLY, *Distinguer et soumettre...*, op. cit., p. 20.

<sup>33</sup> Circulaire du ministère de la Guerre du 20 février 1900, citée dans l'instruction ministérielle du 21 juin 1904.

<sup>34</sup> Circulaire du 12 avril 1900 du ministère de la Guerre. A.D.P.D.C. M 4567, « Sociétés de tir et de gymnastique. Instructions (1879-1912) ».

<sup>35</sup> Circulaire des 5 septembre 1900, 1<sup>er</sup> juillet 1901 et 7 juillet 1902. Textes cités dans l'instruction ministérielle du 21 juin 1904.

<sup>36</sup> Circulaire du 04 avril 1901. A.D.D. 1R 523, « Préparation au BAM (1900-1914) ».

<sup>37</sup> Circulaire du ministère de l'Intérieur du 11 décembre 1902. A.D.P.D.C. M 4567, « Sociétés de tir et de gymnastique. Instructions (1879-1912) ».

l'escrime, d'expérimenter les procédés nouveaux et de proposer au ministre les mesures propres à en vulgariser l'usage dans l'armée<sup>38</sup> ».

## 2. La création du brevet d'aptitude militaire

Ce volontarisme en faveur de la préparation militaire trouve un aboutissement plus conséquent dans une loi spécifique, signée par le général André et promulguée le 8 avril 1903, qui crée le brevet d'aptitude militaire, appelé à un long avenir.

*« Il est ajouté à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 14 avril 1832 un paragraphe ainsi conçu : toutefois, les militaires qui auront justifié avoir acquis, avant leur incorporation, la pratique de certains exercices susceptibles de faciliter l'instruction militaire et qui seront déterminés par un règlement ministériel, pourront être nommés caporaux ou brigadiers après quatre mois de service actif<sup>39</sup>. »*

C'est le fameux texte connu sous le nom de la « loi des gymnastes caporaux », qui octroie un avantage sérieux aux anciens élèves des pratiques conscriptives, en permettant d'avancer la promotion de deux mois. C'est un puissant levier d'attraction pour le mouvement préparatiste, qui lui donne en même temps une grande légitimité. Le programme dudit brevet est déterminé par une instruction datée d'août 1903<sup>40</sup>. Il reprend en partie le programme du brevet militaire de gymnastique et de tir de 1900, en adoucissant les conditions d'obtention. Les trois épreuves traditionnelles (marche ou équitation, tir, gymnastique) sont notées chacune sur 20 points. Une quatrième épreuve est créée, également notée sur 20 points, pour mesurer « l'aptitude générale au commandement et les aptitudes spéciales » (lecture de carte, notions pratiques suivant les armes, comme par exemple les compétences en pilotage pour intégrer le génie). L'examen comporte donc deux marches de 22 kilomètres, trois séries de six balles au fusil Lebel ou au mousqueton réglementaire, et des exercices de gymnastique et de boxe, à savoir « mouvements des bras, des jambes et du tronc, courses et sauts, grimper et se rétablir, coups de poing, coups de pied et leurs parades » et des épreuves techniques, propres à chaque corps.

Cette loi primordiale dans l'histoire de la préparation militaire se traduit par la publication, à la fin de 1904, d'une nouvelle instruction réglant le statut des sociétés<sup>41</sup>. C'est un texte très libéral qui affirme que « les sociétés civiles de tir, de gymnastique, de gymnastique et de tir peuvent se constituer librement par le simple accord des parties ». Elles ne sont soumises à

---

<sup>38</sup> Instruction du 18 octobre 1902, citée dans Marcel SPIVAK, « L'École supérieure d'éducation physique de Joinville-le-Pont 1852-1939 », *Revue historique des armées*, 158, 1985, p. 37-47.

<sup>39</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 10 avril 1903, pp. 2277-2778.

<sup>40</sup> Voir par exemple le texte dans « Instruction pour l'application de la loi du 8 avril 1903, relative à la nomination au grade de caporal ou brigadier, après quatre mois de service actif, des militaires qui auront justifié avoir acquis, avant leur incorporation, certaines aptitudes », in *Journal guide des jeunes gens et des jeunes filles pour le choix d'une carrière*, Paris, Chevalier & Rivière, 1903, p. 31-32.

<sup>41</sup> Instruction ministérielle du 21 juin 1904. Voir par exemple le texte publié en plusieurs parties dans *Le Tir national*, dans les numéros allant du 5 novembre 1904 au 17 décembre 1904.

aucune autorisation préalable et ne sont même astreintes à une déclaration qu'autant qu'elles désirent obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association (article 2), même si ce statut conditionne néanmoins le droit à recevoir « prix, subventions, prêts d'armes et délivrances de cartouches à titre gratuit ou remboursable ». Le principe d'une quadruple division des sociétés de tir (sociétés de tir civiles, mixtes, territoriales, tir au canon) est maintenu. Le deuxième chapitre du texte innove avec la mise en place d'une réglementation claire des récompenses accordées aux préparatistes, qu'ils soient civils ou militaires (citations au *Bulletin Officiel*, médailles). Cette réglementation répond à une réalité qui devient plus courante. Le troisième chapitre formalise l'attribution des aides. Les prix pour les concours de tir sont remis aux sociétés civiles par le ministère de l'Intérieur, tout comme les subventions qui sont également attribuées par le ministère de l'Intérieur aux sociétés de tir et de gymnastique, après enquête. Il s'agit en réalité, via l'enquête des préfets, de favoriser les sociétés républicaines et laïques, au détriment des patronages catholiques qui commencent à émerger. Le « brevet spécial d'aptitude militaire », à la suite de la loi de 1903, est réglementé dans le chapitre 9 : « les jeunes gens pourvus du brevet spécial d'aptitude militaire sont admis de droit au cours des élèves caporaux ou élèves brigadiers et peuvent être nommés caporaux ou brigadiers après quatre mois de service actif ». Enfin, deux chapitres du texte sont consacrés à la question des armes et des munitions attribuées aux sociétés par l'armée (chapitres 4 et 5). Le principe d'un prêt maximum de cinq fusils Lebel pour le tir et de 15 fusils de manœuvre par société est reconduit, mais désormais les sociétés peuvent obtenir de surcroît cinq autres fusils de calibre 11 millimètres, c'est-à-dire de l'ancienne cartouche réglementaire, celle des fusils Gras. Les sociétés territoriales et mixtes peuvent recevoir une aide encore plus substantielle, avec 10 Lebel, 10 fusils Gras, 10 mousquetons réglementaires (modèle 1874) ainsi que quatre revolvers modèle 1873. L'instruction prévoit également pour la première fois la possibilité de recevoir 10 fusils supplémentaires temporairement, à l'occasion de concours, pendant deux mois au maximum. Les sociétés territoriales et mixtes ont droit à 30 cartouches gratuites modèle 1874 par tireur, plus des cartouches de Lebel dont le nombre est fixé annuellement par le ministère, selon les besoins de l'armée. Pour les sociétés civiles, l'attribution de cartouches gratuites dépend de la décision de l'armée, après enquête préfectorale. Les sociétés ont également droit à des tarifs très réduits sur des munitions supplémentaires. En clair, ce texte marque l'extension assez nette des avantages accordés aux groupes conscriptifs, alors même que le nombre de sociétés s'est multiplié et ne cesse de croître, ce qui montre un investissement accru sur la question de la préparation militaire par le gouvernement.

Ce soutien affirmé au mouvement préparatiste comprend également un volet scolaire. Une circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 mars 1903 affirme que le président de l'USTF a mis à disposition 89 fusils Lebel et 89 carabines « la Française » destinée à chacune des

écoles normales primaires de France et d'Algérie<sup>42</sup>, tandis qu'une circulaire de l'Instruction publique datée de juin 1903 encourage la pratique du tir dans les écoles primaires<sup>43</sup>. Un effort est également mené pour développer l'éducation physique à l'école. C'est ainsi que le Cours supérieur d'éducation physique est créé à l'Université<sup>44</sup>, sous la pression de l'USGF, pour préparer de manière optimale les futurs professeurs qui préparent le certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique. C'est Georges Demeny, identifié comme un scientifique à la pointe des recherches sur l'éducation physique, qui est chargé de l'enseignement, et le cours donne lieu à un diplôme. Ce certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique s'accompagne encore d'un certificat d'aptitude à l'enseignement des exercices militaires, qui n'est visiblement toujours pas tombé en désuétude<sup>45</sup>. Cet effort de rénovation et de propagation de l'éducation physique en milieu scolaire se concrétise surtout par la nomination d'une commission interministérielle rattachée au ministère de la Guerre, « destinée à unifier les procédés d'éducation physique actuellement en usage dans l'armée, dans l'Université et dans les sociétés civiles de gymnastique », dans l'optique de produire de nouveaux « manuels de l'instruction publique et des sociétés de gymnastique<sup>46</sup> », dans le sillage du nouveau règlement d'éducation physique mis en vigueur dans l'armée le 22 octobre 1902.

C. Quand la préparation militaire devient une nécessité : la révolution du service court et la préparation militaire après la loi de 1905

1. *La loi de 1905 et l'affirmation de la préparation militaire*

Ce double essor préparatiste, associatif et législatif, ne peut se comprendre qu'en le replaçant dans le contexte des discussions intenses en cours à propos de la réforme militaire, projet qui pose la question primordiale de l'organisation de l'armée, du recrutement et de la durée de service. Les partisans d'un service long continuent d'affronter les tenants, plutôt marqués à gauche, de l'idée d'une armée se rapprochant d'un système de milice<sup>47</sup>. Ces derniers incluent régulièrement la préparation militaire des citoyens tout au long de la vie comme un préalable nécessaire à une profonde réorganisation de l'armée. Dans une discussion de 1904 sur la loi militaire, le député socialiste Édouard Vaillant défend l'idée de milice et « d'éducation

---

<sup>42</sup> A.D.L. 4M 304, « Sociétés de tir et de gymnastique : instructions, circulaires, listes des sociétés agréées, prêt d'armes, délivrance de cartouches à titre gratuit, récompenses. (1880-1933) ».

<sup>43</sup> Texte évoqué notamment dans l'article « Militaire (exercice) ». Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, *op. cit.*

<sup>44</sup> Arrêté du 30 mai 1903, cité notamment dans le décret du 12 janvier 1908. *Journal Officiel*, lois et décrets, 16 janvier 1908, p. 379.

<sup>45</sup> Décret du 11 août 1903 sur les certificats d'aptitude à l'enseignement, *Ibid.*, 11 août 1903, pp. 5162-5163.

<sup>46</sup> Décret du 22 décembre 1904, *Ibid.*, 31 décembre 1904, p. 7856.

<sup>47</sup> Annie CREPIN, « Avant L'Armée nouvelle : les socialistes, Jaurès, et la défense nationale », *Cahiers Jaurès*, 207-208, 2013, p. 11-26.

militaire » généralisée de la population sur le modèle suisse<sup>48</sup>, continuant par là une réflexion déjà ancienne, puisqu'il était l'initiateur dès 1885 d'une « Ligue pour la suppression des armées permanentes et l'organisation de milices<sup>49</sup> ». La discussion sur le système militaire est vive au tournant du XXe siècle. L'idée d'une réduction du service effraie les défenseurs d'une armée plus professionnalisée, qui craignent un affaiblissement du potentiel militaire du pays à cause du manque de formation des cadres de l'armée qui en résulterait. Néanmoins, et pour de nombreuses raisons, parmi lesquels l'argument du coût économique d'un service long n'est pas le moindre, l'idée de la nation armée a le vent en poupe, et le débat semble pencher en direction du système des milices, qui fait de la préparation militaire hors de la caserne un enjeu majeur. Ces discussions aboutissent à la loi de recrutement militaire du 21 mars 1905 qui instaure le service militaire universel de deux ans<sup>50</sup>. C'est une évolution très importante, sinon une véritable révolution militaire, qui rend pour la première fois le service militaire vraiment universel, sans échappatoire, sur la base d'un service court<sup>51</sup>. Ce système n'est plus vraiment modifié par la suite, mais seulement amendé à la marge. Le texte de la loi laisse une place à la préparation militaire, qui depuis 1889 est censée théoriquement compenser les effets de la réduction du service. L'article 94 de la loi affirme en effet que :

*« [Une] loi spéciale déterminera : 1° Les mesures à prendre pour rendre uniforme, dans tous les lycées et établissements d'enseignement, l'application de la loi du 27 janvier 1880, imposant l'obligation des exercices ; 2° L'organisation de l'instruction militaire pour les jeunes gens de dix-sept à vingt ans et le mode de désignation des instructeurs<sup>52</sup>. »*

Il s'agit là de la copie exacte de l'article 85 de la loi de 1889. D'une certaine manière, le principe de préparation militaire est réaffirmé : c'est désormais une idée pleinement normalisée. D'un autre côté, les parlementaires avouent implicitement qu'ils comptent rester mesurés sur la question pour le moment, en repoussant dans le futur l'organisation effective d'un véritable système d'éducation prémilitaire sous l'égide de l'État. Il est vrai aussi que la date des élections approche, et que les députés ne semblent pas forcément bien disposés à voter des lois contraignantes en fin de mandat, comme le rappelle le député Cuneo d'Ornano lors des débats précédant le vote : « je sais très bien que la Chambre est avant tout préoccupée

---

<sup>48</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 6 juin 1904, pp. 1284-1294.

<sup>49</sup> Dictionnaire Maitron en ligne : « Notice VAILLANT Édouard [VAILLANT Marie, Édouard] ». (<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article24386>). La biographie d'Édouard Vaillant a été élaborée en grande partie par Justinien Raymond, version mise en ligne le 30 janvier 2009, dernière modification le 10 septembre 2018.

<sup>50</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 23 mars 1905, p. 1869 et suivantes.

<sup>51</sup> Michel Bozon note par exemple l'apparition de formes nouvelles de folklore autour du service après 1905, en particulier « l'année » du conscrit. Michel BOZON, *Les conscrits*, Paris, Berger-Levrault, 1981. En revanche, l'historiographie de la conscription insiste plus volontiers sur l'innovation de la loi de 1889. Voir notamment A. CREPIN, *La conscription en débat...*, op. cit. ; O. ROYNETTE, *Bon pour le service...*, op. cit. ; A. CREPIN, *Histoire de la conscription...*, op. cit.

<sup>52</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 23 mars 1905, p. 1881.

de ne pas retarder, fût-ce d'un jour, le vote d'une loi qu'elle croit utile et agréable aux électeurs »<sup>53</sup>.

Malgré tout, l'intérêt de l'armée pour la préparation militaire semble réellement accru, avec la mise en place au ministère de la Guerre dès 1905-1906 d'une section spéciale dédiée spécifiquement à cette question, rattachée à la direction de l'infanterie. Le dictionnaire Buisson indique ainsi que « M. Étienne, ministre, créait, le 29 décembre 1905, au ministère de la Guerre, une section spéciale pour traiter les questions relatives à la préparation militaire de la jeunesse<sup>54</sup> ». L'initiative est surtout reprise et amplifiée sous l'impulsion du ministère Clémenceau, en particulier sous la conduite d'Henry Chéron, sous-secrétaire d'État à la Guerre, qui croit beaucoup à l'idée de préparation militaire et qui prend progressivement une place importante dans les milieux préparatistes. Différents groupes, réunissant militaires, parlementaires et dirigeants associatifs, gravitent autour de ce bureau ministériel pour travailler à un projet de loi qui n'a jamais abouti, malgré plusieurs tentatives. Trois projets parlementaires coexistent, sans que les liens qui les entremêlent soient très clairs : un texte d'initiative parlementaire est influencé par les milieux associatifs, un autre est issu de la commission interministérielle et en particulier des travaux du ministère de la Guerre ; un troisième contre-projet amende le projet ministériel avec le soutien de la commission de l'armée. En effet, dès mars 1907, une proposition de loi est déposée à la Chambre par les députés Berteaux, Dron et Lachaud « sur la préparation militaire de la jeunesse<sup>55</sup> », issue des réflexions d'un « groupe parlementaire de l'éducation physique et de la préparation militaire », qui se réunit depuis la fin de 1906 à l'initiative de président de l'USGF, Charles Cazalet<sup>56</sup>. Ce projet prévoit notamment de rendre immédiatement obligatoire la pratique de tir dans tous les établissements scolaires du secondaire et dans les écoles normales, avant de le généraliser progressivement dans les écoles primaires. Un décret daté du 2 août 1907 instaure en réaction une commission interministérielle chargée d'élaborer un projet de loi sur la préparation militaire, prévu dans la loi de 1905, projet appuyé par le gouvernement lui-même. La commission est aussi chargée d'attribuer rationnellement les aides au mouvement préparatiste. Le texte, précédé d'un rapport signé par le président du conseil et ministre de l'Intérieur Georges Clémenceau, est très clair sur les ambitions gouvernementales en la matière :

*« Par suite de la réduction à deux ans de la durée du service militaire dans l'armée active et en attendant que la loi spéciale prévue par le paragraphe 2 de l'article 94 de la loi du 21 mars 1905 ait déterminé l'organisation de l'instruction militaire préparatoire pour les jeunes gens, le Gouvernement se préoccupe du fonctionnement des sociétés de tir, de gymnastique, de*

---

<sup>53</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 17 mars 1905, p. 964.

<sup>54</sup> Article « Militaire (préparation », Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, op. cit.

<sup>55</sup> Proposition de loi n. 849. *Journal Officiel*, Chambre, 15 mars 1907, p. 673. *Le Soldat...*, février 1909. A.N. C/7342, « Travaux parlementaires ».

<sup>56</sup> *Le Soldat...*, 1er avril 1912.

*sport, qui sont appelées à tenir une large et utile place dans l'instruction militaire des jeunes gens.*

*L'instruction physique de la jeunesse, sous toutes ses formes, a une importance trop grande, au point de vue du bon recrutement de l'armée et de ses cadres, pour que le Gouvernement puisse se désintéresser des progrès réalisés par les sociétés dont il s'agit. Il ne suffit pas de savoir que ces sociétés s'occupent plus ou moins activement de l'éducation physique des jeunes gens, il importe aussi de connaître comment elles s'en occupent et quels sont les résultats qu'elles obtiennent ; dans ce but, il a paru nécessaire qu'un organe unique fût constitué pour délibérer sur les directions uniformes qu'il conviendrait de leur donner<sup>57</sup>. »*

La commission, dont la composition est modifiée marginalement par un autre décret de février 1908<sup>58</sup>, est présidée par le ministre de l'Intérieur lui-même ; le sous-secrétaire d'État à la Guerre, un officier général, le directeur de l'administration générale du ministère de l'Intérieur et un fonctionnaire de l'Instruction publique sont vice-présidents de droit. Les autres membres sont deux représentants des trois ministères (Intérieur, Guerre, Instruction publique), deux sénateurs et trois députés, ainsi que quatre présidents des fédérations de tir, de gymnastique et de préparation militaire. Tous les acteurs directement concernés, y compris le mouvement préparatiste lui-même, étroitement associé à la réflexion, sont donc réunis pour arriver à un projet consensuel. Ce processus aboutit à un projet de loi, déposé à la Chambre par le gouvernement le 5 juin 1908, qui affirme dans l'article premier : « tous les jeunes Français valides ont le devoir de se préparer au service militaire avant leur incorporation<sup>59</sup> ». Renvoyé à la commission de l'armée, le texte y est discuté, et le rapport est déposé à la Chambre le 13 novembre 1908 par le député Lachaud, pleinement investi dans les questions militaires, notamment du point de vue de l'hygiène (il est docteur en médecine)<sup>60</sup>. Ce long rapport de plus de 50 pages est accompagné d'un projet de loi, qui insiste largement sur les problèmes de natalité et d'hygiène, avec l'idée très forte qu'il faut lutter par la préparation physique et militaire des jeunes contre une « dégénérescence », « un amoindrissement de la force de la race », statistiques des conscrits réformés à l'appui. Ce travail amende et synthétise, au nom de la commission de l'armée de la Chambre, les deux projets présentés par Henry Chéron en 1907, qui était le fruit des travaux élaborés par la section de préparation militaire au ministère de la Guerre<sup>61</sup>, et le projet de 1908 qui aboutit à l'instruction ministérielle de novembre 1908. Ce nouveau projet amendé par la commission de l'armée est présenté sous l'autorité de Maurice Berteaux, ancien ministre de la Guerre, vice-président de la Chambre, plusieurs fois président de la commission de l'armée, lui aussi spécialiste des questions militaires, qui a largement participé au vote de la loi des deux ans.

---

<sup>57</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 13 août 1907, pp. 5853-5854.

<sup>58</sup> Décret du 22 février 1908, *Bulletin Officiel du ministère de l'Intérieur*, numéro 2, 1908, p. 64.

<sup>59</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 5 juin 1908, p. 1150. Texte préparatoire : A.N. C//7342, « Travaux parlementaires ».

<sup>60</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 13 novembre 1908, p. 2298.

<sup>61</sup> A.N. F/9/1433, « Préparation militaire obligatoire. (1913-1917) ».

## 2. Les tentatives inabouties pour voter la « loi spéciale » après 1910

Les élections législatives du printemps 1910 envoient de nouveaux députés à la Chambre, mais cette dynamique en faveur de la préparation militaire semble néanmoins se poursuivre. Dès l'été 1910, la proposition de loi est présentée à nouveau à la Chambre par Maurice Berteaux, avec la signature de 75 députés, et renvoyée vers la commission de l'armée<sup>62</sup>. Les signataires sont largement issus des rangs des radicaux, notamment du groupe centriste de la Gauche radicale : 56 députés en sont signataires, soit près d'un membre du groupe sur deux. 14 républicains radicaux-socialistes apposent également leur signature, dont le président du groupe Maurice Berteaux, ainsi que deux « républicains socialistes et socialistes français » (Favre et Delaroche-Vernet) et un député inscrit dans le groupe de centre-droit de la « gauche démocratique » (Chailley)<sup>63</sup>. Un autre projet émerge rapidement, plus marqué à gauche, porté par de nouveaux députés, dont Henry Paté, qui devient spécialiste des questions militaires et d'éducation physique à la Chambre<sup>64</sup>. Il s'agit d'un projet daté de décembre 1911 « concernant l'organisation générale de la préparation militaire en France ».

*« Obligatoire ou non, précise l'exposé des motifs, elle doit relever du Gouvernement et non de quelques individualités peu ou point désignées pour le remplacer. [...] La vie d'un pays, l'avenir d'une race valent bien que l'État, et l'État seul, prenne les mesures les plus favorables et même les plus rationnelles pour que cette préparation soit véritablement goûtée comme elle doit l'être par toute la nation<sup>65</sup> ».*

Le double contexte des débats autour de la loi des trois ans et de la crise diplomatique marocaine en 1911-1912 semble encore intensifier cet élan préparatiste. Émile Constant, député de la Gironde, dépose ainsi en mars 1913 une proposition de loi, dont l'exposé des motifs fait directement référence à ce contexte de tensions internationales :

*« Les événements de ces derniers mois ont fait apparaître à tous les yeux la nécessité de porter à son maximum la puissance défensive de la France. Le gouvernement a cru trouver dans le rétablissement du service de trois ans*

---

<sup>62</sup> Proposition de loi déposée 11 juillet 1910 sous le numéro 300, « rapport fait au cours de la précédente législature au nom de la commission de l'armée sur 1. Le projet de loi relatif à la PM, 2. La proposition de loi de M. Maurice Berteaux et plusieurs de ses collègues, relative à la PM de la jeunesse, par M. Lachaud ». *Journal Officiel*, Chambre, 11 juillet 1910, p. 2502.

<sup>63</sup> Liste des signataires : Abel du Var, Alasseur, André-Hesse, Armez, Baduel, Benazet, Berteaux Maurice, Besnard René, Bluysen, Bollet, Bouffandeau, Boutaud, Bozonet, Braibant, Chailley, Chapuis Éd. , Chapuis Gustave, Chavet, Chopinet, Clémentel, Combrouze, Cruppi Jean, Delaroche-Vernet, Delcassé, Delpierre, Dessoie, Devins, Dron, Dubuisson, Dunaième, Dusevel, Fabre Antoine, Favre, Ferry Abel , Gioux, Goujon Pierre, Hubert Lucien , Jacquier, Lachaud, Laroche Hippolyte, Larquier, Lauraine, Le Bail, Lefébure Albert, Lorimy, Loth, Maison, Marquet, Mathis M., Méquillet, Monzie de , Morel Jean, Morel Victor, Noël Albert, Noguès, Noulens, Perchot, Péret, Picard Camille, Pichery, Plouzané, Python, Ragally, Reinach Théodore, Réveillaud, Réville Marc, Roch, Roret, Roy Henri, Samalens, Sarrazin, Sireyjol, Treignier, Trouin, Vazeille.

<sup>64</sup> Jacques DEFANCE, « Henry Paté et l'engagement de l'État dans le champ de l'éducation physique et des sports (1918-1930) », *Cahiers d'histoire. Revue du comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports*, novembre 2002, p. 55-78.

<sup>65</sup> Proposition de loi du 28 décembre 1911, n. 1552. A.N. C//7420, « Travaux parlementaires ».

*la formule destinée à réaliser cet effort ; d'autres cherchent dans une organisation nouvelle de l'armée le moyen de rendre plus rapide la mobilisation et plus moderne l'instruction militaire de la nation<sup>66</sup>. »*

L'objectif de la proposition est d'organiser « dans chacun des cantons de France des compagnies de préparation et d'instruction militaire », avec des exercices obligatoires, sous peine de sanctions pénales, deux fois par mois. Camille Chautemps dépose également un projet sur la loi de 1905, « notamment en ce qui concerne la préparation militaire<sup>67</sup> ». Si ces projets n'aboutissent pas, l'idée à très clairement le vent en poupe. Un décret crée ainsi un « comité consultatif permanent de la préparation et du perfectionnement militaire » à l'initiative, encore une fois, d'Eugène Étienne, redevenu ministre de la Guerre en 1913 dans les gouvernements successifs d'Aristide Briand et de Louis Barthou<sup>68</sup>. Le but affiché est avant tout de préparer le projet de loi sur la préparation militaire prévu depuis la loi de recrutement de 1905, avec l'aval du gouvernement. L'idée de ce comité semble néanmoins dater du passage de Millerand au ministère de la Guerre en 1912<sup>69</sup>, avec un projet de décret dans les archives du ministère, à la direction de l'Infanterie, datant de mars-avril 1912<sup>70</sup>. C'est ce comité qui est à l'origine d'un projet de loi inabouti datant de novembre 1913. Paul Doumer, sénateur investi à la commission de l'armée, en prend la présidence, tandis que Daniel Mérillon de l'USTF puis Messimy sont vice-présidents. 16 parlementaires sont également nommés : d'Alsace, Boudenoot, Chapuis, Gervais, Humbert, Reynald, de Selves, sénateurs, et Girod, Lachaud, Méquillet, Messimy, Paté, Joseph Reinach, Paul-Boncour, Treignier, députés. Ils sont tous, à des titres divers, investis dans les questions militaires. Il y a également quatre officiers représentants du ministère de la guerre, le général Boëlle commandant le quatrième corps d'armée, le colonel de cavalerie Lasson, les directeurs de l'Infanterie, le chef de section de préparation militaire, ainsi que deux fonctionnaires de l'Intérieur et de l'Instruction. Cinq présidents de fédérations représentent le pendant associatif du mouvement préparatiste, à savoir Mérillon de l'USTF, Cazalet de l'USGF, Adolphe Chéron pour l'USPMF, ainsi que deux petites fédérations, l'Union des sociétés d'équitation militaire de France, représentée par son président le général Lachouque, et la fédération nationale des sociétés de préparation militaire de France et des colonies de Lattès. Enfin, Hébrard de Villeneuve siège au nom de l'Académie des sports. Deux réunions les 10 et 24 juin 1913 portent sur le statut de la préparation militaire et produisent un accord sur le principe de l'initiative privée guidée et soutenue par l'armée<sup>71</sup>.

Une note du cabinet du ministre de l'Intérieur daté du 24 septembre 1913 détaille les différentes versions du projet de loi, négocié pendant l'été 1913 entre les membres du comité

---

<sup>66</sup> Proposition de loi du 20 mars 1913, n. 2660. A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

<sup>67</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 28 mars 1913, p. 1263.

<sup>68</sup> Décret du 29 mai 1913, arrêté du 31 mai 1913. *Journal Officiel*, lois et décrets, 3 juin 1913, pp. 4780-4781.

<sup>69</sup> A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

<sup>70</sup> S.H.D. 9N 14, « Direction de l'Infanterie, Section d'entraînement physique et préparation militaire (1912-1914) ».

<sup>71</sup> *Le Soldat...*, 1er juin 1913.

et les services des trois ministères, notamment autour de la question de l'obligation et du contrôle plus ou moins direct du mouvement associatif par le ministère. Un article qui réservait le droit de passer le brevet aux sociétés agréées nourrit aussi de vives discussions (excluant de fait toutes les sociétés non agréées, dont les patronages catholiques)<sup>72</sup>. Tous ces débats aboutissent à un projet de loi déposé à l'automne 1913 par Barthou lui-même, en tant que président du Conseil, avec les signatures de Ratier, garde des Sceaux, Klotz, Étienne et Dumont, ministres de l'Intérieur, de la Guerre et des Finances, engageant ainsi la volonté gouvernementale, en faisant directement référence à la nécessité induite par la loi des trois ans.

*« Dès que s'est trouvé posé le problème militaire qui a abouti à la loi du 7 août 1913, le Gouvernement s'est préoccupé des moyens de donner à la préparation militaire l'organisation méthodique et définitive dont la nécessité, dans les présentes circonstances, lui apparaissait plus impérieuse encore<sup>73</sup>. »*

Le principe d'obligation individuelle de la préparation militaire à partir de 16 ans, trop contraignant, n'a pas été retenu ; mais le projet affirme l'obligation pour l'État de mettre à disposition les moyens nécessaires, ainsi que l'obligation de son enseignement dans les établissements scolaires. L'État « ajoute aux ressources spontanées de l'initiative privée dont il utilise et provoque au besoin le concours, toutes celles dont il dispose ; il dirige le travail des sociétés et de leurs membres, le stimule tant par les avantages matériels que par les récompenses honorifiques qu'il accorde ». L'article 4 prévoit aussi la création de « centres d'instruction » dans chaque subdivision de région. Un amendement de Tournan, député du Gers, propose enfin d'approfondir les avantages de la préparation militaire pour les recrues en réduisant le service de 3 à 6 mois pour les détenteurs du brevet<sup>74</sup>. Surtout, la préparation militaire dépasse le stade des discours et passe au niveau des pratiques dans les décisions gouvernementales. Le ministre de la Guerre crée en octobre 1913 « dans chaque région de corps d'armée en France, un emploi de général inspecteur des formations de réserve et de la préparation militaire<sup>75</sup> ». Gaston Doumergue évoque même la question de la préparation militaire lors de sa déclaration ministérielle :

*« Messieurs, nul d'entre vous n'attend que nous vous propositions de rouvrir le débat sur la loi militaire récemment votée. C'est la loi. Nous entendons l'appliquer loyalement. Notre dessein est, en même temps, de consacrer notre effort à un ensemble de mesures qui, indépendantes de la durée du service sous les drapeaux, sont susceptibles de porter à son maximum la force défensive de la nation. (Applaudissements à gauche.)*

---

<sup>72</sup> A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

<sup>73</sup> Projet de loi du 4 novembre 1913, n. 3142 présenté sur décret du président de la République par Barthou ministre de l'instruction, président du conseil, sur les travaux du comité consultatif présidé par Paul Doumer. *Ibid.*

<sup>74</sup> Amendement du 27 novembre 1913, au projet de loi sur la préparation et le perfectionnement militaires. *Ibid.*

<sup>75</sup> Décret du 15 octobre 1913. *Journal Officiel*, lois et décrets, 23 octobre 1913, p. 9361.

*Au premier rang de ces mesures, nous placerons la préparation militaire de la jeunesse, une meilleure utilisation de nos réserves (Applaudissements) et le relèvement des soldes des officiers et des sous-officiers. (Applaudissements à gauche et au centre)<sup>76</sup>. »*

Au bout du compte, la loi de 1913 ne change rien à la préparation militaire, mais c'est désormais une institution bien établie qui fait l'objet de l'attention soutenue des parlementaires. Le rapport d'Henry Paté au nom de la commission de l'armée sur la loi des trois ans y laisse une place<sup>77</sup>, tandis que l'idée est évoquée à plusieurs reprises dans les débats<sup>78</sup>. S'il n'y a pas un consensus net quant à la forme que devrait prendre la préparation militaire, il apparaît clairement que c'est une idée largement partagée, qui n'a pas de vrais adversaires, et qui est soutenue fermement par certains députés, notamment dans les rangs des socialistes et des radicaux, attachés au mythe révolutionnaire des soldats de l'an II. C'est très net dans le projet d'*armée nouvelle* de Jaurès, qui porte cette idée d'une « éducation préparatoire de l'enfance et de l'adolescence<sup>79</sup> » à son plus haut degré d'élaboration, dans le but de rendre inutile les deux ans de caserne. L'idée de préparation militaire y est centrale, et met en perspective le mouvement préparatiste déjà existant, en particulier dans le septième chapitre intitulé « une idée de l'organisation nouvelle – des troupes de couverture - France et Suisse à propos du problème des cadres », dont il faut donner ici un assez large extrait. Il commence par affirmer le modèle à suivre, celui de la Suisse, dans une perspective démocratique :

*« De tous les systèmes militaires pratiqués dans le monde, c'est à coup sûr le système suisse qui se rapproche le plus de l'idéal d'une armée démocratique et populaire [...] »*

*Plusieurs modifications très importantes y doivent être faites pour l'adapter aux conditions de la vie française. D'abord en ce qui touche l'éducation militaire permanente, surtout l'éducation militaire préparatoire de l'enfance et de l'adolescence, il faut suppléer en France par la vigueur de la loi au défaut des mœurs. Ces mœurs se créeront sans doute en France quand tous les citoyens auront compris dans leur conscience renouvelée la nécessité, la beauté du devoir militaire débarrassé de toutes les souillures de l'esprit de caste et de classe et de toutes les violences de l'esprit de conquête, et ramené à ce sublime objet : LA PROTECTION DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE POUR LA LIBRE ÉVOLUTION DE LA JUSTICE SOCIALE. »*

---

<sup>76</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 11 décembre 1913, p. 3746.

<sup>77</sup> Rapport du 14 mai 1913, n. 2716, annexe au procès-verbal de la séance du 14 mai 191, « au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905, notamment en ce qui concerne la durée du service dans l'armée active », pp. 320-322.

<sup>78</sup> Notamment dans les séances des 1<sup>er</sup> juillet (*Journal Officiel*, Chambre, pp. 2319 et suivantes) et 10 juillet 1913 (*Journal Officiel*, Chambre, pp. 256 et suivantes).

<sup>79</sup> Jean JAURES, *L'Armée nouvelle*, Paris, J. Rouff, 1911, p. 279.

L'idée de milice s'inscrit d'abord dans la pensée de Jaurès dans un projet de dissolution de la « caste » militaire, dans une tradition de méfiance initiée au moins par la Commune et l'utilisation de l'armée comme instrument de répression des mouvements populaires, et renouvelée ensuite tant par l'affaire Dreyfus que par l'envoi de la troupe lors des grèves, comme à Fourmies en 1891. La contradiction des socialistes entre la volonté d'avoir une armée forte et la peur de l'armée comme force de répression se résout donc, dans le texte de Jaurès, par l'idée de milice.

*« Notre projet décide que l'éducation militaire préparatoire sera fortement organisée par la loi avec des sanctions sérieuses. S'en remettre aux seules initiatives privées aurait un double inconvénient. D'abord elles sont encore très incertaines en ce sens et trop faibles pour pouvoir produire un effet utile ; en second lieu elles sont souvent corrompues par des préoccupations politiques. Les partis cherchent à amuser par la gymnastique, par parades et mimiques militaires des groupes d'adolescents et de jeunes gens pour mieux saisir ensuite les hommes faits. Et souvent c'est un esprit d'enfantillage ou un chauvinisme réactionnaire qui leur est inoculé. [...] »*

Ce passage fait directement allusion au mouvement préparatiste tel qu'il existe dans les années 1900-1910, en évoquant la lutte d'influence entre sociétés laïques et patronages catholiques qui cherchent à faire de la gymnastique un moyen d'attirer et de contrôler la jeunesse. Jaurès ne semble pas estimer beaucoup ces différents groupements. Au contraire, il imagine un système d'exercices obligatoires, dégagé de toutes considérations partisans, sur le modèle de la caserne, qui se retrouveraient ainsi dilués dans le temps avec des exercices continus dès la sortie de l'école. Les adolescents, dès 13 ans, seraient soumis à des exercices un dimanche par mois. Rattachés à des entités territoriales calqués sur ceux de l'organisation militaire, ils seraient « tenus de prendre part, à des dates déterminées, à des exercices communs de gymnastique, de marche et de tir, selon leur âge et leur degré de préparation », sous la direction « d'instituteurs publics de gymnastique » « d'officiers éducateurs des unités militaires » et d'un « comité de perfectionnement militaire élu en chaque région par les soldats-citoyens ». On lit aussi les préoccupations pédagogiques et les riches débats autour de l'éducation physique : Jaurès est partisan de la rénovation à l'œuvre depuis les années 1890, en faveur d'exercices plus variés et moins rébarbatifs que la stricte gymnastique traditionnelle, fondée sur les exercices aux agrès.

*« Que la nation sache joindre à ces fortes sanctions l'attrait d'exercices entraînants et variés, qu'elle stimule par des jeux gymniques, par des concours, par des prix de résistance à la marche, de vitesse à la course, d'habileté au tir, les amours-propres et les activités, qu'elle fasse comprendre aux jeunes gens tout le prix de ces habitudes vaillantes, principe de santé et de courage, qu'elle leur rappelle sans cesse que cette éducation de vigueur et d'adresse a pour but d'assurer, avec l'indépendance de la nation, la paix du monde et l'avènement d'une haute justice humaine faite de la liberté de toutes les patries, alors l'enfance et l'adolescence*

*françaises iront à la convocation des devoirs militaires comme à la plus noble des fêtes et à la plus joyeuse des disciplines. [...]*

*Avec le système d'éducation préparatoire que j'ai indiqué et que le projet de loi précise, les soldats, appelés pour six mois à l'école de recrues dans la région frontière auront plus d'expérience militaire que n'en ont aujourd'hui la plupart des soldats encasernés. Ils auront l'habitude déjà ancienne de la gymnastique, de la marche, du tir, plus de sang-froid que les conscrits d'aujourd'hui<sup>80</sup>. »*

Il est remarquable que Jaurès reprenne quasiment mot à mot le programme de la préparation militaire tel qu'il est développé au moins depuis les années 1900 : à ce titre, son projet est moins une innovation que la volonté d'approfondir le mouvement préparatiste, en le développant à plus large échelle. C'est d'ailleurs ce qui ressort d'un débat à la Chambre, lorsque Paté le lui fait remarquer, tandis que Lachaud et Jaurès, partisans d'une préparation militaire généralisée minimisent en chœur l'activité des sociétés :

*« M. Henry Paté. Mais, ce que l'on doit retenir de cet article particulier de la proposition de loi de M. Jaurès, c'est la nécessité d'instaurer l'éducation militaire préparatoire, fortement organisée par la loi, avec des sanctions diverses. Cette préparation existe déjà, comme vous le savez, messieurs, grâce au dévouement de nombreuses personnalités auxquelles il convient de rendre hommage du haut de cette tribune ; et ces personnalités sont aidées dans leurs efforts par le Parlement et par l'encouragement officiel du Gouvernement...*

*M. Lachaud. Si peu qu'il ne faut pas en parler.*

*M. Jaurès. Très bien.*

*M. Henry Paté. ... que le problème du développement physique de la jeunesse française ne saurait laisser indifférents. (Applaudissements.)<sup>81</sup> »*

---

<sup>80</sup> Jean JAURES, *L'Armée nouvelle*, op. cit., p. 273-281.

<sup>81</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 10 décembre 1912, p. 3071.

## II. L'élaboration d'un édifice institutionnel pour une préparation militaire massive

### A. La généralisation du tir scolaire

#### 1. *Une politique volontariste*

Ces discussions, dans le sillage de la réforme militaire en cours, trouvent en particulier une application concrète dans le domaine de l'apprentissage du tir à l'école<sup>82</sup>. L'USTF, qui prend peu à peu de l'ampleur, joue un rôle important dans ce processus, à la fois comme groupe de pression et comme relai concret, en mettant à disposition les moyens que les gouvernements rechignent à accorder à la question, malgré les discours favorables. Une circulaire de 1903 du ministre de l'Intérieur informe ainsi que le président de l'USTF « a pu mettre à la disposition de M. le ministre de l'Instruction publique 89 fusils Lebel et 89 carabines *la Française* pour être affecté à chacune des écoles normales primaires de France et d'Algérie<sup>83</sup> ». Dans le même ordre d'idées, une circulaire signée le 27 juin 1903 par Joseph Chaumié, ministre de l'Instruction publique, souligne la politique en cours d'encouragement au tir scolaire, en s'appuyant notamment sur le championnat de tir des écoles primaires organisé par l'USTF depuis 1896<sup>84</sup> :

*« Dans sa séance du 7 mars dernier, l'Assemblée générale des sociétés de tir de France a émis le vœu que le gouvernement développe l'enseignement du tir scolaire dans les écoles primaires. [...] »*

*Bien que cette partie de l'instruction ne soit que facultative, j'attache une grande importance à ce qu'elle se répande de plus en plus dans nos écoles publiques. La réduction probable du temps de service militaire donne à cette question un intérêt plus pressant. Mille écoles primaires environ prennent part au championnat annuel de tir. Il est vivement à désirer que ce nombre s'accroisse. [...] »*

*Je désire que MM. les inspecteurs primaires se préoccupent sérieusement de cette question, qu'ils vous informent de l'extension dans nos écoles d'un enseignement dont personne ne discute plus l'utilité, qu'ils tiennent compte dans leurs notes et dans leurs propositions en vue de récompenses universitaires, du zèle déployé par les instituteurs ainsi que des résultats obtenus par eux<sup>85</sup>. »*

Les exercices militaires sont supprimés du programme des écoles normales en 1905, puisque le vote de la loi instituant le service militaire de deux ans, y compris pour les instituteurs, les

---

<sup>82</sup> Le rôle des instituteurs dans la préparation militaire, d'une manière générale, est abordée plus largement dans le chapitre 8.

<sup>83</sup> Circulaire du ministre de l'Intérieur du 12 mars 1903 sur le don de fusils aux écoles normales. A.D.L. 4M 304, « Sociétés de tir et de gymnastique : instructions, circulaires, listes des sociétés agréées, prêt d'armes, délivrance de cartouches à titre gratuit, récompenses. (1880-1933) ».

<sup>84</sup> *Manuel de tir scolaire*, 1922. *Ibid.*

<sup>85</sup> *Ibid.*

rend superflus. Mais les « exercices de tir dans un stand » sont maintenus en deuxième et troisième années de la formation des futurs instituteurs<sup>86</sup>. Une commission interministérielle pour développer le tir scolaire et la préparation militaire semble alors avoir été instituée, vraisemblablement en 1905-1906<sup>87</sup>, même si le décret de nomination reste curieusement introuvable au *Journal Officiel*. Cette commission produit plusieurs rapports sur ces questions, qui aboutissent à des circulaires en 1907<sup>88</sup>, en accord avec les deux ministères de la Guerre et de l'Instruction, et serait également à l'origine du premier projet de loi de 1907 sur la préparation militaire, déjà évoqué. Selon un document de l'USTF<sup>89</sup>, elle aurait été présidée par Gilles, inspecteur général de l'enseignement, tandis que Mérillon, président de l'USTF, aurait été vice-président. Fringnet, inspecteur d'Académie de Paris, le commandant Mercier-Desponteilles et le capitaine Demongeot, appartenant tous les deux à la direction de l'Infanterie, auraient également fait partie de cette commission.

Cette politique en faveur de la préparation militaire à l'école, via la question du tir, est prolongée et amplifiée par le gouvernement de Georges Clemenceau, du 25 octobre 1906 au 20 juillet 1909, dans un contexte international conflictuel, marqué par la signature des accords d'Algésiras, par les troubles au Maroc et par les tensions internationales des années 1906-1907. Trois circulaires sur le tir scolaire sont produites sous l'égide du ministre de l'Instruction publique Aristide Briand : pour les écoles normales (18 mars 1907) ; pour le secondaire (22 mars 1907) ; pour les écoles primaires (26 avril 1907)<sup>90</sup>. Le troisième texte est particulièrement marquant. Le directeur de l'enseignement primaire, A. Gasquet, signe en avril 1907 une circulaire très volontariste pour développer le tir scolaire et post-scolaire<sup>91</sup>.

*« Depuis la mise en vigueur de la loi du 21 mars 1905, rappelle le texte, la question de l'organisation pratique de cet enseignement dans les écoles revêt plus que jamais, un caractère d'urgence. Elle a fait l'objet d'une nouvelle étude confiée à une Commission comprenant des représentants de l'Administration de la Guerre et de l'Administration de l'Instruction publique. »*

---

<sup>86</sup> Arrêt du 4 août 1905. *Journal Officiel*, lois et décrets, 16 août 1905, pp. 5015 et suivantes.

<sup>87</sup> Évoquée notamment dans une circulaire de mars 1907 reproduite dans l'article « Militaire (exercice) » : « L'étude des conditions dans lesquelles pourra être donnée l'instruction militaire préparatoire prévue par l'article 94 de la loi du 21 mars 1905 a déterminé la création d'une commission interministérielle du tir scolaire constituée par les soins du département de la guerre et de mon département, et les propositions de cette commission ont abouti à une entente entre nos deux administrations : cet accord résout le problème de l'enseignement du tir réel à tous les élèves dans toutes les écoles normales ou dans presque toutes. » Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, op. cit.

<sup>88</sup> Circulaire du 19 février 1907, « déterminant les règles de participation de l'armée à l'enseignement du tir dans les lycées, collèges et écoles normales d'instituteurs ». Voir le texte dans COMMANDANT CHAPUIS, *Manuel de la préparation militaire en France*, Berger-Levrault, 1914, p. 365-366.

<sup>89</sup> A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

<sup>90</sup> Article « Militaire (exercice) ». Ferdinand BUISSON (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie...*, op. cit. ; A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

<sup>91</sup> Circulaire du 26 avril 1907 du ministère de l'Instruction publique sur le tir scolaire et post-scolaire. Exemplaire consulté aux A.D.D. 11T 4 (ANCIENNE COTE), « Sociétés de préparation militaire généralités (1908-1914), sociétés de préparation militaire documents par communes, bataillons scolaires (1880-1890) ».

Il s'agit pour le ministère d'encourager vivement la création de sociétés scolaires et post-scolaires de tir dans les écoles primaires. Elles sont placées sous le statut avantageux des sociétés de tir mixte, réglementées par l'instruction de 1904, ce qui est réaffirmé par un autre texte d'octobre 1907. C'est en particulier le tir à courte distance, à la carabine, qui est mis à avant, puisqu'il est plus facile à mettre en place :

*« La création d'une société scolaire de tir peut se faire à peu de frais ; elle peut commencer à fonctionner à l'aide des cotisations volontaires d'habitants de la commune, admis comme membres honoraires, et d'une faible subvention communale. La première installation n'exige, en effet, qu'une dépense d'environ 85 francs permettant d'acquérir la carabine, le rameneur qui est indispensable pour la sécurité du tir, et le porte-carton avec fond de cible, qui peut s'appliquer dans la cour de l'école, contre un mur suffisamment abrité<sup>92</sup>. »*

Pour favoriser un ample développement du tir scolaire, l'administration scolaire met en place des mesures destinées à favoriser les instituteurs actifs sur cette question. Deux leviers sont utilisés : la carrière des instituteurs, et leur statut militaire. Le texte appelle en effet les inspecteurs à tenir particulièrement compte de l'implication des instituteurs dans l'enseignement du tir pour leur avancement. Du point de vue militaire, la circulaire prévoit des exemptions d'exercices de réserviste pour les instituteurs, des récompenses possibles distribuées par le ministère de la Guerre, en plus d'avantage possible quant à la promotion des instituteurs officiers de réserve. Le texte constitue aussi un appel aux préfets, qui sont enjoins de relayer cette volonté gouvernementale aux maires et aux conseillers généraux, afin que lesdites sociétés reçoivent des aides de la part des collectivités locales. Enfin, l'appui sur l'USTF est nettement visible, via notamment son concours de tir des écoles, qui devient pleinement reconnu par le ministère. Le texte adopte un ton très volontariste et assure de la participation de l'administration toute entière, via les inspecteurs d'académie et les inspecteurs de l'enseignement primaire, de qui le ministre attend tout le « dévouement », « pour aider les instituteurs de leurs conseils et de leurs encouragements ». L'objectif affiché est ambitieux, et vise un large développement de la pratique du tir scolaire, jusque dans les petites écoles rurales :

*« J'insiste sur l'intérêt, rappelle le ministre, qu'il y aurait à faire de chaque société une société communale conservant, au sortir de l'école, tous ses adhérents et assurant, à l'aide des groupements post-scolaires tels que les associations d'anciens élèves, la continuité de l'enseignement de tir pour tous les jeunes gens de la commune jusqu'à leur arrivée au régiment même, des avantages qui ne doivent pas être réservés uniquement aux recrues des grandes villes. »*

---

<sup>92</sup> Circulaire du ministère de l'Instruction du 30 octobre 1907 sur les avantages aux sociétés de tir des écoles : « d'accord avec M. le Ministre de la guerre, il a été décidé que toutes les sociétés de tir formées dans les écoles primaires publiques et comprenant une section post-scolaire pourraient jouir des avantages accordés aux sociétés de tir mixtes ». A.D.R. T 96, « Tir scolaire (1907-1914) ».

En parallèle, l'USTF continue à diffuser des manuels de tir scolaire à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires, notamment à destination des instituteurs, qui expliquent dans le détail à la fois les principes du tir et les procédures pour créer une société de tir, avec par exemple des modèles de statuts à déposer en préfecture. L'instruction de 1907 y fait d'ailleurs allusion : « Les instituteurs ont déjà reçu ce manuel. Sur leur demande, l'Union en mettra volontiers un nouvel exemplaire à leur disposition. »

## 2. Une enquête nationale diligentée par le ministère

Cette politique très volontariste se poursuit dans les mois suivants, et aboutit en 1909 à une grande enquête sur la question diligentée par le ministère, via les préfets. Les documents qui en résultent montrent l'extension de la pratique du tir et soulignent les ressorts des dynamiques associatives préparatistes en fonction des régions, ainsi que le rôle de l'administration dans ces processus. Un carton aux archives nationales contient ainsi 70 rapports de préfets, transmis en 1909 par le 2<sup>e</sup> bureau du ministère de l'Intérieur (administration générale) au 4<sup>e</sup> bureau (sûreté générale), « à toutes fins utiles<sup>93</sup> ». Ces rapports évoquent l'existence d'au moins 3 500 sociétés scolaires et post-scolaires de tir, ainsi que 2 000 sociétés préparatistes, ce qui donne une idée de l'extension de ces sociétés, même si ces statistiques sont à prendre avec beaucoup de précautions, étant donné les catégories incertaines utilisées par les préfets eux-mêmes.

Il apparaît néanmoins que les sociétés scolaires et post-scolaires de tir sont devenues une réalité très courante au début de la décennie 1910, au moins dans certaines régions. À Paris, selon le rapport de l'inspecteur principal de l'éducation physique Dérué, 149 écoles de la ville pratiquent le tir en mars 1909, contre seulement 55 écoles dans le cas inverse. En Meurthe-et-Moselle, le rapport de mai 1909 évoque le nombre de 385 sociétés existantes dans le département, ce qui représente environ l'équivalent des deux tiers des communes. Dans la Somme, en avril 1909, le préfet recense 323 sociétés ; celui de l'Aisne en compte 300 en juin 1909 ; dans le Loiret, en mai 1909, ce sont 245 sociétés qui fonctionnent, soit 73% des 336 écoles du département. Le préfet de l'Aisne l'assure :

*« Dans ce département, rien n'a été négligé pour favoriser la création et le développement des sociétés d'éducation militaire et notamment des sociétés de tir scolaires et post-scolaires. »*

*Je dois à la vérité de dire que l'action de mon administration et mes efforts ont été puissamment aidés par l'esprit des populations, la collaboration des fonctionnaires académiques, le concours pécuniaire sollicité du Conseil Général (trois mille francs au budget) et l'activité éclairée de M. Fricoteaux, maire de Rozoy-sur-Serre et commandant de l'armée territoriale, qui, sur mon assentiment, a été accrédité auprès du préfet comme délégué départemental pour l'Union des sociétés de tir. Les sous-*

---

<sup>93</sup> A.N. F/1CI/201, « Extraits des rapports des préfets. Sociétés de tir et de préparation militaire. (1909-1910) ».

*préfets et moi avons fait appel à la bonne volonté de maires et de personnalités offrant toutes garanties.*

*Notre appel a été entendu sur bien des points, dans un pays où le sentiment patriotique et le sens de l'association sont très développés. En même temps, l'académie agissait auprès des instituteurs, cependant que M. Fricoteaux s'aidant du concours des sociétés d'adultes déjà existantes et sur lesquelles son titre de président de l'Union départementale lui donne autorité, faisant des tournées, donnait des conseils, surveillait des installations de stands, en un mot présidait à l'organisation matérielle et technique des sociétés. »*

Néanmoins la situation n'est pas identique dans tous les départements. Dans les Hautes-Alpes, le rapport préfectoral évoque seulement huit sociétés scolaires de tir, sept dans les Bouches-du-Rhône, et une seule en Lozère, au collège de Mende. Dans le même temps, certains préfets se montrent moins investis que d'autres sur la question de la préparation militaire en général, et du tir scolaire en particulier. Le préfet du Tarn-et-Garonne fait preuve d'honnêteté : « j'avoue n'avoir pas encore porté mes soins jusqu'ici sur la question si intéressante de la préparation militaire que soulève votre récente circulaire », dans un département qui selon lui ne comporte « guère que quelques sociétés scolaires dues à l'initiative de quelques instituteurs dévoués ». Le préfet de l'Aveyron évoque les réticences de la population,

*« Si encore le dévouement des maîtres de l'enseignement laïque se heurte à l'esprit routinier des populations, mais si leur propagande n'a pas encore produit des résultats bien importants j'espère que leur action énergique viendra à la longue à bout des résistances. »*

Mais il exprime aussi sa crainte du développement d'un mouvement catholique d'ampleur par le biais de la préparation militaire :

*« Il importe en effet au plus haut point, dans ce pays où l'influence réactionnaire sur la jeunesse s'exerce d'une façon prépondérante qu'il ne se forme pas, sous le couvert de sociétés de préparation militaire des associations poursuivant un but politique favorable aux idées cléricales. »*

Plusieurs préfets évoquent également la méfiance des populations et des instituteurs face à la pratique du tir scolaire. « Les instituteurs montrent une certaine résistance à la création des sociétés de tir : hostilité des municipalités, crainte des accidents dont ils seraient responsables, suppressions de leur liberté du jeudi et du dimanche, telles sont peut-être les considérations qui les retiennent » (Haute-Loire). En Haute-Saône, malgré 2 000 tireurs et une soixantaine de sociétés de tir scolaires recensées, le préfet se désole et assure que :

*« Plusieurs maîtres invoquent leur incompétence et le travail qui leur est déjà imposé par des œuvres diverses, d'autres redoutent les responsabilités en cas d'accident [...]. Enfin, dans beaucoup de petites communes – et elles sont nombreuses en Haute-Saône – il est difficile de trouver les fonds nécessaires aux frais d'une installation de société. »*

Les mêmes difficultés sont évoquées dans le Jura :

*« L'insuffisance professionnelle d'un assez grand nombre de vieux instituteurs pour l'enseignement du tir ; négligence, quelquefois hostilité des populations et d'un certain nombre de municipalités ; manque de ressources pour les dépenses de premier établissement et notamment pour couvrir les frais de déclaration ; crainte d'accidents engageant la responsabilité des maîtres. »*

Dans la Mayenne, le préfet souligne également que « les instituteurs se montrent plutôt réfractaires à ce nouvel enseignement. Les anciens – ceux qui n'ont jamais été soldats – sont généralement mauvais tireurs et ils n'oseront prendre l'initiative d'une création dans laquelle ils ne se reconnaissent aucune compétence ; les plus jeunes ne sont pas encore directeurs d'école ».

### 3. *Le cas emblématique du Rhône*

Les archives départementales du Rhône conservent une documentation particulièrement riche sur cette question<sup>94</sup>, qui montre toute l'extension de la pratique dans le département. En 1908, 52 écoles pratiquent le tir, 97 écoles en 1909, 119 écoles de communes rurales pratiquent le tir pour 1911-1912, et 135 en 1914. À Lyon même, un concours de tir spécifique pour les élèves des écoles est organisé dès juillet 1909 ; en 1913, ce sont 45 des 55 écoles de la ville qui pratiquent le tir. Une « société scolaire de tir du troisième arrondissement » est même fondée officiellement en 1909 et vise à servir de « société de patronage pour l'enseignement du tir aux élèves des écoles primaires communales du troisième arrondissement », avec un comité de direction de 30 membres qui regroupe la bonne société lyonnaise : les présidents d'honneur fondateurs sont le général Gallieni, alors gouverneur militaire de Lyon, Louis Lumière, « industriel » et Maurice Vilboeuf, célèbre architecte. Launey, inspecteur de l'enseignement primaire, est membre fondateur, tandis que le président actif de la société est Mathieu Janin, juge au tribunal de commerce. De nombreux documents provenant de communes rurales montrent également des attitudes variées selon le contexte local. À Arnas, l'instituteur a acheté la carabine avec son propre argent et le conseil municipal a voté 30 francs en 1907 pour acheter des munitions. À Saint-Étienne-des-Oullières, « considérant qu'il est en effet de la plus haute importance de préparer par l'exercice du tir, les jeunes gens à remplir, dans les meilleures conditions, leur plus important devoir de citoyens, celui de la défense de la patrie », le conseil vote à l'unanimité 100 francs en novembre 1907.

À l'inverse certaines communes se montrent plus réticentes, d'ailleurs plutôt pour des questions budgétaires que par opposition idéologique. Le conseil municipal de Saint-Marcel-l'Eclairé, à côté de Tarare, se montre assez offensif,

---

<sup>94</sup> A.D.R. T 96, « Tir scolaire (1907-1914) ».

*« Considérant que [la commune] ne peut entrer dans la voie où le ministre voudrait l'engager ; car, il n'y aurait plus de raison pour ne point laisser à la charge de la commune toutes les nouveautés qu'il plairait aux divers ministères de créer, attendu que les ressources ne sont pas indéfiniment extensibles, et que des travaux d'une utilité plus immédiate et d'une urgence plus grande réclament l'attention du conseil. »*

En revanche, la municipalité « laisse à M. l'instituteur communal toute latitude, mais sous sa responsabilité personnelle, d'établir avec les jeunes gens âgés de plus de 13 ans soit une société, soit un cours de tir » (août 1907). D'autres registres de délibérations donnent des justifications du même ordre. Le conseil municipal de Saint-Christophe évoque des ressources trop limitées, « à son grand regret » (août 1907) ; à Grandis, une « longue délibération » décide que les finances de la commune ne sont pas assez bonnes (juillet 1907). Le conseil de Montrottier entend l'exposé de l'instituteur, mais reporte l'éventuel vote d'une subvention à une société de tir scolaire après les élections de 1908 (septembre 1907). Il est impossible de réunir le trop petit nombre d'élèves de Limas sans engager de trop grosses dépenses (août 1909) ; à Propières, c'est la construction du groupe scolaire qui monopolise le budget disponible (août 1909).

## B. L'instruction de novembre 1908, un moment fondateur

### 1. Un premier cadre étatisé d'ampleur

En parallèle de cet effort en direction du tir scolaire, le gouvernement Clémenceau entend développer le réseau associatif conscriptif, en conjonction avec la dynamique législative dont il a déjà été question, à propos de la proposition de loi déposée en 1907-1908, dans le sillage de la loi de recrutement de 1905, visant à rendre obligatoire la préparation militaire. Les services du ministère de la Guerre sont à pied d'œuvre pour régler cette question, véritable serpent de mer depuis plusieurs décennies. Des textes sont préparés par les militaires de la direction de l'infanterie. Ils sont discutés dès 1907 au sein d'une commission interministérielle chargée « de l'étude de diverses questions intéressant la préparation au service militaire ». Le rapport accompagnant le décret, signé Clémenceau, est très clair :

*« L'instruction physique de la jeunesse, sous toutes ses formes, a une importance trop grande, au point de vue du bon recrutement de l'armée et de ses cadres, pour que le gouvernement puisse se désintéresser des progrès réalisés par les sociétés dont il s'agit.*

*Il ne suffit pas de savoir que ces sociétés s'occupent plus ou moins activement de l'éducation physique des jeunes gens, il importe aussi de connaître comment elles s'en occupent et quels sont les résultats qu'elles obtiennent ; dans ce but, il a paru nécessaire qu'un organe unique fût constitué pour délibérer sur les directions uniformes qu'il conviendrait de leur donner. À cet effet, nous pensons qu'il est utile d'instituer une*

*commission interministérielle qui serait chargée d'arrêter un projet de réglementation pouvant servir de guide aux sociétés intéressées*<sup>95</sup>. »

Ce groupe est composé de parlementaires, de militaires, de représentants des ministères concernés et des préparatistes<sup>96</sup>. On y trouve les sénateurs Louis Boudenoot, de la commission de l'armée, et Léon Rolland, très actif dans l'élaboration de la loi sur le service de deux ans. Les trois députés Berteaux, Lachaud, Messimy, sont également des spécialistes des questions militaires. Le ministère de la Guerre est représenté par le général Boëlle et par le lieutenant-colonel Coste, chef de la section technique de l'infanterie au ministère de la Guerre, ancien commandant de l'école de Joinville et auteur de nombreux ouvrages sur l'éducation physique<sup>97</sup>. Les autres administrations sont représentées par Bernard, secrétaire général de la préfecture de la Seine, Rabany, directeur honoraire au ministère de l'Intérieur, Gilles, inspecteur général de l'enseignement primaire, et Fringnet, inspecteur de l'académie de Paris. Les trois ministères sont aussi représentés par les secrétaires, Léon Tabarant et Chiappe (Intérieur), Selves (Guerre) et Ceccaldi (Instruction). Du côté préparatiste, les trois grandes fédérations (USTF, USGF, USPMF) sont représentées par leurs présidents, Mérillon, Cazalet et Adolphe Chéron. Guérin-Catelain représente les intérêts de la petite fédération des sociétés de préparation au service des armes à cheval.

En attendant le vote de la loi, ces services et cette commission, notamment sous l'égide du sous-secrétaire à la Guerre Henry Chéron, préparent un texte provisoire pour régler les questions administratives : « en attendant que ce projet ait pu être discuté par le Parlement, il importe de régler la situation des sociétés de préparation militaire<sup>98</sup> ». Cette instruction, publiée en novembre 1908, pensée comme une solution temporaire, devient en réalité le cadre essentiel, jamais remis fondamentalement en cause, de la préparation militaire pour au moins une trentaine d'années. Le premier chapitre propose une définition qui pose un programme de la préparation et du perfectionnement militaire en sept points : la gymnastique (exercices physiques), le tir, la topographie, la marche (et l'hygiène qui lui est associée), l'équitation (hippologie), l'éducation morale et civique, et les aptitudes spéciales (natation, canotage, télégraphie, aérostation, vélocipédie, comptabilité, pratique des batteries et sonneries, musique). Au-delà de cette doctrine, l'innovation principale du texte réside dans la création de statuts fixes pour les associations préparatistes, ainsi pleinement reconnues par le gouvernement. Ce sont les deux statuts de SAG (sociétés agréées par le ministre de la guerre) et de SS (sociétés scolaires), ces dernières étant « composées exclusivement de membres du

---

<sup>95</sup> Décret du 2 août 1907, *Bulletin Officiel du ministère de l'Intérieur*, n. 8, 1907, pp. 664-665.

<sup>96</sup> Arrêté du 25 février 1908 « nommant les membres de la commission interministérielle chargés par les décrets des 2 août 1907 et 22 février 1908 de l'étude de diverses questions intéressant la préparation au service militaire ». *Ibid.*, n. 2, 1908, pp. 73-74.

<sup>97</sup> Émile COSTE, *L'éducation physique en France. Ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, Charles-Lavauzelle, 1907.

<sup>98</sup> « Instruction relative à l'organisation et au fonctionnement des sociétés de préparation et de perfectionnement militaires et à la délivrance du brevet d'aptitude militaire », 8 novembre 1908. *Journal Officiel*, lois et décrets, 26 novembre 1908, p. 7986.

corps enseignant et d'élèves, [qui] sont dispensées des formalités de l'agrément » (chapitre 2). L'autre grande innovation du texte est la création d'un Brevet d'aptitude militaire (BAM), qui constitue une petite révolution dans le milieu préparatiste. C'est la création d'une institution nouvelle qui rend la préparation militaire à la fois légitime et attirante, par les nombreux avantages pour les conscrits qui en sont pourvus (chapitre 6).

Les SAG sont placées sous l'autorité directe de l'armée, par le biais du commandant de subdivision militaire, qui désigne pour chaque société, sur demande, un officier d'active référent, chargé du conseil technique. « L'autorité militaire met à la disposition des S. A. G. les ressources des corps de troupe en personnel, matériel et locaux, dans la mesure où les nécessités du service et de l'instruction le permettent ». En ce qui concerne les fusils, « chaque société peut recevoir, à titre de prêt, des fusils, mousquetons ou carabines, dans la proportion d'une arme par vingt tireurs et dans les limites de deux au minimum et de vingt au maximum » ; pour les cartouches, le quota monte à 40 cartouches pour les membres militaires (c'est-à-dire les sociétaires ayant fait leur service militaire, à l'exception des militaires de l'armée active) ainsi que pour les jeunes gens d'au moins 17 ans. Les membres civils (notamment les hommes trop vieux pour faire partis de la réserve) et les élèves des S. S. âgés de 15 à 17 ans ont droit à un quota réduit de 20 cartouches (chapitres 3 et 4). Les SAG doivent produire des rapports annuels à destination du ministère, par le biais de formalités administratives déterminées, et notamment via les « carnets de SAG » qui recensent les aides et l'activité des sociétés à des fins de contrôle, et dont les minutes sont une source précieuse pour faire l'histoire de ces sociétés (chapitre 7).

Les fédérations préparatistes sont enfin reconnues officiellement, et doivent correspondre directement avec le cabinet du sous-secrétaire d'État à la Guerre tandis que les fédérations régionales doivent rentrer en contact avec les généraux de subdivisions (chapitre 6). Le chapitre 5 de l'Instruction pose un cadre clair pour les récompenses accordés aux préparatistes par le ministère. Les sociétés peuvent désormais recevoir officiellement des subventions, ce qui est nouveau, ainsi que des prix et des diplômes, tandis que les individus qui se sont distingués dans le mouvement préparatiste peuvent recevoir des récompenses honorifiques, qui sont classées selon un ordre déterminé : 1° Lettre de félicitations du ministre de la Guerre ; 2° Citation au Bulletin officiel du ministère de la Guerre ; 3° Citation au Bulletin officiel avec lettre de félicitations du ministre de la Guerre ; 4° Médaille en argent grand module pour ceux qui ont obtenu au moins deux citations au *Bulletin officiel*. Les militaires qui participent aux sociétés préparatistes sont également avantagés (« lors de l'établissement des propositions relatives à l'avancement et aux décorations, il est tenu le plus grand compte des services rendus aux S. A. G. par les officiers et les hommes de troupe des réserves dans les diverses fonctions qu'ils ont pu y exercer »). Cette disposition est renforcée par une

circulaire de 1909<sup>99</sup> qui incite à aider les sociétés en demandant de dresser les listes des instructeurs mis à disposition de chaque société : « le sous-secrétariat d'État à la Guerre croit inutile d'appeler à nouveau l'attention des autorités militaires sur les services considérables que rendra à l'armée et au pays l'organisation rationnelle de la préparation militaire, si nos cadres actifs apportent à cette tâche nouvelle le zèle éclairé dont ils sont coutumiers ».

## 2. Les SAG : le succès d'un statut clarifié et avantageux

L'agrément est encadré par une procédure normalisée. Les sociétés qui la demandent doivent avoir fait une déclaration en préfecture de type loi 1901. Elles doivent adresser un courrier à l'autorité militaire, au niveau de la subdivision militaire régionale. Les demandes sont ensuite transmises au sous-secrétariat d'État à la Guerre. Le ministère de l'Intérieur diligente alors une enquête via les préfets, qui donnent un avis après avoir consulté les sous-préfets concernés, qui se renseignent eux-mêmes, soit auprès des maires ou des notabilités locales, soit via les commissaires spéciaux de police pour les sociétés urbaines. Le point central de l'enquête, mis à part de rares cas de tentatives manifestes d'escroquerie ou d'initiatives douteuses, est la « neutralité » de la société, c'est-à-dire que les sociétés catholiques et qui s'affichent comme telles n'ont pas droit à l'agrément. L'avis positif du ministère de l'Intérieur conditionne l'accord donné par le sous-secrétariat du ministère de la Guerre. De nombreuses demandes sont conservées aux archives nationales, même si dans un premier temps la procédure de l'agrément ne semble pas donner lieu à la création d'un registre national qui aurait été conservé<sup>100</sup>. Le ministère de la Guerre commence à publier une liste des sociétés agréées dans le *Bulletin Officiel* ministériel à partir de 1914<sup>101</sup>, de manière éphémère à cause du conflit.

Ce statut est un véritable succès : il y a au moins 1 800 demandes de mars à décembre 1909<sup>102</sup>. Dès la fin de l'année 1909, le numéro 3 278 est attribué à la *Pro Patria*, société de tir du canton de Saint-Bonnet-le-Château<sup>103</sup> dans la Loire, ce qui laisse présager une extension bien plus large que ce premier chiffre. En 1913, le numéro 6 197 est attribué aux « éclaireurs de Montauville<sup>104</sup> », et le numéro 7 031 est vraisemblablement attribué à « L'avant-garde » de Lys-lez-Lannois (Nord) au printemps 1914<sup>105</sup>. Dès les mois qui suivent son entrée en

---

<sup>99</sup> Circulaire adressée aux généraux commandant les subdivisions de région par le ministère de la Guerre le 6 juillet 1909, « relative au concours effectif que les officiers et sous-officiers de l'armée active doivent apporter aux œuvres de préparation et de perfectionnement militaires ». *Le Soldat...*, août 1909, p. 15.

<sup>100</sup> A.N. F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913) ».

<sup>101</sup> « Liste des sociétés de préparation militaire agréées du 1er novembre 1912 au 31 décembre 1913 », *art. cit.*

<sup>102</sup> A.N. F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913) ».

<sup>103</sup> A.D.L. 4M 305, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Montbrison (1878-1932) ».

<sup>104</sup> A.D.M.M. 4M78-80, « Sociétés sportives et de préparation militaire de l'arrondissement de Nancy : pièces collectives, état nominatif des sociétés sous patronage clérical (1908). Demandes d'agrément, statut des sociétés, renseignements, composition du bureau, listes des membres, dissolution des sociétés (1876-1940) ».

<sup>105</sup> *Le Gymnaste*, 30 mai 1914, p. 1857.

application, ce statut normalisé semble être entré dans les mœurs. Un projet de loi de 1910<sup>106</sup>, présenté par le député radical Paul-Meunier, tend à accorder certains avantages « aux membres des sociétés de tir, de gymnastique et de musique légalement constituées dans les communes », dont la dispense des exercices de réserve aux jeunes préparés, ainsi que le choix du régiment. Le texte est très élogieux pour ces sociétés préparatistes :

*« Il est superflu d'exposer tous les services que rendent à la nation, avec autant de dévouement que de désintéressement, les membres actifs de nos sociétés de tir, de gymnastique et de musique instrumentale. Le Parlement ne saurait trop encourager le recrutement et le développement de ces œuvres excellentes. Nous vous proposons, en conséquence, d'accorder aux membres de toutes ces sociétés quelques avantages nouveaux qui viendront s'ajouter à ceux dont bénéficient déjà les membres des sociétés de tir et de gymnastique. »*

Le succès et la banalisation de ce statut de SAG tient aussi à sa grande souplesse. L'instruction de 1908 (article 2) prévoit bien que l'agrément puisse être retiré :

*« Les S. A. G. qui ne se conformeraient pas aux prescriptions de la présente instruction, celles dont le fonctionnement cesserait de présenter de l'intérêt pour l'armée, et enfin celles qui se laisseraient détourner de leur but par des préoccupations étrangères à leurs statuts, peuvent se voir retirer l'agrément du ministre de la guerre. »*

Dans les faits, les agréments retirés sont extrêmement rares, et la conception de l'utilité pour l'armée est très large. Une des meilleures preuves est le nombre de sociétés proprement sportives, adhérentes à l'USFSA, qui obtiennent l'agrément, sans que le degré d'hybridation entre pratique sportive et pratique conscriptive, à priori minime, soit bien établi, à l'image de clubs comme le Stade Bordelais Université Club, l'Union sportive Tourquennoise, le Sporting Club Rémois, l'Union sportive Boulonnaise, l'association sportive Biterroise, le Foot-Ball club de Lyon, le Stade Lavallois, l'Association sportive Michelin, le club athlétique de Marseille, ou encore l'Union sportive le Mans<sup>107</sup>.

### 3. Le BAM : un format en constante évolution

Le brevet, quant à lui, permet de développer le mouvement préparatiste en attirant les jeunes hommes dans les sociétés. Les titulaires du brevet obtiennent plusieurs avantages : le devancement d'appel, le choix du corps, la possibilité d'être promu plus rapidement, l'affectation à des emplois spéciaux. D'abord, la possibilité d'un engagement spécial, dit de « devancement d'appel », réservé aux célibataires titulaires du BAM, qui permet de s'engager dès 18 ans, en choisissant son corps d'affectation, en signant pour trois ans mais en étant en réalité dispensé de la troisième année sous réserve d'avoir obtenu un certificat d'aptitude

---

<sup>106</sup> Proposition de loi n. 3345 du 7 avril 1910. A.N. C//7413, « Travaux parlementaires ».

<sup>107</sup> A.N. F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913) ».

« aux fonctions de chef de section ». Ce choix permet d'arriver sur le marché du travail en étant libéré des obligations militaires, et peut également permettre de choisir un lieu d'affectation plus proche ou plus prestigieux (dans la cavalerie par exemple). Le choix du corps est aussi prévu par le BAM, mais la limitation numérique drastique (dix conscrits par subdivision) rend en réalité hasardeux cet avantage très recherché. La nomination possible au grade de caporal (ou de brigadier dans la cavalerie) est en revanche beaucoup plus facile à obtenir, puisque les titulaires du BAM sont admis de droits comme élèves caporaux, ce qui permet d'alléger considérablement la rigueur du service. Enfin, l'affectation à des emplois spéciaux (comme musicien ou vélocipédiste), sous réserve de passer une épreuve de compétence complémentaire est un avantage de poids, qui permet d'obtenir un poste moins pénible ou plus intéressant, une « planque » en somme. Paradoxalement, le BAM vise donc à attirer des jeunes vers la préparation militaire via des dispositions incitatives qui cherchent à adoucir les effets du service, et cherche donc à atteindre des conscrits peu disposés aux rigueurs militaires.

Le programme du brevet est décrit au chapitre VI de l'instruction de 1908 et consiste en une série d'épreuves qui s'assure que les candidats ont une condition physique satisfaisante. Les futurs conscrits doivent en effet effectuer deux marches de 24 kilomètres chacune en moins de six heures, « commencées à vingt-quatre heures d'intervalle et exécutées, sans arme et sans chargement ». À ce test d'endurance s'ajoutent des épreuves de « gymnastique », qui regroupe en réalité des épreuves sportives et de la gymnastique à proprement parler, telle qu'elle est pratiquée à l'école de Joinville, c'est-à-dire essentiellement de la gymnastique suédoise et des mouvements de boxe, puisqu'il s'agit de « six mouvements pris dans les chapitres différents du titre II du règlement du 22 octobre », à savoir des mouvements des bras, des jambes et du tronc, des coups de poing, des coups de pied et leurs parades. Les candidats doivent aussi subir une épreuve à la barre fixe (grimper, se rétablir sur la barre et redescendre), et être capables de grimper à la corde sur cinq mètres à la seule force des bras. Enfin, la partie plus sportive de l'examen est constituée de courses (course de vélocité de 60 mètres en 11 secondes et course de résistance de deux kilomètres en 10 minutes) et de sauts (saut en longueur, avec élan, de trois mètres cinquante ; saut en hauteur d'un mètre avec élan). Le programme du brevet est complété par des épreuves plus directement militaires, avec notamment des exercices de tir assez complètes, puisqu'il s'agit de tirer 20 cartouches au total, en séries de six balles, dans chacune des trois positions réglementaires (debout, à genou et couché), avec deux balles d'essai. Les candidats doivent enfin montrer qu'ils savent lire une carte, et qu'ils connaissent les notions élémentaires d'hygiène et de soins corporels. Les candidats aux troupes à cheval ont des épreuves supplémentaires (équitation au manège et hippologie).

Cette longue série d'épreuves est notée sur 20, avec des coefficients différents selon les épreuves, pour un total maximum de 800 points (1 000 pour les armes montées). Les notes en dessous de 10 sont éliminatoires pour toutes les épreuves, tout comme une note inférieure à

15 pour la marche et à 12 pour la gymnastique. Au fond, ce programme révèle l'attention portée à la condition physique des conscrits plutôt qu'à leur compétence proprement militaire, qui n'est présente que par le tir et la lecture de carte. Il s'agit bien de fournir des recrues qui arrivent au régiment en bonne forme, et non pas déjà pré-instruits, ce qui traduit une évolution des pratiques. En effet, dans les années 1880, les sociétés se pensaient comme des sociétés d'instruction militaire, entraînant les jeunes hommes aux manœuvres, tandis que les sociétés préparatistes des années 1900 mettent davantage l'accent sur la préparation militaire conçue avant tout comme une éducation physique et morale. Cette inflexion s'inscrit dans un contexte d'intense réflexion sur la doctrine de l'éducation physique, en particulier autour de la pratique de la gymnastique suédoise inspirée par Ling, connue dans l'historiographie comme « la guerre des méthodes » entre théoriciens<sup>108</sup>, qui se traduit, dans son versant militaire, par la publication du règlement de Joinville du 21 janvier 1910<sup>109</sup> et du « manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires » de 1910<sup>110</sup>. Ces réflexions s'appliquent également au format du BAM, qui ne cesse d'évoluer dans les années 1910 pour tenter de trouver la formule la plus efficace, à la fois du point de vue du recrutement des sociétés et du point de vue de leur utilité pour l'armée, et qui s'inscrit dans le mouvement de marginalisation progressive de la gymnastique suédoise<sup>111</sup>.

Un bureau du sous-secrétariat d'État à la Guerre se charge désormais des « œuvres de préparation militaire, d'éducation morale et de mutualité » en plus des emplois réservés. Une circulaire préparée par ce service modifie le programme du BAM pour le mettre en conformité avec le nouveau règlement de janvier 1910, et met davantage l'accent sur les questions d'hygiène (tuberculose, alcoolisme)<sup>112</sup>. Une modification plus importante de l'instruction du 7 novembre 1908 intervient par une circulaire du 18 juin 1911. Les coefficients de certaines épreuves sont modifiés, et la « gymnastique » devient « l'éducation physique », ce qui entérine l'évolution d'une doctrine de préparation. Les récompenses accordées par le ministère évoluent également à cette occasion<sup>113</sup>. Enfin, un décret daté du 9 août 1911 supprime les affectations spéciales (c'est-à-dire les exceptions aux règles

---

<sup>108</sup> C. COLLINET, *Les grands courants d'éducation physique en France...*, *op. cit.* ; Philippe SARREMEJANE, « L'héritage de la méthode suédoise d'éducation physique en France : les conflits de méthode au sein de l'École normale de gymnastique et d'escrime de Joinville au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Paedagogica Historica*, 42-6, 2006, p. 817-837 ; N. BAZOGE, J. SAINT-MARTIN et M. ATTALI, « Promoting the Swedish Method of physical education throughout France for the benefit of public health (1868–1954) », *Scandinavian Journal of Medicine & Science in Sports*, 23-2, 2013, p. 232-243.

<sup>109</sup> MINISTÈRE DE LA GUERRE, *Règlement d'éducation physique : approuvé par le Ministre de la guerre le 21 janvier 1910*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1912.

<sup>110</sup> MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1910.

<sup>111</sup> Pierre-Alban LEBECQ et Jean SAINT-MARTIN, « La Belle Époque de Philippe Tissié (1898-1914) ? », in Jean SAINT-MARTIN, Yves TRAVAILLOT, Pierre-Alban LEBECQ et Yves MORALES (éd.), *L'oeuvre du Dr Philippe Tissié : une croisade sociale en faveur de l'éducation physique, 1888-1914*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2012, p. 47-70.

<sup>112</sup> Circulaire du 26 janvier 1911, *Bulletin Officiel* du 6 février 1911, citée dans *Le Soldat...*, numéros des 1<sup>er</sup> mars 1911 et 1<sup>er</sup> août 1911.

<sup>113</sup> *Ibid.*, 1<sup>er</sup> septembre 1911.

d'incorporation normales, que l'armée accorde arbitrairement) et valorise encore davantage la possession du BAM pour bénéficier de dérogation dans le choix du corps d'affectation. Les titulaires sont en effet classés après les appelés mariés, les veufs, les frères de conscrits, mais passent désormais avant les soutiens de famille, les résidents étrangers et les professions particulières<sup>114</sup>. La prise en charge spécifique de l'organisation du BAM par l'armée s'amplifie avec la création au ministère de la Guerre d'un bureau spécial à la préparation militaire et au brevet, rattaché à la Direction de l'infanterie. Ce service est actif au moins dès 1912, dirigé pendant un moment par le commandant Converset, qui est un personnage important dans les milieux préparatistes. Ce bureau, manifestement institué par Millerand lors de son passage comme ministre de la guerre, élargit les missions de la « section d'entraînement physique et de préparation militaire » qui existait auparavant à l'Inspection permanente des écoles », c'est-à-dire pour un champ d'action beaucoup plus restreint<sup>115</sup>. Ce nouveau « bureau technique de l'éducation physique » est responsable d'une réforme du BAM très critiquée en 1912, qui cherche à rendre les épreuves beaucoup plus difficiles, avec l'idée qu'un brevet trop facile ne garantit pas une préparation suffisamment sérieuse pour être utile à l'armée. Cette circulaire datée du 18 janvier 1912 n'est en réalité jamais appliquée, sous la pression des fédérations préparatistes. Elle est suspendue pour la session 1912 et définitivement abandonnée dès septembre 1912<sup>116</sup>. La revue préparatiste *Vers l'armée*, par exemple, s'indigne de ce nouveau programme :

*« D'après leur nombre, leur durée et leur difficulté, celles-ci laissent supposer que l'instruction donnée dans SAG qui ne fait que commencer à porter ses fruits, pourra tout à coup s'élever, pour ainsi dire, d'un bond formidable et produire non pas le plus grand nombre possible de jeunes gens simplement préparés à recevoir l'éducation professionnelle militaire, mais uniquement une élite sportive et presque athlétique<sup>117</sup>. »*

Les débats sur le format du brevet sont constants, et font l'objet de réflexions incessantes des revues préparatistes (visibles notamment lors des congrès des fédérations qui émettent des vœux) mais aussi dans les services du ministère. Une circulaire du 23 février 1914 modifie le barème du BAM en introduisant une note minimale de 700 points afin de s'assurer que les lauréats n'aient pas de grosse lacune dans un domaine (le tir notamment), tandis que les notes inférieures à 7/20 deviennent éliminatoires (10/20 pour les épreuves spéciales), ce qui rend le brevet beaucoup plus difficile à obtenir<sup>118</sup>.

---

<sup>114</sup> Décret du 9 août 1911, *Journal Officiel*, lois et décrets, 10 août 1911, p. 6741.

<sup>115</sup> *Vers l'armée*, n°4, mai 1912, p. 66 ; *Le Soldat...*, 15 février 1912 et 1er décembre 1912.

<sup>116</sup> *Ibid.*, 1er juillet 1912 et 5 octobre 1912.

<sup>117</sup> *Ibid.*, n°3, 25 février 1912.

<sup>118</sup> *Le Soldat...*, 5 mars 1914.

## C. La structuration d'un champ associatif préparatiste

### 1. *La fondation significative de l'USPMF, entre l'USTF et l'USGF*

C'est dans ce contexte de prise en charge croissante de la préparation militaire par l'État que se structure définitivement le champ fédératif préparatiste. Aux côtés de l'USTF et de l'USGF, fédérations déjà anciennes, pleinement intégrées au régime républicain et dont l'influence va croissante, apparaît un troisième acteur important, l'USPMF. Ce groupe occupe l'espace entre les deux grandes unions, en se focalisant sur le projet d'une éducation militaire mixte, plutôt que sur l'organisation d'une des pratiques en particulier. Cette émergence s'inscrit également dans l'air du temps, celui du tournant nationaliste de 1905, qu'il ne faut pas exagérer parce qu'en réalité les dynamiques sont plus profondes qu'un simple incident diplomatique, mais qui donne une place accrue au patriotisme défensif, et qui marque le recul des idées strictement pacifistes<sup>119</sup>.

L'USPMF des premières années du XXe siècle naît d'abord des débats pédagogiques autour de la forme à donner à l'instruction prémilitaire, avec la fusion des groupes conscriptifs existants, comme en témoigne le premier ouvrage d'Adolphe Chéron<sup>120</sup>. Il est en effet à l'origine d'une « Association nationale », destinée en particulier à proposer des structures pour permettre aux futurs conscrits de préparer le brevet de gymnastique dans l'optique de devenir sous-officiers, en insistant donc davantage sur l'instruction militaire que ne le fait l'USGF. Mais l'initiative se voit taxée d'opportunisme, dans un contexte favorable pour les fédérations préparatistes, et Chéron se défend dans un discours en 1901 de « vouloir créer une rivale<sup>121</sup> ». Il justifie son initiative par des considérations sur la méthode à adopter pour développer l'instruction militaire la plus efficace possible. Il s'agit pour lui de préparer des conscrits à leur service militaire, et non plus de les instruire directement sur les savoirs militaires, ce qui est le rôle du régiment. D'autre part, pour se distinguer des premiers groupes d'instruction militaire, Adolphe Chéron, pourtant lui-même gymnaste accompli, dénonce un « encombrement théorique », en visant notamment les exercices de gymnastique, tout en affirmant que l'éducation physique devrait avoir une place plus importante dans les sociétés préparatistes. Il se place explicitement dans le cadre de l'instruction de 1903, elle-même basée sur le règlement du 22 octobre 1902, « perfectible évidemment dans ses détails, mais inattaquable dans son esprit comme dans sa forme générale<sup>122</sup> ». Au contraire, il critique dans le même mouvement les concours de tir, qui privilégient selon lui une élite « composée des

---

<sup>119</sup> Jean-Jacques BECKER, « 1905 : la menace de guerre est-elle à l'origine d'un renouveau nationaliste ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n° 19-1, 2001, p. 19-26 ; Jean-François CHANET, « Pour la Patrie, par l'École ou par l'Épée ? L'école face au tournant nationaliste », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 19, 2001, p. 127-144.

<sup>120</sup> Adolphe CHERON, *La Préparation militaire, étude suivie d'indications relatives à la constitution, à la direction et au fonctionnement des associations préparatoires*, Paris, impr. de A. Cravery, 1906.

<sup>121</sup> Adolphe CHERON, *Discours de M. Adolphe Chéron*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1914, p. 38.

<sup>122</sup> A. CHERON, *La Préparation militaire...*, op. cit., p. 26.

mêmes personnes » au détriment de la formation des tireurs débutants, et les gymnastes aguerris qu'il compare à des bachotiers qui voudraient obtenir le diplôme par l'école buissonnière, sans méthode. Chéron regrette par exemple le peu de place accordée aux courses à pied, ce qui aboutit à la formation d'un « bimané grimpeur », qui s'entraîne pour faire « des tours », mais qui est incapable de supporter une leçon d'éducation physique, ce qui est pourtant le plus utile d'un point de vue militaire. En un mot, pour lui, « le gymnaste est à l'éducation physique ce que l'artiste est à la science<sup>123</sup> ».

Dans cet ordre d'idée, Chéron théorise une classification des sociétés préparatistes en six types, qui ont émergé selon lui tout à tour<sup>124</sup>. Ce sont d'abord les sociétés de tir, puis les sociétés de gymnastique, puis les sociétés d'instruction militaire, les sociétés sportives post-scolaires, les patronages laïques et les amicales d'anciens élèves, les sociétés de préparation militaire enfin, telles qu'il les conçoit, qui constitueraient ainsi l'aboutissement d'un long progrès des pratiques. L'intégration des groupes parascolaires dans son modèle est à noter : membre de la Ligue de l'Enseignement, il pense que « l'instituteur forme l'enfant, l'officier forme l'homme ; toutes les œuvres post-scolaires et prérégimentaires forment l'adolescent », et que tous ces formateurs doivent contribuer à leur manière à une éducation prémilitaire générale. Il en développe un programme constitué de cinq matières : éducation morale et civique, marche, tir, gymnastique (dont épreuves athlétiques, boxe, natation, « jeux sportifs ») et aptitudes générales et spéciales (militaires)<sup>125</sup> ». En 1908, lorsque l'Association nationale qu'il a créée fusionne pour fonder l'USPMF dont il devient président, il fait de la leçon d'éducation physique « l'élément essentiel de préparation au service militaire, complétée par les jeux de plein air, la marche et l'équitation, le tir et le développement des aptitudes spéciales, constitue, aux yeux de nos camarades, la mise au point définitive du programme préconisé depuis vingt et un ans par l'Union des sociétés d'Instruction militaire de France<sup>126</sup> ».

Ce positionnement a manifestement un certain succès. Avant la fusion des organisations qui aboutit à la création de l'USPMF, l'Union revendiquait 245 sociétés adhérentes. En 1908, le chiffre des affiliations est déjà passé à près de 400 sociétés, jusqu'à atteindre 1 885 à l'été 1914. Après la publication l'instruction de 1908, la croissance de l'Union est spectaculaire, et montre que ce groupement profite pleinement de l'amplification de la préparation militaire, en devenant même un des acteurs majeurs. Les activités de l'USPMF sont diverses : c'est d'abord une fédération qui produit une réflexion théorique sur ce que doit être la préparation militaire, dans sa philosophie comme dans ses détails pratiques. L'Union organise ainsi chaque année un grand congrès durant lequel des représentants venus de toute la France réfléchissent à des propositions. C'est un aussi un groupe d'influence, dont les dirigeants rencontrent fréquemment parlementaires et ministres pour tenter d'infléchir les décisions

---

<sup>123</sup> A. CHERON, *La Préparation militaire...*, p. 8-14.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>125</sup> A. CHERON, *Discours de M. Adolphe Chéron...*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 82.

gouvernementales en direction des conceptions de l'Union. Cette activité théorique est complétée par un travail d'édition, en particulier des ouvrages d'éducation physique et des manuels de préparation militaire, ainsi que par la publication régulière du bulletin *Le Soldat de demain*. L'USPMF apporte une aide technique aux sociétés, tant sur le plan de l'information (démarches à effectuer, programme d'enseignement etc.) que sur le plan pratique, avec l'organisation de dons de matériel. La fédération organise enfin de nombreux concours, avec une grande fête nationale qui a lieu annuellement au jardin des Tuileries. Cette fête, véritable vitrine de l'Union, est complétée par des compétitions organisées sous l'égide de la fédération dans de nombreux départements. Toutes ces actions visent à la propagation de la préparation militaire, en particulier dans les départements ruraux, avec l'établissement de groupements régionaux de l'Union partout où la situation le permet. Le président Adolphe Chéron donne ainsi de sa personne et sillonne le pays, pour rencontrer les dirigeants préparatistes locaux et participer à amplifier le mouvement.

L'USPMF devient ainsi en quelques années une fédération pleinement intégrée au régime républicain. Lors de la fête pour le congrès national de préparation militaire de 1908, qui marque également le vingtième anniversaire de l'Union, le secrétaire d'État Henry Chéron remet la Légion d'honneur à Adolphe Chéron et annonce pour la première fois la signature de la circulaire de 1908 sur les SAG, ce qui montre tout le crédit symbolique qu'a déjà acquis l'Union. Le déroulement de la fête souligne cette pleine intégration républicaine, puisque Dessoie, député et président de la Ligue de l'Enseignement, y fait également un discours, autour d'un menu gargantuesque dans la tradition de la Troisième République. On peut noter également la présence du général Dalstein, gouverneur militaire de Paris, de plusieurs parlementaires (Mascuraud et Pauliat, sénateurs ; Deloncle, Dessoie, Méquillet, Pasqual, Pujade députés), ainsi que d'Adolphe Carnot, président de l'alliance républicaine démocratique. L'élite des dirigeants préparatistes est aussi présente, avec le général Bosc, Mérillon de l'USTF, Christmann de l'USGF, Paul Champ de l'USFSA, le colonel Coste de la section technique de l'infanterie, et le commandant Jaguin de l'école de Joinville<sup>127</sup>.

---

<sup>127</sup> *Le Soldat...*, décembre 1908.



Figure 4 : « La Perreuxienne », photographiée à l'occasion du concours annuel de l'USPMF (carte postale, 1912)<sup>128</sup>

## 2. Un champ en concurrence : les fédérations préparatistes secondaires

Cet élan préparatiste favorise la multiplication de fédérations concurrentes, qui essaient toutes à leur façon d'occuper d'espaces laissés libres par l'USGF, l'USTF et l'USPMF. Il existe ainsi la Société nationale du tir des communes de France, d'Algérie et des colonies, qui se revendique comme l'association nationale des tireurs de France<sup>129</sup>, fondée en 1875. Son importance est difficile à mesurer, faute de traces suffisantes. Elle se transforme après-guerre, en prenant le nom de « Fédération nationale des sociétés de culture physique de tir et de sports », sous l'égide de Roger Trousselle de 1917 à 1932, puis de Pierre Tricard-Graveron, auparavant éphémère sous-secrétaire d'État de l'éducation physique, et revendique dans l'entre-deux-guerres plusieurs centaines de sociétés affiliées. Avant 1914, les présidents successifs sont Alfred Duquesne (1875-1899) puis le colonel Coussaud-Dullié (1899-1917)<sup>130</sup>. On trouve des allusions à ce dernier dans la presse, mentionné comme « président de la Société nationale de tir », par exemple dans *l'Express du midi* du 2 septembre 1907, ainsi que dans l'article « préparation militaire » du dictionnaire Buisson, qui mentionne les sociétés fédérées sous la direction du « lieutenant-colonel Coussaud-Dullié ».

<sup>128</sup> Anonyme, carte postale, 1912, collection personnelle.

<sup>129</sup> *Guide livret du citoyen-soldat, manuel d'enseignement préparatoire militaire et de tir*, 1904.

<sup>130</sup> Selon la revue de la fédération, *Le stade athlétique et le stand*, 1939.

*L'annuaire général des sociétés françaises patriotiques et militaires* le mentionne également en 1913, comme dirigeant de la « fédération nationale des sociétés de tir, de préparation, perfectionnement et entraînement militaire des communes de France, d'Algérie et des colonies – association nationale des tireurs de France », dont le vice-président est déjà Trousselle. L'annuaire annonce un chiffre de 2 000 sociétés adhérentes, qui semble complètement exagéré, même si l'une des sociétés, la Jeune France de Raimbeaucourt, dans le Nord, est signalée par le numéro d'affiliation 1449<sup>131</sup>. Henri Bunle, après la guerre, évoque une fédération qui « réunissait environ 1.700 sociétés », dont « 870 sociétés ont été reconstituées ». Mais ce chiffre, fourni par la fédération elle-même, semble là-encore très étonnant, et certainement surévalué par des affiliations multiples de sociétés de tir déjà affiliées à l'USTF<sup>132</sup>. De la même manière, cet annuaire mentionne l'existence d'un « syndicat général des tireurs français » datant de 1896, éditant son organe, *le Stand*, et présidé par le général Bosc, qui semble plus réduite, ainsi qu'une autre fédération de tir, plus sportive, présidée par le comte Clary, grande figure du milieu sportif et olympique, sous le nom de « fédération nationale des sociétés de tir au pistolet et au revolver avec balles de plomb »<sup>133</sup>.

La création d'une nouvelle fédération, plus directement préparatiste, est très significative. Il s'agit de la « Fédération nationale des sociétés de préparation militaire de France et des colonies », présidée par Lucien Lattès, et régulièrement désignée comme la « fédération Lattès ». Ce groupe est fondé officiellement en avril 1911, mais sa réelle activité ne débute qu'en septembre<sup>134</sup>. Les progrès sont rapides puisque le groupe revendique une 255<sup>ème</sup> adhésion fin 1913<sup>135</sup>, alors que le groupe ne comptait que 9 fédérations régionales et 120 sociétés adhérentes en novembre 1912<sup>136</sup>. L'article programmatique paru dans *Vers l'armée*, organe de la fédération, affirme vouloir « guider sainement vers l'armée la jeunesse républicaine de France », tandis que « d'autres sociétés, non exclusivement destinées à préparer la jeunesse au service militaire, avaient obtenu quand même l'agrément du Gouvernement », alors que des « patronages, ayant un caractère confessionnel, attiraient chez elles, par toutes sortes de procédés, les adolescents de leurs quartiers ou de leurs communes et les préparaient au brevet d'aptitude<sup>137</sup> ». En clair, sur le fond, aucune distinction de programme ou d'action ne sépare cette fédération de l'USPMF, et ce sont plutôt des considérations politiques (Lattès est plus à droite que Chéron, qui est radical), des considérations locales (des rivalités dans certaines grandes villes entre unions), et des stratégies personnelles d'influence, qui président à la création de cette fédération. Lucien

<sup>131</sup> F. DE SOLIERES, *Annuaire général...*, *op. cit.*

<sup>132</sup> Henri BUNLE, « L'éducation physique et les sports athlétiques en France », *Journal de la société statistique de Paris*, 63, 1922, p. 127-154.

<sup>133</sup> F. DE SOLIERES, *Annuaire général...*, *op. cit.*

<sup>134</sup> *Vers l'armée* numéro 2, 1911, p. 30.

<sup>135</sup> *Ibid.*, numéro 12, décembre 1913.

<sup>136</sup> *Ibid.*, numéro 7, janvier 1913.

<sup>137</sup> « L'œuvre de la Fédération Nationale », *Ibid.*, numéro 1, novembre 1911.

Lattès est d'ailleurs un « membre fondateur de l'Union, ancien vice-président de l'Association nationale<sup>138</sup> ». La jeune fédération est ainsi obligée de se justifier et affirme qu'elle « ne cherche nullement à porter préjudice à telle ou telle société. Elle ne s'occupe que d'elle seule, et souhaite à toutes les Unions ou Fédérations poursuivant le même but, le succès le plus grand, et veut croire à la réciprocité. Le seul idéal que l'on doit avoir, c'est la grandeur de la France et la grandeur de la République<sup>139</sup> ». Le mouvement préparatiste est donc devenu suffisamment attractif après 1908 pour susciter des scissions fédérales et des concurrences entre dirigeants associatifs et entre fédérations concurrentes.

Il existe enfin une série de petites sociétés, qui bien que moins importantes numériquement, exercent une certaine influence dans les milieux préparatistes. C'est le cas de « l'Union des sociétés d'équitation militaire de France », ancienne « Association fondatrice et fédérative des sociétés de préparation au service des armes à cheval », fondée le 2 décembre 1903, présidée par le général Lachouque, et dirigée par un groupe d'officiers de cavalerie territoriale, dont le but est d'assurer « l'éducation morale et militaire des futurs conscrits des armes à cheval par des causeries, avec projections lumineuses, sur les sujets les plus propres à développer leurs sentiments patriotiques et leurs connaissances techniques ; assurer la préparation équestre de ces jeunes gens ». Une cinquantaine de sociétés affiliées, mais généralement assez importantes et bien organisées autour des régiments de cavalerie dans les grandes villes (Les cavaliers de Paris, l'Escadron de Bordeaux, Les pupilles d'infanterie et de cavalerie des officiers de réserve de Lyon), à destination des jeunes qui se destinent à une carrière militaire dans la cavalerie<sup>140</sup>. Son président est assez influent, malgré le faible poids numérique de sa fédération, pour être convié aux séances du « groupe interparlementaire d'éducation physique et de préparation militaire » de la Chambre<sup>141</sup>. Il semble faire alliance avec la fédération Lattès<sup>142</sup>, tandis que l'USPMF lance une nouvelle revue en 1913, *Le cavalier de demain*, pour la concurrencer.

Il faut également citer des petites fédérations périphériques, à l'image de « l'Union des fanfares de trompettes, tambours et clairons de France » (UFTTC), fondée en 1906 et présidée par le capitaine Briol, qui regroupe quelques dizaines de sociétés adhérentes<sup>143</sup>, ou encore « l'Union des sociétés scolaires de France et des colonies (fédération sportive et de préparation militaire) », présidée par le colonel Monlezun, dont le but est de « collaborer à la préparation de la jeunesse au service militaire pour toutes armes, et notamment de la jeunesse scolaire et universitaire », et qui est agréée par le ministre de l'Instruction publique<sup>144</sup>. Enfin, le scoutisme naît en 1910-1911, avec l'ambition de diffuser une éducation plus ou moins

---

<sup>138</sup> *Le Soldat...*, janvier 1910.

<sup>139</sup> Compte-rendu de l'Assemblée générale, *Vers l'armée*, numéro 2, 15 décembre 1911.

<sup>140</sup> F. DE SOLIERES, *Annuaire général...*, *op. cit.*

<sup>141</sup> *Le Soldat...*, juin 1913.

<sup>142</sup> *Vers l'armée*, numéro 7, 2 janvier 1913. *Ibid.*, 2 janvier 1913.

<sup>143</sup> F. DE SOLIERES, *Annuaire général...*, *op. cit.*

<sup>144</sup> *Ibid.*

militarisée de la jeunesse, et voit l'apparition de fédérations comme les Éclaireurs de France, en 1911<sup>145</sup>. Une entente est d'ailleurs signée entre la « Ligue d'éducation nationale (éclaireurs français) » et l'USPMF, les fédérations s'engageant mutuellement à pousser leurs adhérents à fonder une section de l'autre fédération. Les présidents estiment « que la collaboration des sociétés de préparation militaire et des groupements d'éclaireurs peut avoir les plus heureux résultats pour la virilisation de la jeunesse française », avec un partage selon l'âge : les éclaireurs à destination de 9-16 ans ; l'Union pour les jeunes de 16 à 20 ans<sup>146</sup>.

### 3. Les catholiques et la préparation militaire

Le mouvement catholique est enfin un élément central de cette structuration des fédérations préparatistes. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les catholiques ont multiplié les initiatives en direction de la jeunesse, qui sont désormais assez bien connues grâce à des travaux de Pierre Cholvy, d'Yvon Tranvouez, de Michel Lagrée, puis grâce aux thèses de Fabien Grøeninger<sup>147</sup> et de Laurence Munoz<sup>148</sup> plus spécifiquement consacrées au sport catholique. Comme le rappelle Gérard Cholvy, « au XIX<sup>e</sup> siècle le patronage des apprentis, des adolescents, des enfants, naît au carrefour de deux inquiétudes, l'une sociale, l'autre religieuse<sup>149</sup> », ce qui aboutit à des groupements comme l'association catholique de la jeunesse française, l'ACJF<sup>150</sup>. Une deuxième phase, au tournant du siècle, est plus nettement marquée par les pratiques d'activité physique comme la gymnastique ou le football, ce qui amplifie le phénomène des patronages. S'il n'existe encore que 166 patronages en 1866, ce sont plus de 4 000 qui fonctionnent en 1900 : « le sport catholique, c'est d'abord cela, une activité particulière au sein d'un réseau de patronages qui s'est constitué dans le contexte de l'affrontement entre l'Église et la République laïque, et qui s'est maintenu lorsque leurs relations se sont apaisées<sup>151</sup>. »

Un élément essentiel de ces patronages catholiques est la FGSPF, la fédération gymnique et sportive des patronages de France, qui entretient dès ses origines un rapport très étroit à la préparation militaire. La FGSPF promeut ce que Fabien Grøeninger appelle un « sport à goût de guerre<sup>152</sup> ». L'ambition du docteur Michaux, l'emblématique président fondateur de la fédération, est de concurrencer la Ligue de l'Enseignement dans le domaine de l'éducation des jeunes, dans le contexte politique du ralliement des catholiques lors de la décennie 1890.

---

<sup>145</sup> Takako TOBITA, *La Fédération française des Éclaireurs (FFE) : une histoire de jeunes filles et de femmes dans un mouvement scout féminin en France (1911-1970)*, Thèse, Paris Sciences et Lettres, 2018, p. 41-43.

<sup>146</sup> *Le Soldat...*, 5 février 1914.

<sup>147</sup> F. GRØENINGER, *Sport, religion et nation...*, *op. cit.*

<sup>148</sup> L. MUNOZ, *La fédération des patronages...*, *op. cit.*

<sup>149</sup> Gérard CHOLVY (éd.), *Le patronage, ghetto ou vivier ?...*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>150</sup> Yves-Marie HILAIRE, « L'Association catholique de la Jeunesse française : les étapes d'une histoire (1886-1956) », *Revue du Nord*, 66-261, 1984, p. 903-916.

<sup>151</sup> Yvon TRANVOUEZ, « Le sport catholique en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 92-4, 2006, p. 171-180.

<sup>152</sup> Fabien GRØENINGER, *Sport, religion et nation : la Fédération des patronages de France d'une guerre mondiale à l'autre*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 74.

Michaux lui-même est un lorrain marqué par la guerre de 1870, fasciné par l'armée, qui oriente très tôt son ambition pédagogique vers la voie de la préparation militaire. En 1898, le premier concours regroupe les sections de gymnastique et de préparation militaire qui fonctionnent au sein des patronages. Dès 1900, l'USGIMPF est créée (l'union des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire des patronages et œuvres de Jeunesse de France), qui devient la FGSPF à la faveur de la loi de 1901. L'originalité de la structure est de regrouper toutes les sortes de patronages, qui ont chacune des pratiques diverses. Elle connaît un essor rapide, jusqu'à l'emblématique affaire du voyage des gymnastes catholiques au Vatican de 1906 et des conflits qui apparaissent entre la FGSPF, l'USFSA et l'USGF<sup>153</sup>.

En 1914, la Fédération revendique environ 1 500 sociétés affiliées, ce qui la place au niveau des trois autres grandes fédérations préparatistes, l'USTF, l'USGF et l'USPMF. Elle peut également se targuer de récolter un nombre important des BAM, de l'ordre du quart, voire du tiers du total. Adolphe Chéron, qui dresse un état de la préparation militaire en France lors du congrès d'éducation physique de 1913 mentionne environ 12 000 brevets attribués durant l'année 1912. Sur ce total, l'USPMF revendique environ 5 000 brevets et l'USGF 3 500. Il évoque également 3 000 brevets obtenus dans le cadre de sociétés non agréées, essentiellement catholiques donc, ce qui doit plus ou moins correspondre au nombre de brevets préparés dans les patronages de la FGSPF. Du point de vue républicain, la concurrence devient rude avec cette fédération émergente. Adolphe Chéron estime ainsi dès 1906 qu'il y a « lieu de suivre de près l'impulsion donnée à la préparation militaire dans les patronages congréganistes au cours de ces dernières années. La gymnastique, les sports, les exercices militaires y ont été mis à l'ordre du jour<sup>154</sup> ». L'administration suit le même raisonnement, et produit une intense surveillance, ce dont témoigne la large documentation conservée tant aux archives nationales qu'aux archives départementales, dans les fonds des préfetures. Par exemple, un document du ministère de l'Intérieur des années 1900-1910, non daté précisément, est intitulé « état des sociétés de gymnastique ou de tir des patronages cléricaux existant dans les divers départements », et recense environ 570 sociétés, vraisemblablement vers 1907. Des estimations des effectifs sont même renseignés pour 444 sociétés, avec 23 152 sociétaires et 1 293 pupilles, soit un total de 24 445 membres. 80 départements sont recensés, et seuls 17 sont mentionnés sans patronages. Une soixantaine de sociétés sont présumées regrouper plus de 100 membres, ce qui montre, au total, un réseau associatif bien établi<sup>155</sup>.

---

<sup>153</sup> Fabien GRÉNINGER, *Sport, religion et nation ...*, *op. cit.*, p. 17-19.

<sup>154</sup> A. CHERON, *La Préparation militaire...*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>155</sup> A.N. F/7/13214, « Mouvement catholique. Sociétés de gymnastique et de tir et patronages cléricaux dans les départements (1907-1925) ».

### III. 1914 : l'apogée des pratiques conscriptives

#### A. Le difficile recensement d'un large réseau associatif

##### 1. Compter les fédérations

Les pratiques conscriptives sont-elles devenues massives en France en 1914 ? La question statistique se pose inévitablement pour mesurer l'importance réelle, concrète, du mouvement préparatiste à la veille de la guerre, malgré d'évidents problèmes de fiabilité des sources. Le rapport établi par le député Lachaud, à l'occasion du projet de loi de 1908, semble être une première source intéressante<sup>156</sup>. Ce rapport établit en 1908 un total de 5 065 sociétés plus ou moins indirectement associées à la préparation militaire, pour un total de 869 000 adhérents, avec les estimations suivantes (mais ce total ne correspond pas aux chiffres annoncés, ce qui montre toutes les précautions nécessaires pour manier ces données) :

Type de société	Nombre de sociétés	Nombre de pratiquants (si précisé)	Nombre total d'adhérents
Sociétés de tir	1 275	200 000	
Sociétés de gymnastique	1 100	50 000 gymnastes	200 000
Sociétés d'instruction et de préparation militaire	320	8 000 jeunes recevant l'instruction	70 000
Sociétés de sports athlétiques	1 100		200 000
Sociétés cyclistes	800		150 000
Sociétés nautiques et de natation	250		27 500
Sociétés d'escrime et de boxe	200		15 000

Tableau 5 : nombre de sociétés en 1908 selon le rapport Lachaud

Mais ce dénombrement, établi à partir des données communiquées par des fédérations ayant tout intérêt à grossier leurs effectifs, sont peu fiables et sont certainement surestimés. D'autres estimations ont été données par les historiens du sport pour décrire la situation avant la guerre, en se posant la question voisine du développement effectif des activités sportives. Le chiffre le plus souvent repris est celui donné par le CNS, le Conseil National du Sport, qui avance le

<sup>156</sup> « Rapport n° 2102, annexe au procès-verbal de la 2° séance du 13 novembre 1908, rapport fait au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner 1° le projet de loi sur la préparation militaire (n° 1768) ; 2° la proposition de loi de M. Maurice Berteaux et plusieurs de ses collègues, sur la préparation militaire de la jeunesse (n° 849), par M. Lachaud, député », 1908, p. 33-34.

nombre de 1 500 000 pratiquants pour environ 10 000 associations, regroupées en une vingtaine de fédérations. Récemment, Paul Dietschy s'est appuyé sur cet annuaire, édité par le CNS pendant la guerre, pour fonder ses réflexions sur l'ampleur du mouvement sportif au début de la guerre<sup>157</sup>. Selon lui, d'après ces statistiques, les sportifs *stricto sensu* constituaient en 1914 une minorité des pratiquants des exercices physiques, puisqu'en additionnant le nombre de membres adhérents des fédérations véritablement sportives, c'est-à-dire organisant la pratique d'un sport anglais et ayant pour objet le divertissement et la compétition, on ne recense en effet qu'environ 400 000 sportifs, soit de l'ordre de 25% des effectifs annoncés par le CNS. En y ajoutant les 300 000 gymnastes, ce sont au mieux 45% des effectifs revendiqués qui s'adonnent aux activités physiques et sportives<sup>158</sup>. Il estime ainsi à 700 000 ou 900 000 le nombre de sportifs en 1914, en comptant la gymnastique, mais sans la préparation militaire et sans le tir. Ce calcul, rapporté aux trois millions de jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans ou aux quatre millions et demi de 15-29 ans, le conduit à évaluer le nombre de pratiquants âgés de 15 à 29 ans à une proportion comprise entre 10% et 30%<sup>159</sup>. Mais cette estimation fondée sur des données issues du milieu fédéral lui-même, semble discutable à plusieurs titres. La prudence sur ces données est recommandée par les dirigeants associatifs eux-mêmes, à l'image d'Adolphe Chéron, qui se montre indiscret (il n'est pas encore devenu le président d'une des grandes unions) :

*« Il est prudent de renoncer aux indications des statistiques établies par les fédérations de chaque catégorie, ces statistiques n'ayant pour origine aucun document dont l'exactitude puisse être contrôlée, et le besoin de réclamer auquel doivent parfois céder les institutions les meilleures mettant sur ses gardes l'observateur impartial. Rien ne subit d'ailleurs plus de fluctuations qu'un effectif de société ; un incident intérieur ou extérieur, cabale ou campagne politique, le conduit souvent de la prospérité la plus radieuse, à la faiblesse la plus notoire. C'est seulement l'expérience personnelle que quiconque peut acquérir qui permet de déterminer l'importance approximative des groupements<sup>160</sup>. »*

Paré de cette prudence de mise, il faut multiplier les sources d'informations disponibles pour arriver à une estimation plus proche d'une réalité probable, en renonçant néanmoins à l'espoir d'une précision impossible à obtenir, à moins de se jouer de mots. Le premier problème, particulièrement aigu avant-guerre, est celui des doubles affiliations, puisque les sociétés sont souvent multi-actives et adhèrent fréquemment à plusieurs des unions, à la fois pour recevoir le bulletin des fédérations et pour pouvoir participer aux compétitions qu'elles organisent. Une société de gymnastique d'une certaine importance adhère ainsi souvent à l'USGF à ses origines, puis à l'USTF pour s'ouvrir la possibilité d'envoyer ses meilleurs tireurs glaner des prix, puis à l'USPMF pour se tenir informé des évolutions précises du BAM. Ainsi, un

---

<sup>157</sup> Paul DIETSCHY, *Le sport et la Grande Guerre*, Paris, Chistera, 2018, p. 14.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 20-23.

<sup>160</sup> A. CHERON, *La Préparation militaire...*, *op. cit.*, p. 37-38.

comptage dans les annuaires de l'entre-deux-guerres révèle qu'au moins 150 sociétés sont à la fois affiliées à l'USGF et à l'USPMF avant 1914 (existantes encore en 1927)<sup>161</sup>, ce qui indique qu'au grand minimum 10% des sociétés sont comptées deux fois. Un autre problème se pose à propos de l'intégration ou non de certaines pratiques. Pourquoi, par exemple, inclure les adhérents d'une fédération consacrée à l'automobilisme mais pas les tireurs ? Cette catégorisation se justifie difficilement par l'aspect sportif, étant donné la place centrale de la compétition dans l'USTF, même si le discours patriotique est prépondérant.

Quoiqu'il en soit, l'estimation des affiliations aux trois grandes fédérations préparatistes à la veille de 1914 donne un certain ordre d'idée. L'USTF donne le numéro 4164 pour le dernier matricule avant la guerre à la société de tir et de préparation militaire « l'avant garde de Colleret » (Nord)<sup>162</sup>. Pour sa part, l'USGF attribue le numéro 2519 au « gymnaste club », à Nice<sup>163</sup>. Enfin, la « bergeracoise » (Dordogne) reçoit le matricule 2053 de l'USPMF<sup>164</sup>. Le total de 12 000 numéros de sociétés attribuées (en gardant à l'esprit les nombreuses affiliations multiples) donne un ordre d'idée de la vitalité associative du mouvement préparatiste entre 1870 et 1914. Mais ce chiffre, très grossier, est moins intéressant que le nombre d'affiliations revendiquées début 1914 par les fédérations, qui se rapproche bien davantage de la réalité du réseau alors en fonctionnement. L'USTF revendique environ 3 300 sociétés, l'USPMF 1 885<sup>165</sup> et l'USGF 1 700. On arrive donc à environ à un total de plus de 6 000 sociétés (6 885, avec au grand minimum 10% d'affiliations multiples), auxquelles il faut rajouter environ 1 500 patronages catholiques de la FGSPF, moins concernés par le problème des affiliations multiples, ce qui donne un total vraisemblable de 7 500 sociétés préparatistes en fonctionnement. Il faut apporter un certain crédit à cette estimation : outre des révisions régulières (vérifiables dans les annuaires et dans les listes d'adhésions nouvelles qui paraissent dans les bulletins respectifs), qui font que certaines sociétés sont radiées quand elles ne paient plus la cotisation ; la cotisation payante assure une part relativement réduite d'affiliations fantômes, sans réelles activités. Mais une comparaison avec les données locales, issues de la surveillance préfectorale ou de la presse locale, montre systématiquement un décalage entre le nombre de sociétés adhérentes aux fédérations préparatistes et le véritable nombre de sociétés existantes.

## 2. Compter les associations

La « Belle Époque » des activités physiques et sportives est encore une ère largement pré-administrative, y compris en ce qui concerne les sociétés conscriptives, mis à part ce qui concerne la circulation des armes des sociétés de tir. Par exemple pour le Var, Jean-Claude

---

<sup>161</sup> USEPPSM, *Annuaire du Soldat de Demain...*, op. cit. ; USGF, *Annuaire 1927...*, op. cit.

<sup>162</sup> *Le Tir national*, 25 juillet 1914.

<sup>163</sup> *Le Gymnaste*, 27 juin 1914.

<sup>164</sup> *Le Soldat...*, juillet 1914.

<sup>165</sup> Chiffre qui est probablement exagéré, puisque l'annuaire de 1913 de la fédération recense 1476 sociétés. Une augmentation nette de 400 sociétés en un an semble peu crédible.

Gaugain estime que 70% des quelques 500 sociétés sportives créées entre 1862 et 1914, repérées à partir du *Journal Officiel* mais aussi des actes administratifs et de la presse locale, n'ont pas d'existence légale<sup>166</sup>. Ce manque de documentation administrative rend impossible un comptage du mouvement sportif en tant que tel à partir de statistiques officielles rigoureusement constituées. Les données fédérales déjà évoquées, ne peuvent donc être croisées qu'avec le dénombrement des associations déclarées au *Journal Officiel*, source largement imparfaite mais qui reste utile pour établir des approximations statistiques et pour les comparer. En reprenant le compte d'Alex Poyer<sup>167</sup>, on retrouve des ordres de grandeur similaires<sup>168</sup>.

Type d'activité	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	Total 1901-1914
Tir	528	1291	1077	644	427	367	487	348	7026
Gymnastique	85	84	90	82	79	96	124	86	1192
Tir et gymnastique	62	97	138	95	68	98	79	62	1338
Préparation militaire	40	79	170	132	102	178	220	127	1141

**Tableau 6 : déclaration d'associations conscriptives par type (1907-1914)**

	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	Total 1901-1914
Total création sociétés conscriptives	715	1551	1475	953	676	739	910	623	10697
Nombre cumulé sociétés conscriptives	3770	5321	6796	7749	8425	9164	10074	10697	

**Tableau 7 : déclaration totale d'associations conscriptives (1907-1914)**

Le rythme de création n'est pas indicateur suffisant (même s'il souligne la multiplication des sociétés à partir de 1909), puisque qu'il indique le dynamisme et l'agrandissement du réseau associatif, mais pas sa taille réelle, étant donné que les sociétés précédemment créées continuent à fonctionner pour une large partie d'entre elles<sup>169</sup>. Calculer le stock de sociétés et

<sup>166</sup> J.-C. GAUGAIN, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var...*, op. cit., p. 65.

<sup>167</sup> A. POYER, *Cyclistes en sociétés...*, op. cit., p. 316-317.

<sup>168</sup> La construction de telles catégories, à partir de la simple déclaration au *Journal Officiel*, est problématique, puisque les quelques lignes ne disent en réalité pas grand-chose ni sur la réalité des pratiques ni sur la porosité de ces distinctions.

<sup>169</sup> C'est ce que Jacques Defrance a déjà fait remarquer. Philippe TETART (éd.), *Histoire du sport...*, op. cit., p. 80.

non pas seulement le flux de création revient également à une approximation du même ordre. En retenant un taux de disparition des associations de 50%, souvent constaté à moyen terme, on constate effectivement un réseau associatif préparatiste d'au moins 5 000 sociétés en activité. Un taux plus restreint de 15% de disparition<sup>170</sup>, certainement trop peu élevé, suggère un réseau de plus de 9 000 sociétés préparatistes<sup>171</sup>. L'annuaire Solière 1913 (avec des données 1912), donne également une approximation proche, avec plus de 7 000 sociétés (préparation militaire, gymnastique, tir), FGSPF comprise, ainsi que les petites fédérations<sup>172</sup>.

Type d'activité	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	Total 1901-1914
Cyclisme	39	46	59	55	45	54	54	25	582
Sports + autres activités	136	208	218	247	237	243	265	188	1891
Sports athlétiques	80	101	189	173	157	189	260	134	1549
Sports mécaniques	5	22	35	26	22	13	15	16	188
Sports	16	20	22	15	20	26	20	20	226
Hippisme	26	15	22	20	15	9	26	30	416
Excursions	22	15	31	24	32	34	40	30	267
Divers	22	25	33	32	36	53	62	51	371
Sports sauf cyclisme	307	406	550	537	519	567	688	469	4908
Total sport	346	452	609	592	564	621	742	494	5490
Nombre cumulé sociétés sportives	1416	1868	2477	3069	3633	4254	4996	5490	

Tableau 8 : déclaration d'associations sportives par type (1907-1914)<sup>173</sup>

	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914
Total des créations cumulées sociétés conscriptives + sociétés sportives	1061	2003	2084	1545	1240	1360	1652	1117
Nombre total	5186	7189	9273	10818	12058	13418	15070	16187

Tableau 9 : déclaration totale d'associations sportives et conscriptives (1907-1914)<sup>174</sup>

<sup>170</sup> En comparant grossièrement le nombre de numéros attribués au nombre de sociétés adhérentes, on obtient pour les trois grandes Unions : 14% pour l'USPMF, 17,5% de disparition, pour l'USTF, 32% pour l'USGF (ce qui s'explique en grande partie, pour cette dernière, par la précocité des affiliations dans les années 1870-1880, qui multiplie d'autant le nombre de sociétés dissoutes avec le temps). Cet indicateur est très approximatif : les sociétés ont pu disparaître, être refondues, ou se sont simplement désaffiliées. D'autre part, il faut que les fédérations n'ait pas réattribué un ancien numéro, ce qui semble être le cas, mais sans certitude.

<sup>171</sup> C'est aussi l'estimation retenue dans : M. SPIVAK, *Éducation physique...*, op. cit., p. 477.

<sup>172</sup> F. DE SOLIERES, *Annuaire général...*, op. cit.

<sup>173</sup> A. POYER, *Cyclistes en sociétés...*, op. cit., p. 316-317.

La force du réseau conscriptif apparaît également dans la comparaison avec le réseau sportif : la proportion pour le pôle conscriptif est de deux tiers du réseau des activités physiques, entendu au sens large, contre un tiers pour le pôle plus sportif. Le gros avantage de cette tentative d'évaluation par le nombre de déclarations au *Journal Officiel* est de d'adopter le point de vue le plus large, englobant toutes les associations plus ou moins liées à la préparation militaire, ce qui donne un ordre d'idée global.

### 3. Compter les sociétés agréées

Au contraire, une troisième solution, pour tenter d'établir une estimation de la taille du réseau conscriptif, est de se concentrer sur une catégorie plus resserrée, celle des SAG. Elle a l'avantage d'être source de documentation administrative plus fiable que les données issues du monde fédéral. En revanche, elle donne l'illusion de ne concerner que les associations pratiquant effectivement la préparation militaire, alors que ce n'est pas le cas, puisque de nombreuses sociétés demandent et obtiennent le statut pour obtenir des avantages matériels, sans qu'il soit possible de mesurer facilement la proportion de ces sociétés. À plusieurs reprises des estimations chiffrées du nombre de SAG sont données à la Chambre. Le 14 février 1910, le sous-secrétaire d'État Albert Sarraut répond au député Treignier que le nombre de SAG dépasse 4 000 et que 5 000 BAM ont d'ores et déjà été attribués<sup>175</sup>. Lors de la séance du 10 juin 1913, le ministre de la Guerre répond à une question du député Dariac qui lui demande de communiquer le nombre de sociétés de tir et le nombre de sociétés d'instruction. Il existe selon ses services environ 6 500 sociétés agréées ; parmi elles, environ 3 000 sont des sociétés de tir. Le ministre répond que « le nombre précis des tireurs n'est pas connu », et qu'un « grand nombre de sociétés de préparation militaire ou de sociétés de tir fonctionnent d'ailleurs en dehors de tout contrôle de l'administration de la guerre<sup>176</sup> ». En juillet, à l'occasion de la discussion d'un amendement visant à rendre la préparation militaire obligatoire, le député Tournan évoque « au 31 décembre 1912, environ 7.500 associations [concourant] à la préparation au service militaire ; parmi elles, 6.100 étaient agréées par le ministre de la guerre. L'effectif de ces sociétés, extrêmement variable, atteignait au total 732.000 membres, dont 560.000 tireurs », et note également l'attribution du statut de SAG à des sociétés sportives, puisque selon lui « certaines de ces sociétés procèdent de l'esprit sportif et visent à la création d'une élite physique. Celles qui suivent les règles déterminées par l'autorité militaire s'inspirent d'un principe éducatif et se proposent simplement d'obtenir un entraînement suffisant de l'ensemble<sup>177</sup> ».

Ces estimations semblent coïncider avec le nombre de numéros attribués à des sociétés. L'un des derniers attribués avant la guerre est en effet le numéro 7 031, pour la société « L'avant-

---

<sup>174</sup> *Ibid.*

<sup>175</sup> *Journal Officiel*, Chambre, séance du 14 février 1910, p. 794.

<sup>176</sup> *Ibid.*, Chambre, séance du 10 juin 1913, p. 1835.

<sup>177</sup> *Ibid.*, Chambre, séance du 10 juillet 1913, p. 2570.

garde de Lys-lez-Lannoy<sup>178</sup> », même s'il faut être davantage prudent avec cette numérotation administrative qu'avec celle des fédérations préparatistes, puisque certaines occurrences contenues dans l'annuaire 1927 de l'USGF semble suggérer un certain nombre de réattributions de numéros initialement donnés à des sociétés qui ont cessé de fonctionner. Un carton aux archives nationales conserve l'essentiel des demandes d'agrément traitées de mars 1909 à avril 1913 : le ministère accepte d'agréer environ 6 000 sociétés<sup>179</sup>. À partir de 1914, le ministère de la Guerre semble vouloir publier régulièrement la liste des SAG dans son bulletin officiel. Ainsi, le numéro de mars 1914 dresse la liste des sociétés agrées durant l'année 1913. Le premier numéro attribué est le 5965 en novembre 1912 à « la concorde de Vinneuf » (V<sup>e</sup> corps, subdivision de Sens) tandis que le dernier matricule, n. 6824, est donné pour « les amis de l'école laïque de la Tour-Saint-Gelin » (XI<sup>e</sup> corps d'armée, subdivision de Châtellerauld) en décembre 1913<sup>180</sup>, soit environ 850 sociétés, ce qui corrobore l'estimation des sociétés agrées durant l'année, pour arriver à un total probable en 1914 compris entre 6 000 et 7 000 SAG. Dans l'immédiat après-guerre, Adolphe Chéron cite dans un rapport parlementaire le chiffre de 6 899 sociétés agrées en février 1914<sup>181</sup>. Même en considérant un taux de disparition hypothétique de 15% entre 1908 et 1914, au moins 5 000 SAG fonctionnent donc en 1914.

Cependant, cet indicateur a priori relativement fiable a de fortes limites. À cause d'abord du problème de la FGSPF : les sociétés catholiques sont pour la plupart exclues de ce compte, alors qu'elles participent activement à la préparation militaire. Il y a également le problème des sociétés sportives qui sont agrées sans pour autant adopter systématiquement des activités préparatistes. De nombreux clubs de l'USFSA sont ainsi agrées, comme le Stade Bordelais Université Club, l'Union sportive Tourquennoise, le Sporting Club Rémois, l'Union sportive Boulonnaise, l'association sportive Biterroise, le Foot-Ball club de Lyon, le Stade Lavallois, l'Association sportive Michelin, le club athlétique de Marseille, ou encore l'Union sportive le Mans<sup>182</sup>. Or le phénomène sportif commence à devenir considérable. L'USFSA revendique environ 1 640 sociétés affiliées en 1914<sup>183</sup>. Arnaud Waquet estime ainsi qu'il existe 1 000 clubs et 50 000 joueurs de football en 1914, avec notamment un rôle très important joué par les amicales laïques<sup>184</sup>. Ces « petites A » pratiquent aussi régulièrement la préparation militaire, notamment sous la forme du tir. Ce réseau est massif à la veille de 1914, de l'ordre de 6 500 associations en 1913<sup>185</sup>, même s'il paraît difficile d'inclure ce nombre

---

<sup>178</sup> *Le Gymnaste*, 30 mai 1914, p. 1857.

<sup>179</sup> A.N. F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913) ».

<sup>180</sup> « Liste des sociétés de préparation militaire agrées du 1er novembre 1912 au 31 décembre 1913 », *art. cit.*

<sup>181</sup> Rapport n. 1792 au nom de la commission de l'armée, p. 13 : S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>182</sup> A.N. F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913) ».

<sup>183</sup> *Jeux et sports dans l'histoire*, Paris, Éditions du CTHS, 1992, vol. 2/, p. 63.

<sup>184</sup> Arnaud WAQUET, *Football en guerre : l'acculturation sportive de la population française pendant la Grande Guerre (1914-1919)*, Thèse de doctorat, Université Claude Bernard, Lyon, 2010.

<sup>185</sup> Éric CLAVERIE, « Des Petites A aux premiers pas de l'UFOLEP : aux origines du sport laïque en France (1895-1939) », *Sciences sociales et sport*, N° 15-1, 2020, p. 43-72.

dans l'estimation totale du mouvement de la préparation militaire. Édouard Petit, alors inspecteur général de l'Instruction publique, estimait plus modestement à environ 2 000 le nombre de « sociétés scolaires ou post-scolaires de sports athlétiques, de tir, de préparation militaire<sup>186</sup> ». Nombreuses sont les amicales laïques affiliées par ailleurs à l'une ou l'autre des fédérations préparatistes. Enfin, de nombreuses associations ou groupements de taille réduite n'ont pas les moyens ou ne voient pas l'intérêt d'effectuer de lourdes démarches administratives, ce qui est le cas notamment des initiatives lancées par des instituteurs, en particulier en milieu rural.

Au total, ce sont donc plusieurs milliers de sociétés préparatistes qui fonctionnent en 1914, dont le nombre peut vraisemblablement être compris, selon les catégories retenues et selon les corrections effectuées, entre 7 500 et 9 000. Il faut rapporter ce nombre à quelques éléments statistiques pour donner une idée de l'étendue de ce réseau : il y a 86 départements en 1914 (au moins 87 sociétés en moyenne par département), environ 200 sous-préfectures, 4 000 cantons (presque deux sociétés par canton en moyenne), 36 000 communes soit en moyenne environ une association préparatiste pour cinq communes. Le réseau se densifie de manière spectaculaire après 1908, notamment via le tir scolaire et post-scolaire, pour devenir massif dans les années 1910. L'extension se poursuit encore lorsque le conflit éclate.

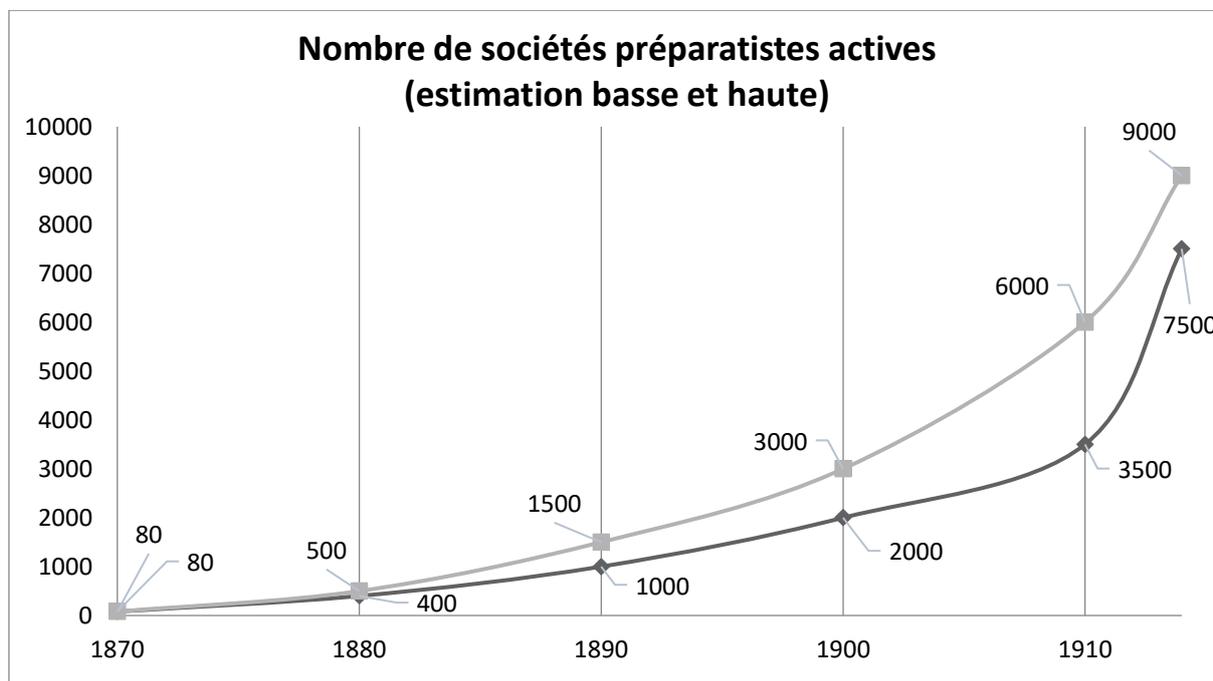


Tableau 10 : estimation du nombre de sociétés préparatistes actives

<sup>186</sup> Édouard PETIT, *De l'école à la guerre*, Paris, F. Alcan, 1916, p. 269.

## B. Praticants et pratiques : un mouvement de masse

### 1. Estimer le nombre de praticants

Après cette approximation du nombre d'associations, il faut se confronter au problème autrement plus épineux de l'évaluation du nombre de praticants, mais qui renseigne plus sûrement pour mesurer l'ampleur réelle de la préparation militaire. Au problème du manque de fiabilités des données disponibles, produites par les sociétés elles-mêmes alors qu'elles ont tout intérêt à gonfler ces chiffres, s'ajoute le problème de la nature même de la vie associative. L'adhésion d'une association ne dit rien de l'investissement dans une pratique. Ainsi, la majorité des adhérents revendiqués par les fédérations sont en réalité des membres honoraires, qui fournissent une cotisation de soutien mais ne participent pas à la vie associative. D'autre part, l'engagement associatif est extrêmement volatile et varie très rapidement au cours du temps, de mois en mois, voire de semaine en semaine, ce qui rend les statistiques largement inadaptées. Enfin, de nombreux sociétaires sont membres de plusieurs sociétés. Au total, les tentatives d'estimation numérique sont donc très aléatoires.

Une première solution, à peu près fiable mais très partielle, est de compter le nombre de brevetés chaque année, à partir de 1908. Cet indicateur a le double avantage de fournir des données statistiques produites par l'administration, qui n'a pas d'intérêt à fausser les chiffres, d'une part ; d'autre part, elle garantit que les jeunes hommes concernés ont pratiqué à minima des activités conscriptives, ne serait-ce qu'un entraînement minimum au tir. En 1908, selon le général Canonge, 4 000 brevets ont été distribués, 1 700 à l'USGF, 1 438 à l'Union Chéron, 892 à l'USTF, et 296 à l'Union des sociétés de préparation au service des armes à cheval<sup>187</sup>. Selon *le Soldat de demain*, 3 000 brevets ont été distribués en 1909<sup>188</sup>, 7 645 en 1910<sup>189</sup>, dont 3 500 brevetés sont revendiqués par l'USPMF et 3 000 par l'USGF<sup>190</sup>. Il y aurait eu 10 000 candidats au BAM en 1911, et 6 700 d'entre eux auraient été brevetés, dans 1 040 sociétés différentes. 4 624 BAM sont revendiqués par l'USPMF cette année-là<sup>191</sup>, tandis que l'USGF annonce 3 509 brevets<sup>192</sup>. Henry Paté évoque le chiffre supérieur de 10 000 brevets en 1911<sup>193</sup>. La réponse du ministre de la Guerre à la Chambre, déjà évoquée, donne le chiffre d'environ 10 000 brevets distribués en 1912<sup>194</sup>, 12 000 selon Henry Chéron<sup>195</sup>. L'USPMF

---

<sup>187</sup> L'ouvrage mentionne « 40.000 brevets », ce qui semble être une erreur. Frédéric CANONGE, *De l'éducation physique en France*, Charles-Lavauzelle, 1909, p. 89.

<sup>188</sup> Selon Henry Chéron, *Le Soldat...*, juin 1913.

<sup>189</sup> *Ibid.*, octobre 1911.

<sup>190</sup> *Ibid.*, mars 1911.

<sup>191</sup> *Ibid.*, mai 1912.

<sup>192</sup> Affiche de l'USGF, vers 1912. A.D.M.M. 1R 6, « Sociétés de tir, de gymnastique et de préparation militaire (1882-1938) ».

<sup>193</sup> « Rapport n. 2716, au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905, notamment en ce qui concerne la durée du service dans l'armée active, 14 mai 1913 ».

<sup>194</sup> *Journal Officiel*, Chambre, séance du 10 juin 1913, p. 1835.

<sup>195</sup> *Le Soldat...*, juin 1913.

compte environ 10 000 brevetés pour l'année 1913, liste publiée à l'appui, ce qui laisse envisager un nombre plus important de brevetés au total<sup>196</sup>. Pour la seule USPMF, pour toute la période d'existence du brevet avant la guerre (1908-1913), l'annuaire revendique le nombre de 28 100 brevetés, en plus de la pré-formation de 6 400 caporaux ou brigadiers, 3 375 sous-officiers, et 619 officiers<sup>197</sup>. Il y aurait également eu 5 000 brevetés environ en 1914, juste avant que la guerre ne soit déclarée, soit un total de 33 000 brevetés. Selon un rapport parlementaire produit par le docteur Lachaud en 1916, l'USGF aurait quant à elle fait distribuer 20 954 brevets<sup>198</sup> (mais les brevets comptés plusieurs fois sont certainement courants, étant donné la compétition entre les unions).

En comptant les brevets obtenus par les autres fédérations, FGSPF incluse, et les brevets obtenus hors de l'encadrement du mouvement préparatiste, ce sont 50 000 jeunes hommes, au bas mot, des classes 1910-1914 qui sont brevetés, sur un total de 1,4 millions de mobilisés dans ces classes, soit un ratio d'au moins 3,5%. C'est une faible proportion sur la masse des soldats de l'armée française, mais c'est en même temps un nombre assez élevé compte tenu du volontariat, de l'investissement nécessaire pour obtenir ce certificat, et de la nouveauté du cadre réglementaire, rapidement approprié, tant par le mouvement associatif que par les futures recrues.

Pour une évaluation plus large du nombre de pratiquants dans un sens étendu (pupilles, jeunes hommes de retour du régiment, hommes mûrs) au sein des sociétés, il faut s'en remettre à des estimations et à des ordres d'idée. À l'occasion d'un discours pour une fête préparatiste au début de l'année 1913, le général Regnault, qui commande l'armée d'Orient pendant la guerre mais qui ne dirige encore à cette époque que la subdivision de la Seine, donne des indications précieuses sur l'état du mouvement préparatiste sous son autorité<sup>199</sup>. Il commence par dénoncer le manque de collaboration du mouvement préparatiste avec l'armée, puisque selon lui une circulaire de décembre demandant des renseignements pour janvier n'a reçu que 196 réponses pour 340 sociétés interrogées. Il dénonce les sociétés qui « ignorent de parti pris » l'armée, « jusqu'au jour où elles en ont besoin pour transmettre leurs demandes de récompenses ». D'après ses données, 284 SAG de la Seine préparent effectivement au BAM en 1912, et regroupent 32 000 sociétaires (soit 98 sociétaires en moyenne par société), ainsi que 250 officiers et 600 sous-officiers et caporaux. Toujours selon les chiffres avancés par Regnault, une proportion d'environ 28% des sociétaires tirent par séance dans les stands, et environ 80% de ces tireurs ont moins de 21 ans. Selon lui, ces 284 SAG de la Seine formaient 6 000 jeunes de 15-21 ans, dont 2 250 de 20 ou 21 ans (soit 21 par société en moyenne), à rapporter aux 19 000 incorporés de la Seine pour 1912, c'est-à-dire un ratio de 11,8% des

---

<sup>196</sup> *Le Soldat...*, février 1914.

<sup>197</sup> USEPPSM, *Annuaire du Soldat de Demain...*, *op. cit.*

<sup>198</sup> « Proposition de loi instituant l'obligation de l'éducation physique, de la préparation au service militaire et organisant leur fonctionnement, présentée par M. Lachaud député », n. 2828, annexe au procès-verbal de la séance du 27 novembre 1916, p. 19. A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

<sup>199</sup> Discours reproduit dans *le Soldat...*, février 1913.

incorporés). Pour les 155 sociétés strictement considérées comme des groupes de préparation militaire, la proportion monte à 4 000 jeunes de 15-21 ans (soit 26 par société en moyenne), dont 1 200 de 20 à 21 ans (30% du total). Selon cette estimation, la plus basse recensée dans un département pourtant fortement urbanisé, la moyenne tournerait donc autour de 20 à 25 jeunes pratiquants par société. Une autre moyenne est proposée après-guerre par l'USPMF, à propos d'une enquête sur les pratiques des années 1923-1924, et peut-être utilisée dans la mesure où l'hypothèse d'un maintien d'une structure relativement similaire avant et après le conflit semble plausible. Il y aurait alors 80 000 sportifs pratiquants dans les sociétés de l'Union (c'est-à-dire qui participent aux activités physiques, comme la gymnastique), dont 50 000 suivent les cours de préparation militaire (tir, manœuvres, instruction technique) dans environ 1 700 sociétés inscrites, soit un ratio compris approximativement entre 30 et 45 jeunes hommes par société.

Une estimation probable revient donc à multiplier le nombre de sociétés par 20 au plus bas jusqu'à 45 au plus haut pour obtenir une estimation crédible du nombre de pratiquants. Pour les sociétés de l'USMF en 1914, en reprenant les plus de 1 800 sociétés revendiquées, on arrive à un total compris entre environ 35 000 et 80 000 jeunes. Pour le tir, la proportion de pratiquants est certainement plus élevée puisque les hommes revenus du régiment peuvent continuer à s'exercer jusqu'à un âge avancé, mais avec environ 3 000 sociétés, ce sont donc entre 60 000 et 135 000 jeunes qui pratiquent le tir<sup>200</sup>. Pour la gymnastique, avec environ 1 500 sociétés, ce sont entre 30 000 et 68 000 jeunes qui pratiquent. Il faut enfin inclure la FGSPF, soit également entre 30 000 et 68 000 jeunes. Au total, avec une estimation basse de 7 500 sociétés, le total de pratiquants serait donc approximativement compris entre 150 000 et 350 000. En adoptant une estimation plus haute de 9 000 sociétés préparatistes, incluant les sociétés qui ne sont affiliées dans aucune des trois grandes unions, l'estimation monte à 180 000 ou 400 000 jeunes pratiquants au maximum. Ce total semble considérable mais assez éloigné du million et demi de pratiquants annoncés par l'annuaire du CNS, même en incluant les sociétés sportives et en élargissant le compte aux pratiquants plus âgés. Il y a environ 500 sociétés affiliées à l'UVF, qui ne regroupe pas toutes les sociétés cyclistes<sup>201</sup>, et 1 640 sociétés affiliées à l'USFSA en 1914<sup>202</sup>, soit environ entre 40 000 et 100 000 sportifs (le compte n'est pas exhaustif). Le pôle préparatiste est en donc largement majoritaire numériquement, et un nombre supérieur à 500 000 pratiquants semble dès lors déjà surestimé, même en comptant le tir<sup>203</sup>.

---

<sup>200</sup> Henry Paté avance dans son rapport pour la loi de trois ans le chiffre très ambitieux de 560 000 tireurs en 1912. « Rapport n. 2716, au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905, notamment en ce qui concerne la durée du service dans l'armée active, 14 mai 1913 »..., *op. cit.*, p. 23.

<sup>201</sup> A. POYER, *Cyclistes en sociétés...*, *op. cit.*, p. 222.

<sup>202</sup> *Jeux et sports dans l'histoire...*, *op. cit.*, p. 63.

<sup>203</sup> C'est pourtant l'estimation retenue fréquemment du nombre « des gymnastes et sportifs français, « entre 500 000 et 1 million à la veille de la grande guerre, soit 5 à 10% des garçons de moins de 25 ans ». P. CLASTRES et P. DIETSCHY, *Sport, culture...*, *op. cit.*, p. 50.

## 2. Un tableau géographique de la préparation militaire

Ce nombre de pratiquants n'est évidemment pas réparti de manière uniforme sur le territoire. Pour esquisser ce tableau géographique de la préparation militaire en 1914, les analyses suivantes se fondent sur la proportion départementale de la population nationale mesurée lors du recensement de 1911<sup>204</sup>, rapportée au nombre de sociétés agréées déclarées dans chaque département d'une part<sup>205</sup>, d'autre part au nombre de brevets revendiqués par l'USPMF par département<sup>206</sup>, source partielle mais qui a le mérite de combler en partie l'absence de dénombrement total des brevets au niveau national. Ces données cumulées permettent de distinguer trois ensembles géographiques assez nets<sup>207</sup>. D'abord, un noyau dur regroupe les départements qui concentrent plus de 200 sociétés agréées. La Seine est ainsi le plus important centre préparatiste avec 367 sociétés (dont 231 rien qu'à Paris), soit 6% des quelques 6 000 SAG, mais en concentrant 10% de la population. Le Nord est dans un cas de figure similaire, second département préparatiste avec 231 sociétés agréées (5%), mais dans une proportion à peu près conforme à son poids démographique (5% de la population nationale). En revanche, la Seine-et-Oise est surreprésentée avec 221 sociétés, soit 3,7% du total national avec seulement 2,1% de la population. C'est également le cas de la Gironde (206 SAG, soit 3,4% du total avec 2,1% de la population) et du Pas-de-Calais avec 214 sociétés (3,5% du total), pour 2,7% de la population. Ce premier groupe de départements, très structurés du point de vue préparatiste, concentrent à eux-seuls 40% des BAM obtenus sous l'égide de l'USPMF, pour seulement 22% de la population, avec là encore le poids énorme de Paris (15% des BAM) et du Nord (presque 10%).

Vient ensuite un groupe surreprésenté par rapport à son poids démographique, dans une région parisienne élargie (Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Marne, Loiret, Oise), dans le quart Est (Meurthe-et-Moselle, Vosges, Meuse, Doubs, Côte-d'Or), et le long de la vallée du Rhône (Isère, Rhône, Loire), en plus de quelques départements épars (Aisne, Aube, Yonne, Alpes-Maritimes, Charente-Inférieure). Ce deuxième groupe comptabilise au total un tiers des sociétés agréées et presque 27% des BAM revendiqués par l'USPMF pour seulement 21% de la population. Il faut ajouter un mot sur les colonies et les pays étrangers, avec plus de 50 SAG en Algérie – et plus de 200 BAM –, une douzaine de sociétés en Tunisie, ainsi que quelques groupes qui fonctionnent en Belgique, en Grande-Bretagne et en Espagne. Un groupe d'une trentaine de départements se caractérise par un poids du réseau conscriptif qui correspond globalement au poids démographique avec plus ou moins une cinquantaine de sociétés par département. En revanche, un troisième ensemble géographique se distingue par un réseau conscriptif particulièrement peu développé, même au regard de son faible poids

---

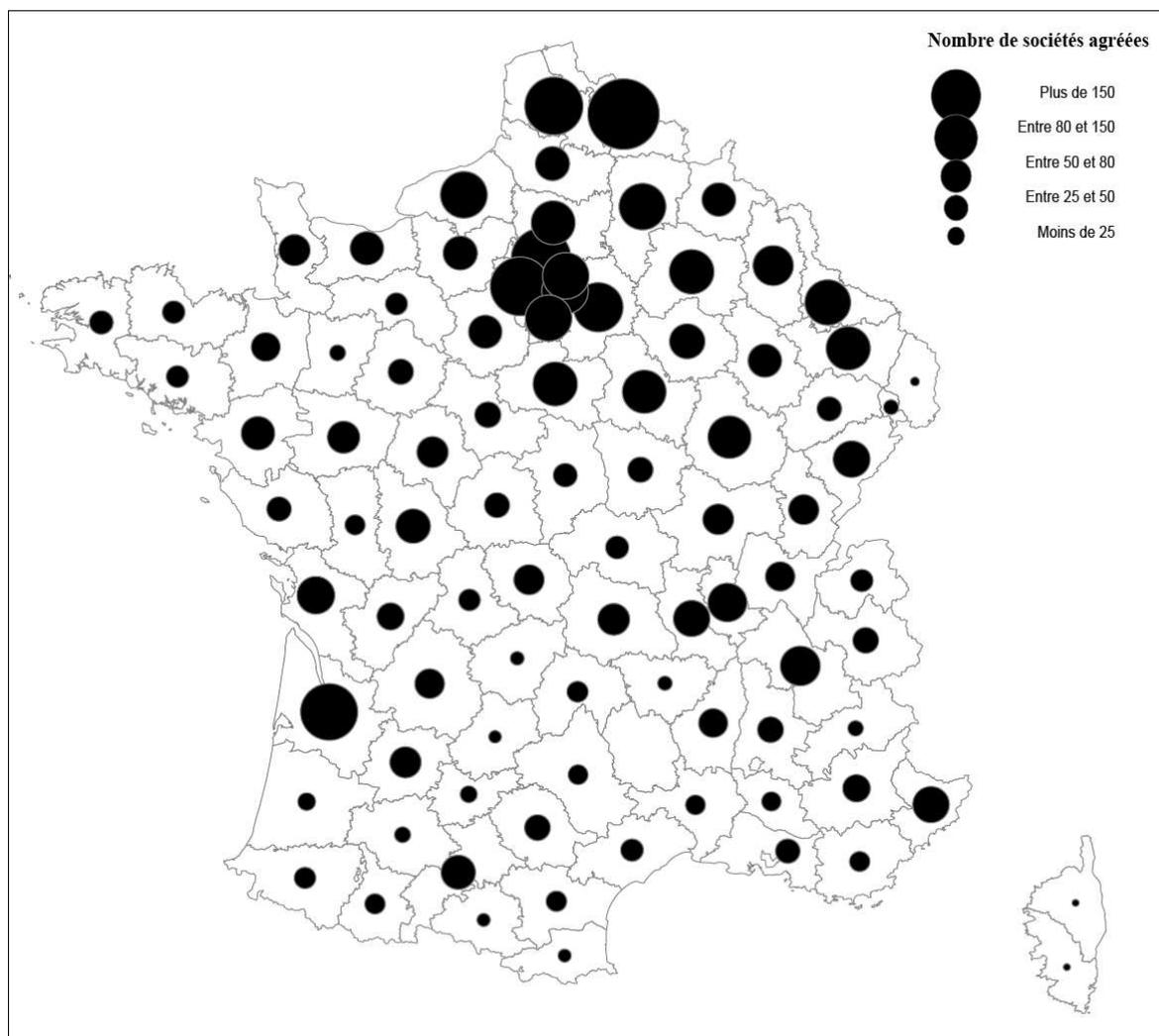
<sup>204</sup> Michel HUBER, « Le recensement de la population française en 1911 », *Journal de la société statistique de Paris*, 53, 1912, p. 141-148.

<sup>205</sup> A.N. F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913) ».

<sup>206</sup> Les chiffres sont issus des numéros du *Soldat de demain* de 1914.

<sup>207</sup> Le tableau complet est reproduit en annexes.

démographique<sup>208</sup>. C'est le cas d'une partie de la Bretagne et de l'Ouest (Vendée, Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan), des régions de montagne (Basses-Pyrénées et Hautes-Pyrénées, Ariège, Pyrénées-Orientales, Haute-Savoie, Hautes-Alpes), du Centre (Cher, Allier, Cantal, Corrèze, Lozère, Haute-Loire), du Sud-Ouest (Aude, Aveyron, Landes, Gers, Tarn-et-Garonne) et d'une partie du midi et du littoral méditerranéen (Hérault, Var, Vaucluse, Corse). La Lozère est le seul département à n'avoir aucune société agréée enregistrée, et aucun lauréat du BAM revendiqué par l'USPMF.



Carte 1 : nombre de SAG par département en 1913

<sup>208</sup> La question du caractère rural du mouvement préparatiste est abordé dans un chapitre ultérieur.

Cette représentation graphique<sup>209</sup> pose la question de la pertinence de la fameuse ligne Saint-Malo-Genève. Dans la synthèse la plus récente sur l'histoire du sport, Thierry Terret affirme ainsi l'existence d'une plus grande concentration du mouvement sportif, au sens large, au Nord de cette ligne<sup>210</sup>, même s'il note une inflexion au début du siècle. Roger Chartier notait dans les *Lieux de mémoire* que « peu d'itinéraires ont été plus fréquentés par les historiens français que celui qui mène de Saint-Malo à Genève<sup>211</sup> », puisque cette analyse spatiale remonte au début du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>212</sup>. Mais elle ne semble pas constituer ici une distinction pertinente, non plus que l'explication, souvent avancée, par la présence d'une frontière menaçante, avec notamment les contre-exemples marquants de la Gironde et de la vallée du Rhône : il y aurait peut-être même au contraire intérêt à décroquer cette géographie, et à dépasser le stricte cadre national pour le considérer par régions transnationales, et envisager par exemple l'influence de la gymnastique allemande ou des sociétés de tir suisses dans les départements de l'Est. Comme le constate Alex Poyer dans le cas du vélo, la France préparatiste est avant tout « la France du Nord, Nord-est, c'est-à-dire un Bassin parisien dilaté jusqu'à la frontière Est, [qui] s'oppose à celle du Centre, du Sud et de l'Ouest de part et d'autre d'une ligne brisée Caen-Angers-Genève<sup>213</sup> ».

La carte préparatiste semble bien plutôt coïncider avec la carte de l'associationnisme en général, dont la structure ne peut pas s'expliquer par des variables simples comme la densité de population ou le développement économique, mais par l'analyse de particularités locales multifactorielles, qui ne se comprennent que par des combinaisons particulières de variables très fines. La présence ou non de garnisons peut jouer un rôle important, tout comme l'existence de centres urbains favorables, en particulier lorsqu'une bourgeoisie républicaine locale est disposée à faciliter le mouvement. La proximité d'une frontière portant une mémoire militaire peut aussi être un élément déterminant, mais au même titre que des traditions locales (chasse pour le tir, archerie, sarbacane) ou que le poids particulier de l'Église dans une région, qui induit souvent un grand nombre de patronages.

### 3. Une pratique théorisée

À quoi ressemble cette pratique, devenue massive ? Il s'agit ici de s'intéresser rapidement à la préparation militaire telle que les théoriciens la réclament : mais les manuels ne disent rien des pratiques réelles, ou presque, au même titre que les manuels scolaires ne sont qu'un reflet déformé de l'enseignement dans les classes<sup>214</sup>. En revanche, cette véritable doctrine diffusée

---

<sup>209</sup> A.N. F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913) ». Cette carte a été réalisée avec le logiciel Philcarto.

<sup>210</sup> T. TERRET, *Histoire du sport...*, op. cit., p. 29.

<sup>211</sup> Roger CHARTIER, « La ligne Saint-Malo-Genève », in Pierre NORA (éd.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2003, p. 2817.

<sup>212</sup> Elle naît sous la plume du baron Dupin et des « arithméticiens politiques de la Restauration ». *Ibid.*, p. 2846.

<sup>213</sup> A. POYER, *Cyclistes en sociétés...*, op. cit., p. 94.

<sup>214</sup> Sur ce point, voir la deuxième partie.

par des revues, des ouvrages et des discours renseignent sur l'idéologie des théoriciens et sur leur conception d'une pratique idéale, dont rien ne dit qu'elle existe effectivement. Premier élément central : l'idée d'un mouvement de masse. La doctrine préparatiste, commune aux trois grandes unions comme aux services des ministères, reprend l'objectif de former le plus de conscrits possibles pour augmenter le potentiel militaire du pays. Par conséquent, le programme général est constitué d'un mélange de matières utiles à l'armée, au point de vue physique et au point de vue moral, qui doit rester accessible au plus grand nombre. Cette démarche se concrétise dans le programme du BAM dès 1908, qui incite à l'entraînement au tir et aux marches longues, à une initiation aux manœuvres militaires, à la gymnastique, en plus d'éducation morale et patriotique. Un second aspect saillant est l'ouverture progressive et constante à des formes nouvelles d'éducation physique et plus simplement à la gymnastique héritée du XIX<sup>ème</sup>, ainsi qu'une « démilitarisation » des pratiques. La troisième caractéristique de cette théorie préparatiste est l'intensité des débats sur la forme que doit prendre l'éducation physique, avec des courants antagonistes très marqués (gymnastique suédoise, méthode hébertiste, intégration ou non des jeux sportifs, etc.).

Dans le *Guide-livret du citoyen soldat* de 1904, édité par la société nationale du tir (et dont une note manuscrite indique un tirage à 4 000 exemplaires), l'éducation civique est très patriotique, proposant aux jeunes hommes une sorte de panthéon des français méritants, largement composé des gloires militaires. Le manuel insiste essentiellement sur le tir, l'enseignement militaire proprement dit (le fonctionnement du service, les grades, les manœuvres etc.) et laisse une place importante pour une éducation physique très marquée par la gymnastique, la boxe, la natation, c'est-à-dire le programme traditionnel de la gymnastique de Joinville. Trois paragraphes évoquent la possibilité de « courses de résistance », de « courses de vitesse » et de « rallyes », mais selon le manuel, « on devra préférer à cette distraction des exercices de service en campagne quand on disposera d'une bonne température le dimanche<sup>215</sup> ». À l'inverse, dans les manuels de 1913-1914, les nouvelles pratiques sportives ont fait leur apparition. Dans le manuel Hatton, dont selon le *Soldat de demain*, « en moins de deux ans, 10 000 exemplaires ont été demandés à l'éditeur<sup>216</sup> », on trouve une large description des règles du football, au milieu de la partie sur les jeux, et l'éducation civique se fonde sur un catéchisme républicain vantant le « culte du drapeau »<sup>217</sup>. Dans le manuel du Commandant Chapuis de 1914 (9<sup>ème</sup> édition), l'évolution est même théorisée :

*« Le programme à suivre doit être bien net et bien précis. A tout prix, il importe de ne pas retomber dans les abus inutiles et parfois ridicules des bataillons scolaires. Il ne s'agit plus de jouer aux soldats avec des enfants de douze à quatorze ans, qui faisaient jadis un maniement d'arme*

---

<sup>215</sup> *Guide livret du citoyen-soldat...*, op. cit., p. 122.

<sup>216</sup> *Le Soldat...*, mai 1912.

<sup>217</sup> LIEUTENANT-COLONEL HATTON, *Manuel à l'usage des sociétés de préparation militaire*, Charles-Lavauzelle, 1913.

*irréprochable et qui prenaient des alignements à faire pâlir les géomètres.[...]*

*Il s'agit uniquement d'assouplir, de développer et de fortifier par une bonne gymnastique les jeunes gens de dix-sept à vingt ans, pendant deux années environ avant leur service militaire, et de leur enseigner : 1° à tirer avec l'arme de guerre ; 2° à marcher ; 3° à rendre énergiques leur volonté et leurs mouvements en faisant de la gymnastique rationnelle, qui augmente la force du corps et l'habileté générale de l'homme ; 4° à leur démontrer les principes solides sur lesquels reposent la discipline, l'esprit militaire et le patriotisme, et à bien les pénétrer de ces principes<sup>218</sup>. »*

De la même manière, le manuel recommande l'adoption, raisonnée et prudente, des nouvelles pratiques sportives :

*« Certains jeux et certains sports qui réclament un grand déploiement de force ou un effort longtemps soutenu n'ont pas été, pour ce motif, classés dans la gymnastique d'application que doivent pratiquer tous les hommes du service armé. Mais ils conviennent parfaitement pour exercer tout en les distrayant les hommes particulièrement résistants qui pratiquent la gymnastique de sélection. Tels sont ; Le foot-ball rugby ; Le foot-ball association ; Le hockey ; La canne ; Le bâton ; La lutte, etc.<sup>219</sup> »*

Adolphe Chéron ne dit pas autre chose, à l'occasion du congrès fédéral à Roubaix en 1911, en s'adressant aux préparatistes de la ville :

*« La préparation de la jeunesse, vous l'assurez par l'école, par le gymnase, par le stand ou par le stade ; on en trouve le principe dans le moindre de vos travaux [...] J'ai prononcé le mot « préparatiste ». Je tiens à rappeler qu'il ne peut y avoir antinomie entre préparatiste et gymnaste, tireur, sportif (sic) ou éducateur scolaire. Vous prouvez que chacun vise un but commun.*

*En avant ! donc ; pour la préparation militaire de la jeunesse par le livre, par l'agrès, par le fusil, par le ballon du jeu de plein air ; le but est au-dessus des moyens : en avant ! pour la préparation de tous les jeunes gens de notre pays au rôle de bon citoyen, et plus haut encore : en avant ! pour la patrie toujours plus grande, pour la République toujours plus belle<sup>220</sup>. »*

Les méfiances restent néanmoins bien présentes. « D'une façon générale on reproche à toutes [les sociétés] qui se livrent réellement à la préparation militaire de jouer au soldat et de tourner au bataillon scolaire », se lamente un article intitulé « la nouvelle préparation militaire » dans le bulletin *Vers l'armée*. D'un autre côté, l'auteur défend le principe préparatiste, puisque :

---

<sup>218</sup> COMMANDANT CHAPUIS, *Manuel de la préparation militaire en France...*, op. cit., p. 6-7.

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>220</sup> *Le Soldat...*, février 1911.

*« N'en déplaise aux pontifes de la nouvelle école qui inondent la presse de la régénérescence physique, il y a loin de la séance du stade olympique, de la promenade du tourisme à la marche sur route avec l'armement et l'équipement de campagne. Combien en avons-nous vu de ces sportsmen rester sur le bord des routes et incapables du moindre effort<sup>221</sup>. »*

En 1914, le mouvement préparatiste est donc un mouvement de masse, largement diffusé sur le territoire, qui propose un enseignement en pleine évolution, qui s'adapte aux nouvelles pratiques physiques émergentes, pour toucher un public de plus en plus large.

C. Un mouvement préparatiste légitimé et en plein essor

1. *Une politique publique toujours plus volontariste*

L'élaboration progressive d'une politique publique en faveur de la préparation militaire, constante depuis les années 1880, même si les réalisations concrètes restent toujours en deçà des volontés affichées, se poursuit par une circulaire très volontariste envoyée par le ministre Clémenceau aux préfets, le 17 avril 1909<sup>222</sup>. Après avoir rappelé l'existence du projet rapporté par le docteur Lachaud en 1908, il souligne que le mouvement associatif n'a pas attendu une loi « pour entreprendre l'éducation militaire de la jeunesse, complément indispensable des dispositions de la loi de 1905 ». Il demande alors aux préfets :

*« [De donner] à ces diverses entreprises, d'un si haut intérêt au point de vue de la défense nationale, l'appui de votre clairvoyante activité pour vaincre l'indifférence regrettable avec laquelle elles ont été accueillies dans certaines régions.*

*Il ne faut pas attendre du temps la généralisation d'une œuvre aussi nécessaire. La compensation, par la formation des jeunes soldats préalablement à l'appel, de l'année de service militaire que le législateur républicain épargne aux nouvelles générations, s'impose sans délai. »*

Selon lui, « les moyens d'action ne font pas défaut » : il cite les subventions accordées par le ministère de l'Intérieur, par le ministère de la Guerre sous forme de munitions et d'aides à la construction de stands ; il évoque les crédits possiblement accordés par les collectivités locales (conseils généraux, municipalités), l'aide enfin des unions préparatistes.

*« Dans des conditions aussi favorables, je suis assuré que vous saurez obtenir du corps enseignant qu'il s'attache à faire naître et prospérer des sociétés de tir scolaires, et que vous serez écouté des personnes clairvoyantes auxquelles vous vous adresserez pour la constitution de sociétés de préparation militaire.*

---

<sup>221</sup> *Vers l'armée*, numéro 10, septembre 1913.

<sup>222</sup> A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

*J'ajoute que, pour conserver à ces sociétés un caractère indispensable d'absolu loyalisme envers nos institutions, il importe que vous déterminiez à les constituer immédiatement, partout où elles n'existent pas encore, des citoyens résolus à ne pas les laisser dégénérer en instruments d'une politique d'opposition à la République.*

*Un certain nombre d'exemples permettent de penser que l'administration préfectorale n'a pas encore saisi, dans tous les départements, le double devoir patriotique et républicain qui lui commande à cet égard une action prompte et persistante. Avec la certitude du concours moral et de l'aide matérielle du gouvernement, vous aurez à cœur, j'en suis convaincu, de mener à bien cette tâche. »*

Cette politique gouvernementale de promotion de la préparation militaire, qui perdure sans discontinuer de 1908 à 1914, s'accompagne d'un certain nombre d'initiatives législatives, qui restent néanmoins lettres mortes. Il faudrait rentrer plus en détail dans l'analyse politique fine du manque de concrétisation de ces projets de loi. En toute hypothèse, plusieurs facteurs n'incitent pas les députés à un vote rapide : la peur du coût engendré par des subventions trop généreuses, la contrainte d'un vote du principe d'obligation à la charge de l'État qui demanderait un vaste plan d'investissement dans des équipements, la possible impopularité d'exercices rendus obligatoires ; l'indifférence enfin, voire le rejet du principe d'une éducation physique militarisée par toute une partie des parlementaires, pour des raisons différentes, tant à la gauche qu'à la droite de l'hémicycle. Le projet de loi rapporté par Lachaud est déposé à nouveau en 1910<sup>223</sup>. En 1911, les députés Henry Paté, André Hesse et Marc Doussaud déposent un autre texte ambitieux, « concernant l'organisation générale de la préparation militaire en France<sup>224</sup> », visant essentiellement à renforcer le contrôle du gouvernement dans le mouvement préparatiste. Le député de la Gironde Émile Constant dépose quant à lui en mars 1913 un projet « tendant à organiser dans chacun des cantons de France des compagnies de préparation et d'instruction militaire », dont le texte évoque le contexte des mois précédents :

*« Les événements de ces derniers mois ont fait apparaître à tous les yeux la nécessité de porter à son maximum la puissance défensive de la France. Le gouvernement a cru trouver dans le rétablissement du service de trois ans la formule destinée à réaliser cet effort ; d'autres cherchent dans une organisation nouvelle de l'armée le moyen de rendre plus rapide la mobilisation et plus moderne l'instruction militaire de la nation<sup>225</sup>. »*

Mais il faut surtout retenir, entre autres initiatives plus anecdotiques<sup>226</sup>, le projet de loi élaboré par le gouvernement, sur les travaux du comité consultatif présidé par Paul Doumer<sup>227</sup>, et

---

<sup>223</sup> Proposition de loi n. 300, déposée le 11 juillet 1910. A.N. C//7420, « Travaux parlementaires ».

<sup>224</sup> Proposition de loi n. 1552, déposée le 28 décembre 1911, *Ibid.*

<sup>225</sup> Proposition de loi n. 2660, déposée le 20 mars 1913. A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

<sup>226</sup> Proposition de loi n. 2369, déposée le 7 avril 1910, « présentée par M. Paul-Meunier, tendant à accorder certains avantages aux membres des sociétés de tir, de gymnastique et de musique légalement constituées dans les communes ». A.N. C//7413, « Travaux parlementaires ».

présenté sur décret du président de la république par Barthou ministre de l'instruction, président du conseil, le 4 novembre 1913<sup>228</sup>. Un amendement du député Tournan propose par la suite de réduire le service de 3 à 6 mois en aux détenteurs du BAM<sup>229</sup>. Le projet préparatiste a un tel vent en poupe que Gaston Doumergue évoque la préparation militaire comme un objectif lors de sa déclaration ministérielle :

*« Messieurs, nul d'entre vous n'attend que nous vous proposons de rouvrir le débat sur la loi militaire récemment votée. C'est la loi. Nous entendons l'appliquer loyalement. Notre dessein est, en même temps, de consacrer notre effort à un ensemble de mesures qui, indépendantes de la durée du service sous les drapeaux, sont susceptibles de porter à son maximum la force défensive de la nation. (Applaudissements à gauche.) Au premier rang de ces mesures, nous placerons la préparation militaire de la jeunesse, une meilleure utilisation de nos réserves (Applaudissements) et le relèvement des soldes des officiers et des sous-officiers. (Applaudissements à gauche et au centre.)<sup>230</sup> »*

Ce soutien se concrétise également dans un décret qui crée « dans chaque région de corps d'armée en France, un emploi de général inspecteur des formations de réserve et de la préparation militaire », ce qui institutionnalise encore davantage la préparation militaire et le contrôle des sociétés agréées par l'armée<sup>231</sup>. Une instruction « sur la situation et les attributions des généraux inspecteurs des formations de réserve et de la préparation militaire » place effectivement les SAG de la région sous la haute direction de cet officier<sup>232</sup>. Les subventions accordées aux sociétés préparatistes commencent également à devenir conséquents. Henry Paté évoque ainsi une augmentation continue du budget alloué au ministère de la Guerre de 1907 à 1912<sup>233</sup> :

---

Proposition de loi n. 700, déposée par le 20 janvier 1911 par Georges Bureau et Justin Godart, « tendant à ce que les jeunes gens appelés à concourir pour le BAM bénéficient du quart de place pour se rendre du lieu de leur domicile au lieu du concours et soient placés en subsistance dans un des corps de la garnison pendant la durée des épreuves ». A.N. C//7420, « Travaux parlementaires ».

<sup>227</sup> Dont plusieurs documents de travail sont conservés. A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

<sup>228</sup> Projet de loi n. 3142 sur la préparation militaire. A.N. C//7420, « Travaux parlementaires ».

<sup>229</sup> Amendement déposé le 27 novembre 1913. A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

<sup>230</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 11 décembre 1913, p. 3746.

<sup>231</sup> Décret du 15 octobre 1913. *Le Soldat...*, novembre 1913.

<sup>232</sup> Instruction du 16 janvier 1914. Jean SAINT-MARTIN, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation : 1918-1939*, Paris, Vuibert, 2005, p. 59-60.

<sup>233</sup> « Rapport n. 2716, au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905, notamment en ce qui concerne la durée du service dans l'armée active, 14 mai 1913 », p. 321.

Année	Prix	Stands de tir	Subventions	Munitions	Total
1907	65 390	0	15 000	777 000	857 390
1908	65 390	100 000	15 000	1 400 000	1 580 390
1909	66 390	100 000	65 000	1 560 000	1 791 390
1910	66 390	100 000	65 000	1 822 000	2 053 390
1911	66 390	100 000	65 000	1 912 000	2 143 390
1912	80 290	175 000	130 000	2 158 750	2 544 040

**Tableau 11 : budget de la préparation militaire (1907-1912)**

Il faut rajouter à ces chiffres environ 200 000 francs accordés au moins depuis 1908 par le ministère de l'Intérieur comme subventions aux sociétés préparatistes, en particulier par le biais d'une aide allouée aux grandes fédérations, qui s'élève à 300 000 francs en 1912<sup>234</sup>, soit un total de près de trois millions de francs chaque année.

Il y a aussi un volet scolaire, notamment pour le secondaire. Une circulaire du ministre de l'Instruction Barthou de 1913 appelle l'attention des recteurs sur l'importance de la préparation militaire dans les collèges et lycées. Selon une enquête ministérielle d'octobre 1913 évoquée par le *Soldat de demain*, plus de 100 lycées et de 200 collèges organisent un enseignement de cet ordre, sous la forme de l'instruction militaire (pour une trentaine de lycées et d'environ 70 collèges), ou sous la forme du tir et/ou de la gymnastique<sup>235</sup>.

## 2. Le soutien politique d'un groupe de parlementaires préparatistes

Mais le soutien affiché par les autorités républicaines se matérialise d'abord par la présence honorifique des parlementaires, du gouvernement et du président de la République dans les cérémonies préparatistes. Armand Fallières se fait toujours représenter pour le concours annuel de l'USPMF aux Tuileries, et Raymond Poincaré, qui ne peut pas être présent en 1913 à cause des manœuvres navales à Toulon, est présent en 1914<sup>236</sup>. Un noyau dur de parlementaires, gravitant autour des milieux militaires, porte également le sujet de la préparation militaire devant le parlement, à l'image de l'influent député Berteaux, avant qu'il ne trouve accidentellement la mort. Un groupe parlementaire de la préparation militaire est

<sup>234</sup> Selon le député Tournan. *Journal Officiel*, Chambre, séance du 10 juillet 1913, p. 2570.

<sup>235</sup> *Le Soldat...*, novembre 1913 et mars 1914.

<sup>236</sup> *Ibid.*, juillet 1914.

ainsi fondé dès 1906<sup>237</sup>, vraisemblablement à l'initiative du président de l'USGF Charles Cazalet<sup>238</sup>, pour regrouper ces députés favorables et porter des propositions concertées devant l'assemblée. C'est ce groupe qui est à l'origine du projet de loi de 1907-1908, précisément porté par Maurice Berteaux<sup>239</sup>. Les parlementaires réunis proposent notamment de rendre le tir obligatoire dans les écoles, avec un effet immédiat dans le secondaire, puis progressivement dans les écoles primaires qui devraient se doter de carabines<sup>240</sup>. Par la suite le groupe réunit au moins annuellement les présidents des unions préparatistes et les parlementaires favorables pour discuter des projets de lois qui circulent dans les couloirs de l'Assemblée. En novembre 1908, le groupe discute notamment du projet de loi amendé par la commission de l'armée et rapportée par le député Lachaud, en proposant notamment de maintenir une permission de 30 jours supplémentaire aux brevetés, réduite à 15 jours par la commission<sup>241</sup>. Une réunion le 29 octobre 1909 rediscute le projet et émet « un vœu tendant à ce que la discussion du projet de loi soit prochainement inscrite à l'ordre du jour de la chambre<sup>242</sup> ». En 1910, la réunion ne réunit que peu de parlementaires sous la présidence du sénateur Belle. Sont présents les députés Maurice Berteaux, Méquillet, Dron, Treignier, Lachaud, Haudos et Jouancoux. Il est notamment question du format et de la difficulté du brevet<sup>243</sup>. Le 20 novembre 1911, le groupe est présidé par le député Eugène Étienne, avec notamment Dron, Méquillet, Treignier, Lachaud, mais également Dalimier, Thalamas, le général Pédoya, tous les dirigeants préparatistes, ainsi que Hébrard de Villeneuve<sup>244</sup>. Adolphe Chéron défend le principe de l'obligation de l'affiliation à une société agréée pour les jeunes hommes qui veulent passer le brevet, et déclare n'avoir pas peur que les SAG soient des « antichambres de la caserne », répondant par-là à des accusations de certains membres du groupe, ce qui montre que des divergences traversent les milieux préparatistes<sup>245</sup>. La réunion du 5 novembre 1912 porte notamment sur la question du transfert d'une partie des crédits de l'intérieur vers le ministère de la Guerre<sup>246</sup>.

Ce soutien politique au mouvement préparatistes s'appuie donc sur un certain nombre de parlementaires particulièrement impliqués, pour des raisons politiques ou selon des

---

<sup>237</sup> 28 novembre 1910. (*Chambre des Députés*) 6e réunion du Groupe parlementaire (sénateurs et députés) d'éducation physique et de préparation militaire. Publié par les soins de l'Union des sociétés de gymnastique de France, 8 rue Reignier à Bordeaux, Vannes, impr. de Lafolye frères, 1910.

<sup>238</sup> C'est en tout cas ce qu'il affirme lui-même : « Ce groupe, fondé le 27 novembre 1906, a tenu jusqu'à ce jour [en 1913], huit réunions au cours desquelles des décisions importantes ont été prises et des vœux très précis ont été émis. [...] On peut donc hautement affirmer que l'action du groupe parlementaire d'EP a eu la plus salutaire influence sur les décisions gouvernementales, et que, grâce à lui, le grand arbre de la gymnastique et de la PM a porté les meilleurs fruits ». CONGRES INTERNATIONAL DE L'EDUCATION PHYSIQUE, *Principes de méthodes d'éducation physique...*, op. cit., p. 415-432.

<sup>239</sup> *Le Soldat...*, décembre 1911.

<sup>240</sup> *Ibid.*, avril 1912.

<sup>241</sup> *Ibid.*, décembre 1908.

<sup>242</sup> *Ibid.*, novembre 1909.

<sup>243</sup> *Ibid.*, n. 20 et 21, décembre 1910.

<sup>244</sup> *Ibid.*, décembre 1911 ; *Vers l'armée*, décembre 1911.

<sup>245</sup> *Le Gymnaste*, 3 février 1912 ; *Le Soldat...*, février 1912.

<sup>246</sup> *Ibid.*, janvier 1913.

inclinations plus personnelles. Marc Doussaud, par exemple, député de la Corrèze, est à la fois un militaire et un sportif, ce qui le prédispose à s'intéresser à la question. Il est capitaine au 95<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale, président de la commission des sports au ministère de l'Instruction publique, président d'honneur de la fédération des sociétés de tir du 12<sup>e</sup> corps d'armée, vice-président du groupe des députés anciens officiers de l'active et officiers de réserve. Selon *Vers l'armée*, c'est aussi le promoteur de raids hippiques pour les officiers de réserve ; « sportsman accompli c'est un de nos meilleurs cavaliers, un bon épéiste, lauréat de plusieurs concours au fusil Lebel », avec notamment un « remarquable raid qu'il fit en 1912 : 32 kilomètres à pied à raison de 10 kilomètres à l'heure », ainsi qu'un « fanatique de l'aviation<sup>247</sup> ». Le député Fernand David (gauche radicale) va jusqu'à proposer de renforcer la préparation militaire dans sa profession de foi<sup>248</sup>. Une vingtaine de parlementaires sont également membres du comité de patronage de l'USPMF pour 1911<sup>249</sup>. Une analyse rapide de cette liste montre que les milieux radicaux de centre droit sont particulièrement surreprésentés. Trois députés sont en effet inscrits au groupe gauche radicale (Clémentel, Lefébure, Méquillet) ; un de la gauche démocratique (Étienne) ; sept du groupe « républicains radicaux-socialistes » (Chenal, Ferdinand Buisson, Dalimier, Deloncle, Pasqual, Pédoya, Treignier) ; 12 sénateurs allant de Selves (union républicaine) à une grosse majorité de la « gauche démocratique radicale et radicale-socialiste », (Aimond, Brisson, Doumergue, Dubost, Maujan, Messimy, Strauss), ainsi que Gervais, Mascuraud, Mézières, Pauliat. Henri Paté, le député de la Seine qui devient par la suite une figure des milieux préparatistes et sportifs, est admis en octobre 1911<sup>250</sup>. Quelques personnalités importantes de l'administration s'affichent également dans ce comité de patronage, Mesureur, directeur général de l'assistance publique ; Autrand, préfet de Seine-et-Oise ; Édouard Petit, inspecteur général de l'instruction publique. Il faut certainement y voir l'influence d'Adolphe Chéron, lui-même plusieurs fois candidats à la députation sous l'étiquette radicale, en 1902, en 1904 et en 1914, sans succès, tout en étant introduit dans les milieux militaires (notamment ceux de l'école de Joinville, en tant qu'ancien élève), et membre de la Ligue de l'Enseignement<sup>251</sup>.

### 3. *La reconnaissance rapide de la fédération Lattès, symptôme d'un essor associatif et fédéral*

Cette triple conjonction d'un essor associatif massif, de la construction continue d'une politique publique préparatiste et d'un soutien politique constant, fabrique un champ au sein duquel s'expriment des concurrences féroces. À l'inverse, la concurrence accrue entre fédérations préparatistes témoigne d'un secteur associatif devenu très puissant, qui attire les convoitises et qui attise les luttes d'influence. Cette concurrence exacerbée se lit par exemple

---

<sup>247</sup> *Vers l'armée*, numéro 8, 25 mars 1913.

<sup>248</sup> *Impressions : projets de lois, propositions, rapports, etc.*, Chambre des députés, n. 287, juillet 1914, p. 990.

<sup>249</sup> *Le Soldat...*, juillet 1911.

<sup>250</sup> *Ibid.*, octobre 1911.

<sup>251</sup> Pour plus de détails, se reporter à un autre travail : L. PABION, « "L'Union Chéron" », *art. cit.*

dans l'article d'un tireur qui déplore l'émergence de la préparation militaire dans le *tir national* en termes peu amènes, en les qualifiant de « boîtes à brevet », et présentées comme les usurpatrices d'un rôle depuis longtemps joué par les sociétés de tir, avant l'instruction de 1908 :

*« Malheureusement l'importance accordée dans la suite à ce parchemin, par la promesse de la garnison de choix qu'il donne aux jeunes qui l'obtiennent, avant leur incorporation, a suscité d'âpres rivalités et du même coup faussé en partie l'esprit de la réforme. Aussi nous a-t-il été donné de voir des organisations spéciales – et celles-là nous doivent le qualificatif de “boîtes à brevet” qui leur est resté ! – s'établir en marge du règlement avec la tolérance mal informée des Pouvoirs publics ; puis, ramassant audacieusement le titre de Sociétés de préparation militaire que l'Instruction du 7 novembre 1908 avait laissé traîner par inadvertance dans son avant-propos, s'en faire un instrument de domination à l'encontre des Sociétés de préparation et de perfectionnement militaires, à l'encontre des véritables S. A. G. qui cependant sont les seules, comme nous l'avons démontré, à posséder une existence régulière devant la réglementation en vigueur, devant, notre loi à nous<sup>252</sup>. »*

L'émergence de la fédération Lattès est de la même manière très éloquente. Active seulement depuis 1911, elle peut réunir l'année suivante toute la haute-société républicaine. Un banquet de 500 personnes est organisé le samedi 15 juin 1912, à l'Hôtel Continental, dès sept heures, avec la musique du 28<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Millerand, ministre de la guerre, Fernand David, ministre du commerce, Paul Deschanel président de la chambre et Antonin Dubost président du Sénat font une apparition, tandis que se rejoignent à table Eugène Étienne vice-président de la chambre, le général Manoury, gouverneur de Paris, plusieurs députés, l'amiral Fournier, de nombreux généraux ; Daniel Mérillon et le général Lachouque, présidents de l'USTF et de l'Union des sociétés d'équitation militaire ; Jouvenel rédacteur en chef du *Matin*, plusieurs chefs de cabinets ministériels (guerre, instruction, agriculture, travail), ainsi que le commandant Boblet, qui dirige Joinville<sup>253</sup>. L'année suivante, le 25 octobre 1913, la jeune fédération peut même se targuer d'une remise des prix du concours annuel en en présence du président Poincaré, évènement relayé par toute la grande presse (*Le Matin*, *Le Journal*, *Le Petit Journal*, *Excelsior* qui publie même une image de la tribune officielle)<sup>254</sup>.

Mais rien ne semble justifier l'existence d'une fédération concurrente à l'USPMF, si ce n'est une stratégie personnelle de certains dirigeants préparatistes qui cherchent à s'émanciper du pouvoir exercé par Adolphe Chéron. Lucien Lattès est né en 1851, c'est un ancien banquier, dont l'engagement volontaire et la blessure lors de la guerre de 1870 (perte de l'oreille droite) lui donnent une légitimité militaire. Ancien juge au tribunal de commerce de Nice, conseiller

---

<sup>252</sup> R. LAFFITTE, « La genèse des SAG », *art. cit.*

<sup>253</sup> *Vers l'armée*, juillet 1912.

<sup>254</sup> *Ibid.*, septembre 1913

au commerce extérieur<sup>255</sup>, c'est aussi un ancien cadre de l'USPMF, « membre fondateur de l'Union, ancien vice-président de l'Association nationale », qui se voit offrir par la fédération de la Seine la présidence d'honneur en 1910<sup>256</sup>, avant de fonder sa fédération qui ressemble plus à une dissidence qu'à une véritable volonté de promouvoir une forme différente de préparation militaire. *Le Soldat de Demain* évoque à mots couverts des critiques qui « été formulées contre la façon dont l'Union est administrée » au sujet de « la régularité des comptes » qui forcent le bureau de l'USPMF à justifier de « la parfaite concordance des pièces de comptabilité<sup>257</sup> », tandis que Lattès quitte l'Union avec une dizaine de membres du conseil d'administration. Le général Bosc, lors d'une fête de gymnastique, soutient Chéron en l'assurant de la force de son engagement préparatiste, « ce qui vous vaut ces rivalités, ces jalousies qui se dressent autour de vous » ; « si parfois vous éprouvez des amertumes, lui dit-il, consolez-vous en pensant que l'estime et l'admiration de tous ceux qui font passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier vous restent », tandis qu'une lettre de Cazalet de l'USGF évoque « la création d'une nouvelle fédération nationale dont le besoin ne se faisait pas sentir<sup>258</sup> », ce qui oblige Lattès, au congrès de l'USFG, en novembre 1911, à lever son verre à « l'union étroite, forte, sincère, indissoluble de toutes les Unions, de toutes les fédérations poursuivant, comme nous tous ici, le même but, le même idéal, la grandeur, la prospérité de notre France républicaine<sup>259</sup> ». Les « mécontentements, les défits<sup>260</sup> » des dissidents se concrétisent par la publication d'une lettre des transfuges du conseil d'administration, qui accusent à mots couverts Chéron de détournement de fonds et d'enrichissement personnel, soulignant la part sans cesse croissante de la part du budget consacrée au fonctionnement de l'Union, avec de fortes sommes consacrées aux voyages de Chéron, plutôt qu'à des aides pour les sociétés adhérentes<sup>261</sup>. L'affaire se règle finalement devant les tribunaux, et le journal est reconnu coupable d'avoir publié des attaques diffamatoires contre Adolphe Chéron, avec des peines de prison et des amendes pour les responsables et les signataires<sup>262</sup>. Ces vicissitudes de la vie fédérale montrent donc tout l'enjeu de positions dirigeantes dans le milieu préparatiste devenues de véritables enjeux de pouvoir.

---

<sup>255</sup> Base Léonore, côte LH/1495/56.

<sup>256</sup> *Le Soldat...*, janvier 1910.

<sup>257</sup> *Ibid.*, avril 1911.

<sup>258</sup> *Ibid.*, mai 1911.

<sup>259</sup> *Vers l'armée*, décembre 1911.

<sup>260</sup> *Le Soldat...*, août 1911.

<sup>261</sup> *Ibid.*, décembre 1911.

<sup>262</sup> *Ibid.*, mai 1912.

## Conclusion du deuxième chapitre

Les décennies 1900-1910 constituent donc la « Belle Époque » du militarisme, avec la poursuite d'une véritable politique volontariste de préparation militaire dès 1900, qui se concrétise dans la mise en place en 1908 du double statut de SAG et de BAM, ainsi que par la mise en chantier d'une loi tendant à l'organisation et l'obligation de l'éducation physique préparatiste dans le sillage de la loi de recrutement de 1905. Ce projet passe tout prêt d'être votée, et l'aurait peut-être été à courte échéance sans la déclaration de guerre.

La préparation militaire est néanmoins devenue très courante à l'école, notamment sous la forme du tir scolaire. Le caractère massif de cette pratique semble avoir largement été oublié, aussi bien par la mémoire collective que par l'historiographie, et montre un sommet de la militarisation de l'école et des loisirs organisés dans un cadre parascolaire par les instituteurs jusque dans les plus petits villages ruraux.

Enfin, cette idée politique mise en œuvre s'appuie sur un réseau associatif très structuré autour de fortes fédérations préparatistes, pleinement intégrées au régime et qui reçoivent tous les honneurs républicains. Ce sont plusieurs milliers de sociétés préparatistes, probablement entre 7 500 et 9 000, qui constituent un réseau associatif dense et en pleine croissance. 50 000 brevets sont distribués entre 1908 et 1914, et plusieurs centaines de milliers de jeunes hommes s'exercent dans ces sociétés, de l'ordre de 150 000 à 400 000.

## Chapitre 3. La préparation militaire à l'épreuve de la guerre, entre ruptures et continuité paradoxale (1914-années 1930)

### I. Préparer la guerre, faire la guerre (1914-1919)

#### A. La guerre des préparatistes : continuer à préparer des soldats ?

##### 1. *Le choc de la mobilisation : une organisation désorganisée*

La guerre des préparatistes est paradoxale. Un mouvement associatif s'est lentement construit, pendant plusieurs décennies, dans le but explicite de militariser la société, au sens strict, pour augmenter la valeur défensive du pays dans le cas d'un éventuel conflit. Or quand survient la déflagration mondiale, alors que la mise à l'épreuve semble arrivée, l'activité semble se réduire à peau de chagrin. Les sources deviennent si peu nombreuses, en comparaison avec la profusion de documentation pour les années 1900-1910, qu'on a l'impression que le mouvement est quasiment à l'arrêt, au niveau national, dans les premiers mois de la guerre. Pourtant, çà et là, des initiatives individuelles, locales, désorganisées, tentent de faire perdurer des pratiques de préparation militaire en temps de guerre – initiatives qui ne sont pas sans rappeler certaines dynamiques à l'œuvre de 1870-1871. Mais notamment dans le cas du tir, les activités semblent largement s'arrêter. Faute de sources, il faut se limiter à un aperçu partiel, composé d'exemples suggestifs. Ces hypothèses peuvent néanmoins tenter d'expliquer ce coup d'arrêt paradoxal porté au mouvement préparatiste.

D'abord, l'administration militaire a d'autres objectifs plus prioritaires, en pleine bataille de la Marne, à un cheveu de la déroute, que de songer à la formation des classes de conscrits suivantes. Des initiatives ministérielles apparaissent plus tard, notamment à partir de 1916-1917, quand le recrutement devient un problème central dans la conduite de la guerre. D'autre part, le mouvement associatif est, d'une manière générale, complètement désorganisé avec la mobilisation, puisque les forces vives partent rejoindre leur régiment, sans que ceux qui restent ne soient forcément assez nombreux, assez compétents ni assez préparés. La réintégration des armes fournies par l'armée, prévue de longue date, pose également des difficultés matérielles souvent insurmontables pour les sociétés<sup>1</sup>. On en trouve des traces au niveau local : la correspondance de la société de tir de Saint-Aubin-sur-Aire (Meuse) montre que l'armée avait pris des dispositions réglementaires pour anticiper le cas d'une déclaration de guerre<sup>2</sup>, tandis que l'ordre de réintégration des fusils, daté d'août 1914, a été conservé dans

---

<sup>1</sup> *Le Tir national*, 8 août 1914.

<sup>2</sup> A.D.M. E-DEPOT 346/165, « Saint-Aubin-sur-Aire, société de tir, réintégration des armes et munitions à la mobilisation : correspondance, note de service ; champ de tir, droits de la commune : extrait du registre des délibérations. 1910-1932 ».

les archives de la société de tir d'Andernay (Meuse)<sup>3</sup>, ou apparaît encore dans les registres de la société de gymnastique « la Gauloise » de Montbéliard, dont la direction réclame en 1919 le retour des armes après le conflit – retour apparemment difficile. Outre le problème des fusils (certaines sociétés avaient acheté en propre quelques armes), se pose vraisemblablement l'autre difficulté de la pénurie de munitions ; enfin, les instructeurs sont au front, et ne reste que les plus âgés, et plus tard les blessés.

Une circulaire destinée aux généraux commandants de régions, datée de septembre 1914, signée par le directeur de l'infanterie au ministère de la Guerre réfugié à Bordeaux, témoigne de toute la difficulté de la situation et des tentatives d'adaptation, limitées, dans l'urgence et avec des fortes contraintes :

*« Mon attention a été appelée sur le concours que les Sociétés de Préparation Militaire pourraient encore prêter, avec leurs éléments non mobilisés, pour l'instruction du tir des recrues prochaines. Mais ces sociétés ayant dû reverser à l'autorité militaire le premier jour de la mobilisation leurs armes et leurs munitions, se trouvent, pour la grande majorité, dans l'impossibilité matérielle d'assurer cette préparation spéciale.*

*En raison du grand avantage qui résulterait pour les corps de troupe de l'incorporation de jeunes appelés ayant déjà pratiqué le tir, j'ai pensé qu'il conviendrait de fournir dans la mesure du possible aux S. A. G. les moyens de donner à leurs élèves en âge d'être mobilisés les premiers éléments de cette instruction. J'ai en conséquence l'honneur de vous informer qu'en vue de l'instruction du tir de la classe de 1915 je vous autorise à mettre quelques fusils et des munitions à la disposition de celles des S. A. G. de votre région qui sont en état de fonctionner et vous paraîtront, après examen, présenter à cet effet les garanties nécessaires. Vous voudrez bien donner d'urgence des instructions pour l'exécution de ces dispositions<sup>4</sup>. »*

Dans le même ordre d'idées, le général Gallieni, rappelé d'urgence de sa retraite pour devenir gouverneur militaire de Paris, aurait donné un ordre dès le 11 septembre 1914, fixant un programme à la préparation militaire pour les sociétés de la capitale encore en état de fonctionner<sup>5</sup>. Une circulaire aurait été envoyée le 24 décembre 1914 pour inviter les généraux commandants de division à mettre à disposition armes et munitions aux sociétés<sup>6</sup>.

Les exemples locaux de sociétés, montrent également cette tension entre désorganisation profonde et volonté de continuer à faire quelque chose pour participer à l'effort de guerre. « La Gauloise » de Montbéliard ne reprend son fonctionnement normal qu'avec une réunion

---

<sup>3</sup> A.D.M. E-DEPOT 512/110, « Andernay, société de tir : correspondance, arrêté, régime intérieur, concours, statuts (1908-1938) ».

<sup>4</sup> Circulaire du 23 septembre 1914, lieutenant-colonel Martin, directeur de l'Infanterie, en réponse à une demande de l'USTF. *Le Tir national*, 3 octobre 1914.

<sup>5</sup> Le texte, non retrouvé, est évoqué dans *Le Soldat...*, n. 2 spécial, 20 juillet 1916 et n. 6 spécial, 15 février 1917.

<sup>6</sup> Texte non consulté, cité par l'instruction ultérieure du 15 décembre 1917.

du comité le 19 octobre 1919<sup>7</sup>, mais pendant la guerre, « à la demande du gouvernement », des cours sont assurés trois fois par semaine par quelques instructeurs encore présents, à destination des classes 1915-1918, avec plus de 50 élèves chaque année, qui pratiquent des exercices de tir tous les dimanches (20 000 cartouches auraient été brûlées pendant la guerre), tandis que le stand de la société est mis à la disposition de l'armée. À Lyon des sociétés fonctionnent aussi, comme la société de gymnastique la Martiale à la Croix-Rousse, qui, selon le commissaire spécial, « a instruit 950 élèves pour les classes 1914-1915-1916 et 17 », tandis que « 380 des classes 1918-1919 et 20 suivent les cours » en 1916<sup>8</sup>. À Dommartin-lès-Remiremont (Vosges), la société de tir organise, en 1915, des cours de clairon, de tir et de lecture de carte le dimanche de 8h à 9h à destination de 19 pupilles, mais les activités semblent suspendues, visiblement, de 1916 à 1919<sup>9</sup>. À Basse-sur-le-Rupt dans les Vosges, l'activité cesse et la reprise des cours ne semble avoir lieu qu'en 1921<sup>10</sup>, tout comme pour la société mixte de Ventron (Vosges) mise en sommeil jusqu'en 1922<sup>11</sup>. Pour la société organisée par les pompiers À Morley (Meuse), quelqu'un a tenu les comptes pendant la guerre, a réglé le montant de l'assurance incendie et des contributions, mais les activités ne recommencent progressivement qu'en 1920-1921<sup>12</sup>.

## 2. « Le jour de gloire est arrivé » : les fédérations préparatistes en guerre

Mais les fédérations sont globalement mises en sommeil, même si la parution d'un bulletin, des initiatives de *lobbying* et quelques évènements spectaculaires organisés çà et là donnent l'apparence d'une activité continuée. C'est ce que montre le cas de l'USPMF. Une réunion, dès le 27 juillet 1914, avait d'ores et déjà anticipé l'éventualité d'un conflit en nommant une commission administrative chargée de l'intérim pour la durée de la guerre, composée de membres du conseil non mobilisables, notamment le docteur Hellot, alors président honoraire, et Pfeiffer, plus ancien vice-président. Dès la déclaration de guerre, les instances dirigeantes organisent des actions locales, autour de Paris. Un groupe de préparation militaire pour les classes non encore mobilisées fonctionne dès septembre, tandis qu'une « marche manœuvre » est organisé les 6 et 7 décembre 1914 vers Varreddes, près de Meaux, pour participer au creusement de nouvelles tranchées le long de la Marne. Le groupe parisien de l'Union grossit au fil de la guerre. Des séances de gymnastique ont lieu le matin, l'après-midi et le soir en semaine ; des tirs sont organisés le jeudi et le dimanche, ainsi qu'une marche hebdomadaire. « L'éducation morale et civique fut l'objet de soins spéciaux », et le bulletin fédéral fait état

---

<sup>7</sup> 58 S25 AG. ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 58S 1-134, « Fonds Pechin (société de tir, préparation militaire, la Gauloise, Marcel Richardot) ».

<sup>8</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>9</sup> A.D.V. 30J, « Société de tir la Vigilante, de Dommartin-lès-Remiremont (1909-2003) ».

<sup>10</sup> A.D.V. 273J, « Société mixte de tir et de préparation militaire « la Fraternelle » de Basse-sur-le-Rupt (1899-1925) ».

<sup>11</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron (1907-1946) ».

<sup>12</sup> A.D.M. E-DEPOT 269/194-206, « Morley, société de tir et de préparation militaire des sapeurs-pompiers (1906-1946) ».

d'une éducation physique qui inclut « les jeux et sports, et en particulier le foot-ball ». En 1916, les cours des casernes, les préaux des écoles et les casernes de pompiers sont peu à peu mis à disposition par l'administration. Les instructeurs sont soit non-mobilisés, soit blessés et convalescents. Certains gardiens de la paix, anciens sous-officiers, ainsi que des instructeurs des pompiers, sont fournis par le préfet. Les cours pour les armes spéciales, artillerie – « où les engagements volontaires ne cessent de se multiplier », cavalerie, puis aviation, semblent logiquement rencontrer un grand succès, les jeunes espérant par-là éviter une affectation dans l'infanterie. Une liste des activités subsistant dans les régions, citant seulement une dizaine de grandes sociétés (« la Charentaise » à Angoulême, « La Gironde » et « l'Escadron » réunies à Bordeaux, la *Pro Patria* de Toulon), laisse deviner que le mouvement préparatiste s'est réduit à presque rien<sup>13</sup>. En 1917, l'Union revendique pourtant des cours donnés à 18 000 jeunes dans le groupe parisien de l'Union, notamment en direction du public scolaire, ainsi que 75 séances de tir organisées pour 175 000 cartouches tirées<sup>14</sup>. L'USTF lance une enquête à l'été 1916 : sur 2 100 questionnaires envoyés, l'Union ne reçoit que 1 098 réponses de sociétés (qui fonctionnent donc encore, au moins administrativement) dont seulement 692 disent être capables de donner des cours de préparation militaire, ce qui montre toute l'étendue de la désorganisation d'un réseau associatif, qui tente malgré tout de persévérer<sup>15</sup>.

Un autre élément important est l'organisation de défilés de futures recrues dans la capitale. Le général Galliéni passe en revue les sociétés de préparation militaire à l'École militaire dès le 5 novembre 1914. Le 21 février 1915, le général Ravenez passe de la même manière des sociétés en revue au champ de Vincennes, tout comme le général Parreau le 5 septembre. Le conseil municipal de Paris organise une revue le 21 mars 1915, une autre au polygone de Vincennes le 21 mai 1916. L'USPMF maintient sa traditionnelle fête-défilé le 20 juin 1915, aux Tuileries. Plus original, une soirée de gala pour le départ de la classe 1917 est offerte par le cinéma-exploitation, au cirque d'hiver, en présence du général commandant de la Seine. Les « poilus de demain », venus en 1916 de plusieurs régions (Bordeaux, Bayonne, Troyes, Châlons-sur-Marne), défilent aux Tuileries sous l'objectif des caméras de Pathé-Gaumont<sup>16</sup>, et font la Une du journal *Excelsior* :

---

<sup>13</sup> *Le Soldat...*, n. 1 spécial, 1er juin 1916.

<sup>14</sup> *Ibid.*, n. 6 spécial, 15 novembre 1917.

<sup>15</sup> *Le Tir national*, 19 août 1916.

<sup>16</sup> *Le Soldat...*, n. 1 spécial, 1er juin 1916 et n. 2 spécial, 20 juillet 1916.

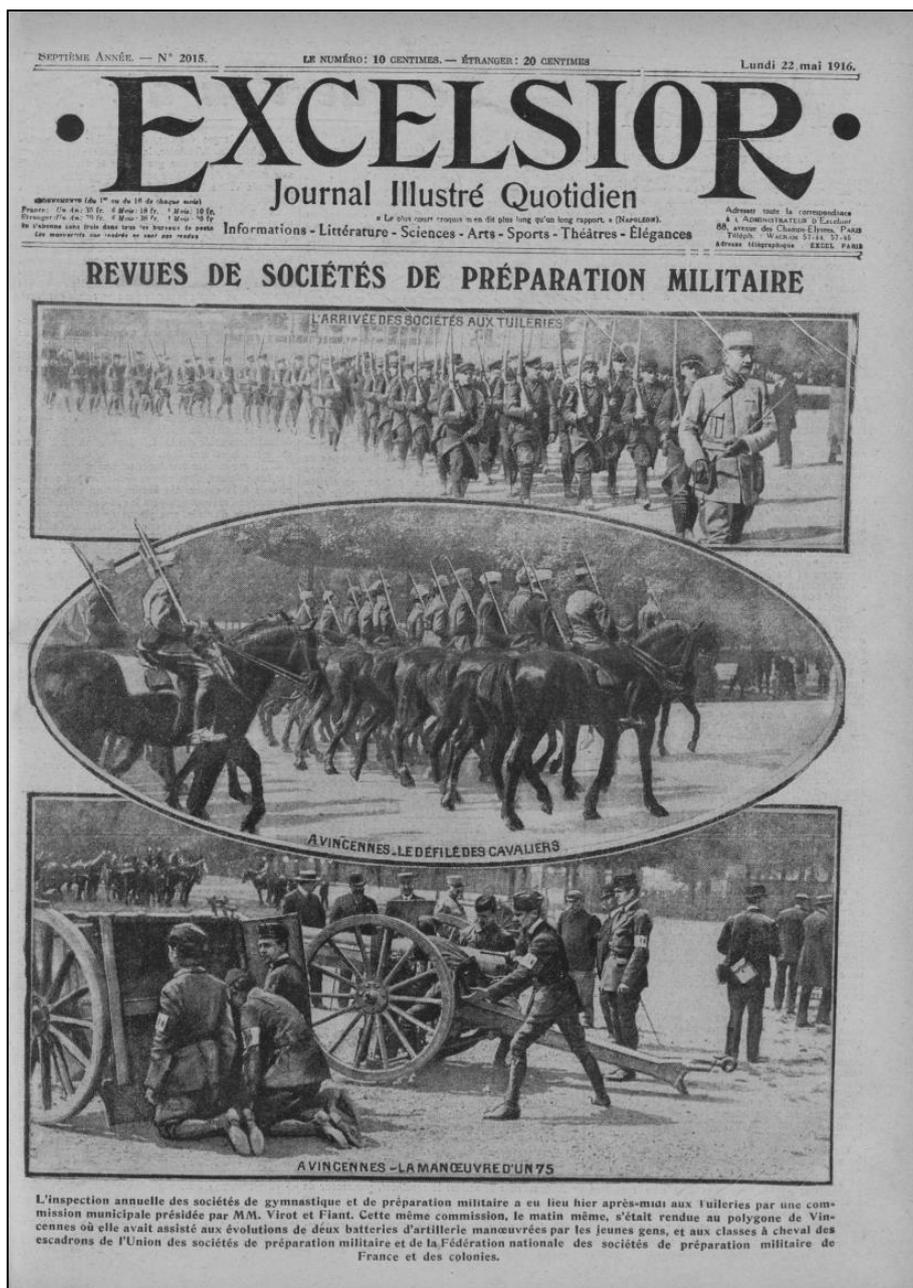


Figure 5 : « Revue des sociétés de préparation militaire », *Excelsior*, 22 mai 1916

« L'inspection annuelle des sociétés de gymnastique et de préparation militaire a eu lieu hier après-midi aux Tuileries », dit l'article<sup>17</sup>. Ces manifestations deviennent de plus en plus spectaculaires au fil du conflit, puisque le 20 mai 1917, le conseil municipal passe en revue un

<sup>17</sup> « L'inspection annuelle des sociétés de gymnastique et de préparation militaire a eu lieu hier après-midi aux Tuileries par une commission municipale présidée par MM. Virot et Fiant. Cette même commission, le matin même, s'était rendue au polygone de Vincennes où elle avait assisté aux évolutions de deux batteries d'artillerie manœuvrées par les jeunes gens, et aux classes à cheval des escadrons de l'Union des sociétés de préparation militaire et de la Fédération nationale des sociétés de préparation militaire de France et des colonies ». *Excelsior*, 22 mai 1916.

groupe de l'Union de plus de 1 800 élèves, tandis que la fête des Tuileries de juin 1917 rassemble une foule importante, avec 3 000 spectateurs dans les seules tribunes, selon le bulletin fédéral, ainsi que 3 000 jeunes sous la présidence du sous-secrétaire de la guerre Besnard<sup>18</sup>. Mais vu l'ampleur de la guerre, ces défilés sont plutôt une affaire de symbole et de maintien du moral de la population qu'une activité ayant une quelconque utilité pratique. Comme le demandait Marcel Spivak, en quoi la préparation de quelques centaines de recrues « pouvait-il modifier le comportement au feu d'une armée moderne<sup>19</sup> ? »

Les autres fédérations ne sont évidemment pas en reste : il s'agit pour les dirigeants de ne pas perdre la place acquise dans le champ concurrentiel du mouvement préparatiste. L'USGF organise une œuvre d'assistance aux gymnastes blessés au front dès novembre 1914, puis un système d'aide aux 400 gymnastes prisonniers, avec près de 10 000 colis envoyés durant le conflit. L'Union souscrit aussi à des emprunts de guerre<sup>20</sup>, et fait appel aux sociétés adhérentes : « entraînez la jeunesse, voilà l'obligation : vous serez utiles à la Patrie ». Une subvention est octroyée en avril 1915, et le ministre de la Guerre approuve officiellement le programme d'action de l'USGF, le 10 février 1916, tandis que l'Union lance une campagne pour solliciter les préfets, et cherche à intégrer encore davantage les moniteurs des sociétés à l'école de Joinville. Son activité d'influence en faveur de la gymnastique aboutit enfin à sa participation à la commission chargée de l'élaboration du nouveau programme de Joinville. De son côté, l'USTF manifeste également la volonté de tenir son rang<sup>21</sup> en publiant dans son bulletin, dès le 8 août, une déclaration sans équivoque :

*« Aux sociétés de l'Union. La Guerre est déclarée ; elle est pour les patriotes qui souffraient en silence depuis 44 ans, en même temps qu'une cruelle épreuve, un profond soulagement. Nous avons la conviction que la victoire restera au bon droit et résolument, sans forfanterie, nous l'espérons du plus profond de notre cœur. Toute cette jeunesse élevée dans nos Sociétés, tous les hommes mobilisables qui y ont également puisé des enseignements nécessaires, partent courageusement et gaiement : la bénédiction de ceux qui ne peuvent les suivre, les accompagne. Avec le Chef de l'État, nous ne disons qu'un mot : HAUT LES CŒURS ! ET VIVE LA FRANCE<sup>22</sup> ! ».*

À partir du 21 novembre 1914, un « tableau d'honneur de l'Union », recensant les sociétaires morts au front est publié régulièrement. La fédération Lattès, quant à elle, met en place des centres d'instruction dans la Seine. Le dossier de Légion d'honneur du président Lattès évoque ainsi « 30 centres d'instruction dans le département de la Seine pour l'instruction des classes de 1915 à 1919<sup>23</sup> ». En revanche, si l'on suit Paul Dietschy, l'USFSA se tient à

---

<sup>18</sup> *Le Soldat...*, n. 6 spécial, 15 novembre 1917

<sup>19</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 501-502.

<sup>20</sup> USGF, *Annuaire 1927...*, *op. cit.*

<sup>21</sup> P. DIETSCHY, « Le tir sportif en guerre : l'Union des sociétés de tir de France de 1912 à 1920 »..., *op. cit.*

<sup>22</sup> *Le Tir national*, 8 août 1914.

<sup>23</sup> D'après un document du ministère de la Guerre daté de janvier 1924. Base Léonore, dossier LH/1495/56.

distance du conflit, et sa « parcimonie » « signalait finalement une certaine frilosité à l'égard de la guerre<sup>24</sup> ». Selon lui, en 1914, malgré « les professions de foi patriotiques de ses dirigeants, champions et journalistes, [le milieu sportif] n'aspire pas au militarisme<sup>25</sup> ».

### 3. Préparer la relève

L'adaptation au conflit s'applique également en dehors du mouvement associatif de la préparation militaire. La riche historiographie sur la Grande Guerre a en effet mis la mobilisation des enfants et des enfants au cœur de l'idée de culture de guerre, comme « le noyau dur des cultures de guerre nationales », ou encore comme la « pointe du diamant de la culture de guerre<sup>26</sup> ». Selon Stéphane Audouin-Rouzeau, « prenant la suite de tendances à la « militarisation » des enfants et des jeunes apparues dans les deux décennies précédentes, la guerre porte celles-ci à leur paroxysme<sup>27</sup> ». Manon Pignot fait un constat similaire, soulignant que « c'est sans aucun doute l'une des particularités de la Grande Guerre que de provoquer un effort immédiat, massif et délibéré pour mobiliser les masses enfantines. Cette mobilisation culturelle, de type idéologique, s'inscrit dans le processus de totalisation qui se met en place dès le début de la guerre »<sup>28</sup>, notamment par la valorisation de la haine et de l'ennemi et par la culpabilisation des enfants, dans les loisirs et à l'école, ce qui aboutit selon elle à une culture de guerre « assimilée et retranscrite » par les enfants se traduisant par des formes « d'auto-mobilisation enfantine<sup>29</sup> ». La mobilisation de l'école est aussi constatée par Emmanuel Saint-Fuscien, en particulier concernant la question du deuil, pleinement intégré dans le monde scolaire, et qui devient un véritable « pilier de la pédagogie de guerre<sup>30</sup> ».

Cette militarisation de l'école ne fait en réalité que prolonger le mouvement préparatiste d'avant-guerre, en l'adaptant aux conditions du conflit. Des initiatives, locales et sans grande organisation d'ensemble, ont lieu en milieu scolaire. L'USPMF organise ainsi dans les lycées parisiens, en plus de la traditionnelle gymnastique, des cours de préparation militaire, dispensés par les par des moniteurs des pompiers<sup>31</sup>. Le grand concours de tir scolaire organisé chaque année par l'USTF a également bien lieu en 1915, mais avec seulement 400 écoles participantes contre 2 600 avant le conflit<sup>32</sup>. Pierre Arnaud avait publié dans sa thèse un témoignage relatant la préparation militaire au lycée Ampère, daté d'octobre 1918<sup>33</sup>. L'auteur rappelait que la « culture physique » avait « toujours été en grand honneur au Lycée

---

<sup>24</sup> Paul DIETSCHY, « L'USFSA pendant la Première Guerre mondiale », in Gilbert ANDRIEU, Antoine PROST, François COCHET et Christian BLAREAU (éd.), *Les sportifs français dans la Grande guerre*, le Fantascopie, 2010, p. 65-82.

<sup>25</sup> P. DIETSCHY, *Le sport et la Grande Guerre...*, op. cit., p. 131.

<sup>26</sup> S. AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants...*, op. cit., p. 12.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>28</sup> M. PIGNOT, *Allons enfants de la patrie...*, op. cit., p. 58-59.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 69 et p. 92.

<sup>30</sup> E. SAINT-FUSCIEN, « « Enfants, sauvez les tombes de nos morts » », art. cit., p. 73.

<sup>31</sup> *Le Soldat...*, n. 1 spécial, 1er juin 1916.

<sup>32</sup> USTF, *Annuaire de l'USTF...*, op. cit.

<sup>33</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, op. cit., p. 1105-1110.

Ampère », avec une Union sportive du lycée Ampère (U.S.L.A.) de « plus de 20 ans d'existence ». En ce qui concerne la préparation militaire, le document évoque là-encore une pratique antérieure, puisqu'elle était organisée dans le lycée dès les années 1900 pour les « classes préparatoires aux grandes écoles ». Dès le début du conflit, l'administration du lycée parvient à faire affecter le professeur Fortunet à Lyon. Il prépare les élèves « au moins 8 heures par semaine, soit au Lycée, au gymnase et dans les cours intérieures, soit dans des évolutions en plein air et dans nos marches progressives de jour et de nuit ; il les a exercés lui-même au tir réduit et fait participer aux concours de tir dans les stands militaires de la ville », et a suivi lui-même deux fois les cours de Joinville. Tous les jeunes lycéens préparés auraient été reçus au BAM en 1915 et 1916, ainsi que la cinquantaine d'élèves préparés pour la session 1917, tout comme ceux de la classe 1918. En 1917-1918, plus de 80 élèves au total auraient été exercés. Là encore, on constate une certaine désorganisation, compensées par des initiatives décentralisées et désordonnées.

Pour autant il ne semble pas que ni l'administration de l'Instruction ni celle de la Guerre ne mettent en œuvre une politique de préparation militaire spécifique, originale et à grande échelle, dès le début du conflit, au contraire. C'est ce qui ressort de l'organisation du brevet d'aptitude militaire pendant la guerre. Malgré une décision, dès la fin de 1914, de maintenir le brevet, sur le programme initial de l'instruction de 1908<sup>34</sup>, il n'y a pas de BAM normal pour les classes 1915 et 1916, puisque l'un des avantages principaux pour les lauréats, la nomination plus rapide comme sous-officier, rentre en contradiction avec la décision du « généralissime » de conditionner la promotion au grade de caporal à un passage préalable au front<sup>35</sup>. Une décision du ministre de la Guerre du 9 juillet 1915 prévoit, dans le même ordre d'idées, un examen du BAM pour la classe 1917<sup>36</sup>, également sur le programme de l'instruction de 1908, en précisant bien qu'un brevet spécial ne garantit pas le choix de l'arme. Le BAM du temps de guerre, passable le deuxième mois de l'incorporation mais sans avantage sur la promotion, est donc un brevet au rabais<sup>37</sup>. C'est aussi un brevet largement diminué dans son ampleur numérique. L'USPMF revendique ainsi paradoxalement, au plus fort de la guerre totale, 1 429 brevets passés pour les années 1915-1916-1917, à mettre en comparaison avec les près de 10 000 brevets revendiqués pour la période allant de janvier à juillet 1914<sup>38</sup>. Cette restriction est avant tout, semble-t-il, le résultat de contraintes matérielles que d'un manque de volonté politique. Le général Pouradier-Duteil, commandant de la treizième région militaire correspond avec le préfet de la Loire en février 1915 pour organiser la préparation militaire dans le département<sup>39</sup>.

---

<sup>34</sup> *Le Tir national*, 21 novembre 1914.

<sup>35</sup> *Le Soldat...*, n. 1 spécial, 1er juin 1916.

<sup>36</sup> *Le Tir national*, 10 juillet 1915.

<sup>37</sup> *Ibid.*, 26 juin 1915.

<sup>38</sup> *Le Soldat...*, n. 6 spécial, 15 novembre 1917.

<sup>39</sup> A.D.L. 1R 16, « Préparation militaire ».

Dans le même temps, une instruction du colonel Margot, de la direction de l'Infanterie, demande aux généraux commandant les régions militaires de mettre à disposition des fusils Lebel et des munitions : « afin de rendre plus efficace l'instruction du tir donnée à leurs élèves, des Sociétés de Préparation Militaire ont, à plusieurs reprises, demandé que des fusils modèle 1886, avec munitions, fussent mis à la disposition des jeunes gens se préparant au B. A. M ». Mais les nécessités de la Guerre apparaissent très clairement, le texte précisant que « la consommation des cartouches sera limitée au strict nécessaire » et que les « commandants de dépôts resteront juges du nombre de fusils et de la quantité de munitions à délivrer », étant bien entendu que « ces facilités concédées aux S. A. G. devront être, dans tous les cas, entièrement subordonnées aux nécessités de l'instruction des recrues<sup>40</sup> ». Il faut aussi attendre une circulaire, datée du 9 novembre 1915, pour distribuer de nouveau les subventions aux sociétés<sup>41</sup>, dans le but de former la classe 1918, avec un examen du brevet prévu vers juillet 1916<sup>42</sup>.

B. La préparation militaire comme une nécessité de guerre : une tentative de structuration

1. *Les initiatives parlementaires de 1916-1917*

Il semble en revanche que l'année 1916 marque une reprise en main de la question de la préparation militaire avec l'arrivée de Galliéni au ministère de la Guerre, mais les éléments manquent pour déterminer s'il s'agit d'une véritable cause ou d'une coïncidence. Cette inflexion pourrait relever de déterminations plus profondes, liées au déroulement de la guerre et au tournant du « moment Verdun<sup>43</sup> », régulièrement considéré comme une étape importante dans le processus de totalisation du conflit, à la fois par l'ampleur de la bataille et par les nouveaux problèmes qui se posent alors, du point de vue sanitaire et du point de vue du recrutement. Dès janvier 1916, un document de travail circule à la direction de l'infanterie pour envisager l'instauration de « l'éducation physique obligatoire<sup>44</sup> ». Le préambule du texte souligne l'intérêt d'une éducation physique, nettement influencée par la méthode hébertiste, pour améliorer la valeur combattive des troupes dans le combat rapproché : « toutes ces qualités physiques et morales, qui ont toujours été l'apanage de la race française, sont hautement développées par un entraînement général à tous les exercices naturels et utilitaires (la marche - la course - le saut - le grimper - le lancer - le lever - la défense - la natation) qui développent la souplesse et la santé du corps, et aussi, comme on l'a constaté depuis

---

<sup>40</sup> *Le Tir national*, 24 avril 1915.

<sup>41</sup> *Ibid.*, 27 novembre 1915.

<sup>42</sup> *Le Soldat...*, n. 1 spécial, 1er juin 1916.

<sup>43</sup> Christophe PROCHASSON, « Un moment Verdun ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 33, 2015, p. 119-127.

<sup>44</sup> S.H.D. 5 N 270, « Organisation de l'éducation physique et de la préparation militaire (1916, 1920) ».

longtemps, développent l'énergie et l'audace ». Le projet de loi affirme également la volonté d'appuyer l'initiative privée en la matière. Le premier article dispose que l'éducation physique est obligatoire pour tous les jeunes gens valides âgés de plus de seize ans. Le deuxième article affirme que « l'instruction comprendra des exercices donnés au moins pendant deux jours de la semaine à raison de une heure par jour et le dimanche pendant deux heures. Les moniteurs seront, en principe, choisis parmi les anciens sous-officiers, les instituteurs, les gendarmes, ou tous autres idoines qui paraîtront susceptibles de diriger cette instruction ». L'article six montre la détermination du projet, avec l'idée de contraventions pour les jeunes récalcitrants, dispenses faites pour les habitants résidant à plus de trois kilomètres du centre d'instruction, mais seulement pendant la « mauvaise saison ».

Les réflexions des services ministériels, partagée par les milieux préparatistes, associatifs et parlementaires, aboutit ensuite au dépôt d'un projet de loi au Sénat, le 30 mai 1916, sous l'initiative d'Henry Chéron notamment. Le texte, amendé par la commission de l'armée de la haute-chambre, est rapportée et déposée dès le 30 juin 1916<sup>45</sup>. Le texte prévoit que « la préparation militaire est obligatoire pour tous les jeunes Français valides âgés de seize ans révolus. Ils reçoivent cette préparation jusqu'à leur incorporation » (article 1), avec « pour préliminaire le développement physique de la jeunesse avant 16 ans » (article 2). Elle a lieu notamment dans les établissements scolaires, les sociétés agréées et à défaut « dans des centres d'instruction, organisés par le Ministre de la Guerre dans chaque subdivision de région, en nombre suffisant pour mettre la préparation militaire à la portée de tous » (article 4)<sup>46</sup>. Les débats du projet de loi sur la préparation militaire obligatoire ont lieu au Sénat le 18 juillet 1916. Pour l'occasion, le général Margot, de la direction de l'Infanterie, a été désigné par décret commissaire du gouvernement, pour assister aux délibérations. « En orientant les jeunes gens vers les sports, déclare Henry Chéron, nous sommes sûrs que nous les éloignons de la débauche et de l'alcoolisme », et évoque longuement le développement de la politique de préparation militaire dans le camp allemand. De Lamarzelle, sénateur très conservateur, soulève les problèmes posés par le texte : le principe d'obligation dans les zones rurales entraînerait un coût énorme pour doter le pays des infrastructures nécessaires. Il défend aussi la place des patronages catholiques, marginalisés dans un système qui ne reposerait que sur les seules sociétés agréées<sup>47</sup>. Après des garanties données aux sociétés préparatistes catholiques, le texte est voté le 20 juillet 1916, à l'unanimité<sup>48</sup>. Une commission ministérielle est nommée, sous la direction du général Margot et du capitaine Royet, regroupant tous les dirigeants préparatistes et sportifs (CNS, UVF, USFSA), pour travailler à

---

<sup>45</sup> Rapport n. 257 du 30 juin 1916 fait « au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner la proposition de loi de MM. Henry Chéron, Henry Bérenger et Milliès-Lacroix, tendant à rendre obligatoire la préparation militaire des jeunes Français, par M. Henry Chéron sénateur ». *Ibid.*

<sup>46</sup> A.N. F/9/1433, « Préparation militaire » ; S.H.D. 5 N 270, « Organisation de l'éducation physique et de la préparation militaire (1916, 1920) ».

<sup>47</sup> *Journal Officiel*, Sénat, 18 juillet 1916, pp. 676-685.

<sup>48</sup> *Ibid.*, 20 juillet 1916, pp. 692-695.

la préparation du décret d'application de la loi. Elle se réunit dans des séances bihebdomadaires de juillet à novembre 1916<sup>49</sup>.

Pendant ce temps, la proposition de loi, « adoptée par le Sénat, tendant à rendre obligatoire la préparation militaire des jeunes français (renvoyée à la commission de l'armée) », est déposée à la Chambre le 24 juillet 1916, mais a manifestement été rapidement enterrée et jamais soumise au vote<sup>50</sup>. Une note pour « le cabinet du ministre » datée du 1<sup>er</sup> janvier 1916 éclaire les raisons de ce manque de réalisation concrète. Le document, même s'il souligne l'utilité du projet qui « s'adapte exactement à l'organisation actuelle de la préparation militaire », rapporte dans le même temps l'impossibilité pratique de mettre en œuvre la préparation militaire obligatoire dans les conditions de guerre, en particulier dans les campagnes. Il pointe les problèmes posés par l'éloignement des centres d'instruction pour les jeunes ruraux, le manque d'instructeurs, le rôle essentiel des jeunes hommes non mobilisés dans les travaux des champs :

*« Enfin la répercussion financière de cette loi sera très considérable. Il faudra multiplier les stands (qui n'existent guère actuellement que dans les villes) édifier des gymnases, – malgré la raréfaction actuelle de la main-d'œuvre acheter des appareils de gymnastique, etc... et les frais de déplacement seront très élevés<sup>51</sup>. »*

Citant une étude effectuée en 1913, le document estime le coût d'une telle organisation à une dizaine de millions de francs, qui paraissent difficiles à mobiliser au plein cœur de la guerre. Les milieux préparatistes émettent des doutes<sup>52</sup>. D'autre part, le milieu sportif n'est pas très enthousiaste au projet. Comme l'a montré Paul Dietschy, il existe un « front intérieur du sport français » : les fédérations sportives cherchent avant tout à conserver leur influence, dans le cadre d'un champ des activités physiques et sportives très fortement concurrentiel. L'USFSA ne montre pas « une très grande appétence pour la préparation militaire<sup>53</sup> », et cette opposition ne pousse pas le gouvernement à se lancer dans l'élaboration d'un système dont l'armée elle-même reconnaît le coût énorme. Mais il ne semble pourtant pas que ce soit l'opposition sportive qui soit le premier argument, comme le montre l'unanimité lors du vote du projet au Sénat. Le député Lachaud dépose également un projet de loi pour l'obligation de l'éducation physique de la préparation physique au service militaire fin 1916, en mettant l'accent sur le contrôle des sociétés par l'administration militaire, projet qui connaît le même sort<sup>54</sup>.

---

<sup>49</sup> *Le Tir national*, 22 juillet 1916, 19 août 1916, 18 novembre 1916.

<sup>50</sup> A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

<sup>51</sup> S.H.D. 5 N 270, « Organisation de l'éducation physique et de la préparation militaire (1916, 1920) ».

<sup>52</sup> Voir par exemple l'attitude expectative dans cet article : *Le Tir national*, 16 septembre 1916, pp. 161-162.

<sup>53</sup> P. DIETSCHY, *Le sport et la Grande Guerre...*, op. cit., p. 314.

<sup>54</sup> Projet de loi du 27 novembre 1916 n. 2728 déposé à la Chambre par le docteur Lachaud, « tendant à instituer l'obligation de l'éducation physique et de la préparation militaire et à organiser leur fonctionnement » (renvoyée à la commission de l'enseignement et des beaux-arts, avec un long rapport sur la situation). A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ». *Le Tir national*, 27 janvier 1917.

Néanmoins, une dynamique parallèle, moins ambitieuse mais plus économique, se met en place avec la nomination fin 1916 d'une Commission « chargée d'étudier la réorganisation de l'éducation physique dans l'enseignement public », réunissant des parlementaires (Henry Chéron et Doumer sénateurs, Lachaud et Briquet députés) ; des sportifs, comme Clary président du comité des sports, Hébrard de Villeneuve président de l'académie des sports, le commandant Lemercier président de l'USFSA ou Desgranges de l'Auto ; des préparatistes, avec Cazalet et Christmann de l'USGF, Mérillon pour l'USTF – mais, absence notable, pas de représentants de l'USPMF – ; des militaires avec le commandant Labrosse de Joinville et le commandant Royet, chef de la section de préparation militaire au ministère de la Guerre, ainsi que des personnalités de l'éducation physique comme Hébert ou Demeny, de nombreux médecins et des personnalités de l'Instruction publique<sup>55</sup>. Selon le récit ultérieur d'Henry Chéron, qui en était le rapporteur, la commission, présidée par M. Hébrard de Villeneuve, « se mettait d'accord avec tous les ministères intéressés et aboutissait à la préparation d'un projet de loi qui était remis, le 6 avril 1917, au Gouvernement, lequel, selon la tradition en cette matière, n'y donna aucune suite<sup>56</sup> ».

## 2. *La réouverture de l'école de Joinville et les CRIP : une structuration pour les nécessités de la guerre*

En revanche, une action concrète de renouvellement de l'instruction physique est menée, au-delà de ces différents projets parlementaires, ambitieux mais qui n'aboutissent à rien. L'instruction physique, comme l'affirme la direction de l'infanterie dans un document, « répond à un des besoins essentiels de l'armée<sup>57</sup> » et devient un enjeu crucial dans le contexte plus large du manque de troupes (multiples révisions, appel anticipé des « Marie-Louise » des classes 1917 et 1918 etc.)<sup>58</sup>. Une commission technique pour améliorer la préparation militaire est ainsi nommée le 9 juillet 1916, toujours dirigée par l'omniprésent chef de la direction de l'infanterie, le colonel Margot ; trois textes naissent des travaux de cette commission, qui régissent une préparation militaire adaptée aux temps de guerre (instructions des 12 et 15 février et du 5 décembre 1917)<sup>59</sup>, tout en jetant les bases de la préparation renouvelée après-guerre.

L'école de Joinville joue un grand rôle dans ce processus de renouvellement. Elle avait fermé ses portes en août 1914, comme d'autres écoles militaires. Le capitaine Hassler, ancien élève de l'école, devenu ensuite instructeur et auteur d'une méthode de combat à la baïonnette, raconte dans ces souvenirs de guerre le sacrifice des Joinvillais :

---

<sup>55</sup> Arrêté du 25 novembre 1916, *Journal Officiel*, lois et décrets, 30 novembre 1916, pp. 1376-1377.

<sup>56</sup> *Journal Officiel*, Sénat, 8 juillet 1920, p. 1126.

<sup>57</sup> Circulaire du 12 février 1917 sur la préparation militaire pour la durée de la guerre. Commandant Camille LEROUX, *L'élève soldat : certificat de préparation au service militaire, diplôme de moniteur, brevets de spécialité (pour toutes les armes) (21e édition)*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1918, p. 76.

<sup>58</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 900.

<sup>59</sup> *Ibid.*

« 20 octobre. Le capitaine Rocher [note de l'auteur : le capitaine Rocher a été tué depuis en Champagne] vient me voir à l'hôpital. Quelle heureuse surprise ! Il me parle de notre belle école de Joinville : sur sept officiers, six blessés, dont le colonel Boblet ; le lieutenant Estrade tué. Quant aux moniteurs, presque tous sont tués ou blessés ! Vive Joinville, école d'énergie, de force physique et morale, d'entrain, de mépris du danger et de la mort<sup>60</sup> ! »

L'école rouvre néanmoins le 8 mai 1916 avec un nouveau nom, le Centre d'instruction physique (CIP). Ce changement semble symptomatique d'un renouvellement des conceptions en matière d'éducation physique et de préparation militaire au contact de la réalité de la guerre moderne<sup>61</sup>. Deux textes, une circulaire en juillet 1916<sup>62</sup> et une instruction en août 1916 « pour la préparation militaire » règlent la question du personnel délégué à l'école. L'instruction ordonne à chaque commandant de région militaire d'envoyer 2 officiers et 4 sous-officiers à Joinville avant le 3 septembre 1916<sup>63</sup>. Ils sont eux-mêmes destinés à former la centaine d'officiers ou gradés voués à diriger chacun des centres d'instruction prévus par le projet de loi au Sénat. Une autre circulaire, le 1<sup>er</sup> décembre 1916, règle la question de « la destination des cadres instructeurs et des stagiaires des CIP régionaux pour la préparation militaire<sup>64</sup> », tandis que l'instruction du 12 février 1917 définit précisément le rôle de Joinville et des CIP<sup>65</sup>. Ce texte, signé Lyautey, pose les bases de l'organisation et du fonctionnement de l'instruction physique pendant la durée de la guerre, en instituant 22 centres régionaux d'instruction physique<sup>66</sup>. L'instruction provisoire du 15 février 1917, signée cette fois-ci René Besnard, « sur l'organisation et le fonctionnement de la préparation militaire en temps de guerre », crée une direction régionale de l'instruction physique rattachée aux commandants des régions militaires, avec un officier inapte au front désigné dans chaque subdivision, chargé d'organiser et d'encourager la préparation militaire, ce qui passe en particulier par l'objectif d'orienter le travail des sociétés préparatistes et de coordonner l'action des instructeurs<sup>67</sup>. Un dernier texte parachève la nouvelle organisation, en déterminant la

---

<sup>60</sup> Joseph HASSLER, *Ma campagne au jour le jour, Août 1914 - Décembre 1915*, Paris, Perrin, 1917.

<sup>61</sup> M. SPIVAK, « L'École supérieure d'éducation physique de Joinville-le-Pont 1852-1939 », *art. cit.* Sur le rôle des médecins à Joinville : Aude-Marie LALANNE-BERDOUSICQ, *Aptitude militaire et sélection médicale des recrues : France-Angleterre (années 1900-1918)*, Thèse de doctorat, Université Paris-Nanterre, 2020, p. 351-355.

<sup>62</sup> Circulaire n°153 du 24 juillet 1916. *Le Soldat...*, n. 4 spécial, 1er janvier 1917, M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 880.

<sup>63</sup> Instruction du 24 août 1916. *Le Soldat...*, n. 4 spécial, 1er janvier 1917.

<sup>64</sup> *Ibid.*, n. 4 spécial, 1er janvier 1917.

<sup>65</sup> M. SPIVAK, « L'École supérieure d'éducation physique de Joinville-le-Pont 1852-1939 », *art. cit.*

<sup>66</sup> Saint-Maur, Boulogne-sur-Mer, Évreux, Le Mans, Romorantin, Châlons-sur-Marne, Besançon, Autun, Montreuil-Bellay, Coëtquidan, Nort-sur-Erdre, Bellac, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Valréas, Antibes, Montpellier, Castelsarrasin, Mont-de-Marsan, Alger, Tunis, Troyes, Langres.

<sup>67</sup> Les deux textes sont reproduits dans : C.C. LEROUX, *L'élève soldat...*, *op. cit.*, p. 76-90.

désignation et les attributions générales du personnel employé à l'Instruction Physique<sup>68</sup> et à la Préparation Militaire :

« *L'extension du service de l'Instruction physique et de la préparation militaire a nécessité la création de fonctions nouvelles (directeurs régionaux de l'instruction physique et de la préparation militaire, commandants et cadres instructeurs des centres régionaux d'instruction physique, chefs de section subdivisionnaires de préparation militaire, directeurs de centres (militaires et civils) de la préparation militaire*<sup>69</sup>. »

Le texte montre que l'école de Joinville est pensée comme le centre du dispositif, puisque « tous les officiers et hommes de troupes des cadres instructeurs du CRIP doivent avoir accompli un stage préalable d'au moins quatre semaines, soit au centre d'instruction physique de Joinville-le-Pont, soit dans un centre régional ». Le système fonctionne bien et s'étend par l'adjonction d'un autre type de structure, les centres régionaux de rééducation physique et militaire (CRPM), chargés de prendre en charge les blessés. En 1920<sup>70</sup>, il existe 30 structures, au moins par région militaire, sauf rares exceptions, chacune dotée globalement d'un lieutenant-colonel chef de service et d'un officier supérieur adjoint, en plus d'un officier supérieur par groupe de subdivision et un officier désigné par subdivision<sup>71</sup>.

### 3. Une préparation militaire renouvelée au contact du conflit

Le contact avec la guerre moderne entraîne également un retour d'expérience et un renouvellement des pratiques. Exemple éloquent, le *Tir national* publie un article technique détaillé sur la mitrailleuse dès les premiers mois de la guerre, dans le numéro du 6 février 1915, alors que cette arme, devenue pourtant fondamentale dans les guerres modernes, de manière évidente<sup>72</sup>, n'était guère envisagée dans ces colonnes avant le conflit. Le cas de l'escrime à la baïonnette est un peu différent : c'est un symbole, qui confirme à la fois l'idée nationaliste de la *furia francese*, mais c'est aussi une déclinaison de la passion pour l'escrime (Mordacq par exemple est un défenseur de l'escrime à la baïonnette). L'escrime à la baïonnette est un exercice utilisé comme un entraînement physique et moral, et les guerres coloniales avaient donné une confirmation de l'utilité de l'assaut baïonnette au canon. L'idée

---

<sup>68</sup> La « section de préparation militaire » à la Direction de l'Infanterie se transforme en « section d'instruction et d'entraînement physiques » par un texte du 21 juillet 1917. *Le Tir national*, 27 octobre 1917.

<sup>69</sup> Circulaire du 19 février 1917. A.D.R. 4M 535, « Pièces générales, distinctions honorifiques (1896-1928) ».

<sup>70</sup> « Mobilisation des personnels de l'instruction physique. Note pour l'État-major de l'armée (1<sup>er</sup> bureau) », 28 octobre 1920. S.H.D. 7N 4237, « Bureau des écoles. Section d'instruction physique ».

<sup>71</sup> Ils fonctionnent à Saint-Omer (1<sup>ère</sup> région), le CRIP à Deauville et le CRPM à Eu (3<sup>e</sup> région), au Mans pour le CRIP et à Argentan pour le CRPM (4<sup>e</sup> région), à Montargis (5<sup>e</sup>), Metz (6<sup>e</sup>), Dole (7<sup>e</sup>), Cosne (8<sup>e</sup>), Issoudun (9<sup>e</sup>), à Dinard pour le CRIP et Granville pour le CRPM (10<sup>e</sup>), la Roche-sur-Yon (11<sup>e</sup>), Tulle (12<sup>e</sup>), Aurillac (13<sup>e</sup>), le CRIP de la 14<sup>e</sup> région à Lyon et le CRPM à Antibes, Lodève (16<sup>e</sup>), Royan pour le CRIP et Marennes pour le CRPM (18<sup>e</sup>), le CRIP à Saint-Nicolas-de-Port (20<sup>e</sup>) et le CRPM à Baccarat, à Strasbourg (CRIP) et Rambervillers (CRPM) (21<sup>e</sup>), le CRIP à Alger et CRPM à Dellys (Algérie), enfin pour la Tunisie à La Goulette (CRIP) et à Bizerte (CRPM), à Rabat pour le Maroc.

<sup>72</sup> Olivier COSSON, *Préparer la Grande Guerre : l'armée française et la guerre russo-japonaise, 1899-1914*, Paris, Les Indes savantes, 2013.

ne disparaît pas donc pas pendant la guerre, malgré des désillusions. Au contraire, la théorie continuée de l'offensive appelle une amélioration de la théorie de l'escrime. Un manuel est publié par Joinville en 1917, plus violent et pragmatique, adapté aux tranchées, est écrit par le commandant Labrosse qui dirige l'école depuis 1916<sup>73</sup>. Ainsi l'USPMF met en place à Paris des cours de « combat à la baïonnette », trois fois par semaine dans « des centres d'instruction désignés ». « Ce genre d'escrime est particulièrement goûté par nos jeunes gens », selon le bulletin. En plus du tir, des marches, de l'éducation physique et des leçons d'éducation civile et morale, le programme des cours comprend désormais des exercices de « construction des tranchées » un dimanche sur deux<sup>74</sup>.

L'école de Joinville, dans la lignée du rôle qui lui a été attribué avant-guerre, continue de produire des réflexions pour améliorer la formation des troupes, avec une *Notice sur le corps à corps* (1<sup>er</sup> décembre 1917) et un *Entraînement physique du combattant* (1<sup>er</sup> septembre 1918). C'est dans ce cadre qu'une nouvelle méthode régimentaire dans l'armée est mis en circulation. Un « guide pratique d'éducation physique », daté du 14 octobre 1916, est approuvée par le ministre le 6 novembre 1916<sup>75</sup>. Ce guide a été élaboré au sein de l'école, d'après les travaux d'une commission technique composée des représentants des unions préparatistes<sup>76</sup>. Une décision ministérielle datée du 1<sup>er</sup> septembre 1917 rend plus officiel l'adoption d'un *Guide pratique*<sup>77</sup>. La méthode, appliquée notamment aux « récupérés », est claire :

*« Elle répond à ce principe fondamental, qu'il n'y a pas, en matière d'éducation physique, de méthode-type universelle, mais bien une graduation de méthodes, en rapport avec l'âge physiologique et les aptitudes réelles des sujets à former. Elle s'inspire du Règlement d'éducation physique de l'armée du 20 janvier 1910, dont elle utilise les éléments convenant le mieux au but : exercices préparatoires sous forme de mouvements éducatifs, jeux choisis, exercices et applications militaires. Elle incorpore le riche domaine sportif en le classant selon le but qu'elle se propose<sup>78</sup>. »*

Il faut aussi noter un intérêt accru de l'armée française pour le sport, sur le modèle britannique. Il y a un véritable tournant en septembre 1917, quand l'armée commande 5 000 ballons de football<sup>79</sup>. En septembre 1917, une visite-pèlerinage de Chambry-Barcy, champ de bataille de la Marne, est organisé par la Fédération Lattès pour 600 instructeurs et élèves. Un bataillon au repos du 170<sup>e</sup> est envoyé pour passer en revue les jeunes ; un match de football

---

<sup>73</sup> Julien GARRY, *L'escrime à la baïonnette entre 1871 et 1918 : le mythe survivant*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2018.

<sup>74</sup> *Le Soldat...*, n. 1 spécial, 1<sup>er</sup> juin 1916.

<sup>75</sup> Texte cité dans l'instruction du 5 décembre 1917. C.C. LEROUX, *L'élève soldat...*, *op. cit.*

<sup>76</sup> M. SPIVAK, « L'École supérieure d'éducation physique de Joinville-le-Pont 1852-1939 », *art. cit.*, p. 44.

<sup>77</sup> Pour un aperçu des cours donnés à Joinville, Jean Deschamps, *Le Tir national*, 7 octobre 1916, pp. 168-170.

<sup>78</sup> *Guide pratique d'éducation physique. Jeunes classes. Préparation au service militaire. Services auxiliaires, etc. 14 octobre 1916*, Paris, impr. nationale, 1918, p. 6.

<sup>79</sup> P. DIETSCHY, *Le sport et la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 270.

est organisé inopinément entre les poilus et les jeunes par l'officier chargé du sport<sup>80</sup>. En juin 1918, un comité national de l'éducation physique et sportive et de l'hygiène sociale est créé, présidée par Henry Paté, regroupant les principales fédérations, avec le général Cottez de la direction de l'Infanterie, qui siège comme vice-président<sup>81</sup>.

Cet élan sportif des militaires se poursuit après la guerre, notamment sous le commandement du colonel Sée à Joinville en 1919, avec la préparation des 120 athlètes pour les jeux interalliés, avec aussi la mise en place de démonstrations sportives<sup>82</sup>. Une note du ministère de la guerre du 15 mars 1920 intitulée « éducation et instruction physique dans les corps de troupe recommande la formation d'officiers à Joinville, puis dans les régiments : « tous les lieutenants et sous-lieutenants, tous les sous-officiers devront être aptes à remplir les fonctions de capitaine d'équipe de foot-ball et à diriger l'équipe de leur section ou demi-section dans les divers championnats ou concours<sup>83</sup> ».

Cette inflexion de la préparation militaire et de l'instruction physique dans l'armée se traduit par une réforme du brevet, qui se transforme progressivement dès 1916. Un programme d'instruction provisoire est ainsi établi par la section de préparation militaire de la direction de l'infanterie dès le mois de décembre 1916. Un nouveau « Certificat de préparation militaire » (CPM) est institué, ainsi que des brevets de spécialités, dont la liste s'inscrit aussi dans ce mouvement d'adaptation à la guerre moderne : cavalier, conducteur, tireur classé, grenadier classé, éclaireur/agent de liaison, cycliste, topographe, nageur classé<sup>84</sup>. L'instruction du 5 décembre 1917 « relative aux épreuves sanctionnant la préparation de la jeunesse au service militaire », signée par Clémenceau, reprend ce système en l'approfondissant et en le clarifiant<sup>85</sup>. En réalité, le brevet est scindé en deux niveaux (l'application de cette mesure divisait les milieux préparatistes depuis le début des années 1900). D'abord un certificat de préparation au service militaire (CPSM), puis des brevets de spécialités (BS), à savoir cavalier, conducteur d'artillerie, tireur classé, grenadier classé, éclaireur-agent de liaison, cycliste, topographe, nageur classé, gymnaste classé, sports athlétiques (sur des épreuves de 100m, 1500m, 200m-haies, lancement du poids). Il est aussi créé un diplôme de moniteur (DM) pour former des soldats capables ensuite de devenir eux-mêmes des formateurs dans les régiments. « Les appelés titulaires du CPSM prennent leur rang d'ancienneté avant ceux n'en étant pas détenteurs, quelle que soit la date d'arrivée résultant de la convocation » : il y a pour les lauréats la possibilité (mince, en réalité) de choisir un corps, dans l'arme d'affectation et dans les limites autorisées par la répartition du contingent. Pour les moniteurs et pour les brevetés de spécialité, il y a aussi la possibilité d'être inscrit d'office au peloton d'élèves

---

<sup>80</sup> *Vers l'armée*, numéro 20, novembre 1917.

<sup>81</sup> *Le tir national*, 23 novembre 1918 ; *Vers l'armée*, numéro 23, mars 1919 et numéro 54, novembre 1920.

<sup>82</sup> M. SPIVAK, « L'École supérieure d'éducation physique de Joinville-le-Pont 1852-1939 », *art. cit.*, p. 45.

<sup>83</sup> S.H.D. 7N 4237, « Bureau des écoles. Section d'instruction physique ».

<sup>84</sup> *Le Soldat...*, n. 4 spécial, 1<sup>er</sup> janvier 1917.

<sup>85</sup> *Vers l'armée*, n.21, janvier 1918 ; n. 7 spécial, 1er janvier 1918. Texte reproduit dans : C.C. LEROUX, *L'élève soldat...*, *op. cit.*, p. 11-55.

caporaux/brigadiers ou possibilité d'être nommé 1<sup>ère</sup> classe au bout de 4 mois. Enfin, des jours de permission supplémentaires sont accordés aux lauréats (10 jours), avec un titre, un diplôme (certificat de « caractère artistique »), ainsi qu'un insigne, véritable innovation pour valoriser de manière visible les brevetés sous les drapeaux, dont la tradition s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit d'un écusson en métal de 2x2cm, reprenant « le trophée d'armes qui suspend la médaille militaire » (doré pour le CPSM, argenté pour le DM). Les examens sont tenus par une commission par subdivision, mobile, qui comprend des représentants des sociétés. Les épreuves sont plus courtes (2 jours d'épreuves contre 3), avec plus qu'une seule marche de 20 km. 12 des 16 épreuves relèvent de l'éducation physique : une marche, donc, coefficient 3, neuf épreuves d'éducation physique (4 sauts, 2 courses, un grimper, un lancer, un lever), coefficient 5, une nage facultative (coefficient 4) et une épreuve de tir, coefficient 4, soit à l'arme de guerre à 200m soit à la carabine à 10m, au choix du candidat. Les candidats passent enfin quatre autres épreuves théoriques, une « d'éducation morale » (coefficient 1) et trois épreuves d'éducation militaires élémentaires (coefficient 3).

### C. Le retour contrasté des préparatistes

#### 1. *Les lauriers de la victoire*

La victoire a un parfum particulier pour les préparatistes, chantres de l'accroissement du potentiel militaire du pays depuis plus de 40 ans. Pourtant, le satisfecit reste mesuré dans les colonnes du *Tir national*, et le discours affiche une certaine humilité devant les combattants :

*« Pour glorifier les hauts faits incomparables accomplis par les troupes françaises et alliées unies dans une même pensée d'établir une paix durable, aucune expression ne saurait être suffisante, et nous restons muets dans notre admiration<sup>86</sup>. »*

En revanche, le ton est plus revendicatif et orgueilleux dans le *Soldat de demain* :

*« Les armées françaises victorieuses sont sur le Rhin. Le drapeau tricolore, couvert de gloire sur une terre qui l'avait déjà vu flotter, jalonne l'antique limite des Gaules. Les préparatistes, les gymnastes, les tireurs ont la satisfaction de pouvoir penser, devant ce résultat qui renouvelle la France, que le laurier de la victoire étend son ombre glorieuse sur leurs efforts d'autrefois. La guerre est gagnée. Aujourd'hui c'est l'armistice, bientôt ce sera la paix. Les œuvres patriotiques de la jeunesse, qui n'ont envisagé depuis cinq ans que les exigences de la guerre, se placent devant les besoins de la paix. Elles font toujours face à l'avenir<sup>87</sup>. »*

---

<sup>86</sup> *Le Tir national*, 22 novembre 1918.

<sup>87</sup> *Le Soldat...*, n. 9 spécial, janvier 1919.

Adolphe Chéron lui-même fait preuve de fausse modestie, affirmant que « les grandes unions des gymnastes, des tireurs, des sportifs, des préparatistes n'ont pas besoin de revendiquer le mérite d'avoir contribué à la formation des forces matérielles et morales sans lesquelles la victoire ne pouvait être obtenue. L'opinion leur reconnaît leur part<sup>88</sup> ». Un autre article du colonel Converset, à l'occasion du défilé de la victoire, reprend cette idée d'un rôle déterminant de la préparation militaire dans la formation de l'armée victorieuse :

*« Ces dix classes [1907-1918] sont celles qui avaient grandi sous nos yeux depuis 1900, dans les sociétés de PM, dans les sociétés de gymnastique et de tir, dans les sociétés sportives, sous le souffle ardent des apôtres de l'éducation physique, de l'éducation civique et du tir qui ont tant contribué à la préparation de notre défense nationale en soudant le travail de l'école à celui du régiment. Ces dix classes étaient admirablement préparées au devoir qu'elles ont eu à remplir. Elles savaient ce qu'était ce devoir et quels sacrifices il exigeait<sup>89</sup>. »*

La fin de la guerre donne aussi l'occasion aux fédérations préparatistes d'organiser de grandes manifestations pour célébrer l'armistice. La grande fête de l'USGF, le 30 juin 1919, qui se tient symboliquement à Nancy, est patronnée par le nouveau président Deschanel. C'est justement l'occasion de célébrer un monument dans la ville, le « gymnaste de la victoire », pour cette 41<sup>e</sup> fête fédérale<sup>90</sup>. Cette statue qui représente un gymnaste s'élançant, drapeau en main, œuvre du sculpteur Saulo, n'existe que de façon éphémère, puis qu'elle est inaugurée le 8 juin 1919 à l'entrée du parc Sainte-Marie par Mme Poincaré, mais s'effondre dans les jours suivants à cause d'un défaut de conception, ce qui conduit à l'abandon du projet<sup>91</sup>.

Cette célébration de la victoire en général et des mérites des préparatistes en particulier, se traduit également par une certaine reconnaissance publique, déjà largement acquise avant-guerre, mais qui semble s'amplifier. Le congrès de l'USGF de 1920 est ainsi présidé par le maréchal Pétain<sup>92</sup>. L'USPMF, transformée en « Union des sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire » (USEPPSM), est reconnue d'utilité publique par un décret du 2 août 1922<sup>93</sup>. De la même manière, la fédération Lattès, lors de ses congrès annuels dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, peut se targuer d'avoir reçu, le 29 décembre 1918, Poincaré, Dubost (président du sénat) et Deschanel (président de la chambre), les ministres Pams (intérieur), Leygues (Marine), Lebrun (blocus), une dizaine d'ambassadeurs, une dizaine de parlementaires, le général Moinier gouverneur militaire de Paris, et tout l'élite des fédérations sportives et préparatistes<sup>94</sup>. La fête suivante, le 6 février 1921 est présidée par Guist'hau ministre de la marine, en présence de Léon Bourgeois président du sénat et Raoul

---

<sup>88</sup> *Le Soldat...*, n. 12 spécial, 15 mai 1919.

<sup>89</sup> *Ibid.*, n. 16 spécial, août 1919.

<sup>90</sup> USGF, *Annuaire 1927...*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>91</sup> *Le gymnaste de la victoire à Nancy*, 1919. Archives municipales de Nancy, 8 Fi 297-304.

<sup>92</sup> USGF, *Annuaire 1927...*, *op. cit.*

<sup>93</sup> *Le Soldat...*, 20 septembre 1922.

<sup>94</sup> *Vers l'armée*, n. 23, mars 1919.

Perret président de la Chambre ; le maréchal Joffre ; Doumer et Gaston Vidal, ministres ; une douzaine de parlementaires, et plus d'une trentaine de généraux<sup>95</sup>.

Cette reconnaissance passe aussi par la bonne tenue des dirigeants préparatistes face à la guerre. Après avoir si longuement propagé l'idéologie du devoir militaire, soutenus l'idée d'égalité devant l'impôt du sang, comme de véritables « entrepreneurs de morale<sup>96</sup> » républicaine, il s'agit de tenir son rôle, et la guerre joue un rôle de révélateur. Un parallèle est à souligner avec la posture des députés, dont certains se retrouvent soldats, et meurent au front comme Frédéric Chevillon, ou en retirent du prestige personnel, comme André Maginot. Ainsi, le lieutenant-colonel territorial Charles Cazalet rejoint son régiment dans l'artillerie, et sert de 1914 à 1917, malgré son âge (56 ans à la mobilisation). Il reçoit deux citations, la croix de guerre, avant d'être promu commandeur de la Légion d'honneur après le conflit, tandis que son fils unique, François Cazalet, lieutenant au 152e RI, est tué le 3 septembre 1916<sup>97</sup>. Le sacrifice ou la bonne tenue des fils sert en effet de palliatif pour les préparatistes trop âgés : on retrouve ainsi, publiées dans *Vers l'armée*, les photographies et les citations obtenus par Georges Lattès (brancardier) et Marcel Lattès (escadron du train)<sup>98</sup>, tandis que le *Tir national* annonce fièrement la citation de Pierre Mérillon, fils aîné du président<sup>99</sup>. Le cas d'Adolphe Chéron est plus contrasté, puisqu'il est en âge de se battre. D'abord affecté comme instructeur à l'arrière, il ronge son frein, son supérieur refusant de le muter au front, malgré ses demandes, à cause de ses compétences « d'instructeur et d'entraîneur de premier ordre<sup>100</sup> ». C'est ce qu'il raconte dans un de ses recueils de poèmes, publié après-guerre :

« Ceux qui l'ont façonné [le renfort] / ressentent l'amertume / de n'aller  
point montrer / comme on marche à la mort. / C'eût été dignement  
couronner l'édifice / par l'exemple du sacrifice. / Mais un ordre, invoquant  
des devoirs de service, / a dit aux entraîneurs : vous ne partirez pas<sup>101</sup> ! »

Mais finalement affecté dans un régiment en avril 1915, il participe à l'offensive de Champagne. Après seulement trois jours de combat très intenses, du 27 au 30 septembre, gravement blessé, il est fait prisonnier pour le restant de la guerre<sup>102</sup>.

## 2. Les doutes des préparatistes

La guerre, pour les préparatistes, est donc une épreuve : c'est à la fois un révélateur et un moment difficile. Il s'agit de tenir son rôle, mais chez certains d'entre eux, les désillusions apparaissent, les convictions vacillent, et un constat d'échec s'impose parfois. Un article

---

<sup>95</sup> *Vers l'armée*, n. 56, janvier 1921.

<sup>96</sup> Howard S. BECKER, *Outsiders*, Paris, éditions Métailié, 1985, p. 171.

<sup>97</sup> *Le Soldat...*, 1er mai 1919 ; *Le Gymnaste*, 1er septembre 1927 ; Base Léonore, côte LH/457/27.

<sup>98</sup> *Vers l'armée*, numéro 23, mars 1919.

<sup>99</sup> Maréchal des logis au 2e groupe d'auto-mitrailleuses. *Le Tir national*, 28 septembre 1918.

<sup>100</sup> *Le Soldat...*, janvier 1919.

<sup>101</sup> Adolphe CHERON, *La lyre de fer*, Paris, Limoges, Nancy, Charles-Lavauzelle et Cie, 1925, p. 268.

<sup>102</sup> USEPPSM, *Annuaire du Soldat de Demain...*, op. cit.

assez étonnant, paru dans un des premiers numéros du *Tir national* après l'armistice, sous la plume de Violet, l'un des chroniqueurs réguliers de la revue, montre toutes les ambiguïtés de cette victoire. Il constate en effet, après une phase de déni complet<sup>103</sup>, l'inutilité de la préparation au tir dans une guerre moderne, en concluant néanmoins que ce n'est que par insuffisance de la préparation militaire, dans une sorte de douloureuse fuite en avant, pour ne pas se renier :

*« Enfin ! la victoire a couronné les efforts de nos soldats. Si nos vitres vibrent encore, c'est par les détonations joyeuses des salves de délivrance et non par l'éclatement homicide des obus. Les fusils se sont tus, et ne servent plus qu'à rendre les honneurs aux glorieux vainqueurs de la lutte enfin close.*

*Les fusils se sont tus ; et j'espère que la guerre qui se termine après 4 ans et demi de massacre persuadera au monde entier la vérité de cette maxime : "Le bien mal acquis ne profite jamais" [...]*

*Les fusils se sont tus, et je l'espère pour toujours. Je pense qu'il serait peut-être opportun que celui qui pendant près de trente ans en a prôné le bon emploi se taise également.*

*A quoi bon continuer ? A quoi cela a-t-il servi ? Absolument à rien.*

*Au bout de 4 ans de guerre, terrible leçon de choses qui aurait dû ouvrir les yeux les plus obstinément fermés ; qu'avons-nous vu dans les mains de tous ces jeunes qui se préparaient à entrer dans la carrière quand leurs aînés n'y seraient plus ? Des fusils ? Non, des bâtons !!! Et ce dont je souffre le plus, c'est que parmi ceux qui ont fait la guerre, pour un Paroche, pour un Jean, pour un Lafitte [trois champions de tir], vous trouvez cent héros véritables, officiers ou soldats, pour vous dire encore : "Il n'y a que la grenade et la mitrailleuse qui comptent, le fusil ne compte pas, parce qu'on ne vise pas sur le champ de bataille. Nous pouvons l'affirmer, nous en sortons."*

*Et le plus dur est qu'ils ont absolument raison. Mais pourquoi ces soldats, ces braves, ces héros, n'ont-ils pas visé ? Voilà la question qu'on ne pose pas, mais que moi, je pose et à laquelle je n'hésite pas à répondre : « Pour une raison bien simple, c'est qu'ils ne savaient pas<sup>104</sup> ».*

Dans le numéro suivant, il annonce la mort, présentée comme héroïque, de son fils Pierre, tué le 26 octobre 1918.

Le conflit peut aussi être une occasion ratée pour les préparatistes qui n'estiment pas s'être suffisamment couverts de gloire. C'est le cas d'Adolphe Chéron, qui vit une guerre escamotée, de son point de vue<sup>105</sup>. Son impatience des premiers mois du conflit, coïncé à

---

<sup>103</sup> *Le Tir national*, 19 mai 1917.

<sup>104</sup> *Ibid.*, 23 novembre 1918

<sup>105</sup> Ce paragraphe est le résumé d'une communication : Lionel PABION, « Des militaristes à l'épreuve de la guerre : les difficiles lendemains des « préparatistes » (1918-1939) », Lille, 2019.

l'arrière alors qu'il veut rejoindre le front, montre qu'il est un représentant typique de la « fraction étroite<sup>106</sup> » des véritables consentants, qui a le sentiment de rater l'occasion de se couvrir de gloire : « n'ayant saisi qu'un faux cheveu, / au passage de la fortune, / après le baptême du feu / ce fut la cage inopportune<sup>107</sup> ». L'image qu'il s'était fait d'une guerre fantasmée ne correspond pas à la réalité. Dans sa cellule en Allemagne, – où il rencontre de Gaulle et le futur maréchal russe Toukhatchevski –, il se lamente :

*« Ici pas de d'inconnu, de tumulte de gloire, / pas d'honneur de lutter pour  
le cher territoire, / en des assauts victorieux. / L'air n'est plus déchiré par  
l'obus ni la bombe ! / Ici, dans le silence - ou presque - de la tombe, / c'est  
le calme, et c'est l'odieux<sup>108</sup> ! »*

Ses faits d'armes ne peuvent alors que se résumer à une attitude de défi face aux allemands, ce qui lui vaut les rigueurs de ses geôliers, ce à quoi il répond par une grève de la faim<sup>109</sup>. Il trompe l'ennui par la poésie et par des travaux de traduction. De retour en France, il connaît le « temps de l'amertume<sup>110</sup> » commun des prisonniers, entre suspicion, obligation de se justifier et sentiment de culpabilité. Tandis que Cazalet lui adresse des félicitations ambiguës, « vous l'avez fait de loin, puisque les circonstances vous ont fait prisonnier dès le début, mais vous avez supporté vos épreuves avec la dignité d'un chef<sup>111</sup> », Chéron reçu dès son retour par Poincaré le 14 décembre 1918, avec le bureau de l'Union, explique que « [sa] joie la plus grande aurait été de faire la guerre dans les rangs des combattants jusqu'à la victoire. Puisque cette joie m'a été refusée par le destin, et puisque je n'ai pas eu l'honneur de tomber comme tant d'autres, je fais en votre présence, monsieur le président, et devant mes amis, le vœu de consacrer mes forces à la grandeur de notre pays<sup>112</sup> », manifestant ainsi une tendance au « syndrome du survivant<sup>113</sup> ». Pour autant, cette guerre est aussi une consécration, qui le fait enfin élire député de la Seine en 1919, après des tentatives infructueuses en 1902, 1904, 1914.

### 3. *Le mouvement préparatiste face à la mémoire de guerre*

Quoiqu'il en soit, le mouvement préparatiste est décimé, comme c'est le cas, plus largement, d'une bonne partie du mouvement associatif. L'exemple de l'USPMF est éloquent. 44 des 50 membres du conseil d'administration sont mobilisés, notamment comme officiers de l'active ou de la réserve, tandis que les autres membres sont des vétérans de la guerre de 1870. Plusieurs victimes au front sont à relever dans la direction fédérale, en particulier parmi les plus jeunes membres. Le vice-président, le capitaine Rouffignat, a été tué dès septembre 1914

---

<sup>106</sup> F. ROUSSEAU, *14-18, penser le patriotisme...*, op. cit., p. 354.

<sup>107</sup> A. CHERON, *La lyre de fer...*, op. cit., p. 85.

<sup>108</sup> Adolphe CHERON, *Barbelées*, Limoges, impr. Charles-Lavauzelle et Cie, 1924, p. 19.

<sup>109</sup> *Le Soldat...*, avril 1924.

<sup>110</sup> Odon ABBAL, *Soldats oubliés : les prisonniers de guerre français*, Bez-et-Esparon, E & C, 2001, p. 197.

<sup>111</sup> *Le Soldat...*, avril 1919.

<sup>112</sup> *Ibid.*, janvier 1919.

<sup>113</sup> M. POROT, A. COUADAU et M. PLENAT, « Le syndrome de culpabilité du survivant », *Annales médico-psychologiques*, 143, 1985, p. 256-262.

dans la Somme. Le capitaine Rocher, de l'école de Joinville, directeur des cours de perfectionnement des instructeurs de l'Union, est tué en 1915. L'aspirant Gugelmann, trésorier, est tué à Perthes-lès-Hurlus en Champagne. Le capitaine Suart, qui organise les Congrès de l'Union, meurt en 1919 suite à une intoxication par les gaz<sup>114</sup>. L'hécatombe est également perceptible, en toute logique, à l'échelle locale. La Patriote de Saulx, dans la Meuse, compte un peu moins de 200 adhérents en 1913, dont 26 ont moins de vingt ans. 18 soldats membres de la société sont tués entre 1914 et 1919<sup>115</sup>. À Ventron, dans les Vosges, la société mixte de tir et de gymnastique, qui compte environ 70 adhérents en 1914, recense 21 sociétaires tués pendant la guerre, soit environ le tiers des 64 noms inscrits sur le monument aux morts de la commune<sup>116</sup>. L'hommage aux morts et la mémoire de la guerre est donc omniprésente au retour des préparatistes et se ritualise peu à peu. Les cérémonies aux monuments aux morts deviennent des éléments centraux dans les sociétés préparatistes, au village comme sur la tombe du soldat inconnu pour les grandes fêtes fédérales annuelles à Paris. On appose des plaques commémoratives dans les lieux de sociabilité, comme par exemple au stand de la société « la Gauloise » à Montbéliard<sup>117</sup>.

Les anciens-combattants préparatistes sont ainsi particulièrement mis en valeur. Le président Adolphe Chéron réclame ainsi :

*« [Le concours] des camarades qui, s'étant battus, savent de quelle trempe doivent être les âmes et les corps. Ceux-là sont qualifiés pour guider les adolescents qui viennent chercher dans nos sociétés la vigueur corporelle et l'énergie morale. Nous leur demandons de nous aider, parce qu'ils ont lutté pour la Patrie et pour le Droit, parce qu'ils savent comment on tombe pour un haut idéal, parce qu'ils ont mesuré et mis en œuvre les facteurs de l'entraînement corporel qui ont permis de supporter d'incommensurables fatigues<sup>118</sup>. »*

Les anciens combattants sont ainsi régulièrement intégrés aux sociétés, même s'il ne faisait pas partie du mouvement préparatiste avant-guerre, afin de profiter de leur expérience. À l'USPMF, le lieutenant Auguste Thierry, plusieurs fois décoré, amputé du bras gauche, se voit par exemple offrir l'emploi de secrétaire administratif du conseil d'administration et de secrétaire particulier du président<sup>119</sup>, tandis que Rémy Roure, futur rédacteur au *Temps*, et compagnon de cellule de Chéron en Allemagne, est intégré à l'équipe de rédaction du *Soldat de demain*. La même dynamique se retrouve dans les sociétés, à l'échelle locales. À Basse-sur-le-Rupt (Vosges), Léon Xolin (1885-1951), cafetier, héros de guerre, sous-officier promu

---

<sup>114</sup> *Le Soldat...*, avril 1919.

<sup>115</sup> A.D.M. E-DEPOT 395/77, « Société de tir "La Patriote de la Saulx" : statuts, concours, matériel, adhérents, divers (1906-1939) ».

<sup>116</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>117</sup> 58S 25, compte rendu de l'assemblée générale. ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 58S 1-134, « Fonds Péchin (société de tir, préparation militaire, la Gauloise, Marcel Richardot) ».

<sup>118</sup> *Le Soldat...*, 1er octobre 1919.

<sup>119</sup> *Ibid.*, avril 1919.

officier dans un bataillon de chasseurs et décoré de la Légion d'honneur, devient un des éléments centraux de la société mixte « la Fraternelle » en tant que trésorier, alors qu'il n'appartenait pas à l'association avant la guerre<sup>120</sup>. À Dommartin-lès-Remiremont, également dans les Vosges, c'est traditionnellement l'instituteur de la commune qui fait office de secrétaire-directeur, notamment Georges Baguet et Pierre Thiéry dans les années 1920 et 1930, tous les deux anciens combattants décorés<sup>121</sup>. En revanche, sauf exceptions locales, il ne semble pas que les mouvements d'anciens combattants se soient vraiment investis dans la préparation militaire.

La mémoire de guerre des préparatistes est enfin une mémoire pédagogique, qui fonctionne particulièrement sur le ressort de la culpabilisation<sup>122</sup>. Grison, directeur général de l'USEPPSM, en appelle aux adhérents pour organiser la grande fête fédérale annuelle : « allons, chers amis, le poilu, du haut de son dernier observatoire, a les yeux fixés sur vous ; il vous voit, et vous dit : ai-je hésité moi<sup>123</sup> ? » Cette pédagogie de la culpabilisation et de l'expérience combattante se manifeste aussi de manière éloquente dans les visites des champs de bataille de Champagne organisés par Adolphe Chéron lui-même jusqu'en 1924. Il dirige personnellement une excursion dès le 28 septembre 1919 à Sainte-Marie-à-Py, sur le lieu où il a été lui-même blessé et fait prisonnier en 1915. 200 jeunes adhérents l'accompagnent : arrivés en train à trois heures du matin, ils subissent une marche de nuit, sous la pluie, éclairés par des fusées éclairantes, guidés par Chéron qui fait le récit terrible de la bataille. « Je n'oublierai jamais ce que j'ai vu », raconte un des élèves<sup>124</sup>. La visite organisée en 1920 « laisse la certitude que les jeunes, si malheureusement une agression nouvelle se produisait, feraient leur devoir aussi simplement, mais aussi glorieusement, que ceux qui partirent en août 1914<sup>125</sup> ». La sortie devient peu à peu une récompense offerte lors des concours. En novembre 1923, les 123 jeunes parisiens les plus méritants visitent Sainte-Marie-à-Py, Chéron leur racontant sur place la mort du trésorier de l'Union, tué d'une balle dans la tête<sup>126</sup>.

---

<sup>120</sup> A.D.V. 273J, « “La Fraternelle” de Basse-sur-le-Rupt » ; Feuillet matricule, Archives départementales des Vosges, 1R1572-116078.

<sup>121</sup> A.D.V. 30J, « Société de tir la Vigilante ».

<sup>122</sup> Les éléments suivants ont déjà été évoqués dans une communication : L. PABION, « Des militaristes à l'épreuve de la guerre », *art. cit.*

<sup>123</sup> *Le Soldat...*, 15 février 1921.

<sup>124</sup> *Ibid.*, novembre 1919.

<sup>125</sup> *Ibid.*, 15 octobre 1920.

<sup>126</sup> *Ibid.*, 20 novembre 1923.

## II. La structuration en demi-teinte de la préparation militaire après-guerre (1920-1926)

### A. L'échec de l'instauration de la préparation militaire obligatoire : une défaite politique des préparatistes

#### 1. *Les ambitieux projets de loi de 1920-1921*

Les élections de novembre 1919 désignent les membres de la Chambre « bleu horizon » : on y trouve des députés soldats et des députés gymnastes. Le groupe préparatiste nourrit alors l'espoir de faire enfin aboutir la question de l'organisation d'une préparation militaire étatisée et obligatoire, question bloquée depuis des décennies, en prolongeant une dynamique initiée durant la guerre. Cette espérance est renforcée par la formation de gouvernements qui peuvent sembler relativement réceptifs à cette idée, à l'image de Clémenceau, partisan de la préparation militaire, ou de Millerand qui n'est pas non plus un inconnu des milieux préparatistes, ayant été ministre de la Guerre du gouvernement Poincaré en 1912. Une forte activité législative se déploie donc dans les années 1919-1922, dans la lignée des réalisations de 1917, animée notamment par les députés Henry Paté et Adolphe Chéron, et par Henry Chéron au Sénat. Un épais carton d'archives au Service Historique de la Défense témoigne de cette effervescence, avec les traces de nombreux projets, réflexions et études préalables préparées au ministère de la Guerre<sup>127</sup>. Un premier projet de loi sur l'obligation de l'éducation physique est déposé à la Chambre le 23 mai 1919 par Henry Paté. Il ne s'agit pas seulement de la préparation au service militaire, mais d'un élément d'une politique hygiéniste plus large : « pas de bataillons scolaires ! mais du grand air, de l'hygiène, du sport, de l'exercice qui trempe le corps ». « S'il n'y avait plus d'armée le problème continuerait à se poser », affirme le projet. « L'éducation physique a pour but de donner à chaque français l'équilibre physique et moral<sup>128</sup> ». En décembre 1919, un projet de loi à la Chambre, reprend la proposition votée au Sénat en 1916<sup>129</sup>.

Dans le même temps, un projet de loi sur l'organisation de l'éducation physique nationale est préparé à la Direction de l'infanterie au début de l'année 1920. « Question posée par la commission de l'armée au ministre de la Guerre : sans préjuger des autres questions, encadrement, recrutement des cadres, instruction, etc... Comment entend-il traiter la question de l'éducation physique et de la préparation au service militaire ? ... ». Le personnel du ministère constate d'emblée que « l'expérience de la guerre a bouleversé toutes les théories sur le dressage du soldat en vue du combat ». La note se demande notamment s'il faut déconnecter éducation physique et préparation militaire. Pour la question de l'obligation, le

---

<sup>127</sup> S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>128</sup> *Journal Officiel*, documents parlementaires, chambre des députés, séance du 23 mai 1919, annexe n°6184, p. 1626.

<sup>129</sup> Projet de loi du 8 décembre 1919, n. 27, Chambre des députés. S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

document conclue qu'il faut, dans la perspective d'une diminution du service, établir « dans un texte de loi le statut de l'éducation physique de la jeunesse et d'envisager ensuite dans un des chapitres de la loi de recrutement, l'adaptation de l'éducation physique à la préparation militaire ». L'obligation serait « inopérante », faute de personnel et d'infrastructures, et estime qu'il faudrait une vingtaine d'années de préparation avant de l'envisager ; le texte recommande un principe : « ni obligation, ni sanction, mais une organisation », notamment à l'école<sup>130</sup>.

Dans le même temps, le 12 février 1920, une proposition de résolution est présentée notamment par Adolphe Chéron, pour la création d'un institut national d'éducation physique, à la fois centre de recherche scientifique et de formation des enseignants d'éducation physique<sup>131</sup>. Un projet de loi est présenté au Sénat le 14 avril 1920 par Henry Chéron, entre autres, pour instituer l'éducation physique et la préparation au service militaire obligatoires<sup>132</sup>. Le rapport, fait au nom de la commission de l'armée du Sénat par Henry Chéron, est déposé le 22 avril 1920. Ce document constitue le résumé de la position des préparatistes sur la question :

*« Si fécondes qu'aient été, soit certaines créations de l'État, soit l'œuvre des associations et des particuliers pour l'éducation physique, de tels efforts ne pouvaient suppléer à l'absence d'une éducation générale systématique et obligatoire. Il n'était pas possible qu'un problème qui intéresse à la fois et au plus haut degré l'avenir de la race et la défense nationale demeurât sans solution<sup>133</sup>. »*

De façon presque simultanée, le gouvernement dépose un projet de loi au Sénat le 27 avril 1920 consacré à l'organisation de l'éducation physique nationale<sup>134</sup>. Il ne s'agit pas seulement, là encore, de préparation militaire, mais d'une éducation physique plus large. Mais les deux textes, « la proposition, objet du rapport du 22 avril 1920, et le projet déposé le 27 avril 1920 [sont] fondus en un texte transactionnel<sup>135</sup> », avec l'accord du gouvernement. Les débats ont lieu au Sénat, notamment le 8 juillet<sup>136</sup>, jusqu'au 10 juillet 1920. Lors de cette séance, le projet de loi est voté à l'unanimité, instituant le principe d'obligation de l'éducation physique pour les jeunes Français des deux sexes et l'obligation de la préparation militaire pour « les jeunes gens âgés de seize ans révolus, jusqu'à leur incorporation<sup>137</sup> ». Le texte est déposé à la

---

<sup>130</sup> Document daté de février 1920. S.H.D. 5 N 270, « Organisation de l'éducation physique et de la préparation militaire (1916, 1920) ».

<sup>131</sup> Proposition n. 316, renvoyée à la commission de l'armée. *Journal Officiel*, Chambre, 12 février 1920, p. 180.

<sup>132</sup> Renvoyé à la commission de l'armée. *Journal Officiel*, Sénat, 14 avril 1920, p. 477.

<sup>133</sup> Rapport n. 176, *Ibid.*, 22 avril 1920, p. 507. *Le Soldat...*, mars 1924 ; *Vers l'armée*, n.53, juillet-août 1920.

<sup>134</sup> Projet n. 188, *Ibid.*, 27 avril 1920, pp. 526-527.

<sup>135</sup> Rapport supplémentaire au Sénat par H. Chéron (n. 254), annexe au procès-verbal de la séance du 18 juin 1920. *Le Soldat...*, n. 3, mars 1924 ; *Vers l'armée*, n. 53, juillet-août 1920, S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>136</sup> *Journal Officiel*, Sénat, 8 juillet 1920, pp. 1125-1140.

<sup>137</sup> S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

chambre le 24 juillet 1920<sup>138</sup>. Le rapport, rédigé au nom de la commission de l'armée, est déposé le 10 décembre 1920 par Adolphe Chéron<sup>139</sup>. Deux notes du ministère de la Guerre datés de février 1921 se félicitent de l'abandon de la mesure d'appel anticipé des conscrits qui n'auraient pas pu obtenir le certificat d'aptitude militaire (ils auraient dû se présenter, deux mois avant l'appel, dans un des centres régionaux d'instruction physique pour une remise en forme physique) ; à la place, A. Chéron propose de renforcer les avantages aux titulaires du certificat, dans la logique du BAM d'avant-guerre<sup>140</sup>. Un avis favorable sur le projet de loi est présenté, au nom de la commission des finances, par Henry Paté, le 8 mars 1921<sup>141</sup>. L'avis donné par Tranchand au nom de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, le 11 mars 1921, insiste sur la nécessité de l'éducation physique, qui « appliquée à tous dès l'enfance, peut régénérer, dans un délai assez court, une race entière », mais avec des remarques, en particulier sur le titre III qui « tel qu'il est actuellement conçu détourne au profit d'un but particulier – préparation au service militaire – ce qui doit être l'éducation physique post-scolaire<sup>142</sup> ». Les débats à la Chambre sur le projet de loi modifiés par la commission de l'armée ont lieu du 22<sup>143</sup> au 24 mars 1921<sup>144</sup>. Adolphe Chéron, qui est donc rapporteur, souligne qu'il « est bien entendu qu'il n'est pas question de caporaliser la jeunesse. Il ne peut pas déplaire au pays de voir les mesures que nous proposons préciser le rôle social de l'armée, qui est d'améliorer la race ». André Lefèvre se fait l'avocat des sanctions pour les jeunes gens n'ayant pas fait d'éducation physique. Lors de la deuxième séance, le général Maud'huy affirme que « la préparation physique est l'essentiel, la préparation militaire n'est que le dessert, l'accessoire » et propose de supprimer le tir du programme.

Enfin, le projet est voté avec modifications par les députés le 24 mars 1921<sup>145</sup>. Le 13 avril 1921, le projet est déposé au Sénat pour la deuxième lecture<sup>146</sup>, et rapporté le 25 mai 1921 par Henry Chéron, au nom de la commission de l'armée au Sénat<sup>147</sup>. Le 30 juin, le sénateur Pottevin émet au nom de la commission de l'enseignement un avis sur les modifications à apporter à la loi<sup>148</sup>. Le 7 juillet 1921, Henry Paté présente un projet de résolution à la Chambre pour inviter le gouvernement à presser le vote du projet au Sénat<sup>149</sup>.

---

<sup>138</sup> Déposé sous le n. 1381, S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>139</sup> Rapport du 10 décembre 1920, n. 1792, par Adolphe Chéron, au nom de la commission de l'armée. *Ibid.*

<sup>140</sup> *Ibid.*

<sup>141</sup> N. 2276, annexe au procès-verbal de la séance 8 mars 1921, par Henry Paté, député. *Ibid.*

<sup>142</sup> N. 2318, annexe au procès-verbal de la séance du 11 mars 1921. *Ibid.*

<sup>143</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 22 mars 1921, pp. 1375 et suivantes.

<sup>144</sup> *Ibid.*, 23 et 24 mars 1921. *Le Soldat...*, 1er avril 1921.

<sup>145</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 24 mars 1921, pp. 1422-1430.

<sup>146</sup> Projet de loi adopté par le Sénat, adopté avec modifications par la chambre des députés sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoires, n. 254, annexe au procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du 13 avril 1921.

<sup>147</sup> Annexe au procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du 25 mai 1921 (avis de ratifier les modifications, sauf celles des articles 30 et 31 ; *Le Soldat...*, mars 1924. À l'ordre du jour le 16 juin, fut renvoyé pour avis à la demande de la commission de l'enseignement. *Le Soldat...*, 5 juillet 1921.

<sup>148</sup> Avis du 30 juin 1921, n. 509, *Ibid.* ; S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>149</sup> Proposition de résolution n. 3044. *Le Soldat...*, juillet 1921 et mars 1924.

Les débats ont lieu les 24 et 25 novembre 1921<sup>150</sup>. Le 29 novembre 1921, le projet de loi sur l'éducation physique est renvoyé à la commission de l'armée, après des amendements déposés pour exonérer les agriculteurs de certaines obligations<sup>151</sup>.

Le nouveau rapport de Henry Chéron, au nom de la commission de l'armée, est très favorable au vote de la loi modifiée par la Chambre. Il se prononce notamment pour le rétablissement de la sanction par l'incorporation ; pour la séparation entre éducation physique à l'instruction et préparation militaire à la Guerre, le recours aux militaires n'étant qu'une solution transitoire ; pour une organisation à budget constant<sup>152</sup>. Mais le projet semble alors enterré. La formation du gouvernement de Raymond Poincaré, en janvier 1922, et la réorientation des politiques dans un contexte de réduction des dépenses, peut fournir des explications. D'autres éléments plus constitutifs au texte se distinguent lors d'un débat au Sénat le 8 juillet 1922, lorsque le président de la commission de l'enseignement rappelle qu'il « y a une loi sur l'éducation physique et la préparation militaire qui attend depuis un an bientôt d'être votée », et qu'un sénateur lance : « tout le monde ne le voterait pas ». Le sous-secrétaire d'État avance quant à lui l'argument que le texte a été renvoyé en commission car il ne « paraissait pas absolument au point<sup>153</sup> ». Le projet est relancé, en juin 1924, lorsque le président du Sénat le transmet à nouveau au président de l'Assemblée fraîchement réélue, sans plus de succès<sup>154</sup>.

## 2. De nouveaux cercles de réflexion

Ces initiatives parlementaires inabouties s'inscrivent dans une phase intense de réflexions sur la place de l'éducation physique au lendemain de la guerre, qui se traduit par la création, dans l'orbite du Parlement, de nouveaux cercles de réflexion dédiés. Un « congrès d'hygiène social interallié » est organisé par le « comité national de l'éducation physique, sportive et de l'hygiène sociale », du 22 au 27 avril 1919. Ce comité est dirigé par Henry Paté, et réunit dans des « déjeuners mensuels », les présidents des grandes fédérations, des militaires – comme les deux colonels étasuniens invités dans la séance du 6 juin –, ainsi que les personnels du ministère de la Guerre (Lagrué, directeur de l'Infanterie ; Bonvalot chef de la section d'instruction et d'éducation physique, Sée commandant l'école de Joinville<sup>155</sup>). Le groupe parlementaire de l'éducation physique et des sports, qui existait avant-guerre, est également reconstitué, sous l'égide de l'incontournable Henry Paté, avec 150 parlementaires. Adolphe Chéron, Bessonneau, Doussaud, Fournier-Sarlovèze, Petitjean et Vidal sont élus vice-présidents<sup>156</sup>. Mais ce groupe ne semble pas très actif, puisque *le Soldat de demain* mentionne

---

<sup>150</sup> *Journal Officiel*, Sénat, 24 novembre 1921, pp. 1948-1962 et pp. 1966-1975.

<sup>151</sup> *Ibid.*, 29 novembre 1921, pp. 1980-1981.

<sup>152</sup> *Le Soldat...*, 5 décembre 1921.

<sup>153</sup> *Journal Officiel*, Sénat, 8 juillet 1922, p. 1160.

<sup>154</sup> Proposition de loi, n. 34, annexe au procès-verbal du 4 juin 1924. S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>155</sup> *Le Soldat...*, avril 1919 ; 15 mai 1919 ; 1er juin 1919.

<sup>156</sup> *Ibid.*, janvier 1920.

une « première réunion » le 20 juin 1924<sup>157</sup>. Une autre réunion a lieu le 17 mars 1925, toujours sous la présidence de Henry Paté, pour inciter le parlement à voter des lois favorables à la situation de l'éducation physique dans le pays<sup>158</sup>. Lors des discussions du budget de 1925, Henry Paté revendique l'appui de 200 députés pour demander d'augmenter les subventions de l'éducation physique<sup>159</sup>.

D'un point de vue plus pratique, un comité technique consultatif d'éducation physique est convoqué en 1919 par le colonel Lagrue, de la Direction de l'infanterie, pour examiner le projet de règlement général d'éducation physique, avec plusieurs séances en novembre qui réunissent des représentants des fédérations préparatistes<sup>160</sup>. Un décret du 14 février 1920, crée une commission chargée de rechercher les meilleurs moyens de développer le goût et la pratique des sports au ministère de l'Hygiène et de la prévoyance sociale<sup>161</sup>. Au ministère de l'Instruction, la création d'un comité consultatif de l'éducation physique et sportive est annoncée. La réunion d'ouverture a lieu le 7 avril 1922 sous la présidence de Gaston Vidal. Adolphe Chéron est un des membres<sup>162</sup>. Au ministère de la Guerre, une commission des sports dans l'armée est réunie le 29 juin 1922, avec Adolphe Chéron, Henry Paté mais aussi Frantz Reichel, qui sont tous les trois photographiés lors d'une visite à Joinville<sup>163</sup>. L'idée de rétablir le pentathlon moderne « comme épreuve de préparation olympique ouverte à tous les officiers », est notamment mise en avant, laissée au soin de la section d'instruction physique, en lien avec les fédérations sportives concernées.

Une commission sur la préparation militaire est instituée au ministère de la Guerre, par un décret du 19 décembre 1922 : tous les représentants du ministère de la guerre et des fédérations préparatistes sont présents, en plus de certaines fédérations sportives (aviron, club alpin, boxe, UVF, natation). À la première réunion, le président Henry Paté affirme que « ce n'est pas, certes, dans un esprit de militarisme, dans un esprit de conquêtes que nous préparons la jeunesse française », mais qu'il faut « parer à la crise de quantité par une qualité meilleure de notre jeunesse française. Les jeunes gens qui fréquentent nos sociétés, assure-t-il, n'acquièrent pas seulement la vigueur physique, mais aussi une excellente éducation morale<sup>164</sup> ». Cette commission est remplacée par un « comité consultatif pour l'éducation physique », sur une décision d'André Maginot lors de son passage au ministère de la guerre, qui est actif durant toutes les années 1920, et qui produit notamment des réflexions sur le format du brevet<sup>165</sup>. L'arrêté ministériel du 15 décembre 1923, institue le « comité consultatif

---

<sup>157</sup> *Le Soldat...*, 1<sup>er</sup> juillet 1924.

<sup>158</sup> *Ibid.*, 3 mars 1925.

<sup>159</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 13 décembre 1924, p. 4460.

<sup>160</sup> *Le Soldat...*, n. 18-19, novembre 1919.

<sup>161</sup> Rapport d'Adolphe Chéron, n. 1792, 1920, p. 16. J. SAINT-MARTIN, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation...*, *op. cit.*

<sup>162</sup> Arrêté du 6 avril 1922, nomination par arrêté du 14 avril 1922. *Le Soldat...*, 10 avril 1922 et 5 juillet 1922.

<sup>163</sup> *Le Soldat...*, 5 août 1922.

<sup>164</sup> *Ibid.*, janvier 1923.

<sup>165</sup> *Ibid.*, janvier 1925.

de l'éducation physique, des sports et de la préparation militaire au ministère de la guerre et des pensions», sous la présidence de Henry Paté, avec quatre sections : « section de l'éducation physique et de la préparation au service militaire », « section des sports dans l'armée », « section des sports dans les sociétés agréées et les sociétés scolaires de la métropole », « section de l'éducation physique, des sports et de la préparation au service militaire dans les colonies », avec tous les dirigeants associatifs, tant préparatistes que sportifs, des parlementaires, des militaires, et quelques médecins (Boigey, Bellin du Coteau, Latarjet, Tissié<sup>166</sup>). Ce groupe est actif au moins jusqu'en 1926<sup>167</sup>, et produit en particulier des réflexions sur le format du certificat/brevet de préparation militaire.

### 3. La création d'un véritable exécutif préparatiste : le Haut-Commissariat

Enfin, une ébauche de structure exécutive se forme peu à peu, pour centraliser le traitement des questions de préparation militaire et des questions sportives, en prolongeant le rôle qui avait été joué par la direction de l'infanterie, sous l'autorité du sous-secrétaire d'État à la Guerre, avec un objectif strictement militaire, dans les années 1910. Comme le souligne Jean-Paul Callède, « composante importante de la société civile et soucieux de son autonomie, de son indépendance, l'associationnisme sportif va permettre à l'État, puis aux collectivités territoriales, d'inventer les fondements d'un nouvel espace d'intervention, de concertation et de coopération, voire de contractualisation autour du sport<sup>168</sup> ». Henry Paté, véritable homme fort de l'éducation physique au lendemain de la guerre, est « chargé au ministère de la Guerre de mission temporaire non rétribuée, concernant l'Éducation physique et la préparation militaire. Il peut, en outre, remplir toute mission spéciale que le ministre lui confie », dans le ministère d'Aristide Briand, en 1921<sup>169</sup>. Il est reconduit dans ce rôle à plusieurs reprises jusqu'en 1924<sup>170</sup>. Pendant une courte période, du 11 janvier au 29 mars 1924, Henry Paté est, sous Poincaré, commissaire général au ministère de la Guerre, chargé des établissements de la guerre, de l'éducation physique, des sports et de la préparation militaire<sup>171</sup>. L'arrêté précise le rôle de Paté :

*« Pour traiter en qualité de haut-commissaire toutes les affaires ayant trait aux questions suivantes : organisation et fonctionnement de l'instruction physique avant et après le régiment ; préparation au service militaire (1er degré) ; relations avec les sociétés scolaires et les unions, fédérations et sociétés agréées (agrément, avantages réservés, récompenses, prix, subventions etc.), organisation (nombre, durée, programme) des stages d'information à l'école normale de gymnastique et d'escrime et dans les*

---

<sup>166</sup> Reproduit dans *Vers l'armée*, n. 78, février 1924.

<sup>167</sup> *Le Soldat...*, novembre 1926.

<sup>168</sup> Jean-Paul CALLEDE, « Les politiques du sport en France », *L'Année sociologique*, 52-2, 2002, p. 437-457.

<sup>169</sup> Arrêté du 22 juillet 1921. *Journal Officiel*, 29 juillet 1921, p. 8918.

<sup>170</sup> Arrêtés des 13 mars 1922, 4 avril 1922, 18 juillet 1922, 17 janvier 1923, 11 janvier 1924. *Le Soldat...*, 1922-1924.

<sup>171</sup> Jean Jolly, *Dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940*, Base Sycamore.

*centres d'instruction physique des membres de l'enseignement, professeurs civils de gymnastique et moniteurs civils des sociétés, questions législatives et budgétaires se rapportant à l'instruction physique, organisation des épreuves sportives mixtes (militaires et civiles), rapport avec les autres départements ministériels pour tout ce qui concerne les questions énumérées ci-dessus. »*

L'article 2 précise que la section d'instruction physique de l'État-major reste chargé notamment des programmes et des Centres Régionaux d'Instruction Physique, c'est-à-dire de ce qui est proprement militaire, mais le personnel sera à la disposition de Paté (art. 5) et il pourra inspecter Joinville et les CRIP pour rapporter au ministre (art. 3) ; la correspondance restera envoyée à l'État-major qui fera le tri entre la section d'instruction physique et le Haut-commissariat (art. 4) ; enfin l'article 6 précise que le ministre doit veiller à ce que la section de l'État-major et le Haut-commissariat soient en liaison constante pour l'harmonie des pratiques entre instruction physique à l'armée et préparation au service militaire, notamment pour le brevet<sup>172</sup>.

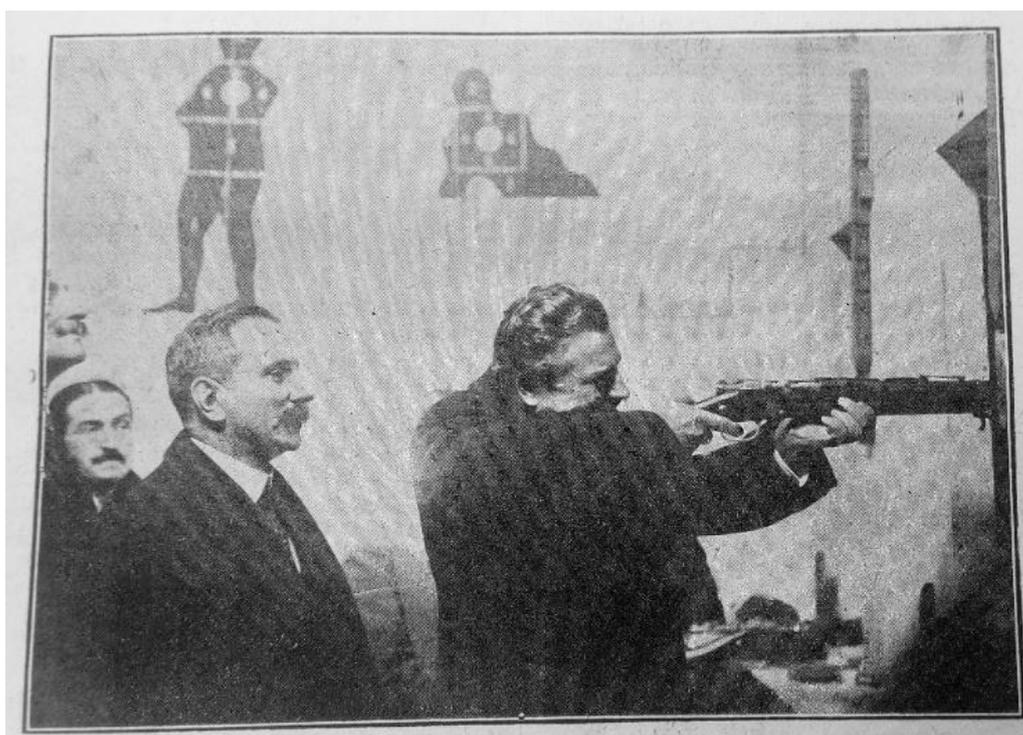


Figure 6 : Henry Paté inaugure le stand de tir de l'Union (photographie, *Le Soldat de demain*, n. 16, 1922).

Gaston Vidal devient parallèlement sous-secrétaire d'État à l'Instruction, chargé de l'enseignement technique mais aussi chargé de l'éducation physique et des sports, dans le

---

<sup>172</sup> Arrêté du 26 septembre 1921, non paru au *Journal Officiel*. Texte reproduit dans *Le Soldat...*, 15 septembre 1921.

gouvernement d'Aristide Briand, le 16 janvier 1921<sup>173</sup>. Le paradigme historiographique le plus courant est celui d'une rupture au lendemain de la guerre, avec une prise d'indépendance du mouvement sportif vis-à-vis de l'armée. Mais il semble, au vu des toutes ces initiatives, qu'il s'agit plutôt d'un rajout, d'une dimension supplémentaire qui ne remplace pas le poids de l'administration militaire, qui loin de disparaître, se structure encore davantage. Plutôt qu'une émancipation, il faudrait plutôt y voir la fin d'un monopole, par l'élargissement du champ d'action publique, avec l'émergence d'un secteur institutionnel sportif non militarisé.

## B. La restructuration institutionnelle de la préparation militaire

### 1. *Du Certificat de préparation au service militaire (CPSM) au Brevet de préparation militaire élémentaire (BPME)*

Une fois la paix revenue, la nécessité de l'éducation physique est réaffirmée, ce qui donne lieu à une réorganisation concrète. Un décret du 20 février 1920 institue un bureau des écoles et une section d'instruction physique au ministère de la Guerre. Une circulaire « éducation et instruction physique dans les corps de troupes », datée du 15 mars 1920, affirme que « loin d'entraver le fonctionnement du service, l'obligation de la pratique de l'éducation physique et des sports aura pour conséquence de maintenir ces militaires en parfaite condition physique et d'augmenter le rendement du personnel affecté à ces services<sup>174</sup> ». Une circulaire d'août 1920 vise à encourager les sports et les jeux régionaux dans l'armée, puisque « nos alliés nous ont conquis à la pratique de certains de leurs jeux et sports spéciaux » ; mais, précise le texte, « l'introduction de ces jeux étrangers ne doit pas conduire à délaisser les sports et jeux français jadis en honneur dans chacune de nos provinces. Nés des besoins physiologiques de la race ou adaptés à ces besoins, ils constituent une partie des traditions qui lui donne un caractère propre<sup>175</sup> ».

Un autre texte, émanant de la section d'instruction physique, est daté du 22 mars 1920, soit presque concomitamment avec les projets de loi déposés au Parlement. Il revient sur « l'organisation de l'instruction physique au bénéfice de la nation<sup>176</sup> ». Ce texte, fondamental, institue les services départementaux d'éducation physique et de préparation au service militaire, en nommant des officiers dans chaque corps d'armée chargés de développer et d'encourager l'éducation physique. Ces services commencent à fonctionner dans le courant de l'année, à l'image de l'Office des Vosges qui fonctionne par exemple dès novembre 1920, en regroupant quelques personnalités du monde associatif qui se tiennent en lien étroit avec les

---

<sup>173</sup> *Journal Officiel*, 18 janvier 1921, p. 1002. M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1131.

<sup>174</sup> *Vers l'armée*, n.53, juillet-août 1920 ; S.H.D. 7N 4237, « Bureau des écoles. Section d'instruction physique ».

<sup>175</sup> *Ibid.*, n.53, juillet-août 1920. Sur les questions des influence étrangères, voir J. SAINT-MARTIN, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation...*, *op. cit.*

<sup>176</sup> S.H.D. 7N 4237, « Bureau des écoles. Section d'instruction physique ». Reproduit dans M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 493-501.

militaires du service subdivisionnaire de l'Instruction physique à Épinal<sup>177</sup>. En décembre, ce sont les centres régionaux qui sont réorganisés, avec le maintien de 26 centres, plus deux à Rabat et à Bizerte, divisés en CRIP (instruction physique), CRRP (rééducation physique) et CRIRP (instruction et rééducation physique)<sup>178</sup>. Une autre circulaire de septembre 1920 illustre aussi la réorganisation en cours, avec un recensement des SAG encore actives<sup>179</sup>, tandis qu'un texte de mars 1921 réforme la procédure de la demande d'agrément, de constitution des dossiers et des fusions des sociétés<sup>180</sup>. Une circulaire de mars 1922 prévoit la radiation des SAG inactives au 1<sup>er</sup> janvier 1922<sup>181</sup>. Une circulaire du 7 juin 1923 reprend enfin les conditions de « fonctionnement des SAG<sup>182</sup> ».

Le brevet est également réformé par une instruction importante datée du 1<sup>er</sup> juillet 1921, qui remplace le BAM d'avant-guerre par un Certificat de préparation au service militaire (CPSM). Ce certificat se transforme rapidement en Brevet de préparation militaire élémentaire (BPME), avec l'instruction ministérielle du 3 août 1923 et la dépêche ministérielle du 3 octobre 1923<sup>183</sup>, à la suite du vote de la loi de recrutement militaire, le 1<sup>er</sup> avril 1923, qui institue le service militaire de 18 mois et qui mentionne le BPME (article 63) et la préparation militaire supérieure (article 33)<sup>184</sup>. La préparation militaire est pleinement institutionnalisée et réorientée vers une éducation physique moins militarisée, et par un effort particulier pour former des cadres et des techniciens aux compétences adaptées à la guerre moderne, dans la continuité de ce qui avait été amorcé pendant la guerre. C'est ce que montre le programme du Brevet élémentaire et des brevets de spécialité<sup>185</sup>. Les épreuves d'éducation physique, notées coefficient 5, sont composées des épreuves de l'athlétisme moderne : saut en hauteur et en longueur avec élan, course de 100 mètres et course de 1 500 mètres (en 6 minutes 30 au maximum), lancer de poids (7 kilos 257, soit le poids standard de l'épreuve olympique), associées à des pratiques d'inspiration plus hébertiste de grimper à la corde lisse, de lever et de porter. Les candidats doivent également effectuer la traditionnelle marche (coefficient 2), passer une épreuve de natation (coefficient 4, facultative), tirer soit à 200 mètres au fusil Lebel ou à 10 mètres à la carabine (coefficient 6). Des épreuves théoriques sont enfin prévues, éducation morale et hygiène (coefficient 2), et éducation militaire élémentaire, divisée en trois examens (coefficient 4). Les brevets de spécialités, qui s'ajoutent au brevet élémentaires, traduisent les évolutions du brevet, en ajoutant aux spécialités anciennes (armes montées, tireur classé, éclaireur, agent de liaison, cycliste, gymnaste classé,

---

<sup>177</sup> *Bulletin des sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire des Vosges*, n. 15, 11 décembre 1921.

<sup>178</sup> Circulaire du 3 décembre 1920. M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 81.

<sup>179</sup> Circulaire n. 7002 II/II du 10 septembre 1920. S.H.D. 7N 4237, « Bureau des écoles. Section d'instruction physique ».

<sup>180</sup> *Bulletin des sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire des Vosges*, n.7, 1er mai 1921.

<sup>181</sup> Circulaire n. 609 EP du 24 mars 1922. *Le Soldat...*, 25 avril 1922.

<sup>182</sup> *Ibid.*, 10 juillet 1923.

<sup>183</sup> *Ibid.*, 15 septembre 1921, 1<sup>er</sup> novembre 1923 et 5 octobre 1925 ; *Bulletin des sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire des Vosges*, n. 12, 11 septembre 1921.

<sup>184</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 5 avril 1923, pp. 3415 et 3419.

<sup>185</sup> Instruction ministérielle du 3 août 1923. *Le Soldat...*, 1<sup>er</sup> novembre 1923 et 5 octobre 1925.

tambour clairon et trompette classé, escrimeur classé, colombophile) des spécialités plus en phase avec les aptitudes nécessaires à la guerre moderne (grenadier classé, topographe, nageur classé, lutteur classé, aviron, chars de combat, lecteur au son, sapeur mineur, sapeur de chemin de fer, opérateur manipulant télégraphiste).

Enfin, la guerre a fait naître une réflexion sur l'encadrement et pousse le gouvernement à créer une préparation militaire supérieure, en particulier à destination des élèves des grandes écoles et des universités, dans le but de former des officiers. Les bases en sont jetées en 1921-1922<sup>186</sup>, mais le système est véritablement mis en œuvre après la loi de recrutement de 1923. Il perdure jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, et concerne des noms aussi célèbres que ceux de Pierre Brossolette, André Devigny, Raymond Aubrac ou Georges Pompidou, tous élèves de grandes écoles. L'instruction datée du 17 mai 1923 qui en fixe les règles est très claire :

*« Au cours de la guerre, les besoins de l'armée en cadres subalternes ayant nécessité la recherche et la formation rapide de l'élite intellectuelle de notre jeunesse, il est apparu depuis comme indispensable d'orienter dès le temps de paix, ces jeunes gens vers les fonctions d'officier de réserve. On a donc été amené à étendre à toutes les écoles civiles d'enseignement supérieur et aux facultés la préparation prémilitaire déjà instituée par les lois de recrutement antérieures dans un nombre restreint d'établissements<sup>187</sup>. »*

Enfin, une circulaire de juin 1923 émanant du ministère des colonies met l'accent sur l'instruction et la préparation militaire aux colonies : « par suite de la diminution de la natalité en France, il entré dans les vues du gouvernement de faire appel, dans la plus large mesure aux contingents coloniaux pour la formation de l'armée nationale. Il ne s'agit donc de rien de moins que de la sauvegarde des races coloniales et des intérêts essentiels de la défense française<sup>188</sup> ».

## 2. La structuration des services départementaux

La préparation militaire est donc largement institutionnalisée, au ministère de la Guerre, et dans les autres ministères. L'état du personnel du ministère de l'Intérieur indique que le 3<sup>ème</sup> bureau, 1<sup>ère</sup> section, est chargé, entre autres, des subventions aux « sociétés de tir, de préparation militaire, de gymnastique, de sport, de natation<sup>189</sup> ». C'est dans ce contexte de prise en charge croissante de la question par l'État que sont créées les commissions départementales d'agrément, par une circulaire datée du 29 octobre 1924, signée par le ministre de l'Intérieur Camille Chautemps et par Paul Bénazet, devenu Commissaire général à

---

<sup>186</sup> Circulaire du 19 juillet 1921. M. SPIVAK, *Éducation physique...*, op. cit., p. 1085. ; instruction du 28 janvier 1922. *Le Soldat...*, 20 octobre 1922 ; instruction du 10 octobre 1922, *Ibid.*, 5 octobre 1925.

<sup>187</sup> Circulaire du 17 mai 1923. *Journal Officiel*, lois et décrets, 29 mai 1923, pp. 5087-5090.

<sup>188</sup> *Le Soldat...*, 10 juillet 1923. Jacques DUMONT, « Joinville et l'éducation physique aux colonies dans les années 1930 », *Staps*, 71-1, 2006, p. 85-97.

<sup>189</sup> *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*, janvier 1924, p. VII.

la Guerre dans le gouvernement d'Édouard Herriot<sup>190</sup>. Trois éléments sont importants dans ce texte : la création des Commissions départementales d'agrément, dans lesquelles siègent de droit le préfet, l'inspecteur d'académie, l'officier du service de l'instruction physique, et trois conseillers généraux ; un recensement des sociétés agréées, ce qui entraîne une large révision des listes ; enfin, une réorganisation des SAG. Le texte mentionne trois raisons à cette révision de la procédure de l'agrément : des avantages anciens acquis à certaines sociétés seraient devenus indus (et de nombreuses sociétés ont disparu pendant la guerre) ; la multiplication des groupements est nuisible par la concurrence qu'elle induit ; enfin et surtout, le non-respect de la neutralité politique et religieuse est contraire à l'esprit de l'agrément, tel qu'il a été mis en œuvre depuis 1908. En réalité, c'est ce dernier point qui motive le texte. Le gouvernement radical relance la tentative de limiter le mouvement catholique, qui se développe d'autant plus que l'agrément a été largement accordé à des patronages catholiques à la sortie de la guerre, dans une logique d'Union sacrée. Un rapport de Bénazet évoque 631 SAG affiliées à la FGSPF en 1924<sup>191</sup>. Ce texte donne lieu à une enquête dans chaque département, effectuée par l'administration préfectorale, qui fait ressortir le poids du réseau conscriptif catholique. Pour 1924-1925, la FGSPF représente seulement 4% des sociétés agréées dans l'Hérault mais 41% du total dans le Maine-et-Loire, 33% dans la Loire, ou encore 40% dans le Haut-Rhin<sup>192</sup>.

*« Pour permettre au Gouvernement d'exercer utilement son contrôle, pour qu'il puisse élargir son action bienfaisante et assurer à l'éducation physique un avenir semblable à celui qui lui est offert aujourd'hui dans toutes les autres nations du monde, il est indispensable d'envisager, dès maintenant, certaines mesures de reclassement. Cette révision, nécessaire pour dégager une œuvre d'importance nationale de tout esprit de particularisme étroit, doit être précédée d'un examen précis poursuivi par vos soins dans le cadre départemental. [...]*

*Partout où cela sera possible, vous vous efforcerez d'amener les groupements de faible importance à fusionner entre eux. Vous voudrez bien me désigner également celles des sociétés qui n'observent pas la stricte neutralité politique et confessionnelle qui leur a été imposée par les textes précités. »*

Malgré tout, l'intégration des sociétés catholiques semble trop avancée pour qu'un retour en arrière soit possible, et il ne semble pas que le statut de société agréée ait été massivement retiré aux patronages catholiques. Le sous-préfet de Douai, par exemple, affirme que quatre patronages participent aux processions religieuses, mais que leur « radiation provoquerait un certain mécontentement et même une vive agitation qu'il me paraît prudent d'éviter, surtout à

---

<sup>190</sup> *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*, n. 10, octobre 1924, pp. 302-303 ; A.N. 313AP/281, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Demandes d'agrément formulées par diverses sociétés sportives (1927-1928) ».

<sup>191</sup> *Ibid.*

<sup>192</sup> F. GRÆNINGER, *Sport, religion et nation...*, op. cit., p. 251.

l'approche des élections municipales<sup>193</sup> ». En revanche de l'ordre de 1 500 sociétés inactives, catholiques ou non, sont dissoutes<sup>194</sup>.

Haut-commissaire dans tous les gouvernements du cartel des gauches, Paul Bénazet cumule pendant quelques mois le rôle de Haut-commissariat à la Guerre et le sous-secrétariat à l'Instruction publique à partir de 1925<sup>195</sup>. Le décret précise qu'il est en charge de « l'enseignement technique et professionnel, ainsi que des enseignements postsecondaires et conserve dans ses attributions l'éducation physique et la préparation au service militaire ». Il fait ainsi le lien entre les deux composantes de l'éducation physique au sens large, militaire et scolaire, puisque les deux ministres peuvent lui confier « toutes les missions spéciales ». Une circulaire datée du 23 novembre 1925 apporte quelques modifications à l'organisation régionale et départementale du service de l'éducation physique et entérine le fonctionnement quotidien de ces nouvelles administrations locales<sup>196</sup>. L'éducation physique est structurée en services régionaux et départementaux. Un officier supérieur, souvent un colonel, est directeur du service régional<sup>197</sup> d'éducation physique pour tout un corps d'armée ; un chef de bataillon ou un capitaine lui sert d'adjoint. Dans chaque département, un officier supérieur ou un capitaine assure la direction du service de la subdivision, avec l'aide d'un à quatre officiers subalternes (selon l'importance du service), qui lui servent d'adjoints. Un contrôle accru de la circulation des fusils est également introduit, par une instruction du ministère de l'Intérieur en date du 4 juin 1926, qui prévoit la visite à l'improviste des officiers chargés de la préparation militaire, « afin de renforcer le contrôle et la surveillance des armes »<sup>198</sup>. Le poste de « directeur du service de la préparation militaire supérieure et de l'instruction des officiers de réserve » est créé par la suite dans chaque corps d'armée. Ce directeur est secondé par un adjoint pour l'Instruction Physique, les sports et la préparation militaire élémentaire, avec le grade de commandant ou de capitaine. Enfin, une circulaire du 10 novembre 1927 décide de la fusion des directions régionales – dans le cadre des subdivisions militaires, les régions militaires correspondent au corps d'armée – de la préparation militaire supérieure et des directions régionales de l'éducation physique, des sports et de la préparation militaire élémentaire. La circulaire mentionne un projet en cours de préparation militaire à trois niveaux (éducation physique et tir ; spécialistes et sous-officiers ; officiers de réserve) en vue d'une réduction du service, qui est entérinée par la suite dans la loi de recrutement de 1928<sup>199</sup>.

---

<sup>193</sup> Courrier confidentiel au préfet du Nord, 13 février 1925. A.D.N. M 149/59, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Généralités. Enquêtes de 1913, instructions, listes, affaires diverses. »

<sup>194</sup> Selon Henry Paté. *Le Soldat...*, mai 1929 cité M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1213.

<sup>195</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 12 octobre 1925, p. 9839.

<sup>196</sup> *Le Soldat...*, janvier 1926. M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.* ; *Bulletin de la Fédération des sociétés d'éducation physique, de sports et de préparation au service militaire de la première région de corps d'armée*, numéro 4, août 1926.

<sup>197</sup> Le mot « régional » étant ici entendu au sens de « régions militaires » ou de gouvernements militaires, le cas échéant.

<sup>198</sup> Direction de la Sûreté générale, 2<sup>e</sup> bureau. *Bulletin officiel du Ministère de l'intérieur*, n. 5&6, 1926, p. 262.

<sup>199</sup> *Le Soldat...*, 25 mars 1927.

### 3. Un volet scolaire

L'émergence de l'éducation physique à l'école dans les années 1920 et 1930 a fait l'objet d'une large bibliographie, dans la lignée des travaux précurseurs de Pierre Arnaud<sup>200</sup>, notamment en ce qui concerne la création d'un véritable métier de professeur d'éducation physique et sportive<sup>201</sup>, avec une influence notable des médecins<sup>202</sup>. L'apport de Pierre Arnaud en ce domaine a d'ailleurs été salué par la parution d'un ouvrage en son hommage<sup>203</sup>. Il ne s'agit donc pas ici de rappeler les étapes de cette construction de l'éducation physique scolaire, mais de s'intéresser à la dimension militaire de cet enseignement après la Première Guerre mondiale<sup>204</sup>, pour déterminer s'il est pertinent de parler de démilitarisation des activités physiques scolaires. L'abandon du tir scolaire est acté par les arrêtés datés du 22 février juin 1923. Pour le cours préparatoire, 1h45 d'éducation physique est prévue, puis 2 heures dans les niveaux suivants, pour les filles et des garçons. La gymnastique militaire et les exercices de tir à 10 mètres disparaissent<sup>205</sup>, au profit d'une nouvelle pédagogie plus soucieuse d'hygiène. Le scoutisme est cité en exemple, pour permettre, selon le texte, le développement de l'enfant ; au contraire, le souci de former des soldats n'apparaît plus dans les « instructions relatives au nouveau plan d'études des écoles primaires élémentaires », qui expliquent les nouveaux programmes<sup>206</sup>.

Une éducation physique scolaire démilitarisée se développe donc, portée en particulier à la Chambre par les deux personnalités de Vidal et de Ducos. Des Instituts régionaux d'éducation physique (IREP), annexés aux facultés de médecine, sont créés conformément au décret du 31 juillet 1920<sup>207</sup>. Le 26 octobre 1921, Ducos dépose à la Chambre une proposition de loi tendant à organiser « l'enseignement post-scolaire » en demandant « pour toute notre jeunesse une méthodique et intense éducation corporelle », « absolument indispensable pour le relèvement de notre race », réclamant à la fois une éducation physique et une éducation professionnelle obligatoire jusqu'à 18 ans, par des moniteurs, avec au moins 100h de cours par an<sup>208</sup>. Dès 1921, le champ des activités physiques et sportives se divise en deux avec le Haut-commissariat à la Guerre et le sous-secrétariat de l'enseignement technique dirigé par Vidal, chargé de l'éducation physique scolaire et post-scolaire<sup>209</sup>. Dès 1922, la formation des

---

<sup>200</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*

<sup>201</sup> Thierry TERRET et Julien FUCHS (éd.), *Former les enseignants d'EPS en France au XXe siècle*, Rennes, PUR, 2020.

<sup>202</sup> Jacques DEFRANCE et Taieb EL BOUJOUFI, « Qui a peur du pouvoir médical ? : à propos du mythe de la médicalisation de l'éducation physique, et de la mission d'Éducation pour la santé », *Movement & Sport Sciences – Science & Motricité*, 80, 2013, p. 5-13.

<sup>203</sup> Jean SAINT-MARTIN et Thierry TERRET (éd.), *Pierre Arnaud. Historien de l'EPS et du sport scolaire*, Paris, L'Harmattan, 2019.

<sup>204</sup> J. SAINT-MARTIN, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation...*, *op. cit.*

<sup>205</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 25 février 1923, pp. 1857-1859.

<sup>206</sup> *Ibid.*, 22 juin 1923, pp. 5862-5863.

<sup>207</sup> Jean SAINT-MARTIN, « La création des Instituts régionaux d'éducation physique et le modèle du médecin gymnaste en France à la fin des années 1920 », *Staps*, 71-1, 2006, p. 7-22.

<sup>208</sup> *Le Soldat...*, mars 1924.

<sup>209</sup> J. SAINT-MARTIN, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation...*, *op. cit.*

professeurs d'éducation physique est placée sous la direction du ministère de l'Instruction, doté d'un budget spécifique de 750 000 francs, avec la création d'un « service de l'éducation physique et des sports<sup>210</sup> », ce qui marque la création d'un véritable statut de professeur d'EPS indépendant de l'armée. L'émergence d'une éducation physique démilitarisée est donc manifeste.

Peut-on pourtant parler de démilitarisation complète de l'école ? Les exercices de tir figurent toujours dans les programmes des écoles normales de 1920<sup>211</sup>, et la pratique semble persister, comme le suggère par exemple l'édition d'un « manuel de tir scolaire » par l'USTF en 1922, « édité spécialement pour les écoles primaires et offert en don à MM. les Instituteurs<sup>212</sup> », qui mentionne 2 215 élèves et 443 écoles primaires participantes au championnat scolaire en 1921 (à comparer aux 1 722 écoles et 8 610 élèves inscrits en 1914). Une nouvelle société, « l'Étoile Sportive normalienne », adossée à l'école normale de Privas en Ardèche, adhère à l'USTF entre 1923 et 1925<sup>213</sup>. C'est ce que souligne également Emmanuel Saint-Fuscien, qui constate un certain maintien du tir : « l'évolution politique des maîtres vers le pacifisme n'empêche pas l'appropriation de mots ou de gestes empruntés à la guerre<sup>214</sup> ». Les archives de la société scolaire de tir du cinquième arrondissement de Lyon, fondée en 1908, donne néanmoins des éléments de réflexion sur l'abandon progressif de la pratique à l'école après-guerre. En 1923, le président de ladite société réclame la réorganisation du tir dans les écoles lyonnaises. Le préfet répond que selon le rapport de l'inspecteur d'académie, le tir n'est plus enseigné dans aucun des groupes scolaires de l'arrondissement. L'inspecteur répond lui-même en mars 1923 :

*« J'ai lieu de croire que l'intention de réserver les exercices de tir pour l'enseignement post-scolaire, aux adolescents, et que ce sont les sociétés de préparation au « brevet militaire » qui, à l'avenir, seront chargées de cet enseignement. Dans ce cas, il n'y aurait pas lieu de demander aux instituteurs du 5<sup>e</sup> arrondissement la réorganisation de l'enseignement scolaire du tir et M. le préfet pourrait faire savoir à M. le président de la société scolaire du 5<sup>e</sup> arrondissement la situation nouvelle, créée par les programmes de 1923 et lui faire connaître le champ d'action qui est offert au dévouement et au zèle méritoires de la société qui pourrait s'agréger aux sociétés lyonnaises de préparation au Brevet militaire<sup>215</sup>. »*

Ce genre de témoignage laisse plutôt penser que la démilitarisation de l'éducation physique à l'école n'est pas synonyme de disparition totale de la préparation militaire en milieu scolaire : il s'agit plutôt d'une évolution composée à la fois de l'abandon de pratiques anciennes

---

<sup>210</sup> Décret du 3 mars 1922, *Journal Officiel*, lois et décrets, 6 mars 1922, p. 2628.

<sup>211</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 31 octobre 1920, p. 17061.

<sup>212</sup> A.D.L. 4M 304, « Sociétés de tir et de gymnastique : instructions, circulaires, listes des sociétés agréées, prêt d'armes, délivrance de cartouches à titre gratuit, récompenses. (1880-1933) ».

<sup>213</sup> Annuaire USTF complémentaire 1923-1925, p. 2. A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>214</sup> Emmanuel SAINT-FUSCIEN, « Ce que la guerre fait à l'institution : l'école primaire en France autour du premier conflit mondial », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, N° 278-2, 2020, p. 5-22.

<sup>215</sup> A.D.R. 4M 544, « 1908-1947 ».

(manœuvres, tir), de l'apparition de pratiques nouvelles (éducation physique renouvelée et indépendante de l'armée), et de la réorientation de la préparation militaire en périphérie de l'école (préparation militaire supérieure, activités post-scolaires).

### III. Le déclin relatif du mouvement préparatiste

#### A. Un réseau associatif renouvelé

##### 1. *La reconstitution rapide d'un réseau conscriptif au lendemain de la guerre*

Dans le même temps, le réseau associatif, complètement désorganisé par la guerre, se reconstitue rapidement, se renouvelle et prend de l'ampleur. D'après les annuaires du *Soldat de demain* de 1913 et de 1923, ce sont près de la moitié des sociétés adhérentes qui ont disparu pendant la Guerre. Mais plus de 300 sociétés adhérentes en 1923 déclarent avoir été fondées entre 1915 et 1923, soit près du quart du total. L'USEPPSM revendique également 30 000 brevetés de 1919 à 1926, en plus de quelque 18 000 brevets de spécialité, dont le détail par sociétés est donné dans *le Soldat de Demain*. Pour la seule année 1926, ce sont près de 5 500 brevets de préparation élémentaire qui sont revendiqués<sup>216</sup>. Un rapport de Paul Bénazet à Jean Ossola, sous-secrétaire d'État à la Guerre, daté de mai 1925, montre également la vitalité de la préparation militaire dans l'immédiat après-guerre, avec 29 471 candidats en 1923, dont 24 096 ont été reçus, même si « la restriction des avantages attachés à la possession du brevet a nettement entravé le développement de cette préparation militaire. Près de 9/10 des candidats reçus sont à peu près certains de ne tirer aucun avantage de leur brevet<sup>217</sup> ».

Le réseau associatif conscriptif connaît aussi une certaine vitalité à la sortie du conflit. Les annuaires fédéraux qui sont publiés pour mettre à jour des listes de sociétés adhérentes, largement modifiées, en témoignent. En 1923, l'USEPPSM revendique, suite à une enquête menée sur la demande du Haut-commissariat, 1 766 sociétés, 359 692 membres honoraires et actifs, dont 65 060 jeunes gens inscrits aux cours de préparation militaire et 52 144 participants effectifs (ce qui donne une moyenne a priori crédible d'environ 30 jeunes par société), ainsi que 99 206 inscrits et 81 305 présents pour la pratique des sports, c'est-à-dire participants aux exercices physiques sans suivre les cours techniques de topographie, de tir, etc.<sup>218</sup>. L'USGF annonce dans *le Gymnaste* 1 775 sociétés adhérentes en décembre 1920, pour environ 400 000 membres<sup>219</sup>. L'USTF revendique 3 063 sociétés fin 1922, pour « près de 400 000 membres » : dans le détail, 2 578 sociétés sont agréées et groupent 310 424 membres,

---

<sup>216</sup> *Le Soldat...*, 25 mars 1927.

<sup>217</sup> Rapport du 22 mai 1925. S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>218</sup> USEPPSM, *Annuaire du Soldat de Demain...*, *op. cit.*

<sup>219</sup> *Le Gymnaste*, 31 décembre 1920.

ainsi que 485 sociétés scolaires pour 24 781 membres, soit un total de 335 205 membres<sup>220</sup>, ce qui laisse entrevoir la bataille des chiffres en cours et le gonflement systématique des effectifs revendiqués<sup>221</sup>. Dans un article de 1922, Henry Paté, alors qu'il est Haut-commissaire à la Guerre, donne des chiffres minorés. 7 500 sociétés regrouperaient plus d'un million de membres (ce qui semble largement exagéré), avec en particulier 1 750 sociétés et 400 000 membres revendiqués par l'USTF ; 1 804 sociétés et 350 000 membres pour l'Union Chéron ; 1 140 sociétés, 150 000 membres à la Fédération Lattès ; 718 sociétés et 65 000 membres pour l'Union Trousselle ; 145 sociétés et 16 000 membres pour l'Union d'équitation<sup>222</sup>. Les résultats donnés par les services de l'Instruction physique en 1920-1921, à l'occasion du rapport sur le budget du ministère de la Guerre, sont plus modestes : 137 200 jeunes gens ont reçu une instruction par un moniteur militaire dans 3 320 SAG<sup>223</sup>. Par comparaison, l'annuaire du CNS de 1922 évoque près de 300 000 sportifs, auxquels il faut rajouter 200 000 membres des patronages et 200 000 cyclistes de l'UVF<sup>224</sup>.

La liste des sociétés agréées, contrôlée par l'administration, et non par les fédérations, semble là encore plus fiable. Adolphe Chéron évoque à la Chambre le chiffre de 2 188 sociétés agréées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1920 et le 31 octobre 1921, ce qui montre la reconstitution rapide d'une partie du réseau associatif qui avait disparu à cause de la guerre<sup>225</sup>. Selon le *Soldat de demain*, il y aurait alors environ 5 500 sociétés agréées<sup>226</sup>. Chéron produit ensuite un rapport sur le service de l'Instruction Physique au nom de la commission de l'armée, dans le cadre des discussions autour de la loi des cadres et des effectifs de l'armée en 1924. Selon lui, 9 479 sociétés sont agréées au 1<sup>er</sup> août 1921, 10 162 au 1<sup>er</sup> mars 1922, 10 946 sociétés l'année d'après, et 11 341 en 1924<sup>227</sup>, mais il s'agit probablement d'un compte à partir des numéros de matricule déjà attribués, ce qui grossit le chiffre des sociétés fonctionnant en réalité<sup>228</sup>. Henry Paté, alors qu'il est sous-secrétaire à l'éducation physique, donne en 1929 des estimations rétrospectives minorées : 6 948 sociétés agréées en 1920, 8 418 sociétés en 1921, 9 402 en 1922, 9 677 l'année d'après, et 8 186 après la révision des listes de 1924<sup>229</sup>. Des approximations proches sont également données à la Chambre par Hector Molinié, actif à la commission de l'armée : 7 000 sociétés en 1922, 8 200 en 1923, 9 000 en 1924, avec 2

---

<sup>220</sup> USTF, *Annuaire de l'USTF...*, *op. cit.*, p. 177.

<sup>221</sup> Sur le peu de foi à accorder aux renseignements donnés par les fédérations, voir : J. DEFRANCE, « Le sport français dans l'entre-deux-guerres », *op. cit.*

<sup>222</sup> *La France militaire*, 8 décembre 1922, reproduit dans *Vers l'armée*, n. 69, novembre 1922.

<sup>223</sup> *Journal Officiel*, documents parlementaires, Chambre, annexe n. 3833-3834, rapport du budget de la Guerre. Cité dans M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1037.

<sup>224</sup> Cité dans : P. DIETSCHY, *Le sport et la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 432.

<sup>225</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 8 décembre 1921, pp. 4802-4803.

<sup>226</sup> *Le Soldat...*, 5 décembre 1921.

<sup>227</sup> *Ibid.*, mars 1924 et avril 1924.

<sup>228</sup> « La vigilante », société de tir de gymnastique et de préparation militaire de Lérrouville, agrément numéro 10 933 accordé le 30 décembre 1922. A.D.M. 251M1, « Sociétés sportives : autorisations, dissolutions (1892-1906) ». « L'avenir sportif de Charly », matricule 11 303 accordé le 15 février 1924. A.D.R. 4M 547, « Associations (1908-1928) ».

<sup>229</sup> *Le Soldat...*, mai 1929. M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1213.

millions d'adhérents (chiffre là encore peu crédible), soit « à peu près le tiers des jeunes gens et des jeunes hommes de ce pays » ; « quelles sont donc ces sociétés : l'USGF, de tir, d'éducation physique et de préparation militaire, les fédérations d'escrime, d'athlétisme, de football, de natation, de sauvetage et d'équitation<sup>230</sup> ». De nombreuses sociétés sportives sont ainsi agréées et assimilées, selon cette méthode de calcul, aux sociétés préparatistes. Or, suite à une enquête diligentée par le Commissaire Bénazet en 1925, la presse sportive fait fuiter l'approximation de 5 700 sociétés préparatistes actives (USTF, 2 000 ; USGF, 1 600 ; FGSPF, 1 600 ; Union Chéron, 500)<sup>231</sup>. Peu de risque de surévaluation dans ce cas, quand on connaît les attaques récurrentes de *l'Auto* contre les fédérations préparatistes. Une estimation du nombre minimal de pratiquants compris entre 100 000 et 250 000, pour reprendre les moyennes déjà utilisées, semble donc relativement sûr, avec entre 20% et 10% de pratiquants qui passent le brevet chaque année. La faible proportion s'explique par le fait que le brevet ne concerne chaque année que deux classes de jeunes gens, âgés de 20 ans qui vont partir faire leur service militaire, ou de 17 ans dans le but de demander un devancement d'appel. Des données encore plus restrictives sont publiées l'année suivante par *l'Auto*, qui dit se fonder sur des informations émanant de Bougrat, chef de cabinet du sous-secrétariat. Une mise au point est alors en cours, pour lutter contre les affiliations multiples : seules 3 900 sociétés préparatistes se réclament d'une affiliation principale à l'une des grandes fédérations préparatistes (USTF, 1804 ; USGF, 1165 ; Union Chéron, 671, Union Lattès et Trousselle, respectivement 128 et 101). Le total monte à 4 900 en comptant les affiliations secondaires, mais certaines sociétés sont alors comptées deux fois<sup>232</sup>.

Quoiqu'il en soit des chiffres exacts, l'ordre d'idée est celui d'au moins 4 000 sociétés préparatistes actives au lendemain de la guerre et jusqu'au milieu des années 1920, malgré la profonde désorganisation et l'amointrissement général du réseau associatif pendant le conflit. Le recul des effectifs préparatistes est net, même si le réseau reste important, d'autant qu'il faut le replacer dans la dynamique d'intense essor associatif du début des années 1920. Le sport est en plein croissance et s'organise institutionnellement. Le statisticien Henri Bunle donne 1 300 sociétés à la fédération d'athlétisme en 1921, 2 000 à la FFFA (80 000 licenciés), 1 000 à la FFR (plus de 100 000 joueurs), 2 000 associations affiliées à l'UVF, 250 clubs à la FST communiste, en plus des 2 000 sociétés de la FGSPF<sup>233</sup>. Même si ces chiffres semblent largement exagérés, ils montrent une tendance à la croissance des effectifs sportifs. Pour la FFFA en particulier, dès 1925-1926, ce sont plus de 3 000 sociétés affiliées qui sont revendiquées (3 271), pour 76 000 licenciés en 1926-1927, la barre des 100 000 étant dépassée dès la saison 1928-1929, ce qui laisse supposer un chiffre de pratiquants encore plus

---

<sup>230</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 13 décembre 1924, p. 4462.

<sup>231</sup> *Le Figaro*, 15 août 1925 ; *L'Auto*, 13 août 1925.

<sup>232</sup> « La lumière est faite. Les effectifs réels des fédérations et unions de gymnastique et de préparation militaire sont connus. La fin d'un bluff ». *L'Auto*, 15 janvier 1926.

<sup>233</sup> H. BUNLE, « L'éducation physique et les sports athlétiques en France », art. cit.

élevé<sup>234</sup>. La dynamique sportive est nette dans les créations de nouvelles associations, déclarées au *Journal Officiel*. En 1925, ce ne sont pas moins de 6 600 associations qui sont déclarées, selon *l'Auto*, dont 1 370 clubs sportifs (c'est-à-dire une association nouvelle sur cinq), que le journal décompose en 779 sociétés sportives et 234 de préparation militaire (soit plus de trois associations nouvelles sur cent). 350 clubs omnisports ont été déclarés, 142 de football et de rugby, 127 clubs cyclistes ; 111 sociétés boulistes, mais également 32 sociétés de gymnastique – le tarissement est net –, 75 sociétés de tir et 66 associations pratiquant à la fois la gymnastique, le tir et la préparation militaire<sup>235</sup>. Cet indicateur est très imparfait, puisque de nombreuses sociétés déclarées sont éphémères, et que le rythme de création crée une illusion statistique en masquant la taille des réseaux associations en fonctionnement. La préparation militaire ne disparaît donc pas, puisqu'un réseau déjà bien constitué continue de fonctionner, même si le dynamisme est clairement du côté sportif. L'émergence d'un nouveau secteur des activités physiques et sportives, largement démilitarisé, ne remplace pas l'ancien, mais s'ajoute : il s'agit moins d'une transition que d'une accumulation.

## 2. L'évolution des pratiques

Quoiqu'il en soit de la question des effectifs, les pratiques préparatistes changent. La question se pose d'une démilitarisation de la formation de la jeunesse au profit d'une éducation centrée sur l'entraînement physique. Dès décembre 1920, pendant les débats parlementaires sur l'éducation physique obligatoire, *l'Auto* peut ainsi titrer : « la préparation militaire obligatoire ne sera qu'une préparation sportive ». Adolphe Chéron, qui répond aux questions du journal en qualité de rapporteur, explique que « le premier [degré de préparation militaire] prépare les jeunes gens à entrer à la caserne. Il est obligatoire, sauf pour les inaptes, mais il ne doit rien comporter qui puisse effrayer les sportifs<sup>236</sup> ». Des voix s'élèvent pour dénoncer avec une force inédite la militarisation des exercices physiques à destination de la jeunesse : durant les années 1900-1910, les critiques de ce genre restaient mesurées, au moins à la Chambre. Mais lors des débats du 30 novembre 1922, pour la discussion du budget de la Guerre, alors qu'il est question du relèvement des subventions pour l'éducation physique avant et après le régiment de 7,75 millions à 9,25 millions (amendements d'Adolphe Chéron, Pilate, Tranchand), le député Ducos voudrait centraliser crédits de l'Instruction et de la Guerre, sous l'égide d'un office indépendant. Mais c'est surtout Gabriel Abbo, le député d'Alger du groupe républicain socialiste, qui se montre le plus explicite, applaudi par la gauche, lorsqu'il demande des garanties de « démilitarisation de la culture physique » :

---

<sup>234</sup> *L'Auto*, 4 août 1929, p. 3.

<sup>235</sup> « 6 603 sociétés ont été déclarées en France l'an dernier dont 1 370 clubs sportifs ». *Ibid.*, 5 février 1926.

<sup>236</sup> *Ibid.*, 15 décembre 1920.

*« Nous qui insistons, d'accord avec l'opinion publique française, pour la réduction du service militaire, nous ne voulons pas que nos enfants soient soldats à l'école, à partir de l'âge de 8 ou 10 ans ; nous ne voulons pas qu'on donne à la France l'allure d'une nation militarisée<sup>237</sup>. »*

Lors d'un congrès préparatiste, alors qu'il est Haut-commissaire, Henry Paté rend hommage au principe de la nation armée et à l'action de l'Union, qui a « très heureusement laissé de côté tout ce qui pouvait être interprété comme une anticipation sur les devoirs de l'armée<sup>238</sup> ». Dans le même ordre d'idées, lorsqu'il demande en 1924 le relèvement du crédit à 8 millions de francs (chapitre O 74 – éducation physique avant et après le régiment), dans l'optique de la réduction de service, il donne des gages aux députés en assurant demander « la paix, mais la paix dans la sécurité absolue ». Il affirme aussi que « le terme de *préparation militaire* est impropre. Je ne l'ai jamais employé ainsi. Il faut dire *éducation physique, sports et préparation au service militaire* », et le Haut-commissaire Bénazet se déclare « entièrement d'accord<sup>239</sup> ».

Cette inflexion dans les discours parlementaires accompagne sans doute un glissement dans les milieux sportifs et préparatistes, et dans l'opinion de manière plus générale. Cet infléchissement se traduit également dans les pratiques préparatistes, à l'image de la transformation de l'USPMF en USEPPSM. Dès 1919, un article du *Soldat de demain* évoque « les difficultés rencontrées auprès de militaires qui reprochaient de jouer au soldat » lorsqu'il s'agit de fonder une société préparatiste<sup>240</sup>. Bonvalot, qui commande Joinville, se satisfait de l'évolution sensible des sociétés de l'Union lors du concours fédéral de 1921 :

*« En général, les sociétés paraissent avoir définitivement renoncé aux uniformes quasi militaires, aux galons fantaisistes, au port du fusil, aux séances de maniement d'armes et d'exercices à rangs serrés, qui figuraient jadis au premier plan de leur préoccupation pour s'orienter vers la pratique de l'éducation physique et des sports, base rationnelle de la préparation au service militaire. Ce changement très marqué dans la conception du but à atteindre, mérite d'être signalé et encouragé<sup>241</sup>. »*

Les activités de l'Union se modernisent. La préparation à la cavalerie, très valorisée avant 1914, malgré de fortes contraintes techniques, est quasiment abandonnée. À l'inverse, la préparation aux armes nouvelles est accentuée. Adolphe Chéron se passionne pour la formation des pilotes aériens et tente de populariser dès 1922 un sport nouveau, « le vol plané<sup>242</sup> », au nom de sa « valeur morale et athlétique<sup>243</sup> », créant même un « stade aérien » à Romainville, sans grand succès. Il s'agit de s'élancer du haut d'une colline avec un engin

---

<sup>237</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 30 novembre 1922, p. 3659-3660.

<sup>238</sup> *Le Soldat...*, 20 novembre 1921.

<sup>239</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 13 décembre 1924, p. 4466.

<sup>240</sup> *Le Soldat...*, janvier 1919.

<sup>241</sup> *Ibid.*, 15 septembre 1921.

<sup>242</sup> « Un sport nouveau : le planer », *Le Radical*, 28 août 1922.

<sup>243</sup> *Le Soldat...*, 20 octobre 1922.

léger, pour planer quelques secondes, voire quelques minutes, ce qui permet à la fois de travailler la course à pied et les aptitudes de pilotage des jeunes hommes<sup>244</sup>. Dans le même ordre d'idées, le lancer de grenade devient un élément central des activités préparatistes, pour s'adapter aux réalités de la guerre moderne. Pour la fête fédérale de 1922, un record est établi avec un jet à 71 mètres<sup>245</sup>. L'exercice est même repris dans les concours nationaux de l'USGF. Par exemple en 1927, les gymnastes doivent effectuer trois lancers réglementaires de chaque main, en plus des épreuves traditionnelles à la barre fixe et aux barres parallèles<sup>246</sup>. Le brevet de préparation militaire consacre d'ailleurs cette compétence dès 1923, avec un brevet de spécialité « grenadier classé ». En revanche, les entraînements aux manœuvres disparaissent presque complètement, comme les défilés en armes, qui étaient courants avant 1914.

En ce qui concerne les exercices physiques, la « gymnastique de singe » traditionnelle et rigide est raillée, ringardisée par l'essor de la pratique sportive, mais défendue par les dirigeants des unions préparatistes qui y ont été formées dès leur plus jeune âge : Adolphe Chéron a lui-même une barre fixe et des anneaux dans son propre jardin<sup>247</sup>. Mais ces fédérations s'ouvrent de plus en plus aux pratiques nouvelles, hébertistes et sportives, même si la méfiance reste manifeste. C'est ce que montre le « plan général d'éducation physique nationale » élaboré à l'école de Joinville, qui aboutit en 1928 au nouveau « règlement général d'éducation physique, méthode française<sup>248</sup> ». Une circulaire du 7 août 1926 du ministre la Guerre demande aux bureaux de recrutement de faire un rapport sur les conscrits souffrant de « troubles ou des lésions cardiaques » pour déterminer s'ils se seraient livrés « à une pratique abusive des sports athlétiques avant d'avoir suivi un entraînement rationnel d'éducation physique<sup>249</sup> ». Mais cette méfiance semble accentuée par les concurrences fédérales, et dans la pratique, l'opinion des milieux préparatistes semble bien représentée par Albert Surier qui se moque dans *le Soldat de demain* des « ventripotents bonshommes au cardiaque noyé dans la graisse ou qui ne sont capables d'aller là où vous savez qu'à force de pilules et de clyso pompes qui se font les propagandistes de ces absurdités », estimant qu'il ne saurait « réellement exister de danger sportif que chez certains professionnels ». « Le danger sportif est bien plutôt dans l'abstention au sport que dans son abus<sup>250</sup> », conclue-t-il, ce qui relativise l'opposition des préparatistes à la pratique sportive.

---

<sup>244</sup> *Le Soldat...*, 1<sup>er</sup> juillet 1924.

<sup>245</sup> *Ibid.*, 5 juillet 1922.

<sup>246</sup> A.N. 313AP/282-284, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Fêtes organisées par les fédérations, les sociétés (1927-1928) ».

<sup>247</sup> *Le Soldat...*, janvier 1925.

<sup>248</sup> M. SPIVAK, « L'École supérieure d'éducation physique de Joinville-le-Pont 1852-1939 », *art. cit.*

<sup>249</sup> *Le Soldat...*, novembre 1926.

<sup>250</sup> *Ibid.*, mars 1924.

### 3. Des concurrences fédérales accrues

Les rivalités sont en effet exacerbées dans un contexte d'essor du sport dans le cadre de multiples fédérations – sur fond d'éclatement de l'USFSA – et de tentative de rationalisation de la préparation militaire. Il est question, dans l'immédiat après-guerre, et jusqu'à la crise du CNS en 1925-1926, de rapprochements entre fédérations. L'Union Chéron en particulier tente d'établir un projet d'entente avec la Fédération française d'athlétisme, pour coorganiser des événements (cross-country notamment). Mais les pourparlers sont finalement abandonnés lorsque la FFA invoquent des désaccords sur certaines règles, dont le respect de l'amateurisme, ce qui ressemble plutôt à une excuse qu'à un véritable argument, puisque l'Union Chéron n'a aucun rapport avec le sport professionnel<sup>251</sup>. Les tentatives d'accord initiales se changent en rapport tendus, qui font même l'objet d'un rappel à l'ordre lors d'une réunion du CNS<sup>252</sup>. Il est aussi question de la fusion des unions préparatistes, sous la pression du ministère de la Guerre, à des fins de rationalisation. Mais la fusion est rejetée par les fédérations Lattès et Trousselle, alors que l'USEPPSM est pour, dans une tentative probable d'absorber les forces des deux autres structures, beaucoup moins importantes<sup>253</sup>. À propos de ce rapprochement avorté, un article du *Soldat de demain* souligne que « si, cependant, quelque jour, un écrivain voulait écrire l'histoire de l'Union, il puiserait, certes, ses documents dans les rapports moraux présentés aux assemblées générales. Celui de 1922 lui apportera alors la preuve de notre bonne volonté et il pourra en tirer la conclusion qui s'impose<sup>254</sup> ! ». L'idée est relancée lorsque Bénazet est nommé Commissaire général. Une réunion réunit les présidents des cinq fédérations préparatistes (Cazalet, Mérillon, Chéron, Lattès, Trousselle), le 4 octobre 1924, enregistrant le vœu de Bénazet d'un « groupement supérieur », respectant l'autonomie de chaque groupe, mais visant à « dégager des directives générales<sup>255</sup> ». Lors de cette « conférence des présidents », le jeudi 20 novembre, Adolphe Chéron, alors en position de force puisqu'il est devenu un député influent, appelle à une véritable fusion, sous l'égide du ministère ou du Haut-commissaire, plutôt qu'à la création d'un nouvel organisme qui viendrait se rajouter aux fédérations<sup>256</sup>. Mais finalement, c'est l'idée d'un « comité consultatif de la préparation au service militaire » qui s'impose, pour coordonner les actions « au moment où la réduction du service militaire impose une unité d'action dans la préparation de la jeunesse », « en dehors de toute action politique ou confessionnelle » (c'est-à-dire en intégrant la FGSPF)<sup>257</sup>. L'idée d'une « super-fédération » préparatiste revient en 1926, mais sans plus de succès<sup>258</sup>.

---

<sup>251</sup> *Le Soldat...*, 15 décembre 1922.

<sup>252</sup> *Ibid.*, janvier 1926.

<sup>253</sup> *Ibid.*, août 1922 ; *Vers l'armée*, n. 66, août 1922.

<sup>254</sup> *Ibid.*, 25 novembre 1922.

<sup>255</sup> *Ibid.*, 1<sup>er</sup> novembre 1924.

<sup>256</sup> *Ibid.*, 1<sup>er</sup> décembre 1924.

<sup>257</sup> *Ibid.*, janvier 1925.

<sup>258</sup> Marcel Oger, « Une nouvelle superfédération », *L'Auto*, 19 avril 1926.

La presse sportive lance également une campagne pour demander la clarification des effectifs fédéraux réels. Paul Champ du *Figaro* accuse à demi-mots, dès 1923, les fédérations préparatistes de frauder sur les chiffres (« en fait, aussi bien à la Fédération Lattès qu'à la Fédération Trousselle, on ne sait pas quelles sociétés sont affiliées, car ni l'une ni l'autre ne publient d'annuaire<sup>259</sup> »). Le problème des doubles affiliations devient ainsi un enjeu central et produit des rivalités très fortes. Une circulaire du Commissariat général pour établir des règles à ce sujet met le feu aux poudres :

*« En vue de répartir équitablement les subventions entre les diverses unions et fédérations de préparation militaire et d'éducation physique, il importe de connaître exactement les sociétés qui y sont rattachées. En conséquence, vous voudrez bien me faire connaître pour chacune des sociétés agréées de votre territoire qui sont affiliées à une ou plusieurs fédérations similaires : 1- la fédération ou l'union à l'affiliation de laquelle est attachée le plus d'importance 2- les fédérations ou unions auxquelles elle est accessoirement rattachée<sup>260</sup>. »*

Adolphe Chéron publie une lettre aux présidents de sociétés, en première page du *Soldat de demain*, pour leur demander de choisir l'affiliation à l'Union, réaffirmant sa doctrine préparatiste : « le sport n'est pas un but. L'athlétisme n'est qu'un moyen. Vouloir une place prépondérante pour l'athlétisme national est une ambition moins noble que celle d'améliorer la race<sup>261</sup> ». La tension est perceptible entre les deux fédérations, puisque l'USEPPSM répond à la FFA qu'elle entend « signaler les dangers que le dérèglement sportif fait courir à la collectivité », même si Chéron affirme que l'Union n'a pas vocation à regrouper des sociétés « déjà affiliées aux fédérations spéciales » mais à diffuser l'éducation physique et la préparation au service militaire en créant de nouvelles sociétés<sup>262</sup>. Dans le même temps, les concurrences entre l'USGF et l'Union Chéron sont manifestes, les deux groupements s'accusant mutuellement d'essayer de débaucher leurs sociétés adhérentes<sup>263</sup>, tandis que la fédération Lattès accuse l'USGF d'organiser une campagne de calomnie<sup>264</sup>. La presse sportive joue un rôle important, en dénonçant à coups de couteaux tirés le poids trop important donné aux fédérations préparatistes, au détriment du sport émergent. « *L'Auto*, depuis trois ans, n'a cessé de demander aux pouvoirs publics – M. Henry Paté, puis M. Bénazet – la fin de cette injustice que constituaient les affiliations multiples<sup>265</sup> ». Les critiques deviennent de plus en plus dures : dans un article intitulé « passez les sous ! », le journal dénonce les collusions entre les dirigeants préparatistes et les milieux parlementaires :

---

<sup>259</sup> Paul Champ, « L'unité de direction sportive », *Le Figaro*, 27 août 1923.

<sup>260</sup> Circulaire du 20 avril 1925. *Le Soldat...*, avril 1925.

<sup>261</sup> *Ibid.*, mars 1925.

<sup>262</sup> *Ibid.*, août 1926.

<sup>263</sup> *Ibid.*, avril 1925.

<sup>264</sup> *Vers l'armée*, numéros 94-95, janvier-février 1925.

<sup>265</sup> *L'Auto*, 12 août 1925.

« Bien sûr ! Trousselle, oui Trousselle, celui que vous dites être le président d'une fédération de tambours et de clairons, eh bien ? Trousselle est le chef du parti radical. [...] pensez-vous qu'on va rayer la subvention du président du parti radical ? On l'augmentera plutôt. [...] Lattès, le colonial<sup>266</sup>, croyez-vous qu'on va lui enlever la sienne, de subvention ? Il ira à petits pas trouver son beau-frère René Renault, ministre de la Justice, et on lui rétablira sa subvention<sup>267</sup>. »

Un plan d'organisation produit par le Comité national du sport est violemment contesté par l'Union Chéron. Une note cinglante en réponse au projet est publiée dans les colonnes du *Soldat de demain* : on y lit la violence l'opposition entre les fédérations sportives et les fédérations préparatistes, avec des formules comme « l'Union n'admet pas l'emploi des qualifications de *superflue* ou *d'abusive* dans la dénomination des sociétés qui marquent leur titre du but de *préparation au service militaire*. Quarante-trois années d'expérience autorisent l'opinion de ces sociétés et les dispensent de leçons à ce sujet<sup>268</sup> ». Les tensions s'accroissent encore avec une instruction relative au calcul des subventions à allouer aux sociétés agréées en 1927, qui avantage largement les sociétés préparatistes par rapport aux sociétés sportives qui font un peu de préparation militaire. Le nombre de membres actifs et le concours apporté à l'armée sont en effet pris en compte, avec une prime de 25 francs pour chaque brevet et de 10 francs supplémentaires par brevet de spécialité. L'activité de la société, le genre de la société (les sociétés omnisports, « complètes », sont avantagées), ainsi que leur situation financière sont également pris en compte. Les subventions sont supprimées pour cause d'inactivité ou radiation, pour les sociétés « qui ne répondent pas aux demandes émanant des officiers des services de l'Instruction Physique », qui ne se conforment pas aux règlements des SAG, ou qui ont moins de 3 mois d'existence<sup>269</sup>.

À cette concurrence accrue entre les fédérations, accentuées par les restrictions budgétaires dans les années 1920, s'ajoutent de fortes tensions à l'intérieur même des fédérations. À l'USGF, des tensions dans les instances dirigeantes émergent sur fond de succession à Charles Cazalet qui a dépassé les 75 ans<sup>270</sup>. Le cas est similaire dans la fédération Lattès. Des tensions internes émergent lorsque le représentant de la région du Sud (le docteur Régis, qui devient ensuite député) est choisi pour siéger dans une instance officielle au détriment d'un représentant du puissant comité régional du Nord<sup>271</sup>. Plus tard, une partie des dirigeants forment un véritable putsch contre Lattès, ce qui est qualifié de « complot<sup>272</sup> » par les

---

<sup>266</sup> Lucien Lattès, né en 1851, s'est engagé volontairement en 1870, puis a fait carrière comme conseiller au commerce extérieur. Il a effectué une mission en Tunisie concernant les droits de douanes. Base Léonore, dossier LH/1495/56.

<sup>267</sup> *L'Auto*, 6 décembre 1925.

<sup>268</sup> *Le Soldat...*, juin 1926.

<sup>269</sup> Circulaire du 21 octobre 1927. *Ibid.*, décembre 1927.

<sup>270</sup> « Le 102<sup>e</sup> congrès de l'union de Gymnastique sera le théâtre de discussions passionnées ». *L'Auto*, 23 novembre 1929.

<sup>271</sup> *Vers l'armée*, n. 80, avril 1924.

<sup>272</sup> *Ibid.*, n. 107, janvier 1928.

partisans du président. L'affaire se conclut devant les tribunaux, lorsqu'un des cadres exclus, Bourdila, intente un procès pour contester sa radiation, avant d'être finalement débouté en juin 1928<sup>273</sup>.

## B. La crise du mouvement préparatiste

### 1. *Des subventions en baisse constante*

Le volontarisme des années de l'immédiat après-guerre en matière d'éducation physique se traduit par les importants moyens financiers qui y sont consacrés par la majorité du « Bloc national ». Les subventions atteignent des sommets, avec près de 10 millions de francs annuels ; même s'il faut garder en tête l'inflation, c'est une somme considérable, qui n'avait jamais été atteinte. Pour le budget 1922, la discussion porte sur le relèvement du crédit à 8,36 millions de francs, en plus du million de francs spécifiquement dédié à l'instruction physique dans l'armée<sup>274</sup>. Pour 1923, lors de la discussion du budget de la Guerre, un relèvement des subventions est demandé par les députés Adolphe Chéron, Pilate et Tranchand. Les 9,25 millions réclamés pour l'éducation physique avant et après le régiment sont finalement votés, en plus de 850 000 francs pour l'instruction physique dans l'armée<sup>275</sup>. Suite à une autre intervention d'Adolphe Chéron pour le budget de l'instruction, environ 700 000 francs sont consacrés à l'éducation physique à l'école, et le ministre se montre d'accord avec le projet de créer un véritable service d'éducation physique scolaire, nécessitant 4 millions de Francs<sup>276</sup>.

Mais le gouvernement Poincaré (1922-1924) marque le début de la « conjonction des difficultés<sup>277</sup> », avec notamment la crise du franc en 1924 qui s'ajoutent aux questions de réparations et d'occupation de la Ruhr, qui conduisent à des mesures d'économie drastiques, imposées par des décrets lois au début de 1924. Le volontarisme de l'immédiat après-guerre fait alors place à une diminution constante du budget. La discussion du budget de la Guerre pour 1925 porte sur la diminution de 650 000 francs des subventions aux fédérations et aux sociétés. Le député socialiste Charles Auray en profite notamment pour critiquer la préparation militaire, en dénonçant le poids de l'armée, et pour défendre au contraire une éducation physique fondée sur les sports. Le budget total voté est finalement de 8,6 millions de francs, et de 799 500 francs pour l'instruction physique dans l'armée<sup>278</sup>. Un rapport établi par Paul Bénazet à Jean Ossola, sous-secrétaire d'État à la Guerre, en mai 1925 illustre la baisse des crédits totaux accordés à l'Instruction physique, tous ministères confondus (Guerre,

---

<sup>273</sup> A.N. 313AP/285, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Affaires générales, correspondance avec les sociétés (1926-1928) ».

<sup>274</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 8 décembre 1921, pp. 4802-4803.

<sup>275</sup> *Ibid.*, 30 novembre 1922, pp. 3658-3663.

<sup>276</sup> *Ibid.*, 7 décembre 1922, pp. 3907-3911.

<sup>277</sup> Jean-Michel GUIEU, *Gagner la paix, 1914-1929*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, p. 245.

<sup>278</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 13 décembre 1924, pp. 4460-4466.

Intérieur, Instruction) : 13 millions en 1920, 16.6 millions en 1921, 12.8 en 1922, 13.4 en 1923 et en 1924<sup>279</sup>. Un décret, le 10 novembre 1926, supprime 6 CRIP sur les 12 existants<sup>280</sup>.

Le 9 octobre 1926, lors de la réunion du comité consultatif de préparation militaire, le général Échard déclare que « l'ère des économies étant ouverte », il faut réfléchir à diminuer les dépenses. Adolphe Chéron, Lattès et Carnot (successeur de Mérillon à la tête de l'USTF) demandent à préserver les fédérations préparatistes, « car il s'agit de la sécurité nationale<sup>281</sup> ». En effet, les difficultés financières consécutives aux baisses des subventions ne tardent pas à se manifester. Dès 1925, l'Union Chéron a évité le déficit « à grand'peine » et se trouve « dans l'impossibilité de faire face aux besoins de sa propagande et de son activité<sup>282</sup> ». Les dirigeants sont obligés, en 1926, d'organiser une souscription exceptionnelle pour lever la somme de 100 000 francs en vue d'organiser la fête annuelle aux Tuileries, faute de quoi la fédération aurait fini l'année en déficit<sup>283</sup>. Le milieu des années 1920 marque donc le début d'une véritable crise pour le mouvement préparatiste.

## 2. Une crise d'attractivité du brevet

Cette crise des subventions s'accompagne de surcroît d'une crise d'attractivité du brevet, avec une réduction constante des avantages accordés aux lauréats guidés par des considérations stratégiques. La permission supplémentaire de 10 jours (instituée à l'instruction de 1917) est supprimée à partir de la classe 1921, malgré la protestation d'Adolphe Chéron qui se manifeste par un courrier au ministre le 22 janvier, dans un contexte d'occupation de l'Allemagne et de crise des effectifs<sup>284</sup>. Le député Ybernagaray se plaint que « en fait, dans la plupart des recrutements, ces jeunes gens sont envoyés aussi loin que les autres » ; « si l'on n'apporte à ces jeunes gens que des paroles encourageantes, ici, on en aura bientôt fini avec le CPSM<sup>285</sup> ». Le Haut-commissaire Henry Paté explique dès la fin de l'année 1922 le problème posé par l'avantage du choix de la garnison accordés au breveté du point de vue du recrutement militaire.

*« Cet avantage est sans contredit la raison la plus puissante qui conduit les jeunes gens à préparer le CPSM. Les déceptions nombreuses qui, de ce côté, ont été le lot du premier contingent, ont provoqué une désaffection très nette pour la préparation militaire. Il y a là un danger auquel on se préoccupe de remédier. »*

---

<sup>279</sup> S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>280</sup> *Le Soldat...*, novembre 1926 et janvier 1927.

<sup>281</sup> *Vers l'armée*, n. 100, octobre 1926.

<sup>282</sup> *Le Soldat...*, mai 1926.

<sup>283</sup> *Ibid.*, août 1926.

<sup>284</sup> *Ibid.*, janvier-février 1921 et 1<sup>er</sup> mars 1921.

<sup>285</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 30 novembre 1922, p. 3659.

Il explique ensuite qu'il faut trouver un équilibre difficile entre accorder de forts avantages aux brevetés pour attirer les jeunes d'une part, et d'autre part respecter le point de vue de l'État-major général de l'armée :

*« Étant donné que les titulaires du CPSM sont surtout de futurs gradés, [l'État-major] se préoccupe de les répartir également entre tous les corps de troupe, pour assurer à chacun d'eux un encadrement suffisant et qui craint très justement de voir les titulaires du CPSM choisir en masse des garnisons des grandes villes aux dépens des unités frontières ou de l'armée du Rhin<sup>286</sup>. »*

Les conséquences sur le recrutement sont immédiates : « depuis le début de 1923 », reconnaît un article du *Soldat de demain*, « les sociétés d'éducation physique et de préparation militaire traversent une crise qu'il serait maladroit de méconnaître<sup>287</sup> ». Le rapport sur le service de l'Instruction Physique rédigé par Adolphe Chéron, au nom de la commission de l'armée, dans le cadre des discussions autour de la loi des cadres et des effectifs de l'armée en 1924 donne de plus amples détails. Il mentionne une baisse du nombre de candidats au BPME et du nombre d'agrément de sociétés, ce qui s'explique selon lui par des avantages amenuisés que « des restrictions successives ont réduites à peu près rien » :

*« Le choix du régiment n'est à la portée que de 10% des candidats reçus. La permission supplémentaire n'est plus accordée. La nomination rapide au premier grade ne joue pour ainsi dire pas. Enfin l'admission à l'engagement par devancement d'appel, limitée à 2% du contingent incorporé, a déçu les candidats les plus qualifiés. Le renforcement de ces avantages s'impose, faute de quoi les jeunes gens s'en détourneront plus encore<sup>288</sup>. »*

Un autre rapport, l'année suivante, produit par Paul Bénazet pour Jean Ossola, sous-secrétaire d'État à la Guerre, reconnaît également que « la restriction des avantages attachés à la possession du brevet a nettement entravé le développement de cette préparation militaire. Près de 9/10 des candidats reçus sont à peu près certains de ne tirer aucun avantage de leur brevet<sup>289</sup> ». Comme on le voit, le nombre de candidats commence à diminuer régulièrement<sup>290</sup> :

---

<sup>286</sup> *La France militaire*, 8 décembre 1922, reproduit dans *Vers l'armée*, n. 69, novembre 1922.

<sup>287</sup> *Le Soldat...*, juillet 1924.

<sup>288</sup> *Ibid.*, mars 1924.

<sup>289</sup> Rapport du 22 mai 1925. S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>290</sup> Rapport du 22 mai 1925, *Ibid.* ; *Le Soldat...*, mai 1929 ; M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1213.

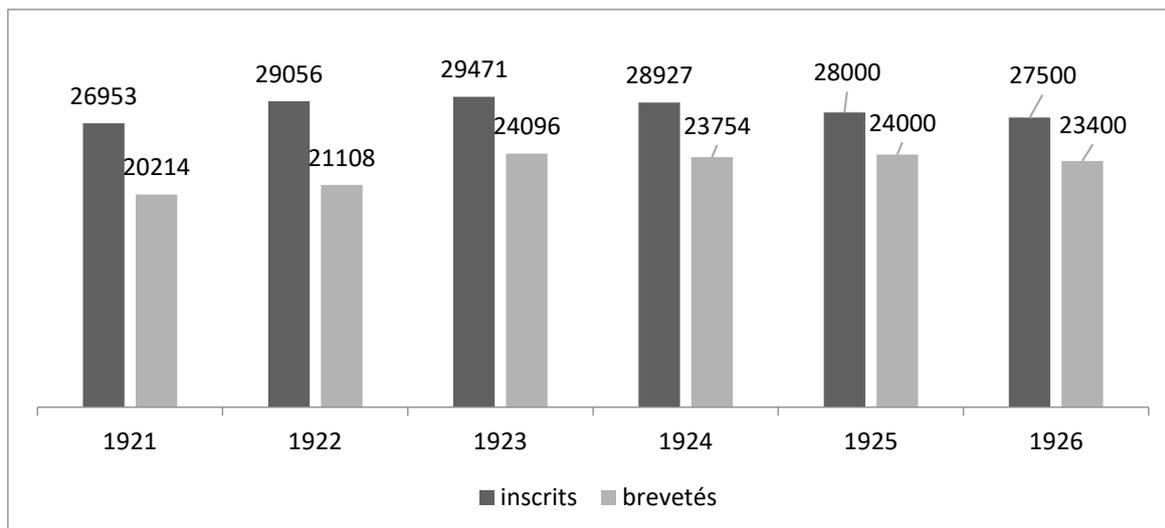


Tableau 12 : nombre d'inscrits / de brevetés (1921-1926)

Une question écrite adressée par le député Poitou-Duplessy au gouvernement demande quels sont les avantages réels du BPME, puisque selon lui « ceux jusqu'ici promis sont tout à fait illusoires » et sont mêmes propres à « décourager les jeunes gens de faire de la préparation militaire et de l'éducation physique, cependant si nécessaires si l'on veut arriver à une diminution du temps de service militaire effectif ». La réponse du ministre évoque un devancement d'appel jusqu'à 2% des effectifs de chaque corps, mais également le choix du corps pour les 10% les mieux classés de la subdivision, avec une nomination possible comme caporal au bout de 4 mois, le droit de porter un insigne spécial délivré à l'arrivée au corps, ainsi que la « délivrance gratuite d'un brevet présentant un caractère artistique et susceptible d'être conservé comme souvenir<sup>291</sup> ». Une autre réponse du ministre, à une question du député Henri Triballet, datée du 10 décembre 1926, affirme qu'on ne peut pas augmenter les bénéfices du BPME, notamment parce que « ces jeunes gens constituent, en effet, des éléments excellents pour le recrutement des gradés et il est, par suite, nécessaire que tous les corps de troupes en reçoivent un certain nombre, ce qui n'arriverait pas si l'on augmentait la proportion de ceux qui sont autorisés à choisir leurs corps<sup>292</sup> ». Un encart du *Soldat de demain* mentionne l'année suivante que « l'attention du ministre de la guerre a été appelée sur le fait qu'un certain nombre de jeunes gens titulaires du BPME sont parfois utilisés par les corps de troupe et par les États-majors comme secrétaires plantons etc. », alors qu'ils sont « destinés par la loi à faire des gradés ». Même si ces avantages ne sont pas automatiques, cet article suggère que dans les faits d'avantages sont très aléatoires pour les brevetés et que l'obtention du BPME doit souvent se révéler inutile et décevant<sup>293</sup>.

<sup>291</sup> *Le Soldat...*, août 1926.

<sup>292</sup> *Ibid.*, janvier 1927.

<sup>293</sup> *Ibid.*, octobre 1928.

## C. Quel rattachement ministériel pour le sous-secrétariat de l'éducation physique ?

### 1. *Le rattachement à l'Instruction publique : des préparatistes affaiblis*

Dans l'immédiat après-guerre, le poids de l'armée reste important dans le champ des activités physiques et sportives, mais les mentalités changent, et l'influence globale des militaires décline dans ce domaine. Selon Jean Saint-Martin, « entre 1918 et 1923, l'armée perd progressivement le monopole politique et pédagogique de l'éducation physique<sup>294</sup> ». L'émergence d'un secteur largement démilitarisé, à l'école et dans les stades en train de se tourner vers le professionnalisme, fait que le sport échappe en partie au contrôle de l'armée et du ministère de la Guerre. Un sport proprement antimilitariste se développe même avec la croissance de la Fédération sportive du travail (FST) communiste<sup>295</sup>. Jean-Paul Callède a décrit, à propos de la naissance des véritables politiques sportives dans l'entre-deux-guerres, les « logiques concurrentielles » entre ministères de la Guerre, de l'Instruction et de la Santé pour englober l'intervention dans le domaine de l'éducation physique, avec plusieurs conceptions antagonistes<sup>296</sup>.

En effet, les débats sur le rattachement de l'éducation physiques sont constants, et l'enjeu de la préparation militaire se trouve au cœur du problème, puisque c'est un des arguments essentiels pour justifier la mainmise du ministère de la Guerre sur les crédits. Un débat sur un éventuel passage du budget de l'éducation physique au ministère de l'Instruction a lieu au Sénat dès avril 1925<sup>297</sup>. Pour le vote du budget 1926, Henry Paté défend à la chambre du passage de crédits du ministère de la Guerre à celui de l'instruction (il s'agit des 180 000 francs du chapitre 33 reportés au chapitre 164). L'amendement est voté avec l'accord de la commission et du gouvernement<sup>298</sup>, malgré une lettre de protestation envoyée par Chéron, en arguant notamment de l'instruction de 1908 qui fait dépendre les SAG de la guerre<sup>299</sup>. Henry Paté est très explicite, en se réclamant du soutien du groupe parlementaire de l'éducation physique et de l'accord des deux ministres :

*« La France est le seul pays qui conserve encore au ministère de la Guerre les crédits concernant l'éducation physique civile [...] »*

*Nous voulons une organisation unique, rattachée au ministère de l'Instruction publique. Nous sommes toujours partisans de la création d'un office national, qui donnera son autonomie [notamment vis-à-vis des*

---

<sup>294</sup> J. SAINT-MARTIN, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation...*, op. cit., p. 65.

<sup>295</sup> Idée développée pour une communication : Lionel PABION, « Les crampons sans l'uniforme ? L'antimilitarisme dans le champ sportif (France, années 1900-années 1930) », Paris, Centre d'histoire du XIXe siècle, 2019.

<sup>296</sup> J.-P. CALLEDE, « Les politiques du sport en France », art. cit., p. 441-444.

<sup>297</sup> *Le Soldat...*, avril 1925 ; M. SPIVAK, *Éducation physique...*, op. cit., p. 1137.

<sup>298</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 31 décembre 1925, p. 4932.

<sup>299</sup> *Le Soldat...*, janvier 1926.

*changements ministériels] et son indépendance au monde de l'éducation physique et des sports<sup>300</sup>. »*

La campagne de Chéron semble néanmoins efficace, grâce à ses entrées dans les milieux parlementaires, dans les milieux sportifs et dans les milieux militaires<sup>301</sup>. Son courrier de protestation est envoyé au sous-secrétaire d'État et au ministre de la Guerre, au Commissaire général à la guerre, aux présidents des commissions des finances des deux chambres, aux rapporteurs des budgets des deux assemblées, à Henry Paté, au général commandant le département de la Seine. Sans que les raisons précises soient très claires, les crédits restent finalement à la Guerre<sup>302</sup>, et des fonds supplémentaires sont votés pour l'Instruction, qui conserve la direction des services à la faveur des nombreux changements ministériels. Une délégation de l'Union Chéron est même reçue par Édouard Herriot, ministre de l'Instruction, le 28 octobre 1926 à ce propos<sup>303</sup>.

Dans le même temps, les décisions sont peu à peu concentrées sous l'autorité de Paul Bénazet, qui cumule les fonctions de Haut-commissaire à la Guerre et de sous-secrétaire d'État au ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, chargé de l'enseignement technique et professionnel. Cette deuxième fonction place en effet les enseignements post-scolaires dans les attributions de Bénazet, ainsi que l'éducation physique et la préparation au service militaire, qu'il conserve pendant plusieurs mois, d'octobre 1925 à juin 1926, dans les gouvernements de Paul Painlevé puis d'Aristide Briand<sup>304</sup>. « L'unité de l'éducation physique nationale est sauvegardée » annonce Poincaré dans *L'Auto*, après avoir été sollicité par Gaston Vidal, président du CNS. Poincaré assure que la direction des services restera au ministère de l'Instruction malgré le départ de Bénazet<sup>305</sup>. L'affaiblissement des préparatistes et le recul du ministère de la Guerre ressort donc nettement de ces tractations ministérielles. Il ne faut pas en conclure que les militaires disparaissent du champ sportif : le fait que l'attribution des subventions aux sociétés dépende du le budget du ministère de l'Instruction plutôt que de celui de la Guerre n'a, concrètement, que des effets limités. De plus, la valse des ministères fait que l'éducation physique repasse rapidement dans le giron du ministère de la Guerre, via la figure de Painlevé.

## 2. *Le cabinet Bourguignon, ou le retour au ministère de la Guerre*

Il y a en effet une inflexion avec le retour de Poincaré au pouvoir : le Haut-Commissariat, attribué à Bénazet pendant les gouvernements de Cartel des gauches, est supprimé. La continuité est assurée par un rattachement du service au cabinet de Paul Painlevé, ministre de

---

<sup>300</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 22 décembre 1925, p. 4586.

<sup>301</sup> Ce point a déjà été développé dans un article : L. PABION, « "L'Union Chéron" », *art. cit.*

<sup>302</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 23 avril 1926, p. 1984.

<sup>303</sup> *Le Soldat...*, novembre 1926.

<sup>304</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 471.

<sup>305</sup> *L'Auto*, 15 août 1926.

la Guerre<sup>306</sup>. Le décret du 20 août 1926 entérine en effet le rattachement « au cabinet du ministre des services de l'instruction physique, des sports et de la préparation militaire<sup>307</sup> ». Le général Échard prend la tête des services de la nouvelle « direction de l'éducation physique, des sports et de la préparation militaire », tandis que Jean Bourguignon, directeur du cabinet de Painlevé, est chargé de faire le lien entre les fédérations et le parlement, ainsi que d'assurer la communication entre l'administration du général Échard et le ministère de la Guerre lui-même<sup>308</sup>. Une note, vraisemblablement préparée à l'attention de Bourguignon, qui est complètement étranger au milieu sportif, présente les missions et le fonctionnement du Haut-commissariat<sup>309</sup> : « s'il fallait donner en peu de mots une idée de cette organisation, on pourrait la définir ainsi : un organe civil de direction qui met en œuvre des moyens militaires ». La direction civile est explicitement citée comme une garantie pour éviter la « militarisation du mouvement qui porte de nos jours la jeunesse de France vers la pratique méthodique et raisonnée de l'éducation physique ». Le budget total disponible est de 11,4 millions de francs<sup>310</sup>.

Cette réorganisation ministérielle se double d'une relance de la politique de préparation militaire par Painlevé, qui se préoccupe de la question en vue du passage au service militaire d'un an. Ce volontarisme se traduit par une réorganisation administrative du système préparatiste et par le dépôt de plusieurs projets de loi (1926, 1928). Un projet de loi, daté du 28 avril 1926, est présenté par les ministres de la Guerre (Painlevé) et de l'Instruction (Lamoureux), à propos de l'organisation de l'éducation physique<sup>311</sup>. Le projet vise à porter « annulation et ouverture, sur l'exercice 1926, de crédits concernant les services de l'Instruction publique et de la Guerre en vue de l'organisation de l'éducation physique ». L'exposé des motifs porte l'ambition d'autonomiser la direction de l'éducation physique par rapport aux deux ministères, avec de grandes ambitions :

*« L'éducation physique, en effet, est une partie essentielle de l'éducation générale, qu'elle favorise et complète par ses heureux effets sur l'intelligence et le caractère [...].*

*L'éducation physique est aussi, et par excellence, la meilleure des préparations au service militaire. Elle constitue la base solide et indispensable à la défense nationale. On est en droit d'attendre d'elle une jeunesse saine et forte, apte à la fois au service militaire et bien préparée aux travaux de la paix. Aussi semble-t-il que l'instant soit venu de donner aux deux organismes actuellement chargés des questions relatives à*

---

<sup>306</sup> Ces documents ont été conservés dans un ensemble cohérent aux Archives nationales, sous les cotes 311AP/272-298.

<sup>307</sup> *Journal Officiel*, 21 août 1926, p. 9534.

<sup>308</sup> *Le Soldat...*, octobre 1926.

<sup>309</sup> Document sans date précise, vraisemblablement de fin 1925 ou début 1926, émanant du ministère de l'Instruction publique, avec la mention manuscrite « M. Bougrat », probablement auteur du rapport.

<sup>310</sup> A.N. 313AP/272, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Services de l'Instruction physique ».

<sup>311</sup> Projet de loi déposé à la Chambre, annexe n°2894. *Ibid.* ; *Le Soldat...*, mai 1926.

*l'éducation physique et à la préparation militaire une direction unique qui permettrait de joindre en une action commune les efforts parallèles du service de l'éducation physique dans l'enseignement et du Haut-commissariat à la Guerre. »*

Le texte propose, « vu les crédits dont nous disposons, vu les nécessités de la situation financière », de se « borner à opérer cet aménagement de la façon la plus pratique et la moins dispendieuse, en écartant rigoureusement tout surcroît de dépense », avec « deux service groupés sous une autorité unique [qui] constitueraient la direction de l'éducation physique nationale ». Le texte prévoit également la séparation entre sociétés sportives et préparation militaire d'une part, éducation physique scolaire et féminine d'autre part, avec une dotation d'environ un million de francs ouverte au budget de l'Instruction. Cette idée est entérinée par l'instruction du 14 avril 1927, signée Échard, qui marque le passage des sociétés scolaires (ou à caractère scolaire) et féminines de l'autorité du ministère de la Guerre à celui de l'Instruction publique<sup>312</sup>, et interdit l'emploi de moniteurs militaires dans les sociétés scolaires et les écoles, à cause du manque de cadres dans l'armée. Mais la circulaire du 8 août 1927 annule cette disposition et autorise à nouveau l'emploi de soldats comme moniteurs, faute de personnel civil compétent<sup>313</sup>.

Le ministre Painlevé est en parallèle au centre des trois réformes militaires importantes en 1927-1928<sup>314</sup>, qui fondent le système de défense français des années 1930, autour de la ligne Maginot et du service militaire d'un an. Il est en effet ministre de la Guerre dans les gouvernements successifs entre novembre 1925 et juillet 1929, presque sans interruptions<sup>315</sup>. Il valorise la préparation militaire comme un instrument efficace pour compenser la réduction du temps d'apprentissage technique sous les drapeaux. Mais encore une fois, cette idée traditionnelle ne reçoit pas des réalisations à la hauteur des ambitions affichées. La préparation militaire fait l'objet de plusieurs discussions parlementaires, intégrées dans les débats plus généraux sur la réforme militaire en cours. Un projet « tendant à organiser l'éducation physique de la jeunesse et à assurer la préparation militaire des cadres et des spécialistes indispensables à la réalisation du service court terme dans la nation armée » est déposé à la Chambre par Paul Bénazet en juin 1927<sup>316</sup>. Il est aussi question de la préparation militaire autour des discussions sur la réforme de l'armée au printemps-été 1927. Comme le souligne Marcel Spivak, la question semble rester d'importance<sup>317</sup>, puisque suite à une interpellation de Michel Missoffe, le gouvernement assure, par la voix du ministre, que « dans

---

<sup>312</sup> *Le Soldat...*, juin 1927.

<sup>313</sup> *Ibid.*, octobre 1927.

<sup>314</sup> Lois du 13 juillet 1927 sur l'organisation générale de l'Armée, du 28 mars 1928 sur les cadres et les effectifs de l'Armée et du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'Armée.

<sup>315</sup> Anne-Laure ANIZAN, *Paul Painlevé : science et politique de la Belle Époque aux années trente*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 361-388.

<sup>316</sup> Proposition de loi n. 4501, annexe au procès-verbal de la séance du 2 juin 1927. S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>317</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1113-1115.

sa pensée, une loi sur la préparation militaire doit être présentée au Parlement immédiatement après le vote des lois militaires<sup>318</sup> ». On peut aussi noter les demandes de Pierre Renaudel à ce sujet, au nom des socialistes défendant leur contre-projet<sup>319</sup>. Henry Chéron continue de son côté son long travail d'influence au Sénat en faveur de la préparation militaire, avec le dépôt d'une nouvelle proposition de loi au début de l'année 1928. Le texte repose sur l'idée d'une préparation militaire à trois degrés, avec le principe de l'obligation, mais limitée dans le temps<sup>320</sup>. Le texte ministériel de Painlevé est présenté au Sénat le mois suivant, en mars 1928<sup>321</sup>, mais il est enterré, une nouvelle fois, à cause du coût introduit par le principe de l'obligation. La préparation militaire fait néanmoins l'objet de réalisations concrètes. À titre d'expérience, le tir à la mitrailleuse Hotchkiss est organisé dans les sociétés de la quatrième région militaire, avec des prêts d'armes à des sociétés préparatistes comme la « société de tir et de préparation militaire du Mans » (SAG n. 69), mais aussi à des clubs sportifs comme l'Union sportive de Beauregard à Laval (SAG n. 7844), au Stade Lavallois (SAG n. 3220) ou encore au patronage laïque de Mayenne (SAG n. 3147)<sup>322</sup>.

---

<sup>318</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 21 juin 1927, p. 1992.

<sup>319</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 14 juin 1927, p. 1873-1882.

<sup>320</sup> Proposition de loi au Sénat, n. 184, 28 février 1928. S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>321</sup> Projet de loi du 13 mars 1928, n. 345. A.N. 313AP/272, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Services de l'Instruction physique » ; S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>322</sup> A.N. 313AP/287, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Organisation des sports dans l'armée ».

## Conclusion du troisième chapitre

La mobilisation a un été un grand choc pour les préparatistes. Paradoxalement, la préparation militaire n'a pas été organisée à grande échelle pendant la guerre. Le conflit a aussi été une grande épreuve individuelle pour chacun des préparatistes, qui cherchent à tenir leur rôle et reviennent du front auréolés d'une légitimité nouvelle. En revanche, leur doctrine d'instruction militaire de la jeunesse s'est révélée peu adaptée aux réalités de la guerre moderne, et se transforme nettement. Une éducation physique moins directement militarisée se développe, une fois la paix revenue.

La guerre provoque aussi une dynamique parlementaire en faveur de la préparation militaire. Des projets en cours avant 1914 sont prolongés et renouvelés par l'expérience de la guerre. Un texte sur la préparation militaire obligatoire, voté au Sénat en 1917 et longuement discuté en 1919-1921, n'a jamais été si proche d'aboutir, mais se solde par un échec pour les préparatistes.

Une réforme administrative importante est néanmoins menée. Débutée pendant le conflit, cette réorganisation laisse une large place à la préparation militaire dans le champ des activités physiques et sportives des années 1920. L'administration départementale de l'éducation physique est mise en place, le brevet est refondé (CPSM puis BPME), la procédure de l'agrément est pleinement normalisée, tandis qu'un embryon de service ministériel est créé (Haut-commissariat puis sous-secrétariat), doté de crédits importants, même si la question du ministère de rattachement (Instruction ou Guerre) fait débat et ne trouve pas de solution pérenne. Les enjeux militaires de l'éducation physique sont donc loin de disparaître et s'institutionnalisent. À l'école, en revanche, la préparation militaire est désormais largement cantonnée dans l'enseignement supérieur, avec la mise en place d'une préparation militaire supérieure formant les étudiants à devenir des officiers.

Enfin, un fort réseau préparatiste se restructure au lendemain de la guerre, même s'il cette trame associative ne retrouve pas sa taille d'avant le conflit. Plus de 4 000 sociétés préparatistes fonctionnent au minimum, et ce sont entre 100 000 et 200 000 jeunes hommes qui sont préparés. 20 000 candidats se présentent au brevet chaque année, malgré des avantages très largement réduits à cause des contraintes du recrutement. Cette inflexion fait peu à peu fondre les effectifs des sociétés, ce qui provoque une crise du mouvement préparatiste, au milieu des années 1920, amplifiée par les réductions drastiques des subventions.



## Chapitre 4. Des sportifs libérés de l'uniforme ? la préparation militaire dans les années 1930

### I. Vers un ministère des sports préparatiste ?

#### A. Le sous-secrétariat et la préparation militaire (1928-1934)

En novembre 1928, à la faveur d'un changement ministériel consécutif aux élections législatives, la direction de l'éducation physique repasse sous l'autorité du ministère de l'Instruction publique, en prenant la forme d'un sous-secrétariat d'État à l'éducation physique<sup>1</sup>. Mais ce n'est pas une franche rupture, et Paul Painlevé reste d'ailleurs ministre de la Guerre. Marianne Lassus a largement relativisé l'idée que ce rattachement serait un signe de franche démilitarisation. Au contraire, selon elle, cette évolution n'est pas synonyme « d'une rupture significative avec le ministère de la Guerre. La séparation est progressive et incomplète et le personnel, au niveau de l'administration tant centrale que régionale, reste composé à la fois de civils et de militaires<sup>2</sup> ». C'est ce que montre sa description d'un cabinet civil, abrité par le ministère de la Guerre dans les locaux de l'école de Guerre, avec essentiellement des personnels militaires. Cette indépendance nouvelle relève également, pourrait-on rajouter, d'une utilité renforcée provoquée par la réforme de 1928 instituant le service militaire d'un an, qui doit être compensée, dans l'esprit du législateur, par une éducation physique massive, dont l'école est le lieu le plus évident, à la fois efficace et peu coûteux. Parmi les 12 titulaires du sous-secrétariat dans l'entre-deux guerres, M. Lassus distingue trois groupes selon leur légitimité dans le milieu sportif, les « spécialistes » (comme Henry Paté et Adolphe Chéron), les « légitimes » avec une certaine compétence, à différents titres, sans qu'ils ne soient reconnus comme spécialistes (comme Marcombes ou Hippolyte Ducos). Les « non-spécialistes » sont enfin critiqués lors de leur nomination, qui apparaît relever essentiellement de combinaisons politiques (Le Gorgeu, Lafon, Nicolle)<sup>3</sup>.

Henry Paté est d'abord secrétaire en 1928-1930. Le choix d'Henry Paté s'explique vraisemblablement moins par des considérations partisans (il est reconduit dans les ministères de Poincaré, Briand, Tardieu puis Chautemps) que par une certaine notoriété (il est vice-président de la Chambre) et par une compétence reconnue dans le domaine de l'éducation physique, avec cette étiquette de « spécialiste » construite notamment en tant que premier Haut-commissaire au début des années 1920. Pour favoriser le recrutement de dirigeants et de mécènes, une « médaille d'honneur de l'éducation physique » est créée, longtemps réclamée par les milieux préparatistes. 4 800 médailles sont ainsi distribuées

---

<sup>1</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, op. cit., p. 470.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 46-47.

chaque année<sup>4</sup>. Dans le gouvernement Tardieu, un plan d'investissements massifs pour régler le « problème de la race » est envisagé, sans succès<sup>5</sup>. C'est surtout Émile Morinaud qui semble actif sur la question de la préparation militaire en tant que sous-secrétaire à l'éducation physique. Il entreprend une tentative de rationalisation au sein du gouvernement Tardieu (mars 1930-décembre 1930), puis à nouveau en 1931-1932 dans le gouvernement de Pierre Laval. « Son attention a été appelé sur la situation critique des services départementaux que l'application de la loi d'un an a réduit à l'état de squelettes », faute de personnel<sup>6</sup>. Selon une revue préparatiste, il est « conseillé par son collègue à la Chambre, M. Adolphe Chéron<sup>7</sup> ». Morinaud s'attache notamment à réaliser la fusion et la centralisation des demandes de subventions des ministères de la Guerre et de l'Instruction au sous-secrétariat, avec une réforme de l'agrément et la création d'un éphémère statut de « société agréée par le sous-secrétariat d'État à l'éducation physique » (SAEP)<sup>8</sup>. En mai 1930, un projet de résolution pour transformer le sous-secrétariat de l'éducation physique en secrétariat d'État est préparé à l'initiative d'Adolphe Chéron, afin de garantir son indépendance<sup>9</sup>. Chéron semble être devenu le parlementaire le plus influent dans cette configuration, devenant même sous-secrétaire en son nom propre, de novembre 1933 à janvier 1934. Cette nomination montre l'influence que gardent les préparatistes, malgré le rattachement au ministère de l'éducation nationale.

Enfin Louis Marin devient ministre de la Santé publique et de l'Éducation Physique dans le Gouvernement de Gaston Doumergue en 1934. C'est un personnage politique très influent à droite, qui pourrait également être considéré comme un des sous-secrétaires « légitimes », puisqu'il est de longue date un défenseur du sport catholique lorrain<sup>10</sup>. Sa nomination montre pour sa part que la vision hygiéniste de l'éducation physique, dans laquelle la préparation militaire n'a qu'un rôle secondaire, n'a pas non plus perdu son poids. Le ministère de l'Intérieur semble aussi continuer à jouer un rôle administratif, puisque l'état du personnel en 1933 indique qu'au 3<sup>e</sup> bureau, la 2<sup>e</sup> section s'occupe entre autres (avec l'état civil, les secours généraux, les dénombrements de la population, etc.) des « subventions aux sociétés de tir, de préparation militaire, de gymnastique, de sport, d'aviation, de natation – agrément<sup>11</sup> ».

Comme le souligne Marianne Lassus, cette « mise en administration chaotique » et ce « nomadisme ministériel » semblent bien révéler « des divergences sur les finalités de l'éducation physique : œuvre éducative, de préparation militaire et/ou hygiéniste<sup>12</sup> ». Malgré

---

<sup>4</sup> Arrêté cité dans *L'Auto*, 14 mai 1929.

<sup>5</sup> J. DEFRANCE, « Henry Paté et l'engagement de l'État dans le champ de l'éducation physique et des sports (1918-1930) », *art. cit.*

<sup>6</sup> A.D.V. 273J 22, « Bulletin des sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire des Vosges (1921-1930) », mars 1930. Selon un rapport du colonel Marchal. *L'Auto*, 4 juin 1930.

<sup>7</sup> *Ibid.*, mars 1930.

<sup>8</sup> Instruction du 12 avril 1930. A.D.L. T689, « Agrément des sociétés sportives (1931-1940) ».

<sup>9</sup> Documents parlementaires. Annexes n. 5030 et 5666. M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1268.

<sup>10</sup> A.N. 317AP/188-189, « Fonds Louis Marin ».

<sup>11</sup> Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur, janvier 1933, p. VII.

<sup>12</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 66.

ces divergences, la structure administrative semble toutefois fonctionner avec une certaine continuité au niveau départemental. Il faut garder à l'esprit qu'en 1928, la procédure de l'agrément s'appuie sur 20 ans de pratique et s'est fortement ancrée. L'histoire de cette administration reste malgré tout difficile à écrire, à cause d'une forte décentralisation. M. Lassus estime le personnel initial à 25 officiers supérieurs (services régionaux), 170 officiers subalternes (services départementaux), 600 sous-officiers ou soldats (moniteurs)<sup>13</sup>. Les instructions du 5 avril 1929 et du 13 avril 1930 signées par le sous-secrétaire d'État de l'éducation physique modifient marginalement les « commissions consultatives départementales de l'éducation physique », avec une sous-commission dédiée spécifiquement à l'agrément, mais gardent le principe d'une triple représentation des autorités académiques, militaires et préfectorale. Dans le cas de la Loire, la commission est rattachée au premier bureau des services préfectoraux, à « l'Office social » : c'est une mission pleinement intégrée dans l'ordinaire de l'administration<sup>14</sup>. Siègent en 1930 Gachet, au titre de délégué de l'autorité préfectorale, qui est commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Étienne et président de l'Union des sociétés de gymnastique de la Loire ; c'est le chef de bataillon Pousset, chef du service départemental de l'éducation physique de la Loire qui représente l'autorité militaire, tandis que Henriet, chef de l'enseignement primaire à Montbrison, siège au titre de l'autorité académique.

Pour ce qui est des questions budgétaires<sup>15</sup>, le comptage s'avère assez compliqué et hasardeux à cause de l'instabilité ministérielle, avec des fonds au sous-secrétariat, mais aussi à la Guerre et à l'Instruction, en plus de l'inflation et des variations du franc, notamment de la dévaluation de Poincaré en 1928, qui divise la valeur de la monnaie par cinq. L'orientation générale semble toutefois celle d'un maintien d'un budget relativement constant, autour de 8 ou 9 millions de francs, puis autour des 40 millions, avec une tendance à une légère baisse. En 1933 par exemple, le budget centralisé par le sous-secrétariat est de l'ordre de 42,5 millions de francs<sup>16</sup>, avec 12,5 millions consacrées aux subventions aux sociétés et fédérations (soit 29,6% du total), 7,7 millions en matériel d'éducation physique et en infrastructures (18,1%), mais près de la moitié du budget (21,2 millions de francs) est destiné à l'instruction physique dans l'armée.

---

<sup>13</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 88.

<sup>14</sup> Minute de l'arrêté de nomination daté du 23 mai 1930. A.D.L. T689, « Agrément des sociétés sportives (1931-1940) ».

<sup>15</sup> Voir notamment les comptes réalisés par M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1116-1117 et 1300-1301.

<sup>16</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 27 mars 1933, pp. 1557-1558.

## B. Une préparation militaire toujours d'actualité après 1928

### 1. *Des sous-secrétaires volontaristes*

La relative indépendance du sous-secrétariat et son rattachement à l'Instruction publique ne signifient pas que la préparation militaire est abandonnée, au contraire. À cet égard, la loi de recrutement militaire du 31 mars 1928 est fondamentale. Elle institue le service militaire d'un an. Comme lors de toutes les réformes diminuant le service depuis la loi de 1889, la préparation militaire est une nouvelle fois chargée de compenser la réduction du temps consacré à la formation technique des recrues. Mais la loi n'assure toujours pas la mise en place d'un système adéquat pour assurer cette fonction. Néanmoins, pour la première fois, la préparation militaire supérieure (PMS) est explicitement mise en place pour former des officiers, au moment où les problèmes de recrutement et de formation des cadres se font cruellement sentir dans l'armée française. Ainsi, les articles 31, 34 et 35 de la loi disposent que dans les grandes écoles (ENS, Eaux et forêts, École centrale, Mines), les jeunes gens reçoivent dans « une instruction militaire les préparant au grade de sous-lieutenant de réserve » ; « une préparation militaire supérieure ayant pour objet la formation de futurs officiers de réserve est instituée à l'usage des jeunes Français des établissements d'enseignement de tous ordres (écoles civiles, facultés, universités, instituts, etc.), dans lesquels le niveau moyen des études est jugé suffisamment élevé ; son programme, portant en principe sur deux années d'études, est arrêté par le ministre de la Guerre, d'accord avec les autres ministres intéressés ». Cette préparation militaire, soumise à un examen final, permet aux lauréats d'être « admis de droit, sur leur demande, dans le peloton d'élèves officiers de réserve, au moment de l'incorporation du demi-contingent<sup>17</sup> ». La loi du 4 janvier 1929 « portant modification à la loi sur l'avancement dans l'armée » donne en parallèle le droit aux lauréats du BPME d'être nommés caporaux directement, et amplifie les avantages brevet<sup>18</sup>. Il se dessine ainsi une préparation militaire à deux niveaux, qui existe dans les faits depuis 1921-1923, mais qui se trouve ainsi pleinement réglementée.

Dans le même temps, le sous-secrétariat d'État à l'éducation physique prend une série de mesures pour favoriser le mouvement préparatiste. La médaille d'honneur de l'éducation physique est mise en place par trois textes, une circulaire du 15 janvier 1929, puis deux autres circulaires des 22 mai et 6 août 1929<sup>19</sup>, qui mettent en application les deux décrets des 4 et 7 mai 1929<sup>20</sup>. C'est une des premières mesures d'Henry Paté comme sous-secrétaire, qui connaît bien les milieux préparatistes : le *Soldat de demain* propose de surnommer cette

---

<sup>17</sup> Loi du 31 mars 1928, *Journal Officiel*, lois et décrets, 2 avril 1928, p. 3808 et suivantes.

<sup>18</sup> Article 1 : « peuvent être nommés directement caporaux-chefs ou brigadiers-chefs : 1° les soldats pourvus d'un des brevets de préparation militaire ; 2° les soldats qui, n'ayant pas réussi aux épreuves du concours du brevet de préparation militaire supérieure, ont cependant obtenu une moyenne qui sera déterminée chaque année par le ministère de la guerre ». Loi du 4 janvier 1929, *Journal Officiel*, lois et décrets, 6 janvier 1929, pp. 250-251.

<sup>19</sup> *Le Soldat...*, octobre 1929.

<sup>20</sup> Arrêté du 7 mai 1929. *Journal Officiel*, lois et décrets, 10 mai 1929, p. 5349.

nouvelle décoration « au ruban bleu » la « médaille Henry-Paté<sup>21</sup> ». La première promotion récompense les dirigeants sportifs (Clary, Coubertin, Polignac, Rimet, Reichel), préparatistes (Cazalet, Hébrard, Lattès, Trousselle) et des hommes politiques comme Bourguignon, Vidal ou Pétain<sup>22</sup>. Adolphe Chéron n'est pas dans la première promotion (peut-être à cause de rivalités avec Paté ?) mais c'est sa fédération qui reçoit la médaille avec un rectificatif inséré au journal officiel trois mois plus tard, ce qui suggère des réclamations et des jeux d'influence<sup>23</sup>. En ce qui concerne l'éducation physique, les dirigeants associatifs peuvent désormais prétendre à la Légion d'honneur à titre civil ou au titre des réserves militaires, aux palmes académiques, et à la médaille d'honneur de l'éducation physique (médaille de bronze pour huit ans de service, d'argent pour quatre ans supplémentaires, d'or après quatre nouvelles années, soit 16 ans de service), en plus des récompenses honorifiques traditionnelles comme les citations au bulletin officiel et les lettres de félicitations du ministre<sup>24</sup>.

Cette action volontariste se prolonge lorsque Morinaud prend le sous-secrétariat, dans le ministère Tardieu en 1930 puis dans les ministères de Pierre Laval en 1931-1932. Dès mars 1930<sup>25</sup>, un nouveau comité consultatif de l'éducation physique est créé, avec 60 personnes environ regroupant les anciens comités de l'éducation physique, des sports de la préparation militaire qui réunissaient 300 personnes. Les réunions sont mensuelles, et le comité se réunit huit fois entre juillet 1930 et avril 1931<sup>26</sup>. L'instruction du 12 avril 1930 tente d'apporter plus d'efficacité en réformant les « commissions consultatives départementales de l'éducation physique » par la fusion des deux statuts de SAG et SAI (sociétés agréées par le ministère de la guerre/par le ministère de l'Instruction publique) au profit d'un unique statut de SAEP (sociétés agréées par le sous-secrétariat d'État à l'EP)<sup>27</sup>. Mais dans les faits les commissions d'agrément restent les mêmes et la dénomination nouvelle est abandonnée par la circulaire du 3 décembre 1930, avec retour au titre de SAG<sup>28</sup>. Le résultat est le même que la tentative similaire du cabinet Painlevé en 1927. Par ailleurs, un projet de « super-fédération française de l'éducation physique et de la préparation au service militaire », réunissant l'USTF, l'USGF, l'Union Chéron et l'UFOLEP, pour coordonner les efforts sous l'égide du sous-secrétaire, revient à l'étude<sup>29</sup>. Une réflexion sur la formation des moniteurs, toujours trop peu nombreux pour le nombre de sociétés, aboutit à la décision de sélectionner 500 conscrits tous les ans à cet effet, pour leur donner une formation dans les centres d'instruction physique

---

<sup>21</sup> *Le Soldat...*, août 1929.

<sup>22</sup> *Journal Officiel*, Lois et décrets, 3 août 1929, pp. 8883-8884.

<sup>23</sup> *Ibid.*, 19 octobre 1929, p.11657.

<sup>24</sup> *Le Soldat...*, août 1931.

<sup>25</sup> Arrêté du 27 mars 1930. *Journal Officiel*, lois et décrets, 3 avril 1930, p. 3639. Cité dans M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 78.

<sup>26</sup> Les comptes rendus sont reproduits dans *Le Soldat...*

<sup>27</sup> A.D.L. T689, « Agrément des sociétés sportives (1931-1940) ».

<sup>28</sup> *Le Soldat...*, janvier 1931 ; M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>29</sup> *Le Tir national*, 15 novembre 1930.

pendant leur service, tandis que le recours comme moniteurs aux gendarmes, aux gardes mobiles et aux militaires de réserve serait accru<sup>30</sup>. On note enfin une volonté de reprise en main de la préparation militaire par l'armée sous le secrétariat de Morinaud. Un texte enjoint les sociétés à abandonner le terme de « préparation militaire », pour celui de « sociétés de préparation au service militaire », pour bien souligner que l'instruction est réservée au régiment<sup>31</sup>. Une circulaire de février 1931 s'accompagne d'un « nouveau projet actuellement à l'étude qui tendrait à créer des centres cantonaux d'éducation physique et préparation militaire où l'instruction serait donnée par des instructeurs de carrière. Les sociétés agréées ne joueraient plus alors qu'un rôle de recrutement et de propagande. Il est évident que cette organisation nouvelle répond à un besoin sérieux<sup>32</sup>. Enfin, un représentant des officiers de réserve est introduit dans les commissions départementales de l'éducation physique par une circulaire du 22 décembre 1931<sup>33</sup>. Pour ce qui est du brevet, comme le rappelait en 1929 le député J. Sclafer au ministre, son obtention n'apportait plus aucun avantage réel aux conscrits :

*« Ces errements finiront par décourager Les jeunes gens qui suivent les cours de préparation militaire. Ils s'abstiendront. De leur côté, les instructeurs, les instituteurs, les moniteurs, lassés, abandonneront, et la préparation militaire n'existera plus. »*

Le ministre rappelait alors ses bonnes intentions, mais soulignait les contraintes sur cette question, notamment à cause de l'affectation prioritaire des pères de famille<sup>34</sup>. Un décret du 3 juin 1931 place donc les détenteurs du brevet immédiatement après les pères de famille dans les listes pour les choix d'affectation, avant les jeunes mariés sans enfants<sup>35</sup>.

## 2. Une réforme des brevets

Des initiatives de la part des députés préparatistes, Adolphe Chéron en tête, poussent en parallèle le ministère à approfondir la préparation militaire, ce qui aboutit à une réforme du programme de la préparation élémentaire en 1931-1932. Une note du ministère de la Guerre indique qu'une sous-commission à la commission de l'armée de la Chambre est nommée et se réunit dès février 1930, pour étudier les réformes de la préparation militaire à mettre en œuvre dans le cadre de la loi instituant le service militaire d'un an. Elle est constituée de l'incontournable Adolphe Chéron, de Paul Bernier, de Marc Rucart, d'Alfred Nombrot, de

---

<sup>30</sup> « L'œuvre accomplie en 1930 par M. Morinaud au sous-secrétariat de l'éducation physique ». *L'Auto*, 6 février 1931.

<sup>31</sup> Courrier du sous-secrétaire d'État aux généraux gouverneurs militaires et commandants de régions, du 20 octobre 1930. *Le Tir national*, 15 novembre 1930.

<sup>32</sup> Circulaire du 18 février 1931 du sous-secrétaire d'État sur l'agrément et la préparation militaire. A.D.L. T689, « Agrément des sociétés sportives (1931-1940) ».

<sup>33</sup> *Le Soldat...*, février 1932.

<sup>34</sup> *Journal officiel*, Chambre, 12 décembre 1929, pp. 4287- 4288.

<sup>35</sup> *Journal officiel*, Lois et décrets, 12 juin 1931, pp. 6398- 63400. *Le Stadiste*, n.12, décembre 1931 (A.D.V. JPI 1310/1) ; *Le Soldat...*, janvier 1932.

Lucien Besset<sup>36</sup>. Ces réflexions débouchent sur un rapport de la commission de l'armée en mars 1931, préparée en lien avec les ministères de l'Instruction, de la Guerre, de l'éducation physique<sup>37</sup>. Un courrier daté du 14 mars 1931, émanant du président de la commission de l'armée de la Chambre, Jean Fabry, presse le ministère de la Guerre de mettre en œuvre les recommandations du rapport de Chéron, sur les retouches à apporter au brevet, mais insistant surtout sur la nécessité pour le ministère de l'Instruction de déposer un projet de loi visant à mettre en place l'obligation de l'éducation physique à l'école « et organiser l'entraînement préparatoire des adolescents en vue du service militaire<sup>38</sup> ». Le rapport d'Adolphe Chéron est déposé à la Chambre, le 19 novembre 1931, accompagné d'un projet de loi : « la commission de l'armée a estimé, au début de 1930, qu'il y avait lieu de procéder à une étude sur la situation et le fonctionnement de la préparation au service militaire, supérieure et élémentaire ». Le problème porte en particulier sur la préparation militaire supérieure qui donne un privilège aux élèves des six grandes écoles, au détriment des élèves suivant les cours de PMS dans un autre établissement. Le rapport évoque aussi la refonte du brevet, pour le rendre plus attractif (notamment une permission de six jours supplémentaires, l'accroissement des possibilités de devancement d'appel), et la volonté de créer un brevet d'aptitude physique (BAP), premier niveau pour obtenir le BPESM. Ce brevet est censé fonctionner, selon Chéron, dès 1932<sup>39</sup>. Il préfigure le Brevet sportif populaire, institué sous le Front populaire.

Le texte est discuté le 1<sup>er</sup> décembre 1931 à la Chambre<sup>40</sup>, le 11 février 1932 au Sénat, après un rapport du général Bourgeois de la commission sénatoriale de l'armée, qui en explique les enjeux, et voté suite à une intervention favorable de Messimy, président de la commission de l'armée, et préparatiste de longue date<sup>41</sup>. Il s'agit de rectifier le fonctionnement de la PMS, d'instituer les permissions supplémentaires (six jours pour les titulaires du BAP, huit pour ceux du BPESM), et de créer un peloton de sous-officiers de réserve ouvert aux titulaires du brevet. Enfin, la loi paraît au *Journal Officiel* le 16 février 1932 et accorde de plus grands avantages aux brevetés ; l'obligation de la préparation militaire pour les étudiants postulants pour un sursis d'incorporation<sup>42</sup>. Marcel Déat fait voter en février 1933 une modification d'un des articles. L'obligation de l'inscription dans un centre ou dans une société de préparation militaire pour pouvoir demander un sursis est élargie à toute « société agréée par le service de l'éducation physique pour la préparation au service militaire ou pour la pratique des sports, ou

---

<sup>36</sup> S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>37</sup> Rapport n. 4703 du 5 mars 1931. *Le Soldat...*, janvier 1932.

<sup>38</sup> S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>39</sup> Rapport du 19 novembre 1931, n. 5669, « au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi portant modification à la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée ». *Ibid.*

<sup>40</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 1<sup>er</sup> décembre 1931, p. 4169. *Le Soldat...*, janvier 1932.

<sup>41</sup> *Journal Officiel*, Sénat, 11 février 1932, pp. 118-123.

<sup>42</sup> *Journal Officiel*, Lois et décrets, 18 février 1932, pp. 1794-1795. *Le Soldat...*, mars 1932.

dont la constitution est déclarée à ce service », ce qui permet d'inclure les sociétés de la FST<sup>43</sup>.

En parallèle de ce travail parlementaire, un accord est trouvé entre la direction du sous-secrétariat et l'État-major de l'armée pour établir un nouveau programme du BPESM et du BAP dès l'automne 1931<sup>44</sup>. Morinaud constate en effet certains défauts du brevet, jugé trop facile pour garantir une quelconque compétence des lauréats<sup>45</sup>. Une instruction du 30 mai 1932, « relative à l'organisation de la préparation militaire élémentaire<sup>46</sup> », donne un nouveau cadre, avec une préparation militaire à trois niveaux. Une préparation élémentaire au premier degré est instituée avec la création du BAP (brevet d'aptitude physique), qui « vise à amener au régiment des recrues entraînées physiquement et en possession de certaines notions éducatives simples les mettant en mesure de mieux remplir leur devoir de soldat ». Le programme comprend des épreuves d'éducation physique (sauts, 100m, 2000m, grimper à la corde, lancer de poids), de marche, de tir, de natation, d'éducation morale et civique, d'éducation militaire élémentaire (organisation de l'armée, armement et tir, protection contre les gaz de combat). Le BAP donne droit en particulier à six jours de permission supplémentaire, le droit d'être libérés en priorité, l'admission de droit dans les pelotons d'élèves caporaux/brigadiers et la possibilité d'être nommé caporal-chef au bout de cinq mois de service, ainsi que le droit de recevoir des signes distinctifs (diplôme, insigne en drap). La préparation militaire de second degré sanctionnée par le « brevet de préparation élémentaire au service militaire » (BPESM) est un BAP auquel s'ajoutent la maîtrise d'un certain nombre d'éléments du règlement militaire, pour rendre les lauréats « aptes à faire des élèves gradés dès leur incorporation » ; les avantages sont étendus à une permission de huit jours, le droit au devancement d'appel, le choix de l'affectation sous conditions, l'admission à des pelotons de sous-officiers pour être nommés sergent au bout de cinq mois. Les deux brevets peuvent être complétés par des brevets de spécialité, dont seuls les plus techniques sont accessibles aux titulaires du BPESM (agent de transmission, chars de combat, sapeur électro-mécanicien, automobiliste, motocycliste) alors que les titulaires du BAP peuvent obtenir les brevets de gymnaste, nageur, skieur ou sportif « classé ». Enfin, le troisième niveau est constitué par la PMS, qui reste inchangée. L'évolution du brevet se poursuit, puisqu'une instruction du 27 octobre 1932 crée un nouveau brevet de spécialité de mitrailleur et de fusilier-mitrailleur<sup>47</sup>, tandis qu'une modification marginale est apportée le 12 février 1934<sup>48</sup>. Mais les avantages

---

<sup>43</sup> *Journal officiel*, Lois et décrets, 10 février 1933, p. 545.

<sup>44</sup> *Le Soldat...*, octobre 1931.

<sup>45</sup> Article dans *La France militaire*, reproduit dans *le Tir national*, 15 décembre 1931.

<sup>46</sup> *Le Soldat...*, numéros de juillet et d'août 1932. Modifications marginales à cette instruction par des textes du 4 janvier 1933 et un autre daté du 25 janvier 1934. *Le Soldat...*, avril 1933 et mai 1934.

<sup>47</sup> *Le Soldat...*, 15 avril 1933.

<sup>48</sup> FGSPF, *Annuaire FGSPF*, 1934, p. 243.

aléatoires semblent subsister, notamment en ce qui concerne le devancement d'appel<sup>49</sup>, comme le souligne *l'Auto* :

« *Le nombre de candidats au brevet de préparation militaire diminue parce que les avantages accordés aux brevetés sont illusoire. Pourquoi voulez-vous passer un brevet si ce brevet ne vous confère aucun droit, ou presque*<sup>50</sup>... »

Le rattachement du sous-secrétariat de l'éducation physique au ministère de la Santé en 1934-1936 ne semble pas apporter d'innovations notables pour la préparation militaire, qui repose sur une organisation qui fonctionne de manière relativement efficace, tandis que le ministère reste très faible politiquement et ne dispose que de peu de marges de manœuvres avec moins de 3% du budget gouvernemental total<sup>51</sup>. L'effort du ministère semble plutôt se porter sur une éducation physique massive, plus large que la simple préparation militaire, en s'appuyant sur l'école, mais les préparatistes paraissent s'intégrer facilement dans ce schéma, qui correspond largement à leur propre vision. Il faut noter néanmoins plusieurs allusions à des mesures renforcées pour contrôler et sécuriser les stocks d'armes, qui doivent désormais être déposées (culasses et munitions) à la gendarmerie après les exercices de tir, ce qui pose des problèmes logistiques aux sociétés. Il s'agit de prendre en compte « la nécessité de rendre inefficace tout coup de main sur l'armement de ces sociétés » suite aux troubles politiques des débuts de l'année 1934<sup>52</sup>. On trouve des traces de cette méfiance accrue en 1935, avec les décisions du service départemental d'éducation physique des Vosges. À Vexaincourt, les culasses doivent être entreposées à la mairie et les munitions à la salle des fêtes<sup>53</sup> ; tandis que les armes de la société de Ventron sont stockées à l'école, les culasses à la mairie, et les munitions chez le garde des eaux et forêts<sup>54</sup>.

### C. Une école démilitarisée ?

#### 1. *La construction d'éducation physique démilitarisée*

Au tournant des années 1920 et 1930, l'éducation physique scolaire et la préparation militaire semblent se disjoindre nettement, et les deux questions, jusqu'ici largement associées, commencent à être traitées à part. Il est question d'une augmentation des crédits, défendue par le ministre Édouard Herriot au cours de la discussion sur le budget de l'éducation physique,

---

<sup>49</sup> Voir les deux questions de députés en ce sens : *Journal Officiel*, Chambre, 24 novembre 1932, pp. 3230-3231.

<sup>50</sup> *L'Auto*, 22 avril 1931.

<sup>51</sup> Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN, « Mi-ignoré, mi-méprisé : le ministère de la santé publique, 1920-1945 », *Les Tribunes de la sante*, no 1-1, 2003, p. 19-33.

<sup>52</sup> Selon le chef du cabinet civil du ministre de la guerre. *Le Soldat...*, octobre 1934.

<sup>53</sup> A.D.V. 304J, « Fonds de la société de tir du Val d'Allarmont et de Vexaincourt ([1909]-1937). »

<sup>54</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

rattachée à l'Instruction publique, lors des débats du 7 juillet 1928. Présentant son rapport, au nom de la commission des finances, Ducos déclare :

*« En ce qui concerne les associations scolaires et post-scolaires, je ne suis qualifié — je le crois du moins — que pour m'occuper des organisations qui dépendent des institutions de l'État, ou qui sont en relations constantes avec elles. Je suis chargé, évidemment, du contrôle légal des associations privées, mais je n'ai aucune part dans ces organisations. Comme je l'ai dit à M. Lefas tout à l'heure, les associations qui ne sont pas de caractère universitaire peuvent toujours s'adresser au ministre de la Guerre. Vous savez très bien qu'elles peuvent obtenir, dans les conditions prévues par la loi, des subventions au titre de la préparation militaire. En ce moment, je dois m'occuper uniquement de ce qui concerne l'université et ses établissements<sup>55</sup>. »*

Pour autant, il ne semble pas que l'éducation physique scolaire ainsi entendue ait vocation, dans l'esprit de Ducos, mais plus généralement dans l'esprit des parlementaires favorables à une large éducation physique, à remplacer intégralement la préparation militaire par des exercices physiques complètement démilitarisés. Il s'agit plutôt de l'ajout d'une nouvelle dimension : cette éducation physique à l'école, principalement hygiéniste, vient en amont de la préparation militaire, comme un préalable. Les objectifs sont alors loin d'être antagonistes, convergeant même à bien des égards, notamment par l'obsession commune de l'amélioration de la « race ». Rares sont les critiques du principe même de préparation militaire, qui est seulement renvoyée hors du milieu scolaire. En 1933, une déclaration anti-préparatiste du député radical Raymond Férin, investi sur les questions d'éducation post-scolaire, reste de la même manière très mesurée. Il est favorable au développement d'une éducation physique démilitarisée, mais il n'est pas opposé à la préparation militaire en soi, même s'il n'y est pas non plus très favorable, comme on le lit ici avec un début de critique antimilitariste :

*« Je voudrais que l'éducation physique, donnée par nos maîtres spécialisés, ne tendît pas à la préparation militaire que nous laissons aux soins des services du ministère compétent, car elle commence assez tard et n'a pour but exclusif que la préparation du futur soldat, ce qui, d'ailleurs, peut lui donner une apparence de préparation à la guerre en contradiction avec les sentiments pacifiques de notre pays.*

*Je voudrais, dis-je, que cette éducation fut donnée sans autre préoccupation que celle du développement complet de l'individu. L'éducation physique doit, pour cela, commencer de bonne heure et se prolonger jusqu'à l'entière formation de l'être humain<sup>56</sup>. »*

La réaction de Morinaud, l'influent sous-secrétaire, pourtant peu suspect d'antimilitarisme, est enregistré au procès-verbal : « nous partageons tous l'opinion de notre collègue<sup>57</sup> ». Cette idée

---

<sup>55</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 7 juillet 1928, pp. 2389-239.

<sup>56</sup> Séance du 27 mars 1933, *Journal Officiel*, Chambre, 27 mars 1933, p. 1557.

<sup>57</sup> *Ibid.*, 27 mars 1933, p. 1557.

semble en effet largement répandue chez les parlementaires favorables à l'éducation physique. Cette dissociation entre le scolaire et le militaire s'exprime aussi dans la construction progressive d'un corps de professeurs d'éducation physique formés directement à l'Université dans les Instituts régionaux d'éducation physique (IREP). Comme le rappelle Jean Saint-Martin, « la naissance des IREP met un terme au monopole de l'école militaire de Joinville et institutionnalise la responsabilité de l'Université française en éducation physique<sup>58</sup> », en créant une identité professionnelle dans laquelle l'armée ne joue plus un rôle central. La différence est nette avec la situation d'avant 1914, où il était question d'envoyer tous les instituteurs à Joinville pour se former à une gymnastique largement tournée vers la préparation militaire.

L'éducation physique scolaire se structure progressivement, avec l'instruction du 20 juin 1923 pour l'enseignement primaire, l'arrêté du 19 janvier 1925 sur l'éducation physique obligatoire dans le secondaire, et par l'instruction du 13 août 1928, signée par Édouard Herriot<sup>59</sup>. Un certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique est créé, qui devient un CAEP, élémentaire ou supérieur, puis un CAPP (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique) en 1931-1933, tandis qu'un corps d'inspecteurs de l'éducation physique est aussi mis en place. La création dès 1933 d'une école normale d'éducation physique (ENEP), destinée à former des professeurs dans un cadre universitaire, parachève ce mouvement<sup>60</sup>. Le développement de l'éducation physique scolaire<sup>61</sup> et la constitution du corps des professeurs<sup>62</sup> a déjà été largement étudié par les historiens du sport, à la suite notamment des travaux de Pierre Arnaud<sup>63</sup> sur *les savoirs du corps*<sup>64</sup>.

## 2. Le maintien de liens entre l'école et la préparation militaire

En revanche, ce développement d'une éducation physique démilitarisée à l'école ne doit pas masquer les liens qui existent toujours avec la préparation militaire, et ne doit pas exagérer l'autonomie réciproque de ces différents pôles du champ activités physiques et sportives. Au sous-secrétariat, le colonel Marchal et le capitaine Roux (qui travaille en civil) cohabitent avec Marcel Delarbre, membre influent de la Ligue de l'Enseignement et de l'UFOLEP<sup>65</sup>. Ce dernier, co-auteur d'un *Guide de l'instituteur*, promeut une gymnastique où

---

<sup>58</sup> J. SAINT-MARTIN, « La création des Instituts régionaux d'éducation physique et le modèle du médecin gymnaste en France à la fin des années 1920 », *art. cit.*, p. 22.

<sup>59</sup> J.-L. GAY-LESCOT, *Sport et éducation sous Vichy 1940-1944...*, *op. cit.*, p. 8 ; P. ARNAUD, *Les Savoirs du corps éducation physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français...*, *op. cit.*, p. 27, 39.

<sup>60</sup> Gérard FOUQUET et Jean-Michel PETER, « Création de l'ENEP à Paris en 1933 et formation des enseignants d'éducation physique sous la IIIe République », *Staps*, 95, 2012, p. 75-90.

<sup>61</sup> Jean-Louis GAY-LESCOT, « L'enracinement de l'éducation physique dans le système scolaire français : 1936-1942 », *STAPS*, 1987, p. 189-212.

<sup>62</sup> Thierry TERRET et Julien FUCHS (éd.), *Former les enseignants d'EPS en France au XXe siècle...*, *op. cit.*

<sup>63</sup> Jean SAINT-MARTIN et Thierry TERRET (éd.), *Pierre Arnaud. Historien de l'EPS et du sport scolaire...*, *op. cit.*

<sup>64</sup> P. ARNAUD, *Les Savoirs du corps éducation physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français...*, *op. cit.*

<sup>65</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 84-85.

le mot militaire a disparu, ce qui ne veut pas dire qu'une telle gymnastique est inutile pour l'armée ou incompatible avec une utilisation militaire :

*« Nous reconnaissons tous que l'homme de demain doit être sain, fort, résistant et actif. Or, le progrès, le bien-être, les obligations de la vie nous obligent à négliger notre corps, notre capital santé, et nous éloignent des lois naturelles de la vie. Les générations actuelles sont décadentes au point de vue physique. Il faut remonter la pente, et créer de nouvelles habitudes. C'est dans le jeune âge, à l'école, qu'il faut soumettre l'enfant à l'observation des lois physiques et naturelles nécessaires à l'épanouissement de tout son être. Mens sana in corpore sano<sup>66</sup>. »*

C'est ce que montre également la composition du Comité consultatif de l'éducation physique, rattaché au ministère de l'Instruction publique, qui prend en charge toutes les réflexions sur les questions de l'éducation physique<sup>67</sup>. Ce comité, créé en mars 1930 par Morinaud<sup>68</sup>, comprend quatre commissions, censées couvrir toutes les questions qui s'y rapportent : éducation physique et sports dans l'Université (Adolphe Chéron en est le président) ; éducation physique post-scolaire et préparation militaire ; administration générale et finances ; commission scientifique<sup>69</sup>. Avec le rattachement au ministère de la Santé en 1934, une commission de la préparation au service militaire est créée au comité, comprenant notamment Adolphe Chéron, trois représentants du ministère de la Santé publique, trois officiers de l'État-major de l'armée, un représentant des officiers de réserve et un des sous-officiers de réserve<sup>70</sup>. Ce comité est supprimé à l'automne 1934, remplacé par un conseil supérieur de l'éducation physique et sportive<sup>71</sup>, pensé comme un organisme permanent et durable. 150 membres sont répartis en quatre commissions : éducation physique ; campeurs, éclaireurs, scouts et colonies de vacances ; sports et compétitions (qui font pour la première fois leur apparition) ; préparation militaire. Le Conseil poursuit ainsi quatre objectifs : favoriser les exercices physiques, la vie de plein air et la « santé physique et morale », organiser le sport à des fins de prestige international, et organiser la préparation militaire dans le cadre du service à court terme.<sup>72</sup>

Le député Théodore Valensi (parti républicain socialiste) dépose, à la fin de 1935, un projet de loi pour rendre l'éducation physique obligatoire, soumise à un contrôle médical, notamment à l'école par l'athlétisme et la natation. Il veut aussi rendre la préparation militaire

---

<sup>66</sup> Paul BOUCHER, René PLASSON et Marcel DELARBRE, *L'éducation physique à l'école primaire des garçons : guide de l'instituteur*, Paris, H. Dangles, 1933, p. 7.

<sup>67</sup> Arrêté du 14 juin 1930. *Journal Officiel*, Lois et décrets, 16 juin 1930, p. 6623.

<sup>68</sup> Arrêté du 27 mars 1930. *Ibid.*, 3 avril 1930, p. 3639.

<sup>69</sup> *Le Soldat...*, mars 1931.

<sup>70</sup> Le 27 février 1934. *Ibid.*, mars 1934.

<sup>71</sup> Décret du 15 octobre 1934. *Journal Officiel*, lois et décret, 15 octobre 1934, pp. 10458-10459.

<sup>72</sup> Arrêtés du 28 octobre 1934. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> novembre 1934, pp. 10946-10948. *Le Soldat...*, novembre et décembre 1934.

obligatoire de 18 à 20 ans<sup>73</sup>. Dans la même perspective, le député Alfred Lacourt (radical) dépose une proposition de résolution « tendant à inviter le gouvernement à introduire dans les programmes scolaires l'obligation de l'enseignement de l'éducation physique<sup>74</sup> ». Si les deux projets sont renvoyés à la commission de l'enseignement et des beaux-arts, sans suite, ils montrent la continuité de tels projets, réclamant à la fois l'extension d'une éducation physique à visée hygiéniste et militaire.

Enfin, au niveau local, les instituteurs sont toujours très présents dans les sociétés préparatistes. Si ce ne sont que des exemples et qu'il est difficile de faire une estimation globale pour évaluer leur représentativité, il ne faut certainement pas exagérer la rupture entre le monde scolaire et les pratiques conscriptives. Les listes de l'inspection académique du Pas-de-Calais datées de 1930-1933 comprennent de nombreuses sociétés scolaires de tir (Aumerval, Béthune, Bully), ainsi que des sociétés post-scolaires, dont le nom mentionne le tir (Boiry-Saint-Martin, Bonningues, Bucquoy, Cambigneul, Famechon, Guines, Habarcq, Hamelincourt, Hardingham, Haute-Avesnes, Helfaut, Euby-Saint-Leu, Laboissiere, Lumbres, Nortzerque, Pas-en-Artois, Polivcove, Saint-Georges, Tangry, Wail, Wardrecques)<sup>75</sup>. Dans la société de tir de Basse-sur-le-Rupt (Vosges), les instituteurs successifs du village font partie dans les années 1920 du bureau de la société<sup>76</sup>, et semble encore assurer ce rôle en 1937<sup>77</sup>. A Morley, la société de tir des sapeurs-pompiers décide en avril 1935, « sur la demande faite par madame la directrice d'école, de donner les balles de carabine nécessaire à la participation de l'école de Morley au championnat des écoles primaires en 1935 organisé par l'USTF<sup>78</sup> ». Toujours dans les Vosges, la société de tir de Vaxoncourt, affiliée à la Ligue de l'Enseignement, est dirigée par l'instituteur. Son président reçoit un diplôme d'honneur du ministère de l'éducation nationale, pour les œuvres post-scolaires, en 1935. L'inspecteur primaire d'Epinal envoie une lettre de félicitations au vice-président et au commissaire de tir en mai 1937<sup>79</sup>.

---

<sup>73</sup> Projet de loi n. 5640 du 28 novembre 1935. *Journal Officiel*, Chambre, 3 décembre 1935, p. 2319. *Le Soldat...*, décembre 1935.

<sup>74</sup> Proposition de résolution n. 5769. *Journal Officiel*, Chambre, 5 décembre 1935, p. 2363.

<sup>75</sup> A.D.N. 2T 1381, « Fonds du rectorat de Douai-Lille. Agréments, subventions (années 1930) ».

<sup>76</sup> Camille Camuzet de 1921 à 1921, puis Gaston Chatôt de 1921 à 1924. A.D.V. 273J, « "La Fraternelle" de Basse-sur-le-Rupt ».

<sup>77</sup> Lucien Duval récompensé par un prix de l'Union Chéron en 1937. *Le Soldat...*, mars 1937.

<sup>78</sup> A.D.M. E-DEPOT 269/194-206, « Morley, société de tir ».

<sup>79</sup> A.D.V. 1J 1239, « Société de tir le réveil de Vaxoncourt (1908-1937) ».

## II. Un mouvement préparatiste stable au tournant des années 1930

### A. Un réseau conscriptif encore dense au tournant des années 1930

#### 1. Une croissance de la pratique sportive

De la même manière, le paysage des activités physiques et sportives change considérablement à la fin des années 1920. « L'essor du sport spectacle<sup>80</sup> » est particulièrement marquant. Le mouvement sportif se structure, avec la crise du CNS de 1926 et l'éclatement de l'USFSA, qui se transforme en UFFSA avant de fusionner finalement avec le CNS en 1929<sup>81</sup>. L'apparition conflictuelle d'un véritable professionnalisme<sup>82</sup>, dans le football avec le FC Sochaux en 1931, avec la structuration du rugby à XIII ou l'affaire Ladoumègue pour l'athlétisme<sup>83</sup>, crée une industrie du divertissement sportif sans commune mesure avec le mouvement athlétique du début du siècle. Ce sport est relativement indépendant des enjeux hygiénistes ou de préparation militaire, les politiques publiques étant plutôt dirigées dans ce cas vers des enjeux de prestige international. Dans le même temps, une crise larvée de la préparation militaire, qui dure du milieu des années 1920 jusqu'au milieu de la décennie 1930, est un phénomène plus silencieux, mais loin d'être anecdotique pour comprendre les évolutions du champ des activités physiques et sportives.

Il ne faudrait pas penser que les pratiques conscriptives disparaissent, ce qui serait une vision biaisée de la réalité. C'est ce que montre une nécessaire estimation numérique des effectifs. Mais comme le souligne Jacques Defrance, les statistiques sont bien peu fiables, ce qui rend l'exercice difficile<sup>84</sup>. Il constate en effet les mêmes limites constatées pour estimer le poids des fédérations préparatistes. Selon *L'Auto* du 9 août 1930, le CNS recense 28 231 sociétés et 4 211 353 membres. Devant le peu de vraisemblance de ce comptage, Marcel Oger lui-même souligne « [qu'on] ne peut pas dresser une statistique précise et indiscutable du nombre de pratiquants français<sup>85</sup> ». À partir des chiffres donnés par *L'Auto*, Jacques Defrance trouve 1,4 millions adhérents de fédérations sportives en 1929, en prenant en compte l'USGF, chiffre qu'il compare aux 1,8 millions de licenciés en 1951. Un autre compte évoque 2 millions selon un ouvrage (Jean Loup, *Le sport et le droit*)<sup>86</sup>. Tout compte fait, il apparaît que les fédérations

---

<sup>80</sup> Chapitre 3, « Naissance et essor du sport-spectacle (1903-1938) », P. CLASTRES et P. DIETSCHY, *Sport, culture...*, *op. cit.*

<sup>81</sup> T. TERRET, *Histoire du sport...*, *op. cit.*, p. 52-53.

<sup>82</sup> Voir les synthèses d'histoire du sport pour de plus amples développements : P. CLASTRES et P. DIETSCHY, *Sport, culture...*, *op. cit.* ; Philippe TETART (éd.), *Histoire du sport...*, *op. cit.*

<sup>83</sup> Marianne LASSUS, *L'affaire Ladoumègue : le débat amateurisme/professionnalisme dans les années trente*, Paris, L'Harmattan, 2000.

<sup>84</sup> J. DEFANCE, « Le sport français dans l'entre-deux-guerres », *op. cit.*

<sup>85</sup> *L'Auto*, 9 août 1930, cité dans : *Ibid.*, p. 83.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 84. Ce comptage n'est néanmoins pas explicite, puisque le comptage total (hors membres donateurs) est plus proche de 1,6 millions ; il contient de plus des erreurs dans les sources (voir note ci-dessous).

ne déclarent que 875 000 pratiquants (licenciés et apparentés)<sup>87</sup>, ce qui semble déjà surestimé vu certains chiffres donnés.

Malgré tout l'essor massif du sport reste clair, le nombre de pratiquants approchant peut-être le million. Il n'y a pourtant pas de croissance linéaire du sport, encore moins un essor exponentiel ; au contraire, comme l'évoque Jacques Defrance, la réalité est plus proche d'une stabilisation du réseau associatif sportif au tournant des années 1930, d'un ralentissement de son extension, voire d'un léger déclin, notamment à la faveur du trou démographique créé par la guerre : un peu moins de 24 000 sociétés sont affiliées au CNS en 1934<sup>88</sup>. Au tournant des années 1930, la fédération de football déclare 3 485 sociétés, dont 108 sociétés corporatives et 379 associations scolaires, ce qui montre malgré tout la croissance des années 1920. Les 116 227 licenciés annoncés (5 641 juniors, 4 448 scolaires et universitaires) donnent une idée d'une pratique devenue véritablement massive, même si l'article précise qu'environ 400 nouveaux clubs se sont affiliés, et qu'autant ont disparu, ce qui souligne une certaine stagnation<sup>89</sup>. Cette extension du sport pourrait malgré tout donner l'illusion de croire que la préparation militaire a disparu sous le poids de la concurrence sportive, et que le champ sportif est devenu parfaitement autonome. Au contraire, le président Delaunay lui-même, cherche à souligner le rôle social de sa fédération, par rapport aux unions préparatistes :

*« Nous pouvons donc attester que 116.227 joueurs placés directement sous les règlements de la Fédération prennent part aux matches de compétition pour lesquels la licence est obligatoire. Il y a lieu d'ajouter à ce nombre celui d'au moins 30.000 joueurs pratiquant le football à la F.G.S.P.F. et qui respectent nos règlements de qualification, puis encore des milliers d'autres qui s'adonnent au football dans nos clubs ou en dehors et qui doivent porter à bien près de 500.000 le nombre des jeunes Français qui taquinent la balle ronde.*

*Il importe que nous soulignons l'importance et l'influence d'un tel effectif. D'autres fédérations se prévalent de faire beaucoup pour la cause de l'éducation physique parce qu'elles présentent une ou deux fois l'an, en un concours ou un défilé quelques milliers de gymnastes ou de préparatistes sous les yeux des autorités civiles et militaires. Nous ne méconnaissons pas le bien réalisé par ces groupements, mais nous proclamons que notre œuvre moins en surface est beaucoup plus profonde et que l'activité constante manifestée chaque dimanche sur les terrains de sport pendant dix mois de l'année pour un demi-million de jeunes Français, contribue plus que nulle autre à l'amélioration de la race<sup>90</sup>. »*

L'USGF et l'Union Chéron sont directement visées par cette critique des défilés. Cette concurrence avec les fédérations préparatistes montre, en creux, leur puissance conservée.

---

<sup>87</sup> *L'Auto*, numéros des 4, 5, 11, 12, 18, 19, 23 avril 1929.

<sup>88</sup> Marcel OGER, « On marque le pas. Au 1er juin 1937 : 26.000 sociétés en France et, paraît-il, 3.504.000 pratiquants », *L'Auto*.

<sup>89</sup> Henry DELAUNAY, « Ce que fut la saison de football 1928-1929 », *L'Auto*.

<sup>90</sup> *Ibid.*

## 2. Des pratiques conscriptives encore importantes

C'est ce que montre aussi, sur un autre plan, les résultats du brevet de préparation militaire. La crise larvée se retrouve dans les chiffres du brevet, même si, globalement, les effectifs se maintiennent. Ces données sont de plus relativement fiables, puisqu'elles sont utilisées de manière pratique par l'armée et garanties par un contrôle administratif précis. Pour le premier contingent de 1922, près de 8% des 300 000 recrues étaient détenteurs du brevet, soit environ 22 000 ou 23 000 lauréats, selon une note de la commission de préparation militaire à la commission de l'armée de la Chambre<sup>91</sup>. En 1926, le nombre de candidats au brevet s'élevait à 27 800, pour 23 4000 lauréats, selon un rapport parlementaire<sup>92</sup>. À une question du député Taittinger, le ministre Painlevé répond que 10 103 candidats au BPME ont été reçus dans le deuxième contingent 1926 et 15 705 pour le premier contingent 1927<sup>93</sup>. Mais le docteur Diffre, chroniqueur régulier au *Soldat de demain*, s'il se félicite que le nombre de brevets distribués soit passé de 20 000 en 1921 à 27 000 en 1928, s'inquiète du tassement voir du recul du nombre de candidats, qu'il met en relation avec le peu d'avantages réels, et réclame, pour y remédier, l'instauration d'une préparation militaire obligatoire<sup>94</sup>. En 1929, selon le rapport d'Adolphe Chéron pour la commission de l'armée, ce sont 29 000 candidats qui se sont présentés, dont 26 000 ont été reçus<sup>95</sup>.

Les chiffres sont ensuite étonnamment difficiles à trouver, que ce soit dans la presse sportive, dans la presse préparatiste ou dans les documents parlementaires et ministériels. En 1930, le problème vient peut-être de l'organisation au dernier moment d'une session exceptionnelle en février 1930<sup>96</sup>, tandis que la deuxième session de 1930 semble fusionnée avec l'examen du premier contingent 1931<sup>97</sup>. Quoiqu'il en soit, Marcel Oger de *L'Auto*, généralement bien informé, évoque une nette baisse du nombre de candidats en 1930<sup>98</sup>. Il faut ensuite se satisfaire d'estimations très partielles. En 1931, le commandant Réal, préparatiste important (à la tête du service départemental des Vosges et au sein de la direction de la fédération Lattès), évoque de l'ordre de 24 000 candidats, sans que le nombre de brevets, vraisemblablement moindre, soit évoqué<sup>99</sup>. Il est probablement inférieur à 20 000, si les ratios restent stables. Aucune donnée n'a été trouvée pour 1932, tandis que pour 1933, il faut se contenter d'un article du général Niessel dans *La Revue des deux mondes*, évoquant le nombre de 16 400

---

<sup>91</sup> Citée par M. SPIVAK, *Éducation physique...*, op. cit., p. 1120.

<sup>92</sup> *Journal Officiel*, documents parlementaires, Chambre, annexe 4877, séance du 13 juillet 1927, examen du budget de la guerre, rapport de Bouilloux-Lafont, cité dans *Ibid.*, p. 1121.

<sup>93</sup> *Le Soldat...*, octobre 1927.

<sup>94</sup> *Ibid.*, octobre 1929.

<sup>95</sup> S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>96</sup> *L'Auto*, 5 février 1930.

<sup>97</sup> *La Croix*, 5 avril 1930.

<sup>98</sup> *L'Auto*, 27 mai 1931.

<sup>99</sup> *Ibid.*, 24 novembre 1931.

brevets attribués<sup>100</sup>, ce qui constitue le plus bas point de tout l'entre-deux-guerres. Dès 1934, le nombre de brevets semble augmenter à nouveau, ainsi que le nombre de lauréats<sup>101</sup>.

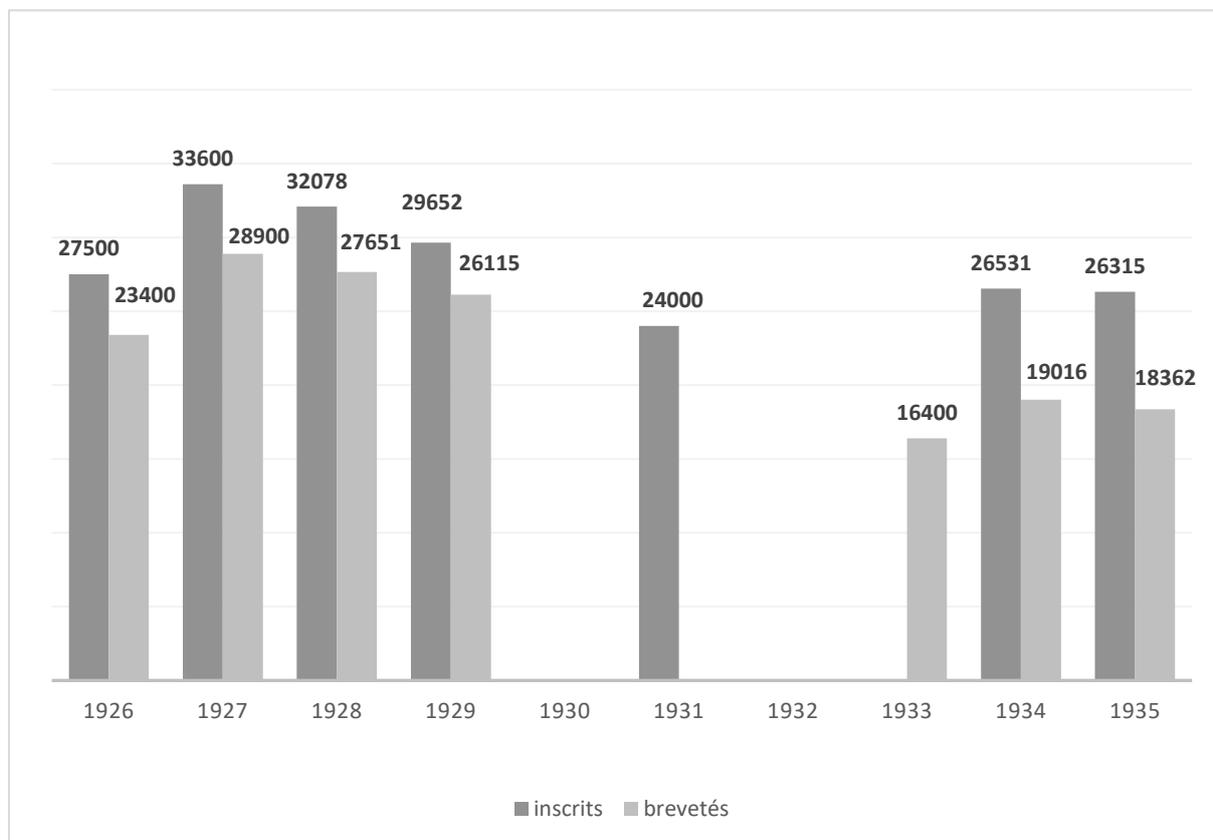


Tableau 13 : nombre de brevets (hors brevets de spécialité) 1926-1935

Cette baisse s'explique en partie par les « années creuses » et le déficit de jeunes hommes nés dans la période de guerre en 1914-1918. La proportion de brevetés semble rester relativement stable autour de 10% d'un contingent annuel d'environ 200 000 recrues, malgré une légère tendance à la baisse. C'est ce que montre également en 1930 le rapport d'Adolphe Chéron, au nom de la commission de l'armée, sur « la situation et le fonctionnement actuels de la préparation militaire supérieure de la préparation militaire élémentaire, de l'instruction physique, et sur les mesures à prendre pour mettre ces organisations à même de jouer, dans le cadre de la loi d'un an, le rôle important qui leur revient<sup>102</sup> ». En 1929, pour un contingent d'environ 240 000 appelés, il y a moins de 30 000 candidats au brevet, tandis que la PMS compte entre 1 000 et 1 200 reçus chaque année (exactement 1206 en 1929, sur 1 849 candidats).

<sup>100</sup> Général Niessel, « Préparation militaire de la nation », *La Revue des deux mondes*, 1er janvier 1935, p. 385.

<sup>101</sup> « Sports et loisirs », *Documentation de statistique sociale et économique*, IX-73, 1939.

<sup>102</sup> S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

### 3. Un rétrécissement limité du réseau préparatiste

Selon le rapport, il y a 11 417 associations agréées en 1930, dont 2 115 « sociétés sportives, scolaires et auxiliaires de l'école », 281 « sociétés féminines d'éducation physique et de sports » et « 9 921 orientées vers la préparation au service militaire<sup>103</sup> », c'est-à-dire les SAG, même si la formule est exagérée, puisque de nombreux clubs agréés ne pratiquent que très peu la préparation militaire, voire pas du tout. Ce nombre de sociétés agréées est en augmentation constante à partir du début des années 1930, dépassant les 10 000 associations, après une stagnation dans la seconde moitié de la décennie 1920, selon les chiffres donnés par le sous-secrétaire Henry Paté<sup>104</sup>. Les statistiques ne sont pas toujours très précises : pour 1931, Morinaud fait publier l'information dans la presse que 950 nouvelles sociétés ont été agréées<sup>105</sup>, ce qui porterait le total à plus de 10 870 sociétés agréées. Ducos, dans son rapport pour le budget 1932 donne une augmentation de 545 sociétés en 1931 et de 537 sociétés en 1932 (en retirant peut-être les radiations), ce qui donnerait un total, en se basant sur les chiffres donnés par Chéron pour 1930, de 9 266 SAG en 1931 et 9 803 sociétés en 1932<sup>106</sup>. En 1933, le ministre de la Guerre répond à la question du député de la Ferronnays qu'il existe 11 954 sociétés agréées, en plus de 900 sociétés scolaires<sup>107</sup>. Les données se font ensuite plus rares, et il faut attendre 1937 et deux questions du député Dariac pour obtenir le compte officiel de 12 217 SAG, dont 3 500 (soit seulement 28%) ont obtenu des brevets<sup>108</sup>.

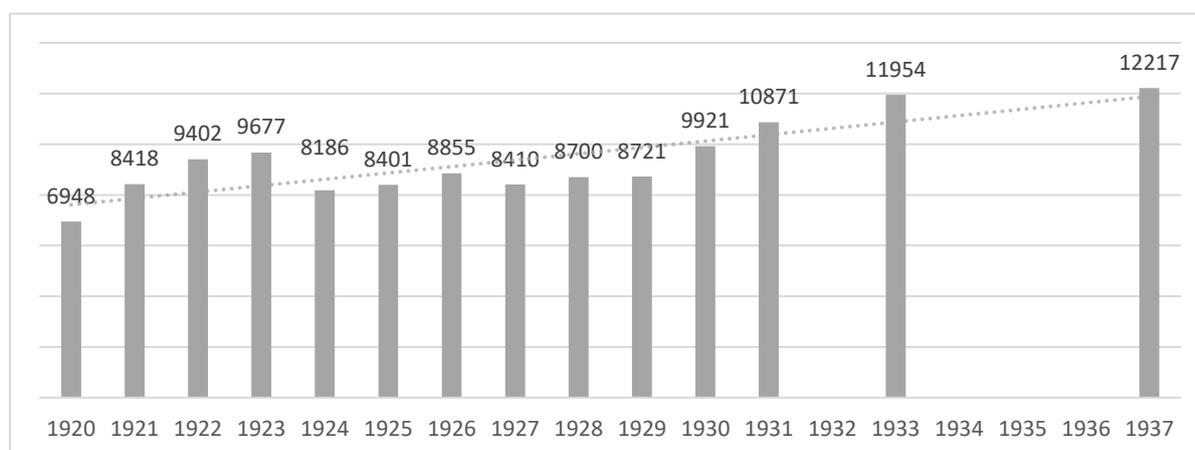


Tableau 14 : nombre de sociétés agréées (1920-1937)

<sup>103</sup> Le compte est faux, l'addition donnant 12 317... ce qui en dit long sur la fiabilité des chiffres de l'époque.

<sup>104</sup> *Le Soldat...*, mai 1929. M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1213.

<sup>105</sup> *L'Auto*, 31 décembre 1931.

<sup>106</sup> *Ibid.*, 29 mars 1932.

<sup>107</sup> Réponse du ministre de la Guerre à la question n. 4190 du député de la Ferronnays. *Journal Officiel*, Chambre, 9 juin 1933, p. 2857

<sup>108</sup> *Ibid.*, 29 juillet 1937, p. 2287, et 22 août 1937, p. 2299.

Le creux de la fin des années 1920 est donc moins prononcé que pour le nombre des candidats au brevet. Il n'est en tout cas pas question d'un déclin, au contraire. Mais ce total comprend de nombreuses sociétés sportives, qui cherchent à obtenir des subventions raréfiées, dans le double contexte de creux démographique et de crise financière. Les subventions restent néanmoins attribuées en grande partie sur l'activité préparatiste, avec une prime pour le nombre de brevets obtenus<sup>109</sup>. Il est difficile de départager le nombre de sociétés préparatistes par rapport aux clubs de sport dans ce total des sociétés agréées, sans passer par un croisement avec les informations données par les unions préparatistes elles-mêmes.

En 1927, l'USGF revendique 1 739 sociétés adhérentes<sup>110</sup>. En 1930, le chiffre indiqué par le CNS est de 1888 sociétés adhérentes<sup>111</sup>. On peut donc garder l'estimation d'un nombre de sociétés de gymnastique compris entre 1 500 et 2 000 sociétés, ce qui montre une certaine stabilité du réseau gymnique durant toutes les années 1920. C'est moins le cas du tir. La pratique décline, la presse préparatiste et sportive le disent :

*« Nous savons tous que le tir subit une crise très grave dans notre pays, crise qui risque d'emporter toutes les sociétés de tir du territoire<sup>112</sup> ! »*

En 1923, l'USTF compte en effet plus de 3 000 sociétés affiliées, dont 2 500 SAG ; selon *l'Auto*, en 1929, la fédération ne compte plus que 1800 sociétés<sup>113</sup>, même si, dans le même journal, l'Union revendique 3 500 sociétés affiliées en 1930<sup>114</sup>. Les matricules fédéraux donnent une indication : les sociétés sont enregistrées sous le numéro 5073 en juillet 1926<sup>115</sup>, 5423 en janvier 1930<sup>116</sup>, et au numéro 5525 en décembre 1930<sup>117</sup>. Avec moins de 100 affiliations par an, les affiliations ne doivent pas couvrir le nombre d'associations qui cessent de fonctionner, et les effectifs fédéraux doivent donc stagner voire légèrement décliner au tournant des années 1930. Une autre indication est donnée par le nombre de sociétés adhérentes à l'assurance « la Prudente », dépendance de l'USTF, indication vraisemblablement assez fiable vu le montant de la cotisation : on peut supposer que seules les sociétés fonctionnant réellement continuent de payer une assurance. Le rapport annuel fait état de 1 910 sociétés qui cotisent en 1930 ; 1 295 sont même représentées ou présentes au conseil d'administration, ce qui constitue un réseau actif minimal (même s'il y a certainement

---

<sup>109</sup> Réponse du ministre de la Santé publique à la question du député Bousgarbiès. *Journal Officiel*, Chambre, 18 mars 1935, p. 1084.

<sup>110</sup> USGF, *Annuaire 1927...*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>111</sup> *L'Auto*, 9 août 1930.

<sup>112</sup> *Le Tir national*, 15 novembre 1931.

<sup>113</sup> *L'Auto*, 19 avril 1929.

<sup>114</sup> *Ibid.*, 9 août 1930.

<sup>115</sup> *Le Tir national*, 15 juillet 1926.

<sup>116</sup> *Ibid.*, 15 janvier 1930.

<sup>117</sup> *Ibid.*, 1<sup>er</sup> décembre 1930.

des sociétés adhérentes à l'USGF ou à l'Union Chéron par exemple)<sup>118</sup>. Le tir a donc fortement décliné, passant vraisemblablement sous la barre des 2 000 sociétés.

Pour ce qui est de l'Union Chéron, la tendance semble également être au déclin, mais la fédération est loin de disparaître. Une statistique fédérale établit 30 869 BPME obtenus pour l'Union de 1919 à 1926, en plus de 17 734 brevets de spécialités, soit 6 059 caporaux ou brigadiers, 5 302 sous-officiers, 539 officiers formés dans les sociétés de l'Union<sup>119</sup>. Rien que pour l'année 1927, plus de 7 000 brevets ont été obtenus<sup>120</sup>, plus de 6 000 en 1928. Ces derniers chiffres ont été communiqués selon *le Soldat de demain*, par 460 sociétés affiliées sur 1 700<sup>121</sup>, ce qui donne là aussi une estimation minimale du réseau associatif actif. En reprenant des estimations d'effectifs compris entre 20 et 45, ce sont donc encore entre 10 000 et 25 000 jeunes pratiquants qui s'exercent dans les sociétés de l'Union, soit environ 10% du contingent annuel, avec environ 1/5 des brevets. Un des rédacteurs du *Soldat de demain*, qui écrit sous le pseudonyme d'Athlos, répond en 1933 à un article de la *Gazzetta del Popolo*. Le journal italien amplifiait la préparation militaire française pour justifier la préparation en Italie, avec notamment l'accusation d'entretenir des « casernes de la spécialité » et des « camps d'expérience », allusion probable aux sociétés techniques parisiennes et des grandes villes comme Lyon ou Strasbourg. Cet article de la *Gazzetta* reprend le chiffre de 450 000 membres revendiqués régulièrement par l'Union, alors que, selon Athlos, ce nombre « contient la plus forte proportion de membres honoraires dont le rôle se borne au paiement de la cotisation qui fait vivre les sociétés ». Selon lui, au contraire, les 60 000 à 70 000 « membres actifs que les sociétés de notre union comptent dans leurs rangs » regroupent les « candidats au BPME », les « anciens [...] restés attachés à la pratique des exercices physiques », les « dirigeants et les moniteurs », et « les pupilles des groupes post-scolaires [...] qui n'en sont qu'aux jeux et promenades de leur âge<sup>122</sup> ». L'activité de l'Union semble se maintenir dans cet ordre de grandeur, puisqu'en 1935, la fédération peut se targuer d'avoir obtenu près de 3 500 BPESM, soit environ 20% du total, et près de 22% des brevets de spécialité<sup>123</sup>. Mais l'activité semble se resserrer autour d'un noyau de sociétés qui fonctionnent bien : pour établir les statistiques des devancements d'appel, 362 sociétés ont répondu immédiatement au siège fédéral sur les 1 800 sociétés affiliées<sup>124</sup>. Le rétrécissement est donc net, si on garde à l'esprit les près de 100 000 inscrits aux séances de sport de l'Union revendiqués en 1923, et le passage probable sous la barre des 500 associations fonctionnant

---

<sup>118</sup> *Le Tir national*, 15 mai 1930, p. 131.

<sup>119</sup> *Le Soldat...*, mars 1927.

<sup>120</sup> *Ibid.*, juin 1928.

<sup>121</sup> *Ibid.*, mars 1929.

<sup>122</sup> *Ibid.*, avril 1933.

<sup>123</sup> *Ibid.*, mai 1936.

<sup>124</sup> *Ibid.*, décembre 1936.

vraiment (et qui sont par ailleurs, pour beaucoup, vraisemblablement des sections de clubs de sport polyactifs)<sup>125</sup>.

On peut enfin ajouter aux trois grandes unions préparatistes la FGSPF, fédération en pleine apogée avec entre 2000 et 3000 sociétés dans les années 1930, dont la moitié comprend une section de gymnastique. Fabien Grœninger estime qu'il y a 30 000 gymnastes à la fin de la décennie, retenant le ratio de 20 pratiquants par société, en plus de nombreuses sections de football puis de basket-ball, comptant plus de 15 000 joueurs<sup>126</sup>. *La Croix* donne pour 1933 le chiffre de 2 872 sociétés et de 75 000 licences<sup>127</sup>. Or, affirme le bulletin fédéral *Les Jeunes*,

« Si nous considérons les résultats obtenus par nos patros aux récents examens du brevet de préparation militaire élémentaire, il ressort qu'aucune activité sportive n'est plus généralisée chez nous que la PM<sup>128</sup>. »

La fédération organise même annuellement un « Challenge de la Croix d'Honneur du Docteur Michaux », qui se fonde sur les épreuves du B. P. E. S. M. (sauts, 100m et 2000m, tir, poids, grimper), « dans le but d'intensifier la préparation militaire dans ses Unions Régionales et dans ses Sociétés<sup>129</sup> ». Mais il reste difficile de mesurer la taille réelle des sections de préparation militaire dans cette fédération, dont les pratiques se démilitarisent dans les années 1930<sup>130</sup>.

Au total donc, avec environ 500 sociétés pour l'USEPPSM, au moins 1 900 pour l'USTF, et 1 500 pour l'USGF, ce sont plus de 3 000 sociétés préparatistes qui fonctionnent au tournant des années 1930 (sans compter la FGSPF). L'impression générale est celle d'un rétrécissement par rapport au début des années 1920, avec réseau tendant vers les 3 000 sociétés plutôt que vers les 4 000. Mais le constat reste aussi celui d'un réseau associatif étendu, toujours en fonctionnement, qui est loin de disparaître, et qui coïncide globalement avec les évolutions du nombre de candidats au brevet.

## B. Le début des années 1930 : un paradoxal âge d'or de l'Union Chéron

### 1. L'influence d'Adolphe Chéron

Les fédérations préparatistes restent pourtant dans des positions symboliquement dominantes, toujours pleinement intégrées aux institutions républicaines, malgré le recul de la décennie 1920. L'inauguration du stand de l'USTF, le « stand national de tir » à Versailles, le 2 juin

---

<sup>125</sup> USEPPSM, *Annuaire du Soldat de Demain...*, *op. cit.*

<sup>126</sup> F. GRÆNINGER, *Sport, religion et nation...*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>127</sup> *La Croix*, 29 novembre 1933.

<sup>128</sup> *Les Jeunes*, 22 mars 1931.

<sup>129</sup> FGSPF, *Annuaire FGSPF...*, *op. cit.*

<sup>130</sup> F. GRÆNINGER, *Sport, religion et nation...*, *op. cit.*, p. 84.

1929, reçoit les honneurs de la présence du président Doumergue, du président du Conseil, du ministre de la Guerre et du sous-secrétaire d'État Paté<sup>131</sup>. Mais le cas le plus éloquent de l'influence préparatiste est celui d'Adolphe Chéron<sup>132</sup>. Membre du conseil général de la Ligue française de l'enseignement de 1921 à 1925<sup>133</sup>, réélu député en 1928, inscrit au groupe de la gauche radicale, membre des commissions de l'armée, de l'éducation, de l'aéronautique (en tant que vice-président), président de la première commission du comité consultatif de l'éducation physique (éducation physique dans l'Université), il est pressenti pour devenir l'un des sous-secrétaires d'État à l'éducation physique<sup>134</sup>. Il est réélu député en 1932, dès le premier tour<sup>135</sup>. L'année 1932 marque également l'anniversaire de ses 25 ans de présidence de l'Union désignée usuellement par son nom. Pour l'occasion de ces « noces d'argent avec l'Union », le bureau fédéral lui offre un bureau en acajou et des fauteuils Louis XV, tandis qu'il reçoit la croix de commandeur de la Légion d'honneur dans la cour des Invalides, remise par le gouverneur militaire de Paris, le général Gouraud<sup>136</sup>. L'influence de Chéron se nourrit de cette double position de parlementaire et de président de fédération. Il est en effet pleinement intégré dans le champ des activités physiques et sportives, comme le montre ce photomontage de *l'Auto* en 1933, regroupant les « présidents des fédérations sportives », sur lequel il se trouve en bonne place (deuxième à gauche sur la ligne du haut), tout comme Hébrard de la FGSPF (cinquième sur le même rang), Gaudier de l'USGF (septième), ou Hess de la fédération préparatiste concurrente (dernier de la rangée à droite)<sup>137</sup>.

---

<sup>131</sup> *L'Auto*, 17 mai 1929.

<sup>132</sup> Certains points développés ici ont déjà été abordés dans une autre publication : L. PABION, « "L'Union Chéron" », *art. cit.*

<sup>133</sup> *Le Soldat...*, mars 1932.

<sup>134</sup> *Le Soldat...*, janvier 1931.

<sup>135</sup> *Ibid.*, mai 1932.

<sup>136</sup> *Ibid.*, mars 1932 ; base Léonore, dossier c-103348, côte 19800035/63/7764.

<sup>137</sup> *L'Auto*, 4 janvier 1933.



Figure 7 : les présidents des fédérations sportives selon le photomontage de l'Auto (1933)

Adolphe Chéron a ainsi une certaine influence comme député, orientant les politiques publiques du sport en direction de l'éducation physique et de la préparation militaire. Mais son influence est la plus manifeste à propos de l'école de Joinville, dont il est l'ardent défenseur. Joinville garde un rôle important, prenant en 1925 le nom d'École supérieure d'éducation physique<sup>138</sup> et publiant, de 1928 à 1932, une *Méthode française*, véritable doctrine de l'éducation physique dans l'armée, qui tente de faire une synthèse raisonnée entre les différents courants en cherchant à intégrer les sports<sup>139</sup>. Adolphe Chéron n'a de cesse de réclamer la reconstruction de l'école, dont les locaux sont vétustes. Lors de la discussion sur le budget de l'éducation physique, en 1931, il doit néanmoins se défendre de vouloir reconstruire Joinville pour des raisons électoralistes : le projet place en effet l'école sur sa circonscription de Saint-Maur-des-Fossés<sup>140</sup>. L'année suivante, Chéron dépose un amendement réclamant trois millions pour l'école, en décrivant la décrépitude de ses baraquements en bois qui ont été installés par les canadiens pendant la guerre ; il retire sa proposition en échange de la promesse par le ministre de la défense d'étudier la question des améliorations à apporter à ces bâtiments vétustes<sup>141</sup>. Ce travail patient d'influence se concrétise par le vote à la Chambre, le 28 juin 1935, d'un projet de loi de reconstruction de Joinville, avec l'ouverture d'un crédit de 6,5 millions de francs à cet effet. Le projet est

<sup>138</sup> M. SPIVAK, « L'École supérieure d'éducation physique de Joinville-le-Pont 1852-1939 », *art. cit.*

<sup>139</sup> Jean-François LOUDCHER et Christian VIVIER, « Gymnastique, éducation physique et sports dans les manuels militaires (XIXe-XXe siècles) », in *Une histoire culturelle du sport. De Joinville à l'Olympisme. Rôle des armées dans le mouvement sportif français*, 1996, p. 21-33.

<sup>140</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 17 février 1931, page 868 et suivantes.

<sup>141</sup> *Ibid.*, 3 mars 1932, pp. 1032-1033. *Le Soldat...*, mars 1932.

rapporté par Adolphe Chéron lui-même, au nom de la commission de l'armée<sup>142</sup>. La loi du 1<sup>er</sup> avril 1936 autorise ainsi la reconstruction de « l'école supérieure d'éducation physique de Joinville-le-Pont » et porte ouverture au ministre de la Santé publique et de l'éducation physique sur l'exercice 1936 d'un crédit de six millions cinq cent mille francs<sup>143</sup>.

Entre temps, Chéron a accédé en 1933 au poste de sous-secrétaire d'État à l'Éducation nationale, chargé de l'éducation physique, dans le gouvernement Chautemps. Marcel Oger de *L'Auto* loue sa nomination en parlant de lui comme de « quelqu'un du bâtiment<sup>144</sup> ». Le programme ministériel qu'il présente poursuit l'action menée de longue date : défense de l'école de Joinville, augmentation des subventions pour compenser les restrictions successives, accent sur l'utilité sociale de l'éducation physique et la propagande par les grandes manifestations populaires<sup>145</sup>. Mais ce point d'orgue de la carrière de Chéron ne dure que quelques semaines, du 26 novembre 1933 au 30 janvier 1934, le ministère étant emporté par l'affaire Stavisky. *Le Soldat de demain* publie ainsi dans le même numéro la photographie de la traditionnelle visite du sous-secrétaire Chéron à Joinville et les encouragements à son successeur, Lorgeré, nommé dans le nouveau cabinet Daladier<sup>146</sup>. Il perd même sa place de député en 1936, emporté par la vague politique du Front populaire. Radical tendant à droite, exclu du parti en 1924 pour avoir soutenu Poincaré, il est battu en 1936 par le communiste Parsal. Mais on apprend dans la presse qu'il est élu devant Jules Rimet (33 voix contre 9) pour présider la classe 72 (sports et eugénisme) de l'exposition internationale de 1937<sup>147</sup>, tandis que Marcel Delarbre devient le secrétaire général de cette section, ce qui montre le maintien de l'influence de Chéron, même s'il déclare vouloir passer la main à la tête de la fédération, soulignant « l'intérêt d'un rajeunissement de cadre<sup>148</sup> ».

## 2. L'apogée symbolique d'une fédération

Les années 1930 sont donc un moment paradoxal d'apogée de l'Union Chéron, qui dispose d'une influence considérable, malgré de fortes difficultés financières. *Le Soldat de demain* tire à 90 000 exemplaires annuels, soit environ 7 500 numéros par mois<sup>149</sup> et devient pour les sociétés préparatistes une sorte de « quasi ersatz » de bulletin officiel du sous-secrétariat de l'éducation physique<sup>150</sup>. Malgré une baisse de ses financements, suite à la crise financière et au lent déclin du nombre de sociétés adhérentes, le budget de l'Union reste important, avec 585 000 francs en 1930, et un projet de 490 000 francs pour 1931<sup>151</sup>. L'Union entreprend ainsi

---

<sup>142</sup> *Journal Officiel.*, Chambre, 28 juin 1935, p. 2016. *Le Soldat...*, 25 juillet 1935.

<sup>143</sup> *Journal Officiel*, Lois et décrets, 1<sup>er</sup> avril 1936, pp. 3622-3623.

<sup>144</sup> *L'Auto*, 28 novembre 1933.

<sup>145</sup> *Le Soldat...*, janvier 1934.

<sup>146</sup> *Ibid.*, février 1934.

<sup>147</sup> *Le Petit Journal*, 12 mai 1936.

<sup>148</sup> *Le Soldat...*, mai 1936.

<sup>149</sup> *Ibid.*, janvier 1931.

<sup>150</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 70.

<sup>151</sup> *Le Soldat...*, février 1931.

la reconstruction de son siège, en plein cœur de Paris, rue de la Sourdière, dans le premier arrondissement. Une assemblée générale extraordinaire arrête le projet, mis en œuvre depuis le milieu des années 1920. L'immeuble délabré avait été vidé progressivement à l'amiable, de 1926 à 1929. Un premier projet de reconstruction de l'immeuble avait été abandonné à cause d'un coût trop élevé. Il y avait eu ensuite un projet de bail emphytéotique, avec cession des parties inutiles contre les travaux, dénoncé au dernier moment car l'entreprise n'avait pas commencé les travaux à la date prévue. Mais finalement, c'est bien un projet de reconstruction qui est mis en œuvre, sous l'égide de l'architecte Le Graf, en faisant appel aux pouvoirs publics. L'opération implique un crédit au sous-comptoir des entrepreneurs ainsi qu'un emprunt au crédit foncier de France. Le devis des travaux s'élève à 944 840 francs ; la charge de l'emprunt serait d'environ 50 000 francs par an avec un plan de remboursement sur 25 ans. L'aide attendue de l'État se porte à hauteur de 20%, soit plusieurs centaines de milliers de francs. Dans son budget 1932, l'Union consacre ainsi 740 000 francs à la reconstruction de l'immeuble, avec 300 000 francs de subventions, dans un contexte de forte réduction des budgets de l'État<sup>152</sup>. Les travaux commencent dès le début de l'année<sup>153</sup>. L'inauguration de l'immeuble, le 18 février 1933, en présence du président de la République Albert Lebrun, du secrétaire d'État de l'Éducation nationale chargé de l'éducation physique Hippolyte Ducos, et des anciens titulaires du poste, Paté, Morinaud et Tricard-Graveron, est « brillante » selon *Le Journal*<sup>154</sup>. Le colonel Arnould de Joinville, Irène Popard et Alice Milliat, Rodolphe Hess de la FNSEP sont aussi présents. Ironie du sort, c'est Ducos, adversaire de la préparation militaire et défenseur de l'éducation physique scolaire, qui fait le discours d'inauguration en tant que sous-secrétaire. S'il fait l'éloge de l'Union, il ne prononce pas une seule fois le mot « militaire<sup>155</sup> ». Albert Surier, le virulent chroniqueur du *Soldat de demain*, est néanmoins très inspiré par l'inauguration de cette « maison du jeune français » :

*« La jeunesse contemporaine, encore inconsciente, s'est trouvée emportée dans un tourbillon de jouissances et de bien-être factice. Elle ne croit qu'à la matérialité du bonheur ; elle ricane aux nobles sentiments, y compris celui du patriotisme ; infatuée de cubisme intellectuel, elle feint d'avoir trouvé un autre sens à la vie que celui dans lequel, pendant deux mille ans d'une glorieuse histoire, vécurent ses ancêtres. Cette sottise présomption lui a fait mésestimer le sacrifice de ses pères et lui a permis d'oser ce reproche impie de lui avoir créé un avenir dur et incertain pour lui conserver une patrie. C'est une mentalité de décadence et d'abandon au bout de laquelle il ne saurait y avoir que la perte de notre indépendance. Être soldat avec un képi, cela répugne à tes sentiments humanitaires et surtout à ton aveulissement, petit Français d'aujourd'hui, prends bien garde de l'être un jour avec un casque à pointe ! [...] La jeunesse française a donc un impérieux besoin d'être remise en main<sup>156</sup>. »*

---

<sup>152</sup> *Le Soldat...*, novembre 1931.

<sup>153</sup> *Ibid.*, mars 1932.

<sup>154</sup> *Le Journal*, 19 février 1933.

<sup>155</sup> *Le Soldat...*, mars 1933.

<sup>156</sup> *Ibid.*, mars 1933.

Les fêtes de l'Union aux Tuileries continuent également d'aller bon train, malgré des difficultés financières récurrentes pour l'organisation, puisque les recettes sont très faibles. Les concours ont lieu le matin, et les défilés se déroulent l'après-midi, devant une tribune officielle toujours bien garnie, au plein cœur du jardin des Tuileries. La manifestation de 1934, en présence d'Albert Lebrun et de Louis Marin, ministre de la Santé, est ainsi mentionnée avec des photos en première page dans les journaux *l'Excelsior*, *Le Journal*, *Le Matin*, *Le Petit Journal*, *Paris Soir*, ainsi que dans *l'Auto*, qui parle d'une « fête splendide<sup>157</sup> ». Elle est composée des défilés des jeunes hommes, mais aussi des enfants des écoles, passant devant la tribune le bras tendu par le « salut des athlètes » de Joinville. Les spectateurs peuvent aussi voir des gymnastes venus des colonies démontrant leur habileté physique, tandis que des figurants qui portent des uniformes historiques de différentes époques défilent pour souligner la continuité entre la formation militaire de la jeunesse et la longue histoire militaire de la France.



Figure 8 : la Fête des Tuileries de l'Union Chéron en 1934 (coupures de presse)<sup>158</sup>

<sup>157</sup> *L'Auto*, 11 juin 1934, p. 4.

<sup>158</sup> De gauche à droite : *Excelsior*, *Le Journal*, *Le Petit Journal*, numéros du 11 juin 1934.

## C. Une dynamique parlementaire continuée dans les années 1930

### 1. *Le dépôt d'un projet de loi préparatiste par le gouvernement*

Malgré le rétrécissement du réseau préparatiste, la préparation militaire reste aussi d'actualité dans les milieux parlementaires. Le service militaire d'un an, les années creuses pour le recrutement et la menace internationale réactualisée (guerre en Ethiopie, remilitarisation de la Rhénanie) sont autant de facteurs qui mettent en avant la solution d'une instruction prémilitaire des recrues pour accroître la valeur défensive du pays. En 1935, Henry Chéron, visiblement agacé, interpelle le ministre de la Guerre au sénat pour l'inviter à faire voter le texte sur la préparation militaire prévu par la loi de recrutement de 1928, en partie adoptée par le Parlement en 1916 puis en 1920-1921, et qu'il tente de promouvoir depuis plus de 25 ans<sup>159</sup>.

*« M. Henry Chéron. Messieurs, aux termes de l'article 63 bis du règlement du Sénat, le rapport sur toute proposition de loi doit être déposé dans un délai maximum de trois mois à partir du jour où la commission en a été saisie. Je viens demander des nouvelles d'une proposition que j'ai déposée il y a sept ans le 28 février 1928 et qui était renvoyée le jour même à la commission de l'armée. Cette proposition visait l'éducation physique et la préparation militaire obligatoire de la jeunesse. Trois lois de recrutement (15 juillet 1889, 21 mars 1905, 31 mars 1928) ont disposé d'une façon impérative qu'une loi spéciale déterminerait l'organisation de la préparation de la jeunesse au service militaire. Jamais cette loi spéciale n'a été votée. [...]*

*Le 28 février 1928, poursuivant mon idée avec une ténacité dont je suis tenté de m'excuser, j'ai repris le texte, mis au point et c'est de ce texte, qui dort pieusement, que je viens demander des nouvelles. Je sais que M. le président de la commission de l'armée s'y intéresse. Je puis dire que, depuis vingt ans, je suis allé frapper à toutes les portes pour obtenir qu'on s'occupe de cette question et que dans toutes les discussions qui ont eu lieu ici, j'ai signalé l'effort fait par une puissance voisine pour sa préparation militaire, effort qui devait lui donner les cadres qu'elle possède aujourd'hui. Dans une démocratie, la préparation militaire obligatoire de la jeunesse conditionne la défense nationale. J'aurais lui-même la réclamait dans son livre sur l'armée nouvelle. M. le président du conseil, dans un éloquent discours, a parlé de la nécessité de refaire l'armée nationale. C'est un des meilleurs moyens d'y parvenir. J'espère donc que la proposition sera rapportée dans le plus bref délai. S'il n'en était pas ainsi, j'aurais le regret, en vertu du règlement du Sénat, de demander la mise à l'ordre du jour. (Applaudissements.) »*

Le président de la commission de l'armée du Sénat qui lui répond n'est autre que Messimy, lui aussi partisan de la préparation militaire depuis les années 1900. Il souligne que la commission de l'armée s'en penche sur la question en janvier 1935, dans le cadre des

---

<sup>159</sup> *Journal Officiel*, Sénat, 27 mars 1935, pp. 449-450.

réflexions en cours sur des réformes militaires : « à l'unanimité, elle m'a chargé de me rendre auprès de M. le ministre de la guerre, que je suis très heureux de voir à son banc, pour lui faire ressortir la nécessité d'incorporer dans les projets de lois militaires en préparation - et nous venons d'en voter plusieurs – un ensemble de dispositions sur l'éducation prémilitaire de la jeunesse ». C'est alors le ministre de la Guerre, Jules Maurin, qui est pris à partie. Messimy lit devant le Sénat des extraits d'une lettre du ministre, qui déclare en substance que la question est importante mais difficile à régler, et qu'elle n'est, selon lui, pas encore prête à être discutée en séance<sup>160</sup> :

*« Monsieur le président du conseil [Flandin], il se trouve, que par un concours de circonstances dont je me loue, que vous êtes là. Vous, avez prononcé des paroles que le Sénat tout entier a applaudies sur la préparation militaire et morale de ta jeunesse<sup>161</sup>. Nous vous demandons, monsieur le ministre de la guerre, de traduire les paroles éloquentes du chef du Gouvernement par le dépôt d'un projet de loi, dès la rentrée de mai<sup>162</sup>. »*

Le général Maurin déclare alors accepter le rendez-vous. Il tient visiblement promesse, et un projet de loi est mis en discussion à la commission de l'armée du Sénat, avec l'accord du ministre, selon un article très critique du *Populaire* sur la question<sup>163</sup>. Il s'agit certainement du projet présenté, encore une fois, par Henry Chéron, et qui est étudié par les services du ministère de la Guerre<sup>164</sup>. Le projet impose l'obligation de l'éducation physique pour les deux sexes de six à seize ans, et l'obligation de la préparation militaire « au premier degré » de seize ans jusqu'à l'incorporation, avec l'organisation d'une préparation à trois degrés. La minute d'une lettre du général Maurin, datée du 5 avril 1936, assure Henry Chéron que tout est fait pour presser le ministre de la Santé d'accélérer le processus, pour aboutir au vote de la loi<sup>165</sup>.

Un document du ministère de la Guerre intitulé « éléments de réponse à la lettre du général Hirschauer [sénateur membre de la commission de l'armée] du 9 septembre 1936 », qui est donc postérieur à cette date, assure que « les sous-secrétariat d'État de l'Éducation nationale, de la Santé publique d'une part et d'administration de la guerre d'autre part, sont sur le point de réaliser un accord sur un projet de loi instituant l'éducation physique et la préparation militaire obligatoire », avec une sanction de deux mois d'incorporation supplémentaire pour les réfractaires. Le document mentionne même que le général Pretelat, membre du conseil

---

<sup>160</sup> Des correspondances au sein du ministère de la Guerre prouvent en effet que la question est à l'étude, mais que plusieurs points poussent le ministre à refuser de légiférer. S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>161</sup> Allusion à l'intervention du 20 mars 1935 : « Permettez-moi ici de reprendre une formule qui, je le sais, a déjà beaucoup servi, mais qui reste cependant éternellement et profondément vraie : tous les Français doivent désormais s'unir dans l'amour sacré de la patrie. Il est impossible de séparer la préparation morale du peuple de sa préparation militaire ». (*Journal Officiel*, Sénat, 20 mars 1935, p. 322).

<sup>162</sup> *Journal Officiel*, Sénat, 27 mars 1935, pp. 449-450.

<sup>163</sup> *Le Populaire*, 25 mai 1936.

<sup>164</sup> S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>165</sup> *Ibid.*

supérieur de la Guerre, est « désigné pour suivre la question de la loi sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoire », et qu'il « a vu le ministre de Santé publique qui a demandé à consulter son collègue de l'Éducation nationale. On semble s'orienter vers une conférence interministérielle Guerre, Santé Publique, Éducation Nationale<sup>166</sup> ». Mais le texte ne semble pas résister pas au renouvellement apporté par le Front Populaire, puisque Daladier, le spécialiste des questions militaires au parti radical, prend le portefeuille de la Guerre au printemps 1936, fonction qu'il conserve jusqu'à la Seconde Guerre mondiale<sup>167</sup>. La question de l'obligation de l'éducation physique n'est pourtant pas abandonnée, mais elle est déconnectée de la préparation militaire, et se traduit plutôt par le renforcement des activités physiques à l'école et par la création du Brevet Sportif Populaire.

## 2. Des propositions continues

Dans le même temps, des projets législatifs sur la préparation militaire continuent néanmoins à être déposés, ce qui montre une certaine continuité de l'intérêt pour cette question. Adolphe Chéron fait un exposé sur la préparation militaire à la commission de l'armée de la Chambre, à la séance du 11 mars 1936<sup>168</sup>. Il faut aussi noter les interventions du sénateur de la Corse Émile Sari, rapporteur du budget de la Guerre. Lors d'une séance en mars 1936, il appelle le gouvernement à imposer l'obligation de la préparation militaire obligatoire de la jeunesse, jointe à une éducation morale, dont « l'urgence apparaît, à chaque instant, plus impérieuse<sup>169</sup> ». Une semaine plus tard, il dispose une proposition de résolution pour inviter le gouvernement à « élaborer un projet sur la préparation militaire obligatoire de la jeunesse, dans le cadre de l'école ou du régiment », qui est renvoyée à la commission de l'armée<sup>170</sup>.

*« Ce n'est pas que l'oubli ait passé sur la question. Nous ne l'oserions l'affirmer. [...] »*

*Les événements démontrent chaque jour davantage l'inévitable nécessité de former la jeunesse au rôle qu'elle est appelée à remplir pour la défense du pays et pour la garantie de la paix. Nous savons bien que certains seraient, peut-être, portés à voir dans cette organisation nouvelle un rassemblement des forces de la jeunesse qui, dans certaines circonstances, seraient tentées de s'inféoder à un parti politique. Ces craintes n'ont rien de fondé. Est-il besoin, en effet, d'affirmer que la loi devra prévoir toutes dispositions en vue de s'opposer à la création de "ligues" qui, le cas échéant, pourraient revêtir le caractère "factieux".*

*Les textes instituant la préparation militaire devront s'inspirer de ces diverses préoccupations :*

---

<sup>166</sup> S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>167</sup> Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical. 2 : Crise du radicalisme, 1926-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982.

<sup>168</sup> *Journal Officiel*, Lois et décrets, 8 mars 1936, p. 2669.

<sup>169</sup> *Journal Officiel*, Sénat, 13 mars 1936, p. 283.

<sup>170</sup> Proposition de résolution n. 320. *Impressions : projets, propositions, rapports*, Sénat, 19 mars 1936.

- *Neutre, la préparation militaire sera organisée en dehors de tout esprit de caste sociale ou de parti politique, et à l'écart de toute doctrine qui ne serait pas celle de la Défense nationale.*

- *Militaire, elle développera chez la jeunesse les qualités physiques et les connaissances techniques indispensables pour lui permettre de collaborer à la défense du territoire.*

- *Morale, elle aura pour objectif de cultiver dans les jeunes cerveaux l'idéal de la sécurité de la France avec celui de la paix du monde.*

- *Nationale, elle sera donnée, en collaboration étroite, par l'Enseignement et par l'Armée, dans le cadre de l'école (enseignements primaire, secondaire, supérieur) et dans le cadre du régiment (période post-scolaire).*

- *Obligatoire, elle délivrera des titres et des brevets dont il sera tenu compte pour l'admission aux diverses fonctions de l'État. Ainsi comprise, l'instruction militaire obligatoire de la jeunesse dont la nécessité a été proclamée bien avant la guerre par Jaurès, et rappelée en 1935 par le général Weygand, a rallié tous les suffrages. Elle contribuera à conserver à la France son vrai visage de grande nation, amie de la paix, mais décidée à assurer son indépendance<sup>171</sup>. »*

Si le contexte particulier apparaît avec l'évocation de la crainte de la formation de Ligues factieuses, dans le sillage du 6 février 1934, et du développement du sport communiste (avec la formation de la FSGT en 1934), la continuité de la doctrine est frappante, tant ce texte aurait pu être proposé dans ces termes dès les années 1900.

### III. Un regain de la préparation militaire après 1936

#### A. Une continuité de la politique de préparation militaire sous le Front Populaire

##### 1. *Lagrange, Dézarnaulds et les préparatistes*

Le Front populaire est souvent présenté comme un moment fondateur et comme une période de rupture. L'épisode a largement été étudié, pour ce qui est du sport et des loisirs, notamment dans le sillage de la monumentale thèse de Pascal Ory<sup>172</sup>. Du point de vue de l'administration, la figure de Léo Lagrange, dont la légende a été largement nourrie par sa mort au front en 1940, a suscité un grand intérêt, ce qui a peut-être exagéré son importance dans la mémoire du ministère de la jeunesse et des sports, comme le souligne Marianne Lassus<sup>173</sup>. En matière de préparation militaire, on pourrait faire l'hypothèse d'une rupture suite à l'arrivée au pouvoir

---

<sup>171</sup> Proposition de résolution n. 320 concernant la préparation militaire obligatoire de la jeunesse, présentée par M. Émile Sari. *Ibid.*, 19 mars 1936, p. 2.

<sup>172</sup> Pascal ORY, *La politique culturelle du Front populaire français, 1935-1938*, Thèse d'Etat, Université Paris Nanterre, 1990.

<sup>173</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*

de ministres communistes et socialistes, qui ne sont pas tous fervents défenseurs de la militarisation des loisirs de la jeunesse, loin s'en faut. Autre contraire, l'examen au prisme de la préparation militaire de sources déjà bien connues montre plutôt une certaine continuité de la politique mise en œuvre, parallèlement à des innovations en ce qui concerne les loisirs. Il s'agit moins d'un remplacement d'une politique par l'autre que de l'ajout d'une nouvelle dimension de l'action publique. C'est un mouvement analogue à celui de la construction d'une éducation physique scolaire, qui s'est greffé par-dessus les structures de l'éducation physique militarisée, sans les supprimer.

Léo Lagrange est lui-même un des spécialistes des questions militaires à la SFIO<sup>174</sup>, secrétaire de la commission de l'armée au sein de laquelle il rentre en contact avec le général de Gaulle et se montre favorable à des réformes tendant à la formation d'une armée de métier<sup>175</sup>. Mais c'est le radical Pierre Dézarnaulds, chirurgien hygiéniste, qui prend en charge dans un premier temps la préparation militaire, en tant que « sous-secrétaire d'Etat à l'éducation physique », tandis que Léo Lagrange devient « sous-secrétaire d'Etat à l'organisation des loisirs et sports<sup>176</sup> ». Les deux sous-secrétariats sont rattachés sous la tutelle du ministre de la Santé Publique, le sénateur Henri Sellier, figure du socialisme municipal dans sa ville de Suresnes. La préparation militaire reste ainsi sous l'autorité du ministère de la Santé, comme c'est le cas depuis 1934. Dézarnaulds reçoit en effet l'éducation physique scolaire dans ses attributions, ainsi que la partie militaire de l'éducation physique<sup>177</sup>, tout comme le contrôle de l'administration départementale (commissions départementales, moniteurs, subventions, et une partie du « programme d'outillage national »). Lagrange se voit attribuer néanmoins la relation avec les fédérations et les sociétés sportives, et à ce titre, rentre en contact avec les fédérations préparatistes. Il contrôle aussi l'agrément des sociétés, « sauf celles placées sous le contrôle du sous-secrétaire d'Etat à l'éducation physique », sans que ce rôle soit bien clair, les sociétés agréées au titre de la préparation militaire dépendant directement de la partie militaire de l'administration de Dézarnaulds, tout comme les associations relevant du secteur scolaire<sup>178</sup>. Au ministère de la Santé, rue Tilsitt, Dézarnaulds occupe le deuxième étage, Lagrange le troisième, tandis que l'éducation physique militaire est administrée par les services du colonel Lecoq au cinquième étage<sup>179</sup>.

Ainsi, loin d'être abandonnée, la politique de préparation militaire perdure au sein de ce double secrétariat de l'éducation physique, des sports et des loisirs au ministère de la Santé. Ce rattachement relève d'ailleurs de considérations hygiénistes, qui n'ont rien d'incompatibles

---

<sup>174</sup> P. CLASTRES et P. DIETSCHY, *Sport, culture..., op. cit.*

<sup>175</sup> *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier : Le Maitron*. Notice LAGRANGE Léo par Justinien Raymond, version mise en ligne le 6 octobre 2010, dernière modification le 3 juin 2017.

<sup>176</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 5 juin 1936, p. 5957.

<sup>177</sup> « Préparation militaire. Éducation physique dans l'armée. École supérieure d'éducation physique de Joinville. — Centres d'instruction physique. — Salles d'armes de garnisons. — Éducation physique avant et après le régiment »

<sup>178</sup> Décret d'attribution du 1<sup>er</sup> août 1936. *Journal Officiel*, lois et décrets, 2 août 1936, p. 8212.

<sup>179</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports..., op. cit.*, p. 138.

avec la préparation militaire, au contraire. Le décret du 20 juillet 1936 crée le Conseil supérieur du Sport dirigé par Léo Lagrange (45 membres, y compris une large place laissée à la FSGT), pour organiser la pratique sportive en bonne entente entre les différents ministères (Jean Moulin est nommé comme représentant du ministère de l'air), en lien avec les fédérations. Le rapport du décret exprime très clairement les motivations hygiénistes de la volonté de développer un sport entendu au sens large :

« *Affaiblie par le sacrifice de tant de jeunes hommes qui étaient à la fois sa force et sa fierté, la France d'après-guerre doit considérer comme une tâche urgente l'œuvre de renaissance et de régénération qui s'est imposée à elle. A défaut du nombre elle doit rechercher la qualité, et la pratique des sports doit être considérée comme un des éléments de la sauvegarde de la race, par l'affirmation de sa santé et de sa vigueur.* »

Adolphe Chéron n'est pas nommé (Pierre Marie, le rédacteur du *Populaire*, membre du cabinet du sous-secrétariat, nourrit une animosité particulière à son encontre), mais on trouve Tricard-Graveron, ancien ministre et ancien sous-secrétaire d'État à l'éducation physique, président de la fédération nationale des sociétés de culture physique de tir et de sport, ainsi que Hébrard de la FGSPF, tandis que Georges Barthélémy semble devenir le spécialiste à la Chambre en tant que rapporteur du budget<sup>180</sup>. Néanmoins, *le Soldat de demain* mentionne plusieurs rencontres entre Lagrange et Chéron, dont une durant laquelle les deux hommes discutent de *l'Armée nouvelle* de Jaurès<sup>181</sup>. Une conférence hebdomadaire est instaurée par Lagrange tous les vendredis, pour réunir les présidents d'unions et des fédérations, réunion durant laquelle les présidents préparatistes sont présents. Lors de la réunion du 29 octobre 1937, le capitaine Roux, chef adjoint du cabinet annonce une permission de 5 jours pour détenteurs du Brevet Sportif Populaire incorporés<sup>182</sup>.

L'innovation du sous-secrétariat d'État se focalise en effet plutôt sur l'organisation des loisirs que du sport lui-même, dans une volonté d'organiser des occupations « saines » pour éviter que les ouvriers fréquentent le cabaret, alors même que le terme de « loisirs » est largement critiqué par la droite<sup>183</sup>. L'effort en faveur du sport et des pratiques physiques en général est nettement hygiéniste, avec le « souci de l'avenir de la race ». Cette politique est largement prolongée en milieu scolaire par le ministre de Jean Zay<sup>184</sup>, dans un moment d'invention d'une véritable politique culturelle, innovante sur bien des aspects<sup>185</sup>. La création du Brevet Sportif Populaire semble l'innovation la plus marquante en matière de pratiques physiques. Le rapport précédant le décret explique en des termes très hygiénistes la philosophie du BSP :

---

<sup>180</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 26 juillet 1936, p. 7714.

<sup>181</sup> *Le Soldat...*, septembre 1937.

<sup>182</sup> *Ibid.*, novembre 1937.

<sup>183</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 113-114.

<sup>184</sup> J. SAINT-MARTIN, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation...*, *op. cit.*

<sup>185</sup> Pascal ORY, *La belle illusion : culture et politique sous le signe du Front populaire*, Paris, CNRS éditions, 2016.

« En créant le « brevet sportif populaire », c'est à un effort national de rénovation physique que nous entendons convier tous ceux qui ont la charge de la jeunesse française et le souci de l'avenir de notre pays. »

La volonté d'émancipation et d'épanouissement individuel vient ainsi rejoindre les objectifs des préparatistes, par l'intention de massifier la pratique des exercices physique, à partir d'un programme d'épreuves qui reprend pour l'essentiel les épreuves du brevet de préparation militaire tel qu'il existe depuis les années 1920 (course, saut, lancement de poids, grimper et natation)<sup>186</sup>. Dans la même dynamique, une proposition de loi est déposée le 29 juin 1937 par Pierre Dézarnaulds pour rendre obligatoire l'éducation physique de 6 à 18 ans<sup>187</sup>. Il faut aussi souligner le rôle propre, en parallèle de l'action de Lagrange et Dézarnaulds, du ministre de la santé Albert Sellier, qui favorise le sport, pour éviter la dégénérescence, reprenant des thèses hygiénistes qui ont guidé son action de maire, avec la construction de la cité-jardin de Suresnes<sup>188</sup>. Il dépose ainsi un autre projet de loi sur l'éducation physique obligatoire au Sénat<sup>189</sup> :

« Malheureusement, l'unité même de notre œuvre éducatrice a souffert depuis un siècle de cette confusion entre deux idées qui sont complémentaires mais essentiellement différentes ; l'éducation physique d'une part, la préparation militaire de l'autre. Pour avoir été indûment confondues, ces deux institutions n'ont abouti à des réalisations effectives ni l'une, ni l'autre, malgré les efforts conjugués des militaires, des médecins et de certains éducateurs. [...]

La préparation militaire obligatoire n'est possible que grâce à l'éducation physique obligatoire, Les deux institutions se complètent mais ne se pénètrent pas. L'éducation physique doit rester confiée aux maîtres de la jeunesse. La préparation militaire, essentiellement distincte, est la tâche des cadres de l'Armée<sup>190</sup>. »

Ce texte semble un résumé de la position des membres du Front Populaire sur la question : ils militent pour l'émergence d'une éducation physique massive, mais ne rejettent pas pour autant la préparation militaire en elle-même. Cette préoccupation est même présente dans ce texte, par les comparaisons avec l'Allemagne et l'Italie, citant les *Balillas*, le *Jungvolk* et la *Hitlerjugend*. Il en est de même dans les rapports sur le budget de l'éducation physique préparés par Georges Barthélémy, autre maire socialiste et hygiéniste, à Puteaux, qui écrit dans son rapport en 1937 que :

---

<sup>186</sup> Décret du 10 mars 1937. *Journal Officiel*, 13 mars 1937, p. 3057.

<sup>187</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 29 juin 1937, p. 2083. *Le Soldat...*, mars 1938.

<sup>188</sup> *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier : Le Maitron*. Notice SELLIER Henri, Charles par Claude Pennetier, version mise en ligne le 12 janvier 2009, dernière modification le 6 novembre 2019.

<sup>189</sup> Proposition de loi, « tendant à organiser l'éducation physique obligatoire pour tous les jeunes gens, de l'un et de l'autre sexe, depuis l'âge de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans », annexe au procès-verbal de la séance du 2 juillet 1937. *Impressions : projets, propositions, rapports*, Sénat, 20 mai 1937.

<sup>190</sup> *Impressions : projets, propositions, rapports*, Sénat, 20 mai 1937.

« L'éducation physique ne peut pas constituer, hélas ! une fin en soi. L'effort militaire de nos voisins nous oblige à tout considérer sous l'angle de la défense nationale. La liaison nécessaire avec la préparation militaire a-t-elle été prévue ? Qu'on le veuille ou non l'éducation physique a pour but la préparation militaire, du moins en partie, et cette relation ne doit pas être méconnue. C'est précisément parce que nous voulons la paix que nous voulons être forts<sup>191</sup>. »

## 2. Une réforme administrative dans la continuité des années 1930

Avec le ministère Chautemps en 1937, les deux portefeuilles de l'éducation physique sont fusionnés et confiés à Léo Lagrange, placé sous l'autorité du ministre de la Santé publique, puis un sous-secrétariat d'État de l'éducation physique est à nouveau mis en place en 1938. Ce sous-secrétariat est confié à Léon Courson, député radical membre de la commission de l'armée, ce qui marque un retour à une conception plus traditionnelle de l'éducation physique, avant un éphémère retour de Blum et de Lagrange en 1938<sup>192</sup>. Enfin, avec le gouvernement Daladier en avril 1938, le sous-secrétariat disparaît à nouveau, transformé en une direction de l'Éducation nationale, intitulée « sports, loisirs et éducation physique<sup>193</sup> ». La préparation militaire conserve une place importante, voire une position renforcée, avec la création en septembre 1937 d'un poste de « conseiller technique permanent de la préparation militaire », confié à René Le Grain<sup>194</sup>. Sous le ministère Chautemps, le conseil supérieur du sport créé par Lagrange en 1936 est transformé en « conseil supérieur de l'éducation physique et des sports<sup>195</sup> », qui laisse plus de place à la préparation militaire, et dont le capitaine Gaston Roux devient le secrétaire général<sup>196</sup>. Porté à 78 membres, le Conseil est en effet constitué, entre autres, du commandant de Joinville, de l'officier chef des services de la préparation militaire, et de trois représentants des fédérations préparatistes, alors que les fédérations sportives ne sont pas représentées de droit (mais quinze personnalités compétentes sont prévues). Une des quatre sous-commissions est spécifiquement consacrée à la question de la préparation au service militaire<sup>197</sup>.

Les réformes administratives montrent aussi une certaine continuité en ce qui concerne la préparation militaire, la nouveauté consistant surtout dans l'effort d'intégrer la FSGT dans les

---

<sup>191</sup> Rapport de 1937, p. 24, cité par Jean SAINT-MARTIN, « Georges Barthélémy et la réforme administrative de l'éducation physique pendant le Front populaire », *STAPS*, 40, 1996, p. 55-64.

<sup>192</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 140-141.

<sup>193</sup> *Ibid.*

<sup>194</sup> Arrêté du 30 septembre, signé Léo Lagrange. *Journal Officiel*, Lois et décrets, 2 octobre 1937, p. 11213. M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1314.

<sup>195</sup> Décret du 28 décembre 1937. *Journal Officiel*, Lois et décrets, 21 janvier 1938, p. 972. *Le Soldat...*, février 1938.

<sup>196</sup> Décret du 4 avril 1938, *Ibid.*, 6 avril 1938, p. 4103.

<sup>197</sup> On apprend dans un article de *L'Auto* qu'Adolphe Chéron a été battu pour l'élection comme vice-président de la commission, ce que le journal relie aux nombreuses décorations remises par l'entregent de Chéron aux membres de sa fédération à l'occasion de l'exposition de 1937. « La mule du pape a bonne mémoire », *L'Auto*, 28 janvier 1939. Le numéro suivant rectifie pourtant : Chéron, qui est président de la commission de l'éducation physique, ne s'était pas présenté, et ce sont Hébrard de la FGSPF et Carnot de l'USTF qui ont été élus vice-présidents, tandis que le colonel Legros de Joinville est président. *L'Auto*, 29 janvier 1939.

instances sportives. Le copieux rapport de Barthélémy en 1936 souligne d'ailleurs qu'à l'étranger, où il a voyagé pour s'informer<sup>198</sup>, le sport français apparaît comme une préparation militaire déguisée sous contrôle de l'armée. Les Joinvillais jouent un rôle important dans l'organisation du BSP, tandis que les services départementaux d'éducation physique fonctionnent grâce à 500 militaires, dont environ 150 officiers, qui dirigent ces structures sous une direction nationale civile<sup>199</sup>. Les « commissions consultatives départementales de l'éducation physique » instituées par Morinaud en 1930 deviennent des « conseils départementaux des sports et des loisirs » en septembre 1936, puis des « conseils départementaux des sports, loisirs et éducation physique » en 1937<sup>200</sup>. Mais l'arrêté du 18 novembre 1937<sup>201</sup> révèle en réalité une grande continuité, avec le maintien d'une « commission permanente de l'agrément ». Il s'agit surtout d'une extension des domaines de compétence de cette structure, puisqu'en plus de l'agrément, des subventions et de l'équipement, la commission s'occupe désormais également des loisirs de plein air et des loisirs culturels. Il s'agit aussi de laisser une place beaucoup plus grande à la FSGT et à l'UFOLEP (un représentant de chacune des deux fédérations siège de droit au conseil, ainsi qu'un représentant de la CGT). Mais on trouve aussi cinq représentants des organisations sportives agréées, et deux représentants des sociétés de préparation militaire. Les membres du conseil départemental sont nommés par le sous-secrétaire d'Etat des sports, loisirs et éducation physique, sur la proposition du préfet (article 4). Le terme de préparation militaire n'apparaît pas directement dans l'intitulé de cet organisme « chargé de l'étude de toutes les questions concernant les sports, l'éducation physique, la vie de plein air et l'organisation des loisirs », mais elle représente pourtant une de ses missions principales, puisque l'une des trois sous-commissions y est directement consacrée (« commission des sports et de la préparation militaire », à côté de la commission de l'éducation physique scolaire et de la commission des loisirs), sans compter la commission de l'agrément, qui joue un rôle central pour le mouvement préparatiste. Dans la même dynamique, les programmes de construction d'infrastructures sportifs restent limités, faute de budget, et seuls 226 projets sont subventionnés jusqu'en 1938. Pour autant, de 1937 à 1938, ce sont 199 stands de tir qui sont construits, ce qui montre également le maintien de pratiques conscriptives importantes<sup>202</sup>.

### 3. *Les préparatistes et le Brevet Sportif Populaire*

De la même manière, il existe une certaine continuité entre le Brevet Sportif Populaire de 1937 et le Brevet d'Aptitude Physique créé en 1932, au moins au niveau du programme d'éducation physique (sauts, course, grimper à la corde, lancer de poids, natation). L'article

---

<sup>198</sup> J. SAINT-MARTIN, « Georges Barthélémy et la réforme administrative de l'éducation physique pendant le Front populaire », *art. cit.*

<sup>199</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 144-148.

<sup>200</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>201</sup> *Journal Officiel*, Lois et décrets, 25 novembre 1937, pp. 12845-12846.

<sup>202</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1415-1417.

de *l'Auto*<sup>203</sup> qui annonce le projet souligne d'ailleurs que le troisième échelon du BSP « peut et doit remplacer l'actuel B.P.E.M.S.<sup>204</sup> ». Le BSP est délesté seulement de la partie proprement militaire (tir, marche, instruction militaire). Le brevet est du même coup déconnecté des avantages sous les drapeaux accordés aux élèves de la préparation militaire, et ouverts à d'autres classes d'âge (à partir de 12 ans, après 34 ans, et ouvert aux femmes). Il est, de plus, considérablement plus facile, le BPESM étant conçu pour classer facilement les lauréats, vu le faible nombre d'affectations avantageuses à pourvoir, comme le montre la comparaison des deux barèmes :

Épreuve	Performance à réaliser pour obtenir le BSP <sup>205</sup>	Note obtenue avec le résultat requis au BSP <sup>206</sup>
Saut en hauteur avec élan	1 mètres 20	4/20
Lancer du poids	6 mètres	10/20 (addition des lancers avec chacune des deux mains, le BSP ne nécessitant qu'un lancer de la meilleure main)
Course de 100 mètres	15 secondes	4/20
Grimper	3 mètres	3/20
Course de 1000 mètres	4 minutes	9 minutes pour 2000 mètres
Natation	25 mètres nage libre	70 mètres

Tableau 15 : les épreuves du BSP en 1932

Malgré les performances beaucoup plus faciles à réaliser, on constate un programme identique. Ces éléments de continuité, qui en font plutôt une réforme qu'une invention, semblent relativiser le « projet original » qu'on pourrait y voir à première vue<sup>207</sup>. L'originalité passe en revanche par la massification réussie du brevet, dans des proportions impressionnantes, le BAP étant obtenu chaque année par moins de 1 000 jeunes hommes<sup>208</sup>, alors que le BSP est attribué à des centaines de milliers de sportifs et sportives, dans les clubs, à l'école, dans les régiments (les soldats obtenant alors cinq jours de permission<sup>209</sup>).

<sup>203</sup> *L'Auto*, 29 septembre 1936.

<sup>204</sup> Avec une erreur, les deux dernières lettres étant annoncées : il s'agit du BPESM. Dans les faits, le BSP ne remplace jamais le BPESM, les services militaires n'étant sans doute pas prêts à renoncer à la pré-instruction, notamment du tir.

<sup>205</sup> « Le Brevet Sportif Populaire. Instructions complètes et détaillées sur la préparation et l'organisation des examens ». *L'Athlétisme : organe officiel de la Fédération française d'athlétisme*, 29 avril 1937.

<sup>206</sup> *Le Soldat...*, août 1932.

<sup>207</sup> Marion FONTAINE, « Travail et loisirs », in Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (éd.), *Histoire des gauches en France*, La Découverte., 2005, p. 704-723.

<sup>208</sup> « Sports et loisirs », *art. cit.*

<sup>209</sup> Par décision du ministre de la Guerre du 7 juin 1937. *Le Miroir des sports*, 26 octobre 1937.

Le BSP est approprié par les fédérations préparatistes, embrassant une bonne partie de leurs intentions hygiénistes, puisqu'il s'agit de développer une éducation physique massive, avec des moyens nouveaux. Ainsi, *le Soldat de demain* publie un article, en vue du congrès fédéral annuel de 1937, qui constate que le Front Populaire donne « l'impression de vouloir faire quelque chose pour la formation physique de la jeunesse », et souligne que « certaines polémiques [sont] dues au sectarisme politique beaucoup plus qu'à un désaccord profond sur le fond du problème<sup>210</sup> », tandis que le secrétaire général de l'Union, Jacques Maire, fait un éloge de Lagrange et du BSP pour l'assemblée générale fédérale de 1938<sup>211</sup>. L'Union est en effet rapidement désignée comme l'une des neuf fédérations habilitées à organiser des sessions du Brevet<sup>212</sup>, tandis qu'une délégation de l'Union Chéron est reçue par Lagrange le 12 mai 1937, à propos notamment des efforts entrepris par la fédération pour populariser le BSP<sup>213</sup>. D'une manière analogue, la FGSPF intègre pleinement ce nouvel outil dans ses pratiques, et délivre 332 000 brevets, soit le tiers du total<sup>214</sup>.

C'est un véritable succès, puisqu'il est question, en 1937, de plus de 500 000 candidats au brevet, dont 330 000 issus des fédérations sportives habilitées et 75 000 militaires dans les régiments (le BSP donnant droit à cinq jours de permission)<sup>215</sup>. Des statistiques ultérieures, issues du ministère, évoque 420 000 brevets attribués en 1937, 200 000 en 1938<sup>216</sup>, tandis qu'à la Chambre, en décembre 1939, le député Léon Martin donne le chiffre de 125 000 brevets distribués par les seules UFOLEP et FGSPF pour l'année 1939<sup>217</sup>. L'Union Chéron revendique au moins 13 000 BSP en 1939, ne disposant encore que du tiers des résultats obtenus dans les 400 sessions organisées cette année-là<sup>218</sup>. Ces quelques chiffres montrent que les préparatistes s'investissent pleinement dans cette nouvelle institution, qui est d'ailleurs rapidement intégrée à la structure de la préparation militaire, avec la réforme du brevet de préparation militaire en 1938.

## B. Une préparation militaire remise à l'ordre du jour par les nuées fascistes

### 1. Des initiatives parlementaires préparatistes qui se poursuivent

Une certaine continuité se lit aussi dans les initiatives parlementaires, malgré le renouvellement de la Chambre en 1936. L'idée de la nécessité d'une large éducation physique, pour des raisons hygiénistes autant que préparatistes, semble faire un assez large

---

<sup>210</sup> L'Union étant composé globalement de radicaux, franchement anticommunistes. *Le Soldat...*, avril 1937.

<sup>211</sup> *Ibid.*, mars 1938.

<sup>212</sup> *Ibid.*, mars 1937.

<sup>213</sup> *Ibid.*, juin 1937.

<sup>214</sup> F. GRÉNINGER, *Sport, religion et nation...*, *op. cit.*, p. 73.

<sup>215</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1412.

<sup>216</sup> « Sports et loisirs », *art. cit.*

<sup>217</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 30 décembre 1939, p. 2358.

<sup>218</sup> *Le Soldat...*, janvier 1940.

consensus, dans un contexte international qui devient de plus en plus tendu, avec notamment la remilitarisation de la Rhénanie au printemps 1936 et la guerre d'Espagne. Lors de la discussion à la Chambre de son rapport sur le budget de l'éducation physique, Georges Barthélémy déclare :

*« Mais l'enfant grandit ; petit à petit, il se fait homme et doit songer à remplir son devoir militaire. La préparation militaire élémentaire est assurée, soit par les candidats eux-mêmes, soit par les centres de préparation militaire ; soit par les sociétés. Elle est sanctionnée par divers brevets [...] »*

*Tout cela est fort bien conçu ; le malheur, c'est que des avantages insuffisants sont accordés aux titulaires de ces brevets et c'est pourquoi, en France, la PME n'est pas pratiquée par tous les jeunes gens. Si l'État, on le voit, est intervenu d'une manière assez efficace en ce qui concerne la culture physique dans l'enseignement et la préparation militaire de la jeunesse, en ce qui concerne les adultes, l'initiative privée a, jusqu'ici, été prépondérante. Il y a là, en effet, une immense organisation, une véritable administration privée, presque "un État dans l'État" ».*

Il détaille ensuite la politique du gouvernement, avec le BSP et le billet ouvrier pour les loisirs, louant ces initiatives, mais, selon lui, malgré « de récents progrès, l'effort du gouvernement est encore nettement insuffisant en matière d'éducation physique, de sports et de loisirs ». Ses propositions administratives – fusions des services dans un service interministériel rattaché à la présidence du Conseil – s'accompagnent de propositions financières, réclamant une augmentation des crédits, et la mise en place de contributions pour les pratiquants. Il est malgré tout question, selon lui, « d'assurer plus efficacement la force de la France. Fabriquons d'abord des hommes sains, puis, si c'est indispensable, nous fabriquerons des canons ». Le député Emmanuel Temple, éphémère président du club de football de Montpellier, favorable au professionnalisme, intervient au nom du « groupes des sports ». Il refuse de mettre en opposition sports et éducation physique, évoque lui-aussi la nécessité de protéger « l'avenir de la race » et souhaite voir les « Français réconciliés, applaudissant le drapeau tricolore au plus haut du mât olympique et fêtant la victoire de nos athlètes<sup>219</sup> ». Selon le *Soldat de demain*, Daladier, ministre de la Guerre, annonce en décembre 1936 à la commission de l'armée de la Chambre qu'un projet sur la préparation militaire va bientôt être déposé<sup>220</sup>. Dès janvier 1937, l'ancien ministre de la Santé Louis Marin interpelle à la Chambre le ministre de la Guerre et réclame cette loi, face au réarmement des pays voisins :

*« Chez nous, au contraire, alors que, du jour où on a institué le service militaire à court terme, tout le monde s'était rendu compte que la préparation militaire de la jeunesse était une nécessité, on n'a envisagé que »*

---

<sup>219</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 14 décembre 1936, pp. 3588-3592.

<sup>220</sup> *Le Soldat...*, novembre 1936.

*des solutions fragmentaires. Si des projets d'ordre général ont été élaborés vaille que vaille, aucun n'a été voté définitivement par la Chambre et par le Sénat. Va-t-on continuer ainsi ? Attendra-t-on encore 28 ans, comme depuis 1908, avant de promulguer la loi dont l'urgence se fait sentir plus que jamais<sup>221</sup> ? »*

La séance suivante, le député François Valentin (fédération républicaine) interpelle à son tour le ministre sur ce sujet, prenant aussi l'exemple de l'Allemagne, de l'Italie (sous les cris « à bas le fascisme » des députés communistes) et de l'URSS (sous les cris « à bas le fascisme » des députés de droite). Il réclame à son tour la mise en place d'une préparation militaire obligatoire de la jeunesse, demande des éclaircissements sur le projet annoncé par Daladier, puis évoque le problème de la formation des officiers de réserve :

*« Si l'on ne veut pas rendre la préparation militaire immédiatement obligatoire ou si l'on ne peut pas le faire, faute de cadres d'instructeurs, on pourra envisager, soit une légère réduction du temps de service pour ceux qui auraient fait avec succès leur préparation militaire, soit, au contraire, une légère augmentation pour ceux qui arriveraient au service sans cette formation de base. Du la sorte, la France qui ne vise pas à atteindre, avec la préparation militaire, un but de prestige, mais, qu'anime, au contraire, une préoccupation toute pratique, demanderait un égal effort à tous ses fils. Tous effectueraient, sinon le même temps de présence matérielle sous les drapeaux, du moins le même temps de présence utile aux armées<sup>222</sup>. »*

Le député Forcinal (Union socialiste républicaine), à la séance suivante, affirme qu'il ne souhaite pas l'instauration d'une préparation militaire obligatoire, mais propose une solution plus originale :

*« Sans chercher à faire revivre une préparation militaire, opposée au caractère français — je le pense, quant à moi — ne serait-il pas possible de soustraire au chômage les jeunes gens qui accepteraient de faire un stage d'éducation physique de seize à vingt ans ? Au cours de ces stages, de six mois à un an et renouvelables, leur valeur physique serait augmentée. On pourrait leur faire passer des examens et leur donner les soins nécessaires. Une telle mesure serait prise pour le plus grand bien des intéressés, de leur descendance éventuelle, et, par conséquent, pour le plus grand bien de la collectivité<sup>223</sup>. »*

En réponse à ces interpellations, le ministre de la défense Daladier annonce un grand plan militaire : « plus notre volonté de paix est ardente, plus nous devons faire en sorte que, jamais, notre patrie ne soit une proie facile pour d'autres invasions ». Il annonce des crédits importants, et différentes mesures de réorganisation, dont une « préparation effective et obligatoire de la jeunesse<sup>224</sup> ». Enfin, lors de la discussion du budget de 1938, le député

---

<sup>221</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 26 janvier 1937, p. 165.

<sup>222</sup> *Ibid.*, 28 janvier 1937, pp. 219-222. *Le Soldat...*, mars 1937.

<sup>223</sup> *Ibid.*, 29 janvier 1937, pp. 238-239. *Le Soldat...*, mars 1937.

<sup>224</sup> *Ibid.*, 2 février 1937, p. 291.

Robert de Grandmaison demande 15 jours de moins à effectuer sous les drapeaux pour les conscrits détenteurs du BPME, reprenant une idée qui semble dans l'air du temps :

*« Le trou des classes creuses pose un inquiétant problème pour tous ceux qui, dans l'état actuel de l'Europe, veulent une France pacifique et forte. Aussi, il semble que la faiblesse des effectifs de notre armée devrait être compensée dans une certaine mesure par un encouragement plus grand à donner à la préparation militaire, afin d'en augmenter la valeur<sup>225</sup>. »*

## 2. Une idée en vogue dans les États-majors

L'intérêt pour la préparation militaire existe aussi chez les chefs de l'armée, même si leur rapport est souvent ambivalent avec l'organisation existante, dont ils dénigrent régulièrement l'efficacité. Weygand, fâché en 1931 d'avoir été dérangé pour la fête de préparation militaire des SAG de la Moselle qui a fait un « four<sup>226</sup> », accorde un entretien à *Excelsior* en 1935 pour réclamer une solution au « problème de la race », calquée sur les régimes autoritaires pour lutter contre « l'aspect débraillé » de la jeunesse, faite d'une éducation morale, d'une éducation physique et d'une préparation militaire :

*« Quant à l'éducation militaire, je vous le répète, il suffira de bien peu de temps pour l'inculquer à des jeunes gens formés moralement et physiquement selon un programme énergiquement suivi. [...] C'est donc dès maintenant qu'il importe d'établir un programme et de l'appliquer avec une énergie que commande le véritable danger que court la race française<sup>227</sup>. »*

Le maréchal Pétain reprend lui-aussi les poncifs sur la question, et se montre très favorable à l'éducation physique et la préparation militaire, à plusieurs occasions :

*« Mais ce n'est pas le jour de l'incorporation que le jeune Français doit commencer à apprendre ses devoirs envers la Patrie et l'Armée. Il est essentiel qu'avant de franchir le seuil de la caserne, il ait reçu une formation morale et physique qui le rende apte à s'assimiler rapidement l'instruction militaire proprement dite [...] Seule la préparation militaire obligatoire de la jeunesse est de nature à résoudre le problème, en livrant à l'armée active des hommes dégrossis dont il lui sera possible, dès lors, d'assurer la cohésion et l'instruction dans les délais prévus par la loi<sup>228</sup>. »*

Il faut dire que le creux démographique à cause de la guerre pose de sérieux problèmes de recrutement, qui se conjuguent avec des financements contraints par la crise financière, malgré les emprunts du gouvernement Blum, dans un contexte international particulièrement menaçant, entre le réarmement des puissances fascistes et les crises diplomatiques à répétition (Éthiopie, guerre d'Espagne, remilitarisation de la Rhénanie, Anschluss, accords de Munich). Ce contexte international marque l'apogée de l'influence des exemples étrangers en matière

---

<sup>225</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 3 décembre 1937, pp. 2641-2642.

<sup>226</sup> *L'Auto*, 26 juin 1931.

<sup>227</sup> *Excelsior*, 26 avril 1935.

<sup>228</sup> Philippe PÉTAÏN, « La préparation militaire », *Revue de Paris*, 15 octobre 1936, p. 721-732 .

d'éducation physique, comme le souligne Jean Saint-Martin<sup>229</sup>. La « dégénérescence de la race française », question lancinante depuis la fin du XIXe siècle, reprend à nouveau un caractère d'urgence, comme une seconde « crise allemande de la pensée française<sup>230</sup> ». Les « modèles » allemands et italiens sont aussi ceux d'administrations efficaces de l'éducation physique, centralisées dans une direction unique et autoritaire, avec des moyens consacrés importants.

Cet intérêt intellectuel se traduit par un remaniement administratif. Comme le raconte Jean Zay, l'éducation physique est à nouveau rattachée à l'Éducation physique, à partir du gouvernement Chautemps de 1937 :

*« Lors de la constitution du ministère de juin 1936, le sous-secrétariat d'État aux Sports et Loisirs, confié à Léo Lagrange, dépendait du ministère de la Santé publique. Attribution anormale. Quand se forma le cabinet Chautemps, en juin 1937, Lagrange et moi demandâmes au président du Conseil que ce sous-secrétariat fût rattaché au ministère de l'Éducation nationale. Il en fut ainsi : c'était là plus qu'un geste administratif, un symbole, l'aboutissement d'une doctrine. Pendant près de dix mois, j'eus la joie d'un travail solidaire avec Léo Lagrange, et dans quelle communauté de pensée, dans quelle atmosphère de juvénile entrain !<sup>231</sup> »*

En 1938, à la faveur du changement ministériel, un sous-secrétariat d'État à l'éducation physique est à nouveau, attribué à Léon Courson. La préparation militaire n'apparaît plus explicitement dans les attributions ministérielles, ni en ce qui concerne le sous-secrétariat de Courson<sup>232</sup>, ni pour l'éphémère retour de Lagrange en 1938 comme sous-secrétaire du second gouvernement Blum<sup>233</sup>. Pourtant, les services de la préparation militaire y restent rattachés. Lors d'une séance du conseil supérieur de l'éducation physique et des sports, le 26 février 1938, au ministère de la Santé publique, convoquée par le secrétaire général capitaine Roux, Courson, « sous-secrétaire d'État aux sports, loisirs et éducation physique », dessine un plan d'éducation physique de l'école à la caserne, rapporté par *Le Soldat de demain* :

*« La situation nous impose de ne pas délaissier l'important problème de la préparation militaire. Les moyens de guerre deviennent de plus en plus scientifiques et nous devons de toute évidence former des spécialistes (pour la motorisation, l'aviation, les chars d'assaut, la TSF etc.) [...] »*

*Après avoir rappelé les paroles d'Henry de Jouvenel sur "le problème de la race qui passe en intérêt tous les autres", le ministre conclut : "ces paroles je les fais miennes. Sorti du peuple, j'ai la notion de la valeur des démocraties et je sens la nécessité pour elles d'une jeunesse ayant pris dans*

---

<sup>229</sup> J. SAINT-MARTIN, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation...*, op. cit., p. 227.

<sup>230</sup> Claude DIGEON, *La crise allemande de la pensée française (1870-1914)*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

<sup>231</sup> Souvenir du 18 février, à l'annonce de la mort de Lagrange. Jean ZAY, *Souvenirs et solitude*, Belin, 2017.

<sup>232</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 31 janvier 1938, p. 1329.

<sup>233</sup> *Ibid.*, 28 mars 1938, p. 3694.

*l'habitude des sports le goût de l'ordre et l'amour de la paix, en même temps que la conscience de sa force tranquille* »<sup>234</sup>. »

Après le bref retour de Blum, le sous-secrétariat disparaît dans le gouvernement Daladier de 1938, transformé en une direction de l'éducation nationale, intitulé « sports, loisirs et éducation physique<sup>235</sup> ». Jean Zay, à la veille de la guerre, réaffirme ainsi le poids des militaires, « en rapprochant sport et préparation militaire<sup>236</sup> ». Un arrêté d'octobre 1938, mentionne l'existence d'un service de la préparation militaire, avec un bureau spécifique de la préparation militaire à l'Éducation nationale, qui fonctionne parallèlement à un bureau des sports et à un bureau de l'éducation physique<sup>237</sup>. Mais les bureaux de ces services semblent toujours se trouver 16, rue de Tilsit (au ministère de la Santé), si l'on en croit un document qui porte une entête « ministère de l'Éducation nationale, services militaires de l'éducation physique ». Ce maintien dans ces locaux suggère une certaine autonomie malgré les rattachements successifs<sup>238</sup>. L'Union Chéron s'enorgueillit dans le même temps d'un courrier de Jean Zay, encourageant la fédération dans ses efforts pour développer le BSP<sup>239</sup>, ce qui montre aussi des liens qui perdurent entre les ministères et les unions préparatistes.

### 3. *L'instruction de 1938 : un brevet militaire renouvelé*

Malgré l'instabilité ministérielle, les services de la préparation militaire semblent donc continuer à fonctionner, avec une certaine continuité et de manière assez autonome, durant tous les gouvernements du Front Populaire. L'importante loi militaire « Paul-Boncour » de 1938, réglant « l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre », ne dit rien sur la préparation militaire, malgré une promesse de Painlevé lors de l'élaboration du projet en 1927-1928<sup>240</sup>. En revanche, une nouvelle instruction interministérielle, « concernant l'organisation de la préparation militaire élémentaire », datée du 26 juillet 1938, remanie le format du brevet existant depuis 1932<sup>241</sup>. Ce texte correspond également à l'intégration des innovations du Front Populaire, qui vient de se briser. La préparation militaire élémentaire est réajustée, et le Brevet Sportif Populaire est intégré dans son organisation. Le texte émane du ministère de la Défense nationale et de la Guerre (État-major de l'armée), préparé conjointement avec les services militaires de l'éducation physique au ministère de l'Éducation nationale. La préparation militaire supérieure, qui fonctionne bien dans l'enseignement supérieure, reste inchangée. En revanche, la préparation militaire élémentaire comprend désormais deux niveaux. Le premier degré est constitué du Brevet Sportif Populaire 3<sup>ème</sup>

---

<sup>234</sup> *Le Soldat...*, mars 1938.

<sup>235</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 140-141.

<sup>236</sup> J. SAINT-MARTIN, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation...*, *op. cit.*, p. 217.

<sup>237</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 7 octobre 1938, p. 11710.

<sup>238</sup> 58S110. ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 58S 1-134, « Fonds Pechin (société de tir, préparation militaire, la Gauloise, Marcel Richardot) ».

<sup>239</sup> *Le Soldat...*, mai 1938.

<sup>240</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 13 juillet 1938, pp. 8330 et suivantes.

<sup>241</sup> *Bulletin Officiel du ministère de la Guerre*, n. 32, 8 août 1938, cité par M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 1385. Textes consultés dans : *Le Soldat...*, octobre 1938. *Le Stade athlétique et le Stand*, 1939.

échelon, puis du BSPP (Brevet Sportif Populaire Prémilitaire), plus difficile. Le second degré est constitué du BPME (brevet de préparation militaire élémentaire) qui reste inchangé, et qui comprend une partie technique et militaire plus importante. Les futures recrues peuvent également obtenir les traditionnels brevets de spécialité, au premier comme au second degré. Le BSP 3<sup>e</sup> échelon donne cinq jours de permission supplémentaires aux lauréats, tandis que le BSPP donne six jours supplémentaires (soit onze jours au total), la possibilité d'être nommé caporal ou brigadier-chef au bout de cinq mois, ainsi qu'un renvoi prioritaire dans les foyers au moment de la libération. Le BPME donne de plus grands avantages, avec le droit au devancement d'appel (après examen médical), à la possibilité de choix du corps suivant le classement (les brevets de spécialité améliorent le classement et peuvent donner une priorité aux corps correspondants), deux jours de permission supplémentaires (soit 13 jours), en plus de l'admission possible dans les pelotons de sous-officiers de réserve (ce qui permet donc la possibilité d'être sous-officiers en six mois). Au renvoi prioritaire dans les foyers s'ajoute enfin le classement en tête de liste pour l'obtention des emplois réservés. Au total, c'est donc une réforme visant à massifier la préparation militaire élémentaire via l'intégration du BSP et via une nette augmentation des avantages aux lauréats.

Mais cette réforme de la préparation militaire s'accompagne d'un vaste projet de réforme du sport et de l'éducation physique poursuivie par Jean Zay, dans la continuité de la politique menée sous le Front Populaire. Ce « plan Jean Zay<sup>242</sup> » déconnecte préparation militaire et éducation physique à l'école. Le sport scolaire est créé véritablement en 1938 avec la fondation de l'Office du sport scolaire et universitaire, l'OSSU, en juin-juillet 1938<sup>243</sup>. Le décret du 13 mai 1939, signé le ministre de l'Éducation nationale, institue dans les départements trois commissions (sports, éducation physique et sport scolaire, loisirs), en plus d'une commission de l'agrément (articles 5 et 6), ce qui marque la disparition de la mention explicite de la préparation militaire, même si l'officier chef du service départemental de l'éducation physique reste membre de la commission de l'agrément<sup>244</sup>.

L'actualité militaire brûlante, avec la mobilisation partielle en septembre 1938 précédant les accords de Munich, accélère cette dissociation, et cette reprise en main par le ministère de la Défense. Dans le budget de 1939, l'éducation physique est intégrée dans le ministère de l'éducation nationale, y compris Joinville et les services militaires de l'éducation physique : ce sont les 16 millions des chapitres 58-60<sup>245</sup>. Mais dès la déclaration de guerre, Daladier propose, selon *le Maitron*, de confier un « Commissariat Général à la Préparation Militaire » à

---

<sup>242</sup> *L'Auto*, 9 février 1939.

<sup>243</sup> Pierre Arnaud, « Naissance d'une fédération. Enjeux de pouvoirs autour du sport scolaire (1919-1935), in *Jeux et sports dans l'histoire...*, op. cit., p. 29-63.

<sup>244</sup> *Le Soldat...*, juin 1939 ; *Journal Officiel*, lois et décrets, 27 mai 1939, p. 6711.

<sup>245</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 1er janvier 1939, pp. 28-29.

Lagrange, afin de renforcer le moral de la troupe, ce que celui-ci refuse pour partir au front<sup>246</sup>. Une circulaire du 17 juillet 1939 du ministre des colonies cherche à développer la préparation militaire<sup>247</sup>, comme une réactualisation de la « force noire » de Mangin<sup>248</sup>. Le 12 août 1939, un brevet de spécialité de « défense passive » est aussi créé<sup>249</sup>. Pour le budget de 1940, l'éducation physique et la préparation militaire sont à nouveau intégrées dans au ministère de l'Éducation nationale, mais dès le décret du 16 décembre 1939, la préparation militaire repasse intégralement sous l'autorité du ministère de la Défense nationale et de la Guerre :

Ces questions étaient traitées, jusqu'à ce jour, par un personnel presque exclusivement militaire détaché du département de la Défense nationale et de la Guerre à celui de l'Éducation nationale. En raison des circonstances actuelles, la préparation militaire revêt une importance exceptionnelle et ne saurait échapper à l'autorité du ministre de la défense nationale et de la guerre<sup>250</sup>.

Enfin, une section de préparation militaire et de l'éducation physique est ouverte à l'État-major de l'armée à partir du 15 avril 1940<sup>251</sup>. C'est la dernière décision concernant la préparation militaire dans un cadre républicain, avant la débâcle et la réorganisation du sport français par le régime de Vichy en décembre 1940.

### C. Le regain de la préparation militaire à la fin des années 1930

#### 1. *La hausse spectaculaire du nombre de candidats au brevet*

Le constat est celui d'un regain de la préparation militaire à la fin des années 1930, ce qui peut paraître paradoxal pour une période marquée à la fois par l'extension du sport-spectacle, du pacifisme et de l'antimilitarisme. « Très notable augmentation des effectifs des S.A.G., dit-on au service d'éducation physique et de préparation militaire de la Seine », affirme *L'Auto* en décembre 1937<sup>252</sup>. L'article souligne l'augmentation des candidats, dans les 560 SAG du département, dont « à peine la moitié s'occupe de préparation militaire », notamment avec la fin des années creuses ; reste le problème des moniteurs, difficiles à trouver (l'article évoque 25 sous-officiers moniteurs et 80 moniteurs de la garde mobile pour tout le département). On constate en effet un certain regain des pratiques conscriptives. Certaines sociétés n'avaient jamais arrêté la préparation militaire depuis les années 1900, particulièrement les grandes

---

<sup>246</sup> *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier : Le Maitron*. Notice LAGRANGE Léo par Justinien Raymond, version mise en ligne le 6 octobre 2010, dernière modification le 3 juin 2017. <https://maitron.fr/spip.php?article89567>

<sup>247</sup> *Le Soldat...*, août 1939.

<sup>248</sup> J. DUMONT, « Joinville et l'éducation physique aux colonies dans les années 1930 », *art. cit.*

<sup>249</sup> *Le Soldat...*, septembre 1939.

<sup>250</sup> *Journal Officiel*, Lois et décrets, 18 janvier 1940, pp. 516-517.

<sup>251</sup> *Le Soldat...*, avril 1940.

<sup>252</sup> *L'Auto*, 31 décembre 1937.

associations urbaines bien structurées, à l'image de la société « la Gauloise » de Montbéliard<sup>253</sup>. En revanche, un certain nombre de sociétés de gymnastique ou de tir, qui semblent avoir cessé de préparer les jeunes hommes à la fin des années 1920, faute d'avantages accordés aux brevetés, recommencent à organiser des cours de préparation militaire. Par exemple la société de tir des pompiers de Morley (Meuse), remet en place, à partir de 1935, la structure de formation pour les brevets qui avait été abandonnée en 1926-1927<sup>254</sup>. La société de tir la Patriote de Saulx (Meuse), complètement mise en sommeil de 1930 à 1934, compte plus de 300 membres en 1935 (plus que les 297 membres de 1911) et 284 membres en 1938, dont une cinquantaine de membres de moins de 20 ans, même si aucun brevet n'est obtenu après 1933 faute, visiblement, d'instructeur disponible<sup>255</sup>. La société de Ventron (Vosges) n'obtient aucun brevet en 1933 mais en 1935, des cours de préparation militaire, de tir, de gymnastique et de ski sont organisés sous l'égide de sous-officiers. 66 jeunes pratiquent le tir, 28 la gymnastique, et 28 le ski. Trois brevets sont obtenus cette année-là. Des brevets sont obtenus tous les ans par la société jusqu'en 1939<sup>256</sup>. À « la Vigilante » de Dommartin-lès-Remiremont (Vosges), les cours de préparation militaire prospèrent en 1938-1938 sous la direction du directeur d'école Georges Beugnot<sup>257</sup>.

Cette impression générale de regain, donnée par des exemples épars, paraît confirmée par la hausse des chiffres du nombre de candidats au brevet, qui peut servir d'indicateur fiable. Les statistiques, établis par la direction à l'Éducation nationale, semblent désormais bien établies, et font état de plus de 20 000 brevets distribués annuellement<sup>258</sup>.

---

<sup>253</sup> ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 58S 1-134, « Fonds Péchin (société de tir, préparation militaire, la Gauloise, Marcel Richardot) ».

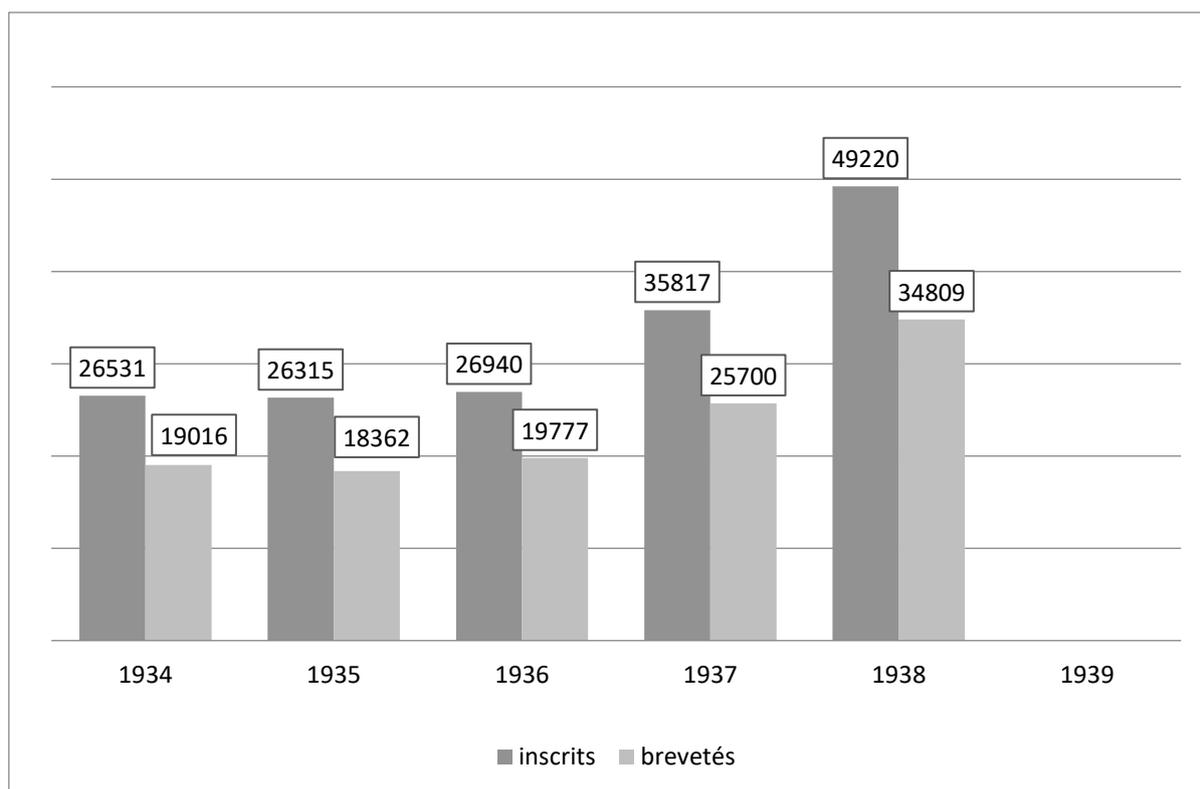
<sup>254</sup> A.D.M. E-DEPOT 269/194-206, « Morley, société de tir ».

<sup>255</sup> A.D.M. E-DEPOT 395/77, « Société de tir "La Patriote de la Saulx" : statuts, concours, matériel, adhérents, divers (1906-1939) ».

<sup>256</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>257</sup> A.D.V. 30J, « Société de tir la Vigilante ».

<sup>258</sup> « Sports et loisirs ».



**Tableau 16 : nombre de brevets (hors brevets de spécialité) 1934-1938**

Le tableau montre une nette augmentation des inscrits et des brevetés. Il est difficile d'établir autre chose que des hypothèses pour expliquer cette hausse : les années creuses démographiquement se terminent et les jeunes hommes sont plus nombreux, la situation internationale menaçante incite certainement les futures recrues à tenter de trouver une affectation moins dangereuse, tandis que la réforme de 1938 et l'intégration du BSP grossit probablement les chiffres, ce qui prouve d'une certaine manière son efficacité. La courbe sur tout l'entre-deux-guerres est encore plus éloquent, et montre que la situation de la préparation militaire n'a rien d'un déclin, retrouvant même les effectifs d'avant la Première Guerre mondiale. Les chiffres du recrutement des « années creuses » sont soigneusement cachés par l'armée, mais la classe incorporée en 1938 tournerait autour de 146 000 hommes<sup>259</sup>, c'est-à-dire que la proportion des inscrits au brevet représentait de l'ordre du tiers des conscrits. En 1939, ce sont au moins 50 000 jeunes hommes de moins de 21 ans qui se sont ainsi entraînés, au moins physiquement, avant leur incorporation.

<sup>259</sup> Selon un rapport parlementaire de 1933, cité dans : François-André PAOLI, *L'Armée française de 1919 à 1939 : la fin des illusions*, Paris, Service historique de l'armée, 1975, p. 54-57.

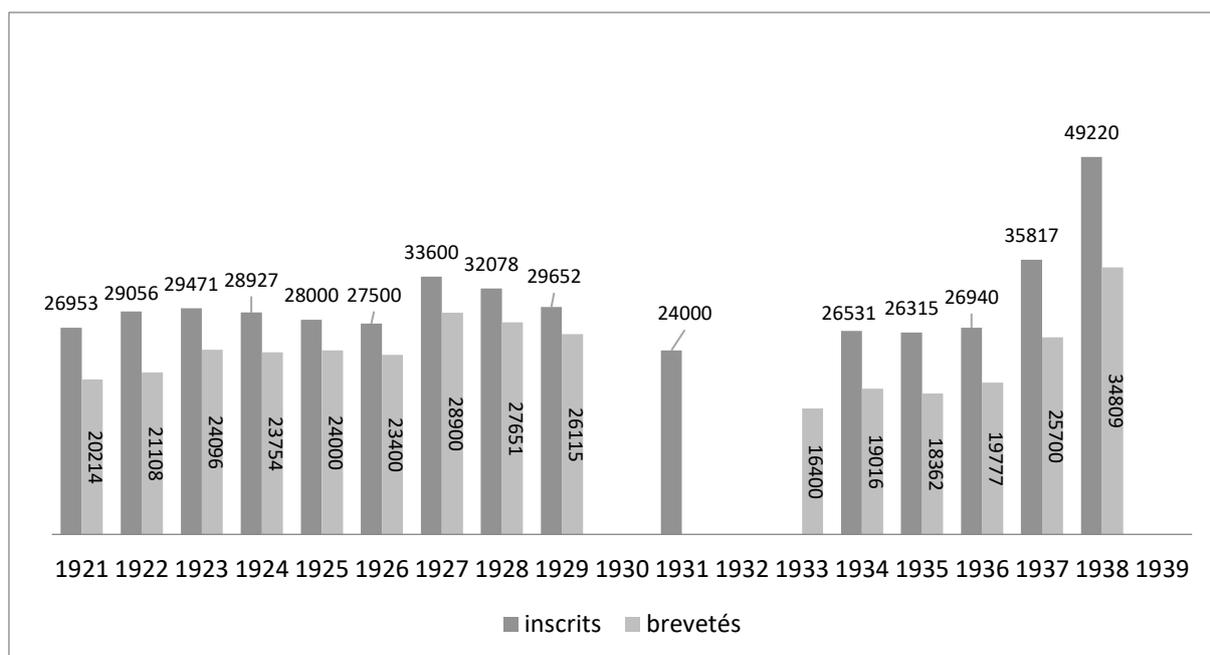


Tableau 17 : nombre de brevets (hors brevets de spécialité) 1921-1938

## 2. Un réseau conscriptif encore dense et dynamique

L'augmentation du nombre de candidats et de brevets semble également suivre le dynamisme associatif. Le *Journal Officiel* de 1938-1939 contient plusieurs dizaines de déclarations d'associations sportives mentionnant explicitement l'objectif de préparation militaire (plus de 200 occurrences pour les deux années), comme ce « Club sportif de Vouvray-les-Vins » (Indre-et-Loire), dont le but déclaré est « encouragement et entraînement au cyclisme, préparation militaire, pratique de tous les sports<sup>260</sup> », ou de cette « association Saint-Pierre » à la Chapelle-Hullin (Maine-et-Loire), qui mentionne « sports, gymnastique, éducation physique, préparation militaire, éducation populaire<sup>261</sup> » comme raison sociale. Dans le même temps, la fédération préparatiste anciennement présidée par Roger Trousselle puis par Pierre Tricard-Graveron, la « Fédération Nationale des sociétés de culture physique de tir et de sports », semble prendre une ampleur nouvelle et concurrencer l'Union Chéron<sup>262</sup>, tandis que Rodolphe Hess préside toujours l'ancienne Fédération Lattès qui paraît également prospérer<sup>263</sup>.

<sup>260</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 1<sup>er</sup> février 1939, p. 1512.

<sup>261</sup> *Ibid.*, 16 mars 1939, p. 3466.

<sup>262</sup> 1 705 numéros sont attribués à des sociétés affiliées à cette fédération difficilement documentée, selon son bulletin difficile à trouver : *Le Stade athlétique et le Stand*, mars-avril 1939. A.D.M. E-DEPOT 89/88, « Clermont-en-Argonne, Société de tir : une brochure de la Fédération nationale, horaires des entraînements ; société de sport athlétique : cotisations. 1936-1946 ».

<sup>263</sup> Plus de 1 600 numéros d'affiliation ont été également attribués. *Vers l'armée*, avril-mai 1939.

En 1937, le ministre de l'Éducation nationale répond au député Dariac que 18 000 brevets ont été obtenus dans 3 474 sociétés agréées<sup>264</sup>. Il s'agit là du chiffre le plus fiable sur la taille minimale du réseau préparatiste, qui mêle des sociétés préparatistes (sociétés de tir, de préparation militaire), des sociétés de gymnastique, des patronages catholiques et des sections de préparation militaire dans des clubs sportifs ou dans des associations post-scolaires. Ces sociétés, certainement très disparates, sont au moins actives, puisque les jeunes recrues ont pu s'y inscrire. Un article de *l'Auto* de la même année permet de replacer cette estimation dans un tableau plus global de l'associationnisme sportif, à partir d'une réponse du ministre de la Santé au même député Dariac<sup>265</sup>. Il est question de l'existence de 26 000 sociétés sportives en France, dont 24 000 regroupées dans des fédérations adhérentes au CNS. Ce chiffre est approximatif, puisqu'il repose sur les déclarations des fédérations. Le ministre de la Santé évoque en revanche l'existence de 12 217 SAG, compte beaucoup plus fiable, étant donné le fonctionnement régulier des commissions d'agrément dans chaque département. Le ministre cite également 3,5 millions de pratiquants (estimation très approximative), et 633 431 licenciés (ce qui est beaucoup plus crédible). L'article de *l'Auto* constate que le nombre de sociétés a décliné par rapport à 1930, date à laquelle le CNS revendiquait plus de 28 000 sociétés<sup>266</sup>, ce qui correspond aux classes creuses produites par la guerre.

Ces quelques données permettent une estimation du réseau préparatiste en 1937 : les SAG représentent environ la moitié des sociétés sportives (12 000/26 000), au sens large, du pays. Sur cet ensemble, au moins un tiers font de la préparation militaire (3 500/12 000). Au total, ce sont donc plus de 10% des associations sportives qui font de la préparation militaire à la fin des années 1930, et leur part, corrélativement à l'augmentation substantielle du nombre de candidats au brevet, semble augmenter. En reprenant les fourchettes d'estimation déjà utilisés, on aurait ainsi entre 70 000 et 150 000 jeunes pratiquants dans les sociétés préparatistes à la veille de la guerre, ce qui relativise considérablement la vision d'un déclin inéluctable de ces pratiques dans l'entre-deux-guerres.

Dans le détail, un numéro de la *Documentation de statistique sociale et économique*, diffusé en 1939 par l'éditeur Dosse, est consacré aux « sports et loisirs »<sup>267</sup>. Il s'agit d'une revue de statistique, qui se présente sous forme de fiches. Elle est dirigée par le député socialiste André Philip, « professeur à l'Université de Lyon », qui donne des éléments quantifiés sur des sujets principalement économiques, mais aussi démographiques et sociaux. Ce numéro sur les sports donne de riches indications, à partir des rapports de Georges Barthélémy et des éléments fournis par la Direction des Sports et des Loisirs à l'Éducation Nationale. Il est question de

---

<sup>264</sup> Question n. 3906. *Journal Officiel*, Chambre, 22 août 1937, p. 2299.

<sup>265</sup> *Ibid.*, 29 juillet 1937, pp. 2287-2288.

<sup>266</sup> M. OGER, « On marque le pas. Au 1er juin 1937 : 26.000 sociétés en France et, paraît-il, 3.504.000 pratiquants », *art. cit.*

<sup>267</sup> Le document est disponible à la BNF (8-V-57575), cité notamment par Taïeb EL BOUJOUFI, « Le pouvoir d'interdire. L'invention du certificat médical d'aptitude aux sports », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 209, 2015, p. 42-55. « Sports et loisirs », *art. cit.*

44 fédérations sportives en activité, regroupant 27 026 associations<sup>268</sup>. Mais le nombre de pratiquants donné est plus étonnant. Une note précise que les « chiffres [sont] approximatifs », mais, selon le document, il y a 4 millions de sportifs en France en 1939, dont un million de gymnastes et 500 000 tireurs, soit 1,5 millions de tireurs et gymnastes, soit 37.5% du total. On peut également citer les 600 000 footballeurs annoncés, 500 000 boulistes, 200 000 rugbymen, 130 000 tennismen et 120 000 athlètes. Ce million de gymnastes annoncés est étonnant. Il semble largement surévalué, si l'on considère les seuls effectifs de l'USGF. Il en est de même pour le nombre de tireurs, qui semble énorme, mais le document indique également près de 2 000 stands de tir aménagés chaque année, en 1937 et en 1938, et ces données proviennent du ministère. La catégorie de « gymnastique » doit donc, vraisemblablement, ajouter les effectifs des fédérations préparatistes et d'éducation physique (FGSPF, UFOLEP, FSGT, USGF, fédérations Chéron, Hess et Tricard-Graveron). La FGSPF comprend encore plus de 600 sections de préparation militaire, notamment concentrées en région parisienne, dans l'Est et en Bretagne<sup>269</sup>. La FSGT a pleinement profité de l'élan du Front populaire, et le document mentionne plus de 1 000 sociétés adhérentes, alors que l'estimation de 100 000 adhérents et souvent évoqué dans l'historiographie<sup>270</sup>. L'UFOLEP enfin a crû dans des proportions importantes, passant de 167 000 membres en 1928 à plus de 300 000 en 1938<sup>271</sup>. Si tous ces chiffres sont certainement surévalués, ils donnent une indication sur la réalité de cette éducation physique multiforme, encore marquée pour partie par la préparation militaire, dont les pratiques semblent connaître un certain regain. Le document mentionne d'ailleurs les chiffres complets des brevets de préparation militaire de 1934 à 1938, alors que ce numéro de la revue est consacré aux sports et aux loisirs : cette association est révélatrice en elle-même du maintien de liens entre le sport et la préparation militaire.

Reprendre la courbe estimative de la taille du réseau conscriptif est difficile pour l'entre-deux-guerres, notamment à cause des catégories employées qui sont très incertaines, compte tenu des nombreuses hybridations entre sport, éducation physique et préparation militaire. Le concept de « société conscriptive » ne semble elle-même pas pertinente pour cette période, puisqu'elle masque une bonne partie des pratiques conscriptives qui sont présentes beaucoup plus largement, de manière plus diffuse, que dans les seules sociétés intégralement dédiées à la préparation militaire. De même, la physionomie des sociétés recensées a changé : avant 1914, la société typique serait la petite société de tir post-scolaire, alors qu'en 1939 il s'agirait plutôt de la section des cours de préparation militaire proposés aux jeunes d'un club sportif.

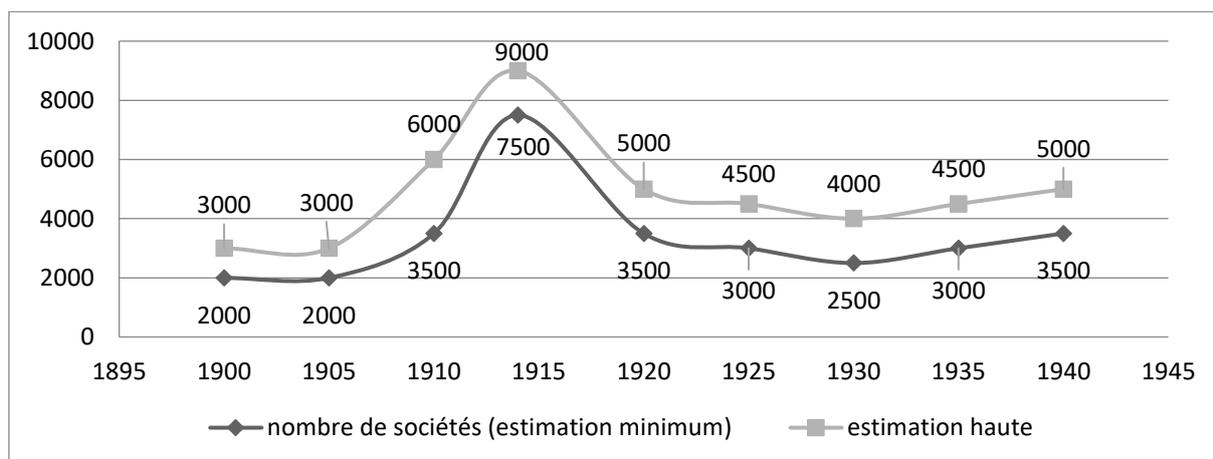
---

<sup>268</sup> Dont 23 500 pratiquent un seul sport, 2 399 pratiquent deux sports, environ 1 115 pratiquent de trois à huit sports, indique le document. Il semble que ce soit là le recensement de l'affiliation principale à une fédération sportive, la réalité de clubs omnisports étant certainement plus grande.

<sup>269</sup> F. GRÖNINGER, *Sport, religion et nation...*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>270</sup> Fabien SABATIER, « Les organisations sportives communistes de France (1923-2015) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 136, 2017, p. 133-152. Voir également, sur la fédération, N. KSSIS, *La FSGT...*, *op. cit.*

<sup>271</sup> É. CLAVERIE, « Des Petites A aux premiers pas de l'UFOLEP », *art. cit.*



**Tableau 18 : nombre d'associations adoptant des pratiques conscriptives**

Sur le temps long du demi-siècle, on constate un maintien du réseau conscriptif, avec un retour au niveau des années 1910 à la fin des années 1930, le pic de la Belle Époque montrant un maximum de la militarisation. Cette tendance montre donc une marginalisation par rapport aux autres activités sportives, mais pas une disparition, loin s'en faut, puisque la tendance est plutôt au regain, à la faveur d'une conjoncture favorable pour les préparatistes (service court, problèmes de recrutement, BSP, menace de guerre)<sup>272</sup>.

<sup>272</sup> Cette dynamique générale semble confirmée localement. Le nombre de sociétés de la fédération alsacienne de gymnastique est également stable dans l'entre-deux-guerres (environ 120), tout comme le nombre de membres actifs qui connaît un creux autour des années 1931-1934, puis un regain à la fin des années 1930 pour retrouver les effectifs des années 1922-1923, soit environ 8 000. Benoît CARITEY, « De la gymnastique conscriptive à la gymnastique sportive (1919-1939), l'exemple de la fédération des sociétés de gymnastique d'Alsace », *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, 40, 2000, p. 3-9.

## Conclusion du quatrième chapitre

En somme, les années 1930 sont caractérisées par une grande continuité en matière de préparation militaire, malgré les innovations introduites par le Front Populaire. Une loi spéciale d'organisation passe une nouvelle fois tout prêt d'être votée avant 1936, tandis que le Brevet sportif populaire s'inspire des brevets préparatistes, avant d'être intégré à son tour dans l'organisation de la préparation militaire en 1938.

Les préparatistes conservent une position d'influence, à l'image de l'Union Chéron et de son président, qui semblent connaître leur apogée au cœur de la décennie. L'administration de la préparation militaire paraît fonctionner avec continuité et autonomie, malgré les variations ministérielles. On peut même constater un certain regain des pratiques conscriptives à la fin des années 1930, à la faveur des réformes répondant au contexte international tendu, avant que le ministère de la Défense ne reprenne directement la main, quand la guerre est déclarée.

Bien loin d'un déclin irrémédiable, le réseau associatif préparatiste est encore constitué, à la veille de la guerre, d'au moins 3 500 sociétés regroupant vraisemblablement entre 70 000 et 150 000 jeunes pratiquants, au moins, tandis que 12 000 associations sportives sur les 26 000 en fonctionnement sont agréées et dépendent des services départementaux d'éducation physique. Le nombre de candidats au brevet explose même dans les dernières années de la décennie 1930, dépassant certainement les 50 000 candidats.

## Conclusion de la première partie

En 1945, Adolphe Chéron est un vieil homme de 75 ans. Le monde a bien changé depuis ses débuts de gymnaste, à la fin du XIXe siècle. On se déplace en avion, désormais. La guerre est faite à l'aide de moteurs à explosion, sur terre, sur mer et dans les airs. Les grandes manifestations de gymnastique ont été largement abandonnées, tandis que dès la fin des années 1950, des jeux olympiques grandioses et mondialisés prennent de plus en plus de place, tout comme les matchs de football retransmis à la télévision, qui remplissent les stades. L'idée de préparation militaire, devenue largement désuète, meurt avec les hommes qui l'ont portée. Ces hommes, à l'image de Chéron, ont grandi dans la France humiliée de 1870. Ils ont tout fait, inlassablement, parfois obsessivement, pour construire la configuration sociale permettant la mobilisation générale à même de supporter un nouveau conflit avec l'Allemagne. Ils ont ensuite fait cette guerre. Profondément marqués par la violence des combats de 1914-1918, ils ont cherché à prolonger la puissance militaire française, pour éviter un nouveau conflit meurtrier.

La préparation militaire était une idée qui avait acquis une véritable force, et qui s'était largement concrétisée dans les faits. Il suffit d'évoquer les près de 500 000 jeunes hommes brevetés, dont 50 000 avant 1914, ou de mentionner la cinquantaine de projets de lois déposés sur le sujet au cours des 17 législatures de la Troisième République, tandis que toutes les lois de recrutement militaires (1889, 1905, 1913, 1928, 1932) mentionnent la nécessité de la préparation militaire. Cette idée préparatiste traduit une militarisation importante de la société, et montre la force du projet qui cherchait à accroître encore davantage la place du devoir militaire dans la vie sociale. Malgré tout, la grande loi sur l'obligation de l'éducation physique et de l'instruction pré-régimentaire est longtemps rêvée par de nombreux parlementaires, souvent proposée, mais finalement jamais votée.

Après la Seconde Guerre mondiale, une nouvelle époque s'ouvre pour l'éducation physique et les sports. C'est l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération, qui a grandi sous l'ombre portée de la Grande Guerre. Une génération d'anciens combattants remplace l'autre, qui abandonne largement l'idée de nation armée. Une véritable « révolution symbolique<sup>273</sup> » se joue alors. Le militarisme, largement répandu avant 1914, encore défendable dans l'entre-deux-guerres, a désormais mauvaise presse. Le contexte militaire a aussi beaucoup changé : du point de vue français, la menace allemande n'existe plus sous la forme qui structurait la vie diplomatique depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il faut désormais se protéger des périls stratégiques de la Guerre froide et du danger nucléaire. Les cours d'escrime à la baïonnette, les épreuves de lancer de grenade et les concours de tir scolaire pourraient sembler bien exotiques dans les années 1960 ! Malgré quelques résidus, la préparation militaire disparaît largement, à la fois caduque du point de vue de l'armée et obsolète comme projet moral visant à former la jeunesse d'un monde nouveau.

---

<sup>273</sup> Révolution symbolique entendue comme la modification brutale de l'ordre, symbolique c'est-à-dire la modification de ce qui va de soi. Pierre BOURDIEU, *Manet, une révolution symbolique : cours au Collège de France, 1998-2000*, Paris, Seuil, 2013.

## DEUXIEME PARTIE. UNE HISTOIRE « AU RAS DES CRAMPONS » : ACTEURS ET PRATIQUES DU MOUVEMENT PREPARATISTE



Figure 9 : fanfare de la société de gymnastique l'Indépendante de Romans-sur-Isère (carte postale, c. 1900)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Hercule Lang (1870-1947) ; A.D.D. 71Fi50, « La fanfare de la société de gymnastique l'Indépendante de Romans-sur-Isère », sans date, vers 1900.

## Chapitre 5. Le gymnase, le stand et la buvette : des associations de loisirs

L'historiographie des pratiques conscriptives est largement inspirée en France par les travaux de Pierre Arnaud, qui se fondait théoriquement, dans les années 1980, sur une triple lecture de Maurice Agulhon (sociabilités), d'Eugen Weber (acculturation et nationalisation)<sup>2</sup> et de Norbert Élias (civilisation des mœurs et euphémisation de la violence)<sup>3</sup>. Ainsi s'est imposée la définition de la sociabilité comme « la vie des groupes intermédiaires, ceux qui s'insèrent entre l'intimité du noyau familial et le niveau déjà abstrait de l'instance politique », tout comme s'est imposée la vision du sport militarisé comme une sorte de remplissage temporaire d'un « certain vide entre le jeu sur le pré de foire et l'époque présente du stade<sup>4</sup> ».

Pour Pierre Arnaud, les années 1870-1890 sont ainsi l'époque d'une « sécularisation » des loisirs, c'est-à-dire du « passage d'une sociabilité privée, conviviale, intime, à une sociabilité publique, légale, formelle<sup>5</sup> », dans lesquelles la sociabilité traditionnelle, inclusive, communautaire, subversive et violente est contrôlée et rationalisée dans le cadre d'associations qui émergent, en particulier les sociétés préparatistes. Les trois caractéristiques de l'institutionnalisation, de la séparation des statuts et des rôles et de la plurifonctionnalité serait selon lui constitutive de la vie associative moderne. Le rôle politique de la gymnastique serait celui de la nationalisation des corps, comme un pendant associatif à l'alphabétisation entreprise par l'école républicaine<sup>6</sup>.

Si ces analyses ne manquent ni de pertinence ni d'intérêt, l'opposition radicale entre une sociabilité sportive et une sociabilité conscriptive semble parfois trop schématique, notamment faute de micro-analyse du fonctionnement réel de sociétés à partir de cas particuliers<sup>7</sup>. Il s'agit donc ici de s'intéresser aux sociabilités préparatistes en laissant une large place aux archives des associations elles-mêmes et aux rares témoignages disponibles de pratiquants.

---

<sup>2</sup> Qui s'est d'ailleurs lui-même directement intéressé à la question de façon très précoce : Eugen WEBER, « Gymnastics and Sports in Fin-De-Siècle France : Opium of the Classes ? », *The American Historical Review*, 76-1, 1971.

<sup>3</sup> Pour un des exemples les plus réussis d'utilisation de ce schéma, voir notamment le chapitre de Georges Vigarello : R. HOLT et G. VIGARELLO, « Le corps travaillé. Gymnastes et sportifs au XIXe siècle »..., *op. cit.*

<sup>4</sup> Maurice AGULHON et Maryvonne BODIGUEL (éd.), *Les associations au village...*, *op. cit.*, p. 16-26.

<sup>5</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 356-359.

<sup>7</sup> De la même manière, Rachel Chrastil, qui a depuis entrepris de s'intéresser à ces sociétés, souligne leur fonction sociale en tant qu'activités de loisirs, laissant « une place pour l'amitié et la camaraderie ». Elle reconnaît néanmoins qu'il est difficile de déterminer les raisons poussant les hommes à s'inscrire aux sociétés préparatistes, ce qui est effectivement impossible en restant au stade de l'interprétation politique englobante, faute d'étude précise du fonctionnement des sociétés elles-mêmes (R. CHRASTIL, « Military Preparation in Peacetime », *art. cit.*).

## I. Devenir gymnaste : le plaisir sous l'uniforme

### A. Pourquoi s'inscrit-on dans une société préparatiste ?

#### 1. Entrer dans un groupe

Indubitablement, les sociétés préparatistes sont d'abord des espaces de sociabilité, qui renforcent et créent des liens entre sociétaires. « Animés d'un commun sentiment de patriotisme et de fraternité, les jeunes gens de Loriol (Drôme) associent leurs efforts pour fonder une société d'instruction militaire et gymnastique, qui prendra le titre d'espérance Loriolaise », lit-on dans des statuts de 1888. La société est dirigée par un instructeur qui est sous-officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur<sup>8</sup>. En août 1899, dans la Loire, « un groupe d'anciens élèves de l'école publique du Coteau a pris l'initiative de fonder une société de gymnastique ». La réunion a lieu, avec l'accord de l'inspecteur primaire, dans une salle de classe de l'école communale, à 20h30. Le groupe est composé d'ouvriers-artisans et de petits employés, et procède à l'élection d'un conseil d'administration, composé d'hommes plus âgés<sup>9</sup>.

Ce groupement de jeunes hommes d'une commune, désireux de fonder un espace où pratiquer des loisirs en commun, est souvent à l'origine de la création des sociétés préparatistes, et le processus semble régulièrement le même, que la réunion ait lieu dans une salle de classe ou dans un café. L'aspect légitime de ces initiatives, avec un patriotisme affiché, garantit la bienveillance des autorités. En 1913, le maire de Parnans (Drôme) affirme que :

*« Quelques jeunes gens de 15 à 20 ans désireraient le dimanche recevoir des leçons relatives à la préparation militaire et formeraient ainsi une section qui se joindrait plus tard à d'autres existantes dans les environs. Ces exercices seraient effectués sous les ordres d'un sous-officier. [...] Le conseil municipal favorisera l'initiative de cette préparation militaire, cet entraînement de jeunes gens qui vise un but salubre et patriotique<sup>10</sup>. »*

Sans cette déclaration de foi patriotique, cette bienveillance n'est pas toujours de mise : la même année, à Hellemmes-Lille, une « Union sportive » est fondée par des jeunes gens de 16 à 20 ans. Un estaminet sert de siège social à l'association. L'objectif est de pratiquer la lutte, la boxe, les poids, mais selon le commissaire, l'initiative n'est pas très sérieuse, c'est « plutôt un but de rencontre d'amis et d'amusements divers à l'estaminet ». Constatant des réunions

---

<sup>8</sup> A.D.D. 1R 524, « Dossiers d'associations ».

<sup>9</sup> Procès-verbal de l'assemblée général (1er octobre 1899). A.D.L. 4 M 306, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Roanne, 1880-1939. »

<sup>10</sup> Courrier de renseignements sur les formalités à remplir, du maire de Parnans au préfet de la Drôme (janvier 1913). A.D.D. 1R 524, « Dossiers d'associations ».

peu suivies et l'absence de matériel – à part une paire de gants de boxe –, il recommande de refuser l'agrément à la société<sup>11</sup>.

De fait, la sociabilité conscriptive est surtout composée de jeunes hommes entre l'adolescence et le début de l'âge adulte. Quelques listes d'un échantillon de près de 11000 adhérents sur la période 1870-1940, dans une dizaine de départements, mentionne l'âge des individus (pour plus de 2000 noms). En ce qui concerne les bureaux, 77% des membres sont âgés de 16 à 40 ans. Les 16-20 ans représentent environ 29% et les 21-30 ans 28%. En ce qui concerne les seuls membres, la part des 16-30 ans monte même à environ 60%, et les 31-50 ans environ 30%<sup>12</sup>.

Les liens d'amitié entre hommes semblent ainsi un des ressorts fondamentaux de la réunion dans une société de préparation militaire : on s'inscrit entre amis, entre parents, pour se donner un lieu de rencontre tout à la fois utile et agréable. L'adhésion fait l'objet de discussions entre amis. Sur cette carte postale des années 1910, représentant les élèves de la société de tir et préparation militaire de Doullens (Somme), un dénommé Alfred demande à un de ses proches, visiblement de son âge et domicilié à Nesle (à une soixantaine de kilomètres de Doullens), des nouvelles de ses parents. Il lui demande s'il va lui aussi suivre des cours de préparation militaire, « car, affirme-t-il, en suivant ces cours tu prépares aussi le brevet d'aptitude militaire ».



Figure 10 : la société de tir et de préparation militaire de Doullens (carte postale, c. 1910)<sup>13</sup>

<sup>11</sup> A.D.N. M 149/63, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Gondécourt-Lesquin ».

<sup>12</sup> Drôme, de la Loire, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, du Nord, du Pas-de-Calais, du Rhône, de la Gironde, des Vosges. Pour le détail des cartons utilisés, se reporter au chapitre 7 sur la sociologie des sociétés.

<sup>13</sup> G. Fayez édit. Doullens, carte postale, c. 1910, collection personnelle. Tous droits réservés.

Les similarités avec les sociabilités sportives contemporaines sont frappantes, malgré les différences de pratiques. Les associations permettent en effet une « structure pérenne [des] sociabilités amicales », finalement plus conditionnées par l’amitié que par l’appartenance territoriale, puisque les sociétés préparatistes regroupent souvent des jeunes de plusieurs villages<sup>14</sup>. Mais les liens, l’amitié et la solidarité sont des préalables autant que des conséquences de la fréquentation associative. Il n’est pas rare, pendant la guerre, que les membres d’une société restés à l’arrière maintiennent le lien avec les sociétaires partis au front. En Gironde, le patronage Saint-Joseph « les Jeunes de Langon » publie des « feuilles de route de la grande guerre des directeurs et des aînés du patronage ». La brochure contient une liste des sociétaires morts pendant la guerre, un article sur la foi, des extraits de lettres des gymnastes (dont l’un raconte qu’il s’entraîne à la barre fixe le soir), des résultats sportifs des adolescents encore trop peu âgés pour être sous l’uniforme. Les lettres qui sont publiées laissent suggérer que la brochure est envoyée dans les tranchées, et que les articles humoristiques qu’elle contient sont appréciés des poilus<sup>15</sup>. Les liens tissés dans les gymnases semblent aussi, parfois, durer longtemps, comme la suggère la floraison d’amicales d’anciens sociétaires. En 1927, un carton d’invitation mentionne le « premier grand concert-bal-tombola » de l’amicale « des anciens gyms des enfants du Rhône », alors que l’association, dissoute en 1914, ne fonctionne plus depuis plus de dix ans. L’évènement vise à lever des fonds pour refonder une société de gymnastique, preuve que les liens entre gymnastes sont encore vivaces et que le souvenir de l’association n’a pas disparu<sup>16</sup>. Appartenir à une société conscriptive, c’est aussi l’occasion de faire des rencontres avec des jeunes d’autres sociétés. À la fin des années 1880, la Patriote de Lyon va à la rencontre de l’Avenir d’Oullins : « on échangea des bouquets aux couleurs nationales, on se serra la main amicalement et fraternellement ». Après le tour de la ville, « un vin d’honneur fut servi et divers toasts furent portés tant à l’Avenir d’Oullins qu’à la Patriote de Lyon ». Les clairons sonnent le rappel, et les deux sociétés se séparent au pont de la Mulatière, « après s’être souhaité réciproquement réussite et prospérité<sup>17</sup> ».

L’amitié et la camaraderie sont des sentiments difficiles à mesurer. Mais les nombreuses cartes postales où figurent des photos de groupe de sociétés préparatistes ne laissent pourtant guère de doutes sur la complicité entre gymnastes. Leurs sourires – plus ou moins retenus pour assurer le sérieux de la photographie –, leurs mains fraternellement posées sur les épaules, leurs postures fanfaronnes semblent souvent plus éloquentes que des mots. Ces attitudes sont récurrentes, et semblent transcender les différences entre les associations (laïques, catholiques ou socialistes, sportives plus militarisées), avec une certaine continuité malgré cinquante ans d’une histoire bien chargée. On peut le voir, parmi de nombreux

---

<sup>14</sup> Benoît COQUARD, « Faire partie de la bande », *Genèses*, n° 111-2, 2018, p. 50-69.

<sup>15</sup> La publication date de 1918. A.D.G. 1R117, « Sociétés lettre “L” ».

<sup>16</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>17</sup> Coupure de presse, sans date précise, fin des années 1880. A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

exemples<sup>18</sup>, sur ces deux photos de groupes de patronages, l'un avant 1914 et l'autre dans les années 1930, ou encore sur ce détail d'une photographie de groupe du Gymnase civil de Valence en 1911.



Figure 11 : L'espérance d'Aubin (Aveyron) (carte postale, c. 1910)<sup>19</sup>



Figure 12 : Patronage « La Castine » (Saint-Cast, Côtes d'Armor) (carte postale, 1931)<sup>20</sup>

<sup>18</sup> Les sites de revente de cartes postales anciennes pullulent de clichés de sociétés de gymnastique. Plus de 200 cartes postales ont été consultées.

<sup>19</sup> A. Vinet, photographe Bressuire, carte postale, c. 1910, collection particulière. Tous droits réservés.



Figure 13 : le gymnase civil de Valence, (photographie, 1911)<sup>21</sup>

## 2. *L'intérêt militaire : joindre l'utile à l'agréable*

Le succès des sociétés préparatistes doit en effet beaucoup à leur aspect « utilitaire<sup>22</sup> » : il s'agit bien de joindre l'utile à l'agréable. Pour les promoteurs et les dirigeants des sociétés, l'objectif semble de fonder des lieux de sociabilités aussi agréables que bénéfique pour la collectivité. Du point de vue des pratiquants, il est plutôt question de concilier d'éventuels avantages pendant le service militaire avec le plaisir de la pratique et de la fréquentation de jeunes de son âge, au prix d'un encadrement disciplinaire. De nombreuses activités sont ainsi

<sup>20</sup> Anonyme, carte postale, 1931, collection particulière.

<sup>21</sup> Détail d'une photographie. Photographes Blain (Camille et Isidore) à Valence, 1911, A.D.D. 174J 54, « Affiches, photographies, panneaux (1878-1995) ».

<sup>22</sup> Voir par exemple la distinction des associations selon leur caractère « sportif », essentiellement centré sur la compétition, ou « utilitaire », cette dernière tendance pouvant se définir comme la « recherche d'utilité sociale », militaire, éducative ou hygiénique. T. FROISSART, *L'impasse...*, *op. cit.*, p. 33-34.

drapées dans une justification patriotique. La musique semble constituer le cas limite de cette conjonction de l'utile et de l'agréable. Les statuts du Lyon Club trompette, fondé en 1905, affirment ainsi vouloir :

*« Former une école préparatoire pour les jeunes gens n'ayant pas accompli leur service militaire à fin (sic) que ces derniers puissent à leurs arrivées au corps devenir d'excellents trompettes. En assistant régulièrement aux répétitions de la société, la jeunesse apprendra toutes les sonneries réglementaires françaises et étrangères, sous la bienveillance du chef de musique<sup>23</sup>. »*

La sincérité de tels objectifs pose question, et le décorum patriotique semble servir parfois de paravent de respectabilité à de simples divertissements. À Arras, la vénérable et très sérieuse société de tir « les carabiniers d'Artois » organisent pourtant dès 1881 un grand concours, avec trois disciplines, la carabine, la carabine Flobert et le ball-trap « lance boules », tandis qu'un « XII<sup>e</sup> grand concours international aux sociétés et amateurs français et étrangers » est organisé en mai-juin 1882 avec 5 000 francs de prix<sup>24</sup>. Les allusions qui évoquent le caractère divertissant du tir ne manquent pas, ce qui n'est pas incompatible avec l'aspect militaire de la pratique. Les statuts de la société d'escrime et de tir de Tournon-Tain (1889) ne mentionnent pas explicitement l'objectif de préparation militaire, mais « l'âge mûr trouvera dans le tir au pistolet et à la carabine Flobert un passe-temps agréable<sup>25</sup> ». L'exemple de la société de tir de Lyon, fondée sous le statut de société anonyme pour générer des revenus importants, est encore plus caractéristique : il s'agit d'un espace de loisir bourgeois, et le commissaire souligne en 1907 que « ses membres appartiennent à l'armée, à la magistrature au haut-commerce et à l'industrie ». Le grand concours annuel, étalé sur quatre jours, prévoit un millier de tireur, 100 000 cartouches, et 400 prix à décerner<sup>26</sup>. Le divertissement est parfois plus modeste : à Andernay (Meuse), le maire se renseigne en 1908 auprès du préfet pour connaître les droits légaux du curé qui a « sommé » les tireurs de s'arrêter pendant les vêpres, le champ de tir étant situé sur la place communale à 20 mètres de l'église. Le tir est là aussi désigné comme « un jeu public<sup>27</sup> ». La société de tir n'est non plus jamais loin de la chasse, même si le lien est difficilement établi : il y a 600 000 permis de chasse en 1914, plus de 1.5 millions en 1930<sup>28</sup>, ce qui en fait un loisir de masse qui se démocratise, et les cibles en forme de sangliers sont présentes dans tous les catalogues d'armuriers. Une affaire fait l'objet d'une

---

<sup>23</sup> A.D.R. 4M 545, « Associations de préparation militaire (1902-1950) ».

<sup>24</sup> A.D.P.D.C. 4J 2365, « Société des carabiniers d'Artois 1881-1892, convocations aux réunions, tirs et invitations aux fêtes, coupure de journaux ».

<sup>25</sup> Statut de décembre 1889 (4M237). A.D.A. 4M 235-238, « Sociétés de tir, d'instruction militaire et de gymnastique (1871-1932) ».

<sup>26</sup> A.D.R. 4M 545, « Associations de préparation militaire (1902-1950) ».

<sup>27</sup> A.D.M. E-DEPOT 512/110, « Andernay, société de tir : correspondance, arrêté, régime intérieur, concours, statuts (1908-1938) ».

<sup>28</sup> François COCHET, « Les Français et la chasse (XIX<sup>e</sup>- XXI<sup>e</sup> siècles) : le droit, les gibiers, les armes à feu », in Julie D'ANDURAIN, François AUDIGIER et Jean-Noël GRANDHOMME (éd.), *Les Français et les armes à feu de 1789 à nos jours*, Paris, Hémisphères éditions, 2018, p. 306.

enquête dans le Pas-de-Calais (Desvres, près de Boulogne), lorsqu'en 1910 des fusils Lebel et des cartouches auraient été détournées pour aller chasser le phoque sur les bords de mer<sup>29</sup> !

Pour Pierre Arnaud, ces nouvelles sociétés sont la manifestation d'une « sécularisation des loisirs », au détriment des jeux traditionnels comme la sarbacane. Si ce schéma semble robuste, l'idée d'une autonomie sportive croissante et d'un « militantisme » sportif sont plus discutables et accentuent artificiellement des différences entre pratiques conscriptives et pratiques sportives. « Dans un cas », affirme-t-il, « pure expression d'une volonté patriotique, civique et nationaliste, il contribuera à répandre des pratiques paramilitaires : gymnastique, tir et préparation militaire. Dans l'autre, il s'exprimera au travers de pratiques compétitives exigeant le perfectionnement simultané des techniques et des matériels<sup>30</sup> ». Les deux tendances sont effectivement fortement différenciées, mais rien ne permet de mettre rigoureusement en contradiction aspect ou intérêt militaire et recherche de la performance, comme on le voit dans le cas du tir. Le décorum patriotique ne présume pas de la motivation des pratiquants, ni du sens qu'ils donnent à leur pratique.

#### B. « Des mordus » : le plaisir de la pratique

Rien ne permet non plus de conclure que discipline conscriptive rime avec ennui. Supposer des états d'esprit que rien n'indique empiriquement relève souvent de l'extrapolation à posteriori d'inclinaisons contemporaines, caractéristique d'une « histoire axiologique », à la manière d'une l'histoire de l'art qui se résumerait à une histoire des chefs d'œuvres consacrés<sup>31</sup>. Richard Holt, même s'il écrivait dans les années 1980 que la gymnastique « ne fut jamais simplement un outil patriotique ou pédagogique », et que la pratique avait de « profondes racines dans la culture populaire des rues<sup>32</sup> », a avancé l'argument, pour expliquer le succès du football par rapport à la gymnastique, que « le jeu de ballon était simplement plus intéressant, imprévisible et ludique que les exercices physiques. Dans une société libre comme la France, la préférence individuelle, en faveur du jeu, finit par l'emporter ». Mais cette explication néglige un grand nombre de facteurs matériels – comme l'aspect économique de la gestion des associations – ou symboliques (effet de la publicité et de la presse sportive, du cadre scolaire, du cadre militaire, etc.), au profit d'explications psychologisantes non étayées, en supposant également la liberté individuelle des sportifs dans le choix de leurs pratiques. Il faudrait, pour affirmer de telles explications, pouvoir mener de larges enquêtes à la manière de ce qui a été fait en 2000 par le ministère de la Jeunesse et des sports. 93% des personnes interrogées qui déclaraient pratiquer des activités physiques recherchaient alors la détente, 83% la santé, 76% voulaient être avec leurs proches, 64%

---

<sup>29</sup> S.H.D. GR 2I 359, « Sociétés agréées de tir et sociétés scolaires de tir ».

<sup>30</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, op. cit., p. 128.

<sup>31</sup> P. VEYNE, *Comment...*, op. cit., p. 246-249.

<sup>32</sup> Richard HOLT, *Sport and Society in Modern France*, Basingstoke, Royaume-Uni, MacMillan, 1981, p. 45.

évoquaient la fonction de rencontre avec d'autres personnes, et seulement 19% étaient motivés par « la gagne<sup>33</sup> ». Une large partie de ces préoccupations sont compatibles avec la pratique dans une société de gymnastique. Même si beaucoup de choses ont changé d'un début de siècle à l'autre, on voit bien que la recherche du plaisir et du lien entre pratiquants est un moteur fondamental de l'association, qui est également présent dans les sociétés préparatistes.

Les rares témoignages de gymnastes au début du siècle soulignent le caractère plaisant de la pratique, malgré la discipline et le cadre militarisé. En Normandie, Éric Lefèvre a recueilli le témoignage d'un ancien gymnaste :

*« Un ancien gymnaste ne se souvient pas aujourd'hui d'être allé s'entraîner dans un esprit patriotique et revanchard. « Les gars étaient mordus » dit-il, et leur unique souci était de « faire du sport » après l'école ou le travail. Le même témoin raconte encore que ceux qui pratiquaient la gymnastique (barres parallèles, barres fixes, mouvements d'ensemble, pyramides...), lançaient le poids, couraient le 400m ou croisaient l'épée, le faisaient dans un but très précis : glaner des lauriers lors des différents concours organisés par l'Union des Sociétés de Gymnastique de France (USGF) à laquelle la section était affiliée<sup>34</sup>. »*

Dans le même ordre d'idée, un article de « conseils techniques » du *Soldat de demain* évoque la réalité d'une séance d'éducation physique. Il faut idéalement, selon l'article, attendre au moins une ou deux heures après les repas, commencer par une conférence ou une instruction de 15-20 minutes maximum « pour ne fatiguer l'attention des élèves », de préférence tenus assis en tenue de ville, qu'il faut rendre actif par des questions. Ensuite, toujours en tenue de ville, il faut préparer l'école du soldat avec ou sans armes (c'est-à-dire les manœuvres), mais pas plus de 15 ou 20 minutes. La tenue sportive vient seulement ensuite, « paire d'espadrille, culotte courte maintenue par une ceinture élastique et un tricot léger sans manche, si la température le permet, le torse sera laissé nu ». 2-3 minutes de pas gymnastique, qui font penser aux échauffements des clubs sportifs, sont ensuite recommandés. « Dès que tous les mouvements du règlement du 21 janvier 1910 seront appris, la leçon sera conduite le plus vigoureusement possible sans temps d'arrêts, de manière à faire entrer le corps en transpiration. La leçon se terminera par des exercices d'application ». L'article recommande ensuite aux gymnastes de se frotter le corps avec une serviette, « pour le sécher et le débarrasser de toutes les impuretés qui obstruent les pores et empêchent l'évacuation des sécrétions ». La douche est recommandée si la société est équipée<sup>35</sup>. Cette description rejoint celle d'un article du capitaine de la Raillière. Il recommande de « répartir les jeunes gens

---

<sup>33</sup> MINISTÈRE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE, INSTITUT NATIONAL DU SPORT ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE, Patrick MIGNON et Guy TRUCHOT (éd.), *Les pratiques sportives en France : Enquête 2000*, Paris, INSEP-Éditions, coll. « Statistiques, Repères, Analyses », 2018, p. 97-105.

<sup>34</sup> ÉRIC LEFEVRE, « Le sport à Condé-Sur-Noireau de la belle époque à la deuxième Guerre Mondiale (1890-1940) », *Annales de Normandie*, 43-3, 1993, p. 181-200.

<sup>35</sup> *Le Soldat...*, décembre 1910.

autant que possible par âge et par catégories ». 15 à 20 minutes doivent être consacrées à une conférence ; la séance de gymnastique éducative doit selon lui être consacrée à l'étude « des jeux, sports, chants, etc. », tandis que « les dimanches matin seront réservés aux marches d'entraînement, aux séances d'équitation, aux tirs. Les après-midis du même jour seront avantagement utilisés par la pratique des grands jeux : foot-ball, tennis, canotage, natation, excursions, etc. ». La séance ressemble ainsi davantage à un entraînement sportif qu'à un exercice de caserne, et rien ne laisse affirmer dans quelle mesure la discipline recherchée est réellement respectée : la vigueur des règlements intérieurs laisse paradoxalement présager un ordre bien souvent tout relatif.

Henri Bader, gymnaste à la Gauloise de Montbéliard avant la guerre de 1914, qui devient ensuite lui-même président de la société, se souvient sans la renier de l'omniprésence du patriotisme. Il insiste sur le rôle des chansons édifiantes, apprises à l'école et chantées ensuite dans les familles ; il évoque aussi l'image d'une carte postale « qu'on voyait dans les bureaux de tabac, ça se passait au château de Belfort, le lion qui s'était dressé tout d'un coup, puis qui avec ses deux pattes de devant regardait l'Est, "un peu moins de bruit là-bas<sup>36</sup> !" ». Il affirme aussi que ce patriotisme était « inséparable » de l'objectif militaire, comme le montrait selon lui les grandes fêtes fédérales. Mais son témoignage donne dans le même temps la même impression de passion de la pratique et de recherche du divertissement. À plusieurs dizaines d'années de distance, il se remémore des fêtes de gymnastique et des tonneaux de bière ; il parle également du tir comme d'un « sport », inséparable de la gymnastique. Il se souvient avec amusement que faute de douches, les gymnastes allaient se baigner à la rivière, et que sans chauffage en hiver, ils restaient parfois collés à la barre fixe gelée, ce qui montre leur motivation<sup>37</sup>.

Le témoignage de Claudius Favier recueilli par Pierre Arnaud, qu'il a d'ailleurs intitulé « ma vie sportive à l'Alouette des Gaules », donne la même impression. À 11 ans, en 1894, il se classe premier d'un concours interne à la société de gymnastique de Bourg-en-Bresse, « à [sa] grande surprise et à [sa] grande joie », ce qui lui permet d'intégrer la délégation des pupilles de la société pour le concours de l'union régionale. C'est le début d'une riche carrière de gymnaste. « Je crois sincèrement que le plaisir éprouvé à l'occasion de ce concours n'a jamais été égalé par les nombreux concours auxquels j'ai participé plus tard, même lorsque je m'y suis classé premier ». Son témoignage souligne le plaisir de la pratique de la gymnastique, et la recherche de performance et de victoire : il semble effectivement un « mordu ». Claudius Favier souligne aussi la diversité des pratiques au sein des sociétés de gymnastique – et de tir, qui sont souvent un mélange des deux ou qui s'associent étroitement –, ce qui permet aux individus de pratiquer selon leurs goûts. En l'occurrence, il est doué pour le lancer de poids,

---

<sup>36</sup> Effectivement la carte postale existe telle qu'elle est décrite, avec la légende « Après Agadir, le lion s'impatiente ». Collection particulière.

<sup>37</sup> Témoignage enregistré par François Vion-Delphin, professeur d'histoire au lycée Cuvier, en 1978. ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 6AV133, « Entretiens ».

discipline souvent présente dans les concours de gymnastique. Son parcours illustre aussi la multi-adhésion des sociétaires, puisqu'il pratique aussi l'athlétisme au sein de l'Union sportive Bressanne.

Les statuts de la société de gymnastique de Saillans (Drôme), en 1894, précisent de la même manière que « le but de la société est de former des jeunes gens lestes et vigoureux et adroits tout en donnant du mouvement et de la gaieté à la localité », mais que « les exercices ne se borneront pas aux agrès. On fera aussi des exercices militaires, de la boxe de la canne et de l'escrime. De cette manière, les jeunes gens n'ayant pas d'aptitudes pour les appareils ne seront pas rebutés et la société pourra ainsi rendre service à tout le monde<sup>38</sup> ». La leçon d'éducation physique, telle qu'elle est élaborée au début du XXe siècle et qui sert de base au brevet militaire et aux programmes des sociétés préparatistes, comprend également une grande diversité d'exercices. La gymnastique « éducative », en plus des mouvements de la gymnastique suédoise, contient de nombreux jeux (l'épervier, le chat perché, etc.) et des courses ; la gymnastique « d'application » comprend l'escrime à la baïonnette, les luttes de tractions/répulsion, le lancer de poids, des exercices aux agrès, la natation. Enfin, la gymnastique de « sélection », réservée aux athlètes accomplis, comprend les acrobaties aux agrès, et les sports comme le football ou le ski<sup>39</sup>. Les gymnastes prennent aussi fréquemment la pose, et l'activité des sociétés est très tournée vers le spectacle, comme ici au Gymnase Civil de Valence<sup>40</sup>.

---

<sup>38</sup> A.D.D. 1R 524, « Dossiers d'associations ».

<sup>39</sup> Voir par exemple les exercices proposés aux sociétés de préparation militaire dans un manuel populaire : COMMANDANT CHAPUIS, *Manuel de la préparation militaire en France...*, *op. cit.*

<sup>40</sup> A.D.D. 174J 54, « Affiches, photographies, panneaux (1878-1995) ».



**Figure 14 : le gymnase civil de Valence (photographie, c. 1910)**

Une grande partie du quotidien des associations est consacrée à la préparation des manifestations auxquelles participe la société, avec l'entraînement individuel et collectif qui en découle. La compétition est en effet un aspect important de la vie des sociétés préparatistes, même si la forme du concours offre une modalité différente des championnats des « sports anglais », qui proposent un calendrier de rencontres souvent hebdomadaires,

tandis que les concours de gymnastique ou de tir sont moins fréquents. Les organisateurs publient généralement plusieurs semaines à l'avance un programme qu'il s'agit de suivre scrupuleusement, et qui sert également de programme d'entraînement pour l'année. Il est difficile de rentrer dans l'intimité des gymnases, mais plusieurs documents suggèrent l'importance de ces manifestations. À Tarare (Rhône), en 1895, cette préparation est perturbée :

*« Un des sociétaires, le jeune Thomasset fils de l'adjoint au maire de Tarare, se prévalant de la qualité de son père, et aussi de son prétendu savoir personnel, s'abstint de suivre les cours préparatoires. Cette attitude déplut aux membres de la société qui, craignant que Thomasset, en raison de ses trop fréquentes absences ne fut pour eux une cause d'insuccès dans le concours précité, décidèrent par un vote de l'éliminer. »*

S'ensuit des divisions dans la gestion de l'Union Tararienne, avec une tentative de fondation d'une société concurrente autour du gymnaste courroucé<sup>41</sup>. Cet exemple montre l'importance des récompenses obtenues. Ces succès forment un palmarès, célébré par les sociétés, avec notamment des collections de diplômes qui sont précieusement conservés, comme ce diplôme attribué au gymnase civil de Valence :

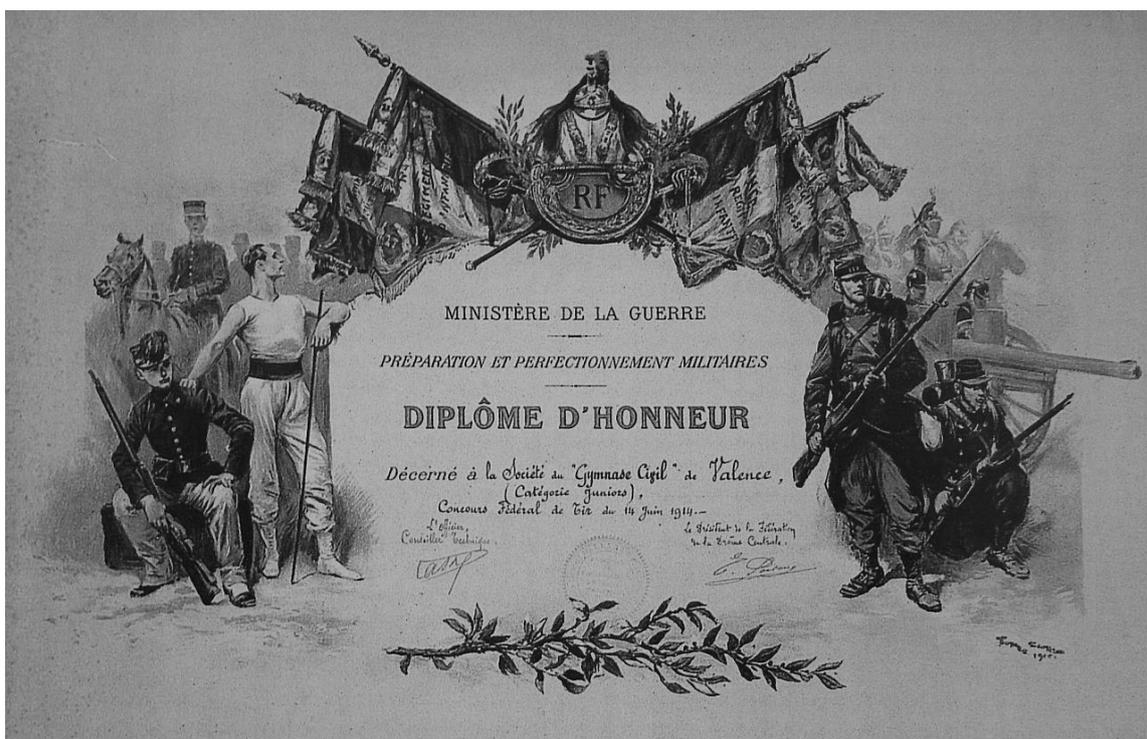


Figure 15 : diplôme attribué au Gymnase Civil de Valence (concours fédéral de tir du 14 juin 1914)<sup>42</sup>.

<sup>41</sup> A.D.R. 4M 540, « Associations (1880-1920) ».

<sup>42</sup> A.D.D. 174J 38, « Diplômes ».

### C. L'attrait des concours, des aventures mémorables

Richard Holt notait que les succès de la gymnastique s'expliquent en grande partie par la « dimension festive » qui « combine démonstration publique et camaraderie privée<sup>43</sup> ». Le concours est en effet l'incarnation de la sociabilité « conscriptive », aussi bien pour le tir que pour la gymnastique. La compétition se double du voyage, à une époque de développement sans précédents des transports. Certaines sociétés se révèlent très mobiles. La société de gymnastique « La Gauloise » de Vaise (Rhône), a par exemple participé aux concours de Nîmes et d'Aix-les-Bains en 1894, de Clermont en 1895, de Jallieu et de Genève en 1896, d'Avignon en 1897, de Cette en 1898, de Genève 1899, tandis que la société prévoit de participer à ceux de Grenoble et de Saint-Rambert-l'Isle Barbe (à Lyon) en 1900<sup>44</sup> ! Les concours de tir sont aussi très fréquents et certains tireurs font une véritable saison sportive, allant de compétition en compétition, parfois même de pays en pays. Il faut dire que certaines sociétés ont des installations imposantes : la société mixte de tir de Lyon a par exemple un stand avec 30 cibles pour des tirs à l'arme de guerre de 200 à 500 mètres. Tous les premiers dimanches du mois, le stand est ouvert gratuitement au public, mais ce sont surtout les concours qui attirent des tireurs venus de Suisse, de Belgique et d'Italie<sup>45</sup>. Les voyages sont parfois de véritables épopées. Les Touristes lyonnais font par exemple leur sortie annuelle en 1911 à Villefranche ; les 250 sociétaires sont accueillis à la descente du train, à 8h45 du matin, avec vin blanc et broche<sup>46</sup>. Les destinations des gymnastes sont parfois plus exotiques. La Bulletin de la société de gymnastique et d'armes d'Arras relate ainsi le voyage des sociétaires à Prague en juin 1901 : « je ne sais ce qu'il adviendra de chacun de 27 artésiens qui formaient notre groupe. Mais ce dont je suis sûr, c'est que jamais aucun d'eux n'oubliera de sa vie la réception qui nous attendait », assure un des membres, tandis que le retour des gymnastes à Arras est salué par un grand défilé depuis la gare, avec l'escorte de toutes les sociétés de la ville<sup>47</sup>.

En 1911, une délégation de la société de préparation militaire d'Oran participe à la fête annuelle de l'USPMF au jardin des Tuileries. Le journal local *l'Écho Sportif de l'Oranie*<sup>48</sup> publie un long article qui relate dans le détail le voyage et le concours. L'article est signé « un élève », mais c'est plutôt un des dirigeants qui semble avoir tenu des notes. Après la traversée, visite de Marseille, « cette belle ville phocéenne », « Longchamp le pont transbordeur, Notre Dame de la Garde etc. » qui donnent, au souper « des exclamations de joie sur ce chacun avait vu », puis, depuis le train, la découverte de la vallée du Rhône, « où l'on pouvait admirer à

---

<sup>43</sup> R. HOLT, *Sport and Society in Modern France...*, op. cit., p. 51.

<sup>44</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>45</sup> A.D.R. 4M 545, « Associations de préparation militaire (1902-1950) ».

<sup>46</sup> A.D.R. PER/1415/1, *Bulletin officiel des touristes lyonnais*, numéro 13, novembre 1911.

<sup>47</sup> Août 1901. A.D.P.D.C. 4J 2279, « Société de gymnastique et d'armes à Arras, fêtes, affiches, programmes 1879-1906. Bulletin mensuel de la XXXème fête fédérale publié par le Bulletin de la société de gymnastique et d'armes d'Arras n°2 1903-1904 ».

<sup>48</sup> Numéros des 22 juillet et 29 juillet 1911, disponibles sur *Gallica*, repéré via une mention dans *Le Soldat de demain*.

gauche les contreforts des Cévennes et à droite ceux des Alpes », avant deux courtes escales à Lyon et à Dijon. Embarquée le lundi 3 juillet à 17h, la troupe arrive à Paris le jeudi 7, à 17 heures, ce qui n'empêche pas les gymnastes de faire les visites officielles le vendredi, des exercices à Vincennes le samedi matin avant de visiter Paris (Palais Bourbon, Tour Eiffel, Invalides, Bois de Boulogne, l'Opéra et les grands magasins).

*« Vous allez dire qu'après une si longue promenade nous irions nous coucher. Nenni, Paris la nuit est admirable et nous voulions nous rendre compte de l'effet qui n'en doutez pas, nous a ébloui, et le mouvement est aussi actif que le jour ».*

Un voile pudique est jeté sur la virée nocturne des jeunes gymnastes, qui ne rentrent pourtant, selon l'article, qu'à 3 heures du matin, alors que le réveil sonne à 5 heures pour un concours qui débute à 7 heures du matin ! C'est par l'imagination qu'il faut deviner les occupations nocturnes d'un groupe d'adolescents en vadrouille dans le Paris de la Belle Époque. Le voyage reste néanmoins, à coup sûr, mémorable pour les gymnastes. La traversée de la Méditerranée n'est pas rare : le concours national de l'USGF, qui change de lieu tous les ans, a lieu à Alger en 1896, à Tunis en 1912<sup>49</sup> et à Alger à nouveau en 1930 pour le centenaire de la conquête.

## II. Du défilé national au concours de tir au village : la fabrication de nouveaux rites

### A. Les fêtes fédérales, des manifestations énormes

Les fêtes sont en effet un aspect essentiel du mouvement préparatiste. Une véritable ingénierie se développe dans le domaine, comme le montre l'ouvrage de Léon Ducret de l'USGF, paru en 1888. Tous les points importants de l'organisation sont abordés, jusqu'à l'installation des toilettes et des buvettes, étant entendu que « l'abus de l'eau, d'ailleurs, peut causer de plus graves indispositions que l'absorption (sic) de quelques bocks, surtout si les organisateurs ont veillé à ce que le concessionnaire de la cantine ait des boissons saines et de bonne qualité<sup>50</sup> ». Les fonctions politiques et idéologiques de ces grandes manifestations assurent le soutien des hommes politiques, qui sont souvent eux-mêmes présents<sup>51</sup>. Les fêtes de l'USGF sont importantes politiquement mais sont aussi des événements frappants par leur taille impressionnante, notamment lors de « l'étonnant spectacle » des mouvements d'ensemble, avec plusieurs milliers de gymnastes effectuant les mêmes mouvements de manière

---

<sup>49</sup> Pour une liste complète, voir par exemple l'Annuaire fédéral de 1927.

<sup>50</sup> Léon DUCRET, *De l'organisation des fêtes de gymnastique*, chez Éd. Duruy, 1888, p. 60.

<sup>51</sup> Les dirigeants de la Troisième République étant, de manière générale, friands de fêtes et de commémorations, en quête de symboles, ce qui se traduit par un véritable « âge d'or festif ». Les sociétés conscriptives y jouent un grand rôle au tournant du siècle, y compris lors du 14 juillet. Rémi DALISSON, *Célébrer la nation. Les fêtes nationales en France de 1789 à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 2009, p. 264-267.

synchronisés<sup>52</sup>. L'importance politique est symbolisée par la fête de 1882 à Reims, marquée par la présence de Jules Ferry. L'évènement devient un véritable acte fondateur pour le mouvement préparatiste, grâce à cette nouvelle légitimité donnée par les républicains. Ferry affirme sceller dans cette fête « un pacte sérieux et durable » entre l'USGF et l'Université, en saluant les gymnastes comme « l'avant-garde pacifique de la patrie armée » et donnant un rendez-vous dix ans plus tard, « dix ans d'application des lois nouvelles, dix ans d'enseignement obligatoire et d'exercices militaires donneront à la France des générations viriles, raisonnables, saines d'esprit et saines de corps<sup>53</sup> ». Le discours du général Chanzy devient, au prix de quelques contorsions, la véritable devise des gymnastes (« faites-nous des hommes, nous en ferons des soldats », vraisemblablement jamais prononcée sous cette forme). Le côté spectaculaire est plutôt montré par la trentième fête fédérale de gymnastique à Arras, les 22 et 23 mai 1904, que le président de la République honore de sa venue, et qui est particulièrement bien documentée. Les deux cartes postales suivantes donnent l'idée de la popularité de l'évènement et de son gigantisme<sup>54</sup>. Les rues sont pavoisées sur tout le parcours du défilé, tandis que 5 000 gymnastes participent aux mouvements (sans compter, donc, ni les moniteurs ni le public), dans une ville de 27 000 habitants. Selon le bulletin édité pour l'occasion par les organisateurs, le budget prévisionnel est de 70 000 francs au minimum, ce qui représente une économie par rapport à l'édition précédente, puisque selon eux la fête à Nice aurait coûté 127 000 francs<sup>55</sup>.

---

<sup>52</sup> B. CARITEY et M. KRÜGER, « Les fêtes nationales de gymnastique en Allemagne et en France (1860-1914) », *op. cit.*

<sup>53</sup> Voir les épreuves du Bulletin administratif de l'Instruction publique. A.N. F/17/6920, « Enseignement secondaire. Gymnastique, escrime, équitation, exercices militaires. (1809-1902) ».

<sup>54</sup> A.D.P.D.C. 39 Fi 1308, Arras. XXXe fête fédérale de gymnastique. Exercices d'ensemble des 8 000 gymnastes devant la tribune présidentielle, carte postale signée E.C., 1904., 1904 ; A.D.P.D.C. 38 Fi 2085, Arras XXXe fête fédérale de gymnastique, les Sociétés se rendant au champ de manœuvre (1904), 1904.

<sup>55</sup> A.D.P.D.C. M 4540, « Trentième fête fédérale de gymnastique (1904) ».



Figure 16 : fête de l'USGF à Arras, 1904. Le défilé (carte postale)



Figure 17 : fête de l'USGF à Arras, 1904. Les mouvements d'ensemble (carte postale)

Cette énormité semble perdurer, dans des proportions néanmoins réduites. En 1939, la vingtième fête fédérale nationale et internationale de gymnastique de la fédération française de gymnastique et d'éducation physique est organisée à Roanne ; 3 000 participants sont prévus, et le budget dépasse 390 000 francs, dont 10 000 francs de subventions du département et 160 000 francs de la municipalité, qui évoque un intérêt pour la « propagande pour le tourisme » de la région<sup>56</sup>. Les concours de l'USTF se prêtent moins à des défilés spectaculaires mais les événements sont aussi gigantesques, avec des dizaines de milliers de cartouches brûlées pendant plusieurs jours. Par exemple, la « Xe fête annuelle des sociétés de tir de France », qui est dans le même temps le « Concours international de tir » a lieu à Roubaix du 8 au 27 juin 1910, avec un banquet organisé tous les jours. Le ministre de la guerre, le général Brun, se rend sur place pour la clôture du concours, le 26 juin. Le maire réclame, devant le succès attendu de la manifestation, 3 bataillons d'infanterie et plus de 100 gendarmes pour assurer le maintien de l'ordre<sup>57</sup>.

L'USPMF organise pour sa part un grand défilé à Paris chaque année depuis 1888, avec ce même double aspect politique et spectaculaire. Les épreuves physiques ont lieu le matin à Vincennes, avant le défilé des sociétés l'après-midi devant une tribune officielle installée dans le jardin des Tuileries. Le 12 juin 1910, selon le *Soldat de Demain*, ce sont 8 000 jeunes qui participent au défilé, dont 3 000 enfants des écoles de Paris, devant 30 000 spectateurs. Le spectacle se conclut par des concerts dans les jardins et de le lancer d'un ballon par l'aéronautique club de France<sup>58</sup>.

---

<sup>56</sup> A.D.L. T 687, « Sports : associations, demandes de subventions (1925-1940) ».

<sup>57</sup> A.D.N. M 145/13, « Voyages ministériels. Général Brun (Ministre de la guerre), Roubaix, fête des sociétés de tir, 26 juin 1910 ».

<sup>58</sup> *Le Soldat...*, juillet 1910.

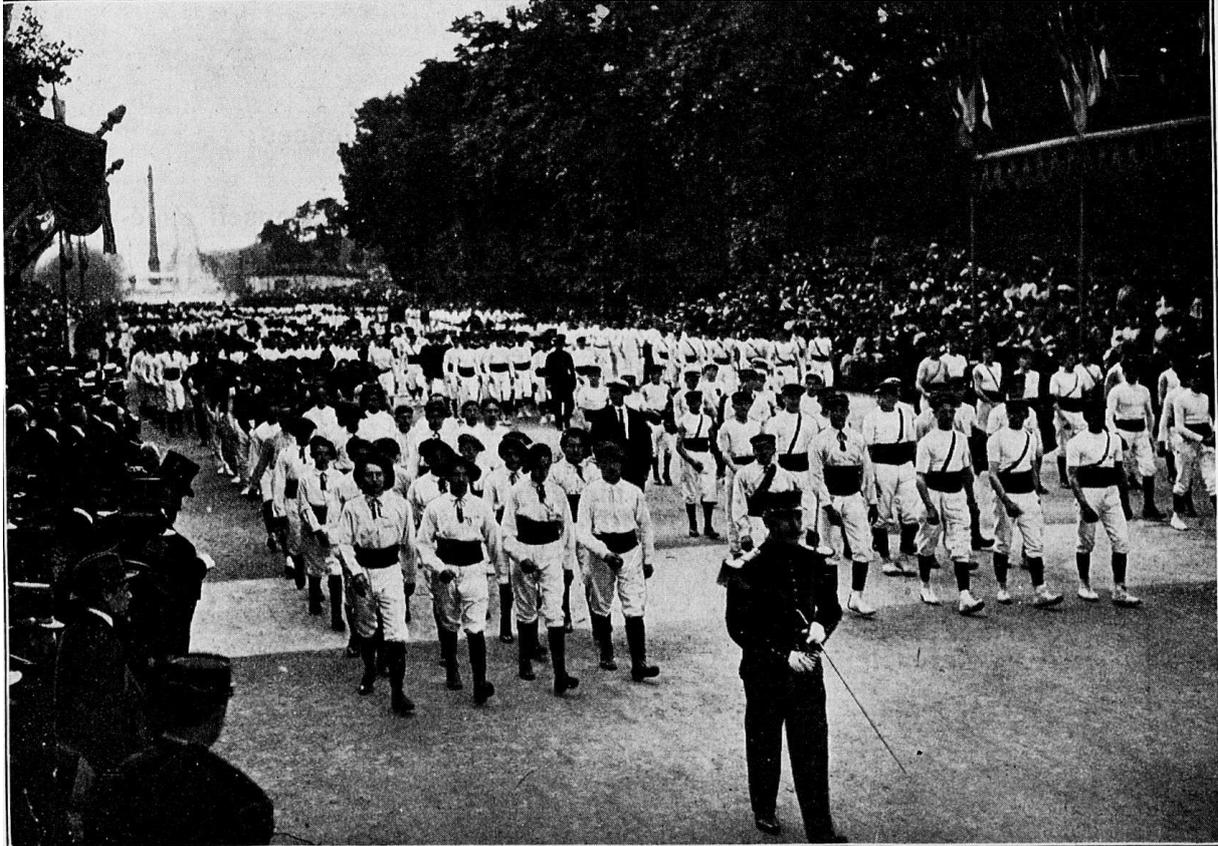


Figure 18 : défilé de l'USPMF de 1914<sup>59</sup>.

Le président de la République est régulièrement présent, comme Albert Lebrun qui s'y montre en 1932, 1934, 1937 et 1938<sup>60</sup> ; le gouvernement se fait toujours au moins représenter par un ministre. La recherche de l'aspect spectaculaire est manifeste. Lors du congrès fédéral de 1911, l'USPMF innove en organisant de nuit un cortège lumineux. Des gendarmes à cheval et des cyclistes défilent avec des sections de préparation militaire en armes. Puis ce sont « 8 grenadiers du premier Empire porteurs de torches à essence », et « 8 grenadiers de la garde », un « tambour-major en costume du premier Empire », un « vivandière » et « 30 tambours et clairons, en soldats de la première république » ; vient ensuite un « grand panneau lumineux de 16m », puis un aéroplane Blériot illuminé, ainsi qu'une poupe de navire « cuirassé à tourelles armée de canons illuminé<sup>61</sup> ».

<sup>59</sup> « La fête de l'Union des sociétés de préparation militaire. Le défilé aux Tuileries devant le président de la République ». *Armée et Marine, revue hebdomadaire illustrée*, 21 juin 1914 (numérisée sur Gallica).

<sup>60</sup> *Le Soldat...*, numéros de juillet 1932, juin 1934, juillet 1937 et juillet 1938.

<sup>61</sup> *Ibid.*, mai 1911.

## B. Le folklore préparatiste

Les fêtes préparatistes servent aussi à l'animation des villes, tandis qu'elles rythment la vie et l'activité des sociétés. Les municipalités tentent d'attirer ces événements propices aux bonnes affaires des commerçants autant qu'à leur image de marque<sup>62</sup>. Les fêtes et les concours en tout genre se multiplient alors, au niveau des associations elles-mêmes, ou au niveau des unions régionales qu'elles composent peu à peu. C'est même une des fonctions principales de ces fédérations locales que de proposer des compétitions éclatantes qui permettent aux sociétés adhérentes de se mesurer entre elles. Charles Duranson, le président des « Enfants de l'avenir », société du V<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, raconte ainsi le tournoi de gymnastique de la fédération de l'Est et du Sud-Est à Annecy, qui a lieu en 1908. Il évoque 1700 gymnastes exécutant les mouvements d'ensemble que rythmait une musique « très bien adaptée ».

*« De cette splendide manifestation, je retiendrai surtout, — ne voulant pas entrer dans de trop longs détails techniques, — le défilé, qui n'a été qu'une ovation ininterrompue pour nos jeunes gens, et l'exécution des ensembles qui a laissé, de toutes les productions, l'impression la plus profonde.*

*C'est au travers de la presque totalité des rues d'Annecy, qu'une centaine de Sociétés, d'allure vraiment martiale et drapeaux déployés, ont défilé dans un ordre parfait qui a été fort remarqué. Je m'en veux d'être obligé, précisément, à cause de ce bon ordre qui n'a cessé (sic) de régner, d'écrire ce mot trop protocolaire de « défilé » c'est « marche triomphale » que je voudrais dire.*

*Figurez-vous des rues magnifiquement transformées en de véritables avenues où les fleurs le disputaient aux maisons disparaissant sous les drapeaux qui claquent joyeusement au vent — vent frais, ma foi ! — en l'espace que leurs rangs serrés laissent, libre, dans l'étroit encadrement des fenêtres, ce ne sont que gracieuses annecéennes (sic) jetant à pleines mains des fleurs sur les gymnastes. Ils en étaient littéralement couverts ; pas un qui n'ait reçu un mignon bouquet. Certains même, vers qui sont plus particulièrement allés les jolis sourires en avaient plusieurs. Heureux gyms<sup>63</sup> ! »*

L'emphase de la description correspond néanmoins à l'impression donnée par les articles de presse et par les photographies de carte postale qui décrivent des moments de d'enthousiasme populaire qui mobilisent toute une ville. Ces manifestations rencontrent ainsi un certain succès public. Le télégramme du commissaire spécial au ministère de l'Intérieur, en 1904, pour le concours de gymnastique à Armentières, mentionne que la visite du ministre André a été accueillie par « une foule considérable massée sur le parcours de la gare à la mairie lui a fait une ovation enthousiaste aux cris de vive la République ! vive le général André ! » tandis

---

<sup>62</sup> Ce qui n'a rien de nouveau si l'on compare à des concours médiévaux dans lesquels se déploient des enjeux similaires. Jean-Dominique DELLE LUCHE, « Jours de fête. Les rassemblements des tireurs dans le Saint-Empire et leur organisation temporelle », *Questes. Revue pluridisciplinaire d'études médiévales*, 31, 2015, p. 81-107.

<sup>63</sup> *Bulletin trimestriel des enfants de l'avenir*, n.3, 1<sup>er</sup> juillet 1908. A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

que la ville était « brillamment pavoisée<sup>64</sup> ». Cet engouement populaire provoque même, parfois, des inquiétudes pour les services d'ordre qui craignent des débordements, comme c'est par exemple le cas en juin 1910 lors de la visite prévue à Roubaix, pour la fête de la société de tir, par le général Brun, ministre de la Guerre, alors qu'une grève fait rage à la filature Motte-Bossut<sup>65</sup>. Encore dans l'après-guerre, le maire de Sury-le-Comtal (Loire) demande dix gendarmes supplémentaires pour effectuer le service d'ordre dans la commune à l'occasion des fêtes de gymnastique des 14 et 15 juin 1924 : 10 à 12 000 personnes sont attendues<sup>66</sup>, dans une petite ville d'environ 3 000 habitants.

Ce succès repose en grande partie sur la forte impression laissée par les grands mouvements d'ensemble synchronisés, souvent en musique. C'est par exemple le cas lors des fêtes d'éducation physique organisées au stade de Gerland à Lyon en 1926<sup>67</sup>. Cette esthétique des rassemblements de masse, en particulier des masses juvéniles, parcourt tout le XX<sup>e</sup> siècle, des fêtes préparatistes jusqu'aux fêtes organisées par Vichy<sup>68</sup>, puis lors des grandes compétitions mondiales de la fin du siècle, comme les cérémonies d'ouverture des jeux olympiques.

---

<sup>64</sup> A.D.N. M 146/29, « Voyage à Armentières du ministre de la Guerre – concours de gymnastique, 31 mai 1903 ».

<sup>65</sup> A.D.N. M 145/13, « Voyages ministériels. Général Brun (Ministre de la guerre), Roubaix, fête des sociétés de tir, 26 juin 1910 ».

<sup>66</sup> Courrier du 30 mai 1924. A.D.L. 4 M 400, « Autres manifestations sportives (gymnastique, athlétisme, tir, boules, épreuves nautiques, football, rugby, boxe, courses d'ânes) : arrêtés d'autorisation, organisation, affiches (1901-1936) ».

<sup>67</sup> Anonyme, photographies, 1926. A.D.N. 2 T 1376-1377, « Fonds du rectorat de Douai-Lille. Enseignement de la gymnastique ».

<sup>68</sup> Rémi DALISSON, « La propagande festive de Vichy », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 207-3, 2002, p. 5-35.



Figure 19 : les fêtes de Gerland (1) (photographie, 1926)



Figure 20 : les fêtes de Gerland (2) (photographie, 1926)

Cet effet sensationnel nécessite une organisation précise, qui est symbolisée par l'attention portée aux uniformes par les sociétés. Elle s'appuie sur le goût de l'époque pour les défilés militaires en fanfares ; si bien qu'une réglementation a du rapidement interdire aux sociétés préparatistes de copier de trop près la symbolique militaire des uniformes et des grades<sup>69</sup>. Les Touristes lyonnais par exemple portent une tunique « genre dolman », « en drap bleu de la capote d'infanterie, boutonnant droit devant, par un seul rang de 9 boutons en métal blanc, pattes d'épaules en laine noire, avec deux boutons, col droit en drap fin, bleu plus foncé que celui du vêtement », ainsi qu'un « képi forme saumur du drap du vêtement avec un turban drap plus foncé du collet, de 55 millimètres de hauteur, au milieu sur le devant, est brodé une étoile en laine rouge ». La « maison Michel, passage de l'Argue » se charge même de la vente dudit uniforme, au prix de 3,50 francs<sup>70</sup>. La tenue est requise pour la distribution annuelle des prix le dimanche 12 mars 1911, qui est censée être présidée par Messimy – finalement empêché – dans la salle du nouvel-Alcazar. La casquette doit être « lavée et blanchie soigneusement, les boutons bien astiqués » ; l'amende est d'un franc en cas d'absence, et la cérémonie est suivie d'un bal le soir<sup>71</sup>. La normalisation très précise des uniformes est aussi marquante sur les photographies de groupe des sociétés, notamment avant 1914 ; la mode dans l'entre-deux-guerres est plutôt à la culotte de sport, même si l'uniforme subsiste pour les défilés.

Le genre des fêtes semble évoluer à la fin des années 1920, avec l'introduction de plus en plus fréquente de rencontres sportives. Par exemple en 1928, une grande manifestation est organisée à Metz pour la cinquième fête fédérale des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire et de tir de la Moselle, les 27 et 28 mai, en présence du maréchal Lyautey et de Bourguignon, le chef de cabinet de Painlevé, accompagnés de plusieurs généraux et du sénateur Guy de Wendel. Une grande course cycliste et une fête du moto-club sont organisées le dimanche après-midi, avant une retraite aux flambeaux le soir. Le lundi matin, les concours athlétiques et les concours de tir sont suivis d'un banquet à midi, suivi du traditionnel grand défilé et de la réception de Lyautey à l'Hôtel de ville. Mais l'après-midi donne lieu à une fête sportive plus originale, avec des démonstrations des moniteurs militaires du CIP de Strasbourg, et des matchs de football (sportive Thionilloise contre ASM) et de rugby (Vaillante Messine contre sélection militaire du 6<sup>e</sup> CA), puis de concerts<sup>72</sup>. Le schéma est similaire pour la XV<sup>e</sup> fête de la fédération régionale des sociétés de tir et de préparation militaire du Sud-Ouest à Saint-Girons, les 11, 12 et 13 août 1928, même si les matchs sont

---

<sup>69</sup> Circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 septembre 1885. A.D.N. M 219/9, « Sociétés de tir et gymnastique. Demandes d'armes et munitions 1880-1887 ».

<sup>70</sup> A.D.R. PER/1415/1, *Bulletin officiel des touristes lyonnais*, n. 31, mai 1913.

<sup>71</sup> *Ibid.* n. 5, mars 1911.

<sup>72</sup> A.N. 313AP/28, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Fêtes organisées par les fédérations, les sociétés (1927-1928) ».

remplacés par des épreuves athlétiques, avec notamment un marathon, suivi d'une grande fête de nuit (« productions, ballet, feu d'artifice sur le Salat, Bal, fête foraine »)<sup>73</sup>.

### C. Des fêtes annuelles, des bourgs jusqu'aux petits villages

Les démonstration préparatistes prennent aussi leur place dans le calendrier des fêtes de bourg et de village. Les associations participent aux manifestations festives locales, tandis que chaque société organise sa propre fête annuelle, souvent composée d'un concours ou d'un tournoi et d'une partie plus divertissante (productions artistiques, bal). Les années 1900-1910 apparaissent véritablement comme la « Belle Époque » des fêtes de gymnastique. Les bals, qui jouent un rôle très important dans la France du début du siècle<sup>74</sup>, ont de multiples fonctions : rassembler les sociétaires et leurs proches, divertir les jeunes hommes et favoriser les rencontres, attirer de nouvelles recrues, mais aussi garnir les finances de la société. L'assemblée générale de l'Avant-Garde du quatrième arrondissement de Lyon décide ainsi en 1897 « qu'une fête gymnastique, suivie de bal, serait donnée par la société au mois de juin. [...] La fête gymnique sera gratuite et il sera distribué des cartes, le plus possible, de manière à attirer beaucoup de monde au bal du soir, qui sera payant, et permettra ainsi d'augmenter l'avoir de la société<sup>75</sup> ». À Aubenas en Ardèche, la fête annuelle en 1911 a lieu les 12 et 13 août. Les festivités commencent le samedi soir par une retraite aux flambeaux, qui regroupe la fanfare (la Lyre Albenassienne), les Sapeurs-Pompiers et l'Etoile Sportive Albenassienne (société sportive et gymnastique). Un concours d'éducation physique est prévu le dimanche matin ; à 13 heures, un défilé de toutes les sociétés locales faisant le tour des quartiers de la ville se conclue par une grande manifestation gymnique, en musique, avec 600 gymnastes. À partir de 20 heures, une « fête de nuit », avec « productions costumées, ensembles lumineux, concert au château, fête foraine à l'Airette », se conclut par un bal. Les festivités se terminent le lundi par des « concours individuels, concours olympiques, championnats », un second défilé l'après-midi, un « festival gymnique par les sociétés primées et les sections féminines », ainsi que la distribution des récompenses. La fête foraine continue le soir, avec un concert et un concours de boules, et des « jeux divers dans chaque quartier ». Le clou du spectacle est une démonstration d'aviation « par Henri Guerre de Lyon, élève de Kimmerling<sup>76</sup> ». À Annonay, également en Ardèche, une fête des amicales laïques est organisée en 1914. Un grand concert a lieu le samedi ; le dimanche, un grand défilé regroupe les pompiers, qui marchent en tête et en uniforme – la ville n'a pas de garnison –, et toutes les

---

<sup>73</sup> A.N. 313AP/285, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Affaires générales, correspondance avec les sociétés (1926-1928) ».

<sup>74</sup> Le bal associatif est à mi-chemin entre le « bal privé » et les « lieux de bal ». Paul GERBOD, « Un espace de sociabilité : le bal en France au XXe siècle (1910-1970) », *Ethnologie française*, 19-4, 1989, p. 362-370.

<sup>75</sup> Compte-rendu de l'assemblée générale par le commissaire spécial, 1897. A.D.R. 4M 538, « Associations (1884-1898) ».

<sup>76</sup> « Fête fédérale de la fédération des sociétés de gymnastique (Drôme-Ardèche) ». *Journal d'Aubenas*, 10 juin 1911.

associations, c'est-à-dire les fanfares, le Club sportif annonéen, l'Union sportive, la Pédale, l'Amicale-cycle, l'Étoile sportive, l'Annonéenne (société de gymnastique), et les amicales laïques. Au parc municipal, le programme de la fête de gymnastique est composée des démonstrations de l'Annonéenne et de jeux (mâts de cocagne). Selon un journal local :

*« La course à pied, les sauts, les jeux athlétiques ont un succès égal, et le public est obligé, à son tour, de se multiplier, pour ne perdre aucune des attractions qui lui sont présentées. Il en a pour son argent, comme on dit. Tant mieux, tout le monde est content ».*

Le soir, les festivités se concluent par un feu d'artifice et l'incontournable bal<sup>77</sup>. Néanmoins, les spécificités locales sont fortes. Dans le Var, où le mouvement conscriptif reste peu développé, Jean-Claude Gaugain a compté des jeux de boules dans plus de 90% de plus de 1 200 fêtes locales recensées de 1891 à 1910. Les courses d'animaux sont fréquentes (44%), comme les courses pédestres (37%) ; le cyclisme (16%), le tir – dans environ 10% des fêtes – sont plus rares, et la gymnastique n'apparaît seulement que lors de quelques fêtes (1%). Mais la période retenue introduit un biais, et d'autre part cela ne veut pas dire que les sociétés préparatistes ne participent pas à des défilés, seulement que leurs pratiques ne sont pas compris dans les fêtes de village<sup>78</sup>. Au contraire, dans certaines régions, notamment dans l'Est (Meuse, Vosges), le concours de tir du village devient traditionnel. La pratique, à certains endroits, est massive. Dans la Gironde, en 1908, les autorités militaires comptent 4 839 tireurs civils (dont 501 éléments civils des sociétés de tir mixtes), pour 31 sociétés ; sur une autre liste, une cinquantaine de sociétés et 5 000 tireurs sont comptabilisés. Il ne s'agit là que d'un minimum, puisque ce sont les seuls tireurs ayant reçu des cartouches gratuites de l'armée<sup>79</sup>.

À Baudonvilliers, village de la Meuse de moins de 200 habitants situé entre Saint-Dizier et Bar-le-Duc, un concours est organisé pour le 14 juillet 1908, et un second pour le 15 août, les tirs ayant lieu de 8h à 11h et de 13h à 17h. L'année suivante, le concours a lieu seulement le 14 juillet, avec une remise des prix prévue le soir même. En 1910, le concours repasse sur deux jours, le 14 et le 17 juillet<sup>80</sup>. Ce genre de compétition, dans des petites communes, ne disparaît pas avec la guerre. L'affiche du concours de tir 1927 de la société de tir et de préparation militaire des sapeurs-pompiers de Morley mentionne des séries de tirs s'étalant sur plusieurs mois, dès le printemps, avec des épreuves le 24 avril, les 8-15-26 mai, les 5 et 12 juin, les 10, 17, 24 et 31 juillet, de 14h30 à 19h. Plusieurs catégories sont organisées dans ce concours, à destination des seuls sociétaires, des amateurs, des juniors ; un tir à la carabine a aussi lieu, pour les dames, ainsi que pour la section scolaire (10-15 ans), et enfin une compétition réservée aux sapeurs-pompiers de Morley. « La distribution des prix aura lieu le

---

<sup>77</sup> « La fête de l'enseignement laïque. Concert-spectacle », *Journal d'Annonay et de l'arrondissement de Tournon*, 30 juin 1914.

<sup>78</sup> J.-C. GAUGAIN, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var...*, op. cit., p. 32.

<sup>79</sup> A.D.G. 1R93, « Préparation militaire : délivrance de cartouches ».

<sup>80</sup> A.D.M. E-DEPOT 22/111, « Baudonvilliers ; Société de tir de Baudonvilliers (1901-1926) ».

15 août, à quatre heures de l'après-midi, en la cour de la mairie, à Morley. Buvette au stand », annonce l'affiche. Pour la remise des prix en 1937, des chants par les enfants de l'école sont au programme, ainsi qu'une séance de prestidigitation. Sur un carnet, les fêtes du 14 juillet 1933 et 1934 sont associées à une « liste des jeux », avec pour les garçons « mât de cocagne », « course aux sacs », « course à pied de vitesse » – rayé et remplacé par « course du lutin » –, « jeu du canard » (mention « à supprimer »), « jeu de la poêle » (mention « annulé »), « jeu du baquet ». Pour les filles, les « jeu des ciseaux » sont prévus, ainsi que la « bourse aux œufs », et une « course à pied », le tout doté de prix « en nature » ou de petites sommes. Pour 1934, ce sont les jeux de la perche, de la course aux sacs, de la course de lenteur, de la course de brouettes, du jeu des pots et du jeu de la lanterne qui sont organisés pour égayer la fête<sup>81</sup>.

La remise de prix du tir est souvent, également, un rituel communautaire et patriotique, attesté en particulier dans les départements de l'Est. À Loisey (Meuse), la distribution des prix du concours de la société de tir « La Fraternelle » a lieu le 14 juillet 1909. Il est remporté par un certain docteur Lorcin de Bar-le-Duc, qui gagne un objet d'art offert par Grosdidier, député de Commercy ; les dénommés Augustin et Émile Henrion se classent deuxième et troisième et remportent respectivement un vase chinois, offert par le sénateur Poincaré, et deux vases « modern style » offert par le sénateur Humbert. Cinq pupilles sont également classés, le vainqueur gagne un sucrier et un rond de service<sup>82</sup>. La remise des prix est aussi souvent l'occasion d'un discours patriotique de l'instituteur<sup>83</sup> ou du maire. Dans les années 1930, ce décorum patriotique s'accompagne aussi de spectacles, comme un spectacle de magie par « Moingeon le distingué prestidigitateur », prévu après le discours à l'occasion de la remise de prix de la société de tir « l'avant-garde » de Mussey<sup>84</sup>.

Certaines fêtes, notamment dans les bourgs et villes, sont plus mondaines et davantage marquées par l'association des pratiques conscriptives et des pratiques artistiques. C'est par exemple le cas de la fête annuelle de la société de gymnastique et d'armes d'Arras, en 1906, qui ressemble davantage à un programme de théâtre qu'à un concours de tir<sup>85</sup>.

---

<sup>81</sup> A.D.M. E-DEPOT 269/194-206, « Morley, société de tir ».

<sup>82</sup> A.D.M. E-DEPOT 222/43, « Loisey, société de tir « La Fraternelle », fonctionnement : statuts ; réunions du comité : registre (1908-1951) ».

<sup>83</sup> Sur ce point, voir le chapitre consacré aux instituteurs, qui propose plusieurs exemples.

<sup>84</sup> A.D.M. E-DEPOT 395/77, « Société de tir « La Patriote de la Saulx » : statuts, concours, matériel, adhérents, divers (1906-1939) ».

<sup>85</sup> A.D.P.D.C. 4J 2279, « Société de gymnastique et d'armes à Arras, fêtes, affiches, programmes 1879-1906. Bulletin mensuel de la XXXème fête fédérale publié par le Bulletin de la société de gymnastique et d'armes d'Arras n°2 1903-1904 ».



Figure 21 : programme de la fête annuelle de la société de gymnastique et d'armes d'Arras, en 1906

Les fêtes associatives sont certainement plus réduites lorsqu'elles sont organisées par les petites sociétés rurales, mais comprennent souvent un spectacle, des démonstrations, une partie artistique (musique, ballet, théâtre) ou plus divertissante (jeux) ; la fête se conclue également souvent, le soir, par un bal, ouvert aux sociétaires mais aussi à toute la population de la commune, ce qui contribue souvent à assurer un supplément de revenus non négligeables pour la société, tandis que les habitants de la communes trouvent là une source d'animation, de convivialité et de rencontres. Mais cette partie divertissante doit garder, selon un article du *Soldat de demain*, un certain sérieux, ou, du moins, ne pas se montrer subversif<sup>86</sup> :

<sup>86</sup> Sur les entorses à l'idée du sérieux des sociabilités que se font les dirigeants, voir le chapitre 10.

*« Le tact et le bon goût des organisateurs suffiront à les guider. Les fêtes des sociétés de préparation militaire doivent avoir de la tenue et ne pas permettre d'entendre des choses ultra-légères ou des couplets satiriques, au point d'être irrespectueux. Le franc rire est de meilleur aloi, quand il est provoqué par tout ce que l'esprit français contient de délicat. Et la gaîté de nos assemblées restera saine chaque fois qu'il ne s'y mélangera pas une irrévérence à l'égard de ce que nous plaçons au-dessus de toute discussion : le PAYS et ses institutions, les hommes qui les représentent, la personne vénérée du CHEF DE L'ÉTAT<sup>87</sup>. »*

### III. Sociabilités conscriptives et loisirs collectifs

#### A. Sociabilités de groupe

##### 1. Préparer les estomacs : le repas en commun, au centre des sociabilités

Les rites de commensalité ne sont pas une originalité de la vie associative moderne<sup>88</sup>, mais il semble évident que les banquets et les mondanités qui y sont reliées jouent un rôle important dans la vie du mouvement préparatiste. La mode des repas gargantuesques de la « Belle Époque » n'en donne qu'un aspect plus original, caractérisé par une certaine aisance et l'apparition de nouvelles facilités de consommation. Les banquets fédéraux sont particulièrement copieux. Pour l'anniversaire des dix ans du *Soldat de demain*, en février 1911, l'Union Chéron organise un banquet luxueux en présence du sous-secrétaire d'État à la Guerre, de plusieurs généraux et de parlementaires. Le menu laisse songeur : « petite marmite Henri IV, bisque d'écrevisses, filet de sole Boitel, gigue de chevreuil grand veneur, purée de marrons, poularde de la Bresse périgourdine, fonds d'artichaut Mornay, pâté de foie gras truffe de Strasbourg, salade lorette, bombe Grand-Hôtel, friandises, corbeille de fruits, Graves – Médoc, Clos Fourtet 1899 – Corton 1904, champagne, café, liqueurs<sup>89</sup> ».

Les banquets, au niveau local, sont moins fastueux mais tout aussi généreux. Pour l'inauguration d'un aménagement du stand à Basse-sur-le-Rupt (Vosges) en 1900, la société mixte de tir et de préparation militaire « la Fraternelle » organise un grand repas, pour une facture de 68 francs : cinq kilos de bœuf sont commandés, ainsi qu'un lièvre et un poulet, des petits pâtés, des saucisses, 3 francs de graisse, de la moutarde, du café et du sucre, un dessert, le tout copieusement arrosé de 25 litres de vin rouge, en plus de sept bouteilles de vin blanc, de quatre autres bouteilles de rouge, de quatre litres de champagne et de bouteilles d'eau de

---

<sup>87</sup> *Le Soldat...*, 15 avril 1909.

<sup>88</sup> AURELL MARTIN, DUMOULIN OLIVIER, et THELAMON FRANÇOISE (éd.), *La sociabilité à table : commensalité et convivialité à travers les âges : actes du 3e Colloque de Rouen*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 1992.

<sup>89</sup> *Le Soldat...*, mars 1911.

vie<sup>90</sup> ! Ces habitudes de copieux banquets organisés par les sociétaires ont laissé de nombreuses traces, notamment les cartons d'invitation détaillant les menus. Seuls des éléments de décorum patriotique les distinguent des publicités en usage dans les restaurants bourgeois, comme dans ce document de 1903, qui associe les éléments symboliques de la « petite patrie » lorraine (la coiffe, les blasons, la liste des villes représentées) à ceux de la patrie française, avec l'évocation du tir en filigrane<sup>91</sup>.



Figure 22 : menu d'un concours de tir, 1903

Cette préparation des estomacs donne lieu à divers mélanges entre des éléments récréatifs, festifs et sérieux. En 1905 à Lyon, la société de gymnastique, de tir et d'instruction militaire « la Jeune France », qui compte, selon le commissaire spécial, 40 membres actifs et 110 membres honoraires, organise sa fête annuelle au « café Gallin ». Un concours de gymnastique sert de préambule, suivi d'une « conférence sur l'utilité de la gymnastique au point de vue hygiénique qui sera probablement faite par M. le docteur Chambard-Henon », de la distribution des prix aux lauréats du concours, puis d'un bal et d'une tombola « de 2 500 billets à 0,25fr au profit de la caisse de la société ». Ce tirage au sort est alimenté par des prix

<sup>90</sup> A.D.V. 273J, « “La Fraternelle” de Basse-sur-le-Rupt ».

<sup>91</sup> *Ibid.*

demandés à toutes les autorités, ainsi qu'aux notabilités locales (sénateurs et députés, journaux *le Progrès* et *Lyon républicain*)<sup>92</sup>. Les différentes institutions inondent de récompenses les associations préparatistes avant la Première Guerre mondiale (président de la République, ministres de l'Intérieur et de la Guerre).

Ce schéma de formes de sociabilités préparatistes construites autour de repas et de festivités diverses semble se poursuivre largement dans l'entre-deux-guerres. Au Havre, les « Volontaires havrais » sont une grande société de plus de 1 000 élèves. En 1922, une remise de prix est associée au départ des conscrits. Un élève « parle au nom de ses camarades pour remercier ceux qui toujours sur la brèche, l'ont amené aux succès », et remet au nom du groupe un stylo et un stylomine en argent au président. Une quête est organisée au profit des victimes d'un naufrage, puis le palmarès laisse enfin place à « la soirée [qui] se termine joyeusement, parmi les chansons et les monologues que soulignent des salves d'applaudissements. Heureux présage de la bonne humeur et de la gaieté qui accompagneront aux armées les futurs soldats ». Le récit de la fête précise enfin que, malgré le sérieux assuré par présidence du banquet tenue par l'adjoint au maire qui est aussi proviseur du lycée, « dans la salle des fêtes de la rue Labdéoyère, M. Virlovet servit toute une gamme d'excellents vins et liqueurs<sup>93</sup> ». « La Stéphanoise », qui se revendique comme la doyenne des sociétés de préparation militaire de la Loire, organise en 1926 son cinquantenaire (1875-1925). La société regroupe, selon le commissaire spécial, une trentaine de gymnaste, douze vétérans et une centaine de membres honoraires. La fête débute le premier jour par une partie artistique au théâtre Massenet, composée de chants, de ballets et d'exercices gymniques, avec le concours de la musique du 38<sup>ème</sup> régiment d'infanterie. Le lendemain, un banquet est organisé à la « brasserie Solioz », avec la présence prévue du préfet de la Loire<sup>94</sup>. De même, le tir Fédéral et le championnat des Vosges de 1938, organisés le 17 juillet à Remiremont, débute par un « challenge des parlementaires » pour les adultes, tandis qu'un concours de tir spécifique est organisé pour les mineurs. Le menu du banquet, qui coûte la coquette somme de 28 francs, est aussi copieux qu'avant la guerre : « melon glacé, timbale de sole Joinville, jardinière de légumes, poulet de Bresse rôti, salade, bombe glacée, fruits, dessert, vin ordinaire blanc et rouge, bourgogne, champagne, café » ; tandis que le règlement précise que « d'autre part, les menus des différents restaurants de la ville, avec le nombre de places disponibles et prix, seront affichés au stand<sup>95</sup> », ce qui assure des repas aux bourses plus modestes .

---

<sup>92</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>93</sup> *Le Soldat...*, janvier 1927.

<sup>94</sup> A.D.L. 4M 308, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Saint-Etienne (Saint-Etienne) (1865-1939) ».

<sup>95</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

## 2. Partager les deuils

Un deuxième aspect important des sociabilités préparatistes semble être la gestion des deuils. Les revues préparatistes contiennent souvent une rubrique destinée à recenser les naissances, les mariages et les décès des sociétaires. Mais dans le cas des enterrements, la simple annonce par voie de presse se double souvent d'une délégation d'un ou de plusieurs dirigeants de la société, voire d'un cortège entier, aux funérailles du sociétaire. Cette participation est même souvent explicitement requise dans les statuts de la société. Plusieurs documents témoignent de ces pratiques. Un faire-part de la société de la gymnastique et d'armes d'Arras, daté du 27 mai 1881, a été conservé aux archives départementales du Pas-de-Calais. Il prie les sociétaires « d'assister aux service et funérailles de monsieur Jules Bunoust, membre actif de la société âgé de 37 ans et demi<sup>96</sup> ». Un document semblable pour les carabiniers d'Artois est daté du même jour, à l'occasion du décès du même individu, visiblement adhérent des deux sociétés, et « membre fondateur de la société », avec la précision « réunion au stand<sup>97</sup> ». La pratique semble perdurer sur toute la période. « L'indépendante » de Vaulx-en-Velin, « école de tambours, clairons et de tir », précise ainsi dans ses statuts modifiés de 1912, dans l'article 10, en ce qui concerne les décès, que « tout sociétaire est tenu d'assister aux funérailles des membres actifs ou honoraires de la société sous peine d'une amende de 0,50 fr<sup>98</sup> ». Après 1918, l'absence de « démobilisation culturelle<sup>99</sup> » semble perdurer longtemps, et le souvenir des morts de la guerre devient un élément central de la vie des sociétés. Le dépôt d'une gerbe de souvenir devient un passage obligé des cérémonies préparatistes, sur la tombe du soldat inconnu à Paris pour les fêtes annuelles de l'Union Chéron, ou au pied du monument aux morts dans les villages. Les sociétés préparatistes sont aussi fréquemment associées aux cérémonies du 11 novembre. De plus, les lieux de vie des associations (gymnases, stand, salles) sont souvent garnis d'un élément de souvenir, comme une plaque avec le nom des morts, comme par exemple dans la salle d'exercices de la société d'éducation physique et de préparation militaire « Honneur et Patrie » de Béthune<sup>100</sup>.

## 3. Former un groupe d'hommes

Une autre caractéristique des sociabilités préparatistes est qu'elle forme des groupes d'hommes, qui se rapprochent aussi, par plusieurs aspects, des sociabilités nouvelles des classes de conscrits et de la formation d'un « folklore laïque<sup>101</sup> ». On trouve aussi des

---

<sup>96</sup> A.D.P.D.C. 4J 2279, « Société de gymnastique et d'armes à Arras, fêtes, affiches, programmes 1879-1906. Bulletin mensuel de la XXXème fête fédérale publié par le Bulletin de la société de gymnastique et d'armes d'Arras n°2 1903-1904 ».

<sup>97</sup> A.D.P.D.C. 4J 2365, « Société des carabiniers d'Artois 1881-1892, convocations aux réunions, tirs et invitations aux fêtes, coupure de journaux ».

<sup>98</sup> A.D.R. 4M 545, « Associations de préparation militaire (1902-1950) ».

<sup>99</sup> Bruno CABANES, *La victoire endeuillée : la sortie de guerre des soldats français, 1918-1920*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 2004, p. 479.

<sup>100</sup> *Le Soldat...*, juin 1928.

<sup>101</sup> M. BOZON, *Les conscrits...*, *op. cit.*, p. 147-149.

caractéristiques communes avec les clubs de sport contemporains, notamment dans l'espace rural, qui jouent un rôle essentiel dans la définition d'une identité personnelle (virilité ; âge adulte) et collective (village, générations)<sup>102</sup>. Ce sont des phénomènes de groupe, qui mobilisent souvent plusieurs individus en même temps, voire une classe d'âge en entier. L'évocation qu'en fait Jean Giono, dans son *Refus d'obéissance*, en est significative par le sens éminemment collectif qu'il lui donne :

*« Je n'ai pas honte de moi. En 1913 j'ai refusé d'entrer dans la société de préparation militaire qui groupait tous mes camarades. En 1915 je suis parti sans croire à la patrie. J'ai eu tort. Non pas de croire : de partir<sup>103</sup>. »*

Les sociétés préparatistes regroupent des jeunes hommes, qui s'inscrivent souvent à plusieurs, mais elles réunissent également des hommes adultes. C'est aussi pour cela que la proximité entre sociétés préparatistes et compagnies de sapeurs-pompiers est fréquente. Ces dernières sont en effet des corps d'hommes volontaires réunies sous un uniforme<sup>104</sup>. La participation des pompiers pour les fêtes est également fréquente<sup>105</sup>, souvent en tête de cortège et en armes, en particulier quand il n'y pas de garnison présente dans les environs<sup>106</sup>. On connaît en effet le goût de la population pour les défilés militaires, en particulier avant la Première Guerre mondiale<sup>107</sup>. Les liens entre pratiques conscriptives, corps de sapeurs-pompiers, sociabilités masculines et vie collective ne semblent pas fondamentalement remis en cause jusque dans les années 1930. La société de pompiers fondée à Avesnes-le-Sec (Nord) en 1907, elle-même agréée, (SAG n. 2819), fusionne en 1938-1939 avec une « Union sportive avesnoise », fondée en 1932, pour créer une grosse société organisant une dizaine de tirs en un an, avec plus de 150 tireurs<sup>108</sup>. La société des pompiers de Morley (Vosges) est un cas typique, qui a laissé un riche fonds documentaire. Pour la remise des prix du concours de tir le 15 août 1936, un grand banquet est organisé au « café Gauthey », avec des notabilités locales (notamment des militaires, un rédacteur de *l'Est Républicain*, les maires du canton). Le menu de 18 francs, comme à l'accoutumée, est copieux : « hors d'œuvre variés, melon cantaloup, poulet Chanteclair, panaché de légumes, gigot d'agneau rôti, salade mimosa, fromage, desserts, biscuit à l'impératrice, fruits de saison, vins fin – Anjou et bordeaux, café –liqueurs ». La distribution a lieu dans la cour de l'école, entrecoupée de chants des enfants et d'une « séance

---

<sup>102</sup> N. RENAHY, *Les gars du coin...*, op. cit., p. 74-100.

<sup>103</sup> Jean GIONO, *Refus d'obéissance*, Paris, Gallimard, 1937, p. 16.

<sup>104</sup> À ce sujet, voir le chapitre consacré sur les pompiers dans le Val de Loire. Alan R. H. BAKER, *Fraternity Among the French Peasantry: Sociability and Voluntary Associations in the Loire Valley, 1815-1914*, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 1999.

<sup>105</sup> Voir par exemple à Lyon : Cyrille SILLANS, « *Au service du Diable* » : pour une histoire de la gestion des risques : incendies et organisations de secours : Lyon, 1852-1913, Thèse de doctorat, Université Lumière, Lyon, 2000, p. 412-425.

<sup>106</sup> Avec de fortes disparités régionales, et une plus forte fréquence au Nord de la ligne Saint-Malo/Genève. Hubert LUSSIER, *Les sapeurs-pompiers au XIXe siècle : associations volontaires en milieu populaire*, Paris, L'Harmattan, 1988.

<sup>107</sup> R. DALISSON, *Célébrer la nation. Les fêtes nationales en France de 1789 à nos jours...*, op. cit., p. 262-263.

<sup>108</sup> A.D.N. M 149/60, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Abscon-Bousbecque ».

de prestidigitation ». <sup>109</sup> Il s'agit là d'un résumé de ces formes de sociabilités, qui réunissent régulièrement des hommes autour de pratiques conscriptives, mais qui organisent aussi des festivités communautaires plus larges, associant tout le village dans un décor patriotique autour de repas.

## B. Tenir la buvette : des lieux de loisir collectifs et de convivialité

### 1. *La gestion de l'association : la buvette*

Les associations préparatistes sont aussi des lieux de vie, qui nécessitent des aménagements spécifiques et une gestion particulière. La buvette est un lieu central, y compris dans les sociétés les plus sérieuses contrôlées par l'armée<sup>110</sup>. La société de tir militaire de Provenchères-Sur-Fave (Vosges), relevant du 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale, a par exemple laissé une correspondance portant sur de l'adjudication d'une « cantine » en 1890. Le règlement de ladite cantine (1889) mentionne la location par l'armée de cette buvette à un des sociétaires. « À chacun des quatre premiers tirs », prévoit l'accord, « l'adjudicataire devra verser le quart du montant de l'adjudication entre les mains du trésorier de la société qui est chargé d'en poursuivre le remboursement », tandis que l'article 3 du contrat précise que « les liquides et denrées devront être de bonne qualité<sup>111</sup> ».

On devine que les sociabilités tournant autour de la consommation d'alcool sont centrales, en particulier dans les sociétés de tir, qui se prêtent mieux que les sociétés de gymnastique à des pauses pour se désaltérer, pendant que les autres tireurs s'exercent. Les statuts de 1900 de la société de tir de Jarnosse (Loire) précisent ainsi expressément qu'un des objectifs est de « former des tireurs habiles, animés de sentiments patriotiques et capables de rendre des services au pays », tout en resserrant « les liens d'amitié qui doivent exister entre tous les membres » (article 1) ; mais ces statuts précisent aussi que les tirs auront lieu deux dimanches par mois, et que « l'accès à l'établissement est interdit aux personnes prises de boisson, elles seront immédiatement éloignées. Il est expressément défendu d'amener des chiens<sup>112</sup> » (article 15). La mention n'étant pas présente dans les statuts stéréotypés de l'USTF, il faut en conclure que la chose soit suffisamment envisageable et courante pour qu'il soit nécessaire de l'interdire dans le règlement.

---

<sup>109</sup> A.D.M. E-DEPOT 269/194-206, « Morley, société de tir ».

<sup>110</sup> C'est plutôt le café qui joue ce rôle dans les sociabilités sportives. Julien SOREZ, « Du terrain à la buvette : diffusion du football et contrôle social en région parisienne durant l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement Social*, n° 238, 2012, p. 65-80.

<sup>111</sup> 65J 2 Infrastructures (1889-1907). A.D.V. 65J, « Société de tir militaire de Provenchères-Sur-Fave (1889-1909) ».

<sup>112</sup> A.D.L. 4 M 306, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Roanne, 1880-1939 ».

En ce qui concerne la société de tir des pompiers de Morley, de nombreuses occurrences mentionnent l'achat de bière avant 1914, dès la naissance de l'association (17 cannettes pour 5.10 francs le 15 août 1907) ; ensuite la buvette est soit louée (à Mme Veuve Chaise, à laquelle sont aussi associées plusieurs factures de bière) soit directement gérée par les sociétaires (par exemple en juillet 1909 : achat de 80 francs de bière, qui rapportent 133,40 francs fin août). « Il est décidé que MM. les cafetiers de Morley seront invités à soumissionner la fourniture de la buvette pour 1908 sur un minimum de subvention fixé à 20fr ». La buvette n'apparaît plus explicitement à partir de 1910/1911, mais en 1937 des « bénéfices perçus sur vente de bière » reparaissent, ce qui suggère que la sociabilité de l'alcool n'a jamais disparu de la société<sup>113</sup>. À Ventron (Vosges), la question de la buvette est tranchée en mai 1908. Elle est « louée au plus offrant, par voie de soumission cachetée ». Les locaux de la société sont bien aménagés, si l'on se fie à la visite de la commission de l'armée pour le stand en juillet 1908, qui « a déclaré que sa construction était coquette et très propre ». « Le comité adresse aux forestiers », chargés des travaux, « au nom de tous les sociétaires, ses plus vifs remerciements » Dès octobre 1908, le bureau de l'association décide de construire une « cabine fermée pour la buvette ». Après-guerre, en 1925, « le comité décide d'étudier l'installation à côté du stand d'un abri pour les spectateurs, et qui pourra servir également pour la buvette. La dépense sera prélevée sur la subvention de l'État ». Une facture mentionne 330 francs de tuiles, ce qui suggère une construction pérenne. En 1927, une table et des bancs sont installés à la buvette<sup>114</sup>. Les similarités avec les fonctions des cercles bourgeois sont ainsi frappantes : c'est une façon « d'avoir une certaine vie confortable, et de l'avoir en commun », pour « répondre au besoin profond de sociabilité », pour « atteindre le niveau amical à proprement parler » et pour connaître un certain confort « qu'il est plus commode d'avoir de façon collective que de façon individuelle<sup>115</sup> ».

## 2. *Le confort : les améliorations des aménagements*

Loin des déclarations tonitruantes de la Ligue des Patriotes, la vie du mouvement préparatiste est d'abord fait de la gestion concrète de ce genre d'aménagements, nécessaires aux pratiques conscriptives. Elles sont parfois sommaires : la section de Villeurbanne des Touristes lyonnais utilise, en 1892, selon le commissaire spécial, deux pièces de 4 mètres sur 5 autour d'un jardin, ainsi qu'un hangar de 30 x 12 mètres, sans fenêtres. 20 fusils sont stockés à la gendarmerie et sortis une fois par mois pour aller tirer les six balles gratuites au stand de la société de tir de Lyon<sup>116</sup>. Les gymnases ressemblent souvent à des hangars, mis à disposition, achetés ou loués, mal éclairés, peu ou pas chauffés, et dont le sol est recouvert de terre battue. Pour ce qui est des cours, ils ont souvent lieu dans une « salle de restaurant ou de café », qui ont l'avantage d'être suffisamment larges, confortables et chauffées, comme le relate le *Soldat*

---

<sup>113</sup> A.D.M. E-DEPOT 269/194-206, « Morley, société de tir ».

<sup>114</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>115</sup> M. AGULHON, « Vers une histoire des associations », *art. cit.*, p. 16.

<sup>116</sup> A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

de demain, même si l'article en question évoque une certaine gêne devant une telle organisation :

« À défaut d'autre chose, il faut évidemment s'en contenter et s'en réjouir. Mais il arrive généralement que les candidats et les parents protestent contre cette solution. Nous préconisons de choisir plutôt une salle publique, demandée au maire ou au maître d'école<sup>117</sup> ».

Mais les sociétés d'une certaine importance peuvent se permettre de construire un bâtiment spécifique, plus honorable, à l'image du Gymnase Civil de Valence ou de la Gauloise de Montbéliard. Les stands de tir varient également, de simples buttes installées dans un champ ou une forêt, jusqu'aux bâtiments imposants des grandes sociétés urbaines<sup>118</sup>, comme le grand stand de la Doua à Lyon, construit en 1890-1892, avec un local spécifique pour les réceptions et une loge de concierge<sup>119</sup>, ou le stand de Roubaix, qui ressemble davantage à un complexe commercial de loisir qu'à un sévère stand militaire<sup>120</sup>. On remarque néanmoins souvent les habits du dimanche, les canotiers et les attitudes détendues sur les photographies, ce qui souligne l'aspect ludique et convivial du tir, bien plus que son intérêt militaire.

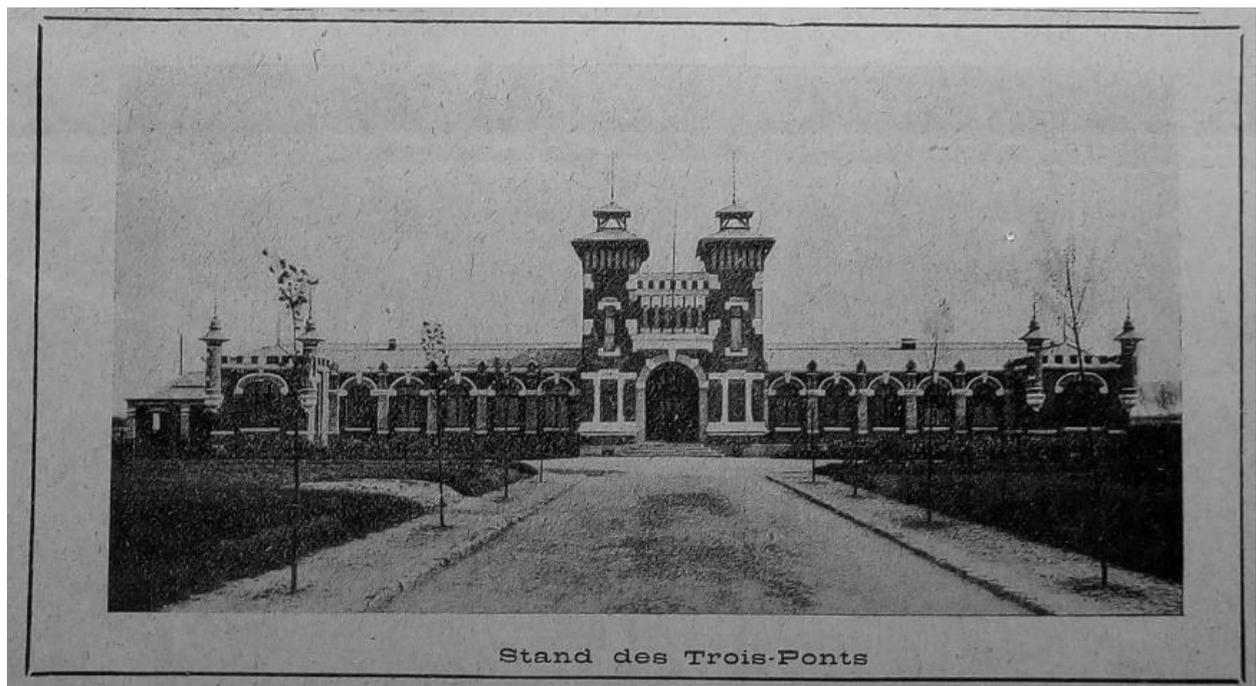


Figure 23 : le stand des Trois Ponts à Roubaix, extérieur (photographie, 1912)

<sup>117</sup> Article sur l'organisation et le fonctionnement des cours de préparation au service militaire. *Le Soldat...*, décembre 1932.

<sup>118</sup> Pour la diversité des installations, voire le cas du Nord bien documenté par un état établi en 1912 : S.H.D. GR 2I 358, « Sociétés agréées (1882-1914) ».

<sup>119</sup> A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

<sup>120</sup> *Bulletin officiel de la société de tir, de préparation et de perfectionnement militaire Le Tir national de Roubaix*, juin 1912. S.H.D. GR 2I 358, « Sociétés agréées (1882-1914) ».

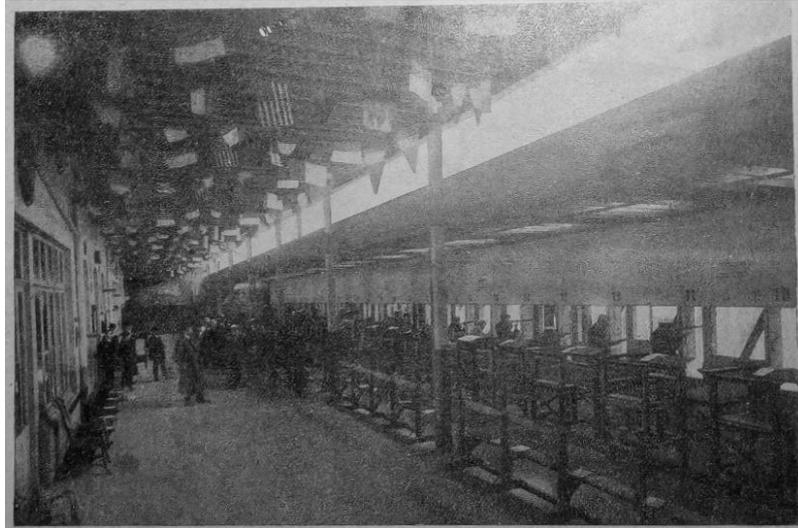


Figure 24 : le stand des Trois Ponts à Roubaix, intérieur (photographie, 1912)

Les stands sont plus fréquemment construits en bois – à l’image du stand ci-dessous à Pacy-sur-Eure photographié avant 1906 (Eure) –, avec un bâtiment principal abritant les tireurs et qui comprend souvent une ou deux pièces de secrétariat et de rangement, tandis qu’un abri protège les sociétaires qui se trouvent dans tranchées derrière les cibles, et qui sont chargés de remplacer les cartons (ce qu’on appelle les « marqueurs »).

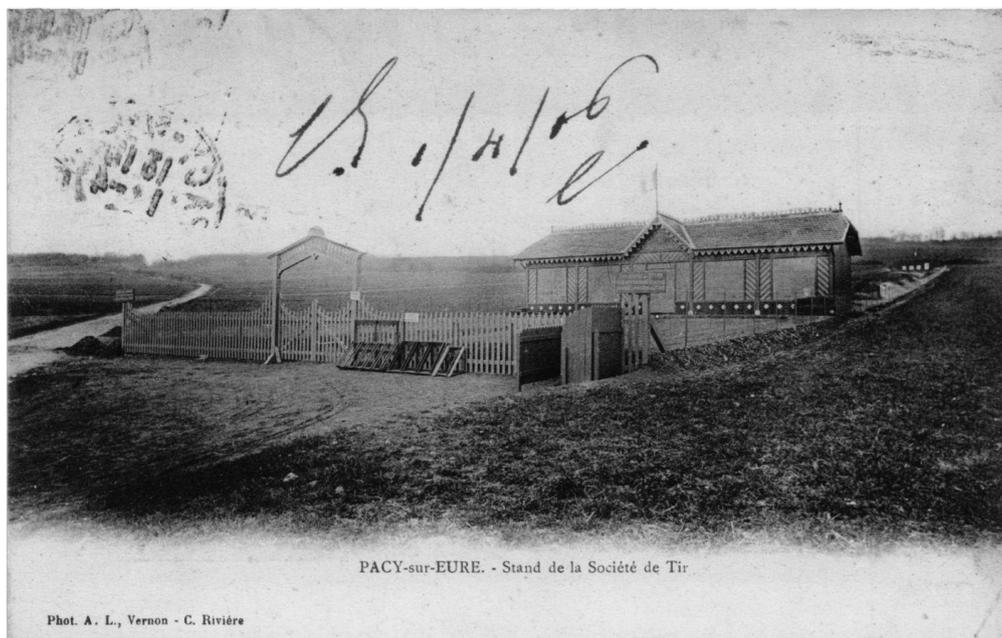


Figure 25 : le stand de tir de Pacy-sur-Eure (carte postale, c. 1906)<sup>121</sup>

<sup>121</sup> Alphonse Lavergne (1856-1933), photographe à Vernon (Eure). Carte postale, c. 1906, collection personnelle.



Figure 26 : « Le Pavillon des tireurs » au stand de Blamont (photographie, 1913)<sup>122</sup>

Les plus modernes sont équipés d'un système de va-et-vient mécanique comme aujourd'hui : c'est la société du « Tir de l'Observatoire » à Saint-Étienne qui revendique l'invention dans les années 1880<sup>123</sup>. Les autorités militaires se montrent néanmoins très sourcilleuses sur les questions de sécurité, comme le montre un cas à Affléville (Meurthe-et-Moselle) en 1913-1914, qui montre toute la lourdeur des autorisations et la difficulté d'installer un nouveau champ de tir. Il faut l'avis favorable du chef de bataillon du génie, l'avis de l'ingénieur ordinaire des Ponts-et-chaussées et celui de l'inspecteur des Eaux et Forêts pour établir un stand pour le régiment territorial, qui ne serait ouvert seulement que 14 jours par an (deux jours par semaine pour deux mois). La sécurité d'un chemin, la dépréciation foncière et les zones de chasses posent problème ici, sans compter sur le projet d'une ligne de train entre Baroncourt et Étain, qui passerait par le champ de tir<sup>124</sup>... Par une décision des 28 septembre et 27 octobre 1907, l'administration n'accorde plus d'autorisation pour installer des stands de tir dans les forêts domaniales. Les grandes précautions prises par l'administration des Eaux et Forêts refusent en effet systématiquement les projets, malgré l'intercession d'élus et malgré des formules récurrentes, comme « quel qu'intéressants que soient les motifs » ou « motif élevé ». Les raisons invoquées sont le danger pour les promeneurs, les atteintes au droit de chasse, le coût produit par les arbres abattus et la dévalorisation des arbres abîmés par les balles, ainsi, surtout, que le risque de précédent et de multiplication des stands<sup>125</sup>.

<sup>122</sup> *Moniteur de la société de tir de préparation militaire et de gymnastique de Blamony-Cirey*, août-septembre 1913. A.D.M.M. 1R7, « Sociétés de tir, de gymnastique et de préparation militaire (1885-1929) ».

<sup>123</sup> Selon un courrier de la société du 1er juin 1894. A.D.L. 4M 308, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Saint-Etienne (Saint-Etienne) (1865-1939) ».

<sup>124</sup> A.D.M.M. 1R9, « Champs de tir ».

<sup>125</sup> A.N. 19910295/107, « Sociétés de tir : installation de stands de tir dans les forêts domaniales (1900-1928) ».

### 3. Pétanque, fanfares et pigeons

Les sociétés préparatistes sont donc des lieux de vie gérés collectivement par les sociétaires. Mais la frontière entre jeux, sports et intérêt patriotique n'est pas toujours très nette, et ces dimensions ne s'excluent pas mutuellement. Dans cette perspective le « Tir de l'Observatoire » à Saint-Etienne, déjà cité, fondé en 1881 et agréée en 1912<sup>126</sup>, toujours en activité aujourd'hui, semble typique. Le premier document conservé, daté du 21 mars 1881, est un courrier du maire qui fait suite à la demande d'autorisation d'un tir à la carabine Flobert, et qui s'inquiète que « le tir est contigu à un jeu de quilles dont il n'est séparé que par un galandage assez élevé en planches de 0,25 m d'épaisseur. La personne chargée de renvoyer les boules aux joueurs ne nous paraît pas être garantie suffisamment des balles ». Des travaux sont effectués et un avis favorable est finalement donné en mai 1881. Les statuts confirment cet objectif de récréation, puisque que l'article 3 mentionne la volonté « d'organiser des fêtes et des concours », tandis que l'article 34 souligne que « tout paris qui aurait lieu au stand, ne devra jamais avoir de l'argent pour enjeu », et que l'article 9 rappelle que « l'accès au tir sera rigoureusement interdit aux personnes prises de boisson. Elles seront immédiatement éloignées du tir. Il en sera de même à l'égard de celles qui troubleront le bon ordre, par des propos injurieux, des menaces, des provocations ou des voies de fait », ainsi que l'interdiction de fumer et d'amener des chiens (articles 13 et 14). Cinquante ans plus tard, les renseignements donnés en 1931 par l'inspecteur spécial Poli, évoque 230 adhérents qui « se réunissent, en dehors des exercices de tir, à leur siège, où ils organisent, pour passer le temps et pour entretenir entre eux des liens de bonne camaraderie, des concours de manille ». Un courrier de 1933, mentionne aussi « pendant toute la durée du concours, réunions amicales tous les lundis 17 heures - match de Belotte et Cochonnet », tandis que la société

*« Organise pour le dimanche 18/12 à 15 heures en son siège une fête en l'honneur des enfants des sociétaires et du quartier ; comportant un arbre de Noël avec représentation de théâtre Guignol. J'ai bien l'honneur d'inviter M. le Préfet à cette célébration qui fait la joie des tous petits ... »*

Le courrier date du 5 décembre 1932 et le préfet délègue le chef adjoint du cabinet pour l'évènement. Dans le même ordre d'idées, dans le Nord, la société « les carabiniers Ronchinois » fondée en 1906, fait l'objet de renseignements peu flatteurs en 1909 : « le but poursuivi par cette société était, dit-on, bien plus pour ramener la clientèle de l'estaminet Gossard que pour y pratiquer l'enseignement du tir<sup>127</sup> ». La très sérieuse société des Touristes lyonnais crée une amicale des anciens avant la guerre de 1914, qui organise un concours de boules pour son banquet annuel le dimanche 30 juin 1912. Le vivier est important, puisque le chiffre de 18 000 anciens touristes lyonnais depuis la création est avancé<sup>128</sup>.

---

<sup>126</sup> A.N. F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913) ».

<sup>127</sup> A.D.N. M 149/65, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Mecquignies-Roncq ».

<sup>128</sup> A.D.R. PER/1415/1, *Bulletin officiel des touristes lyonnais*, n. 23, septembre 1912.

Le tir est en effet autant un divertissement qu'une pratique militaire et sérieuse, comme en témoigne l'inclusion du tir de chasse et de la participation des dames. La société de tir « la Patriote de la Saulx » construit d'un ball-trap dès 1909, ainsi qu'une « cible spéciale pour dames », en plus de l'installation du téléphone entre le stand et la fosse des marqueurs<sup>129</sup>. Les cibles en forme de sanglier sont aussi courantes, et brouille les frontières entre pratiques de chasse et pratiques conscriptives. Pour le concours de l'inauguration du stand à Arras en 1894, les carabiniers d'Artois organisent un concours de « tir au sanglier mobile », avec une médaille de vermeil du ministère de l'Intérieur comme deuxième prix<sup>130</sup>. Même chose à la société de tir de Montbéliard : avant 1914, le stand comprend deux cibles à 300 mètres, cinq cibles à 200 mètres (distance réglementaire pour le fusil Lebel), deux cibles de tir réduit à 70 mètres, deux cibles pour carabine Flobert, une pour revolver et une pour sanglier à 35 mètres<sup>131</sup>. Les sociétés de tir et de gymnastique associent également fréquemment les pratiques conscriptives à la musique, voire à la colombophilie, notamment dans le Nord<sup>132</sup>, qui présentent également un (vague) intérêt militaire et un caractère divertissant. C'est l'époque de la naissance d'une culture de masse, et d'une société de loisirs<sup>133</sup>.

### C. La vie mouvementée des associations

#### 1. *Des fraudes*

Ces associations, lieux de sociabilités et de loisirs, sont aussi des lieux de pouvoir, ce qui ne manque pas de créer des conflits et des incidents variés. Le statut avantageux de SAG entraîne tout d'abord de nombreuses fraudes, et les intentions des uns et des autres ne sont pas toujours très claires. Le commissaire spécial de Valenciennes note, le 12 octobre 1920, que donner l'agrément au Sporting club Lourchois, un club de football, « aura pour effet immédiat et principal de donner au Sporting club lourchois la possibilité d'obtenir une réduction de 50% sur les tarifs de chemin de fer lors de ses déplacements ». La société, finalement agréée (SAG n. 8414), organise des tirs avec 12 fusils Lebel, mais c'est aussi un instrument de lutte de la compagnie des Mines pour s'opposer à la mairie communiste de Lourches et reconquérir la municipalité. Le maire propose ainsi de patronner une société préparatiste concurrente en

---

<sup>129</sup> A.D.M. E-DEPOT 395/77, « Société de tir “La Patriote de la Saulx” : statuts, concours, matériel, adhérents, divers (1906-1939) ».

<sup>130</sup> A.D.P.D.C. 4J 2366, « Société des carabiniers d'Artois, inauguration du nouveau stand de la société 12e concours de la fédération générale des sociétés de tir à longue portée de la région du Nord, Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure et Somme, 20e grand concours annuel de la société des carabiniers d'Artois 1894 (1 livret, 36 pages). »

<sup>131</sup> Carnet de SAG. ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 58S7, « Fonds Pechin (société de tir, préparation militaire, la Gauloise, Marcel Richardot) ».

<sup>132</sup> Alan R. H. BAKER, « Pigeon racing clubs in Pas-de-Calais, France, 1870–1914 », *Journal of Historical Geography*, 41, 1 juillet 2013, p. 1-12.

<sup>133</sup> J.-C. YON, *Histoire culturelle de la France au XIXe siècle...*, op. cit., notamment le chapitre 9, et les pages 271-272 en particulier.

1925, tandis qu'une lettre accusant les dirigeants d'être fascistes et demande le retrait des fusils qui pourraient s'avérer dangereux dans leurs mains<sup>134</sup>.

Certaines demandes de clubs de football, qui promettent aux autorités de se mettre prochainement à la préparation militaire, ressemblent ainsi bien à des filouteries voire à des fraudes pour obtenir des réductions de train... telle l'Association sportive raismoise (Nord) en 1927, qui « actuellement pratique le football, à l'avenir préparation militaire », finalement agréée sous le numéro 12505<sup>135</sup>. Parfois, les dirigeants avancent masqués. Le député de la Gironde Labroue affirme, en mars 1930, que la société « l'Espérance » à Haux « ne compte guère qu'une douzaine de membres, qu'elle se borne à des exercices de clairon et de tambour et qu'elle ne paraît guère avoir d'autre but que de se procurer de droite et de gauche quelques subventions, et qu'elle ne sert guère qu'à précéder des processions<sup>136</sup> ». À Dreux (Eure-et-Loir), le président d'une SAG écrit un courrier de protestation au préfet en mars 1928. Un « centre d'éducation physique » existant dans la ville n'est, selon lui, en réalité qu'un « groupements de sociétés sur le papier pour tromper les services de l'I.P. de l'armée et détourner à leur profit les subventions qui devraient en réalité aller aux sociétés SAG réellement existantes et qui du fait de cet état de choses ont du mal à prospérer ». Il accuse l'adjoint au maire de Dreux, un certain Scordel, qui « n'a rien trouvé de mieux pour fournir des subsides à la ville afin d'entretenir le stade municipal à bon compte au moyen des subventions accordées pour l'éducation physique que de faire agréer ledit centre qui ne comprend en réalité que lui-même et au secrétaire trésorier », tandis que « le service d'Instruction Physique de Chartres convaincu d'avoir affaire à une société réelle [...] met à sa disposition un sous-officier, qui lui draine les jeunes gens et les prépare au nom du centre à l'obtention du CPME ». L'astuce lui permet de recevoir des subventions, tandis que les deux sociétés de gymnastique de la ville voient ainsi leurs propres aides réduites<sup>137</sup>. Quoiqu'il en soit de la réalité de l'affaire, il est manifeste que l'étiquette préparatiste est un enjeu important pour les associations, par la légitimité qu'elle confère et par les financements et les facilités qu'elle permet d'attirer.

## 2. *Des mécontentes fréquentes*

Ces enjeux provoquent des conflits récurrents dans les sociétés préparatistes, qui sont propres au monde associatif en général. À Usson-en-Forez (Loire), le maire affirme que « le président de cette société de tir [les montagnards de la Loire] ayant fait de mauvaises affaires commerciales, n'ayant plus la confiance des sociétaires qui l'ont invité de se démettre de ses fonctions de président, s'y étant refusé la société sans être dissoute se trouve dans un état de

---

<sup>134</sup> A.D.N. M 149/64, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Leval-Maubeuge ».

<sup>135</sup> A.D.N. M 149/65, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Mecquignies-Roncq ».

<sup>136</sup> A.D.G. 1R 116, « Sociétés lettre "D-J" ».

<sup>137</sup> A.N. 313AP/285, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Affaires générales, correspondance avec les sociétés (1926-1928) ».

langueur ». Le maire demande au préfet de donner son autorisation à la société qui va se fonder à nouveau en 1888<sup>138</sup>. Dix ans plus tard à Villefranche (Rhône), la société de gymnastique l'Espérance, autorisée par arrêté préfectoral a fonctionné, selon le commissaire spécial, « avec régularité à ses débuts et a même prospéré ; puis pour divers motifs il s'est produit des dissensions parmi ses membres dont un certain nombre se sont retirés pour constituer une société similaire ». Là encore le problème semble venir du président, un certain M. Gayte, « en raison de [sa] réputation d'insolvabilité notoire » :

*« C'est lui qui perçoit les cotisations des membres honoraires et qui est l'âme de la société. Agent d'affaires véreux et marchand de vêtements, il n'est digne d'aucune confiance ou crédit et jouit à Vaise d'une réputation très médiocre sous tous les rapports. »*

La société ne fonctionne alors plus du tout, mais ce président semble quitter la société, qui redevient active, déclarée à nouveau en 1904, agréée en 1909 (numéro 2302), affiliée à l'USGF (n. 1151), à la fédération du Rhône et du Sud-Est (n. 288), et à l'association de Lyon et du Rhône (n. 43)<sup>139</sup>. À Givors, un dénommé Mallet est accusé d'avoir détourné les recettes du concours de « l'Indépendante de Givors » vers 1909. Exclu du conseil d'administration, il fonde une « Société de préparation et de perfectionnement miliaries de Givors », qui organise pourtant, en février 1913, une conférence par le capitaine Bruchon (préparatiste lyonnais influent) en présence d'Adolphe Chéron. Selon le commissaire spécial, également exclu de la Mutuelle sportive de Givors, il « n'est pas aimé à Givors », vu comme un « intrigant désireux de paraître<sup>140</sup> ».

À Lyon, le cas de la « Vigilante fraternelle » montre un cas de rivalité au moment du changement de président de la société dans les années 1890. Les sociétaires du quartier Saint-Just, majoritaires, ont peur que le siège déménage vers le quartier Saint-Georges, suite à l'élection d'un dénommé Peronnet ; ils organisent donc une autre réunion et élisent un anti-président, habitant de leur quartier. Les deux réunions n'ayant pas de valeur légale, faute d'avoir suivi les formalités, une assemblée générale est tenue dans un café, mais le candidat Peronnet, se trouvant en minorité, « se retira avec ses partisans au nombre d'une dizaine et la réunion, comprenant une trentaine de membres, continua sans eux ». L'anti-président cède finalement sa place à un troisième individu, contre la promesse de ne pas changer la localisation du siège de la société<sup>141</sup>.

Les mésententes se développent également, parfois, entre les sociétaires et le reste la population locale, sur fond de rivalités entre personnes. À Saint-Bonnet-le-Château (Loire), le

---

<sup>138</sup> A.D.L. 4M 304, « Sociétés de tir et de gymnastique : instructions, circulaires, listes des sociétés agréées, prêt d'armes, délivrance de cartouches à titre gratuit, récompenses. (1880-1933) ».

<sup>139</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>140</sup> *Ibid.*

<sup>141</sup> Selon les rapports du commissaire spécial, en 1899. Le préfet est en effet pris à partie par les sociétaires pour régler le litige. A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

11 novembre 1900, les bruits d'un incident remontent jusqu'aux oreilles du préfet. Lors d'un concours de tir organisé par la société « Pro Patria ». « M. Fournier, adjoint au maire, assisté des agents de la gendarmerie, dont il avait réclamé le concours, aurait pénétré dans le stand de cette société, aurait interdit la continuation du concours et menacé les membres de la société de procéder à la saisie des armes servant au tir ». L'affaire est restée sans suite, la municipalité revenant sur sa décision, mais elle « avait occasionné en son temps une certaine effervescence dans la ville de Saint-Bonnet-le-Château est aujourd'hui à peu près oubliée<sup>142</sup> ». La vie des groupes préparatistes est ainsi loin d'être un long fleuve tranquille. Ces quelques exemples relativisent également une vision trop schématique d'une vie associative obéissant à une chronologie politique nationale, qui ne joue qu'un rôle souvent secondaire par rapport à des déterminations locales et à des liens interpersonnels.

### 3. *Des enjeux de pouvoir personnel*

Les stratégies personnelles des dirigeants sont un problème récurrent. M. Verger, président des Touristes lyonnais de Saint-Clair de Caluire, fait des difficultés en 1899. Il refuse de rendre les biens de la société, les recettes, les livres de comptabilité, le drapeau, les récompenses reçues, les costumes et les armes. Le nouveau bureau cherche à éviter un procès au civil grâce à l'autorité du préfet. L'ancien président, fondateur de la société, argue du fait que le vote était illégal, notamment parce que des membres non à jour ont pris part au vote ; le commissaire sur place note que les sociétaires sont étonnés puisque plus personne ne paye de cotisations depuis 1893 ! La réunion se passe dans un café, l'ancien président réclame un appel nominal des présents, récuse chacun, et se retire, suivi de l'ancien trésorier et deux administrateurs, en déclarant qu'il était prêt à remonter jusqu'au conseil d'état. Cette assemblée avait précédé d'une autre réunion, où sentant son éviction arriver, Verger avait fait lever la séance avant le vote. Il s'agit ici d'un individu qui semble avoir du mal à renoncer à son titre de président d'une société préparatiste et au prestige qui en découle<sup>143</sup>.

Ces enjeux de pouvoir personnels sont aussi, à l'occasion, plus politiquement marqués. Un certain Ehrhart, né en 1861, propriétaire depuis 1877 d'une petite usine de choucroute à Lyon, rue de Marseille, et qui professe des opinions conservatrices et cléricales, devient président des « Excursionnistes Lyonnais ». Il démissionne en 1899, sa « mauvaise gestion a nui quelques temps » au fonctionnement de la société, selon le commissaire spécial. Selon ce dernier, il s'agissait surtout de recevoir l'ordre du mérite agricole, qu'il a demandé deux fois. Il refuse de rendre les récompenses obtenues par la société lors de son remplacement<sup>144</sup>. Cette volonté de se servir du mouvement préparatiste cache aussi parfois des ambitions politiques.

---

<sup>142</sup> Courrier de la préfecture au sous-préfet du 28 novembre 1900. A.D.L. 4M 305, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Montbrison (1878-1932) ».

<sup>143</sup> A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

<sup>144</sup> A.D.R. 4M 538, « Associations (1884-1898) ».

Le dénommé Berthier est président des « éclaireurs de l'Est de Lyon ». Le rapport de police daté de février 1897 mentionne qu'il a été président depuis cinq ans, négligeant rapidement la société ; « on reproche surtout à l'ancien président d'avoir engagé la société dans des dépenses qu'elle ni lui ne peuvent payer ; il reste dû notamment une somme de 1200 francs à la grande maison pour fournitures de costumes de gymnastes ». Cet individu s'est construit une petite fortune ; ancien clerc de notaire il a pris la direction des « petites affiches » qu'il a revendu, ce qui lui a permis de devenir rentier et de faire un bon mariage avec 300 000 francs de dot. Mais il a peu à peu dilapidé sa fortune et sa femme a fait nommer un conseil judiciaire. Il conteste la légitimité du renouvellement du bureau, et rappelle qu'il est propriétaire de tout le matériel. Républicain conservateur, il était candidat au comité républicain libéral du troisième arrondissement, et l'on devine qu'il s'agissait surtout de se construire une clientèle politique<sup>145</sup>.

---

<sup>145</sup> A.D.R. 4M 538, « Associations (1884-1898) ».

## Chapitre 6. Le sport en uniforme ? Les rapports ambigus des sociétés préparatistes avec les sports

Paradoxalement, s'intéresser aux pratiques elles-mêmes produit des réflexions théoriques et conceptuelles, alors que se déploie ici l'approche qui s'appuie le plus sur des éléments concrets, issus notamment des archives associatives. C'est que l'analyse des pratiques physiques dans les sociétés de préparation militaire rencontre la riche historiographie du sport, balisée par de nombreuses études sur des aspects précis – sport par sport, fédération par fédération –, mais aussi par des synthèses qui ont donné un cadre général à l'histoire des activités physiques et sportives.

Or l'étude détaillée des sociétés préparatistes laisse à penser qu'il serait utile de critiquer la catégorie même de « sociétés conscriptives », telle qu'elle a été proposée par Pierre Arnaud. L'observation précise de ces groupes sur un temps long, de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> jusqu'à milieu du XX<sup>e</sup> siècle, incite en effet, par souci de rigueur, à abandonner largement le terme de *sociétés* conscriptives pour préférer celui de *pratiques* conscriptives, ce qui semble mieux rendre compte de la complexité d'un champ social encore en construction à l'époque. Il existe en effet des similarités, dans les formes de sociabilités et dans les pratiques, entre associations sportives et sociétés « préparatistes », avec de nombreuses formes d'hybridations.

Il y a peu de rapport entre la société sportive complètement indifférente aux enjeux militaires d'une part, et d'autre part la société d'instruction militaire pratiquant peu d'activités physiques. Entre ces deux extrêmes, toute une palette de configurations existe, et chaque association adopte des pratiques conscriptives ou sportives, qui tiennent un rôle plus ou moins central, et qui s'inscrivent dans des logiques différentes. De nombreux clubs sportifs maintiennent des liens avec la préparation militaire jusqu'à la fin des années 1930, tandis que les sociétés préparatistes s'ouvrent aux pratiques sportives dès avant la Grande Guerre, et participent même à la diffusion de nouvelles formes d'activités physiques. Ainsi, la distinction nette entre sociétés sportives et sociétés conscriptives ne permet pas de comprendre de manière satisfaisante ces mélanges, qui perdurent jusque dans la décennie 1930.

Grâce à un pas de côté, cette perspective permet de proposer des réflexions sur l'histoire du sport. Il s'agit d'abord de repenser le paradigme de « l'autonomisation », qui semble peu adapté pour rendre compte des activités concrètes des associations avant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. De la même manière, le schéma interprétatif de la « sportivisation » des activités physiques, largement adopté dans l'historiographie, semble remis en question par le maintien des activités conscriptives dans l'entre-deux-guerres. Les activités sportives ne semblent pas remplacer les activités conscriptives, puisque le réseau préparatiste se maintient dans l'entre-deux-guerres et coexiste avec le développement du sport. Cette perspective pose ainsi la question du biais rétrospectif qui pousse à s'intéresser en priorité aux formes sportives, en négligeant tout un pan des activités physiques de l'époque, ce qui souligne le risque téléologique d'un tel schéma historiographique.

## I. Du paradigme des sociétés conscriptives à celui des pratiques conscriptives

### A. Des frontières floues : les préparatistes et le sport

#### 1. « Sport » : un mot mal défini

*« Aux yeux du public, ces mots : sports, gymnastique, athlétisme, éducation physique, préparation militaire, apparaissent approximativement comme des synonymes. Les spécialistes eux-mêmes, ou soi-disant tels, les journalistes qui écrivent sur ces questions d'actualité, comme les orateurs qui en font le thème de leur éloquence, s'ils s'efforcent parfois avec bonheur d'établir les distinctions nécessaires, se laissent aller fréquemment à confondre des notions différentes, et passent, sans paraître s'en apercevoir, de l'une à l'autre... [...] »*

*Éducation physique et préparation militaire apparaissent en ce moment comme étroitement unies, ce qui est légitime. Mais elles tendent à se confondre, ce qui est fâcheux à plusieurs égards<sup>1</sup> ».*

C'est ce qu'affirme en 1928 Jean Gotteland, alors directeur général de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Antiquités au Maroc, pour défendre une éducation physique qui ne serait pas exclusivement dirigée par l'armée à des fins militaires, mais qui serait aussi utile dans une perspective éducative plus globale<sup>2</sup>. C'est un exemple qui témoigne du flou sémantique autour des questions d'éducation physique, y compris dans les années 1930, alors que l'historiographie a souligné, peut-être exagérément, les différences entre des courants et des pratiques en réalité étroitement imbriquées<sup>3</sup>. L'histoire de l'éducation physique et sportive s'est en effet longtemps résumée, selon les mots de Georges Vigarello, à une « chronologie de théories prétendant dicter le contenu des pratiques », et les « auteurs pédagogique restaient les seules figures visitées : galerie de héros intangibles rassemblés en un panthéon statufié », « musée stérile et dépeuplé<sup>4</sup> », classifiant schématiquement les activités physiques dans des catégories bien définies, plus ou moins conforme au modèle du sport moderne caractérisé par la performance, la compétition<sup>5</sup>, et une certaine autonomie<sup>6</sup>.

Pourtant les liens sont nombreux entre éducation physique, préparation militaire et sports – même considérés au sens strict des matchs et des compétitions –, et les frontières apparaissent

---

<sup>1</sup> Jean GOTTELAND, *Pour l'éducation intégrale : physique, intellectuelle et morale*, Paris, Fernand Nathan, 1928, p. 71-73.

<sup>2</sup> Avant de devenir Inspecteur général des écoles primaires élémentaires en 1935, Inspecteur général de l'Instruction publique en 1937 et Inspecteur général de l'éducation générale et des sports pendant le régime de Vichy. Guy CAPLAT, « GOTTELAND (Jean) », in *L'Inspection générale de l'Instruction publique au XXe siècle. Dictionnaire biographique des inspecteurs généraux et des inspecteurs de l'Académie de Paris, 1914-1939*, INRP., 1997, p. 304-308.

<sup>3</sup> C'est notamment le cas pour l'histoire des théories. Par exemple : C. COLLINET, *Les grands courants d'éducation physique en France...*, *op. cit.*

<sup>4</sup> Georges VIGARELLO (éd.), *Anthologie commentée des textes historiques de l'éducation physique et du sport*, Paris, Éditions Revue EPS, 2001, p. 11.

<sup>5</sup> A. GUTTMANN, *Du rituel au record...*, *op. cit.*

<sup>6</sup> J. DEFRANCE, « L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970 », *art. cit.*

très floues. C'est encore le cas en novembre 1933, lorsqu'Adolphe Chéron, véritable incarnation du mouvement préparatiste, est salué par le *l'Auto* comme « quelqu'un du bâtiment » lorsqu'il est nommé sous-secrétaire d'État, ayant « aiguillé ses sociétés vers la pratique raisonnée des sports » ; en un mot, selon le journal sportif, « Adolphe Chéron est des nôtres<sup>7</sup> ». À l'inverse, les critiques du « sport » dans le *Soldat de demain*, organe de l'Union Chéron, sont plus nuancées et ambiguës qu'on pourrait le croire. C'est surtout la marchandisation et le spectacle sportif qui est critiqué, mais pas la pratique en elle-même, y compris dans sa dimension compétitive. En 1925, le docteur Henri Diffre critique le sport-spectacle, les amateurs marrons, et les spectateurs « pareils aux vieux romains qui garnissaient les gradins du colisée et supportaient toutes les privations pour voir couler le sang des gladiateurs ». Si « les spectateurs de notre temps en sont encore à aimer les mêmes excès », il s'inquiète pour autant, à cause de ce « mauvais sportif », « infime minorité », de « nous perdre l'influence merveilleuse que le sport pourrait avoir sur les jeunes générations<sup>8</sup> ». Dans le même ordre d'idées, un autre chroniqueur, Rémy Roure, s'émeut d'un combat de boxe où un des deux athlètes a failli mourir, en regrettant que « le jour où le sport est devenu un spectacle, il est perdu. Il n'a plus la moindre valeur pour l'amélioration de la race, et il n'est même plus capable de faire surgir de la foule l'élite physique de la nation ». Il prend toutefois garde de différencier « les spectacles mercenaires des sports abâtardis et les spectacles collectifs – ceux-là magnifiques – que l'on peut nous offrir et que nous offre l'éducation physique<sup>9</sup> ». Un troisième chroniqueur, qui signe sous le pseudonyme d'Albus, reprend le même registre de critiques avec des accents antisémites, lorsqu'il dénonce les Jeux Olympiques de 1924 non pas en eux-mêmes, mais à cause de « cette oppression de la mercante anonyme et mondiale » ; selon lui désormais, contrairement aux valeurs de l'olympisme, « le plus noble sport, c'est celui qui rapporte le plus<sup>10</sup> ». Tout ce vocabulaire de la pureté, de la corruption, de l'abatardissement des pratiques physiques renvoie ainsi, paradoxalement, à une posture de défense de l'idéal sportif, « vrai » sport revendiqué par les préparatistes, en opposition avec des sportifs eux-mêmes convaincus de servir la cause sportive authentique.

Ces ambiguïtés à propos du terme de « sport » se retrouvent dans le quotidien des sociétés. De nombreux exemples montrent que la catégorie sportive n'est pas fixée une fois pour toute et fait l'objet d'interprétations divergentes voire concurrentes, en constante évolution. Avant la guerre, la société « Lyon Nautique » change de nom au tournant des années 1910 pour devenir le « Lyon Nautique Athlétique », soulignant de prime abord une identité sportive moderne

---

<sup>7</sup> Marcel OGER, « Quelqu'un du bâtiment ! », *L'Auto*, 28 novembre 1933, p. 1.

<sup>8</sup> *Le Soldat...*, janvier 1925.

<sup>9</sup> *Ibid.*, novembre 1924.

<sup>10</sup> *Ibid.*, octobre 1924.

renforcée<sup>11</sup>. Pour autant le dossier préfectoral de la société conserve les demandes de prêt de fusils Lebel en 1908 dans le but de préparer les jeunes hommes au BAM, tandis qu'une demande est faite pour jouer au football sur un terrain militaire. Le rapport du commissaire spécial, daté d'avril 1908, évoque l'hétérogénéité des pratiques de la société, évoquant « le tir, la boxe, la natation et autres sports », prêtant « en outre son concours aux œuvres de bienfaisance et de philanthropie<sup>12</sup> ». Vers la même époque, en 1913, la « Fédération sportive du Pas-de-Calais » compte 124 sociétés. « Fondée par un groupe de républicains », « son but est de préparer les jeunes gens à la pratique du tir et au brevet d'aptitude militaire ». Cette fédération entend également offrir « aux soldats libérés les moyens de conserver l'adresse acquise comme tireurs, en mettant un stand, des armes et des munitions à leur disposition, elle fait, en outre, une campagne active en faveur de l'école laïque et contre l'alcoolisme<sup>13</sup> ». On peut donc, dans les années 1910, s'approprier l'étiquette sportive et proposer une vaste gamme de pratiques.

Cette polysémie et cette ambiguïté autour du mot de « sport » perdure après la guerre. À l'occasion des révisions des listes d'agrément en 1924, la commission de l'agrément de la Loire s'interroge sur la situation de plusieurs sociétés sportives du département : « plusieurs d'entre elles en outre préparent les jeunes gens au brevet militaire », sont agréées, reçoivent des subventions, tout en organisant dans le même temps des « réunions payantes », c'est-à-dire des rencontres sportives avec un guichet d'entrée. Le Stade forézien universitaire, l'Étoile sportive montbrisonnaise, le club nautique de Roanne, le Red Star roannais, le Saint-Étienne sportif et l'Omnium sportif club sont notamment cités<sup>14</sup>. L'agrément de ces sociétés semble avoir été maintenu, ce qui montre que les frontières entre clubs sportifs et sociétés d'éducation physique et de préparation militaire demeurent poreuses.

## 2. Sport et préparation militaire : deux objectifs non-contradictaires

L'objectif sportif et l'objectif préparatiste ne semblent pas contradictoires pour de nombreuses sociétés, et les deux catégories, largement construites rétrospectivement, apparaissent alors peu fonctionnelles. À Ventron (Vosges), la société de tir initiée par l'instituteur du village s'ouvre progressivement à la gymnastique avant la Première Guerre mondiale, dans l'optique de préparer les jeunes hommes au BAM. Après le conflit, la société se concentre davantage sur le tir, avant de réactiver la gymnastique en 1929. Un autre projet émerge : la fusion avec le ski-club de la localité, fondé en 1922-1923, dans un but ludique et touristique, étant donné

---

<sup>11</sup> La société est d'ailleurs citée par Thierry Terret à propos de la diffusion de la natation sportive et de la vogue « des traversées de ville », évoquant une friction avec l'USFSA au sujet d'une course professionnelle. Thierry TERRET, *Naissance et diffusion de la natation sportive*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 165.

<sup>12</sup> A.D.R. 4M 545, « Associations de préparation militaire (1902-1950) ».

<sup>13</sup> Brouillon du préfet pour un courrier au ministre de l'Intérieur, daté du 16 juillet 1913. A.D.P.D.C. M 2318, « Sociétés de tir et préparation militaire, subvention. »

<sup>14</sup> Minute du préfet, datée du 1er décembre 1924. A.D.L. 4M 304, « Sociétés de tir et de gymnastique : instructions, circulaires, listes des sociétés agréées, prêt d'armes, délivrance de cartouches à titre gratuit, récompenses. (1880-1933) ».

que « les exercices font également partie du programme de la préparation militaire ». « Depuis la réduction du service militaire, ces dispositions prennent une importance plus grande, et l'administration supérieure a décidé de favoriser leur développement », affirme le compte-rendu de l'assemblée générale du 29 décembre 1929. Les principaux arguments donnés en faveur de la fusion sont les économies d'assurance à prévoir, et une gestion facilitée, pour l'administration de l'association elle-même et pour le service départemental de l'éducation physique. Le ski-club est finalement intégré et un nouveau vice-président est nommé pour représenter ses intérêts<sup>15</sup>. Cet exemple montre la porosité entre les catégories et les liens entre des activités qui pourraient sembler pourtant très différentes<sup>16</sup>. Il apparaît au contraire que la dimension ludique ou sportive n'apparaît pas contradictoire avec un objectif militaire. Cette non-contradiction apparaît parfois de manière curieuse. En 1934, lors du 23<sup>ème</sup> concours de tir annuel de l'importante fédération des sociétés de tir et de préparation militaire de l'Est, organisé par la société de tir de Neufchâteau, un trophée est remporté par le Club cyclo-touriste nancéien (CCTN), a priori peu concerné par l'évènement. Une « fédération bonheur » y organise également un concours réservé aux membres honoraires, tandis qu'un tir réduit à 12 mètres est ouvert aux femmes<sup>17</sup>. L'imbrication des pratiques sportives, ludiques et conscriptives perdure jusqu'à la fin des années 1930. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la liste des sociétés faisant passer des brevets dans le Rhône. Les deux sociétés spécifiquement préparatistes les « Pupilles de l'Infanterie et de la Cavalerie » et la « Société de tir au Canon » peuvent se targuer de 338 brevets sur les 786 du département, soit plus de 40% du total. Mais on y trouve aussi en bonne place des clubs sportifs, à l'image du Lyon Olympique Universitaire (17 brevets en 1939, soit la septième société du Rhône en nombre de brevets), le Foot-Ball Club de Lyon (12), le Cercle de l'aviron à Lyon ou encore l'Excelsior de Grigny, l'Excelsior de Chaponost, le Groupe Sportif du Crédit Lyonnais, le Rhône Sportif Terreaux, l'Eveil Sportif Argentérien, le Club Sportif des Cheminots d'Oullins<sup>18</sup>. En 1949 encore, la déclaration administrative du « Lyon XIII », présidée par Claudius Devernois, un industriel au Coteau (Loire), mentionne comme objectif « la pratique de tous les sports, le rugby à XIII en particulier et la préparation militaire », tandis que les statuts évoquent « un centre de formation prémilitaire<sup>19</sup> ».

La contradiction n'apparaît pas non plus systématiquement dans les discours des dirigeants sportifs et préparatistes, malgré leur rivalité sur le champ des activités physiques et sportives<sup>20</sup>. Les alliances entre sociétés et fédérations concurrentes ne sont ainsi pas rares. En

---

<sup>15</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>16</sup> Sur les logiques de développement du ski, notamment économiques et touristiques, voir : Thierry TERRET et Pierre ARNAUD, « Le ski, roi des sports d'hiver », in Thierry TERRET (éd.), *Histoire des sports*, Paris, 1996, p. 159-202.

<sup>17</sup> A.D.M. E-DEPOT 395/77, « Société de tir "La Patriote de la Saulx" : statuts, concours, matériel, adhérents, divers (1906-1939) ».

<sup>18</sup> A.D.R. PER 1368/1, *Bulletin du service de l'éducation physique du Rhône (1938-1939)*.

<sup>19</sup> A.D.R. 4M 544, « 1908-1947 ».

<sup>20</sup> Selon Paul Dietschy, l'attitude de l'USFSA pendant la guerre relève d'un « complexe obsidional » et d'une volonté de conserver une position hégémonique de la fédération sur le sport. (P. DIETSCHY, *Le sport et la*

1913, Adolphe Chéron inaugure ainsi un « stade cantonal » en Gironde. Il est reçu par le président de la section de préparation militaire du SBUC, qui est aussi le délégué régional de la fédération. Chéron déclare que pour cette « élite », « naturellement ouverte à toutes les inspirations d'ordre national, il n'a pas été difficile de persuader qu'elle avait le devoir d'orienter vers un but utile à la France les réserves d'énergie et de vigueur réunies sous son drapeau ». Il mentionne ensuite, selon le compte-rendu du *Soldat de demain*, la « faveur » que les sports rencontrent dans les sociétés préparatistes et que « quelques-uns d'entre eux sont compris dans le programme du BAM », tout en soulignant « la valeur éducative des football rugby et association pratiqués dans les régiments, parce qu'ils nécessitent un effort collectif constant ». Il souhaite voir « tous les groupements sportifs imiter le stade bordelais et créer des sections de préparation militaire ; car, si la paix est le plus précieux des biens, la défense est le plus impérieux des devoirs », tandis que Maxwell, délégué par le SBUC, vante la pratique des sports pour développer les qualités physiques et morales et « combattre les vices qui font dégénérer la race », avant de trinquer aux « aux succès de l'Union, aux futurs soldats et à la France<sup>21</sup> ». 25 ans plus tard, le président du Football-Club de Metz fait une visite au siège de l'Union à Paris, le 9 mai 1938, à l'occasion de la finale de la coupe de France de football. Marcel Oger de *l'Auto* « se réjouit de voir qu'un grand club comme le FC de Metz ne se spécialisait pas dans la seule pratique d'un grand sport quel qu'il soit, mais prêtait son attention à l'éducation physique », tandis que le président du club se désole, selon *le Soldat de demain*, que le « mouvement actuel du football est jugé assez souvent d'une façon malencontreuse » :

*« C'est pourquoi, du reste, c'est une immense joie pour nous que d'adhérer à l'Union que vous présidez avec tant d'autorité. Nous espérons d'ailleurs à bref délai démontrer qu'au sein d'un club de football, il est possible d'œuvrer pour l'amélioration des qualités physiques de la race, pour la propagation de l'éducation physique, en un mot pour la France<sup>22</sup> ».*

## B. Les ambiguïtés du sport en uniforme

### 1. Un entraînement inutile ?

Cette absence de contradiction, dans les pratiques et les discours, entre sport et préparation militaire, qui aboutit souvent à des hybridations, ne veut pourtant pas dire qu'il n'y a pas d'oppositions ou de concurrences entre différentes conceptions des activités physiques et sportives. Certains militaires se montrent d'abord très méfiants envers l'entraînement

---

*Grande Guerre...*, op. cit., p. 284.) Étendu aux années 1900-1910, cette stratégie explique que les dirigeants sportifs ne sont pas forcément opposés à la préparation militaire, mais se positionnent à cet égard dans une stratégie d'influence vis-à-vis des pouvoirs publics.

<sup>21</sup> *Le Soldat...*, 1er avril 1913.

<sup>22</sup> *Ibid.*, mai 1938.

physique, en particulier dans sa dimension sportive. Comme l'avait souligné Marcel Spivak, la préparation militaire n'est pas non plus un thème répandu dans les milieux militaires : c'est ce que suggère la rareté des articles sur le sujet dans les revues militaires spécialisées des années 1900-1910<sup>23</sup>. Un article de *Vers l'armée*, le bulletin de la fédération Lattès, s'interroge ainsi en 1913 sur « la nouvelle préparation militaire », en réclamant un entraînement spécifique, notamment à la marche avec armes et bagages, plutôt qu'un entraînement physique général.

*« Car, n'en déplaise aux pontifes de la nouvelle école qui inondent la presse de la régénérescence physique, il y a loin de la séance du stade olympique, de la promenade du tourisme à la marche sur route avec l'armement et l'équipement de campagne. Combien en avons-nous vu de ces sportsmen rester sur le bord des routes et incapables du moindre effort<sup>24</sup>. »*

Même son de cloche dans le bulletin des Touristes Lyonnais, avec un article intitulé « le sport au point de vue militaire », qui affirme l'inutilité du sport, dont l'engouement « est venu surtout de l'étranger ». « A quoi bon par exemple de savoir pousser avec plus ou moins d'adresse et d'agilité un ballon sur un terrain de jeux ? », s'interroge l'article ; au contraire, « le sport physique est une excellente chose, mais encore faut-il une marche à suivre, une méthode et surtout un but utile à atteindre ; il n'est pas d'intérêt plus grand pour une nation que celui de diriger les forces physiques de la jeunesse vers la défense du pays », en dirigeant les jeunes hommes vers la pratique de l'équitation, du tir, de la marche, de la gymnastique ; « pour les sports modernes, contentons-nous de l'automobilisme, du cyclisme et de l'aviation », qui sont directement utiles à l'armée. L'article conclue : « Jeunes gens, ne vous laissez pas entraîner dans les sports à la mode et à pose, choisissez toujours de préférence ceux qui présentent un intérêt militaire, vous ferez ainsi œuvre de bons citoyens et de bons patriotes<sup>25</sup> ». Cette idée d'un sport inadapté pour l'entraînement militaire se poursuit dans les années 1920 et 1930, notamment autour du thème de la dangerosité d'un sport pratiqué avec excès. Le docteur Rochu-Méry estime en 1924 dans le *Soldat de demain* que « ne pas faire de sport est mauvais. En faire mal est pis » en évoquant le cas de sportifs ajournés au conseil de révision, alors que « bien souvent, dans les milieux sportifs, il nous a été objecté que les sociétés de préparation au service militaire n'avaient pas de raison d'être au point de vue éducatif et sportif et que la simple pratique des sports était une préparation toute naturelle et plus que suffisante aux exigences du service militaire<sup>26</sup> ». Une circulaire du ministère de la Guerre de 1926 demande même aux bureaux de recrutement d'être attentifs pour repérer les

---

<sup>23</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, op. cit., p. 618-620.

<sup>24</sup> *Vers l'armée*, numéro 10, septembre 1913.

<sup>25</sup> A.D.R. PER/1415/1, *Bulletin officiel des touristes lyonnais*, n. 38, mars 1914.

<sup>26</sup> *Le Soldat...*, août 1924.

conscrits victimes de troubles ou de lésions cardiaques, suite « à une pratique abusive des sports athlétiques avant d'avoir suivi un entraînement rationnel d'éducation physique<sup>27</sup> ».

Mais il ne faudrait pas conclure trop hâtivement que d'un côté les sports seraient rejetés en bloc par l'armée tandis que les pratiques conscriptives seraient unanimement encouragées par les militaires. Certains officiers sont en effet favorables au sport, qui se développe d'ailleurs dans les régiments, et s'institutionnalise particulièrement au lendemain de la Première Guerre mondiale. À l'inverse, de nombreux militaires se montrent très méfiants envers la préparation militaire, et doutent dès l'origine de son utilité. Une conférence préparatiste en 1913, donnée par le secrétaire général de la fédération Lattès l'évoque explicitement :

*« Qu'on ne s'y trompe pas. Si, longtemps, l'autorité militaire a envisagé sans aucun enthousiasme l'éclosion de nos sociétés, c'est que les chefs redoutaient de voir arriver au régiment des jeunes gens dont la préparation hâtive et incomplète obligeait les officiers à un travail d'autant plus grand, qu'il fallait recommencer l'éducation des soldats ayant la persuasion de savoir beaucoup, alors qu'il n'en était rien. »*

Il affirme au contraire que la préparation militaire est désormais bien différente et mieux acceptée par les généraux, se contentant sur une éducation au sens large à même de faciliter l'apprentissage de « leur métier de soldat » sous les drapeaux<sup>28</sup>. En 1897, un long article paru sous pseudonyme en trois parties dans la *Revue du Cercle militaire* est très clair : « il est absolument impossible de faire un soldat en dehors de l'armée<sup>29</sup> », à cause, essentiellement, de l'esprit militaire à acquérir (c'est-à-dire, en réalité, de l'obéissance et de la discipline<sup>30</sup>). L'absence de ce cadre disciplinaire draconien fait qu'il n'y a, selon l'auteur, « pas d'instruction militaire préparatoire possible<sup>31</sup> », à part le tir, « seule notion acquise en matière spécialement militaire qu'un capitaine puisse juger avantageux de trouver chez ses jeunes soldats », la gymnastique étant selon lui « d'intérêt général ». Encore apporte-t-il la réserve que « l'armée n'a rien à voir avec la gymnastique scolaire » :

*« Nous sera-t-il fort utile que jadis, à l'âge de dix-huit ans, ces hommes aient su pratiquer les exercices du trapèze ou des barres parallèles ou de la corde lisse ? La gymnastique de guerre, c'est la marche exécutée avec le sac chargé. Cela, des éphèbes ne peuvent le faire ; c'est un tour de force qu'il faut, bon gré mal gré, laisser aux hommes faits<sup>32</sup>. »*

---

<sup>27</sup> *Le Soldat...*, novembre 1926.

<sup>28</sup> *Vers l'armée*, numéro 8, 25 mars 1913.

<sup>29</sup> « L'instruction militaire préparatoire », *Revue du Cercle militaire*, n. 13, 27 mars 1897, p. 334.

<sup>30</sup> Analyse qui n'est pas sans rappeler « l'esprit militaire » du « fonctionnaire militaire » qui apparaît progressivement dès le Second Empire. Raoul GIRARDET, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, p. 79.

<sup>31</sup> « L'instruction militaire préparatoire », *Revue du Cercle militaire*, n. 14, 3 avril 1897, p. 359.

<sup>32</sup> « L'instruction militaire préparatoire », *Revue du Cercle militaire*, n. 15, 10 avril 1897, pp. 384-385.

Cette méfiance se traduit par une administration tatillonne et peu bienveillante. Le général Cremer, commandant du premier corps d'armée, dresse un rapport peu amène du « beau mirage » que constitue selon lui le mouvement préparatiste dans le Nord de la France :

*« Les sociétés n'ont souvent été créées que dans un but de réclame personnelle – réclame électorale, soif d'honneurs et de décorations – certaines sociétés d'après les rapports ne comptent qu'un membre : leur président. Ailleurs dans de petites localités, il y a 2 ou 3 sociétés et tous les membres font partie de toutes. C'est un moyen habile de tirer plus de profit des libéralités du gouvernement et d'obtenir le double ou le triple de cartouches allouées finalement aux mêmes tireurs<sup>33</sup>. »*

Aussi les bonnes volontés sont parfois heurtées par ce manque de considération de l'armée, et un préparatiste désabusé se plaint en 1919 des « difficultés rencontrées auprès de militaires qui reprochaient de jouer au soldat » ce qui rend nombreux les obstacles et les déboires pour fonder une société<sup>34</sup>. Cette méfiance dure en effet dans l'entre-deux-guerres, et les sportifs ou les gymnastes ne sont pas toujours vu d'un très bon œil dans les régiments, comme le relate Henri Bader de la Gauloise de Montbéliard<sup>35</sup>. Il ne faudrait donc pas croire à un sport d'un côté foncièrement rejeté par les militaires, tandis que les préparatistes seraient soutenus d'un même élan par les cadres de l'armée.

## 2. Des modèles d'activités physiques en concurrence

Les activités physiques et sportives demeurent l'enjeu de concurrences entre conceptions de l'éducation physique, qui sont aussi des rivalités entre organisations et entre individus développant des discours théoriques pour justifier leurs différences dans un espace social contraint. Cette concurrence n'est pas qu'une affaire de pratiques divergentes, mais porte aussi sur le vivier réduit des jeunes hommes aptes et disponibles pour pratiquer des activités physiques régulières, tout aussi bien que sur l'attribution des subventions, dont le montant connaît plusieurs réductions, à cause des difficultés économiques récurrentes de la Troisième République dans l'entre-deux-guerres. Henri Desgrange de *l'Auto*, se moque ainsi souvent des préparatistes, qu'il appelle ironiquement les « ran plan plan » et les « zim boum boum », en référence aux défilés en musique des gymnastes, et s'insurge contre les subventions élevées qui leur sont allouées<sup>36</sup>, tandis que, dans le fond, il défend lui aussi l'idée d'une large éducation physique et ne nie pas l'utilité militaire de l'activité sportive<sup>37</sup>. Albert Surier

---

<sup>33</sup> S.H.D. GR 2I 358, « Sociétés agréées (1882-1914) ».

<sup>34</sup> *Le Soldat...*, janvier 1919.

<sup>35</sup> Il raconte les remarques agressives des sous-officiers à propos de sa pratique associative. ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 6AV133, « Entretiens ».

<sup>36</sup> Voir par exemple un article très violent : Henri DESGRANGE, « A quand la fin du scandale ? », *L'Auto*, 19 janvier 1926.

<sup>37</sup> Sa métaphore de la Guerre comme « grand match » est bien connue. P. DIETSCHY, *Le sport et la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 140-143.

évoque quant à lui dans le *Soldat de demain*, des « reproches injustifiés et ineptes », venant notamment de la presse sportive :

*« Si l'on voulait n'en trouver les causes que dans la raison pure, on ne réussirait pas à s'expliquer certaine campagne de dénigrement systématique de l'œuvre que nous poursuivons ici. Dans la grande famille culturiste et sportive, on essaye de nous reléguer au fond d'une pièce à part, parmi le bric-à-brac des spécialistes encombrants et superfétatoires. On ne demanderait pas mieux, au reste, que de nous exclure complètement de la maison. [...] »*

*Le sport n'est l'exclusivité de personne. Nous ne nous interdisons la pratique d'aucun de ceux énumérés plus haut. Si nous y adjoignons quelques connaissances techniques à application plus particulièrement militaire, c'est que nous sommes moins préoccupés de créer des champions en cristal que de donner à notre pays, à l'armée qui est l'incarnation la plus sensible de la patrie, une élite nombreuse de jeunes gens solides, à la fois aptes à sa protection et à sa prospérité<sup>38</sup>. »*

Frantz Reichel dit sensiblement la même chose, dans le sens en inverse, en s'agaçant des propos du ministre Painlevé réservant les championnats sportifs à une élite :

*« Qu'un jeune homme s'entraîne à la course à pied, à la lutte, à la boxe, au football, au rugby, à l'aviron, à la pelote basque, à l'escrime, au tennis, suivant des méthodes et une discipline rigoureuse, en plein air ou en salle ; qu'il développe ainsi son courage, son énergie, la confiance en soi qui conduisent à l'initiative ; qu'il trempe, assouplisse, bonifie ses muscles, ses poumons, enrichisse son sang, du moment que ces exercices physiques sont placés sous le signe du "sport" ; ça n'est pas de l'éducation physique. Mais si ces mêmes exercices sont exécutés sous l'égide de groupements dits de "préparation militaire", qui, leurs méthodes ayant fait faillite, on purement et simplement adopté les exercices et les jeux sportifs des fédérations sportives, et immédiatement ces mêmes exercices deviennent de l'éducation physique<sup>39</sup>. »*

Les concurrences respectives et les luttes d'influence sont alors souvent traitées sur le mode de l'ironie. Franck-Puaux, un des cadres de l'Union Chéron, rit jaune du classement de sa fédération dans la catégorie D (sports d'application) du CNS plutôt que dans la catégorie E (éducation physique), qui donne droit à trois représentants au lieu d'un seul :

*« Notre union fait partie du CNS simplement par solidarité, se trouvant heureusement éloignée des problèmes multiples et infiniment délicats que soulèvent les compétitions et les conflits de la vie sportive ; en conséquence, si nous désirez créer une catégorie X des apôtres de l'EP et des bons amis du sport, nous y prendrions place avec plaisir même sans aucun droit de vote<sup>40</sup>. »*

---

<sup>38</sup> *Le Soldat...*, mai 1923.

<sup>39</sup> Frantz REICHEL, « Éducation physique, sport et préparation militaire », *Le Figaro*, 19 janvier 1927, p. 7.

<sup>40</sup> *Le Soldat...*, janvier 1930.

Les critiques des préparatistes se concentrent alors sur le sport professionnel, incarnation d'une conception des activités physiques concurrente de la leur, très éloignée des préoccupations militaires et civiques, mais en pleine réussite. Henri Diffre dénonce régulièrement dans les colonnes du *Soldat de demain* les fédérations de football ou de tennis qui ne servent que leur budget en instaurant le professionnalisme, tandis que les unions d'éducation physique servent « tout à la fois, la race, la patrie, la famille<sup>41</sup> ». Il parle même de la « faillite » de l'idée sportive, « disparue, étouffée par le mercantilisme et le besoin d'adapter le sport d'abord et avant tout à des fins financières. Les principes ont été reniés et l'on a vu les anciens apôtres de la vertu rentrer dans les rangs des thuriféraires du professionnalisme en s'abritant derrière cette raison spécieuse et fautive, l'amélioration de la qualité sportive intrinsèque<sup>42</sup> ». « Écœuré » par les « mercantis du sport », il prédit sans grand succès que « le football va mourir du professionnalisme mal compris qui le gangrène<sup>43</sup> », rejoignant paradoxalement certaines positions des dirigeants de l'USFSA d'avant la guerre. Ce sont donc des conceptions du sport et des activités physiques en concurrence et en constante recomposition qui s'affrontent. Mais les duels par presse interposée masquent ainsi les liens étroits entre les différentes associations d'activités physiques et sportives, qui sont souvent, par ailleurs, adhérentes à plusieurs fédérations. Il semble donc nécessaire de revenir sur le concept de « société conscriptive » pour questionner à nouveaux frais la séparation entre deux modèles distincts, gymnastiques et sportifs.

### C. Sociétés conscriptives ou pratiques conscriptives ?

#### 1. La société conscriptive – un idéal type ?

Le concept de « société conscriptive » a été introduit et popularisé par Pierre Arnaud. L'originalité et la fécondité de ses travaux ne doivent pas empêcher de s'interroger sur ses analyses, et sur le schéma historiographique qu'elles sous-tendent. Le terme apparaît dans sa monumentale thèse ; il parle par exemple d'une gymnastique du XIXe siècle « entièrement inspirée de considérations conscriptives<sup>44</sup> ». Le terme de « sociétés conscriptives » désigne un ensemble plus restreint, qui regroupe les sociétés de gymnastique, de tir et de préparation militaire. Cette catégorie sert surtout à souligner les « conflits entre pratiques conscriptives et pratiques sportives proprement dites ». « Dans un cas, pure expression d'une volonté patriotique, civique et nationaliste, il contribuera à répandre des pratiques para-militaires : gymnastique, tir et préparation militaire. Dans l'autre, il s'exprimera au travers de pratiques compétitives exigeant le perfectionnement simultané des techniques et des matériels<sup>45</sup> ». Cette

<sup>41</sup> *Le Soldat...*, juillet 1933.

<sup>42</sup> *Ibid.*, mai 1934.

<sup>43</sup> *Ibid.*, décembre 1938.

<sup>44</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*, p. 52.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 128.

opposition se retrouve même dans le titre de la thèse, « le sportman, l'écolier, le gymnaste », qui distingue trois identités pouvant pourtant s'appliquer à un même individu sans contradiction. Ce schéma sert ensuite de trame dans l'ouvrage collectif *les Athlètes de la République*<sup>46</sup>, « les pratiques conscriptives » évoquées dans une première partie étant opposées à « l'autonomisation du mouvement sportif » étudiée dans la troisième partie. Un article ultérieur de Pierre Arnaud, spécifiquement consacré aux « sociétés conscriptives », précise la catégorie : il s'agirait selon lui des « sociétés civiles (même si, de fait, ce sont des sociétés para-militaires) à l'exclusion non seulement des bataillons scolaires, mais également des amicales laïques, patronages confessionnels, sociétés scolaires de tir (qui prolifèrent après 1907), sociétés militaires ou professionnelles (d'instituteurs particulièrement), sociétés de marche, de topographie, de colombophilie, etc. ainsi que celles strictement spécialisées dans le tir (tir aux armes de guerre, tir au canon ...)»<sup>47</sup>.

Mais cette tentative de spécification ne convainc pas vraiment : si la société conscriptive se définit à la fois par des pratiques physiques, par des objectifs militaires et patriotiques et par une opposition au sport compétitif, pourquoi exclure amicales laïques et patronages qui répondent pourtant à ces critères ? Sa pensée évolue alors, avec l'introduction de l'idée d'une « sociabilité sportive » plus large, avec des sociétés qui « partagent en commun le goût de la pratique des activités physiques » ; mais « la finalité explicite de ces sociétés est entièrement ordonnée à cette pratique sans préjuger de son caractère compétitif », ce qui l'amène à y inclure certaines sociétés conscriptives. C'est une inflexion vers des catégories plus souples, puisqu'il affirme « qu'à l'unicité du concept de sport, il faut opposer la diversité et l'hétérogénéité de ses manifestations, qui, en fin de compte, tiennent à la spécificité de ses formes de sociabilité<sup>48</sup> ». Il schématise ainsi une évolution des « sociétés de jeux traditionnels » dans le Rhône en trois formes distinctes avant 1880, « hygiénique et récréative », « compétitive » et « conscriptive ». Selon lui, « la dynamique associative en faveur des pratiques conscriptives a son point culminant entre 1887 et 1891 », discréditée ensuite par l'épisode Boulanger, même s'il appelle de ses vœux « des recherches ultérieures [qui] devraient apporter des indications précieuses sur cette dynamique conscriptive<sup>49</sup> ». L'étude du mouvement préparatiste sur un temps plus long montre que cette hypothèse est erronée, le pic apparaissant plutôt dans les années 1910, indépendamment de l'influence du nationalisme de la Ligue des Patriotes, ce qui remet en cause la vision d'une « sécularisation » linéaire des sociabilités évoluant vers le modèle sportif<sup>50</sup>. À plusieurs reprises, l'analyse semble forcer le trait, réduisant la société conscriptive à une « institution disciplinaire<sup>51</sup> », se laissant abuser notamment par les discours des dirigeants dans la presse, faute de micro-

---

<sup>46</sup> Pierre ARNAUD (éd.), *Les athlètes...*, *op. cit.*

<sup>47</sup> P. ARNAUD, « La trame et la chaîne : le réseau des sociétés conscriptives (1870-1890) », *art. cit.*, p. 42.

<sup>48</sup> P. ARNAUD, *Le militaire...*, *op. cit.*, p. 57-58.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 138-139.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 157.

analyse des véritables pratiques à l'intérieur même des associations. C'est manquer, pour reprendre les mots de Marcel Spivak à propos des bataillons scolaires, « l'écart existant entre l'idée originelle, la représentation qu'en fait la presse et une certaine réalité<sup>52</sup> ».

Cette généalogie du terme montre surtout le flou qui l'entoure. La catégorie « conscriptive » est tantôt appliquée à un type de société, caractérisée autant par une sociabilité particulière que par des objectifs propres ; tantôt elle désigne au contraire des sociétés qui se définissent par des activités (le tir, la gymnastique, l'instruction militaire). On ne sait, par exemple, s'il faut finalement utiliser le terme pour les patronages catholiques, selon qu'on privilégie les pratiques nettement conscriptives, ou bien la sociabilité plus originale et qui ne se réduit pas à la dimension militaire. Il faut aussi souligner la tension dans l'emploi du terme, entre un idéaltype servant à distinguer des catégories d'associations (c'est le cas dans les schémas construits par Pierre Arnaud), et d'autre part une catégorie descriptive d'un genre bien délimité de sociétés dans un contexte historique précis (les sociétés d'instruction militaire des années 1880-1890). Il y a une certaine tendance, chez Pierre Arnaud et à sa suite dans une large partie de l'historiographie du sport, à faire glisser la catégorie de l'un à l'autre des usages, c'est-à-dire à prendre le terme de « société conscriptive » comme une description précise pouvant être utilisée jusque dans les années 1910, voire dans l'entre-deux-guerres, appliquant des caractéristiques théoriques strictes sur des associations aux pratiques en réalité très diverses. Les idéaltypes au contraire, en reprenant Max Weber, ne sont que des concepts, « des abstractions auxquelles les historiens comparent la réalité<sup>53</sup> ». On voit alors le risque de prendre un idéaltype, construit selon les réalités d'une période précise (1880-1890), pour une description pertinente jusque dans l'entre-deux-guerres, masquant les hybridations et la complexité des pratiques concrètes, jusqu'à constituer un obstacle à l'observation : « l'hypothèse, fossilisée, devient une théorie, qu'on substitue au réel et qu'on prétend vérifier coûte que coûte<sup>54</sup> ».

Les exemples d'hybridation ne manquent pourtant pas, y compris dans les sociétés qui pourraient apparaître comme les plus typiques. Le tableau des cours proposés par les « Touristes Lyonnais » avant 1914, qui correspond a priori à la catégorie conscriptive, est pleine d'ambiguïtés. Des cours de préparation militaire sont effectivement proposés plusieurs fois par semaine, mélange d'éducation physique (assouplissements, boxe) et d'instruction militaire (topographie, fortifications, service en campagne). Des séances de tir sont organisées trois dimanches par mois. Mais des cours de musique sont aussi prévus (solfège, tambours, clairons et trompettes), ainsi que des cours d'équitation et des cours de natation. L'entraînement à la gymnastique a lieu deux soirs par semaine dans le gymnase du lycée Ampère, tout comme les « cours spéciaux », à savoir « gymnastique artistique », « athlétisme », « luttes » : le mardi, le jeudi, le samedi ainsi que le dimanche matin pour les

---

<sup>52</sup> M. SPIVAK, *Éducation physique...*, *op. cit.*, p. 259.

<sup>53</sup> A. PROST, *Douze leçons...*, *op. cit.*, p. 134.

<sup>54</sup> H.-I. MARROU, *De la connaissance...*, *op. cit.*, p. 185.

adultes, tandis que des créneaux sont réservés aux pupilles le lundi, le mercredi et le vendredi<sup>55</sup>. Ces cours « spéciaux » excluent-ils la société de la catégorie conscriptive, même s'ils sont intégrés dans le programme du BAM ? Les exemples d'ambiguïtés ne manquent pas non plus dans l'entre-deux-guerres. En 1921, la section de préparation militaire du Stade Bordelais Université club (SBUC), adhérente à l'Union Chéron, compte 300 membres sur les 1 600 membres de l'association omnisports (football, rugby, athlétisme, tennis, natation), ce qui montre l'imprégnation de la préparation militaire dans certains pans du mouvement sportif<sup>56</sup>. L'Union sportive de Toul, autre club omnisports (football, rugby, athlétisme, hockey), également adhérente à l'Union Chéron, forme 60 lauréats du BPME en 1924-1925 et se classe 56 sur 81 sociétés au concours des SAG du département<sup>57</sup>.

Un autre exemple, à Senones dans les Vosges, est plus documenté grâce aux informations données par un bulletin imprimé pendant plusieurs années<sup>58</sup>. Il s'agit à l'origine d'un des nombreux clubs de football qui sont créés dans l'immédiat après-guerre, en l'occurrence en 1924. Le club disparaît assez rapidement suite à une « chute brutale », banale dans le monde associatif. La société est recrée en 1931, avec une section de basket et d'escrime, accompagné de la parution du bulletin, destiné à faire de la réclame. Il s'agit aussi pour les dirigeants d'inculquer « quelques notions du sport, du vrai sport pour le sport ». La section basket compte une quinzaine de joueurs et deux équipes. Cinq bals sont aussi organisés dès la première année. Un stadiste, dénommé Edmond Thomasse, est reçu au BPME en 1931. Une crise survient dans le conseil d'administration et aboutit à une scission du club. Le président-fils du député Verlot – réaffirme l'objectif de son club sportif : « qu'on se dise bien, que notre but sera plus que jamais : la préparation au service militaire ». La section de préparation militaire est au centre du club, et des sociétaires sont brevetés chaque année. Les sections basket et escrime disparaissent, mais l'équipe de football continue de fonctionner, avec un match de barrage réunissant, selon le bulletin, 500 supporters en 1933. En 1936, les deux premières équipes sont championnes de leur poule en 2e et 3e série départementale. Ce sont des mauvais résultats sportifs qui aboutissent, en 1938, à un forfait général du club pour l'équipe A ; les matchs reprennent ensuite en amical. Cet exemple montre la porosité des frontières entre les pratiques et l'inadaptation de la catégorie de « société conscriptive » dans de nombreux cas.

---

<sup>55</sup> A.D.R. PER/1415/1, *Bulletin officiel des touristes lyonnais*, 1910-1914.

<sup>56</sup> A.D.G. 1R 110, « Sociétés de Bordeaux lettre "S" ».

<sup>57</sup> A.D.M.M. 4M 76, « Enquêtes d'agrément par la commission consultative départementale d'EP et par la sous-commission, comptes rendus de réunion (1930-1939) ».

<sup>58</sup> A.D.V. JPI 1310/1, *Le Stadiste*, Bulletin du Stade Sénonais, 1931-1938.

## 2. *Pratiques conscriptives et autonomie du sport*

Ces remarques amènent à imaginer les contours d'un usage plus précis du concept. Ou bien le terme peut-être, en toute rigueur, utilisé comme une définition stricte, historiquement située : il faudrait alors parler de « sociétés conscriptives » seulement pour les années 1870-1890, en désignant ces groupements « d'instruction militaire », mêlant tir, instruction et gymnastique, avec un apprentissage centré sur la pratique militaire et dans un cadre mimant l'armée (grades, uniformes). Elles font place au tournant du siècle à des sociétés qu'on pourrait qualifier de « préparatistes », dans lesquelles l'éducation physique se suffit en partie à elle-même, tandis que l'enseignement militaire a une place largement amoindrie : c'est l'évolution marquée par l'apparition de l'Union Chéron et de la structuration du BAM. Mais toutes les sociétés de gymnastique, les sociétés de tir qui ne se réduisent pas à cette dimension « conscriptive » seraient alors exclues, alors que l'usage historiographique courant du terme est plutôt extensif.

Le terme pourrait au contraire être employé comme un idéaltype, mais il faut dès lors prendre garde aux glissements et aux simplifications. Plutôt que de *sociétés* conscriptives, il serait certainement plus judicieux de parler de *pratiques* conscriptives, registre d'activités caractérisées par certains éléments (un discours patriotique, la préparation au BAM) qui peuvent occuper une place plus ou moins essentielle dans les sociétés et s'associer à des pratiques plus sportives. Cet usage du terme de « conscriptif », appliqué aux pratiques, permet de prendre en compte leur large diffusion bien au-delà des seules « sociétés conscriptives » ou préparatistes, dans le sens restrictif déjà évoqué. Les « Touristes Lyonnais » ou le SBUC ont ainsi en commun des pratiques conscriptives, à des degrés divers, qui forment des identités associatives différentes, tendant tantôt vers un profil conscriptif, tantôt davantage vers la forme sportive.

Les différences les plus nettes entre les sociétés n'apparaissent alors pas au niveau des pratiques et du sens donné à ces pratiques, qui sont très similaires dans les deux cas, qu'elles soient plus militarisées ou au contraire qu'elles soient plutôt sportives. Ce sont surtout des oppositions institutionnelles (des matchs, des compétitions différents) et sociologiques (des pratiquants et des cadres différents) qui distinguent les associations, davantage que des différences de pratiques en elles-mêmes. Le football joué à l'occasion dans une société de gymnastique avant la Grande Guerre s'oppose-t-il essentiellement à celui organisé par un club de l'USFSA ? À l'inverse, la gymnastique ou la séance de tir d'une section de préparation au BAM dans un club affilié à une fédération sportive diffère-t-elle de celle organisée dans une société préparatiste ? Cette réflexion pose la question de l'autonomie sportive, telle qu'elle est définie notamment par Jacques Defrance : « autonomie sportive » et « sociétés conscriptives » sont les deux faces d'un même paradigme pour expliquer l'émergence du sport moderne. « Les sociétés de sport et d'exercice physique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle lient leur propre activité à la préparation militaire, à la défense de la patrie, au relèvement de la race, tandis qu'aujourd'hui elles se sont débarrassées de ces finalités et peuvent développer leurs activités

sans rendre de comptes sur le plan patriotique ou pédagogique<sup>59</sup> ». Il reprend ainsi le concept de « champ social » à Bourdieu, c'est-à-dire un champ fonctionnant en relative indépendance par rapport aux autres champs sociaux, à l'image du champ littéraire qui se structure de manière relativement autonome à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La neutralité et l'apolitisme proclamé du sport seraient un symptôme de l'autonomie de ses acteurs. Ainsi, pour Jacques Defrance, le sport des patronages n'est pas vraiment du sport puisque d'autres considérations non-sportives (politiques, théologiques) entrent en compte, tandis que les objectifs politiques du sport promu plus ou moins implicitement par Coubertin – c'est-à-dire, en somme, former une élite sociale et coloniale<sup>60</sup> – relèveraient d'une « duplicité<sup>61</sup> ». Cette observation morale pose la question de la définition du sport : quelles sont les frontières des considérations « non-sportives » qui amoindrissent l'autonomie du sport, puisque le cadre spectaculaire et commercial du sport professionnel est lié à une « économie capitaliste contraignante », qui ne remet pourtant pas en cause cette autonomie ? La diversité des formes sportives (sport éducatif, sport patriotique, sport professionnel et commercial, sport hygiéniste, sport-santé) laisse penser que l'idée de sport « autonome », à la manière de celui de « société conscriptive », ne doit pas être confondu avec une catégorie descriptive pertinente jusqu'à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>62</sup>. « L'autonomisation » des fédérations vis-à-vis du pouvoir de l'État est une tendance qu'il ne faut certainement pas exagérer dans le cas de la France avant la Seconde Guerre mondiale, et qui s'applique surtout au monde sportif de la fin du XX<sup>e</sup> siècle lorsque le monde sportif devient suffisamment puissant pour s'affranchir réellement du pouvoir de l'État.

Cette configuration ne constitue pas non plus un aboutissement nécessaire, encore moins un point de départ rétrospectif pertinent, à moins de construire des généalogies téléologiques, voire anachroniques. Ainsi, rien ne permet de prouver que dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, « dans le club ordinaire et sur un terrain de jeu, le sportif de tous les jours vit sa pratique comme une pratique autonome, ne devant rien à la politique ou aux intérêts mercantiles<sup>63</sup> ». Rien ne dit que les dirigeants sportifs rejoignent l'Union sacrée en 1914 à contrecœur et que la pratique sportive « apolitique<sup>64</sup> » et le plaisir du jeu « bénévole » ne porte pas en lui-même un enjeu patriotique, qui ne serait pas indirectement dicté par l'État

---

<sup>59</sup> J. DEFRANCE, « L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970 », *art. cit.*, p. 15-16.

<sup>60</sup> Patrick CLASTRES, « Inventer une élite : Pierre de Coubertin et la « chevalerie sportive » », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 22-2, 2005, p. 51-71.

<sup>61</sup> J. DEFRANCE, « L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970 », *art. cit.*, p. 19-20.

<sup>62</sup> « D'emblée les sports modernes paraissent moins politisés que la gymnastique. Ils sont pourtant investis d'enjeux idéologiques voire politiques, en dépit d'une neutralité proclamée ». N. BANCEL et J.-M. GAYMAN, *Du guerrier à l'athlète...*, *op. cit.*, p. 196.

<sup>63</sup> J. DEFRANCE, « L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970 », *art. cit.*, p. 23.

<sup>64</sup> Le terme « apolitique » pose problème : entend-on par-là « non partisan » ou « indifférent à la chose publique » ? Les deux acceptions sont parfois un peu confondues, par une extrapolation trop rapide de l'une à l'autre, alors que manifestement l'indifférence politique n'a jamais été pratiquée par aucune des fédérations sportives : comment pouvoir qualifier d'apolitique l'USFSA d'avant 1914, à la fois marquée par son élitisme social et par sa rivalité, tout sauf neutre, au sport catholique ?

mais par les sportifs eux-mêmes<sup>65</sup>. L'idée d'autonomisation apparaît aussi, d'une certaine manière, comme la consécration rétrospective d'un certain modèle de sport (compétitif et professionnel, « apolitique »), autrefois concurrent avec d'autres modèles d'activités physiques et sportives aujourd'hui disparues (sous la forme conscriptive) ou dominés (comme les fédérations « affinitaires »). Parlerait-on aujourd'hui de sport autonome, indépendant du pouvoir des enjeux commerciaux, touristiques et médiatiques, si la pratique était restée strictement encadrée par l'État, notamment via l'armée et l'école, dans le cadre de l'amateurisme ? La catégorie de champ social est d'une grande utilité en sociologie ; son usage pour étudier une configuration historique, particulièrement dans le cas des activités physiques et sportives, porte en revanche le risque de biaiser la description et l'analyse des pratiques dans les cadres de l'époque elle-même.

## II. Le mouvement préparatiste, un mouvement sportif ?

### A. Des pratiques sportives invisibilisées

#### 1. *Des activités physiques qui tendent de plus en plus vers l'athlétisme*

Ces mises au point sur le vocabulaire permettent d'envisager davantage les hybridations entre pratiques conscriptives et pratiques sportives. La partie physique des activités conscriptives ne semble pas toujours avoir été suffisamment soulignée. Au niveau fédéral, les programmes des concours de gymnastique montrent une ouverture des préparatistes à des activités physiques et sportives dès les années 1900. Pour le trentième concours à Arras, en 1904, un concours athlétique a lieu avec un système très précis pour compter les points. Les épreuves sont constituées notamment du lever de poids et du lancer de poids (de 20 kg sur 6 mètres au maximum), mais aussi d'exercices de gymnastique préliminaires libres, de sauts en hauteur et en longueurs, d'épreuves de lutte, loin de l'image d'une gymnastique aux agrès monolithique<sup>66</sup>. En 1909, un article du *Soldat de demain* présente un programme : « il ne faudrait pas croire que, sous prétexte d'éducation physique, on ait rénové les navrantes épopées des bataillons scolaires d'autrefois. Non, l'USPMF ne joue pas au soldat, elle prépare à l'être, c'est tout différent ». L'entraînement est résumé : « I. – éducation physique, c'est-à-dire bonne et vigoureuse santé par la pratique des sports ; II – préparation militaire, c'est-à-dire étude des différentes matières composant le brevet d'aptitude militaire<sup>67</sup> ». L'évolution

---

<sup>65</sup> Sur ce point Paul Dietschy ne semble pas tout à fait convaincant en affirmant qu'il ne « semble pas que la préparation militaire ait transporté d'enthousiasme les membres de l'USFSA », et qu'il s'agissait surtout de conserver une position influente pour la fédération, dans une logique relevant d'un « complexe obsidional » (P. DIETSCHY, *Le sport et la Grande Guerre...*, op. cit., p. 64 et 284.), puisque son ouvrage montre au contraire les multiples initiatives des sportifs, des fédérations et de la presse sportive pour adhérer à l'Union sacrée, sans que le gouvernement n'ait eu besoin de solliciter le monde sportif.

<sup>66</sup> A.D.P.D.C. M 4540, « Trentième fête fédérale de gymnastique (1904). », op. cit.

<sup>67</sup> *Le Soldat...*, mai 1909.

est encore plus nette après la guerre. Les épreuves de la fête des Tuileries organisée par l'Union Chéron, qui change d'ailleurs son nom pour inclure le terme « éducation physique » (USEPPSM), ressemblent à celles d'un meeting d'athlétisme mélangées à des éléments d'un sport de caserne. Les épreuves générales et obligatoires pour les sociétés comprennent une leçon collective d'éducation physique, quatre sauts (en hauteur et en longueur, chacun avec et sans élan), des courses de 60 et de 800 mètres, le lever de la gueuse de 18 kg, une épreuve de grimper et un lancer de grenade. Le programme est complété par une épreuve théorique (éducation morale, hygiène, instruction militaire élémentaire). Les résultats sont notés avec précision, pour un établir un palmarès. Les épreuves individuelles et facultatives se rapprochent encore davantage de l'athlétisme : lancement du boulet de 7.250 kg (c'est-à-dire le poids olympique), courses de 100 mètres et de 110 mètres haies. La gymnastique aux agrès (« de sélection ») n'est qu'une épreuve « de spécialité » parmi d'autres (cavalerie, télégraphie et téléphonie, musique etc.), qui sont calquées sur le programme du brevet<sup>68</sup>.

L'évolution est nette dans les années 1920, avec une référence appuyée au programme hébertiste<sup>69</sup> : « les exercices naturels constituent le programme d'une bonne culture corporelle. Leur pratique assure, par le développement harmonieux des qualités physiques, le meilleur entraînement préparatoire ». Les épreuves sont néanmoins très semblables aux pratiques de l'athlétisme : parallèlement au concours général qui ne change pas essentiellement, une dixième édition du « concours d'entraînement préparatoire complet » est organisée en 1929 pour les conscrits de la dernière classe incorporée, avec un prix de 5 000 francs mis en jeu. Les épreuves ont lieu sur dix jours consécutifs : lancer de grenade et 100 mètres ; 400 mètres, disque et grimper à la corde ; porter, lancer du boulet et rétablissement ; saut en longueur, javelot, 1 000 mètres et tir ; saut en hauteur, saut à la perche, 200 mètres haies et gymnastique aux agrès ; enfin épreuve de lever de poids, 3 000 mètres et natation, le dernier jour étant consacré à une démonstration pour la fête des Tuileries ! Ce programme chargé ressemble davantage à un décathlon élargi qu'à une leçon de gymnastique suédoise. Des coupes départementales sont aussi mises à disposition pour la lutte de traction à la corde, la « course en terrains variés », la gymnastique de sélection, le tir et la natation. Les sports collectifs n'ont été abandonnés, au milieu de la décennie, qu'à cause de la concurrence des fédérations concernées<sup>70</sup>.

---

<sup>68</sup> *Le Soldat...*, mars 1921.

<sup>69</sup> Sylvain VILLARET et Jean-Michel DELAPLACE, « La Méthode Naturelle de Georges Hébert ou « l'école naturiste » en éducation physique (1900-1939) », *Staps*, 63-1, 2004, p. 29-44.

<sup>70</sup> *Le Soldat...*, octobre 1928.

## 2. De nombreuses hybridations

Dans les sociétés préparatistes, les pratiques d'activités physiques et sportives sont aussi courantes et la variété des hybridations est frappante. Dans la section de Villeurbanne des « Touristes Lyonnais », des cours de sports athlétiques sont organisés le lundi et le jeudi en 1905, alors que l'enseignement est basé sur les règlements en vigueur dans l'armée et que la société prépare ses sociétaires en vue du brevet<sup>71</sup>. Mais les petites sociétés de tir, civiles ou post-scolaires, adoptent progressivement, à leur tour, des formes d'entraînement physique, aiguillées par les programmes du BAM, ce que rien ne laisse deviner a priori. À Millery (Meurthe-et-Moselle), la société de tir réunit une cinquantaine d'adhérents, selon le carnet de SAG, dont une vingtaine de jeunes hommes. La société se dote rapidement d'un « gymnase couvert - anneaux, trapèze, cordes, barre fixe » ; « les leçons se font à l'école pendant le cours d'adulte ». En 1909, le détail des séances de préparation militaire et d'éducation militaire évoque une dizaine de pratiquants pour une quinzaine de séances le dimanche, de mai à juillet, avec « de 10h45 à 12h, gymnastique, assouplissement et appareils », alors même qu'aucun BAM n'est obtenu avant la guerre<sup>72</sup>. Même dynamique dans la société de tir « la Patriote de la Saulx » (Meurthe) : en 1911, l'association fait l'achat « d'un terrain pour champ d'exercices destinés aux jeunes gens de la PM ». Une barre fixe et une barre parallèle sont installées au stand, même si rien n'indique de l'extérieur que la société pratique la gymnastique. Après la guerre, du « matériel pour entraînement des jeunes gens PM » est acheté en 1921, tandis que la société effectue des « aménagements de terrain pour gymnastique » en 1923<sup>73</sup>. Un livret individuel imprimé par la société de gymnastique et de préparation militaire « la Revanche » de Coussey (Vosges) est conservé aux archives. Il est destiné à recenser les informations utiles aux sociétaires (tableau des cotisations, résultats etc.). Une double page est réservée aux « notes du brevet d'aptitude militaire », avec une première colonne marche/équitation, une colonne tir, une colonne gymnastique avec des sous-rubriques pour les temps des courses (100 m, 400 m, 1000 m), les sauts (longueur et hauteur, respectivement avec et sans élan), le grimper (à deux cordes / à deux perches) ; une dernière rubrique « exercices divers » avec natation (temps aux 50 mètres) et « lancement du boulet 5k<sup>74</sup> ».

Le cas de la « Fraternelle » de Basse-sur-le-Rupt, société mixte de tir et de préparation militaire, est plus documenté. Pour 1912, les activités se partagent entre tir, topographie, cours d'hygiène et soins corporels, séances de « gymnastique éducative et d'assouplissement » (38 séances) et « séances de gymnastique au appareils » (64 séances). En 1913, le carnet

---

<sup>71</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>72</sup> A.D.M.M. E-DEPOT 368 3R 1-2, « Société de tir de la commune de Millery (1905-1933) ».

<sup>73</sup> A.D.M. E-DEPOT 395/77, « Société de tir "La Patriote de la Saulx" : statuts, concours, matériel, adhérents, divers (1906-1939) ».

<sup>74</sup> A.D.V. 1J 1240-1241, « Société mixte de tir de Coussey 1909-1910, société de gymnastique et de Préparation Militaire de Coussey (sans date) ».

mentionne « 35 séances d'exercice physique. » Après-guerre, en 1921, à partir d'avril, les cours théoriques sont remplacés par « gymnastique, sports », quatre fois par mois en avril et en mai et deux fois en juin. 16 à 24 jeunes sont présents au cours, pour 16 à 32 participants aux exercices de tir. En 1923, le programme est peu modifié, avec l'association systématique pendant toute l'année de l'éducation physique, des sports, du tir, de la lecture de carte et des enseignements théoriques, quatre fois par mois, à part en juillet (une seule séance) et en août-septembre, où l'activité est suspendue. L'enregistrement des demandes faites par la société mentionne les détails de l'emploi « de la subvention de 350f (ministre de la guerre) en 1922 ». Les achats effectués donnent une idée de la diversité des pratiques : « 2 carabines à 115f, 1 ballon foot-ball 40f, 2 gants pour boxe 26f, amélioration des divers abris 54f ». La subvention de 500 francs en 1923 sert à acheter des barres doubles et « un rameneur transmetteur pour cibles carabines 300 francs ». La société achète par ailleurs un autre ballon (45 francs) en 1923, la dépense renouvelée suggérant une certaine fréquence d'utilisation<sup>75</sup>. La société de mixte de tir et de gymnastique la « Ventronnaise » (Ventron, Vosges) fait un usage similaire de la subvention de 200 francs accordée en 1925 : « construction d'une barrière de protection près de la baraque du tir (50), construction d'un cabinet d'aisance près de la baraque du tir (50), frais généraux (timbres transfert des cartouches, entretien du fusil) (50), achat d'un ballon (50) <sup>76</sup> ». Cette association des activités physiques et sportives et des objectifs préparatistes perdurent jusqu'à la fin des années 1930. Une société de préparation militaire est fondée en 1931 à Vigneulles dans les Vosges. Les dirigeants affirment que l'association est victime de son succès : sa croissance doit être freinée, faute de ne pouvoir assumer les frais supplémentaires.

*« Ce que nous voulions, tout simplement, ouvrir une série de cours de P.M. avec le seul but de faire passer aux jeunes gens de nos campagnes les brevets afférents. Ce qui en est résulté, une marche ascendante qui s'est produite par la force des choses, le greffage sur notre société-racine de sections de tir, foot-ball, juniors. [...] Il y a 4 ans, nous devons faire effort pour amener vers nous la jeunesse indifférente tout ce qui touchait les sports et la préparation militaire. Aujourd'hui les demandes d'admission nous suffisent. Demain nous serons dans l'obligation d'envisager des refus, ainsi vont les choses<sup>77</sup>. »*

Du basket est pourtant organisé pour les jeunes, devant le succès de la section junior. La société construit également une piscine pour proposer des cours de natation<sup>78</sup>. Des matchs de basket sont organisés en interne, avant de pouvoir recevoir d'autres équipes<sup>79</sup>.

---

<sup>75</sup> A.D.V. 273J, « “La Fraternelle” de Basse-sur-le-Rupt ».

<sup>76</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>77</sup> A.D.M. 861 PER, *Bulletin mensuel de la société cantonale de préparation militaire, tir et sports des côtes de Meuse et de la Woëvre, du canton de Vigneulles (1935-1937)*. Numéro 5, mars-avril 1935.

<sup>78</sup> *Ibid.*, numéro 14, juillet-août 1936.

<sup>79</sup> *Ibid.*, numéro 15, octobre 1936.

L'association des activités physiques et sportives et des objectifs préparatistes prend donc des formes différentes, soit que des sociétés sportives adoptent des pratiques conscriptives, soit que des sociétés préparatistes s'ouvrent de plus en plus à l'éducation physique et au sport. Dans les deux cas, le rôle du brevet militaire est déterminant, et délimite une ébauche de politique sportive dès avant 1914. La gymnastique et l'éducation physique sont au programme du brevet dès son origine, en 1908 ; après-guerre, les épreuves physiques sont davantage construites autour de l'athlétisme. Une progression proposée dans la « partie documentaire » du *Soldat de demain*, explique par exemple qu'il faut, en prévision des examens du CPSM pour la classe 1920, réserver une des deux conférences aux épreuves physiques. Il s'agit d'y donner des conseils techniques, par exemple sur la position de départ « à l'américaine » pour le 60 mètres, tandis que le dimanche sera réservé aux exercices, à une marche ou à une séance de tir<sup>80</sup>. Le programme du BPME de 1923<sup>81</sup> est constitué du saut en hauteur et en longueur avec élan, de courses de 100 mètres et de 500 mètres (en 6'30 maximum), du grimper à la corde lisse, du lancer de poids (7kg257), du lever et du porter de poids. Les épreuves physiques ont un coefficient de 5, seul le tir (coefficient 6) a une plus grande importance dans la note finale. L'iconographie des brevets elle-même montre l'importance accordée aux exercices physiques, et au mélange des pratiques plus proprement conscriptives (le tir notamment) avec les pratiques sportives. Le brevet suivant, sans date précise, est signé du sous-secrétariat et date donc des années 1928-1934<sup>82</sup>.

---

<sup>80</sup> *Le Soldat...*, avril 1919.

<sup>81</sup> Voir par exemple dans : *Ibid.*, octobre 1925.

<sup>82</sup> Brevet de préparation militaire élémentaire, autour des années 1930. Anonyme ; Émile Boyer (1877-1948), éditeur d'art à Paris. Collection personnelle.

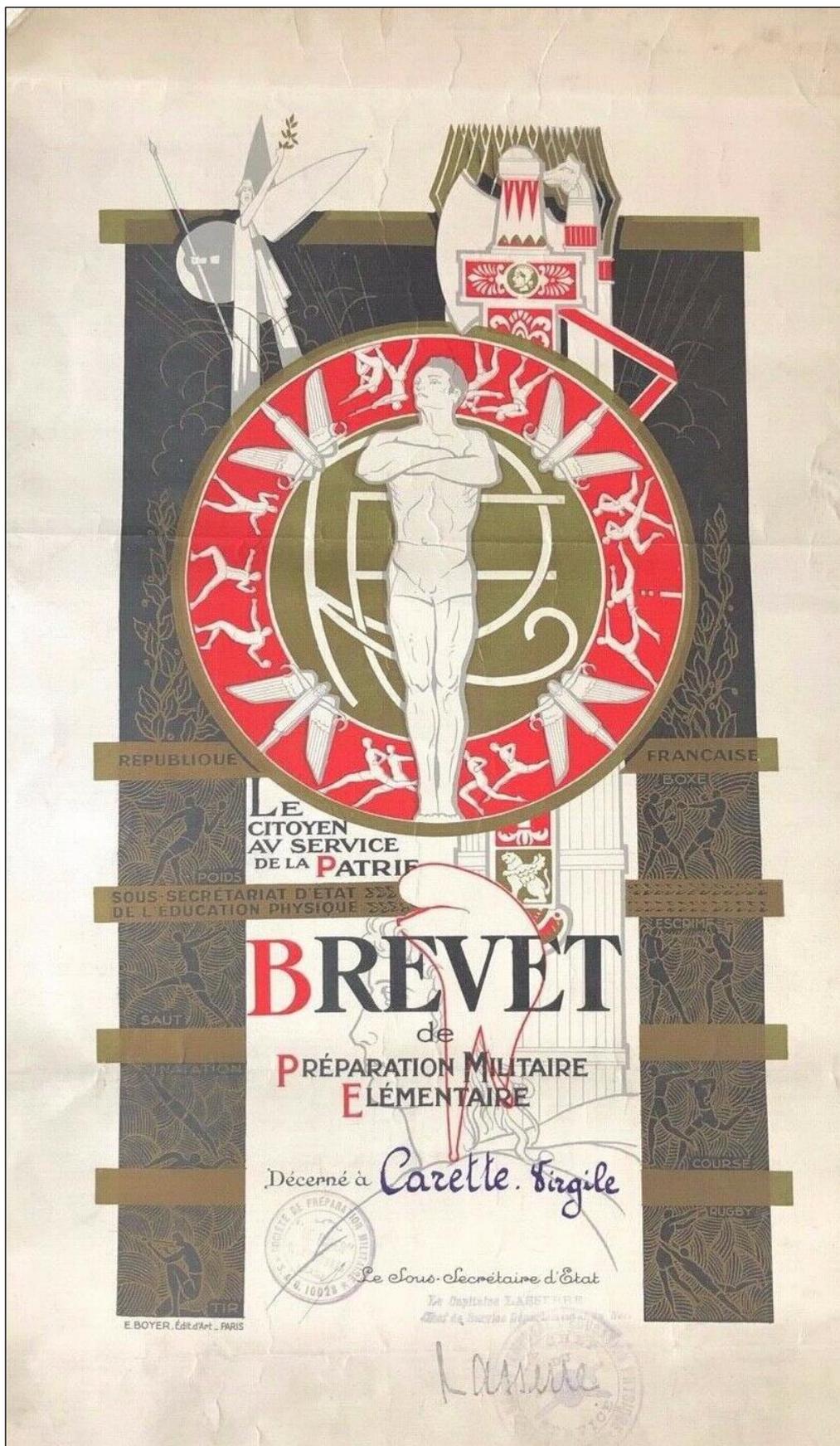


Figure 27 : brevet de préparation militaire élémentaire, autour des années 1930

### 3. *Le match sous les radars*

Comme on le voit, de nombreuses associations pratiquent, plus ou moins ponctuellement, des activités athlétiques ou sportives que rien ne laisse suggérer a priori. On peut avancer un parallèle avec les chiffres donnés par l'enquête sur le sport en France en l'an 2000 : 51% seulement des personnes interrogées déclarant jouer au football sont membres d'un club (par comparaison, le taux monte à 73% des joueurs de rugby)<sup>83</sup>. De nombreux matchs passent ainsi sous les radars de l'administration, des fédérations et de la presse – à part peut-être dans la presse locale et associative. Ces activités restent par conséquent hors du champ de vision des historiens, enfermés dans une « conception orthodoxe du sport<sup>84</sup> », faute de documents, alors que ces pratiques sont une réalité bien tangible, dans le monde associatif et en-dehors<sup>85</sup>. Il faut donc ruser pour y avoir accès : c'est ce que suggère par exemple les comptes-rendus des assemblées générale de l'assurance « la Prudente », liée à l'USTF, qui avait été créée pour garantir la pratique du tir. Chaque année, la liste des accidents remboursés est publiée dans *le Tir national*. En 1912 par exemple, des accidents de sports sont pris en charge : un instructeur de la société de tir et de préparation militaire de Seloncourt s'est blessé au pied « en exécutant un saut en longueur », tandis qu'un jeune homme de l'Union Sportive de La Châtre s'est blessé « au cours d'un exercice de footbaal (sic)<sup>86</sup> ». Pour 1913, un membre de la société de tir et de préparation militaire de Lisors s'est fait une « entorse de la hanche gauche au cours d'un exercice de football », alors qu'un membre de la société de tir mixte de Pamiers a été victime d'une « luxation du coude au cours d'un exercice de saut en hauteur<sup>87</sup> ». En 1930, ce sont 121 accidents qui sont mentionnés, dont 11 accidents de tir, 29 de gymnastique, mais aussi 62 accidents de foot-ball association, 8 de rugby, 4 d'équitation et 7 de bicyclette<sup>88</sup>.

Le tir est une autre pratique sportive largement invisibilisée, pourtant organisée selon des logiques compétitives avant 1914, malgré sa dimension militaire, ce qui en fait le véritable sport national de l'époque. Rien ne vient véritablement entrer en contradiction avec les sept critères retenus par Allen Guttmann pour définir le sport moderne (*secularism*, rationalisation, bureaucratisation, quantification, égalité, spécialisation, record)<sup>89</sup>. L'USTF est en France une des plus anciennes fédérations structurées, tout comme la fédération internationale de tir, qui fonctionne dès 1907. En 1914, le dénommé George, de Valenciennes, devient le 31<sup>e</sup>

---

<sup>83</sup> MINISTÈRE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE, INSTITUT NATIONAL DU SPORT ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE, Patrick MIGNON et Guy TRUCHOT (éd.), *Les pratiques sportives en France...*, op. cit., p. 75-81.

<sup>84</sup> Éric PASSAVANT et Julien SOREZ, « Le ballon de la discorde. Sociohistoire du football dans l'espace public urbain », *Histoire urbaine*, n° 57-1, 2020, p. 109-131.

<sup>85</sup> Ce sont par exemple des « pratiques autonomes » du football, qui ne rentrent pas dans la « vision compétitive du football », mais qui ne disparaissent pas pour autant avec la consécration de ce modèle, comme le montre les incidents recensés dans le cadre urbain. *Ibid.*

<sup>86</sup> *Le Tir national*, 5 avril 1913.

<sup>87</sup> *Ibid.*, 4 avril 1914.

<sup>88</sup> *Ibid.*, 15 mai 1930.

<sup>89</sup> A. GUTTMANN, *Du rituel au record...*, op. cit.

champion de France au fusil, tandis que Girardot de Nancy devient le 23<sup>e</sup> champion au revolver<sup>90</sup>. Des rencontres internationales ont lieu dès 1897, à Lyon. De véritables vedettes de la discipline émergent, comme Achille Paroche, tireur à Reims dans les années 1910. L'enregistrement des résultats, et l'élaboration de règlements stricts pour organiser des compétitions dotées de récompenses, occupent jusqu'aux plus petites sociétés de tir. Dans « *Le Grémillon* », *bulletin trimestriel de la société de tir de Nancy*, un article intitulé « idées d'un jeune » explique que le tir est un sport, et pas seulement un passe-temps ; l'auteur détaille les améliorations techniques qu'il a apporté à son pistolet pour améliorer ses performances<sup>91</sup>. Dès 1921, les concours internationaux reprennent. Le « 24<sup>e</sup> concours national de tir de l'USTF » est organisé du 4 au 17 août à Lyon. C'est aussi l'occasion du « XIX<sup>e</sup> match international au fusil » et le « XVI<sup>e</sup> match international au revolver ». Les plus hautes autorités républicaines soutiennent l'évènement, avec notamment le « haut-patronage » du président Millerand et la présence effective d'Édouard Herriot, député du Rhône et maire de Lyon. 14 délégations « d'élite » sont dépêchées par l'Union internationale de tir. 150 000 francs de prix sont mis en jeu. Mais, comme le précise la brochure de présentation, « le côté sportif de cette fête de tir est dépassé par son intérêt national : le concours annuel est le tournoi où la jeunesse française doit affirmer que sa préparation militaire est complète<sup>92</sup> », ce qui montre là-encore l'imbrication de caractéristiques indéniablement sportives et d'enjeux conscriptifs, sans qu'une contradiction n'apparaisse pour les organisateurs.

## B. L'adoption contrariés du sport par les préparatistes

### 1. De l'uniforme au maillot sportif ?

Le passage d'un club de la forme conscriptive à une forme hybride, avec une dimension sportive plus importante, n'est pas rare. Le cas des sociétés de « Touristes » est intéressant à cet égard. En 1899, un courrier au préfet résume l'identité de la société, qui est « assimilée à celles de gymnastique par la subvention que vous nous accordez et pourtant combien plus complexe » ; en effet la gymnastique s'accompagne d'une diversité d'autres pratiques, instruction militaire, tir, musique, etc., « en résumé l'éducation complète du jeune soldat ». En 1926, l'entête des documents de la société, ressemble pourtant à s'y méprendre à celle d'un club sportif, malgré son titre « Touristes Lyonnais, fondée en 1876, société agréée par le gouvernement n. 560 ». Le logo est constitué d'une étoile bleue avec un « TL » blanc au centre. Son indiquées les affiliations : « FFA - FFFA – USGF », mais aussi les « sports pratiqués », avec la mention de l'éducation physique, de l'athlétisme, du Foot-Ball Association, du Basket-Ball, du Cross-country, de la Gymnastique, de la natation, de la

---

<sup>90</sup> *Le Tir national*, 3 octobre 1914.

<sup>91</sup> A.D.M.M. 1R7, « Sociétés de tir, de gymnastique et de préparation militaire (1885-1929) ».

<sup>92</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

préparation militaire, de l'équitation, du tir, et de « l'Escrim » (sic). Les terrains de sports sont situés 25 place de la Croix-Rousse pour l'athlétisme et le Basket-Ball, route de Villeurbanne à Vaulx-en-Velin pour le football, et au situé 33 rue Bossuet pour l'éducation physique<sup>93</sup>. La section de Villeurbanne a un entête similaire en août 1936, avec un logo géométrique à la mode dans le monde sportif de l'époque. On retrouve les mêmes affiliations, FFA, FFFA, USGF, ainsi que les sports athlétisme, foot-ball association, basket-ball, cross-country, gymnastique, tir, escrime, en plus de l'éducation physique et de la préparation militaire. La société comprend également une fanfare<sup>94</sup>, et le club ne semble n'abandonner la préparation militaire que progressivement, puisqu'aucun brevet n'est obtenu en 1938-1939<sup>95</sup>. La dimension sportive de ces associations se renforce ainsi dans les années 1920 et 1930 : on peut penser aux Touristes de Puteaux – le modèle des « Touristes », entendus comme « excursionnistes », s'est exporté dans toute la France – société qui forme Amand Solbach, champion de gymnastique dans les années 1920<sup>96</sup>.

## 2. *Les sports collectifs empêchés dans le mouvement préparatiste : le cas de l'Union Chéron*

D'un autre côté, la faible intégration des préparatistes au monde sportif s'explique moins par l'incompatibilité des pratiques et des objectifs poursuivis que par le frein que constitue l'emprise jalouse des fédérations sur leur discipline après l'éclatement de l'USFSA. Le comité de l'Yonne de l'Union Chéron adresse ainsi un vœu, en 1934, déplorant que « le fonctionnement des SAG est entravé et parfois même empêché par les règlements draconiens des fédérations sportives et surtout par la multiplicité de celles-ci qui entraîne de nombreux frais de licence, d'affiliation et de cotisation », réclamant au contraire une licence « omni-sports ». Le lien entre les sports et l'USPMF et en effet une histoire contrariée. Les préparatistes apparaissent moins comme des ennemis résolus des sports que comme des pratiquants souhaitant s'approprier les jeux à la mode, mais dont les tentatives sont sabotées par les fédérations sportives. Les oppositions théoriques apparaissent en grande partie, en réalité, comme une lutte d'hégémonie entre des institutions concurrentes. Avant la guerre, l'Union Chéron tente ainsi d'organiser des championnats sportifs, pour copier et concurrencer les pratiques qui émergent et se démocratisent, avec une orientation différente. Dès 1908, la fête fédérale annuelle laisse ainsi une place pour des récompenses attribuées lors de « concours sportifs » disputés dans les comités régionaux en cross-country, en football (association), en natation, en « lutte de traction » (tir à la corde) et en « poursuite du ballon<sup>97</sup> ». Les statuts des concours prévoient qu'après les épreuves sportives « exigeant de la part des concurrents un maximum d'efforts », comme le football et le cross, on organise une

---

<sup>93</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>94</sup> A.D.R. 4M 543, « 1946-1957 ».

<sup>95</sup> A.D.R. PER 1368/1, *Bulletin du service de l'éducation physique du Rhône*, 1938-1939.

<sup>96</sup> Voir par exemple son portrait dans *Le Miroir des sports* du 6 décembre 1927.

<sup>97</sup> *Le Soldat...*, juin 1908.

« marche régulatrice au pas cadencé avec inspirations profondes et exercices respiratoires à l'arrêt<sup>98</sup> ». Le succès est néanmoins limité puisque seuls six comités départementaux sont engagés en cross-country en 1910 (Seine, Aisne, Ardennes, Nord, Marne, Oise – vainqueur), deux en football (Seine-et-Oise, Seine – vainqueur), et quatre pour la lutte de traction (Marne, Seine, Gironde, Cher)<sup>99</sup>. Le football semble pourtant se développer. La finale de la coupe de l'Union est disputée sur le terrain d'entraînement de Joinville<sup>100</sup>, tandis qu'une coupe départementale est distribuée en 1912 dans six départements, dans les Ardennes (à la société de préparation militaire de Vouziers), dans l'Isère, la Marne, le Morbihan, le Nord, l'Yonne, et que le Sporting-Club Rémois remporte la coupe nationale 4 buts à 3 contre l'école de tir et de préparation militaire de Tourcoing. Un championnat de Cross est également disputé dans neuf départements<sup>101</sup>. Pour 1913, l'Union décide d'introduire progressivement le rugby, avec une coupe attribuée une année sur l'autre soit au football soit au rugby<sup>102</sup>.

La dynamique semble renouvelée après-guerre. Dix sociétés parisiennes adhérentes à l'Union Chéron déclarent qu'elles ont une équipe de football fonctionnelle et qu'elles souhaitent organiser des rencontres. Ce sont l'Union des familles (15<sup>e</sup> arrondissement), la Perreuxienne (Le Perreux), l'amicale Édouard-Petit (12e), la Bellevilloise (20e), l'Union sportive du XIIIe (12e), la jeunesse Saint-Fargeau (20e), l'association Léopold-Bellan (2e), le Rappel du XIe (11e), la jeune armée (15e) et l'avant-garde de Saint-Maur<sup>103</sup>. Le règlement de la fête fédérale mentionne des coupes interdépartementales de cross, de gymnastique de sélection, de tir au fusil de guerre, de natation, de football-association et de football-rugby<sup>104</sup>. Mais dès 1924, à l'occasion de la coupe départementale de football de la Seine, les problèmes apparaissent : le règlement rappelle en effet que les sociétés adhérentes à la FFFA risquent d'être disqualifiées des compétitions, la fédération « ne tolérant pas de participation à d'autres épreuves que celles qui sont organisées par elle<sup>105</sup> ». Cette interdiction condamne dès 1926 la pratique de compétitions de football dans l'Union Chéron, les clubs ne pouvant prendre le risque d'être radiés de la FFFA, sous peine de se priver des championnats et de se retrouver sans adversaires en nombre suffisant. Les relations s'enveniment aussi avec la fédération d'athlétisme, qui entend se réserver des pratiques populaires dans les sociétés préparatistes (le cross notamment), alors qu'une entente était en bonne voie dans l'immédiat après-guerre. Un article du *Soldat de demain* mentionne ainsi le « joug sportif » de la FFA, une société se plaignant d'avoir été menacée de radiation si elle participait au cross de l'Union<sup>106</sup>. Le modèle d'une fédération omnisports éducative à visée militaire se trouve alors dans une impasse, et

---

<sup>98</sup> *Le Soldat...*, novembre 1908.

<sup>99</sup> *Ibid.*, juillet 1910.

<sup>100</sup> *Ibid.*, décembre 1910.

<sup>101</sup> *Ibid.*, mai 1912.

<sup>102</sup> *Ibid.*, décembre 1912.

<sup>103</sup> *Ibid.*, mars 1921.

<sup>104</sup> *Ibid.*, septembre 1921.

<sup>105</sup> *Ibid.*, janvier 1924.

<sup>106</sup> *Ibid.*, avril 1927.

les activités se recentrent sur les espaces sportifs laissés plus ou moins libres. Il ne subsiste plus, en 1928, que des coupes fédérales de cross, de gymnastique, de tir et de natation, c'est-à-dire des pratiques sans fédération propre, ou organisées par des fédérations préparatistes amies<sup>107</sup>. Il faut attendre la fin des années 1930 pour que les lignes bougent à nouveau : le comité de la Seine de l'Union Chéron organise par exemple pour 1938 des épreuves d'athlétisme et de basket-ball, suite à des accords avec les fédérations concernées<sup>108</sup>.

### 3. Une association fréquente dans les sociétés

Cette absence de compétitions dans les unions préparatistes, à cause notamment des concurrences fédérales, n'empêche pas la pratique au sein des sociétés elles-mêmes, y compris dans l'entre-deux-guerres. En 1924, l'Union sportive Hennecourt (Nord), affiliée à l'USTF, organise des « séances de tir tous les dimanches d'été, [des] séances de foot-ball tous les autres dimanches<sup>109</sup> ». Dans la société de tir et de préparation militaire de Montbéliard, les dépenses de 1925 mentionnent 53,75 francs pour acheter « un ballon de basket-ball (sic) » ; les matchs sont évoqués par ailleurs par André Péchin dans les entretiens conservés aux archives de Montbéliard, alors même que la société s'était concentrée sur le tir depuis la guerre, en abandonnant même la gymnastique<sup>110</sup>. Dans la société de tir des pompiers de Morley (Vosges), le carnet de SAG mentionne une visite à l'autorité militaire en août 1922 qui a permis d'obtenir des récompenses à distribuer ainsi que « 1 foot-ball (sic) avec 2 vessies, 1 autres avec 3 vessies ». En 1935, « 2 poteaux de sautoir pour la préparation militaire » sont achetés, et des « culottes de sport pour la préparation militaire » sont demandées aux services départementaux<sup>111</sup>.

La vigilante de Dommartin, également dans les Vosges, est à l'origine une simple société de tir post-scolaire. De manière classique, la gymnastique et la préparation militaire sont intégrées, en plus de la pratique du tir, juste avant la guerre. Au lendemain du conflit, le football est lui-aussi adopté. Un inventaire très précis de la société est tenu : un ouvrage *le foot-ball* est acheté soixante-quinze centimes le 23 septembre 1918, ainsi qu'un ballon le 22 novembre, pour 24,85 francs. Deux ballons de basket-ball sont également commandés le 12 février 1921, pour 50 francs, et un autre pour 40 francs, le 5 juin. Au printemps 1921, la société se procure une vessie et deux ballons de football pour de 65 et 19 francs, plus deux autres supplémentaires en avril et en juillet 1922. Six maillots de football sont commandés en octobre 1922, tandis qu'une « baraque-vestiaire » est construite pour 300 francs, le 20 décembre 1922. Un sifflet est payé deux francs cinquante, le 28 février 1923, et deux nouveaux ballons sont acquis en août 1923. Le contrat d'assurance de la société à « la

---

<sup>107</sup> *Le Soldat...*, octobre 1928.

<sup>108</sup> *Ibid.*, décembre 1937.

<sup>109</sup> A.D.N. M 149/63, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Gondcourt-Lesquin ».

<sup>110</sup> Bilans comptables 1920-1939. ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 58S 60 et 61, « Fonds Pechin (société de tir, préparation militaire, la Gauloise, Marcel Richardot) ».

<sup>111</sup> A.D.M. E-DEPOT 269/194-206, « Morley, société de tir ».

Prudente » de 1937 mentionne enfin « 1 jambe cassée en 1922 foot-ball ». La pratique semble malgré tout connaître un passage à vide dans la deuxième moitié des années 1920, sans doute à cause de la concurrence de clubs affiliés à la FFFA, mais aussi à cause de la pénurie de joueurs provoquée par le déficit démographique des « classes creuses » de la guerre. Il y a cependant un renouveau dans les années 1930, et le football est relancé en 1936. Selon des renseignements de février 1938, « la section de foot-ball, créée et dirigée par M. Maugain, continue à prospérer et un abri a été édifié sur le terrain d'entraînement avec le concours de MM. Lemoine et Pierel ». L'assemblée générale du club, le 19 février 1939, mentionne néanmoins « de nombreuses défections » en octobre 1938, et souligne que la « section de foot-ball n'a pu fonctionner au cours de cette saison ». Néanmoins, les dirigeants espèrent que « quand les circonstances seront plus favorables », « elle pourra revivre puisque nous possédons du matériel et un terrain aménagé ». En 1937, les activités déclarées à « la Prudente » par cette société de tir sont les suivantes : assouplissements, courses à pied, saut, tremplin et corde, gymnastique avec agrès et sans agrès, lancements du poids, foot-ball association<sup>112</sup>.

Certains clubs omnisports sont aussi des sociétés préparatistes. L'Union Sportive du Berry, agréée sous le numéro 3798, propose deux cours de préparation militaire par semaine et peut se targuer de 31 reçus au BPME en 1931. Le sociétaire Noblet se classe même premier de tout le département du Cher. Le club fournit aussi des séances de tir bihebdomadaires à la carabine, qui deviennent hebdomadaire l'été, avec l'usage du fusil de guerre. Les séances bihebdomadaires d'éducation physique sont suivies par une trentaine de personnes. 24 jeunes gens ont aussi fait la marche de 25 km du concours des Tuileries de l'Union Chéron. Dans le même temps, le club entretient une section d'athlétisme, qui a participé à 16 challenges, trois équipes de basket ; trois équipes de rugby dont deux participent au championnat du Berry. Le même instructeur, un dénommé Serieys, dirige toutes les sections sauf le rugby<sup>113</sup>. Ces mélanges au sein des sociétés sont aussi des hybridations sur le plan des histoires personnelles elles-mêmes. Adolphe Chéron était un gymnaste accompli ; son troisième fils, André Chéron, devient lui-même un bon sportif, en plus de s'être préparé au tir et à la gymnastique. Il participe ainsi aux championnats d'athlétisme de l'armée du Rhin, en tant que représentant du 11<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, et fait partie de l'équipe de football de Saint-Cyr qui joue contre les autres écoles militaires<sup>114</sup>.

---

<sup>112</sup> A.D.V. 30J, « Société de tir la Vigilante ».

<sup>113</sup> *Le Soldat...*, janvier 1932.

<sup>114</sup> *Ibid.*, janvier 1932.

## C. Le poids du mouvement préparatiste dans le réseau sportif

### 1. *La promotion de pratiques sportives*

Le mouvement préparatiste n'est donc pas forcément un adversaire ou un « frein<sup>115</sup> » à la diffusion de la pratique sportive. Au contraire, les préparatistes semblent avoir participé, paradoxalement, à la diffusion de pratiques sportives, notamment dans les campagnes. Des jeux sont introduits dans ces associations, et ce sont alors souvent les seules qui existent dans les alentours. Le rôle de la FGSPF dans le développement du football est bien connu<sup>116</sup>. Dans le même ordre d'idées, en 1910, on trouve dans les programmes d'instruction du *Soldat de demain*, en plus de l'éducation physique et de l'instruction militaire, la mention de jeux à pratiquer, dont saute-mouton, l'ours ou en encore le football<sup>117</sup>. Une autre programmation prévoit en 1911 d'essayer le « foot-ball (rugby) » en plus de l'épervier<sup>118</sup>. Des jeux comme le saute-mouton, l'ours ou le football, ne sont visiblement pas incompatibles, dans la même séance, avec des considérations morales sur « le drapeau – la camaraderie – la solidarité – l'esprit de corps – les vertus militaires<sup>119</sup> ». À Joinville, les cours de perfectionnement comprennent aussi une large part théorique consacrée aux sports, et le programme contient une partie sur « dans quelles mesures les exercices athlétiques, les jeux et les sports doivent-ils être pratiqués par les adolescents des sociétés de préparation militaire ? », réflexion prolongée par des « principes d'exécution », des « séances mixtes d'exercices d'application, d'exercices athlétiques et de sports de combat » ainsi que des « séances de grands jeux sportifs<sup>120</sup> ». Les programmes des stages des instructeurs à Joinville publiés par le Soldat de demain en 1929 montrent également une large place laissée à la théorie et à la pratique des sports collectifs (football, rugby, basket) et individuels (athlétisme, natation, boxe, lutte), films cinématographiques à l'appui<sup>121</sup>. Les préparatistes essaient aussi de promouvoir des pratiques novatrices (basket), ou un peu différentes, pour contourner les fédérations, à l'image du « sixte », football joué par équipes de 6 joueurs. Par exemple en 1924, le bulletin du service des Vosges mentionne la volonté de trouver le « meilleur palliatif » aux abus du « sport-spectacle », avec « des formules sportives ne présentant aucun danger et susceptibles pourtant de passionner les acteurs et les spectateurs. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire en expérimentant notre tournoi de sixte de foot-ball-association en poule à

---

<sup>115</sup> Le mot est employé par Thierry Terret à propos de l'USGF, « frein à l'implantation des sports anglais », affirmation qui semble manquer de nuance, d'autant que de nombreux gymnastes font partie de plusieurs associations et sont aussi des sportifs. T. TERRET, *Histoire du sport...*, op. cit., p. 24.

<sup>116</sup> F. GRÉNINGER, *Sport, religion et nation...*, op. cit., p. 190-193.

<sup>117</sup> *Le Soldat...*, décembre 1910.

<sup>118</sup> *Ibid.*, novembre 1911.

<sup>119</sup> *Ibid.*, décembre 1911.

<sup>120</sup> *Ibid.*, octobre 1913.

<sup>121</sup> *Ibid.*, octobre 1929.

l'américaine<sup>122</sup> », tandis que le basket-ball est présenté en 1932 comme « le jeu le plus simple et le moins coûteux ». « Jouez au basket-ball », recommande la revue, « ce jeu vif et gracieux vous donnera de la souplesse, de la vitesse et de la détente<sup>123</sup> ».

Les discours sont donc ambivalents, entre maintien d'une rivalité sport/éducation physique, et recherche, dans le même temps, de complémentarités voire d'alliances. Dès 1906, Adolphe Chéron vante le football dans un de ses ouvrages personnels. Si le recordman est pour lui « une sorte de monstre », qui « se prête d'ailleurs volontiers à l'exhibition publique de prouesses inutiles pour ses semblables et souvent nuisibles à lui-même », il reconnaît la « supériorité » des jeux de plein air, notamment « les rallyes par groupes et surtout le foot-ball [qui] assurent la possession de qualités précieuses<sup>124</sup> ». En 1911, lors d'un congrès de l'USPMF à Roubaix, il affirme aux préparatistes présents que « la préparation de la jeunesse, vous l'assurez par l'école, par le gymnase, par le stand ou par le stade ». Chéron tient à rappeler « qu'il ne peut y avoir antinomie entre préparatiste et gymnaste, tireur, sportiste (sic) ou éducateur scolaire. Vous prouvez que chacun vise un but commun ». Il termine par une harangue, reprenant en l'élargissant la devise de la Ligue de l'Enseignement : « en avant ! donc ; pour la préparation militaire de la jeunesse par le livre, par l'agrès, par le fusil, par le ballon du jeu de plein air ; le but est au-dessus des moyens : en avant<sup>125</sup> ! ». Le mois suivant, dans un discours pour la finale de l'épreuve fédérale de Cross-country, il souligne la différence « les sociétés de PM ne sont pas des sociétés sportives, elles ne cherchent pas à former de brillantes individualités, mais bien à mettre toute une génération à même d'affronter les fatigues du métier militaire ». Mais la différence est vite tempérée : « d'ailleurs les sociétés sportives, les sociétés de tir, bien que leur but soit différent en quelques points, sont les sœurs des sociétés de préparation<sup>126</sup> ». Dans l'après-guerre, les affirmations de ce genre sont nombreuses, malgré les concurrences fédérales accrues. Le chroniqueur du *Soldat de demain* qui signe sous le pseudonyme d'Albus affirme par exemple en 1925 que la différence entre éducation physique et sports doit rester « un fossé à ne pas creuser », qu'il faut au contraire « harmonieusement se compléter », comme le solfège et la musique, et ne pas supprimer tout principe compétitif dans l'Union<sup>127</sup>.

## 2. La construction d'infrastructures sportives

Les unions préparatistes jouent également un rôle dans le développement des activités physiques et sportives en construisant des infrastructures, notamment des stades. L'exemple le

---

<sup>122</sup> A.D.V. 273J 22, « Bulletin des sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire des Vosges (1921-1930) », n. 51, décembre 1924.

<sup>123</sup> A.D.V. JPL 963, « Bulletin des sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire des Vosges (1931-1934) », août-septembre 1933.

<sup>124</sup> A. CHERON, *La Préparation militaire...*, op. cit., p. 15-16.

<sup>125</sup> *Le Soldat...*, février 1911.

<sup>126</sup> *Ibid.*, mars 1911.

<sup>127</sup> *Ibid.*, mai 1925.

plus marquant semble certainement le stade de Saint-Maur, qui est devenu un haut-lieu de l'athlétisme (et qui a d'ailleurs pris le nom de « stade Adolphe Chéron », pour souligner le rôle du député de la circonscription dans sa construction). Profitant de son influence politique et de son entregent, Chéron parvient à mener à bien le projet en réunissant plusieurs financements publics. Ce stade se veut un stade « modèle », permettant la pratique de nombreux sports et de toutes les disciplines athlétiques. Ce stade sert aussi à enrichir le rapport d'activité fédéral pour valoriser l'Union devant les autorités, notamment pour attirer les subventions et les honneurs<sup>128</sup>. L'inauguration a d'ailleurs lieu en grande pompe, avec une musique militaire, la présence du président de la Chambre des députés et de plusieurs parlementaires, qui viennent assister à une grande fête sportive et artistique attirant plusieurs milliers de spectateurs<sup>129</sup>. Le plan du stade à l'origine, publié dans le *Soldat de demain*, montre également le grand stand de tir, ce qui souligne que la dimension conscriptive n'a pas été oubliée<sup>130</sup>.

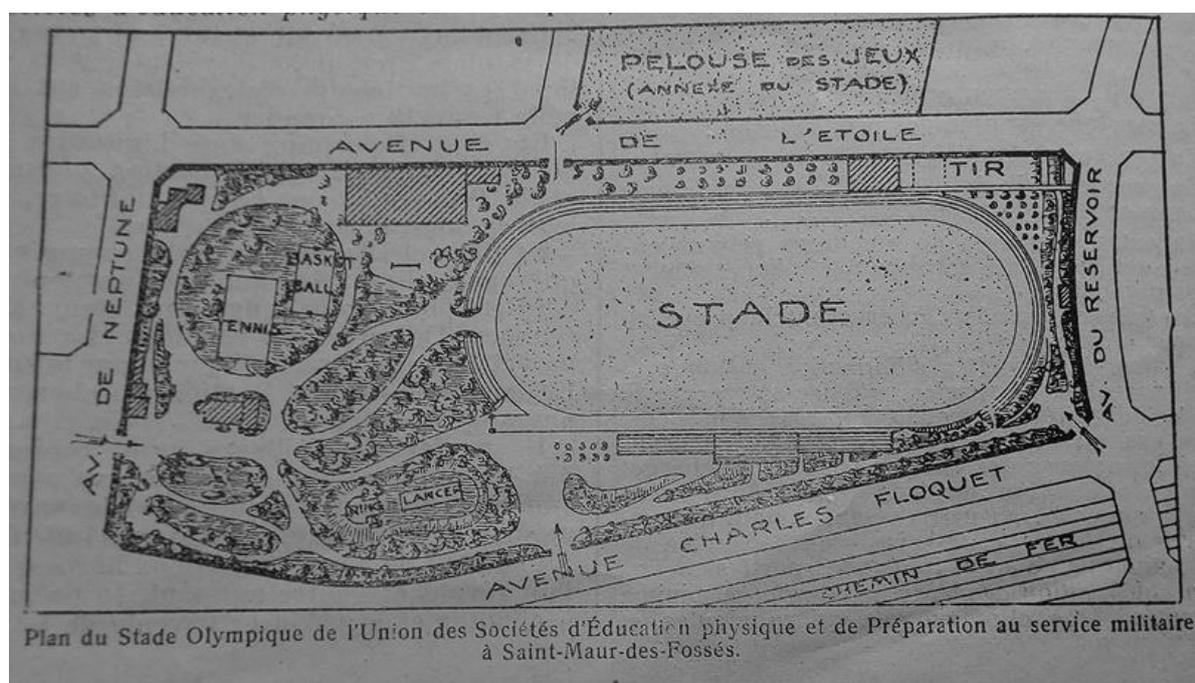


Figure 28 : plan du stade de l'USEPPSM à Saint-Maur (1922)

Le stade est ouvert à toutes les sociétés locales. En 1925, l'Union se targue de la présence sur les terrains de 14 000 enfants des deux sexes, de 15 000 cartouches grillées, de 50 abonnés au tennis, de cinq sociétés qui font du basket, de nombreux matches de football et de rugby, dont

<sup>128</sup> 313AP/286, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Affaires générales, correspondance avec les sociétés (1926-1928) ».

<sup>129</sup> *Le Soldat...*, juin 1922.

<sup>130</sup> *Ibid.*, avril 1922.

les rencontres disputées par la « Vie au grand air » de Saint-Maur en division honneur<sup>131</sup>. En 1933, le stade de Saint-Maur est fréquenté par les scolaires et par des clubs sportifs, notamment la VGA de Saint-Maur, performante en football, rugby, athlétisme, par les « Linnets » de Saint-Maur, championnes féminines de France de basket et d'athlétisme, ainsi que par le Paris-Université-Club en basket<sup>132</sup>. L'Union Chéron construit un second stade, au Perreux-sur-Marne, sur le même modèle, avec piste, terrain de jeux « très verts », portique, sautoir, terrain de basket-ball. L'inauguration a lieu en présence du garde des Sceaux Théodore Steeg<sup>133</sup>. La fédération Lattès, directement concurrente, n'est pas en reste. Un stade est inauguré le 10 juillet 1927 à Paris, près de la Porte d'Ivry, sur un terrain concédé par l'armée, avec tribunes, terrain de football, de basket-ball, de tennis, stand de tir réduit et gymnase couvert<sup>134</sup>.

### 3. Une trace dans la constitution du réseau associatif sportif

Plusieurs clubs sportifs sont aussi, à l'origine, des sociétés préparatistes, ou sont du moins fortement marqués par l'élément conscriptif, à l'image des patronages catholiques, importants dans le développement du football et du basket. « L'Alsacienne-Lorraine » de Paris, une des plus vénérables sociétés de gymnastique de la capitale, devient un club omnisports dans l'entre-deux-guerres<sup>135</sup>. Le réseau conscriptif joue aussi un rôle important dans la constitution d'un réseau associatif de loisir, qui pose les fondations du réseau sportif, notamment dans les campagnes<sup>136</sup>. En Ardèche, l'Amicale des anciens élèves des écoles laïques de la Voulte, autorisée en 1899 et toujours recensée comme SAG en 1926, a la réputation, selon les services préfectoraux, d'être « une des meilleures du département » dans les années 1910 ; elle « s'occupe de sport (foot ball & tir et possède une section de 60 pupilles) » et réunit 102 membres. Comme elle est affiliée à la FFR (Comité des Alpes), on devine qu'elle joue un grand rôle dans l'introduction de la pratique du rugby, promis à un grand avenir : le club vouldain devient champion de France en 1970<sup>137</sup>. De l'autre côté du Rhône, dans la Drôme, la société « les Francs-tireurs péageois » (Bourg-de-Péage), fondée en 1912, devient en 1921 « l'Amicale sportive péageoise ». La dimension conscriptive perdure, la société est agréée (SAG n. 6281) avec des « excellents résultats à tous les examens du BPME ». Mais, indéniablement, c'est aussi devenu un club sportif, dont le maillot arbore des « rayures verticales rouges et blanches ». Des démarches sont effectuées pour construire un stade, avec

---

<sup>131</sup> *Le Soldat...*, février 1925.

<sup>132</sup> *Ibid.*, avril 1933.

<sup>133</sup> *Ibid.*, août 1925.

<sup>134</sup> *Vers l'armée*, numéro 105, juillet-septembre 1927.

<sup>135</sup> *Bulletin de la société d'éducation physique Alsacienne et Lorraine de Paris*, 5 mai 1928. A.N. 313AP/284, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Fêtes organisées par les fédérations, les sociétés (1927-1928) ».

<sup>136</sup> Sur ce point, voir de plus amples développements dans : Lionel PABION, « Les mairies et les sociétés de préparation militaire : aux sources des sociabilités sportives en milieu rural. Le cas de la Drôme et de l'Ardèche (1880-1914) », in Philippe TETART et Sylvain VILLARET (éd.), *Les édiles au stade*, PUR, 2020, p. 383-404.

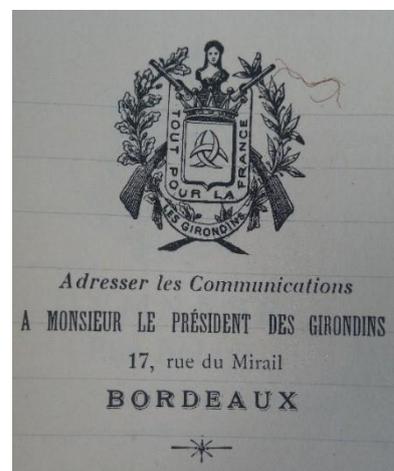
<sup>137</sup> A.D.A. 4M 235-238, « Sociétés de tir, d'instruction militaire et de gymnastique (1871-1932) ».

5 000 ou 6 000 francs de travaux prévus pour établir « pistes, sautoirs et jeux divers » sur un terrain mis à disposition par la commune, sous la « direction technique du lieutenant Girard, chef de section subdivisionnaire d'instruction physique ». Des statistiques sont avancées par la société pour appuyer la demande de subvention, qui évoquent 60 adhérents présents en moyenne, dans des séances diversifiées : « éducation physique, tir, foot-ball, marche, topographie, morale, instruction civique, hygiène, conférence avec films cinématographiques et projections lumineuses<sup>138</sup> ».

Dans la Loire, la Pro Patria, « société de tir du canton de Saint-Bonnet-le-Château » est autorisée par arrêté préfectoral en 1899. C'est une société conscriptive à strictement parler, qui affirme dans ses statuts vouloir « encourager et de vulgariser les exercices de tir, avec toutes les armes à feu portatives, à courte et à longue portée, particulièrement avec l'arme de guerre, de manière à former des tireurs habiles pour le régiment, maintenir les connaissances de ceux qui en sortent et les animer de sentiments patriotiques et de discipline, pour le plus grand intérêt de la Patrie, de sa gloire, de son honneur et de sa défense ». Pourtant la société est toujours active dans les années 1920 (un accusé de réception d'une médaille est daté de 1928). Le sous-préfet affirme alors que « cette association a pour but la pratique des sports, du tir et l'entraînement des jeunes gens en vue de la préparation militaire ». L'entête des courriers de la société en 1926 mentionne « Pro Patria, société de tir, section sportive et de foot-ball, préparation militaire<sup>139</sup> ».

Figure 29 : logo « Les Girondins », 1900

Il est pourtant difficile d'établir des estimations globales sur le poids exact du réseau conscriptif dans la constitution du réseau sportif actuel. La proportion minimale de 10% des sociétés sportives totales pratiquant la préparation militaire dans les années 1930 donne une indication<sup>140</sup>, mais à cette date, de nombreuses sociétés préparatistes d'avant 1914 se sont déjà transformées en associations sportives, notamment en clubs de football. Il y a fort à parier qu'une partie non négligeable de ces sociétés mutent en clubs sportifs après la deuxième guerre mondiale. Ainsi, une bonne partie des associations sportives fonctionnant aujourd'hui sont, à l'origine, des sociétés conscriptives, mais il faudrait faire une vaste étude statistique pour confirmer avec exactitude dans quelle mesure cette hypothèse se vérifie. Néanmoins plusieurs exemples sont marquants, notamment en ce qui concerne les clubs professionnels. L'En Avant de Guingamp est un



<sup>138</sup> A.D.D. 4M 1738, « Associations sportives : déclaration et fonctionnement. Arrêtés, avis, statuts, règlements, listes des membres, programme, budget prévisionnel, croquis, correspondance (1901-1934) ».

<sup>139</sup> A.D.L. 4M 305, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Montbrison (1878-1932) ».

<sup>140</sup> Voir chapitre 4, III, C.

groupe d'éducation physique et de préparation militaire, formé en 1912 par des instituteurs. Le club crée une équipe de football, la pratique fait florès et l'association abandonne peu à peu les autres aspects pour se concentrer sur ce sport<sup>141</sup>. Un autre cas célèbre est celui des « Girondins de Bordeaux », SAG numéro 1239, qui est à sa fondation, en 1882, une société de gymnastique et de tir, affiliée à l'Union Chéron dès 1909. Le logo sur les entêtes de courrier en 1900 mentionne la devise « tout pour la France<sup>142</sup> ». Le club devient pourtant le « Girondins Bordeaux Foot-Ball club » en 1937, avec le passage de la section football au professionnalisme<sup>143</sup>.

### III. Une « sportivisation » des sociétés préparatistes ? Les risques d'une vision rétrospective du champ des activités physiques et sportives

#### A. Un demi-siècle de préparation militaire : un déclin en trompe-l'œil

##### 1. *Le maintien des pratiques conscriptives*

De nombreux cas viennent ainsi complexifier des schémas historiographiques trop simples. L'adoption de pratiques sportives dans une association n'est pas forcément synonyme de sportivisation, si l'on entend ce terme comme l'adoption du modèle du club sportif moderne. L'objectif conscriptif n'est pas systématiquement renié, et la catégorie de club « sportif » au sens strict, par opposition à celle de « société conscriptive », n'est alors plus pertinente. Il y a aussi un problème de temporalité : l'émergence du sport n'est pas un phénomène linéaire qui remplace une fois pour toutes le réseau préparatiste. Au contraire, les pratiques conscriptives se maintiennent, tandis que certains clubs sportifs adoptent à nouveau, à la fin des années 1930, des objectifs conscriptifs. Le cas de l'USGF donne des éléments de réflexion. C'est l'exemple typique de la fédération qui se sportivise progressivement. Une pratique au départ essentiellement patriotique, militariste, hygiéniste, intègre peu à peu des éléments sportifs tels que la compétition, notamment sous l'influence des rencontres internationales, pour finalement abandonner, après la seconde-guerre mondiale, toute référence à des pratiques extra-sportives<sup>144</sup>. Certains éléments sont pourtant présents dès le début du siècle, tels que l'attention portée à la mesure et à la notation pour départager les gymnastes, ce qui provoque l'apparition de figures de champions de gymnastique, qui brillent individuellement, en parallèle des grands ensembles collectifs<sup>145</sup>. Cette fédération qui est censée se sportiviser selon le modèle des autres fédérations sportives, comme la natation, conserve ainsi une

---

<sup>141</sup> Jean-Michel LE BOULANGER, *En Avant de Guingamp : 1912-1995, l'aventure*, Quimper, Quadrisigne, 1995.

<sup>142</sup> A.D.G. 1R92, « Préparation militaire : délivrance de fusils ».

<sup>143</sup> A.D.G. 1R108, « Sociétés de Bordeaux lettre "G-J" ».

<sup>144</sup> B. CARITEY, « De la gymnastique conscriptive à la gymnastique sportive (1919-1939), l'exemple de la fédération des sociétés de gymnastique d'Alsace », *art. cit.*

<sup>145</sup> J. BREHON, « Les prémisses de la sportivisation de la gymnastique », *art. cit.*, p. 78-81.

évolution propre. Lors de la fête fédérale de 1927 à Angers, les exercices à la barre fixe ou aux barres parallèles coexistent avec des épreuves de piste d'obstacles ou de lancer de grenade. Cette dernière épreuve est elle-même en partie sportivée, puisqu'elle obéit à un règlement strict, qu'elle est précisément notée, et qu'elle s'intègre dans une compétition associant plusieurs épreuves sous une forme qui évoque le décathlon. Ainsi la grenade, lestée à 650 grammes, doit être lancée trois fois de chaque main, et la note retenue est celle de la moyenne des meilleurs lancers de chaque main (0 points en dessous de 16 mètres, 10 points pour 45 mètres)<sup>146</sup>.

Dans les clubs, le constat est le même : l'adoption de pratiques sportives ne remplace pas et ne fait pas disparaître systématiquement la dimension préparatiste, ce qui rend problématique l'idée même de sportivisation. À Montélimar dans la Drôme, l'US Montilienne est le « club des sportsmen », refondée en 1915 à la suite du Sporting-club montilien de l'avant-guerre<sup>147</sup>. Affiliée à l'UFSSA, à la FFFA, à la FFR, à la FFA et à la FFB, c'est un club omnisports dont les équipes jouent avec un maillot rouge arborant une étoile blanche. Elle participe au championnat de football, et au championnat des Alpes de Rugby, au championnat de France d'athlétisme, tandis que le champion de boxe de la Drôme s'entraîne au club. Dans le même temps, la société est agréée (n. 10440), reconnue d'utilité publique depuis 1922, et forme en 1923 une dizaine de brevetés au CPSM dans le premier contingent, soit la moitié des effectifs du département. Un projet d'aménagement du stade, pour environ 10 000 francs, est présenté en 1923 avec l'appui d'un dénommé Thorent, « président de l'amicale des mutilés et réformés de l'arrondissement de Montélimar<sup>148</sup> ». L'adoption de pratiques sportives<sup>149</sup> n'est donc pas synonyme d'abandon d'autres objectifs, et les pratiques conscriptives coexistent avec le sport pendant plusieurs années.

En Gironde, en 1934, le Sporting-club Arésien (Arès), est également un club omnisports (tennis, athlétisme). Le rugby n'y a été abandonné que pour cause budgétaire. Néanmoins la préparation militaire y est active, sous l'initiative du secrétaire de l'association, dénommé Cameto, né en 1901, vétéran de la guerre du Rif, amputé, et sergent d'infanterie coloniale<sup>149</sup>. 16 jeunes hommes se sont ainsi présentés au brevet cette année-là<sup>150</sup>. Autre exemple, l'Indépendante de Bordeaux, déclarée en 1938, rencontre le succès avec 250 membres inscrits en 1939, autour d'un modèle omnisports (éducation physique, gymnastique, basket, cross, natation) associé à de la préparation militaire. Le club peut se targuer de 10 reçus sur 10 présentés au BPESM, ainsi que du premier prix reçu au concours départemental de

---

<sup>146</sup> A.N. 313AP/282, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Fêtes organisées par les fédérations, les sociétés (1927-1928) ».

<sup>147</sup> Dossier « Union sportive Montilienne », A.D.D. 4M 1740, « Associations sportives : déclaration et fonctionnement. Arrêtés, avis, statuts, règlements, listes des membres, programme, budget prévisionnel, croquis, correspondance (1901-1934) ».

<sup>148</sup> *Ibid.*

<sup>149</sup> Fiche matricule, A.D.G. 1R 1673 3830.

<sup>150</sup> Courrier du commissaire divisionnaire de police spéciale au préfet, 17 janvier 1934. A.D.G. 1R113, « Sociétés lettre "A" ».

gymnastique et de tir<sup>151</sup>. Autre exemple, en 1938 à Ventron dans les Vosges, la société loue deux refuges pour le ski, possède une piste de descente et même un tremplin de saut à ski pour des sauts de 40 mètres, dans la forêt communale. Dans le même temps, 52 membres sont inscrits au tir et 24 font de la gymnastique, contre 28 skieurs. Les cours de préparation militaire ont lieu dans les deux salles du gymnase municipal et à l'école communale. Une dizaine de séances de deux heures sont organisées par la société, avec le concours d'un officier et de quatre sous-officiers de réserve, ce qui aboutit à l'obtention de 3 BPME et d'un BAP<sup>152</sup>. Le tir est aussi une pratique qui décline mais qui ne disparaît pas, loin s'en faut. De nombreuses sociétés de tir continuent de fonctionner dans l'entre-deux-guerres. Dans la Meuse, à Chassey-Beaupré – 184 habitants en 1921, à environ 30 km de Neufchâteau –, la société fonctionne par exemple jusqu'en 1937, et ne met ses activités en sommeil à cette date qu'à cause de la météo, qui a endommagé fortement le stand. Pendant toute les années 1920-1930, elle réunit chaque année plusieurs dizaines de tireurs<sup>153</sup>.

## 2. *Le cas des clubs sportifs professionnels*

À l'inverse, les haut-lieux de la sportivisation que sont les clubs sportifs en voie de professionnalisation sont pourtant toujours liés, pour certains, à la préparation militaire dans les années 1930. Il faudrait alors parler de dé-sportivisation ou de militarisation du champ sportif. La fameuse Association Sportive Stéphanoise, anciennement association sportive du Casino, affiche dans son entête, en 1931, « préparation militaire, football-association, football rugby, cross-country, lawn-tennis, basket-ball, athlétisme<sup>154</sup>. En 1934, la « Vigilante » de Saint-Étienne est la société la plus subventionnée pour les brevets dans le département de la Loire (870 francs) ; mais « l'Association Sportive Stéphanoise », SAG n. 8291, obtient tout de même l'un des plus grosses subventions (280 francs), ce qui témoigne d'une section de préparation militaire très active, puisque les sommes allouées dépendent pour partie du nombre de brevets obtenus<sup>155</sup>. L'Olympique de Marseille, pour sa part, est adhérente à l'Union Chéron depuis 1929, enregistrée sous le numéro de matricule 3338<sup>156</sup>. En 1930, la section de préparation militaire du club a fait passer 12 BPME et un brevet de spécialité<sup>157</sup>. Dans le même ordre d'idées, le Football-Club de Sochaux Montbéliard, précurseur dans le passage au football professionnel, adhère à l'Union Chéron en 1931, sous le numéro 3696<sup>158</sup>. Autre club de football, visiblement plus impliqué, l'Olympique lillois, premier champion de France professionnel en 1933, se classe 3<sup>e</sup> de la première catégorie du concours de l'Union

---

<sup>151</sup> A.D.G. 1R108, « Sociétés de Bordeaux lettre "G-J" ».

<sup>152</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>153</sup> A.D.M. E-DEPOT 79/98, « Chassey-Beaupré, société de tir « la Lorraine », statuts, comptes des recettes et dépenses, assemblées générales : registres, cahiers, carnets. (1926-1934) ».

<sup>154</sup> A.D.L. T689, « Agrément des sociétés sportives (1931-1940) ».

<sup>155</sup> A.D.L. T 687, « Sports : associations, demandes de subventions (1925-1940) ».

<sup>156</sup> *Le Soldat...*, mars 1929.

<sup>157</sup> *Ibid.*, mars 1931.

<sup>158</sup> *Ibid.*, août 1931.

fédérale des SAG de la 1<sup>ère</sup> région (Nord) ; à l'occasion de cet évènement, les récompenses dans l'ordre de l'éducation physique sont distribuées par le colonel Besoux, chef des services militaires au ministère de l'éducation nationale<sup>159</sup>.

Pour prendre des exemples dans d'autres sports, le représentant de l'AS Montferrandaise est présent à l'assemblée générale du comité du Puy-de-Dôme de l'Union Chéron, qui se déroule le 7 janvier 1934. Il s'agit d'un dénommé Déseymard, qui se propose pour organiser le cross départemental au nom du club. Il promet aussi le secours de l'ASM pour réorganiser le comité local de l'Union. 22 sociétés sont affiliées à ce comité départemental, qui organise une coupe de football, de cross, de tir, de basket et une fête fédérale<sup>160</sup>. Autre exemple, pour le basket : l'ASVEL est créée le 24 février 1945 par la fusion de la société « l'Eveil sportif Lyonnais » avec le patronage « La Sainte-Marie de la Guillotière ». Les deux sociétés ont chacune obtenu deux brevets militaires en 1939<sup>161</sup>. Le local est situé local 339 rue Garibaldi. Malgré des difficultés initiales avec la fédération de basket, « L'éveil sportif Sainte-Marie de la Guillotière » (ESSMG) est champion de France en 1946 et vice-champion en 1947. En juillet 1948, la Sainte-Marie de la Guillotière (SMG) redevient indépendante ; l'Eveil sportif lyonnais (EVL) fusionne avec l'association sportive Villeurbanne (ASV) pour fonder l'ASVEL. Un document préfectoral mentionne le numéro de SAG (n. 9229) de la SMG qui visiblement reste le même. En 1948, l'abbé Argoud de la SMG est trésorier du club<sup>162</sup>. Ces quelques exemples épars, glanés au hasard au fil des recherches, montre les liens possibles entre la préparation militaire et la logique sportive. Ces hybridations semblent mêmes assez courantes. Une étude systématique de l'histoire des clubs sportifs professionnels actuels montrerait certainement que le réseau préparatiste initial a joué un rôle important, voire structurel, dans le développement du tissu associatif sportif. Il semble aussi que les clubs professionnels ont longtemps conservé des liens avec les services départementaux et avec les fédérations préparatistes pour faire passer des brevets militaires à leurs adhérents, ce qui relativise une vision trop schématique et montre au contraire le maintien, avec de nouveaux rapports de force, de la « double greffe » gymnastique et sportive<sup>163</sup>.

---

<sup>159</sup> *Le Soldat...*, février 1939.

<sup>160</sup> *Ibid.*, mai 1934.

<sup>161</sup> A.D.R. PER 1368/1, *Bulletin du service de l'éducation physique du Rhône (1938-1939)...*, *op. cit.*

<sup>162</sup> A.D.R. 4M 544, « 1908-1947 ».

<sup>163</sup> P. CLASTRES et P. DIETSCHY, *Sport, culture...*, *op. cit.*, p. 41.

## B. Archaïsme, sportivisation, modernité : une téléologie ?

### 1. La « hantise des origines » sportives ?

Le flou des catégories repose, au fond, sur le traditionnel problème de la définition du sport. Les approches englobantes du « système sportif<sup>164</sup> » au sens large, entendu comme l'ensemble des activités physiques et sportives étudiées dans la diversité de leurs déclinaisons, s'opposent à des définitions essentialistes plus restrictives. Jacques Defrance refuse ainsi « d'amalgamer » les membres des « membres des sociétés de gymnastique, de tir et de préparation militaire, aux adhérents des clubs proposant des sports athlétiques », à cause « de très nettes distinctions d'origine, de culture, d'objectifs », ce qui doit selon lui amener à une « appréciation comparée de ces différents milieux, de ces différentes cultures<sup>165</sup> ». C'est un choix pertinent lorsqu'il s'agit d'évoquer les tout premiers clubs élitistes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais la distinction semble trop schématique pour la période postérieure, à cause des nombreuses hybridations des pratiques au sein des clubs, sans même évoquer le fait que le sportif et le gymnaste sont parfois un seul et même adhérent à deux sociétés différentes. À l'image de la scène sportive de Reims, analysée avec brio par Sébastien Moreau, les études au niveau local soulignent le risque, en se concentrant sur les seuls sports modernes et en excluant certaines formes de pratiques physiques, de créer « des découpages artificiels du tissu associatif et [d'imposer] des cloisonnements factices entre les activités physiques, les lieux où elles sont pratiquées et les sociabilités sur lesquelles elles reposent<sup>166</sup> ». Poussée en son extrémité, cette démarche de différenciation aboutit à des positions outrées et normatives plutôt qu'analytiques. On a pu lire, par exemple, sous la plume d'un philosophe, que « ce que le sportif ressent ne peut pas être compris par une analyse sociale du sport », ou encore qu'un sportif dopé est un « oxymore », car la pratique du dopage n'est pas jugée conforme à un idéal du sport, idéal conçu arbitrairement à partir de certaines valeurs morales et associé à des formes actuelles d'activité physique<sup>167</sup>. Largement écrite par des sportifs ou des amateurs passionnés, l'histoire du sport risque alors de céder, dans une perspective morale, à la « hantise des origines » dénoncée par Marc Bloch. La recherche des glorieux ancêtres d'une pratique pure, autonome, apolitique, applique ainsi un filtre à l'histoire des activités physiques, filtre plus ou moins conscient, valorisant ceux qui sont considérés comme les véritables sportifs, et dénigrant au contraire les autres formes déviantes, qui sont ainsi largement invisibilisées. Au contraire, il semble légitime de décrire et de comprendre les différentes formes d'activités physiques en concurrence dans des contextes particuliers, à s'intéresser aux enjeux qui y sont liés, à considérer leurs fonctionnements respectifs et leurs effets sociaux, en prenant garde « de ne pas s'hypnotiser sur son propre choix » – ici sur le

---

<sup>164</sup> S. DARBON, *Les fondements du système sportif. Essai d'anthropologie historique...*, *op. cit.*

<sup>165</sup> J. DEFANCE, « Le sport français dans l'entre-deux-guerres », *op. cit.*, p. 81.

<sup>166</sup> S. MOREAU, *Les rencontres sportives...*, *op. cit.*, p. 3-4.

<sup>167</sup> Fabrice LOUIS, « L'essence du sport. Pour une approche anthropologique et métaphysique », *Staps*, n° 124-2, 2019, p. 59-73.

sens de la pratique sportive –, « au point de ne plus concevoir qu'un autre, jadis, eût été possible<sup>168</sup> ».

L'historiographie du sport semble ainsi avoir du mal à pleinement intégrer l'héritage de la militarisation des activités physiques et ses aspects les plus problématiques, alors qu'il s'agit d'un effet structurant central dans le cas de la France<sup>169</sup>. Ce rapport n'est étudié que par le biais de la guerre<sup>170</sup> ou par l'étude de la politique sportive de Vichy<sup>171</sup>, érigé en anti-modèle d'un sport dévoyé à des fins idéologiques par une politique autoritaire. Une certaine sélection mémorielle paraît également fonctionner, avec un récit centré sur l'émergence des clubs sportifs appelés à une longue postérité, tandis que les pratiques physiques massives de la fin du XIXe et du XXe, non conformes aux canons actuels, sont marginalisées et considérées seulement comme des freins à l'émergence du sport moderne. Le bras tendu du « salut de l'athlète » des gymnastes bien disciplinés des années 1920 rappelle par trop le salut fasciste : la proximité entre des formes d'éducation physique promues par la Troisième République et par des régimes autoritaires peut rester troublante. L'élément militaire est, dans le même ordre d'idées, négligé par de nombreux historiens du sport, qui n'ont pas exploité en détail les riches fonds de l'armée et des fédérations préparatistes. Or, « on risque toujours d'oublier l'existence de ce qu'on avait décidé de ne pas regarder<sup>172</sup> ». Par contrecoup, comme le notait Alain Garrigou dès les années 1980, « les exercices physiques liés à la préparation militaire font figure d'avatar dont on ne retient que l'aspect conjoncturel », comme une sorte de « préhistoire du mouvement sportif dont les pratiques qu'on pourrait qualifier d'authentiquement sportives auraient eu du mal à se dégager », ce qui aboutit à « minimiser la place et le rôle des pratiques axées sur la préparation militaire (gymnastique et tir essentiellement) dans la genèse du mouvement sportif y voyant un archaïsme sinon un frein<sup>173</sup> ». C'est alors une sorte « d'histoire axiologique », pour reprendre l'expression de Paul Veyne, « où l'on commence par juger quelles choses méritent vraiment le nom de moralité, d'art ou de connaissance, avant de faire l'histoire de ces choses<sup>174</sup> », plutôt que d'étudier en lui-même l'état des pratiques et des rapports de force à un moment donné.

---

<sup>168</sup> M. BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien...*, *op. cit.*, chapitre 4.

<sup>169</sup> Ce paragraphe reprend des éléments déjà développés dans une communication aux carrefours d'histoire du sport : PABION, « La préparation militaire en France (années 1900- années 1930) : un héritage sportif oublié ? », Bordeaux, 2018. (actes à paraître).

<sup>170</sup> Luc ROBENE (éd.), *Le sport et la guerre XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012 ; P. DIETSCHY, *Le sport et la Grande Guerre...*, *op. cit.*

<sup>171</sup> Il faut notamment citer à ce sujet les travaux très poussés de Jean-Louis Gay-Lescot puis ceux de Christophe Pécout.

<sup>172</sup> H.-I. MARROU, *De la connaissance...*, *op. cit.*, p. 186.

<sup>173</sup> Alain GARRIGOU, « La naissance du mouvement associatif sportif sous la IIIe République en Dordogne », in Jean CAMY et Pierre ARNAUD (éd.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, PUL, 1986, p. 242.

<sup>174</sup> P. VEYNE, *Comment...*, *op. cit.*, p. 249.

## 2. Sportivisation et métaphore biologique

Le concept de sportivisation est la base de ce schéma historiographique. Il s'agit en général de s'intéresser à une discipline sportive actuelle, en s'interrogeant sur les modalités de construction de la pratique en véritable discipline sportive, au lieu d'une dimension utilitaire<sup>175</sup> ou d'une dimension ludique<sup>176</sup>. Le caractère « sportivisé », c'est-à-dire plus ou moins conforme au canon sportif, est associé à des idées comme l'innovation, la précocité, la modernité, l'acculturation, opposés à la tradition, à l'archaïsme ou à la résistance. Il s'agit, en somme, de comprendre rétrospectivement les mécanismes d'une évolution inéluctable, en partant d'une sorte de « fin de l'histoire » sportive. Ce schéma doit également beaucoup aux analyses de Norbert Élias, qui a promu ces idées en analysant le rôle du sport dans les sociétés modernes comme une forme nouvelle d'excitation, de plaisir et de violence encadrées<sup>177</sup>, ce qui n'est selon lui qu'un des éléments du processus plus large de « civilisation des mœurs ».

La critique de ce schéma n'est pourtant pas neuve. Marcel Spivak reprochait déjà aux historiens du sport de porter un regard rétrospectif et moralisateur, « en hommes de 1975-1980 », se demandant « pourquoi faut-il juger — c'est-à-dire toujours critiquer — au lieu de considérer avec quelque respect ces périodes peu éloignées de nous dans le temps mais que pourtant des mutations extraordinaires relèguent dans une société aux mentalités qui semblent incompréhensibles à la plupart d'entre nous<sup>178</sup> ? ». Le risque téléologique de l'histoire du sport est évident. La sportivisation peut être présentée comme un processus trop linéaire, alors que les contextes et les pratiques changent sans que le terme de « désportivisation » soit jamais utilisé. C'est aussi une vision à tendance ethnocentriste, qui ne considère pas les caractéristiques ludiques, utilitaires ou militantes des activités physiques aussi légitimes que la recherche du record, de la performance et de la compétition. La métaphore biologique vient alors souvent se glisser spontanément dans le vocabulaire historique. Jean Bréhon, dans son article sur la gymnastique du Nord à la Belle Époque, évoque ainsi le retard de « l'éclosion de toute autre forme de pratique », affirme que la « la logique sportive ne supplante pas encore la

---

<sup>175</sup> « En dépit de la persistance des résistances et des nombreuses difficultés de la norme sportive pour s'imposer, d'une part dans le passage des discours théoriques aux pratiques, d'autre part, dans celui d'une logique nationale plus ou moins hégémonique aux réalités locales, la natation sportive parviendra enfin à circonscrire son domaine en illustrant plus fondamentalement le fait que le processus de sportivisation n'est ni la simple implantation d'un modèle étranger, ni la transformation progressive des formes traditionnelles de pratiques, mais bien le résultat d'une lutte pour l'imposition d'un pouvoir et d'une conception. » T. TERRET, *Naissance et diffusion de la natation sportive...*, *op. cit.*, p. 222.

<sup>176</sup> Il s'agit par exemple d'analyser « à travers le prisme du badminton, la question de la fabrique d'un sport et, plus largement, le rapport à l'invention des pratiques culturelles de la modernité et à la culture de masse. Qu'est-ce qu'un développement « normal » pour un sport ? Est-il nécessaire d'être considéré en tant que tel pour se massifier ? Où se situent les mécanismes d'accélération et/ou de frein dans cette création et ces développements ? ». Julie GRALL, *Histoire du badminton en France (fin XIXe siècle – 1979) : pratiques et représentations*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2, 2018, p. 34.

<sup>177</sup> N. ELIAS et E. DUNNING, *Sport et civilisation...*, *op. cit.*, p. 83-121.

<sup>178</sup> M. SPIVAK, « Le développement de l'éducation physique et du sport français de 1852 à 1914 », *art. cit.*, p. 48.

logique conscriptive », ou parle de « la contagion sportive<sup>179</sup> ». Cet exemple est loin d'être isolé ; Pierre Arnaud a par exemple glosé sur « l'enfance du sport » dans sa thèse, pour déplorer les « les lenteurs de la sportivisation » avant 1914<sup>180</sup>. Pierre Clastres avait pourtant averti sur les dangers de la métaphore biologique, toujours suspecte de cacher évolutionnisme et ethnocentrisme. À propos du pouvoir, dans *la Société contre l'État*, il demandait « qu'est-ce que ce qu'un pouvoir embryonnaire, sinon ce qui pourrait et devrait se développer jusqu'à l'âge adulte ? [...] C'est, bien entendu, le pouvoir auquel l'ethnologue est accoutumé, celui de la culture qui produit des ethnologues, l'Occident<sup>181</sup> ».

Ces réflexions invitent à penser une complexification de l'histoire du sport. Le mouvement préparatiste est moins une survivance traditionnelle appelée à céder la place à une modernité sportive qu'une forme concurrente qui a disparu dans des contextes sociaux modifiés brutalement (avec notamment la fin des armées de conscription en Europe suite à la Seconde Guerre mondiale). Les activités conscriptives, et le projet d'éducation physique civique et militaire qui les plaçait au centre, sont une des traditions des activités physiques et sportives parmi plusieurs modèles, avec une origine similaire, une existence parallèle et concurrente au modèle sportif<sup>182</sup>. Mais cette configuration a largement disparu, a sombré dans l'oubli, tandis que l'avènement historique du sport comme fait social massif après 1945 a concrétisé « l'effet de destin du possible réalisé<sup>183</sup> ». Au contraire, dans les années 1930, lorsque la préparation militaire reprenait de la vigueur dans un monde sur le pied de guerre, les préparatistes ne se considéraient certainement pas comme des sportifs archaïques appelés à disparaître, mais bien plutôt comme des éducateurs dont l'engagement était essentiellement tourné vers l'avenir, dans une Europe assombrie par la crise et par les menaces d'un nouveau conflit. Les fédérations étaient bien ancrées, reconnues et soutenues par le régime républicain, et les fêtes de cinquantenaires se multipliaient (1870-1920 ou 1880-1930). *Le Soldat de demain* pouvait évoquer avec fierté le défilé des « trois générations d'instructeurs de la SAG "En Avant" de Fourmies, M. Delcroix-Rousseau-Maillard, son fils Abel, et son petit-fils », avec la mention « 1888-1931<sup>184</sup> », tandis que la fédération de football, fer de lance du mouvement sportif, ne pouvait se targuer d'une existence aussi ancienne, en particulier dans sa dimension professionnelle. Rien n'indique que la reprise en main de l'éducation physique et de la préparation militaire par les militaires, après la déclaration de guerre en 1939, n'aurait pas favorisé, sans la déroute, une place accrue de l'armée dans le monde sportif, dessinant un

---

<sup>179</sup> J. BREHON, « Les prémisses de la sportivisation de la gymnastique », *art. cit.*, p. 76-83.

<sup>180</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*, p. 647-649.

<sup>181</sup> Pierre CLASTRES, *La société contre l'État : recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éd. de Minuit, 1974, p. 17.

<sup>182</sup> Voir par exemple le cas de l'influence anglaise dans le Nord : Olivier CHOVAUX, « La diffusion des sports athlétiques sur le littoral du Pas-de-Calais (fin du XIXe siècle-années 1920) : « greffe du modèle anglais » ou « mésentente cordiale » ? », *Revue du Nord*, n° 389-1, 2011, p. 111-132.

<sup>183</sup> Pierre BOURDIEU, *Sur l'État : cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil, 2012, p. 219., cité par Patrick BOUCHERON, « Ce que peut l'histoire : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 17 décembre 2015 », in *Ce que peut l'histoire : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 17 décembre 2015*, Paris, Collège de France, coll. « Leçons inaugurales », 2016, p. 54.

<sup>184</sup> *Le Soldat...*, juillet 1931.

champ sportif contemporain fort différent. Il n'en reste pas moins que le constat actuel est que la plupart des disciplines se sont sportivisées selon des modalités particulières. Mais on pourrait aussi évoquer, en reprenant ce modèle théorique, des phases de « désportivisation », à l'image des années 1930 durant lesquelles la coupe du monde de football en Italie et les Jeux Olympiques de Berlin restent comme des symboles du sport non-autonome, utilisé comme instrument de propagande idéologique, tandis que s'inventaient en parallèle des modèles différents d'activités physiques et sportives, tout autant dépendants d'objectifs politiques, qui n'ont pas abouti ou qui sont restés périphériques (comme les Spartakiades). Les concurrences entre formes d'activités physiques et sportives ont seulement consacré la victoire d'un modèle, et les orientations successives – qu'on pense aux débats sur les questions du professionnalisme – font penser à l'histoire des conciles et de l'évolution de la doctrine de l'Église, qui donne une unité rétrospective à des évolutions constamment incertaines, et qui ne se forment pourtant, dans le cas du sport, essentiellement qu'après la Seconde Guerre mondiale.

### C. Une compétition entre différents pôles d'activités physiques et sportives

#### 1. Un réseau d'institutions et de personnalités étroitement liées

Les activités physiques et sportives du premier XX<sup>e</sup> siècle forment un système marqué par des concurrences entre des conceptions et des pratiques différentes ; mais ces différents pôles sont en lien constant, et forment ainsi un espace social cohérent. Cela revient, en définitive, à élargir « le champ sportif<sup>185</sup> » pour considérer un espace des activités physiques et sportives plus large, indéniablement composé d'un « noyau dur » sportif<sup>186</sup> qui fonctionne en partie comme un champ social relativement autonome<sup>187</sup>, mais qui interagit également avec d'autres pôles, dont un noyau préparatiste et un autre groupe plus éducatif et « affinitaire ». Au lieu d'accentuer les différences, cette perspective permet d'étudier les liens et les points de contact, en ne confondant pas des idéaux-types avec des descriptions précises des réalités du XIX<sup>e</sup>. Comment classer, par exemple, la pratique du tir avant 1914, à la fois fortement marquée par la performance sportive (fédérations, compétitions, concours internationaux, figures de champions), par l'idée de « force collective » et par l'objectif militaire ; à la fois pratiquée à l'école et dans des associations, diffusée dans les masses laborieuses des campagnes tout autant que dans la bourgeoisie des grandes villes, qui se retrouvent dans des stands mondains<sup>188</sup> ? Il semble aussi qu'il faille prendre garde à ne pas adopter sans les

---

<sup>185</sup> J. DEFRANCE, « L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970 », *art. cit.*

<sup>186</sup> Benoît CARITEY, « La construction d'une géographie politique sportive », *Regards Sociologiques*, 7, 1994, p. 81-90.

<sup>187</sup> J. DEFRANCE, « L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970 », *art. cit.*

<sup>188</sup> Pour reprendre les catégories du « schéma topographique » du champ des activités physiques proposé pour 1890-1910. J. DEFRANCE, *L'excellence corporelle...*, *op. cit.*, p. 142-143.

interroger les distinctions qui sont produites par les acteurs eux-mêmes au mépris des pratiques concrètes. Ces discours sont notamment diffusés par le biais de la presse sportive, qui constitue une large partie des sources utilisées par les historiens : ainsi le tir, rarement évoqué, sort-il du champ de vision des historiens du sport, tandis que les sports mécaniques y entrent, puisque la presse l'évoque<sup>189</sup>. Le champ sportif autonome semble alors une catégorie pertinente pour étudier la fin du XX<sup>e</sup> siècle, mais pas pour le premier XX<sup>e</sup> siècle, tant les liens semblent étroits entre les différents pôles du champ des activités physiques et sportives. C'est ce que montre notamment la place centrale des enjeux militaires et hygiénistes sur tout l'espace du champ, même s'ils s'expriment avec plus ou moins de force.

Ces liens sont notamment révélés par la proximité incessante entre personnes et institutions, qui produit des objectifs communs. C'est ce qui transparait au niveau local dans les archives des associations conscriptives, comme on l'a vu, mais également à la lecture de la presse préparatiste, et notamment du *Soldat de demain*. En 1921, Gaston Vidal, ancien président de l'USFSA, alors sous-secrétaire de l'enseignement technique, prononce un discours au congrès de l'USGF, qui se tient à Lille :

*« [Je tiens] à m'élever tout d'abord contre une tendance, parfois trop fréquente, à faire croire qu'il n'existe entre gymnastes et sportifs aucun point commun dans la conception de l'éducation physique, de son application et de son développement ; j'affirme, au contraire, que, quelles que soient les méthodes employées, nous marchons tous vers un idéal commun : l'amélioration et la reconstitution de la race par la pratique d'une éducation physique raisonnée<sup>190</sup>. »*

Les positions dans la « guerre des méthodes » ne sont pas non plus systématiquement outrées, pas plus que l'opposition entre préparatistes et sportifs. Albert Surier, pourtant prompt aux critiques virulentes, signe par exemple des articles défendant le sport. Il se moque par exemple des prétendus dangers du sport, en affirmant qu'il est « hilare de penser que ce sont de ventripotents bonshommes au cardiaque noyé dans la graisse ou qui ne sont capables d'aller là où vous savez qu'à force de pilules et de clyso pompes qui se font les propagandistes de ces absurdités. » Sa position est plus nuancée, puisqu'il affirme qu'il « ne saurait réellement exister de danger sportif que chez certains professionnels », et que « le danger sportif est bien plutôt dans l'abstention au sport que dans son abus<sup>191</sup> ». Il évoque même l'idée « d'espéranto sportif » quelques années plus tard, à l'occasion des Jeux Olympiques, affirmant que « culturistes et sportifs ne sont pas des frères ennemis, mais ce sont parfois des gens qui, à

---

<sup>189</sup> Concernant le journal *l'Auto*, par exemple, il faut « envisager le contenu des articles pour ce qu'il est : non pas un regard extérieur, neutre, objectif, respectueux de la pluralité des points de vue, sur des faits susceptibles d'intéresser le monde sportif et le grand public, mais le point de vue d'un acteur impliqué qui défend ses idées, sa position et ses intérêts ». Benoît CARITEY et Gilles MONTEREMAL, « Une entreprise de presse dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle », in Benoît CARITEY (éd.), *La fabrique de l'information sportive : « L'Auto » (1900-1944)*, Épure, 2020, p. 72.

<sup>190</sup> Discours prononcé le 14 mai 1921. *Le Soldat...*, juin 1921.

<sup>191</sup> *Ibid.*, mars 1924.

force de parler, de s'appliquer à parler un même langage avec une prononciation différente, finissent par ne plus se comprendre au sein de la même famille<sup>192</sup> ». Des articles reprennent fréquemment cette idée dans les colonnes de la revue préparatiste : « le sport ne fait pas de bien, disait l'autre jour quelqu'un devant nous. On lui répondit : Non le sport ne fait pas de bien à ceux qui n'en font pas<sup>193</sup> ». Le médecin Henri Diffre défend aussi le sport à l'occasion de la parution du fameux livre de Georges Hébert, *le sport contre l'éducation physique*, qu'il lit comme un « magnifique plaidoyer en faveur du sport intelligemment conduit ». « Pourquoi ne pas agir ainsi dans les sociétés de préparation militaire ? » se demande-t-il en critiquant les caricatures de la presse sportive. « Beaucoup d'entre elles sont en même temps des sociétés sportives. D'autres ne demandent pas mieux que d'utiliser à leur profit l'engouement actuel de la jeunesse pour le sport ; ses gestes et ses manifestations. Ce serait de bonne propagande de lier entre elles toutes les questions préparation militaire, éducation physique, sport », afin de faire « jaillir la flamme du renouveau physique<sup>194</sup> ».

L'indépendance relative des agents, au centre de la théorie des champs sociaux développée par Bourdieu, se définit comme la capacité des individus, reconnus par leurs pairs, à agir plus ou moins indépendamment des intérêts dictés par les forces extérieures au champ, notamment par les institutions étatiques, ce qui définit l'autonomie du champ<sup>195</sup>. Ici, le champ des activités physiques et sportives se caractérise par des liens étroits tissés entre les dirigeants fédéraux concurrents et les autorités politiques, militaires et médicales. Tous les pôles antagonistes se retrouvent dans les différentes institutions gravitant autour des ministères (groupes parlementaires, conseils consultatifs) et se réunissent dans les mondanités républicaines, notamment lors des fêtes préparatistes. Une grande cérémonie patriotique est organisée le 29 décembre 1919 à la Sorbonne par la fédération Lattès, et regroupe l'essentiel des dirigeants politiques, qui se mêlent avec les représentants de tous les pôles du champ des activités physiques et sportives de l'époque. Poincaré est accompagné des présidents des deux chambres (Dubost et Deschanel), de trois ministres (Pams, Leygues, Lebrun), de diplomates, de militaires (le général Moinier, gouverneur de Paris ; Cottez de la Direction de l'Infanterie), de plusieurs parlementaires (Henri Chéron, Mascuraud, Jules Siegfried, Henri Paté, etc.). Tous les dirigeants fédéraux sont présents ou représentés : le comte Clary pour le CNS, Mamelle, vice-président de l'USFSA ; Breton président de l'UVF. Du côté préparatiste, l'évènement regroupe Mérillon (USTF), Christmann (vice-président de l'USGF) et Wachmar, Pfeiffer (vice-président de l'Union Chéron), le docteur Michaud de la FGSPF. Cottez fait un discours appelant à une « démocratie athlétique » sur le modèle anglo-saxon<sup>196</sup>. En 1921, un

---

<sup>192</sup> *Le Soldat...*, octobre 1928.

<sup>193</sup> *Ibid.*, août 1925.

<sup>194</sup> *Ibid.*, décembre 1927.

<sup>195</sup> La théorie des champs sociaux, en particulier le cas du champ littéraire qui sert de modèle à Jacques Defrance, est particulièrement développé dans Pierre BOURDIEU, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, chapitre 3, « pour une science des œuvres ».

<sup>196</sup> *Vers l'armée*, numéro 23, mars 1919.

dîner est donné par le Comité national des sports pour la promotion a rang de commandeur de la Légion d'honneur du comte Clary, en présence d'Henry Paté, président de ce comité, de Cazalet en tant que doyen, et d'Adolphe Chéron<sup>197</sup>.

Ce genre de rencontres a lieu régulièrement. L'Union Chéron organise un grand banquet au Palais d'Orsay à l'issue de son assemblée générale en 1925. Le dîner est présidé par le Haut-commissaire Bénazet, accompagné de parlementaires et de militaires (le général Gouraud, le colonel Bonvalot de Joinville), mais aussi de l'ambassadeur de Pologne. On retrouve là encore l'élite des dirigeants fédéraux, Rimet de la FFA, Sansbœuf pour l'USGF, Lattès, Hébrard de la FGSPF, mais aussi un pôle plus éducatif avec le secrétaire de la Ligue de l'Enseignement, Bonature des jeunesses laïques, Lefebvre, directeur de l'enseignement primaire, ainsi que les deux inspecteurs principaux de l'éducation physique Désiré Sehé et Rey-Golliet. Adolphe Chéron déplore dans son discours que « l'opinion n'est pas toujours juste » à l'égard des sociétés préparatistes : « Quelle erreur ne commet-elle pas quand elle leur reproche des tendances bellicistes ». Le journaliste sportif Paul Champ déclare quant-à-lui au nom du syndicat de la presse sportive, que « la presse est entièrement à votre disposition. Il n'y a pas d'œuvre plus utile que celle-ci, que celle que vous accomplissez au sein de l'Union », tandis que Henry Paté se vante d'être le président de l'Union des fédérations françaises de sports athlétiques en rendant un hommage appuyé à Chéron et à Bénazet qu'il tutoie en affirmant une amitié de 20 ans<sup>198</sup>. Plus tard, dans les années 1930, une « société de secours mutuel des médaillés de l'éducation physique », suite à la création de cette décoration, sert de club élitiste, avec Henry Paté comme président d'honneur. On y retrouve les dirigeants préparatistes (Adolphe Chéron, Rodolphe Hess, Carnot), des sportifs (Jules Rimet, Henri Jooris, Marcel Delarbre), des journalistes (Desgranges), des militaires (colonel Lecoq), et des médecins (Latarjet)<sup>199</sup>. Ce groupe montre que tous ces hommes, malgré leur position de concurrence, partagent un socle de valeurs communes, puisqu'ils sont décorés au nom d'un même idéal, ce qui correspond bien à la notion d'*illusio* utilisée par Bourdieu<sup>200</sup>. Un autre groupe rassemble de manière plus officielle ces différentes personnalités : il s'agit du Conseil supérieur de l'éducation physique, institué par Louis Marin au ministère de la Santé, en 1934. On retrouve par exemple dans la première commission – chargée de l'éducation physique – des militaires, des cadres du ministère de l'Instruction publique, des présidents de fédérations (Rimet, Hess, Chéron, Hébrard, Brenier de l'UFOLEP, entre autres), des théoriciens ou des médecins comme Latarjet, Hébert, Tissier, Boigey ou Bellin du Coteau et des « représentants de la presse technique de l'éducation physique » comme Stefani, Berger ou Marcel Oger de l'*Auto*<sup>201</sup>. Certains parcours individuels montrent aussi la porosité des

---

<sup>197</sup> *Le Soldat...*, mai 1921.

<sup>198</sup> *Ibid.*, décembre 1925.

<sup>199</sup> *Ibid.*, décembre 1932.

<sup>200</sup> « Le fait d'accorder à un jeu social qu'il est important ». P. BOURDIEU, *Raisons pratiques...*, *op. cit.*, chapitre 5, « un acte désintéressé est-il possible ? ».

<sup>201</sup> Arrêtés du 28 octobre 1934. *Journal Officiel*, lois et décret, 1<sup>er</sup> novembre 1934, pp. 10946-10948.

frontières entre les différents pôles, évoluant sans cesse au grès des évènements : Louis Degraïne décède par exemple en 1938. Il est alors administrateur de l'Union Chéron, mais selon le *Soldat de demain*, il a aussi été président de sociétés de tir, dirigeant à l'UVF, secrétaire-général à l'Union des anciens sous-officiers en sa qualité d'ancien combattant décoré, mais aussi dirigeant sportif en tant que président de la commission de natation de l'USFSA<sup>202</sup>.

## 2. Une concurrence autour d'enjeux communs

Plusieurs représentations schématiques ont été proposées pour rendre compte de l'organisation des activités physiques et sportives au début du XX<sup>e</sup> siècle. Dans une démarche typologique, ce sont souvent des projections orthogonales qui ont été retenues<sup>203</sup>, utiles pour distinguer les différences et faire apparaître une liste d'idéaltypes. Il s'agit ici au contraire de proposer un diagramme de Venn, pour souligner schématiquement le fonctionnement d'un système des activités physiques et sportives fait de pôles différenciés mais entremêlés, avec un cœur d'éléments en commun. Les distinctions s'entrecroisent bien au-delà d'une simple opposition entre sport d'un côté et préparation militaire de l'autre, puisqu'on retrouve tout à la fois dans chaque pôle des médecins, des militaires, des pédagogues, des hommes politiques et des dirigeants fédéraux.

---

<sup>202</sup> *Le Soldat...*, mars 1938.

<sup>203</sup> Voir par exemple le schéma proposé pour représenter « le champ des pratiques d'exercice corporel vers 1885-1905 ». J. DEFRANCE, *L'excellence corporelle...*, *op. cit.*, p. 142-143.

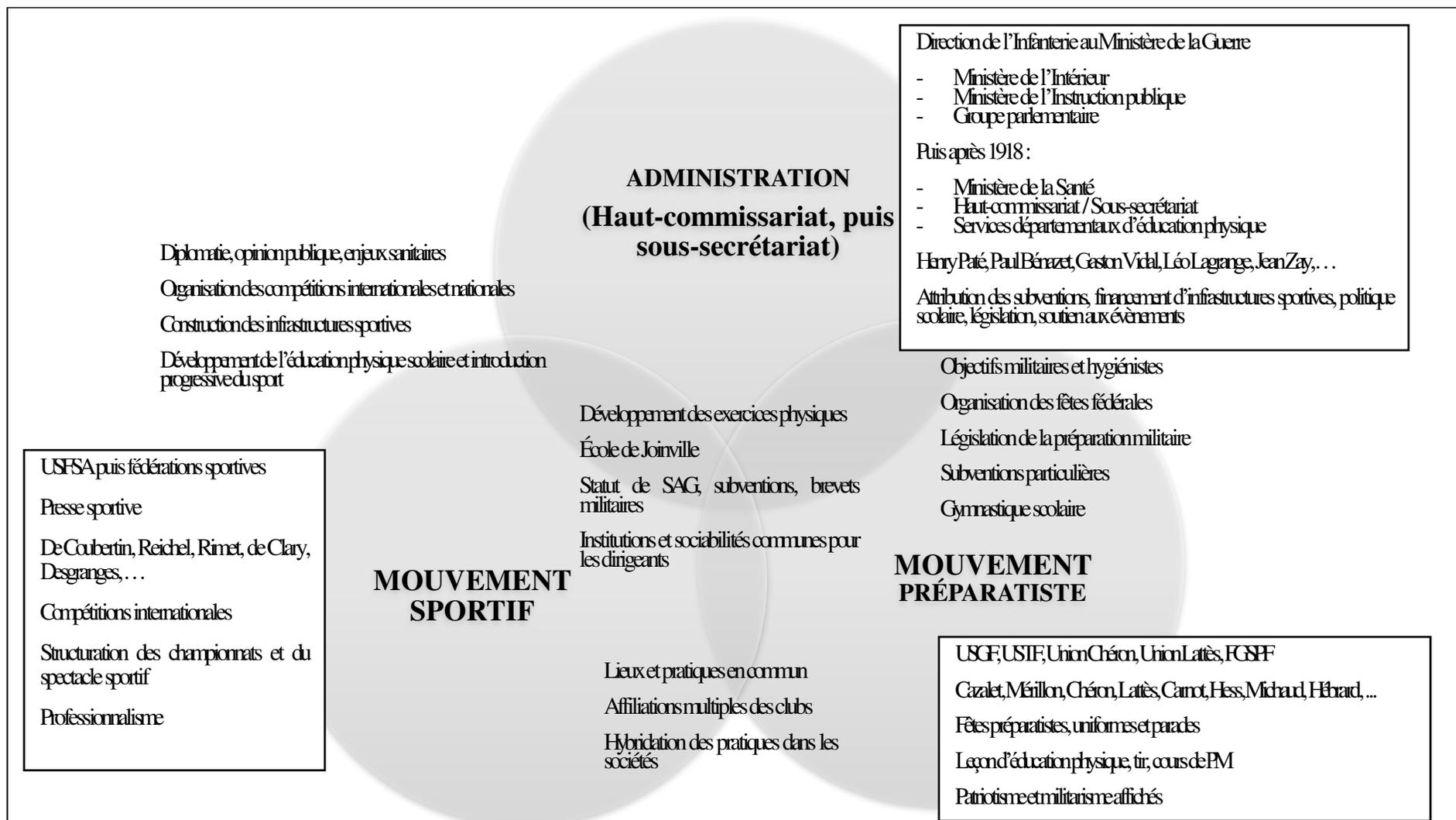


Tableau 19 : schéma du système des activités physiques et sportives au début du XXe siècle

## Chapitre 7. Éléments pour une sociologie du mouvement préparatiste

L'historiographie des pratiques conscriptives s'appuie sur des données sociologiques partielles, que ce soit dans les travaux de Pierre Arnaud essentiellement fondés sur le cas du Rhône<sup>1</sup> ou dans d'autres études locales<sup>2</sup>. Cette lacune est paradoxale dans la mesure où l'idée d'une forte différenciation sociale par rapport aux clubs sportifs est un des fondements conceptuels de la distinction entre sports et pratiques conscriptives. L'étude des formes de sociabilités et des pratiques doit s'appuyer sur la connaissance de la composition sociale des associations et des logiques propres au mouvement préparatiste, liées notamment aux enjeux patriotiques et républicains.

Dans cette perspective, un échantillon de plusieurs centaines de bureaux associatifs (600) et de milliers de membres (plus de 10 000 individus) a été constitué essentiellement à partir des documents de la surveillance administrative de plusieurs départements. Il s'agit de proposer une base quantitative très imparfaite mais utile pour contextualiser le mouvement préparatiste au niveau national, sur toute la période. Une étude plus précise du parcours des cadres du mouvement complète ce tableau pour comprendre les ressorts de la direction des sociétés, à la fois au niveau national avec des biographies de présidents fédéraux, et au niveau plus local en s'appuyant davantage sur les fonds associatifs eux-mêmes, pour tenter de comprendre le fonctionnement des sociétés.

Globalement, les dirigeants préparatistes évoluent dans la « nébuleuse réformatrice<sup>3</sup> » du tournant du siècle. Leur engagement relève largement de stratégies individuelles d'ascension sociale dans un cadre républicain. Les présidents fédéraux sont en majorité des représentants de la petite et moyenne bourgeoisie qui accèdent, grâce à leurs fonctions fédérales vécues sur le mode d'un « apostolat », aux plus hautes sphères du régime, ce qui se traduit aussi souvent par des mandats électifs. Au niveau local, la direction des sociétés relève d'un « évergétisme » républicain de la petite et moyenne bourgeoisie des villes et des bourgs ruraux, qui fonctionne comme un outil de notabilisation républicaine.

Du point de vue des pratiquants, les sociétés sont principalement composées des franges supérieures des classes populaires et des classes moyennes salariées ou artisanales. Le poids important des milieux ouvriers est manifeste, et l'industrialisation semble un des ressorts principaux de la géographie de l'implantation du mouvement, bien plus déterminant que la proximité des frontières ou que le profil politique des populations. Il faut également noter

---

<sup>1</sup> Voir notamment la sociologie des sociétés conscriptives du Rhône pour 1860-1890, qui s'appuie sur une quarantaine d'associations : P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*, p. 963.

<sup>2</sup> Par exemple les très riches données socio-géographiques du mouvement sportif alsacien, et en particulier le profil sociologique des dirigeants sportifs. B. CARTEY, *Le mouvement sportif alsacien (1920-1940)...*, *op. cit.*, p. 426-432.

<sup>3</sup> Christian TOPALOV (éd.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

l'absence quasi-complète de la population agricole, qui représente pourtant une part importante de la population nationale. Les sociétaires ruraux sont plutôt des ouvriers, des artisans ou des salariés dans les bourgs de campagne. La présence des instituteurs est aussi une caractéristique importante de la composition sociale des sociétés préparatistes.

## I. Des « entrepreneurs de morale »

### A. La présidence préparatiste, un tremplin social

#### 1. *Mérillon, Cazalet, Carnot : la « filière bordelaise »*

Le mouvement préparatiste est dirigé par de véritables « entrepreneurs de morale » qui présentent des caractères communs. Ce sont des individus qui mènent « une croisade pour la réforme des mœurs<sup>4</sup> », hyperactifs et omniprésents. Eugène Paz, Joseph Sansbœuf, Daniel Mérillon, Charles Cazalet, puis Adolphe Chéron, Lucien Lattès, Cyrille Wachmar, Jean Carnot, Roger Trousselle sont tous, à leur manière, des représentants du foisonnement de cette « nébuleuse réformatrice » au tournant du XX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. L'éducation physique en général, la préparation militaire en particulier, est un des nouveaux domaines d'expertise qui apparaissent, et qui se professionnalisent peu à peu, fondés sur des savoirs neufs. Ce n'est pas le plus noble : il ne s'agit pas là du lieu d'intervention des élites du pays, qui se consacrent plutôt aux clubs et aux sociétés savantes<sup>6</sup>, ou au sport, dans une logique de distinction<sup>7</sup>. Au contraire, il s'agit d'un espace relativement accessible à la petite et moyenne bourgeoisie. Ces « entrepreneurs de réforme<sup>8</sup> » réalisent ainsi des « investissements de notabilité », ce qui aboutit à la formation d'un champ réformateur<sup>9</sup>, marqué par des parcours individuels similaires au-delà des différences d'idéologie ou des variations socio-économiques dans le profil des dirigeants associatifs.

Dans le cas des préparatistes, les précurseurs sont d'abord issus de ce qu'on pourrait qualifier de « filière bordelaise ». Cette surreprésentation de la région girondine coïncide avec une vie associative foisonnante, une forte présence politique de la sphère radicale, ainsi que la présence d'une riche bourgeoisie locale, enrichie notamment dans le commerce viticole. Daniel Mérillon (1852-1925) est à cet égard la première figure marquante et le modèle du *self*

---

<sup>4</sup> Howard S. BECKER, « Les entrepreneurs de morale », in *Outsiders*, Éditions Métailié, 1985, p. 171.

<sup>5</sup> Christian TOPALOV (éd.), *Laboratoires du nouveau siècle.... op. cit.*, p. 357.

<sup>6</sup> Christophe CHARLE, *Les élites de la République : 1880-1900*, Paris, Fayard, 2006, p. 405-418.

<sup>7</sup> Comme le hippisme. Malgré tout, « en quête d'utilité sociale, l'aristocratie de la Belle Époque persiste à s'appuyer sur des structures confessionnelles dans une perspective de défense religieuse, sur les initiatives philanthropiques privées face à l'action sociale publique, sur les associations agrariennes conservatrices pour encadrer le monde rural et sur les cercles sportifs et culturels dans une visée de distinction – tout en y constatant l'érosion de sa mainmise ». Bertrand GOUJON, *Les Arenberg*, Paris, PUF, 2017, p. 802-803.

<sup>8</sup> Christian TOPALOV (éd.), *Laboratoires du nouveau siècle.... op. cit.*, p. 397.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 419-451.

*made man* préparatiste, qui profite de cette fonction comme d'un marchepied pour sa carrière politique et professionnelle. Fils de négociant bordelais, il fait de bonnes études de droit et devient avocat en 1872. Selon le *dictionnaire des parlementaires*, il se fait remarquer dans les questions d'affaires, ce qui l'introduit certainement dans les milieux bordelais de la bourgeoisie d'argent<sup>10</sup>. Il se construit en parallèle une carrière politique locale : il est élu conseiller municipal de la ville en 1878, et devient adjoint au maire, de 1881 à 1884. Il s'investit en parallèle dans le milieu préparatiste, puisqu'il est le président de la société de tir de Bordeaux de 1878 à 1890, tandis qu'il assure la présidence tournante de l'USGF en 1884-1885, lorsque le concours annuel a lieu dans la cité girondine. Cet investissement ne lui nuit pas, au contraire, puisqu'il est élu député en 1885. Il prend la tête de l'USTF, l'année suivante, en 1886. Battu par un boulangiste aux élections de 1889, il redevient simple conseiller municipal de Saint-Estèphe en Dordogne, puis conseiller d'arrondissement de Nontron en 1907. Sa carrière associative en revanche continue son ascension linéaire, puisqu'il devient président de l'Union internationale des fédérations de tir à sa création en 1907. Cette double casquette, politique et associative, lui assure une bonne situation professionnelle, ces différents milieux étant très liés. Avocat général à la cour de cassation dès 1898, il est nommé président de la Chambre des requêtes en 1917, puis désigné par la Cour de cassation comme procureur général près la Haute Cour. Il est mis à la retraite comme premier président honoraire de la Cour de cassation. Cette carrière républicaine est consacrée par les plus hautes décorations, avec une prestigieuse Grand-croix de la Légion d'honneur accordée en 1923<sup>11</sup>. C'est son gendre, Jean Carnot, héritier de l'illustre famille républicaine, ingénieur des Mines, lui-même élu local en Charente, qui prend sa succession à la tête de l'USTF. Celui-ci venait d'être fraîchement élu député, sa double position d'héritier et de parlementaire faisant de lui une figure d'autorité, la plus à même de servir les intérêts de la fédération. Il devient ensuite, durant le régime de Vichy, président de l'USGF, transformée en fédération française de gymnastique<sup>12</sup>.

Charles Cazalet (1858-1933), indéboulonnable président de l'USGF pendant plusieurs décennies est le second représentant marquant de cette « filière bordelaise » des dirigeants préparatistes. Il est issu d'une famille protestante de négociants en vins à Bordeaux. Diplômé du secondaire, il développe tous azimuts une activité philanthropique et municipale. Pour reprendre les analyses de Jean-Paul Callède, c'est l'exemple emblématique des promoteurs d'un « modèle » de société solidariste, qui rend concrète son attention portée à la question sociale en déclinant des initiatives dans différents domaines, notamment la gymnastique et

---

<sup>10</sup> Sycomore, base de données des députés de l'Assemblée nationale, fiche 5200. Biographie extraite du *dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889* (Adolphe Robert et Gaston Cougny) et du *dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940* (Jean Jolly).

<sup>11</sup> Base Léonore : dossier côte LH/1837/22

<sup>12</sup> Sycomore, base de données des députés de l'Assemblée nationale, fiche 5200. Biographie extraite du *dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889* (Adolphe Robert et Gaston Cougny) et du *dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940* (Jean Jolly).

l'hygiène sociale, avec par exemple la création de bains-douches municipaux<sup>13</sup>. C'est aussi la manifestation de la multiplication des services municipaux dans les villes à partir des années 1880-1890<sup>14</sup>. Cazalet fait d'abord partie de la société de tir de Bordeaux dirigée par Mérillon, de six ans son aîné, avec qui il tisse des liens. Il s'y lie aussi avec la famille Lande, notamment Paul-Louis Lande, qui devient ensuite maire de la ville. Cazalet devient moniteur de la société, avant de fonder lui-même un nouveau groupe de gymnastique, « la Bastidienne ». Cet ancrage local lui permet de mener de front une carrière politique locale comme conseiller municipal, une carrière professionnelle réussie (création du crédit immobilier de la Gironde en 1911, de la Banque Populaire de la Gironde, présidence de l'Office départemental de la Gironde en 1920), et responsabilités associatives. Il devient en effet président de l'USGF en 1896 après une modification des statuts, qui met fin à la présidence tournante chaque année au gré de l'organisation de la fête fédérale. C'est d'abord un mandat de trois ans, qui se trouve prolongé, finalement, pendant plus de trente ans. Parallèlement, il accède à des responsabilités à la Ligue de l'Enseignement (conseil supérieur de la Ligue en 1911), et s'implique dans la fédération internationale de gymnastique (président en 1924). C'est néanmoins l'un des seuls présidents d'une fédération à ne pas devenir parlementaire, mais l'absence de candidatures mentionnées dans la presse laisse penser qu'il s'agit d'un choix délibéré plutôt qu'un échec. Malgré la faillite de sa société en 1932<sup>15</sup>, c'est une seconde incarnation du modèle du *self made man* préparatiste, issu de la petite ou moyenne bourgeoisie, qui s'appuie sur les réseaux fédéraux pour se construire une position d'influence et évoluer pendant plusieurs dizaines d'années sous les ors de la République, en s'asseyant à la table des parlementaires et des ministres, alors que rien ne l'y prédisposait.

## 2. Les présidents préparatistes

Le parcours d'Edmond Dollfus (1834-1913) est moins connu mais tout aussi intéressant<sup>16</sup>. C'est le fondateur de la fédération qui deviendra l'USPMF. Il naît à Paris en 1834. C'est le fils de Mathieu Dollfus et de Salomé Kœchlin, c'est-à-dire le neveu de Jean Dollfus, le puissant industriel de Mulhouse. Il est mentionné comme « agent de change ». Mais ce milieu privilégié ne l'empêche pas de s'engager activement dans la guerre de 1870, probablement pour se distinguer et tenir son rang. Il quitte son travail, arme une compagnie de francs-tireurs à ses frais, et devient ainsi l'aide de camp du général Cambriels à Belfort, chargé de transmettre des dépêches au gouvernement de Tours. Selon *le Soldat de demain*, fait prisonnier par l'armée prussienne, il est proche d'être fusillé mais parvient à s'enfuir. La fin

---

<sup>13</sup> J.-P. CALLEDE, « Charles Cazalet (1858-1933), patron bordelais. Philanthropie, réseaux d'action sociale et modernisation de la vie locale », *art. cit.*, p. 48.

<sup>14</sup> Bruno DUMONS, Gilles POLLET et Pierre-Yves SAUNIER, *Les élites municipales sous la IIIe République : des villes du Sud-Est de la France*, CNRS Éditions, 2002, p. 46-50.

<sup>15</sup> J.-P. CALLEDE, « Charles Cazalet (1858-1933), patron bordelais. Philanthropie, réseaux d'action sociale et modernisation de la vie locale », *art. cit.*, p. 73.

<sup>16</sup> Voir notamment les informations contenues dans le panégyrique lors de son décès : *Le Soldat...*, mars 1913.

de la guerre le trouve lieutenant-colonel d'État-major auxiliaire, aide de camp de Thiers à Bordeaux, et décoré de la Légion d'honneur. Il poursuit cet investissement patriotique pendant les décennies suivantes, notamment au sein de la société préparatiste « France » de Passy. Il est aussi le président de la société de secours mutuel des maîtres d'armes. Il devient président de l'Union en 1887 et organise les premières fêtes des Tuileries, certainement grâce à son entregent et à ses relations dans les milieux d'affaires et dans l'armée. Sa « grande fortune » en tant qu'agent de change de la ville de Paris, mentionnée dans une recommandation pour promotion demandée par le député Caze en 1883, est ainsi réinvestie dans une recherche, fructueuse, de prestige et de reconnaissance sociale<sup>17</sup>.

L'ascension sociale d'Adolphe Chéron (1873-1951) est plus marquante, à la fois car il est issu d'un milieu plus modeste et parce qu'il atteint la fonction ministérielle. Son acte de naissance indique que son père est passementier et sa mère blanchisseuse<sup>18</sup>. Selon sa fiche matricule, il n'est pas bachelier et a dû arrêter ses études au certificat d'études. Adolescent, il rejoint la société de gymnastique la « Pro Patria » (rue Bidassoa, dans le XX<sup>e</sup> arrondissement) en 1888. Excellent gymnaste, il en devient directeur adjoint dès 1890 et directeur en 1894, avant un engagement volontaire. Il quitte son service militaire (1891-1894) avec le grade de sous-lieutenant, « lauréat de l'école normale de gymnastique et d'escrime » en 1893, classé premier de sa promotion. Il devient instructeur à l'école normale de Mâcon ainsi que dans la société « la mâconnaise ». Libéré, il fait partie des fondateurs de la « société de préparation militaire du XX<sup>e</sup> arrondissement » (rue des Pyrénées), dont le nom indique une nouvelle méthode abandonnant en partie l'instruction militaire au profit de l'éducation physique. D'abord directeur des cours, il en devient président de 1896 à 1900. Peu à peu intégré à la direction de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France, dont il devient secrétaire en 1898 et vice-président en 1900, il fonde et dirige parallèlement en 1899 une nouvelle fédération, « l'Association nationale de préparation des jeunes gens au service militaire », dans ce même élan de rénovation du mouvement conscriptif. Les deux groupes fusionnent en 1906. Les sources manquent sur cette réorganisation, mais elle semble constituer une manœuvre habile, puisque Chéron devient le président de la nouvelle entité, ce qui lui ouvre les portes des responsabilités nationales. Le mouvement préparatiste est au cœur de son activité, mais il multiplie dans le même temps les engagements dans les milieux philanthropiques et politiques gravitant autour du parti radical. Il est membre de la Ligue française de l'enseignement dès 1902, notamment à la commission des œuvres militaires<sup>19</sup>. Il est aussi franc-maçon, à la loge « l'enseignement mutuel » de l'Orient de Paris<sup>20</sup>. Membre du parti radical, ses multiples tentatives pour se faire élire député à Paris se soldent par des échecs. En 1902, comme

---

<sup>17</sup> Base Léonore, dossier côté LH/785/6.

<sup>18</sup> Base Léonore, dossier côté 19800035/63/7764.

<sup>19</sup> Informations recoupées entre le dossier de la base Léonore et la biographie donnée dans : USEPPSM, *Annuaire du Soldat de Demain...*, op. cit.

<sup>20</sup> Patrick DUBOIS et Annie BRUTER, *Le Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson : répertoire biographique des auteurs*, Paris, INRP, 2002, p. 54.

candidat radical-socialiste de la première circonscription du IX<sup>e</sup> arrondissement, il arrive seulement troisième<sup>21</sup>. Une autre tentative en 1904 est aussi infructueuse<sup>22</sup>. Son dossier de Légion d'honneur, qu'il décroche en 1908, donne une idée de son intense activité de mise en réseau : il fait partie de la société républicaine des conférences populaires, présidée par Maurice Berteaux, de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, de l'Alliance républicaine démocratique, de la Ligue de propagande radicale et radical-socialiste, de l'Action mutualiste – groupe lié au ministère de la guerre –, de la Ligue girondine de l'éducation physique, de la Mission laïque française, de l'Association de la presse de l'enseignement, de l'Union amicale des enfants de la Seine, de la Jeunesse républicaine, du comité de patronage du foyer du soldat, de la Ligue internationale des mères de famille, de l'Amicale des instructeurs, de la société de secours mutuel « les Mille » ; de la société polytechnique militaire, et de du syndicat général des tireurs français ! La revue qu'il fonde et qu'il dirige, *le Soldat de demain*, lui offre une tribune régulière, tout en devenant une sorte de bulletin officiel officieux sur les questions de préparation militaire durant tout l'entre-deux-guerres<sup>23</sup>. Sa conduite honorable dans la guerre, même s'il est fait prisonnier<sup>24</sup>, lui ouvre les portes de la députation, de 1919 à 1924, puis de 1928 à 1936. Il devient même sous-secrétaire d'État du 26 novembre 1933 au 30 janvier 1934, reconnu comme l'un des spécialistes de l'éducation physique à la Chambre, mais aussi comme l'un des experts des questions militaires, avec une activité importante à la commission de l'armée. Le faire-part de décès mentionne enfin un rôle de « président directeur général des établissements P.P.Z.<sup>25</sup> », qui suggère une reconversion dans l'industrie à la fin de sa vie. Son parcours montre donc les possibilités offertes par l'engagement associatif, avec une ascension sociale construite autour de son intense activité autour du mouvement préparatiste.

Lucien Lattès (1851-1932) présente un profil un peu différent, puisqu'il est issu de la moyenne bourgeoisie. Né à Clermont-Ferrand, il est le fils de Moïse Lattès, « musicien » ; il devient bachelier. Engagé volontaire et blessé en 1870 (perte de l'oreille droite), il est commerçant à Nice, puis banquier, devient juge au tribunal de commerce de Nice pendant cinq ans, puis conseiller du commerce extérieur, envoyé en Tunisie en 1910 pour établir un rapport sur les droits de douane ; il semble très lié au comité républicain du commerce et de l'industrie, puisqu'il est introduit comme chevalier de la Légion d'honneur via le sénateur Mascuraud. Il est aussi président de la société française de sauvetage avant 1914<sup>26</sup>. C'est un des cadres de l'USPMF, mais les critiques sur la gestion d'Adolphe Chéron lui donnent l'occasion de prendre la tête de la contestation au sein de la fédération et de servir ses propres

---

<sup>21</sup> *Le Figaro*, 28 avril 1902.

<sup>22</sup> *Le Radical*, 8 octobre 1904 ; profession de foi, communiquée par les archives municipales de Saint-Maur-des-Fossés.

<sup>23</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 70.

<sup>24</sup> Sur cette question, voir de plus amples développements dans une communication au colloque de Lille sur « les retours de guerre » : L. PABION, « Des militaristes à l'épreuve de la guerre », *art. cit.*

<sup>25</sup> 1951. Document envoyé par les archives municipales de Saint-Maur-des-Fossés.

<sup>26</sup> Les informations précédentes proviennent du dossier de Légion d'honneur : Base Léonore, dossier côté LH/1495/56.

ambitions. Chéron est en effet accusé de se servir de l'Union pour ses propres intérêts, avec près de 12 500 francs attribués aux déplacements du président, sans compter 6 000 francs de « frais de représentation » (qui ressemblent, selon les voix qui s'élèvent, à un confortable salaire déguisé), plus une ligne de téléphone payée par la fédération entre le siège et son domicile, des abonnements personnels à des revues, l'achat d'un vélo sur le budget des imprévus, et un bulletin servant *in fine* « à insérer les discours du président<sup>27</sup> ». De l'autre côté, Lattès peut s'appuyer sur son réseau dans la fédération ainsi que sur des relations profitables : il est le beau-frère de René Renoult depuis 1910<sup>28</sup>, nommé ministre de l'Intérieur. La nouvelle fédération dissidente qu'il lance est ainsi rapidement légitimée par les autorités républicaines, avec de riches banquets qui attirent les parlementaires. Cette connexion est encore critiquée après-guerre. Desgrange de *l'Auto* s'offusque ainsi en 1926 : « je ne pense pas que nous vivions encore à une époque où une parenté ministérielle ou des attaches politiques suffisent à expliquer une pareille dilapidation des deniers publics ni à justifier un pareil scandale<sup>29</sup> ». Malgré tout cette scission est un succès personnel pour Lattès, qui gagne une position plus influente. Il est couvert de décorations, officier de l'instruction publique et du mérite agricole, médaille d'or du ministère de l'Intérieur, commandeur de la Légion d'honneur en 1924. Il sera lui-même au cœur d'une lutte d'influence à la fin des années 1920, semblable à celle qu'il avait initié, avec un cadre nommé Bourdila qui porte même le litige devant les tribunaux<sup>30</sup>.

À l'inverse Cyrille Wachmar (1852-1939) semble le prototype de l'apôtre préparatiste dont la carrière reste inaboutie, en perdant la compétition entre les arrivistes. Négociant en faillite, simple représentant de commerce en tissage, il n'en demeure pas moins le personnage central du bastion de la gymnastique du Nord, fondateur de nombreuses associations à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. Contrairement à Lattès, il ne semble pas avoir les réseaux qui lui permettent de devenir une figure de premier plan au sein de l'USGF, ce qui le cantonne au rôle de cadre, en n'exerçant visiblement pas non plus de mandat politique. Il ne peut, malgré son intense activité, qu'accéder à une éphémère présidence de transition de l'USGF en 1937, alors qu'il a déjà plus de 80 ans, et une présidence d'honneur honorifique accordée en 1938<sup>32</sup>. Tous ces hommes sont donc plus ou moins des *self made men*, qui font fructifier une position par l'engagement préparatiste qui leur permet de se transformer en nouvelles notabilités républicaines issues des « nouvelles couches sociales » de la fin du siècle<sup>33</sup>.

---

<sup>27</sup> *Le Soldat...*, octobre 1911.

<sup>28</sup> Qui s'est marié avec Blanche Wormser, la sœur de sa femme Jeanne Wormser, en 1910. *Le Figaro*, 30 juillet 1910. *Vers l'armée*, numéro 12, décembre 1913.

<sup>29</sup> Henri Desgrange, « A quand la fin du scandale ? » *L'Auto*, 19 janvier 1926.

<sup>30</sup> A.N. 313AP/285, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Affaires générales, correspondance avec les sociétés (1926-1928) ».

<sup>31</sup> Base Léonore, dossier LH/2740/33.

<sup>32</sup> *L'Auto*, 28 novembre 1937 et 20 novembre 1938.

<sup>33</sup> Christophe Tropeau remarque également l'émergence d'une « notabilité nouvelle » dans le cadre associatif. Christophe TROPEAU, *Les sociabilités associatives dans les villages mayennais du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1930*, Thèse de doctorat Histoire, Université de Bretagne Sud, Lorient, 2020, p. 204.

## B. Des fédérations d'ambitions

### 1. *L'attrait mondain*

Cet espace d'ascension sociale possible attire les convoitises et devient donc rapidement l'objet d'une forte concurrence. Les responsabilités dans les fédérations ouvrent les portes des grandes mondanités républicaines, dans lesquels des hommes issus majoritairement issus de milieux modestes s'assoient à côté des ministres. Le grand gala suivant le congrès de l'USPMF à l'automne 1913 réunit ainsi 5 000 personnes, en présence du président de la République Poincaré et d'Eugène Étienne, ministre de la Guerre. Dans la foulée, un banquet gargantuesque est organisé au palais d'Orsay ; il réunit 600 convives, sous la présidence du Garde des Sceaux Antony Ratier, en présence d'une vingtaine de parlementaires, de Rotival, vice-président du comité républicain du commerce, d'officiers dont Michel, gouverneur militaire de Paris, des cadres de l'Instruction publique (Édouard Petit, Bédorez, Lenne), Mérillon de l'USTF, ou encore Frantz Reichel, secrétaire de l'USFSA. La musique est assurée par la fanfare du 102 régiment d'infanterie, qui conclue la soirée par le « chant du départ » repris par l'assemblée<sup>34</sup>. Les présidents de société dans les départements accèdent donc à des festivités de prestige, qui leur resterait inaccessibles sans leur fonction associative. Les mondanités concernent aussi les femmes : c'est particulièrement net dans la fédération Lattès qui met rapidement en place un statut de « dames patronnesses », chargées d'organiser des soirées et de recruter de nouvelles donatrices. Elles se réunissent à intervalle régulier pour préparer ces événements. Le patriotisme semble alors servir de prétexte pour donner une façade de respectabilité à de grandes mondanités, à l'image de ce que font leur mari. En 1912, la « fête des dames patronnesses » de la fédération Lattès est emblématique. Le bulletin *Vers l'armée* parle d'une « fête de toute beauté qui s'est déroulée au milieu de la joie des convives, dans le cadre imposant de l'Hôtel Continental », avec pendant une demi-heure un « défilé des généraux en uniforme » accompagnées de leur femme, tandis que Jeanne Lattès reçoit, « revêtue d'une royale toilette », à la tête d'un « essaim de ravissantes jeunes femmes » chargées de vendre pendant la soirée, au profit de la fédération, un programme dessiné par Job et un médaillon figurant le tambour d'Huningue de Detaille<sup>35</sup>. Après une partie théâtrale, le champagne offert laisse place à un bal qui se prolonge de minuit à cinq heures du matin, conclu par un « cotillon monstre » et un « amical souper<sup>36</sup> ». Un autre dîner est donné à la fin de l'année, en l'honneur de la mise en retraite du général Manoury, durant lequel le député Dalimier fait un discours, tout comme Henry Paté, qui lève son verre à la délicatesse des

---

<sup>34</sup> *Le Soldat...*, 16 novembre 1913.

<sup>35</sup> La scène figure la sortie sous les honneurs de la garnison d'Huningue en 1815, qui avait soutenu vaillamment un siège des autrichiens pendant plusieurs semaines malgré l'abdication de Napoléon.

<sup>36</sup> *Vers l'armée*, numéro 3, 25 février 1912.

femmes. Il est question de mettre en place une caisse pour les jeunes soldats se battant au Maroc<sup>37</sup>.

La fréquentation de cette bonne société républicaine suscite les convoitises. Les fédérations préparatistes apparaissent comme des nids d'ambitieux qui rivalisent de stratégies individuelles pour gagner leur place au soleil. Ce sont surtout des représentants de la petite ou moyenne bourgeoisie qui, à l'image des présidents fédéraux, cherchent à obtenir un supplément de respectabilité républicaine, tout en fréquentant les milieux d'affaire. C'est ce que montre la composition des conseils directeurs des fédérations. Dans la fédération Lattès, le statut honorifique de vice-président, largement distribué, est réservé à la haute bourgeoisie républicaine, c'est-à-dire aux parlementaires (13 vice-présidents), aux hommes politiques influents (le président du cercle Républicain) aux officiers (deux généraux, un colonel), aux élites politico-économiques républicaines (deux vice-présidents et le secrétaire général du comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture) et aux industriels, ainsi qu'à d'autres notabilités (le directeur de l'Opéra-Comique, un conseiller du commerce extérieur, deux présidents d'association préparatistes). Citons notamment Jules Niclausse, industriel membre de l'Union des industries métallurgiques et minières, issu lui-même d'un milieu modeste<sup>38</sup>, et dont la présence n'est à ce titre pas surprenante. Il semble surtout ici, en ce qui concerne les titres honorifiques, que l'objectif soit de paraître, d'afficher son républicanisme et son patriotisme. En revanche, les postes effectifs au sein de la fédération semblent plus ouverts aux bonnes volontés soucieuses de s'élever socialement, en s'ouvrant de nouvelles perspectives grâce à leur activité associative. Le secrétaire général de la fédération est un certain Emmanuel Mosse, avocat. Le poste de trésorier est assuré par un commandant, assisté d'un négociant et d'un « propriétaire » dénommé Renald de Prinvault. Parmi la douzaine de secrétaires, on trouve des professions juridiques (un juge au tribunal de commerce, un avocat), mais surtout des propriétaires et des industriels<sup>39</sup>. Le profil est similaire pour l'Union Chéron<sup>40</sup>. Un comité de patronage réunis 23 parlementaires, tandis que le conseil d'administration est composé sans exceptions d'individus détenteurs d'une décoration officielle, qu'ils soient décorés de la Légion d'honneur, officiers de l'Instruction publique ou officiers d'académie. Ces décorations sont d'ailleurs systématiquement associées à leur nom par le symbole correspondant, comme il est alors d'usage. Adolphe Chéron se présente comme « homme de lettres<sup>41</sup> ». Parmi la liste des vice-présidents, on trouve un

---

<sup>37</sup> *Vers l'armée*, numéro 7, 2 janvier 1913.

<sup>38</sup> Danièle FRABOULET, *Quand les patrons s'organisent : stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, chapitre IV.

<sup>39</sup> *Vers l'armée*, numéro 1, 9 novembre 1911.

<sup>40</sup> La liste, pour 1911, est tirée du numéro suivant : *Le Soldat...*, juillet 1911.

<sup>41</sup> Il écrit de nombreux articles dans *Le Soldat...*, mais aussi des ouvrages. A. CHERON, *La Préparation militaire...*, *op. cit.* ; A. CHERON, *Discours de M. Adolphe Chéron...*, *op. cit.* Son statut de député après-guerre lui permettra d'assouvir, sans grand succès, cette soif de reconnaissance littéraire, avec des ouvrages reprenant ses poèmes écrits en captivité pendant la guerre, édités par une société d'édition qu'il dirige (Elaia). A. CHERON, *Barbelées...*, *op. cit.* ; A. CHERON, *La lyre de fer...*, *op. cit.* ; Adolphe CHERON, *Cyprès et pervenches*, Elaia., Limoges, Charles-Lavauzelle, 1951.

« ancien négociant », un rentier, deux industriels, un publiciste, un chef de comptabilité, un banquier, et un architecte, Dourgnon, qui est aussi maire du IX<sup>e</sup> arrondissement<sup>42</sup>. Ce sont souvent ces hommes qui accompagnent Chéron dans les délégations reçus par les ministres et les parlementaires. Le secrétaire général, dénommé Chataignier, est mentionné comme « administrateur de sociétés ». Les postes effectifs en revanche, comme dans la fédération Lattès, moins prestigieux mais qui demandent un vrai investissement bénévole, semblent plus accessibles à la petite bourgeoisie. Les secrétaires sont chef de comptabilité, attaché à la préfecture de la Seine, avocat, conseiller du commerce extérieur, représentant de commerce, homme de lettres ou encore publiciste. Les deux archivistes de la fédération sont un ancien négociant, et un attaché à la caisse d'épargne de Paris. Les deux trésoriers sont respectivement négociant et attaché au crédit lyonnais, leurs adjoints sont un ancien industriel et un rentier. Le directeur général de la fédération, chargé de l'animation fédérale, est un certain Belleville, représentant de fabrique. Les directeurs adjoints sont mentionnés comme industriel, négociant, attaché à l'administration de la guerre, chef de comptabilité, chef de bureau à l'assistance publique. Malgré la dénomination ronflante du titre « d'industriel », qui cache souvent un propriétaire d'atelier, le reste du conseil d'administration est composé du même type d'individus appartenant à la classe moyenne. On trouve deux anciens négociants, un négociant en activité, deux industriels, un pharmacien, trois représentants de commerce, un « attaché à l'administration des chemins de fer de l'État », un « sous-directeur d'agence au comptoir d'escompte », un caissier de banque, un inspecteur général à la société du gaz de Paris.

## 2. Des stratégies individuelles : « l'apostolat » préparatiste

Lancés dans cette voie d'ascension sociale sans autres ressources que leur bonne volonté, l'engagement des dirigeants se transforme souvent en « apostolat », qui nécessite un engagement important et une activité bénévole incessante. Cette « foi » nécessaire semble aussi reposer, souvent, sur de véritables convictions patriotiques et politiques, et ne se réduisent pas un simple calcul de carrière personnelle. Le terme « d'apôtre » et ses dérivés comme « mission » ou « missionnaires » reviennent d'ailleurs souvent dans la littérature préparatiste. En parlant des délégués de l'Union, un article du *Soldat de demain* évoque les « dévoués collègues qui assument une mission que beaucoup transforment en apostolat<sup>43</sup> », tandis que le général Bosc présente Adolphe Chéron, dans un discours, comme « l'apôtre le plus ardent et le plus convaincu de cette admirable institution qu'est la préparation militaire<sup>44</sup> ». L'usage de ce vocabulaire répond à l'intensité du travail associatif de ces fédérations, qui font quasiment le travail d'une administration publique, sans véritable cadre institutionnel avant les années 1910. Ces termes sont souvent utilisés rétrospectivement, pour

---

<sup>42</sup> Il meurt peu après, en 1911. *Le Soldat...*, octobre 1911.

<sup>43</sup> *Ibid.*, décembre 1913.

<sup>44</sup> *Ibid.*, mai 1911.

évoquer la situation d'avant la Grande Guerre. Pendant le conflit on peut lire des phrases comme « les apôtres et les initiateurs de la préparation militaire », agissant « malgré tous les obstacles<sup>45</sup> », ou dans l'immédiat après-guerre des évocations du « souffle ardent des apôtres de l'éducation physique, de l'éducation civique et du tir qui ont tant contribué à la préparation de notre défense nationale en soudant le travail de l'école à celui du régiment<sup>46</sup> ».

C'est en effet aux missionnaires que font penser les dirigeants préparatistes les plus actifs. Adolphe Chéron est emblématique à cet égard. En 1911, il est contraint au repos suite à un accès de fièvre consécutive à six heures de rendez-vous, avec 30 personnes, de 14h à 20h<sup>47</sup>. Après une courte pause en famille, il entreprend un impressionnante tournée dans le Sud du pays, pour visiter les délégués régionaux et les présidents locaux : il se trouve à Bordeaux le 28 septembre, à Mont-de-Marsan le lendemain, le 30 à Pau où il rencontre Philippe Tissié, le 1<sup>er</sup> octobre à Bayonne, puis Toulouse le 2, Montauban le jour suivant, Béziers et Montpellier le 4 octobre, Nîmes le 5. Après une pause, il visite Marseille, Toulon et Nice le 8 octobre, et reprend sa tournée, en passant par Digne et Grenoble le 9, Lyon le lendemain, Mâcon et Dijon le jour suivant, avant de rentrer à Paris, le 12 octobre, après 15 jours de voyage, d'entretiens, de fêtes, de repas et de discours<sup>48</sup> ! En 1937 encore, âgé de plus de 60 ans, il refait une tournée en enchaînant des voyages à Menton, Menton, Nice, Toulon, Marseille, Lyon, puis Strasbourg<sup>49</sup>.

Le mouvement préparatiste se constitue donc en un champ concurrentiel au sein duquel évoluent ces entrepreneurs qui représentent leur fédération et s'appuient sur des réseaux. Les concurrences ne manquent pas, comme le suggèrent certaines animosités entre l'USGF et l'USPMF, le *Soldat de demain* évoquant les « erreurs, allusions de certaines notes, propos désobligeants tenus confidentiellement et que le premier potin rapporte<sup>50</sup> ». Selon l'article, ces petites fâcheries mettent une mauvaise ambiance, et « tout cela est fâcheux et de nature à nuire à l'œuvre même poursuivie par l'ensemble des associations ». Chéron prend notamment ombrage contre un article du *Gymnaste* mentionnant 1907 comme date de fondation de l'USPMF, pour mieux souligner l'ancienneté de l'USGF, alors que selon Chéron l'Union existe bien depuis 1885 et l'époque de Dollfus<sup>51</sup>. La scène publique est donc investie par ces acteurs concurrents sur un vaste champ de la « réforme sociale », au-delà des seuls parlementaires, des notables traditionnels et des patrons paternalistes<sup>52</sup>.

---

<sup>45</sup> *Vers l'armée*, numéro 17, mars 1917.

<sup>46</sup> *Le Soldat...*, août 1919.

<sup>47</sup> *Ibid.*, août 1911.

<sup>48</sup> *Ibid.*, octobre 1911.

<sup>49</sup> *Ibid.*, mai 1937.

<sup>50</sup> *Ibid.*, mars 1911.

<sup>51</sup> *Ibid.*, mars 1911.

<sup>52</sup> Alain CHATRIOT, « Réformer le social sous la Troisième République », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56/4 bis-5, 2009, p. 40-53.

### 3. *L'attrait du pouvoir : la prédominance des milieux radicaux*

Ce portrait de groupe et ces biographies individuelles laissent apparaître de manière frappante l'omniprésence des milieux radicaux, ce qui pose la question de l'éventuelle couleur partisane de la préparation militaire. Plusieurs éléments indiquent qu'il s'agit d'une idée particulièrement mise en avant par le parti radical et radical-socialiste, avec quelques soutiens plus à gauche. Les soutiens au mouvement sont plus rares à partir du centre droit, certainement à cause de l'attraction exercée par la FGSPF et les mouvements catholiques en général. En 1913, par exemple, l'amendement du député Tournan, inscrit républicain socialiste, propose l'obligation de la préparation militaire pour tout homme inscrit sur la liste de recrutement cantonal, sans sanctions mais avec des avantages à l'assiduité. La liste des 79 députés signataires du projet montre la prédominance du groupe des républicains radicaux-socialistes, et la forte présence du groupe « républicain-socialiste<sup>53</sup> » (dont Paul-Boncour, qui se montre constamment favorable à la préparation militaire pendant l'entre-deux-guerres).

Parti socialiste	Républicains socialistes	Républicains radicaux-socialistes	Gauche radicale	Gauche démocratique	Députés indépendants
3	17	34	11	10	1

Tableau 20 : signataires de l'amendement Tournan de 1913 sur la préparation militaire obligatoire

La distribution des signataires reprend peu ou prou celle du projet de loi inabouti de 1910, déjà évoqué dans la première partie de ce travail, avec un spectre de soutien allant du groupe des républicains socialistes jusqu'à celui de la gauche radicale/gauche démocratique, c'est-à-dire le centre droit. La différence entre les deux groupes en grande partie par l'affiliation des auteurs des textes, le projet de loi de 1910 étant avancé par Édouard Lachaud (gauche radicale).

---

<sup>53</sup> *Le Soldat...*, août 1913.

	Républicains socialistes et socialistes français	Républicains radicaux-socialistes	Gauche radicale	Gauche démocratique
Nombre de signataires	2	14	56	1
Nombre d'élus dans le groupe	31	150	113	72

**Tableau 21 : signataires du projet de loi de 1910 sur la préparation militaire**

Cette liste correspond avec celle des députés qui sont félicités par la revue le *Soldat de demain* au lendemain des élections du printemps 1910<sup>54</sup>, parmi lesquels on retrouve certains députés au nom familier, comme Maurice Bertheaux, Ferdinand Buisson, Marcel Sembat, Adolphe Messimy, Eugène Étienne ou le général Pédoya. Le comité de patronage de l'Union, en 1911, compte aussi un député de la gauche démocratique (Étienne), deux députés de la gauche radicale (Méquillet et Clémentel), et sept députés républicains radicaux-socialistes (Deloncle, Buisson, Pasqual, Pédoya, Treignier, De Selves), en plus de plusieurs sénateurs radicaux (Almond, Doumergue, Dubost, Gervais, Mascuraud, Pauliat, Strauss)<sup>55</sup>. Le conseil supérieur de la fédération Lattès a une couleur politique similaire, puisque dès l'origine, parmi les dix députés qui apportent ainsi leur soutien au nouveau mouvement, on compte sept inscrits au groupe des républicains radicaux-socialistes et trois au groupe de la gauche radicale<sup>56</sup>. On pourrait aussi évoquer le soutien constant des grandes figures de la droite et du centre comme Raymond Poincaré ou Albert Lebrun. Ces fédérations préparatistes sont donc intimement liées aux milieux radicaux, qui évoluent vers la droite de l'échiquier politique dans l'entre-deux-guerres, à l'image d'Adolphe Chéron lui-même, exclu du parti radical en 1924 et adhérent en 1930 à la Ligue des Croix de feu<sup>57</sup>. Ce soutien politique explique en grande partie leur succès politique avant 1914, lorsque les radicaux sont au pouvoir, ce qui assure l'appui constant des gouvernements républicains aux fédérations. Ce mélange constant entre intérêts politiques réciproques, philanthropie et stratégies individuelles semble être un des principaux ressorts de l'expansion du mouvement préparatiste.

<sup>54</sup> *Le Soldat...*, juin 1910.

<sup>55</sup> *Ibid.*, juillet 1911.

<sup>56</sup> *Vers l'armée*, numéro 1, 9 novembre 1911.

<sup>57</sup> Albert KECHICHIAN, *Les Croix-de-feu à l'âge des fascismes : travail, famille, patrie*, Seyssel, Champ Vallon, 2006, chapitre 5.

### C. La chasse aux décorations

Les responsabilités associatives apparaissent ainsi comme une voie royale pour obtenir les décorations républicaines tant désirées. Plusieurs textes mentionnent avec ironie cette course à la distinction. En 1912, à l'occasion d'un banquet, Alexandre Millerand, alors ministre de la Guerre, s'il reconnaît l'utilité de la préparation militaire, adresse un message peu aimable pour les préparatistes :

Vous [Lattès], et après vous mon excellent collègue Henri Paté, vous avez demandé au ministre de la guerre des récompenses pour les instructeurs désintéressés qui consacrent leur temps aux sociétés de préparation militaire, qui donnent ainsi le plus bel exemple, en même temps qu'ils rendent le plus grand service à la jeunesse et à la Patrie. Tous deux vous aviez raison.

*« Mais laissez-moi vous dire que si dans tout Français il y a un candidat à la décoration qui sommeille, il ne faudrait pas cependant que, sous couleur de sociétés de préparation militaire, il se créât trop de sociétés de préparation à la décoration... (rires). C'est pour nos jeunes gens, c'est pour la France que doivent se fonder, se multiplier, travailler et se perfectionner des sociétés semblables à celles que vous avez réunies fédérées<sup>58</sup>. »*

La plaisanterie semble assez courante : en 1911, défendant le projet de loi Lachaud, Pujade, député des Pyrénées orientales, s'adresse au ministre dans un discours, affirmant que certes « nous sommes un pays dans lequel l'honneur excite les énergies, mais nous sommes aussi un pays où, à côté de l'honneur on aime un peu les honneurs (rires.)<sup>59</sup> ». Cette accusation semble même exister dès les débuts du mouvement préparatiste. Dans le bulletin de 1890 de la société « l'Éclair » de Lyon-Vaise, un article se moque des discours lénifiants des présidents de sociétés qui glorifient exagérément les résultats de leur groupe, ce que l'auteur nomme la « méthode fin de siècle » :

*« Tzim, tzim En avant, télégrammes fantaisistes ! Sonnez, trompettes de la renommée ! Et vous, phrases flamboyantes, adjectifs rutilants, épithètes sonores, entonnez un chant de victoire ! [...]*

*Et vous rentrez dans votre quartier avec des airs de prince en un pays conquis, le front haut, le sourire aux lèvres et le geste onctueux... Rien ne vous empêche même de murmurer, à – part vous : Encore un concours ou deux comme celui-là, et ma boutonnière s'épanouira... C'est assez simple, n'est-ce pas<sup>60</sup> ? »*

Effectivement les honneurs sont largement distribués aux préparatistes, et l'augmentation du nombre de croix est une bataille récurrente menée par les groupes de pression préparatistes, ce

---

<sup>58</sup> *Vers l'armée*, numéro 5, 12 juillet 1912.

<sup>59</sup> *Le Soldat...*, décembre 1911.

<sup>60</sup> A.D.R. 4M 538, « Associations (1884-1898) ».

qui aboutit même à la création de nouvelles décorations comme la médaille de l'éducation physique. De nombreuses palmes académiques sont décernées, mais c'est bien la Légion d'honneur qui attire les vocations. La société gymnastique et musicale « l'Argus » est dirigée en 1924 par un certain Lacoste, négociant en grains, qui a, selon les renseignements préfectoraux, « des ambitions personnelles, c'est-à-dire qu'il veut attirer sur lui l'attention pour obtenir la Légion d'honneur<sup>61</sup> ». Quand les récompenses tardent à venir, les préparatistes sont mécontents : en 1919, un article du *Soldat de demain* se plaint du mauvais sort réservé aux officiers de complément impliqués dans la préparation militaire, qui n'ont pas reçu « le ruban rouge qu'ils avaient si largement mérité », et mentionne l'amertume des bénévoles<sup>62</sup>. L'engagement préparatiste s'affiche ainsi fièrement sur les cartes de visite des dirigeants entreprenants, à côté des œuvres philanthropiques, comme ici avant 1914<sup>63</sup> :

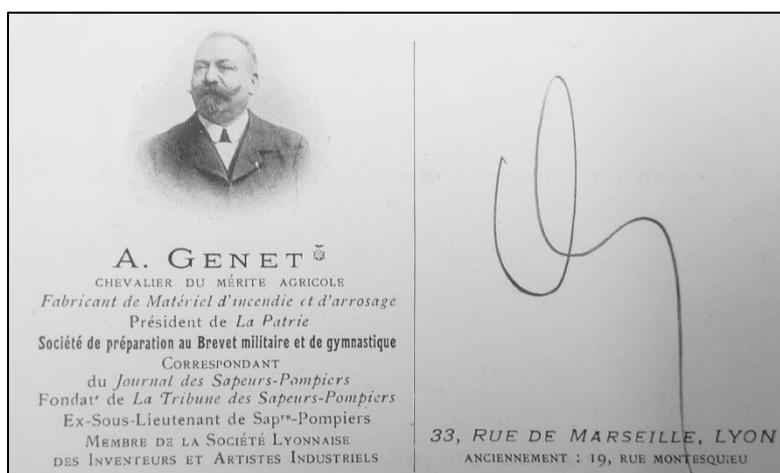


Figure 30 : carte de visite d'A. Genet, dirigeant préparatiste vers 1910

Les notabilités républicaines bien établies s'engagent aussi, pour afficher leur patriotisme et leur adhésion au régime républicain. On peut citer le cas des fameux frères Lumière à Lyon : Auguste est président d'honneur des touristes lyonnais et de la société de tir scolaire du troisième arrondissement<sup>64</sup>. À Bordeaux, un dénommé de Trincaud Latour, 51 ans, administrateur délégué de la banque de Bordeaux, consul de Bolivie, « titulaire de deux ordres étrangers, Venezuela, Portugal », capitaine de territoriale, est le fondateur et président en 1914 de la société de préparation militaire et de tir au canon de Bordeaux<sup>65</sup>. Mais le mouvement préparatiste attire, à côté de ces élites locales, une foule d'arrivistes plus ou moins honnêtes.

<sup>61</sup> A.D.G. 1R 104, « Sociétés de Bordeaux lettre "A" ».

<sup>62</sup> *Le Soldat...*, avril 1919.

<sup>63</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>64</sup> A.D.R. PER/1415/1, *Bulletin officiel des touristes lyonnais*, 1910-1914.

<sup>65</sup> A.D.G. 1R 102, « Préparation militaire : récompenses ».

L'Avenir de Charly (Rhône), société de tir et d'instruction militaire, est dirigée en 1908 par Louis Roche, né en 1866 à Rive-de-Gier, qui se dit « docteur en magnétisme de la faculté de New-York », mais qui n'est, selon les renseignements préfectoraux, qu'un « vulgaire charlatan », « très intelligent et peu scrupuleux ». Des conflits apparaissent rapidement entre ce président excentrique et autoritaire et son bureau, ponctués de déclarations assassines dans la presse locale qui se répondent. « Les jeunes sociétaires se mirent à faire entendre des plaintes sur la façon peu sérieuse dont le commandant s'acquittait de ses fonctions ». Le bureau finit par se débarrasser de l'intriguant en 1909 avec le soutien du préfet, pour de nouveau « préparer à l'armée des soldats instruits et disciplinés et à la République de bons républicains<sup>66</sup> ». Des articles outrés évoquent également la figure repoussante de ces intrigants. En 1931, une affaire produit des remous dans le milieu préparatiste : un président d'une société fictive aurait été décoré. Son seul mérite aurait été de faire un don de 10 000 francs. Le ministère est obligé, devant l'indignation, de souligner que cette décoration n'avait pas été prise sur le contingent annuel de l'éducation physique<sup>67</sup>. Mais le même genre de critiques s'adresse aussi au monde sportif des clubs et des compétitions, sur fond d'amateurisme marron. Henri Diffre, chroniqueur régulier du *Soldat de demain*, s'exaspère que l'exemple du président Chéron soit une « telle exception », l'un de la vingtaine de dirigeants intègres et sincères « parmi les milliers de bavards et de prétentieux qui s'abattent sur le filon sportif ou le modeste filon "EP" comme sur un audacieux moyen de parvenir<sup>68</sup> ! »

## II. Évergètes et salariés : une sociologie de l'association préparatiste

### A. Une économie associative précaire

#### 1. Le mécénat généralisé

L'économie du monde associatif, qui nécessite un soutien financier extérieur à l'association préparatiste elle-même pour fonctionner, permet aux stratégies individuelles de se déployer pleinement. Au niveau local, le mouvement préparatiste est en effet entièrement fondé sur des rapports de mécénat et de patronage des « élites » locales, bourgeoises dans les grandes villes, ou issues de la petite bourgeoisie et moyenne bourgeoisie dans les bourgs et les villages. Pourquoi ? D'abord parce que contrairement à d'autres types d'associations, les coûts d'installation et de fonctionnement des sociétés préparatistes sont très élevés, à cause des locaux et du matériel nécessaires, qui plus est à une époque où l'État finance très peu le mouvement associatif de façon globale (et en particulier les loisirs associatifs). Le dirigeant de l'Amicale laïque sportive de Caluire (Rhône) détaille ainsi le matériel nécessaire pour

---

<sup>66</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>67</sup> *Le Soldat...*, mars 1931 et avril 1931.

<sup>68</sup> *Ibid.*, juillet 1938.

établir une société préparatiste dans les années 1910 : le matériel de gymnastique (portique, barres parallèles, barres fixes, trapèze, anneaux, cheval d'arçon, haltères, fleurets), les instruments de musique pour une fanfare (12 clairons, 6 tambours), un matériel de tir à 10 mètres (trois cibles, deux carabines, des munitions), soit un total initial considérable de 1 200 francs. Le public visé étant principalement ouvrier, la cotisation est fixée à 50 centimes pour les pupilles et à un franc pour les adolescents à partir de 15 ans, tandis que la société est contrainte, pour la même raison, de fournir les uniformes (coût : 1 000 francs). Il faut rajouter à cela la location d'un local suffisant pour accueillir la cinquantaine d'élèves des cours (600 francs par an), le salaire d'un instructeur pour la musique (300 francs) et pour un instructeur chargé de la gymnastique et de l'instruction militaire (300 francs). 300 autres francs couvrent les frais généraux (« éclairage, chauffage, imprimés, correspondance, cotisations à divers groupements, assurance contre les accidents etc. »). Au total donc, il a fallu trouver plus de 2 000 francs pour fonder la société, et les coûts de fonctionnement s'élèvent à près de 1 500 francs, alors que ni les cotisations ni les subventions ne couvrent de telles sommes. Selon la lettre, cette situation difficile souligne « les efforts faits par les administrateurs pour assurer la vitalité de la société » et les difficultés « qu'ils ont à vaincre pour la maintenir prospère<sup>69</sup> ».

Par conséquent, le mécénat, sous toutes ses formes, est omniprésent dans le mouvement préparatiste, aussi bien dans la sphère républicaine des trois grandes Unions (USTF, USGF, USPMF) que dans la sphère catholique de la FGSPF. Les fonds des associations concordent pour souligner la place centrale des dons et des cotisations de soutien dans le fonctionnement des sociétés. L'appel aux bonnes volontés financières est présent dès les débuts du mouvement. Les statuts imprimés des Touristes Foréziens de Saint-Chamond, qui datent de 1881, indique que la société « compte, pour l'aider dans sa tâche, sur le dévouement et le désintéressement de tous ses membres, et sur l'appui de tous ceux qui, par leur haute position sociale, s'intéressent vivement au relèvement de notre chère patrie<sup>70</sup> ». En 1886, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), les comptes validés par l'assemblée générale du « Sport Mussipontain » mentionnent un budget de fonctionnement d'environ 2 200 francs. 100 francs sont donnés par le président Charles Munier, député et ancien maire ; à son exemple la bourgeoisie de la ville participe à hauteur des trois quarts du budget<sup>71</sup>. Dans les petites sociétés campagnardes, ce mécénat est également essentiel, malgré la modicité des sommes. En 1913, à Racécourt (Vosges) la Société scolaire et civile de tir produit une dépense de 66 francs, dont plus de 50 francs de prix pour les concours. Près de 30 francs proviennent des offrandes des « membres honoraires ». Dans une réponse à une enquête de l'USTF, l'instituteur – secrétaire de la société – écrit que « il serait à désirer que la commune

---

<sup>69</sup> Lettre de demande de subvention au ministre de l'Intérieur, 9 juillet 1913. A.D.R. 4M 545, « Associations de préparation militaire (1902-1950) ».

<sup>70</sup> A.D.L. 4M 307, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Saint-Etienne sauf Saint-Etienne (1879-1894) ».

<sup>71</sup> A.D.M.M. 1R 6, « Sociétés de tir, de gymnastique et de préparation militaire (1882-1938) ».

assure le fonctionnement et les récompenses à accorder annuellement ; car les souscriptions individuelles sont soumises à trop d'aléas dans les petites localités<sup>72</sup> ».

Un autre exemple semble emblématique, celui de la société de tir la Vigilante de Dommartin-lès-Remiremont (Vosges)<sup>73</sup>. La bonne conservation du fonds associatif montre la stabilité de cet apport du mécénat jusqu'à la fin des années 1930. Les baisses des subventions publiques suite aux crises du budget de l'État sont tant bien que mal compensées par l'apport accru des fonds privés.

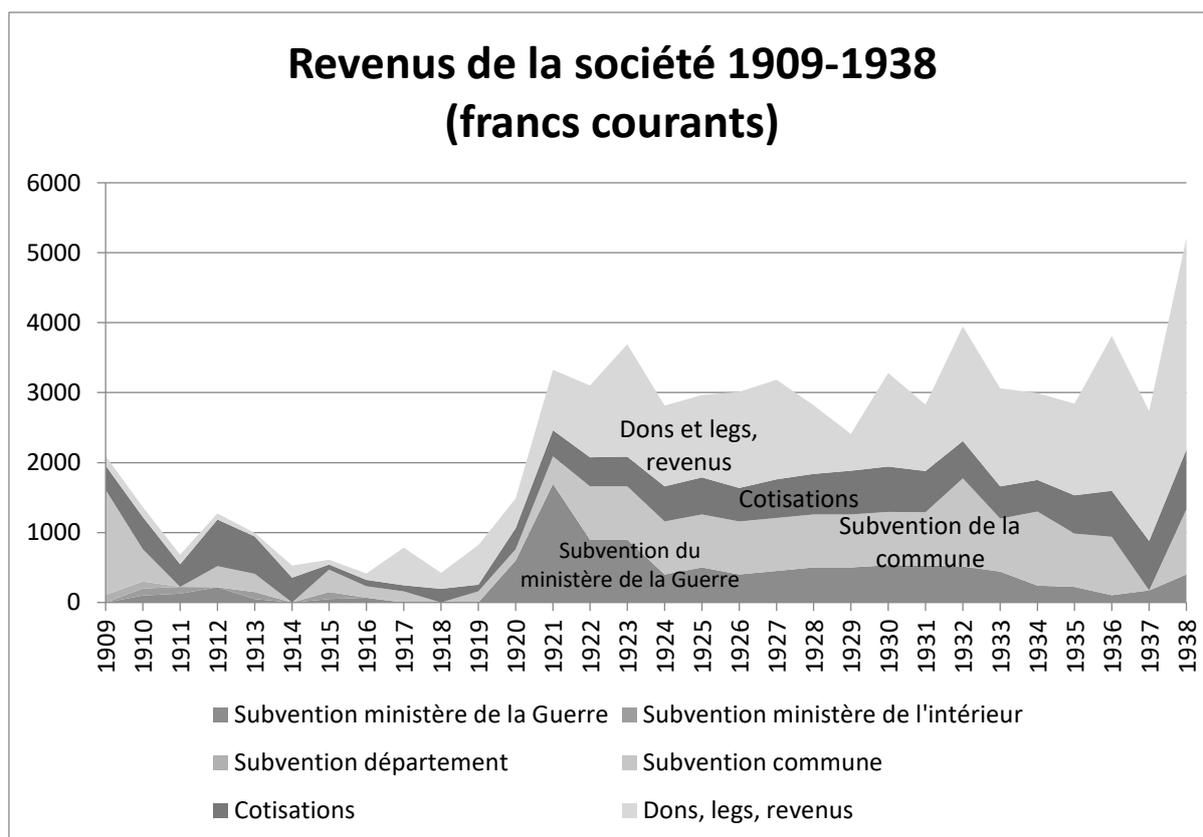


Tableau 22 : revenus de la société de tir la Vigilante de Dommartin-lès-Remiremont (Vosges) (1909-1938)

En 1936, un article dans une revue préparatiste locale affirme ainsi avec amertume que « nos ressources proviennent uniquement de nos membres honoraires et des subventions communales, car est-il besoin de répéter que l'État ne nous offre que des discours, des circulaires et beaucoup de promesses (on s'y habitue à la longue)<sup>74</sup> ». Une des solutions les plus courante est la vente de cartes de « membres honoraires », qui apparaît comme une sorte

<sup>72</sup> A.D.V. 262J, « Société scolaire et civile de tir de Racécourt (1903-1914) ».

<sup>73</sup> 30J2. A.D.V. 30J, « Société de tir la Vigilante ».

<sup>74</sup> A.D.M. 861 PER, *Bulletin mensuel de la société cantonale de préparation militaire, tir et sports des côtes de Meuse et de la Woëvre, du canton de Vigneulles (1935-1937)*, n. 14, juillet-août 1936.

de ritualisation d'une offrande annuelle. Dans son témoignage sur le champ sportif de Montbéliard avant la guerre de 1914, Henri Bader raconte ainsi que la vente de cartes d'honoraires au domicile des familles bourgeoises est une des réalités quotidiennes de la vie associative<sup>75</sup>. Cette aumône déguisée peut aussi passer par la vente d'un bulletin, comme c'est le cas dans les années 1930 pour la société de Vigneulles (Meuse), avec une publication mensuelle tirée à 500 exemplaires, dont l'abonnement coûte 6 francs par an, mais qui est offert aux membres honoraires<sup>76</sup>. Les sociétés rivalisent aussi d'imagination pour organiser fêtes, bals, concours et tombolas en tout genre, pour apporter un supplément de revenus – jamais suffisant – aux finances de la société. Il s'agit aussi de donner des contreparties, notamment symboliques, qui passent par des titres emphatiques comme « membre d'honneur » ou « président d'honneur », qui développent un sentiment d'appartenance à la société au-delà de la seule somme accordée tout en garnissant les cartes de visite des membres gratifiés<sup>77</sup>.

Malgré l'importance du mécénat, les collectivités locales jouent également un rôle central, même si les sommes engagées semblent minimales<sup>78</sup>. La société de tir de Girmont (Vosges) reçoit 100 francs en 1907 de subvention communale, à rapporter aux 70 francs reçus des 14 cartes de membres honoraires vendues 5 francs l'unité ; l'année suivante, ce sont 500 francs qui sont attribués par le conseil municipal, ce qui couvre les frais de construction d'un stand, dépense impensable sans l'aide de la collectivité locale<sup>79</sup>. Ce recours est souvent essentiel pour la vie des sociétés, qui sont dépendantes soit d'un patron ou d'un vivier de donateurs, soit d'une municipalité favorable. Dans les années 1930, un diplôme de tir est ainsi transformé par le bureau de l'association en « diplôme de reconnaissance délivré à la commune de Sasse-sur-Meuse pour services rendus par subvention à la Duniennaise », société de tir et de préparation militaire de Dun-sur-Meuse<sup>80</sup>. À l'inverse, l'opposition de la mairie peut être un frein rédhibitoire, à l'image du maire d'Arnaville (Meurthe-et-Moselle), dénommé Humbert, qui cherche en 1903 à freiner la société post-scolaire de tir fondée par l'instituteur. Il tente d'interdire l'usage de la salle d'école à cet effet, craignant, selon le commissaire spécial, le développement de sentiments républicains chez les sociétaires<sup>81</sup>.

---

<sup>75</sup> ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 6AV133, « Entretien ».

<sup>76</sup> A.D.M. 861 PER, *Bulletin mensuel de la société cantonale de préparation militaire, tir et sports des côtes de Meuse et de la Woëvre, du canton de Vigneulles (1935-1937)*, numéro 14, juillet-août 1936.

<sup>77</sup> Dans cet ordre d'idées, voir les remarques sur les tactiques de séduction et de mobilisation mis en œuvre par les professionnels de la philanthropie : Anne MONIER, « La relation philanthropique, un rapport de domination ? », *Politix*, 121, 2018, p. 79-104.

<sup>78</sup> Pour de plus amples développements sur ce point, se reporter à : L. PABION, « Les mairies et les sociétés de préparation militaire : aux sources des sociabilités sportives en milieu rural. Le cas de la Drôme et de l'Ardèche (1880-1914) »..., *op. cit.*

<sup>79</sup> A.D.V. 1J 1397, « Société de tir de Girmont-Val d'Ajol 1908-1914 ».

<sup>80</sup> A.D.M. E-DEPOT 358/45, « Sasse, Société de tir et de préparation militaire « La Duniennaise » : diplôme de reconnaissance (c. 1930) ».

<sup>81</sup> A.D.M.M. 4M83-84, « Sociétés sportives et de préparation militaire pour l'arrondissement de Toul : renseignements sur les sociétés de tir de l'arrondissement (1906). Arrêtés préfectoraux d'autorisation, options

## 2. Un évergétisme réinventé

Au total, le mouvement préparatiste fonctionne en grande partie comme un système d'évergétisme renouvelé. Les notables du lieu font une dépense ostentatoire, au profit du salut public, contre une rétribution symbolique et politique qui contribue à affirmer un statut social. C'est une forme de renouvellement du fonctionnement des élites, dans le contexte d'une France de la Troisième République en plein bouleversement social. Dans le monde antique, comme l'affirmait Paul Veyne, « tout membre de l'aristocratie gouvernante de chaque cité est tenu, par une sorte de morale de classe, de faire à ses compatriotes des libéralités et de donner des plaisirs au peuple, et, de leur côté, le peuple et la cité attendent cela de lui<sup>82</sup> ». Mais cette « reconnaissance de la cité pour des bienfaits reçus<sup>83</sup> » dans l'Antiquité reste assez différente, malgré tout, de ce qui se passe dans les campagnes françaises au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. L'évergétisme romain était au cœur de l'aménagement de la cité, en l'absence d'un État aussi puissant que les États nationaux modernes. À l'inverse, dans les campagnes de la Troisième République, les élites locales jouent un rôle plus limité, ou du moins plus encadré, comme le montre le processus de construction des écoles, géré collectivement dans le cadre institutionnel de la commune. Malgré tout, l'associationnisme en général et le mouvement préparatiste en particulier, laisse un espace à cet évergétisme moderne. Ce phénomène est fondé sur des formes de rétribution symbolique et de reconnaissance de la communauté contre un don dans une activité collective, qui reste d'autant plus valorisé qu'il est volontaire et facultatif, ce qui caractérise par ailleurs la notion de sociabilité associative. Il s'agit en l'occurrence d'un bienfait pour la société locale et pour les sociétaires, qui peuvent obtenir des avantages lors de leur service militaire ; mais c'est aussi un don à la communauté nationale, avec l'accroissement espéré du potentiel de l'armée. L'évergétisme associatif apparaît comme un des moyens de tenir ensemble la petite et la grande patrie, à l'image de l'institution scolaire<sup>84</sup>. Alain Garrigou soulignait, à propos du cas de la Dordogne, « l'échange de légitimation », entre les activités constrictives soutenues par les élites locales, et ces notables qui gagnent un surplus de prestige grâce à leur bénévolat et à leurs dons. Selon lui, il s'agit bien d'une forme d'évergétisme, qui répond à une fonction nouvelle : « dans le système politique démocratique, la notabilité ne peut plus se fonder sur la seule propriété mais s'appuie sur une idéologie du don et de la gratuité s'exprimant dans la participation aux associations sportives<sup>85</sup> ».

---

politiques des associations, leur composition. Statuts d'associations, rapports de police à leur sujet, subventions, listes de membres (1867-1938) ».

<sup>82</sup> Paul VEYNE, « Panem et circenses : l'évergétisme devant les sciences humaines », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 24-3, 1969, p. 785-825.

<sup>83</sup> Jean-Louis FERRARY, « De l'évergétisme hellénistique à l'évergétisme romain », in Michel CHRISTOL et Olivier MASSON (éd.), *Actes du Xe congrès international d'épigraphie grecque et latine*, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », 1992, p. 199-225.

<sup>84</sup> Jean-François CHANET, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.

<sup>85</sup> A. GARRIGOU, « La naissance du mouvement associatif sportif sous la III<sup>e</sup> République en Dordogne », *op. cit.*, p. 253.

Cet évergétisme a plusieurs visages. C'est d'abord un évergétisme de chef-lieu de canton, pratiqué par les petits notables ruraux, qui ont, dans les bourgs et dans les villages, un certain statut lié à leur fonction ou à leur statut (le maire, le rentier, le pharmacien, le commerçant). C'est ce soutien financier et moral qui s'apparente le plus à de l'évergétisme. Un autre soutien à tendance patronale s'apparente plus à de la philanthropie, avec les sociétés corporatistes<sup>86</sup> qui passent précisément d'un modèle du « patronage » à celui du « paternalisme<sup>87</sup> ». Ce paternalisme s'oriente davantage, dans l'entre-deux-guerres, de la sphère préparatiste à la sphère sportive<sup>88</sup>, notamment professionnelle<sup>89</sup>, avec le soutien, en retour, d'une partie du monde sportif<sup>90</sup>. Cette forme est différente de l'évergétisme à proprement parler, car la rétribution symbolique recherchée par le paternalisme s'accompagne d'une forme de contrôle social, dans une position asymétrique de domination économique sur toute une région. Une dernière modalité vient mêler évergétisme de notable local et clientélisme politique. Les maires, conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement et les parlementaires sont allègrement mis à contribution. La collecte a été plutôt réussie par la société de tir de Tendon (Vosges) en 1899 : les trois sénateurs Brugnot, Frogier de Ponlevoy et le docteur Parisot ont chacun donné 10 francs. Le député Krantz a offert une bourse et un porte-carte, Mougin un beau service à bière, le comte d'Alsace une demi-douzaine de cuillers à café avec écrin « très belles », Méline un encrier en cuivre, Charles Ferry une pendule en cuivre, Kelsch une médaille en bronze. Le préfet donne une médaille en bronze, le sous-préfet un « beau plat en faïence artistique ». Un conseiller général et deux conseillers d'arrondissement donnent 10 francs chacun, le président de la société offre une cafetière et service à découper, le maire de Remiremont 5 francs. À l'inverse, une figure économique locale comme le brasseur dénommé Bexon « a répondu qu'il ne voulait rien donner ». L'année suivante, le député Krautz répond négativement à la sollicitation. Sa réponse est significative quant à la place croissante de ces dons dans les carrières politiques au tournant du siècle :

*« J'aurais été heureux de pouvoir, comme les années précédentes, répondre favorablement à votre demande, mais les requêtes de ce genre me sont parvenues en telle quantité cette année que j'ai dû prendre la résolution d'écartier toutes les sociétés étrangères à ma circonscription électorale. Je*

---

<sup>86</sup> Centrées essentiellement, avant 1914, sur les activités conscriptives. Voir par exemple : Karen BRETIN-MAFFIULETTI, « Les loisirs sportifs en milieu de grande industrie : sport, patronat et organisations ouvrières au Creusot et à Montceau-les-Mines (1879-1939) », *Le Mouvement Social*, 226, 2009, p. 49-66.

<sup>87</sup> Gérard NOIRIEL, « Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, 144, 1988, p. 17-35.

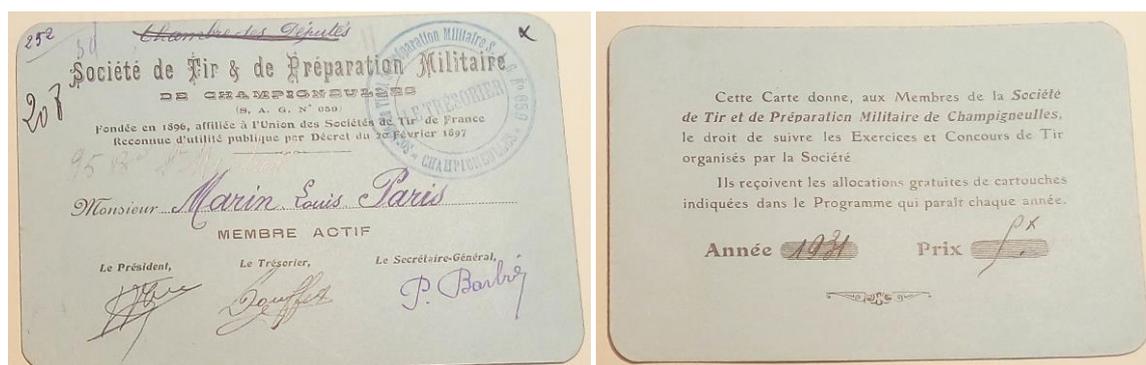
<sup>88</sup> L'exemple de la société « La Vigilante de Mélas » au Teil en Ardèche, dirigée et financée par la famille Lafarge, semble emblématique. D'abord essentiellement une société de tir, elle adopte la gymnastique puis les sports (le rugby notamment) dans l'entre-deux-guerres. A.D.A. 4M 235-238, « Sociétés de tir, d'instruction militaire et de gymnastique (1871-1932) ».

<sup>89</sup> Voir le cas de Félix Bollaert et du paternalisme sportif de la Compagnie des mines. Marion FONTAINE, *Le Racing Club de Lens et les « Gueules Noires » : essai d'histoire sociale*, Paris, Les Indes savantes, 2010.

<sup>90</sup> Tom BUSSEUIL, « Sport social et paternalisme. Thèmes moteurs du journal sportif L'Auto (1918-1939) », *Sociologies pratiques*, 32, 2016, p. 23-32.

*vous exprime, par suite, tous mes regrets, de ne pouvoir vous donner satisfaction<sup>91</sup> ».*

À Racécourt (Vosges), le député Léon Gautier a versé 20 francs à la société scolaire et civile de tir en 1904 et 1905, soit presque autant que l'ensemble des cotisations récoltées dans le village<sup>92</sup>. À Loisey (Meuse), pour le concours de la société de tir « la Fraternelle » du 14 juillet 1910, le sénateur Humbert sénateurs et le député Grosdidier ont fait des dons en argent, tandis que Raymond Poincaré a offert un vase japonais<sup>93</sup>. On pourrait multiplier les exemples. La pratique du don en nature semble se raréfier dans l'entre-deux-guerres, au profit de la vente de carte de membre honoraire. C'est une caractéristique de la professionnalisation des entrepreneurs en politique<sup>94</sup>, qui concurrencent par de nouveaux moyens la notabilité traditionnelle, notamment aristocratique, qui se fonde en particulier sur le nom et sur la propriété terrienne<sup>95</sup>. Certains hommes politiques semblent se faire une spécialité de ce genre de clientèle associative<sup>96</sup>. Les archives de Louis Marin conservent plusieurs dizaines de cartes de membre honoraire, classées en pochette « œuvres sociales », « sociétés artistiques », « union lorraine », « société P.M<sup>97</sup> ».



**Figure 31 : carte de membre honoraire de Louis Marin à la société de tir et de préparation militaire de Champigneulle, 1931**

<sup>91</sup> A.D.V. 71J, « Société de tir de Tendon ».

<sup>92</sup> A.D.V. 262J, « Société scolaire et civile de tir de Racécourt ».

<sup>93</sup> A.D.M. E-DEPOT 222/43, « Loisey, société de tir « La Fraternelle », fonctionnement : statuts ; réunions du comité : registre (1908-1951) ».

<sup>94</sup> Éric PHELIPPEAU, *L'invention de l'homme politique moderne : Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002. Voir notamment la première partie de l'ouvrage, « le système des dépenses électorales », pp. 17-96.

<sup>95</sup> David BENSOUSSAN, « Des notables bien vivants. La pérennité de la notabilité traditionnelle en Bretagne dans l'entre-deux-guerres », *Histoire@Politique*, 25, 2016, p. 53-64.

<sup>96</sup> Les stratégies diffèrent, selon le statut initial des individus, mais l'objectif clientéliste semble commun. Le député Montalembert, modèle du notable politique rural traditionnel, développe ainsi un secrétariat professionnalisé dès les années 1930 et expédie plus de 300 courriers par mois. David BELLAMY, « Naître et rester un notable. Le cas de Geoffroy de Montalembert (1898-1993) », *Histoire@Politique*, 25, 2016, p. 120-130.

<sup>97</sup> A.N. 317AP/188-189, « Fonds Louis Marin ».

Ces quelques francs accordés s'accompagnent d'un appui répété de Marin aux sociétés catholiques locales, jouant de ses influences à Paris. Le Stade universitaire Lorrain, à Nancy, lui demande par exemple en mars 1924 une intervention pour augmenter la subvention. Un mot de remerciement montre qu'il a effectivement fait la démarche, avec la réponse du Haut-commissaire Henry Paté lui rappelant que les subventions ont déjà été attribuées mais que, lui-précise-t-il, il se souviendra, « le moment venu, de l'intérêt que vous portez à cette société<sup>98</sup> ». Louis Marin se fait ainsi le défenseur du sport catholique lorrain, en se construisant une clientèle stable sans grand effort.

## B. La fonction de président préparatiste

### 1. Des « demis-notables » : diriger une association pour faire fructifier un capital social

Un document de la préfecture de la Drôme daté des années 1900 semble résumer la logique sociale des dirigeants associatifs. Il s'agit d'un guide destiné à aider les fondateurs d'une société préparatiste :

*« Organisation. 1° Réunir les personnes ayant de l'autorité et de la compétence (officiers, sous-officiers des réserves, médecins, maires et adjoints, industriels, négociants, professeurs) pour former un bureau ou comité d'organisation de la société. Réunir, de préférence, plusieurs communes et choisir pour les réunions un point central<sup>99</sup>. »*

Cette définition – autorité et compétence – peut servir de définition à cette catégorie un peu floue, quoiqu'opérante, de notable, qui caractérise les individus importants et influents par leur situation sociale, relativement à un groupe (que cette communauté soit réduite dans un espace local ou plus large dans l'espace national). De ce point de vue, les présidents d'associations peuvent bien être caractérisés comme des notables. C'est ce que montre de manière plus certaine l'étude d'un échantillon de plus de 600 bureaux analysés sur la période 1870-1940<sup>100</sup>, en regroupant les catégories socioprofessionnelles des individus lorsqu'elles

---

<sup>98</sup> A.N. 317AP/188-189, « Fonds Louis Marin ».

<sup>99</sup> A.D.D. 1R 523, « Préparation au BAM (1900-1914) ».

<sup>100</sup> Pour les départements étudiés dans ce travail, les listes de membres mentionnant le rôle dans la société ainsi que la profession ont été compilés dans un tableur. A.D.D 1R 2047, 1R 524, 3Z 6, 3Z 8 ; A.D.G. 1R103, 1R104, 1R105, 1R106, 1R107, 1R108, 1R109, 1R110, 1R113, 1R114, 1R115, 1R116, 1R117, 1R118, 1R119, 1R120, 1R121, 1R93 ; A.D.L 4M 305, 4M 306, 4M 307, 4M 308, 4M 309, T 687 ; A.D.M. 251M, E-dépôt 222/43, E-dépôt 269/197, E-dépôt 321/207, E-dépôt 353/112, E-dépôt 395/77, E-dépôt 409/336, E-dépôt 409/534 ; A.D.M.M. 4M 77, 4M 78, 4M 79, 4M 80, 4M 81, 4 M 82, 4 M 83 ; A.D.N. M 149/60, M 149/61, M 149/62, M 149/63, M 149/64, M 149/65, M 149/66, M 149/67, M 149/68, M 149/69, M 222/1627-1642, M 222/1642-1662, M 222/1699-1750 ; A.D.P.D.C. 1Z 272, M 2318, M 2348, M 2347 ; A.D.R. 4 M 537, 4 M 538, 4 M 539, 4 M 540, 4 M 543, 4 M 544, 4 M 545, 4 M 546, 4 M 547, 4 M 548, 4 M 549, 4 M 550, 4 M 551, 4 M 552, 4 M 553, 4 M 554, 4 M 555, 4 M 556, 4 M 557, 4 M 558, 4 M 559, 4 M 560, 4 M 561, 4 M 562, 4 M 563, 4 M 564, 4 M 565, 4 M 566, 4 M 567, 4 M 568, 4 M 569 ; A.D.V. 1J 1262, 1J1239, 262J, 273J, 30J, 304J.

étaient mentionnées. L'échantillon est très imparfait<sup>101</sup>. Il y d'abord un biais géographique important et l'effet de structure n'est pas exclu, notamment à cause de la surreprésentation du Nord dans l'échantillon (qui s'explique par la profusion de données provoquée par le suivi précoce de l'administration vu l'importance du mouvement local) et par l'absence de données en région parisienne. Il y a aussi un biais chronologique, puisque 50% des bureaux sont recensés pour les années 1900-1910, seulement 11% pour la décennie 1930 et 6% pour la décennie 1880. Ces écarts sont liés à l'obligation, avant 1900, de déclarer la composition des bureaux pour obtenir une autorisation administrative. Il faut rajouter le problème des catégories non standardisée d'un document à l'autre, qui rend le recensement assez hasardeux. Enfin, la catégorie de président est trompeuse, car elle mêle le président d'une société scolaire de tir réunissant quelques individus dans un village et un président d'une institution urbaine avec plusieurs centaines d'adhérents. Malgré tout, la taille de l'échantillon assure une certaine représentativité de l'échantillon (666 présidents sur 12 000 SAG enregistrées sur la période, soit un ordre d'idée de 5% des présidents, même si l'échantillon n'est géographiquement pas aléatoire) et fait apparaître des proportions indicatives assez nettes.

---

<sup>101</sup> Les réflexions sur cet échantillon s'appuient en particulier sur : Claire LEMERCIER et Claire ZALC, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, la Découverte, 2007, p. 19-33.

<b>Catégorie</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage des présidents de l'échantillon (n=666)</b>
Moyenne bourgeoisie : cadres salariés, professions libérales, juridiques, intellectuelles	102	15%
Artisans, commerçants	88	13%
Industriels, entrepreneurs, négociants	88	13%
Petite bourgeoisie (petits cadres et fonctionnaires intermédiaires)	87	13%
Hommes politiques exerçant un mandat	76	12%
Instituteurs	55	8%
Propriétaires et rentiers	48	7%
Employés	45	7%
Agriculteurs	32	5%
Ouvriers	24	4%
Militaires	21	3%
<b>Total général</b>	<b>666</b>	<b>100%</b>

**Tableau 23 : catégorie professionnelle de 666 présidents d'associations (1870-1940)**

On constate que les catégories populaires (agriculteurs, ouvriers, employés) comptent pour environ 15% du total<sup>102</sup>, ce qui confirme, même avec une marge d'erreur importante, que le poste de président est très largement occupé par des notables locaux appartenant majoritairement à la petite et moyenne bourgeoisie. Les militaires de carrière sont également peu représentés, mais en réalité les officiers sont omniprésents dans l'échantillon, dans un contexte où presque tous les hommes servent sous les drapeaux puis passent successivement dans la réserve et dans l'armée territoriale. Les fractions possédantes (rentiers, propriétaires, industriels, négociants, soit environ 20%) sont aussi relativement peu présentes, au même titre que les hommes politiques (environ 10%), qui semblent plutôt se contenter d'un

<sup>102</sup> Ce sont des proportions qui coïncident avec les présidents de clubs sportifs à Reims étudiés pour 1919-1925 ; la cohorte 1926-1932 suggère une démocratisation de la fonction avec notamment l'augmentation du nombre de commerçants. S. MOREAU, *Les rencontres sportives...*, op. cit., p. 199.

investissement plus lointain, avec des dons en argent plutôt que du bénévolat. Ils représentent pourtant le cœur de la notabilité républicaine, mais ne constituent donc qu'un tiers des présidents de l'échantillon. Leur engagement se déploie vraisemblablement plus volontiers dans les fédérations que dans les associations. Finalement, la majorité des présidents sont des salariés et des indépendants, aux frontières de la petite et de la moyenne bourgeoisie. On retrouve le même genre de composition sociale que l'encadrement des groupes d'anciens combattants analysés par Antoine Prost, qu'il qualifie de « populaire mais non prolétarien », largement composée de la « petite et moyenne bourgeoisie de province » et de « demi-notables<sup>103</sup> ».

La présidence associative constitue souvent un marchepied pour constituer et un réseau d'interconnaissances, qui peut s'avérer bénéfique pour une carrière politique locale. Étudiant en profondeur le champ sportif et associatif du Var, Jean-Claude Gaugain notait que « très tôt, les petits notables en quête de fonctions électives ont fréquenté les sociétés sportives<sup>104</sup> », au contraire du clergé ou des leaders socialistes. Ce tremplin d'ambitions est déjà identifié à l'époque. Le général Cremer, commandant du premier corps d'armée, se montre ainsi sévère pour le mouvement préparatiste du Nord en 1911 :

*« Les sociétés n'ont souvent été créées que dans un but de réclame personnelle – réclame électorale, soif d'honneurs et de décorations – certaines sociétés d'après les rapports ne comptent qu'un membre : leur président<sup>105</sup> ».*

Ces associations permettent également d'exercer une influence politique sur les membres et sur le village tout entier. Les exemples allant dans ce sens sont nombreux, et éclairent ce profil sociologique en lui donnant du sens. À Saint-Pierre-la-Palud (Rhône), la société de tir et de gymnastique les « Francs-Tireurs » est dirigée en 1909, selon les renseignements préfectoraux, par le maire et son adjoint, avec des « tendances nettement réactionnaires » ; « s'ils ne font pas ouvertement de la propagande dans la société » affirme le rapport, ils parviennent par ce moyen à « acquérir une incontestable influence, qui leur permet de diriger les électeurs lors d'une consultation électorale quelconque<sup>106</sup> ». En Gironde, le sous-préfet affirme en 1911 que la Vaillante de Caudrot a « été détournée de son but, pour des manifestations politiques très regrettables ». Il raconte que la société, peu après les élections, a paradé pour l'enterrement de l'ancien député Gabriel Chaigne, profitant de l'évènement pour défiler en cortège dans les rues et conspuer le maire et le député élus, créant ainsi du tumulte et provoquant des rixes. La scène se répète pour le 14 juillet<sup>107</sup>. Dans le Pas-de-Calais, la société de tir de Neuville et d'Attin se forme en 1914, sous l'initiative de « réactionnaires

---

<sup>103</sup> Antoine PROST, *Les Anciens Combattants : 1914-1940*, Paris, Gallimard, 2014, p. 260-261.

<sup>104</sup> J.-C. GAUGAIN, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var...*, op. cit., p. 380.

<sup>105</sup> S.H.D. GR 2I 358, « Sociétés agréées (1882-1914) ».

<sup>106</sup> A.D.R. 4M 546, « Associations (1884-1904) ».

<sup>107</sup> A.D.G. 1R 115, « Sociétés lettre "C" ».

militants ». Le sous-préfet juge sévèrement un des membres : « le secrétaire notamment, est aussi peu intéressant que possible ; il tient un cabinet d'affaires à Montreuil et cherche par tous les moyens à s'attirer une clientèle. Aux élections législatives dernières, il a posé sa candidature et a recueilli 280 suffrages sur 18 000 votants<sup>108</sup> ! » La situation est la même dans l'entre-deux-guerres. La vie des sociétés se mêle avec les soubresauts des luttes politiques locales. De nombreux incidents éclatent dans la commune de Poix-du-Nord (Nord), parce que l'ancien maire, battu aux élections, est le président de la société musicale. Les conflits entre la société et la nouvelle équipe municipale vont jusqu'au tribunal, à deux reprises (1930, 1935). En 1930, la querelle tourne autour d'une interdiction de sortie bravée par la fanfare, qui tient à faire cortège à part lors de la cérémonie du 11 novembre ; le maire fait arrêter la marseillaise devant le monument aux morts, sans que la société obtempère<sup>109</sup>. La carrière préparatiste est aussi un tremplin électoral : un exemple marquant est celui de Léon Meyer (1868-1948), syndicaliste et conseiller municipal du Havre, qui multiplie les engagements associatifs, dont une responsabilité préparatiste, en 1912, en tant que président d'une fédération régionale basée au Havre, adhérente à la Fédération Lattès<sup>110</sup>. Il devient ainsi, au lendemain de la guerre, un député-maire inamovible jusqu'en 1940.

## 2. Une démocratisation des directions associatives ?

Le modèle de la sollicitation par les sociétés de petites notabilités déjà établies, qui répondent pour faire fructifier une position déjà acquise, semble évoluer peu à peu, après la guerre de 1914, vers une accession accrue des classes populaires et des classes moyennes aux postes de responsabilité associative. Ces individus y acquièrent du « capital social<sup>111</sup> », sans que cela soit, du reste, forcément un objectif recherché. Une des originalités de la forme associative est de pouvoir multiplier le nombre de liens sociaux ; à propos de la vie associative de la Mayenne du XIX<sup>e</sup> siècle, Christophe Tropeau parle de « stratégie cumulative », plus ou moins consciente<sup>112</sup>. Par ailleurs, il n'est pas rare, même si ce n'est pas le cas le plus fréquent, de trouver des employés de bureaux, des petits commerçants ou des artisans aux commandes d'importantes associations urbaines avant 1914. À Lyon, la « Patrie », société préparatiste fondée dans le troisième arrondissement en 1896, est dirigée en 1912 par un « fabricant d'appareils d'incendie et d'arrosage<sup>113</sup> ». Le vice-président est cordonnier, le secrétaire général employé de commerce, le secrétaire-adjoint ouvrier typographe et le trésorier est « patron-coiffeur ». Les gymnastes sont essentiellement des ouvriers de la banlieue lyonnaise, et la société peut se targuer d'une cinquantaine de membres actifs<sup>114</sup>. Cette présence des classes

---

<sup>108</sup> Brouillon daté du 20 juillet 1914. A.D.P.D.C. M 2318, « Sociétés de tir et préparation militaire, subvention ».

<sup>109</sup> A.D.N. M 149/65, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Mecquignies-Roncq ».

<sup>110</sup> *Vers l'armée*, numéro 6, 25 octobre 1912.

<sup>111</sup> Simon COTTIN-MARX, *Sociologie du monde associatif*, La Découverte, coll. « Repères », 2019, p. 82.

<sup>112</sup> C. TROPEAU, *Les sociabilités associatives dans les villages mayennais du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1930...*, *op. cit.*, p. 245-246.

<sup>113</sup> Voir la carte de visite reproduite plus haut (figure 31).

<sup>114</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

moyennes dans l'encadrement associatif semble s'accroître dans les années 1920 et 1930. Le comité départemental de la Gironde de l'Union Chéron est devenu, en 1929, le « comité départemental d'éducation physique et de préparation militaire », qui regroupe alors 170 sociétés. Le président s'appelle Bergey ; né en 1867 (il a alors 62 ans), il est chef comptable à l'usine d'énergie de la ville de Bordeaux. Les vice-présidents sont respectivement inspecteur, négociant, représentant de commerce. Mademoiselle Guérin, directrice de l'école pratique, se charge de l'éducation physique des filles. Le secrétaire général est comptable, avec un adjoint retraité. Le trésorier général est un préposé aux poids public de 42 ans, et le trésorier adjoint est employé de commerce (45 ans), tandis qu'un directeur d'école remplit le rôle d'archiviste<sup>115</sup>. Ce profil n'est pas rare et ce phénomène de démocratisation des bureaux associatifs semble s'accroître. Les compétences militaires et le prestige des anciens combattants permettent aussi, dans l'entre-deux-guerres, à d'autres catégories d'accéder à des postes de direction, avec une source différente de légitimité que le statut socio-économique. Il apparaît ainsi des dynamiques d'auto-organisation, les sociétés se passant de plus en plus de l'évergétisme ou du paternalisme, en profitant de l'institutionnalisation de la forme associative et des subventions qui en découlent. Le « Club sportif municipal de Bordeaux » est un exemple. Fondé en 1930, selon le rapport de police en 1934, le club omnisports (football rugby et association, athlétisme, marche, cross, natation, water-polo, basket-ball, éducation physique, tir) possède deux terrains et compte 514 membres actifs. Marquet, député-maire est président d'honneur et la municipalité patronne le club, mais le président effectif de la société est Henri Lauga, mentionné comme « contremaître à l'école pratique de garçons de Bordeaux », les vice-présidents sont « chef électricien » à la régie gaz-électricité Bordeaux et chef de bureau à la mairie. Le secrétaire général est employé à la mairie et le trésorier général est employé à la régie<sup>116</sup>.

Les tableaux suivants montrent l'évolution du profil sociologique du rôle de président, avec trois scansions en 1900, 1918 et 1939. Malgré la représentativité amoindrie de l'échantillon pour chaque période, on constate la baisse continue de la part des « propriétaires et rentiers », c'est-à-dire des notabilités traditionnelles, tandis qu'au contraire, la part de la petite et de la moyenne bourgeoisie des cadres et des professions libérales augmente régulièrement. La présence accrue des artisans et des commerçants est aussi à noter, tandis que la part des industriels et des négociants diminue nettement au tournant du vingtième siècle.

---

<sup>115</sup> A.D.G. 1R 103, « Fédérations et unions de sociétés de préparation militaire et sociétés sportives ».

<sup>116</sup> A.D.G. 1R 106, « Sociétés de Bordeaux lettre "C" ».

	Cadres, professions libérales, professions intellectuelles	Artisans, commerçants	Industriels, entrepreneurs, négociants	Petite bourgeoisie (Petits cadres, fonctionnaires intermédiaires)	Hommes politiques	Instituteurs	Propriétaires et rentiers	Employés	Agriculteurs	Ouvriers	Militaires	
<b>1870-1900</b>	7%	14%	27%	14%	9%	0%	11%	6%	0%	6%	6%	100% (N=70)
<b>1900-1918</b>	15%	11%	9%	12%	14%	13%	8%	7%	6%	3%	3%	100% (N=378)
<b>1919-1939</b>	19%	17%	16%	15%	7%	3%	4%	7%	5%	4%	3%	100% (N=218)
<b>Total 1870-1939 (N=666)</b>	15%	13%	13%	13%	11%	8%	7%	7%	5%	4%	3%	100%

Tableau 24 : catégorie professionnelle des présidents de l'échantillon, par période

Cette démocratisation, limitée pour la fonction de président, semble plus évidente en incluant tous les membres des bureaux. Dans les années 1930, la petite bourgeoisie (petits cadres, fonctionnaires intermédiaires), les employés, les artisans et les commerçants représentent environ la moitié de l'échantillon. On constate également que la forte présence d'agriculteurs dans les bureaux des années 1900-1918 (environ 10%) recule dans l'entre-deux-guerres. Ces données établissant une certaine démocratisation de l'encadrement associatif, qui rejoignent des constats locaux. Benoît Caritey a par exemple constaté, dans l'Alsace des années 1920-1930, une diminution du nombre de « chefs d'établissements », au profit d'employés et « d'ingénieurs et chefs de service », plus proches des pratiquants, même si ces catégories recouvrent des situations sociales très différentes<sup>117</sup>.

<sup>117</sup> B. CARITEY, « La construction d'une géographie politique sportive », *art. cit.*

	Artisans, commerçants	Employés	Petite bourgeoisie (petits cadres, fonctionnaires intermédiaires)	Ouvriers	Industriels, entrepreneurs, négociants	Agriculteurs	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Instituteurs	Propriétaires et rentiers	Hommes politiques	Militaires	Clergé	
<b>1870-1900</b>	20 %	20%	12%	22%	11%	2%	4%	2%	4%	2%	2%	0%	100% (N=570)
<b>1900-1918</b>	17 %	14%	11%	7%	8%	12%	7%	9%	8%	4%	2%	1%	100% (N=1971)
<b>1919-1939</b>	17 %	17%	14%	9%	10%	6%	11%	5%	4%	3%	2%	2%	100% (N=1194)
<b>Total 1870-1939 (N=3735)</b>	17,5 %	16,2 %	12,2%	9,7%	9%	8,5%	7,7%	6,7%	5,9%	3,5%	2,1%	1%	100,00%

Tableau 25 : catégorie professionnelle des membres de bureaux associatifs de l'échantillon, par période

C. Un recrutement « de niveau populaire moyen » : le peuple des ateliers, des bureaux et des petits commerces

Lors d'une séance à la Chambre en 1911, le ministre de la Guerre Messimy défend la suppression des affectations spéciales en décrivant les abus auxquelles elles donnaient lieu, qui bénéficiaient en particulier aux parisiens. À cette occasion, il défend les avantages accordés aux possesseurs du BAM. Le brevet est critiqué dans l'hémicycle par certains députés, qui le décrivent comme « une affectation de faveur » accordée à une « catégorie spéciale », socialement privilégiée. Messimy donne alors quelques chiffres pour réfuter cette accusation, en affirmant que les sociétés préparatistes sont « tout à fait panachées ». Selon lui, sur les 7 800 brevets distribués dans l'année écoulée, « 3 000 ont été obtenus par des cultivateurs et des ouvriers », soit un peu plus du tiers, « 4 000 par des employés de commerce » (environ 50%), et 800 par « des jeunes gens exerçant des professions libérales ou des rentiers », c'est-à-dire environ 10% du total<sup>118</sup>. Ces indications, précieuses par leur rareté<sup>119</sup>, laisse apparaître le grand nombre d'employés dans les rangs des sociétés préparatistes. *L'Histoire de la population française* indique en effet, à partir du recensement de 1906, qu'environ 2,9 millions d'individus travaillent dans les services marchands (dont le

<sup>118</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 29 novembre 1911, p. 3368.

<sup>119</sup> Aucun document au SHD ou aux archives ne ressemble à un registre au niveau national mentionnant le nom des brevetés ni leur profession.

commerce) soit près de 15% de la population active, 1 million dans les services non marchands (professions libérales, cultes, administration) soit 5%, 1 million de domestiques (5%), et 6,3 millions d'actifs dans l'industrie (soit environ 30%), pour un total de 11.2 millions d'actifs non-agricoles. Le secteur primaire compte donc 8,7 millions d'actifs, c'est-à-dire quasiment la moitié d'environ 20 millions d'actifs<sup>120</sup>. La surreprésentation du salariat dans les possesseurs du BAM évoquée par le ministre, notamment celle des employés au détriment des ouvriers mais surtout des travailleurs du monde agricole, est patent.

La déformation de la structure démographique représentée semble encore plus marquée pour les sociétés adhérentes à l'Union Chéron. Ainsi, le *Soldat de demain*, indique que le profil de « mille jeunes gens pris au hasard parmi ceux à qui le livret individuel de PM a été délivré cette année » par la fédération est très marqué par les employés (34%) et les artisans (31%), alors que les ouvriers ne représentent que 18% de l'échantillon et les agriculteurs seulement 11%<sup>121</sup>. Cette différence peut en grande partie s'expliquer par les nombreux brevets obtenus dans les patronages catholiques, très présents dans les campagnes, et qui n'adhèrent pas à cette fédération, même si Fabien Grœninger, malgré des difficultés pour trouver des données, estime que les « apprentis et les jeunes ouvriers d'entreprises artisanales » composent l'essentiel du public des patronages<sup>122</sup>. Mais dans certaines sociétés urbaines de l'USPMF, le trait semble encore accentué. Les données fournies par la société la « Pupilles d'infanterie et cavalerie de réserve de Lyon », typique des grandes sociétés préparatistes urbaines, dirigées par des militaires, qui fournissent un grand nombre de brevetés (318 BAM en 1911) mentionnent 211 employés (66%), peu d'artisans (12,6%) et d'ouvriers (12,6%) et 5 rares agriculteurs, alors que les jeunes bourgeois (sans profession ou étudiants) sont 22 (6,9%). En clair, seules les classes moyennes passent le brevet, en particulier dans les villes. L'essentiel du public concerné est composé de la fraction salariée des classes populaires et de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine<sup>123</sup>. La proportion de brevetés, qui se rapproche d'un dixième d'une classe d'âge à partir des années 1910, correspond ainsi peu ou prou à la classe moyenne des employés, des artisans et des commerçants, évaluée par Antoine Prost à 10 à 15% de la population avant la guerre<sup>124</sup>.

Mais les lauréats du brevet ne sont qu'une petite partie des sociétaires, et une enquête statistique plus large, bien qu'extrêmement difficile à mener, semblait nécessaire. Pierre Arnaud avait analysé dans sa thèse les listes des membres et des bureaux pour une quarantaine de sociétés sportives du Rhône, dont seulement une vingtaine de sociétés conscriptives, de la

---

<sup>120</sup> Encore faudrait-il, pour être plus juste, soustraire la population active féminine (38% de la population active), pas concernée par le mouvement préparatiste, et légèrement plus marquée par le tertiaire. Jacques DUPAQUIER et Maurice GARDEN (éd.), *Histoire de la population française...*, op. cit., p. 255-260.

<sup>121</sup> Les lauréats sans profession ou étudiants sont aussi surreprésentés, avec 6.5%. *Le Soldat...*, novembre 1911.

<sup>122</sup> F. GRÖNINGER, *Sport, religion et nation...*, op. cit., p. 262.

<sup>123</sup> *Le Soldat...*, novembre 1911.

<sup>124</sup> Avec environ 80 à 85% de classes populaires (ouvriers, paysans, domestiques) et 5% de classes supérieures. Antoine PROST, *Les français de la Belle Époque*, Gallimard, 2019, p. 24.

décennie 1860-1890, soit de l'ordre de 1 500 individus. Les ouvriers et les employés représentaient trois quarts des membres actifs, dans cet échantillon<sup>125</sup>. Ici le corpus est plus large, avec des données glanées dans les fonds préfectoraux d'une dizaine de départements<sup>126</sup>, ce qui assure une meilleure représentativité chronologique<sup>127</sup> et géographique (en diminuant les spécificités du Rhône marqué par le poids de Lyon), tout en augmentant le nombre d'individus (près de 6 000). Néanmoins, ce genre d'entreprise statistique dans le monde associatif d'avant la Seconde Guerre mondiale reste vouée à se cantonner dans de sérieuses limites, à cause d'une documentation lacunaire et imprécise. Les imperfections de l'échantillon sont ainsi nombreuses, avec un gros problème de codage des professions en catégories cohérentes, à cause de dénominations fluctuantes d'un document à l'autre<sup>128</sup>. En particulier, les données professionnelles des membres sont essentiellement datées d'avant 1900, lorsque l'autorisation administrative était conditionnée à la production de ces documents. Par la suite, les listes de membres déposées en préfecture sont très rares, car elles sont facultatives. Il semble donc difficile généraliser l'aperçu sociologique des sociétés dans l'entre-deux-guerres, faute de données suffisantes.

---

<sup>125</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*, p. 963.

<sup>126</sup> Pour la liste des cartons utilisés, voire la note au début de la partie précédente.

<sup>127</sup> Pierre Arnaud s'est concentré sur la période avant 1900, dans un département où le classement des archives invisibilise les sociétés de l'entre-deux-guerres (les dossiers d'associations dissolues sont classées en série M, mais pas celles qui continuent de fonctionner).

<sup>128</sup> La catégorie de propriétaire est par exemple épineuse, désignant tantôt un rentier, tantôt un petit agriculteur. Seul le contexte de la société permet de les différencier, sans certitude. Il n'est pas non plus toujours aisé de différencier l'ouvrier et l'artisan, si ce n'est là encore, par le contexte. L'Est de la France compte ainsi de nombreux petits ateliers, avec des travailleurs à la frontière entre l'artisanat et l'industrie.

<b>Catégorie sociale</b>	<b>Nombre (1870-1900)</b>	<b>Pourcentage de représentation (N=4873)</b>
Agriculteurs	304	6.2%
Artisans, commerçants	1330	27.3%
Cadres, professions libérales, professions intellectuelles	156	3.2%
Clergé	1	0.1%
Employés	752	15.4%
Hommes politiques	23	0.5%
Industriels, entrepreneurs, négociants	236	5.1%
Instituteurs	26	0.5%
Militaires	99	2%
Ouvriers	1213	24.9%
Petite bourgeoisie (petits cadres, fonctionnaires intermédiaires)	290	6%
Propriétaires et rentiers	196	4%
Sans profession	247	5.1%
<b>Total général</b>	4873	100%

**Tableau 26 : catégorie professionnelle des membres de société (1870-1900)**

Les données semblent pourtant fiables pour la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, vu le grand nombre d'individus recensés, même si l'échantillon n'est pas aléatoire. Les deux tiers du groupe (67%) est constitué d'artisans, de petits commerçants, d'employés et d'ouvriers, c'est-à-dire des classes populaires et de la frange basse des classes moyennes. La sous-représentation des agriculteurs est frappante. Un autre fait notable est l'omniprésence du salariat, qui représente près de la moitié des membres (employés, ouvriers, instituteurs, petite bourgeoisie). Cette corrélation semble indiquer que la vie associative est en grande partie permise par le temps réglé du salariat (ou de la boutique et de l'atelier).

	Artisans, commerçants	Ouvriers	Employés	Agriculteurs	Petite bourgeoisie (petits cadres, fonctionnaires intermédiaires)	Sans profession	Industriels, entrepreneurs, négociants	Propriétaires et rentiers	Cadres, professions libérales, professions intellectuelles	Militaires	Instituteurs	Hommes politiques	Clergé	
<b>1870-1900</b>	27 %	25 %	15 %	6%	6%	5 %	5%	4%	3%	2 %	1%	0 %	0,1 %	100% (N=4873)
<b>1900-1918</b>	18 %	24 %	18 %	20 %	4%	3 %	3%	6%	1%	1 %	1%	0 %	0%	100% (N=673)
<b>1919-1939</b>	15 %	30 %	5%	14 %	3%	16 %	4%	2%	6%	2 %	2%	0 %	0%	100% (N=301)
<b>Total 1870-1939 (N=5847)</b>	25,6 %	25,1 %	15,2 %	8,3 %	5,6%	5,4 %	4,6 %	4,1 %	3,1%	1,9 %	0,7 %	0,4 %	0,1 %	100,0%

Tableau 27 : catégorie professionnelle des membres de société de l'échantillon (1870-1939)

Les conclusions restent beaucoup plus limitées pour la période 1900-1939, en particulier dans l'entre-deux-guerres, faute de données. Quelques faits sont néanmoins saillants. D'abord, les agriculteurs semblent prendre une place plus importante dans le total, en particulier dans les années 1900-1910, même avec une importante marge d'erreur de l'échantillon : c'est la conséquence directe de la multiplication des associations et des pratiques conscriptives dans les campagnes décrites dans la première partie. La part des employés et des ouvriers semble rester stable, si l'on ne se fie pas trop aux évolutions qui ne sont pas significatives et non-généralisables. Un dernier fait notable semble la part importante de membres indiqués comme « sans profession » dans l'entre-deux-guerres, ce qui apporte moins une conclusion qu'une piste de recherche (ce sont peut-être des étudiants en plus grand nombre, ou des chômeurs). Mais globalement, sur toute la période, les sociétés préparatistes semblent bien fréquentées par les mêmes membres que les sociétés musicales rurales, que Maurice Agulhon et Maryvonne Bodiguel qualifiaient de « niveau populaire moyen », c'est-à-dire « rarement bourgeois, et jamais vraiment prolétaires<sup>129</sup> », avec peu de sociétés de sociétés composées par

<sup>129</sup> Maurice AGULHON et Maryvonne BODIGUEL (éd.), *Les associations au village...*, op. cit., p. 29.

les ouvriers de la grande industrie, peu de paysans, et une majorité d'artisans, de commerçants, d'ouvriers et d'employés. Ces professions, majoritairement présentes dans les villes et les bourgs, posent la question de la place du monde rural dans le mouvement préparatiste.

### III. Un mouvement particulièrement rural ? Essai de géographie sociale de l'associationnisme conscriptif

#### A. Des régions préparatistes ? : la ligne Saint Malo-Genève à l'épreuve

##### 1. *Des régions préparatistes densément peuplées et industrielles*

Mais une approche géographique du mouvement doit nécessairement se déployer à trois échelles, nationale, régionale et locale. Seule cette variation de focale peut en effet expliquer non seulement pourquoi certaines régions sont plus concernées que d'autres, mais aussi pourquoi des logiques territoriales différenciées s'observent à l'intérieur même de ces régions. La carte du nombre de SAG par département<sup>130</sup> révèle le poids de la France de l'associationnisme, très présent dans le quart nord-est, le bassin parisien, la région lyonnaise et la région de Bordeaux. Au contraire, le massif central et le Midi semble être des régions peu concernées par le phénomène préparatiste. Plusieurs remarques s'imposent. D'abord, le phénomène couvre tout le territoire, métropolitain et colonial (SAG en Algérie, Tunisie), à l'exception du seul département de la Lozère<sup>131</sup>. La présence d'un mouvement associatif minimal semble donc relativement uniforme sur tout le territoire. La corrélation est frappante entre le nombre de sociétés agréées et la taille de la population. La différence dépasse rarement plus d'un point entre la proportion de la population nationale dans le département d'une part, et d'autre part la proportion du nombre de sociétés agréées du pays, exception faite des Bouches du Rhône (-1.4 point), Finistère (-1.5 point), Seine, (-4.5 point) et dans l'autre sens le Loiret (+1.1 point), l'Yonne (+1.2 point), la Gironde (+1.3 point), la Seine-et-Oise (+1.6 point), la Seine-et-Marne (+1.7 point). On pourrait voir là l'indicateur de régions particulièrement marquées par l'associationnisme ou au contraire avec une vie associative peu développée. Cet indicateur très général masque néanmoins des variations de densité du réseau, puisque la moyenne d'habitant par SAG dans le département varie beaucoup, avec environ une société pour 2 200 habitants dans les Basses-Alpes, jusqu'à des extrêmes avec 25 800 dans la Corrèze et 48 100 en Corse. Mais ces chiffres ne sont pas forcément significatifs, soit à cause du très faible nombre de sociétés (une dizaine), soit à cause d'une

---

<sup>130</sup> Voir la première partie, chapitre 2.

<sup>131</sup> La dimension scolaire du mouvement, qui passe souvent sous les radars, tout comme une partie de la vie associative, ne permet pas d'être affirmatif sur ce point. Seul une étude locale permettrait d'en tirer des conclusions.

densité de population très importante (Seine, Nord, Rhône) ou au contraire très faible (Basses-Alpes, Creuse), ce qui fausse l'indicateur.

La corrélation est également très forte entre la présence de nombreuses SAG et une part importante de la population industrielle dans la population départementale, comme le montre le tableau suivant. Les régions avec le plus de SAG sont majoritairement des régions avec des ouvriers qui représentent plus du tiers de la population active. À l'inverse, les départements avec moins du tiers de la population active ouvrière sont majoritairement des espaces dans lesquels le réseau préparatiste est moins dense. Toutes les grandes régions industrielles sont des régions de vitalité associative pour le mouvement (à part des contre-exemples curieux comme les Bouches-du-Rhône<sup>132</sup>), ce qui est vraisemblablement lié au profil sociologique du recrutement analysé plus haut, c'est-à-dire que les ouvriers représentent une partie significative du recrutement des sociétés préparatistes. À l'inverse, la corrélation est aussi marquée, en creux, entre faible vitalité préparatiste et poids important de la population active agricole<sup>133</sup>. Il y a là-encore des contre-exemples comme la Bretagne, même si les nombreuses associations, sans même compter les patronages, sont statistiquement relativement masquées par l'importante population. L'influence des patronages catholiques, qui ne reçoivent pas l'agrément malgré leur activité préparatiste, ne doit en effet pas être négligée. Elle fausse un peu les données, avec par exemple une Vendée assez active via les patronages catholiques, qui n'apparaissent pas dans le tableau, et explique certaines anomalies (Seine, Loire-inférieure)<sup>134</sup>.

---

<sup>132</sup> Quelques explications structurelles sont peut-être à trouver dans le cas voisin du Var bien étudié par J.-C. Gaugain. La région se caractérise par une forte pratique de la pétanque, symbole de sociabilités informelles bien ancrées (avec 50% de clubs non déclarés à la fin des années 1930). Le peu de succès des sociétés de tir est aussi évident, tout comme la faible présence des patronages catholiques. Enfin, le football devint très présent après la Grande Guerre, avec des clubs qui représentent deux tiers des SAG en 1938, ce qui crée une configuration locale globalement peu propice à la préparation militaire. J.-C. GAUGAIN, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var...*, *op. cit.*, p. 270.

<sup>133</sup> Voir notamment les cartes dans : Jacques DUPAQUIER et Maurice GARDEN (éd.), *Histoire de la population française...*, *op. cit.*, p. 257.

<sup>134</sup> Gérard Cholvy et Yvon Tranvouez (éd.), *Sport, culture et religion : les patronages catholiques (1898-1998)*, Brest, CRBC, 1999. Cité dans A. PROST, *Les français de la Belle Époque...*, *op. cit.*, p. 288.

Nombre moyen d'habitant par SAG dans le département en 1913 <sup>135</sup>	Pourcentage de la population active dans l'industrie en 1901 <sup>136</sup>				
	15-25%	25-33%	33-40%	40-50%	50-65%
Entre 2 200 et 5 000	Basses-Alpes (48) Creuse (58) Lot-et-Garonne (62)	Côte-d'Or (116) Yonne (120) Loiret (124) Eure-et-Loir (71) Jura (58) Vienne (75)	Alpes-Maritimes (84) Doubs (86) Eure (74) Gironde (206) Haute-Marne (71) Meuse (103) Seine-et-Marne (156)	Aisne (139) Aube (79) Marne (126) Oise (122) Pas-de-Calais (214) Seine-et-Oise (221)	Ardennes (72) Meurthe-et-Moselle (132) Vosges (122)
Entre 5 000 et 10 000	Ain (55) Cantal (28) Charente (47) Dordogne (56) Hautes-Alpes (15) Haute-Savoie (32) Hautes-Pyrénées (26) Loir-et-Cher (43) Puy-de-Dôme (64) Savoie (42)	Ardèche (53) Drôme (43) Charente-Inférieure (90) Haute-Saône (38) Calvados (71) Manche (62) Haute-Garonne (75) Cher (36) Indre (40) Indre-et-Loire (62) Maine-et-Loire (66) Loire-Inférieure (72) Nièvre (41) Orne (31) Tarn (42)	Vaucluse (24)	Isère (101) Seine-Inférieure (139) Somme (74)	Loire (84) Nord (320) Rhône (96) Territoires de Belfort (14)
Plus de 10 000	Ariège (11) Aude (27) Aveyron (25) Corrèze (12) Corse (6) Côtes-du-Nord (32) Deux-Sèvres (26) Finistère (35) Gers (16) Ille-et-Vilaine (53) Landes (20) Lot (10) Morbihan (31) Sarthe (41) Tarn-et-Garonne (18) Vendée	Allier (34) Basses-Pyrénées (29) Haute-Loire (13) Haute-Vienne (30) Hérault (32) Mayenne (16) Pyrénées-Orientales (11) Saône-et-Loire (60)	Var (26)	Gard (25)	Seine (367 dont Paris 231) Bouches-du-Rhône (38)

**Tableau 28 : nombre de SAG par département et population active industrielle**

<sup>135</sup> Le nombre de SAG est entre parenthèses, les départements avec plus de 50 SAG sont en gras. A.N. F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913) ».

<sup>136</sup> MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE. DIRECTION DU TRAVAIL. SERVICE DU RECENSEMENT., *Album graphique de la statistique générale de la France. Résultats statistiques du recensement de 1901 ; mouvement de la population ; résumé rétrospectif de l'Annuaire statistique*, 1907, p. 82.

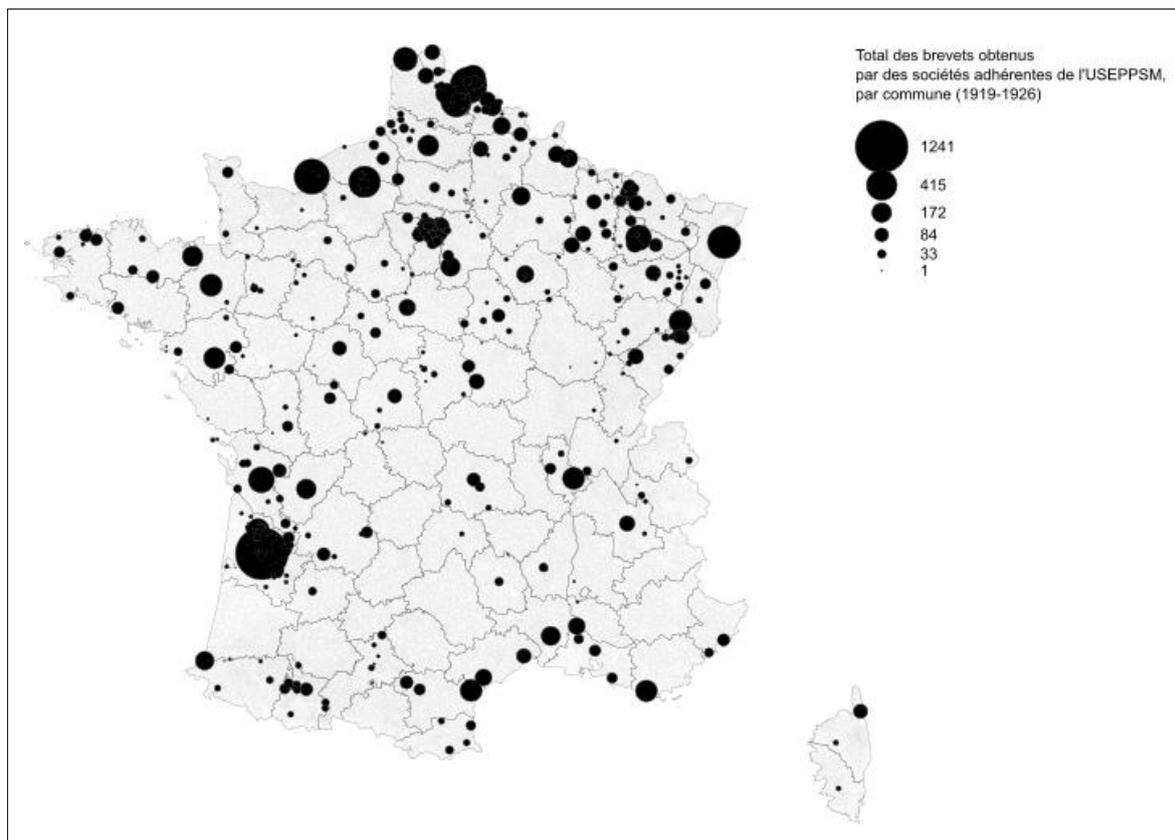
## 2. Un réseau polarisé par des métropoles

Le nombre de BAM reçus dans le cadre de la fédération de l'Union Chéron peut être utilisé comme un autre indicateur, à la fois plus partiel mais plus précis<sup>137</sup>. Plus incomplet, car là le poids de la FGSPF n'apparaît pas, ni celui des petites sociétés rurales ou des clubs de sport hybrides qui adoptent des pratiques conscriptives sans avoir de lauréats au brevet, ni enfin les clubs qui n'adhèrent pas à la fédération<sup>138</sup>. Mais il est plus précis car les bastions qui apparaissent sont à coup sûr des régions où le mouvement préparatiste est fort. C'est donc une carte à minima, qui montre seulement une facette du mouvement préparatiste. Selon les chiffres donnés par *Le Soldat de demain*, 29 000 brevets environ (hors brevets de spécialités) ont été revendiqués par la fédération entre 1919 et 1926, sur environ 200 000 distribués, soit entre 15% et 20% du total. Ces données ont plusieurs limites, d'abord parce qu'il s'agit d'une image statistique rétrospective à partir des sociétés encore adhérentes à l'Union en 1926. Le compte sur sept années est aussi un peu imprécis, et masque les dynamiques locales d'abandon des pratiques ou de regain. À l'inverse, ce lissage a l'intérêt de gommer les soubresauts de l'instabilité associative. Ces données permettent aussi d'établir une carte par commune, pour préciser la localisation des régions préparatistes, qui apparaissent ainsi comme un réseau de pôles locaux qui concentrent les candidats au brevet, plutôt que comme un réseau dense et réparti largement sur le territoire.

---

<sup>137</sup> Notamment le tableau dans : *Le Soldat...*, mars 1927.

<sup>138</sup> Par exemple, dans le cas de la Drôme, il manque les patronages comme la Persévérante de Romans, ainsi que des sociétés importantes comme le Gymnase civil de Valence, ce qui donne une vision très partielle du mouvement préparatiste local.



Carte 2 : brevets de l'Union Chéron par commune (1919-1926)

La carte montre un phénomène essentiellement urbain, concentré autour des chefs-lieux. Près des trois quarts du total des brevets sont ainsi obtenus par des sociétés avec plus de 10 brevets par an, et plus de la moitié par des sociétés à plus de 20 brevets par an. Il faut garder à l'esprit que ce sont des jeunes d'une seule classe d'âge, ce qui implique, pour que les sociétés prospèrent, d'avoir un vivier important de population à disposition. La carte relativise aussi certaines exceptions, notamment dans le Sud, puisque le mouvement semble relativement bien implanté dans les grandes villes près du littoral. Au contraire, cette représentation fait apparaître les bastions préparatistes : les grandes villes, le Nord du pays jusqu'à la Normandie, le Bassin Parisien, la frontière nord-est, la région bordelaise, la région lyonnaise.

Il faut compléter cette carte, pour avoir une vision plus complète, par les cartes de sections de préparation militaire de la FGSPF en 1937<sup>139</sup>, qui montrent aussi la force du mouvement en Bretagne, dans la région de Bordeaux, dans l'Est (et notamment le Jura, la Côte-d'Or, l'Yonne, peu apparents ici), ainsi que le bassin parisien. La carte serait complète en ajoutant également les sociétés de gymnastique et les sociétés sportives avec une section de préparation militaire, mais surtout les sociétés de tir de l'USTF, nombreuses dans le monde rural et qui n'adhèrent pas systématiquement à l'Union Chéron, car leur faible effectif ne leur

<sup>139</sup> F. GRÖNINGER, *Sport, religion et nation...*, op. cit., p. 251.

permet pas de mettre en place un couteux enseignement pour le brevet, et rend donc la cotisation à cette fédération superflue<sup>140</sup>. Mais, cette représentation, avec ses limites, montre néanmoins que les statistiques à une échelle trop globale masquent la véritable structure du mouvement, polarisé géographiquement et très inégalement réparti à l'intérieur même des départements. L'approche par pôles semble ainsi plus pertinente, pour comprendre les logiques territoriales et les particularités locales, qu'une approche par département.

## B. Des pôles préparatistes

### 1. *Les disparités à l'échelle du département*

Certains territoires sont assez denses, urbanisés et industrialisés pour être relativement uniformes. C'est le cas de l'Alsace dans l'entre-deux-guerres, étudiée par Benoît Caritey. Le tissu associatif dense est réparti sur tout le territoire autour de pôles, que ce soit pour les sociétés affiliées à la FSGA (fédération des sociétés de gymnastique alsacienne)<sup>141</sup>, ou plus généralement pour l'ensemble des clubs sportifs et des associations apparentées<sup>142</sup>. Mais dans certains départements, de larges illusions statistiques apparaissent, avec notamment le cas des métropoles qui polarisent largement la vie associative. Le cas de Lyon et du Rhône est intéressant à cet égard. En 1893, des présidents de sociétés rurales s'organisent pour contrer l'influence des sociétés lyonnaises qui tentent d'organiser une « Association du Rhône ». Ce sont en réalité des sociétés des chefs-lieux de cantons ruraux ou des bourgs limitrophes de Lyon (Thizy, Villefranche-sur-Saône, Oullins, Beaujeu, Givors, Tarare, L'Arbresle, Francheville, Neuville, Cublize, Amplepuis), qui refusent l'hégémonie lyonnaise et qui évoquent la fondation d'une fédération concurrente<sup>143</sup>. Ainsi les chiffres globaux du département laissent à penser que le mouvement préparatiste est particulièrement diffusé dans la région, alors qu'il s'agit essentiellement d'un phénomène urbain et centré sur les bourgs ruraux à proximité de Lyon, qui n'ont rien à voir avec des formes de ruralités plus isolées comme dans le Massif central. L'arrondissement très rural de Villefranche-sur-Saône semble ainsi beaucoup moins concerné par le mouvement, en partie tourné vers le Nord du département voisin de la Loire et de la Saône-et-Loire, et lié à Mâcon autant qu'à Lyon. L'idée d'un mouvement particulièrement rural qui atteint son apogée dans la décennie 1890,

---

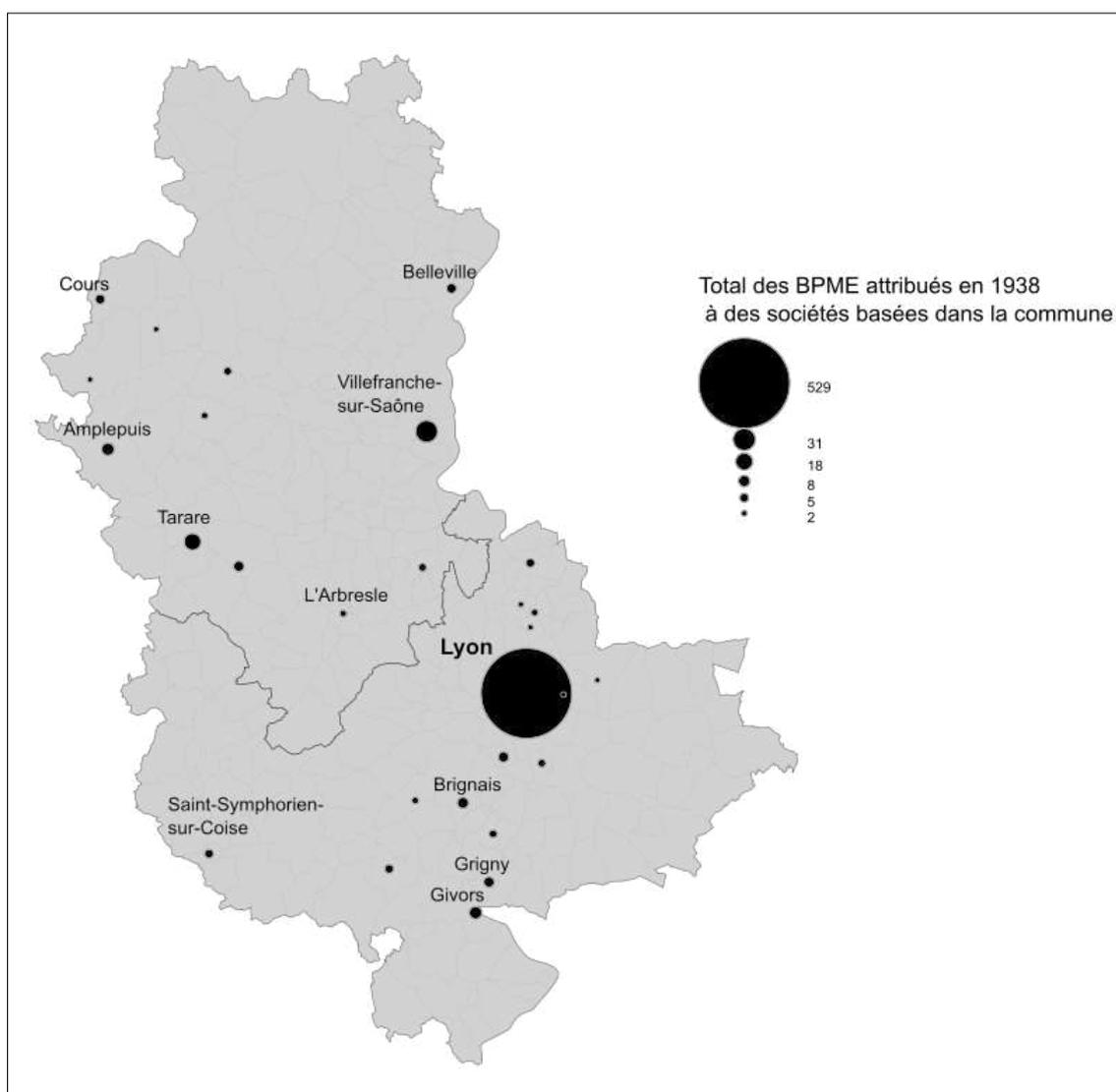
<sup>140</sup> Faute de données globales et centralisées, cette carte reste impossible à construire pour un seul chercheur dans le cadre d'une thèse à cause du travail énorme qu'elle demanderait : il faudrait dépouiller société par société à partir des publications fédérales – en postulant que ces publications donnent ces informations précisément –, puis associer les données cartographiques de chaque commune.

<sup>141</sup> B. CARITEY, *Le mouvement sportif alsacien (1920-1940)...*, op. cit., p. 367.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 51, 58 et 65.

<sup>143</sup> Les sociétés représentées à ce congrès en avril 1893 sont : la société de gymnastique et de tir de Thizy, l'Avant-garde de Villefranche, l'Avenir d'Oullins, l'Espérance de Villefranche, la Beaujolaise de Beaujeu, l'indépendante de Givors, l'Union Tararienne, l'Union arbresloise, l'Union Franchevilloise, l'Etoile de Neuville, l'invincible de Cublize, l'Étincelle d'Amplepuis. A.D.R. 4M 538, « Associations (1884-1898) ».

comme l'affirmait Pierre Arnaud<sup>144</sup>, semble donc à nuancer, et nécessite à minima un véritable effort de définition de la catégorie de ruralité. Cette disparité géographique structurelle se maintient, puisqu'à la fin des années 1930, l'écrasante majorité des brevets obtenus dans le Rhône se concentre dans les associations lyonnaises, auxquelles il faut ajouter quelques sociétés actives dans les chefs-lieux ruraux (notamment Villefranche, Belleville, Amplepuis, Tarare). Le mouvement préparatiste semble alors très polarisé et essentiellement urbain, comme le montre la carte suivante : ce qui peut passer comme une région particulièrement active n'est en réalité qu'une région où une métropole gonfle artificiellement les chiffres.



Carte 3 : brevets par commune du Rhône 1938<sup>145</sup>

<sup>144</sup> P. ARNAUD, *Le militaire...*, op. cit., p. 138-144.

<sup>145</sup> A.D.R. PER 1368/1, *Bulletin du service de l'éducation physique du Rhône (1938-1939)*, numéro 8, août 1938, p. 2.

D'autres exemples montrent des grandes disparités géographiques, y compris à l'échelle du département. Dans les Vosges, un recensement associatif de 1913 mentionne environ 260 sociétés « de tir, de gymnastique, de préparation militaire et de sports » recensées par la préfecture. Mais dans le canton de Vittel, deux associations seulement fonctionnent au chef-lieu, une société de préparation militaire et une autre davantage tournée vers le tir et la gymnastique<sup>146</sup>. Le canton de Dompierre semble aussi particulièrement peu actif dans un département globalement très marqué par le mouvement préparatiste, avec une seule société mixte de tir au chef-lieu, et une autre petite société scolaire à Racécourt. Dans le canton de Brouvelieures (arrondissement de Saint-Dié, à mi-chemin entre ce chef-lieu et Épinal), aucune société n'est même recensée. Ainsi, la combinaison de paramètres locaux qui conditionnent la présence associative ne peut pas s'expliquer par de grandes variables, mais par des études très locales étudiant précisément un contexte particulier. Les analyses de Tony Froissart sur la Seine-et-Oise, qui montre un certain équilibre en vie associative dans les campagnes et dans les espaces plus périurbains sont difficiles à interpréter, car cette distinction semble discutable pour la région parisienne<sup>147</sup>. Pierre Goujon en revanche constate que le phénomène associatif dans la Saône-et-Loire avant 1914 est largement concentré autour des pôles urbains, (notamment Mâcon, Chalon-sur-Saône), des centres industriels comme Montceau-les-Mines et le Creusot, mais aussi les chefs-lieux ruraux comme Cluny, Chagny, Tournus<sup>148</sup>.

## 2. Le canton, échelle pertinente pour l'étude de l'associationnisme ?

Cette approche locale contextualisée a aussi été adoptée de manière féconde par Benoît Caritey pour tenter de décrire le mouvement sportif alsacien de l'entre-deux-guerres. En croisant les propriétés d'implantation des associations dans le département, dans le cadre d'un « géosystème » à plusieurs variables (géographiques, économiques, sociales)<sup>149</sup>, l'essor des clubs de football et de cyclisme dans les petites communes à la fin des années 1930<sup>150</sup> apparaît clairement et souligne globalement la corrélation entre présence associative et structure du réseau de transports, également montré par Jean-Claude Gaugain dans le Var<sup>151</sup>. De la même manière, l'étude précise de l'écosystème local du sport à Reims entreprise par

---

<sup>146</sup> A.D.V. IR 43, « Sociétés de tir et de préparation militaire : recensement ».

<sup>147</sup> Les cantons limitrophes de la Seine sont désignés uniformément comme « périurbains », alors que les autres cantons du département sont désignés comme « ruraux ». Cette catégorie de « rural », appliqué à des espaces à moins de 100 kilomètres de Paris est difficilement généralisable à l'ensemble du territoire. Les campagnes autour d'Étampes sont très différentes des Cévennes ardéchoises, des campagnes vosgiennes ou de celles de la Bretagne. De plus, l'analyse par densité de population cantonale rend mal compte des logiques de concentration dans les bourgs.

<sup>148</sup> Pierre GOUJON, « Associations et vie associative dans les campagnes au XIXe siècle : le cas du vignoble de Saône-et-Loire », *Cahiers d'histoire*, 26-2, 1981, p. 107-150 ; Pierre GOUJON, « La naissance des sociétés sportives en Saône-et-Loire avant 1914 : la sociabilité sportive entre la tradition et la nouveauté », in Jean CAMY et Pierre ARNAUD (éd.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986, p. 201-202.

<sup>149</sup> B. CARITEY, *Le mouvement sportif alsacien (1920-1940)...*, *op. cit.*, p. 50, 57 et 64.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>151</sup> Avant 1914, toutes les communes avec une société de gymnastique avaient une gare PLM. J.-C. GAUGAIN, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var...*, *op. cit.*, p. 127.

Sébastien Moreau montre des liens très fins entre installation d'un club et présence d'autres lieux de loisirs et de sociabilités, quartier par quartier<sup>152</sup>.

Mais ni l'échelle de la commune ni celle du département ne semblent parfaitement adaptées, notamment dans le cas du mouvement préparatiste, qui s'adresse en particulier au public réduit de la classe d'âge masculine qui va partir au régiment ou qui souhaite obtenir un devancement d'appel. L'échelle cantonale semble ainsi plus pertinente dans bien des cas, notamment en milieu rural, car les chefs-lieux drainent alors ce public spécifique réduit dans les villages alentour. En 1907, la liste des membres de la Société de tir « la Patriote de la Saulx », dont le siège se trouve à Trémont-sur-Saulx (dans la Meuse, entre Bar-le-Duc et Saint-Dizier), montre par exemple la diversité des lieux d'habitations des adhérents. Les huit membres d'honneur viennent de trois communes différentes (L'Isle-en-Rigault, Bar-le-Duc, Trémont,), les 45 membres honoraires sont encore plus dispersés géographiquement<sup>153</sup>. Les 69 membres actifs sont également résidents dans les communes limitrophes, majoritairement à Trémont-sur-Saulx et à Robert-Espagne – la commune voisine –, mais aussi Combles-en-Barrois, Fains-Véel, Beurey-sur-Saulx. Sur les 27 pupilles de la société, seuls 18 résident à Trémont<sup>154</sup>. Cette société et son stand attirent donc les jeunes hommes de tout le canton, dans un rayon d'une dizaine de kilomètres, alors mêmes que les deux villes de Bar-le-Duc et de Saint-Dizier sont à proximité. Cette fonction de pôle local est même parfois recherchée dès l'origine, comme pour cette « société cantonale de préparation militaire, tir et sports des côtes de Meuse et de la Woëvre, du canton de Vigneulles » fondée dans les années 1930, et qui édite un bulletin d'information<sup>155</sup>.

La commune n'est donc pas forcément l'échelle pertinente pour comprendre la vie associative de l'époque, notamment après les années 1900, quand les moyens de transports se développent, et que les bicyclettes deviennent courantes. Ainsi Éphraïm Grenadou, le fameux « paysan français », peut facilement se rendre de son village à Chartres, située à une dizaine de kilomètres, lorsque son père lui offre un vélo en 1911 à sa sortie de l'école, tandis qu'il va travailler, comme charretier, dans un village voisin<sup>156</sup>. Avant son service militaire, son espace quotidien est donc compris dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres, à l'image d'une partie significative de la population française dans les campagnes. Les dirigeants préparatistes ne s'y trompent pas, et nombreux sont ceux qui imaginent des plans d'organisation sur une base cantonale, en particulier quand ils ont une expérience directe de la vie associative dans les campagnes. Adolphe Chéron pose l'objectif, dans un discours de 1911, d'un « stade par

---

<sup>152</sup> Voir par exemple la carte des clubs sportifs d'un quartier de Reims et les analyses géographiques très précises qui y sont associées. S. MOREAU, *Les rencontres sportives...*, op. cit., p. 157.

<sup>153</sup> L'Isle-en-Rigault, Trémont, Robert-Espagne, Bar-le-Duc, Fains-Véel, Mognéville, Ville-sur-Saulx, Hairouville et un habitant de Vannes dans le Morbihan

<sup>154</sup> A.D.M. E-DEPOT 395/107, « Société de tir : la Patriote de la Saulx ; membres. (1906) ».

<sup>155</sup> A.D.M. 861 PER, *Bulletin mensuel de la société cantonale de préparation militaire, tir et sports des côtes de Meuse et de la Woëvre, du canton de Vigneulles (1935-1937)*.

<sup>156</sup> Éphraïm GRENADOU et Alain PREVOST, *Grenadou, paysan français*, Paris, Seuil, 1998, p. 140-141.

canton », « avec un gymnase avec piste d'obstacles, et un stand contigu pour le tir à l'arme de guerre<sup>157</sup> ». Émile Constant avance en 1913 une proposition de loi « tendant à organiser dans chacun des cantons de France des compagnies de préparation et d'instruction militaire<sup>158</sup> ». Lors des réflexions sur les projets ambitieux en 1920-1921, le rapport produit par Adolphe Chéron, au nom de la commission de l'armée, entend changer le régime d'agrément des SAG en un régime de « l'approbation », en reprenant le schéma d'une société au moins par canton<sup>159</sup>. Dans les années 1920, le capitaine Paul Mayaud imagine un projet de réorganisation du service de l'Instruction physique. L'étude est diffusée à tous les chefs régionaux et départementaux de l'Instruction Physique. Constatant une inefficacité des moyens engagés par l'armée, il propose de concentrer les services dans les chefs-lieux de département, avec un sergent délégué par canton pour servir d'instructeur<sup>160</sup>. Un projet similaire, produit en 1927 par un dirigeant préparatiste nommé Dhénin, propose de rendre obligatoire au moins 50 cours de préparation militaire par an, pour les jeunes hommes de 16 à 20 ans, avec un corps « d'instituteurs des adultes de campagne », basés dans chaque canton, et formés dans les Centres d'Instruction Physiques<sup>161</sup>.

Cette polarisation par canton, présente dans les projets mais aussi, pour partie, dans les faits, répond à un certain nombre de contraintes dans les villages des campagnes isolées. Lors d'un congrès national de l'USPMF en 1912, une commission spéciale est chargée de réfléchir à la problématique rurale. Le rapport conclue au manque global de moyens et préconise de se concentrer sur les procédés les moins coûteux, notamment l'éducation physique sans appareils, l'éducation morale et civique, ainsi que le tir, notamment à la carabine. Les travaux de la commission évoquent des solutions pour le matériel, avec des agrès rudimentaires « que pourrait établir le menuisier du village », mais la question du personnel d'instruction est rédhibitoire dans des petits villages, surtout lorsque la région ne compte pas de garnison militaire. Les seuls soldats disponibles sont les gendarmes et les anciens gradés, mais ils ne sont pas toujours motivés par cette tâche. Une solution proposée est là encore de concentrer les personnels disponibles et les infrastructures – c'est-à-dire un stade, un gymnase, un stand – au chef-lieu de canton<sup>162</sup>. Le manque de jeunes hommes par commune, et leur éloignement dans certains villages très dispersés, rend aussi difficile l'organisation de cours réguliers, même quand il existe une société.

L'approche géographique doit donc croiser des approches statistiques et des approches plus qualitatives, sous peine de ne pas comprendre les véritables ressorts de l'organisation associative. On constate ainsi que le phénomène préparatiste est surtout organisé autour des chefs-lieux et des bourgs, non pas tellement à cause de déterminations géographiques, mais

---

<sup>157</sup> A. CHERON, *Discours de M. Adolphe Chéron...*, op. cit., p. 170.

<sup>158</sup> A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

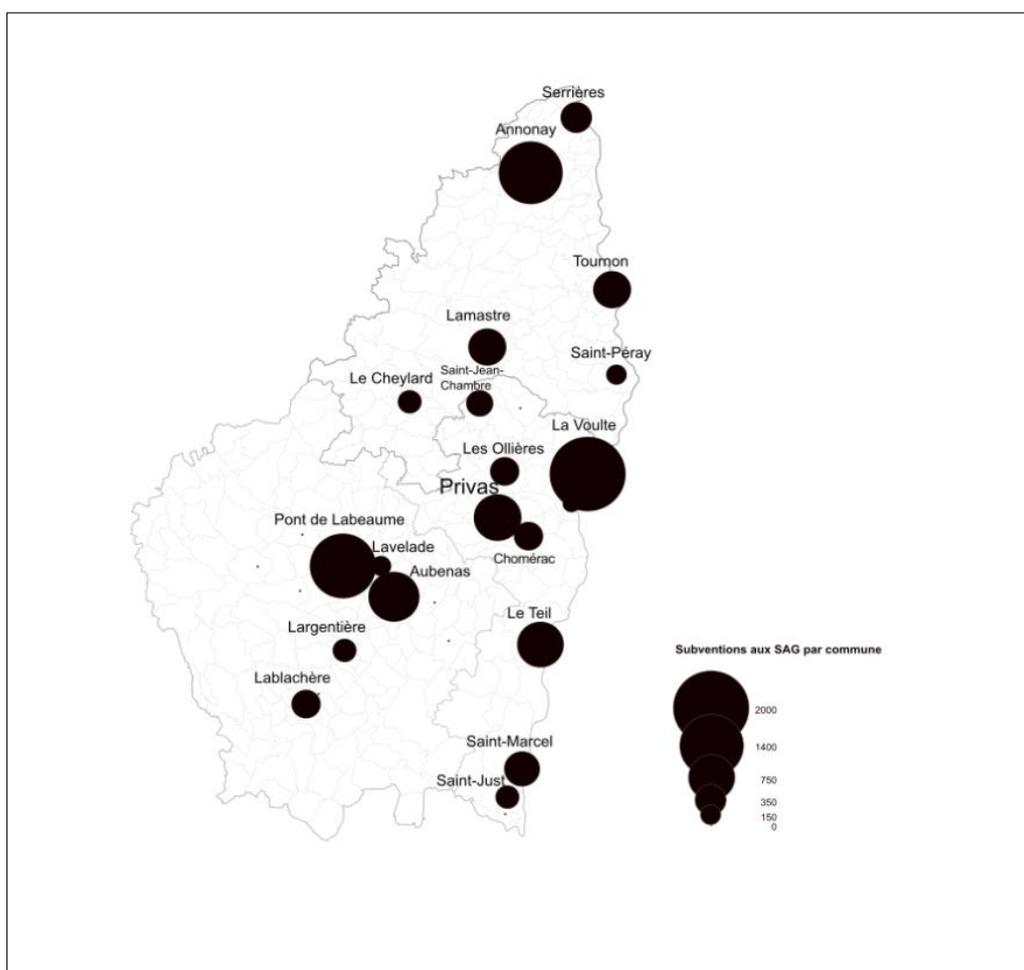
<sup>159</sup> S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>160</sup> *Le Soldat...*, mars 1927.

<sup>161</sup> *Ibid.*, mai 1927.

<sup>162</sup> *Ibid.*, décembre 1912.

parce que ce sont les seuls lieux où peuvent se réunir suffisamment de jeunes hommes d'une même classe, avec les instructeurs et les infrastructures nécessaires. Si l'on considère un département très rural comme l'Ardèche, la carte des subventions aux sociétés agréées par communes en 1926 (subventions en partie corrélées au nombre de brevets obtenus) montre surtout une présence le long du Rhône industrialisé, dans les pôles urbains (Annonay, Tournon, Aubenas) et dans les chefs-lieux, avec des clubs qui fonctionnent à la fois grâce aux employés et ouvriers décrits plus hauts, mais qui drainent aussi la population campagnarde intéressée dans les alentours. La partie cévenole reste quasiment vide d'associations, tout comme le plateau à l'Ouest du département<sup>163</sup>.



Carte 4 : subventions aux SAG de l'Ardèche en 1926

<sup>163</sup> A.D.A. 4M 235-238, « Sociétés de tir, d'instruction militaire et de gymnastique (1871-1932) ».

### 3. Des associations aux profils différenciés

Cette différenciation géographique s'accompagne aussi d'une différenciation par type d'associations. Une première typologie peut se fonder sur la nature des activités, en postulant que des pratiques différentes induisent une sociologie et des structures qui diffèrent. C'est une approche de ce genre qui est à l'origine de l'invention du terme de « sociétés conscriptives » par Pierre Arnaud dans les années 1980, en les distinguant des jeux traditionnels, des arts académiques, des sports mécaniques et des sports anglais<sup>164</sup>. Une autre façon de comparer les clubs et de se focaliser davantage sur le type d'encadrement et de direction. À propos du rugby, Jean-Pierre Augustin et Alain Garrigou avaient caractérisés quatre types de clubs : un modèle « notabiliaire », dirigés par des notables avec des positions politiques et économiques préexistantes ; un modèle municipal ; un modèle communautaire et un modèle d'entreprise ou corporatif<sup>165</sup>. Cette approche a été précisée par Philippe Tichit à partir du cas de plus de 200 clubs dans quatre communes du Nord, de l'entre-deux-guerres jusqu'aux années 1980. Selon lui, trois types de clubs se distinguent sur le même modèle, soit notabiliaires autour de l'influence personnelle des dirigeants ; soit municipaux, avec une direction intimement liée à la mairie ; soit communautaires, quand les dirigeants « ne se distinguent pas des pratiquants ». Dans le détail, la typologie de l'encadrement peut être affinée pour la région, avec des clubs non déclarés qui restent nombreux, des clubs « autonomes », des clubs municipaux, des clubs d'entreprises soit patronaux soit syndicaux, des clubs notabiliaires, des associations scolaires et des patronages catholiques<sup>166</sup>.

Cette typologie semble s'appliquer assez bien au mouvement préparatiste, dont la structure associative reste globalement assez semblable à celle du mouvement sportif, malgré des différences sociologiques. On pourrait rajouter une typologie diachronique sommaire, entre d'une part des associations essentiellement fondées sur des liens interpersonnels, qui ont périclité après la Seconde Guerre mondiale et qui n'ont pas connu de renouvellement générationnel, et celles qui ont su se transformer en véritables institutions associatives, durables dans le temps, parce qu'elles répondaient à un besoin social plus large, qui dépassait le seul contexte de la Troisième République, marqué notamment par les enjeux militaires et hygiénistes. Cette distinction fondamentale pourrait aussi se résumer dans l'opération plus ou moins réussie de séparation du « double corps » des présidents<sup>167</sup>. La différence peut par exemple se faire entre l'USEPPSM qui a presque disparu – malgré une existence nominale –,

---

<sup>164</sup> P. ARNAUD, « La trame et la chaîne : le réseau des sociétés conscriptives (1870-1890) », *art. cit.*

<sup>165</sup> Alain GARRIGOU et Jean-Pierre AUGUSTIN, *Le rugby démêlé : essai sur les associations sportives, le Pouvoir et les Notables*, Bordeaux, Le Mascaret, 1985.

<sup>166</sup> Philippe TICHIT, *Industrialisation et dynamique sociale de développement des activités physiques. Étude comparative de quatre communes du département du Nord : Anzin, Caudry, Denain, St-Amand-les-Eaux (1901-1980)*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sud, 1997, p. 361-362.

<sup>167</sup> Pour reprendre la formule bien connue : Ernst Hartwig KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique du Moyen-Âge*, traduit par Nicole GENET et traduit par Jean-Philippe GENET, Paris, Gallimard, 1989.

à la fois à cause de la mort d'Adolphe Chéron et de l'évolution du contexte militaire, rendant son objectif caduc, alors qu'une fédération comme l'USGF a su se renouveler, malgré la mort de Cazalet, en abandonnant ses ambitions civiques au profit de la dimension sportive, en particulier après la Seconde Guerre mondiale. Cette distinction peut tout-à-fait fonctionner au niveau local, et explique la présence, encore aujourd'hui, de clubs sportifs ayant conservé leur nom originel, désormais désuet, comme « Avant-garde », « la Gauloise » ou « En Avant ».

Ces formes de typologie, utilisés comme des idéaltypes, invitent en définitive à dépasser l'utilisation d'indicateurs trop généraux pour rendre compte d'une vie associative éminemment complexe et diverse. L'échelle du département semble trop large à bien des égards, tandis que la limite de la commune n'est pas forcément la plus pertinente, alors que l'entité associative elle-même semble parfois introduire une illusion d'unité trompeuse. À l'inverse, les différentes composantes des champs associatifs locaux sont parfois plus imbriquées qu'une approche typologique pourrait le laisser penser. La vie associative observée du point de vue des individus montrerait ainsi à coup sûr des distinctions artificielles, puisque de nombreux sportifs et dirigeants sont membres de plusieurs clubs et de plusieurs fédérations à la fois. Cette histoire de parcours associatifs individuels, difficile à cause du manque de documents facilement accessibles, reste encore à écrire.

Malgré tout, des exemples locaux donnent des indications sur ce phénomène. Les deux sociétés de Montbéliard, la société de tir et la société de gymnastique, sont intimement liées et les deux associations œuvrent en bonne entente, en se prêtant mutuellement leurs installations, comme le racontent André Péchin et Henri Bader et dans leur témoignage<sup>168</sup>. L'espace local est composé d'alliances et d'oppositions fluctuantes entre différentes associations qui se partagent un même groupe de jeunes hommes. La vie mouvementée du club vosgien le « Stade Senonais », racontée par son bulletin *Le Stadiste*, est un bon exemple<sup>169</sup>. En 1931, les clubs de la petite ville coexistent en bonne entente. Une « reine des sports » est élue lors d'une soirée réunissant 500 personnes, après la projection d'un film « documentaire et sportif », suivi d'un concert, puis d'une représentation théâtrale. La fête se conclue par la vente aux enchères d'un « superbe lapin ». L'élection est organisée par des délégués des cinq sociétés sportives de Senones : le Club sportif, les Éclaireurs de France, « la Jeunesse senonaise », la société de tir, le « Sport-Boules », et le Stade Senonais. Preuve de cette vie en bonne intelligence, les adhérents du Stade ont droit à une réduction de 50% sur leur cotisation à la société mixte de tir<sup>170</sup>. Les choses se tendent l'année suivante, avec la création par des sociétaires mécontents d'un club de football dissident, « la Jeunesse sportive senonaise », dont la direction est manifestement composée de plusieurs instituteurs, qui réactivent une société

---

<sup>168</sup> ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 6AV133, « Entretiens » ; ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 58S 1-134, « Fonds Pechin (société de tir, préparation militaire, la Gauloise, Marcel Richardot) ».

<sup>169</sup> A.D.V. JPI 1310/1, *Le Stadiste*, Bulletin du Stade Sénonais, 1931-1938.

<sup>170</sup> *Ibid.*, n. 4, avril 1931.

de gymnastique en sommeil depuis la guerre<sup>171</sup>. L'opposition semble relever de certains désaccords politiques. Les jeunes en viennent aux mains : le président du stade Verlot parle d'une agression « à la manière d'Hitler<sup>172</sup> ». La société de tir semble retirer son soutien au Stade, avec l'annulation de la réduction, ce qui provoque les foudres de Verlot qui les traite « d'incapables<sup>173</sup> ». En 1937, une affiche évoquée dans le journal semble montrer que la « Jeunesse sportive senonaise<sup>174</sup> » s'occupe également de préparation militaire. Un espace sportif local limité, avec une compétition pour attirer les pratiquants (le vivier de jeunes hommes dans les années 1930 étant particulièrement réduit) peut donc se recomposer principalement selon des liens interpersonnels, selon des contextes très particuliers qui ne peuvent pas être appréhendés de manière globale, sans simplifications réductrices et trompeuses, par des typologies, qu'elles soient géographiques, ou qu'elles distinguent les encadrements et les pratiques.

C. Un mouvement rural sans paysans : de l'approche géographique à l'approche sociologique

1. *Le nombre trompeur de sociétés dans les villages*

Le cas de l'Ardèche suggère que le mouvement n'est pas inexistant dans les départements ruraux ; mais cette constatation n'est pas forcément synonyme de développement des pratiques conscriptives dans les campagnes, puisqu'elles se concentrent dans les chefs-lieux et les bourgs, particulièrement pour ce qui concerne les brevets. La définition de la catégorie « rurale » pose ainsi problème : les campagnes du bassin parisien ne sont pas les mêmes que dans le Massif central. Un village majoritairement agricole n'est pas non plus un bourg rural industriel desservi par le train. La géographie rurale contemporaine préfère d'ailleurs s'intéresser aux ruralités au pluriel, pour mieux souligner leur diversité<sup>175</sup>. La définition par la seule densité de population des communes semble alors insuffisante, sans même parler des différences de systèmes agricoles. S'intéresser aux seules données de population des communes d'implantation peut produire de larges illusions statistiques, en particulier si l'on garde à l'esprit les réserves émises sur la focalisation sur la commune et le département ainsi que sur l'unité toute relative de la forme associative elle-même.

L'analyse des quelques 6 000 demandes d'agrément avant 1913 montre que 50% des dossiers émanent de sociétés dont le siège est situé dans une commune de moins de 2 000 habitants. La médiane de la taille des communes dans laquelle une société a fait une demande tourne autour

---

<sup>171</sup> A.D.V. JPI 1310/1, *Le Stadiste*, Bulletin du Stade Sénonais, n. 19, juillet 1932.

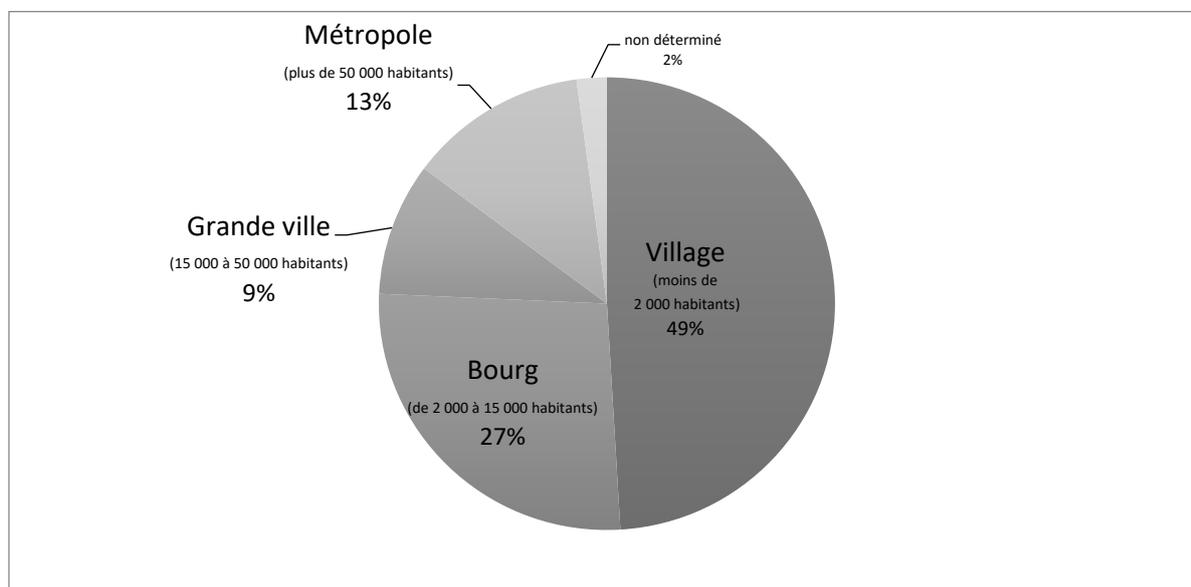
<sup>172</sup> *Ibid.*, n. 21, septembre 1932.

<sup>173</sup> *Ibid.*, n. 42, mai 1934.

<sup>174</sup> *Ibid.*, n. 68, septembre-octobre 1937.

<sup>175</sup> Voir par exemple : Jean-Benoît BOURON et Pierre-Marie GEORGES, *Les territoires ruraux en France : une géographie des ruralités contemporaines*, Paris, Ellipses, 2015, p. 62.

de 1 900 habitants. Cette proportion correspond globalement à la part de la population rurale avant 1914, qui tourne autour de 55%<sup>176</sup>. Près d'un tiers des demandes (32%) émanent même d'un petit village de moins de 1 000 habitants.



**Tableau 29 : proportion des communes rurales dans les demandes d'agrément avant 1914**

Mais cet indicateur est là aussi très imprécis, puisque de très petites communes peuvent en réalité se trouver à quelques kilomètres de grands centres industriels, et il serait difficile de parler d'un espace local rural. Néanmoins, près de 4 000 demandes viennent d'une ville de moins de 5 000 habitants (66%), ce qui renforce l'image d'un tissu associatif préparatiste (et de ses périphéries sportives, dans le cas des SAG) largement structuré autour des chefs-lieux et des bourgs ruraux, et pas seulement dans les grandes villes. Le poids de ces métropoles apparaît là-encore, même si l'importance du réseau urbain semble beaucoup moins marquée numériquement dans le total des associations agréées que dans la proportion des brevets obtenus. La présence de garnisons militaires et de nombreux instructeurs disponibles ainsi que la concentration des jeunes hommes donnent des éléments d'explication à ce phénomène. Il faut bien garder à l'esprit que le nombre d'adhérents d'une association diffère fortement entre une société postscolaire de tir dans un petit village et une société urbaine prospère, qui obtient plusieurs dizaines de brevets chaque année. Ces quelques chiffres montrent néanmoins la large diffusion géographique des pratiques conscriptives, même si certaines catégories de la population, y compris dans les campagnes, ne s'intègrent pas à ces associations.

<sup>176</sup> A. PROST, *Les français de la Belle Époque...*, op. cit., p. 21.

Taille de la ville	Nombre de demandes	Pourcentage des demandes
Village (moins de 2 000 habitants)	2965	49,1%
Bourg (de 2 000 à 15 000 habitants)	1610	26,6%
Grande ville (15 000 à 50 000 habitants)	574	9,5%
Métropole (plus de 50 000 habitants)	766	12,7%
Données non établies	129	2,1%
<b>Total général</b>	6044	100,00%

Tableau 30 : nombre de demandes d'agrément et taille des communes avant 1914

## 2. Les paysans, le temps libre et la vie associative

De nombreuses interventions de parlementaires, tout au long de la période, prennent la défense des ruraux, censés être désavantagés par rapport aux urbains, notamment à cause des transports<sup>177</sup>. Mais la confusion est assez large sur le terme, car il peut aussi bien désigner les salariés des petits bourgs ruraux que les paysans. Or Tony Froissart a montré le « non-sport » dans les campagnes agricoles dans le cas de la Seine-et-Oise<sup>178</sup> : la rareté des agriculteurs dans les sociétés préparatistes frappe en effet l'observateur, à une époque, avant 1914, où les actifs agricoles représentent encore plus du tiers de la population active. Le calendrier agricole semble en effet mal adapté au temps de la vie associative, en particulier dans les régions d'élevage, tandis que les loisirs restent largement encadrés par le calendrier des fêtes communautaires. Cette inadaptation passe souvent pour de l'indifférence pour les dirigeants associatifs. Il est difficile de l'analyser a posteriori, faute de témoignage direct des paysans eux-mêmes. En 1890, le lieutenant-colonel qui dirige la société mixte de tir du 103e régiment territorial de Montbrison (Loire) se désole :

*« Les exercices de tir ne sont pas suivis dans cette section qui recrute en grande partie parmi les populations agricoles des environs de Montbrison. Ces populations, malgré tous nos encouragements, ne fréquentent pas le stand et me paraissent ne prendre que fort peu d'intérêt aux exercices de tir. »*

<sup>177</sup> Voir par exemple la proposition de loi déposée par les députés Georges Bureau (Seine-Inférieure) et Justin Godart (Rhône) de réduire le prix des trains et de rendre gratuit le couvert à la caserne lors des épreuves du BAM pour lutter contre l'avantage des urbains sur les ruraux. *Journal Officiel*, Chambre, 26 janvier 1911, p. 311.

<sup>178</sup> T. FROISSART, *L'impasse...*, op. cit., p. 136.

Il propose ainsi de déplacer le concours de tir annuel dans un autre lieu selon lui plus propice, à Chazelles-sur-Lyon<sup>179</sup>. À Racécourt, dans les Vosges, l'instituteur note en 1903-1904 dans un cahier de compte de la société de tir qu'il vaudrait mieux organiser les exercices de tir pour adultes à l'extérieur. Selon lui « le tir au dehors est préférable au tir en chambre (ce n'est qu'en cas de mauvais temps qu'on tirerait en classe) ». L'horaire le plus adapté serait de 6h à 7h du matin, car l'après-midi le champ de tir est trop exposé au soleil et qu'à « 4 ou 5h du soir, les tireurs sont la plupart absents », ce qui s'explique vraisemblablement par l'activité agricole, notamment l'élevage et le rythme contraignant de la surveillance et de la traite des animaux<sup>180</sup>. La question du temps libre des paysans est fondamentale. Marie-Dominique Amaouche-Antoine avait déjà noté l'importance du lien entre salariat, temps libre et associationnisme, à propos des sociétés musicales dans les villages de l'Aude durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les associations sont en effet surtout concentrées dans les bourgs administratifs et industriels, dans les villages de la plaine viticole, mais pratiquement absents dans les villages de polyculture. Les explications qu'elles avancent semblent pouvoir s'étendre aux associations sportives et préparatistes. Le manque de voies de transports rend difficiles les déplacements pour aller suivre régulièrement les séances. D'autre part, l'aisance matérielle incertaine des petits paysans et le manque de monnaie rend trop coûteux l'achat de la tenue et de l'instrument, ainsi que la cotisation annuelle. Le temps libre est enfin limité au dimanche et aux jours de fêtes, et non pas aux soirées, tandis qu'une certaine « mentalité rurale » de soumission des jeunes hommes à leur père ne permet pas la même indépendance matérielle que celle des jeunes salariés des villes et des bourgs. Il est impensable de disposer de temps libre « à délai régulier alors que la communauté vit au rythme d'un travail censé ne pas laisser de répit : l'élevage. S'y soustraire serait mettre en cause toute l'économie de la communauté<sup>181</sup> ». Jean-Claude Farcy a évoqué un processus d'émancipation des jeunes hommes au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment en matière d'amour et de loisirs, tout en mettant en garde de ne pas en « exagérer » les proportions<sup>182</sup>, notamment dans le cas du prolétariat rural, salarié mais fortement encadré dans le cadre de travail que sont les fermes.

Il existe néanmoins des contre-exemples de sociétés préparatistes essentiellement rurales et composées de paysans, quand le contexte local particulier s'y prête. À Saint-Julien (canton de Villefranche, dans le Rhône), une société de tir, les « francs-tireurs Beaujolais », est composée à l'origine, en 1877, du maire et de l'instituteur, secrétaire, mais aussi d'une majorité de propriétaires rentiers et de cultivateurs. En 1889, les « nouveaux statuts » imprimés mentionnent la devise *Pro patria ludendo*<sup>183</sup>. Malgré tout, des renseignements du

---

<sup>179</sup> A.D.L. 4M 305, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Montbrison (1878-1932) ».

<sup>180</sup> A.D.V. 262J, « Société scolaire et civile de tir de Racécourt ».

<sup>181</sup> M.-D. AMAOUCHE-ANTOINE, « Les sociétés musicales dans les villages de l'Aude durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », p. 447.

<sup>182</sup> J.-C. FARCY, *La jeunesse rurale dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle...*, op. cit., p. 201.

<sup>183</sup> A.D.R. 4M 540, « Associations (1880-1920) ».

mairie en 1912 indiquent une « société actuellement en voie de dissolution », en sommeil depuis six ans, qui passe de se reformer éventuellement « comme société post-scolaire<sup>184</sup> ». À Ampuis, toujours dans le Rhône, la liste des membres datée de 1889 indique 30 cultivateurs et un cantonnier. Les tirs se font sur la propriété du directeur de tir, un dénommé Janet, les dimanches à partir de midi<sup>185</sup>. En 1892, la société prospère puisqu'elle compte une centaine de membres, ce qui est important pour un gros village d'environ 1 500 habitants. Beaucoup des tireurs ont plus de 40 ans, ce qui semble indiquer une association de passe-temps peu marqué par l'aspect militaire. Environ 60% des membres sont agriculteurs, le reste de la société étant composée de petits artisans et commerçants ruraux (boulangers, maçons etc.)<sup>186</sup>. En 1912, il y a encore selon la préfecture une centaine de tireurs inscrits à la société, qui a été agréée en 1909 (n. 2559). Mais elle ne survit pas à la guerre, puisque le dossier préfectoral mentionne une dissolution le « 17 avril 1921 », avec un versement de « tout ce qu'elle possédait à la société d'encouragement aux écoles laïques<sup>187</sup> ».

Les archives d'une petite école de campagne, à Vincly (237 habitants en 1891), à une trentaine de kilomètres de Saint-Omer dans le Pas-de-Calais, conservent le carnet consignait la vie de la société de tir scolaire (qui concerne aussi les adultes) dans les années 1890. Fondée à l'initiative de l'instituteur, elle est principalement composée d'agriculteurs. Pour le premier concours en février 1894, les prix sont, dans l'ordre, un lapin, un litre de vin, une pièce d'un franc. Selon le carnet, une douzaine de tireurs s'exercent régulièrement (avec plus de 10 tirs consécutifs) ; 14 ont tiré une ou deux fois et ne sont pas revenus ; les autres n'ont jamais tiré. Les statuts prévoient un concours des sociétaires de « Pâques au mardi de la Ducasse », avec une remise de prix le 14 juillet ; en parallèles, un concours « aux étrangers » est organisé dans la cour de l'école, de 11h30 à 13h30 en hiver et de 16h à 20h en été, et plus spécialement le dimanche de 13h à 15h<sup>188</sup>. C'est là le modèle de ces petites sociétés rurales de la Belle Époque, qui sont accessibles aux paysans de la localité. La société de tir « l'Union Fraternelle » donne un autre exemple typique. La société fonctionne à Arcon (Loire), localité d'environ 400 habitants en 1911, à 20 km à l'Ouest de Roanne et à 60 km au Sud-Est de Vichy. L'Union est fondée en 1900 et reçoit cinq fusils mis à disposition par l'armée en août 1900. La liste des 42 membres fondateurs mentionne 34 cultivateurs. Elle semble bien implantée, puisqu'elle est toujours mentionnée sur les listes des sociétés agréées du département en 1924<sup>189</sup>.

Le modèle de la « Société de préparation et de perfectionnement militaire de Charmois-l'Orgueilleux » (Vosges) semble plus rare, mais suggère un modèle de société dans les petits

---

<sup>184</sup> A.D.R. 4M 546, « Associations (1884-1904) ».

<sup>185</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>186</sup> A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

<sup>187</sup> A.D.R. 4M 546, « Associations (1884-1904) ».

<sup>188</sup> A.D.P.D.C. E-DEPOT 862/R/1, « Commune de Vincly ».

<sup>189</sup> A.D.L. 4 M 306, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Roanne, 1880-1939. ».

bourgs ruraux. La commune compte en effet 983 habitants en 1911. Le bureau, élu lors de la fondation en 1910 sur l'initiative d'un officier de réserve, est présidé par le maire qui est agriculteur, comme le vice-président et le trésorier, tandis que l'instituteur en retraite fait fonction de secrétaire. Les instructeurs sont le maréchal-ferrant et un agriculteur, ancien sous-officier. La société draine la population des alentours avec 110 membres en 1910 (25 civils, 20 jeunes, 65 cotisants), effectifs qui passent à 149 en 1912 (35 civils, 19 jeunes, 87 membres, 8 militaires de l'active). La société dispose d'un local où « se font les théories, conférences, exercices sur la carte », d'un stand à 200 mètres construit en 1910, ainsi que d'un terrain d'exercice et d'un gymnase aménagé grâce au soutien de la mairie. En 1912, cinq exercices de lecture de carte, 21 séances de gymnastique et 14 marches sont organisées pour les jeunes hommes. Lors de la vingtaine de séance de tirs, le nombre de sociétaires présents oscille entre 18 et 35. La société est active, avec environ une trentaine de cartouches brûlées par tireur. Elle reçoit 4 000 munitions en 1913, et plus de 2 500 en 1914. Mais ce genre de société typiquement préparatiste, en plein essor dans les années précédant 1914, ne semble que rarement subsister sous cette forme dans les campagnes après la guerre<sup>190</sup>.

---

<sup>190</sup> A.D.V. 1J 1262, « Société de préparation et de perfectionnement militaire de Charmois-l'Orgueilleux (1910-1921) ».

## Chapitre 8. « De l'école au régiment » : le monde scolaire et les pratiques conscriptives

Le rôle des instituteurs et le poids du monde scolaire est une caractéristique essentielle du mouvement préparatiste. Il s'inscrit dans le contexte d'un associationnisme para-scolaire très large, qui ne se réduit pas à la seule question de l'éducation physique. L'enseignement militaire se déploie à l'intérieur même de l'école, des années 1880 aux années 1910, mais également aux alentours des écoles, dans de petites associations créées et dirigées par les instituteurs. Cette implication manifeste des instituteurs dans les sociétés de tir, de gymnastique et d'instruction militaire semble largement oubliée, alors qu'elle est essentielle au mouvement préparatiste.

Étudier la préparation militaire permet ainsi d'apporter quelques éléments à l'histoire des instituteurs et de la militarisation de l'école. Le cas du tir scolaire est particulièrement intéressant à cet égard. C'est une pratique qui devient massive dans les années 1900-1910, et qui montre l'apogée de la militarisation de l'école durant cette période, à rebours de l'idée d'une démilitarisation linéaire à partir de la fin des bataillons scolaires dans les années 1890.

La Première Guerre mondiale provoque au contraire une large démilitarisation de l'école, qui n'est cependant pas complète. Ainsi, l'engagement des instituteurs dans le mouvement préparatiste est un phénomène qui permet aussi d'aborder les questions de patriotisme, de pacifisme, d'antimilitarisme des instituteurs dans l'entre-deux-guerres, en apportant quelques éléments de réflexion à un sujet polémique et largement étudié dans l'historiographie.

Mais plus largement, et de façon peut-être plus originale, le rôle des instituteurs dans le mouvement préparatiste éclaire leur importance dans la vie culturelle durant la Troisième République. C'est l'époque durant laquelle se constituent les bases du réseau associatif en France, et les instituteurs sont parties prenantes de cette dynamique. Les pratiques conscriptives, largement encouragées avant la Grande Guerre, s'inscrivent en effet pleinement dans le projet républicain de l'éducation populaire, qui diffuse de nouvelles pratiques et de nouvelles formes de sociabilités.

C'est particulièrement vrai dans les campagnes. Par le biais des pratiques conscriptives, développées jusque dans des petits villages, le monde scolaire fonctionne comme l'un des moteurs de l'introduction de l'associationnisme. De nombreuses initiatives aboutissent ainsi à la création de sociétés préparatistes qui se transforment souvent, dans l'entre-deux-guerres, en clubs sportifs.

## I. Les instituteurs, acteurs incontournables des sociétés préparatistes

### A. L'instituteur, omniprésent secrétaire des associations préparatistes

Avant 1914, l'instituteur et le sous-officier sont deux figures apparentées à « l'autorité de premier degré », selon l'expression de Jean-François Chanet. Le maître d'école est ainsi progressivement prié de « prendre en charge aussi la préparation de ses élèves, et même de ses anciens élèves, parfois réunis dans des sociétés post-scolaires de gymnastique et de tir, à leur future condition de soldat<sup>1</sup> ». De fait, les instituteurs sont omniprésents dans le mouvement préparatiste. Dans l'échantillon déjà cité<sup>2</sup>, environ 250 instituteurs sont membres d'un bureau associatif sur environ 3 700 individus, soit près de 7%, bien au-delà de leur poids dans la population active totale. Il faut en plus prendre compte la composition des directions associatives elles-mêmes, qui regroupent souvent plusieurs postes différents (secrétaire, trésoriers, adjoints), ce qui minimise leur présence. Le poste le plus fréquemment attribué est celui de secrétaire : la parfaite maîtrise du français et de l'écriture sont des compétences utiles à la vie associative. Sur 636 membres recensés sur toute la période comme « secrétaire » ou ses dérivés (dont « secrétaire-trésorier », dénomination fréquente dans l'Est de la France), les instituteurs représentent même plus de 16% du total. On peut donc sans risque avancer qu'au moins une société préparatiste sur dix comprend un instituteur dans son équipe de direction. 55 instituteurs sont aussi présidents d'une association, soit environ 8% de l'échantillon, ce qui montre leur importance numérique dans le mouvement mais aussi leur magistère moral, en particulier dans les petits villages. La place des instituteurs est centrale avant 1914 : si l'on ne considère que la période 1900-1918, sur environ 1 600 membres de bureaux, environ 10% sont des instituteurs. La lutte d'influence entre les groupes laïques et les groupes catholiques, en particulier dans les années 1900-1910, est un ressort fondamental de cet engagement<sup>3</sup>. On peut même vraisemblablement avancer que l'apogée du mouvement préparatiste dans les années 1900-1910 est provoqué en grande partie par l'engagement massif des instituteurs, à l'école et en dehors. On ne trouve plus que 5% d'instituteurs pour l'entre-deux-guerres (avec, il est vrai, un échantillon moins significatif de 51 individus sur 966). Mais globalement la forte présence des instituteurs dans ce mouvement associatif est indéniable, sans même évoquer leur rôle dans la conduite de l'enseignement militaire ou paramilitaire dans l'espace proprement scolaire (gymnastique, exercices et manœuvres, bataillons scolaires, tir scolaire).

Leur rôle est central dans la vie associative. À Loisey dans la Meuse, une société de tir, « la Fraternelle », est fondée lors d'une réunion en novembre 1908, qui se tient à 15 heures dans une salle de l'école mixte. Le maire, un notaire, est choisi comme président d'honneur. Un « propriétaire » nommé Victor Petitjean devient président, secondé par un « rentier ». Rémy

---

<sup>1</sup> Jean-François CHANET, « La fêrule et le galon », *Le Mouvement Social*, n° 224-3, 2008, p. 105-122.

<sup>2</sup> Voir le détail de l'échantillon dans le chapitre 7, et des précisions en annexes.

<sup>3</sup> Pour de plus amples développements sur ce point important, se reporter au chapitre au chapitre 10.

Léonce, instituteur, est secrétaire de la société, assisté par l'épicier, tandis que le buraliste et un vigneron prennent le rôle de trésorier et de trésoriers adjoints. Les commissaires de tir, chargés de veiller au bon déroulement des exercices pour éviter les accidents, sont respectivement ouvrier agricole, maçon, ouvrier d'usine et manœuvre<sup>4</sup>. À Ventron (Vosges), le comité de la société de gymnastique en 1914 est présidé également par le maire, assisté de trois vice-présidents industriels, négociant et capitaine des douanes. Le receveur des postes est secrétaire, et un employé de tissage sert de trésorier. L'instituteur a ici un rôle plus technique de directeur de la gymnastique, tandis que le facteur assure la fonction de moniteur. Le secrétaire de mairie est directeur du tir, assisté par le brigadier forestier, désigné comme « officier du tir<sup>5</sup> ». Ces deux exemples de petites sociétés rurales semblent emblématiques du rôle des instituteurs, personnages incontournables dans les petits villages, avec un rôle plus ou moins discret, à côté des petites notabilités de la localité.

Les maîtres d'école jouent aussi, souvent, un rôle d'initiative, d'instigateur de nouvelles pratiques, même s'ils ne prennent pas les fonctions de direction et choisissent parfois de se mettre en retrait. C'est ce que montrent les comptes-rendus des réunions de création. À Vincly – 237 habitants en 1891 – à une trentaine de kilomètres de Saint-Omer (Pas-de-Calais), le registre de la société est ouvert en 1893 sur un petit cahier et porte la signature du secrétaire Legrand, l'instituteur de la commune. 24 individus adhèrent à l'association lors d'une réunion tenue à 14h, à son initiative. Selon lui, le tir scolaire est obligatoire pour tous les enfants de 10 à 12 ans<sup>6</sup>, « mais il a pensé qu'il y avait utilité pour les adultes de prendre part à ce tir ». Les membres du conseil municipal de Vincly, le député Louis Boudenoot et un conseiller d'arrondissement sont mentionnés comme membres fondateurs. La liste des adhérents gonfle peu à peu pour atteindre une cinquantaine de membres en 1894. Un nouveau conseil est élu, présidé par un propriétaire de la commune, avec un cultivateur comme directeur du tir, tandis que l'instituteur devient le secrétaire-trésorier. Un concours des sociétaires est prévu de « Pâques au mardi de la Ducasse », avec remise de prix le 14 juillet. Le tir a lieu dans la cour de l'école, de 11h30 à 13h30 en hiver et de 16h à 20h en été, et plus spécialement le dimanche de 13h à 15h. En 1894, l'instituteur, visiblement habile tireur, remporte le premier prix du concours (une suspension), parmi la quinzaine de bibelots qui servent de récompenses (un réveil, une ménagère, un livre, une jardinière, des couverts, une pipe, etc.). 8 500 cartouches sont tirées, et la remise des prix le 14 juillet donne lieu à un discours du maire. Hors du concours annuel, une douzaine de tireurs s'entraînent régulièrement (plus de 10 tirs consécutifs) ; 14 ont tiré une ou deux fois et ne sont pas revenus ; les autres n'ont pas tiré. En 1896, une correspondance avec le député a pour objet l'obtention de médailles auprès du préfet, mais l'élu considère l'affaire comme difficile, « parce qu'actuellement presque toutes

---

<sup>4</sup> A.D.M. E-DEPOT 222/43, « Loisey, société de tir « La Fraternelle », fonctionnement : statuts ; réunions du comité : registre (1908-1951) ».

<sup>5</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>6</sup> C'est certainement une allusion à l'arrêté sur le tir scolaire en date du 27 juillet 1893.

les communes de France possèdent une société de tir<sup>7</sup> ». Le récit de création de l'association est similaire à Ventron (Vosges). Le 4 mai 1907, l'instituteur Jean-Baptiste Vernier est présent, avec le receveur des douanes. Le secrétaire de mairie assure le secrétariat de la réunion qui est présidée par le maire. Les statuts mentionnent que les « élèves des écoles communales et des cours d'adultes de garçons de Ventron pourront être exercés au tir ». 54 individus votent pour cette première assemblée générale. L'instituteur Vernier est élu avec 28 voix mais décline son mandat<sup>8</sup>.

Souvent, ce sont des instituteurs qui, par leur âge, n'ont pas fait l'armée, soit au titre du tirage au sort, soit grâce à la dispense accordée en 1889 par l'engagement décennal. C'est le cas pour l'instituteur Camille Doudoux, vice-président de la société de tir de Morley (Meuse) en 1911, né en 1868. Son fils Paul en revanche fait la Grande Guerre. Né en 1892, engagé volontaire en 1911, Paul Doudoux est sous-officier et grièvement blessé par balle en octobre 1914. Il perd l'usage de la jambe gauche, et meurt en 1930<sup>9</sup>. Son père reste néanmoins un cadre de la société jusque dans les années 1930, notamment comme président, avant de démissionner en 1933, à cause d'un déménagement, en remerciant le bureau pour le « meilleur souvenir des heureuses années passées en franche camaraderie<sup>10</sup> ». Picard, instituteur de Tendon (Vosges), dans son discours en 1900, appelle même les jeunes hommes qui reviennent du régiment à venir participer à la société de tir : « eux qui ont l'habitude du maniement du fusil viendraient nous apporter leur savoir-faire, et nous autres qui n'avons pas eu le bonheur de passer sous les drapeaux pour y recevoir de si bonnes leçons de tir, nous profiterions de leurs conseils et nous tâcherions de devenir plus habiles<sup>11</sup> ». La génération des jeunes instituteurs, nés après 1885, n'est donc pas du tout la même, de ce point de vue, que la génération précédente. Ils sont eux-mêmes passés par l'école républicaine, ont fait leur service militaire et participent à la Grande Guerre, à l'image de Jules Peugeot, premier tué du conflit, fils d'institutrice, lui-même ancien élève de l'école normale, et inscrit à la société de tir de Montbéliard<sup>12</sup>.

#### B. Les instituteurs et les pratiques conscriptives avant la guerre de 1914

Le patriotisme de ces instituteurs d'avant 1914 fait consensus dans l'historiographie, même si la question n'apparaît pas toujours bien en évidence, en particulier lorsque leur histoire se fonde sur des témoignages rétrospectifs. La génération des instituteurs nés dans les décennies

---

<sup>7</sup> A.D.P.D.C. E-DEPOT 862/R/1, « Commune de Vincly ».

<sup>8</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>9</sup> A.D.M. 1R 620, fiche matricule n. 1237.

<sup>10</sup> Comptes rendus, 1927-1939 (E-Dépôt 195). A.D.M. E-DEPOT 269/194-206, « Morley, société de tir ».

<sup>11</sup> A.D.V. 71J, « Société de tir de Tendon ».

<sup>12</sup> Selon le témoignage d'A. Péchin ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 6AV133, « Entretiens ». Feuillet matricule, archives départementales du territoire de Belfort, 1R 432 558.

1870-1880, passés par l'école des bataillons scolaires<sup>13</sup>, auraient eu un rapport plus distancié à l'armée, contrairement à leurs parents, et auraient glissé vers le pacifisme dans les années 1900-1910, abandonnant largement l'idée de revanche<sup>14</sup>. Ce pacifisme ne serait toutefois pas en contradiction avec un fort patriotisme défensif<sup>15</sup>. La présence massive des instituteurs dans le mouvement préparatiste semble pourtant montrer qu'ils étaient loin d'être antimilitaristes. Encore faudrait-il s'entendre sur une définition précise de ce terme : parle-t-on de refus de la hiérarchie militaire ou du refus du principe même de service militaire ? Si certains instituteurs peuvent effectivement sembler antimilitaristes au sens le plus strict dans les années 1910, ils sont dans le même temps nombreux à ne pas remettre en cause la nécessité de la formation militaire de la population. Les conclusions restent difficiles à tirer, faute de pouvoir proposer des quantifications des différents courants d'idées. À cet égard, la participation de nombreux instituteurs au mouvement préparatiste offre un observatoire privilégié. Cette présence ne permet pas d'évaluer globalement la militarisation du monde scolaire ; elle ne permet pas non plus de mesurer l'ampleur des différentes orientations idéologiques des instituteurs par rapport à l'armée. En revanche, elle permet d'offrir une description précise et concrète de certaines formes de militarisme, sans s'arrêter aux questions théoriques.

Les exemples d'instituteurs patriotes et zélés qui s'investissent dans le mouvement préparatiste sont en effet nombreux, même si leurs fonctions ne disent pas nécessairement l'essentiel de leurs convictions, puisqu'elles relèvent largement d'une sollicitation institutionnelle<sup>16</sup>. Un instituteur de la Gironde, dénommé François Léonard, est mentionné en février 1913 pour une lettre de félicitations, comme « dévoué avec un zèle au-dessus de tout éloge ». Il est président d'une société préparatiste mais aussi président de la fédération des SAG de l'arrondissement<sup>17</sup>. À Goussaincourt (Meuse), une société de tir scolaire et post-scolaire est créée en décembre 1907. L'école communale sert de siège social. L'assemblée générale du 30 octobre 1911 mentionne l'instituteur Onésime Maginot, de la classe 1898<sup>18</sup>, comme secrétaire et trésorier. En 1914 les renseignements préfectoraux mentionnent que « la sentinelle meusienne » a obtenu un brevet d'aptitude militaire, en pratiquant le tir et la gymnastique « avec et sans appareils sous la direction d'un instructeur ancien militaire ». L'instituteur remplit les fonctions de secrétaire, trésorier et directeur de tir. Il « dirige les séances et les exercices de tir de la section scolaire à la carabine et de la section post-scolaire au fusil Lebel » et « participe à l'organisation des séances et des concours, tient la

---

<sup>13</sup> Dont certains ont plutôt été tentés par le boulangisme, avant de s'orienter davantage, mais plus tardivement, vers le socialisme : Jérôme KROP, *Les fondateurs de l'école républicaine : La première génération des instituteurs sous la IIIe République*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Histoire et civilisations », 2017, p. 225-256.

<sup>14</sup> Idée elle-même largement relativisée par ailleurs : B. JOLY, « La France et la Revanche (1871-1914) », *art. cit.*

<sup>15</sup> J. OZOUF et M. OZOUF, *La république des instituteurs...*, *op. cit.*, p. 169-178.

<sup>16</sup> Voir les chapitre 1 et 2 sur les volets scolaires de la politique de préparation militaire avant 1914.

<sup>17</sup> Courrier du sous-préfet, 26 février 1913. A.D.G. 1R 102, « Préparation militaire : récompenses ».

<sup>18</sup> A.D.V. 1R 503, numéro matricule 391.

comptabilité, fait la correspondance, dresse les rapports<sup>19</sup> ». À Ventron (Vosges), en 1913, la société est agréée et un instituteur « en congé », nommé Louis Roussel, artilleur et sous-officier<sup>20</sup>, intègre l'association et devient moniteur de gymnastique<sup>21</sup>.

Les archives associatives, rares mais précieuses, permettent de montrer les pratiques conscriptives relativement oubliées, au sein de sociétés scolaires ou post-scolaires, qui mettent des images sur des considérations abstraites à propos du patriotisme ou du pacifisme des instituteurs. Une société de tir, « la Sentinelle », est fondée à l'école primaire de Cousances-les-Forges (Meuse), le 7 décembre 1907, soit juste après la circulaire Briand sur le tir scolaire. Selon le carnet de SAG, la société est agréée en juin 1909. L'initiative a certain succès dans cette commune de moins de 2000 habitants, puisqu'au début de l'année, 67 membres sont adhérents, dont 19 jeunes hommes de 17 ans ou plus ; à la fin de l'année, 95 individus sont inscrits, dont 28 adolescents. Essentiellement tournée vers les jeunes hommes avant leur départ au régiment, la société continue sa progression avec 116 membres fin 1910, 123 adhérents l'année suivante, et même 194 à la fin de 1913, avant de redescendre à 155 membres au 1<sup>er</sup> juin 1914, ce qui peut largement s'expliquer par le départ au régiment de la classe d'âge initiale. En 1922, 55 membres sont encore inscrits, dont deux membres de 15-17 ans et cinq jeunes gens n'ayant pas encore fait leur régiment. Le stand de tir a été créé dès 1909, en partie sur un terrain appartenant au président, en profitant d'un reliquat d'une cinquantaine de francs laissé par une « ancienne société » de tir laissée en sommeil, et d'une subvention annuelle de la commune de 50 francs. Deux fusils sont prêtés par l'armée. La société se procure le matériel nécessaire au tir (fanions et drapeaux pour communiquer entre les tireurs et les pointeurs sur la cible, une table pour noter les résultats). Les 6 200 cartouches tirées au cours de l'année 1913 donnent une idée de l'activité de la société. « Deux poteaux, un mât » ont aussi été construits pour les cours de gymnastique, qui débute dès 1910, en complément de marches, de mars à juillet, ainsi que des exercices de lecture de cartes topographiques (« voies de communication », « cours d'eau » etc.). En 1913, « le mercredi et le samedi de chaque semaine, lecture de la carte, explication de la théorie ». Le dimanche est consacré aux « mouvements d'exercices militaires » et à la gymnastique, au tir et aux marches. Une trentaine de jeunes suivent régulièrement les séances, ce qui aboutit à 2 BAM obtenus en 1914 par deux jeunes hommes nommés Louis Simon et Henri Leblanc, affectés dans l'infanterie<sup>22</sup>.

Autre exemple, en Ardèche, « l'Alerte de Crussol », fondée en 1911 à Guilherand, dans la région de Valence, par des instituteurs. Elle s'adresse aux élèves des écoles publiques de trois communes limitrophes. La société a « pour but de préparer les jeunes gens au service militaire

---

<sup>19</sup> A.D.M. E-DEPOT 159/32, « Goussaincourt, société de tir. (1907-1914) ».

<sup>20</sup> Il est cité à l'ordre du régiment et décoré de la croix de guerre en 1918. A.D.V. 1R 1619-116265 feuillet matricule numéro 1277.

<sup>21</sup> Cahier des comptes rendus des assemblées générales. A.D.V. 258J 8, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>22</sup> A.D.M. 1364 W 3 ET 7, « Société de tir "la sentinelle" de l'école primaire de Cousances-les-Forges ».

et de développer les qualités d'entraînement de ceux qui ont servi », selon un rapport de 1912 sur la société à propos de son fonctionnement et des « services rendus à l'enseignement primaire », rédigé afin d'obtenir des récompenses. Trois instructeurs sont désignés par l'armée, un officier de réserve est chargé de l'éducation physique, un maréchal des logis s'occupe de l'enseignement de l'hygiène et de la topographie, tandis qu'un ancien sous-officier dirige le tir. Les séances ont lieu tous les quinze jours, toutes les semaines « à partir de Pâques ». Selon le rapport, l'enseignement est essentiellement centré sur « les exercices de gymnastique suédoise et les leçons pratiques de tir à la carabine ». Un autre rapport du maire datant de 1914 évoque plusieurs BAM obtenus, avec des cours « soit à Beaugard, soit à l'école de garçons à Saint-Péray » et des tirs organisés au grand stand du Polygone à Valence<sup>23</sup>. Plusieurs clichés photographiques donnent aussi des images de ces exercices de tir à la carabine dans les cours d'écoles des années 1900-1910, comme l'instituteur Chambon de Désaignes (Ardèche) posant avec ses élèves et le matériel de tir en 1910<sup>24</sup>.



**Figure 32 : un tir scolaire. Un instituteur et sa classe en Ardèche (photographie, 1910)**

---

<sup>23</sup> A.D.A. 2Z 664, « Sociétés privées, sportives, de gymnastique, de préparation militaire : instructions, correspondance, agréments, listes, récompenses (1904-1940) ».

<sup>24</sup> Photo prise par Auguste Damond, garde-chasse à Désaignes et photographe amateur. Cliché issu des fonds de l'association mémoire de la Drôme, référence 17MDDEVE4.

À Montpezat (Ardèche), la *Pro Patria* est une petite société préparatiste présidée par le percepteur. Le receveur buraliste est secrétaire, assisté par un commerçant du nom de Brun, qui devient ensuite le président de la société en 1913. Les deux instituteurs, Sartre et Rieu, sont trésoriers et directeurs effectifs des cours. Vaïsse, lieutenant de gendarmerie à Thueyts, sert d'instructeur militaire. La société dispose, selon les informations notées dans le carnet de SAG<sup>25</sup>, d'un chevalet, d'une carabine et d'un pistolet de tir, ainsi qu'un drapeau en soie, « modèle de l'armée ». Les jeunes gens s'exercent sur un pré communal attenant à l'école. Un stand est ensuite construit pour tirer au fusil Lebel. Trois armes sont mises à disposition par l'armée. La gymnastique est aussi pratiquée dans « un local sablé de 16 mètres de long sur 7 mètres de large où se trouvent quelques agrès de gymnastique : barre fixe, trapèze, anneaux et corde lisse », ainsi que de « barres doubles mobiles à hauteur variable », de « cordes lisses », d'un « boulet de lancement ». Ce matériel a vraisemblablement été acquis en 1911 grâce au don des « amis de la préparation militaire », groupe gravitant autour de l'USPMF, qui envoie du matériel « sur demandes des instituteurs pour des œuvres post-scolaires ayant ouvert un cours préparatoire au brevet d'aptitude militaire<sup>26</sup> ». Les exercices varient entre marches, « éducation physique / préparation militaire », tir et lecture de carte, avec entre une dizaine et une trentaine de jeux hommes qui y assistent régulièrement. La société, qui semble assez typique de ces sociétés préparatistes dans les bourgs ruraux, obtient plusieurs récompenses officielles, avec notamment une lettre de félicitations du ministre à l'instituteur Rieu, secrétaire et directeur de la société.



Figure 33 : carte de combattant d'un instituteur ardéchois, 1930.

<sup>25</sup> Carnet de SAG. Archives municipales de Montpezat-sous-Bauzon (Ardèche).

<sup>26</sup> La société de Montpezat est citée en décembre 1911. *Le Soldat...*, décembre 1911.

Cet instituteur, né en 1886, né à Ucel (un village à une vingtaine de kilomètres de Montpezat), participe aux combats de la Grande Guerre (voir ci-dessus sa carte d'ancien combattant<sup>27</sup>). Le second instituteur de la société, né en 1863, est trop ancien pour partir au front<sup>28</sup> ; le nom de Louis Brun, le président de la société, né en 1878, est inscrit sur le monument aux morts de la commune. Cet exemple montre aussi le choc de la guerre : les jeunes hommes préparés à la guerre endossent l'uniforme, tout comme la plupart de leurs instructeurs, et beaucoup ne reviennent pas. Le retour de guerre se pose ainsi d'une manière toute particulière.

### C. L'instituteur ancien combattant

Le phénomène préparatiste en milieu scolaire ou para-scolaire permet dans le même temps d'éclairer d'un jour nouveau la question de la démilitarisation de l'école. L'idée d'une école complètement démilitarisée après la Première Guerre mondiale doit ainsi certainement être tempérée, tant subsistent des éléments militaires gravitant autour des écoles. Une historiographie renouvelée montre aussi une vision plus nuancée du pacifisme des instituteurs de l'entre-deux-guerres, loin de la vision caricaturale qui a pu prévaloir à cause de la défaite de 1940 et des accusations qui en ont découlé. Olivier Loubes montre ainsi une « rétrogradation dans l'ordre des respects » du patriotisme des maîtres d'école, au « profit de la paix », évoquant une « patrie descendue de l'estrade », mais qui n'a pas pour autant disparue<sup>29</sup>. Le devoir militaire semble être considéré d'une manière similaire : désacralisé, déconsidéré peut-être, mais non pas combattu ni encore moins abandonné. Mona L. Siegel a aussi montré que si des courants syndicaux d'enseignants ont été très radicalement pacifistes, comme le S.N. (Syndicat National), nombreux ont aussi été les enseignants conscients du danger fasciste, toujours patriotes et résolus au devoir militaire<sup>30</sup>. Enfin, comme le note Emmanuel Saint-Fuscien, à propos des reconfigurations pédagogiques produites par la guerre, « l'évolution politique des maîtres vers le pacifisme n'empêche pas l'appropriation de mots ou de gestes empruntés à la guerre<sup>31</sup> ». D'autre part, les instituteurs occupent dans l'entre-deux-guerres une place très importante dans le mouvement associatif en général, en particulier dans les mouvements communistes et dans la « constellation républicaine-laïque<sup>32</sup> », grâce à leur maîtrise du langage et leur savoir-faire d'organisation. Ils sont nombreux dans les sociétés savantes, les groupes d'éducation populaire et les associations de loisirs extra-

---

<sup>27</sup> A.D.A. 1197 W 10-252.

<sup>28</sup> Selon le recensement de 1911 de Montpezat-sous-Bauzon. A.D.A. 6M 098.

<sup>29</sup> Olivier LOUBES, *L'école, l'identité, la nation. Histoire d'un entre-deux-France, 1914-1940*, Paris, Belin, 2017, p. 175 et 277.

<sup>30</sup> Mona L. SIEGEL, *The Moral Disarmament of France: Education, Pacifism, and Patriotism, 1914-1940*, Cambridge, Royaume-Uni, 2004.

<sup>31</sup> En citant précisément un exemple de tir scolaire organisé par un instituteur en 1924. E. SAINT-FUSCIEN, « Ce que la guerre fait à l'institution », *art. cit.*, p. 17.

<sup>32</sup> Laurent FRAJERMAN, « L'engagement des enseignants (1918-1968). Figures et modalités », *Histoire de l'éducation*, 117, 1 janvier 2008, p. 57-96.

scolaires. Ils sont de plus des figures marquantes du mouvement des anciens combattants, avec près de 23 000 instituteurs qui reviennent du front<sup>33</sup>. Comme le montre Emmanuel Saint-Fuscien, c'est, dans une certaine mesure, « un soldat comme un autre », malgré les quelques 7 500 instituteurs tués et 10 000 blessés sur près de 35 000 mobilisés, soit l'une des professions les plus touchées en proportion. La question du réinvestissement de ces poilus-maîtres d'école se pose ainsi du point de vue de la pédagogie<sup>34</sup>. Mais la question de l'évolution du rapport à l'armée et au devoir militaire se pose également, en particulier chez les instituteurs qui ne se syndiquent pas. Certains sont pacifistes mais ne deviennent pas pour autant antimilitaristes, au nom du principe central de la doctrine préparatiste : *si vis pacem, para bellum*. Ces différents éléments – patriotisme, engagement associatif, expérience de la guerre – expliquent dans une certaine mesure la présence continuée des instituteurs dans le mouvement préparatiste de l'entre-deux-guerres, avec une nouvelle figure qui apparaît, celle de l'instituteur héros de guerre.

À Ventron (Vosges), le bureau de la société de gymnastique après la guerre reste quasiment identique à celui de 1914. Adolphe Leroy, instituteur manifestement trop âgé pour partir au front, est toujours directeur de la gymnastique. Son fils, André Leroy, né en 1898, croix de guerre avec étoile de bronze<sup>35</sup>, et lui aussi instituteur, devient moniteur de gymnastique jusqu'en 1927. Des adieux sont alors adressés lors de l'assemblée générale à Adolphe Leroy qui part à la retraite, accompagnés de remerciements pour son fils, mentionné comme instituteur, qui l'a « secondé comme moniteur » jusqu'à ce qu'il soit muté. Pour les remplacer, trois nouveaux membres intègrent la société, qui se transforme peu à peu en intégrant le ski, sans pour autant abandonner les pratiques conscriptives. Un directeur et un contremaître de tissage sont élus à l'unanimité, ainsi qu'Auguste Martin, le directeur d'école, qui devient l'officier de tir jusqu'en 1934. Il dirige aussi la gymnastique. À son départ de la commune en 1936, un garde forestier intègre la société, tout comme le nouvel instituteur, Pierre Bolle. Ce dernier est mentionné dans les archives comme le dirigeant de la société, et des brevets militaires sont à nouveau obtenus par de jeunes sociétaires au sein de l'association. Dans un autre document de la fin des années 1930, mentionnant ses états de service pour demander une décoration, Bolle est aussi cité comme sergent-chef d'artillerie, ayant dirigé depuis 1934 respectivement 61 séances de gymnastique et 64 cours de préparation militaire, ce qui lui vaut la médaille d'argent de l'éducation physique. Il conduit aussi les jeunes sociétaires tirer trois

---

<sup>33</sup> Galit HADDAD, « Chapitre 10. 1914-1918 : Un «défaitisme» des enseignants de l'école républicaine ? Le pacifisme des instituteurs et institutrices français face à la guerre », in Jean-François CONDETTE (éd.), *Les Écoles dans la guerre : Acteurs et institutions éducatives dans les tourmentes guerrières (XVIIe-XXe siècles)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Histoire et civilisations », 2016, p. 233-254.

<sup>34</sup> Emmanuel SAINT-FUSCIEN, « Chapitre 9. Les instituteurs combattants de la Grande Guerre : Des soldats comme les autres ? », in Jean-François CONDETTE (éd.), *Les Écoles dans la guerre : Acteurs et institutions éducatives dans les tourmentes guerrières (XVIIe-XXe siècles)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Histoire et civilisations », 2016, p. 215-232.

<sup>35</sup> A.D.V. R1743-116714, matricule n. 878.

fois au stand de Saulxures en 1939<sup>36</sup>. Le cas de la société de Ventron, loin d'être une exception, montre donc trois générations d'instituteurs préparatistes qui assurent à tour de rôle la fonction de directeur dans la société préparatiste et sportive de la commune.

À Dommartin-lès-Remiremont (Vosges), le bureau de la société de tir « Vigilante » comprend toujours l'instituteur Alphonse Lecomte en 1920, qui occupe la fonction de secrétaire-directeur. En 1928, c'est Georges Baguet, lui aussi instituteur, qui joue ce rôle dans l'association. Il est lui-même lieutenant de réserve et médaillé d'or de l'éducation physique en 1930, ce qui montre son investissement reconnu dans le mouvement préparatiste. En 1931, il est remplacé pour quelques années par un autre instituteur, Pierre Thiéry, né en 1898, blessé au chemin des Dames en 1918, croix de guerre avec étoile de bronze et médaille militaire, cité en 1919 comme un « chasseur plein d'allant et d'enthousiasme<sup>37</sup> ». Il devient lui-même « secrétaire honoraire » et remplacé et par un nouvel instituteur, Georges Beugnot, en 1936. Ce dernier est encore mentionné comme « directeur de la préparation militaire » en 1939, et les papiers de l'association le mentionnent encore comme secrétaire de la société en 1951. La tradition qui fait de l'instituteur un membre important de l'association s'est donc prolongée durant tout l'entre-deux-guerres, quand bien même les activités ont évolué vers un caractère plus sportif, avec l'ouverture d'une section de football à la fin des années 1930<sup>38</sup>. La Première Guerre mondiale ne semble donc pas avoir entraîné la fin de la participation des instituteurs dans le mouvement préparatiste, notamment dans les pôles locaux où ces pratiques sont restées vivantes au moins jusqu'aux années 1930, même si le phénomène est moins massif que dans les années 1900-1910.

## II. Le fusil sous le préau de l'école : les sociétés « post-scolaire de tir »

### A. Le tir scolaire, une pratique massive avant-guerre

Les instituteurs jouent un rôle important dans la sphère associative du mouvement préparatiste. Pour établir un ordre d'idée statistique, on peut se fier à l'échantillon statistique précédemment cité qui suggère une proportion d'au moins 15% d'instituteurs parmi les secrétaires dans les bureaux de direction des sociétés préparatistes ; en extrapolant le chiffre sur les 7 500 à 9 000 sociétés préparatistes de l'avant 1914, on peut estimer le nombre d'instituteurs véritablement engagés dans ce mouvement associatif à au moins 1 000 ou 1 500 individus, soit moins de 5% de la profession. Si ce chiffre n'est pas très fiable, il donne un

---

<sup>36</sup> Notamment 258J 5 Carnets des sociétés agréées par le Département de la guerre (S.A.G.) : minutes. 3 exemplaires (1907-1933) et 258J 7, procès-verbaux des assemblées générales (1907-1939). A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>37</sup> A.D.V. 1R1736-116690, matricule n. 960.

<sup>38</sup> Notamment le carnet de SAG (tenu de 1909 à 1940). A.D.V. 30J2, « Société de tir la Vigilante ».

aperçu sur un phénomène qui n'est pas négligeable, mais qui semble loin d'être généralisé, à part dans certaines régions.

En revanche, les pratiques conscriptives sont largement répandues en milieu scolaire avant 1914, dans des proportions bien supérieures, notamment en ce qui concerne le tir scolaire. Le parallèle avec la gymnastique semble pertinent : si le nombre de gymnastes inscrits dans des sociétés reste faible et ne dépasse certainement pas les 100 000 individus en 1914, au moment de l'apogée de l'USGF<sup>39</sup>, il dépasse le million de jeunes gymnastes dans les cours d'école dès les années 1880, suite à l'obligation proclamée par la loi George<sup>40</sup>. Avant l'inflexion pédagogique de 1892 en direction des jeux scolaires<sup>41</sup>, les manuels d'exercices officiels qui sont publiés ne laissent guère de doute sur la fonction conscriptive de l'enseignement de la gymnastique<sup>42</sup>. Le manuel de 1910 encourage encore les marches et les excursions, avec des exercices de repérages topographiques, et des manœuvres si possible. Alors largement démilitarisée par rapport aux années 1880-1890, l'éducation physique scolaire n'en est pas pour autant antimilitariste, loin s'en faut<sup>43</sup>. Mais dans les années 1900, selon le rapport du docteur Lachaud de 1908, qui se montre particulièrement sévère vis-à-vis de la situation, « dans les 36.000 communes de France, à part l'exception des grandes villes, il n'est fait aucun enseignement physique, malgré la loi touchant l'enseignement, dans les écoles communales ». Le député avoue néanmoins que le ministère n'a pas de chiffres précis à communiquer sur la situation globale, puisque l'enseignement n'est pas obligatoirement donné par un moniteur spécial et ne donne donc pas lieu à un travail statistique particulier. En revanche, 360 moniteurs de gymnastique sont actifs dans les établissements secondaires de garçons (95 000 élèves), 218 pour les 26 000 élèves des écoles primaires supérieures, et 83 dans les écoles normales (4 446 élèves), ce qui laisse présager un certain développement de l'éducation physique en milieu scolaire<sup>44</sup>. Dans un rapport ultérieur, produit en 1916, Lachaud estime que les trois quarts des écoliers ne font pas de gymnastique : même avec cette

---

<sup>39</sup> Pour les calculs d'estimation, voir le chapitre 2.

<sup>40</sup> L. ARMAGNAC, « L'enseignement militaire à l'école », *art. cit.*

<sup>41</sup> MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, *Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires*, Paris, Imprimerie nationale, 1892.

<sup>42</sup> *Manuel de gymnastique (première partie) et des exercices militaires...*, *op. cit.* ; *Manuel de gymnastique et des exercices militaires*, 1889.

<sup>43</sup> « L'école du soldat présente, tant dans l'ordre serré que dans l'ordre dispersé, une application de la marche et de la course, et qu'elle doit être comprise dans l'éducation physique complète de la majorité des enfants en France ». MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires...*, *op. cit.*, p. 231.

<sup>44</sup> « Rapport n° 2102, annexe au procès-verbal de la 2° séance du 13 novembre 1908, rapport fait au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner 1° le projet de loi sur la préparation militaire (n° 1768) ; 2° la proposition de loi de M. Maurice Berteaux et plusieurs de ses collègues, sur la préparation militaire de la jeunesse (n° 849), par M. Lachaud, député », pp. 16-24. A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

estimation certainement sous-estimée, qui ne semble pas appuyée sur des données précises, plus d'un million d'écoliers seraient donc concernés<sup>45</sup>.

Dans le même temps, la pratique du tir scolaire est amplifiée. Initiée dans les années 1880-1890, elle était restée sans application de grande ampleur, malgré une politique volontariste qui s'était traduit par la distribution de 40 000 fusils et l'introduction des exercices dans les programmes scolaires en 1882, puis à nouveau en 1893 avec la mise au point de la carabine scolaire Flobert<sup>46</sup>. La loi militaire de 1905 qui réduit le temps de service remet la question à l'ordre du jour, ce qui se traduit par une circulaire encourageant le tir scolaire, puis par l'instruction de 1908 qui crée le BAM, le statut de SAG, mais aussi celui de SS (société scolaire)<sup>47</sup>. L'enquête lancée en 1909 par le ministère de l'Intérieur sur le tir scolaire<sup>48</sup> est riche d'enseignements sur ce point<sup>49</sup>.

Les rapports établis par les préfets donnent des éléments chiffrés. Sur les 71 réponses conservées, 40 évoquent l'existence d'au moins 3 500 sociétés scolaires et post-scolaires de tir (c'est-à-dire qui accueillent les adolescents sortis de l'école mais qui n'ont pas encore fait leur service militaire). Ces statistiques sont à considérer avec beaucoup de suspicion, parce que les préfets peuvent avoir intérêt à gonfler les chiffres pour souligner leur volontarisme, tandis que les catégories sont incertaines et mal maîtrisées par l'administration, ce qui peut aboutir au mélange des sociétés préparatistes et des sociétés spécifiquement scolaires. Néanmoins, une dizaine de préfets affirment que le département qu'ils administrent compte entre 100 et 200 sociétés (Saône-et-Loire, Seine, Vendée, Deux-Sèvres, Haute-Marne, Lot-et-Garonne, Doubs, Vienne, Finistère, Loire). Le préfet du Loiret se targue même de 245 sociétés scolaires et post-scolaires de tir (soit environ 75% des écoles concernées dans le département), tandis que plus de 300 sociétés fonctionneraient dans la Meurthe-et-Moselle, la Somme et l'Aisne. À Paris, selon l'inspecteur principal de l'éducation physique, les trois-quarts des écoles auraient également une société de tir scolaire ou post-scolaire (149/204). La Meurthe-et-Moselle semble détenir le record avec 385 sociétés scolaires et post-scolaires, même si la proportion sur les communes semble plus faible (environ deux tiers des 598 communes). Selon le préfet, les écoles encore non-concernées sont principalement des écoles trop petites ou des écoles mixtes dirigées par des institutrices, présentées comme incapables de donner l'enseignement du tir. « Je m'efforce d'autant plus de provoquer la création de

---

<sup>45</sup> « Proposition de loi instituant l'obligation de l'éducation physique, de la préparation au service militaire et organisant leur fonctionnement, présentée par M. Lachaud député », proposition n. 2828, annexe au procès-verbal de la séance du 27 novembre 1916, p. 4 (A.N. F/9/1433, « Préparation militaire »).

<sup>46</sup> Arrêté du 6 juillet 1882, paru au *Journal Officiel* du 7 juillet 1882, pp. 3612-3613 ; arrêté du 27 juillet 1893, paru au *Journal Officiel* du 28 juillet 1893, p. 3963. Pour de plus amples détails, se reporter au chapitre 1.

<sup>47</sup> Circulaire du 26 avril 1907 ; « instruction relative à l'organisation et au fonctionnement des sociétés de préparation et de perfectionnement militaires et à la délivrance du brevet d'aptitude militaire », 8 novembre 1908. Pour une analyse plus détaillée de cette politique volontariste, voir chapitre 2.

<sup>48</sup> A.N. F/1CI/201, « Extraits des rapports ».

<sup>49</sup> Ce point a été développé plus en détail dans un article : Lionel PABION, « L'école de la revanche ? le tir scolaire en France (1880-1920), 20 & 21. *Revue d'histoire*, 140, janvier-mars 2021, pp. 96-108.

sociétés de ce genre dirigées par des personnalités républicaines qu'elles sont appelées à contrebalancer l'influence des patronages cléricaux<sup>50</sup> », affirme-t-il. Ce rapport semble s'appuyer sur les statistiques précises établies par l'inspection primaire de Nancy en 1909. En détail, l'enseignement du tir est donné dans 70 écoles pour les circonscriptions Nord et Ouest, pour seulement 41 écoles dans le cas inverse. Il n'y a effectivement que deux communes hostiles à l'installation du tir scolaires, les autres refus étant justifiés par un manque de moyens, un manque d'élèves ou la présence d'une institutrice. Pour les circonscriptions Sud et Est, 35 écoles n'ont aucune société, ni de tir ni de préparation militaire. 30 établissements proposent un tir scolaire, tandis que dans 32 écoles le tir est également post-scolaire. Parmi elles, 8 écoles ont ouvert une société de préparation militaire<sup>51</sup>.

Le chiffre de 3 500 sociétés de tir scolaire ou post-scolaire dans le pays semble un minimum, comme le suggère l'absence de la réponse du département de Nord, où la pratique du tir est généralisée, ce qui augmenterait mécaniquement ce total. Le rapport du préfet de l'Ille-et-Vilaine est aussi manquant, alors que l'étude de Jean-Louis Gay-Lescot évoque 72 sociétés de tir pour 325 écoles publiques de garçons (22%) en 1909-1910, en se fondant sur le rapport de l'inspecteur d'académie au conseil général<sup>52</sup>. Cette proportion, bien moindre que les 75% du Loiret, est pourtant loin d'être négligeable, en particulier parce que le nombre d'écoles pratiquant le tir n'indiquent rien du nombre d'élèves qui reçoivent l'enseignement. Dans l'Ain, le rapport du préfet en décembre 1909 est très précis. Selon lui, il existe dans le département 14 sociétés de tir scolaire, 61 sociétés à la fois scolaires et post-scolaires, deux sociétés de tir uniquement post-scolaires, et 45 sociétés de tir mixtes (c'est-à-dire qui s'adressent aussi aux adultes). « L'abstention provient surtout de manque de ressources nécessaires pour les frais de première installation et d'entretien » estime-t-il, et « partout où ils sont organisés, les exercices de tir intéressent vivement les élèves et les jeunes gens ». Mais ce rapport est original dans la mesure où il évoque 44 écoles enseignant le tir sans qu'une société soit fondée, et ces pratiques n'apparaissent donc pas dans les statistiques<sup>53</sup>. Les instituteurs n'ont en effet pas nécessairement besoin de suivre des formalités pour faire fonctionner légalement une petite société de tir. La déclaration de l'association prévue par la loi 1901 n'est que facultative, et ne s'avère utile que pour acquérir la personnalité juridique (par exemple ici en rapport avec la question de la protection en cas d'accident). De plus, l'instruction de novembre 1908 crée les deux statuts de SAG (sociétés agréées par le ministre de la guerre) et de SS (sociétés scolaires), ces dernières étant « composées exclusivement de membres du corps enseignant et d'élèves, [qui] sont dispensées des formalités de l'agrément » (chapitre 2)<sup>54</sup>, tout en pouvant recevoir les avantages qui lui sont réservés (prêt d'armes, don

---

<sup>50</sup> A.N. F/1CI/201, « Extraits des rapports ».

<sup>51</sup> A.D.M.M. 1R 6, « Sociétés de tir, de gymnastique et de préparation militaire (1882-1938) ».

<sup>52</sup> Pierre ARNAUD (éd.), *Les athlètes...*, *op. cit.*, p. 125-140.

<sup>53</sup> A.N. F/1CI/201, « Extraits des rapports ».

<sup>54</sup> « Instruction relative à l'organisation et au fonctionnement des sociétés de préparation et de perfectionnement militaires et à la délivrance du brevet d'aptitude militaire », 8 novembre 1908.

de munitions, subventions). Ce cadre laisse donc une grande latitude aux instituteurs pour développer et propager l'enseignement du tir dans les proportions les plus larges possibles.

Cette ampleur du tir scolaire et parascolaire est aussi incarnée par le concours de l'USTF, qui devient un acteur scolaire important. 50 000 exemplaires d'un manuel sont imprimés par la fédération en 1898, et adressés personnellement à 42 000 instituteurs. En 1903, l'opération est répétée et amplifiée, avec un tirage à 80 000 exemplaires. Chaque année à partir de 1893, l'USTF organise un grand concours de tir scolaire, qui s'impose peu à peu comme un événement majeur. Réservé d'abord au secondaire, il s'étend et devient un « championnat des écoles primaires », dans lequel plusieurs centaines d'établissements et plusieurs milliers d'élèves rivalisent à distance chaque année. Plus de 2 500 écoles y auraient participé avant 1914. Les palmarès sont d'ailleurs reproduits régulièrement dans l'organe fédéral, *le Tir national*, qui détaille les résultats et les récompenses catégorie par catégories (écoles primaires, écoles supérieures, lycées et collèges, etc.) Rien que pour l'année 1914, 1 722 écoles et 8 610 élèves participent à la compétition<sup>55</sup>. Les tirs sont organisés par les instituteurs eux-mêmes, avec l'aide d'un réseau départemental de délégués de l'Union. La fédération met ensuite des récompenses à disposition des écoles et des meilleurs élèves, comme ce diplôme attribué à la société de tir de Millery (Meuse) en 1906, « classée 115 sur 886<sup>56</sup> ».

---

<sup>55</sup> Selon le député Lachaud, dans son rapport déjà cité. Proposition n. 2828, pp. 28-30. A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

<sup>56</sup> A.D.M.M. E-DEPOT 368 3R 1-2, « Société de tir de la commune de Millery (1905-1933) ».

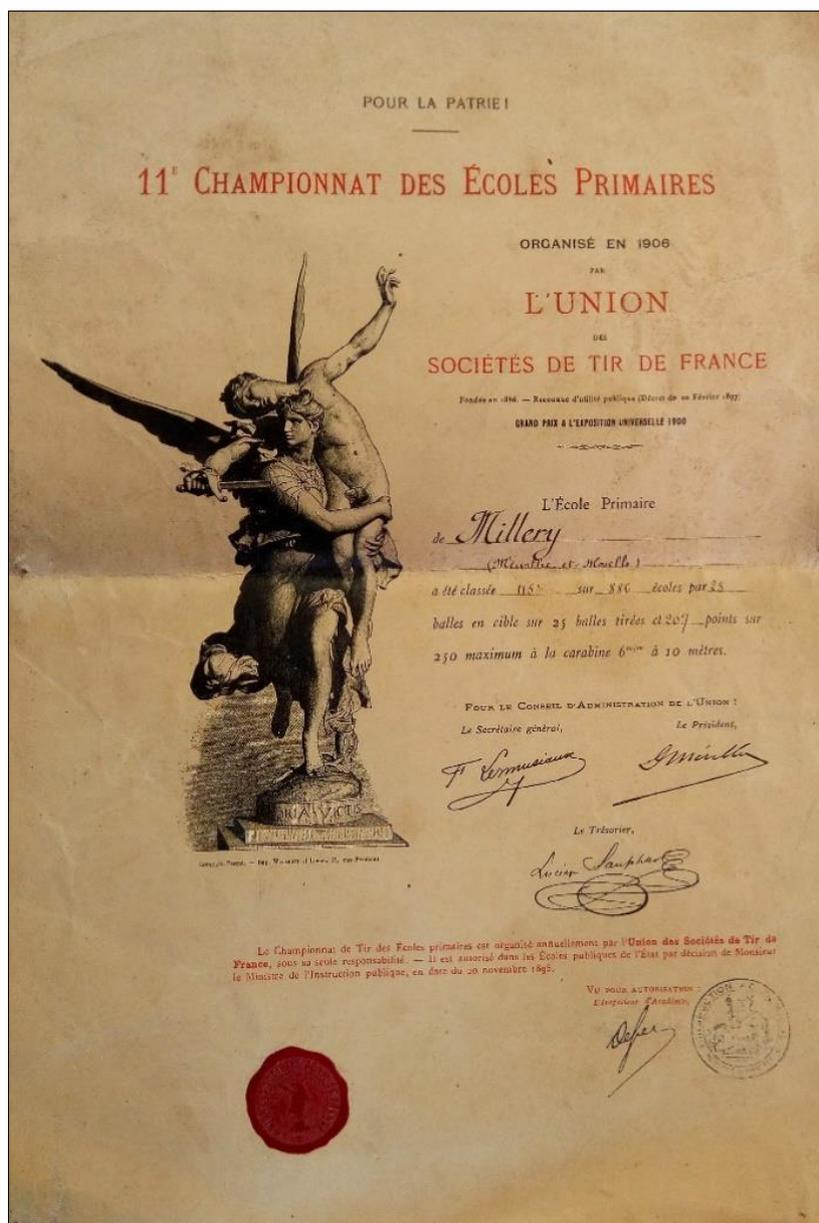


Figure 34 : diplôme de l'USTF attribué à la société de tir de Millery, 1906.

De manière générale, les sociétés scolaires et post-scolaires organisent des concours entre les élèves. La remise des prix devient un rituel important, calquée sur la remise des prix scolaires. *Le Moniteur de la société de tir et de préparation militaire de Blamont-Cirey* raconte ainsi le concours de tir scolaire organisé le 26 mai 1909 au stand de Blamont, sous la présidence de Pierron, inspecteur primaire. Les instituteurs et les autorités académiques déjeunent à l'Hôtel du Commerce, puis le champion de l'année précédente remet le drapeau au nouveau lauréat. L'inspecteur fait alors une allocution, « exprimant la certitude que les cadets d'aujourd'hui

feront preuve d'autant de patriotisme et d'endurance que leurs aînés » ; tout finit par un goûter, avec chocolat, brioches, madeleines et rafraichissements<sup>57</sup>.

Malgré tout le tir scolaire reste, on l'a vu, inégalement diffusé. La pratique est incontestablement massive, même si la proportion exacte reste difficile à mesurer. Certaines traces laissent à penser que le manque de moyens n'est pas le seul ressort d'un essor limité. La population, pour des raisons diverses, n'accueille pas toujours l'entraînement au tir avec bienveillance. Une société de tir est déclarée au lycée Ampère à Lyon, en 1907, sur l'initiative des enseignants. Mais dans un courrier de 1912, le proviseur affirme que « la société du tir du lycée Ampère n'a existé qu'une année, et est tombée faute d'adhérents. Les familles n'ont pas répondu à notre appel<sup>58</sup> ». Un autre exemple est donné par le département de la Drôme, dans lequel une centaine de réponses des maires à l'enquête de 1909 a été conservée par l'administration, soit de l'ordre d'un tiers des communes<sup>59</sup>. 24 déclarent une société fonctionnelle (dont 8 dans des chefs-lieux de canton) ; 34 communes envisagent ou ont déjà tenté la création sans succès, demandant renseignements ou aide supplémentaire. Mais une partie du département, au pied du Vercors et des Préalpes, est très rural et escarpé, et le tir est loin d'y prospérer. 22 communes invoquent le manque de population, une le manque de moyen, trois la dispersion territoriale rédhitoire des habitants, deux le manque de dirigeants, quatre la présence d'une société dans une commune voisine, et une dizaine d'autres des raisons diverses (travaux agricoles, manque de terrain disponible, etc.). Une seule réponse antimilitariste se démarque, émanant de la commune de Rochebrune (canton de Buis-les-Baronnies) :

*« Ce que tous les prolétaires souhaitent, Monsieur le Préfet, c'est le désarmement simultané des nations, qui se réalisera lorsque l'égoïste bourgeoisie européenne, classe dans laquelle se recrute la grande majorité des officiers, le voudra : elle comprend bien que la guerre, fléau légué par la barbarie, est une honte pour l'humanité civilisée et l'ennemie de la fraternité et de l'émancipation, que les armées formidables sont la cuirasse du despotisme. »*

La franchise de la réponse est d'autant plus rare qu'elle provoque un courroux prévisible de l'administration : une enquête est lancée, mais le sous-préfet conclue en juin 1909 au peu de dangerosité du secrétaire de mairie – auteur du courrier – qui est un « rêveur et non un militant<sup>60</sup> ». La question de la sincérité des réponses se pose néanmoins, et la mauvaise volonté voire l'hostilité des conseils municipaux n'apparaît pas toujours. L'invocation du manque de moyen est un argument d'autant plus commode qu'il est vraisemblable. En

---

<sup>57</sup> *Moniteur de la société de tir et de préparation militaire de Blamont-Cirey*, n. 17 mai-juin 1909. A.D.M.M. 1R7, « Sociétés de tir, de gymnastique et de préparation militaire (1885-1929) ».

<sup>58</sup> A.D.R. 4M 544, « 1908-1947 ».

<sup>59</sup> A.D.D. 11T 4 (ANCIENNE COTE), « Sociétés de préparation militaire généralités (1908-1914), sociétés de préparation militaire documents par communes, bataillons scolaires (1880-1890) ».

<sup>60</sup> Feuillet 463-465. *Ibid.*

décembre 1910, le préfet note des résultats assez satisfaisant pour les écoles primaires des circonscriptions de Valence et de Montélimar ; mais pour Nyons,

*« Les efforts du personnel enseignant sont demeurés infructueux. Les causes de cet échec sont communes à nombre d'écoles du département : dans les unes, l'effectif scolaire n'est pas suffisamment important pour permettre la création d'une société ; dans les autres, les ressources budgétaires de la commune sont trop faibles, pour qu'il soit possible de prélever la somme nécessaire aux frais de 1<sup>ère</sup> installation ; enfin, trop souvent, les habitants sont indifférents sinon hostiles à cet enseignement<sup>61</sup> ».*

L'administration et les instituteurs apparaissent alors comme de véritables missionnaires, qui usent de toute leur énergie pour développer ces pratiques nouvelles, alors que les populations se montrent sceptiques sur leur intérêt.

B. Le tir dans les amicales laïques et les sociétés de tir post-scolaires ; des associations de loisir (discours de l'instituteur)

Ce développement du tir scolaire s'appuie aussi sur le mouvement plus large qui, dès les années 1890, vise à prolonger l'instruction « de l'école au régiment ». L'expression fait florès avant 1914. Elle semble notamment avoir été popularisée par Fernand Buisson qui l'utilise, en 1894, à un congrès de la Ligue de l'Enseignement pour souligner la perte regrettable du savoir une fois que les élèves quittent les bancs de l'école. Les cours pour adultes, et l'éducation populaire en général, sont des éléments centraux du projet pédagogique des républicains dès les années 1890. Il s'agit de développer les cours pour adultes et adolescents, mais aussi les conférences populaires, les universités populaires, les séances de lecture publique, les œuvres auxiliaires de l'école (comme le sou des écoles). Cette ambition pédagogique se concrétise en particulier sous la houlette d'un personnage central et très actif dans le domaine de l'éducation populaire<sup>62</sup>, Édouard Petit (1858-1917), qui devient inspecteur général de l'enseignement primaire en 1900<sup>63</sup>. Or celui-ci se montre très favorable aux pratiques conscriptives, et notamment au tir scolaire et post-scolaire, au nom d'une conception de la citoyenneté qui inclut le devoir militaire. Son nom revient souvent dans les colonnes du *Soldat de demain*. Édouard Petit encourage ainsi l'introduction du tir dans les amicales d'anciens élèves et dans les amicales laïques, les fameuses « petites A », en documentant précisément ces pratiques dans ses rapports annuels sur l'éducation populaire. Il existe ainsi

---

<sup>61</sup> Minute d'une lettre du préfet adressée au ministre de l'Instruction, à propos du tir dans les écoles primaires, décembre 1910. A.D.D. 1R 523, « Préparation au BAM (1900-1914) ».

<sup>62</sup> Jean-François CONDETTE, « De l'école au régiment. Le réveil de l'éducation populaire républicaine (1894-1897) », in Carole CHRISTEN et Laurent BESSE (éd.), *Histoire de l'éducation populaire. 1815-1945 : perspectives françaises et internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2017, p. 221-236.

<sup>63</sup> Patrick DUBOIS, « PETIT (Édouard) », in *Le dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson : répertoire biographique des auteurs*, Publications de l'Institut national de recherche pédagogique., INRP, 2002, p. 115-116.

toute une nébuleuse de groupes scolaires ou para-scolaires pratiquant le tir à la carabine ou au fusil Lebel. Le tir est associé à d'autres activités à destination des adolescents avant leur service militaire. Le rapport d'Édouard Petit de 1911 sur l'éducation populaire est reproduit dans *la Revue Pédagogique*. Il existe selon lui à cette date 6 541 associations d'anciennes et d'anciens élèves en 1910-1911 (dont 4 534 de garçons) et 1 800 sociétés scolaires de tir ou post-scolaires de tir<sup>64</sup>, sans compter donc que de nombreuses petites A pratiquent aussi le tir, entre autres activités, sans donc se constituer spécifiquement en sociétés de tir. Le mouvement est en pleine croissance dans les années 1910, sous le double dynamique de l'approfondissement du mouvement préparatiste et de l'expansion du réseau de l'éducation populaire. Dans un de ses derniers ouvrages, paru en 1916, Édouard Petit évoque rétrospectivement le développement du mouvement préparatiste avant la guerre, affirmant qu'il était rassurant de voir « les instituteurs s'appliquer à se transformer en instructeurs », avec « quelle énergie, quel dévouement, quelle suite dans le labeur<sup>65</sup> ». Il mentionne le chiffre de 2 000 « sociétés scolaires ou post-scolaires de sports athlétiques, de tir, de préparation militaire » en 1914<sup>66</sup>. Cet ordre d'idée est repris dans une nécrologie parue dans *la Revue pédagogique* à l'occasion de sa mort, en 1917. L'article dépeint également un large mouvement de l'éducation populaire para-scolaire en 1914, avec 4 666 mutualités, 7 000 amicales et 2 875 patronages, destinés spécifiquement aux enfants<sup>67</sup>. Mais ce chiffre de 2 000 sociétés semble un repère au bas mot, puisqu'en plus des strictes sociétés préparatistes post-scolaires, de nombreuses amicales pratiquent le tir. Par exemple dans la Somme, selon le rapport du préfet pour mars-avril 1909,

*« Dans un grand nombre de cas c'est l'amicale des anciens élèves qui prend en charge tous les frais d'organisation. Généralement, elle met à la disposition des enfants arme et stand, fournit gratuitement les munitions et facilite ainsi grandement la tâche du maître<sup>68</sup>. »*

Selon lui, de nombreux instituteurs ont dû se débrouiller eux-mêmes, au « prix de sacrifices pécuniaires relativement lourds », pour organiser l'enseignement du tir aux adolescents. Le préfet fait également l'éloge de l'initiative, de la « persévérance » et du « dévouement » des instituteurs, organisant « concerts », « concours à la carabine », « quêtes » et démarches auprès des municipalités pour réunir les fonds nécessaires à l'installation d'une petite société. Selon lui, ils « y ont vu un moyen de plus de grouper les adultes qu'ils viennent de quitter et de maintenir au dehors l'influence morale et bienfaisante du maître ». Le tableau du préfet se termine par une description des tirs, « habituellement le dimanche après-midi », « presque

---

<sup>64</sup> Édouard PETIT, « L'éducation populaire en 1910-1911 », *Revue pédagogique*, 59-2, 1911, p. 373-390.

<sup>65</sup> É. PETIT, *De l'école à la guerre...*, op. cit., p. 8.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 269.

<sup>67</sup> Alix FONTAINE, « Édouard Petit », *Revue pédagogique*, 70-1, 1917, p. 338-344.

<sup>68</sup> A.N. F/1CI/201, « Extraits des Extraits des rapports des préfets. Sociétés de tir et de préparation militaire. (1909-1910) ».

partout » dans la cour de récréation de l'école, avec la création de concours dotés en récompense pour « rendre plus attrayant le nouvel enseignement<sup>69</sup> ».

De nombreux exemples plus précis corroborent les affirmations du préfet de la Somme. L'Association amicale des anciens élèves de l'école de Méricnies (Nord), est fondée essentiellement avec le but « de resserrer les liens de camaraderie contractés par ses membres sur les bancs de l'école, et de soutenir l'école laïque ». Mais à partir de 1910, la société s'est transformée en société de tir et « s'occupe principalement de l'enseignement et de la pratique du tir à la carabine pour les enfants fréquentant l'école et les anciens élèves », tandis que plusieurs membres suivent les cours de préparation militaire en complément, dans une société voisine, à Pont-à-Marcq<sup>70</sup>. Dans la Drôme, l'Association des anciens élèves et des amis de l'école laïque de Nyons est constituée en février 1914, avec des sections de bibliothèque populaire, de gymnastique et de tir ; l'organisation de fêtes sportives est aussi mentionnée dans les statuts<sup>71</sup>. Toujours dans la Drôme, une « Union sportive Roussettoise », « société amicale laïque de gymnastique et de préparation militaire », est fondée en juillet 1913 à Rousset. L'instituteur du village est président d'honneur de droit ; les réunions sont prévues le dimanche après-midi, pour se livrer « à des exercices de gymnastique et de tir, à des concours, à des promenades ». La cotisation mensuelle est assez faible (0.5 francs), ce qui attire 25 membres actifs, c'est-à-dire, selon le compte-rendu moral de l'association, « presque tous les jeunes de la commune et même quelques communes voisines ». Sous le préau de l'école, des barres parallèles sont installées, ainsi qu'une barre fixe, des anneaux de trapèze, une corde lisse. La société dispose aussi d'un stand de tir réduit et une carabine. « Les sociétaires sont heureux de recréer par des exercices physiques et des exercices de tir qui les préparent au service militaire. Ils se trouvent ainsi soustraits dans une bonne mesure à l'attraction des cafés<sup>72</sup> ».

Ces sociétés scolaires et post-scolaires permettent en effet aux instituteurs de garder une certaine influence morale et idéologique sur leurs anciens élèves. Les archives de la société scolaire et civile de tir de Racécourt dans les Vosges contiennent un petit carnet qui conserve les discours de l'instituteur sur la période 1905-1913. Pour la cérémonie de 1909 (la date est incertaine), une note indique « le drapeau de la France (sur le front de nos b[atiments]) ; discours de M. le président ; Chant ; discours [de l'instituteur] ; lecture du palmarès ; gloire aux vaillants du temps jadis », ce qui laisse imaginer l'ambiance solennelle et patriotique de l'évènement. L'instituteur insiste chaque année sur le remerciement aux membres honoraires et revient sur la vie de l'école, en déplorant par exemple l'absentéisme en 1906. Il encourage les jeunes gens à aller tirer au stand du chef-lieu de canton, Dompaire, affirmant que c'est

---

<sup>69</sup> A.N. F/1CI/201, « Extraits des Extraits des rapports des préfets. Sociétés de tir et de préparation militaire. (1909-1910) ».

<sup>70</sup> A.D.N. M 149/65, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Mecquignies-Roncq ».

<sup>71</sup> A.D.D. 3Z 8, « Sous-Préfecture de Nyons. Police administrative, Associations (1910-1925). »

<sup>72</sup> A.D.D. 4M 1711, « 1914 Union sportive roussettoise, société amicale laïque de gymnastique et de préparation militaire (1913-1914) ».

« une excellente chose de sortir de son trou ». En 1909, il rappelle aussi les avantages associés au brevet d'aptitude militaire. Son patriotisme se fait plus lyrique en référence aux tensions marocaines. En septembre 1911, quelques semaines après le coup d'Agadir, il affirme :

*« Sous peine d'être déchu ou de devenir l'esclave des autres nations la guerre devient parfois nécessaire. Elle est la pensée directrice de ces officiers et soldats français qui vont à travers l'Afrique, ou le Maroc, ou les colonies quelconques, porter au loin le renom et la gloire des idées françaises [...] Mais la gloire et le bonheur d'un homme comptent bien peu devant l'intérêt supérieur de la patrie »*

L'année suivante, le 15 septembre 1912, soit quelques semaines après le traité de Fès et l'installation du protectorat français au Maroc, il reste sur la même ligne :

*« Je ne veux pas redire aujourd'hui les nombreux avantages qui résultent de l'enseignement du tir ; chacun les connaît suffisamment ; il faut voir plus loin et plus haut que ces modestes prix étalés sur cette table ; il faut penser à la France qui compte sur des vaillants défenseurs et sur le dévouement de tous à l'heure du danger<sup>73</sup> ».*

Le tir scolaire est aussi souvent pris en charge par la société de tir du village, en particulier lorsque l'instituteur est un membre du bureau de l'association. Les archives des Vosges conservent quelques documents sur les remises de prix de la société « la Fraternelle » de Basse-sur-le-Rupt. L'instituteur note sur un carnet des éléments pour préparer son discours annuel. Le 13 octobre 1907, le docteur Gabriel « officier, médecin-major de l'armée territoriale » fait office de président pour la cérémonie. L'évènement débute en musique grâce au « bienveillant concours de la *Concordia*, harmonie de Trougemont ». Après une allocution du docteur et une Marseillaise, les prix du concours de tir sont délivrés, à la suite de l'annonce des lauréats du certificat d'études primaires et de la distribution des prix d'écriture (sur un sujet de morale). « Tout le monde sait, sans doute, » rappelle l'instituteur, « que notre société a reçu cette année le fusil modèle 1886, autrement dit fusil Lebel ; avec cette arme, la meilleure du monde nos tireurs ont obtenu de meilleurs résultats ». Il se désole néanmoins « qu'un certain nombre de jeunes gens, soldats de demain, s'abstiennent de nos exercices de tir, à leur portée, tandis que beaucoup de jeunes gens des localités voisines font des kilomètres pour venir à nous ».

*« Je félicite ces derniers au nom de la Patrie, dont ils vont être les dignes défenseurs, de même que j'adresse mes compliments à tous les jeunes gens de Basse-sur-le-Rupt qui, après avoir commencé à bien tirer étant écoliers, viennent à partir de 13 ans, dans la société de tir. Je les invite tous sans distinction à persévérer. A 20 ans, ils arriveront au régiment dans de*

---

<sup>73</sup> A.D.V. 262J, « Société scolaire et civile de tir de Racécourt ».

*bonnes conditions, et ils montreront qu'ils sont des patriotes autrement que du bout des lèvres*<sup>74</sup>. »

Ces témoignages, rares mais précieux, donnent un aperçu de ce que pouvait être la réalité concrète des activités conscriptives dans le milieu scolaire et para-scolaire dans les années 1900 et 1910. Ils donnent aussi accès à des discours d'instituteurs tenus hors de la salle de classe, et qui diffusent des éléments d'une culture militaire et patriotique<sup>75</sup>.

### C. Une certaine continuité dans l'entre-deux-guerres oubliée

La Première Guerre mondiale entraîne néanmoins de larges reconfigurations du monde scolaire, à commencer par un « deuil en partage », mais aussi une éventuelle « dédisciplinarisation<sup>76</sup> » des pratiques éducatives. Dans le même temps, « l'armée perd progressivement le monopole politique et pédagogique de l'éducation physique<sup>77</sup> » au début des années 1920. L'idée d'une éducation physique plus nettement détachée de la préparation militaire émerge. Malgré tout, comme le rappelle le rapport parlementaire d'Adolphe Chéron en décembre 1920, la priorité est de former massivement des moniteurs à l'école de Joinville, comme le prouve les 8 000 instituteurs passés par l'école entre 1918 et 1920 pour effectuer le stage prévu par la loi de 1905 ; selon lui, 7 000 moniteurs sont également formés sur la même période<sup>78</sup>. La démilitarisation manifeste de l'école dans l'après-guerre n'est pas donc une disparition pure et simple des enjeux et des pratiques militaires gravitant autour de l'école. Il existe malgré tout certains éléments de continuité sur le plan des activités conscriptives, même si le mouvement préparatiste scolaire et para-scolaire, massif avant 1914, change d'échelle et devient plus périphérique dans l'institution scolaire. Le tir scolaire ne disparaît par exemple pas dans l'entre-deux-guerres. Un nouveau manuel de tir scolaire est édité par l'USTF en 1922. C'est un « ouvrage édité spécialement pour les écoles primaires et offert en don à MM. les Instituteurs<sup>79</sup> ». Cette année-là, encore 900 écoles sont inscrites aux championnats scolaires organisés par la fédération<sup>80</sup>. Le déclin de la pratique est néanmoins manifeste, puisqu'en 1933, ce ne sont plus que 237 écoles primaires qui sont classées au concours de l'USTF<sup>81</sup>.

---

<sup>74</sup> A.D.V. 273J, « "La Fraternelle" de Basse-sur-le-Rupt ».

<sup>75</sup> Ce point est développé plus en détail dans le chapitre 11.

<sup>76</sup> E. SAINT-FUSCIEN, « Ce que la guerre fait à l'institution », *art. cit.*

<sup>77</sup> J. SAINT-MARTIN, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation...*, *op. cit.*, p. 65.

<sup>78</sup> Rapport d'Adolphe Chéron, n. 1792, annexe au procès-verbal de la Chambre des députés du 10 décembre 1920, « rapport fait au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi, adopté par le sénat, sur l'éducation physique et la préparation militaires obligatoires », p. 15. S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

<sup>79</sup> A.D.L. 4M 304, « Sociétés de tir et de gymnastique : instructions, circulaires, listes des sociétés agréées, prêt d'armes, délivrance de cartouches à titre gratuit, récompenses. (1880-1933) ».

<sup>80</sup> USTF, *Annuaire de l'USTF...*, *op. cit.*

<sup>81</sup> *Le Tir national*, 1<sup>er</sup> août 1933.

De la même manière, la vie associative para-scolaire tournant autour des pratiques conscriptives perdure également, mais dans des proportions moindres. Pour reprendre un cas déjà évoqué, les activités de la société de tir « la Fraternelle » perdurent à Basse-sur-le-Rupt (Vosges). L'instituteur reprend l'habitude d'associer la distribution des prix du concours de tir et des certificats d'études primaires. En 1921, la cérémonie sert de remise des prix pour toute la période de la guerre, avec « pas redoublé », « fantaisie » et « allocution du président ». Le discours, selon le carnet de l'instituteur, reste assez neutre et félicite en particulier « les tireurs de la 1<sup>ère</sup> catégorie, les anciens, les vétérans, [qui] ont montré qu'ils ont su, malgré la tourmente, caresser leurs belles qualités d'autrefois. » Le poids de la Grande Guerre se fait néanmoins sentir : « hélas, que ne peuvent ils se compter aussi nombreux qu'en 1914 ». Un courrier d'invitation daté de 1925 pour « la distribution des prix de tir et du certificat d'études primaires », un dimanche à 15 heures à la salle de fêtes du hameau de Planois, avec le « gracieux concours à cette jolie fête » de « l'Union Musicale<sup>82</sup> », semble montrer la continuité d'une tradition locale implantée depuis plus de deux décennies.

Si le cas de cette société ne semble pas représentatif au plan national, les exemples de continuation de tir scolaire dans l'entre-deux-guerres ne sont pas rares pour autant. Une « Union régionale des sociétés de tir réduit », dans le Nord, compte encore 32 sociétés adhérentes en 1923, « toutes des associations d'anciens élèves des institutions laïques », et revendique 3 000 adhérents ; en 1925, la fédération affirme compter 32 sociétés pour 5 000 adhérents<sup>83</sup>. À Nancy en 1924-1925, « l'association amicale des anciens élèves de l'école Jules Ferry », compte 476 membres actifs et 46 pupilles. La société dispose d'un stand à la carabine, d'un gymnase, d'une salle des fêtes. Une séance de cinéma a lieu tous les jeudis, et une fête artistique est organisée tous les mois (comédie, chœurs, orchestre). La société est affiliée à l'USGF et à la fédération des tirs de l'Est<sup>84</sup>. Or à la même date, les registres de la préfecture mentionnent environ 50 tireurs à la société, 4 BPME obtenus et un classement de 67/81 puis de 10/68 au concours des SAG du département<sup>85</sup>. À Baudonvilliers (Meuse), la société de tir scolaire organise encore un concours de tir le 14 juillet 1926. La dissolution de la société semble dater d'avril 1939, comme le suggère un reçu des contributions directes<sup>86</sup>. À Vaxoncourt (Meuse), la société de tir « le Réveil » fondée en 1908 est relancée en 1927, et agréée par le ministère de l'Instruction publique (sous le statut de SAIP, et non de SAG) sous le numéro 4238. L'instituteur Fernand Husson, né en 1886 et réformé (borgne)<sup>87</sup> est secrétaire-trésorier de la société. Des renseignements d'avril 1936 mentionnent des séances de

---

<sup>82</sup> A.D.V. 273J, « “La Fraternelle” de Basse-sur-le-Rupt ».

<sup>83</sup> A.D.N. M 149/69, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Roubaix-Tourcoing ».

<sup>84</sup> A.D.M.M. 4M 77, « Sociétés sportives et de préparation militaire de Nancy, confessionnelles ou amicales laïques : demandes d'approbation, statuts, listes de membres, fonctionnement des sociétés, renseignements à leur sujet, dissolution (1866-1940) ».

<sup>85</sup> A.D.M.M. 4M 76, « Enquêtes d'agrément par la commission consultative départementale d'EP et par la sous-commission, comptes rendus de réunion (1930-1939) ».

<sup>86</sup> A.D.M. E-DEPOT 22/111, « Baudonvilliers ; Société de tir de Baudonvilliers (1901-1926) ».

<sup>87</sup> A.D.V. R1587-116142, numéro matricule n. 1261.

tir de mai à juin, avec des effectifs de 18 minimes, 4 juniors, 9 seniors, mais aussi 8 jeunes filles. En août 1935, une excursion est planifiée en extérieur. En octobre, la remise de nombreux prix est organisée sous la présidence du maire. Le carnet de SAG de la société de tir mentionne une affiliation à la Ligue française de l'Enseignement et à la fédération départementale des Vosges. Les effectifs restent assez stables de 1927 à 1936, de 33 membres (dont 25 jeunes) à 39 adhérents (dont 29) en 1936. La société reçoit une subvention annuelle du ministère de la Guerre de 150 francs de 1928 à 1934, pour le stand, puis à nouveau de 95 francs en 1936. Les tirs à la carabine ont lieu dans la cour de l'école des garçons, avec une carabine Lebel « le stand », une « Buffalo-Lebel » et une carabine « La Française » achetée 230 francs en 1935. Le nombre de cartouches tirées est en augmentation croissante, de 803 en 1924 à 1410 en 1936, avec environ cinq ou six séances de tir chaque année. Chacun des 30 ou 40 tireurs en moyenne, en comptant les concurrents des concours, utilisent environ 30 cartouches. Signe de la vitalité de l'association, le président actif reçoit un diplôme d'honneur du ministère de l'Éducation nationale, pour les œuvres post-scolaires, en 1935, tandis que le vice-président et le commissaire de tir reçoivent une lettre de félicitations de l'inspecteur primaire d'Épinal en mai 1937<sup>88</sup>.

Plusieurs groupes para-scolaires de la Loire semblent aussi continuer à pratiquer le tir dans l'entre-deux-guerres. En décembre 1929, l'entête d'un courrier de la « Société amicale des anciens élèves de l'école laïque de la rue du Coin » à Saint-Étienne mentionne « Sport-excursions-tir » ; la société est agréée sous le numéro 4597<sup>89</sup>. La « Société amicale des anciens élèves des écoles publiques laïques de Saint-Chamond » organise un groupe artistique, une section sportive (Basket-ball, course à pied), une section bouliste, mais aussi une section de tir. L'entête d'un courrier daté de 1927 émanant de « l'association laïque d'union scolaire et post-scolaire de Grand-Croix », mentionnée comme « Société d'éducation morale et physique », agréée sous le numéro 5981 (vraisemblablement en 1912-113), décrit l'activité de l'association : « section sportive, gymnastique, tir, danse chorégraphique, groupe artistique, tambours, clairons<sup>90</sup> ». Dans le Rhône, la société scolaire de l'école des Anglais à Lyon, obtient 82 BPME en 1939, ce qui la classe comme la troisième société du département pour le nombre de brevets obtenus<sup>91</sup>.

Ces quelques exemples, trouvés dans des régions dans lesquelles le tir était massif avant 1914, ne doivent pourtant pas masquer le déclin du tir scolaire dans l'entre-deux-guerres par rapport aux années 1910. Dans la Gironde, la commission d'agrément de la préfecture dresse en 1924 un « état des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire du département de la Gironde actuellement agréées », recensant 190 SAG au total (avec 42 radiations demandées par la commission, soit environ un quart, notamment pour demander des fusions). Un compte

---

<sup>88</sup> A.D.V. 1J 1239, « Société de tir le réveil de Vaxoncourt (1908-1937) ».

<sup>89</sup> Ce numéro suggère que cette société a été agréée vers 1910-1911.

<sup>90</sup> A.D.L. T 687, « Sports : associations, demandes de subventions (1925-1940) ».

<sup>91</sup> A.D.R. PER 1368/1, *Bulletin du service de l'éducation physique du Rhône (1938-1939)*, n. 8, août 1938.

à partir des noms de ces sociétés indique que 14 sociétés sont clairement des amicales laïques, des groupes scolaires ou post-scolaire, soit moins de 10% du total, tandis que 60 sociétés ont un nom clairement sportif (soit environ 30%, au moins)<sup>92</sup>. Le reste des sociétés agréées du département sont des associations qui n'ont pas de liens directs avec l'école. Ce sont soit des sociétés préparatistes, de gymnastique, de tir ou d'instruction militaire, comme l'escadron de Bordeaux, ou des patronages catholiques<sup>93</sup>. Des documents de l'inspection académique du Pas-de-Calais dans les années 1930 donnent d'autres indications. 71 sociétés postscolaires sont listées au 16 octobre 1930, dont 23 sont explicitement des sociétés de tir (soit environ un tiers). Il faut y rajouter des groupes hybrides, comme la société d'instruction militaire de Vitry, la société d'éducation physique et préparation militaire « l'Orvilloise » à Orville, et la société « USBB » de Boiry-Saint-Martin, dont la description mentionne les activités « football et tir<sup>94</sup> ». L'Union Chéron met en place, dans les années 1920, un « concours des instituteurs » pour récompenser les maîtres pratiquant la préparation militaire, avec le soutien du ministère. Mais en 1939, sur 94 inspecteurs interrogés pour distinguer un instituteur dans leur circonscription, quatre n'ont pas répondu et six n'ont proposé aucun nom, soit environ 10% des inspecteurs, ce qui montre un certain désintérêt pour la question, voire une opposition. Sur les 96 instituteurs proposés pour une récompense, 12 n'ont eux-mêmes pas répondu à la sollicitation<sup>95</sup>.

Globalement, la réalité de la préparation militaire en milieu scolaire semble largement oubliée, y compris dans l'historiographie, malgré la succession de trois générations d'instituteurs préparatistes jusque dans les années 1930. Dans les synthèses les plus récentes d'histoire de l'éducation et de l'institution scolaire, cette question n'est abordée à la marge, essentiellement par la question des bataillons scolaires. L'accent est souvent mis sur l'échec de ce projet pédagogique marquant, qui fonctionne comme une sorte d'image d'Épinal et de repoussoir. Le thème de l'enseignement militaire n'est généralement plus traité dans ces ouvrages au-delà de cette période, comme si les pratiques militaires avaient disparu de l'école après 1890<sup>96</sup>, alors qu'il semble clair que c'est le contraire qui se produit, avec un pic de militarisation dans les années 1905-1914. Pour la Grande Guerre, ces pratiques militarisées dans le monde scolaire ou para-scolaires sont alors souvent traitées comme une originalité, et la période est plus ou moins considérée comme une parenthèse de militarisation provoquée

---

<sup>92</sup> Ce compte est néanmoins très approximatif, vu le peu d'informations données. Le nom n'est pas toujours un indicateur très fiable. Par exemple, de nombreuses sociétés portent des noms comme « la Patriote », qui ne peuvent pas caractériser de manière certaine le type de la société, et ne sont ici pas pris en compte, alors que de nombreuses sociétés para-scolaires sont désignées par ce nom.

<sup>93</sup> A.D.G. 1R 90, « Préparation militaire : généralités. »

<sup>94</sup> A.D.N. 2T 1381, « Fonds du rectorat de Douai-Lille. Agréments, subventions (années 1930) ».

<sup>95</sup> *Le Soldat...*, février 1939.

<sup>96</sup> Voir par exemple le passage suivant sur les bataillons scolaires : « Il est cependant caricatural d'imaginer qu'un esprit de revanche envahit les activités pédagogiques jusqu'en 1914. On assiste, au cours des années 1890, à un déclin des bataillons scolaires et à une prise de distance avec l'idéologie revancharde ». Jean-Noël LUC, Jean-François CONDETTE et Yves VERNEUIL, *Histoire de l'enseignement en France : XIXe-XXIe siècles*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Mnémosya », 2020, (partie II, chapitre 1, page 124 de l'édition numérique).

par les exigences du conflit<sup>97</sup>, avec une explication adoptant l'angle de la culture de guerre<sup>98</sup>. Une étude sur un temps plus long montre au contraire que l'enseignement militaire à l'école est présent dès l'origine dans l'école républicaine. Dans le même ordre d'idées, le déclin de ces pratiques dans l'entre-deux-guerres est net, sans pour autant que cet aspect ne cesse totalement.

### III. L'école, moteur de l'associationnisme

#### A. La « juvéniculture » de la Ligue de l'enseignement, par le livre et par l'épée

L'enseignement militaire est loin d'être anecdotique, tant l'idéologie républicaine, opportuniste mais aussi radicale, place au centre de la citoyenneté le devoir de porter les armes. Le soutien à l'éducation populaire dans les années 1890, notamment orchestré par Édouard Petit<sup>99</sup>, ne fait que prolonger le projet éducatif de « l'école au régiment ». Cet objectif est pleinement repris par les préparatistes, qui sont pour certains également membres de la Ligue de l'Enseignement. C'est le cas, par exemple, d'Adolphe Chéron. Lors d'un discours, pour le concours annuel de l'USPMF aux Tuileries en juin 1910, il parle de cette fête comme de « celle de l'éducation nationale ». Selon lui, « elle réunit pour un jour l'école, l'association post-scolaire et l'armée. Une telle réunion est nécessaire. Dans ces trois foyers se forme le jeune français<sup>100</sup> ». Cette idée de la nécessité d'un enseignement militaire pour les adolescents, entre le temps de l'école et celui du régiment, devient un véritable poncif dans les milieux préparatistes. À Béziers, en octobre 1911, à l'occasion d'un voyage, Chéron est reçu par une amicale laïque qui est aussi une société agréée. Il félicite les dirigeants et précise son projet éducatif :

*« Ici ce n'est pas seulement le problème de la préparation militaire qui fut envisagée, c'est celui de la seconde instruction qui fut posé et résolu. La seconde instruction, celle de l'adolescence qui, faisant suite à celle de l'enfance, est appelée à être assurée au triple point de vue moral, physique et intellectuel sous l'égide du triple principe de l'instruction primaire : gratuité, laïcité, obligation.*

*C'est bien ainsi qu'il faut résoudre le problème de l'éducation nationale. J'ai la conviction profonde qu'il en sortira pour le pays le plus de*

---

<sup>97</sup> « Les leçons de gymnastique devenant de véritables séances d'entraînement paramilitaire, dans le droit esprit des bataillons scolaires » (M. PIGNOT, *Allons enfants de la patrie...*, *op. cit.*, p. 85.), alors que cette gymnastique de guerre ne fait que prolonger un enseignement installé dans les programmes scolaires depuis près de trente ans.

<sup>98</sup> Par exemple, l'étude pionnière de Stéphane Audoin-Rouzeau évoque les pratiques militaires d'une simple phrase : « prenant la suite de tendances à la "militarisation" des enfants et des jeunes apparues dans les deux décennies précédentes, la guerre porte celles-ci à leur paroxysme ». S. AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants...*, *op. cit.*, p. 65.

<sup>99</sup> J.-F. CONDETTE, « De l'école au régiment. Le réveil de l'éducation populaire républicaine (1894-1897) »..., *op. cit.*

<sup>100</sup> *Le Soldat...*, juillet 1910.

*prospérité, plus de sécurité. De même que la première instruction est sanctionnée par les certificats d'études délivrés à la sortie des établissements d'enseignement, de même la partie physique et civique préparatoire au service militaire de la seconde instruction est consacrée par le brevet d'aptitude militaire, qui apparaît actuellement comme le certificat d'études de l'adolescent<sup>101</sup>. »*

Adolphe Chéron est membre de la Ligue de l'Enseignement à partir de 1902<sup>102</sup>. Il présente un rapport sur l'éducation militaire la jeunesse au congrès d'Angers en 1906<sup>103</sup>. Les travaux du congrès d'Alençon, en 1908, sont suivis de près par *le Soldat de demain*. Huit vœux concernent la préparation militaire. Il s'agit d'encourager les petites A à pratiquer l'éducation physique « propre à donner aux jeunes gens les qualités de souplesse, de force et d'endurance nécessaires aux bons soldats », par la gymnastique éducative, les courses, les marches, mais aussi le cyclisme ou le football. D'autres pistes sont évoquées, notamment développer le tir scolaire, encourager les mairies à financer les sociétés scolaires et post-scolaires de tir, ou substituer la responsabilité de l'État à celle des instituteurs durant les exercices, pour prévenir les poursuites en cas d'accident. Il s'agit aussi d'imposer la nouvelle méthode de Joinville, d'accorder des dispenses aux instructeurs de sociétés pour les manœuvres de réservistes, et d'agréer les amicales laïques pratiquant le tir, au même titre que les SAG<sup>104</sup>.

Le congrès de la Ligue à Marseille en 1909 remet la question de la préparation militaire à l'ordre du jour, produisant « des débats chauds et vibrants entre congressistes », ce qui montre que la question ne fait malgré tout pas consensus. Il est largement question d'affirmer le caractère pacifiste de cet enseignement, à l'exemple de la Suisse, pour donner des gages aux membres inquiets d'une dérive militariste voire belliciste<sup>105</sup>. Un rapport d'introduction est rédigé par Rocheron, responsable de la commission des œuvres militaires, et présenté au congrès<sup>106</sup>. En 1912, un courrier est adressé conjointement par la Ligue de l'Enseignement et l'USPMF aux présidents d'associations laïques, demandant à la fois des renseignements sur les éventuelles formes de préparation militaire pratiquées et proposant des aides, sous forme de subventions ou de dons d'agrès. Le courrier porte les signatures des deux présidents, Adolphe Chéron et Arthur Dessoie<sup>107</sup>. En 1913, la question préparatiste est à nouveau à l'ordre du jour, lors du congrès de la Ligue à Aix-les-Bains. La culture physique, appelée à être généralisée à l'école, est différenciée de la préparation militaire, qui doit être, selon le vœu émis d'après l'avis de la commission, réservée aux jeunes gens<sup>108</sup>. Le lien entre les deux groupements, la Ligue et l'USPMF, atteint son paroxysme lorsque, pour la fête des Tuileries

---

<sup>101</sup> *Le Soldat...*, octobre 1911.

<sup>102</sup> Base Léonore, dossier côte 19800035/63/7764.

<sup>103</sup> J.-P. MARTIN, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914...*, op. cit., p. 313.

<sup>104</sup> *Le Soldat...*, juillet 1908.

<sup>105</sup> *Ibid.*, avril 1910.

<sup>106</sup> *Ibid.*, septembre 1909.

<sup>107</sup> *Ibid.*, janvier 1912.

<sup>108</sup> *Ibid.*, octobre 1913.

en 1914, 10 000 jeunes se rendent au pied d'une statue de Jules Ferry pour écouter des discours de Chéron et de Dessoie<sup>109</sup>.

Édouard Petit semble être en phase avec Adolphe Chéron et avec une large partie de la Ligue de l'Enseignement sur ces questions. Il est lui-même membre de la commission des œuvres militaires à la Ligue, qui se met en place vers 1900-1901<sup>110</sup>, après une mise en sommeil dans les années 1890. Petit assiste aux travaux du congrès de l'USPMF en 1911. Il y fait un discours marquant, avançant le mot de « juvéniculture » :

*« Des liens très étroits unissent, en effet, la Ligue de l'Enseignement et l'Union, de même que je vous ai dit hier soir quels liens devaient unir et unissaient déjà l'école et l'Union des sociétés de préparation militaire. »*

*Vous vous en êtes occupés au point de vue physique, vous avez créé cette admirable floraison d'œuvres que je rencontre dans les voyages que je fais à travers la France. D'un autre côté, l'on cherche à fonder, à organiser dans toute la France rurale, où vous voulez pénétrer à votre tour et où vous avez raison de vouloir pénétrer, on cherche à organiser un enseignement post-scolaire rural, de façon que les jeunes gens qui quittent l'école à 12 ou 13 ans soient retenus jusqu'à 21 ans dans la petite patrie, dans le village où ils sont nés. »*

Il en appelle alors à une loi sur l'obligation de l'instruction post-scolaire, à laquelle il donnerait volontiers le nom de « statut de l'adolescence française ». Il continue son discours en encourageant les dirigeants de l'Union à solliciter les 4 000 petites A de garçons, qui sont « récréatives », « instructives », « sportives », pratiquant la gymnastique et le sport, et qui seraient le meilleur moyen d'orienter les jeunes vers la préparation militaire. Il plaisante ensuite avec Chéron à propos du mot « préparatiste », affirmant qu'il trouve le néologisme assez laid, avant d'en proposer un à son tour :

*« Messieurs, je me range à votre avis et j'accepte le mot "préparatistes" (applaudissements.) Je suis convaincu qu'ils feront de la bonne besogne : ils la font déjà. Il est vrai qu'ils pourraient bien la faire comme préparateurs (rires)..., mais enfin, ils la feront comme préparatistes. (Rires.) »*

*Ces néologismes m'ont toujours fait un peu peur. Dernièrement, au Congrès de Roubaix, sous la présidence de cet admirable charmeur qu'est Léon Bourgeois, dans une salle où l'on s'occupait d'une chose un peu nouvelle, on avait admis à grand peine le mot "puériculture" ; le mot avait été forgé depuis trois ans par la faculté de médecine et avait été lancé par le professeur Pinard ; nous nous étions inclinés devant sa science. Ce jour-là, on lança le mot de "juvéniculture". »*

---

<sup>109</sup> *Le Soldat...*, juillet 1914.

<sup>110</sup> J.-P. MARTIN, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914...*, op. cit., p. 248.

*Messieurs, vous faites de la juvéniculture militaire (rires) et de la juvéniculture éducatrice. J'ai protesté contre juvéniculture, et, en matière de protestation, j'ai proposé le mot "maturiculture". Je ne vois pas pourquoi nous autres, à l'âge d'adultes, nous ne nous cultiverions pas. (Rires). Octroyant une longévité extrême à la race humaine, j'ai demandé aussi que l'on fasse la "séniculture". (Rires.) Je crois que ce jour-là, juvéniculture fut enterré. Mais enfin, acceptons "préparatistes", et, comme l'a dit éloquemment votre président, car il est très éloquent votre président (applaudissements, rires), ayons non seulement le mot, mais ayons la chose, ce qui vaut mieux (applaudissements<sup>111</sup>.) »*

Le propos est clair : l'enseignement post-scolaire doit s'adresser à cette catégorie reconfigurée, l'adolescence, qui doit faire l'objet d'un encadrement particulier<sup>112</sup>. Dans le cadre républicain et radical de l'époque, ce projet se traduit par une formation militaire, qui apparaît comme une évidence. Lors de la soirée de gala qui suit la fin du congrès, Adolphe Chéron prononce un discours devant les 5 000 invités. Il y vante à nouveau la préparation militaire comme le chaînant manquant entre l'école et le régiment, saluant les « qualités de cœur et d'intelligence que l'instituteur et l'officier mettent au service de l'éducation nationale », parlant de ces deux figures républicaines comme des « deux éducateurs de la démocratie ». Il demande, selon les vœux établis par les membres de la fédération, que les sociétés « se mettent à disposition des petites A pour y constituer, dans un délai aussi rapproché que possible, des cours de préparation au brevet d'aptitudes et des sections de préparation militaire ». Édouard Petit, également présent, tient un discours empreint d'idéologie radicale, qui rend hommage à Chéron, à l'USPMF, et qui se place en droite ligne du discours préparatiste :

*« L'Union est école de civisme. Elle forge des soldats pour le régiment. Elle forge des citoyens pour la République, car monitrice d'exercices rationnellement professés, elle sait être éducatrice. Elle donne à ses pupilles le pli de la Liberté qui sait respecter la Liberté d'autrui, de l'égalité qui s'incline devant les supériorités reconnues, de la fraternité s'appliquant à l'entr'aide effective dans la solidarité du travail collectif. [...]*

*Selon le plan que vous avez arrêté, la préparation militaire pénétrera de jour en jour davantage des villes dans les campagnes et, grâce aux associations d'anciens élèves, grâce aux œuvres post-scolaires, grâce aux instituteurs que l'école de Joinville forme pour leur mission, l'heure est proche où, dans les moindres communes rurales, les conscrits de demain, "ceux qui auront vingt ans", auront fait le nécessaire apprentissage qui rendra la France toujours plus forte et plus respectée<sup>113</sup>. »*

---

<sup>111</sup> « Congrès national, compte rendu des séances », *Le Soldat...*, octobre 1911.

<sup>112</sup> Cette reconfiguration redessine notamment les limites de l'âge adolescent, de 12/13 ans jusqu'à 18-20 ans. Ces limites s'imposent précisément à cette époque. Agnès Thiercé cite notamment Édouard Petit comme l'un des grands promoteurs de l'idée d'encadrer la jeunesse. A. THIERCÉ, *Histoire de l'adolescence...*, op. cit., p. 22-26.

<sup>113</sup> *Le Soldat...*, décembre 1911.

La guerre ne le fait visiblement pas changer d'avis, au contraire. Dans un de ses derniers ouvrages, en 1916, il rend hommage aux instituteurs qui « avaient contribué, sans bruit, mais pratiquement, à la préparation militaire de la jeunesse ouvrière et rurale, comme à sa formation patriotique et civique<sup>114</sup> ».

Comme pour le tir scolaire, une certaine continuité existe après-guerre, puisque les pratiques ne disparaissent pas, mais subsistent dans des proportions bien moindres. Adolphe Chéron, tout juste élu député, est désigné à l'unanimité, selon *le Soldat de demain*, membre du conseil général de la Ligue lors du 36<sup>e</sup> congrès national d'Amiens, en remplacement d'Adolphe Carnot<sup>115</sup>. Il serait resté à ce poste de 1921 à 1925<sup>116</sup>, avec un départ qui peut éventuellement être lié à sa défaite électorale en 1924. Dans les sociétés préparatistes, le lien avec la Ligue de l'Enseignement ne semble pas totalement rompu non plus. La « Vigilante » de Dommartin est toujours dirigée par les instituteurs dans les années 1930 ; un document mentionne son affiliation en 1938 à la Ligue de l'Enseignement, adhésion effective depuis 1913<sup>117</sup>. Aux débuts des années 1930, à Til-Châtel (Côte-d'Or), la société « les Myrtilles-du-Château » tient son siège à l'école des garçons, dirigé par l'instituteur qui occupe la fonction de secrétaire-trésorier. L'association est équipée d'un gymnase, propose à ses 42 adhérents actifs en 1930-1931 de nombreux matchs de football, des cours de préparation militaire le mardi soir. On y pratique le tir à la carabine et au fusil, mais aussi le théâtre, avec le soutien de la Ligue de l'Enseignement. La société participe à la fois aux concours d'éducation physique de l'Union Chéron et à ceux de l'UFOLEP<sup>118</sup>. Cette dernière fédération, véritable prolongement de l'action de la Ligue après 1928, centrée sur l'éducation physique et le sport laïque<sup>119</sup>, n'est en effet pas hermétique aux activités conscriptives, même si ce n'est pas l'objectif principal. C'est ce que montre par exemple le brevet sportif populaire intégré dans le système de la préparation militaire<sup>120</sup>.

---

<sup>114</sup> É. PETIT, *De l'école à la guerre...*, *op. cit.*, p. VII.

<sup>115</sup> *Le Soldat...*, octobre 1920.

<sup>116</sup> *Ibid.*, mars 1932.

<sup>117</sup> A.D.V. 30J, « Société de tir la Vigilante ».

<sup>118</sup> *Le Soldat...*, mars 1932, avril 1933.

<sup>119</sup> É. CLAVERIE, « Des Petites A aux premiers pas de l'UFOLEP », *art. cit.*

<sup>120</sup> Sur ce point et sur le lien du Front Populaire avec la préparation militaire, se reporter au chapitre 4.

B. Le monde scolaire et l'introduction de nouveaux loisirs militarisés dans les campagnes (années 1900-1910)

Ce mouvement d'encadrement de la jeunesse dans l'orbite de l'école ne peut se comprendre qu'en le replaçant dans le temps long de la recomposition des sociabilités, notamment rurales, qui s'opère à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui se prolonge jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. C'est la thèse du « vide » développée par Jean-Claude Farcy<sup>121</sup> : la dissolution des formes traditionnelles d'encadrement de la jeunesse comme les sociétés de jeunesse, dans le cadre des communautés villageoises, est remplacée progressivement par des modalités beaucoup plus contrôlées et institutionnalisées. Elles prennent notamment la forme associative, sous l'égide du clergé et des élites rurales. Le groupe des conscrits, qui devient fondamental dans la vie des campagnes du XX<sup>e</sup> siècle<sup>122</sup>, n'est plus, selon J.-C. Farcy, qu'un « pâle reflet<sup>123</sup> » de ces sociétés de jeunesse, véritables acteurs de la vie communautaire dans le cadre rural. Les instituteurs sont ainsi des rouages incontournables de l'introduction de nouveaux loisirs dans les campagnes, sous la forme associative et dans l'orbite de l'école, en parallèle de la dissolution des formes traditionnelles. Cette attention portée à l'enseignement post-scolaire par le régime républicain prend alors tout son sens : il s'agit de remplir le « vide », en éduquant une jeunesse conformément au projet progressiste, hygiéniste, solidariste, mais aussi militariste des pères fondateurs du régime.

*L'assiette au Beurre* du 20 août 1903, consacré aux instituteurs, ironise sur ces nouveaux rôles, chronophages pour les maîtres d'écoles du début du siècle. Par contraste, l'instituteur du XIX<sup>e</sup> « avait le temps de tout faire », comme sonner les cloches du village, alors que l'instituteur moderne « doit avoir le temps de tout faire » :

*« Avec le secrétariat de Mairie, les œuvres post-scolaires, cours d'adultes, conférences populaires, l'enseignement anti-alcoolique, anti-tuberculeux, contre l'abus du tabac, les caisses d'épargne scolaires, les sociétés scolaires de mutualité, la fondation des anciens élèves, l'organisation et la direction de leurs réunions du dimanche, la surveillance des patronages du jeudi, etc., etc., l'instituteur doit avoir le temps de tout faire<sup>124</sup> ! »*

Cette représentation compatissante de l'instituteur surchargé de travail, qui semble surveillé par une Marianne sévère, fait écho aux discours des instituteurs eux-mêmes. Ce rôle d'animateur associatif semble en effet leur peser, à cause de la charge de travail qu'il induit.

---

<sup>121</sup> « On reste sur l'impression que la déstructuration de la jeunesse traditionnelle commencée au siècle précédent, consacrée par la Révolution, conduit à la disparition de toute organisation de jeunes et laisse un vide qui demandera un siècle pour être comblé ». Jean-Claude FARCY, « Jeunesses rurales dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 8-1, 1992, p. 19-38.

<sup>122</sup> « Le rite de passage de type nouveau qui s'est constitué autour de la conscription, loin de s'inscrire dans des attitudes militaristes, participait de toute une laïcisation de la vie sociale. Ainsi l'institution des conscrites était un des premiers groupements de jeunes filles qui n'eût aucun caractère religieux. » M. BOZON, *Les conscrites...*, *op. cit.*, p. 147.

<sup>123</sup> J.-C. FARCY, « Jeunesses rurales dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 30.

<sup>124</sup> Bulletin de l'amicale des instituteurs de l'Ardèche. *L'Assiette au beurre*, 20 juin 1903, p. 1959.

Un article du *Bulletin de l'amicale des instituteurs de l'Ardèche* ironise sur la « nième œuvre postscolaire » :

« Après les cours d'adultes, les lectures populaires, les conférences avec ou sans projections, les universités populaires, les patronages, les mutualités, les bibliothèques, l'épargne scolaire, les amicales d'anciens élèves, les "sous des écoles", les orphéons et les fanfares, les "enfants à la montagne", l'alcoolisme, le tabac, la tuberculose, les arbres, les fleurs, la météorologie et la migration des oiseaux, le recensement des chevaux, l'adénite scolaire, les cantines scolaires, les œuvres agricoles scolaires, l'art scolaire, les musées scolaires, les épidémies scolaires, le tir scolaire, (respirez), voici les pompes scolaires<sup>125</sup> ! »

Cette liste, conçue comme une plainte ironique, livre une bonne image de l'activité intense des instituteurs ruraux pour propager à la fois des nouveaux savoirs et de nouvelles façons de vivre en communauté. Cet apostolat laïque dans les campagnes françaises, au tournant du siècle, semble avoir été longtemps négligé par rapport à son importance, si l'on veut bien croire l'existence des 5 344 « petites A » mentionnée dans le rapport publié par Édouard Petit en 1900-1901<sup>126</sup>. Cette nébuleuse associative paraît néanmoins faire l'objet d'une attention historiographique renouvelée, notamment en ce qui concerne les conférences populaires<sup>127</sup>. Mais la propagation des arts, des sciences et des œuvres sociales jusque dans les campagnes, dans une ambiance de kermesses très « Belle Époque », s'accompagne d'une place importante laissée à l'aspect militaire, ce qui est rarement souligné. Il ne faut pourtant pas négliger la centralité de la figure du citoyen-soldat dans le projet républicain. C'est particulièrement vrai lorsque l'objectif militaire devient fondamental dans la configuration d'une Europe littéralement sur le pied de guerre dans les années 1900-1910. La liaison entre l'école et le régiment semble ainsi nécessaire, en particulier avec la politique militaire de réduction du temps de service. L'encadrement laïc de la jeunesse par les instituteurs s'apparente ainsi à une gestion du « surlendemain de l'école », marquée également par le développement du « Foyer amical du soldat<sup>128</sup> ». Il ne semble dès lors pas exagéré de parler d'un véritable projet de patronage républicain, laïc et militarisé des adolescents<sup>129</sup>.

L'action des instituteurs est aussi soutenue par des « délégations cantonales », chargées des œuvres post-scolaires sous contrôle étroit de l'inspection primaire. Dans la Drôme, en 1909, une des commissions projette « les bases d'organisation d'une société cantonale de tir (scolaire

---

<sup>125</sup> *Bulletin de l'amicale des instituteurs de l'Ardèche*, avril 1908, p. 29.

<sup>126</sup> « Rapport au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts sur l'éducation populaire en 1900-1901 ». *Journal officiel*, lois et décrets, 19 août 1901, pp. 5299-5312.

<sup>127</sup> Voir par exemple : Christophe GRANGER, « La « petite lanterne du progrès » », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N° 116-4, octobre 2012, p. 69-80 ; Alain CORBIN, *Les conférences de Morterolles, hiver 1895-1896 : à l'écoute d'un monde disparu*, Paris, Flammarion, 2013.

<sup>128</sup> Godefroy RATTON, *Les œuvres post-scolaires : éducation populaire et sociale*, Bordeaux, l'Avenir de la Mutualité, 1905, p. 231-235.

<sup>129</sup> L'attention à l'éducation physique des garçons, tandis que celle des filles reste au second plan, paraît de ce point de vue se fonder essentiellement sur des enjeux militaires.

et adulte) ». À Saint-Vallier, un membre de la délégation demande la mise en place d'un quart d'heure de musique par jour dans les écoles, pour pousser les jeunes dans les sociétés musicales, « où ils trouvent une occupation intéressante de leurs loisirs et évitent ainsi la plaie de cabaret ». Pour Valence, l'inspecteur insiste sur la création de sociétés de préparation militaire, tout en soulignant l'importance de la lutte contre l'alcoolisme ; il s'agit aussi pour lui de développer des œuvres pour les filles pour ne pas laisser le champ libre aux cléricaux. Pour le canton de Tain, un projet d'institution de cours de gymnastique dans les écoles de garçons et de filles est à l'étude. Le professeur du lycée de Tournon, de l'autre côté du Rhône, serait désigné : « les écoles serviront en quelque sorte de pépinière appelée à alimenter la société qui existe à Tain ». La commission montre aussi un intérêt pour la mutualité scolaire et post-scolaire, ainsi que sur la fréquentation des écoles<sup>130</sup>.

À Lyon, vers 1911, le bulletin d'adhésion à la « Société de patronage scolaire et post-scolaire de tir et d'éducation sociale du 3<sup>e</sup> arrondissement » précise que l'association a pour but de diffuser l'enseignement du tir à destination des élèves des écoles primaires publiques, et de prolonger cet apprentissage aux jeunes hommes pour qu'ils puissent obtenir le BAM. Il s'agit aussi, selon ce document :

*« 3. D'organiser des groupements qui offriront aux jeunes gens des distractions récréatives et éducatives (bibliothèques, conférences, sports) de façon à les soustraire à l'influence démoralisante de la rue, et à l'influence aussi néfaste des patronages cléricaux ;*

*4. D'offrir aux sociétaires une aide et un patronage effectif : de leur faciliter la recherche d'une situation l'apprentissage d'un métier [...]*

*Grace à cette collaboration active et féconde nous arriverons à grouper autour de nous une vaillante jeunesse, pépinière de citoyens conscients et de fermes républicains, artisans des conquêtes futures de la République démocratique et sociale, toujours en marche vers le progrès. »*

Selon le commissaire spécial, en 1911, la société est gérée par environ 70 instituteurs ou pères de familles républicains, et regroupe un millier d'écoliers de l'arrondissement. L'industriel Lumière est un membre honoraire de la société. On ne saurait trouver meilleur résumé de ces initiatives radicales, faites de solidarisme, de lutte anticléricale, mais aussi de diffusion d'une culture militaire<sup>131</sup>. En 1913, à Bordeaux, les garderies scolaires laïques de la Bastide proposent, entre autres activités, un groupe de gymnastes « avec ceux de ses élèves âgés de 6 à 13 ans ». Selon la demande d'agrément, une cinquantaine de petits gymnastes s'exercent sous l'autorité d'un ancien élève de l'école, « faisant actuellement son service militaire, autorisé spécialement et à titre provisoire<sup>132</sup> ». Une amicale laïque fonctionne en 1913 au Portel, (Pas-de-Calais) à côté de Boulogne, sous le nom de « Association du drapeau ». Elle

---

<sup>130</sup> A.D.D. 1R 523, « Préparation au BAM (1900-1914) ».

<sup>131</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>132</sup> A.D.G. 1R108, « Sociétés de Bordeaux lettre "G-J" ».

regroupe 120 sociétaires, selon une demande de renseignement remplie par l'association, avec un but très classique :

*« Elle a pour but maintenir les relations amicales contractées à l'école par des réunions instructives et amusantes, de venir en aide aux anciens élèves malheureux recommandables par leur bonne conduite, d'organiser une bibliothèque, des exercices de tir, des promenades et des jeux en plein air, d'encourager par des prix les élèves les plus méritants de l'école publique. Par ses "veillées populaires" gratuites, l'association du drapeau est devenue une véritable société d'instruction populaire<sup>133</sup>. »*

Ces groupes urbains sont importants et laissent de nombreuses traces. Mais les amicales laïques de villages, si elles n'ont pas laissé autant de documents, n'en ont pas moins constitué l'essentiel de ce réseau associatif, avec une importance décuplée dans la vie locale. La « Jeunesse Vosgienne », association départementale d'instruction et d'éducation populaire, fondée en 1896, propose par exemple en 1907 des bibliothèques, des cours d'adultes, des groupes de mutualité, mais une « éducation physique », composée de « jeux, sports et instruction militaire<sup>134</sup> ». Dans l'Ardèche, les amicales laïques se multiplient dans les années 1900-1910. Plusieurs d'entre elles proposent des pratiques conscriptives, entre autres activités, comme « l'association amicale des anciens élèves de l'école laïque du Teil ». La déclaration en préfecture mentionne le projet de créer des sections de chant, de gymnastique et de tir, ce qui, selon l'inspecteur primaire en 1910, « assure le succès des nombreuses sociétés groupées autour de l'école : mutualité, sociétés de tir, de jeu, soirées récréatives etc. ». La société amicale des anciens élèves de l'école publique de Cruas projette des « exercices de tir ». L'association amicale des anciens élèves des écoles laïques de Tournon organise en 1910, selon le sous-préfet, « des cours-causeries pour l'instruction de ses membres, des conférences, des séances de tir, des fêtes offertes aux parents et amis des sociétaires ». Dans le Sud du département, où la Gauche est forte, les « petites A » se multiplient. Les groupes des villages de Prades et de Saint-Germain demandent l'agrément en 1911, tout comme l'amicale laïque des anciens élèves de l'école publique de garçons de Pradons en 1913, ce qui suggère l'existence de pratiques conscriptives. L'association amicale des anciens élèves de l'école de Saint-Maurice-d'Ardèche demande une subvention en 1912 au titre de la préparation militaire. L'association de La Voulte sollicite un prix pour un concours de tir en 1913<sup>135</sup>. Ces exemples sont très courants, alors même qu'ils n'incluent pas les sociétés qui n'ont pas laissé de traces administratives, ce qui suggère l'importance du phénomène à la veille de la guerre. Pour les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche, sur 96 demandes d'agrément avant 1914, plus de la moitié (54%) concernent des villages de moins de 2 000 habitants<sup>136</sup>, alors que nombre de ces sociétés sont des amicales laïques ou des sociétés post-scolaires.

---

<sup>133</sup> A.D.P.D.C. M 2318, « Sociétés de tir et préparation militaire, subvention. », *op. cit.*

<sup>134</sup> Courrier de l'association, 1907. A.D.V. 262J, « Société scolaire et civile de tir de Racécourt ».

<sup>135</sup> A.D.A. 4M 224-227, « Associations déclarées avant le 1er juillet 1901 (1901-1915) ».

<sup>136</sup> A.N. F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913) ».

## C. De la société scolaire de tir au club sportif

### 1. *La sociabilité conscriptive rurale de la Belle Époque*

C'est en effet toute une sociabilité de village, nouvelle sous la forme associative, qui se structure autour de ces associations. Les pratiques conscriptives jouent un rôle important dans la diffusion de ces nouveaux usages. Les carnets de la société scolaire et civile de tir de Racécourt (Vosges) sont précieux, à cet égard, pour mieux saisir les réalités concrètes de ces formes de sociabilités renouvelées. Un modeste concours de tir réunit le village chaque année. Les adolescents y mesurent leur habileté à celle des hommes du village. Par contre-coup, toute la communauté villageoise est impliquée, en particulier lors de la remise des prix<sup>137</sup>. En 1905, la cérémonie a lieu dans la salle d'école, le dimanche du 15 août, à 17 heures, sous la présidence du maire. La vie de l'association nécessite aussi des réunions, comme celle du dimanche 12 mai à 15h, dans la salle de la mairie, pour gérer le concours à venir, ce qui crée de nouvelles rencontres. Il faut aussi acheter les prix des concours : en 1906, une facture d'une soixantaine de francs au « Grand Bazar des Vosges/Galleries réunies de l'Est » détaille les objets qui servent de prix pour les concours. On trouve une montre, deux écrins à « cuillers à café », un encrier, un porte-monnaie, un couteau de poche, un écrin avec des couteaux de table, un tire-bouchon, six services de toilettes, 12 mouchoirs, un bougeoir, une lampe, un coupe-papier, une descente de lit, une glace, une valise, de la vaisselle et une vingtaine de couverts. Ces modestes récompenses montrent l'accès progressif des villages aux biens de consommation, via les grands magasins. L'instituteur s'agace parfois du manque d'implication des sociétaires, et découvre les aléas de la vie associative. Sur une note du budget de 1906, il écrit :

*« Sur 20 tireurs, 5 sont venus m'aider la veille pour préparer la salle. 2 sont allés recueillir les souscriptions des membres honoraires et 13 n'ont rien fait – c'est trop d'indifférence !!" »*

Une autre note dans le carnet résume les tâches à accomplir. Fixer « la date du concours d'honneur », désigner « les personnes chargées d'acheter des prix ». « Quand et où ira-t-on acheter ces prix ? ». Il faut aussi diriger les bonnes volontés (manifestement plus ou moins volontaires), en désignant les quatre jeunes gens mis à contribution pour « percevoir les cotisations des membres honoraires ». Trois autres adolescents sont chargés de « préparer la salle de distribution des prix » et les trois derniers malchanceux sont choisis « pour débarrasser la salle le lendemain de la distribution ». Pour 1906 l'instituteur calcule : « 15 jeunes gens = 15 + 4 + 4 = 23 prix à acheter. 4 élèves ». Les prix de 1913 sont montés en gamme, puisqu'à côté des couverts traditionnels, on trouve un parapluie, un « servoir à thé », un réveil, une guirlande, un porte-monnaie, un compotier. Pour 1913, c'est encore l'instituteur qui gère la vie associative : combien de prix d'honneur, d'ensemble, pour les « petits » ? Le

---

<sup>137</sup> De nombreuses sociétés de tir organisent aussi des concours récréatifs ouverts aux femmes.

dénommé Thomassin est chargé d'aller acheter les prix. Le format a évolué, puisque la distribution est prévue pour le 28 octobre, à 9 heures du matin. À la question « solennelle ? », l'instituteur a noté « non ». Le problème des mauvaises volontés semble avoir été réglé par le tirage au sort, même si la note de l'instituteur semble montrer que l'instituteur a laissé le choix à un des élèves de désigner les camarades :

*« A – qui fera la quête ? Florentin, Muy, Fourc, Roth, Pavé Emile. B – qui préparera la salle ? Thomassin, Gabriel, Chardot, Louis Gab. C – qui la démontera ? Thiébaud, Pavé, Paul Rousselot<sup>138</sup>. »*

C'est donc tout un apprentissage de la vie associative qui est transmis aux élèves, c'est-à-dire aux adultes de l'entre-deux-guerres, par le biais de ces petites sociétés de tir. Nul doute que cette expérience a pu être réutilisée, sous une forme ou sous une autre, dans l'entre-deux-guerres.

Les concours de tir deviennent par exemple un loisir très courant dans les campagnes françaises des années 1900-1910. Dans la Meuse, une société de tir est dirigée par l'instituteur à Reffroy. En 1909, un concours « pupilles » est destiné aux 10-15 ans, le 14 juillet, avec deux cartons de 10x10 cm disposés à 6 mètres. Le vainqueur gagne un couteau de poche. Un concours « série A » se fonde sur le tir de 10 cartons à 15 mètres, et de 8 balles à 100 m. Le premier prix est un tableau de M. Poincaré. Une « série B » de tir à 15 mètres 1er prix met en jeu « un porc de lait<sup>139</sup> ». Dans le Rhône, selon les statuts de novembre 1913, « les jeunes gens de Chessy et de Chatillon-d'Azergues [...] réunis, ont décidé de former une société de préparation et de perfectionnement militaire ». Le bureau est composé de cultivateurs, sauf l'instructeur, un dénommé Gabriel Moulin, receveur-buraliste à Chessy. Les exercices de préparation militaire ont lieu le dimanche de 9h30 à 11h30. La société perdure après la guerre. Les nouveaux statuts de ce qui est devenue « l'Association sportive de Chessy » précisent en 1927 que le club a « pour but par la pratique des exercices physiques et notamment de la préparation militaire et de football association de préparer au pays des hommes robustes et de créer entre tous les membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. » Toute discussion politique ou religieuse est complètement interdite, selon la formule consacrée. La société, agréée sous le numéro 6856, est affiliée à la FFFA. La société n'obtient plus de BPME en 1939<sup>140</sup>, mais le club de football existe toujours aujourd'hui<sup>141</sup>.

---

<sup>138</sup> A.D.V. 262J, « Société scolaire et civile de tir de Racécourt ».

<sup>139</sup> A.D.M. E-DEPOT 321/207, « Reffroy, Société de tir, statuts, délibérations, résultats des concours : cahier. (1908-1912) ».

<sup>140</sup> A.D.R. PER 1368/1, *Bulletin du service de l'éducation physique du Rhône (1938-1939)*, n. 8, août 1939.

<sup>141</sup> A.D.R. 4M 545, « Associations de préparation militaire (1902-1950) ».

## 2. Les transformations de l'entre-deux-guerres : de la société scolaire au club de sport

On voit par-là comment la préparation militaire, davantage tournée vers une éducation physique que vers les activités conscriptives après la Première Guerre mondiale, n'est qu'une des facettes de cette dynamique associative dans les campagnes, et joue un rôle très important. La dynamique préparatiste ne disparaît pas après le conflit, et la manufacture d'armes de Saint-Étienne peut encore trouver utile de représenter une petite société de tir dans son catalogue du début des années 1920<sup>142</sup>.

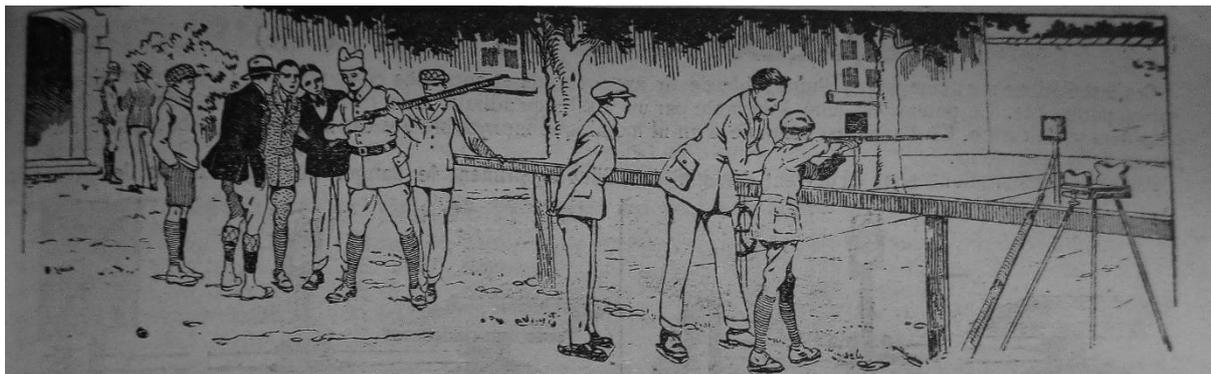


Figure 35 : une société de tir dans un catalogue des années 1920

De la même manière, dans les Vosges, une petite fête de 14 juillet est racontée par un dénommé Mougel, président de l'Union scolaire de Darney, dans les colonnes du *Soldat de demain* :

*« La première partie comprenait une leçon complète d'EP, chacun des sept groupes d'exercices était commandé par un aide-moniteur de 12 à 14 ans. Les parents étaient particulièrement heureux et fiers de voir leurs enfants évoluer seuls sur le terrain et retenir l'attention du nombreux public pendant près d'une heure.*

*Dans la deuxième partie, une démonstration de leçon par les jeunes gens de l'union sportive a mérité les applaudissements de plus de 600 personnes massées dans les promenades ombragées de la place de la victoire.*

*Enfin des jeux de toutes sortes ont clôturé la fête. En outre des récompenses accordées par l'USEPPSM et par le service départemental de l'Éducation Physique, la municipalité a mis à ma disposition une somme de 200 francs qui m'a permis d'emmener à Épinal et de faire visiter gratuitement l'exposition à tous les enfants et jeunes gens qui ont contribué au succès de cette belle fête d'EP<sup>143</sup> ».*

<sup>142</sup> A.D.V. 273J, « “La Fraternelle” de Basse-sur-le-Rupt ».

<sup>143</sup> *Le Soldat...*, août 1924.

Les cas ne sont en effet par rare de l'adoption du sport, dans l'entre-deux-guerres, par des sociétés de gymnastique créées avant 1914. La société de tir post-scolaire communale d'Auberchicourt (Nord), demande l'agrément en 1909. Fondée par le directeur de l'école des garçons avec « le concours de l'association des anciens élèves des écoles publiques », elle vise « l'instruction des jeunes gens de la commune au point de vue du tir et leur préparation au service militaire ». L'instituteur Cordier, le fondateur, est récompensé par une lettre officielle du ministère de la Guerre en 1911<sup>144</sup>. Intitulée la Vaillante (SAG n. 3198), elle fonctionne toujours en 1924 avec 195 membres, soit 60 gymnastes et 135 tireurs. Elle se transforme en 1927 en « Union sportive d'Auberchicourt ». En 1931, les renseignements de la préfecture évoquent 70 membres actifs, pratiquant la préparation militaire et l'éducation physique, « en particulier le football<sup>145</sup> ». À Pauillac, en Gironde, un club de rugby, d'athlétisme et de préparation militaire est fondé en 1921. Ce « Stade Pauillacais » demande l'agrément en 1924. Le club possède un stand de tir réduit et accueille des instructeurs militaires. L'association est affiliée à l'USPMF, mais également à la FFR, à la FFSA, à l'UVF. « La société recrute dans toute la région, et en particulier dans le canton de Pauillac. Sa pépinière est la société de gymnastique scolaire la Pauillacaise (créée en 1908 et au contingent de 170) qui lui passe ses membres dès leur sortir de l'école ». Le format a du succès, puisque de 150 membres en 1921, la société passe à 423 membres en 1924<sup>146</sup>.

Néanmoins, si ces formes de sociabilités associatives semblent largement persister après le conflit, dans de nombreux cas, le fusil est rangé au placard, et les agrès passent de mode, au profit du ballon de football. Cette transformation est encore renforcée dans les années 1920-1930 avec l'évolution de la Ligue de l'Enseignement qui devient la « Confédération générale des œuvres laïques, scolaires, post-scolaires, d'éducation et de solidarité sociale<sup>147</sup> ». L'UFOLEP est ainsi créée, en 1928, mais de nombreuses autres fédérations de loisirs laïcs voient le jour comme l'UFOLEA (œuvres d'éducation artistique) ou l'Union française des œuvres du cinéma éducateur laïque (UFOCEL)<sup>148</sup>. Le monde scolaire ou post-scolaire s'oriente donc davantage vers des formes de loisirs démilitarisées. Ces sociétés, dont de nombreuses sont à l'origine des sociétés de tir ou des sociétés préparatistes, jouent un grand rôle dans la diffusion du sport dans les campagnes de l'entre-deux-guerres. Comme le souligne Éric Claverie, « les Petites A semblent avoir tenu un rôle essentiel dans la propagation de l'idée sportive au sein du monde laïque<sup>149</sup> ». De nombreuses « petites A » se transforment en clubs de sports collectifs après la Seconde Guerre mondiale, et certains

---

<sup>144</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 20 juillet 1911, p. 6054.

<sup>145</sup> A.D.N. M 149/60, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Abscon-Bousbecque ».

<sup>146</sup> Selon les renseignements préfectoraux. A.D.G. 1R 120, « Sociétés lettres "P-Q" ».

<sup>147</sup> Nathalie SEVILLA, « Mutation démocratique à la ligue (1925-1940) », *Agora débats/jeunesses*, 40-1, 2006, p. 10-21.

<sup>148</sup> Nathalie SEVILLA, « La ligue de l'enseignement et le cinéma éducatif dans l'entre-deux-guerres : à la croisée de l'associatif et du politique », *1895*, n° 75-1, 11 novembre 2015, p. 64-83.

<sup>149</sup> É. CLAVERIE, « Des Petites A aux premiers pas de l'UFOLEP », *art. cit.*

existent encore aujourd'hui, avec des noms parfois désuets. C'est le cas en Drôme-Ardèche<sup>150</sup>. La société les « Francs-tireurs péageois » est une SAG fondée en 1912. Après-guerre, elle devient « l'Association Sportive Bourg-de-Péage » qui pratique le tir et les sports (football, athlétisme)<sup>151</sup>. En Ardèche, « l'Étoile Sportive Albenassienne » est une société de gymnastique typique, agréée et qui pratique aussi le tir. Elle devient dans le même temps un des centres de diffusion du rugby dans la région, dès avant 1914<sup>152</sup>. Dans l'après-guerre, la ville devient un bastion du rugby local, avec un club qui fonctionne encore aujourd'hui. La « Pro Patria » de Montpezat, déjà cité, dispute des matchs de rugby dans l'entre-deux-guerres, par exemple en 1922, contre une équipe d'Aubenas<sup>153</sup>. La « Vigilante de Mélas » est une société de tir créée en 1901 au Teil (Ardèche) dans le giron de la grande famille industrielle Lafarge. Dans l'entre-deux-guerres, le club devient « l'Entente Sportive Vigilante Teilloise », puis le « Racing Club Teillois », qui existe encore aujourd'hui<sup>154</sup>. Même cas de figure avec le « Sporting club privadois » d'avant 1914, société préparatiste qui adopte le rugby<sup>155</sup>. La presse annonce la reprise des matchs de rugby après la guerre<sup>156</sup>.

---

<sup>150</sup> Ces cas, découverts dans le cadre d'un mémoire de master, ont déjà été évoqués dans le chapitre d'un livre collectif : L. PABION, « Les mairies et les sociétés de préparation militaire : aux sources des sociabilités sportives en milieu rural. Le cas de la Drôme et de l'Ardèche (1880-1914) »..., *op. cit.*

<sup>151</sup> Selon les renseignements préfectoraux. A.D.D. 4M 1738, « Associations sportives : déclaration et fonctionnement. Arrêtés, avis, statuts, règlements, listes des membres, programme, budget prévisionnel, croquis, correspondance (1901-1934) ».

<sup>152</sup> Selon les renseignements préfectoraux. 4M.235. A.D.A. 4M 235-238, « Sociétés de tir, d'instruction militaire et de gymnastique (1871-1932) ».

<sup>153</sup> Contre une équipe de « l'Étoile sportive albenassienne ». *Le journal d'Aubenas*, 21 octobre 1922.

<sup>154</sup> 4M238. A.D.A. 4M 235-238, « Sociétés de tir, d'instruction militaire et de gymnastique (1871-1932) ».

<sup>155</sup> *Ibid.*

<sup>156</sup> *L'ancien combattant de l'Ardèche*, 12 novembre 1921.

## Conclusion de la deuxième partie

Cette histoire « au ras des crampons » montre la nécessité d'adopter des approches complémentaires et des angles de vue différents pour appréhender le mouvement associatif dans son ensemble. Une étude globale, au niveau national, est nécessaire, pour comprendre l'élaboration du cadre réglementaire, pour envisager les rapports de force entre fédérations, leur évolution, et pour établir des estimations statistiques. Néanmoins, une approche davantage localisée semble tout aussi incontournable, pour rester au plus près des pratiques et des relations sociales au sein des associations, en évitant une vision trop surplombante, souvent faussée. C'est ce que permet l'utilisation des archives de l'Union Chéron et des documents de la surveillance administrative dans les départements ; mais ce sont surtout les fonds d'associations qui se révèlent être des sources rares mais très précieuses.

Cette approche complémentaire permet notamment de mieux situer les sociétés préparatistes par rapport aux clubs de sport. Il y a effectivement des différences nettes, tant au niveau des pratiques et de leurs enjeux que de la sociologie des deux mouvements. Même si cet aspect n'est pas toujours souligné, l'omniprésence des instituteurs dans le mouvement préparatiste est un des éléments les plus marquants. Au contraire, le mouvement sportif se développe plus volontiers dans la périphérie de l'enseignement secondaire. L'évergétisme des petits notables républicains est aussi relativement propre au mouvement préparatiste, et la compétition entre groupes laïques et groupes catholiques ne semble pas jouer un rôle aussi fondamental dans le développement des clubs de sport, même si le rôle de la FGSPF à cet égard est bien connu. Par le biais de la présence des militaires, le rapport des associations préparatistes à l'administration est assez différent de celui des clubs sportifs, et l'intégration administrative plus précoce<sup>157</sup>. Enfin, au niveau des pratiques, la présence des compétitions et des spectacles est loin d'être inexistante, notamment par le biais des concours de tir et de gymnastique, mais leur logique est assez éloignée de celle du calendrier sportif.

Cependant, la vie associative étudiée au plus près révèle des similitudes entre mouvement préparatiste et mouvement sportif, avec des activités en commun, des formes de sociabilités finalement assez proches et des contrastes sociologiques qui n'apparaissent pas avec une grande clarté. Les pratiquants sont avant tout des salariés ou des artisans, ce qui ne diffère pas fondamentalement de la composition des clubs de sport dans l'entre-deux-guerres. La forte présence des ouvriers semble un facteur structurant, qui explique en grande partie une géographie associative très inégalement répartie sur le territoire, centrée autour des pôles industriels. Les hybridations entre pratiques sportives et pratiques conscriptives sont par ailleurs courantes, et prennent des formes variées. Le schéma historiographique qui oppose radicalement sociétés sportives et sociétés « conscriptives » semble donc trop simple pour

---

<sup>157</sup> Sylvain VILLARET et Philippe TETART (éd.), *Les édiles au stade : aux origines des politiques sportives municipales, vers 1850-1914*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020.

rendre compte de la complexité d'un espace des activités physiques et sportives dans lequel se déploient une grande diversité de modèles associatifs, adoptant des pratiques conscriptives avec plus ou moins d'intensité. Sur le plan des sociabilités, des éléments structurants de la vie associatifs sont présents aussi bien dans le mouvement sportif que dans le mouvement préparatiste : il s'agit très majoritairement de réunions de groupes d'hommes, qui partagent des espaces et des rites en commun. L'attention portée aux motivations des gymnastes et des tireurs fait également apparaître que le plaisir de la pratique et de la vie en communauté est loin d'être marginal.

Cette tentative, qui pourrait modestement se rapprocher d'une sorte d'ethnographie rétrospective, est difficile à réaliser : l'enquête ne peut se fonder que sur une documentation lacunaire et biaisée, avec très peu de témoignages directs de pratiquants. Elle apporte néanmoins une contribution à l'histoire des activités physiques et sportives, mais plus largement à l'histoire de l'associationnisme. Cette approche finalement très descriptive doit enfin s'accompagner d'une analyse plus théorique, à la fois sur le plan idéologique et sur le plan de l'interprétation du rôle social de ce mouvement.



TROISIEME PARTIE. CONTROLER LA JEUNESSE, EDUQUER DES SOLDATS : LA PREPARATION MILITAIRE COMME INSTRUMENT DE « GOUVERNEMENTALITE »

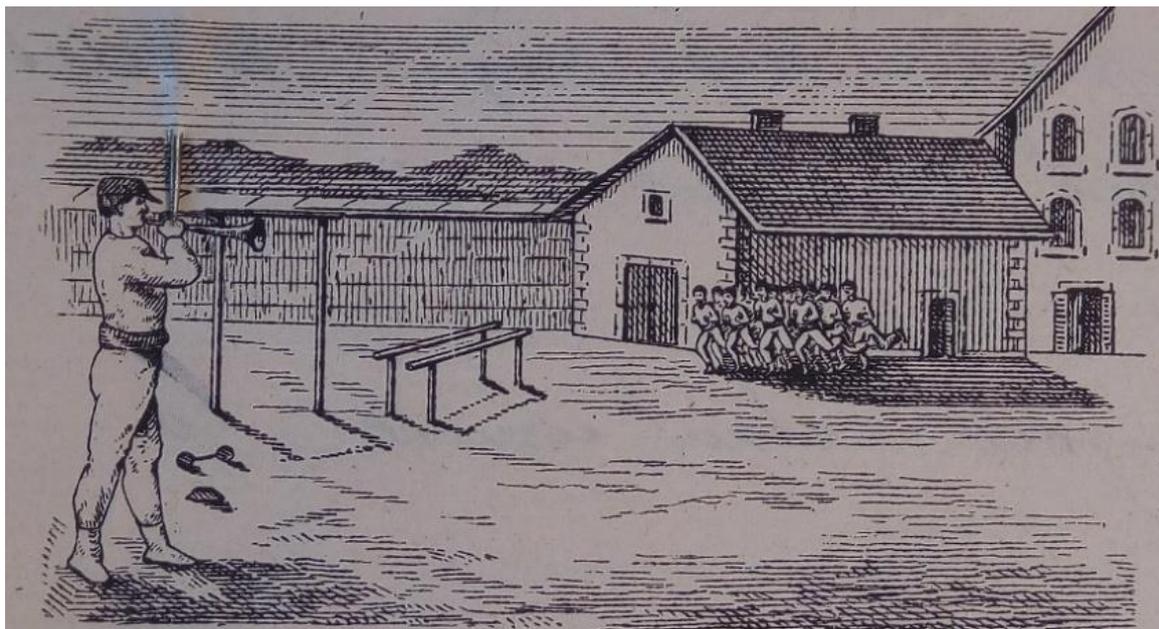


Figure 36 : entête de courrier (années 1890)<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Dessin anonyme, extrait d'un courrier de 1895 de la société « la Fraternelle », société de gymnastique et de d'escrime de Fontaines-sur-Saône. A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

## Chapitre 9. Pour « la vigueur de la race » : la doctrine préparatiste

Après avoir décrit la composition et le fonctionnement du mouvement préparatiste d'un point de vue social, il s'agit de brosser ici le portrait intellectuel des dirigeants préparatistes. C'est un groupe assez homogène socialement, qui semble aussi cohérent idéologiquement. Le terme de doctrine ne semble dès lors pas exagéré, dans la mesure où les mêmes termes, les mêmes arguments se retrouvent sous la plume d'individus différents pendant plusieurs dizaines d'années. C'est un courant de pensée structuré essentiellement autour de deux enjeux, l'hygiénisme et le militarisme.

Cette doctrine préparatiste permet d'éclairer une époque, puisque ces idées semblent trouver un fort écho dans les gouvernements successifs, en particulier dans les années 1900-1910. Mais il faut sans doute rester très prudent dans les conclusions à tirer sur l'état de l'opinion publique à partir de ce discours particulier sur le devoir militaire. L'idée de préparation militaire montre certainement l'existence d'un espace idéologique possible, en l'occurrence la tentation du militarisme. Néanmoins, ce mouvement reste limité dans sa réalité sociale. Il serait exagéré de penser que cette conception guide le pouvoir politique. Elle n'est pas non plus consensuelle dans l'opinion, comme le montre par exemple les critiques émanant de la presse sportive. Dans l'entre-deux-guerres, cette doctrine se radicalise et se marginalise par rapport au centre de gravité politique. À ce titre, les préparatistes sont moins intéressants comme acteurs que comme témoins<sup>2</sup> de la construction d'une conception de la militarisation, qui trouve un certain écho mais qui ne parvient pas à s'imposer totalement.

Cette doctrine est approchée par son cœur, notamment par la collection du *Soldat de demain*, extrêmement prolixe sur toute la période de 1906 à 1939<sup>3</sup>, et qui sert quasiment dans l'entre-deux-guerres « d'ersatz » de bulletin officiel au service de l'éducation physique<sup>4</sup>. *Vers l'armée*<sup>5</sup>, conçu comme son concurrent, est essentiel pour saisir les soubassements idéologiques communs. Le corpus d'étude est complété par les nombreux manuels à destination des candidats au brevet, ainsi que par les autres revues préparatistes, qu'elles soient nationales (*Le tir national*<sup>6</sup>, *le Gymnaste*<sup>7</sup>), régionales ou locales, même si elles ont été étudiées ponctuellement, comme des contrepoints. Cette diversité permet de constater les points récurrents, qui apparaissent comme des fondements idéologiques profonds, malgré les

---

<sup>2</sup> Pour paraphraser A. Prost, à propos des mouvements d'anciens combattants. A. PROST, *Les Anciens Combattants...*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>3</sup> Une analyse lexicométrique, qui aurait pu produire des résultats très intéressants et plus rigoureux que cette collection d'exemples commentés, se prête mal, matériellement, aux textes d'une revue. Une telle démarche n'était guère possible à conduire seul, faute d'une collection entièrement numérisée au préalable et disponible.

<sup>4</sup> M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 70.

<sup>5</sup> La collection est difficile d'accès car lacunaire à la BNF. 1911-1919 (collection de l'USEPPSM), puis 1919-1928, 1934, 1936-1939.

<sup>6</sup> Notamment la collection presque complète numérisée sur *Gallica* (1891-1933).

<sup>7</sup> Avec une lecture partielle, notamment pour les années 1882-1884, 1893, 1901-1902, 1909, 1914, 1920, 1927-1930, 1939.

concurrences fédérales. Une attention particulière a aussi été portée aux éléments d'une culture matérielle produite par le mouvement et largement diffusée (cartes postales, médaillons, diplômes, entêtes, logos etc.), par laquelle transitent également des éléments de discours, notamment sous la forme d'images.

Les dirigeants parisiens sont très loquaces, Adolphe Chéron en tête, et occupent une bonne partie des colonnes des revues préparatistes. Mais de nombreuses reproductions de discours tenus par des dirigeants dans différentes régions, également concordants, permettent de s'assurer de la cohérence de la doctrine préparatiste, et ne pas se laisser abuser par l'impression laissée par quelques exemples marquants. Ces idées sont aussi largement reprises par les parlementaires, les préfets, les autorités académiques et les militaires. Il faut néanmoins souligner que cette doctrine ne dit rien de la réception par les pratiquants : il y a souvent loin entre la rhétorique d'un président de fédération et la motivation qui pousse un jeune homme à adhérer à une association.

## I. Le pacifisme paradoxal des « préparatistes »

### A. Une théorie de la dissuasion

#### 1. *Un pacifisme pessimiste*

L'idée de préparation militaire repose essentiellement sur une théorie de la dissuasion, selon l'adage latin, *si vis pacem para bellum*, « si tu veux la paix, prépare la guerre ». Les préparatistes pensent qu'une France prête pour soutenir un nouveau conflit serait trop redoutable pour que l'Allemagne prenne le risque de déclarer la guerre. Dans cette perspective, la formation de la nation est essentielle, et l'instruction pendant un service militaire raccourci ne suffit pas. Cette conception, qui se veut pragmatique, repose sur une vision matérialiste des relations internationales. Les préparatistes pensent en effet que la morale est une illusion en diplomatie, et que seuls les rapports de force sont capables de garantir la paix. Le pacifisme intégral est ainsi moqué comme une utopie naïve. L'internationalisme est également dénoncé, et le patriotisme est naturalisé. Cette vision pessimiste semble trouver un écho particulier dans un contexte politique tendu entre la France et l'Allemagne. Il s'agit néanmoins d'une position qui se revendique comme pacifiste<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Ce patriotisme défensif semble être largement répandu dans la société française de cette époque, malgré les voix dissonantes, finalement minoritaires, à l'extrême gauche et à l'extrême droite. Jean-Yves MOLLIER, « Pacifisme et patriotisme chez les Républicains français de Sadowa à la Loi des 3 ans », in Alain-René MICHEL et Robert VANDENBUSSCHE (éd.), *L'idée de paix en France et ses représentations au XXe siècle*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, coll. « Histoire et littérature du Septentrion (IRHiS) », 2001, p. 11-21.

Adolphe Chéron affirme ainsi, dans un ouvrage de 1906, que l'œuvre de la préparation militaire « ne craint pas la guerre, elle apprend à la regarder en face, mais elle la hait et son existence propre s'affirme comme un moyen sûr de l'éviter<sup>9</sup> ». En 1911, l'USPMF met en place un concours de conférences, destiné à mettre en valeur un enseignement modèle pour les causeries qui sont tenues dans les sociétés, afin de préparer les jeunes hommes aux épreuves du brevet. Le deuxième prix est remporté par le secrétaire général du comité départemental des Vosges, dénommé Paul Garnier. Sa conférence entre donc en totale adéquation avec la position de la fédération, et exprime par extension une vision consensuelle dans le mouvement préparatiste. Il commence par un long préalable pacifiste, qui dépeint les horreurs de la guerre. Mais dans un deuxième temps, le discours reprend cette vision pragmatique du « si tu veux la paix, prépare la guerre », en estimant que seule la force garantit la paix. Selon l'orateur, la France ne fait pas suffisamment peur à l'Allemagne, à cause de la loi de deux ans, de l'hygiène déplorable dans le pays, de la dénatalité, de la « décadence » physique et morale de la population. Ce discours très pessimiste prend pour exemple la criminalité précoce des « apaches » dans les villes et l'augmentation de l'insoumission. Selon l'auteur, la solution se trouve dans la préparation militaire obligatoire, en particulier sous le format polyvalent promu par l'Union Chéron. La gymnastique et les sports seraient physiquement trop élitistes, tandis que le tir serait nécessaire mais pas suffisant, tout comme l'instruction militaire stricte, qui ne serait utile que pour former les cadres de l'armée<sup>10</sup>.

Cette conception est largement reprise par de nombreux parlementaires, notamment les radicaux et les modérés, et par les ministres eux-mêmes. Alphonse Messimy s'est ainsi montré tôt partisan d'une réduction du service et d'une inflexion vers une armée de milice, inspiré par le modèle suisse, qui repose sur une intense préparation militaire hors de la caserne<sup>11</sup>. Alors qu'il est ministre de la Guerre, en 1911, il encense Adolphe Chéron dans un discours, rappelant qu'il travaille depuis 10 ans au développement du mouvement conscriptif :

*« Vous vous êtes opposés à ces influences qui auraient voulu nous faire tourner les yeux vers le passé, ainsi qu'à celles, néfastes, d'un humanitarisme excessif et ridicule, qui voudrait faire croire que la France peut s'abandonner sans défense dans l'Europe en armes<sup>12</sup> ».*

Cette contradiction entre un pacifisme affiché et une réalité beaucoup plus dangereuse pour la paix devient un véritable lieu commun dans le mouvement préparatiste. Albert Lefébure, député de la Meuse, lors de la remise d'un drapeau à une société en 1913, reprend ce thème :

---

<sup>9</sup> A. CHERON, *La Préparation militaire...*, op. cit., p. 69.

<sup>10</sup> *Le Soldat...*, janvier 1912.

<sup>11</sup> Adolphe MESSIMY, « L'armée républicaine de demain », *Revue politique et parlementaire*, 84, juin 1901, p. 554-574.

<sup>12</sup> *Le Soldat...*, août 1911.

*« Certes nous préférions que les puissances, assagies, règlent leurs différends en s'inspirant des seuls principes du droit et de l'équité ; mais pouvons-nous penser que cette heure si attendue a sonné lorsque les peuples tout en célébrant la paix avec ferveur, préparent la guerre avec passion<sup>13</sup> ? »*

Le progressisme radical est aussi au cœur de ce discours : l'humanité sera un jour débarrassée de la guerre, dans une sorte de fin de l'histoire marquée par le triomphe de la démocratie et du droit, mais en attendant, seule une militarisation efficace garantit un concert des nations sans heurts. Lors d'une cérémonie organisée par la fédération Lattès, à laquelle participe le président Poincaré en 1913, le ministre de la Guerre Étienne ne dit pas autre chose :

*« Dans l'âpre champ des compétitions internationales il ne saurait suffire d'avoir pour soi le bon droit, la vérité, la justice, mais qu'il importe d'avoir par surcroît la force qui impose le respect d'autrui et qui, dans la lente ascension de l'humanité, restera longtemps encore le rempart de la dignité et de la sauvegarde nationale<sup>14</sup> ».*

De fait, les dirigeants préparatistes portent une attention soutenue aux événements internationaux, et gardent les yeux tournés vers le Rhin. Le Capitaine Bruchon, préparatiste lyonnais influent, organise par exemple une conférence sur « l'Allemagne et son armée » en 1913<sup>15</sup>. De nombreuses allusions sont aussi faites aux crises marocaines et balkaniques en 1911-1913. Jacob Baruch, figure niçoise du mouvement, ancien colonial<sup>16</sup>, estime que l'éducation physique du pays a permis de « regarder nos adversaires dans les yeux » lors des « graves incidents qui se sont déroulés au Maroc », de la même manière qu'elle permet de garder « notre sang-froid » « en présence des événements balkaniques », « nos regards fixés cependant sur nos frontières, prêts à y courir sans crainte comme sans forfanterie, pour défendre, résolument, s'il le fallait, l'intégrité du sol national<sup>17</sup> ». De la même manière, Hauseur, haut dirigeant de la fédération Lattès, croit observer que les vainqueurs dans les Balkans « sont ceux qui ont fait de la préparation militaire » :

*« Comment ne pas songer que l'an dernier à peu près à cette époque [il parle de la crise d'Agadir 1911-1912], alors que le ciel s'était brusquement obscurci, alors qu'un souverain voisin avait déjà, en faisant la grosse voix, sorti de son fourreau, un peu de son grand sabre, comment ne pas songer, dis-je, qu'une crampe subite passait dans ses doigts et l'obligeait à laisser retomber l'épée au fourreau. C'est qu'il avait compris à l'attitude si nette et si confiante de la nation française, que nous attendions de pied ferme, que nous étions prêts<sup>18</sup> »*

---

<sup>13</sup> *Le Soldat...*, mai 1913.

<sup>14</sup> *Vers l'armée*, numéro 10, septembre 1913.

<sup>15</sup> *Le Soldat...*, mars 1913.

<sup>16</sup> Base Léonore, notice C-108318.

<sup>17</sup> *Le Soldat...*, avril 1913.

<sup>18</sup> *Vers l'armée*, numéro 7, 2 janvier 1913.

Les préparatistes sont donc favorables, dans les années 1900-1910, à la mise en place d'un véritable équilibre de la terreur entre les puissances européennes, assurée par une course à l'armement et par la militarisation du pays, seule véritable garantie de la paix. Le parallèle avec la dissuasion nucléaire pendant la guerre froide est frappant<sup>19</sup>. Mais le modèle de l'armée de milice, associé à la préparation militaire, semble de longue date avoir été associé à l'idée de dissuasion : on la retrouve déjà chez Robespierre<sup>20</sup>. En 1913, un dirigeant de la société de Saint-Mandé (Seine) affirme ainsi que la République est pacifiste « par son essence même », mais qu'elle ne saurait « à l'avenir, subir aucune attaque, aucune humiliation » :

*« Aux efforts allemands, elle va répondre par un effort parallèle, et comme le propre de deux parallèles est de ne jamais se rencontrer, espérons que les deux nations qui veillent à leurs frontières n'en viendront pas aux mains de sitôt<sup>21</sup> ».*

## 2. L'introuvable revanchisme

L'absence de discours revanchards, à de rares occurrences près, est un autre élément frappant<sup>22</sup>. Sur les milliers de pages du *Soldat de demain* d'avant-guerre, on ne trouve pas plus d'une dizaine de propos ouvertement bellicistes. Il y a cependant quelques rares cas. Par exemple en 1897, lors de l'assemblée générale des « enfants de l'avenir », société de gymnastique de tir et d'escrime du V<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, Léon Servièrè, présenté comme « généreux donateur », et président d'honneur, harangue les sociétaires :

*« Elle sonnera, ô France, l'heure bienheureuse dans une chevauchée fantastique, enthousiaste, tes fils, enfants des vaincus d'hier, te rendront l'intégralité de sol, la gloire de ton drapeau et ton vieil orgueil<sup>23</sup> ».*

Encore faudrait-il souligner qu'il s'agit vraisemblablement d'un vieil homme du XIX<sup>e</sup>, dans un des bastions de la Ligue des Patriotes, en plein cœur de l'affaire Dreyfus. Mais le contraste est frappant entre ce bellicisme rarissime et l'omniprésence dans les discours préparatistes d'un pacifisme affiché avec emphase. La récurrence de ce thème laisse penser qu'il ne s'agit pas d'une posture hypocrite, mais d'une conviction sincère. Lors d'une conférence commune entre Adolphe Chéron et le docteur Hellot, ce dernier, lui-aussi haut dirigeant de l'USPMF, se montre explicite, en reprenant paradoxalement la devise de la Ligue des Patriotes, comme pour souligner un profond renouvellement :

---

<sup>19</sup> De la même manière les préparatistes n'affichent pas le même pacifisme quand il s'agit d'expansion coloniale. Les conquêtes ne sont pas alors considérées comme de vraies guerres, tous comme les « conflits périphériques » ne sont pas exclus de la guerre froide, dans la mesure où l'affrontement direct entre les deux grandes puissances n'est pas en jeu, et que la paix globale n'est ainsi pas directement menacée.

<sup>20</sup> Noah SHUSTERMAN, « La seule loi « qui soit toujours sûre d'être obéie » : Robespierre, les milices et le débat sur l'armée permanente », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 398-4, 2019, p. 25-46.

<sup>21</sup> *Le Soldat...*, avril 1913.

<sup>22</sup> La « Revanche » est ici entendue comme la volonté, voire la politique, de préparer activement une guerre contre l'Allemagne pour venger la défaite de 1870 et récupérer les territoires perdus.

<sup>23</sup> A.D.R. 4M 538, « Associations (1884-1898) ».

*« Si d'ailleurs nous étudions l'évolution douloureuse du sentiment patriotique dans notre pays depuis 1870, nous voyons que, dans les premières années, il n'y avait qu'un cri : la préparation à la guerre en vue de la revanche ; puis un vent d'humanitarisme, d'internationalisme, de pacifisme, quand ce ne fut pas d'antimilitarisme, passa sur la France. Mais des jours meilleurs revinrent ; on pensa avec raison que le pacifisme n'exclue pas l'idée de défensive [...] »*

*Il ne s'agit pas de faire d'interminables dithyrambes pour flétrir la guerre et ses horreurs, tout le monde est d'accord là-dessus, tous nous savons que la guerre est haïssable, mais il faut être assez fort pour empêcher qu'on nous la fasse ; il faut être assez fort pour ne pas être à la merci d'un incident de frontière, d'un incident diplomatique, et c'est pour cela, mes chers camarades, qu'en bons préparatistes, en bons français que nous sommes tous, nous devons être patriotes d'abord, patriotes avant tout, patriotes quand même<sup>24</sup> ».*

Pour ces hommes qui ont connu le conflit de 1870, et sont même parfois des anciens combattants (à l'image de Lucien Lattès), les horreurs de la guerre et l'humiliation de la défaite sont des expériences sensibles. La génération des jeunes cadres du mouvement (A. Chéron naît en 1873) a grandi dans l'école républicaine, avec un enseignement marqué par le souvenir du traumatisme et qui présente la guerre comme une catastrophe, à l'image du fameux *Tour de France par deux enfants* qui rappelle qu'elle est « toujours un grand malheur pour les peuples, quel qu'en soit le résultat, et les vainqueurs souvent n'y perdent pas moins que les vaincus<sup>25</sup> ».

Le pacifisme paradoxal de ces militaristes renvoie néanmoins dos-à-dos démilitarisation et bellicisme, notamment à cause de considérations pragmatiques, comme ce commandant Bellanger qui déclare dans un concours départemental que « souhaiter la guerre est d'une imprudence folle, mais il faudrait être fou pour ne pas se préparer à la lutte pour notre indépendance<sup>26</sup> ». Les variations sont souvent le résultat d'une peur plus ou moins prononcée de la guerre. Dans une conférence en 1912, un dirigeant souligne que « la guerre est un cataclysme. Elle ne peut se légitimer que par la défense du territoire et la sauvegarde de l'honneur national » mais dénonce les « hommes qui tirent constamment une imaginaire épée », pour « se méfier d'eux comme de la peste » : « que nos jeunes gens le sachent bien ; nous les voulons prêts, toujours prêts pour parer à l'agression possible ; mais pas d'esprit belliqueux<sup>27</sup> ». Le contexte tendu des années 1910 renforce cette peur d'un conflit imminent, et affirme la volonté d'être suffisamment fort pour l'éviter. Il s'agit aussi, en dernière extrémité, de se trouver suffisamment préparé si la catastrophe survient. A Béziers, en 1911, le président de la Vigilante, SAG de l'amicale laïque des anciens élèves, déclare :

---

<sup>24</sup> *Le Soldat...*, avril 1911.

<sup>25</sup> G. BRUNO, *Le tour de France par deux enfants*, Paris, Belin, 1889, p. 302.

<sup>26</sup> *Le Soldat...*, juillet 1912.

<sup>27</sup> *Vers l'armée* numéro 4, 15 mai 1912.

*« Nous aimons tous la paix, mais nous sommes patriotes autant que pacifiques [...] Puisse-t-on ne pas revivre les tristes souvenirs dont vous avez lu les cruelles pages dans notre histoire. Mais s'il fallait que vous vous battiez pour défendre la France envahie, aucun de vous ne manquerait à l'appel ! Nous serions tous unis dans un même sentiment ; nous saurions tous, comme nos pères de 1793, nous battre avec conscience et faire le sacrifice de notre vie pour le drapeau, pour la République<sup>28</sup> ! »*

L'idée est la même chez Adolphe Ringot, président d'une société et proviseur du lycée de Tourcoing, qui affirme que « nous ne voulons pas la guerre. Nous voulons la paix ». Mais après avoir évoqué le contexte des Balkans, il se demande « qui peut répondre de l'avenir ? » ; « ainsi la sagesse la plus élémentaire nous commande d'être prêts. Si le clairon d'alarme retentit aux frontières, il faut être préparé à y courir<sup>29</sup> ».

Certains enfin, sans vouloir la guerre, sont persuadés qu'un conflit va advenir. Le secrétaire général du comité du Rhône de l'USPMF déclare ainsi en janvier 1913 que :

*« La Paix n'a jamais été menacée aussi souvent que depuis quelques années et par les temps qui courent seule une nation qui reste calme parmi les événements a voix au chapitre et droit au respect. Pour avoir ce calme il faut sentir la force derrière soi. [...] Il est donc de notre devoir de préparer des générations de soldats en prévision de l'heure suprême où la diplomatie impuissante ayant besoin d'arguments plus solides, passera la parole aux modèles 75 et 86<sup>30</sup> ».*

Adolphe Chéron lui-même est coutumier de ce genre de discours. Il a des ambitions littéraires et ne manque pas l'occasion de placer des vers dans les colonnes du *Soldat de demain* (avant d'éditer ses propres recueils dans l'entre-deux-guerres) :

*« Peuple républicain, oui, nous voulons la paix : / la fraternelle paix, la paix universelle ! / tous les peuples ainsi sont pacifiques... mais / on s'arme, on s'aguerrit, en tous lieux on recèle / d'énormes stocks de poudre où la moindre étincelle / briserait l'univers de la base aux sommets. / Soyez donc toujours forts et prêts à les défendre / notre sol et nos droits, si l'on veut nous les prendre. / Et, demain, s'il nous faut combattre encore un coup / pour ne pas supporter la honteuse souffrance / infligée aux vaincus, alors soldats, debout ! / A ce dernier combat : "en avant" pour la France<sup>31</sup> ! »*

Les contradictions ne sont pas absentes des discours, mais, malgré le renouveau nationaliste des années 1900-1910, il n'est nulle part question de « revanche » ni de bellicisme. Si le revanchisme n'est présent ni dans les milieux nationalistes, sinon à la marge, ni ici, dans un mouvement qui apparaît comme le fer de lance du militarisme de l'époque, alors il semble bien que ce soit un mythe. Au contraire, les préparatistes sont partisans de la militarisation et

---

<sup>28</sup> *Le Soldat...*, octobre 1911.

<sup>29</sup> *Ibid.*, janvier 1914.

<sup>30</sup> A.D.R. 4M 544, « 1908-1947 ».

<sup>31</sup> *Le Soldat...*, décembre 1911.

de l'équilibre des terreurs, avec une affirmation omniprésente du pacifisme. Il semble effectivement, comme l'affirme paradoxalement Bertrand Joly, que « la France qui entre en guerre en 1914 est tout aussi pacifique qu'elle le sera en 1939<sup>32</sup> ».

### 3. *La der des ders ?*

Ce rapport compliqué à la guerre, préparée mais non désirée, se heurte de plein fouet aux violences du conflit. La préparation militaire se trouve alors adaptée au contexte de l'entre-deux-guerres, avec de nettes inflexions<sup>33</sup>. Sur le plan de l'idéologie du mouvement, il s'agit surtout de faire face à la sensibilité nouvelle de la société française face aux questions du pacifisme et de l'antimilitarisme : c'est le « paradoxe du guerrier antimilitariste<sup>34</sup> ». Mais l'impression donnée est plutôt celle d'une grande continuité, comme si le discours pessimiste sur la nécessité des rapports de force – et par extension de la préparation militaire – était sorti renforcé du conflit. Le pacifisme d'avant-guerre est ainsi recyclé. Le maréchal Pétain écrit ainsi en 1935, dans la *Revue des deux mondes* : « une France faible, la guerre ne serait plus qu'une question de date ». Durant tout l'entre-deux-guerres, cette idée est omniprésente dans les colonnes du *Soldat de demain*. En 1924, un article intitulé « paix et précautions » juge que le cri « vive la paix ! » est bien légitime, mais a aussi peu d'effets que de crier « vive la bonne santé » ou « vive la vie », avant de développer une philosophie de la vie comme une lutte, une « lutte continue de l'homme contre lui-même d'abord<sup>35</sup> ». Albert Surier, le virulent polémiste du *Soldat de demain*, ironise même en 1932 : « on se demande s'il se trouve, en France, un protozoaire à deux pattes pour proclamer les bienfaits de la guerre. Il n'y a réellement qu'un sot, fût-il professeur honoraire, pour éprouver le besoin de démontrer de pareils axiomes<sup>36</sup> ». L'idée de dissuasion reste également intacte, comme ici en 1924, lorsque le docteur Henri Diffre estime que « c'est par l'éducation physique que l'on préparera une race forte, une race de soldats capables d'inspirer la crainte, commencement de la sécurité<sup>37</sup> ».

De la même manière, la posture pragmatique et pessimiste des années 1900-1910 est conservée dans les années 1920 et 1930. La proximité de la Grande Guerre offre un argument fort contre le désarmement, qui est dénigré comme une utopie. Rémy Roure le réaffirme en 1924 : « préparons l'avenir », par la préparation militaire, car « il serait vain de croire que nous n'aurons plus de guerre<sup>38</sup> ». La leçon régulière « d'éducation morale » du colonel Lebaud dans les colonnes du *Soldat de demain* donne lieu en 1932 à une mise au point très nette de la

---

<sup>32</sup> B. JOLY, « La France et la Revanche (1871-1914) », *art. cit.*, p. 347.

<sup>33</sup> Sur ce point, voir le chapitre 3.

<sup>34</sup> A. PROST, *Les Anciens Combattants...*, *op. cit.*, p. 115, et plus largement le chapitre 3 « antimilitarisme et pacifisme ».

<sup>35</sup> *Le Soldat...*, novembre 1924.

<sup>36</sup> *Ibid.*, mars 1932.

<sup>37</sup> *Ibid.*, décembre 1924.

<sup>38</sup> *Ibid.*, août 1924.

position des préparatistes de l'entre-deux-guerres, en se montrant sceptique sur la possibilité d'une « gendarmerie internationale » gérée par la SDN<sup>39</sup> :

*« En France, personne ne veut entendre parler de guerre. Depuis la reprise de l'Alsace-Lorraine, nous ne désirons que travailler en toute tranquillité. Il n'est pas un seul "soldat de demain" qui entende jamais le moindre propos belliqueux dans sa famille. Quand on y parle guerre, c'est toujours pour la maudire. Il n'en faut pas davantage pour que certains esprits simplistes, prenant leurs désirs pour des réalités, s'imaginent qu'il n'y aura plus de guerre et, par suite, qu'il est inutile de s'y préparer »*

En revanche, l'apparition de l'idée de « sécurité » collective est notable, avec le thème nouveau du « gendarme » international. Cette réflexion était totalement absente avant 1914, et la vision diplomatique des préparatistes reposait sur une conception très westphalienne du concert des nations et de l'équilibre des terreurs. La SDN est ainsi attentivement scrutée, avec une certaine sympathie mais également avec beaucoup de scepticisme. Albert Surier se moque ainsi régulièrement de l'organisation, dès ses origines, avec ses menaces de « dactylographes ». Au contraire, il continue de recommander la dissuasion par la préparation militaire : « faisons un peuple d'athlètes résolus et outillons-le ; ayons l'œil et l'oreille aux aguets ; dormons en gendarmes ; si quelque méchant bouge parmi le monde, faisons sonner le glaive. Tout rentrera dans l'ordre et la paix<sup>40</sup> ». Cette vision n'est pas propre aux seuls préparatistes : Maginot, lorsqu'il préside une fête à Béthune devant 2 000 jeunes gymnastes en 1922 déclare que la « France forte est la meilleure et la plus sûre garantie de la paix européenne<sup>41</sup> ».

Cette attitude de méfiance génère une certaine lucidité, dans les années 1930, sur le réarmement de l'Allemagne. Albert Surier s'alarme des « milices nazis (sic) » et des « casques d'acier » allemands dès 1932 : « sentinelles prenez garde », « le moyen le plus sûr d'avoir la paix, c'est d'être forts et d'être prêts à faire la guerre, aussi douloureuse et terrible que soit cette nécessité. On n'attaque que les faibles<sup>42</sup> ». Adolphe Chéron quant à lui se montre désabusé, quelques jours seulement après l'incendie du Reichstag :

*« N'avons-nous pas tous espéré qu'après les épreuves, les deuils, les ruines de la dernière guerre, qu'après les hécatombes dont nous avons eu le sanglant spectacle, la guerre elle-même était morte à jamais. Quinze ans n'ont pas encore passé sur la signature de l'armistice, et nous sentons bien que l'Europe est conduite au seuil des mêmes épreuves<sup>43</sup> »*

Un article de 1933 se moque des partisans du désarmement, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, alors que les fascistes s'arment : « mais chez nous, chut ! ne parlons pas d'organiser la

---

<sup>39</sup> *Le Soldat...*, janvier 1932.

<sup>40</sup> *Ibid.*, décembre 1920.

<sup>41</sup> *Ibid.*, août 1922.

<sup>42</sup> *Ibid.*, février 1932.

<sup>43</sup> *Ibid.*, mars 1933.

PM obligatoire. Vous voulez donc faire de la France une caserne ? la Chambre n'y consentira jamais. Puisse-t-elle n'avoir pas autre chose à consentir<sup>44</sup> ! » En 1935, Chéron refuse d'être pris en étau entre les deux impérialismes britanniques et allemand, mais se tient prêt à faire à la guerre pour préserver l'indépendance face aux menées hitlériennes :

*« Lorsqu'un peuple voisin se dresse et s'arme tout entier, une seule question se pose pour le pays pacifique : subir ou non la loi de l'étranger. Les Français ont toujours répondu et toujours ils répondront farouchement : non<sup>45</sup> ».*

## B. Une conception militarisée de la citoyenneté

### 1. Le devoir militaire, premier devoir

L'idée de dissuasion est la justification, sur le plan de la stratégie, de la préparation militaire. La valorisation du devoir militaire est l'argument avancé, sur le plan moral et politique, pour légitimer la mise en place, souhaitée mais jamais effective, d'une obligation de l'entraînement pré-régimentaire pour tous les jeunes hommes dans les sociétés préparatistes. Le service militaire joue effectivement en France un rôle social important, qui est bien connu des historiens. Cette institution a été un outil essentiel de brassage des populations, participant à la définition juridique de la nationalité<sup>46</sup>, tandis que l'expérience de la caserne est un des moteurs de l'unification culturelle du pays<sup>47</sup> et de la construction personnelle des citoyens eux-mêmes<sup>48</sup>. Cette valorisation du devoir militaire par les préparatistes s'inscrit dans une conception largement partagée de la citoyenneté républicaine. « L'impôt du sang » est ainsi considéré comme le premier devoir du citoyen, la véritable incarnation de la citoyenneté<sup>49</sup>. Cette idée donne même le titre du *Soldat de demain*, qui résume le projet d'une éducation physique, toute entière tournée vers la formation de citoyens-soldats républicains. En 1911, le lieutenant-colonel Bouché, président de la fédération des sociétés de préparation militaire du 18e corps d'armée, tient un discours à l'occasion de la visite de Chéron à Bordeaux :

*« Nous sommes les descendants des guerres de la révolution et de la grande armée, des soldats de Crimée et d'Italie, des héros de Saint-Privat, de Bazeilles, de Coulmiers et de Champigny [batailles de 1870] ! Bon sang ne saurait mentir. Et si la France devait tirer son épée, nous nous lèverions*

---

<sup>44</sup> *Le Soldat...*, juillet 1933.

<sup>45</sup> *Ibid.*, avril 1935.

<sup>46</sup> A. CREPIN, *La conscription en débat...*, *op. cit.*, notamment la cinquième partie sur la « synthèse républicaine ».

<sup>47</sup> E.J. WEBER, *La fin des terroirs...*, *op. cit.*

<sup>48</sup> O. ROYNETTE, *Bon pour le service...*, *op. cit.*

<sup>49</sup> Jean-Jacques BECKER et Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *La France, la nation, la guerre : 1850-1920*, Paris, Sedes, 1995, notamment la conclusion.

*tous à son appel, avec l'ardent désir de vaincre et pour venger son honneur outragé ! »*

Il établit ainsi une filiation entre les générations combattantes du passé et les générations du présent. C'est aussi une filiation politique, qui prend sa source dans la période révolutionnaire et napoléonienne. Le devoir militaire est devenu incontournable, au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup> : Bouché n'hésite pas à affirmer que ceux qui ne voudraient pas partir, se soustrayant ainsi à leur devoir civique, sont voués à être passés par les armes. Il raconte ainsi une bataille en Algérie où les fuyards avaient été fusillés<sup>51</sup>.

C'est pourquoi les préparatistes mettent particulièrement en avant la nécessité de l'éducation civique. Ils diffusent une sorte de catéchisme républicain, réclamant d'ailleurs une épreuve d'éducation civique pour obtenir le BAM, en plus d'une interrogation sur les principes élémentaire de l'hygiène (l'épreuve reste facultative avant 1914). Le manuel Hatton, un des plus diffusés avant la guerre, contient une partie d'éducation civique sous forme de questions-réponses. La France doit « posséder une armée nationale, forte et disciplinée » pour assurer sa sécurité et « assurer vis-à-vis de l'étranger la protection de l'honneur national et le maintien de l'ordre à l'intérieur du pays ». Ainsi, selon le manuel, « tous les Français doivent être exercés à la défense de leur pays, et cela dès leur enfance ». Il justifie le devoir par le patriotisme (la Patrie est « le pays habité par des hommes de même race, ayant les mêmes mœurs, parlant la même langue, soumis aux mêmes lois et s'abritant sous le même drapeau ») et par l'amour du drapeau ; ce devoir est au cœur de la citoyenneté, et prend même un aspect moral :

*« Le service militaire doit-il être considéré comme une charge ? Non, le service militaire ne doit pas être considéré comme une charge, un impôt, mais comme un devoir à l'égal de celui, pour l'enfant, d'entretenir ses vieux parents et, pour les parents, d'élever leur famille<sup>52</sup> ».*

Aussi la dénonciation de l'antimilitarisme est constante dans la littérature préparatiste. Ce n'est guère étonnant, lorsqu'on considère que Gustave Hervé dénonce précisément ce « catéchisme » militaire qui produit une « déformation intellectuelle » jusqu'au point où « le patriote est bête à tuer : il est à point pour l'abattre<sup>53</sup> ». Le rejet de l'antimilitarisme, centrale pour les préparatistes, s'amplifie dans l'après-guerre, et prend une violence verbale nouvelle, qu'on pourrait qualifier de « brutalisation » du discours, c'est-à-dire la poursuite dans la paix des attitudes agressives dont l'habitude a été prise au cours du conflit<sup>54</sup>. Ainsi le chroniqueur qui signe sous le pseudonyme Albus affirme que « qui veut la fin veut les moyens » et demande l'obligation de la préparation militaire en 1925. Mais selon lui « ce draconisme heurte l'idéalisme sentimental et bêtant qui nous tue à la façon de l'opium, de la morphine ou

---

<sup>50</sup> F. ROUSSEAU, *Service militaire au XIXe siècle...*, op. cit.

<sup>51</sup> *Le Soldat...*, octobre 1911.

<sup>52</sup> LIEUTENANT-COLONEL HATTON, *Manuel à l'usage des sociétés de préparation militaire...*, op. cit., p. 217-220.

<sup>53</sup> Gustave HERVE, *Leur patrie*, Paris : Librairie de Propagande Socialiste, 1905, p. 94.

<sup>54</sup> George Lachmann MOSSE, *De la grande guerre au totalitarisme : la brutalisation des sociétés européennes*, traduit par Édith MAGYAR, Paris, Hachette littératures, 2009.

de la coco<sup>55</sup> ». Albert Surier est le spécialiste de cette violence verbale dans les colonnes du *Soldat de demain*<sup>56</sup> et dénonce régulièrement une jeunesse décadente, « emportée dans un tourbillon de jouissances et de bien-être factice », « infatuée de cubisme intellectuel », dont la « sottise présomption lui a fait mésestimer le sacrifice de ses pères », avec une « mentalité de décadence et d'abandon » :

*« Être soldat avec un képi, cela répugne à tes sentiments humanitaires et surtout à ton aveulissement, petit Français d'aujourd'hui, prends bien garde de l'être un jour avec un casque à pointe ! [...] La jeunesse française a donc un impérieux besoin d'être remise en main<sup>57</sup> ».*

Le colonel Lebaud, ancien combattant, contrairement à Surier, n'est pas moins virulent. Il s'indigne, notamment dans les années 1930, contre « l'objection de conscience », « vilaine maladie mentale », œuvre de « dévoyés malfaisants » et de « quelques détraqués », en recommandant de les envoyer en stage en Allemagne, « sous le signe de la croix gammée », pour renforcer leur patriotisme<sup>58</sup>. La dénonciation du pacifisme intégral est également constante. Lebaud affirme dès 1935 que « l'horreur de la guerre ne doit pas conduire aux pires lâchetés ». Répondant à une mère de famille qui lui avait dit préférer voir la France envahie que voir son fils mort, il constate que « les esprits égarés à ce point sont rares chez nous. Il n'est pas moins regrettable d'avoir à en rencontrer ». Il n'y a selon lui pas d'alternative, ou bien se préparer et s'armer pour éviter les horreurs de la guerre, ou bien se soumettre :

*« Accepter d'avance d'être colonisé par Hitler qui ferait de ceux d'entre nous qu'il n'aurait pas exterminés des assujettis de deuxième zone comme les Juifs – ou vouloir rester libres citoyens de notre douce France à laquelle nous sommes attachés par toutes les fibres de notre être : c'est à nous de choisir<sup>59</sup>. »*

## 2. Le mythe de l'an II

Le mythe des levées en masse des citoyens de l'an II est au cœur de l'éthique militaire des préparatistes. Quand bien même, « comme symbole, et même comme trope, l'armée de l'an II est vue pour ce qu'elle n'est pas<sup>60</sup> », elle n'en demeure pas moins comme une référence largement mobilisée, aussi bien lors des festivités<sup>61</sup> que comme une image d'Épinal dans les

---

<sup>55</sup> *Le Soldat...*, avril 1925.

<sup>56</sup> Le terme de brutalisation pourrait aussi s'appliquer pour Albert Surier, qui suit une trajectoire similaire à celle de Gustave Hervé : instituteur socialiste au début du siècle, figure importante du syndicalisme enseignant, il devient nationaliste et entretient un rapport ambivalent avec les régimes autoritaires, en déployant une verve polémique très violente.

<sup>57</sup> *Le Soldat...*, mars 1933.

<sup>58</sup> *Ibid.*, janvier 1934.

<sup>59</sup> *Ibid.*, octobre 1935.

<sup>60</sup> Alan FORREST, « L'armée de l'an II : la levée en masse et la création d'un mythe républicain », *Annales historiques de la Révolution française*, 335, 2004, p. 111-130.

<sup>61</sup> Alain LE BLOAS, « Commémorer le héros révolutionnaire sous la Troisième République. L'exemple des fêtes de La Tour d'Auvergne à Carhaix (1872-1914) », *Annales historiques de la Révolution française*, 388, 2017, p. 107-132.

manuels scolaires<sup>62</sup>. C'est aussi une référence constante dans les discours de gauche sur l'armée et sur la guerre<sup>63</sup>. L'omniprésence des républicains dans le mouvement préparatiste, qu'ils soient modérés ou plus souvent radicaux, explique en grande partie l'importance de cette référence. La FGSPF ne mobilise par exemple pas cet évènement comme un modèle. Symbole de cet imaginaire républicain, tous les numéros du *Soldat de demain* sont numérotés selon le calendrier républicain. La quarantième année de parution est ainsi conjointement datée 1939 et « Nivôse an 147 ». On retrouve aussi ce référent dans la fédération Lattès, qui prend le tambour Bara comme symbole. L'illustrateur Job fait ainsi plusieurs dessins pour la fédération, comme ce diplôme qui reprend pleinement l'iconographie révolutionnaire, avec un imaginaire de la relève qui n'est pas sans rappeler le célèbre tableau d'Édouard Detaille, « le Rêve ».



Figure 37 : diplôme de la fédération Lattès, dessinée par Job, 1913<sup>64</sup>

<sup>62</sup> Plus largement, voir : Alan FORREST, *The Legacy of the French Revolutionary Wars : the Nation-in-Arms in French Republican Memory*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

<sup>63</sup> Sergio LUZZATTO, *L'impôt du sang : la gauche française à l'épreuve de la guerre mondiale (1900-1945)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1996 ; Philippe DARRIULAT, *Les patriotes : la gauche républicaine et la nation*, Paris, Éd. du Seuil, 2001.

<sup>64</sup> Dessin de Job (1858-1931), *Vers l'armée*, n.9, 1913.

Outre les chants comme « la Marseillaise » et le « Chant du départ », la référence à la Révolution est aussi omniprésente dans les discours. Dans les statuts de la société d'études militaires et de tir « l'École de Mars » de 1882, fondé à Valence (Drôme) sous l'initiative d'un colonel à la retraite, on peut lire l'expression « patriotique croisade de la jeunesse ». L'objectif explicite est de former de futurs soldats, pour qui « les expressions courage, honneur, patrie n'étaient point de vains mots, et que, comme par le passé, ils avaient encore le don de remuer la fibre guerrière des dignes fils de ces héros qui, en 1792 et 1793, luttèrent si efficacement, si vaillamment contre les envahisseurs de notre chère patrie<sup>65</sup> ». Le thème est aussi mobilisé après la Grande Guerre. Un article de 1919 du *Soldat de demain* affirme ainsi que « le plus grand empire militaire s'est effondré le 11 novembre grâce à l'héroïsme des armées alliées, grâce aux sacrifices inouïs de la France. La vieille tradition de 1792 s'est renouée et, devant le peuple souverain, les tyrans se sont enfuis. ». L'article rappelle aussi que « contrainte à la défense, la République devait être bardée de fer. Elle a déposé sa cuirasse après la victoire, mais elle est prête à la reprendre à la première alerte<sup>66</sup> ». La référence la plus marquante est peut-être cette fête de l'Union Chéron aux Tuileries en juin 1934, en présence du président Lebrun et du ministre Louis Marin. Une « fête du drapeau » donne lieu à une « reconstitution historique », avec un défilé des « gardes françaises [référence à Fontenoy], volontaires de l'an II, grenadiers de la garde, poilus de 1914 », reprenant un roman national qui souligne la continuité du passé militaire de la France, dans lequel la période révolutionnaire apparaît comme un moment fondamental<sup>67</sup>.

### C. Une guerre fantasmée

#### 1. Une vision archaïque de la guerre

Cette doctrine qui se veut pragmatique repose néanmoins sur un « horizon de la guerre<sup>68</sup> » complètement décalé avec la réalité des armées dans les années 1900-1910. Malgré les retours d'expérience de la guerre des Boers<sup>69</sup>, mais aussi des guerres russo-japonaises et balkaniques, le consensus des élites militaires reste sur la doctrine de l'offensive, à l'image du livre du général de Grandmaison<sup>70</sup>. Cette conception se révèle pourtant largement inadaptée à la

---

<sup>65</sup> A.D.D. 1R 524, « Dossiers d'associations ».

<sup>66</sup> *Le Soldat...*, décembre 1919.

<sup>67</sup> *Ibid.*, juin 1934.

<sup>68</sup> O. COSSON, *Préparer la Grande Guerre...*, *op. cit.*

<sup>69</sup> Qui déclenchent des réflexions profondes sur la formation de l'armée britannique (et l'apparition, notamment, du mouvement scout). Alan PENN, *Targeting Schools: Drill, Militarism and Imperialism*, Londres, Routledge, 1999, p. 126-140. Voir également l'idée d'une « crise militaire » aboutissant au renforcement du modèle du soldat volontaire : Jörn LEONHARD, « Nations in Arms and Imperial Defence – Continental Models, the British Empire and its Military before 1914 », *Journal of Modern European History*, 5-2, 2007, p. 287-308.

<sup>70</sup> Louis de GRANDMAISON, *Dressage de l'infanterie en vue du combat offensif*, Paris, Berger-Levrault, 1908.

puissance de feu des armées modernes<sup>71</sup>. Même la vision très perspicace – voire visionnaire – de Mordacq, le futur chef de cabinet de Clémenceau, qui prévoit que la guerre sera une guerre industrielle et « longue », se montre incapable de penser un conflit qui durerait plus longtemps que trois à cinq mois<sup>72</sup>. Cet « outillage intellectuel » dépassé<sup>73</sup>, largement hérité des guerres révolutionnaires et napoléoniennes, aboutit aux carnages dans les premiers mois de la guerre, lors de la « bataille des frontières » et des combats en Belgique.

Cet imaginaire militaire décalé est omniprésent dans les milieux préparatistes avant 1914. Loin d'être originale, la pensée militaire des cadres du mouvement reprend les idées dominantes de l'époque, d'autant que les liens entre l'armée et les préparatistes sont nombreux, notamment par le biais des officiers de l'armée de réserve et des régiments territoriaux qui sont très présents dans le mouvement. Par exemple, la « sociétés des pupilles d'infanterie et de cavalerie des officiers de réserve de Lyon », avec ses 300 élèves, est l'un des plus importants groupes de ce type dans le pays. Une grande fête est organisée pour le départ des adhérents des classes 1912 et 1913. À cette occasion, le colonel Hamon, commandant le 99<sup>e</sup> régiment d'infanterie, fait un discours belliciste : « vienne le jour où nous serons appelés à en découdre, l'armée française compte sur vous et, de la pointe de nos épées et de nos baïonnettes, nous piquerons de nouvelles victoires sur nos glorieux drapeaux<sup>74</sup> ». Ces rêves de charges héroïques expliquent aussi la survalorisation de l'escrime à la baïonnette, « un sport utile à tous égards », qui fait l'objet d'un vœu émis par le comité d'études de l'Union Chéron pour obtenir de l'armée des fusils équipés en vue de développer cet entraînement<sup>75</sup>. L'escrime à la baïonnette a effectivement connu un creux après 1870, mais a connu un retour en grâce après 1900 et pendant la guerre<sup>76</sup>, à la faveur des illusions du commandement sur l'idée d'offensive. Cette mythologie ne se dissipe guère qu'après 1915-1916<sup>77</sup>.

La cavalerie, qui se montre également inadaptée pendant le conflit<sup>78</sup>, est aussi survalorisée dans le mouvement préparatiste, avec des sociétés spécifiques qui reçoivent un soutien important<sup>79</sup>. Une fédération se spécialise même dans cette question, l'Union des sociétés d'équitation militaire de France, présidée par le général Lachouque. La formation des cavaliers nécessite en effet un long entraînement, une fréquentation assidue des chevaux dès

---

<sup>71</sup> Olivier COSSON, « Expériences de guerre et anticipation à la veille de la Première Guerre mondiale. Les milieux militaires franco-britanniques et les conflits extérieurs », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 50-3, 2003, p. 127-147.

<sup>72</sup> MORDACQ, « La durée de la prochaine guerre », *Revue militaire générale*, 1911, p. 385-410.

<sup>73</sup> Damien BALDIN et Emmanuel SAINT-FUSCIEN, *Charleroi : 21-23 août 1914*, Paris, Tallandier, 2012, p. 162-165.

<sup>74</sup> *Le Soldat...*, octobre 1913.

<sup>75</sup> *Ibid.*, janvier 1914.

<sup>76</sup> J. GARRY, *L'escrime à la baïonnette entre 1871 et 1918...*, *op. cit.*

<sup>77</sup> Cédric MARTY, *À l'assaut ! : la baïonnette dans la Première guerre mondiale*, Paris, Vendémiaire, 2018.

<sup>78</sup> Damien BALDIN, « Les tranchées ont-elles enterré la cavalerie ? », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 225, 2007, p. 7-20.

<sup>79</sup> Mais comme le note Bruno Cabanes, « cette valorisation du sabre, de la lance et de l'épée était d'ailleurs présente dans toutes les armées européennes. » Bruno CABANES, *Août 14 : la France entre en guerre*, Paris, Gallimard, 2014, voir notamment le chapitre 4 sur l'inadéquation de l'armée française à « l'épreuve du feu ».

le plus jeune âge, qui justifie la préparation militaire pré-régimentaire, qui ne permet pas de former de bons cavaliers en seulement deux ou trois ans. L'USPMF lance ainsi en mars 1913 une publication sœur du *Soldat de demain*, qui s'intitule *le Cavalier de demain*, à destination spécifique des quelques 170 sociétés adhérentes qui ont formés des brevetés dans les armes à cheval (train, artillerie, cavalerie). L'archaïsme de la conception de la guerre, dans cette revue qui revendique 5 000 lecteurs, dont 1 700 sociétés présidents de sociétés<sup>80</sup>, y est particulièrement frappante. Par exemple Frank-Puaux, un des dirigeants les plus importants de l'Union, lui-même lieutenant de réserve, signe un article qui regrette le passage de l'arme blanche aux armes à feu dans la cavalerie :

*« On ne saurait objecter que le feu a acquis, de nos jours, une intensité d'une puissance incalculable et que les conditions de la guerre sont changées. Non. Les grands et vrais principes restent immuables. Si l'on conserve de la cavalerie, il faut qu'elle soit toujours animée du même esprit d'offensive, de résolution, d'audace, qui faisait toute sa force d'autrefois<sup>81</sup> ».*

Dans un autre article, il défend les chocs au galop contre la cavalerie adverse, se référant aux cavaliers du premier empire et son habileté en escrime<sup>82</sup>.

## 2. Une tentative d'être moderne

Pourtant les préparatistes tentent de se tenir informés et d'être modernes, en s'inspirant notamment des succès obtenus par les Boers. Le général Pédoya par exemple affirme en 1912 que :

*« Nous ne sommes plus à l'époque où l'on disait : "la balle est folle, la baïonnette seule est sage". Aujourd'hui la balle s'est disciplinée ; entre les mains d'un homme bien dressé, elle frappe le but visé, avec sûreté, aux distances les plus éloignées ; aussi je ne cesserai de vous répéter : formez des tireurs, vous rendrez ainsi un service au pays<sup>83</sup>. »*

De la même manière, des pratiques novatrices sont mises en avant dans le mouvement préparatiste, en particulier la vélocipédie et l'aviation<sup>84</sup>. En 1913, une conférence est organisée, avec le concours du comité départemental du Rhône de l'USPMF, par le commandant du « 1<sup>er</sup> groupe cycliste », le capitaine Sauvain, qui vante le futur de cette arme<sup>85</sup>. Lors du congrès de l'Union, un vœu est voté pour que « que des cours de préparation au cyclisme militaire soient créés pour favoriser le recrutement des unités cyclistes des divisions de cavalerie<sup>86</sup> ». L'Union réclame aussi la mise en place d'un brevet de spécialité

---

<sup>80</sup> *Le Cavalier de demain*, numéro 4, 20 juillet 1913.

<sup>81</sup> *Ibid.*, numéro 5, octobre 1913.

<sup>82</sup> *Ibid.*, janvier 1914.

<sup>83</sup> *Vers l'armée*, numéro 5, 12 juillet 1912.

<sup>84</sup> Sur ces innovations : Michel GOYA, *L'invention de la guerre moderne : du pantalon rouge au char d'assaut, 1871-1918*, Paris, Tallandier, 2014, notamment le chapitre 4, « le choix des armes ».

<sup>85</sup> *Le Soldat...*, octobre 1913.

<sup>86</sup> *Ibid.*, novembre 1913.

pour le train des équipages militaires, notamment en matière d'automobilisme<sup>87</sup>. Dans le même ordre d'idées, une souscription est organisée par l'USPMF, durant toute l'année 1912, pour doter l'armée d'un avion nommé « la préparation militaire ». Les bénéfices de la fête des Tuileries de 1912 sont également reversés au bénéfice de l'aviation militaire<sup>88</sup>, ce qui aboutit finalement à une cagnotte de 20 000 francs<sup>89</sup>. Un avion est acheté et donné à l'armée, et Adolphe Chéron participe lui-même au premier vol en direction de Verdun<sup>90</sup>.

Cette volonté de se moderniser est amplifiée après le conflit. Le retour de guerre fonctionne aussi comme un retour d'expérience. On ne retrouve plus guère d'envolées lyriques sur la beauté des guerres dans les années 1920 ou 1930. Une leçon de morale du colonel Lebaud assure ainsi que les jeunes officiers ne savent jamais ce qu'est la guerre à l'avance, les livres d'histoire présentant « toujours les guerres sous un jour embelli ».

*« Les tragiques réalités du champ de bataille lui sont brusquement révélées. Quelle surprise et quelle émotion ! Tintamarre des éclatements et explosions, ravages dans les rangs, vue du sang, cris des blessés, camarades déchiquetés ou volatilisés à côté de lui..., avions, gaz..., le ciel en feu, la terre qui se soulève.... la mort partout : dans l'air, sur sa tête, sous ses pas.... Le plus crâne tremble de tous ses membres ».*

Il juge ainsi que le nouveau rôle des chefs est désormais de « ménager le sang de ses hommes<sup>91</sup> ». On est loin de l'éthique du sacrifice promue à la fin du siècle. Mais certains préparatistes ont du mal à admettre la réalité de la guerre moderne. Par exemple un article d'un certain colonel Henri, sur « les sociétés de tir et l'armée de demain » discute de l'utilité de former des bons tireurs. Selon lui, « une bonne infanterie est une infanterie qui a une bonne instruction du tir et partant un bon moral ». Il conclue en défendant les sociétés de tir et la nécessité d'avoir de bons tireurs pour les mitrailleuses<sup>92</sup>. Un manuel de tir scolaire de l'immédiat après-guerre défend aussi une pratique dont l'intérêt militaire est devenu manifestement très secondaire : « les quatre années de cette terrible guerre dont nous sortons à peine, ont laissé dans l'esprit de tous un sentiment bien net : c'est que, si nous avons été mieux outillés et mieux préparés, elle eût été beaucoup moins longue et partant moins meurtrière<sup>93</sup> ». Dans le même temps, les leçons de la guerre sont tirées en ce qui concerne les armes nouvelles. Un cours pour les tanks est mis en place dès 1919 par l'Union, avec des chars mis à disposition par l'armée<sup>94</sup>. L'aviation est aussi investie : Adolphe Chéron tente de populariser, sans succès, le « vol plané », pour former des pilotes. Il s'agit de s'élancer du haut d'une colline avec un petit appareil, ce qui permet de planer pendant quelques secondes

---

<sup>87</sup> *Le Soldat...*, avril 1912.

<sup>88</sup> *Ibid.*, juin 1912.

<sup>89</sup> *Ibid.*, août 1912.

<sup>90</sup> *Ibid.*, août 1913.

<sup>91</sup> *Ibid.*, janvier 1927.

<sup>92</sup> *Le tir national*, 10 mai 1919.

<sup>93</sup> USTF, Manuel de tir scolaire, 1922.

<sup>94</sup> *Le Soldat...*, avril 1919.

et d'intégrer quelques éléments de pilotage. L'Union se lance ainsi dans la construction d'une « stade aérien » à Romainville, à l'Est de Paris, qui est inauguré en présence du sous-secrétaire d'État à l'aviation Laurent Eynac en 1923<sup>95</sup>.

## II. Une éducation républicaine, hygiéniste et nataliste

### A. « Refaire une race »

La doctrine préparatiste repose sur deux piliers, le militarisme et l'hygiénisme. L'état sanitaire de la population reste en effet une inquiétude omniprésente dans le débat public pendant toute la période de la Troisième République<sup>96</sup>. Une véritable « mobilisation pédagogique » pour l'hygiène se construit jusqu'au cœur des casernes<sup>97</sup>. Cette préoccupation prend pour les préparatistes la forme particulière d'un discours sur la « race ». Les idéologies de la « dégénérescence de la race » et du « redressement des corps » sont étroitement liées : l'éducation physique apparaît comme solution à ce problème, en prolongeant un mouvement né à l'époque moderne<sup>98</sup>. Le thème de la « dégénérescence de la race » est en effet un thème récurrent dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans les milieux intellectuels, avec des auteurs à succès comme Augustin Morel puis Arthur de Gobineau qui exercent une forte influence<sup>99</sup>. Le docteur Lachaud, député radical de 1898 à 1919, en fait par exemple une obsession. Il est l'auteur d'une étude comparée des différents types de casernes européennes, avec une proposition de caserne type, pour améliorer « la race<sup>100</sup> ». C'est aussi l'auteur du rapport, au nom de la commission de l'armée, sur les projets de loi de 1908-1909 qui doivent organiser la préparation militaire. Il expose dans ce texte une vision typique de la « race », entendue d'une manière ambiguë comme le caractère physique, mais aussi moral, de la population nationale<sup>101</sup>. Or selon lui la « race » est en danger, comme le montre la dénatalité et le nombre croissant de réformés lors des conseils de révision :

---

<sup>95</sup> *Le Soldat...*, octobre 1923.

<sup>96</sup> Cette attention nouvelle s'inscrit dans l'invention d'un « territoire pédagogique » depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'a montré André Rauch : A. RAUCH, *Le souci du corps...*, *op. cit.*

<sup>97</sup> J.-F. CHANET, *Vers l'armée nouvelle...*, *op. cit.*, p. 226.

<sup>98</sup> G. VIGARELLO, *Le corps redressé...*, *op. cit.*, p. 162-191.

<sup>99</sup> Jean-Christophe COFFIN, « Le thème de la dégénérescence de la race autour de 1860 », *History of European Ideas*, 15-4, août 1992, p. 727-732.

<sup>100</sup> Édouard LACHAUD, *Pour la race : notre soldat, sa caserne*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1909.

<sup>101</sup> Autrement dit à la fois, non sans contradiction, au sens large comme un groupe divers (avec des sujets sains et des « déchets »), c'est-à-dire dans son acception traditionnelle, et à la fois comme une essence transmise par l'hérédité, avec certaines caractéristiques physiques (couleur de peau, taille, habiletés particulières) et morales (la « race française » est particulièrement portée à l'offensive pendant la guerre, par exemple, ou elle est dotée d'un « esprit français » inimitable, etc.), qu'on peut améliorer sur le modèle des races animales. Le mot « race » est donc foncièrement polysémique et ambigu, utilisé parfois par le même auteur comme synonyme de population ou comme synonyme de « race biologique » au sens moderne du terme, c'est-à-dire d'une « race » racologique sinon raciste.

*« Avant longtemps si nous n'y prenons garde, nous ne trouverons plus dans le contingent qui se présente chaque année pour la révision, le chiffre des conscrits nécessaires pour satisfaire aux exigences du recrutement. [...] Alors que toutes les nations du monde, sans exception, s'accroissent, la nation française s'anémie, s'affaiblit, diminue, et – pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de ma pensée – semble en voie de disparition<sup>102</sup>. »*

Dans cette « Belle Époque rongée par l'inquiétude<sup>103</sup> » de l'avenir sanitaire, l'éducation physique devient un domaine privilégié de l'attention hygiéniste, en lien étroit avec les enjeux militaires. Tous les grands penseurs au tournant du siècle partagent cette obsession de la « race » et développent des méthodes de gymnastique dans cette perspective. Philippe Tissié en particulier, en tant que docteur, met cette réflexion au cœur de ses préoccupations<sup>104</sup>, y compris en ce qui concerne les filles<sup>105</sup>. On retrouve plus tard ce thème central dans la pensée et dans la méthode de Georges Hébert<sup>106</sup>, aussi bien que dans la gymnastique de Desbonnet<sup>107</sup>. La revue *La culture physique*, dirigée dès avant la guerre par Albert Surier, qui devient ensuite un des principaux rédacteurs du *Soldat de demain*, s'intitule d'ailleurs « organe de la régénération physique et morale de la race », avant de devenir « l'organe officiel de la fédération française de culture physique et de l'association des professeurs de culture physique de France ». On retrouve même des idées communes sous la plume du docteur Michaux de la FGSPF :

*« Retenons le fait brutal : la France marche à pas de géant vers sa diminution et sa disparition. [...] L'avenir de la race française nous apparaît donc comme singulièrement compromis ; on ne saurait trop s'en préoccuper. C'est la vie même du pays qui est en jeu<sup>108</sup>. »*

Ainsi les thèmes du déclin, de « la vigueur de la race » ou de « l'amélioration de la race » sont omniprésents dans le mouvement préparatiste, sans grande originalité, puisque ces éléments

---

<sup>102</sup> « Rapport n° 2102, annexe au procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du 13 novembre 1908, rapport fait au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner 1<sup>o</sup> le projet de loi sur la préparation militaire (n° 1768) ; 2<sup>o</sup> la proposition de loi de M. Maurice Bertheaux et plusieurs de ses collègues, sur la préparation militaire de la jeunesse (n° 849), par M. Lachaud, député », pp.2-3. A.N. F/9/1433, « Préparation militaire ».

<sup>103</sup> Stéphane FRIOUX, Patrick FOURNIER et Sophie CHAUVEAU, *Hygiène et santé en Europe : De la fin du XVIIIe siècle aux lendemains de la Première Guerre Mondiale*, Paris, SEDES, 2012, p. 121 (édition numérique).

<sup>104</sup> Jean SAINT-MARTIN, « Philippe Tissié ou l'éducation physique au secours de la dégénérescence de la jeunesse française (1888-1935) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, Numéro 8, 2006, p. 119-132.

<sup>105</sup> Natalia BAZOGE, « Pour la patrie, par le foyer, par l'école, par la caserne : la place des femmes dans l'œuvre de la LGEP (1888-1913) », in Jean SAINT-MARTIN, Yves TRAVAILLOT, Pierre-Alban LEBECQ et Yves MORALES (éd.), *L'œuvre du Dr Philippe Tissié : une croisade sociale en faveur de l'éducation physique, 1888-1914*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2012, p. 91-126.

<sup>106</sup> S. VILLARET et J.-M. DELAPLACE, « La Méthode Naturelle de Georges Hébert ou « l'école naturiste » en éducation physique (1900-1939) », *art. cit.*

<sup>107</sup> Georges ROUHET et Edmond DESBONNET, *L'art de créer le pur-sang humain*, Paris, 1908.

<sup>108</sup> Paul MICHAUX, « La race et les associations de gymnastique et de sport », *La réforme sociale*, 62-13, 1911, p. 625-632.

sont largement diffusés, notamment dans les milieux radicaux, mais pas seulement<sup>109</sup>. Le discours d'Adolphe Chéron lors du banquet du congrès national de préparation militaire au palais d'Orsay en 1910 reprend des lieux communs :

*« La décroissance des contingents d'appelés chaque année sous les drapeaux, décroissance ayant principalement pour cause l'abaissement de la natalité, les progrès de la tuberculose et de l'alcoolisme, devant la propagande de mauvais citoyens dont les procédés d'anarchie conduiraient le pays à la ruine et à la servitude<sup>110</sup>. »*

On trouve aussi une conférence primée par l'USPMF, qui insiste sur les fléaux sociaux, la tuberculose mais surtout l'alcoolisme : « décès, folie, crime, dégénérescence de la race ! sont la terrible escorte du fléau, le grand pourvoyeur de la mort, des hôpitaux et des prisons ». Adolphe Chéron se demande dans un autre article « comment prévenir l'amoindrissement de la race ? » Sa réponse est simple : « par l'hygiène et la culture physique » :

*« Comment vulgariser l'hygiène et la culture physique au point que les règles en soient connues et observées dans tous les milieux, dans tous les foyers ? Par l'école et par l'association post-scolaire<sup>111</sup>. »*

Selon lui, les sociétés préparatistes doivent non seulement être des lieux d'exercice et d'éducation physique, mais aussi d'apprentissages des règles d'hygiène. L'obsession de la « race » rejoint aussi en France une obsession démographique que nourrit sans cesse la comparaison avec l'Allemagne.

Dans l'après-guerre, cette préoccupation est renouvelée et amplifiée par les énormes pertes durant le conflit. Selon Rémy Roure, « la faiblesse que de notre population de 1870 à 1914 a été l'une des causes profondes de la guerre<sup>112</sup> ». Le colonel Marchal, dans les années 1920, s'inspire aussi beaucoup du modèle de la République de Weimar :

*« Il s'agit avant tout de fortifier et de régénérer race. Un peuple n'est politiquement et économiquement fort, que s'il commence par "forger" des hommes. Et cela ne peut s'obtenir qu'en donnant à l'éducation physique la grande place à laquelle elle a droit dans l'éducation de la jeunesse<sup>113</sup>. »*

Le mouvement n'est en effet pas seulement français, mais largement européen, avec des influences réciproques<sup>114</sup>. Ces préoccupations conjuguées produisent l'idée de la nécessité d'une éducation physique de masse. Ce projet est au cœur de la doctrine des préparatistes,

---

<sup>109</sup> On retrouve aussi un discours similaire dans le livre I (intitulé « le dépeuplement de la France) du fameux ouvrage de Mangin, qui préconise une autre solution, à savoir le recours aux troupes coloniales : Charles MANGIN, *La force noire*, Paris, Hachette, 1910.

<sup>110</sup> *Le Soldat...*, décembre 1910.

<sup>111</sup> *Ibid.*, janvier 1912.

<sup>112</sup> *Ibid.*, juin 1921.

<sup>113</sup> Paul MARCHAL, *Comment on refait une race*, Paris, J. Tallandier, 1930, p. 11-12.

<sup>114</sup> J. SAINT-MARTIN, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation...*, *op. cit.* Voir également le chapitre 11 (III), qui développe cet aspect européen.

mais on le retrouve également dans le mouvement sportif. Frantz Reichel écrit ainsi dans le *Figaro*, que « pour la race », « l'instruction est obligatoire, que la culture physique le soit<sup>115</sup>! » De la même manière, le projet de loi porté par Henry Paté en 1919 note que « l'insuffisance de certaines individualités, pour résoudre complètement ce problème dont dépend l'avenir de notre race, a conduit naturellement à l'idée de l'obligation<sup>116</sup> ». C'est cette conception, qui reprend l'obsession lancinante de « la race » depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, qui guide toute la politique en matière d'activités physiques et sportives dans l'entre-deux-guerres. Sous le Front Populaire, le décret qui crée le Conseil supérieur du Sport dirigé par Léo Lagrange reprend cette idée :

*« Affaiblie par le sacrifice de tant de jeunes hommes qui étaient à la fois sa force et sa fierté, la France d'après-guerre doit considérer comme une tâche urgente l'œuvre de renaissance et de régénération qui s'est imposée à elle. A défaut du nombre elle doit rechercher la qualité, et la pratique des sports doit être considérée comme un des éléments de la sauvegarde de la race, par l'affirmation de sa santé et de sa vigueur<sup>117</sup> ».*

Cette conception d'une éducation physique des masses pour des raisons essentiellement hygiénistes convient bien aux préparatistes. Henri Diffre commente par exemple en 1938 la fameuse phrase, chère à Édouard Herriot : « un stade qui s'ouvre, c'est un hôpital qui se ferme ». Selon Diffre, la « formule [est] certainement fautive dans l'état actuel des faits, parce que le stade ne sert à rien pendant toute la semaine », mais deviendrait exacte « si le stade était le lieu de rendez-vous de la jeunesse agissante, de celle qui viendrait s'y adonner elle-même à l'exercice, au lieu de n'être que l'arène où de très rares acteurs donnent un spectacle à des milliers d'individus immobiles et passionnés<sup>118</sup> ».

## B. La quantité : l'option nataliste

Cette obsession de la santé de la « race » relève aussi, avant 1914, de la véritable « crise allemande de la pensée française », qui se manifeste dans la pensée des élites littéraires<sup>119</sup>, mais qui s'exprime aussi avec une force particulière dans la pensée des élites militaires et de l'éducation physique<sup>120</sup>. Les préparatistes, autant que les États-majors, scrutent avec inquiétudes les comparaisons démographiques en défaveur de la France : les 39 millions de Français en 1911 font pâle figure face aux plus de 67 millions d'Allemands (ils n'étaient

---

<sup>115</sup> *Le Figaro*, 13 janvier 1919.

<sup>116</sup> Annexe au procès-verbal de la séance du 23 mai 1919. « Proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'éducation physique de la jeunesse, (renvoyée à la commission de l'armée) ».

<sup>117</sup> *Journal Officiel*, lois et décrets, 26 juillet 1936, p. 7714.

<sup>118</sup> *Le Soldat...*, novembre 1938.

<sup>119</sup> C. DIGEON, *La crise allemande de la pensée française (1870-1914)...*, op. cit.

<sup>120</sup> M. SPIVAK, « Un concept mythologique de la Troisième République : le renforcement du capital humain », art. cit.

encore que 41 millions en 1871)<sup>121</sup>. L'époque est donc à la gestion attentive et rationalisée du précieux « capital humain<sup>122</sup> », grâce à des médecins et des hygiénistes qui inventent de nouveaux savoirs. C'est particulièrement le cas dans ce « laboratoire » qu'est l'armée, notamment au moment des conseils de révision<sup>123</sup>. Ainsi, le commentaire des statistiques des réformés lors des conseils de révision devient un lieu commun de la littérature préparatiste, avec des chiffres plus ou moins fantaisistes selon le degré d'honnêteté intellectuelle ou d'alarmisme des auteurs. Les chiffres impressionnants sont utilisés comme un argument, moins pour justifier le développement de la préparation militaire que pour promouvoir l'éducation physique des masses.

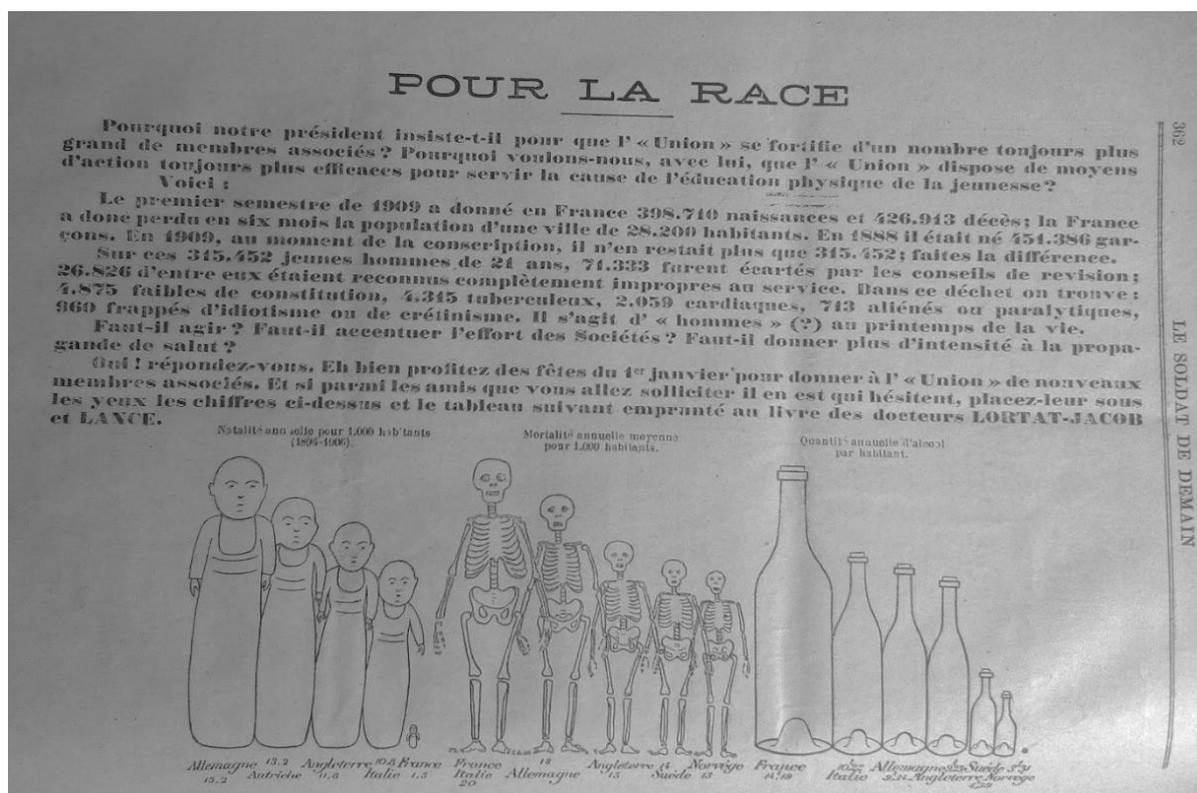


Figure 38 : « Pour la race », *Le Soldat de demain*, décembre 1910

Comme dans cette affichette éditée dans le *Soldat de demain*, les trois problèmes démographiques sont intimement liés : dénatalité, fléaux sociaux (notamment tuberculose et alcoolisme), fort taux de réforme. Les mots pour désigner ce « déchet » est souvent très

<sup>121</sup> Jacques DROZ, *Histoire de l'Allemagne*, Paris, P.U.F., 2007, p. 52.

<sup>122</sup> Anne RASMUSSEN, « Préserver le capital humain », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 33, 2015, p. 71-95.

<sup>123</sup> Anne RASMUSSEN, « Expérimenter la santé des grands nombres : les hygiénistes militaires et l'armée française, 1850-1914 », *Le Mouvement Social*, n° 257-4, 2017, p. 71-91. Voir également la thèse soutenue en décembre 2020 : A.-M. LALANNE-BERDOUICQ, *Aptitude militaire et sélection médicale des recrues...*, op. cit.

violent, comme ici le mot « homme » mis en guillemet, qui suggère que les réformés ne sont pas des individus à part entière, mais des hommes dégradés<sup>124</sup>. Dans la logique préparatiste, faire plus d'enfants, c'est faire plus de soldats, ce qui revient à combler l'écart démographique avec l'Allemagne, être plus forts, et donc éviter la guerre. À l'inverse, la défaite de 1870 est souvent expliquée par le déficit démographique : « la faiblesse de nos effectifs, fut une des causes principales de nos revers. Après les désastres de Sedan et de Metz, nous n'eûmes plus d'hommes suffisamment instruits pour résister aux flots de jour en jour plus écrasants de l'envahisseur<sup>125</sup> ».

Après la Première Guerre mondiale, cette conception se renforce avec une situation aggravée encore par la saignée du conflit et par le déficit démographique des « classes creuses ». La France de l'entre-deux-guerres, dans les faits « malthusienne<sup>126</sup> », met en place des politiques natalistes<sup>127</sup>, avec des groupes de pression comme l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française<sup>128</sup>. Un article du *Soldat de demain* s'inquiète de la même manière des tendances démographiques, qui feraient tomber la population à 35 millions en 1940, 31 millions en 1950, et même 25 millions en 1965, formant une « population de vieillards où les producteurs ne seraient qu'une faible minorité<sup>129</sup> » ! Adolphe Chéron semble particulièrement investi sur cette question. À la Chambre, lors de la discussion sur la loi de recrutement militaire, il affirme devant les députés que :

*« L'héritage de [la victoire] sera précaire si nous ne mettons pas en œuvre tous les moyens de refaire la race. Ayant la qualité, et nous appliquant à qu'elle ne s'affaiblisse point, il faut aussi le nombre. [...] Nous avons à jeter le grain des moissons de l'avenir. Le problème des problèmes : c'est le relèvement de la natalité<sup>130</sup> ».*

Dans la foulée, il écrit un article qui exhorte les lecteurs (« famille ! patrie ! ») et défend l'idée d'un concours avec des dotations, « pour un triple encouragement : à la pratique des exercices physiques, à la constitution de la famille, à l'accroissement de la natalité ».

*« L'existence de la France serait remise en question si les Français et les Françaises de notre époque ne lui donnaient pas la race nombreuse et forte qui, seule, serait capable de faire fructifier l'héritage des vainqueurs<sup>131</sup> ».*

---

<sup>124</sup> Sur la question du modèle de masculinité diffusé, voire le chapitre 10, D)C).

<sup>125</sup> *Vers l'armée*, numéro 1, 9 novembre 1911.

<sup>126</sup> Françoise THEBAUD, « Le mouvement nataliste dans la France de l'entre-deux-guerres : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 32-2, 1985, p. 276-301.

<sup>127</sup> Virginie De Luca BARRUSSE, « Reconquérir la France à l'idée familiale », *Population*, Vol. 60-1, 2005, p. 13-38.

<sup>128</sup> Paul-André ROSENTAL, *L'intelligence démographique : sciences et politiques des populations en France, 1930-1960*, Paris, Jacob, coll. « Histoire », 2003.

<sup>129</sup> *Le Soldat...*, mars 1922.

<sup>130</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 21 mars 1922, p. 968.

<sup>131</sup> *Le Soldat...*, février 1922.

L'idée se transforme en actions concrètes, et l'USEPPSM met en place des dotations natalistes, en 1921, à l'occasion du concours des Tuileries. Il s'agit de récompenser les élèves qui se sont distingués lors des épreuves, mais l'obtention de leur prix est conditionnée à leur mariage, puis à lors de la naissance de leurs enfants. Un courrier de la fédération demande à Painlevé de bien vouloir accorder son patronage pour le concours de 1926-1927, organisé pour le « le relèvement de la France par la pratique des exercices physiques, la constitution de la famille et l'accroissement de la natalité », avec une dotation de 5 000 francs. Ce prix du « *Soldat de demain* » est attribué au meilleur athlète, qui reçoit 500 francs à son mariage, 1 000 francs à la naissance de chacun de ses deux premiers enfants, puis les 2 500 francs restants à la naissance de son troisième enfant. Le règlement stipule que « les concurrents seront choisis parmi les appelés de la classe 1926 » pour « récompenser le soldat, qui, remplissant certaines conditions physiques, sera classé premier dans l'ensemble des épreuves du concours<sup>132</sup> ».

### C. La qualité : le remède hygiéniste

« Le tournant des années 1880<sup>133</sup> » en matière d'hygiénisme est bien connu : les progrès scientifiques et la révolution pasteurienne aboutissent à une étatisation croissante de l'hygiène, qui se transforme en véritable politique publique<sup>134</sup>, même si les réalisations concrètes ne sont pas forcément à la hauteur de celles des voisins européens<sup>135</sup>. Ce courant hygiéniste, très actif à la veille de la guerre<sup>136</sup>, est particulièrement fort dans le mouvement préparatiste. Lors d'un concours en 1911, le capitaine Binet de l'Union affirme que :

*« Il faut régénérer la race ; il faut améliorer, développer et fortifier les facultés physiques de notre jeunesse afin de diminuer le pourcentage du déchet. Travaillons à produire la qualité et partons de ce principe que le soldat français doit valoir deux soldats... étrangers<sup>137</sup> ! »*

Cette idée de compenser la quantité par la qualité devient également un lieu commun de la littérature préparatiste des années 1900-1910. Lorsqu'il défend son amendement pour rendre obligatoire la préparation militaire, le député Tournan exhorte la Chambre en ce sens :

---

<sup>132</sup> A.N. 313AP/285, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Affaires générales, correspondance avec les sociétés (1926-1928) ».

<sup>133</sup> S. FRIoux, P. FOURNIER et S. CHAUVEAU, *Hygiène et santé en Europe...*, op. cit., p. 100 (édition numérique).

<sup>134</sup> G. JORLAND, *Une société à soigner...*, op. cit.

<sup>135</sup> Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN, *L'hygiène dans la République : la santé publique en France ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Paris, Fayard, 1996.

<sup>136</sup> Anne RASMUSSEN, « L'hygiène en congrès (1852-1912) : circulation et configurations internationales », in Patrice BOURDELAIS (éd.), *Les hygiénistes : enjeux, modèles et pratiques, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2001, p. 213-240.

<sup>137</sup> *Le Soldat...*, octobre 1911.

*« Vous envisagez la possibilité prochaine d'un gigantesque conflit armé, d'un conflit plus vaste, plus formidable que tous ceux du passé ; vous prévoyez un duel à mort avec la plus redoutable puissance militaire du monde et, connaissant l'infériorité numérique de notre population, vous négligeriez la moindre des mesures susceptibles de rétablir l'équilibre, de porter au maximum les chances de notre pays ! ce serait véritablement inadmissible<sup>138</sup> ! »*

L'hygiène est ainsi intégrée comme une des composantes essentielles de l'enseignement dans les sociétés de préparation militaire. Le BAM contient ainsi des épreuves d'hygiène, avec un programme sur les « notions élémentaires d'hygiène et soins corporels », évaluées avec un coefficient de 5, avec une note éliminatoire en dessous de 10/20 (comme pour l'épreuve de lecture de carte)<sup>139</sup>. Dans les manuels, on trouve effectivement des indications sur les soins corporels (hygiène de la peau, « soins de propreté corporelle », « soins de la bouche »), mais aussi sur les vêtements, la propreté des locaux, l'eau potable ; des informations sur l'air, la respiration, les plaies, et sur certaines maladies (fièvre typhoïde, tuberculose, alcoolisme). Une large part est consacrée à « l'hygiène de la marche », directement utile dans le cadre militaire. Quelques notions de physiologie sont développées (circulation du sang, respiration, digestion), en lien avec l'exercice physique<sup>140</sup>.

Les médecins jouent également un grand rôle dans les unions préparatistes. Le comité médical de l'USPMF est sous « le patronage » de plusieurs docteurs, Landouzy, doyen de la faculté de médecine, Peyrot, membre de l'académie de médecine, et Sénateur de la Dordogne ; Raymond, Sénateur de la Haute-Vienne ; Bordas, professeur au collège de France, mais aussi Philippe Tissié, le bien connu président de la LFEP, et Hellot, qui est le président honoraire de l'Union. Outre cette fonction honorifique, un comité médical fonctionne et occupe une place importante dans la fédération. Il dirigé par le docteur Maréchal – par ailleurs maire du VIII<sup>e</sup> arrondissement – et regroupe également les docteurs Lortat-Jacob, Lance, de Champtassin, Chastenet, Desmons, Gires, Giret, Mirecouche<sup>141</sup>. Le comité médical semble encore plus important dans la fédération Lattès : « plus que jamais, dans notre pays où la natalité est faible, il importe de compenser notre petit nombre par la qualité des sujets et la mise au point de leur entraînement », affirme un article présentant le « service médical ».

---

<sup>138</sup> *Journal Officiel*, Chambre, 10 juillet 1913, p. 2571.

<sup>139</sup> « Instruction relative à l'organisation et au fonctionnement des sociétés de préparation et de perfectionnement militaires et à la délivrance du brevet d'aptitude militaire », 8 novembre 1908. *Journal Officiel*, lois et décrets, 26 novembre 1908, p. 7986.

<sup>140</sup> Voir par exemple : COMMANDANT CHAPUIS, *Manuel de la préparation militaire en France*, Berger-Levrault, 1911, p. 194-237.

<sup>141</sup> *Le Soldat...*, juillet 1911.

*« Notre rôle sera le suivant : inculquer à nos futurs soldats les notions indispensables de l'hygiène générale et spéciale ; leur apprendre que l'hygiène bien appliquée, a une portée considérable et ne se borne pas simplement à quelques soins de propreté ; leur faire savoir qu'il y a aussi une hygiène cérébrale, une hygiène de la mentalité, du jugement, de la volonté<sup>142</sup> ».*

Ce comité médical joue même un rôle d'hospice, dans une logique hygiéniste : il assure gratuitement des vaccinations contre la variole, mais aussi un service dentaire et de petite chirurgie (notamment contre les végétations, puisque le patient atteint « développe mal son organisme, s'anémie et devient candidat à la tuberculose<sup>143</sup> »).

Cette préoccupation hygiéniste semble prendre encore de l'ampleur après la guerre. Henry Paté se fait le champion de l'hygiène par l'éducation physique, déposant une proposition de résolution pour créer un ministère de la santé publique :

*« L'éducation physique nationale formera une sorte de sous-secrétariat du ministère de la santé publique. Le sport n'est-il pas notre auxiliaire principal dans la lutte engagée contre l'alcoolisme, la tuberculose et les maladies vénériennes ? Aussi bien, est-ce sur lui que nous comptons d'abord pour assurer la santé à la race française si cruellement atteinte par les coups de l'ennemi et qui demeure menacée par les fléaux que je viens de citer<sup>144</sup>. »*

Dans une autre interview, il réclame « l'unité de direction dans les efforts entrepris pour sauvegarder la race, développer l'hygiène, lutter contre les tares et les maladies qui menacent de nous appauvrir ». Selon lui, « le développement de l'hygiène, l'éducation physique et sportive sont un des principaux facteurs de cette régénération de la race », soulignant que « la tâche qui va s'imposer aux hygiénistes est extrêmement importante<sup>145</sup> ». L'Union Chéron semble parfaitement en accord avec cette ligne. Rémy Roure affirme, en prenant l'exemple de la vallée du Gier de Saint-Etienne à Lyon, que si des mesures d'hygiène publique en matière de logement ne sont pas prises, « nous sacrifierons peu à peu l'avenir de la race ». Selon lui en effet, « au fond, tout se tient : éducation physique, hygiène individuelle, hygiène sociale<sup>146</sup> ». Sur le plan de la préparation militaire, cela se traduit par l'amélioration de la santé moyenne : « il n'est pas nécessaire qu'un soldat soit un athlète. [...] Ce que nous devons poursuivre surtout c'est simplement l'élimination progressive des malingres<sup>147</sup> ». Les thèmes de l'avant-guerre sont également toujours présents : Adolphe Chéron affirme ainsi en 1921 que « la culture physique, en améliorant la qualité de la race, compense son insuffisance en quantité », tandis que « une race nombreuse et forte ferait une nation respectée, et cette nation exercerait

---

<sup>142</sup> *Vers l'armée*, numéro 2, 15 décembre 1911.

<sup>143</sup> *Ibid.*, numéro 8, 25 mars 1913.

<sup>144</sup> *Le Soldat...*, avril 1919.

<sup>145</sup> *Ibid.*, mai 1919.

<sup>146</sup> *Ibid.*, décembre 1920.

<sup>147</sup> *Ibid.*, février 1922.

sans risque, au profit de tous, le plus pacifique rayonnement<sup>148</sup> ». L'entre-deux-guerres voit ainsi le renforcement, voire l'apogée, de l'influence des médecins sur les mouvements d'éducation physique. L'idée d'amélioration de la « race » devient en effet « un thème banal dès les années 1900-1910 », mais réellement « diffusé dans la politique et la pédagogie au cours des années 1920 et 1930<sup>149</sup> ». En matière d'éducation physique, cette concrétisation est incarnée par des médecins influents comme le docteur Latarjet à Lyon, qui tente d'imposer, sans succès, la prise en charge de la formation des professeurs d'éducation physique par l'Université<sup>150</sup>.

### III. Le durcissement idéologique des préparatistes dans les années 1920-1930

Plusieurs indices suggèrent que la doctrine du pacifisme militariste des préparatistes est largement partagée avant 1914, notamment dans les sphères du pouvoir. Elle fait en effet écho aux conceptions des républicains, que ce soit dans les milieux radicaux ou sur les bancs des républicains modérés, partisans de Raymond Poincaré. Aux deux extrémités du spectre politique, les socialistes trouvent un certain intérêt à la préparation militaire, par le biais de l'idée de milice ou par patriotisme défensif<sup>151</sup> ; la droite catholique et nationaliste n'est pas non plus insensible à l'idée de préparation militaire, sous une forme particulière, autour de l'action de la FGSPF. On ne trouve une opposition franche que dans la gauche internationaliste et farouchement antimilitariste. Au total, les grandes unions préparatistes sont au centre de l'échiquier politique dans les années 1910, ce qui explique leur place symbolique valorisante, à l'image des grandes fêtes fédérales qui sont aussi des fêtes du régime républicain. Étudier le socle idéologique du mouvement préparatiste donne donc une image d'un certain courant d'idée militariste qui a une influence importante avant la Grande Guerre

Au lendemain du conflit, au contraire, les préparatistes semblent glisser vers la marginalité. Le rapport à l'armée change dans la société, le pacifisme et l'antimilitarisme progressent, en particulier dans le champ sportif. L'émergence du sport-spectacle et la massification des pratiques ringardisent en partie ces formes d'éducation physique militarisée, qui sont obligées d'intégrer ces nouvelles formes d'activité physique<sup>152</sup>. Du point de vue des idées, étudier la doctrine préparatiste dans l'entre-deux-guerres revient donc à étudier une marginalisation politique, qui produit en retour un glissement à droite et à une radicalisation des positions idéologiques.

---

<sup>148</sup> *Le Soldat...*, août 1921.

<sup>149</sup> Jacques DEFRANCE, « La naissance de l'éducation physique : entre médecine et enseignement », *Sociétés & Représentations*, 7-2, 1998, p. 449-463, p. 460 ; J. DEFRANCE et T. EL BOUJOUFI, « Qui a peur du pouvoir médical ? », *art. cit.*

<sup>150</sup> LATARJET, « L'éducation physique. Son rôle dans la formation de l'individu et l'amélioration de la race », *Le mouvement sanitaire*, 127, 1934.

<sup>151</sup> A. CREPIN, « Avant L'Armée nouvelle », *art. cit.*

<sup>152</sup> Même si, à bien des égards, le mouvement se maintient. Voir le chapitre 4 sur ce point.

## A. Une vision pessimiste et violente du monde

### 1. *L'influence du darwinisme social*

Le darwinisme social qui connaît une large extension sur la scène intellectuelle française au tournant du vingtième siècle. Fondamentalement, il s'agit de lectures biologiques ou naturalisantes de la société. Jean-Marc Bernardini a proposé une typologie de la diversité de ce courant d'idées, qui se décline sous différentes formes, allant des darwinismes sociaux libéraux jusqu'aux darwinismes impérialistes, en passant par des théories sélectionnistes, réformistes ou bien davantage lamarckistes<sup>153</sup>. Or le thème est récurrent dans les discours des préparatistes, et même très omniprésent sous la plume d'Adolphe Chéron, qui semble un lecteur assidu de Herbert Spencer. Dans un discours de 1909, il développe son idée de la préparation militaire comme le chaînant manquant entre l'école et le régiment, avec comme objectif de faire du jeune français un « bon animal » en citant Spencer<sup>154</sup>. Dans un autre discours, regrettant que la loi et l'amitié entre les peuples ne soit pas encore une réalité du monde moderne, il estime que « *la lutte pour la vie* détermine la destruction d'une espèce par une autre et, dans l'espèce humaine, met trop souvent aux prises les races différentes<sup>155</sup> ». Sa conception, pour reprendre cette typologie, semble à la croisée des courants « sélectionnistes » (qui dérive vers l'eugénisme) et « impérialistes » (avec l'idée d'une naturalité des luttes entre nations, voire entre « races »).

Cette idée devient un lieu commun de la littérature préparatiste dans les années 1920, en particulier dans *Le Soldat de Demain*, alors que ce courant d'idées est marginalisé en France à cette époque. Les citations de Herbert Spencer sont nombreuses, sous la plume de différents chroniqueurs de la revue, et l'idée de la « lutte pour la vie » est omniprésente, dans des propos souvent virulents. Un article repris d'un autre journal estime que :

*« Maintenant que la ruée des ambitions et des appétits vers les richesses et leurs satisfactions va précipiter les nations dans une sorte de match perpétuel, où les plus faibles seront écrasés, il ne nous est plus permis de consentir, par ignorance, veulerie ou indifférence, à être inutiles au pays natal pendant la moitié de notre vie. Nous devons être forts, plus jeunes, et demeurer forts, plus vieux que nos pères<sup>156</sup> ».*

Dans le même ordre d'idées, en 1919, Maurice Boigey cite un long extrait de son traité d'éducation dans une chronique médicale, pour souligner le surmenage intellectuel des enfants<sup>157</sup>. Une conférence du commandant Arnould vante en 1921 le football qui « exalte toutes les vertus de la race » et qui répond aux « difficultés accrues, pour les nations comme

---

<sup>153</sup> Jean-Marc BERNARDINI, *Le Darwinisme social en France (1859-1918) : fascination et rejet d'une idéologie*, Paris, CNRS Éditions, coll. « CNRS histoire », 1997, p. 32.

<sup>154</sup> *Le Soldat...*, avril 1909.

<sup>155</sup> Discours du 12 décembre 1909. A. CHERON, *Discours de M. Adolphe Chéron...*, op. cit., p. 108.

<sup>156</sup> Copie d'un article de Albert de Pourville dans *La dépêche coloniale. Le Soldat...*, avril 1919.

<sup>157</sup> *Ibid.*, novembre 1919.

pour les individus, de la lutte pour l'existence » en évoquant « le fétichisme de l'éducation intellectuelle », une expression attribuée à Spencer<sup>158</sup>. Un autre article mentionne la salle d'honneur du stade de Saint-Maur, construit et promu comme modèle par l'Union, qui est décorée de portraits de promoteurs de l'éducation physique et de citations, dont l'une de Darwin : « dans les batailles de la vie, ce sont les êtres les plus vigoureux, les plus sains et les plus heureux qui arrivent et se multiplient<sup>159</sup> ». La citation sur la « bataille de la vie » est parfois attribuée à Gustave Lebon : « la terrible loi de la lutte pour la vie, dont les civilisations tentent péniblement d'adoucir les effets, semble bien une loi éternelle [...] Le repos c'est la mort. Il faut être un pacifiste bêlant pour ne pas comprendre ces terribles vérités<sup>160</sup> ». Une variante implique Spencer, pour qui « la loi est la persistance du plus apte, autrement dit du plus fort<sup>161</sup> ». La citation sur « la première condition de la prospérité nationale, c'est que la nation soit formée de bons animaux », également attribuée à Spencer, revient plusieurs fois<sup>162</sup>.

Albert Surier fait lui-aussi souvent référence à Spencer, dans une vision pessimiste voire cynique, qui rejette « la déliquescence des institutions amorphes et anti-naturelles », puisque selon lui « qui veut vivre, doit être en état de résister. Cette loi d'airain est faite pour la totalité des êtres. Ceux qui ne peuvent résister s'éliminent automatiquement de la vie<sup>163</sup> ». Aussi, il affirme qu'il faut « inculquer à nos jeunes gens la religion de la race », en affirmant que Auguste Comte, Spencer et Schopenhauer ont montré que « le caractère est fixé dès la naissance et qu'il se développe suivant une préformation métaphysique ou physiologique<sup>164</sup> ». Dans les années 1930, dénonçant le pacifisme et le respect du droit, jugé comme un « mot creux », il va jusqu'à se demander si « heureusement, peut-être, que nos volcaniques Germains sont là pour nous rappeler à l'observance de cette terrible loi que la lutte est une nécessité de la vie<sup>165</sup> ». Adolphe Chéron n'est pas en reste, évoquant la « lutte impitoyable pour la vie où les êtres faibles sont vite vaincus, éliminés, détruits », se défendant par-là d'être militariste : « ce n'est pas militariser une préparation que de lui assigner pour but l'amélioration de la race<sup>166</sup> ».

## 2. Du républicanisme radical à la tentation autoritaire

Le thème du darwinisme social est donc renforcé dans les colonnes du *Soldat de demain* au cours des années 1920 et 1930. Dans le même temps, la revue glisse à droite de l'échiquier politique, avec une violence verbale nouvelle. Sous le pseudonyme d'Albus, un des rédacteurs s'empporte contre « la grande misère mentale de la jeunesse actuelle », imbue de

---

<sup>158</sup> *Le Soldat...*, mai 1921.

<sup>159</sup> *Ibid.*, novembre 1922.

<sup>160</sup> *Ibid.*, mars 1924.

<sup>161</sup> *Ibid.*, décembre 1934.

<sup>162</sup> *Ibid.*, août 1931, mai 1939.

<sup>163</sup> *Ibid.*, décembre 1920.

<sup>164</sup> *Ibid.*, septembre 1921.

<sup>165</sup> *Ibid.*, octobre 1934.

<sup>166</sup> *Ibid.*, février 1923.

« matérialisme grossier » et de « l'utilitarisme », « grande misère morale de notre époque », dénonçant la mode des moustaches et du jazz coupable d'imiter « les sauvages ». Au contraire, il en appelle à un « redressement moral », au retour de la « cocarde », « idéal extériorisé » et d'une éducation qui doit selon lui être « d'une façon générale, synonyme de dressage<sup>167</sup> ». L'autoritarisme du régime fasciste est ainsi encensé à plusieurs reprises, notamment en matière d'éducation physique : « avant longtemps, les résultats témoigneront de la qualité de la méthode », affirme un article de décembre 1931. Le docteur Henri Diffre se montre particulièrement sensible à ce qui se passe de l'autre côté des Alpes. Évoquant la préparation militaire obligatoire, il avance que « ce sont donc les italiens qui seraient, en principe, dans le vrai », critiquant les élites françaises rétives à cause du principe d'égalité, « cette dangereuse utopie<sup>168</sup> ». En 1933, évoquant les protestations contre l'obligation de la PMS, il note que « chez nos voisins, on ne s'embarrasse pas de pareils scrupules et, au jour venu, nous pourrions bien avoir à nous repentir amèrement de notre respect exagéré de la liberté individuelle<sup>169</sup> ». Il va même plus loin en 1936, prenant la conquête de l'Éthiopie comme un « splendide exemple de ténacité », et donnant un avis ambigu sur l'éducation physique fasciste et nazie, « dans des pays où la dictature donne des possibilités que nous n'avons pas en France, dans l'état actuel des institutions<sup>170</sup> ». Albert Surier se montre également sensible au fascisme. D'abord par un anticommunisme dans lequel il utilise toute sa verve, dénonçant dès 1919 « les pontifes déliquescents des névropathes du bolchévisme », « immense et sinistre folie collective », qui n'est selon lui qu'une :

*« affection spécifique du mysticisme russe et de ce déséquilibre mental dissolvant de toute énergie qui trouva sa plus parfaite expression dans les abdications morbides de Tolstoï. A part quelques douzaines de détraqués, le peuple français, qui est resté un grand corps robuste – les boches en savent quelque chose – a été préservé de sa contagion<sup>171</sup> ».*

Il n'est pas non plus très favorable à l'égalité, y voyant une démagogie, un « état d'âme qui est le mal profond des démocraties », un « nivellement par en bas », une « préoccupation de rabaisser les élites au niveau de la médiocrité commune au lieu de faire effort pour hausser les individualités noyées dans cette masse au niveau des meilleurs », voire à une « hostilité sourde et jalouse des impuissants<sup>172</sup> ». Cette violence verbale le pousse ainsi à des complaisances vis-à-vis des régimes autoritaires, demandant « un peu d'autorité » à l'exemple de l'Allemagne pour imposer l'éducation physique, ou en vantant les « fascistes les plus fabuleux qu'ait jamais connus une nation », dans une « l'Italie moderne [qui] semble tendre vers cette rénovation par un merveilleux effort de volonté dont beaucoup de nos compatriotes

---

<sup>167</sup> *Le Soldat...*, octobre 1926.

<sup>168</sup> *Ibid.*, février 1931.

<sup>169</sup> *Ibid.*, janvier 1933.

<sup>170</sup> *Ibid.*, septembre 1936.

<sup>171</sup> *Ibid.*, janvier 1919.

<sup>172</sup> *Ibid.*, mars 1921.

commencent à peine à saisir le sens psychologique émouvant et profond<sup>173</sup> ». Il revalorise aussi les bataillons scolaires d'autrefois en les comparant aux *ballilas* italiens<sup>174</sup>.

Cette radicalisation accompagne – ou explique ? – le glissement politique vers la droite de la fédération, mais plus généralement du mouvement préparatiste<sup>175</sup>. Adolphe Chéron lui-même fait partie des députés exclus du parti radical en 1924<sup>176</sup>. Il adhère aussi à la Ligue des Croix-de-Feu en 1930, comme sept autres parlementaires<sup>177</sup>. Un article intitulé les « SAG ne sont pas factieuses » prend même la peine de répondre à une accusation qui semble faire planer le doute après février 1934<sup>178</sup>. Un article ultérieur évoque l'accusation lancée contre l'Union de n'être pas « républicaine<sup>179</sup> ». Pourtant, il devient sous-secrétaire du deuxième ministère de Camille Chautemps, fin 1933-début 1934<sup>180</sup>. Chéron entend calquer la préparation militaire française sur le modèle des voisins européens :

*« Je ne conçois pas, pour ma part, que l'on n'organise pas chez nous l'éducation de la jeunesse et de la même façon que l'Italie, l'Allemagne et l'URSS. Sans être spécifiquement militaire, cette éducation doit être envisagée cependant sous l'angle de la défense nationale<sup>181</sup> ».*

Son fils, André Chéron, sous le pseudonyme d'APEC, signe même un poème destiné à André Tardieu, « premier français », « homme au subtil jugement » : « espoir nous est permis de retrouver le chef / tout entier occupé du salut de la race<sup>182</sup> ». Le colonel Lebaud quant à lui loue à plusieurs reprises l'action de Doumergue et de sa formule « ordre, union, travail ». Il semble sensible à la volonté de « redressement moral de la nation », face au « fléchissement marqué » du respect, « sous prétexte de liberté et d'égalité mal comprises par une foule d'ignorants », qui ne lui apparaît que comme une « déformation parfaitement corrigible » du régime démocratique<sup>183</sup>. Ce républicanisme qui semble sincère présente néanmoins des similitudes frappantes, par certains côtés, avec l'idéologie de la Révolution nationale

---

<sup>173</sup> *Le Soldat...*, février 1935, octobre 1935.

<sup>174</sup> *Ibid.*, février 1936.

<sup>175</sup> Les positions sur l'ordre international, centrées sur l'idée d'un patriotisme défensif, coïncident largement avec les positions de la droite modérée. Jean VAVASSEUR-DESPERRIERS, « La fédération républicaine, Louis Marin et l'idée de paix pendant l'entre-deux-guerres », in Alain-René MICHEL et Robert VANDENBUSSCHE (éd.), *L'idée de paix en France et ses représentations au XXe siècle*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, coll. « Histoire et littérature du Septentrion (IRHiS) », 2001, p. 165-172.

<sup>176</sup> Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical. 1 : La recherche de l'âge d'or, 1919-1926*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980.

<sup>177</sup> A. KECHICHIAN, *Les Croix-de-feu à l'âge des fascismes...*, *op. cit.*

<sup>178</sup> *Le Soldat...*, janvier 1936.

<sup>179</sup> *Ibid.*, avril 1938.

<sup>180</sup> De fait, ses positions sur la nécessité d'une armée forte ne sont pas très éloignées des positions de figures radicales importantes. Thibault TELLIER, « Pour une paix armée : l'idée de paix chez Paul Reynaud dans les années 30 », in Alain-René MICHEL et Robert VANDENBUSSCHE (éd.), *L'idée de paix en France et ses représentations au xxe siècle*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, coll. « Histoire et littérature du Septentrion (IRHiS) », 2001, p. 189-205.

<sup>181</sup> *Le Soldat...*, avril 1936.

<sup>182</sup> *Ibid.*, mars 1932.

<sup>183</sup> *Ibid.*, mars 1934, mai 1934.

développée par le régime de Vichy. Lebaud loue ainsi, en 1935, « l'éducation de la jeunesse par l'école, par les sociétés de PSM, par le régiment ; éducation de l'opinion publique par le journal, le cinéma, le théâtre, la TSF, etc... », « voulue intensément par le gouvernement – imposée au besoin partout où il y aurait résistance – et conduite avec méthode et persévérance d'après un plan bien établi », tout en se servant du « culte de la patrie » pour surmonter les querelles de partis et retrouver l'union nationale<sup>184</sup>.

### 3. *La haine du « boche »*

Malgré cet indéniable glissement à droite, les préparatistes du *Soldat de demain* gardent une posture globale d'hostilité vis-à-vis des régimes autoritaires. La première raison est leur républicanisme sincère, qui empêche notamment toute expression d'un antiparlementarisme trop virulent, pourtant en vogue dans les années 1930. Mais cette méfiance relève aussi, plus fondamentalement, d'un anti-germanisme viscéral, exacerbé après la guerre, qui explique également un rapport assez distendu de la fédération avec le régime de Vichy, malgré des accointances idéologiques<sup>185</sup>. Adolphe Chéron, très marqué par sa captivité pendant la Grande Guerre, se montre particulièrement hostile à l'Allemagne. Dans un article de 1919, il affirme que, malgré la guerre, « la mentalité allemande est la même ».

*« L'atavisme de la rapine laisse intacte son empreinte dans l'âme prussienne. Le hobereau des bords de la Sprée s'est imprégnée des leçons de Nietzsche et s'est modelé sur le "surhomme". Le "surhomme" est un assassin<sup>186</sup>. »*

Rémy Roure quant à lui, en comparant la préparation militaire en France et en Allemagne, évoque « la joie et la fierté d'être un français, non un boche, d'être un homme, non une brute<sup>187</sup> ». Reprenant la fable de La Fontaine, « le loup et l'agneau », il affirme qu'il « y avait une nation de loups ; grâce à de sanglants sacrifices, les loups durent se retirer dans leurs tanières. Les voici qui réapparaissent couverts de peaux d'agneaux. Mais sous la blanche toison on devine encore le fauve...<sup>188</sup> »

Cette comparaison manichéenne devient un lieu commun de la littérature préparatiste. L'idée que l'Allemagne prépare la guerre devient aussi omniprésente, à la fois dans une logique de revanche mais aussi selon une prétendue essence guerrière. « Il est aussi naturel à un boche de nous haïr qu'à une vipère d'avoir du venin. Il faut de la santé pour s'en étonner », affirme un article de 1923. « N'intoxiquons pas de l'infâme poison de la haine l'âme de nos enfants. [...] Mais tenons-les sur leur garde et armons-les de résignation farouche pour qu'ils soient de

---

<sup>184</sup> *Le Soldat...*, mai 1935, septembre 1935.

<sup>185</sup> Une ambiguïté commune à de larges parties des milieux de l'éducation physiques : Jean-Michel DELAPLACE, Gerhard TREUTLEIN et Giselher SPITZER (éd.), *Le sport et l'éducation physique en France et en Allemagne : contribution à une approche socio-historique des relations entre les deux pays*, Paris, Éd. AFRAPS, 1994.

<sup>186</sup> *Le Soldat...*, juillet 1919.

<sup>187</sup> *Ibid.*, octobre 1919.

<sup>188</sup> *Ibid.*, mai 1919.

taille à abattre la bête quand elle voudra mordre<sup>189</sup> ». En 1931, un encart cite même un extrait de Tacite à propos des germains prompts à envahir la Gaule : « cette histoire de deux mille ans respire une fraîcheur d'éternelle jeunesse<sup>190</sup> ». Cette haine n'empêche pas une certaine lucidité face au nazisme : dès 1932, le docteur Diffre s'inquiète des succès d'Hitler et des perspectives de guerre, appelant à un réarmement :

*« Répétons sans nous lasser, nous surtout qui avons vécu les horreurs, si vite oubliées, hélas ! de la dernière guerre, que le spectacle de la force est seul de nature à faire réfléchir les peuples de proie. Un million et demi de morts pourraient se lever de leur tombe pour nous le rappeler<sup>191</sup> ».*

Le cas d'Albert Surier, plus ambigu et complaisant envers le fascisme, montre l'importance de la haine contre l'Allemagne. Il oppose l'éducation physique italienne, « légère, vive », « où vont nos sympathies », et le cas allemand, « régénération d'une exaltation spécifique et raciale, ardente farouche, brutale, incendiaire<sup>192</sup> ». Dès janvier 1933, il prophétise : « Nous en sommes là et le péril grandit vertigineusement. Qu'avons-nous fait pour y parer ? Rien ou si peu ! Nous serons un jour récompensés de notre jobarderie comme nous le méritons ». Il s'alarme du bellicisme de ces « nazzis (sic.) » et de leurs « formations politico-sportives à fins militaires », en critiquant les jeunes et les milieux sportifs aveugles, qui le font passer pour « une sorte de Cassandre ennuyeuse<sup>193</sup> ». Le colonel Lebaud se montre le chroniqueur le moins complaisant de la revue, et procède à dénonciation sans ambages de l'Allemagne hitlérienne : « comme il arrive chez les peuples arriérés, c'est aux Juifs de son pays qu'il s'en est pris dès le principe. Le "réveil" de la race allemande a été marqué par la chasse aux Juifs, menée avec une rare brutalité<sup>194</sup> ». « À l'heure actuelle, l'Allemagne n'est pas prête pour la guerre », affirme-t-il en analysant la diplomatie d'Hitler comme une hypocrisie, habile subterfuge pour gagner du temps. Cette intuition le pousse à souhaiter une alliance avec l'Italie, imaginant « ce que pourrait valoir l'union intime de deux nations de même sang, également vigoureuses, vaillantes et animées de la même foi dans leurs destinées<sup>195</sup> ». Il rejette pourtant le fascisme quelque mois plus tard, en mettant en garde la jeunesse contre « certaines tendances de régression morale qui sont dans l'air » avec la tentation des régimes autoritaires, rappelant au contraire que la liberté est le « plus précieux des biens<sup>196</sup> ». Lebaud, malgré son anti-germanisme virulent, semble assez lucide, et prédit un conflit prochain, qui ne ressemblera plus ni à « l'ancien style » de 1870, ni à la guerre de « de nations à nations » de 1914-1918, mais à une « guerre totale », imaginant la « guerre d'extermination qui vient<sup>197</sup> ».

---

<sup>189</sup> *Le Soldat...*, juillet 1923.

<sup>190</sup> *Ibid.*, juillet 1931.

<sup>191</sup> *Ibid.*, mai 1932.

<sup>192</sup> *Ibid.*, avril 1933.

<sup>193</sup> *Ibid.*, janvier 1933, février 1933.

<sup>194</sup> *Ibid.*, juin 1933.

<sup>195</sup> *Ibid.*, juin et juillet 1933.

<sup>196</sup> *Ibid.*, novembre 1933.

<sup>197</sup> *Ibid.*, novembre 1935.

Aussi les accords de Munich sont largement rejetés dans les colonnes du *Soldat de demain*. Lebaud invoque la nécessité de « tenir sa parole », et craint l'expansionnisme irrationnel de Hitler, « provoqué par une situation économique difficile et par un entourage de dangereux illuminés », situation dont il résulte qu'un « coup de folie est toujours à craindre ». « La paix, oui – mais à quel prix et pour combien de temps ? », se demande-t-il ensuite, appelant à une réforme urgente et à une préparation au pire<sup>198</sup>. La déclaration de guerre fait donc écho à l'anti-germanisme exprimé vingt ans plus tôt, quand Adolphe Chéron évoque le « le crime inexpiable » commis pour la troisième fois en 70 ans par l'Allemagne. « Hitler et son entourage sont responsables » affirme-t-il, et prévoit que « cette équipe de bandits sera châtiée », au prix d'une « lutte mortelle<sup>199</sup> ».

## B. De l'hygiénisme à l'eugénisme

### 1. Un héritage intellectuel amplifié par la guerre

Le choc de la guerre amplifie et radicalise également l'hygiénisme et l'eugénisme qui imprègnent profondément les milieux préparatistes. L'idée eugénique était présente en germe dès le début du siècle, prenant ses racines dans les discussions des travaux de Darwin. Au XIXe siècle, le darwinisme anglo-saxon, scientifiquement encore très peu au point sur la question de l'hérédité, se concentre sur le phénomène de la sélection et de la lutte pour la vie. L'aspect idéologique de la réception de ces théories est indéniable, et comme le souligne André Pichot, « le corollaire de la sélection individuelle est l'eugénisme<sup>200</sup> ». C'est ainsi que l'eugénisme prend de l'ampleur dès les années 1900-1910 avec la création de la société française d'eugénique (SFE), dont est membre Henri Chéron, déjà largement mentionné ici, en tant que promoteur inlassable de l'éducation physique et de la préparation militaire, et ce n'est pas un hasard. L'eugénisme s'adapte aisément au progressisme des radicaux, et devient ainsi un courant d'idées important dans la France de l'entre-deux-guerres, sous différentes déclinaisons, avec une eugénique médicale (Pinard), raciste (Lapouge, Richet, Martial) ou d'inspiration plutôt néo-malthusienne<sup>201</sup>. Au sens fort, « c'est postuler que le perfectionnement indéfini du genre humain ne peut être désormais que le fruit d'une autosélection volontaire, systématique et continue<sup>202</sup> ». Néanmoins, dans l'entre-deux-guerres, l'eugénisme semble perdre de l'influence, et les médecins qui préconisent l'euthanasie ou la

---

<sup>198</sup> *Le Soldat...*, octobre et novembre 1938.

<sup>199</sup> *Ibid.*, septembre 1939.

<sup>200</sup> André PICHOT, « L'homme en tant que genre zoologique, un itinéraire », *Revue d'Histoire de la Shoah*, N° 183-2, 2005, p. 159-209.

<sup>201</sup> Selon la typologie proposée dans l'article de synthèse : Gwen TERRENOIRE, « L'eugénisme en France avant 1939 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 183, 2005, p. 49-67. Pour les prolongements plus contemporains montrant la force de cette idée, à partir du cas des Jardins d'Ungemach à Strasbourg : Paul-André ROSENTHAL, *Destins de l'eugénisme*, Paris, Éditions du Seuil, 2016.

<sup>202</sup> Pierre-André TAGUIEFF, *L'Eugénisme*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2020, p. 14.

stérilisation des sujets « tarés », de manière autoritaire, deviennent marginaux<sup>203</sup>. Mais Jacques Defrance a montré à quel point « l'idéologie eugéniste » joue un rôle important dans les milieux de la gymnastique dans la première moitié du XXe siècle. Une « nébuleuse eugéniste<sup>204</sup> » se constitue selon lui vers 1910-1925, qui s'empare de l'éducation physique comme une des armes les plus accessibles et les plus efficaces pour « améliorer la race ». La continuité entre les deux ouvrages *L'art de créer le pur-sang humain*<sup>205</sup> de 1908 et *Comment on refait une race*<sup>206</sup> de 1930 est frappante. Mais selon lui, cependant, le courant eugéniste recule dans les années 1930 face à « l'autonomisation » du champ sportif, et l'eugénisme reste désormais cantonné à certains secteurs de l'éducation physique et du monde médical<sup>207</sup>.

Cette marginalisation de l'eugénisme, dont les proportions sont certainement discutables, n'empêche pas les préparatistes de mettre cet élément au centre de leur idéologie, ce qui en fait incontestablement un des pôles eugénistes dans l'espace des activités physiques et sportives. Il s'agit d'abord de conjurer les effets de la guerre. En 1920, A. Grison est nommé provisoirement directeur général de l'Union et ambitionne de participer à « une renaissance nationale dans tous les domaines », en se concentrant notamment sur la jeunesse : « il faut qu'ils soient des forts ». Selon lui, « pour l'amélioration de la race, les sports pratiqués en plein air représentent vraiment la vie entrant à flots dans les poumons<sup>208</sup> ». Mais le projet eugéniste, omniprésent en filigrane, se fait souvent plus explicite. Dès 1919, Adolphe Chéron imagine un championnat pour dégager la « sélection de la race » des classes 1918, 1919 et 1920, dans le but de choisir les soldats les plus dignes de défiler lors de la fête de la victoire<sup>209</sup>. La même année, un article « l'avenir de la race », signé E. Bochu, dénonce la dénatalité, qui s'explique selon lui « non par économie mais bien par égoïsme, par frivolité et par attrait des plaisirs ». Il estime qu'il faut donc envisager l'amélioration de la « race », notamment en commençant par la « graine », c'est-à-dire l'enfant. « Si l'on sélectionne les races animales, il est encore plus utile de perfectionner la race humaine<sup>210</sup>. » En 1926, un encart dans la revue regrette l'amoindrissement du budget de l'éducation physique, destiné à « l'amélioration de la race humaine », en comparaison du « total de la somme affectée, chaque année, à l'amélioration des races chevaline, porcine, asine, etc..., etc...<sup>211</sup> ».

Ce thème de l'amélioration de la race, entendu comme un processus biologique, s'accompagne d'une violence nouvelle dans l'entre-deux-guerres vis-à-vis du

---

<sup>203</sup> Anne CAROL, « Médecine et eugénisme en France, ou le rêve d'une prophylaxie parfaite (XIXe- première moitié du XXe siècle) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 43-4, 1996, p. 618-631.

<sup>204</sup> Jacques DEFRANCE, « Les gymnastiques et l'idéologie eugéniste en France pendant la première moitié du 20ème siècle », *Stadion : internationale Zeitschrift für Geschichte des Sports*, 26-2, 2000, p. 155-177.

<sup>205</sup> G. ROUHET et E. DESBONNET, *L'art de créer le pur-sang humain...*, *op. cit.*

<sup>206</sup> P. MARCHAL, *Comment on refait une race...*, *op. cit.*

<sup>207</sup> J. DEFRANCE, « Les gymnastiques et l'idéologie eugéniste en France pendant la première moitié du 20ème siècle », *art. cit.*, p. 15.

<sup>208</sup> *Le Soldat...*, janvier 1920.

<sup>209</sup> *Ibid.*, juin 1919.

<sup>210</sup> *Ibid.*, avril 1919.

<sup>211</sup> *Ibid.*, août 1926.

« déchet humain ». Un article de 1919 affirme que « nous sommes bien obligés de convenir que l'hérédité et la civilisation ont quelque peu vicié l'œuvre de la nature... N'oublions pas que la débilité des parents n'a jamais donné que des tarés dès la naissance<sup>212</sup> ». La même année, Surier, eugéniste le plus provocant de la revue, s'adresse aux mères, affirmant que si une « maman » « n'a fait qu'un avorton, elle aussi, a manqué son œuvre ». Il regrette que « nos mœurs ne permettent pas leur élimination [des enfants fragiles] » alors qu'ils sont » une charge sans compensation<sup>213</sup> ». Dans un autre texte, il explique que « nous naissons tous avec une faculté plus ou moins grande à nous adapter aux obligations de la vie », et qu'il existe deux remèdes, la sélection et l'éducation, mais que le premier est tabou : « puisque nos mœurs offrent un tel obstacle de préjugés sentimentaux à l'adoption de ces considérations dans les unions humaines que la moindre allusion à ce sujet risque d'effaroucher les esprits timorés<sup>214</sup> ». Un de ses articles des années 1930 expose plus clairement sa conception eugéniste est raciste, obsédée par une idée de la pureté des « races ». « Un éleveur de chiens setters ferait féconder ses chiennes par des molosses danois, etc., etc. En fait de régénérescence, on n'aurait bientôt que des bâtards de plus en plus éloignés du type primitif » affirme-t-il, et selon lui « dans ce domaine biologique, l'espèce humaine ne diffère nullement des autres espèces animales ». Aussi, « l'eugénisme moderne regrette tout simplement que les hommes ne l'appliquent pas plus souvent dans le choix de leur conjoint ». Dans une quête fantasmatique d'une pureté originale, il affirme qu'il faut « des millénaires pour recréer dans morphologie primitive et sa mentalité une race abâtardie par les mélanges ». « Nous vivons sur la terre gauloise et nous ne sommes pas encore redevenus des Gaulois ! Insinuer des éléments exotiques parmi nous c'est reculer à jamais cette espérance<sup>215</sup> ». En 1935, il va même jusqu'à défendre la politique raciste et eugéniste de l'Allemagne nazie<sup>216</sup> :

*« Hitler a galvanisé d'une mystique bien trempée la force allemande. Dans tous les domaines elle s'exalte. Il est facile de railler les dithyrambes sur la pureté de la race aryenne, sur la volonté d'expurger de son sang tous les éléments hétérogènes. C'est plus aisé de railler que d'imiter. [...] »*

*Nous aurions grand besoin d'imiter, et au besoin de copier sans fausse honte, certaines méthodes de régénération pratiquées outre-Rhin. Tout n'est pas précisément mauvais dans les théories hitlériennes. Si notre sensibilité répugne à certaines stérilisations, par exemple, nous pourrions bien nous demander de quel nom il faudrait appeler une mentalité qui s'accommode de mariages d'idiots, de demi-fous et de tarés rédhibitoires de toutes natures<sup>217</sup> ».*

---

<sup>212</sup> *Le Soldat...*, avril 1919.

<sup>213</sup> *Ibid.*, mai 1919.

<sup>214</sup> *Ibid.*, décembre 1919.

<sup>215</sup> *Ibid.*, décembre 1933.

<sup>216</sup> Plusieurs de ses articles, notamment dans *La Culture physique*, sont souvent cités comme preuve de la fascination des totalitarismes sur certaines parties des milieux de l'éducation physique française dans l'entre-deux-guerres.

<sup>217</sup> *Le Soldat...*, novembre 1935.

Il convoque aussi régulièrement l'exemple de Sparte, parlant de « faire rentrer du lacédémonisme dans nos mœurs » pour lutter contre la dénatalité, en favorisant les familles nombreuses, en appelant à la répression sévère de l'avortement, tout en empêchant « la fabrication d'avortons en série, en interdisant le mariage à certaines catégories de tarés mentaux ou physiques<sup>218</sup> ».

Rémy Roure est ainsi plus mesuré, et refuse la « doctrine boche de la prédominance des forts » contre « le droit à la vie des peuples faibles ». « Face à la brutalité d'une race avide de conquérir le monde », il souhaite une éducation physique qui serve aussi à la « protection et [à] l'éducation des faibles<sup>219</sup> ». Un article signé du pseudonyme d'Albus se félicite, dans le même ordre d'idées, de certains propos tenus par Henri Desgrange, le directeur de l'Auto, même s'il regrette les critiques de ce dernier contre l'Union, puisqu'au fond, selon lui, ils ont le même objectif, à savoir « l'élévation de notre moyenne raciale<sup>220</sup> ». Henri Diffre, en tant que médecin, multiplie également les déclarations eugénistes. À propos du conseil de révision, il estime que « les bossus, les bancaux (sic) et tous les tarés de cet ordre seront tout de même assez bons pour faire des bureaucrates, des plantons ou des gardes-magasins », et souhaite, dans une perspective lamarckienne, mettre « les malingres dans des établissements militaire de développement physique<sup>221</sup> ». En 1936, il évoque un « livret médical scolaire » pour les enfants, qui « coûte cher, très cher », notamment si l'enfant ne devient pas un adulte sain. Il se pose alors la question :

*« Qui sait si ce n'est pas en raisonnant de la sorte que les Spartiates en arrivaient au sacrifice des nouveaux nés chétifs et de santé précaire. N'est-ce pas très sincèrement la solution de la raison, si ce n'est pas la solution de l'humanité ? »*

Il récidive quelques mois plus tard, en évoquant les Spartiates « qui avaient raison de sacrifier impitoyablement les chétifs et les malingres », même si « ce rappel choque nos sentimentalités au XXe siècle ». Il se réfère aussi à la « la stérilisation obligatoire » nazie, qui selon lui n'a provoqué que de « savantes controverses académiques<sup>222</sup> ».

## 2. L'eugénisme en pratique

Il existe ainsi de nettes relations entre l'idéologique eugéniste et le darwinisme social. Des politiques publiques allant dans ce sens émergent, comme le montre les 30 000 à 40 000 personnes stérilisées aux États-Unis dans la première moitié du siècle, avec l'appui des tribunaux<sup>223</sup>. De la même façon, les préparatistes ne restent pas au niveau du discours, mais

---

<sup>218</sup> *Le Soldat...*, décembre 1935.

<sup>219</sup> *Ibid.*, novembre 1919.

<sup>220</sup> *Ibid.*, novembre 1924.

<sup>221</sup> *Ibid.*, octobre 1925.

<sup>222</sup> *Ibid.*, avril et juillet 1936.

<sup>223</sup> Daniel BECQUEMONT, « Darwinisme social et eugénisme anglo-saxons », *Revue d'Histoire de la Shoah*, N° 183-2, 2005, p. 143-158.

tentent de passer aux actes dans l'entre-deux-guerres. L'Union Chéron met en place des prix à connotation natalistes dès le retour de la guerre. Mais très vite ce concours prend une forte coloration eugéniste. En 1922, il est question du « troisième championnat de la renaissance française », dans lequel s'affrontent les meilleurs conscrits de la classe incorporée, du point de vue des performances physiques. Les épreuves sont pléthoriques et s'étalent sur pas moins de 8 jours au stade de Saint-Maur. Les candidats doivent faire un cross de 8 kilomètres, un grimper aux cordes, un lancer de boulet et de grenade, une épreuve de lever de la gueuse de 45kg, un 100 mètres haies, un 400 mètres, des sauts en hauteur et longueur – avec et sans élan –, des exercices à la barre de suspension, un 100 mètres et un 800m, ainsi qu'un 100 mètres à la nage, un lancer du disque, un lancer du javelot et un saut à la perche ! Mais le caractère eugénique repose surtout sur une présélection des athlètes selon des critères « médicaux », largement fantaisistes et inspirés des pratiques hébertistes, tels que le « segment anthropométrique » (le poids divisé par taille), l'indice de « robusticité » (les poids et périmètre thoracique moins la taille), un coefficient thoracique d'environ 0,53 m (hauteur du tronc par hauteur de la taille), ainsi qu'une taille minimale de 1,7 m et un poids de 62kg<sup>224</sup>. La richesse des dotations montre l'importance accordée par la fédération à ces concours, avec 15 prix natalistes de 1 000 francs accordé en 1927, sans compter les 5 000 francs pour le grand vainqueur du « prix du *Soldat de demain* ». Les principaux donateurs sont des hauts dirigeants de l'Union (Auguste de Chambure, Adolphe Chéron, Victor Pougez, Édouard Sitri), mais Chéron joue également de son entregent, comme le montrent les dons de la ville de Saint-Maur, de Henri-Charles Lavauzelle, et de Henri Lapointe « le grand industriel parisien président d'une importante chambre syndicale<sup>225</sup> ».

Le règlement se fait de plus en plus précis. Pour la 8<sup>e</sup> année du concours, en 1927, les candidats doivent « être indemnes de toute tare résultant d'une maladie vénérienne, de liaison des organes de la respiration, d'une imperfection dans le fonctionnement du cœur, de la présence d'albumine dans les urines ». Les mensurations sont descendues à 1m65 et 60 kg, mais une mesure de l'envergure est rajoutée, qui doit dépasser « la taille totale de 3 ou 4 centimètres, les bras étant bien horizontaux ». La « ventilation pulmonaire », « évaluée au spiromètre » doit être d'au moins 3,5 litres. En plus de la mesure du segment anthropométrique, de l'indice de robusticité et du coefficient thoracique, les candidats doivent désormais avoir une « force rénale (évaluée au dynamomètre) » d'un minimum de 130 kilogrammes. Après une série intense d'épreuves, du 24 juin au 2 juillet, les candidats participent à la fête des Tuileries le 3 juillet, en proposant en démonstration une leçon

---

<sup>224</sup> *Le Soldat...*, février 1922.

<sup>225</sup> *Ibid.*, août 1926.

d'éducation physique préparée, pendant en parallèle des épreuves, avec les officiers de l'école de Joinville<sup>226</sup>.

Ces dotations natalistes et eugénistes perdurent jusqu'au milieu des années 1930, et le concours lui-même subsiste jusqu'à la guerre. Son interruption n'est due qu'à la faillite de la société d'assurance partenaire, « l'Avenir familial », qui connaît de graves difficultés financières à cause de 15 millions de bons souscrits au crédit municipal de Bayonne (à l'origine de l'affaire Stavisky). La société d'assurance est mise en liquidation en 1937, et une partie des dotations ne sont ainsi pas versées<sup>227</sup>. Malgré ce revers, la théorie eugéniste n'est jamais reniée par la fédération. Un article de 1939 s'indigne encore que l'État ne s'occupe désormais plus que des faibles et pas des forts :

*« Sous le prétexte de pitié, on fait vivre, ou plutôt on empêche de mourir, et on entretient à grand frais des tuberculeux, des rachitiques, des épileptiques, des aveugles, sans doute pour éviter que leur race ne s'éteigne<sup>228</sup> ».*

### C. Un rapport ambigu à la « race »

#### 1. Du racialisme au racisme ?

Cette idéologie eugéniste ne va pas sans se rapprocher de positions plus strictement racistes. La construction du concept moderne de race est un long processus, qui tire notamment son origine du passé esclavagiste et colonial des sociétés européennes, depuis l'époque moderne<sup>229</sup>. Le racisme moderne, au sens strict, n'est pas forcément constitué de manière cohérente chez ces préparatistes, et le mot peut ainsi paraître anachronique<sup>230</sup>. Ils n'en demeurent pas moins entièrement plongés dans un « imaginaire raciologique<sup>231</sup> » largement partagé à l'époque, qui imprègne de manière générale les élites républicaines et les milieux scientifiques, avec des théories diffusées par une véritable « internationale des raciologues », comme l'ont montré les travaux de Carole Reynaud-Paligot<sup>232</sup>. Les liens avec le darwinisme

---

<sup>226</sup> Programme et règlement du concours 1927. A.N. 313AP/285, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Affaires générales, correspondance avec les sociétés (1926-1928) ».

<sup>227</sup> Documents non classés, archives privées de l'USEPPSM.

<sup>228</sup> *Le Soldat...*, février 1939.

<sup>229</sup> Aurelia MICHEL, *Un monde en nègre et blanc*, Paris, Seuil, 2020.

<sup>230</sup> Carole REYNAUD-PALIGOT, *La république raciale : paradigme racial et idéologie républicaine, 1860-1930*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 7-8.

<sup>231</sup> Sarga MOUSSA et Serge ZENKINE, *L'imaginaire raciologique en France et en Russie, XIXe-XXe siècles*, Lyon, PUL, 2018.

<sup>232</sup> Carole REYNAUD-PALIGOT, « Construction et circulation de la notion de « race » au cours du XIXe siècle », in Nicolas BANCEL, Thomas DAVID et Dominic Richard David THOMAS (éd.), *L'invention de la race : des représentations scientifiques aux exhibitions populaires*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Collection "Recherches" », 2014, p.

social sont aussi bien établis, avec des penseurs comme Spencer ou Gobineau, même s'il faut se garder de faire de la pensée de « la race avant le racisme » une préfiguration téléologique des politiques génocidaires du XXe siècle<sup>233</sup>. L'omniprésence du mot « race », même après 1945, est en effet très polysémique<sup>234</sup>, mais cette ambiguïté ne doit pas nourrir d'illusions à ce sujet. Dès la fin du XIXe siècle, des intellectuels comme Vacher de Lapouge, qui devient une des références importantes pour certains eugénistes, propagent des idées anti-égalitaristes, faisant primer la « question de race », sur toutes les autres. La croyance aux bienfaits de l'application sociale des sciences biologiques les rend partisans d'un eugénisme autoritaire interdisant aux individus « dysgéniques » de se reproduire<sup>235</sup>. Ce flou sur la pensée de la « race » est difficile à dissiper, puisque les mêmes individus peuvent utiliser l'expression de « régénérescence de la race » au sens de « population », et employer ailleurs le mot « race » dans son sens moderne, pour désigner un groupe ethnique construit sur une apparente scientificité, avec un fond d'idéologie Spencérienne omniprésent. Si la valeur physique d'un groupe, au sens biologique, peut être amélioré – c'est le postulat eugéniste – la comparaison entre les différentes « races » devient logique, et il ne faut plus qu'un pas établir une hiérarchie entre elles. En somme, le paradigme racial en matière d'éducation physique contient en lui-même les possibilités du racisme, dès l'origine<sup>236</sup>.

Sans surprise, le polémiste virulent qu'est Albert Surier se montre particulièrement ambigu. La pensée de la « race » est le véritable fondement de son idéologie, entre darwinisme social, eugénisme, anti-germanisme, et culture physique. Il s'en prend en 1923 au « pullulement germanique », en dénonçant « cette psycho-physiologie spécifiquement teutonne », même s'il souligne qu'il « n'y pas plus lieu de leur en vouloir de ce fait qu'il y a lieu d'en vouloir à un chien enragé d'être enragé, mais ce n'est pas une raison pour se laisser dévorer par lui<sup>237</sup> ». Dans un autre article, il s'interroge sur la dénatalité en France : « la dégénérescence par consanguinité a peut-être atteint notre race ». Il souhaite alors une immigration choisie (« enrichissons notre France de sang nouveau, mais sain »), en particulier les « races facilement assimilables » comme les latins et les polonais, « latins du Nord ». Selon lui, « la figure souriante de la France doit attirer l'étranger désirable<sup>238</sup> ». Mais dans le même temps, sa

---

<sup>233</sup> Yves TERNON, « Penser, classer, exclure. Origine du racisme biologique », *Revue d'Histoire de la Shoah*, N° 183-2, 2005, p. 17-47.

<sup>234</sup> Un exemple frappant est l'emploi du mot par Pierre Mendès-France, qu'on peut difficilement qualifier de raciste. Dans son discours sur les célèbres distributions de verre de lait à l'école, il affirme qu'elles « prépareront une modification progressive des habitudes des consommateurs dans notre pays où le lait et le sucre ne sont pas consommés autant que le voudraient la santé et la vigueur de la race ». Voir par exemple texte dans *La Croix*, 28 septembre 1954, p. 2.

<sup>235</sup> Pierre-André TAGUIEFF, « Racisme aryane, socialisme et eugénisme chez Georges Vacher de Lapouge (1854-1936) », *Revue d'Histoire de la Shoah*, N° 183-2, 2005, p. 69-134.

<sup>236</sup> Pour les manifestations du racisme dans le monde sportif, notamment du point de vue des discriminations après 1945, voir : Claude BOLI, Patrick CLASTRES et Marianne LASSUS (éd.), *Le sport en France à l'épreuve du racisme du XIXe siècle à nos jours : sports, xénophobie, racisme et antisémitisme*, Paris, Nouveau monde éditions, 2015.

<sup>237</sup> *Le Soldat...*, octobre 1923.

<sup>238</sup> *Ibid.*, novembre 1923.

pensée raciologique est très ambiguë, voire contradictoire, et sans réelle consistance. Dans un article de 1934, il raconte que lorsqu'un français se trouve à l'étranger, frappé par le patriotisme, il est ému par le drapeau du consulat de France : « une main invisible vous serre à la gorge ». Mais il développe dans cet article un différentialisme plus culturel que biologique : « biologiquement, vous êtes de la même espèce que ces gens-là ; pourtant vous n'êtes pas de la même famille humaine. Vous êtes seul ici, seul comme on ne peut l'être qu'au milieu d'une foule étrangère<sup>239</sup> ».

La référence constante à Gustave Le Bon, en tant que penseur des races, est un autre fait saillant de la littérature préparatiste, du *Soldat de demain* en particulier. Selon Le Bon en effet,

*« Chaque race possède une constitution mentale aussi fixe que sa constitution anatomique. Que la première soit en rapport avec une certaine structure particulière du cerveau, cela ne semble pas douteux ; mais comme la science n'est pas assez avancée encore pour nous montrer cette structure, nous sommes dans l'impossibilité de la prendre pour base<sup>240</sup> ».*

Cette idée devient aussi un élément explicatif central mobilisé dans *la psychologie des foules*. L'imaginaire raciologique qui en découle est pleinement adopté par les préparatistes. À l'occasion de la mort de Le Bon, un article très laudateur du *Soldat de demain* salue « une grande lumière [qui] vient de s'éteindre » : « un homme-phare s'est effacé sur les sombres rivages desquels nous cherchons les chemins de notre destinée ». L'article va même jusqu'à le qualifier de « figure de messie ». « Jeunes gens, lisez l'œuvre de Gustave Le Bon, vous ne sauriez trouver nulle part guide plus sûr, conscience morale et scientifique plus parfaitement honnête<sup>241</sup> ». Aussi la raciologie des capacités physiques est loin de cantonner aux seuls écrits d'Albert Surier, même si celui-ci se distingue dans ce domaine. Il estime par exemple que « l'escrime est un sport racial », « principalement affectionnée des Latins et des Gallo-Romains. Italiens, Belges et Français », mais aussi dans l'Amérique latine, en d'adaptant à « la mentalité déliée et subtile des hommes de ces races ». Au contraire, « la lenteur de compréhension des Germains et des Anglo-Saxons ne s'y assouplit point<sup>242</sup> ». Un encart fait de la différence des performances aux haltères, entre exercices de détente et de force lente, un résultat de différences biologiques, entre « nous » d'une part et « les germains et les slaves » d'autre part :

---

<sup>239</sup> *Le Soldat...*, juin 1934.

<sup>240</sup> Gustave LE BON, *Les lois psychologiques de l'évolution des peuples*, Paris, F. Alcan, 1894, p. 17.

<sup>241</sup> *Le Soldat...*, janvier 1932.

<sup>242</sup> *Ibid.*, mai 1934.

« D'un côté, prime-saut, réflexes rapides ; de l'autre, lenteur des concepts, accumulation lente des énergies, réflexes à retardement. Il n'y a que très peu de différence entre le physique et le moral ; pour mieux dire, il n'y en a pas du tout. La différence est dans les races<sup>243</sup> ».

Un autre encart de 1935 affirme, dans une formule choc, que « deux géants au milieu de 200 000 pygmées ne changent pas une race, ce sont toujours des pygmées<sup>244</sup> ». À la fin des années 1930, l'antisémitisme et la xénophobie ambiante trouvent même une place dans les colonnes du *Soldat de demain*. Un article cite le militant antisémite Serpeille de Gobineau, selon qui la « la guerre a montré l'inégale valeur des races et a fait sortir le problème racial des sphères abstraites de la science pour la faire descendre dans l'arène des discussions publiques », en évoquant la politique nazie<sup>245</sup>. En 1938, un article xénophobe déplore qu'il y a 400 000 étrangers à Paris en 1926, dont 22 000 naturalisés qui, selon l'article, remplissent depuis prisons, hôpitaux et asiles d'aliénés, avec un coût énorme : « si nous ne voulons pas devenir, à nos frais, le dépotoir autant physiologique que moral de ces exotiques, exigeons au moins d'eux un certificat de propreté sanitaire pour entrer dans la famille française<sup>246</sup> ».

## 2. Racialisme et colonialisme

Ce discours ambigu sur la race s'inscrit de plus dans un héritage colonial, celui de *la force noire* conçu comme un réservoir humain : à la « race » à préserver, s'ajoutent les « races » à utiliser. Aussi, le développement de l'éducation physique, notamment dans une perspective militaire, prend de l'ampleur dans l'entre-deux-guerres. L'intérêt porté par l'école de Joinville pour ces questions a été souligné par Jacques Dumont : « l'obsession de la dégénérescence de la race trouve son prolongement colonial dans la lutte contre la paresse et les travers attribués aux populations indigènes<sup>247</sup> ». Des études ont analysé le développement des activités physiques dans l'AOF<sup>248</sup>, en Indochine<sup>249</sup>, et à Madagascar<sup>250</sup>, avec à chaque fois une dimension politique et une perspective militaire importante. Aussi la situation coloniale est pleinement intégrée dans le mouvement préparatiste. La fédération Lattès s'intitule d'ailleurs « Fédération nationale des sociétés de préparation militaire de France et des colonies », pour insister sur ce point. De nombreuses SAG fonctionnent outremer, notamment en Algérie. Cette dimension est aussi prise en compte par l'Union Chéron. Des délégations coloniales sont souvent invitées au concours des Tuileries. Il s'agit à la fois de faire venir les

---

<sup>243</sup> *Le Soldat...*, mars 1926.

<sup>244</sup> *Ibid.*, novembre 1935.

<sup>245</sup> *Ibid.*, juin 1936.

<sup>246</sup> *Ibid.*, mai 1938.

<sup>247</sup> J. DUMONT, « Joinville et l'éducation physique aux colonies dans les années 1930 », *art. cit.*

<sup>248</sup> Bernadette DEVILLE-DANTHU, *Le sport en noir et blanc : du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*, Paris, L'Harmattan, 1997.

<sup>249</sup> Brice FOSSARD, « L'armée coloniale et l'acculturation sportive des élites indochinoises (1897-1939) », *Staps*, n° 127-1, 2020, p. 9-27.

<sup>250</sup> Evelyne COMBEAU-MARI, « Sociabilité sportive à Madagascar sous la colonisation française. La conquête d'un espace d'émancipation (1920-1939) », *Outre-mers*, 96-364, 2009, p. 91-106.

colonies dans les fêtes de l'Union, mais aussi d'exporter le modèle préparatiste de la métropole vers les colonies. En juin 1939, la fête est délocalisée à Saint-Maur. C'est le cinquantième concours annuel, pour le 150 anniversaire de la Révolution française, sous le patronage accordé par le président Daladier et Jean Zay. Le ministre des colonies Mandel et le député du Sénégal Galandou-Diouf sont présents en personne pour recevoir un groupe de l'AOF. L'Union se déclare « particulièrement informé de la vigueur des races dont la France assure avec bonheur l'évolution civilisatrice », et le concours prend pour l'occasion, le titre de « 1<sup>er</sup> concours de l'Empire français<sup>251</sup> ». La délégation est même photographiée :



Figure 39 : la délégation de l'AOF à la fête des Tuileries de l'Union Chéron (photographie, 1939)<sup>252</sup>

Dans ce contexte, le discours très ambigu sur le racisme prend des connotations explicitement racistes. Un article d'Albert Surier discute par exemple en 1919 de l'opportunité de solliciter les troupes du Maghreb. Il explique alors qu'il ne sert à rien de vouloir assimiler ces populations : « laissons à leur foi l'âme de nos sujets musulmans et faisons-nous les protecteurs de leur sécurité et de leur bien-être. Ne demandons pas à des peuples dont le cerveau est différent du nôtre de penser comme nous ». Selon lui, « le rêve d'assimilation totale et un rêve d'ignorant. Sachons nous contenter par l'application constante de la justice et de la bonté, de trouver le chemin de leur cœur », pour en faire des soldats reconnaissants<sup>253</sup>. En 1931, il affirme, avec un ton colonialiste typique, que :

*« Quiconque a vécu avec nos populations indigènes a été frappé de l'attachement et du loyalisme dont elles témoignent à chaque occasion. Les indigènes doivent donc être traités par nous sur le pied d'agilité, avec cette sévère douceur dont parlait le sage Montaigne, parce qu'il y a encore souvent beaucoup d'infantilisme dans leur mentalité<sup>254</sup> ».*

<sup>251</sup> *Le Soldat...*, mai 1939.

<sup>252</sup> *Ibid.*, juillet 1939.

<sup>253</sup> *Ibid.*, août 1919.

<sup>254</sup> *Ibid.*, avril 1931.

Le colonel Lebaud se demande quant à lui si « il ne vaudrait pas mieux que tous ses défenseurs fussent français de France, plutôt qu'arabes, soudanais, indochinois ou malgaches ? ». À un interlocuteur étranger lui racontant « l'envahissement de vos villes, voire de certaines de vos régions rurales, par des gens de toutes les races et de toutes les couleurs, je déplore que le beau sang français, si pur et si noble, se mélange ainsi à tant d'impuretés, et je tremble pour l'avenir de la France », il répond que le pays est capable d'assimiler les populations, en reconnaissant n'être « pas absolument convaincu de ce que je ripostais pour me tirer d'embarras<sup>255</sup> ». La hiérarchie entre les « races » est aussi très nette lorsqu'il est question de colonies : un article intitulé « courrier d'Afrique » se félicite en 1936 de l'action d'un dénommé Roger Spaenlin, préparatiste en AEF : « l'institution de chefs sénégalais ou soudanais en Afrique occidentale a donné d'excellents résultats. Elle a permis de plus rapides progrès des races qui, il y a vingt ans, étaient aussi arriérées que celles de l'AEF<sup>256</sup> ».

---

<sup>255</sup> *Le Soldat...*, juin 1930.

<sup>256</sup> *Ibid.*, juin 1936.

## Chapitre 10. « Une occupation saine » : une technologie de gouvernementalité des jeunes hommes

L'analyse de la structure idéologique de la « doctrine préparatiste » n'est pas suffisante. Pour comprendre ce mouvement, il faut décentrer le regard par rapport à ce seul discours, en s'intéressant aux pratiques concrètes, sur le temps long. Il s'agit de comprendre les objectifs des préparatistes, mais aussi de mettre en perspective le rôle social de ces groupes, pour comprendre les ressorts de leur multiplication au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. L'étude des discours est nécessaire, pour envisager les motivations des élites du mouvement et des dirigeants locaux, pour comprendre le sens qu'ils donnent à leur action. Mais le *Soldat de demain* et la littérature préparatiste ne peuvent suffire pour rendre compte du fonctionnement d'un réseau associatif<sup>1</sup>. Le recours aux archives des sociétés permet de mieux prendre en compte les motivations des jeunes adhérents et les pratiques concrètes, qui contrastent souvent avec l'idéalisation des promoteurs. Ce pas de côté permet de réfléchir plus en profondeur à la fonction de ces groupes, pour tenter de comprendre leurs logiques et leurs effets.

Dans cette perspective, l'œuvre de Michel Foucault, qui offre des outils pour penser la discipline et la « gouvernementalité », semble être un apport théorique très fécond, qui permet d'interpréter le projet préparatiste, mais aussi de comprendre ses limites effectives<sup>2</sup>. L'histoire sociale des pratiques et des pratiquants apparaît comme un élément incontournable, pour ne pas se laisser illusionner par une vision trop livresque. Longtemps, l'historiographie de l'éducation physique s'est fondée principalement sur une vision théorique, ou, en un mot, sur une histoire de bibliothèque plutôt que d'archives. L'œuvre tutélaire de Georges Vigarello, qui montre le processus de « redressement des corps » depuis l'époque moderne, apparaît comme le chef d'œuvre d'une analyse essentiellement littéraire, ce qui produit une histoire de la gymnastique écrite sur la foi des seuls professeurs de gymnastique, en ne laissant guère de place ni aux gymnases ni aux gymnastes<sup>3</sup>. Aussi le risque est grand de simplifier des processus sociaux complexes, en prenant l'image décrite pour la réalité.

---

<sup>1</sup> Comme met en garde Didier Éribon dans une formule frappante : « C'est pourquoi toute sociologie ou toute philosophie qui entend placer au centre de sa démarche le “point de vue des acteurs” et le “sens qu'ils donnent à leurs actions” s'expose à n'être rien d'autre qu'une sténographie du rapport mystifié que les agents sociaux entretiennent avec leurs propres pratiques et leurs propres désirs ». Didier ERIBON, *Retour à Reims*, Paris, Fayard, 2009, p. 52-53.

<sup>2</sup> Le recours à Foucault pour penser le sport n'est pas neuf. Jean-François Loudcher a soutenu une HDR, non publiée, intitulée « penser les origines du sport : essai de définition historique à la lumière foucauldienne », en 2002. Plus récemment, voir : Niko BESNIER, Susan BROWNELL et Thomas F. CARTER, « Sport, nation et nationalisme », in *L'anthropologie du sport : corps, nations, migrations dans le monde contemporain*, Paris, Rue de l'Ulm, 2020, p. 243-279.

<sup>3</sup> G. VIGARELLO, *Le corps redressé..., op. cit.*

Envisager le mouvement préparatiste comme une technologie pour discipliner la jeunesse, politique ambitieuse mais jamais pleinement efficace, semble alors une piste d'interprétation pertinente pour proposer, par une étude de cas, une contribution à l'histoire du contrôle social et de ses interstices au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. C'est une tentative d'étudier du même coup « la poussière et le nuage », c'est-à-dire à la fois les évolutions séculaires et la réalité concrète d'un objet précis, qui prend en compte la complexité de rapports sociaux localisés<sup>4</sup>.

## I. Le gymnase plutôt que le bordel : une volonté de contrôler la jeunesse

### A. « Classes laborieuses, classes dangereuses »

#### 1. *Le progrès contre la modernité*

La peur de la modernité industrielle est un sentiment largement partagé par les élites du XIX<sup>e</sup> finissant, et apparaît comme l'un des ressorts du mouvement préparatiste. Cette « angoisse collective<sup>5</sup> » est bien connue. Elle exerce un pouvoir important dans le monde des lettres<sup>6</sup>, et se manifeste pour une part sous une forme « contre-révolutionnaire » qui rejette l'héritage des Lumières et de la Révolution française<sup>7</sup>. Le déclinisme et la crainte de l'avenir deviennent de véritables lieux communs. Les préparatistes, pourtant étroitement insérés dans les milieux radicaux, ne sont pas imperméables à ces visions pessimistes du monde moderne, même si les réponses envisagées diffèrent et intègrent l'héritage révolutionnaire. Cette méfiance vis-à-vis du monde moderne se fonde d'abord sur une vision d'un supposé affaissement moral – de la jeunesse en particulier – provoqué par la dissolution des structures traditionnelles, qui recoupe l'idée de la « dégénérescence de la race » : le déclin physique et le déclin moral sont inextricablement reliés. À Voves (Eure-et-Loir), un délégué de l'Union Chéron fait une conférence en 1910 devant 200 personnes, qui propose la préparation militaire comme remède à la « dégénérescence » :

*« Dégénérescence évidente pour tout physiologiste attentif, et dont l'aboutissement fatal serait la déchéance irrémédiable de la nation. Des facteurs multiples, et qu'il serait trop long d'énumérer, contribuent chacun pour une part à cette décadence : l'âpreté du struggle for life ; les progrès constants de l'alcoolisme ; le "mieux-être" qui, chez les classes aisées, s'accompagne le plus communément de mollesse, et... d'égoïsme et, enfin et surtout, l'influence néfaste qu'exerce sur nos paysans – ce vrai tuf de la*

---

<sup>4</sup> Michel FOUCAULT, « La poussière et le nuage », in *Dits et écrits, 1954-1988. IV, 1980-1988*, Paris, Gallimard, 1994, p. 10-19.

<sup>5</sup> « Une même ville, dangereuse et malsaine, grandit à l'horizon de ces livres, des plus indifférents eux-mêmes aux tourmentes publiques ». Louis CHEVALIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 1958, p. 4.

<sup>6</sup> Antoine COMPAGNON, *Les antimodernes : de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2016.

<sup>7</sup> Z. STERNHELL, *La droite révolutionnaire..., op. cit.*

*nation – l'atmosphère empoisonnée de l'usine et de la cité pour lesquelles ils abandonnent de plus en plus le sain labeur et l'air pur des champs<sup>8</sup> ».*

L'opposition entre des campagnes mythifiées d'une part, et d'autre part une ville inquiétante, dégradante, ne fait qu'illustrer la force de l'idéologie agrarienne dans la France de la Troisième République<sup>9</sup>. Ainsi, la vision très noire du monde de l'usine, opposé à la France traditionnelle des champs, est le soubassement idéologique de « l'ordre hygiénique » réparateur qu'il s'agit de mettre en place par l'éducation physique d'une jeunesse placée sous contrôle<sup>10</sup>. La passerelle entre l'anti-modernisme et le progressisme radical peut ainsi se comprendre : sur un constat similaire, les remèdes recommandés divergent. Au contraire du conservatisme ou du rêve réactionnaire, les républicains cherchent à fonder un monde nouveau, celui du citoyen-soldat, ouvrier d'une morale bourgeoise. Il s'agit de créer les institutions appropriées, à savoir l'instruction, la conscription, mais aussi l'hygiène et l'ordre moral inculqués au sein d'associations laïques. Dans la conception réformatrice du tournant du siècle, c'est aussi « favoriser l'accès du peuple au “bons” loisirs<sup>11</sup> ».

Cette conception est diffuse dans toute la littérature préparatiste. Le premier prix de la conférence de l'USPMF en 1911 est attribué au lieutenant Rocher de l'école de Joinville, qui commence par un long laïus sur « ce grand fléau social » qu'est la « criminalité juvénile », chiffres à l'appui. Selon lui, elle résulte d'une « hérédité morbide qui amène une débilité précoce », notamment à cause de « la concentration du travail dans les grands centres urbains, [des] progrès de l'alcoolisme héréditaire », mais avant tout du « défaut d'éducation morale, [de] l'absence totale de tout idéal, [du] manque complet d'instruction post-scolaire ». Il s'agit selon lui d'élever « l'enfant dans des idées de paix et de travail, lui donner des muscles solides et un corps sain, telle est la véritable doctrine ».

*« Quel réconfort de pouvoir assister à la rentrée d'une joyeuse bande de jeunes gens couverts de poussière, mais décorés de fleurs des champs, chantant et passant fièrement devant l'auberge louche ou le bar malsain où des malheureux s'alcoolisent, où des femmes, lamentables fléaux de notre société, regardent s'échapper la proie qu'elles guettaient ! »*

Citant l'écueil des bataillons scolaires, il préconise de ne pas jouer au soldat, mais de proposer une éducation physique rationnelle, école de discipline et de patriotisme.

---

<sup>8</sup> *Le Soldat...*, août 1910.

<sup>9</sup> Pierre CORNU et Jean Luc MAYAUD (éd.), *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens, en France et en Europe, du 19e siècle à nos jours*, Paris, Boutique de l'histoire, coll. « Mondes ruraux contemporains », 2007.

<sup>10</sup> Selon l'expression heureuse de Serge Fauché, « L'hygiène de l'enfant en France après la Première Guerre mondiale », dans Pierre ARNAUD et Thierry TERRET (éd.), *Sport, éducation et art : XIXe-XXe siècles*, Paris, Éd. du CTHS, 1996, p. 105.

<sup>11</sup> Christophe GRANGER, « Les loisirs dans la République : genèse d'une question de société dans la France du XXe siècle », *Loisir et Société / Society and Leisure*, 35-2, septembre 2012, p. 361-392.

« *L'Empire romain connut la décadence le jour où, dédaignant tout effort physique, le peuple prit goût aux spectacles du cirque et aux plaisirs malsains et amollissants. Laisserons-nous grandir les craintes de ceux, qui, de nos jours, parlent de la décadence des races latines ? Non, nous voudrions, au contraire, donner à la France une race toujours plus grande et toujours plus forte*<sup>12</sup> ».

## 2. *L'auberge et le bordel : la peur des loisirs ouvriers*

La conférence du lieutenant Rocher<sup>13</sup> n'est qu'une des nombreuses expressions d'un véritable lieu commun. L'auberge, le cabaret (et l'alcoolisme), le bordel (et les maladies vénériennes) sont très largement considérés par les préparatistes comme les incarnations du mal moderne, contre lequel il faut lutter. Mais c'est toute une culture de masse, populaire, qui émerge et qui fait peur aux élites du pays. Il s'agit, dès la monarchie de Juillet, de réformer les « ravages d'une culture jugée abêtissante, pernicieuse et dangereuse pour l'ordre social », d'autant plus redoutable qu'apparaissent les médias audio-visuels au tournant du siècle<sup>14</sup>. Dans le même temps, un discours « scientifique » sur le crime et les criminels apparaît, avec des figures de la sociologie et de la criminologie comme Tarde ou Durkheim<sup>15</sup>. Le problème spécifique de la délinquance juvénile, en tant que catégorie de pensée cohérente, apparaît dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>, et se prolonge jusqu'au régime de Vichy, qui applique une nouvelle réglementation en la matière<sup>17</sup>, ainsi que dans l'après-guerre<sup>18</sup>.

Cette inquiétude et ces volontés de réforme empruntent, sous la plume des préparatistes, un vocabulaire largement inspiré de la culture catholique : « péché », « mal », « apôtres », « rédemption », « salut ». Pour la fête de l'USPMF aux Tuileries, en 1910, le général Brun affirme que l'armée n'est pas « pas la seule bénéficiaire » de la préparation militaire, qu'elle a « aussi une haute portée sociale, puisqu'elle poursuit l'amélioration de la race, qu'elle sauvegarde les jeunes gens contre l'influence néfaste de l'oisiveté des plaisirs malsains », et qu'elle prépare des « âmes viriles ». Il assure que le gouvernement est convaincu de la « nécessité de [cette] mission » et cherche à l'encourager<sup>19</sup>. Lors de la visite du sous-secrétaire d'État Joseph Noulens à Bordeaux en décembre 1910, le colonel Bouché, dirigeant préparatiste local, affirme que la préparation militaire est « sociale parce qu'elle fait

---

<sup>12</sup> *Le Soldat...*, décembre 1911.

<sup>13</sup> Qui, promu capitaine, est tué pendant la guerre. J. HASSLER, *Ma campagne au jour le jour, Août 1914 - Décembre 1915...*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>14</sup> Dominique KALIFA, *La culture de masse en France*, La découverte., 2001, p. 95.

<sup>15</sup> Gérard MAUGER, *La sociologie de la délinquance juvénile*, La Découverte., coll. « Repères », 2009, p. 30-33.

<sup>16</sup> Jean-Jacques YVOREL, « L'“invention” de la délinquance juvénile ou la naissance d'un nouveau problème social », in Ludivine BANTIGNY et Ivan JABLONKA (éd.), *Jeunesse oblige : histoire des jeunes en France, XIXe-XXIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, p. 83-94.

<sup>17</sup> Notamment la loi de juillet 1942. Sarah FISHMAN, *La bataille de l'enfance : délinquance juvénile et justice des mineurs en France au XXe siècle*, traduit par Johann MAUNET, Rennes, PUR, 2008.

<sup>18</sup> Sophie VICTORIEN, *Jeunesses malheureuses, jeunesses dangereuses : l'éducation spécialisée en Seine-Maritime depuis 1945*, Rennes, PUR, 2011.

<sup>19</sup> *Le Soldat...*, juillet 1910.

disparaître momentanément l'inégalité des classes » mais aussi parce qu'elle « arrache ceux qui viennent se ranger sous son drapeau aux milieux gangrenés de l'antipatriotisme et de l'antimilitarisme ». Mais il développe surtout un discours moral et missionnaire, l'éducation civique étant pour lui une « véritable conquête sur le mal ». Le parallèle entre le langage chrétien et ce projet républicain et laïc est frappant :

*« En effet, par le seul fait qu'un jeune homme quitte le soir, après sa journée remplie, le foyer familial pour prendre le chemin du gymnase, du stand, du local d'exercices, au lieu de diriger ses pas vers le cabaret ou autres mauvais lieux, par ce fait, dis-je, c'est un homme conquis. Et alors même qu'il n'apprendrait rien chez nous au point de vue technique, sa présence dans nos milieux lui crée une mentalité qui l'oriente définitivement vers ses devoirs de soldat et de citoyen<sup>20</sup> ».*

Les débits de boisson sont la hantise des préparatistes. Les auberges, les cafés et les cabarets se multiplient et deviennent un des cadres quotidiens des loisirs dans la France fin-de-siècle, en ville mais aussi dans la campagne, en devenant le lieu de la lecture du journal, des jeux de cartes, du billard<sup>21</sup>, des bals, mais aussi des réunions associatives<sup>22</sup>. Didier Nourrisson parle même, pour la période 1880-1940, de « l'âge d'or du café », qui correspond en négatif, sans hasard, à celui du mouvement préparatiste. « Le vin, et en général l'alcool, est entré dans tous les lieux publics : la rue ; l'affiche ; la scène de théâtre ; le cabaret. Il s'est même taillé une grande place dans les mentalités collectives et participe pleinement à la vie du groupe, y compris en politique<sup>23</sup> ». Or l'alcool pose problème à ces réformateurs sociaux, dans une perspective hygiéniste et sociale. Ce sont les débuts de la lutte antialcoolique<sup>24</sup>, pleinement intégrée aux discours préparatistes, malgré l'omniprésence de l'alcool dans la convivialité des associations. Adolphe Chéron, sous un préau d'école, devant le public d'un patronage laïc, affirme que « le sort de la nation » dépend « de la prospérité des patronages, de la fréquentation des cours de préparation militaire », car « arrachant à la rue et au cabaret l'adolescent, unité précieuse du capital national, il faut en former un homme capable de fonder un foyer, d'élever une famille et de se conduire en bon citoyen<sup>25</sup> ». Adolphe Ringot, proviseur du lycée de Tourcoing et dirigeant préparatiste, est plus précis sur les dangers de l'alcool :

---

<sup>20</sup> *Le Soldat...*, janvier 1911.

<sup>21</sup> Sur la place des jeux et du billard, voir : Fabien THEOFILAKIS, « À l'ombre du comptoir : débitants et débits de boissons à Belleville (1860-1914) », *Revue d'histoire du XIXe siècle. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle*, 26/27, 2003, p. 65-84.

<sup>22</sup> J.-C. YON, *Histoire culturelle de la France au XIXe siècle...*, op. cit., p. 271-272.

<sup>23</sup> Didier NOURRISSON, *Crus et cuites. Histoire du buveur*, Éditions Perrin, 2013, p. 182, et plus généralement le chapitre 5 « les scènes publiques du boire ».

<sup>24</sup> Bertrand DARGELOS, « Genèse d'un problème social. Entre moralisation et médicalisation : la lutte antialcoolique en France (1850-1915) », *Lien social et Politiques*, 55, 2006, p. 67-75.

<sup>25</sup> *Le Soldat...*, décembre 1910.

*« Et, en effet, la séduction du cabaret est grande. S'il est légitime de s'amuser et de se distraire, il est dangereux de boire. La partie de cartes est permise, mais le verre d'alcool ne l'est pas. Or, bien souvent, l'un ne va pas sans l'autre, et petit à petit, on prend l'habitude de boire en jouant. C'est le petit alcoolisme qui se prépare ; c'est le mal qui gagne peu à peu l'organisme et le met hors d'état de résister<sup>26</sup> ».*

Ces lieux communs ne sont pas réservés aux colonnes du *Soldat de demain*. Cette peur du cabaret apparaît même comme la chose du monde préparatiste la mieux partagée, en particulier dans les régions industrielles. Dès 1867, dans les statuts de la société des carabiniers de Givors (Rhône), l'article 2 précise que la société a pour but de former de bons tireurs, mais aussi de « les détourner des lieux publics où ils contractent des habitudes souvent contraires à la moralité<sup>27</sup> ». À Saint-Just-sur-Loire, les statuts de « la société musicale l'Indépendante », datés de 1899, prévoient une section de tir et de gymnastique, un tir à la carabine Flobert à 15 mètres et tir réduit à 40 mètres, et une section musicale. Selon le président, qui propose de mettre à disposition les installations de l'association pour les écoles, « l'administration de la société musicale l'Indépendante aura doté notre pays d'une société modèle qui renfermera les trois éléments qui civiliseront la jeunesse et la sortiront du cabaret, la musique, la gymnastique et le tir<sup>28</sup> ». À Tendon, dans les Vosges, le maire se félicite en 1900 que « au moral la société réunit aussi les jeunes gens attiré (sic) au stand et par là même les soustrait à l'influence souvent dangereuse du cabaret<sup>29</sup> ». Comme en écho, en 1928, le BPESM contient des questions d'éducation civique, avec des questions comme « que se passe-t-il chez les peuples qui se refusent à toute discipline collective ? », « l'alcoolisme, ses dangers pour l'avenir de la race », ou « la sobriété, l'intérêt d'être sobre, l'épargne<sup>30</sup> ».

### 3. *Le renouvellement d'une idéologie dans l'entre-deux-guerres*

Cette croisade morale n'est fondamentalement pas bouleversée par le conflit, même si certaines inflexions sont perceptibles. Rémy Roure s'intéresse par exemple au lien entre préparation militaire et « réformes sociales » dès 1919. Selon lui, « une réforme sociale comme la loi de 8 heures n'aura aucune valeur tant que les ouvriers ne sauront pas utiliser leurs loisirs autrement qu'en allant au cabaret ou au cinéma ». À l'inverse, « chaque fois qu'un inspecteur du travail veille à l'application d'une loi qui interdit d'abuser des enfants, des adolescents, des femmes, il fait aussi de la PM. [...] Un seul camp de vacances vaut mieux que cinquante discours<sup>31</sup> ». Le mépris de classe et la peur des loisirs ouvriers ne disparaissent pas dans les tranchées, loin s'en faut. La journée de 8 heures est accueillie avec méfiance dans

---

<sup>26</sup> *Le Soldat...*, janvier 1914.

<sup>27</sup> A.D.R. 4M 540, « Associations (1880-1920) ».

<sup>28</sup> A.D.L. 4M 305, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Montbrison (1878-1932) ».

<sup>29</sup> A.D.V. 71J, « Société de tir de Tendon ».

<sup>30</sup> *Le Soldat...*, octobre 1928.

<sup>31</sup> *Ibid.*, décembre 1920.

les colonnes du *Soldat de demain*, sous la plume de plusieurs chroniqueurs. Un article affirme que « la journée de huit heures, augmentant les heures de liberté de l'ouvrier, ne lui serait pas profitable si l'on ne prenait la précaution de lui éviter le cabaret et toutes les tares qui en découlent<sup>32</sup> ». Cette thématique est relancée avec la victoire du Front Populaire, auquel Adolphe Chéron est hostile. Le colonel Lebaud se montre ainsi particulièrement peu sensible aux lois sociales : « l'ouvrier disposera de deux jours consécutifs pleins de liberté – liberté entière, sans soucis ni responsabilités, ce qui n'est pas le cas de celle que peut difficilement s'octroyer le patron au sort si envié ». Or selon lui « l'homme instruit sait s'occuper », tandis que « l'ignorant au contraire – et c'est malheureusement le cas de nombreux ouvriers – n'a d'autres ressources que les occupations manuelles » :

*« Il y aura de beaux jours pour le jeu de boules ou de cartes, pour la lecture de cette littérature de bas étage qui abêtit une jeunesse intellectuellement abandonnée... et pour le bistrot qui, hélas ! ne perd jamais ses droits à l'aveulissement du peuple. Tout cela ne contribuera pas à élever le niveau moral des "masses" »<sup>33</sup> ».*

L'année suivante, il vitupère contre les 40 heures et ses « conséquences morales », répétant que « rien n'est plus moral que le travail », et que « des gens sans culture s'ennuient s'ils sont inoccupés ». Au contraire, il s'agit selon lui de d'aider les « pouvoirs publics dans leur entreprise de relèvement national » et d'éduquer la jeunesse, « dans les principes de saine morale qui font la force des individus, et par suite des nations – principes où figurent en bonne place la recherche de l'effort, le goût du travail et l'amour de l'ouvrage bien fait<sup>34</sup> ».

Si ce discours n'a au fond rien de neuf par rapport à la littérature du début des années 1900, on constate une nouvelle radicalité, sur le même modèle que le durcissement à propos des questions d'eugénisme ou de diplomatie internationale. Dès janvier 1919, un article assure en majuscules que

*« La paix fût-elle assurée, que la TUBERCULOSE, L'ALCOOLISME, la DEGENERESCENCE PHYSIQUE ET MORALE, sous toutes ses formes, se dresseraiient encore devant nous. Contre ces ennemis, toujours présents, nous continuons la lutte ».*

L'auteur appelle donc à la réforme, voire à la « renaissance attendue, méritée par les sacrifices de la guerre<sup>35</sup> ». Quelques mois plus tard, un autre article se dresse contre un même « ennemi », à savoir « l'ensemble des conditions anti-hygiéniques et anti-culturelles de l'homme dans la vie moderne ». « Autant que jamais », affirme-t-il, « il s'agit d'assurer l'éternité de la France et de s'efforcer par elle de conduire l'humanité vers les idéalismes

---

<sup>32</sup> *Le Soldat...*, juin 1919.

<sup>33</sup> *Ibid.*, avril 1937.

<sup>34</sup> *Ibid.*, juin 1938.

<sup>35</sup> *Ibid.*, janvier 1919.

supérieurs<sup>36</sup> ». Le secrétaire général Jacques Maire prend même des accents barrésiens en 1925, se défendant d'être un des « déracinés », en présentant au contraire l'Union comme « austère », ne cherchant pas « la gloriole et le plaisir » dans une époque « un peu légère ». Quelques mois plus tard, il décrit l'Union, dans un élan lyrique, comme une alliance de la force, de l'idéal, de la solidarité ; « là une maison de jeux, un cabaret, un dancing et un hôpital sont clos. On les ferme quand on ouvre les portes d'un stade<sup>37</sup> ». Rémy Roure, pourtant généralement mesuré, évoque « la débauche des adolescents », qui a fait selon lui « de sérieux progrès » durant la guerre.

*« Jamais n'ont été plus nombreux que maintenant, surtout dans les quartiers ouvriers des grandes villes, ces morveux rabougris et exsangues qui, la cigarette ou la pipe au bec, fréquentent, en compagnie de gigolettes de leur âge ou d'ivrognesses sur le retour, ces cinémas borgnes où les insanes exhibitions qui y sont données font regretter cette admirable invention. Deux armées qui, dans la réalité, n'en font qu'une seule, y trouvent un recrutement certain, celle du crime et celle des hôpitaux. Les deux vont de pair : il est rare qu'un criminel professionnel ne soit pas un taré physiologique. »*

Un thème nouveau apparaît, en complément de la traditionnelle détestation des milieux ouvriers des villes : la dénonciation des vices campagnards, comme si la modernité avait empoisonné jusqu'au monde rural.

*« Dans les campagnes, ce n'est pas le cinéma qui est le ferment de cette décomposition, c'est le cabaret et l'ivrognerie prématurée qui en est la conséquence. Il ne faut pas croire que la folie du dancing ait seulement sévi, depuis la guerre, dans les grandes cités ; elle a fait sa tache d'huile sur les campagnes. On y tangotte et on y frox-trotte à l'instar de Paris. Autrefois, on dansait la bourrée après les vêpres ; maintenant, on attend la nuit, et souvent, jusqu'à ce que les dernières étoiles aient cessé de clignoter au ciel, on s'y trémousse sans arrêt au milieu d'une atmosphère méphitique qui ferait reculer d'horreur chimistes et bactériologistes. »*

Il faut donc, selon lui, prendre garde à ne pas laisser le pays comme une « immense brousse de déchets physiologiques », sinon « on n'y trouvera pas plus de beaux hommes qu'on ne trouve de beaux arbres dans le désert<sup>38</sup> ». Un autre chroniqueur, Albus, affirme plus directement la supériorité des urbains : « aujourd'hui, la pureté des mœurs campagnardes est une légende finie [...] ». « Tous les bistrots et les bastringues ruraux sont, chaque dimanche, plein de clients imberbes dont les plus répugnantes saoulographiques sont l'habituelle performance dominicale<sup>39</sup> ». L'âge croissant des rédacteurs (Chéron est né en 1873), dans une

---

<sup>36</sup> *Le Soldat...*, avril 1919.

<sup>37</sup> *Ibid.*, octobre et décembre 1925.

<sup>38</sup> *Ibid.*, mars 1921.

<sup>39</sup> *Ibid.*, mars 1924.

fédération qui se renouvelle peu, est peut-être une explication, la nostalgie venant assombrir la vision d'un passé fantasmé et révolu.

Mais à ce jeu du pessimisme le plus outrancier, comme souvent dans les colonnes du *Soldat de demain*, c'est Albert Surier qui gagne. Il propose en 1927 une « thérapeutique du fléau » de la dénatalité, qui vient selon lui de trois causes, « religieuses », « sociales » (hygiéniques, en réalité), mais surtout « morales ». Il étrille un nouvel « égoïsme individuel, la recherche passionnée des jouissances et du plaisir, la répulsion à l'effort, l'indifférence au destin de la race et de la patrie<sup>40</sup> ». Cette dénonciation des jeunes devient un poncif sous sa plume. En 1934, il dénonce « l'égoïsme des peuples évolués à un certain degré de bien être », de la morale du « vivre leur vie », du « ciné » et du « soi d'abord<sup>41</sup> ». Il dénonce en 1938 « la volonté bien arrêtée, par exemple, chez un grand nombre de jeunes filles d'aujourd'hui, de se marier pour le plaisir et pour s'assurer l'avenir... Le risque, c'est l'enfant possible qu'il faut éviter ». Selon lui, la faute revient à « la volatilisation des antiques traditions dans l'immense anonymat des grandes villes où sa majesté cinéma règne souverainement. Des enfants, mais ce serait le renoncement aux beaux films ! ». Selon lui, la situation est grave, et « il faut faire une guerre implacable aux déchets », mais aussi « physiologiquement racler nos fonds de tiroirs<sup>42</sup> ». Mais la nostalgie de la Belle Époque de sa jeunesse et le passéisme de Surier s'expriment parfois en toutes lettres :

*« Temps bénis perdus dans les brumes de la préhistoire ; temps des réveillons à 13 sous ; temps où la douceur de vivre n'était pas seulement une métaphore où au quartier-latin, on avait l'impression d'être vraiment en France ! ... Pauvres jeunes gens d'aujourd'hui<sup>43</sup> ».*

Il va même jusqu'à affirmer, en plein Front populaire, que « ceux qui n'ont pas vécu en France aux alentours de l'an 1900 n'ont pas connu la joie de vivre. C'est de cette joie de vivre que nous sommes présentement débiteurs envers nos enfants<sup>44</sup> ».

## B. Proposer des loisirs sains

### 1. Un contre-modèle d'encadrement républicain

Au contraire de cette vision très négative, les préparatistes cherchent à imposer un contre-modèle d'éducation, qui prolongerait le projet de l'école républicaine. Les inquiétudes des élites sont nombreuses à propos de la moralité de la jeunesse du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>. Maurice

---

<sup>40</sup> *Le Soldat...*, avril 1927.

<sup>41</sup> *Ibid.*, décembre 1934.

<sup>42</sup> *Ibid.*, mai 1938.

<sup>43</sup> *Ibid.*, février 1933.

<sup>44</sup> *Ibid.*, décembre 1937.

<sup>45</sup> O. GALLAND, *Sociologie de la jeunesse...*, *op. cit.*, p. 27-32.

Crubellier interprète l'invention des associations comme la tentative de la société bourgeoise pour pallier aux limites de la scolarisation et maîtriser la sociabilité des jeunes : « les pouvoirs publics, les Églises, des particuliers de bonne volonté s'employèrent donc à mettre sur pied des organisations d'encadrement destinées à protéger l'enfance, à l'épanouir ou à la discipliner<sup>46</sup> ». Le développement de l'associationnisme s'inscrit ainsi dans l'histoire longue de la naissance de la société industrielle, au moins depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon Jean-Claude Farcy, « la déstructuration de la jeunesse traditionnelle » entamée dès la fin de l'époque moderne, et complètement achevée par la Révolution française, « laisse un vide qui demandera un siècle pour être comblé<sup>47</sup> ». Cette thèse du « vide » propose un schéma interprétatif efficace. Le passage à l'âge adulte était traditionnellement pris en charge par les communautés villageoises, dans le cadre des sociétés de jeunesse. Leur disparition laisse effectivement place à des modalités différentes, qui imposent paradoxalement un contrôle social accru au XIX<sup>e</sup>, sous l'égide des élites rurales et du clergé. Le remplacement des sociétés de jeunesse de l'époque moderne par le groupe de conscrit, suite à la mise en place de la conscription, qui n'en est selon J.-C. Farcy qu'un « pâle reflet<sup>48</sup> », est symptomatique de cette évolution au long cours. Les cercles bourgeois étudiés par Maurice Agulhon participent également de cette dynamique d'invention de nouvelles formes de sociabilités, le terme étant entendu – et largement repris depuis dans ce sens – comme « la vie des groupes intermédiaires, ceux qui s'insèrent entre l'intimité du noyau familial et le niveau déjà abstrait de l'instance politique<sup>49</sup> ». L'associationnisme a ainsi deux visages ; c'est d'abord un instrument promu par certains acteurs dominants, pour maintenir des formes de contrôle dans des contextes particuliers ; à l'inverse, ce sont aussi des organismes dont s'emparent les individus pour répondre à leurs envies et à leurs propres besoins, à l'image des cercles du XIX<sup>e</sup> ou des sociétés mutuelles plus populaires qui se multiplient.

La forme associative est toujours utilisée au début du XXI<sup>e</sup> siècle pour créer des liens sociaux, ce qui suggère une certaine efficacité. Le sport, qui est une des formes les plus courantes de l'associationnisme, joue un grand rôle dans cette perspective<sup>50</sup>. Les études sociologiques les plus récentes soulignent avec unanimité son rôle central, en particulier dans la vie des campagnes. Clément Previtali souligne que ces associations ne servent pas seulement à se divertir, mais assurent une fonction de cohésion sociale et d'éducation. Le sport est ainsi perçu par les pouvoirs publics comme un moyen de « lutter contre la déperdition du lien », non sans certaines illusions, et comme une « pratique intégrative permettant de panser les plaies de la société rurale et de la recomposer socialement<sup>51</sup> ». Les enquêtes ethnographiques

---

<sup>46</sup> Maurice CRUBELLIER, *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Paris, A. Colin, 1979, p. 310.

<sup>47</sup> J.-C. FARCY, « Jeunesses rurales dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 19.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>49</sup> Maurice AGULHON et Maryvonne BODIGUEL (éd.), *Les associations au village...*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>50</sup> 3,6 millions de licences sportives ont été délivrées en 2019 en France à des jeunes, filles et garçons, de 15 à 29 ans, soit 30,6 licences pour 100 jeunes de cette tranche d'âge (INJEP-MEDES, recensement des licences).

<sup>51</sup> C. PREVITALI, *Le sport à la campagne...*, *op. cit.*, p. 33.

et sociologiques de Nicolas Renahy, sur les « gars du coin », ou celle de Benoît Coquard, dans le même ordre d'idées, sur « ceux qui restent », insistent sur l'importance des clubs de sport. Ce sont des lieux de socialisation, qui permettent la définition d'une identité personnelle (virilité, âge adulte) et collective (village, générations)<sup>52</sup>. Ce sont aussi des lieux structurant les sociabilités amicales des « bandes de potes », qui « viennent pallier l'obsolescence des anciennes structures » et servent distinguer les jeunes honorables, conformes au modèle de masculinité légitime dans une société locale<sup>53</sup>.

Ce détour par la sociologie montre qu'il y a, jusqu'à aujourd'hui, une certaine continuité dans la volonté d'utiliser la forme associative comme une technologie pour soigner les maux sociaux perçus par les élites. C'est en particulier le cas pour les structures proposées à la jeunesse, et les activités physiques et sportives ont de longue date été identifiées comme l'un des moyens éducatifs les plus efficaces. Une véritable pensée de l'encadrement naît en effet au milieu du XIX<sup>e</sup>, en particulier à destination des jeunes des classes populaires, avec l'émergence d'une politique de l'offre de loisirs, pensés comme sérieux et moraux<sup>54</sup>, tandis que les formes associatives se multiplient en parallèle (assurances, mutuelles, corps de sapeurs-pompiers, associations agricoles<sup>55</sup>). Le tournant du siècle est, dans le même temps, l'époque de la valorisation la « fonction roborative » et moralisatrice du service militaire<sup>56</sup>. Cette offre de loisirs, d'autant plus « sains » qu'ils sont fortement militarisés, transparait en filigrane dans toute la littérature préparatiste. Un tract est édité par l'USPMF est distribué aux sociétés en 1910. Il résume le programme du BAM et les avantages qui y sont liés. Une partie du document est personnalisable par chaque société. Le texte cherche notamment à convaincre les parents d'inscrire leurs garçons :

*« Choix du régiment, devancement d'appel, avancement sont les avantages qui suivent les cours préparatoires au service militaire. Développement corporel, santé et bonne humeur sont les bienfaits de l'EP. Moralité, sobriété, respect d'autrui et de soi-même sont les garanties assurées à leurs familles<sup>57</sup> ».*

Cette moralité républicaine, qui s'accorde par certains côtés avec les principes de l'école et de la Ligue de l'Enseignement<sup>58</sup>, est au cœur de l'idéologie des dirigeants de l'Union Chéron. Un concours des meilleures conférences est ouvert en 1910. La liste des sujets à traiter, « nullement limitatif », est néanmoins éloquent sur les préoccupations des préparatistes. À côté de la dimension militaire et de la réflexion sur l'éducation elle-même, on trouve des questions comme « quelle forme donner à l'éducation morale et civique, pour que le jeune

---

<sup>52</sup> N. RENAHY, *Les gars du coin...*, *op. cit.*, p. 74-100.

<sup>53</sup> B. COQUARD, « Faire partie de la bande », *art. cit.*

<sup>54</sup> Offre qui coïncide par ailleurs avec les stratégies sociales individuelle des promoteurs, voir chapitre 6.

<sup>55</sup> A.R.H. BAKER, *Fraternity among the French peasantry...*, *op. cit.*

<sup>56</sup> Annie CREPIN et Odile ROYNETTE, « Jeunes hommes, jeunesse et service militaire au XIX<sup>e</sup> siècle », *in Jeunesse oblige*, Presses Universitaires de France, 2009, p. 67-82.

<sup>57</sup> *Le Soldat...*, octobre 1910.

<sup>58</sup> Sur le rôle des instituteurs, voir chapitre 8.

homme, au jour de son incorporation, ait le goût de l'accomplissement du devoir », mais aussi « crise subie par la natalité ; lutte contre la tuberculose et contre l'alcoolisme. Les ravages de ces fléaux ; remèdes qui leur sont opposée à par la culture physique des individus qui naissent ». La dimension morale figure également en bonne place :

*« Barrière opposée à la criminalité précoce par l'éducation morale ; du bienfait social qui résulte de la préparation ainsi comprise ; la grandeur de la République accrue par la généralisation de cette préparation<sup>59</sup> ».*

Le progressisme radical, aux accents solidaristes, est omniprésent. Un article de 1910 sur « l'action sociale éducative » explique ainsi les bienfaits de la diffusion du modèle préparatiste, alliant « exercices physiques rationnels » et « fécondes leçons de morale », pour le « relèvement de notre jeunesse ». Malgré les succès dont il se félicite, l'auteur souhaite « obtenir une humanité meilleure » en continuant « à assouplir les corps, à discipliner les esprits, à fortifier les âmes, à prévoir, enfin, en faveur des déshérités », allant même jusqu'à y voir un moyen d'aboutir « à un rapprochement, à une entente, peut-être définitive, entre les différentes classes de la société ».

*« Ce procédé de culture humaine, susceptible de procurer à la créature la santé de l'âme avec la santé du corps, complété par les bienfaits de la mutualité, des œuvres de prévoyance et de solidarité instituées ou patronnées par l'État, a, en réalité donné des résultats appréciables aussi bien dans le sens de l'amélioration des conditions que pour la cause de la paix universelle. »*

Selon lui, « le char qui porte le flambeau de la paix et de concorde est en marche » et il veut espérer « que rien ne l'arrêtera dans sa progression ascendante et que bientôt, du sommet atteint, se projettera (sic) sur notre pays, puis sur le monde entier, sa flamme régénératrice<sup>60</sup> ».

Ces déclarations de moralité républicaines sont consubstantielles au mouvement préparatiste. Les statuts de la société de gymnastique « La Montbrisonnaise » (Loire) datés de 1894 mentionnent le but « de développer les forces physiques et morales et de préparer pour la Patrie de bons soldats et d'honnêtes citoyens », grâce notamment à « la discipline, la moralité, le patriotisme », au « développement des forces physiques par l'emploi d'une gymnastique raisonnée », à la « la préparation au service militaire par la pratique du tir, des marches, etc.<sup>61</sup> ». À Charlieu (Rhône), le maire vante la société de tir dans un courrier au préfet daté de 1880. Selon lui, elle « ne manque pas d'attraits pour les jeunes gens », c'est « une distraction qui occupe leurs loisirs, ouvre aux classes moins favorisées des rapports qui en leur profitant créent des rapprochements qui tournent à l'entente et à l'harmonie », tandis que « leurs loisirs étant occupés à une distraction utile et agréable ils sont détournés de certains goûts moins

---

<sup>59</sup> *Le Soldat...*, décembre 1910.

<sup>60</sup> *Ibid.*, avril 1910.

<sup>61</sup> A.D.L. 4M 305, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Montbrison (1878-1932) ».

élevés<sup>62</sup> ». Le maire en profite pour affirmer à l'administration la loyauté républicaine de la société. Ce discours indissociablement moraliste et républicain perdure jusque dans les années 1930. La société de tir et du Val d'Allarmont et de Vexaincourt adresse en 1932 une demande de subvention à la mairie de Bionville, pour rénover la butte de tir. L'objectif revendiqué par la société est de « procurer aux jeunes gens de la vallée, et en particulier à ceux de Bionville, non seulement un agrément dominical, mais encore une émulation essentiellement morale, sous la direction de leurs aînés anciens combattants<sup>63</sup> ». Un article sarcastique, publié dans une revue locale, pastiche en 1936 la fable de la cigale et la fourmi. Un breveté très heureux de monter en grade affirme ainsi qu'il s'est « inscrit au peloton d'élèves caporaux et mes chefs m'ont assuré que j'y arriverais sans difficulté. Maintenant, je vous dirai franchement que je ne suis nullement emprunté, alors que mes camarades qui n'ont pas fait la P.M. sont intimidés et comme perdus ». L'auteur de l'article, directeur de la société, culpabilise « les indifférents » : « – que faisiez-vous à Vigneulles ? – Je belottais. – Eh bien ! rebelotte maintenant...<sup>64</sup> ».

## 2. Travail, famille, patrie : un citoyen travailleur

Cette offre de loisirs sains et utiles entre en communion avec une certaine morale, faite d'adhésion à la République, de patriotisme, de valorisation du travail<sup>65</sup> et de respect des chefs<sup>66</sup>. Elle s'inscrit pleinement dans la continuité de la morale diffusée à l'école, avec ses « habitudes d'ordre, de politesse, de respect du travail » évoquées par une circulaire de Raymond Poincaré<sup>67</sup>. Ces mots d'ordre pourraient être écrits par des personnages comme l'abbé Lemire, à propos de ses jardins ouvriers<sup>68</sup> : le thème fait donc consensus sur une large partie du spectre politique. Les manuels préparatistes vantent tous le travail, qui « rend heureux », « entretient la santé et mène à l'aisance<sup>69</sup> ». L'iconographie diffusée par les sociétés elles-mêmes montrent l'omniprésence des thèmes de l'ordre, de la discipline et du travail.

---

<sup>62</sup> Courrier du 22 mars 1880. A.D.L. 4 M 306, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Roanne, 1880-1939 ».

<sup>63</sup> A.D.V. 304J, « Fonds de la société de tir du Val d'Allarmont et de Vexaincourt ([1909]-1937) ».

<sup>64</sup> A.D.M. 861 PER, *Bulletin mensuel de la société cantonale de préparation militaire, tir et sports des côtes de Meuse et de la Woëvre, du canton de Vigneulles (1935-1937)*, numéro 15, octobre 1936.

<sup>65</sup> L'éducation physique est aussi pensée comme un moyen d'augmenter la productivité : « au XIXe siècle, l'éducation physique est conviée au service de l'industrie ». N. BANCEL et J.-M. GAYMAN, *Du guerrier à l'athlète...*, op. cit., p. 166; plus largement, voir le chapitre 7, « éducation physique et travail : le moteur humain (1862-1914) ».

<sup>66</sup> D'un point de vue intellectuel, la figure du chef devient omniprésente dans tous les domaines de la vie sociale de l'Europe du XXe siècle : Yves COHEN, *Le siècle des chefs : une histoire transnationale du commandement et de l'autorité, 1890-1940*, Paris, Éditions Amsterdam, 2012.

<sup>67</sup> Circulaire du ministre de l'Instruction aux délégués cantonaux, datée de 1895, citée par M. CRUBELLIER, *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950...*, op. cit., p. 239.

<sup>68</sup> Jean-Marie MAYEUR, « Lemire Jules Auguste (1853-1928) », in *Encyclopædia Universalis*, 2021, p. 2.

<sup>69</sup> COMMANDANT REAL, *Manuel du BPME*, Épinal, Imprimerie Paul Kahn, 1925, p. 8.



Figure 40 : entêtes de sociétés préparatistes (1888<sup>70</sup>, 1895<sup>71</sup>, 1899<sup>72</sup>)

Il n'est donc pas étonnant que le mouvement préparatiste trouve un écho dans certains milieux patronaux, qui voient d'un bon œil ces œuvres empreintes de moralité républicaine qui développent la productivité des corps tout en garantissant l'ordre social<sup>73</sup>. Certains patrons cherchent à créer des sociétés, ou tout au moins à les contrôler. Une affaire autour de la société de gymnastique « l'Étincelle » à Amplepuis, en 1889, montre qu'un manufacturier, Jean Villy, fait pression sur ses ouvriers pour remplacer le président de la société par un individu plus favorable à ses idées politiques. Il fait du chantage, via ses contremaîtres, sur les ouvriers, leur refusant un congé pour participer à un concours tant que le président (M. Subtil) reste à son poste<sup>74</sup>. À Saint-Pierre-la-Palud, une société de gymnastique et de tir est fondée en 1903 sous le nom de « Mineurs de Sain-Bel ». Selon les renseignements préfectoraux de 1912, elle est l'œuvre « du directeur de la mine Recolin », « uniquement composée de jeunes mineurs du syndicat jaune » ; affiliée en 1921 à l'USGF elle est rayée des listes d'agrément en 1929<sup>75</sup>. Certains patrons très à droite, voire même clairement hostiles à la République, s'investissent eux-aussi dans le mouvement préparatiste, à l'image de la famille Lafarge au Teil, en Ardèche, qui fonde, finance et dirige indirectement la « Vigilante de Mélas ». La société de tir, à destination de leurs ouvriers, devient l'une des plus importantes de la région,

<sup>70</sup> Sociétés d'études militaires de Romans et Bourg-de-Péage, courrier de 1888. A.D.D. 1R 524, « Dossiers d'associations ».

<sup>71</sup> Société de Fontaine-sur-Saône, courrier de 1895. A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

<sup>72</sup> Logo des Touristes d'Oullins, courrier de 1899. A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>73</sup> Anson RABINBACH, *Le moteur humain : l'énergie, la fatigue et les origines de la modernité*, Paris, La Fabrique, 2004.

<sup>74</sup> C'est la version de M. Subtil lui-même, via une coupure de presse. Quoiqu'il en soit de la réalité de l'affaire, la pression exercée par le patron semble très vraisemblable. A.D.R. 4M 540, « Associations (1880-1920) ».

<sup>75</sup> A.D.R. 4M 546, « Associations (1884-1904) ».

adhère à l'USTF<sup>76</sup> et se transforme peu à peu en adoptant la pratique des sports dans l'entre-deux-guerres<sup>77</sup>.

La dynamique se poursuit après la Grande Guerre. Il s'agit de « travailler à cette grande œuvre de régénération sociale dont la préparation au service militaire n'est qu'un prélude dans celui de la lutte pour l'existence et le travail de production auquel tout bon Français doit participer<sup>78</sup> ». L'union sportive André Citroën, présidée par M. Citroën à Paris, adhère ainsi à l'Union Chéron en 1919, sous le numéro 2091<sup>79</sup>. En 1933, la neuvième fête de la fédération locale a lieu à Béthune. Elle est présidée par l'ingénieur en chef des mines de Lens. C'est aussi l'année de l'inauguration du stade édifié avec le concours de la société des mines des Lens<sup>80</sup>. Félix Bollaert est lui-même présent lors du banquet officiel de la fête et « dit tout l'intérêt que la société qu'il préside porte à l'éducation physique et à la préparation militaire ». En 1934, Adolphe Chéron se rend à d'Hérimoncourt, dans le Doubs, où il est accueilli par le maire, François Peugeot, à l'occasion de la fête de la fédération des sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire de Franche-Comté, du Territoire de Belfort et d'Alsace. Rodolphe Peugeot est lui-même président de la société de tir, de gymnastique et de préparation militaire d'Hérimoncourt<sup>81</sup>.

### 3. Conjurer l'effet de la guerre

Le moralisme républicain semble sortir renforcé du conflit, alors que les loisirs se constituent, à partir des années 1920, en véritable « question de société », conjointement à la réduction progressive du temps de travail<sup>82</sup>. Les inquiétudes sont en effet nombreux vis-à-vis des effets de la guerre sur le comportement des enfants et des jeunes. La désorganisation du lien conjugal, avec l'absence des pères, place « l'éducation maternelle sous surveillance<sup>83</sup> ». Cette rupture est souvent invoquée pour expliquer ce qui est perçu comme une baisse générale de moralité. Ce sont des idées qui se retrouvent avec force dans la littérature préparatiste, en particulier à la sortie de la guerre. Rémy Roure s'inquiète de génération laissée à elle-même pendant la guerre :

*« Combien d'adolescents portent les germes physiques de la maladie et les germes moraux du vice ! Quiconque observe un peu doit être effrayé. La criminalité chez les jeunes gens a grandi dans des proportions inouïes. Beaucoup portent les stigmates de la dégénérescence ; la moralité a diminué ; le respect des parents, des maîtres, des chefs a disparu. Les ravages de la grande*

---

<sup>76</sup> USTF, *Annuaire de l'USTF...*, *op. cit.*

<sup>77</sup> A.D.A. 4M 235, « Sociétés de tir, d'instruction militaire et de gymnastique (1871-1932) ».

<sup>78</sup> *Le Soldat...*, janvier 1919.

<sup>79</sup> *Ibid.*, avril 1919.

<sup>80</sup> M. FONTAINE, *Le Racing Club de Lens et les « Gueules Noires »...*, *op. cit.*

<sup>81</sup> *Le Soldat...*, août 1934.

<sup>82</sup> C. GRANGER, « Les loisirs dans la République », *art. cit.*

<sup>83</sup> Clémentine VIDAL-NAQUET, *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, p. 329-334 ; M. PIGNOT, *Allons enfants de la patrie...*, *op. cit.*, p. 323-326.

*guerre ne sont pas bornés aux destructions matérielles. Toute une génération est atteinte si, physiquement ou moralement, on n'y met bon ordre*<sup>84</sup>. »

L'inquiétude sur la moralité des enfants de la guerre semble largement partagée. Un autre rédacteur voit des « symptômes de relâchement », et s'inquiète du « goût du plaisir que l'on constate chez les jeunes gens, surtout depuis la signature de l'armistice ». E. Bochu s'inquiète également de ce que « les jeunes ménages ne veulent pas d'enfants, non par économie mais bien par égoïsme, par frivolité et par attrait des plaisirs. La naissance d'un bébé les priverait pendant quelque temps des attractions et des distractions plus ou moins saines ». Il craint aussi la « date où la race française disparaîtra », appelle à « perfectionner la race humaine » comme on « sélectionne les races animales », et à étendre la semaine anglaise aux « débits, concerts, cinémas, bals, etc. ». « La jeunesse n'étant plus attirée par ces sortes de plaisir, se livrera à la pratique des sports<sup>85</sup> ».

Cette thématique semble s'atténuer ensuite, ou du moins prendre la forme plus générale d'une peur du déclin de la civilisation. En revanche, le recours au modèle des anciens-combattants est omniprésent et sert souvent à critiquer, par comparaison, les adolescents et les jeunes hommes des années 1920 et 1930. Cette critique se sert souvent de la culpabilisation, en invoquant les sacrifices consentis par les poilus. Cette injonction mémorielle est omniprésente. Ce n'est que la suite du « discours de mobilisation » produit durant le conflit, également nourri de culpabilisation des enfants, notamment via l'école et les loisirs<sup>86</sup>. Adolphe Chéron affirme ainsi en 1925 que la société « d'éducation physique doit être dispensatrice de santé, c'est-à-dire d'équilibre moral, d'adresse et de force », afin de former de « pour les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, de précieux collaborateurs, en attendant que le travail et l'expérience leur permettent d'en devenir les chefs ». En un mot, il s'agit de créer « de bons Français », « de bons citoyens », à l'image de « ceux d'hier [qui] ont montré une fois de plus la valeur de la race, d'une race insigne<sup>87</sup> ». Le colonel Lebaud estime quant à lui que la guerre a produit un « déséquilibre moral » et un « recul stupéfiant » de « la civilisation » :

*« Ce bouleversement a produit sur la mentalité de notre génération les plus déplorables effets : la recherche du moindre effort, l'appât des gains excessifs, le discrédit du travail intellectuel, le renversement des hiérarchies sociales, la soif des plaisirs vulgaires, le goût des modes extravagantes, et trop souvent, hélas ! le déchaînement des plus bas instincts ; bref, la matérialité, la trivialité, voire la dépravation sous les formes les plus variées et parfois les plus cyniques. L'hystérie des dancings et les obscénités des music-halls suffisent à caractériser une époque<sup>88</sup> ! »*

---

<sup>84</sup> *Le Soldat...*, août 1919.

<sup>85</sup> *Ibid.*, avril 1919.

<sup>86</sup> M. PIGNOT, *Allons enfants de la patrie...*, op. cit., p. 59.

<sup>87</sup> *Le Soldat...*, janvier 1925.

<sup>88</sup> *Ibid.*, mars 1927.

C. « Faites-nous des hommes, l'armée en fera des soldats » : un modèle de masculinité républicaine

1. *Du militaire au citoyen : éduquer des hommes forts*

L'histoire des femmes, puis les questions de genre ont pris une importance croissante dans l'historiographie, en introduisant de profonds renouvellements. L'historiographie de la masculinité, c'est-à-dire des mécanismes de construction de l'identité sociale des hommes, s'est considérablement enrichie depuis les années 2000. Toutes les études ont montré l'importance du service militaire dans la vie des hommes. Odile Roynette a souligné comment le conseil de révision puis l'expérience de la caserne étaient des moments décisifs pour les jeunes hommes déclarés « bons pour le service », ce qui apporte une contribution importante pour une « histoire sociale de la construction de la virilité<sup>89</sup> ». Dès la fin du XIX<sup>e</sup>, la militarisation joue un rôle fondamental dans la définition extérieure de la jeunesse, entre « anxiété » pour la santé des jeunes hommes et valorisation des « vertus régénératrices et moralisantes de la vie militaire<sup>90</sup> ». Les évolutions de la perception de la virilité idéale sont ainsi intimement liées avec l'expérience militaire<sup>91</sup>. Ce modèle connaît en effet des transformations : Anne-Marie Sohn montre l'évolution du modèle de masculinité au XIX<sup>e</sup> siècle, avec la valorisation d'une forme de contrôle de soi<sup>92</sup>, qui rejoint le processus de « redressement des corps » montré par Georges Vigarello<sup>93</sup>. Les années 1880-1950 sont ainsi marquées par un modèle de masculinité essentiellement patriotique, construite dans trois lieux de socialisation genrée que sont la famille, l'école et l'armée<sup>94</sup>. Mathieu Marly a enfin montré avec une grande finesse les ambiguïtés du « modèle militaro-viril<sup>95</sup> », marquée par le maintien des différences sociales dans les chambrées, avec une masculinité hégémonique qui se situe plutôt du côté des officiers, tandis que les hommes du rang conservent d'autres formes d'identité masculine, nourrie d'un rapport différent des catégories populaires au travail manuel, notamment via les tâches ménagères,<sup>96</sup>.

---

<sup>89</sup> O. ROYNETTE, *Bon pour le service...*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>90</sup> A. CREPIN et O. ROYNETTE, « Jeunes hommes, jeunesse et service militaire au XIX<sup>e</sup> siècle »..., *op. cit.*

<sup>91</sup> Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE et Georges VIGARELLO (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité. Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 2011 ; Jean-Jacques COURTINE, *Histoire de la virilité. 3. La virilité en crise*, Paris, Édition du Seuil, 2015. Voir notamment les chapitres de Jean-Paul Bertaud dans le deuxième tome (pp. 161-206) et celui de Stéphane Audoin-Rouzeau dans le troisième tome (pp. 207-229).

<sup>92</sup> Anne-Marie SOHN, « *Sois un homme !* » : *la construction de la masculinité au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éd. du Seuil, 2009.

<sup>93</sup> G. VIGARELLO, *Le corps redressé...*, *op. cit.*

<sup>94</sup> Anne-Marie SOHN, *La fabrique des garçons : l'éducation des garçons de 1820 à aujourd'hui*, Paris, Textuel, 2015.

<sup>95</sup> M. MARLY, « L'armée rend-elle viril ? » *op. cit.*

<sup>96</sup> M. MARLY, « Faire son lit pour être un homme », *art. cit.*

Mais le rôle des associations<sup>97</sup>, notamment sportives, a été peu abordé sous cet angle pour le tournant du siècle<sup>98</sup>. Pourtant, ces associations diffusent un modèle de masculinité de manière évidente, puisque le corps des jeunes hommes, qui est leur objet essentiel, est au cœur de leur fonctionnement<sup>99</sup>. La virilité préparatiste est toute particulière ; en un mot, elle reprend les normes de la virilité de l'époque, en soulignant particulièrement la dimension politique et morale. Selon les préparatistes, les nations viriles, c'est-à-dire les nations redoutables et respectées, sont composées d'hommes virils. Les sociétés préparatistes se présentent donc souvent comme des écoles de vigueur et de bonne santé, autant que comme des lieux de moralité. En 1913, un « appel aux jeunes hommes » paraît en première page du *Soldat de demain*. « Demandez à la préparation militaire un développement physique qui soit pour vous une source de force et de santé ». Il s'agit « d'amener, par une progression méthodique et sans surmenage, les tempéraments les plus variés à l'entraînement indispensable pour supporter, sans danger, les fatigues de la vie militaire », mais aussi améliorer « l'hygiène individuelle et sociale » et « combattre les tares qui compromettent l'avenir de la race ». En soulignant les intérêts pratiques du BAM, l'appel conclut : « attendez toute satisfaction de votre valeur et constituez cette valeur en fréquentant assidûment les écoles de santé et de bonne humeur que sont les sociétés affiliées à l'USPMF<sup>100</sup> ». Les chansons, essentielles dans le mouvement préparatiste, soulignent souvent cet aspect. Un « chant des gymnastes » insiste sur la force que peuvent tirer les jeunes hommes de leur entraînement :

*« Nous sommes les lutteurs vaillants au corps robustes à l'âme fière, nos bras sont forts, nos cœurs bouillants, nous portons haut notre bannière / Gymnastes en avant, en avant, amis marchons toujours unis, gymnastes en avant, en avant, mes amis, marchons toujours unis. / Cherchons la force et la santé, c'est par elles que l'esprit vibre, dans un corps sans virilité, l'intelligence n'est pas libre / Nous saurons voler au combat, pour notre liberté chérie, et toujours on nous trouvera prêts à défendre la patrie<sup>101</sup>. »*

De la même manière, une chanson intitulée « les Berrichons », sur l'air des Allobroges, vantent ces « rudes gars », avec « l'endurance » de « ces grognards d'antan », capables de bravoure le cas échéant, pour « marcher au feu, combattre crânement », et « défendre le drapeau de la France / le sol sacré où dorment les aïeux<sup>102</sup> ». Une revue préparatiste présente

---

<sup>97</sup> À part en ce qui concerne l'éducation populaire, elle aussi très marquée par les différenciations de genre. C. GRANGER, « La « petite lanterne du progrès » », *art. cit.*

<sup>98</sup> Voir l'article d'André Rauch in Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE et Georges VIGARELLO (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité. Le XIXe siècle...*, *op. cit.* et de Georges Vigarello : J.-J. COURTINE, *Histoire de la virilité. 3. La virilité en crise...*, *op. cit.*

<sup>99</sup> Voir notamment cette perspective explorée, en particulier durant le régime de Vichy, dans : Joan TUMBLETY, *Remaking the Male Body : Masculinity and the Uses of Physical Culture in Interwar and Vichy France*, Oxford, Royaume-Uni, Oxford University Press, 2012.

<sup>100</sup> *Le Soldat...*, novembre 1913.

<sup>101</sup> A.D.P.D.C. 4J 2279, « Société de gymnastique et d'armes à Arras, fêtes, affiches, programmes 1879-1906. Bulletin mensuel de la XXXème fête fédérale publié par le Bulletin de la société de gymnastique et d'armes d'Arras n°2 1903-1904 ».

<sup>102</sup> *Le Soldat...*, mai 1909.

dans les années 1930 la méthode française d'éducation physique comme le moyen du « développement harmonieux et à la meilleure exploitation de toutes les qualités physiques et morales qui constituent le perfectionnement réel de la nature humaine », ce qui se résume par « une brève formule : santé – force – adresse – virilité – beauté<sup>103</sup> ».

La virilité promue par les préparatistes est d'abord une virilité sous l'uniforme, mais aussi une virilité dans la vie civile, qui reprend les normes du contrôle de soi et de tempérance. Henry Chéron fait un discours pour la fête des Tuileries de l'USPMF en 1913, qui vante « la plus grande école de l'éducation physique, du devoir et de la discipline ». « Vous nous préparez non pas seulement des hommes robustes qui serviront bien la patrie, mais des hommes qui fonderont plus tard une famille saine et vigoureuse comme eux-mêmes », affirme-t-il. Dans le même numéro, le préparatiste Rouffignat développe des idées similaires, en s'adressant à une amicale laïque pratiquant qui pratique les exercices militaires :

*« Vous ajoutez la préparation physique rationnelle de ce mâle adolescent, vous contribuez, pour une large part, à la régénérescence de la race par l'augmentation de la valeur physique de chaque individu. ... Un homme fort, vigoureux, bien entraîné a beaucoup plus de chances de réussir dans la vie qu'un individu débile et sans volonté. L'influence de la préparation physique des adolescents sur l'avenir de la race apparaît comme incalculable<sup>104</sup>. »*

Le modèle de virilité est donc central dans le mouvement avant 1914. La morale préparatiste est avant tout une morale virile.

## 2. Une beauté virile et morale

La beauté physique est ainsi constamment associée à la beauté morale, sur le modèle de la culture physique antique et de la *καλοκάγαθία* grecque, associant la noblesse du beau et du bon<sup>105</sup>. Cette culture classique est très prégnante dans le monde sportif<sup>106</sup>, et les références à la culture antique est constante, y compris dans la définition de la beauté<sup>107</sup>. *Le Soldat de demain* organise même, dans l'entre-deux-guerres, un concours de sculpture, doté de 15 000 francs, sur le thème « l'athlète saluant », à l'occasion de l'inauguration du « stade olympique » de Saint-Maur, avec la participation du sculpteur Guirand-Rivières et de Georges Casella, directeur du *Comoedia* : « l'épanouissement de la race, en beauté comme en nombre,

---

<sup>103</sup> A.D.V. JPL 963, « Bulletin des sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire des Vosges (1931-1934) », juin 1931.

<sup>104</sup> *Le Soldat...*, juin 1913.

<sup>105</sup> L'association entre beauté physique, virilité et morale est particulièrement développée chez Pierre de Coubertin et son idée de l'éducation des futurs dirigeants par le sport. P. CLASTRES, « Inventer une élite », *art. cit.*

<sup>106</sup> Voir par exemple « l'univers de références privilégié » pour le sport dans les régimes fascistes et nazis : Daphné BOLZ, *Les arènes totalitaires : Hitler, Mussolini et les jeux du stade*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 225-249.

<sup>107</sup> C'est aussi le cas dans la revue culturiste *la Culture physique* dont Albert Surier est un élément incontournable. Philippe CAMPILLO et Alessandro PORROVECCHIO, « La conception de la beauté corporelle dans « La Culture Physique » : la recherche de l'idéal antique », *Staps*, n° 119-1, 2018, p. 11-25.

aspiration éternelle de l'humanité, c'est l'instrument du relèvement de la France. L'Union veut le faire guider par les sœurs d'Apollon<sup>108</sup> ». Un concours pour proposer une belle traduction des célèbres vers de Juvénal, *mens sana in corpore sano*, est également lancé par la fédération<sup>109</sup>. Selon les préparatistes, l'homme idéal est un homme beau, alors que l'homme faible est laid ; les tares physiques des « déchets » sont vilipendées à longueur de colonnes dans *le Soldat de demain*, comme des symptômes de la dégénérescence physique et morale des individus<sup>110</sup>. Le discours sur la virilité est présent en filigrane. Albert Surier recommande l'exercice physique sous la pluie, et recommande de « laisser aux professionnels du sport ces habitudes de mièvrerie et cette fragilité de petites femmes gâtées qui en font des athlètes en dentelles. La meilleure culture physique est celle qui vise à la robusticité plutôt qu'à la force<sup>111</sup> ». Il vante aussi l'éducation virile et le « lacédémonisme », qui tranche « de façon radicale avec la pâle chlorosée romantique et romanesque de l'autre siècle » :

*« Le freluquet chétif, efféminé, mal conformé est un parasite ridicule et de mauvais exemple quand, par surcroît, ce n'est pas un vicieux. Aucune jeune fille sérieuse ne saurait trouver auprès de cet avorton encaustiqué et précieux en sottise l'homme qui lui assurera le bonheur<sup>112</sup>. »*

Adolphe Chéron, avec un ton plus mesuré, ne dit pas autre chose, en affirmant que l'Union travaille à « transformer l'adolescent en homme sain, adroit et robuste » ; sur le plan politique il s'agit de « le rendre, par la connaissance et l'observation enthousiaste de ses devoirs, digne du plein exercice de ses droits », mais aussi de « le faire apte aussi bien à gagner sa vie d'homme libre qu'à la défendre<sup>113</sup> ».

La littérature préparatiste propose aussi une véritable iconographie de la virilité idéale, avec des éléments récurrents. À l'image de cet entête sur les courriers de « l'Éclair de Villeurbanne », vers 1904<sup>114</sup>, le gymnaste est musclé (mais une musculature harmonieuse, et non pas saillante), souriant, bon camarade, mais aussi bon militaire et prêt à défendre courageusement son pays à la force de la baïonnette, si le besoin s'en faisait sentir. Cette image du gymnaste en uniforme, cintré de l'incontournable ceinture, dans une posture de défense vigilante, est un véritable lieu commun iconographique.

---

<sup>108</sup> *Le Soldat...*, décembre 1921.

<sup>109</sup> *Ibid.*, mars 1931.

<sup>110</sup> Cette association est très courante : voir par exemple Mikaël DUARTE, « Pathologie de la laideur. Discours esthétiques des élites stéphanoises pendant l'industrialisation du XIXe siècle », *Revue française des affaires sociales*, 3, 2020, p. 13-31.

<sup>111</sup> *Le Soldat...*, novembre 1925.

<sup>112</sup> *Ibid.*, octobre 1929.

<sup>113</sup> *Ibid.*, octobre 1936.

<sup>114</sup> A.D.R. 4M 546, « Associations (1884-1904) ».

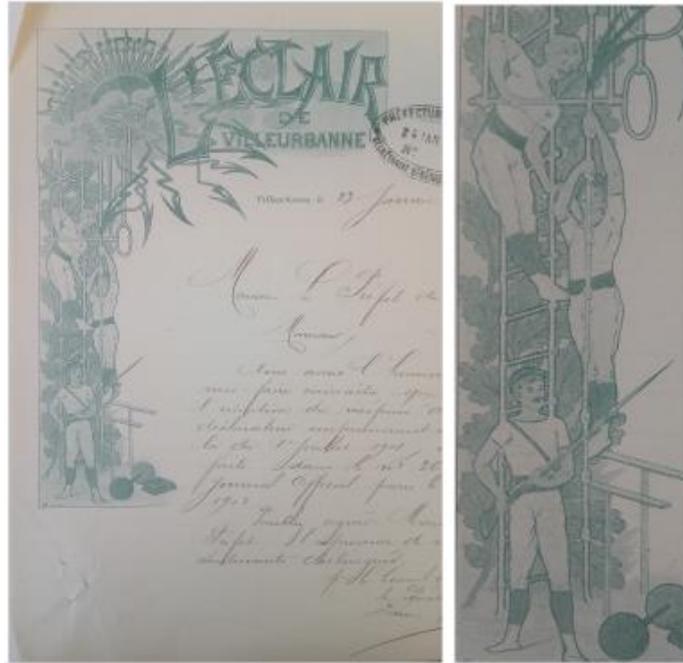


Figure 41 : L'Éclair de Villeurbanne, courrier de 1904

Un autre aspect récurrent est la valorisation d'un jeune homme emblématique d'une virilité faite de sérieux et de « contrôle de soi », sous l'égide d'un homme plus âgé, souvent lui-aussi sous l'uniforme. L'image suivante, propre aux sociétés de tir, est caractéristique de cette moralité qui s'exprime sur le maintien du corps lui-même<sup>115</sup>.



Figure 42 : détail d'un diplôme, 1909

<sup>115</sup> Extrait d'un diplôme paru dans *La revue du tir*, en 1909. A.D.M.M. 1R7, « Sociétés de tir, de gymnastique et de préparation militaire (1885-1929) ».

Après-guerre, cette iconographie semble plutôt marquée, globalement, par une valorisation accrue du muscle par les préparatistes. C'est ce qu'on voit notamment sur les diplômes, sur lesquels la figure du jeune sportif en culotte de sport devient omniprésente. Le jeune homme a des épaules larges et des muscles saillants, sur les bras et sur les jambes, comme sur ce diplôme de 1933.

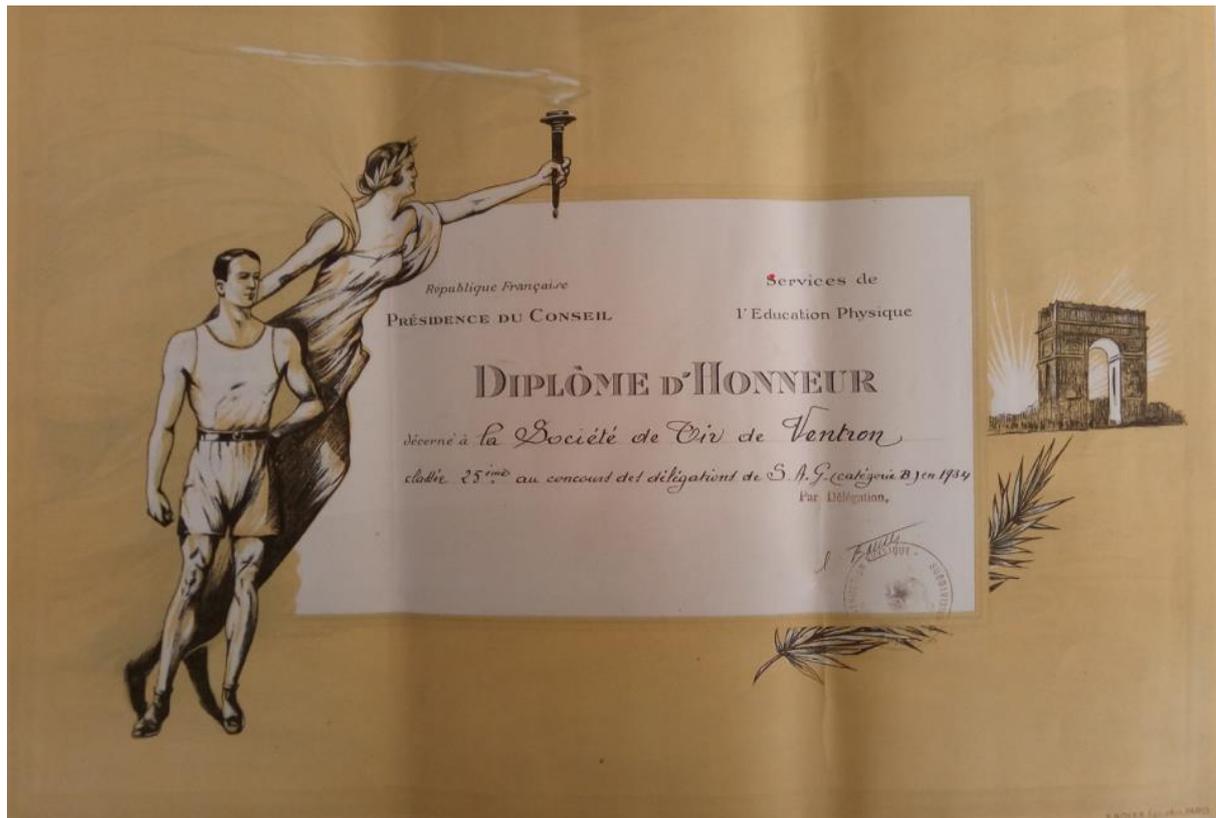


Figure 43 : diplôme, 1933<sup>116</sup>.

Les défilés torse-nu, difficilement imaginable avant 1914, deviennent après la guerre une pratique courante dans le milieu préparatiste, pour mettre en valeur la musculature des jeunes hommes.

<sup>116</sup> Auteur inconnu, Émile Boyer (1877-1948), éditeur d'art à Paris. A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

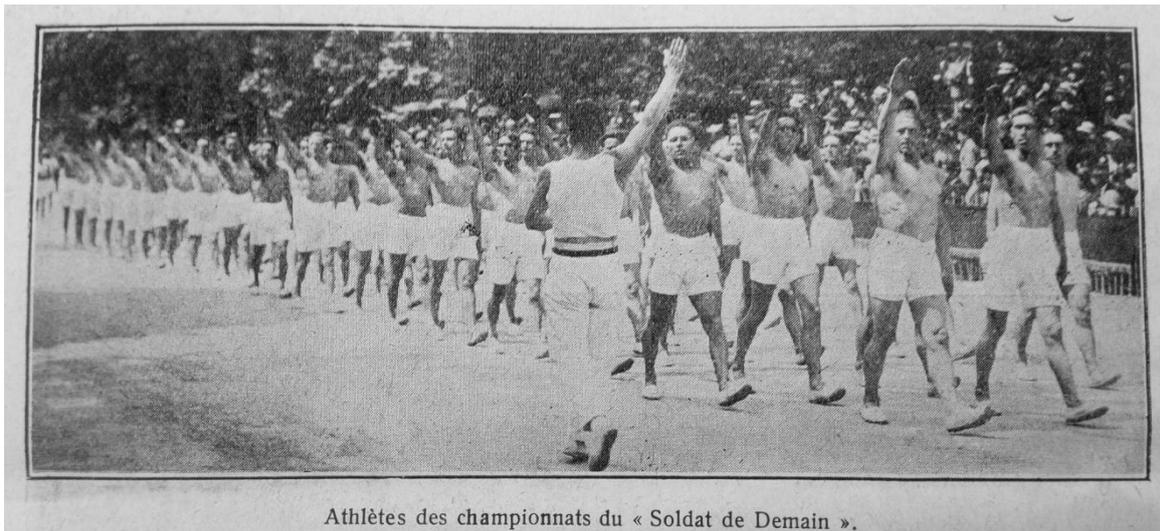


Figure 44 : le salut de l'athlète lors de la fête de l'Union (photographie, 1922)

Les meilleurs athlètes du concours du *Soldat de demain* défilent par exemple torse nu, pour la fête des Tuileries en 1922, honorant la tribune du salut de Joinville (l'assimilation avec le salut fasciste est plusieurs fois refusé dans les colonnes de la revue)<sup>117</sup>. Ce salut des jeunes musclés est même repris dans le grand tableau qui orne un mur du siège de l'Union, encore présent aujourd'hui, dans le hall du bâtiment, 6 rue de la Sourdière à Paris.

### 3. Préparer les femmes ?

Le discours préparatiste s'adresse aussi aux femmes, même si les pratiques conscriptives s'adressent essentiellement aux hommes, destinés à servir sous les drapeaux. C'est donc un véritable discours sur le genre, qui propose à la jeunesse des rôles différenciés selon le sexe, en associant certains types de pratiques à cette fonction attribuée<sup>118</sup>. Dans la littérature préparatiste, la femme est renvoyée avant tout à la maternité, sans grande originalité. Géo Delville, vice-président du comité départemental de Gironde de l'Union, fait dépendre « en très grande partie, l'avenir même de la race française » de l'éducation physique pour les filles car selon lui, « des femmes fortes nous donneront des enfants sains et forts : mettons donc tout en œuvre pour assurer la robustesse des futures mamans<sup>119</sup> ». Lors d'un congrès de l'USPMF, la question est également posée. Le docteur Danjou réclame « la deuxième partie

<sup>117</sup> Photographie anonyme. *Le Soldat...*, juillet 1922.

<sup>118</sup> Sur l'évolution de la gymnastique, d'un point de vue du genre, d'une pratique masculine à une pratique plutôt féminine : Natalia BAZOGE, « La gymnastique d'entretien au XXe siècle : d'une valorisation de la masculinité hégémonique à l'expression d'un féminisme en action », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 23, 2006, p. 197-208. Plus largement, pour des développements plus approfondis sur la question de l'éducation physique des filles qui n'est ici que survolée, voir : Natalia BAZOGE, « *Pour la patrie : par le foyer, par l'école, par la caserne* » : une histoire genrée de la Ligue Girondine d'Éducation Physique, Thèse de doctorat, Université Claude Bernard, Lyon, 2006.

<sup>119</sup> *Le Soldat...*, octobre 1912.

de l'équation, l'athlète femelle<sup>120</sup> » en prenant pour modèle la gymnastique féminine du docteur Tissié<sup>121</sup>. La fédération Lattès est marquée par la présence de Marguerite Weil, docteure en médecine, qui se réapproprie pleinement ce discours sur la place des femmes : « Aujourd'hui nous voulons dire à nos contemporaines : soyez des mères fortes et avisées, ne perdez jamais de vue le rôle futur de vos fils, pensez à la noble mission qu'ils ont à accomplir et vous en ferez sûrement des citoyens utiles ». Elle en appelle au patriotisme des femmes, pour qu'elles envoient leur fils dans les sociétés préparatistes.

*« Femmes de France, qui avez voulu être doctresses, avocates, aviatrices, électeurs, rappelez-vous que la nature vous a départi généreusement le noble rôle d'éducatrices, et que, des siècles avant vous, il y avait, à qui savaient dire à leurs fils, lorsqu'ils partaient défendre leur patrie : reviens mort ou victorieux<sup>122</sup> ! »*

Dans un autre article, elle affirme de la même manière que « tout ce qui écarte la femme de son intérieur contribue à la désorganisation de la famille, cellule embryonnaire de la Nation ». Selon elle, la « place de la femme est au foyer ; déserte-t-elle le logis, son mari se laisse aller à la débauche et à l'alcoolisme ». De plus, « un intérieur mal tenu favorise la diffusion de la tuberculose et entraîne l'augmentation de la mortalité infantile<sup>123</sup> ». Les colonnes de *Vers l'armée* lui sont d'autant plus ouvertes que ses propos vont dans le sens d'une conception très genrée qui rejoint le discours des dirigeants de la fédération.

La place assignée aux femmes reste relativement stable dans l'après-guerre, même si l'éducation physique féminine semble plus normalisée. Rémy Roure estime en 1924 que « les garçons doivent devenir des citoyens ; les filles sont destinées à être mères. Elles sont les fleurs de la mère-patrie, mais elles doivent encore porter des fruits ». Leur pratique doit cependant être encadrée – cette méfiance est une constante : « que l'éducation physique leur donne la santé et la grâce, mais qu'elle développe cet instinct merveilleux que les plus petites filles possèdent déjà. Il serait désastreux de faire de ces enfants des sortes d'amazones qui ne verraient qu'un but égoïste à la vie<sup>124</sup> ». Adolphe Chéron, dans un article de 1925, en pleine concurrence interfédérale, estime que « vouloir une place prépondérante pour l'athlétisme national est une ambition moins noble que celle d'améliorer la race », et rappelle que selon lui l'éducation physique est avant tout une éducation au devoir « qui incombera aux jeunes gens : le service militaire » et pour celui « qui incombera aux jeunes filles, futures épouses : la maternité<sup>125</sup> ». Les vœux du comité supérieur de l'Union, en 1926, affirment aussi « le but à atteindre, en matière d'éducation physique, est l'amélioration, la conservation et la reproduction de l'espèce, impliquant la défense individuelle et collective et voulant : la

---

<sup>120</sup> *Le Soldat...*, mai 1913.

<sup>121</sup> *Ibid.*, mai 1913.

<sup>122</sup> *Vers l'armée*, mai 1912.

<sup>123</sup> *Ibid.*, juillet 1913.

<sup>124</sup> *Le Soldat...*, mai 1924.

<sup>125</sup> *Ibid.*, mars 1925.

préparation au service militaire pour les jeunes hommes, la préparation aux devoirs familiaux pour les jeunes filles, futures épouses et futures mères<sup>126</sup> ».

Cette idée se traduit, sur le plan des pratiques, par un soutien marginal mais constant de l'Union Chéron à l'éducation physique, à partir des années 1910. La création du club Fémina-sport est ainsi saluée. « Un groupe de charmantes jeunes filles de Fémina-sport exécutèrent des mouvements de gymnastique rappelant les danses antiques » lors de la fête des Tuileries en 1913<sup>127</sup>, tandis qu'Adolphe Chéron préside la fête du club l'année suivante, soulignant dans son discours « l'association d'idées complète dans la formation des jeunes gens en vue du service militaire et dans la formation des jeunes filles qui sont destinées à être des épouses et des mères<sup>128</sup> ». Au lendemain du conflit, *le Soldat de demain* ouvre ses colonnes pendant deux ans à la grande figure du sport féminin qu'est Alice Milliat, mentionnée comme ancienne présidente et fondatrice du club Fémina-Sport et de la FSFSF (fédération des sociétés française de sport féminin) créée en 1917. Elle reprend elle-même le discours préparatiste :

*« La robustesse de notre race, affaiblie par les terribles sacrifices imposés par le salut de notre France, dépend, en somme, davantage de la mère que du père, et notre devoir impérieux et de préparer nos jeunes filles à leur rôle d'éducatrice. »*

Elle vante aussi les mérites d'une gymnastique rénovée, « rythmique, qui perfectionne le système nerveux » et « l'hellénique, donnant au corps féminin grâce et souplesse<sup>129</sup> ». Une de ses dernières chroniques dans la revue est très féministe :

*« [Au] point de vue physique, il y a une grande part de vérité dans la faiblesse que l'on attribue aux femmes, mais hâtons-nous d'ajouter que, loin de chercher à améliorer cette situation, la plupart de nos contemporains du sexe réputé fort semble, au contraire, s'attacher à maintenir la femme en infériorité<sup>130</sup>. »*

Cette vision un peu trop critique est peut-être à l'origine de la fin de la collaboration de Milliat avec la revue, qui va défendre le sport féminin dans d'autres journaux sportifs, comme dans *l'Auto* en 1923-1924<sup>131</sup>. Malgré tout, l'Union Chéron ne se désintéresse pas du sport féminin : Adolphe Chéron lui-même, très influent à Saint-Maur, ouvre les portes du stade au club féminin des « Linnets », systématiquement champion de France de basket féminin au début des années 1930<sup>132</sup>.

En revanche, une tendance plus critique envers le sport féminin apparaît dans les années 1920 et 1930, associée bien souvent à une misogynie explicite. Un article reproduit ainsi les

---

<sup>126</sup> *Le Soldat...*, août 1926.

<sup>127</sup> *Ibid.*, janvier et juin 1913.

<sup>128</sup> *Ibid.*, mars 1914.

<sup>129</sup> *Ibid.*, janvier 1920.

<sup>130</sup> *Ibid.*, février 1922.

<sup>131</sup> Benoît CARITEY (éd.), *La fabrique de l'information sportive...*, op. cit., p. 253-254.

<sup>132</sup> *Le Soldat...*, avril 1932.

règlements de la FSFSF, qui se montre très stricts avec l'image des sportives, en interdisant les collants et les culottes remontant 10 cm plus haut que le genou, tandis que le soutien-gorge est obligatoire. Les massages et les soins doivent aussi se passer impérativement dans les vestiaires, « en dehors de la vue du public<sup>133</sup> ». L'année suivante, un article très critique d'un certain docteur Héricourt, paru dans un autre journal, est reproduit dans *le Soldat de demain*. Il est question des dangers sur les capacités de procréation chez les sportives, « la suractivité neuro-musculaire – nous l'avons vu par l'exemple des vaches landaises – réalise une véritable castration », l'article conclue que :

*« Les amazones ainsi produites soient capables de faire merveille sur les champs de course, ou même sur les champs de bataille, la chose est possible. Mais ce n'est là ni le devoir naturel, ni le devoir social des femmes<sup>134</sup>. »*

La même année, des propos prêtés à l'aviatrice Ruth Elder, affirmant les limites des forces d'une femme pour piloter longtemps, satisfont le rédacteur de la revue : « à chacun selon ses moyens. Voilà de l'excellent féminisme<sup>135</sup> ». Albert Surier, devenu un vieil homme, se montre régulièrement misogyne et peu favorable au sport féminin, proposant d'expulser « des music-halls et des cinémas ces mères qui viennent, la plupart du temps, se régaler de turpitudes avec un enfant dans les bras », ou affirmant en 1939 (il a alors 68 ans) que « la femme n'est pas bâtie pour la course. L'arrière-train est trop lourd. Mais c'est la mode aujourd'hui d'être sportive. Il faut, coûte que coûte – même la vie – conserver la ligne. Mais cette ligne-là n'a rien de commun avec celle de la maternité<sup>136</sup> ».

## II. L'éducation physique militarisée : des « pastorales » de la jeunesse en concurrence

### A. Le soldat de demain : éléments pour une histoire longue de la « gouvernementalité »

#### 1. *L'invention d'une gouvernementalité adolescente*

La « doctrine préparatiste » ne se cantonne pas dans les discours : elle justifie des pratiques qui sont mises en œuvre, et qui transforment ces mots en usages sociaux. Les pratiques conscriptives peuvent être envisagées comme une technologie, c'est-à-dire comme un procédé réfléchi avec un objectif précis. Cette technologie s'adresse en particulier à la jeunesse, en se donnant la fonction sociale d'encadrer les jeunes hommes suivant certains principes idéologiques. Plus précisément, il s'agit de contrôler et de former l'adolescence masculine. Selon Agnès Thiercé, cette catégorie ne serait pas inventée au XIX<sup>e</sup> siècle mais ferait l'objet

---

<sup>133</sup> *Le Soldat...*, août 1926.

<sup>134</sup> *Ibid.*, janvier 1927.

<sup>135</sup> *Ibid.*, décembre 1927.

<sup>136</sup> *Ibid.*, mars 1931 et avril 1939.

d'une nouvelle définition, d'une nouvelle configuration. Les limites de 12-13 ans et de 18-20 ans se fixeraient ainsi au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>137</sup>. La catégorie adolescente, ou celle de jeunesse, sont des représentations construites, évolutives, qui ne sont bien souvent que la traduction symbolique d'un « ordre » social<sup>138</sup>. Ainsi, le risque de naturalisation, « plus ou moins bien tapi, plus ou moins déguisé », qui assigne la jeunesse à une illusoire identité biologique, est bien présent<sup>139</sup>. Il faudrait par ailleurs, en toute rigueur, parler de « jeunesses » au pluriel, pour souligner la diversité de condition de vie des « jeunes ». Parmi la large bibliographie sur le sujet, l'article d'Antoine Prost, devenu classique, rappelle qu'il y a au moins deux jeunesses dans la France de l'entre-deux-guerres, une jeunesse bourgeoisie et une jeunesse populaire, qui travaille<sup>140</sup>. Selon lui, une catégorie englobante a malgré tout un sens, puisque les jeunes partagent quatre caractéristiques : ils ne vont plus à l'école, ils travaillent, ils ne sont pas encore mariés et vivent chez leurs parents ou sous leur contrôle. Les années 1920 seraient de ce point de vue une période marquée par un mouvement de « sécession » de la jeunesse, mais aussi par une forme accrue d'intégration sociale, qui s'exprimerait notamment par la nouveauté de mouvements de jeunesse, encadrés en partie par les jeunes eux-mêmes. Jean-Claude Farcy de son côté rejette la catégorie elle-même, en ce qui concerne le monde rural, tant la socialisation professionnelle est socialement différenciée, notamment pour la domesticité des jeunes pauvres ou semi-pauvres, qui passent directement de l'enfance exploitée à l'âge adulte. Pour lui, « la réalité de la jeunesse rurale au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est d'abord le travail<sup>141</sup> ».

Cette vision plus subtile de la réalité des adolescents masculins du tournant du siècle n'empêche pas une vision globale exprimée par la société de l'époque. Une tension manifeste se déploie entre l'espoir placé dans la jeunesse, qui suscite des attentes très fortes d'une part, et d'autre part une stigmatisation, une méfiance et une volonté de contrôler des jeunes, qui apparaissent comme une menace<sup>142</sup>. Cette tension ne se cantonne pas au cadre scolaire, même si la scolarisation est une caractéristique marquante de l'histoire de la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup>. Il reste ainsi de nombreuses études à mener sur les tentatives de contrôle de la jeunesse hors de l'école, comme le suggérait le panorama toujours très stimulant tenté par Maurice Crubellier<sup>143</sup>. De nombreuses formes d'éducation physique, dans un cadre associatif, semblent encore à explorer. Dans cet ordre d'idée, le croisement de la réflexion théorique de Michel Foucault avec une étude précise d'un mouvement associatif –

---

<sup>137</sup> A. THIERCE, *Histoire de l'adolescence...*, *op. cit.*, p. 9-22.

<sup>138</sup> P. BOURDIEU, « La jeunesse n'est qu'un mot »..., *op. cit.*, p. 144.

<sup>139</sup> Ludvine BANTIGNY et Ivan JABLONKA, « Le mot "jeune", un mot de vieux ? La jeunesse du mythe à l'histoire », in Ludvine BANTIGNY et Ivan JABLONKA (éd.), *Jeunesse oblige : histoire des jeunes en France, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, p. 5.

<sup>140</sup> Antoine PROST, « Jeunesse et société dans la France de l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 13, 1987, p. 35-43.

<sup>141</sup> J.-C. FARCY, « Jeunesses rurales dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 35.

<sup>142</sup> L. BANTIGNY et I. JABLONKA, « Le mot "jeune", un mot de vieux ? La jeunesse du mythe à l'histoire »..., *op. cit.*

<sup>143</sup> Maurice CRUBELLIER, « Chapitre 9. L'éducation du corps », in *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Paris, A. Colin, 1979, p. 187-206.

en l'occurrence ici les sociétés de tir, de gymnastique et d'instruction militaire – semble particulièrement fécond. La préparation militaire sous sa forme associative apparaît en effet comme une véritable incarnation de ce dont Foucault parle de manière théorique lorsqu'il invente les concepts de pastorale et de gouvernementalité, notamment dans ses cours au collège de France en 1977-1978. Ces concepts, à peine esquissés, semblent directement utilisables comme outils de travail pour interpréter des enquêtes empiriques<sup>144</sup>.

Pour Foucault, la « gouvernementalité » désigne les techniques de gouvernement des États modernes, puisque selon lui c'est « à partir d'une nouvelle technologie générale [de] gouvernement des hommes que l'État a pris la forme que nous lui connaissons<sup>145</sup> ». Les États modernes seraient nés en effet « lorsque la gouvernementalité est effectivement devenue une pratique calculée et réfléchie » après le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>146</sup>. Dans la suite de ses travaux, le concept connaît une évolution. La « gouvernementalité » est envisagée de manière élargie comme « la rencontre entre les techniques de domination exercées sur les autres et les techniques de soi<sup>147</sup> », ce qui lui permet de s'intéresser davantage à l'histoire de la sexualité. Mais dans son cours de 1977-1978, Michel Foucault s'intéresse surtout à la construction des États modernes, en creusant l'idée de l'invention d'un mode de gouvernement caractéristique. Le concept de pouvoir pastoral lui permet de désigner ce qui lui apparaît comme un trait propre à l'Occident moderne. Selon lui, la politique comme « affaire de bergerie », et les individus considérés comme des « brebis parmi les brebis » – l'État jouant le rôle de pasteur – , est en grande partie étranger à l'Antiquité grecque, tandis qu'elle constitutive de la chrétienté médiévale<sup>148</sup>. Sur la base de cette pastorale chrétienne, l'État s'est selon lui constitué « à partir de mille processus divers<sup>149</sup> » qu'il s'agit, pour les historiens d'identifier, puisque l'État moderne ne serait au fond que la conséquence effective de la mise en pratique d'une nouvelle forme de gouvernementalité. Les sociétés organisées dans le cadre d'États modernes à partir du XVI<sup>e</sup> siècle ne seraient, un mot, que des sociétés gouvernementalisées. « L'État est une péripétie de la gouvernementalité<sup>150</sup> », écrit-il, qui permet de mettre en œuvre le « projet de police », autrement dit l'idée « qu'il doit y avoir dans chaque État un art concerté de faire croître les forces constitutives de cet État<sup>151</sup> », par exemple dans le domaine de la santé et du bonheur des sujets<sup>152</sup>.

---

<sup>144</sup> Sur la volonté de Foucault lui-même d'être un « artificier » et de rendre disponible des concepts pour la boîte à outils des historiens : Damien BOQUET, Blaise DUFAL et Pauline LABEY (éd.), *Une histoire au présent : les historiens et Michel Foucault*, Paris, CNRS Éditions, 2013, p. 9-14.

<sup>145</sup> Note non prononcée : M. FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population...*, *op. cit.*, p. 125.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>147</sup> Michel FOUCAULT, *Dits et écrits. IV. 1980-1988*, Paris, Gallimard, 1994, p. 758.

<sup>148</sup> M. FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population...*, *op. cit.*, p. 134.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 253.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 323.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 331-335.

Même si elles appellent parfois des nuances et des discussions<sup>153</sup>, les hypothèses de Foucault donnent indéniablement des perspectives de recherche stimulantes. Dans le domaine de l'éducation physique, il s'agit surtout de considérer l'associationnisme – essentiellement créé et encadré par les élites républicaines, dans le cas préparatiste – comme une des déclinaisons de ces technologies de gouvernementalité qui fondent les sociétés modernes. Autrement dit, l'association peut être envisagée comme une instance disciplinaire périphérique, comme une tentative d'extension rationalisée du contrôle des jeunes hommes et de leurs loisirs, au-delà même de l'État lui-même, c'est-à-dire en dehors des murs de la prison, de la caserne, de l'école ou de l'asile<sup>154</sup>. En effet, comme le rappelle Pierre Lascoumes, dans la pensée de Foucault, « le pouvoir n'est pas localisé dans l'appareil d'État », et rien n'est changé sans les effets des « mécanismes de pouvoir qui fonctionnent en-dehors des appareils d'État, au-dessous d'eux, à côté d'eux, à un niveau beaucoup plus infime, quotidien<sup>155</sup> ». Aussi l'étude de l'associationnisme préparatiste prend une nouvelle dimension en n'envisageant pas seulement l'aspect politico-militaire du contexte d'une prétendue « revanche » au lendemain de 1870, qui n'explique le phénomène que très partiellement. Au contraire, envisager ces sociétés de tir, de gymnastique, d'instruction militaire et de sports comme une des prémisses de la société de contrôle<sup>156</sup>, apporte une perspective très riche, qui permet aussi d'étudier la part d'intériorisation des normes par les individus eux-mêmes<sup>157</sup>. Cette hypothèse apporte donc un éclairage très intéressant, qui vient compléter les problématiques des années 1980 autour de la « nationalisation », promues en particulier par Eugen Weber et Pierre Arnaud, qui faisaient de cet aspect politique le ressort principal du mouvement préparatiste. D'un autre côté, l'étude de l'extension de la dimension disciplinaire hors des murs des institutions d'État apporte un complément utile à une historiographie de la société de discipline déjà riche<sup>158</sup>.

Ces concepts rejoignent d'ailleurs la vision d'historiens qui ont travaillé sur les mêmes objets, sans utiliser le même vocabulaire. Jean-Claude Farcy en particulier a développé une histoire de la jeunesse rurale qui, sans citer directement Michel Foucault, fait en réalité une histoire de la gouvernementalité de la jeunesse dans les campagnes<sup>159</sup>. Selon lui, l'histoire du XIX<sup>e</sup> est

---

<sup>153</sup> Voir par exemple la discussion du terme d'obéissance dans une perspective d'histoire religieuse. Michel SENELLART, « Le christianisme dans l'optique de la gouvernementalité : l'invention de l'obéissance », in Damien BOQUET, Blaise DUFAL et Pauline LABEY (éd.), *Une histoire au présent : les historiens et Michel Foucault*, 2019, p. 205-224.

<sup>154</sup> M. FOUCAULT, *Surveiller et punir...*, *op. cit.*

<sup>155</sup> Cité dans Pierre LASCOUMES, « La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, 13-14, 1 septembre 2004.

<sup>156</sup> Société de contrôle plutôt que société de discipline, c'est-à-dire une société dans laquelle le pouvoir s'exerce en dehors de l'État lui-même et des institutions de l'enfermement développés au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>157</sup> C'est d'ailleurs ce vers quoi Foucault oriente son travail, dans les années 1980, à propos de l'histoire de la sexualité. Voir par exemple la métaphore de l'autoroute, système contrôlé sans enfermement rigide, pris comme exemple par Deleuze pour distinguer société de discipline et société de contrôle. Gilles DELEUZE, *Qu'est-ce que l'acte de création ?* Conférence donnée dans le cadre des mardis de la fondation Femis, 1987.

<sup>158</sup> Voir par exemple : Sabina LORIGA, *Soldats : un laboratoire disciplinaire. L'armée piémontaise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, les Belles Lettres, 2007.

<sup>159</sup> J.-C. FARCY, *La jeunesse rurale dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*

marquée par un processus d'encadrement social renouvelé, avec des jeunes qui « loin d'être des rebelles, sont au service d'une communauté villageoise souhaitant préserver son autonomie face aux empiètements croissants de l'État et à la diffusion des normes nationales<sup>160</sup> ». Au cours du siècle, la jeunesse cesse peu à peu d'être l'incarnation des communautés villageoises, pour se consacrer progressivement « à ses propres plaisirs, la danse et la fréquentation amoureuse<sup>161</sup> », tandis que la violence et le contrôle social orchestré par les groupes de jeunesse décline sous l'effet d'un contrôle plus strict par les institutions étatiques<sup>162</sup>. Cette déstructuration et cette prise de liberté expliquerait selon lui une nouvelle tentative d'encadrement par les élites nationales et par les élites locales, ou pour le dire en termes foucauldien, par l'introduction de technologies de contrôle innovantes, c'est-à-dire une nouvelle forme de gouvernementalité de la jeunesse. Selon J.-C. Farcy, les associations, peu à peu institutionnalisées, produisent un autre usage du temps pour les individus, mais participent également à une certaine intégration nationale des campagnes. La « désolidarisation » des jeunes et de la communauté locale oriente davantage leur espace mental vers l'horizon national, même si ce phénomène reste encore limité avant la guerre de 1914<sup>163</sup>. Ce processus est manifeste dans le mouvement préparatiste : dans les bourgs ruraux, la participation au concours national de l'USGF via les sociétés de gymnastique vient peu à peu s'ajouter à la fête votive.

L'autre intérêt des concepts de pastorale et de gouvernementalité est de permettre de prendre en compte un cadre beaucoup plus large, au niveau européen, pour étudier les mouvements d'encadrement de la jeunesse. Il s'agit alors d'envisager une anthropologie des États industriels du XX<sup>e</sup> marqués par l'appariation, sous différentes modalités même si le phénomène est présent dans tous les pays, d'un associationnisme dirigé par la petite bourgeoisie avec le but encadrer les loisirs et de diffuser des normes de comportement – notamment militarisés – aux jeunes hommes<sup>164</sup>.

## 2. *Discipline des corps et biopolitique : « l'insuccès perpétuel » des technologies de contrôle de la jeunesse*

« Biopolitique » et « biopouvoir » sont des concepts plus ambigus développés par Michel Foucault<sup>165</sup>, mais qui n'en sont pas moins utiles. Le mouvement préparatiste est en effet un mouvement disciplinaire par les pratiques, qui relèvent de l'investissement politique des corps et de « l'orthopédie sociale » ; dans le même temps, ce sont aussi des groupes relevant d'une

<sup>160</sup> J.-C. FARCY, *La jeunesse rurale dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle...*, p. 147.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>162</sup> « La bourgeoisie triomphante supporte mal toute organisation autonome des jeunes dans une société mettant désormais face à face individus et État, sans corps intermédiaires ». *Ibid.*, p. 166.

<sup>163</sup> Il cite de nouvelles formes d'encadrement de la jeunesse, hors du cadre communautaire, notamment les orphéons et fanfares, puis les sociétés de gymnastique et de tir, et les sociétés de jeunes filles (notamment religieuses). *Ibid.*, p. 166-179.

<sup>164</sup> Ce point est développé en détail dans le chapitre 11.

<sup>165</sup> Judith REVEL, *Le vocabulaire de Foucault*, Paris, Ellipses, coll. « Vocabulaire de », 2004, p. 14-15.

biopolitique des populations, comme l'a montré l'étude du corpus idéologique préparatiste (hygiénisme, eugénisme, obsession de la natalité et de la « race »). Foucault avance l'idée que l'État moderne ne se caractérise plus seulement par l'exercice de la violence sur la population – le droit de mort –, contrairement aux souverains traditionnels, mais aussi par une gestion du vivant et des corps – pouvoir sur la vie –, avec l'invention de politiques démographiques et hygiénistes, qui s'appliquent donc à la santé, à la sexualité, au rapport au corps.

*« Il y a eu deux grandes révolutions dans la technologie du pouvoir : la découverte de la discipline et la découverte de la régulation, le perfectionnement d'une anatomo-politique et le perfectionnement d'une biopolitique. [...] »*

*La vie est devenue maintenant, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, un objet du pouvoir. La vie et le corps. Jadis, il n'y avait que des sujets, des sujets juridiques dont on pouvait retirer les biens, la vie aussi, d'ailleurs. Maintenant, il y a des corps et des populations. Le pouvoir est devenu matérialiste. Il cesse d'être essentiellement juridique<sup>166</sup>. »*

Cette conception est notamment développée dans le cinquième chapitre de *La volonté de savoir*, précisément intitulé « droit de mort et pouvoir sur la vie ». Selon lui, du côté de la discipline, on trouve des institutions comme l'armée ou l'école, au sein desquelles se déploient des « réflexions sur la tactique, sur l'apprentissage, sur l'éducation, sur l'ordre des sociétés ». En parallèle, la biopolitique s'intéresse à la régulation des populations : « c'est l'estimation du rapport entre ressources et habitants, c'est la mise en tableau des richesses et de leur circulation, des vies et de leur durée probable<sup>167</sup> ». Foucault s'intéresse surtout à la sexualité, mais le rapport de cette biopolitique à l'éducation physique et à l'armée est évident<sup>168</sup>. C'est donc un concept utile, qui permet d'envisager l'éducation physique comme une rencontre entre « la discipline et la régulation », entre la biopolitique des populations et l'anatomo-politique, c'est-à-dire les pouvoirs sur le corps (ou bio-pouvoirs). C'est le point de jonction entre « le gouvernement des corps et le gouvernement des populations<sup>169</sup> ». Ainsi, la forme associative d'encadrement des activités physiques peut être pensée comme une technologie, utilisée par certaines catégories sociales, pour tenter de resserrer les « mailles du pouvoir » sur la jeunesse, au nom de certaines idéologies (en particulier, dans le cas préparatiste, pour former des jeunes républicains ou des jeunes catholiques).

Cette rencontre est particulièrement perceptible par le biais du pouvoir médical, omniprésent dans le mouvement préparatiste, et qui s'étend dans le sport : de la même manière que pour

---

<sup>166</sup> Michel FOUCAULT, « Les mailles du pouvoir », in *Dits et écrits. IV. 1980-1988*, Paris, Gallimard, 1994, p. 194.

<sup>167</sup> Selon lui, « dans la forme d'agencements concrets qui constitueront la grande technologie du pouvoir au XIX<sup>e</sup> siècle : le dispositif de sexualité sera l'un d'entre eux, et l'un des plus importants ». Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1997, p. 183-185.

<sup>168</sup> La gymnastique militaire est d'ailleurs évoquée dans M. FOUCAULT, *Surveiller et punir...*, *op. cit.*

<sup>169</sup> Didier FASSIN, « La biopolitique n'est pas une politique de la vie », *Sociologie et sociétés*, 38-2, 2006, p. 35-48.

l'école, « tant que les sports sont l'apanage des fractions de classes privilégiées, le contrôle médical paraît secondaire, voire inconcevable<sup>170</sup> ». Mais l'accès des catégories populaires à ces pratiques, entraîne « une multiplication de rappels à l'ordre et de garde-fous pour encadrer des pratiques perçues comme potentiellement dangereuses<sup>171</sup> », notamment durant le régime de Vichy. Le concept de biopolitique éclaire également l'idée de « capital humain », omniprésent dans le discours préparatiste, et, plus largement, dans les discours sur l'éducation physique au tournant du siècle. Henry Paté déclarait ainsi dès 1912, dans un discours pour la fête annuelle des Touristes Lyonnais, qu'une « autre force pour notre armée sera la certitude de posséder des jeunes gens sains », car selon lui « la santé de nos enfants et la santé de nos hommes, font un capital national ». Les mouvements d'éducation physique cherchent donc à « travailler à augmenter ce capital », « et la nation a le devoir de donner à tous la santé, afin que tous puissent travailler avec la même ardeur, à sa prospérité et à sa grandeur ». Selon Paté, ce n'est pas utile « exclusivement pour l'armée, mais aussi pour le commerce et pour l'industrie ; en un mot, messieurs, nous aurons travaillé pour la prospérité complète du pays<sup>172</sup> ».

Dans cet ordre d'idée, l'apport le plus fécond de la pensée de Michel Foucault est de permettre d'envisager l'association comme une technologie de pouvoir<sup>173</sup>, ce qui permet de penser conjointement plusieurs éléments, pour une compréhension fine des mouvements d'éducation physique :

- L'ingénieur, le promoteur ; l'idée de technologie est particulièrement adéquate pour décrire l'essor des unions préparatistes, puisque ces groupes sont souvent créés par l'offre associative plus que par la demande<sup>174</sup>.
- Le but : la technologie associative inventée au XIX<sup>e</sup> est un procédé technique conçu rationnellement, avec une fonction attribuée, qui est en constante évolution<sup>175</sup>.
- Le procédé : la technologie est une recherche d'efficacité, ce qui permet d'envisager l'évolution des pratiques et les tentatives d'adaptation des mouvements associatifs.
- Le public cible : la technologie associative s'adresse en particulier à l'adolescence masculine, notamment populaire. Mais les jeunes ne sont pas un matériau malléable, comme le serait un minerai qu'il s'agirait de transformer le plus efficacement possible ; envisager l'association comme une technologie permet du même coup de comprendre l'échec constant de cette tentative de contrôle.

---

<sup>170</sup> T. EL BOUJOUFI, « Le pouvoir d'interdire. L'invention du certificat médical d'aptitude aux sports », *art. cit.*, p. 54.

<sup>171</sup> *Ibid.*

<sup>172</sup> *Vers l'armée*, numéro 5, 12 juillet 1912.

<sup>173</sup> « Ces mécanismes de pouvoir, ces procédés de pouvoir, il faut les considérer comme des techniques, c'est-à-dire comme des procédés qui ont été inventés, perfectionnés, qui se développent sans cesse. Il existe une véritable technologie du pouvoir ou, mieux, des pouvoirs, qui ont leur propre histoire ». M. FOUCAULT, « Les mailles du pouvoir »..., *op. cit.*, p. 189.

<sup>174</sup> Sur ce point, voir les développements sur les « entrepreneurs de morale » au chapitre 7.

<sup>175</sup> Sur ce point, voir la description et l'analyse de la doctrine idéologique préparatiste, au chapitre 9.

Cette idée d'un contrôle toujours incomplet avait été mise en lumière par la célèbre controverse entre Jacques Léonard et Michel Foucault, à propos de l'idée de société disciplinaire. L'historien, méticuleux et heurté par les hypothèses cavalières du philosophe, s'interrogeait : « on ne sait pas très bien si M. Foucault décrit une machinerie ou s'il dénonce une machination<sup>176</sup> ». Michel Foucault dut alors préciser sa pensée :

*« Quand je parle de société “disciplinaire”, il ne faut pas entendre “société disciplinée”. Quand je parle de la diffusion des méthodes de discipline, ce n'est pas affirmer que “les Français sont obéissants” ! Dans l'analyse des procédés mis en place pour normaliser, il n'y a pas “la thèse d'une normalisation massive”. Comme si, justement, tous ces développements n'étaient pas à la mesure d'un insuccès perpétuel<sup>177</sup>. »*

L'emprunt des concepts de Foucault permet donc d'envisager le mouvement préparatiste à nouveaux frais, en l'enrichissant d'une interprétation plus attentive aux dynamiques sociales, autour des questions de contrôle de la jeunesse. C'est un pas de côté fructueux par rapport au schéma historiographique des années 1980, essentiellement centré sur des questions politiques, comme la problématique de l'acculturation nationale ou l'idée de « revanche », tandis que les sociabilités conscriptives étaient envisagées par rapport à l'émergence du sport, considéré comme une modernisation de formes de loisirs traditionnels.

## B. Une compétition entre laïcs et cléricaux

### 1. *Les patronages catholiques*

Concrètement, l'essor de cette technologie de contrôle des jeunes par l'éducation physique est d'abord nourri, dans la France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par la concurrence entre groupes catholiques et groupes républicains laïcs. Les organisations gravitant autour de l'Église semblent en effet jouer un rôle très important dans l'invention de ces méthodes d'encadrement de la jeunesse grâce à des pratiques de loisirs. Le sport catholique, fortement teinté dès l'origine d'éléments militaires, est synonyme de réflexion sur la pastorale chrétienne. C'est, pour reprendre l'expression d'Yvon Tranvouez, le symptôme du « conflit de la cloche et du sifflet », c'est-à-dire le passage d'une pastorale à une autre, avec l'adoption de nouvelles formes d'édification, qui passent notamment par des pratiques plus ludiques<sup>178</sup>. Cet aspect a été étudié de longue date, non pas tellement en soi, mais dans une perspective d'histoire de la

---

<sup>176</sup> Jacques LEONARD, « L'historien et le philosophe », *Annales historiques de la Révolution française*, 228, 1977, p. 163-181.

<sup>177</sup> M. FOUCAULT, « La poussière et le nuage »..., *op. cit.*

<sup>178</sup> Yvon TRANVOUEZ, « Patronage et stratégie paroissiale au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Un exemple breton : l'étoile Saint-Laurent à Lambézellec », in Gérard CHOLVY (éd.), *Le patronage, ghetto ou vivier ?*, Paris, Nouvelle Cité, 1988, p. 333-348.

religion<sup>179</sup>, ou pour étudier les stratégies de l'Église, via l'histoire du sport<sup>180</sup>. Il est bien clair en effet que « le sport catholique, c'est d'abord cela, une activité particulière au sein d'un réseau de patronages qui s'est constitué dans le contexte de l'affrontement entre l'Église et la République laïque, et qui s'est maintenu lorsque leurs relations se sont apaisées<sup>181</sup> ». Cette compétition repose en particulier, pour les catholiques comme pour les laïcs, sur « l'idée que l'éducation est la clef principale de toute conquête de l'opinion<sup>182</sup> ». Les patronages catholiques sont d'abord des lieux religieux, et les activités physiques ne sont qu'un moyen : autrement dit, ces pratiques sont bien utilisées comme des techniques de contrôle et d'éducation. L'objectif final reste le catéchisme et l'édification religieuse<sup>183</sup>. Cette édification prend plusieurs formes. La FGSPF en est une des modalités, tout comme les différentes déclinaisons de l'Action catholique de la Jeunesse Française (ACJF) dans l'entre-deux-guerres. L'ACJF peut même être considérée comme le « panneau central » des innovations édifiantes, entre le Sillon d'autre part et l'Action Française d'autre part<sup>184</sup>. Gérard Cholvy rappelle que l'idée de réunir des adolescents dans des groupes encadrés spécifiques – les patronages – naît au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, « au carrefour de deux inquiétudes, l'une sociale, l'autre religieuse<sup>185</sup> ». Il s'agit de lutter à la fois contre le processus de déchristianisation, puis de sécularisation, mais aussi de lutter contre la démoralisation produite par le monde moderne. On retrouve largement, en négatif, la vision des préparatistes républicains de la fin du XIX<sup>e</sup>. Plus de 4 000 patronages catholiques fonctionnent en 1900<sup>186</sup>, bien plus que leurs équivalents laïcs, les « petites A ». À la veille de la Grande Guerre, on compte environ 1 500 sociétés affiliées à la FGSPF parmi les quelques 10 000 patronages catholiques<sup>187</sup>.

La FGSPF et le mouvement préparatiste républicain adoptent en grande partie un discours similaire : une même conception militariste du devoir et de l'éducation (Fabien Grøeninger parle de « sport à goût de guerre<sup>188</sup> »), une certaine vision de l'hygiénisme, mais aussi des points communs en ce qui concerne le modèle de virilité et de moralité qui est diffusé. La différence principale réside dans la conception de la citoyenneté, entre d'une part un citoyen-soldat républicain, alors que la FGSPF promeut la figure du soldat de Dieu<sup>189</sup>, en particulier après le ralliement des années 1890. L'efficacité de cette technologie de contrôle est difficile à

---

<sup>179</sup> Bernard DUBREUIL, *Les catholiques et les activités physiques*, Thèse de doctorat, Université de Nice, 1998.

<sup>180</sup> Laurence MUNOZ, *Une histoire du sport catholique : la fédération sportive et culturelle de France : 1898-2000*, Paris, L'Harmattan, 2003.

<sup>181</sup> Y. TRANVOUEZ, « Le sport catholique en France », *art. cit.*, p. 172.

<sup>182</sup> Pierre ARNAUD, « Jehanne contre Marianne. Patronages et sociétés sportives catholiques à Lyon face aux sociétés conscriptives républicaines (1901-1914) », in Gérard CHOLVY (éd.), *Le patronage, ghetto ou vivier?*, Paris, 1988, p. 241.

<sup>183</sup> F. GRØENINGER, *Sport, religion et nation...*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>184</sup> Y.-M. HILAIRE, « L'Association catholique de la Jeunesse française », *art. cit.*

<sup>185</sup> Gérard CHOLVY, « Le patronage devant l'histoire », in Gérard CHOLVY (éd.), *Le patronage, ghetto ou vivier?*, Paris, Nouvelle Cité, 1988, p. 9.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>187</sup> F. GRØENINGER, *Sport, religion et nation...*, *op. cit.*, p. 15-16.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>189</sup> Ce sont « les deux causes sacrées : la patrie et la religion ». *Ibid.*, p. 10.

déterminer, comme le montrent les débats internes au mouvement catholique lui-même ; il n'en demeure pas moins que les républicains s'inquiètent beaucoup de ce qui est perçu comme une menace, comme en témoigne l'intense surveillance des patronages lors de la procédure de l'agrément, dans les départements tout aussi bien qu'au niveau national<sup>190</sup>. L'instruction de 1908 exige en effet la neutralité religieuse, ce qui est une mesure, sans le dire, visant à endiguer le mouvement catholique. La vérification administrative, qui passe par l'institution préfectorale via les commissaires spéciaux ou les maires, devient ainsi une des missions courantes des services préfectoraux, et participe de l'invention de nouvelles « pratiques bureaucratiques routinières<sup>191</sup> » en matière associative et sportive.

Cette inquiétude républicaine se nourrit d'une influence qui ne se cantonne pas aux seules sociétés affiliées à la FGSPF. La droite cléricale est en effet influente dans le mouvement préparatiste, via l'influence des notables. En 1891, le commissaire de police affirme après enquête que le Tir d'Izieux (Loire) « n'a, à sa tête que des réactionnaires qui, pendant les luttes électorales ne craignent pas de faire acte de politique militante et d'exercer une pression sur les ouvriers occupés par eux ». En outre, affirme-t-il, « leur situation de fortune personnelle leur permet de pourvoir largement aux besoins de cette société dont le but apparent est le patriotisme mais qui n'est en réalité qu'un clan électoral, un foyer d'agitation hostile à la République<sup>192</sup> ». Les exemples de ce type ne manquent pas : à Limonest (Rhône), « la société de tir de Limonest a une origine réactionnaire » affirment des renseignements préfectoraux, vers 1909. Fondés après des résultats aux élections municipales de la droite cléricale, elle « a pour objectif d'attirer la jeunesse et d'exercer indirectement sur elle une influence néfaste, particulièrement dangereuse pour les jeunes gens qui sortent de nos écoles laïques ». L'agrément est refusé à la société<sup>193</sup>. À l'inverse, certaines sociétés républicaines pâtiennent de cette concurrence : « L'avenir » de Sainte-Colombe (Rhône), société de gymnastique et de tir, a du mal à lutter contre une « autre société de tir dirigée par les réactionnaires qui, dans un but politique, font des sacrifices pécuniaires très considérables en faveur des membres de ce groupement et y attirent, par ce moyen, la majeure partie de la jeunesse de la localité ». Les renseignements du commissaire spécial de 1911 évoquent même la distribution de vêtements gratuits, via la société cléricale, « aux enfants appartenant à des familles pauvres et que des secours sont envoyés aux adhérents qui sont sous les drapeaux<sup>194</sup> ».

---

<sup>190</sup> Un carton regroupe les traces de cette surveillance par les services du ministère de l'Intérieur dans la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, avec notamment de nombreuses coupures de presse, et des tentatives d'évaluation statistique du mouvement catholique. A.N. F/7/13214, « Mouvement catholique. Sociétés de gymnastique et de tir et patronages cléricaux dans les départements (1907-1925) ».

<sup>191</sup> Gildas TANGUY, « « Le préfet dans tous ses états ». Une histoire de l'institution préfectorale est-elle (encore) possible ? », *Histoire@Politique*, n° 27-3, 16 décembre 2015, p. 124-145.

<sup>192</sup> A.D.L. 4M 307, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Saint-Etienne sauf Saint-Etienne (1879-1894) ».

<sup>193</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>194</sup> A.D.R. 4M 547, « Associations (1908-1928) ».

## 2. La contre-offensive laïque

La concurrence avec les catholiques fait donc rage à l'époque de la « République anticléricale<sup>195</sup> », qui coïncide avec le sommet de la militarisation des activités physiques. Adolphe Chéron écrit dès 1906 qu'il « y a lieu de suivre de près l'impulsion donnée à la préparation militaire dans les patronages congréganistes au cours de ces dernières années<sup>196</sup> ». Le mouvement conscriptif est aussi utilisé par les républicains, au tournant des années 1900, comme un moyen de concurrencer l'influence des groupements catholiques, et la gymnastique sert de « messe républicaine<sup>197</sup> ». C'est notamment le cas dans la dimension scolaire. Les « petites A » et les sociétés de tir scolaire sont valorisées, dans l'esprit des pédagogues républicains – à l'image d'Édouard Petit –, comme des instruments de puissance militaire, mais aussi comme des leviers d'éducation républicaine et d'enracinement du régime, dans une perspective anticléricale. Les documents émanant des différentes administrations (inspection académique, services préfectoraux) soulignent régulièrement cet aspect. À Caluire (Rhône), un dirigeant préparatiste fait valoir en juillet 1914 à la préfecture que :

*« L'amicale laïque de Caluire a été dans l'obligation, lors de ses débuts, de faire de gros sacrifices pécuniaires afin de pouvoir rivaliser avec succès contre la société de gymnastique réactionnaire et cléricale de la localité "la Jeanne d'Arc" dont les efforts tendent à accaparer la jeunesse [...] »*

*Les membres du conseil d'administration de l'amicale laïque sportive jouissent d'une bonne réputation et professent des opinions républicaines qu'ils s'efforcent d'assurer à leurs adhérents »,*

Plusieurs conseillers municipaux radicaux sont effectivement inscrits comme membres honoraires<sup>198</sup>. Dans un département comme l'Ardèche, où la droite catholique est très influente, c'est un enjeu qui apparaît de manière particulièrement nette. Dans le village de Prades, l'association amicale des anciens élèves de l'école laïque affiche ce but explicitement. Il s'agit de poursuivre « le perfectionnement de l'éducation de ses membres, la préparation militaire et surtout d'empêcher les jeunes gens de fréquenter les patronages fondés par les réactionnaires<sup>199</sup> ». En 1911, la société post-scolaire de tir de Saint-Étienne-de-Lugdarès, qui attire les jeunes hommes du canton entier, est selon les services préfectoraux « composée d'élèves et d'anciens élèves des écoles publiques rends d'appréciables services, non seulement dans la commune, mais dans le canton de Saint-Étienne-de-Lugdarès, dont la population est, en majorité, hostile à l'enseignement laïque ». La société est ainsi destinée à

---

<sup>195</sup> Jacqueline LALOUETTE, *La république anticléricale : XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2002.

<sup>196</sup> A. CHERON, *La Préparation militaire...*, op. cit., p. 23.

<sup>197</sup> Pierre CHAMBAT, « Les muscles de Marianne », in Alain EHRENBURG (éd.), *Aimez-vous les stades ? Les origines des politiques sportives en France 1870-1930*, Paris, Recherches, 1980, p.

<sup>198</sup> A.D.R. 4M 545, « Associations de préparation militaire (1902-1950) ».

<sup>199</sup> Courrier du sous-préfet de Largentière au préfet de l'Ardèche, juin 1911. A.D.A. 4M 227, « Associations déclarées avant le 1er juillet 1901 (1901-1915) ».

« détourner des associations diverses patronnées par les ennemis de nos institutions<sup>200</sup> ». Sur le modèle de la pastorale chrétienne, cette politique s'apparente à une véritable technique d'édification républicaine, pour contrer l'influence cléricale et inculquer du même coup une morale citoyenne, faite de devoir militaire, de discipline, d'hygiène et de travail.

Ces rivalités sont renouvelées après la Grande Guerre, malgré l'Union sacrée. À Fresnes, près de Valenciennes, l'abbé Dusquesne, directeur de « l'Étoile Sportive » est poursuivi en justice et condamné à un franc d'amende, tout comme le président et 18 jeunes sociétaires, pour avoir bravé un arrêté municipal interdisant la musique sur la voie publique pour la Toussaint. Les contrevenants se sont rendus tambour battant, en cortège, jusqu'au cimetière, comme la société avait l'habitude de le faire chaque année. Les poursuites administratives ont été efficaces, car le sous-préfet note en 1925 que depuis la société ne s'est plus fait remarquer. Le président et l'abbé ont quitté la société, tandis que c'est le curé de la localité qui en a repris la direction<sup>201</sup>. Dans le même ordre d'idées, le commissaire de spécial de Bordeaux rapporte en 1924 au préfet que :

*« Des républicains ou des parents se disant tels, laissent leurs enfants embrigadés dans ces patronages. Ceci provient de ce que ceux-ci ont des caisses largement alimentées par les catholiques et les réactionnaires : les enfants ont leur costume donné gratuitement, ils participent sans aucun débours à toutes les sorties soit de concours soit de promenades diverses, et lorsqu'ils sont en âge de travailler on leur procure un emploi<sup>202</sup> ».*

Cette surveillance accrue des mouvements catholiques est particulièrement marquée lors des périodes où les radicaux sont au pouvoir. Durant le Cartel des gauches en 1924, une circulaire fait un rappel à l'ordre au sujet de la neutralité exigée par l'agrément, depuis 1908, alors que de nombreux patronages ont été agréés durant et immédiatement après la guerre.

*« Pour conserver à ces sociétés un caractère indispensable l'absolu loyalisme envers nos institutions, il importe qu'elles soient constituées par des citoyens résolus à ne pas les laisser dégénérer en instruments d'une politique d'opposition à la République. [...] Un certain nombre d'exemples permettent de penser que l'Administration préfectorale n'a pas encore saisi dans tous les départements le double devoir patriotique et républicain, qui lui commande à cet égard une action prompte et persistante<sup>203</sup>. »*

Cette fermeté affichée ne se concrétise néanmoins pas vraiment dans les faits, et les patronages ne perdent par leur agrément. De la même manière, au moment du troisième gouvernement Herriot, en 1932, une circulaire émanant du cabinet du sous-secrétaire d'État de l'Éducation physique, Philippe Marcombes, affirme qu'un « certain nombre de sociétés

---

<sup>200</sup> A.D.A. 4M 228, « Associations déclarées avant le 1er juillet 1901 (1901-1915) ».

<sup>201</sup> Courrier du sous-préfet de Valenciennes au préfet, daté du 16 janvier 1925. A.D.N. M 149/62, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Le Douliou-Gommegnies ».

<sup>202</sup> Rapport daté du 20 novembre 1924. A.D.G. 1R 90, « Préparation militaire : généralités. ».

<sup>203</sup> *Bulletin Officiel du ministère de l'Intérieur*, n.10, octobre 1924, pp. 302-303.

d'éducation physique, de sports ou de préparation militaire, agréées par mon département, s'écartent des règles de neutralité politique et confessionnelle, dont l'acceptation est la condition nécessaire de leur agrément ». Il demande en conséquence aux préfets de « vouloir bien veiller dans votre département au respect de la règle de la neutralité de la part de toutes les sociétés agréées et de me signaler immédiatement les manquements qui viendraient à se produire<sup>204</sup> », sans que ce volontarisme ne soit véritablement suivi d'effets.

### 3. *Un apaisement en apparence ?*

Malgré ces tentatives renouvelées d'endiguement des mouvements catholiques par les radicaux, la compétition entre groupes catholiques et laïcs semble largement s'apaiser et passer au second plan, alors que c'était l'un des véritables moteurs de la diffusion de l'associationnisme préparatiste avant la Grande Guerre. Dans le Nord, en 1921, un conseiller de préfecture établit un rapport sur la société Saint-Georges de Merville, qui a prospéré avant-guerre grâce à la fortune de « tous les dirigeants du parti réactionnaire ». Ces mécènes « la dotèrent d'un local spacieux et bien aménagé, de costumes et de subsides ». Selon le rapport, cette société a été un outil d'influence électorale efficace grâce à ses « 200 jeunes gens, bien habillés, bien encadrés, se présentant dans les fêtes et les défilés avec beaucoup de correction et d'apparat, c'est une justice à leur rendre ». Néanmoins la situation semble bien changée : avant le conflit, « la jeunesse était coupée en deux : d'un côté les laïcs, de l'autre côté les catholiques. Et il fallait bien prendre garde, pour éviter des incidents et des bagarres à ne pas laisser les sociétés des deux camps sortir en tenue le même jour ». Depuis la guerre au contraire, il semble y avoir, selon le rapport, « un esprit de détente et de concorde ». « Devant les ruines accumulées dans notre malheureux pays, toutes les inimitiés se sont fondues en un faisceau de bonnes volontés voulant par-dessus tout, la reconstitution de la cité<sup>205</sup> ». De la même manière, le sous-préfet d'Hazebrouck, pourtant très actif dans la lutte contre les mouvements catholiques avant-guerre, fait un constat similaire en 1922 :

*« La guerre a passé et semble avoir fait disparaître ces inimitiés locales qui divisaient les jeunes gens en deux camps : d'un côté, ceux faisant partie des groupements laïques ; de l'autre, ceux faisant partie des organisations ayant non seulement le titre, mais aussi les tendances confessionnelles<sup>206</sup> ».*

Au moment de la tentative de reprise en main de 1924, le sous-préfet de Douai recommande la prudence et le statut quo, même si de nombreux patronages qui ont reçu l'agrément ne respectent pas la neutralité réglementaire : selon lui la « radiation provoquerait un certain mécontentement et même une vive agitation qu'il me paraît prudent d'éviter, surtout à

---

<sup>204</sup> Circulaire du 3 décembre 1932. Exemplaire consulté aux A.D.L. 4M 304, « Sociétés de tir et de gymnastique : instructions, circulaires, listes des sociétés agréées, prêt d'armes, délivrance de cartouches à titre gratuit, récompenses. (1880-1933) ».

<sup>205</sup> A.D.N. M 149/65, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Mecquignies-Roncq ».

<sup>206</sup> A.D.N. M 149/63, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Gondcourt-Lesquin ».

l'approche des élections municipales<sup>207</sup> ». Au total, très peu de patronages semblent perdre l'agrément suite à cette révision de 1924, les quelques 1 500 révocations visant surtout des sociétés inactives, notamment parce qu'elles ont été dissoutes lors de la guerre.

En 1938, l'agrément d'une société catholique à Anglade (Gironde), en concurrence avec une société laïque, fait l'objet d'une réclamation émanant du président de la fédération radicale et radicale-socialiste à Bordeaux. Le rapport du sous-préfet souligne que :

*« [Il] est évident que l'un et l'autre reçoivent, chacun de son côté, une impulsion différente inspirée de considérations qui en font deux sociétés rivales non pas seulement du point de vue sportif, ce qui ne serait en somme que profitable à l'éducation physique, mais aussi, et surtout, sur le terrain politique ».*

Il note néanmoins que « cette rivalité qui eut à plusieurs reprises au cours des années écoulées des manifestations excessives semble apaisée ou tout au moins en sommeil ». Il conclue qu'il serait selon lui « inopportun de soulever en ce moment-ci la question d'un retrait d'agrément<sup>208</sup> ». Selon Fabien Grøninger, en 1928, la FGSPF compte 1 500 sociétés agréées sur les 2 500 patronages affiliés<sup>209</sup>. Cette tolérance nouvelle de l'administration pour le mouvement catholique, malgré l'animosité toujours réelle de certains radicaux anticléricaux, peut s'expliquer par plusieurs éléments. D'abord, la grande majorité des dirigeants de la fédération appartiennent à une « droite conservatrice modérée », la tendance d'une droite « dure, antisémite, très élitiste et nourrie par un courant contre-révolutionnaire » n'étant que très minoritaire<sup>210</sup>. Le mouvement conscriptif catholique n'est dès lors plus perçu comme une menace pour le régime républicain, et la surveillance se déplace plutôt vers les groupes antiparlementaires et les Ligues, ou vers le mouvement communiste. De plus, les leaders de la droite usent de toute leur influence pour normaliser le mouvement catholique, à l'image de Louis Marin qui produit une large correspondance, dans les années 1920, pour que les patronages de sa circonscription reçoivent ou conservent l'agrément, notamment en ce qui concerne la fédération locale de gymnastique, « l'Union Drouot », puissante en Meurthe-et-Moselle<sup>211</sup>.

---

<sup>207</sup> Courrier confidentiel au préfet du Nord, 13 février 1925. A.D.N. M 149/59, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Généralités. Enquêtes de 1913, instructions, listes, affaires diverses. ».

<sup>208</sup> A.D.G. 1R113, « Sociétés lettre "A" ».

<sup>209</sup> F. GRØNINGER, *Sport, religion et nation...*, op. cit., p. 64.

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 285.

<sup>211</sup> A.N. 317AP/188, « Fonds Louis Marin ».

## C. Des innovations dans les techniques de contrôle

### 1. La « réclame » associative

L'association à destination de la jeunesse est donc une technique de contrôle, dans un cadre para-étatique, qui se développe en particulier au tournant du siècle. Dans le cas de la France, la concurrence entre laïcs et catholiques stimule l'extension de la technologie associative, qui se renouvelle sans cesse et s'améliore. Il s'agit en effet de grouper des jeunes hommes qui sont libres de s'inscrire – ou de ne pas s'inscrire – dans les sociétés, et qu'il faut donc attirer. Certains moyens de pression permettent d'exercer une influence sur ce choix, notamment dans le cadre de communautés locales (paroisse, usine, école). Mais somme toute, la latitude des potentielles recrues reste assez grande. C'est particulièrement le cas dans les années 1920 et 1930, lorsque les adolescents, mais surtout les jeunes adultes, acquièrent une plus grande indépendance. Julien Fuchs, à propos des organisations de jeunesse en Alsace concordataire dans l'entre-deux-guerres, note une « bascule progressive de la relation adulte-enfant ». La possibilité croissante de choisir d'adhérer ou non à ces groupes aboutit à l'élaboration de « projets éducatifs et idéologiques précis » pour « provoquer la sympathie des jeunes<sup>212</sup> ». Le plein air et l'exercice physique sont mis au service de finalités spirituelles ou militantes, avec des pratiques novatrices comme le basket, jugées attrayantes pour les adolescents. La compétition entre fédérations aboutit par exemple, dans le cas de l'Alsace, à une « concurrence interconfessionnelle » et à l'éclatement du scoutisme entre mouvements protestants et catholiques<sup>213</sup>. D'une manière générale, selon Rémi Fabre, les mouvements de jeunesse de l'entre-deux-guerres varient tous, selon des modalités différentes, autour de trois pôles : « l'éducation, la mission ou le militantisme au service d'une cause, enfin la convivialité ou l'esprit communautaire<sup>214</sup> ». Cette réflexion sur le perfectionnement de la technologie associative apparaît dès les débuts du mouvement préparatiste, puisqu'il s'agit, au fond, de convaincre de jeunes hommes d'allonger leur service militaire sur leur temps libre, dans le cadre d'un marché proto-associatif encore balbutiant mais déjà concurrentiel. Les contreparties concrètes sont donc essentielles pour attirer les adolescents : le brevet militaire, sous ses différentes formes, relève aussi d'une de ces techniques de gouvernement. Il s'agit d'une négociation entre l'État et les jeunes hommes.

Les fédérations et les associations développent leurs propres techniques. Dès 1894, les Touristes Lyonnais organisent une attrayante conférence sur la Tunisie, sous l'égide du professeur d'histoire du lycée, avec « projections lumineuses ». L'évènement réunit 1 500 personnes, et les dirigeants n'oublient évidemment pas de préciser que la société prépare

---

<sup>212</sup> J. FUCHS, « Les organisations de jeunesse en Alsace concordataire, 1918-1939. Pour une histoire des sociabilités », *art. cit.*, p. 60.

<sup>213</sup> Julien FUCHS, « Concurrences et ententes au sein des mouvements de jeunesse, le cas alsacien (1918-1960) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 119, 2013, p. 113-126.

<sup>214</sup> Rémi FABRE, « Les mouvements de jeunesse dans la France de l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement Social*, 168, 1994, p. 9-30.

justement un voyage dans ce pays<sup>215</sup>. En Ardèche, une société « Pro Patria » fonctionne dans le petit village de Saint-Cirgues-en-Montagne. L'inspecteur primaire note néanmoins en 1911 que la société, fondée par des « instituteurs pour lutter contre la “Jeunesse catholique” qui accaparait tous les jeunes gens », doit se doter d'un stand de tir, car selon lui la « gymnastique éducative, seule, est insuffisante à retenir les jeunes gens ». « La prospérité de l'association dépend de cette acquisition » et la subvention demandée au ministère dans ce courrier, via l'appui du préfet, lui semble nécessaire :

*« Dans l'espoir de pouvoir faire des tirs à longue portée [avec le prestigieux fusil Lebel], des jeunes gens des villages voisins de St Cirgues, notamment de la Palisse, se sont fait inscrire à la société “Pro Patria”. Vous savez combien il est difficile d'amener les montagnards à la République. Je crois que les associations, comme la société de préparation militaire et l'école publique de St Cirgues en montagne est la meilleure des propagandes<sup>216</sup>. »*

Ces réflexions constantes répondent au problème posé par le manque d'attraction des sociétés, puis par la volatilité de la présence des adhérents, dans un cadre associatif où le public n'est pas captif. Une société peut en effet décliner avec le départ au régiment d'une classe bien fournie, mais peut aussi disparaître à cause du désintérêt soudain d'une partie des sociétaires, qui fait souvent tache d'huile. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre aux sociétés préparatistes, et concerne la vie des associations en général. Les renseignements préfectoraux notent que « la Patrie » de Lyon, fondée en 1896 dans le troisième arrondissement de la ville, a un fonctionnement assez difficile en 1909 « par suite du désintéressement de plusieurs de ses membres », même si « la société la Patrie continue néanmoins à organiser des marches et des exercices de tir en attendant une nouvelle impulsion que le nouveau conseil d'administration est décidé à lui donner ». Le procès-verbal de dissolution est daté de juillet 1926, car « les tentatives faites depuis plus de trois années n'ayant pas donné de résultats ». Le matériel, principalement des agrès, est « déposé dans l'une des salles des combles de l'école municipale de la rue de l'Université, 71 à Lyon », tandis que le reliquat en caisse est distribué aux enfants les plus méritants des écoles municipales du septième arrondissement<sup>217</sup>. D'autres sociétés qui existent nominalement vivent faute de fréquentation régulière. L'agrément est refusé à la « Vigilante Fraternelle » de Lyon en 1910, sur l'avis du préfet, car « le fonctionnement de cette société laisse à désirer ». Selon le rapport, « elle compte à peine une douzaine de membres actifs qui ne suivent que très irrégulièrement les séances d'entraînement. Pendant le mois d'octobre dernier, une seule réunion a eu lieu et cinq sociétaires seulement étaient présents<sup>218</sup> ».

---

<sup>215</sup> Compte rendu de l'assemblée générale. A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

<sup>216</sup> A.D.A. 4M 238, « Sociétés de tir, d'instruction militaire et de gymnastique (1871-1932) ».

<sup>217</sup> A.D.R. 4M 544, « 1908-1947 ».

<sup>218</sup> *Ibid.*

## 2. *S'adapter à un public inconstant : entre renouvellement des pratiques et résistances des traditions*

Dans ce contexte, la question de l'adoption de la pratique des sports se pose rapidement. Dès avant la guerre, certains documents évoquent la concurrence des clubs sportifs en train d'émerger au-delà des traditionnels milieux de la jeunesse bourgeoise. Un dirigeant de la société de gymnastique, d'instruction militaire et de tir « l'Avant-garde » de Villefranche (Rhône) demande au préfet un prix pour un concours, en 1907. C'est selon lui « un encouragement précieux qui venant de vous a beaucoup plus de valeur et par ce fait excite nos jeunes gens à travaillé (sic) et de plus leur apprend tous les bienfaits que la gymnastique peut leur rendre ». En effet, constate-t-il, « aujourd'hui la jeunesse délaisse ce sport pour aller à d'autres moins pratiques, moins utiles aussi croyons-nous de notre devoir de nous l'attacher sérieusement en l'encourageant de notre mieux<sup>219</sup> ». Le mouvement s'amplifie dans l'entre-deux-guerres. Dès 1922,<sup>220</sup> dans les colonnes du *Soldat de demain*, un article regrette le dédain des jeunes pour le tir et constate l'intérêt croissant pour le sport, rappelant qu'un soldat doit savoir avant tout « tirer pour se défendre et surtout tirer pour tuer » :

*« À plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de signaler l'évolution très caractéristique qui, depuis la cessation des hostilités, se manifeste parmi les jeunes gens. Ces derniers sont actuellement attirés en masse vers les jeux de plein air, les courses, le football association ou le rugby et les sports athlétiques. [...] Or il est certains sports que les jeunes gens négligent presque entièrement, c'est la natation et le tir. [...] Actuellement, s'il est un sport particulièrement délaissé par les jeunes gens, c'est le tir à l'arme de guerre ; il semble qu'ils ont pour lui une certaine indifférence, presque du mépris<sup>221</sup>. »*

Le tir, véritablement sport national avant 1914, semble en effet passer de mode. La gymnastique est également ringardisée par l'émergence de championnats sportifs largement médiatisés. Albert Surier défend les vieux agrès dans les années 1920 en rejetant les nombreuses railleries dont ils font l'objet, la gymnastique étant qualifiée de « gymnastique de singe<sup>222</sup> », tandis que Desgrange se moque des défilés préparatistes des « ran plan plan » et des « zim boum boum<sup>223</sup> ». La question de l'abandon de la gymnastique se pose, mais c'est souvent la solution de l'adoption des pratiques sportives, en plus de la gymnastique, qui est retenue. Henri Diffre se désole par exemple en 1922 de l'amateurisme marron et du sport

---

<sup>219</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>220</sup> L'article signé « Louis V. » est probablement écrit par Louis Vuillemin, chef de bataillon en retraite, auteur d'un article « éducation physique et préparation militaire » en trois parties publiées en 1923 dans la *Revue d'Infanterie*, et d'un manuel réédité plusieurs dizaines de fois (Louis VUILLEMIN, *Manuel de préparation militaire élémentaire. 1er et 2e degrés : questionnaire-manuel d'éducation physique et de préparation au service militaire*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1932.40e édition en 1938).

<sup>221</sup> *Le Soldat...*, mai 1922.

<sup>222</sup> *Ibid.*, janvier 1925.

<sup>223</sup> Voir par exemple un article très violent : H. DESGRANGE, « A quand la fin du scandale ? », *art. cit.*

spectacle assimilé au « sang des gladiateurs ». Sa position, largement partagée dans les milieux préparatistes, est sans ambiguïté :

*« Mais, puisqu'il est avéré qu'il ne s'agit que d'une infime minorité, allons-nous perdre l'influence merveilleuse que le sport pourrait avoir sur les jeunes générations ? Ce serait une faute grave de notre part. Apôtres de la cause de l'éducation physique, il nous appartient de saisir toutes les occasions, non seulement de prêcher pour elle, mais encore d'utiliser à cette fin tout ce qui attire la jeunesse d'aujourd'hui. Le sport a évidemment une place de choix dans les préoccupations des jeunes gens et même des jeunes filles. Les potaches lisent tous l'Auto, ouvertement ou en cachette, et ils sont beaucoup plus ferrés sur le record de Carpentier que sur l'Anabase. Point n'est besoin de savoir si ceci est un bien ou un mal. Pour le moment, c'est un fait. En face des faits, il n'y a qu'une solution sage : en tirer parti à son profit<sup>224</sup>. »*

Une autre solution adoptée, dans cette réflexion technique sur l'optimisation de la « réclame » des associations préparatistes, est le large abandon du décorum militaire. Les bataillons scolaires sont souvent évoqués comme un contre-modèle pédagogique. La volonté de s'en démarquer devient un véritable lieu commun dans la littérature préparatiste. Ce n'est pas une nouveauté, puisque dès 1881, Daniel Mérillon de l'USTF se défend, lors d'un discours, de vouloir « jouer aux soldats, ainsi qu'on nous l'a reproché, car nous sommes convaincus que rien ne vaut le régiment et l'exemple des officiers pour faire des soldats aguerris », appelant les pouvoirs publics à s'investir plus directement dans le mouvement préparatiste<sup>225</sup>. Mais cette idée devient véritablement omniprésente dans l'entre-deux-guerres. Bonvalot, commandant l'école de Joinville, fait un rapport sur le concours de Tuileries de l'Union Chéron en 1921, en tant que président du jury des épreuves. Il se félicite :

*« En général, les sociétés paraissent avoir définitivement renoncé aux uniformes quasi-militaires, aux galons fantaisistes, au port du fusil, aux séances de maniement d'armes et d'exercices à rangs serrés, qui figuraient jadis au premier plan de leur préoccupation pour s'orienter vers la pratique de l'éducation physique et des sports, base rationnelle de la préparation au service militaire. »*

Il note néanmoins que les instructeurs semblent mal formés et que beaucoup d'améliorations doivent encore être apportées dans ce sens, notant parce qu'il est « toujours ardu de remonter un courant d'opinions entretenu par une tradition fortement ancrée, et une réforme prend facilement figure d'utopie aux yeux des gens dont elle trouble les habitudes<sup>226</sup> ». Albert Surier lui-même recommande d'accentuer les pratiques d'éducation physique dans le mouvement préparatiste :

---

<sup>224</sup> *Le Soldat...*, janvier 1925.

<sup>225</sup> A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

<sup>226</sup> *Le Soldat...*, septembre 1921.

*« Et puis gardons-nous d’effrayer par un appareil militaire intempestif ; songeons que le foule est peu apte à disséquer les sentiments et les idées et qu’elle aurait vite fait de nous accuser de méditer de nouvelles et sanglantes aventures. La guerre ! ... Elle est trop près ; les douleurs sont encore trop cuisantes. Rien que son spectre épouvante les hommes et réveille les terreurs d’hier. N’effrayons pas<sup>227</sup>. »*

C’est ainsi que l’Union Chéron change de nom : l’Union des Sociétés de Préparation Militaire de France (USPMF) devient rapidement l’Union des Sociétés d’Éducation Physique et de Préparation au Service Militaire (USEPPSM), dès 1918, notamment pour faire face à l’accusation de militarisme. Lors d’une assemblée générale de la fédération en 1934, un délégué propose même, sans succès, de supprimer directement l’allusion à la préparation militaire<sup>228</sup>. Toute l’histoire du sport au XX<sup>e</sup> siècle peut donc être replacée dans ce contexte de concurrence associative. C’est un facteur important d’évolution des pratiques, entre abandon de certaines activités, changements de règles, ou adoption de formes innovantes. Ces réflexions ne concernent en effet pas que les préparatistes de l’Union Chéron. Comme dans un miroir, les catholiques se posent les mêmes questions. Fabien Grœninger a montré comment les dirigeants de la FGSPF sont en plein doute dès la fin des années 1920. « Dans les années 1930, après une décennie de commémoration, une réflexion s’engage sur la signification à donner au patriotisme de la fédération sportive catholique », alors que le modèle éducatif proposé par les groupes de l’Action catholique semble plus adapté dans une perspective d’édification religieuse<sup>229</sup>. La militarisation est aussi critiquée, et des débats s’engagent au sein des sociétés, comme au patronage « La Persévérante » de Romans (Drôme), où la question de l’adoption des sports, évoquée en 1935 durant l’assemblée générale, braque la génération des anciens gymnastes<sup>230</sup>.

La popularisation du scoutisme peut aussi être replacée dans cette perspective. Il s’agit également, à l’origine, d’une technique d’éducation des adolescents. Dans la conception de Baden-Powell, l’objectif est explicitement militaire, même si l’armée ne s’y intéresse que peu en France<sup>231</sup>, et pour cause : les sociétés de préparation militaire jouent déjà un rôle similaire avec un certain succès. Or le mouvement prend de l’ampleur dans l’entre-deux-guerres, sous différentes déclinaisons, jusqu’à atteindre de l’ordre de 100 000 à 150 000 scouts en 1939<sup>232</sup>. Une large production a entrepris l’histoire du scoutisme, comme le prouve le riche panorama proposé par Jean-Jacques Gauthé<sup>233</sup>. Un ouvrage collectif envisage le lien entre le scoutisme

---

<sup>227</sup> *Le Soldat...*, novembre 1921.

<sup>228</sup> *Ibid.*, mars 1934.

<sup>229</sup> F. GRÖNINGER, *Sport, religion et nation...*, *op. cit.*, p. 129.

<sup>230</sup> A.D.D. 174J4, « Procès-verbaux CA 1919-1922 et 1927-1942 ».

<sup>231</sup> Daniel DENIS, « Une pédagogie du simulacre : l’invention du scoutisme (1900-1912) », *Agora débats/jeunesses*, 11-1, 1998, p. 7-18.

<sup>232</sup> R. FABRE, « Les mouvements de jeunesse dans la France de l’entre-deux-guerres », *art. cit.*

<sup>233</sup> Jean-Jacques GAUTHE, *Le scoutisme en France : inventaire de la bibliographie et des sources*, Montpellier, Centre régional d’histoire des mentalités, Université Paul-Valéry, 1997.

et la guerre<sup>234</sup>, tandis que les questions de genre et d'histoire des femmes sont abordées plus précisément dans la thèse de Takako Tobita<sup>235</sup>. Une étude plus territorialisée, comme le travail de Julien Fuchs sur le scoutisme alsacien, permet au contraire de considérer l'évolution du mouvement par rapport à son environnement local<sup>236</sup>. Le scoutisme continue donc d'intéresser les historiens. Ces travaux s'appuient souvent sur la volonté du mouvement scout lui-même de faire un retour sur son passé<sup>237</sup>. Néanmoins, le scoutisme relève largement de la périphérie préparatiste, sans que cet aspect soit toujours bien pris en compte en tant que tel dans l'historiographie. Il s'agit en effet d'une technologie pédagogique innovante, pensée comme attrayante, avec un arrière-fond éducatif, à la fois confessionnel et militaire.

D. L'appropriation de ces techniques par les mouvements de jeunesse dans l'entre-deux-guerres

### 1. *Un héritage ? L'apogée des mouvements de jeunesse*

Dans l'entre-deux-guerres, les mouvements de jeunesse émergent autour des partis politiques et s'intéressent aux activités physiques. Le sport en particulier est utilisé comme technique de politisation, en s'inspirant des mouvements de masse existant avant-guerre, à l'image de l'USGF. En parallèle, certains clubs sportifs « autonomes » sont les lieux « d'une politisation informelle, par la dissémination de certaines valeurs, par la contribution au renforcement des identités collectives, par l'entretien de la légitimité de certains acteurs publics », ce qui représente, en somme, les deux figures associées d'une « politisation du sport » ou d'une « politisation par le sport<sup>238</sup> ». Le mouvement catholique, notamment par le biais de la FGSPF, a été précurseur dans ce domaine. Mais dès avant 1914, on trouve quelques traces de la gauche socialiste dans le mouvement préparatiste, en lien notamment avec la tentation boulangiste. À Tarare en 1894, un conflit éclate au sein de la société de gymnastique l'Union Tararienne, fondée en 1886. La société cotise à l'Union patriotique en 1896. Cette ligne nationaliste ne convient visiblement pas à tous les membres : selon le président, dans un courrier au préfet,

*« Six des plus indisciplinés et des plus connus par leurs idées antipatriotiques [socialistes] furent radiés par le bureau : cette mesure ne leur convint pas, ils se révoltèrent encore au point d'entraîner toute la société à faire une sortie de nuit du 25 au 26 août : il fallut l'intervention de*

---

<sup>234</sup> Arnaud BAUBEROT et Nathalie DUVAL (éd.), *Le scoutisme entre guerre et paix au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006.

<sup>235</sup> T. TOBITA, *La Fédération française des Éclaireurs (FFE)...*, *op. cit.*

<sup>236</sup> Julien FUCHS, *Toujours prêts ! : scoutismes et mouvements de jeunesse en Alsace, 1918-1970*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2007.

<sup>237</sup> Voir le travail édité par une fédération elle-même : Charles-Edouard HARANG, *L'aventure par nature. 100 ans des Scouts et des Guides de France*, Presses d'Île-de-France, 2021.

<sup>238</sup> Marion FONTAINE, « Sport, sociabilités et politisation », *Cahiers Jaurès*, 1, 2016, p. 63-76.

*monsieur le commissaire de police, pour faire rendre aux six radiés les effets appartenant à la société. »*

Une nouvelle société concurrente, « l'Avant-garde », est fondée, avec « l'appui du maire et d'un adjoint socialiste », qui cherche à récupérer le matériel de l'Union. Le président souligne la faible moralité de ces jeunes hommes dissidents, en soulignant au contraire « [qu'il n'est] qu'un modeste républicain aimant la république et la France ainsi que le gouvernement existant<sup>239</sup> ». À Roanne (Loire), autre localité où sont présents de nombreux ouvriers, des « révolutionnaires » tentent de noyauter la société de gymnastique « les enfants de la Loire ». En 1895, le président d'honneur adresse un courrier courroucé au préfet, demandant la dissolution du groupe, évoquant des « anarchistes » « antipatriotes », qui « s'y livrent ouvertement à une propagande des plus actives en faveur de leurs idées qu'ils sont arrivés à ce point à transformer l'esprit de la société, qu'un certain nombre de gymnastes ont crû de leur dignité de l'abandonner ». Il accuse ces jeunes hommes de vouloir s'emparer des ressources de la société<sup>240</sup>.

Mais ces initiatives isolées, qui s'inscrivent dans des contextes locaux particuliers, deviennent plus structurés au début du nouveau siècle. C'est d'abord le sport ouvrier qui apparaît au tournant des années 1910, sans grand succès, avec la fondation en 1908 de la Fédération sportive et athlétique socialiste, qui ne compte que quelques milliers de membres<sup>241</sup>. Les socialistes ne s'investissent guère dans le mouvement conscriptif ni dans les groupes d'éducation physique. Au contraire, dans l'entre-deux-guerres, les activités physiques sont largement promues au sein des mouvements de jeunesse qui prennent de l'importance. Christian Delporte a montré que les Jeunesses socialistes comptent plus de 55 000 membres à la fin des années 1930, en proposant notamment des activités distrayantes<sup>242</sup>. Elles sont en concurrence avec les Jeunesses laïques et républicaines<sup>243</sup>, les Jeunesses Communistes, mais surtout avec les 100 000 membres, au minimum, de l'Action catholique (ACJF). Dans les années 1930, les mouvements à destination de la jeunesse sont très nombreux, dessinant un « paysage d'une extrême diversité, avec tout un dégradé » quant au rapport à la politique<sup>244</sup>, mais également avec différences notables quant aux activités et au type d'encadrement proposé. La Jeunesse communiste par exemple, « opte pour une certaine dépolitisation de son discours pour toucher de nouveaux milieux sociaux » et dépasse les 100 000 adhérents durant

---

<sup>239</sup> D'après le président, dans un courrier au préfet pour lui demander de refuser l'autorisation administrative à la nouvelle société, daté du 27 septembre 1894. A.D.R. 4M 540, « Associations (1880-1920) ».

<sup>240</sup> Courrier daté de juin 1895. A.D.L. 4 M 306, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Roanne, 1880-1939 ».

<sup>241</sup> André GOUNOT, *Les mouvements sportifs ouvriers en Europe (1893-1939) : dimensions transnationales et déclinaisons locales*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll. « Sciences de l'histoire », 2016.

<sup>242</sup> Christian DELPORTE, « Les Jeunesses socialistes dans l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement social*, 157, octobre 1991, p. 33.

<sup>243</sup> Cédric MELETTA, *La fédération des Jeunesses laïques et républicaines : un apprentissage politique et civique dans la France de l'entre-deux-guerres (1924-1939)*, Thèse de doctorat, Paris 10, 2005.

<sup>244</sup> Gilles LE BEGUEC, « Partis politiques et groupements de jeunesse », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 4, 2008, p. 1-13.

le Front Populaire, en développant notamment les évènements festifs, le sport ou les activités artistiques<sup>245</sup>. L'UFOLEP développe aussi l'usage du sport, dans une perspective d'éducation républicaine et laïque et d'encadrement de la jeunesse, y compris par les activités liées à la préparation militaire. Les sociétés de gymnastique sont aussi un enjeu pour la Droite. Les Ligues comme les Croix-de-Feu ou les Jeunesses Patriotes, issues de la Ligue des Patriotes, proposent des activités physiques encadrées aux jeunes militants, même si les effectifs restent réduits à quelques milliers de membres au maximum<sup>246</sup>. Mais l'apparition du Parti populaire français de Jacques Doriot semble à cet égard symptomatique. L'Union Populaire de la Jeunesse Française (UPJF) est créée rapidement et regroupe de l'ordre de 35 000 jeunes doriotistes à la fin 1937, avec le slogan « Action – Éducation – Distraction ». Le groupe organise des bals, des jeux, des pratiques artistiques, mais aussi du sport (notamment via la création de l'Union Sportive de la Jeunesse Française)<sup>247</sup>.

## 2. *Un renouvellement de la surveillance administrative*

Ce sont surtout les adversaires du parlementarisme qui font l'objet de la surveillance administrative dans l'entre-deux-guerres, alors que c'est la concurrence entre groupes catholiques et républicains qui structurait le marché des loisirs juvéniles dans le cadre associatif avant 1914. Les tentatives d'influence communistes sont ainsi particulièrement surveillées, surtout dans les régions où le parti a une certaine influence. À Cenon (Gironde), les renseignements préfectoraux mentionnent en 1927 que les tendances de l'Amicale cénonnaise sont « très nettement républicaines », « malgré la venue parmi les membres la composant, d'éléments de l'ancien patronage cénonnais, et les essais de noyautage du parti communiste de Cenon<sup>248</sup> ». En 1924, la société de gymnastique « l'Avenir Hellemois », fondée en 1892 dans le Nord, abandonne la préparation militaire puisque sept de ses dirigeants sont communistes en 1924<sup>249</sup>. Les évolutions sont parfois curieuses : selon le capitaine du service départemental d'éducation physique, « la Revanche » de Caudry est marquée en 1927 par des « tendances extrémistes » et « aurait déjà défilé en ville avec le drapeau rouge ». La société aurait envisagé de changer d'affiliation, pour passer de l'USGF vers la Fédération ouvrière du Travail. En 1929, une lettre anonyme indignée raconte des manifestations antimilitaristes (notamment une veuve de guerre qui chante l'internationale et fait lever les crosses des soldats), sur fond de rivalité entre municipalité SFIO et gymnastes

---

<sup>245</sup> Cécile SANCHEZ, « Pour conquérir les jeunes, faut-il faire moins de politique ? La jeunesse communiste sous le Front populaire », *Histoire@Politique*, n° 4-1, 2008.

<sup>246</sup> Même si LES Croix-de-Feu ne créent pas, à proprement parler, de mouvement de jeunesse spécifique. Jean VAVASSEUR-DESPERRIERS, « Jeunesse et mouvements de droite durant l'entre-deux-guerres », *Histoire@Politique*, n° 4-1, 2008.

<sup>247</sup> Antoine GODET, « “Les jeunes avec Doriot !” : étude d'une jeunesse fasciste française », *Siècles. Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »*, 47, 2019.

<sup>248</sup> A.D.G. 1R 115, « Sociétés lettre “C” ».

<sup>249</sup> A.D.N. M 149/63, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Gondecourt-Lesquin ».

communistes<sup>250</sup>. À Louvroil, une scission scinde en deux la société de gymnastique l'Étoile en 1920. Avec l'élection d'une municipalité socialiste, une nouvelle société, « l'Espérance », voit le jour, avec un bureau composé de militants qui encadrent une trentaine de gymnastes. Ils abandonnent la préparation militaire. Mais selon le rapport établi par le commissaire, les jeunes attirés par le brevet rejoignent l'ancienne société<sup>251</sup>.

Les sociétés préparatistes deviennent ainsi des objets de luttes politiques et cristallisent certaines tensions. En 1925, une affaire de vol de cartouches par des communistes au sein de la société de préparation militaire « la Renaissance » de Marcq-en-Barœul remonte jusqu'aux oreilles du préfet par l'intermédiaire de la presse de droite locale. Il s'agissait en réalité, après enquête, d'un différend entre les sociétaires et le dirigeant du bar qui servait de siège au groupe, qui avait simplement demandé le déménagement des armes<sup>252</sup>. « L'Ouvrière » de Raismes est l'objet, en 1923, d'un long rapport du commissaire spécial adjoint. Fondée au lendemain de la guerre, il s'agit d'une société de gymnastique et de préparation militaire qui participe à des « exhibitions », « faites au cours des fêtes locales et socialistes ». Le fonctionnement de la société a selon lui été perturbé par le congrès de Tours :

*« Des dirigeants accordèrent leur confiance au parti communiste et tentèrent, par des moyens obliques, de placer l'Ouvrière, sous l'égide de ce parti. Les autres dirigeants, le maire en tête, résistèrent vigoureusement et victorieusement, et tout reste en l'état. »*

Le moniteur devient lui aussi militant communiste, et provoque un incident en 1923 en déclarant « qu'il ne portait que l'insigne du parti communiste », ce qui entraîne le départ des jeunes socialistes de la société. Le groupe se retrouve ainsi en état de quasi-sommeil, même si la section de préparation militaire continue à fonctionner, ce qui oblige le moniteur à démissionner. Le rapport est confiant sur la survie de la société grâce à sa « reconstitution avec un comité directeur composé exclusivement de socialistes à tendances calmes et modérées », et recommande de ne pas retirer l'agrément<sup>253</sup>. À Charlieu, dans la Loire, la société de gymnastique cristallise les oppositions politiques locales. En 1927, en prévision d'un concours de gymnastique, un billet anonyme signé « un groupe d'honnêtes républicains » se scandalise de ce qui n'est selon eux « qu'une manifestation politique et fasciste » et demande au préfet de « prendre des mesures de précaution car à la première provocation de la part des façistes (sic) il pourrait se produire des conséquences regrettables ». Le sous-préfet de Roanne établit un rapport en juin 1927 qui fait allusion à ce concours de gymnastes catholique, qui est utilisé comme prétexte par des ouvriers en grève pour « tenter d'exciter à nouveau les esprits car ils redoutent le calme de ces derniers jours, alors surtout qu'une

---

<sup>250</sup> A.D.N. M 149/61, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Bousies-Douai ».

<sup>251</sup> A.D.N. M 149/64, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Leval-Maubeuge ».

<sup>252</sup> *Ibid.*

<sup>253</sup> A.D.N. M 149/66, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Roost-Warendin-Trith-Saint-Léger ».

diminution de salaires est probable à dater du 6 juillet dans les usines non touchées par la grève<sup>254</sup> ».

### III. Entre « les mailles du pouvoir » : une jeunesse indocile

#### A. Indiscipline et transgressions : des tentatives de contrôle toujours avortées

La diffusion de la forme associative ne doit pourtant pas masquer les limites de cette technique de contrôle, qui ne concerne finalement qu'une minorité de la population. L'intérêt principal de *La volonté de savoir* est de proposer un cadre théorique permettant tout à la fois d'interpréter l'émergence des associations de contrôle des loisirs juvéniles, en même temps que leur insuccès perpétuel. Écrire l'histoire des loisirs au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, en particulier en ce qui concerne les activités physiques et sportives, revient en effet à étudier la rationalisation de l'éducation et l'institutionnalisation de l'encadrement de la jeunesse. Le mouvement préparatiste n'est qu'une des figures, marquante par son aspect disciplinaire et militarisé, d'un vaste mouvement qui se déploie plus largement dans d'autres domaines des sociabilités, du divertissement et des loisirs<sup>255</sup>. Il existe ainsi, par exemple, près de 10 000 fanfares et orphéons en France en 1914<sup>256</sup>. Mais dans le même temps, cette expansion ne doit pas masquer les limites de cette tentative d'institutionnaliser voire d'étatiser les loisirs, par exemple via les œuvres post-scolaires, notamment pour les travailleurs. C'est aussi l'échec de la volonté de la bourgeoisie de contrôler les masses, au niveau national et au niveau local, comme le montre les effectifs modestes des associations préparatistes, relativement à la population juvénile totale, sans même prendre en compte les filles, largement laissées de côté. Aussi, malgré les « bouillonnements du réformisme » propices « à la formulation publique du problème des loisirs<sup>257</sup> », les « mailles du pouvoir<sup>258</sup> » semblent avoir été assez larges pour que les jeunes aient pu majoritairement rester libres de leurs loisirs, d'une part à cause de fortes concurrences (entre catholiques, républicains, socialistes, et fédérations sportives) qui structurent un marché des loisirs laissant une certaine marge de manœuvre, et d'autre part grâce à la liberté des jeunes eux-mêmes, qui ont le choix de n'adhérer à aucune association, ou, contraints, de ne faire qu'acte de présence. On pense alors au « je-m'en-fichisme » des « combinards et des nihilistes » décrits par Richard Hoggart. Les associations apparaissent en effet comme des lieux dans lesquels les classes populaires exploitent les marges de manœuvre

---

<sup>254</sup> A.D.L. 4 M 400, « Autres manifestations sportives (gymnastique, athlétisme, tir, boules, épreuves nautiques, football, rugby, boxe, courses d'ânes) : arrêtés d'autorisation, organisation, affiches (1901-1936) ».

<sup>255</sup> Sur la musique par exemple, qu'on peut également considérer, pour partie, comme des technologies de contrôle juvénile, voir : Philippe GUMFLOWICZ, *Les travaux d'Orphée. Deux siècles de pratique musicale amateur en France, 1820-2000 : harmonies, chorales, fanfares*, Paris, Aubier, 2001 ; Jann PASLER, *La République, la musique et le citoyen, 1871-1914*, traduit par Johan-Frédéric HEL-GUEDJ, Paris, Gallimard, 2015.

<sup>256</sup> P. GERBOD, « L'institution orphéonique en France du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*

<sup>257</sup> C. GRANGER, « Les loisirs dans la République », *art. cit.*

<sup>258</sup> M. FOUCAULT, « Les mailles du pouvoir »..., *op. cit.*

qu'ils conservent, y compris dans une position de dominées au sein d'institution disciplinaires ou de contrôle<sup>259</sup>. Le mouvement préparatiste est ainsi le lieu de l'indiscipline, de la violence et de la transgression des jeunes, tout aussi bien qu'un lieu d'édification morale, malgré le discours lénifiant des dirigeants reproduit dans la littérature préparatiste. Non pas que l'indiscipline ou la violence soient des traits naturels à la jeunesse ; c'est bien plutôt l'expression de l'*agency* conservée par une population juvénile particulièrement ciblée par de multiples tentatives de contrôle au tournant du XX<sup>e</sup> siècle<sup>260</sup>.

Malgré tout, cette histoire des espaces entre les « mailles du pouvoir » reste difficile à écrire. Comme le rappelait Maurice Crubellier, « bien peu d'enfants ont exprimé dans l'instant comment ils avaient traversé et supporté l'épreuve de leur éducation. Rares sont les jeunes qui l'ont fait, et c'étaient des individus exceptionnels. Ce sont toujours des adultes qui nous parlent de la petite enfance, la leur ou celle d'autrui. » Selon lui, « il faut que l'historien se résigne<sup>261</sup> ». Il faut en effet souvent se contenter, pour le monde associatif, d'une lecture en négatif. La littérature préparatiste est logiquement peu loquace sur les réalités de l'indiscipline, tandis que la voix des jeunes n'est accessible que lorsqu'un incident est assez grave pour qu'il laisse des traces. L'attention portée à la discipline dans les règlements montre bien que le bon ordre ne va pas de soi, et qu'il faut prévoir un arsenal coercitif, dont on devine, çà et là, qu'il n'est jamais tout à fait efficace. Lors d'un concours en 1886, à Romans, dans la Drôme, le « commandant » de la société les « Touristes Lyonnais » déclare que les cours de gymnastique et d'escrime « sont au-dessus de tout éloges », que le cours militaire est en net progrès, ce qui vaut aux jeunes hommes les compliments du dirigeant : « vous donnez l'exemple du patriotisme et de la discipline », assure-t-il. En revanche, « la fanfare seule laisse à désirer sous le rapport de la discipline, mais j'y tiendrai la main et je veux qu'avant peu elle arrive à la hauteur des autres sections<sup>262</sup> ». Le message est assez clair, autant sur le manque d'ordre des jeunes musiciens que sur la volonté de les encadrer d'une main de fer. En 1894, la société de gymnastique « la Joyeuse » de Régny (Loire) modifie ses statuts. Ces documents stéréotypés sont généralement peu instructifs, parce que des modèles prêts à l'emploi sont souvent mis à disposition par les fédérations. Ici au contraire, la comparaison des deux versions montre l'évolution des préoccupations des dirigeants au contact des gymnastes. Les buts sont toujours les mêmes, « développer les forces du corps », « préparer en vue du service militaire des hommes solides pour l'armée française », « entretenir des relations amicales

---

<sup>259</sup> Le cynisme apparaît ainsi comme « une manière efficace de se protéger du monde des autres », montrée par exemple par l'expression « je ne marche pas ». Richard HOGGART, *La culture du pauvre : étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, traduit par Jean-Claude GARCIA et traduit par Françoise GARCIA, Paris, Éd. de Minuit, 1970, p. 327-335.

<sup>260</sup> L'idée d'*agency* des classes populaires, qu'on peut traduire par agentivité ou capacité d'action, a notamment été développée par l'historien britannique Edward P. Thompson. Voir notamment la présentation théorique de cette notion, replacée dans son parcours d'historien et dans son œuvre : Jean Boutier et Arundhati Virmani, dans : E. P. THOMPSON, *Les usages de la coutume traditions et résistances populaires en Angleterre, XVIIe-XIXe siècle*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, 2015.

<sup>261</sup> M. CRUBELLIER, *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950...*, op. cit., p. 15.

<sup>262</sup> A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

entre les jeunes gens de la ville ». En revanche, pour l'article mentionnant que « les séances de gymnastique, sont fixées aux mardis, jeudis samedis de chaque semaine », le nouveau texte indique que « les répétitions auront lieu tous les jours de la semaine, le lundi excepté. Il est défendu de fumer, de crier ou de boire, dans le local, pendant les exercices ». La précision est instructive : tout laisse à penser que des incidents de ce type se sont produits suffisamment souvent pour que la nécessité de l'inscrire dans le règlement se fasse sentir. Un autre article modifié suggère que les gymnastes ne sont pas dociles et veulent avoir leur mot à dire dans la gestion de la société :

*« Pour la bonne marche de la société, le bureau devra toujours être d'accord avec les gymnastes, de même, ceux-ci, devront toujours se conformer avec discipline et respect aux décisions prises, par les membres du bureau, car les progrès et les succès de la société ne peuvent s'obtenir qu'avec l'accord parfait de tous les membres actifs.*

*Si à la lecture, du procès-verbal, de la réunion du bureau, un ou plusieurs gymnastes ont des réclamations à faire, ils devront attendre que la lecture soit finie, et rester immobiles sur les rangs, ensuite, une fois que les rangs sont rompus, ils mettront à l'écart avec un ou plusieurs membres du bureau, et feront convenablement leurs observations, auxquelles, il sera toujours fait droit, s'il y a lieu. Mais en aucun cas, pas un gymnaste, même fût-il du bureau, ne pourra faire des observations à la lecture du procès-verbal. Tout réfractaire au présent article, sera rigoureusement puni<sup>263</sup>. »*

La réécriture de l'article donne, en creux, la description d'une assemblée générale houleuse, même si le détail du désaccord n'a pas laissé de traces. Les sociétaires ne semblent pas non plus toujours pressés de régulariser leur cotisation, et l'assiduité des gymnastes est parfois épisodique : ce sont des phénomènes qui ne sont pas étrangers à un observateur du monde associatif contemporain. Ainsi un commissaire spécial donne un compte-rendu de l'assemblée générale de « l'Avant-Garde » du quatrième arrondissement de Lyon, en 1897, et mentionne qu'il « est procédé à l'appel de plusieurs noms de sociétaires, qui n'ont pas paru depuis longtemps et n'ont pas versé leurs cotisations. Plusieurs sont exclus de la société ; d'autres, sur la demande de quelques membres présents, sont maintenus provisoirement sur promesse des susdits membres, de voir ces retardataires et de les inviter à s'acquitter<sup>264</sup> ». À « l'Indépendante » de Vaulx-en-Velin (Rhône), « école de tambours, clairons et de tir », les statuts de 1911 sont modifiés en 1912. Les cotisations baissent (2 francs d'entrée puis 50 centimes par mois), en revanche l'amende pour désobéissance est augmentée à 50 centimes, tandis qu'une sanction de 25 centimes est créée pour punir « tout sociétaire ne se soumettant pas aux observations de ses supérieurs ». Les adhérents sont aussi tenus d'assister aux funérailles des membres actifs ou honoraires de la société, sous peine d'une amende de 50

---

<sup>263</sup> A.D.L. 4 M 306, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Roanne, 1880-1939 ».

<sup>264</sup> A.D.R. 4M 538, « Associations (1884-1898) ».

centimes (ce qui laisse imaginer le manque de bonne volonté). Les répétitions sont prévues deux fois par semaine, de 20 à 22 heures, pour les sociétaires d'au moins 15 ans. Autre nouveauté, « tout cas d'ivresse et de bruit sera réprimé sévèrement après rapport au Bureau<sup>265</sup> ». Dans le bulletin des Touristes Lyonnais, l'indiscipline est plus explicitement mentionnée dans un article « sanctions », daté de décembre 1913. « Une faute contre la discipline », affirme l'article, « a été commise le dimanche 30 novembre par trois élèves du cours de préparation au BAM ».

*« Ils ont quitté la colonne pendant le trajet du lycée au gymnase de la Croix-Rousse et n'ont pas rejoint leurs camarades. Le chef du cours a le regret de leur infliger un blâme et compte que pareil fait ne se reproduise pas, sans quoi des sanctions sévères seraient demandées au conseil d'administration<sup>266</sup> ».*

Ces considérations ne sont de toute évidence pas réservées aux sociétés républicaines. Les règlements des patronages évoquent également, en creux, l'indiscipline des jeunes sociétaires. À Romans, les statuts du patronage « la Persévérante », réécrits en 1923, offrent une liste des incidents qui ont probablement déjà eu lieu, ou du moins qui sont assez vraisemblables pour qu'il soit nécessaire de clarifier leur interdiction. L'exclusion de la société est en effet prévue dans une dizaine de cas de figures :

- « 1. Faits contraires à l'honneur ou de nature à entraîner une peine correctionnelle.*
- 2. Les rapports mensongers pouvant déconsidérer la société*
- 3. Une conduite notoirement scandaleuse*
- 4. Le refus formel d'obéissance dans le service et l'insubordination*
- 5. Le maraudage*
- 6. Le préjudice causé volontairement à la société à quelqu'un de ses membres*
- 7. Les rixes ou injures envers les étrangers*
- 8. Les rixes entre les sociétaires*
- 9. Voies de faits ou injures graves contre un ou plusieurs membres de la société*
- 10. L'ivresse dans n'importe quel cas*
- 11. Le port de l'uniforme en dehors des convocations régulières*
- 12. Toutes dettes contractées pendant les réunions de la société et qui pourraient la rendre responsable<sup>267</sup>. »*

On peut dégager plusieurs types de comportements réprimés : insubordination, nuisance envers l'association ou sa réputation, ivresse, violences. Difficile d'en tirer des conclusions, si ce n'est que la méfiance envers les jeunes hommes apparaît comme une certitude.

---

<sup>265</sup> A.D.R. 4M 545, « Associations de préparation militaire (1902-1950) ».

<sup>266</sup> A.D.R. PER/1415/1, *Bulletin officiel des touristes lyonnais*, n. 36, décembre 1913.

<sup>267</sup> A.D.D. 16 J 37, « Archives Paroissiales. Société la Persévérante de Romans et de Bourg de Péage ».

## B. Une jeunesse tumultueuse voire violente

La violence juvénile, des garçons en particulier, est un des problèmes constamment posés. La catégorisation de cette classe d'âge et de ses délits évolue constamment depuis l'époque moderne, tout comme les réponses qui y sont apportées, notamment dans l'ordre pénal<sup>268</sup>. Le tournant du XX<sup>e</sup> siècle, comme l'a montré Jean-Claude Farcy, est l'époque de « l'enfance errante » et de la « jeunesse rebelle et violente » des Apaches<sup>269</sup>. Aussi, la première moitié du siècle peut apparaître comme la période de généralisation du « grand encadrement » des jeunes<sup>270</sup>. La brutalité est une donnée du climat social et politique : dans la France du Front Populaire, un enfant de 8 ans est par exemple tué à Lyon par d'autres enfants, alors qu'il vendait des tickets de tombola pour une école catholique<sup>271</sup>. La violence est aussi pratiquée dans les mouvements de jeunesse, notamment à droite<sup>272</sup>. Mais la brutalité juvénile semble pour autant avoir nettement reculé depuis le XIX<sup>e</sup>, notamment dans les campagnes<sup>273</sup>. Le cadre associatif fonctionne à cet égard comme un des moyens de contrôle les plus efficaces, en canalisant les affrontements dans les conflits communautaires traditionnels<sup>274</sup>.

Cette tension entre violence juvénile d'une part, et d'autre part tentative d'encadrement des jeunes, est très claire dans la littérature préparatiste. Le nombre de rixes laisse entrevoir que le contrôle associatif n'est pas toujours très efficace. Dans les années 1890, il semble y avoir une forte animosité entre les deux sociétés d'Oullins (Rhône), « l'Avenir » et la section locale des « Touristes ». Lors de l'assemblée générale des Touristes, en 1890, le président Lang présente sa démission : le texte mentionne « la rixe qui a eu lieu dans la soirée du 1er janvier courant ». Suite à cet incident, « il a été décidé qu'une enquête serait faite à l'avenir pour l'admission des nouveaux membres de la société ; lesquels devront être nantis d'un certificat de bonne vie et mœurs ». Lang, « désigné à l'unanimité », accepte sa réélection « à la condition que les mesures dont il vient d'être parlé auront leur application à bref délai<sup>275</sup> ». En 1899, un autre accroc entre les deux sociétés tourne autour de l'organisation d'un concours le jour de

---

<sup>268</sup> Jean-Claude CARON, Annie STORA-LAMARRE et Jean-Jacques YVOREL (éd.), *Les âmes mal nées : jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe, XIXe-XXIe siècles*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2008.

<sup>269</sup> Jean-Claude FARCY, « Violence juvénile à Paris au temps des Apaches : Fin XIXe siècle – début du XXe siècle », in Xavier DE WEIRT et Xavier ROUSSEAU (éd.), *Violences juvéniles urbaines en Europe*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, coll. « Histoire, justice, sociétés », 2011, p.

<sup>270</sup> Xavier ROUSSEAU, « Jeunes et violences : pour une histoire de rapports de force... », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, 9, 15 novembre 2007, p. 127-140.

<sup>271</sup> Gilles VERGNON, *Un enfant est lynché : l'affaire Gignoux, 1937. Violence et politique dans la France du Front populaire*, Paris, PUF, 2018.

<sup>272</sup> Kevin PASSMORE, « Boy Scouting for Grown-Ups ? Paramilitarism in the Croix de Feu and the Parti Social Français », *French Historical Studies*, 19-2, 1995, p. 527-557.

<sup>273</sup> Aurélien LIGNEREUX, « Les rébellions juvéniles contre les gendarmes dans la France du premier XIX<sup>e</sup> siècle (1800-1859) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, 9, 15 novembre 2007, p. 59-77.

<sup>274</sup> François PLOUX, « La violence des jeunes dans les campagnes du Sud-Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle : ethos agonistique et masculinité », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, 9, 15 novembre 2007, p. 79-89.

<sup>275</sup> A.D.R. 4M 540, « Associations (1880-1920) ».

l'ascension. Le maire d'Oullins décide de donner l'autorisation à celle des sociétés qui en a fait la demande en premier ; le président des Touristes, qui s'estime lésé, accuse l'autre société d'avoir produit un faux justificatif, évoquant une « fumisterie de la sorte » : « vous me permettez M. le maire de ne pas l'encaisser et de vous la soumettre à votre haute impartialité ». La rivalité semble également bien vivante dans l'esprit des jeunes gymnastes. Le maire d'Oullins envoie un courrier, en date du 17 juillet 1899, à destination des deux présidents :

*« Des faits très regrettables se sont passés pendant le bal du 14 juillet : des propos malséants ont été échangés entre les jeunes gens de vos sociétés, en uniformes, puis à la suite de bousculades, une rixe a eu lieu, au grand scandale de la population qui, comme moi, ne croit pas que l'on enseigne la gymnastique et la boxe dans les sociétés patriotiques pour s'en servir français contre français.*

*Vos jeunes gens comprendront, je l'espère, que l'autorisation de porter un uniforme public ne leur a pas été accordé pour en compromettre le caractère et la dignité ; aussi je vous prie de les informer que des faits de même nature que ceux cités plus haut venaient à se reproduire, je me verrais obligé de demander à l'autorité supérieur la dissolution des deux sociétés. Dans l'espérance que vos jeunes gens reviendront à des sentiments plus fraternels et qu'ils m'éviteront ainsi la dure nécessité de sévir. Je vous prie etc.<sup>276</sup> »*

Ces bagarres entre sociétés, qui apparaissent comme une forme institutionnalisée de rixes entre bandes de jeunes rivales, s'accompagnent de l'indocilité des gymnastes. À Villeurbanne (Rhône), la société « la Jeune France » décide d'organiser une sortie à Bourgoin en octobre 1888. Le rapport du commissaire spécial, présent à la réunion publique, évoque « quelques sociétaires prétextant qu'il y a 44 kilomètres pour se rendre à Bourgoin et que c'est un trop long parcours à faire à pied ». Malgré tout, selon lui, la sortie est décidée et « cette réunion où assistait une soixantaine de personnes s'est écoulée dans l'ordre et l'accord les plus parfaites<sup>277</sup> ». Le rapport de l'assemblée générale en 1894 évoque néanmoins un climat plus tendu dans la société :

*« Pendant le dernier semestre trois sociétaires ayant adressé des insultes au cours des réunions, au moniteur général de la société, le Conseil d'Administration a prononcé leur radiation de la société. Ils sont immédiatement exclus de la salle<sup>278</sup> ».*

Ce genre de conflits semble relativement courants. À Givors, également dans la banlieue lyonnaise, l'assemblée générale de « l'Indépendante » décide d'ajouter deux articles au règlement, en 1898, suite à un incident. Selon le rapport du commissaire spécial, « le 6 mars

---

<sup>276</sup> A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

<sup>277</sup> A.D.R. 4M 540, « Associations (1880-1920) ».

<sup>278</sup> *Ibid.*

courant, au bal donné par la société de gymnastique, le sociétaire Christin s'enivra, fit du scandale, et injuria le directeur et le secrétaire de la société qui l'invitaient à se retirer ». Le sociétaire, d'abord seulement puni d'une amende, est exclu, ce qui provoque des remous dans l'association : « à la même répétition [que la décision de l'exclusion], le sociétaire Belin ayant pris parti pour Christin et injurié les membres du bureau, a été également exclu ». « À la suite de cette décision de l'assemblée générale, quatre sociétaires ont donné leur démission ce qui porte à sept le nombre des départs ». Les nouveaux articles du règlement précisent :

*« Toute infraction grave au règlement ou insulte à un membre du bureau ou moniteur entraînera (sic) l'exclusion qui sera prononcée par le bureau sans le visa d'une assemblée générale. Toutefois si l'insulte est retirée est (sic) que le bureau y consente le fauteur ne sera qu'amendable l'amende sera fixée par le bureau. »*

L'autre article ajouté décide que « tout moniteur ou membre du bureau qui insultera (sic) un sociétaire sans motif sera amendable ou suivant le cas sera exclu<sup>279</sup> », ce qui suggère que le climat n'est pas toujours très détendu, et que la violence verbale n'est pas le seul fait des jeunes gymnastes<sup>280</sup>.

#### C. L'alcool et le bordel : la transgression juvénile lors des voyages et des fêtes

Indocilité, rixes, conflits, violence verbale : les associations préparatistes, pensées comme des lieux de moralisation républicaine, ne sont pas toujours à la hauteur de leurs ambitions. Il faut souvent gratter la surface des sources pour apercevoir ces accros, alors que la littérature préparatiste présente de manière générale les sociétés comme des mécaniques bien huilées. C'est d'autant plus vrai en ce qui concerne les moments extraordinaires, néanmoins centraux, des sorties, des voyages et des concours, qui rythment la vie des associations. C'est l'occasion pour les jeunes hommes de découvrir des nouveaux lieux, mais aussi de transgresser la discipline de l'association, grâce au relâchement de la surveillance induite par le déplacement. Les encadrants semblent d'ailleurs parfois plus ou moins complaisants avec certains excès, dont ils sont partie prenante. Daniel Fabre, à propos d'un bal de village, résume le problème : « que restera-t-il à l'historien futur pour connaître ce qui est, pendant ces trois jours, advenu ? Bien peu de choses : une ligne dans le budget communal, l'esquisse d'une affiche peut-être, une brève annonce sur le journal local et, en cas d'incident vraiment grave, un fait divers sanglant. Autant d'instantanés partiels qui révèlent bien peu la complexité de cette scène juvénile<sup>281</sup> ». Le peu de sources disponibles ne rend pas justice à l'importance de ces moments de sociabilités particulières et très importantes, qui resteront certainement mal connues, faute de documentation.

---

<sup>279</sup> A.D.R. 4M 540, « Associations (1880-1920) ».

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> D. FABRE, « "Faire la jeunesse" au village »..., *op. cit.*, p. 78.

Il semble néanmoins que quelques caractéristiques peuvent être mises en exergue. La consommation d'alcool semble d'abord omniprésente. Il faut rappeler la place de la boisson dans la société du tournant du siècle, notamment pour la jeunesse masculine : comme le note Didier Nourrisson, lors du conseil de révision, « la consommation jusqu'à l'ivresse n'est donc pas condamnée ; elle est pratiquement statutaire<sup>282</sup> ». D'autre part, hors du cadre militaire, l'alcool est intégré à la vie quotidienne et occupe une place centrale dans la vie associative<sup>283</sup>. Un grand nombre de règlements et de statuts associatifs mentionnent explicitement l'interdiction pour les pratiquants de boire de l'alcool ; mais il s'agit surtout, en réalité, de condamner l'ivresse, notamment sur les stands de tir. Le concours préparatiste et la consommation parfois déraisonnée qu'il occasionne n'apparaît alors que comme une extension de cette pratique régulière. Le voyage en groupe d'hommes majoritairement jeunes, dans un endroit éloigné du cadre quotidien, ce qui assure un certain anonymat, offre un environnement propice à la beuverie collective. Même en restant mesurée, la consommation d'alcool est omniprésente. À Millery (Meurthe-et-Moselle), en 1911, la société compte 18 membres adultes, 19 pupilles, 6 cadets, 12 honoraires. Pour le concours de cette année-là, 32 tireurs sont effectivement présents. Or 60 bouteilles de bière ont été achetées, dont quelques-unes sont réservées « pour les musiciens<sup>284</sup> ». Henri Bader (1903-1991) visiblement amusé, se souvient au micro de François Vion-Delphin de la place de la bière dans les concours de la Gauloise de Montbéliard avant 1914, alors qu'il n'était encore qu'un enfant de dix ans :

*« Et ce qui me fait dire qu'on s'y plaisait, c'est qu'il y avait toujours un tonneau de bière, offerte par l'une des deux brasseries [...]*

*Il y avait toujours un tonneau, et nous les gamins on avait toujours le godet tendu pour avoir de la bière, on vidait 100 litres de bière dans l'affaire de l'après-midi, c'était pas compliqué, et puis il y avait ceux qui étaient prédisposés, il fallait pomper..., c'était plus le tube d'acide comprimé, hein, de gaz carbonique ; c'était on pompait pour avoir de la pression alors on faisait mousser, mousser la bière, c'était amusant, on s'amusait à pomper jusqu'à qu'il y en ait plus, voilà des souvenirs [...] Toutes les fêtes étaient égayées par les sociétés. »*

N'importe quelle occasion semble propice pour boire un verre : un capitaine, officier subdivisionnaire de l'Instruction Physique, établit un rapport dans les colonnes du *Soldat de demain*, à propos du CPSM. Il rappelle aux futurs conscrits qu'il semble exagéré « qu'un jeune homme encore civil fasse le salut militaire et se mettre au garde-à-vous », mais qu'il est en revanche « déplacé de répondre aux interrogations en gardant les mains dans les poches ». Il recommande également la tenue de sport pour les épreuves, « culotte, maillot, espadrilles, ou mieux, chaussures à pointes », et « pour la marche, ample costume de ville ou de tourisme,

---

<sup>282</sup> Didier NOURRISSON, *Le buveur du XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, coll. « L'Aventure humaine », 1990, p. 167-170.

<sup>283</sup> Sur la place de la buvette et des banquets, voir chapitre 5.

<sup>284</sup> A.D.M.M. E-DEPOT 368 3R 1-2, « Société de tir de la commune de Millery (1905-1933) ».

chaussures larges à semelles épaisses ». Ces conseils pratiques, nourris de l'expérience, se terminent par des recommandations diététiques, qu'il lui semble bon de rappeler : « pendant toute la durée de l'examen, s'abstenir de faire des repas trop copieux ou trop largement arrosés. Les apéritifs et l'alcool ne favorisent pas les performances supérieures<sup>285</sup> ». Cette convivialité centrée autour de l'alcool relativise également le caractère disciplinaire de la pratique gymnastique, qui distinguerait fondamentalement le mouvement préparatiste de la sociabilité sportive. On retrouve d'ailleurs des points communs avec les critiques adressées au mouvement orphéonique et à ses 10 000 sociétés du début du siècle, dont la composition est très populaire, et pas seulement juvénile. Comme le rappelle Paul Gerbod, les critiques fusent et « le cri devient unanime » pour dénoncer les concours qui sont devenus des « “foires musicales” où l'appât du gain (les primes en espèces), l'attrait des voyages et le goût des banquets “pantagruéliques” sont devenus les motivations les plus courantes des sociétés d'orphéons<sup>286</sup> ».

Ces caractéristiques sont manifestement peu mises en avant dans la littérature préparatiste, si ce n'est par le très policé rappel de l'organisation de « voyages » dans la réclame associative. L'omniprésence des tonneaux de bière ne semble en effet guère correspondre au modèle d'édification idéale promue par les dirigeants préparatistes. On peut y lire une sorte de détournement par les sociétaires de la fonction initiale de ces sociétés ; il y a aussi une certaine hypocrisie de la part de présidents fédéraux, qui ne boudent pas non plus les festins bien arrosés. Les excès et les débordements, lors des déplacements dans les grandes villes accueillant les concours de gymnastique, semblent de même un véritable tabou dans cette littérature, alors que ce problème apparaît comme une constante. Les évocations sont rares et très euphémisées : le premier numéro du bulletin des « Touristes Lyonnais », en octobre 1890, évoque notamment des problèmes causés par la sortie en ville des sociétaires en costume, tandis qu'un point de règlement réaffirme l'interdiction formelle de boire des « liqueurs alcooliques » pendant les déplacements<sup>287</sup>. Le bulletin du club le « Stade Senonais », dans les Vosges, raconte aussi le voyage à Paris, organisé pour l'exposition coloniale en 1931. Le soir est consacré, selon le bulletin, à la visite de la tour Eiffel et de Montmartre.

*« À noter l'abstention de quelques stadistes ayant horreur du vide (notamment en ce qui concerne le verre.) [...] »*

*Le soir, comme une flamme attire les phalènes, Montmartre nous attira. C'est à 2 heures seulement, que nos paupières furent closes<sup>288</sup>. »*

---

<sup>285</sup> *Le Soldat...*, avril 1922.

<sup>286</sup> P. GERBOD, « L'institution orphéonique en France du XIXe au XXe siècle », *art. cit.*, p. 34.

<sup>287</sup> A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».

<sup>288</sup> A.D.V. JPI 1310/1, *Le Stadiste*, Bulletin du Stade Sénonais, 1931-1938.

L'évocation bon enfant, avec des sous-entendus de connivence, ne se montrent plus explicites que lorsque les bornes de la bonne moralité ont été trop ouvertement dépassées et relèvent du scandale. La fréquentation trop évidente des lieux de prostitution, généralisée dans les grandes villes du tournant du siècle<sup>289</sup>, semble à cet égard le seuil à ne pas dépasser. Fabien Grœninger cite un rapport à l'évêché de Paris daté de 1920 qui évoque des gymnastes rentrant au milieu de la nuit dans leur hébergement, après une visite au bordel ; pour un autre concours des jeunes sont rentrés ivres morts<sup>290</sup>. Du côté laïc, l'exemple le plus symptomatique reste l'affaire de Strasbourg, en juin 1925. À l'occasion des grandes fêtes de gymnastique, qui se déroulent pendant trois jours dans la ville, en présence du président Doumergue, le quartier des bordels de la ville fut le théâtre, selon un article outré du colonel Lebaud, d'une « ruée de jeunes gens, on peut même dire d'enfants, puisque plusieurs d'entre eux n'avaient même pas treize ans », de « 8h30 à minuit 30<sup>291</sup> ». Il y a donc loin entre la volonté de contrôle exemplaire revendiqué par le mouvement préparatiste et la réalité d'une vie associative parfois plus mouvementée.

---

<sup>289</sup> « Pour les étrangers qui séjournent à Paris comme pour les provinciaux venus passer quelques jours dans la capitale, le pèlerinage au bordel est devenu un rite ». Alain CORBIN, *Les filles de noce : misère sexuelle et prostitution (XIXe siècle)*, Paris, Flammarion, 2011, p. 96 (édition numérique).

<sup>290</sup> F. GRËNINGER, *Sport, religion et nation...*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>291</sup> *Le Soldat...*, novembre 1925.

## Chapitre 11. Entraîner physiquement la jeunesse pour le métier des armes : une culture militaire à l'échelle européenne

L'aspect plus proprement militaire du mouvement préparatiste mérite enfin une analyse plus détaillée. C'est un observatoire intéressant pour apporter, grâce à un double pas de côté, une modeste contribution à la riche historiographie de la Première Guerre mondiale. En particulier, ces associations donnent des éléments de réflexion à propos de l'idée de « culture de guerre » et de l'acceptation du devoir militaire. L'attention portée à la mobilisation de l'enfance, durant la Grande Guerre, apparaît ainsi pour Stéphane Audoin-Rouzeau comme le « noyau dur », la « pointe du diamant » de la culture de guerre<sup>1</sup>. Il s'agit donc de s'intéresser ici à l'aspect plus proprement militaire du mouvement conscriptif, à partir du discours véhiculé dans la littérature préparatiste.

Le pas de côté est à la fois chronologique et thématique. S'intéresser à l'avant-guerre, sur plusieurs dizaines d'années, permet en effet de remettre en perspective, sur le temps long, la construction d'une culture militaire qui précède la culture de guerre<sup>2</sup>. Les mécanismes de construction d'une configuration sociale, notamment sur le plan des imaginaires, qui permet le succès de la mobilisation, apparaissent plus clairement en ne se focalisant pas sur le conflit lui-même. L'hétérogénéité des expériences, au pluriel (cultures militaires, cultures de guerre), permet aussi de souligner qu'elles sont diverses et inégalement partagées dans les différents groupes sociaux<sup>3</sup>. Prendre en compte l'entre-deux-guerres permet également d'éviter une histoire trop téléologique, ce qui souligne les continuités, en réalité structurantes, du système militaire durant toute la période de la Troisième République.

Par ailleurs, s'intéresser au mouvement préparatiste et à son idéologie, en élargissant ainsi la focale au-delà des limites de l'institution militaire elle-même, permet de réfléchir à la militarisation de la vie sociale, y compris dans les pratiques de loisirs. C'est un moyen d'observer les partisans du militarisme, mais aussi de prendre en compte les effets concrets de ce mouvement sur les participants. Comme pour l'étude des réalités de la technologie associative, qui montre les interstices laissés entre les « mailles du pouvoir » tressées pour encadrer la jeunesse, il s'agit ici de s'intéresser à la réception de la culture militaire préparatiste par les jeunes hommes, et d'envisager les limites de cet enseignement. Finalement, c'est comprendre l'échec d'un projet d'embrigadement républicain, visant la jonction de l'école et du régiment par le biais des associations militarisées. Ce projet n'est effectivement jamais réellement abouti, sinon pour une minorité de la population.

---

<sup>1</sup> S. AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants...*, op. cit., p. 12.

<sup>2</sup> Pour le meilleur exemple de la fécondité de cette démarche, voir : Emmanuel SAINT-FUSCIEN, *Obéissance et autorité dans l'armée française de 1890 à la fin de la Première Guerre mondiale : discours et pratiques*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2008.

<sup>3</sup> Sur les tentatives de prendre en compte la diversité des expériences : Nicolas BEAUPRE, Heather JONES et Anne RASMUSSEN (éd.), *Dans la guerre 1914-1918 : accepter, endurer, refuser*, Paris, Les Belles Lettres, 2015.

Ce point de vue permet alors de mettre en perspective les critiques adressées à l'idée de « culture de guerre<sup>4</sup> ». D'une part, l'idée de culture de guerre, au singulier, revient à minimiser la diversité sociale des représentations : on peut tout aussi bien étudier une « culture de paix » qui se déploie pendant le conflit, ou étudier la différence de représentations suivant les groupes sociaux, y compris dans les tranchées<sup>5</sup>. L'étude d'un mouvement associatif, qui se caractérise donc par un engagement volontaire, au moins formellement, permet de circonscrire des groupes sociaux précisément identifiés, en faisant apparaître la question du consentement au devoir militaire, et par extension, à la guerre. C'est ainsi éviter les généralisations abusives et souligner les limites effectives de cette militarisation, réservée notamment aux 50 000 brevetés d'avant 1914. Rien ne permet d'affirmer, de surcroît, qu'ils ont été imprégnés de la même manière par les pratiques conscriptives et par les discours qui y sont associés, quand bien même la doctrine préparatiste affiche une certaine cohérence.

Par ailleurs, le concept de culture de guerre a aussi été critiqué pour sa portée explicative limitée. Le manque d'étude sur les mécanismes d'apparition de telles représentations donne en effet l'impression d'une culture « spontanée », ce qui pose problème si on considère cette culture comme une explication de la réussite de la mobilisation, puisque l'enchaînement logique devient circulaire (la mobilisation expliquant l'apparition d'une culture de guerre expliquant elle-même le succès de la mobilisation). Or réinscrire cette culture de guerre dans une culture militaire préalable, construite et diffusée pendant plusieurs décennies, permet de considérer l'existence d'un répertoire disponible de gestes et de représentations<sup>6</sup>, aisément mobilisé lors de la déclaration de guerre<sup>7</sup>, et qui se transforme en une sorte de « culture professionnelle » guerrière<sup>8</sup>, ou, pour le dire autrement, en habitus martial<sup>9</sup>. Le mouvement préparatiste met ainsi en lumière la construction d'une culture militaire spécifique, préalable au conflit, inégalement partagé, qui est un des éléments de la construction d'une configuration

---

<sup>4</sup> Résumé notamment de manière très claire dans : N. MARIOT, « Faut-il être motivé pour tuer ? », *art. cit.* ; Nicolas OFFENSTADT, Philippe OLIVERA, Emmanuelle PICARD et Frédéric ROUSSEAU, « À propos d'une notion récente : la "culture de guerre" », in Frédéric ROUSSEAU (éd.), *Guerres, paix et sociétés : 1911-1946*, Neuilly, Atlande, 2004, p. 667-674.

<sup>5</sup> N. MARIOT, *Tous unis...*, *op. cit.*

<sup>6</sup> Sur le modèle de l'idée de « répertoire d'action collective » : « un modèle ou l'expérience accumulée d'acteurs s'entrecroise avec les stratégies d'autorités, en rendant un ensemble de moyens d'action limites plus pratique, plus attractif, et plus fréquent que beaucoup d'autres moyens qui pourraient, en principe, servir les mêmes intérêts. » Ici, la mobilisation reprend des formes d'engagement militaire qui s'appuient sur plusieurs décennies d'expériences populaires (conseil de révision, expérience de la caserne, parades militaires, manœuvres de réservistes, etc.). Charles TILLY, « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 4, octobre 1984, p. 89-108.

<sup>7</sup> « Ce n'est pas la guerre qui fait naître une culture de guerre, mais la nationalisation des sociétés européennes qui portait dans son sein, au sein même du procès de civilisation des mœurs et de la domestication de la violence par l'État, la possibilité de son défolement exutoire au profit de logiques d'État ». Blaise WILFERT-PORTAL, « Aux sources d'une histoire controversée. Une lecture de 14-18, retrouver la guerre de Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker », *Agone*, n° 53-1, 2014, p. 37-60.

<sup>8</sup> Antoine PROST, « La guerre de 1914 n'est pas perdue », *Le Mouvement Social*, 199-2, 2002, p. 95-119.

<sup>9</sup> Le terme d'habitus, au sens bourdieusien (Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1980), a l'avantage d'être plus précis que celui de culture, qui peut prêter à confusion (culture au sens de « culture professionnelle » ou de culture englobante au sens large).

permettant la réussite de la mobilisation. C'est aussi un témoignage sur la militarisation globale de la société française d'avant 1914, comme un portrait de la « pointe du diamant » du militarisme.

La variation de focale s'applique aussi de façon chronologique : en élargissant l'étude du mouvement dans l'entre-deux-guerres, la question des cultures de guerre – et des cultures militaires – se pose de façon nouvelle lorsqu'il s'agit d'envisager le succès de la mobilisation pour la Seconde Guerre mondiale. Cet aspect semble beaucoup moins étudié, comme si cette seconde entrée en guerre ne soulevait plus d'interrogations et allait de soi. Enfin, il s'agit d'ébaucher un comparatisme au niveau européen, pour mettre en relief la situation française par rapport à processus de militarisation qui est présent, sous des formes différentes, dans toutes les autres sociétés européennes. L'étude est nécessairement limitée sur ce point et se résume à un aperçu historiographique qui vise à esquisser des pistes de recherche. Mais les spécificités françaises apparaissent tout aussi bien que les caractères communs de ce qui apparaît essentiellement comme un mouvement de militarisation inédit, au niveau international.

## I. Culte du drapeau et chant du départ : une culture militaire

### A. Éduquer à l'hétéronomie : un discours mobilisateur

#### 1. *Le drapeau et la Patrie : un catéchisme républicain*

Les combattants des guerres mondiales ne sont pas des acteurs sociaux pleinement libres de leurs actes : dans l'Europe du début du XX<sup>e</sup> siècle, en France comme en Allemagne, devenir soldat et obéir aux ordres n'est pas une option, et tenter de s'y soustraire est synonyme de se condamner soi-même à la marginalité sociale<sup>10</sup>. Dans ce cadre, le « moral » des soldats peut apparaître comme un faux problème<sup>11</sup>, l'acceptation de la guerre n'étant ni un vrai choix ni, au fond, une condition nécessaire pour exercer la fonction de soldat (ce qui n'implique pas, par ailleurs, que le refus de la guerre soit systématique ni que son acceptation n'existe pas). Pour le dire autrement, le soldat agit dans un cadre « hétéronomique », c'est-à-dire que sa liberté se déploie dans un cadre de possibilité fortement contraint<sup>12</sup>. Il s'agit dès lors de

---

<sup>10</sup> Voir par exemple le parcours chaotique de l'anarchiste Eugène Cotte, qui ne parvient pas d'ailleurs à véritablement se soustraire ni au service ni à la guerre. E. COTTE, *Je n'irai pas ! op. cit.*

<sup>11</sup> Cette notion « conduit inévitablement à une régression psychologique. Rapporter la ténacité des combattants à un "moral", c'est faire comme si la participation à la guerre était affaire d'humeur ou d'opinion ». André LOEZ, « Pour en finir avec le « moral » des combattants », in Jean-François MURACCIOLE et Frédéric ROUSSEAU (éd.), *Combats : hommage à Jules Maurin, historien*, Paris, M. Houdiard, 2010, p. 106-119.

<sup>12</sup> C'est la perspective de Neitzel et Welzer, qui minimisent le rôle de l'idéologie dans l'explication du comportement des individus sous l'uniforme, en soulignant au contraire le rôle du « métier de soldat » qui se normalise dans la configuration sociale particulière du temps de guerre. S. NEITZEL et H. WELZER, *Soldats...*, *op. cit.*

comprendre comment cette configuration s'est construite, plutôt que de décrire son déploiement au moment de la déclaration de guerre<sup>13</sup>. Le succès de la mobilisation n'est ainsi que la conséquence du succès d'un modèle de militarisation de la société, fonctionnant depuis plusieurs décennies, produisant une configuration faisant de chaque homme un soldat. Cette perspective sociale, beaucoup plus explicative qu'une analyse des ressorts individuels de motivation de chaque soldat, a été entreprise de longue date. L'apprentissage et la normalisation du cadre disciplinaire de l'armée nationale a une histoire longue, construite par les États en France et en Prusse<sup>14</sup>, passant d'un système encore très inefficace au XIX<sup>e</sup>, puisque l'insoumission était possible dans des proportions importantes<sup>15</sup>, à un cadre fonctionnant pleinement au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>.

Pourquoi, dès lors, étudier le mouvement préparatiste ? Globalement, ces associations et les fédérations qui les encadrent sont non nécessaires, de manière pratique, pour le système militaire. Tout laisse à penser que sans leur existence, les mobilisations de 1914 et de 1939 auraient été, sinon identiques, au moins largement similaires<sup>17</sup>. En revanche, ce mouvement associatif donne un aperçu sur la « pointe du diamant », pour reprendre cette image, de la culture militaire largement diffusée dans la société française du tournant du siècle. Ces associations produisent et diffusent un discours mobilisateur, dans une partie réduite mais non négligeable de la société. Ce discours mobilisateur sert à justifier le cadre militaire, au-delà de la seule contrainte et du rapport de force entre les institutions et les individus, afin que les individus eux-mêmes intériorisent les valeurs nécessaires pour se convaincre de la nécessité de se placer de leur plein gré dans un cadre militaire hétéronomique. Ainsi considéré, le discours préparatiste est moins une cause qu'un effet de la mise en place du service militaire. Ce mouvement associatif est un phénomène social qui met en lumière les mécanismes de l'élaboration, sur un temps long, de la configuration sociale qui contraint les hommes au service militaire, tout en tentant de justifier cette contrainte ; pour le dire autrement, c'est un système de contrainte qui recherche le consentement des contraints. Cette culture militaire, notamment dans sa dimension de discours mobilisateur, déborde des murs de la caserne, comme le montre précisément le mouvement préparatiste. C'est un répertoire de gestes et d'idées qui sont mobilisés lors de la guerre.

---

<sup>13</sup> La perspective d'envisager davantage la construction de la configuration permettant la violence, plutôt que l'explication de la violence elle-même – qui ne se déploie finalement dans ce cadre que comme une conséquence mécanique –, a été développée avec brio, notamment à propos de la Shoah, dans : Harald WELZER, *Les exécuteurs : des hommes normaux aux meurtriers de masse*, traduit par Bernard LORTHOLARY, Paris, Gallimard, 2007.

<sup>14</sup> T. HIPPLER, *Soldats et citoyens...*, *op. cit.*

<sup>15</sup> Avec des taux d'insoumission couramment supérieurs à 40%. A. FORREST, *Déserteurs et insoumis sous la Révolution et l'Empire...*, *op. cit.*, p. 88-90.

<sup>16</sup> Passant de 52% de désobéissants (insoumis ou déserteurs en 1800-1815) à moins de 5% à la fin du siècle. F. ROUSSEAU, *Service militaire au XIX<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 43 et 131.

<sup>17</sup> La mobilisation britannique donne une mise en perspective très intéressante, alors le service militaire n'existe pas, que le sport y est largement développé, tandis que la gymnastique n'est que très peu pratiquée, ce qui n'empêche pas une vague massive de volontariat.

Le premier aspect évident de cette culture diffusée par le mouvement préparatiste est le thème de la sacralité de la patrie, qui se cristallise dans une sorte de « catéchisme » républicain<sup>18</sup>. Rien ne sert de multiplier les exemples : les déclarations d'amour de la Patrie sont parmi les éléments les plus courants de la littérature préparatiste. Sans surprise, la Ligue des Patriotes est une des origines du mouvement préparatiste, et Paul Déroulède est impliqué dans la création de l'USTF<sup>19</sup>. Cette filiation n'est jamais rejetée. En 1912, pour la 25<sup>ème</sup> fête de l'USPMF au jardin des Tuileries, le général Regnault, alors commandant de la subdivision de la Seine, prononce un discours sur la question du patriotisme. Il est représentatif du patriotisme défensif largement consensuel, qui se défend d'être un nationalisme belliciste, mais qui rejette aussi l'internationalisme en train d'émerger :

*« À cette époque où quelques malheureux osent nier la patrie, il faut que tous nous enseignions aux jeunes l'amour de la patrie ! [...] »*

*Le docteur Maréchal<sup>20</sup> racontait l'autre jour devant moi qu'en Allemagne, dans les écoles, les instituteurs enseignaient encore la haine de la France, de celle qu'ils appellent toujours l'ennemi héréditaire, et que, n'oubliant pas que la guerre est toujours l'industrie nationale de la Prusse, ils enseignent à leurs élèves quelles sont les provinces françaises que doivent encore revendiquer l'Allemagne. Messieurs, nous n'avons pas la même âme ! Nous ne savons pas haïr, mais nous savons aimer. Disons à nos jeunes gens comment il faut aimer la patrie<sup>21</sup> ! »*

Malgré des variations dans l'entre-deux-guerres, le fond du discours patriotisme reste le même. Le colonel Lebaud tient une chronique régulière dans le *Soldat de demain*, conçue comme une leçon d'éducation morale. Après s'être intéressé à la notion « d'honneur », il s'intéresse en octobre 1925 au « drapeau », avec un discours identique au « culte du drapeau » développé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> : « quel est l'internationaliste dont le cœur n'a pas battu plus fort au spectacle du salut aux couleurs en mer ou en pays étranger<sup>22</sup> ? »

Mais le discours patriotique n'est pas fait que de mots, même si l'idée de patrie est omniprésente dans la littérature préparatiste. Le mouvement associatif donne un bon exemple d'iconographie patriotique. Les courriers émis par les sociétés comportent ainsi fréquemment des entêtes personnalisés avec un logotype. L'association entre une dimension locale (blason, nom de la localité) et une dimension nationale est omniprésente, concrétisation graphique de

---

<sup>18</sup> Pour reprendre l'expression de Gustave Hervé (G. HERVE, *Leur patrie...*, *op. cit.*). On retrouve ce rapport au patriotisme et au devoir militaire posé en terme religieux (sacré, bien et mal, culte) par les préparatistes eux-mêmes, qui se présentent souvent comme des missionnaires ou des apôtres (voir notamment chapitre 7).

<sup>19</sup> Sur le rôle de la Ligue des patriotes, voir chapitre 1. Sur le patriotisme de la Ligue, voir les travaux de Bertrand Joly : Bertrand JOLY, *Déroulède : l'inventeur du nationalisme français*, Paris, Perrin, 1998.

<sup>20</sup> Il s'agit selon toute vraisemblance du docteur Philippe Maréchal, maire du VIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris à partir de 1911.

<sup>21</sup> *Le Soldat...*, juillet 1912.

<sup>22</sup> *Ibid.*, octobre 1925.

l'association entre petite et grande patrie<sup>23</sup>, comme le montre cette collection de logotypes qui exprime une grande régularité des représentations des années 1880 aux années 1910, sans différence régionale notable. Les armes sont souvent associées aux lauriers de la victoire, à un blason, à des drapeaux, et à une devise patriotique<sup>24</sup>.



Figure 45 : différents entêtes de sociétés (1887-1911)

<sup>23</sup> Pour la tension au sein des institutions entre l'identité locale et l'identité nationale d'un pays encore très divers, voir le classique : J.-F. CHANET, *L'école républicaine et les petites patries...*, *op. cit.*

<sup>24</sup> Dans l'ordre : les Girondins de Bordeaux, 1900 ; la Bastidienne de Bordeaux en 1900 ; la Fraternelle de Vaugneray, 1908, Patriote Charlieu, 1887 ; l'Étincelle d'Amplepuis, 1891, l'Avenir d'Oullins, 1904 ; l'Espérance de Villefranche, 1911, le Tir de l'observatoire à Saint-Étienne en 1887. A.D.G. 1R92, « Préparation militaire : délivrance de fusils » ; A.D.G. 1R91, « Préparation militaire. Renseignements, états (1887-1901) » ; A.D.R. 4M 546, « Associations (1884-1904) » ; A.D.L. 4 M 306, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Roanne, 1880-1939 » ; A.D.R. 4M 540, « Associations (1880-1920) » ; A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) » ; A.D.L. 4M 308, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Saint-Etienne (Saint-Etienne) (1865-1939) ».

Cette iconographie patriotique est également présente sur les différents objets qui constituent une part importante de la culture préparatiste, notamment sur les récompenses offertes lors des concours (diplômes, médailles, illustrations). Ces thèmes graphiques sont aussi omniprésents dans la littérature des manuels et des revues, comme un arrière-plan banal, ce qui contribue à ancrer le patriotisme dans le paysage sensible du quotidien des adhérents du mouvement.

## 2. Des pratiques culturelles pour construire l'obéissance

Ce patriotisme fondamental s'exprime par des pratiques spécifiques dans le mouvement préparatiste, qu'on peut qualifier de culture patriotique et militaire, c'est-à-dire un ensemble de discours, de rites et de gestes qui valorisent l'idée de patrie et de devoir militaire. Jakob Vogel, en comparant la militarisation des sociétés françaises et allemandes au tournant du siècle, parle de « militarisme folklorique », diffusé dans de larges secteurs de la vie sociale, notamment par le biais du mouvement associatif. L'euphémisation de la violence et de la mort dans le cadre martial en serait selon lui le dénominateur commun<sup>25</sup>. L'Union Chéron tente ainsi d'organiser des fêtes pour célébrer le départ des conscrits, dans un cadre ordonné et patriotique. L'initiative ne semble pas rencontrer un grand succès, puisque le départ d'une classe est déjà un véritable rite de passage pris en charge dans un cadre communautaire. Les sociétés préparatistes rivalisent pourtant d'inventivité pour imaginer des « fêtes civiques », des « fêtes d'incorporation » ou encore des « fêtes des premiers galons », qui doivent idéalement coïncider avec la remise des prix des concours<sup>26</sup>.

*« La tradition veut que les conscrits des sociétés de préparation militaire ne partent pas sans recevoir, dans une soirée intime, les souhaits de leurs instructeurs et le salut des plus jeunes camarades à qui leur travail sert de guide<sup>27</sup>. »*

L'USPMF semble prendre la question très au sérieux. La date du 22 septembre est mise en avant, avec l'idée de tenter d'en faire un repère commun au niveau national. La proximité de la date avec la période d'incorporation, tout autant qu'avec la « date libératrice » est pratique, tandis que la signification symbolique est assurée par « l'anniversaire de la fondation de la Première République » et de « la grande journée de Valmy ». Une résolution civique est même proposée dans les colonnes du *Soldat de demain*. Censée être déclamée collectivement par les conscrits, elle doit assurer la solennité républicaine d'un rite laïc novateur. Le texte résume la culture patriotique préparatiste :

*« Patrie ! Au moment où la Défense m'appelle, Conscient de la grandeur du Devoir à remplir, Soucieux de bien mériter, par l'accomplissement de ce devoir, Les Droits du Citoyen ; En présence de ma Famille, des Éducateurs*

---

<sup>25</sup> J. VOGEL, « Military, Folklore, Eigensinn », *art. cit.*

<sup>26</sup> Les majuscules sont dans le texte imprimé. *Le Soldat...*, notamment juin et novembre 1908.

<sup>27</sup> *Ibid.*, août 1909.

*et des amis de ma jeunesse, Confiant dans mes Chefs – Loyaux observateurs  
De la Constitution et des Lois établies par les représentants du Peuple Et  
dépositaires de l’Autorité légale – :*

*J'affirme ma résolution d'avoir pour règle La Discipline. Devant ton  
DRAPEAU, Emblème des Gloires Nationales et des Libertés publiques,  
J'atteste mon attachement Aux principes de Fraternité, de Justice et de  
Vérité Que nos pères ont servis. Par la RÉPUBLIQUE J'ai grandi,  
Bénéficiaire du labeur des Ancêtres. Fier du rôle de la Démocratie  
Française parmi les Monarchies Européennes, Reconnaisant pour le Passé  
et espérant en l'Avenir, Je VEUX De tout mon cœur, de toute mon âme, de  
toutes mes forces, Défendre la RÉPUBLIQUE Et M'opposer à son  
DÉMEMBREMENT<sup>28</sup>. »*

Ces fêtes semblent avoir été organisées çà et là, notamment dans les importantes sociétés urbaines propices à ce genre de manifestations ; il faut, en effet, pour des questions d'organisation, avoir suffisamment de sociétaires d'une même classe chaque année. À Auxerre par exemple, le patronage laïque Paul-Bert organise une fête en septembre 1913, en présence de la veuve de Paul Bert, qui lit une conférence de son défunt mari devant 300 personnes<sup>29</sup>.

La culture militarisée est aussi diffusée par les chansons, omniprésentes dans le mouvement préparatiste, notamment lors des défilés. Outre la Marseillaise et le chant du départ, de nombreuses chansons se diffusent dans ces associations. C'est ce dont témoigne Henri Bader de la Gauloise de Montbéliard. Il évoque une opinion « préparée », par la presse et par l'école. Il se souvient de l'incident d'Algésiras en 1905-1906, évoquant une population « entièrement d'accord avec cet esprit », sur le thème du « quand est-ce qu'on va leur faire fermer le machin ».

*« J'ai encore souvenir d'avoir vu une carte postale qu'on voyait dans les  
bureaux de tabac, ça se passait au château de Belfort, le lion qui s'était  
dressé tout d'un coup, puis qui avec ses deux patés de devant regardait  
l'Est, “un peu moins de bruit là-bas<sup>30</sup> !”*

*Alors cette carte postale j'ai ce souvenir, elle avait enflammé les gens,  
qu'est-ce que c'était très bien dit, hein, “un peu moins de bruit là-bas”...  
C'était absolument ressenti ! »*

Il évoque ensuite les chants patriotiques, appris à l'école, « tellement chantés qu'on les chantait dans les familles, et qu'on était sur la route avec la Gauloise et qu'on allait en promenade, ou au concours, on rechantait ces chants, parce que c'était la règle. Et on les chantait dans les familles en toutes circonstances<sup>31</sup> ». La société des Touristes lyonnais adopte

---

<sup>28</sup> *Le Soldat...*, août et septembre 1909.

<sup>29</sup> *Ibid.*, octobre 1913.

<sup>30</sup> Effectivement la carte postale existe. Sous l'image, la légende indique « après Agadir, le lion s'impatiente ».

<sup>31</sup> ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 6AV133, « Entretiens ».

ainsi un chant en 1914, sur l'air du *clairon* de Déroulède, aux paroles pleines de patriotisme et de valorisation du sacrifice :

« *Que leur importe la guerre / qui gronde en bruit de tonnerre, / ils sauraient tenir le rang / que leur donna notre estime / et d'un désir légitime / ils verseront tout leur sang / rien n'ôtera leur courage / chargeant, sabrant avec rage / l'avenir, seul, dépend d'eux. / Ils se battront sans reproche / quand l'heure fatale, proche / sera là brisant nos vœux [...] Puis si la grande faucheuse / vous enlève, receleuse, / tous les bons et vrais français / diront de votre mémoire : ils furent la grande gloire des Touristes lyonnais*<sup>32</sup>. »

Dans le cadre hétéronomique des armées modernes, l'obéissance collective est le fondement de l'édifice militaire. La réussite d'une mobilisation repose toute entière non pas sur l'acceptation de la guerre, qui n'est en réalité pas nécessaire, mais sur le départ effectif des soldats pour rejoindre leur unité. Un refus collectif de partir aurait été en effet la seule cause possible d'échec de l'entrée en guerre : c'est d'ailleurs la solution envisagée par le mouvement ouvrier, sur le modèle de la grève générale. Ce nœud du problème a dès lors été largement étudié, tant par les ruptures d'obéissance que sont les mutineries<sup>33</sup>, que par les évolutions du commandement. Emmanuel Saint-Fuscien a montré quant à lui les évolutions du rapport d'obéissance dans l'armée française depuis les années 1890. Selon lui, « les officiers et les conscrits mobilisés en août 1914 partagent une culture de l'autorité et de l'obéissance », qui évolue rapidement au contact des réalités de la guerre. La « maternalisation » de l'autorité prend plus de place à la fin du conflit, avec une « obéissance sous condition » centrée sur la figure de l'officier de contact, reconnu pour sa compétence technique<sup>34</sup>. Il n'en demeure pas moins que le cadre contraint de la hiérarchie militaire continue de fonctionner, même dans la situation de déficit d'autorité, comme le montre la relative rareté des mutineries.

La culture militaire diffusée par les préparatistes est donc avant tout un apprentissage du fameux « esprit militaire », c'est-à-dire du devoir et de l'obéissance, ou pour reprendre l'expression de Nicolas Mariot, c'est une des « institutions du sens » qui créent un discours pour justifier l'obligation effective du devoir militaire<sup>35</sup>. Les fêtes des Tuileries sont l'occasion pour les plus hautes autorités du régime, de multiplier les allocutions vantant le devoir civique. En 1908 c'est le président de la République Armand Fallières qui exhorte les

---

<sup>32</sup> Sur des paroles de Christian Van Com. A.D.R. PER/1415/1, *Bulletin officiel des touristes lyonnais*, n. 38, mars 1914.

<sup>33</sup> Qui peut être envisagé de manière convaincante comme un mouvement social : André LOEZ, *14-18, les refus de la guerre une histoire des mutins*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », n° 174, 2010.

<sup>34</sup> Emmanuel SAINT-FUSCIEN, « Pourquoi obéit-on ? : discipline et liens hiérarchiques dans l'armée française de la Première Guerre mondiale », *Genèses*, 75-2, 2009, p. 4-23.

<sup>35</sup> Selon lui, le patriotisme est un des éléments qui légitime après coup la mobilisation de 1914, une des institutions « par lesquelles l'État et ses relais ont pu promouvoir et ainsi faire admettre comme naturelle et évidente la participation de chacun au conflit » (N. MARIOT, *Tous unis...*, *op. cit.*, p. 368.), même si l'on voit que cette justification est construite bien avant le conflit lui-même.

préparatiste, se déclarant confiant dans « la moisson » semée par les sociétés, s'occupant des exercices physiques mais surtout de « l'éducation morale », car selon lui, « on en fait pas un homme simplement avec des muscles et des poumons », mais « surtout avec de la tête et du cœur ». Il conclue :

*« Laissez-moi vous dire que je suis convaincu que sous votre action, sous la direction des maîtres qui consacrent leur temps à leur éducation, on arrivera à faire des citoyens, des hommes dévoués à leurs devoirs, travailleurs attachés irréductiblement à la Patrie et au Drapeau<sup>36</sup> ».*

En 1913 c'est Henry Chéron, alors ministre du travail et de la prévoyance sociale, qui encourage les gymnastes :

*« Vous [Adolphe Chéron] êtes encore, avez-vous dit, l'école de la noble et fortifiante discipline. Ah ! combien je vous remercie de ces paroles. Apprendre aux jeunes gens à obéir. Plier sa volonté, comme le disait si éloquemment, tout à l'heure, le secrétaire du conseil municipal, à la règle commune, et j'ajoute s'habituer, dès le jeune âge, à la noble émotion du salut au drapeau ; c'est, en vérité, la meilleure manière de se préparer à bien servir la patrie (applaudissements prolongés).*

*Enfin vous êtes l'école de devoir. Vous mettez en contact les éléments civils et les officiers instructeurs, vous apprenez ainsi à les faire se connaître et s'estimer, à montrer quelle haute conscience ils ont de leur mission patriotique<sup>37</sup> [...] »*

Ce thème semble constant dans l'entre-deux-guerres, même si le contexte est très différent. Le colonel Lebaud fait sa leçon dans les colonnes du *Soldat de demain* sur « l'admirable maxime » scout, « obéir sans réplique », même si, selon lui « en toute franchise notre race n'est pas précisément portée à obéir sans réplique<sup>38</sup> ».

*« L'organisation des jeunes ouvriers du drapeau s'impose. Aujourd'hui chaque individu, ainsi que toute entreprise commerciale ou familiale, s'assure contre les risques, les ravages et les pertes que peuvent lui faire subir les accidents et les hasards de la vie. La Patrie aussi doit s'assurer, mais la seule assurance que la Patrie puisse contracter, pour être certaine de pouvoir toujours se dresser intacte et fière, c'est celle que lui confèrent ses jeunes fils en s'imposant une préparation virile qui leur permette d'acquérir une solide éducation militaire<sup>39</sup>. »*

Le brevet reflète également la stabilité de ce discours patriotique et militaire. En 1921, le certificat de préparation au service militaire comprend une épreuve d'éducation morale et civique. On y trouve des questions sur la patrie (« j'aime ma patrie plus que moi-même [...] Mon devoir envers elle consiste à obéir à ses lois, à travailler à sa prospérité et à la défendre

---

<sup>36</sup> *Le Soldat...*, juillet 1908.

<sup>37</sup> *Ibid.*, juin 1913.

<sup>38</sup> *Ibid.*, décembre 1934.

<sup>39</sup> COMMANDANT CHAPUIS, *Manuel de la préparation militaire en France...*, op. cit., p. 1.

jusqu'à la mort »), sur l'armée (« la France pacifique a été attaquée, elle peut l'être encore, une armée lui sera toujours nécessaire pour repousser l'envahisseur ») ou sur la discipline (« la discipline est la base de toute organisation ; sans discipline, il n'y a pas de société, pas d'armée possible »)<sup>40</sup>. En 1938, un manuel préparatiste affirme encore que « l'amour de la Patrie est la source de toutes les vertus. Il est inné chez tout Français qui sent battre un cœur dans sa poitrine. Il élève le soldat jusqu'à la cime en lui inspirant le sacrifice de sa vie<sup>41</sup>. »

B. « Pour elle un Français doit mourir » : un habitus martial

### 1. *Un apprentissage de la violence guerrière*

Le mouvement préparatiste participe ainsi, en complément de l'expérience de la caserne, à créer un véritable habitus martial dans une large partie de la population masculine. Il s'agit de dispositions idéologiques (accepter de servir, accepter le risque, accepter de tuer), partagées pour partie avec les familles, mais aussi de dispositions pratiques (obéir, marcher, savoir tuer), ce qui forme un répertoire d'attitudes et de discours prêts à être utilisés lors de la déclaration de guerre, et qui constituent un élément central du succès de la mobilisation<sup>42</sup>. Le mouvement préparatiste vise explicitement à l'intériorisation précoce de ces gestes, en amont même du « dressage » de la caserne.

Il s'agit d'abord d'apprendre à tuer, bien que cet objectif soit constamment euphémisé. Le tir est un élément central du mouvement préparatiste, comme le montre sa place dans la notation du brevet. Dès l'instruction de 1908, le tir est une des épreuves les plus importantes du BAM. L'impétrant doit tirer six balles, soit deux pour chaque position réglementaire (debout, à genoux, couché), notées pour un point dans le cercle extérieur et pour deux points dans la zone intérieure. La cible est un carré de deux mètres de côtés. Une note en dessous de 10 est éliminatoire. Malgré des variations, cette importance du tir n'est pas démentie jusqu'à la fin des années 1930. L'épreuve de tir à l'arme de guerre est dotée d'un coefficient 8 en 1938, dans le cadre des épreuves du Brevet sportif populaire prémilitaire, nécessaire pour obtenir le Brevet de préparation militaire élémentaire<sup>43</sup>. Il n'est ainsi par rare de trouver des cibles à

---

<sup>40</sup> A.D.V. 273J 22, « Bulletin des sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire des Vosges (1921-1930) », n. 12, septembre 1921.

<sup>41</sup> Manuel qui revendique 100 000 exemplaires édités entre 1932 et 1938 (32e édition). CAPITAINE CHOCQUET, *Aide-mémoire de préparation militaire à l'usage des candidats*, Lyon, Imprimerie du salut Public, 1938, p. 33.

<sup>42</sup> Soit un habitus au sens donné par Pierre Bourdieu dans son style inimitable : « les conditionnements associés à une classe particulière de conditions d'existence produisent des *habitus*, systèmes de *dispositions* durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes ». P. BOURDIEU, *Le sens pratique...*, *op. cit.*, p. 88.

<sup>43</sup> Voir par exemple les barèmes et les épreuves dans le manuel déjà cité : CAPITAINE CHOCQUET, *Aide-mémoire...*, *op. cit.*

forme humaine, qui rappellent que l'exercice n'est pas destiné à former des tireurs d'élites pour les concours, mais bien pour tuer des hommes, le cas échéant<sup>44</sup>.

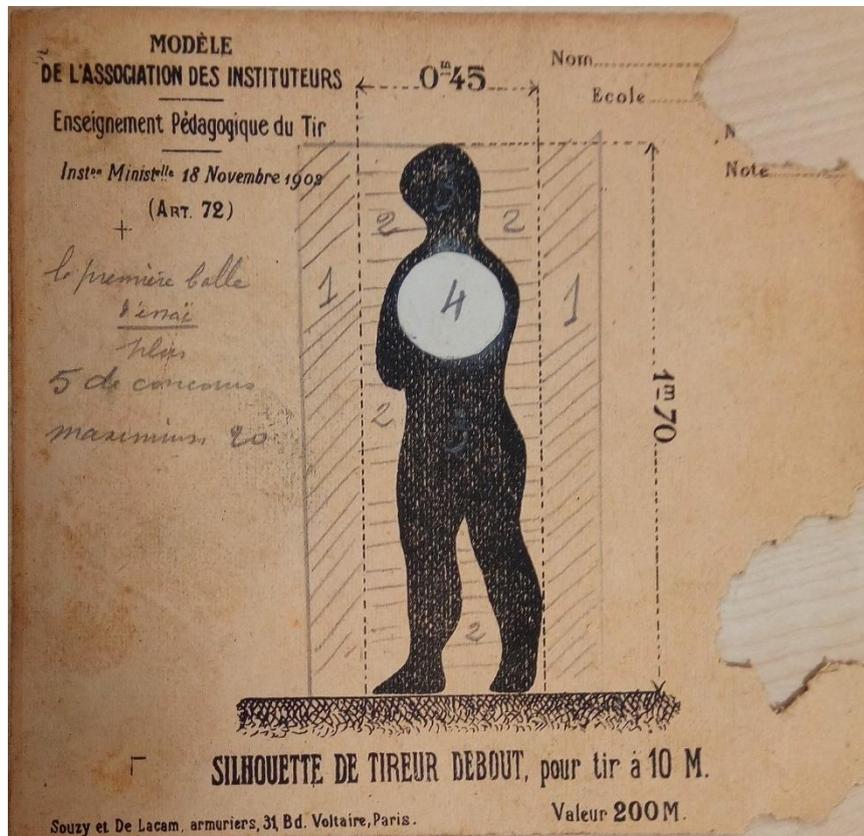


Figure 46 : cible à silhouette humaine, 1902

Par ailleurs, Pierre Arnaud avait noté la ressemblance des défilés de gymnastes avec les parades des colonnes militaires, dans une sorte de « simulacre de mobilisation<sup>45</sup> ». L'expression paraît particulièrement heureuse, tant le mouvement préparatiste est tout entier tourné vers l'éventualité d'une guerre, imprégné d'une culture du « chant de départ ». La fédération Lattès organise une fastueuse cérémonie en 1911, à l'Hôtel des Invalides, avec un grand banquet de notables républicains qui donne lieu à de nombreux discours. L'évènement sert dans le même temps de fête du départ au régiment de la classe. Lattès, ancien combattant de 1870, exhorte les futurs conscrits présents, en leur affirmant qu'il « faut que vous soyez toujours soucieux de la grandeur de la Patrie et prêts, s'il le fallait, pour elle, à tous les sacrifices ». Auguste Delpech, sénateur de l'Ariège, estime que le soldat, « à la frontière,

<sup>44</sup> Deux cartons présentés comme datant de 1902, conservés dans les fonds de la société. Le second est usagé, et certainement conservé à cause d'un score particulièrement remarquable (273J 13). A.D.V. 273J, « "La Fraternelle" de Basse-sur-le-Rupt ».

<sup>45</sup> P. ARNAUD, « La trame et la chaîne : le réseau des sociétés conscriptives (1870-1890) », *art. cit.*, p. 66.

[monte] la garde non pour guetter le moment favorable à un acte de brigandage contre un peuple voisin, mais pour assurer l'intégrité, l'indépendance de la patrie et la garantie contre toute violence ».

*« Respectueux du droit des autres peuples, nous entendons faire respecter les nôtres, bien résolus à les défendre l'arme au poing, en cas de contrainte, vis-à-vis de tout étranger qui aurait la velléité d'abuser de notre patience ».*

Il se lance ensuite dans une évocation de ses souvenirs de l'Année terrible, lorsqu'il servait dans un régiment de zouaves, « se précipitant aux accents du Chant du Départ pour prendre part à la bataille de Coulommiers<sup>46</sup> ».

## 2. *Un martyrologue*

La justification du devoir militaire et du risque de mourir sous l'uniforme s'appuie sur la valorisation du « sacrifice » sous les drapeaux. Cette promotion du sacrifice guerrier s'appuie sur un véritable martyrologue, un culte des morts pour la France, véritable incarnation de la nation armée<sup>47</sup>. Thomas Hippler rappelle que dans la pensée des révolutionnaires, « l'intériorisation la plus parfaite des normes de la nation n'est autre que le sacrifice volontaire de sa vie pour le bien commun », ce qui aboutit au « culte des martyrs de la liberté » et à « la mort comme sommet éthique<sup>48</sup> ». Paul Gerbod parle quant à lui « d'inflation héroïque » au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, dans une sorte de « nouvelle religion civique » qui prospère « avec l'appui de l'État moderne, de l'Empire à la Troisième République<sup>49</sup> ». Antoine Prost souligne également, pour la période précédent immédiatement 1914, l'omniprésence de « l'éloge du sacrifice et de la mort consentie »<sup>50</sup>. La guerre de 1870 est une référence souvent citée, tout comme le mythe de l'an II. Le thème des « dernières cartouches », représentant la bataille de Bazeilles, popularisé par le tableau d'Alphonse de Neuville, devient un lieu commun iconographique dans le mouvement préparatiste, au même titre que la victoire ailée ou que les allégories de la République. Les figures de martyrs militaires sont souvent représentées sur les diplômes de tir et de gymnastique.

---

<sup>46</sup> *Vers l'armée*, numéro 1, novembre 1911.

<sup>47</sup> Michel BIARD et Claire MAINGON, *La souffrance et la gloire : le culte du martyr de la Révolution à Verdun*, Paris, Vendémiaire, 2018.

<sup>48</sup> T. HIPPLER, *Soldats et citoyens...*, op. cit., p. 127-128.

<sup>49</sup> Paul GERBOD, « L'éthique héroïque en France (1870-1914) », *Revue historique*, 268-544, 1982, p. 409-429.

<sup>50</sup> Antoine PROST, « Les représentations de la guerre dans la culture française de l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 41-1, 1994, p. 23-31.

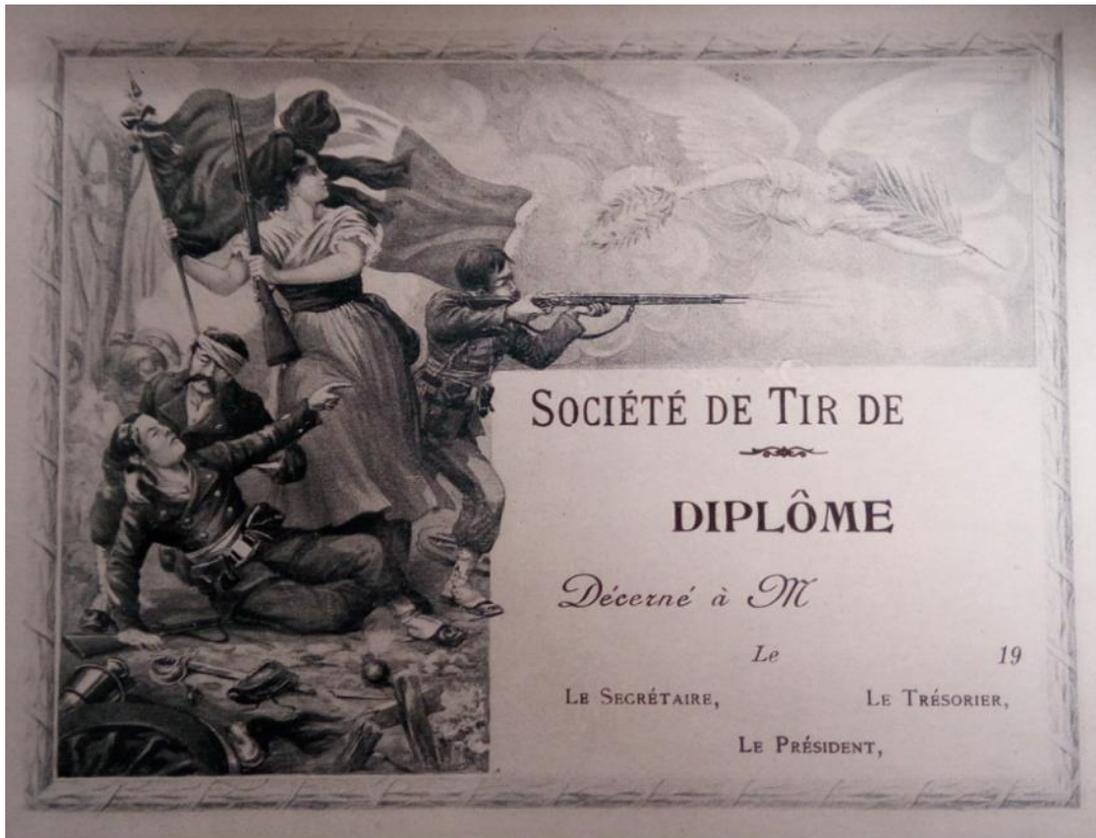


Figure 47 : diplôme de tir, années 1910<sup>51</sup>

Rémi Dalisson rappelle que 900 monuments à la guerre de 1870-1871 sont élevés avant 1914<sup>52</sup>. Les anciens combattants de 1870 sont également nombreux dans le mouvement préparatiste, y compris dans les directions fédérales (à l'image de Lucien Lattès). À Ventron (Vosges), pour l'assemblée générale de la société de gymnastique en avril 1913, les anciens soldats de 1870 sont invités, dans le but de les honorer. La lecture du nom des 8 morts connus de la commune précède la sonnerie aux morts et la Marseillaise ; « le président adresse aux disparus l'hommage ému des survivants<sup>53</sup> ». Ce recours aux anciens combattants et le culte des morts sous l'uniforme n'est pas sans évoquer les cérémonies de l'entre-deux-guerres, même si le nombre de victimes et le sort malheureux de l'armée française – avec la « reconnaissance imparfaite » qui l'accompagne<sup>54</sup> – donne un relief moindre à ces rituels par rapport à l'hommage aux « poilus » de la Grande Guerre.

<sup>51</sup> Dessin anonyme, catalogue des imprimeries Hénon, années 1910. A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>52</sup> Rémi DALISSON, « Les racines d'une commémoration : les fêtes de la Revanche et les inaugurations de monuments aux morts de 1870 en France (1871-1914) », *Revue historique des armées*, 274, 2014, p. 23-37.

<sup>53</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>54</sup> Bénédicte GRAILLES, « Gloria Victis : Vétérans de la guerre de 1870-1871 et reconnaissance nationale », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 30, 1 février 2009, p. 9-9.

Faute de conflit plus récent sur le continent, les morts des guerres coloniales sont également mis en valeur. Ils sont d'autant plus cités en exemple qu'ils évoquent des conflits victorieux, contrairement à 1870. Ils sont alors moins présentés comme des héros de la Nation que comme des soldats de la « civilisation ». À Roubaix, en 1911, Adolphe Chéron ouvre le congrès fédéral en adressant son « salut et l'expression de [son] admiration aux soldats de France qui portent en terre lointaine, au milieu de peuplades hostiles et frustrées encore, la civilisation dans les plis du drapeau aux trois couleurs<sup>55</sup> ». Pour le Congrès de l'année suivante, à Nice, Chéron estime que :

*« Le drapeau porté par nos soldats jette sur la terre marocaine pacifiée, non pas une ombre, encore que cette ombre serait protectrice, mais une clarté : la sécurité. Le protectorat de la France est établi sur le Maroc. Ce résultat est à l'honneur des gouvernements qui l'ont préparé, de celui qui l'a réalisé<sup>56</sup> ».*

La mémoire du caporal Maurice Pick, « mort à l'ennemi » au Maroc dans les rangs du 2<sup>ème</sup> régiment de tirailleurs algériens, le 18 mars 1912, est salué dans les colonnes du *Soldat de demain*. C'est le fils d'un « membre associé » de l'Union, engagé volontaire après un passage dans une société préparatiste, au sein duquel il avait disputé la coupe fédérale de cross-country en 1909<sup>57</sup>. Lors de l'inauguration d'un monument à Varennes, dédié au lieutenant Soufflay tué au Congo, Adolphe Chéron célèbre « l'arrêt de la destinée [qui] prit le glorieux soldat et le conduisit, en pleine victoire, parmi les braves dont la mort féconde jalonne la marche incessante de la civilisation, parmi les vaillants dont la fin sublime paie la rançon du progrès, parmi les héros qui participent à l'immortalité de la France<sup>58</sup> ».

### 3. *Le choc de la guerre réelle*

La guerre est un choc qui reconfigure largement le mouvement préparatiste<sup>59</sup>. Les appels au sacrifice des années d'avant-guerre se heurtent frontalement à la réalité d'une jeunesse décimée. Les associations sont elles-mêmes directement atteintes, d'autant qu'au plus fort du mouvement, dans les années 1910, la majorité des jeunes sociétaires font partie des classes particulièrement éprouvées par la guerre. Les classes 1912-1915 connaissent plus de 25% de victimes par rapport au nombre de mobilisés<sup>60</sup>. Les nombreux exemples locaux sont éloquentes. À Ventron (Vosges), 21 membres de la société de gymnastique sont morts, ce qui représente environ le tiers des noms de la commune<sup>61</sup>. À Morley (Meuse), la société des

---

<sup>55</sup> *Le Soldat...*, juin 1911.

<sup>56</sup> *Ibid.*, mai 1912.

<sup>57</sup> *Ibid.*, mai 1912.

<sup>58</sup> *Ibid.*, août 1912.

<sup>59</sup> Sur ce point, voir le chapitre 3.

<sup>60</sup> André CORVISIER (éd.), *Histoire militaire de la France. 3 : De 1871 à 1940*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », n° 253, 1997, p. 290 ; François HERAN, « Générations sacrifiées : le bilan démographique de la Grande Guerre », *Population & Sociétés*, N° 510-4, 2014, p. 1-4.

<sup>61</sup> A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

pompiers s'enorgueillit en 1913 des bons résultats de ses membres aux épreuves du brevet. Les dénommés Gaucher et Depardieu se classent en effet respectivement deuxième et huitième sur 59 examinés au 154<sup>e</sup> régiment d'infanterie<sup>62</sup>. Ils sont tous les deux nés en 1892. Le premier est promu sergent dès septembre 1914. Gand mutilé en 1916, plusieurs fois blessé (une balle dans le bras puis un éclat d'obus dans l'œil), il devient sourd après de multiples opérations chirurgicales<sup>63</sup>. Le second, également promu sergent en 1915, cité deux fois à l'ordre du régiment et de la brigade, est tué le 21 avril 1917 au chemin des Dames<sup>64</sup>. À la « Fraternelle » de Basse-sur-le-Rupt (Vosges), sur les six jeunes inscrits pour la session 1912 du BAM, trois ont obtenu le brevet. Les noms des trois lauréats, Camille Antoine, Georges Grégoire, René Vaixelaire, figurent sur le monument aux morts de la commune<sup>65</sup>. À Dommartin-lès-Remiremont (Vosges), trois des quatre sociétaires lauréats du BAM avant 1914 – Louis Perrin, Pierre Mathieu, Nicolas Rosaye – sont tués<sup>66</sup>.

Les anciens combattants deviennent dès lors omniprésents dans le mouvement préparatiste, ce qui renouvelle indubitablement le rapport à la culture militaire d'avant-guerre. À Bordeaux, la « Glorieuse de Saint-Augustin » est fondée en 1927 et compte 300 membres. Le président se nomme Arthur Marcq<sup>67</sup>. Conducteur de travaux avant-guerre, né dans l'Oise en 1894, il est promu sergent pendant le conflit, décoré de la croix de guerre (deux citations à l'ordre de l'armée et une à l'ordre de la division), de la médaille militaire, chevalier de la Légion d'honneur. C'est une des nombreuses « gueules cassées » (« perte de la plupart des dents par plaie de la face »)<sup>68</sup>. À Montbéliard, de nombreux décorés de guerre font partie de la société de tir et de préparation militaire, à l'image de François Marron, né en 1887 dans la Creuse, promu sergent-fourrier dans le génie pendant la guerre, médaille militaire, croix de guerre, 4 citations, 2 fois blessés, médaille d'Orient et médaille Serbe ; rentré à la société en 1922, il devient instructeur et membre du comité chargé des travaux d'entretien<sup>69</sup>. Léon Bachette, directeur de tissage né en 1877, ancien soldat colonial dans les Zouaves en Tunisie, sert dans la territoriale pendant la guerre et devient le trésorier de la vigilante de Dommartin (Vosges)<sup>70</sup>. À Basse-sur-le-Rupt (Vosges), l'instituteur reste le secrétaire-directeur de la société, tandis que Léon Xolin, cafetier, devient le trésorier en 1920<sup>71</sup>. Né en 1885, sous-officier au début du conflit est affecté comme pionnier à l'État-major du 5<sup>e</sup> bataillon de

---

<sup>62</sup> Cahier de comptes-rendus des réunions (E-Dépôt 269 195) , 1913. A.D.M. E-DEPOT 269/194-206, « Morley, société de tir ».

<sup>63</sup> Fiche matricule n. 1240. A.D.M. 1R620.

<sup>64</sup> Fiche matricule, n. 1236. A.D.M. 1R620.

<sup>65</sup> A.D.V. 273J, « “La Fraternelle” de Basse-sur-le-Rupt ».

<sup>66</sup> A.D.V. 30J, « Société de tir la Vigilante ».

<sup>67</sup> A.D.G. 1R108, « Sociétés de Bordeaux lettre “G-J” ».

<sup>68</sup> Base Léonore, dossier 19800035/29/3641.

<sup>69</sup> 58S 44, récompenses 1925-1963. ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 58S 1-134, « Fonds Péchin (société de tir, préparation militaire, la Gauloise, Marcel Richardot) ».

<sup>70</sup> A.D.V. 30J, « Société de tir la Vigilante ».

<sup>71</sup> A.D.V. 273J, « “La Fraternelle” de Basse-sur-le-Rupt ».

chasseurs<sup>72</sup>, il reçoit la Légion d'honneur pour sa conduite durant la Guerre, à l'occasion de l'inauguration du monument aux morts de la commune<sup>73</sup>.

Le culte des morts devient central dans les sociétés préparatistes, et la conception du devoir militaire est renouvelé. De nouvelles figures de martyres apparaissent. Le colonel Lebaud profite par exemple de l'assassinat de Paul Doumer pour en faire, dans sa chronique régulière d'éducation morale, un exemple du citoyen idéal : « son humble naissance montre, d'abord, que, dans notre démocratie, chacun peut prétendre aux plus hautes destinées, quel que soit son point de départ », contrairement, selon lui, « au préjugé qui veut que l'on n'arrive à rien sans fortune ni appuis, – habilement entretenu à travers les siècles par les impuissants ». Il évoque enfin son martyr, « ayant sacrifié à la patrie ce qu'il avait de plus cher, – ses fils, – Doumer devait, à son tour, être immolé sur son autel<sup>74</sup> ». Les sentiments plus pacifistes, nourris du contact sensible aux horreurs de la guerre moderne, semblent pourtant laisser intact le sens du devoir et du patriotisme pour nombre de préparatistes, bien que le discours soit désormais appuyé sur des éléments différents. En 1932, à l'occasion d'une commémoration, César Gaydet, industriel et président de l'amicale des écoles de perfectionnement des sous-officiers de réserve à Roubaix, prononce un discours rapporté par le commissaire de police, dans lequel il s'adresse aux soldats morts :

*« Nos jeunes générations sauront, s'il le faut, faire tout leur devoir, vous et ceux de 1870 leur avez appris à bien mourir. Elles suivront votre exemple comme vous avez suivi le leur. Elles sauront conserver généreuse et brillante la flamme du glorieux flambeau que vos doigts crispés tendaient désespérément vers le ciel alors que déjà, votre corps était enfoui. Mais – faut-il en arriver là ? Ce sacrifice que nous sommes prêts à accomplir ne serait-il pas l'affirmation de l'inutilité du vôtre ? Inutiles vos souffrances, inutiles vos tortures dans la boue des tranchées, inutiles les privations, les blessures, inutile votre mort ? Non, cela n'est pas possible. Il ne peut pas exister un être qui, ayant connu les affres de la guerre, et s'en souvenant, puisse encore en envisager le retour<sup>75</sup>. »*

---

<sup>72</sup> *Historique du 5e bataillon de chasseurs alpins, campagne 1914-1918*, Paris, Librairie Chapelot, 1920.

<sup>73</sup> Base Léonore, dossier LH/2760/28.

<sup>74</sup> *Le Soldat...*, juillet 1932.

<sup>75</sup> A.D.N. M 149/69, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Roubaix-Tourcoing ».

## C. La préparation militaire comme construction de l'obéissance

### 1. *La mobilisation de l'éducation physique*

La portée symbolique des fêtes de gymnastique a été étudiée par Pierre Chambat, qui y a vu des « fêtes de la discipline », avec une pratique servant de « guide pour l'action d'individus souverains mais dominés ». La gymnastique aurait été « une manière non politique de faire fonctionner au quotidien les relations d'autorité en démocratie ». Selon lui « les gymnastes sont un emblème ; leurs corps disent la Loi en République<sup>76</sup> ». Cette portée politique des exercices physiques a aussi été envisagée à propos du sport en guerre et du sport de guerre. Luc Robène s'est ainsi interrogé sur le rôle de l'éducation physique comme outil de mobilisation, en appelant à étudier « les modes d'implication des individus-citoyens » dans la construction des États-nations, notamment via les cultures de masse dont les mouvements d'éducation physique et de sport sont des éléments importants<sup>77</sup>. Le sport a pu ainsi être considéré à la fois comme « une préparation efficace pour la lutte armée », mais également « comme figure euphémisée de la guerre, matrice culturelle des affrontements joués dans lesquels la mort de l'adversaire n'est pas recherchée, la violence des rencontres étant une violence ritualisée<sup>78</sup> ». De manière plus concrète, Paul Dietschy considère que l'attitude des milieux sportifs pendant le premier conflit mondial s'inscrit dans l'Union sacrée. La presse sportive a apporté « une contribution originale à la culture de guerre<sup>79</sup> », avec la métaphore du grand match développé par l'omniprésent directeur Henri Desgrange<sup>80</sup>. D'autres figures sportives ont été étudiées dans une perspective similaire. Patrick Clastres avance que « cartographier la pensée sportive de Pierre de Coubertin dans l'espace des idéologies du corps dans les années 1900-1910 revient à poser la question de la brutalisation de la jeunesse par le sport dès avant la guerre », avec une tension entre un sport « école de la guerre » et sport pour « rapprocher les peuples<sup>81</sup> ».

Envisager l'éducation physique et le sport comme préparation militaire, notamment en ce qui concerne la formation de l'obéissance, n'est donc pas une question neuve. Il n'en demeure pas moins qu'ainsi posé, l'objectif affiché par le mouvement préparatiste est explicite : il s'agit de fabriquer des « consentants » au devoir militaire et à l'éventualité d'une guerre. Les sociétés préparatistes produisent avant tout un enseignement visant à inculquer cette acceptation aux jeunes hommes. Il est encore possible d'utiliser le terme de consentement, malgré les intenses controverses historiographiques, à condition d'être précis. Frédéric Rousseau en a donné

---

<sup>76</sup> P. CHAMBAT, « Les fêtes de la discipline. Gymnastique et politique en France (1879-1914) », *art. cit.*

<sup>77</sup> Luc ROBÈNE, « Comparer l'incomparable ? », *Inflexions*, N° 19-1, 2012, p. 17-33.

<sup>78</sup> Luc ROBÈNE, « Introduction générale : sport et guerre (XIXe et XXe siècles) : un nouvel objet d'histoire ? », in Luc ROBÈNE (éd.), *Le sport et la guerre XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 8.

<sup>79</sup> P. DIETSCHY, *Le sport et la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 401.

<sup>80</sup> Paul DIETSCHY, « L'auto dans la Grande Guerre : source et acteur de l'histoire du sport », in Benoît CARITEY (éd.), *La fabrique de l'information sportive : « L'Auto » (1900-1944)*, Épure, 2020, p. 137-166.

<sup>81</sup> Patrick CLASTRES, « Culture de paix et culture de guerre. Pierre de Coubertin et le Comité International olympique de 1910 à 1920 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 251-3, 2013, p. 95-114.

récemment une définition affinée convaincante, en refusant de réduire la question à une séparation nette entre consentement et refus, au profit d'une palette d'attitudes<sup>82</sup>. Il distingue plusieurs types de comportement. Le terme de « dissidents » désigne les rares cas de refus clair et effectif de la guerre. Les « dissenteurs » poursuivent une attitude à mi-chemin entre le consentement et la dissidence, avec une désobéissance cachée sous une obéissance formelle, ce qui se traduit par exemple par la recherche de la « planque ». Les « a-sentants » sont plutôt dans une position d'indifférence, d'apathie, d'obéissance, et font le « dos rond », sans être strictement consentants, c'est-à-dire sans adhérer explicitement à la guerre. Les consentants constituent enfin un groupe socialement très marqué, une « fraction étroite » constituée notamment des officiers, mais aussi des soldats promus sous-officiers, c'est-à-dire en particulier du public visé par les pratiques conscriptives. F. Rousseau évoque la « nécessité de compter » ces différents groupes, pour éviter les généralisations abusives. Il retient l'ordre d'idée de 10% de consentants, en prenant notamment en compte la proportion de lettres du contrôle postal qui évoquent les questions d'ordre politique<sup>83</sup>. Cette typologie est néanmoins sujette à caution : c'est négliger les évolutions personnelles de chaque soldat et rejeter la responsabilité de l'exercice de la violence sur un petit groupe de soldats, ce qui ne va pas sans difficultés<sup>84</sup>.

Malgré tout, dans cette perspective, le mouvement préparatiste semble bien poursuivre l'objectif de construire le consentement, au sens strict. Lors du congrès fédéral national de l'USPMF en 1911, Adolphe Chéron défend la nécessité d'intégrer l'éducation civique aux pratiques des sociétés, notamment par l'enseignement d'une histoire édifiante :

*« S'il les ignore [les leçons de l'histoire], au lieu de consentir avec entrain le service de la patrie, il ira au régiment comme à une corvée et son cœur ne participera pas à l'accomplissement de la tâche à laquelle l'oblige la loi<sup>85</sup>. »*

Dans un autre discours, au congrès fédéral de 1913, il vante ce qu'il y a « de noble dans l'obéissance aux lois et dans la discipline librement, joyeusement, consentie ; ce qu'il y a de grand dans le sacrifice de l'individu à la communauté nationale<sup>86</sup> ». La « résolution civique » proposée par l'Union, déjà citée dans ce travail, vise à faire dire à haute-voix ce consentement des conscrits : « j'affirme ma résolution d'avoir pour règle / La Discipline. [...] Je VEUX De tout mon cœur, de toute mon âme, de toutes mes forces, Défendre la RÉPUBLIQUE ». Un certain Jean Philippe écrit un poème pour l'Union, dans la même veine, destiné « aux conscrits, pour les fêtes civiques du départ au régiment », qui est publié dans *le Soldat de demain*. Ce texte fait de l'officier un éducateur tout aussi bien capable de d'inculquer une

---

<sup>82</sup> F. ROUSSEAU, 14-18, *penser le patriotisme...*, op. cit.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 354-376.

<sup>84</sup> Christian INGRAO, « Le silence du soldat autour de la violence de guerre », *Vacarme*, n° 30-1, 2005, p. 18-21.

<sup>85</sup> *Le Soldat...*, décembre 1911.

<sup>86</sup> A. CHERON, *Discours de M. Adolphe Chéron...*, op. cit., p. 289.

morale civique que de transformer le conscrit en « un soldat de vaillance / capable de mourir, s'il faut, sans défaillance, / pour le sol des aïeux et l'honneur du drapeau ». Il recommande au « petit conscrit » de marcher au « son joyeux des tambours, / le cœur tout fleuri d'espérance », « vers le devoir, simplement, / sans peur et sans forfanterie<sup>87</sup> ». Dans les années 1930, la valorisation du devoir militaire occupe encore une place centrale dans la littérature préparatiste. Un manuel à succès met ce « devoir sacré » sur le même niveau que les devoirs civiques que sont le devoir de voter, de payer ses impôts, mais aussi de s'instruire au nom « du progrès et de la civilisation<sup>88</sup> ».



Figure 48 : les devoirs civiques selon un manuel préparatiste (1938)

## 2. Une fabrique de bons soldats ?

L'intériorisation probable par les jeunes soldats d'une culture militaire du devoir laisse supposer une certaine efficacité de ce discours. Naît alors l'hypothèse d'une certaine prédisposition des jeunes hommes passés par les sociétés préparatistes pour se conformer au modèle du bon soldat durant la guerre. Pour vérifier cette supposition, il faudrait s'appuyer sur un travail statistique d'ampleur, qu'il ne semble guère possible à mener, même par un sondage : il s'agirait en effet de produire de longues recherches pour constituer un échantillon représentatif des sociétaires, avant d'étudier leur parcours militaire, si tant est qu'il soit connu, en le comparant à un échantillon similaire de jeunes soldats n'étant pas passé par une société préparatiste. Jules Maurin a compté environ 10% de soldats cités pour les centres de recrutement de Béziers et Mende. Parmi les soldats cités, environ 10% le sont à deux reprises,

<sup>87</sup> *Le Soldat...*, septembre 1909.

<sup>88</sup> CAPITAINE CHOCQUET, *Aide-mémoire...*, *op. cit.*, p. 38-39.

et 4% à 5% à trois reprises<sup>89</sup>. Or ces exemples sont loin d'être rares dans le mouvement préparatiste. Mais faute de données précises, il faut se contenter de remarquer la profusion des exemples de parcours remarquables parmi les soldats passés dans des sociétés préparatistes. Il est difficile d'établir un lien de causalité, mais tout laisse à penser que l'enseignement préparatiste favorise, ou du moins met les soldats dans les dispositions de se conformer au comportement attendu sous l'uniforme. Cette culture militaire est indéniablement efficace sur les promoteurs du mouvement eux-mêmes, qui cherchent à se distinguer, à l'image d'Adolphe Chéron, qui fait tout pour rejoindre le front. C'est une question de cohérence, et la guerre constitue une véritable mise à l'épreuve pour ces militaristes<sup>90</sup>. Chéron, dans ses poèmes de guerre, se remémore avec amertume son statut de prisonnier, du fond de sa prison dans laquelle il ne peut pas montrer sa valeur militaire<sup>91</sup>.

L'habitus guerrier, que le mouvement préparatiste cherche à inculquer, semble ainsi particulièrement propice pour que les individus se comportent en « héros » de guerre. Victor Pougez devient vice-président de l'USEPPSM dans l'entre-deux-guerres. Pendant la guerre, alors qu'il est né en 1867, il se distingue, comme lieutenant de réserve d'un régiment de chasseurs, par une blessure et par une citation à l'ordre de l'armée, ce qui lui vaut la Légion d'honneur. Il décède en 1933 avec la cravate de commandeur de la Légion d'honneur<sup>92</sup>. Maurice Adolph, le moniteur de l'Annonéenne, société de gymnastique à Annonay (Ardèche) s'est aussi distingué pendant la guerre. « Adjudant au 55e régiment d'infanterie, moniteur des adultes de la société l'Annonéenne, société affiliée à la fédération nationale », il est cité à l'ordre de la division pour avoir « par sa très belle attitude pendant les combats du 2 juin au 2 juillet, contribué très largement à empêcher l'ennemi de s'emparer de la tranchée qu'il défendait<sup>93</sup> ». Un des sociétaires de l'Indépendant de Vaulx-en-Velin (Rhône), « école de tambours, clairons et de tir », est mobilisé dans la classe 1914. Tireur avant la guerre, Joseph Luizet est multi-décoré (médaille militaire, croix de guerre avec trois étoiles de bronze), blessé, gazé en 1917, et devient un membre encadrant de la société dans l'entre-deux-guerres<sup>94</sup>. À Morley (Meuse), dans la société des pompiers, c'est Germain Huntzinger qui se distingue. Né en 1897, il commence la guerre comme soldat et la termine lieutenant, plusieurs fois cité, décoré de la Légion d'honneur. Il reste adhérent de la société jusqu'en 1938, même si dans les années 1930, il part vivre à Bar-le-Duc. Son fils semble aussi faire partie de la société dans les années 1930 et participe aux concours de tir<sup>95</sup>. Enfin, comme un symbole éloquent, le

---

<sup>89</sup> Jules MAURIN, *Armée, guerre, société, soldats languedociens, 1889-1919*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Publications de la Sorbonne. Série "France XIXe-XXe" », 1982, p. 511-512.

<sup>90</sup> Ce point a été développé par ailleurs dans une communication : L. PABION, « Des militaristes à l'épreuve de la guerre »..., *op. cit.*

<sup>91</sup> « Ici pas de d'inconnu, de tumulte de gloire, / pas d'honneur de lutter pour le cher territoire, / en des assauts victorieux. / L'air n'est plus déchiré par l'obus ni la bombe ! / Ici, dans le silence – ou presque – de la tombe, / c'est le calme, et c'est l'odieux ! ». A. CHERON, *Barbelées...*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>92</sup> *Le Soldat...*, février 1933 et mars 1939.

<sup>93</sup> Il reçoit la croix de guerre avec étoile de vermeil. *Vers l'armée*, numéro 22, juin 1918.

<sup>94</sup> A.D.R. IRP 1209 610, matricule 693.

<sup>95</sup> A.D.M. E-DEPOT 269/194-206, « Morley, société de tir ».

propre fils d'Adolphe Chéron, André Chéron, capitaine au 156<sup>e</sup> RIF, reçoit la première citation de la Seconde Guerre mondiale, en repoussant une patrouille allemande le 9 septembre 1939<sup>96</sup>. Il est cité à l'ordre de la division, et reçoit la croix de guerre avec étoile d'argent<sup>97</sup>.

## II. Adhérer, obéir ou ruser ? De la difficulté d'interpréter refus et accommodements

A. Se préparer pour trouver une « planque » ? Le paradoxal antimilitarisme de la préparation militaire

### 1. *Des motivations floues*

Malgré ces exemples éloquentes, « l'histoire culturelle est plus à l'aise pour analyser les outils de l'encadrement que pour apprécier leur efficacité<sup>98</sup> », comme le notait Stéphane Audoin-Rouzeau. Ici, les problèmes posés par la mesure de l'acceptation du devoir militaire et l'intériorisation d'un habitus martial sont similaires aux questions soulevées par la Première Guerre mondiale. Quelle signification donner à l'inscription d'un jeune homme dans une société préparatiste ? S'agit-il systématiquement d'une adhésion à l'idée du devoir militaire ? S'agit-il d'une inscription simultanée de tout un groupe d'amis, qui cherchent un cadre pour se rencontrer autour d'une activité commune ? Ou bien est-ce la volonté de trouver une « planque » qui motive cet engagement ? La réponse est d'autant plus incertaine que les attitudes individuelles peuvent varier, se cumuler, ou au contraire devenir contradictoire. Christian Ingrao remarque ainsi que « la guerre ne se laisse pas enfermer dans un cadre interprétatif laissant de côté la subjectivité des êtres qui la font », mais pose le problème de la diversité des opinions et de leur évolution rapide, parfois de manière contradictoire : « la guerre est un kaléidoscope », composée d'une « mosaïque de comportements<sup>99</sup> ». La remarque peut tout aussi bien s'appliquer à l'acceptation et à l'investissement des individus dans le système militaire en temps de paix, qui relève de logiques complexes et changeantes. Au fond, le mystère repose sur le silence des individus eux-mêmes, faute de documentation adéquate. Tout comme le notait Philippe Olivera, à propos des mutins de 1917, « le poids durable d'une parole absente », qui conduit à la production d'une « forte rumeur qui peine à devenir autre chose<sup>100</sup> ». Ici ce sont les témoignages directs des jeunes hommes qui manquent. Mais même si des outils existaient, comme d'hypothétiques sondages d'opinion décrivant

---

<sup>96</sup> « Brillant officier, plein d'entrain. Par une manœuvre habile et hardie, a fait tomber par débordement, et sous-bois, les résistances sérieuses de l'ennemi », citée par *Le nouvelliste du Morbihan*, dans un article intitulé « la première citation de l'armée française est revenue à un sportif ». *Le nouvelliste du Morbihan*, 25 octobre 1939.

<sup>97</sup> *Le Soldat...*, novembre 1939.

<sup>98</sup> S. AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants...*, *op. cit.*, p. 157.

<sup>99</sup> C. INGRAO, « Le silence du soldat autour de la violence de guerre », *art. cit.*

<sup>100</sup> Philippe OLIVERA, « Le mutin derrière le fusillé, ou le silence durable de l'acteur », in Nicolas MARIOT et André LOEZ (éd.), *Obéir, désobéir*, La Découverte, 2008, p. 39.

l'état d'esprit des jeunes hommes des années 1910 vis-à-vis du devoir militaire, seraient-ils à même de fixer, une fois pour toute, la signification d'un engagement ? La réponse est incertaine, comme le montre la difficulté d'analyser le parcours des combattants dans le monde contemporain. Ainsi, les sociétés préparatistes sont ainsi tout aussi bien des « boîtes à brevet » qui permettent de trouver une « planque », que des lieux d'éducation patriotique<sup>101</sup>. Malgré ces problèmes de méthode, la configuration de la préparation militaire permet ainsi de réfléchir aux limites de l'adhésion des jeunes à la culture militaire diffusées par les associations préparatistes, en effectuant là-encore un fructueux pas de côté par rapport aux situations guerrières elles-mêmes.

Contrairement à qu'on pourrait croire de prime abord, l'inscription volontaire dans une société n'est pas synonyme d'acceptation enthousiaste du devoir militaire. Ce n'est pas non plus le révélateur d'un quelconque patriotisme. Tout comme la question du volontariat militaire, dont les motivations sont ambiguës, ce sont des indicateurs très incertains. Manon Pignot a apporté de riches réflexions à ce sujet, en étudiant le parcours de combattants juvéniles. Ils n'étaient précisément pas contraints à participer à la guerre, mais ils ont pourtant rejoint volontairement le front. Elle souligne la diversité des motivations, entre l'attrait économique que peut représenter la carrière militaire, le ressort de la foi patriotique, mais aussi la soif d'aventure, l'inconscience du danger et le « désir de guerre ». Aucune de ces explications ne peut être écartée, et ces différents facteurs ne sont pas forcément exclusifs les uns des autres<sup>102</sup>. Pendant la Grande Guerre, l'engagement volontaire peut ainsi relever d'une stratégie pour obtenir une affectation relativement peu dangereuse, notamment dans l'artillerie lourde, tout autant qu'une volonté de défendre le pays dans une logique patriotique en choisissant l'infanterie<sup>103</sup>. En temps de paix, la recherche d'une « planque » est aussi présente, notamment en ce qui concerne sous-officiers, même si les enjeux sont différents. En effet, comme le rappelle Mathieu Marly, « le corps des sous-officiers est un carrefour où se croisent les appelés du contingent, les engagés volontaires, les sous-officiers rengagés et les futurs officiers sortis du rang<sup>104</sup> ». Dans ce cadre, les interprétations générales des parcours individuels restent difficiles, même s'il ressort, selon lui, l'hypothèse « d'un choix raisonné du métier militaire chez un grand nombre de sous-officiers<sup>105</sup> ».

En ce qui concerne la préparation militaire, outre les candidats à une carrière dans l'armée, qui sont donc nombreux<sup>106</sup>, on peut supposer une large part d'investissement cynique de la

---

<sup>101</sup> Qui n'est elle-même pas forcément nécessaire à un comportement de soldat conforme aux attentes de la hiérarchie militaire. N. MARIOT, « Faut-il être motivé pour tuer ? », *art. cit.*

<sup>102</sup> Chapitre 3, « s'engager, pourquoi ? ». Manon PIGNOT, *L'appel de la guerre : des adolescents au combat, 1914-1918*, Paris, Anamosa, 2019, p. 119-157.

<sup>103</sup> Jules Maurin, *Armée, guerre, société. Soldats languedociens (1889-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013 [1982], p. 370-375.

<sup>104</sup> M. MARLY, *Distinguer et soumettre...*, *op. cit.*, p. 13-14.

<sup>105</sup> M. MARLY, *L'âme des régiments...*, *op. cit.* p. 244 et plus généralement 204- 258.

<sup>106</sup> Pour la classe 1906, environ 15 000 engagés volontaires du contingent (soit environ 7% du total) et 400 sous-officiers engagés volontaires (soit près de 50% du total). *Ibid.*, p. 187.

part des jeunes hommes : puisque le service est inévitable, mieux vaut tout faire pour adoucir son poids. Il est ainsi vraisemblable que de nombreux futurs conscrits, dont le nombre reste difficile à estimer, s'inscrivent dans une société préparatiste pour trouver une place susceptible d'adoucir le service. Par exemple, un sociétaire des Touristes lyonnais, François Grandjean, employé de banque né en 1889, raconte dans le bulletin de la société qu'il vient d'être nommé caporal au 157<sup>e</sup> régiment d'infanterie, et remercie tous les membres de l'association :

*« Si j'ai à cœur de vous apprendre aussi rapidement cette agréable nouvelle, c'est que je considère ce moyen comme la meilleure garantie de l'utilité incontestable du BAM, et par suite, de la profonde reconnaissance que j'apporte à la société les Touristes lyonnais pour m'avoir initié et préparé au métier militaire, et, par suite, donné un avantage énorme sur mes camarades moins favorisés que moi<sup>107</sup>. »*

Il est renvoyé dans ses foyers dès 1912 en tant que sergent<sup>108</sup>. Il s'agit aussi de se donner la possibilité d'apprendre un métier technique. Dans l'entre-deux-guerres, la possibilité de devenir mécanicien est par exemple un attrait nouveau, sur lequel jouent les sociétés préparatistes pour recruter de jeunes membres. Au début des années 1930, « l'école professionnelle Hanriot », liée au constructeur aéronautique éponyme et située à Courbevoie fait de la réclame sur affiche pour former des « mécaniciens spécialistes de l'aéronautique ». À la clef, un brevet d'État, et la promesse aux jeunes d'avoir « une profession », « un avenir », « et de trouver dans la vie civile des situations intéressantes<sup>109</sup>. L'augmentation spectaculaire des inscrits aux différents brevets en 1938-1939 s'explique probablement par ce double attrait : accéder au galon, et tenter de trouver une affectation utile ou jugée moins dangereuse que simple soldat dans l'infanterie, dans un contexte où la menace de guerre devient beaucoup plus concrète.

Néanmoins, le silence des jeunes hommes interdit de tirer des conclusions trop assurées. L'affaire de la pétition des normaliens contre la préparation militaire supérieure, en 1928, donne la parole aux futures élites, en montrant un refus finalement très nuancé : « il est impossible », affirme le texte de la pétition, « de défendre la légalité d'une mesure qui soumet à l'apprentissage du commandement militaire certains citoyens dont la volonté n'a pas été consultée et qui ne doivent que l'obéissance du soldat<sup>110</sup> ». Mais peu de texte du même type permettent d'accéder aux pensées des préparés anonymes. Encore une fois, l'historiographie de la Première Guerre mondiale a montré toute la prudence nécessaire dans ce genre d'analyses, à l'image des graffitis tracés à la craie sur les trains des mutins de 1917, étudiés

---

<sup>107</sup> A.D.R. PER/1415/1, *Bulletin officiel des touristes lyonnais*, n. 5, mars 1911.

<sup>108</sup> Mobilisé comme sergent au 159<sup>e</sup> régiment d'infanterie, il est réformé dès janvier 1915 comme tuberculeux. A.D.R. IRP1135, registre matricule numéro 564.

<sup>109</sup> 258J19, A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

<sup>110</sup> Pierre-Frédéric CHARPENTIER, « Une façon originale de célébrer le dixième anniversaire de l'Armistice : l'affaire de la PMS (1928) », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, 32, 1 octobre 2019.

par André Loez, qui montrent une parole largement absente et qui se révèle parfois contre-intuitive<sup>111</sup>. Une des rares sources littéraires, pour la fin de la période, évoquant un cas de ce genre est la bande-dessinée réalisée par Jacques Tardi, à propos de son père, René Tardi. Inscrit à une société préparatiste, engagé volontaire puis combattant en 1940 comme sergent dans les chars de combat, celui-ci reste prisonnier en Allemagne pendant toute la durée de la guerre. Il est difficile d'en faire une source historique, faute d'accès direct aux carnets rédigés par René Tardi, mais l'œuvre montre justement une incompréhension de la part de l'auteur, qui constate un hiatus entre la haine de l'armée manifesté par son père après la guerre, et l'inscription dans une société préparatiste avant la guerre<sup>112</sup>.

## 2. *Une militarisation antimilitariste ? Une publicité paradoxale*

Malgré ce silence sur les motivations des jeunes sociétaires, la part de calcul utilitariste des futurs conscrits semble assez évident. La forme elle-même du système de la préparation militaire repose en effet toute entière sur des mécanismes de privilèges qui visent à inciter les jeunes hommes à se préparer volontairement avant leur incorporation. Cette organisation laisse à penser que le calcul utilitaire fait par de nombreux jeunes hommes est une motivation centrale dans le mouvement préparatiste. Il s'agit essentiellement de rentabiliser la fréquentation d'une association sportive, pour adoucir par la suite les conditions de leur service militaire. En effet, l'armée consent à mettre en place, dès l'origine, un système pour attirer les jeunes soldats par des avantages qui leur sont octroyés. C'est ce paradoxe qui guide le système du volontariat dans le cadre de la préparation militaire : il s'agit d'attirer de futurs conscrits dans des sociétés, pour en faire de bons soldats, en leur promettant une rigueur militaire moindre. Cette affiche de l'USGF, éditée vers 1912, est explicite : la continuité est établie entre la condition de gymnaste – qui peut s'avérer par ailleurs plaisante en elle-même pour les jeunes<sup>113</sup> – et la condition attrayante d'officier. L'affiche annonce des « facilités pour devenir en caporal à 4 mois, sous-officier à 9 mois, sous-lieutenant (les 6 derniers mois de la dernière année avec solde de 201 francs par mois)<sup>114</sup> ».

---

<sup>111</sup> André LOEZ, « Mots et cultures de l'indiscipline : les graffiti des mutins de 1917 », *Genèses*, no 59-2, 2005, p. 25-46.

<sup>112</sup> La bande dessinée évoque la volonté de René Tardi de s'inscrire dans une société préparatiste dans le but de choisir un régiment d'incorporation pour pouvoir se marier. Jacques TARDI, *Moi, René Tardi, prisonnier de guerre au Stalag IIB*, Bruxelles, Casterman, 2012, p. 25.

<sup>113</sup> Voir la deuxième partie, notamment les chapitres 5 et 6 sur les aspects de sociabilité et de plaisir de la pratique.

<sup>114</sup> A.D.M.M. 1R 6, « Sociétés de tir, de gymnastique et de préparation militaire (1882-1938) ».



Figure 49 : affiche de promotion de l'USGF, vers 1912

L'argument économique de la carrière militaire est aussi souvent mis en avant, à côté du galon et du choix de l'arme et de la région d'affectation. Dans une revue préparatiste, un article de 1935 vante l'engagement volontaire en insistant sur la prime d'engagement :

*« En résumé comme le principe de la loi de deux ans est établi, cela fait pour un jeune engagé qui en prend pour 3 ans, c'est-à-dire qui fera un an de plus que la durée légale, une somme de 2400 fr. pour cette année supplémentaire, ce qui représente 200 francs par mois, nourriture, habillement, et mieux, débouché vers une carrière militaire ou civile, sans compter prêt, haute paie et pécule de 1000 fr. par an [...] Profitez de l'occasion qui se jette dans vos bras, n'hésitez pas un seul instant, c'est autant de perdu dans votre vie future<sup>115</sup>. »*

On ne peut pas dire que l'annonce déborde d'enthousiasme patriotique. La « réclame » préparatiste est ainsi paradoxalement fondée sur les avantages que peuvent tirer les futurs conscrits. C'est ce que montre l'analyse des privilèges donnés par le brevet depuis sa création en 1908. En 1914, selon le très populaire manuel Chapuis, le brevet donne droit au devancement d'appel à 18 ans, dans un corps choisi par le futur soldat : c'est un avantage qui permet de servir dans un régiment prestigieux, et d'arriver sur le marché du travail libéré des obligations militaires. Le BAM donne également droit au choix du corps par ordre de mérite : c'est un avantage que fait miroiter l'armée mais qui se montre en réalité très difficile à obtenir, puisque le choix est réservé à 15 soldats et à 10 engagés volontaires par subdivision. En revanche, le brevet permet d'éviter à coup sûr les troupes coloniales. Une session du

<sup>115</sup> A.D.M. 861 PER, *Bulletin mensuel de la société cantonale de préparation militaire, tir et sports des côtes de Meuse et de la Woëvre, du canton de Vigneulles (1935-1937)*, numéro 5, mars-avril 1935.

brevet permet aux incorporés de passer les épreuves dans les premiers jours de leur service. Cette session permet notamment aux appelés dans les troupes coloniales, lauréats du brevet, d'être reversés dans des régiments de métropole. Il y a également un petit avantage donné pour les jeunes hommes qui se sont préparés pour la cavalerie : une tolérance de 2 centimètres de plus et de 3 kilogrammes est accordé pour pouvoir intégrer un régiment de cuirassiers. La nomination au grade de caporal ou de brigadier, après quatre mois de service (admission de droit élèves caporaux/brigadiers), est aussi un atout non négligeable qui permet d'envisager une carrière militaire. Enfin, il existe une possibilité d'affectation à des emplois spéciaux correspondant aux brevets de spécialité préparés, par exemple vélocipédistes ou musiciens, même si rien n'est garanti par la loi<sup>116</sup>. Le brevet permet donc explicitement de choisir un régiment prestigieux ou proche de son domicile, d'éviter les troupes coloniales, d'obtenir un « emploi spécial » – qui a tout l'air d'une « planque », de prendre du galon et d'adoucir ainsi le service.

Malgré des variations, ce principe paradoxal reste le même jusqu'à la Seconde Guerre mondiale : attirer des soldats déjà préparés, pour former notamment des sous-officiers, en leur promettant un service plus doux. L'inutilité pratique du brevet pour les conscrits, à cause des contraintes particulières aux années 1920, correspond au creux du succès de la préparation militaire. Même si c'est aussi l'effet du déficit démographique des « classes creuses », ces avantages amoindris semblent ainsi être la cause du désintérêt des jeunes hommes pour la préparation militaire<sup>117</sup>. Autrement dit, l'adhésion des individus à la préparation militaire semble reposer principalement sur les avantages qu'ils peuvent en tirer. Le rapport produit par Paul Bénazet pour Jean Ossola, sous-secrétaire d'État à la Guerre, affirme ainsi en 1925 que « la restriction des avantages attachés à la possession du brevet a nettement entravé le développement de cette préparation militaire », puisque « près de 9/10 des candidats reçus sont à peu près certains de ne tirer aucun avantage de leur brevet<sup>118</sup> ». Au contraire, à la fin des années 1930, le Brevet Sportif Populaire mis en place par le Front Populaire est intégré au système de la préparation militaire (sous la forme d'un « brevet sportif populaire prémilitaire » – BSPP), qui permet d'être admis dans le peloton d'élèves caporaux/brigadiers, d'être classé premier au rang d'ancienneté et d'être libéré en premier, d'être nommé caporal-chef au bout de 5 mois, d'avoir une permission supplémentaire de 11 jours, plus le droit de porter un insigne distinctif et d'obtenir un certificat honorifique. Le second niveau du brevet, le BPME, rajoute deux jours de permission supplémentaire (soit 13 jours au total), le droit au devancement d'appel, le choix du corps pour les mieux classés, l'admission dans le peloton d'élèves sous-officiers de réserve, la possibilité d'être promu sergent/maréchal des logis au bout de 6 mois, et le droit de porter un insigne doré. Le BPME a ainsi beaucoup plus

---

<sup>116</sup> Voir le détail pour 1914 (les dispositions sont régulièrement modifiées, à la marge), par exemple, dans le manuel à succès : COMMANDANT CHAPUIS, *Manuel de la préparation militaire en France...*, op. cit., p. 21-25.

<sup>117</sup> Voir chapitre 3, « une crise d'attractivité du brevet » : il y a une corrélation entre baisse des avantages effectifs pour les lauréats et déclin du nombre de candidats au brevet.

<sup>118</sup> Rapport du 22 mai 1925. S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

d'avantages pour un surplus de difficulté très relatif, ce qui explique son succès par rapport au BSPP. Les brevets de spécialité rajoutent des points, permettent une affectation de préférence à la spécialité préparée<sup>119</sup>. La préparation militaire, à la fin des années 1930, est donc relancée par l'approfondissement des avantages accordés aux futurs conscrits.

## B. Les « Boîtes à brevet » : un hiatus entre dirigeants et dirigés

### 1. *Des stratégies individuelles*

Dans cette perspective, on comprend mieux la demande émanant parfois, dans les sociétés, pour organiser des cours de préparation militaire afin de préparer le brevet. Plusieurs documents font allusion à des demandes venues des futurs conscrits eux-mêmes. C'est le cas dans la section scolaire et post-scolaire de tir fonctionnant pour la 2<sup>e</sup> circonscription d'inspection primaire de Bordeaux. Dès 1908, les renseignements préfectoraux affirment que « les jeunes gens ayant demandé qu'il leur soit fait des cours de préparation au brevet d'aptitudes militaire, la section n°21 de Salles les a reçus et a à la date du 15 décembre dernier, commencé les cours prévus pour l'obtention du dit brevet<sup>120</sup> ». Si ce n'est qu'une des raisons parmi d'autres possibles, avec une infinité de combinaisons possibles, on peut supposer que l'engagement dans une société préparatiste semble relever d'un calcul rationnel de la part des individus de toute façon soumis au devoir militaire : il s'agit de pratiquer des activités physiques, en évoluant dans un espace de sociabilité qui peut s'avérer plaisant, tout en profitant d'avantages pour la suite. En somme, la société préparatiste se révèle plus avantageuse que la société sportive (sans compter que dans les campagnes, le cadre parascolaire ne laisse souvent pas ce choix). Un investissement superficiel dans ces associations, de la part des jeunes, semble être le revers de la médaille de ce système avantageux. L'évocation régulière de la volonté des sociétaires d'en faire le moins possible semble être une litanie récurrente dans la littérature préparatiste. L'attitude des adolescents semble loin de convenir aux attentes des promoteurs du mouvement. À Basse-le-Rupt (Vosges), le président de la « Fraternelle » se plaint, dans son rapport de 1907, que malgré « le fonctionnement de la société [qui] continue à être satisfaisant », que « chez une douzaine environ de jeunes gens de la localité, il y a une abstention systématique ».

---

<sup>119</sup> Pour les avantages en 1938, voir par exemple le détail dans le manuel du CAPITAINE CHOCQUET, *Aide-mémoire...*, *op. cit.*, p. 8-9.

<sup>120</sup> A.D.G. 1R121, « Sociétés lettres "R-S" ».

*« Ce sont des garçons affiliés à une société de musique dénommée Harmonie St-Nicolas, dirigée par le curé de la paroisse. Ces réfractaires au tir croient entrer, et cela est arrivée, dans les musiques ou fanfares des régiments et se moquent du tir, dont ils n'auront pas besoin, disent-ils. L'autorité militaire devrait être très sévère à ce sujet et exiger de ces musiciens fricoteurs des aptitudes au tir, réelles, avant d'en faire des fanfaristes<sup>121</sup>. »*

On lit entre les lignes que les jeunes hommes abandonnent volontiers le tir pour une pratique musicale qu'ils semblent trouver plus plaisante, puisque l'occasion en est donnée. En somme, ils semblent se diriger vers le meilleur « filon ». Il faut également souligner, au fond, l'indifférence d'une large partie de la population, notamment dans les campagnes – ce qui n'est pas non plus synonyme, d'ailleurs, de refus du devoir militaire. Goussaincourt est un petit village de la Meuse, situé entre Vaucouleurs et Neufchâteau, qui compte 236 habitants au recensement de 1911. Une petite société scolaire de tir a été installée par l'instituteur. Des séances mensuelles d'entraînement avec une carabine y sont organisées dans la cour de l'école, de mars à novembre, avec un tir réduit, à 12 mètres de la cible. Les petits carnets, tenus pour lui-même par l'instituteur, sont très intéressants, car ils laissent transparaître le manque de bonne volonté affichés par les élèves, qui semblent plus ou moins contraints de participer à la société. En 1910, il écrit ce qui semble être un avertissement destiné aux jeunes sociétaires :

*« Les tirs n'ont pas été suivis régulièrement à part les premières séances et les séances de concours. M. le commandant [nom illisible] inspecteur de la société regrette que les jeunes gens ne montrent pas plus d'empressement à assister à des exercices aussi utiles que récréatifs qui ne peuvent que leur être avantageux au point de vue des permissions, des congés et des grades accordés de préférence aux bons tireurs. Lorsque les tableaux de recensement sont dressés chaque année, la mairie doit indiquer pour chaque conscrit s'il a fait partie d'une société de tir et quels sont les prix de tir qu'il a obtenus. Ce n'est pas par simple curiosité que ces renseignements sont demandés par l'administration militaire. »*

Ailleurs sur le carnet, il note que les concours sont un succès, mais souligne qu'il « est regrettable que l'attribution des prix ait donné lieu à des divergences de vue qui ne devraient pas exister dans une société dont le but est précisément de rapprocher les membres et de redresser les liens de confraternité. » En creux, on devine que les jeunes tireurs sont surtout intéressés par l'aspect compétitif du concours, et que certains se sentent lésés par la nature du prix qu'ils ont reçu en récompense. « Il se serait à souhaiter que chacun fit taire un peu ses préférences et son amour propre en pensant que rien n'est parfait mais que tout peut s'améliorer [...] C'est être peu charitable de lui jeter la pierre [au comité] ». L'instituteur note à un autre endroit que :

---

<sup>121</sup> A.D.V. 273J, « “La Fraternelle” de Basse-sur-le-Rupt ».

*« L'organisation des séances laisse beaucoup à désirer. Il semblerait que chacun cherche à faire le moins de service possible. Il faut que chacun apporte un peu de bonne volonté et prenne sa part de service. Il y a par suite nécessité d'élaborer un règlement pour l'organisation des séances<sup>122</sup> ».*

On est loin de l'organisation de jeunesse où de futurs conscrits fanatisés prépareraient la « Revanche » avec enthousiasme... Plus généralement, la population semble montrer une certaine indifférence devant le mouvement préparatiste, même si la fréquentation régulière des archives préparatistes pourrait le faire oublier. Les exemples ne manquent pas, comme pour la « Fraternelle » de Vaugneray (Rhône), fondée en 1905. En 1912, la société « a dû être dissoute par suite de l'indifférence de la population et des jeunes gens de Vaugneray », selon les renseignements préfectoraux.

*« Son président et fondateur a été continuellement combattu par le clan clérical de l'endroit et par les soi-disants (sic) républicains de Vaugneray. Dégouté il a démissionné et a liquidé la situation en payant les dettes de la société<sup>123</sup> ».*

L'indifférence est aussi celle de la société en général. Là encore, difficile de tirer des conclusions. S'agit-il d'une hostilité à la militarisation, voire au devoir militaire lui-même ? Ou est-ce, plus simplement, que la vie associative, même avec les avantages possibles, reste une priorité secondaire ? L'impossibilité pratique de mettre en place des cours dans de nombreux endroits est aussi un puissant frein, qui empêche le mouvement de se diffuser. Quoi qu'il en soit, force est de constater qu'en 1914, sur environ 300 000 jeunes hommes recensés pour une classe d'âge, dont plus de 200 000 sont incorporés chaque année après 1905<sup>124</sup>, le nombre de brevets distribués ne dépasse pas 10 000 brevets par an, soit moins de 5% des conscrits. Le déficit démographique des « classes creuses », à cause de la guerre, semble paradoxalement faire gonfler la proportion. Le problème est tel que le contingent annuel est quasiment divisé par deux au tournant des années 1930 (au lieu des 250 000 hommes d'avant-guerre, le contingent incorporé tombe vraisemblablement sous le seuil des 150 000 hommes pour la classe 1936), ce qui demande à l'État-major d'utiliser tous les ressorts possibles pour maintenir les effectifs à un niveau suffisants : allongement du service, recours aux troupes coloniales, augmentation du nombre de spécialistes professionnels, notamment dans les chars et dans les troupes de forteresse<sup>125</sup>. Pour la classe 1935, les 26 000 inscrits au brevet forment 17% du total du contingent incorporé, sur la base d'environ 150 000 conscrits. La proportion d'environ 20% se maintient ensuite dans la deuxième moitié de la décennie 1930, pour même atteindre un tiers du contingent en 1938, avec environ 50 000 inscrits au brevet pour 150 000

---

<sup>122</sup> A.D.M. E-DEPOT 159/32, « Goussaincourt, société de tir. (1907-1914) ».

<sup>123</sup> A.D.R. 4M 546, « Associations (1884-1904) ».

<sup>124</sup> Philippe BOULANGER, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie historique*, no 103-1, 2002, p. 11-34.

<sup>125</sup> André CORVISIER (éd.), *Histoire militaire de la France. 3...*, op. cit., p. 348-354.

conscrits<sup>126</sup>. Néanmoins ces chiffres, replacés dans le contexte démographique plus global, montrent que le mouvement préparatiste reste limité : il y a en effet, en 1939, de l'ordre de 2 millions de jeunes de 15 à 19 ans (filles comprises) alors que c'est la catégorie d'âge qui est le cœur de cible de ces associations ; ce sont même 8,5 millions d'individus qui sont recensés pour la catégorie 15-30 ans.

Jacques Revel notait ainsi, dans un contexte bien différent, l'importance des stratégies individuelles et collectives pour répondre aux incertitudes : « de haut en bas, et dans tous les registres de la vie quotidienne, ces hommes sont obsédés par les menaces individuelles et collectives qui pèsent sur eux » ; « ils y répondent à leur manière ». Aussi ce monde en mouvement est « l'enjeu de stratégies complexes qui n'obéissent pas à une rationalité abstraite mais à la recherche de la meilleure adaptation dans un monde à haut risque et dont les coordonnées majeures ne cessent de se déplacer. Ces stratégies ne sont pas libres : elles sont liées à des valeurs, encadrées par des contraintes<sup>127</sup> ». Ce cadre théorique semble s'adapter parfaitement à la situation des jeunes hommes français durant la Troisième République, concernant leur carrière militaire, mais aussi, par extension, leur rapport aux loisirs et aux activités physiques. On pourrait également penser aux analyses de Richard Hoggart sur les classes populaires : ces jeunes hommes ne reçoivent pas passivement la culture dominante – militaire, en l'occurrence – mais s'adaptent au mieux dans un environnement contraint, avec une forme de « cynisme » qui correspond très bien aux données de la préparation militaire : embrasser le militarisme, en apparence, pour adoucir le passage obligé sous les drapeaux<sup>128</sup>. Dans le même ordre d'idées, Rémy Cazals proposait dès 2002, dans son compte-rendu de *1914-1918 : retrouver la guerre*, de remplacer la notion de « consentement » par le mot « adaptation<sup>129</sup> ». Pour reprendre un terme en vogue dans les sciences sociales contemporaines, on pourrait également parler d'*agency*, ou d'agentivité, des jeunes sportifs, qui s'exprime dans leur rapport à la préparation militaire, et au peu d'enthousiasme qui semble parfois s'en dégager. Les actions qui relèvent donc de ces stratégies individuelles ne présupposent pas une attitude particulière vis-à-vis du devoir militaire, de toute façon contraint, que ce soit dans le sens de l'adhésion, ou au contraire dans celui du rejet. S'inscrire à une société préparatiste n'est pas nécessairement une preuve de patriotisme, loin s'en faut ; mais cette disposition peut néanmoins bel et bien exister chez certains préparés. Ces quelques notes, inscrites sur un exemplaire d'un manuel Chocquet<sup>130</sup>, ont vraisemblablement servi à réviser les différents grades et la formation des groupes de combat, dans le but de réussir aux épreuves du brevet.

---

<sup>126</sup> Ces chiffres sont difficiles à trouver : l'État-major ne les rend vraisemblablement pas publics, pour laisser flotter un certain flou, dans une perspective de défense nationale. On n'en trouve par exemple pas trace pour la période 1935-1940, comme de coutume, dans l'*Annuaire statistique* publié par Direction de la statistique générale. Selon un rapport parlementaire établi en 1933, les prévisions donnent 149 000 incorporés en 1935, 117 000 en 1936, 126 000 en 1937, 146 000 en 1938, 150 000 en 1939. Cité dans : F.-A. PAOLI, *L'Armée française de 1919 à 1939...*, *op. cit.*, p. 54-57.

<sup>127</sup> J. REVEL, « L'histoire au ras du sol »..., *op. cit.*, p. XXIII-XXIV.

<sup>128</sup> Chapitre 9. Le je-m'en-fichisme : Scepticisme et cynisme – Débrouillards, combinards et nihilistes. R. HOGGART, *La culture du pauvre...*, *op. cit.*

<sup>129</sup> Rémy CAZALS, « 1914-1918 : oser penser, oser écrire », *Genèses*, 46-1, 2002, p. 26.

<sup>130</sup> CAPITAINE CHOCQUET, *Aide-mémoire...*, *op. cit.*



Figure 50 : notes écrites sur un manuel préparatiste (1938)

Comment les interpréter ? Leur auteur était-il motivé par la carrière militaire ? Consentait-il au devoir militaire ? Ou n'était-ce là qu'un passage obligé, un apprentissage rébarbatif auquel on se plie, à la manière du bachotage pour les examens scolaires ? Faute de pouvoir sonder les cœurs et les reins, selon la formule biblique, il faut renoncer aux espoirs de quantification. Dès lors, il s'agit de se méfier des intuitions rétrospectives trop englobantes, et admettre la diversité des comportements individuels, la difficulté de leur description, ce qui revient à reconnaître l'impuissance interprétative de l'historien en la matière<sup>131</sup>.

## 2. *Un jeu de dupes ? La déception des préparatistes*

Malgré tout, les contacts en sociétés et dirigeants du mouvement préparatiste semblent souvent ressembler à un jeu de dupes, avec une certaine incompréhension mutuelle. Dans le *Soldat de demain*, en 1937, un article très intéressant du chroniqueur Civis affirme que la motivation des jeunes gens à participer à la vie des sociétés est superficielle, et se résume largement aux intérêts que peuvent retirer les conscrits des cours de préparation militaire. Aussi, il conseille de développer l'esprit de corps, notamment par le port d'uniforme, affirmant que de nombreuses associations « se sont privés d'un moyen de retenir les jeunes gens » en l'abandonnant.

*« On entend parfois des dirigeants de sociétés se plaindre du peu d'attachement des jeunes gens à ceux qui les instruisent. Les sociétés, disent-ils, sont considérées par les élèves comme des "boîtes à brevet". Le motif de leur assiduité, c'est le titre qui leur ouvre le devancement d'appel et les avantages accordés par la loi. Passé les examens, on ne les voit plus que pour retirer leur brevet. Après cela on ne les retrouve jamais<sup>132</sup>. »*

Il semble y avoir un décalage général entre les aspirations des dirigeants et les attentes des dirigés, qui n'est pas sans rappeler la cohabitation difficile entre les intellectuels et les classes populaires dans les tranchées. « Contrairement à ce qu'ils imaginaient », affirme Nicolas Mariot, « nombre de leurs compagnons d'infortune semblent tenir sans idéal patriotique en tête ». Leurs rêves d'héroïsme patriotique sont souvent douchés par la réalité des combats, et leur « volontarisme guerrier » apparaît souvent comme exceptionnel<sup>133</sup>. De la même manière, les dirigeants préparatistes rêvent de sociétés diffusant un patriotisme exemplaire, alors que les jeunes hommes semblent surtout chercher, prosaïquement, à obtenir leur brevet. Les enjeux soulevés par les cadres du mouvement ne sont ainsi pas toujours en adéquation avec le comportement des sociétés, qui n'adoptent pas systématiquement le comportement attendu, ce qui déçoit régulièrement les dirigeants. En 1911, le sous-préfet de la Gironde établit un

---

<sup>131</sup> Conclusion qui n'a rien d'exceptionnel ou de particulièrement novatrice : « l'étude de l'opinion publique pose constamment des problèmes de méthodologie qui n'ont jamais chance d'être résolus de façon totalement satisfaisante ». J.-J. BECKER, *1914...*, *op. cit.*, p. 259.

<sup>132</sup> *Le Soldat...*, juin 1937.

<sup>133</sup> N. MARIOT, *Tous unis...*, *op. cit.*, p. 272 et 297.

rapport à charge sur la « Vaillante » de Caudrot. Selon lui, la société « paraît depuis plusieurs années, et sous l'influence de personnalités de Caudrot, avoir été détournée de son but, pour des manifestations politiques très regrettables ».

*« J'en veux pour exemple que l'attitude du bureau et des membres de la société qui peu après les élections législatives se sont rendus en tenue, clairons en tête, manifester le jour de l'enterrement de M. Chaigne, ancien député, et sont revenus à Caudrot, en cortège, crier dans les rues et devant la demeure du maire "à bas le maire, à bas Borderie" [député], créant ainsi du tumulte et de nombreuses rixes, alors qu'ils auraient dû être les premiers à donner l'exemple de la discipline et de la bonne heure. Cette manifestation fut renouvelée aussi le soir du 14 Juillet. »*

Mais cette instrumentalisation politique semble elle-même détournée par les jeunes, avec des comportements d'indiscipline qui semblent échapper au bureau de l'association elle-même, puisque le sous-préfet note

*« Une certaine indiscipline et un état d'esprit fâcheux qui sont la résultante de toutes ces manifestations ont poussé quelques sociétaires à refuser de se présenter le jour de l'inspection, en disant qu'ils ne voulaient avoir rien de commun avec des militaires, qui a motivé la démission immédiate de plusieurs membres honoraires<sup>134</sup> ».*

La dénonciation par les préparatistes du manque d'investissement et d'enthousiasme des jeunes, au-delà de la période de préparation de l'examen, est régulière. Ce bénévolat, qui se pense souvent comme un apostolat patriotique, est déçu par l'utilisation intéressée par les futurs conscrits des sociétés comme des « boîtes à brevet ». La critique glisse donc souvent de cette attitude de duplicité vers une critique de la jeunesse elle-même, qui ne correspond pas à l'image que les préparatistes s'en font. La recherche de la « planque » par les jeunes hommes fait ainsi l'objet d'un mépris unanime dans la littérature préparatiste. En 1913, un article d'un préparatiste paru dans *le courrier de la Rochelle* est par exemple reproduit dans *Vers l'armée*. Il est question d'y dénoncer le favoritisme auquel peut donner lieu le système du BAM, avec la complicité de certains dirigeants associatifs complaisants : « cette facilité accordée aux brevetés », affirme l'article, « fut une petite erreur qu'exploitèrent certaines sociétés qui se transformèrent ou se créèrent spécialement dans le but de faire le plus de brevetés possibles. »

*« Et l'on voit chaque année ces boîtes à brevets, – que j'ai fustigées ici même il y a quelque temps, – toucher de fortes subventions du ministère de la guerre, parce qu'elles ont fait recevoir à l'examen du BAM 15, 20 ou 30 jeunes gens, après les avoir préparés (!!!) pendant quelques semaines et très souvent seulement un jour par semaine. Est-ce là le but que poursuivent ceux qui ont créé le BAM ? Je ne le crois pas.*

---

<sup>134</sup> A.D.G. 1R 115, « Sociétés lettre "C" ».

*Mieux encore. Il me serait facile de citer les noms de jeunes gens qui, n'ayant jamais suivi aucun cours de préparation militaire, n'ayant jamais fait d'exercices physiques, ont été reçus dans les premiers numéros – (dans les derniers ils n'auraient pu être incorporés dans un régiment de leur ville) – à l'examen du brevet, uniquement parce que ... fils à papa<sup>135</sup>. »*

Un autre article, paru dans *la France militaire*, est très critique contre le BAM. Il ne serait « surtout – il ne faut pas s'y tromper – [qu'un] excellent moyen pour éviter le mauvais trou et conserver le contact étroit de la maison paternelle, du boulevard et du café habituels ». Ce serait en particulier le cas pour « les jeunes bourgeois de la ville », qui « n'ont qu'un but : obtenir le BAM, pour rester ainsi à proximité des allées de N..., pour se rendre chez eux tous les soirs et passer ensuite très souvent la soirée au casino ou au théâtre ; ainsi on arrive à faire le moins de service possible ». La sentence est sans appel :

*« En sorte qu'au lieu d'être une pépinière de bons gradés, les BAM sont une catégorie de tireurs au flanc de premier ordre. Tout fils à papa qui se respecte n'ignore plus aujourd'hui qu'il n'y a qu'une façon de tirer ses trois ans en douceur et à portée de la bourse et de la protection efficace de son père, c'est d'obtenir le brevet. »*

De plus, selon l'article, les ruraux sont désavantagés – et cette critique est courante, y compris sur les bancs de l'hémicycle –, tandis que l'utilité même du BAM est remise fondamentalement en cause, à cause du peu d'influence sur l'aptitude militaire : « quel est le manchot qui est, à vingt ans, incapables de faire 60 mètres en 10 secondes, 2 kilomètres en 10 minutes, de sauter 3 m 20 en longueur, et je ne parle pas du reste<sup>136</sup> ? »

La déception des dirigeants se poursuit dans l'entre-deux-guerres. Henri Diffre, en commentant les chiffres du BPME en 1925 est amer. Il dénonce la « mentalité déplorable » des jeunes gens, qui vivent dans un « siècle effroyablement utilitariste, où rien ne paraît intéressant sinon ce qui se monnaie de façon ou de l'autre », ce qui produit selon lui la « coutume de s'excuser de ne point faire de PM en arguant des médiocres avantages concédés aux titulaires du brevet ». La critique est similaire, même si elle s'est renouvelée par l'expérience et le vocabulaire forgés pendant la guerre. « Aujourd'hui, c'est le règne des embusqués, qu'on nous pardonne le mot, chacun se bâtissant un service militaire à sa mesure, mesure bien médiocre évidemment<sup>137</sup> ». Le chroniqueur Albus écrit quant à lui en 1932 une saynète ironique qui enjoint les candidats au brevet et leurs parents à arrêter de se plaindre et à travailler sérieusement pour être bien classés. Il insiste sur le sens du devoir qui devrait primer sur la recherche des avantages concrets<sup>138</sup>. Mais c'est surtout la stratégie d'évitement des régiments excentrés qui attire les foudres des dirigeants de la fédération. En 1922, Adolphe

---

<sup>135</sup> *Vers l'armée*, numéro 12, décembre 1913.

<sup>136</sup> *Ibid.*, numéro 13, janvier 1914.

<sup>137</sup> *Le Soldat...*, novembre 1925.

<sup>138</sup> *Ibid.*, décembre 1932.

Chéron exhorte par exemple les jeunes brevetés à ne pas privilégier des garnisons proches, en faisant appel à leur supposé patriotisme :

*« Je te le dis, ce choix n'est pas digne de toi. Je le comprendrais peut-être si tu t'es marié jeune et si, au foyer que tu as créé, un enfant déjà t'attends. Mais hors de ce cas, pour savoir quelle est ta place, demande-toi où est ton devoir. [...] »*

*Ta place elle est à l'endroit même que l'ennemi de ta patrie, de ses droits qui sont les tiens, de ses libertés qui t'appartiennent, ne doit pas franchir. Ta place, elle est en ces lieux lointains où la France a besoin de ta valeur pour assurer les progrès de la civilisation<sup>139</sup>. »*

Cet appel aux bons sentiments est parfois beaucoup plus désillusionné, voir amer, comme dans un article de 1927, paru en pleine crise du mouvement, qui dénonce une « préparation des embusqués ». La chronique montre tout le fossé qui peut séparer les intentions des dirigeants et les motivations des jeunes hommes :

*« Un de nos confrères signale le cas d'une affectation, dans une bonne garnison du centre, qui a satisfait l'intéressé. Grâce à son brevet, écrit-il, il ne quitte pas la métropole pour la Syrie. Il conclut : ce que l'on a pu faire ici, devrait être fait partout. Ah ! le beau moral et la belle préparation que ceux qui seraient fondés sur le désir de s'embusquer pendant que les camarades iraient courir des risques<sup>140</sup>. »*

### C. Le mouvement préparatiste face à l'antimilitarisme

#### 1. Un militarisme critiqué mais globalement accepté avant 1914

Ainsi, paradoxalement, le système de la préparation militaire offre un point d'observation pour s'intéresser aux questions d'antimilitarisme, en particulier dans le domaine sportif. L'éducation physique préparatiste est avant tout une tentative de militariser la société, dans une démarche républicaine et auto-désignée comme pacifique, mais qui poursuit explicitement l'objectif de faire accepter et d'étendre l'entraînement militaire. Le reproche « d'embrigadement » ou de « caporalisation » est une accusation dont doivent constamment se défendre les dirigeants fédéraux, dès les années 1880, et qui transparaît jusque dans les débats parlementaires. Aussi, le mouvement préparatiste est loin d'être consensuel, dans les milieux sportifs mais, plus largement, dans l'ensemble de la société. Néanmoins, l'expression du refus franc de la préparation militaire reste rare. Une réponse explicitement antimilitariste, comme la réponse en 1909 du secrétaire de mairie de la petite commune de Rochebrune (Drôme) au préfet à propos du tir scolaire, déjà citée dans ce travail, reste une exception : « ce

---

<sup>139</sup> À Saint-Mihiel, pour la fête du comité départemental du 30 avril 1922. *Le Soldat...*, mai 1922.

<sup>140</sup> *Ibid.*, mars 1927.

que tous les prolétaires souhaitent, Monsieur le Préfet, c'est le désarmement simultané des nations ». « La guerre, fléau légué par la barbarie, est une honte pour l'humanité civilisée et l'ennemie de la fraternité et de l'émancipation ». Il juge que « les armées formidables sont la cuirasse du despotisme<sup>141</sup> », et l'écho de ces propos ne nous parvient justement que par l'énormité de la subversion, qui donne lieu à une enquête administrative.

Si ce genre d'opposition franche reste très rare, la référence aux bataillons scolaires est en revanche constante : les « scolos » sont unanimement érigés en contre-modèle pédagogique à partir des années 1900. On peut ainsi lire dans un manuel préparatiste de 1914 que :

*« Le programme à suivre doit être bien net et bien précis. A tout prix, il importe de ne pas retomber dans les abus inutiles et parfois ridicules des bataillons scolaires. Il ne s'agit plus de jouer aux soldats avec des enfants de douze à quatorze ans, qui faisaient jadis un maniement d'arme irréprochable et qui prenaient des alignements à faire pâlir les géomètres<sup>142</sup>. »*

À l'inverse, les préparatistes assument cet objectif militariste, en lui donnant un sens particulier, celui du devoir républicain. Le lieutenant-colonel Émile Coste, ancien commandant de l'école de Joinville, retourne ainsi la critique reprochant au mouvement de préparer la guerre :

*« Le vrai militarisme, celui qui groupe autour d'une idée toutes les volontés, tous les cœurs, et les lie à cette idée jusqu'au sacrifice de la vie, le militarisme ainsi compris n'est-il pas la condition essentielle d'existence d'une société démocratique ? »*

Il fait ainsi de la militarisation un « devoir », « non seulement en vue de la paix, pour les conquêtes pacifiques de la pensée, mais encore en vue des dangers de la guerre, protectrice et libératrice<sup>143</sup> ».

Les fédérations sportives entretiennent un rapport au devoir militaire beaucoup plus distancié et ambiguë, malgré les liens avec la préparation militaire entretenus par le statut de SAG et la préparation du BAM, en particulier avant 1914, mais également, dans une moindre mesure, jusque dans les années 1930<sup>144</sup>. Les fédérations sportives cherchent effectivement à se soustraire à l'autorité de l'armée et des militaires, dès avant la Grande Guerre<sup>145</sup>. Mais cette volonté d'autonomie n'est pas un rejet de l'armée en elle-même, ni une négation du rôle du

---

<sup>141</sup> A.D.D. 11T 4 (ANCIENNE COTE), « Sociétés de préparation militaire généralités (1908-1914), sociétés de préparation militaire documents par communes, bataillons scolaires (1880-1890) ».

<sup>142</sup> COMMANDANT CHAPUIS, *Manuel de la préparation militaire en France...*, op. cit., p. 6.

<sup>143</sup> Émile COSTE, *L'instituteur et l'officier dans la nation armée*, Charles-Lavauzelle, 1907, p. 32. L'exemplaire de l'ouvrage conservé dans les archives de l'USEPPSM contient une dédicace de l'auteur à Adolphe Chéron, lui-même ancien Joinvillais : « souvenir de très cordiale camaraderie ».

<sup>144</sup> Sur ce point, voir le chapitre 6.

<sup>145</sup> Les développements suivants sont repris d'une communication présentée lors d'un colloque sur l'antimilitarisme : L. PABION, « Les crampons sans l'uniforme ? » op. cit.

sport comme préparation des soldats. Pierre de Coubertin lui-même, dans un texte bien connu, évoque le rôle que peut jouer le sport pour les conscrits : selon lui, « le sport est donc un excellent agent pour le “débouillage” physique qui doit précéder l’entrée dans l’armée moderne » ; c’est « une excellente préparation physique au service militaire », qui « peut engendrer ou fortifier des qualités morales nécessaires au soldat », tandis que la pratique peut selon lui devenir un puissant instrument de l’éducation civique dans un cadre démocratique<sup>146</sup>. Les colonnes du journal *l’Auto*, dans le même ordre d’idées, laissent une place constante au sport militaire, même si le mouvement préparatiste n’est pas soutenu par le journal, au nom du rejet d’une étatisation trop poussée des activités physiques<sup>147</sup>.

Pour les dirigeants sportifs, il s’agit essentiellement de s’émanciper des contraintes sur les pratiques imposées par les militaires, pour suivre des logiques d’organisation plus centrées sur l’intérêt sportif lui-même, notamment en ce qui concerne les enjeux commerciaux du spectacle sportif<sup>148</sup>. Ce positionnement n’est pourtant pas synonyme d’antimilitarisme, loin s’en faut. Seulement, le ministère de la Guerre suit d’autres objectifs, et favorise, notamment en ce qui concerne l’attribution des subventions, les fédérations qui sont perçues comme le plus utiles au potentiel militaire de la France, c’est-à-dire les grandes unions préparatistes que sont l’USTF, l’USGF et l’USPMF (la FGSPF étant également laissée de côté pour des raisons politiques liées à la laïcité). Cette politique se poursuit dans l’entre-deux-guerres, dans une certaine mesure, ce qui nourrit des rancœurs du côté des sportifs<sup>149</sup>. Le rapport parfois difficile entre militaires et dirigeants sportifs est donc assez compréhensible. Dès les années 1920, les fédérations unisports nées de l’éclatement de l’USFSA cherchent moins à rejeter les enjeux militaires qu’à organiser des compétitions lucratives et professionnelles, qui s’accordent mal avec les objectifs de préparation militaire, qui nécessite selon le ministère une éducation physique mesurée de la masse des jeunes hommes. C’est ainsi qu’on peut comprendre le peu d’enthousiasme des fédérations sportives pour la préparation militaire avant et pendant la Grande Guerre, comme le note Paul Dietschy<sup>150</sup>, même si elles participent

---

<sup>146</sup> Pierre DE COUBERTIN, « La Force nationale et le Sport », *Revue des deux mondes*, tome 7, 1902, p. 916-924.

<sup>147</sup> La ligne éditoriale, inconstante, est marquée par l’acceptation d’une « intervention de l’état limitée à l’éducation physique et à la pratique sportive du plus grand nombre ». Benoît CARITEY et Jean-Jacques DUPAUX, « L’auto et les politiques de préparation militaire, d’éducation physique et de sport en France (1900-1944) », in Benoît CARITEY (éd.), *La fabrique de l’information sportive : « L’Auto » (1900-1944)*, Épure, 2020, p. 374.

<sup>148</sup> Le journal *l’Auto* en est encore le parfait exemple, véritable « consortium du spectacle sportif » dès avant 1914, avec l’organisation d’événements sportifs. B. CARITEY et G. MONTEREMAL, « Une entreprise de presse dans la première moitié du XXe siècle »..., *op. cit.*, p. 46.

<sup>149</sup> Henri Desgrange est encore une fois un exemple symptomatique, avec ses charges violentes contre les unions préparatistes accusées d’être trop largement favorisées au détriment des fédérations sportives en plein essor. (Voir par exemple l’article très sévère en 1926 : H. DESGRANGE, « A quand la fin du scandale ? », *art. cit.*)

<sup>150</sup> La préparation militaire est présentée comme un « passage obligé » pour recevoir des subventions. Néanmoins, « il ne semble pas que la préparation militaire ait transporté d’enthousiasme les membres de l’USFSA » (P. DIETSCHY, *Le sport et la Grande Guerre...*, *op. cit.*, p. 63-69.) La difficulté d’interpréter l’attitude des fédérations sportives vis-à-vis de la préparation militaire, a fortiori pendant la Guerre, rejoint les débats historiographiques des années 2000 : la participation patriotique des sportifs à l’Union sacrée était-elle une façade, sous la contrainte, ou bien un consentement ? Posée en ces termes, le problème est insoluble, car les deux positions ne sont en réalité pas incompatibles. S’accommoder avec mauvaise volonté d’un cadre institutionnel

néanmoins à l'effort de guerre, à leur manière et de façon constante. Avant 1914, il semble difficile de parler d'antimilitarisme dans les milieux sportifs ; tout au plus, on pourrait proposer le terme « d'a-militarisme », pour caractériser la relative indifférence des dirigeants sportifs face aux enjeux militaires de l'éducation physique.

## 2. Une tolérance de moins en moins grande à la militarisation

Le pacifisme est une donnée essentielle de la société française de l'entre-deux-guerres. Néanmoins, comme le souligne Bertrand Joly, les français semblent autant pacifistes en 1914 qu'en 1939<sup>151</sup>, même si la forme de ce pacifisme a évolué<sup>152</sup>. Le portrait du mouvement préparatiste, fer de lance du militarisme, va dans ce sens, avec un discours sur la paix remarquablement stable pendant près de cinquante ans. La différence entre les années 1930 et les années 1910 semble dès lors moins marquée par la place nouvelle du pacifisme que par celle de l'antimilitarisme. Le rejet radical de l'armée préexistait au conflit, notamment autour de Gustave Hervé, de « l'affiche rouge » de 1905 et de la *Guerre sociale*, surveillés attentivement par les autorités<sup>153</sup>. Mais l'antimilitarisme devient un courant d'idées beaucoup moins marginal dans l'entre-deux-guerres, repris et amplifié notamment par les milieux socialistes et communistes. En parallèle, un antimilitarisme plus diffus, moins révolutionnaire mais beaucoup plus développé, prend de l'ampleur. La différence entre l'avant et l'après-guerre semble beaucoup plus déterminée par le rapport à l'armée que par le rapport à l'idée de paix. Le cas du mouvement préparatiste semble suggérer que la tolérance de la société à la militarisation est de moins en moins grande, avec un rejet croissant de la forme militaire elle-même, tandis que la volonté de limiter le poids politique des militaires et la place de l'armée dans la vie sociale est beaucoup plus répandue. Il y a là une forme de « révolution symbolique<sup>154</sup> » profonde, provoquée par la violence de la Grande Guerre, qui produit un refus beaucoup plus net de « ne point tant se plaire à des maximes qui tuent ». La forme militaire elle-même et sa hiérarchie est dévalorisée au contact du comportement de « nos brillants messieurs [qui] ne s'en tiennent pas à commander ; ils s'appliquent à mépriser<sup>155</sup> ». Aussi, le paradoxe du « guerrier antimilitariste<sup>156</sup> » apparaît dans l'après-guerre, à l'image d'un ancien combattant de l'ARAC, Raymond Lefebvre, cité par Antoine Prost, qui invite dès

---

rigide, alourdi par tout le poids de l'armée, qui gêne le développement des compétitions sportives, n'est pas synonyme d'une absence de patriotisme, encore moins du rejet du devoir militaire. Les contradictions d'un personnage comme Henri Desgrange, naviguant d'une attitude à l'autre au gré des éditoriaux, en sont les illustrations les plus éloquentes.

<sup>151</sup> B. JOLY, « La France et la Revanche (1871-1914) », *art. cit.*

<sup>152</sup> Alain-René MICHEL et Robert VANDENBUSSCHE (éd.), *L'idée de paix en France et ses représentations au XXe siècle*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, coll. « Histoire et littérature du Septentrion (IRHiS) », 2001.

<sup>153</sup> J.-J. BECKER, *Le carnet B...*, *op. cit.*

<sup>154</sup> C'est-à-dire le changement de « l'ordre symbolique », c'est-à-dire la perception de « ce qui va de soi ». P. BOURDIEU, *Manet, une révolution symbolique...*, *op. cit.*

<sup>155</sup> ALAIN, *Mars ou la guerre jugée*, Paris, Éd. de la Nouvelle revue française, 1921, p. 41 et 47.

<sup>156</sup> A. PROST, *Les Anciens Combattants...*, *op. cit.*, p. 115.

1919 les anciens poilus à dire « leur dégoût du vieux Code de l'honneur sanguinaire<sup>157</sup> ». La présence de l'armée ne semble dès lors acceptée que sous conditions. L'obéissance militaire « de principe », inculquée dans le dressage des casernes d'avant 1914, devient, selon Emmanuel Saint-Fuscien, « conditionnelle », au contact des réalités de la guerre, c'est-à-dire « incarnée » et « située<sup>158</sup> ».

Le reproche contre la caporalisation par la préparation militaire prend ainsi de l'ampleur après la Première Guerre mondiale. Des critiques franches apparaissent sur les processus de militarisation produit par le mouvement. Dans le même temps, la démilitarisation de larges pans du secteur sportif est patente. Cette méfiance nouvelle est évoquée en creux dans la littérature préparatiste, essentiellement pour s'en défendre. Dès 1919, un article évoque le titre du *Soldat de demain*, qui peut désormais suffisamment apparaître comme belliqueux ou militariste pour que la question se pose d'en changer. Il est question de souligner davantage l'éducation physique, et de renforcer la volonté de « travailler un peu pour la paix ». Les préparatistes sont dès lors obligés de se justifier :

*« Disons d'abord que le soldat de demain ne peut pas être, chez nous, différent du soldat d'hier, celui dont l'énergie et la ténacité ont émerveillé le monde et sauvé le pays et la civilisation. Ce soldat d'hier ne voulait pas plus la guerre que ne la voulait le soldat de demain, mais il l'a faite et l'a faite jusqu'à la victoire finale, parce qu'il savait qu'il le fallait. C'est l'esprit de devoir et de sacrifice qui a permis au poilu de tenir si longtemps et de vaincre, c'est le même esprit qui permettra au soldat de demain de faire face aux tâches nouvelles que lui impose le salut du pays<sup>159</sup>. »*

Adolphe Chéron, devenu député, se démène également pour convaincre que la préparation militaire, telle qu'il la conçoit, n'est pas un embrigadement belliqueux. En 1923, il affirme que « cette préparation ne doit être et ne sera militarisée ni dans son esprit ni dans ses moyens ». Selon lui, « ce n'est pas militariser une préparation que de lui assigner pour but l'amélioration de la race ».

*« Ce n'est pas militariser la jeunesse que de stimuler en elle le goût des jeux de la force et de l'adresse, de l'initier à la sainte attirance des joyeuses compétitions entre camarades [...] ».*

Il s'agit seulement de rendre l'éducation physique obligatoire et de « fournir aux enfants des populations agricoles l'arme la mieux trempée dans la lutte impitoyable pour la vie où les êtres faibles sont vite vaincus, éliminés, détruits<sup>160</sup> ». Le *Soldat de demain* fait aussi écho aux débats sur les réformes en cours de la préparation militaire. Chéron propose de transformer le CPSM en « Certificat d'entraînement physique », affirmant que le mot « militaire » fait peur :

---

<sup>157</sup> A. PROST, *Les Anciens Combattants...*, op. cit., p. 166-167.

<sup>158</sup> Emmanuel SAINT-FUSCIEN, *À vos ordres ? La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011.

<sup>159</sup> *Le Soldat...*, novembre 1919.

<sup>160</sup> *Ibid.*, février 1923.

*« Cette épithète de militaire ajoutée au mot de la préparation a fait sourciller pas mal de gens à l'âme éprise d'un généreux idéal, et cela même jusque dans les milieux les plus intellectuels, qui ne redoutent que les méfaits du militarisme, de l'impérialisme ».*

« Va-t-on transformer nos écoles en caserne ? », se demande-t-il, « va-t-on, comme de l'autre côté du Rhin, intensifier surtout chez nos enfants, chez nos jeunes gens, les ardeurs guerrières ? » Au contraire, pour Chéron, il s'agit surtout du « développement physique de la race », pour transformer les « jeunes Français en “costauds” semblables à leurs cousins du Canada, dont, au cours de la dernière guerre, nous avons pu admirer la superbe et robuste musculature<sup>161</sup> ». Jean Fabry, l'influent rapporteur de la commission de l'armée à la Chambre, affirme également dans un article de 1923 donné à la revue que la préparation militaire doit désormais se consacrer essentiellement à l'éducation physique, sans que l'aspect militaire soit l'unique objectif.

*« On obtient ainsi au premier stade des garçons bien construits, bien entraînés et c'est déjà beaucoup ; au second stade des jeunes gens solidement et déjà débrouillés, aptes à s'instruire vite et bien ; au troisième stade des jeunes gens préparés au commandement et destinés à fournir le meilleur recrutement des cadres des troupes. Où peut-on trouver là de la militarisation<sup>162</sup> ? »*

On trouve des justifications similaires dans les publications locales. Le bulletin du Stade Senonais affirme que « certains Français jettent l'anathème sur leurs compatriotes qui se consacrent à la préparation militaire de leurs cadets, et les accusent de vouloir la guerre<sup>163</sup> ». L'article rejette « le bruit répandu par certains, que les sociétés de préparation militaire sont des sociétés qui préparent à la guerre, [ce qui] est une absurdité et une calomnie ». Au contraire, selon le député-maire Verlot, « la préparation militaire est utile est morale, puisqu'elle développe chez les jeunes gens, l'ordre, la méthode et la discipline<sup>164</sup> ».

Les critiques viennent notamment de la presse sportive, qui cherche à se démarquer du mouvement préparatiste. En 1924, un journal intitulé *Théatra* accuse le sport de représenter « l'esprit de guerre, la préparation de la guerre ». L'*Auto* se défend en soulignant « l'esprit pacifique » des clubs sportifs, ajoutant que le journal doit avoir confondu « les sociétés de préparation militaire avec les sociétés sportives<sup>165</sup> ». *Le Soldat de demain* s'agace de « ces petites rosseries à notre égard [qui] sont habituelles à notre grand confrère, sans qu'on puisse en discerner une honnête raison », répondant que « que certaines gens ne considèrent vraiment le sport qu'en fonction de ses recettes<sup>166</sup> ». Un autre article, l'année suivante, réagit à un article de Marcel Oger réclamant la suppression du tir des épreuves du brevet, la pratique

---

<sup>161</sup> *Le Soldat...*, février 1923.

<sup>162</sup> *Ibid.*, mai 1923.

<sup>163</sup> A.D.V. JPI 1310/1, *Le Stadiste*, Bulletin du Stade Sénonais, numéro 14, février 1932.

<sup>164</sup> *Ibid.*, numéro 18, juin 1932.

<sup>165</sup> *L'Auto*, 31 mars 1924, p.1.

<sup>166</sup> *Le Soldat...*, mai 1924.

étant accusée de ne rien prouver de la valeur des jeunes hommes, tout en étant « de la préparation purement militaire », hors de l'éducation physique, et propre « à rendre ce brevet impopulaire auprès de tous les jeunes sportifs<sup>167</sup> ».

En 1928, Jean Gotteland, alors directeur général de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Antiquités au Maroc<sup>168</sup>, renvoie pourtant dos-à-dos militaristes et antimilitaristes sur la question de l'éducation physique. Selon lui, « de militaire à militarisme, il n'y a qu'un pas, vite franchi par les minorités qui ont besoin, pour la défense de leurs thèses, de créer des confusions ».

*« Les “anti-militaristes”, s'insurgent contre tout essai d'une éducation physique, ainsi militarisée. [...] Un modeste exercice collectif d'assouplissement masque la préparation savante au coup d'état qui doit renverser la République ! [...] »*

*Il est possible que d'autres (et ce seraient les vrais “militaristes”, mais je ne les aperçois nulle part ?) ne voient en effet dans l'éducation physique ainsi conçue, qu'un moyen de discipliner, dès l'âge le plus tendre, d'encadrer et d'entraîner à l'obéissance passive, pour toute la vie et en toutes circonstances, la masse des citoyens ».*

Au contraire, selon lui, « l'éducation physique proprement dite n'a rien à voir avec aucune doctrine politique, et [convient] tout particulièrement à l'éducation d'une libre démocratie<sup>169</sup> ». Cette position moyenne semble résumer la situation dans l'entre-deux-guerres : une tolérance de moins en moins grande à la présence des militaires, avec un fort pacifisme, marqué par le rejet du bellicisme et du caporalisme, qui ne va toutefois pas jusqu'au rejet pur et simple de l'objectif militaire en lui-même.

### 3. Le mouvement préparatiste face à l'antimilitarisme

Il est néanmoins évident qu'une large démilitarisation des activités physiques et sportives se produit dans l'entre-deux-guerres. Les fédérations se lancent dans le spectacle sportif, qui n'a plus que des rapports très lointains avec les enjeux militaires<sup>170</sup>. C'est notamment le cas après l'éclatement de l'USFSA en 1919, mais davantage encore avec la crise que connaît le Conseil National des Sports en 1926, lorsque la fédération de rugby décide de s'en retirer pour s'engager dans la voie du professionnalisme<sup>171</sup>. Dans le même temps, l'éducation physique scolaire se démilitarise presque totalement, à part des résidus d'enseignement militaire dans les écoles normales et dans les établissements du supérieur, où s'organise la préparation

---

<sup>167</sup> *Le Soldat...*, décembre 1925.

<sup>168</sup> Il devient ensuite Inspecteur général des écoles primaires élémentaires en 1935, Inspecteur général de l'Instruction publique en 1937 et Inspecteur général de l'éducation générale et des sports pendant le régime de Vichy. G. CAPLAT, « GOTTELAND (Jean) »..., *op. cit.*

<sup>169</sup> J. GOTTELAND, *Pour l'éducation intégrale...*, *op. cit.*, p. 75-76.

<sup>170</sup> Voir le cas du football : Christophe GRANGER, « Les lumières du stade. Football et goût du spectaculaire dans l'entre-deux-guerres », *Sociétés & Représentations*, n° 31-1, 30 juin 2011, p. 105-124.

<sup>171</sup> Voir notamment les numéros de *l'Auto* du 25 janvier au 23 mars 1926.

militaire supérieure<sup>172</sup>. Des fédérations qui se consacrent à une éducation physique démilitarisée émergent également au tournant des années 1930, à l'image du sport laïc qui se dote d'une fédération en 1928, l'UFOLEP. Ce mouvement de démilitarisation de fond produit une évolution de « l'a-militarisme » des sportifs des années 1900-1910. D'une part, les indifférents d'avant-guerre deviennent plus méfiants envers l'armée et les militaires, à l'image de Henri Desgrange, qui se moque ouvertement des « zim boum boum » et des « ran plan plan » des défilés des gymnastes, en uniformes et en fanfare. Le lien entre les sportifs et l'armée continuent ainsi de se distendre, avec l'émergence d'un sport spectacle qui se professionnalise en partie dans les années 1930, à l'image du football.

D'autre part, un véritable antimilitarisme sportif émerge. Avant la Grande Guerre, on n'en trouvait guère la trace que dans le sport ouvrier lancé par l'Union sportive socialiste, qui ne pouvait regrouper que 2 000 ou 3 000 adhérents<sup>173</sup>. Dans les années 1920, la fédération sportive du travail (FST), devient au contraire une puissante fédération, qui dénonce explicitement la préparation militaire, jugé impérialiste et militariste, tout comme le spectacle sportif commercial, « sport bourgeois » par excellence. Un article de l'*Humanité* de 1929 assure que l'objectif est de bâtir une « fédération sportive prolétarienne de masse ». Selon l'article,

*« La FST ne représente pas, c'est un fait, la seule force de ses licenciés, non elle cristallise autour de ses mots d'ordre toute la jeunesse ouvrière en lutte contre la rationalisation à l'usine et contre la préparation militaire obligatoire que veut lui imposer la bourgeoisie avec l'aide des socialistes<sup>174</sup>. »*

La fusion de ce groupe communiste avec la fédération socialiste donne naissance, en 1934, à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), qui regroupe plus de 100 000 membres à la fin des années 1930, sans comparaison avec le sport ouvrier anecdotique avant 1914<sup>175</sup>. Pierre Marie, le chroniqueur du journal de la SFIO, *Le Populaire*, se montre également très critique envers la préparation militaire, accusée d'embrigader la jeunesse. Il attaque ainsi régulièrement Adolphe Chéron, au nom de la jeunesse française qui « rechignera toujours pour transformer ses heures de loisir en cours préparatoire à la caserne », refusant « cette caricature de la caserne qu'on veut nous imposer, cette sorte de résurrection des tristes bataillons scolaires de jadis qui, il y a quarante ou cinquante ans, sombrèrent sous le ridicule<sup>176</sup> ». Ce courant d'idée trouve encore davantage d'écho avec l'arrivée au pouvoir du Front Populaire, qui tente de populariser des formes innovantes de loisirs à destination des

---

<sup>172</sup> Sur ce point, voir les précisions dans le chapitre 8.

<sup>173</sup> A. GOUNOT, *Les mouvements sportifs ouvriers en Europe (1893 - 1939)...*, op. cit.

<sup>174</sup> *L'Humanité*, 24 novembre 1929.

<sup>175</sup> N. KSSIS, *La FSGT...*, op. cit.

<sup>176</sup> Pierre Marie, *Le Populaire*, 6 mai 1936.

catégories populaires<sup>177</sup>. Le Brevet Sportif Populaire ouvre ainsi un espace pour une pratique physique massive, encadrée par l'État, mais largement démilitarisée.

Dans ce contexte, les préparatistes mènent une lutte intense contre cet antimilitarisme assumé, qui se développe et qui donne à entendre un rejet franc non seulement de la préparation militaire mais du devoir militaire lui-même. En 1921, le chroniqueur Rémy Roure argumente : « Ah certes, on s'élève dans les partis extrêmes contre la PM, mais ne voit-on pas que la PM contribue à limiter le militarisme, entendu dans le sens de l'encasernement prolongé ». Selon lui, le réarmement allemand l'impose, puisque « jamais le caporalisme n'était allé aussi loin et il conviendrait sans doute que l'on s'en préoccupât ». Néanmoins, il recommande d'adopter une autre voie ; plutôt que de « militariser » comme en Allemagne, « il s'agit en France de ne plus avoir de faibles<sup>178</sup> ». Adolphe Chéron s'élève quant à lui contre la peur du mot « militaire », en opposant la préparation militaire en Allemagne, « belliqueuse », à la préparation française qui n'est « qu'une précaution raisonnable<sup>179</sup> ». Le commandant Arnould, alors adjoint au général commandant le département de la Seine, fait une conférence en 1921 pour l'Amicale des instructeurs. Il affirme que les « mots "préparation militaire", [ont] rendu le projet de loi suspect à quelques-uns et, en particulier, dit-on dans une certaine presse, à beaucoup d'instituteurs et de professeurs d'éducation physique ». Pourtant, selon lui, « les maîtres de nos écoles ne sont pas antimilitaristes, du moins dans le sens étroit du mot », conscients de la nécessité du devoir militaire, mais ils craignent la discipline militaire :

*« Le développement d'un esprit militaire exclusif avec sa discipline de masses, intransigeante et inflexible celle-ci, et qui risquerait d'engendrer des générations belliqueuses, trop portées à une obéissance automatique, source de tout esclavage et facteur de toute entreprise de guerre et de conquête<sup>180</sup> ».*

Rémy Roure s'inquiète de la même manière du développement de cet antimilitarisme chez les instituteurs, notamment ceux de « la nuance la plus foncée », les « extrémistes » de la fédération de l'enseignement laïque, qui protestent « énergiquement contre toute introduction du militarisme et des militaires à l'école » et refusent à ce titre l'éducation physique. Il se réfère au contraire au Jaurès de *l'Armée nouvelle*, et dénonce l'antimilitarisme dans les écoles normales. Dans son esprit, « la lutte contre l'antimilitarisme est pour nous une question de principe<sup>181</sup> ».

En 1925, la question du rattachement du sous-secrétariat d'État donne lieu à plusieurs articles discutant la place que doit avoir l'armée dans la gestion des activités physiques. Elle se trouve en concurrence avec le ministère de l'Instruction et celui de l'Hygiène, qui vient d'être

---

<sup>177</sup> Pierre Marie intègre par exemple l'équipe ministérielle de Léo Lagrange. M. LASSUS, *Jeunesse et sports...*, *op. cit.*, p. 136.

<sup>178</sup> *Le Soldat...*, décembre 1921.

<sup>179</sup> *Ibid.*, décembre 1921.

<sup>180</sup> *Ibid.*, mai 1921.

<sup>181</sup> *Ibid.*, mai et août 1922.

supprimé. Une solution avancée est le rattachement direct à la présidence du conseil, qui pourrait assurer une coordination efficace sans dépouiller l'armée.

*« Ceux qui blêmissent (à moins qu'ils ne s'empourprent) de colère à l'idée d'être en rapports, mêmes lointains, avec le "militaire", fondent des espoirs sur une transformation qui retirerait l'éducation physique à ce "militaire" fâcheux et honni. Songez qu'il ne doit plus y avoir de guerre et que bientôt, dans le monde entier, l'on verra l'embrassade générale, et surtout permanente, des peuples. C'est donc assez de demander à l'éducation physique la santé et un peu d'aptitude manuelle pour une besogne journalière dont il y a lieu d'ailleurs de diminuer la durée. La défense ? n'y pensons pas, c'est désagréable. C'est au civil qu'il faut donner l'éducation physique. Qu'on se hâte d'en déménager les services de cette caserne où, du matin au soir, les visiteurs pacifistes sont obligés d'entendre des appels de trompettes<sup>182</sup>. »*

L'ironie masque mal cette nouvelle force de l'antimilitarisme. À partir du milieu des années 1920, il semble que l'opinion ne soit plus prête à accepter une militarisation de la jeunesse via une éducation physique obligatoire. Le rapporteur du budget de l'Instruction, Hippolyte Ducos, s'en fait l'écho à la Chambre, en défendant une éducation physique nouvelle, retirée au département de la guerre qui « tend à accaparer tout un enseignement, un enseignement qui forme la moitié de l'éducation nationale toute entière », c'est-à-dire l'éducation physique. « Nous ne voulons pas », affirme-t-il, « laisser militariser ainsi toute la jeunesse française<sup>183</sup> ».

### III. Nationaliser la jeunesse, par l'uniforme et les exercices physiques : un mouvement au niveau européen

#### A. Un mouvement européen ?

##### 1. Nationalités, armées nationales et activités physiques

Il s'agit à présent de s'extraire du cadre national pour souligner que les mouvements conjoints de contrôle et de militarisation de la jeunesse au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle sont transnationaux, européens, voire mondiaux, et pas seulement liés au contexte français. Ce décentrement permet, en retour, de mettre en perspective le cas de la France, par ses spécificités autant que par ses traits communs avec d'autres pays. Une telle démarche comparative est possible dans la mesure où une riche historiographie est disponible pour chaque cadre national. Ces travaux sont facilement accessibles, et sont souvent écrits en anglais, dans la mesure où l'histoire du sport s'est écrite précocement au niveau européen, avec de riches collaborations entre

---

<sup>182</sup> *Le Soldat...*, octobre 1925.

<sup>183</sup> *Journal officiel*, Chambre, 17 novembre 1924, p. 3582.

historiens de nationalités différentes<sup>184</sup>. Néanmoins cette vaste historiographie des activités physiques reste largement cloisonnée par rapport à d'autres pans de la recherche historique. Par exemple, il est regrettable que trop peu de contacts s'établissent entre l'histoire du sport d'une part, et d'autre part une histoire de l'armée et du fait guerrier. Des croisements plus réguliers ont été tracés avec une histoire politique et diplomatique, notamment en ce qui concerne la portée des grands événements sportifs internationaux. Mais la question de l'éducation et du contrôle des corps par les activités physiques, notamment dans une perspective foucauldienne, semble avoir peu fait l'objet de comparaisons internationales. Enfin, l'idée d'une histoire transnationale, qui étudierait la circulation des pratiques et des idées sur l'éducation physique dans sa dimension militaire, n'a pas non plus donné lieu à de nombreux travaux<sup>185</sup>. Ce modeste état de l'art ne vise pas à tirer des conclusions à ce niveau de généralité. Elles appelleraient de larges collaborations entre historiens, puisqu'il n'est guère plus possible aujourd'hui de maîtriser en profondeur l'historiographie de chaque pays. Il s'agit plutôt ici de discuter les originalités du mouvement préparatiste dans le cadre de la Troisième République, et de tracer des pistes de recherche.

Le phénomène français s'inscrit en effet dans des dynamiques transnationales évidentes. Le XIX<sup>e</sup> siècle est d'abord marqué par le mouvement de fond de la nationalisation de l'Europe. Comme le rappelle Patrick Cabanel, « la seconde moitié du siècle voit les éveils nationalitaires, les *Risorgimenti*, les "piémontisations", prolonger, épanouir, politiser les acquis du nationalisme culturel de l'ère romantique<sup>186</sup> ». Partout se développent des processus d'unification culturelle, en parallèle de la construction des institutions étatiques. Dans le même temps, les armées de masse nationales, en gestation depuis l'époque moderne, poursuivent leur essor dans les pays européens. Les réflexions sur le « dressage » des corps et sur la militarisation de la vie sociale sont omniprésentes, malgré la diversité des formes prises par ces phénomènes dans chaque État. Thomas Hippler a notamment mis en lumière la construction concrète des systèmes de conscription et leurs racines théoriques, qui puisent avant tout dans l'Ancien Régime français<sup>187</sup> et dans le *Kantonsystem* de la Prusse du XVIII<sup>e</sup>, même si la dynamique est présente dans toute l'Europe<sup>188</sup>. Ces conceptions se concrétisent particulièrement à partir des levées de la Révolution Française et des réactions prussiennes qui en découlent. Elles produisent de vastes réformes militaires, qui aboutissent à l'institutionnalisation progressive des armées de masse dans la deuxième moitié du siècle. Ces

---

<sup>184</sup> Arnd KRÜGER et Else TRANGBAEK (éd.), *The History of Physical Education & Sport from European Perspectives*, Copenhagen, Danemark, CESH, 1999.

<sup>185</sup> Voir par exemple une tentative de synthèse, dans cet ordre d'idée, qui reste largement centré sur le cas de la France : N. BANCEL et J.-M. GAYMAN, *Du guerrier à l'athlète...*, *op. cit.*

<sup>186</sup> Patrick CABANEL, *La question nationale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Nouvelle édition., Paris, Éditions La Découverte, coll. « Repères », n° 214, 2015, p. 69.

<sup>187</sup> Avec la première étape de la massification des armées que constitue l'armée de Louis XIV (*Giant of the Grand Siècle*, selon le classique de John Lynn), qui peut regrouper 150 000 hommes, et jusqu'à 340 000 hommes au plus fort de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. John A. LYNN, *Les guerres de Louis XIV : 1667-1714*, traduit par Bruno DEMANGEOT, Paris, Perrin, 2014, p. 78.

<sup>188</sup> S. LORIGA, *Soldats...*, *op. cit.*

systèmes conscriptifs poussent la militarisation des sociétés européennes à un point jusque-là jamais atteint<sup>189</sup>. En 1901, Adolphe Messimy, qui vient de quitter l'armée suite à l'affaire Dreyfus, semble résumer la situation dans un article. Selon lui, une « seule nation du vieux continent, la Suisse », avec son système de milices, « a su se soustraire au cauchemar militariste qui hante l'Europe, et se constituer une organisation militaire rationnelle : organisation économe des deniers, du temps, de la liberté des citoyens<sup>190</sup> ».

Dans ce cadre, les activités physiques sont mobilisées, dans un double objectif de « régénération » physique et morale de la population après les défaites militaires (Iéna, Sadowa, puis Sedan), mais aussi dans un objectif de cohésion culturelle et sociale. Ce n'est pas un hasard si des grands historiens du fait national s'y sont intéressés précocement, dès les années 1970, à l'image d'Eugen Weber pour la France ou de George L. Mosse pour l'Allemagne<sup>191</sup>. Anne-Marie Thiesse souligne également le rôle des exercices physiques dans la construction des cultures de masses nationales<sup>192</sup>. Cette mobilisation passe en particulier par l'uniforme des gymnastes, qu'on retrouve d'un point à l'autre de l'Europe. James Riordan et Arnd Krüger, dans l'introduction d'un important ouvrage collectif sur le sport en Europe, soulignent à cet égard la présence simultanée de gymnastiques étatisées et militarisées dans plusieurs pays du continent européen. Friedrich Ludwig Jahn (1778-1852), fondateur du mouvement du *Turnverein* en Prusse, est contemporain de Frantz Nachtegall (1777-1847) au Danemark, Per Henrik Ling (1776-1839) en Suède ou encore de Peter Lesgaft (1837-1909) en Russie. Diverses écoles d'exercices physiques se développent « comme autant d'instruments pédagogiques, politiques et militaires au service de la construction des identités nationales ». Selon Riordan et Krüger, « discipliner le corps de l'individu au profit de la nation constitue bien une forme d'acculturation comparable à celle qui consiste alors à apprendre à tous le même langage à l'échelle d'un pays<sup>193</sup> ». C'est la perspective que Pierre Arnaud a adopté pour la France<sup>194</sup>. Ces vastes mouvements européens posent la question de l'échelle à privilégier pour étudier les mouvements d'éducation physique : à bien des égards, les régions semblent plus pertinentes que les espaces nationaux, qu'elles soient plus limitées dans l'espace – comme dans les Flandres industrielles ou dans la vallée du Rhin<sup>195</sup>, avec des modèles de sociabilités proches au-delà des frontières – ou que ces espaces soient au contraire plus larges,

---

<sup>189</sup> T. HIPPLER, *Soldats et citoyens...*, *op. cit.*

<sup>190</sup> A. MESSIMY, « L'armée républicaine de demain », *art. cit.*

<sup>191</sup> E. WEBER, « Gymnastics and Sports in Fin-De-Siècle France : Opium of the Classes ? », *art. cit.* ; George L. MOSSE, *The Nationalization of the Masses: Political Symbolism and Mass Movements in Germany from the Napoleonic Wars Through the Third Reich*, New York, États-Unis d'Amérique, Howard Fertig, 1975.

<sup>192</sup> Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales : Europe, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, troisième partie « culture de masse », chapitre 1 « la nation comme horizon », « le corps patriotique ».

<sup>193</sup> Arnd KRÜGER et James RIORDAN, « Introduction », in James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 13.

<sup>194</sup> P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*

<sup>195</sup> Le cas de la gymnastique en Alsace, tiraillée entre deux États sur la période, a bien été travaillé, notamment par William Charpier et Benoît Caritey. Voir par exemple : Benoît CARITEY, « Catholicisme, patriotisme et sport en Alsace (1898-1939) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 88, 2002, p. 17-29.

avec par exemple un phénomène qui concerne le continent européen dans son ensemble. Jean Saint-Martin, à partir du cas de la France, a montré à quel point les influences réciproques entre pays étaient importants, et comment les techniques et les théories ont circulées en Europe<sup>196</sup>.

## 2. *Le sport embrigadé ? le rôle de l'État*

La question du contrôle de la jeunesse grâce à l'uniforme des gymnastes semble donc un phénomène qui traverse le XIX<sup>e</sup> siècle en Europe. Faire l'histoire des activités conscriptives au XIX<sup>e</sup>, en reprenant les outils théoriques déjà utilisés dans cette étude, revient à faire l'histoire de l'élaboration d'une technologie de pouvoir qui se diffuse dans tout le continent et qui devient performante. C'est aussi faire une histoire européenne de la jeunesse. Les historiens se sont penchés de longue date histoire sur cette question. La riche historiographie britannique, produite dès les années 1970, a renouvelé l'attention portée aux questions culturelles<sup>197</sup>. C'est notamment le cas de John R. Gillis qui étudie la question de la jeunesse depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il constate la « découverte » de l'adolescence vers 1870-1900, avec une forte différenciation sociale des expériences de la jeunesse<sup>198</sup>, qu'il place lui-même dans une perspective européenne en citant l'expérience des *Wandervogel* allemands<sup>199</sup>. Ces travaux précurseurs font écho à ceux de Maurice Crubellier et à l'historiographie française sur le sujet, marquée en particulier par les ouvrages ultérieurs d'Agnès Thiercé ou d'Anne-Marie Sohn<sup>200</sup>. Une histoire transnationale de la jeunesse en Europe souligne l'importance du rapport à « l'épreuve militaire », qui s'est « lentement sédimentée » comme « l'image d'un rite de passage vers l'âge adulte<sup>201</sup> » dans tous les pays, malgré des différences notables.

Dans le même ordre d'idées, Norbert Élias et Éric Dunning ont proposé des interprétations du rôle du sport dans les sociétés modernes. Ils y voient l'un des rouages du processus de contrôle croissant des émotions individuelles, ce qui participe à la modernisation des sociétés européennes. Selon eux, dans le monde industriel, les émotions fortes sont très encadrées, ce qui a produit l'apparition de lieux spécifiques pour retrouver ces formes d'excitation dans les temps de loisirs, à l'image des jeux, des productions culturelles, mais également du sport. Une typologie du temps libre vient préciser leur conception du loisir, les deux termes n'étant pas

---

<sup>196</sup> J. SAINT-MARTIN, *L'exemplarité des éducations physiques étrangères en France entre les deux guerres mondiales...*, *op. cit.* ; Jean Auteur SAINT-MARTIN (éd.), *Éducations physiques françaises et exemplarités étrangères entre 1815 et 1914*, Paris, L'Harmattan, 2003.

<sup>197</sup> Pour un état de l'art plus détaillé, voir : L. BANTIGNY et I. JABLONKA, « Le mot "jeune", un mot de vieux ? La jeunesse du mythe à l'histoire »..., *op. cit.*, p. 5-18.

<sup>198</sup> John R. GILLIS, *Youth and History: Tradition and Change in European Age Relations, 1770-Present*, Expanded student ed., New York, Academic Press, coll. « Studies in social discontinuity », 1981, p. 95-132.

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>200</sup> M. CRUBELLIER, *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950...*, *op. cit.* ; A. THIERCE, *Histoire de l'adolescence...*, *op. cit.* ; A.-M. SOHN, *Sois un homme !...*, *op. cit.*

<sup>201</sup> Sabina LORIGA, « L'épreuve militaire », in Giovanni LEVI et Jean-Claude SCHMITT (éd.), *Histoire des jeunes en Occident*, traduit par Jean-Pierre BARDOS et traduit par Paul-Louis THIRARD, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1996, p. 20.

synonymes. Le travail, la gestion familiale, le repos, le soin accordé aux besoins biologiques et la sociabilité occupent en effet une part significative du temps libre, alors que le loisir ne recouvre que « la classe des activités ou des jeux mimétiques » qui apportent précisément l'excitation. Le terme « mimétique » est repris à Aristote, en même temps que l'idée de catharsis : la dramaturgie du football est par exemple une pratique de libération d'émotions fortes<sup>202</sup>. La gymnastique et les activités physiques militarisées relèvent d'autres logiques dans l'Europe au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle. James Riordan et Arnd Krüger distinguent ainsi les sports de compétition – d'origine et d'initiative privées –, tandis que les gymnastiques se développent largement dans un cadre étatisé. Selon eux, les sportifs sortent largement vainqueurs de l'affrontement entre les deux modèles, notamment après la Première Guerre mondiale. Ce changement de rapport de force aboutit à une reprise en main du sport par les États, notamment lorsqu'ils sont autoritaires, à l'image des régimes fasciste, nazi, franquiste et de l'Europe de l'Est<sup>203</sup>. L'expansion du spectacle sportif devient un levier nouveau d'action pour les États, qui s'en emparent dès les années 1920, et lancent de véritables politiques publiques, qui se concrétisent notamment par la construction d'infrastructures adaptées<sup>204</sup>.

Néanmoins, le cas de la préparation militaire en France permet de proposer une autre perspective : la tentation d'encadrer et de contrôler les formes d'activités physiques et sportives, notamment à des fins militaires, est intellectuellement autant présente dans les régimes autoritaires que dans le régime républicain (en particulier dans les milieux radicaux, au nom d'un ordre hygiénique). Ce qui change fondamentalement, ce n'est pas tant la vision de l'éducation physique, qui est globalement partagée par une large partie des dirigeants européens, que les conditions de possibilité de réalisation d'une politique d'encadrement effective. L'idée de technologies de contrôle de la jeunesse, appliquée avec plus ou moins d'intensité et avec plus ou moins d'efficacité, prend ainsi tout son sens. Les régimes parlementaires avancent lentement, sans mobiliser de moyens importants, avec finalement peu de volontarisme dans l'application de politiques sportives concrètes ; les régimes fascistes, au contraire, s'y investissent massivement, avec brutalité et avec une certaine forme d'efficacité, ce qui produit une fascination pour une partie des milieux sportifs français. La politique sportive de Vichy renforce d'ailleurs la pertinence de ce schéma : les digues contre un embrigadement des activités physiques et sportives sautent, ce qui se traduit par la mise en place d'une politique ambitieuse, autoritaire et brutale ; en revanche, les idées sur l'éducation physique elle-même semblent beaucoup plus dans la continuité que dans la rupture avec la période républicaine. Ce volontarisme prend à bras-le-corps des problèmes qui constituaient de véritables points d'achoppement, que ce soit la question de l'obligation (ce qui donne la

---

<sup>202</sup> N. ELIAS et E. DUNNING, *Sport et civilisation...*, *op. cit.*, p. 83-121.

<sup>203</sup> A. KRÜGER et J. RIORDAN, « Introduction »..., *op. cit.*

<sup>204</sup> Pierre LANFRANCHI, « Entre initiative privée et question nationale. Genèse et évolution des politiques sportives en Europe (Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie) », *Politix*, 13-50, 2000, p. 29-48.

réalisation des chantiers de jeunesse) ou bien l'encadrement des fédérations par l'État, menées sous Vichy par un personnel politique qui rongait son frein dans l'entre-deux-guerres.

B. La Grande-Bretagne : *sportsmen, boy-scouts, drill*. Militariser et contrôler la jeunesse sans conscription et sans gymnastique

On voit donc par-là l'intérêt d'une approche comparative entre les pays européens, pour essayer de repérer les points communs et les spécificités de chaque modèle, ce qui permet de les remettre en perspective de manière plus pertinente. La Grande-Bretagne est à cet égard un cas particulièrement intéressant, puisqu'il présente deux originalités fondamentales : il s'agit d'abord d'une société précocement imprégnée par une culture sportive populaire, tandis que les mouvements de pratiques physiques militarisées restent très limités en comparaison des autres puissances européennes. D'autre part, la Grande-Bretagne ne connaît pas de système de conscription, exception faite d'une courte période durant la Première Guerre mondiale. Ce contexte très différent produit un paysage des activités physiques et sportives spécifique, même si, finalement, la mobilisation de la société britannique pour la Grande Guerre semble montrer l'existence d'une culture militaire largement diffusée dans la société, de la même manière que dans les puissances continentales. Une forme de militarisation s'est développée sans service militaire.

Par ailleurs, la genèse du sport moderne est désormais bien connue : ces pratiques se développent d'abord dans les *public schools*, comme un instrument pédagogique pour les élites<sup>205</sup>. Richard Holt a montré que le sport britannique n'a jamais été « perçu comme un pur divertissement ; c'était une institution nationale bénéfique pour la Grande-Bretagne<sup>206</sup> ». Le sport y joue un grand rôle dans la définition du nationalisme et de l'impérialisme. En comparaison avec la France, l'originalité du cas britannique est l'absence du mélange entre pratiques sportives et activités à but conscriptifs, qui se rencontre dans de nombreux pays sous la forme des gymnastiques militarisées<sup>207</sup>. Au contraire, le sport moderne devient très vite une pratique populaire dans la première puissance mondiale de l'époque, à l'image du football, qui compte plus de 500 000 joueurs en Angleterre et au pays de Galles dès le début du siècle, sans inclure l'Écosse. C'est vraisemblablement plus que le total des adhérents de l'ensemble des fédérations françaises en 1914, qu'elles soient préparatistes ou sportives. On retrouve des logiques de contrôle similaires, avec la volonté de proposer aux classes populaires britanniques des « divertissements rationnels », notamment sous l'égide des Églises, à l'image

---

<sup>205</sup> James Anthony MANGAN, *Athleticism in the Victorian and Edwardian Public School: The Emergence and Consolidation of an Educational Ideology*, London, Royaume-Uni, 2000.

<sup>206</sup> R. HOLT, *Sport and the British...*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>207</sup> Richard HOLT, « Contrasting Nationalisms: Sport, Militarism and the Unitary State in Britain and France Before 1914 », *The International Journal of the History of Sport*, 12-2, 1995, p. 39-54.

du club de football d'Aston Villa, fondé en 1874 dans cette perspective chrétienne<sup>208</sup>. Le développement du spectacle sportif est également précoce, en lien avec la professionnalisation des compétitions qui se met en place avant la Grande Guerre. Le sport occupe ainsi une grande place dans les cultures populaires, sans lien avec une dimension militaire<sup>209</sup>. Rien ne correspond aux politiques de la Troisième République de ce point de vue, qui tissent des liens entre sports et préparation militaire, via le brevet militaire et par les subventions.

Mais cet « a-militarisme » très précoce du sport britannique – et l'absence de gymnastique martiale qui en découle – ne doit pas faire croire que les mouvements de masse tentant de préparer la jeunesse n'existent pas dans le pays. Au contraire, au tournant du siècle, la militarisation de la société britannique est également très avancée<sup>210</sup>. Plusieurs mouvements de ce type existent, ainsi que des éléments d'enseignement militaire dans les écoles, sous la forme du *drill*, qui correspondrait en français à l'instruction militaire (essentiellement l'apprentissage des manœuvres). Ces initiatives semblent plus directement militarisées : le *drill* ressemble à la gymnastique, mais ces exercices sont explicitement délestés de leur vocation de divertissement. Le terme d'éducation physique n'est d'ailleurs pas utilisé à l'époque pour décrire ces exercices. La comparaison avec la France peut s'appuyer sur le travail d'Alan Penn, qui lie militarisation, mouvements associatifs et dimension scolaire des exercices militaires. Il rappelle la diffusion précoce de l'uniforme dans des organisations de jeunesse religieuses, qui sont construites sur un modèle de hiérarchie militaire, que ce soit la *Salvation Army* (1865) ou la *Church Army* (1882). Plus tard viennent les groupes extra-scolaires, partiellement en uniforme, comme les *Boy's Brigade*, *the Church Lads' Brigade*, et enfin les *Boy Scouts*. En parallèle, et souvent en lien avec ces groupes, des « organisations impérialistes » occupent une place importante, à l'image du mouvement « *Imperium et libertas* », de la *Navy League*, de l'*Empire Day movement* ou du *Duty and Discipline Movement*, qui se rapprochent du modèle des Ligues en France, et qui fonctionnent comme des groupes de pression visant à influencer l'opinion. La situation particulière de la Grande-Bretagne donne une place prépondérante au pouvoir naval et à la marine, plutôt qu'à l'armée.

Pour la dimension scolaire, la présence des instructeurs militaires dans les écoles est notable. On retrouve un équivalent des bataillons scolaires, avec en 1870 un « *Elementary Education Act* » qui prévoit deux heures au maximum par semaine de *drill* dans les écoles primaires, sous la conduite d'un instructeur, notamment le samedi matin ; mais en réalité peu d'écoles sont concernées. En juillet 1876, ce sont 9 500 garçons qui manœuvrent lors d'une

---

<sup>208</sup> R. HOLT, *Sport and the British...*, *op. cit.*, p. 135-136.

<sup>209</sup> Marc KEECK, « Angleterre et Pays de Galles », in James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 17-44.

<sup>210</sup> Un ouvrage récent cherche à montrer ces dispositifs de militarisation dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec des effets contrastés sur les classes populaires, mais qui aboutissent néanmoins à une vision globalement très positive de l'armée dans la société britannique. Richard D. FULTON, *Warrior Generation 1865-1885: Militarism and British Working Class Boys*, London ; New York, Bloomsbury Academic, 2020. Voir également : Anne SUMMERS, « Militarism in Britain before the Great War », *History Workshop Journal*, 2-1, 1976, p. 104-123.

démonstration à Londres<sup>211</sup>. Cette grande revue annuelle, qui n'est pas sans rappeler les fêtes annuelles de l'USGF ou de l'USPMF, continue jusqu'en 1887, c'est-à-dire au moment où le mouvement prend de l'ampleur en France. Un phénomène similaire se déploie donc, avec un décalage d'environ une décennie. Un rapport pour 1875-1876 mentionne 1 001 écoles pratiquant l'instruction militaire. 1 414 écoles primaires sont concernées en 1889. Dix ans plus tard, en 1899, leur nombre atteint 2 659 suite à l'introduction d'un paragraphe dédié dans le Code de l'Éducation ; 9 115 autres organisent un entraînement physique (sur environ 30 000 établissements autonomes)<sup>212</sup>. Comme en France, les débats portent sur la forme de l'éducation de la jeunesse à privilégier, pour qu'elle soit utile militairement. Il s'agit en l'occurrence de choisir entre la *drill* et la gymnastique suédoise ; mais l'utilité d'un tel enseignement n'est pas remise en cause pour lui-même. La démilitarisation de l'éducation physique scolaire se fait néanmoins plus précocement en Grande-Bretagne. Les sports sont intégrés, en particulier le football et le cricket, dès avant 1900, et finalement, dans le Code de 1901, il n'est plus fait mention d'instruction militaire, ni d'exercices physiques. Une heure « d'entraînement physique » est prévue par semaine au minimum, avec une limite de 1h30 par jour, et comprend de la natation, du cricket, etc.<sup>213</sup>. Un nouveau manuel d'éducation physique, publié par le *Board* en 1909, privilégie résolument les jeux, mais sans renier une part d'instruction militaire. Finalement en 1913-1914, les auteurs du rapport du *Board of Education* semblent satisfaits de la situation, avec une éducation militaire qui se limite, dans le cadre scolaire, à une éducation physique en réalité très peu militarisée<sup>214</sup>, contrairement à ce qui se passe en France au même moment.

Le modèle proposé par les militaristes britannique est celui de la *Christian manliness*, qui assure la sécurité de l'empire avec des valeurs viriles<sup>215</sup>. Il est intéressant de le comparer avec l'équivalent français, le modèle du soldat-citoyen républicain, pour sa part totalement sécularisée, et même en opposition avec les valeurs chrétiennes prônées par la FGSPF. Au tournant du siècle, une floraison de groupements nationalistes ou impérialistes britanniques se rapprochent des unions préparatistes françaises : *National rifle association* (1860), *Primrose League* (1883), *Navy League* (1895), *Victoria League* (1901), *League of the Empire* (1901), *National Service League* (1902), *National League for physical education and improvement* (1905). Des personnages influents, comme le comte de Meath – philanthrope et militariste, qui fonde en 1897 *The Lad's Drill Association* pour promouvoir l'instruction militaire généralisée – ou Lord Roberts (ancien commandant en chef de l'armée et leader de la *National Service League*), assurent la promotion de ces groupes militaristes et forment un lobby actif cherchant à imposer un service militaire obligatoire. La floraison de ces groupes

---

<sup>211</sup> A. PENN, *Targeting schools...*, *op. cit.*, p. 55-60.

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 30-35.

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>214</sup> *Ibid.*, p. 147-157.

<sup>215</sup> *Ibid.*, p. 7-24. Donald E. HALL (éd.), *Muscular Christianity: Embodying the Victorian Age*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge Studies in Nineteenth-Century Literature and Culture », 1994.

dans les années 1900 est à rapprocher du choc de la guerre des Boers et des évolutions diplomatiques conduisant à une rivalité nouvelle avec l'Allemagne. La plus importante semble la *National Service League* qui mène une campagne, de 1905 à 1914, pour mettre en place un système de conscription, sous la direction de Lord Roberts. Ce mouvement aurait compté, juste avant la guerre, jusqu'à 100 000 membres actifs<sup>216</sup>. Il acquiert une certaine influence parlementaire, même si les 5 projets de lois avant 1914 échouent dans cette tentative de réforme militaire<sup>217</sup>. Par ailleurs, en 1902, une dizaine de bataillons de cadets apparaissent dans le pays. Financés par leurs propres officiers, ils ont vocation à préparer les classes populaires pour le métier des armes. De même, après 1905, le tir se développe. Le parallèle avec la France est frappant et montre l'intérêt d'une histoire comparative : une histoire plus transnationale des circulations de ces pratiques reste largement à écrire. L'idée, suite aux débats parlementaires britanniques en 1905, est d'éviter la conscription par une formation militaire préalable. Les mêmes arguments sont avancés par les préparatistes français. Le projet est néanmoins abandonné en Grande-Bretagne à partir de 1908, sur un avis du *Board of Education* ; sans service militaire, la résistance à la militarisation scolaire semble beaucoup plus forte dans le pays<sup>218</sup>. Néanmoins, en 1900, les deux tiers des *public schools* proposaient des cours pour rentrer dans l'armée, et encore près de 50% des établissements en 1936<sup>219</sup>. Il s'agit ici de former les étudiants aux examens d'entrée ; en 1914, près de 80% de ces établissements avait des unités de « *Officer Training Corps*<sup>220</sup> ». Ce système évoque la préparation militaire en France, qui cherche à former des cadres grâce au brevet, et ressemble particulièrement à la PMS de l'entre-deux-guerres. Au total le Royaume-Uni apparaît comme un État relativement militarisé<sup>221</sup>, sans même parler de la situation dans l'Empire. Les sociétés patriotiques jouent un rôle important, dans le cadre d'une floraison plus large de groupes de pression dans l'Angleterre edwardienne. Mais globalement, la profusion de mouvement de jeunesse militarisés reste assez éloignée des activités physiques et sportives, et la militarisation passe par d'autres voies.

En revanche l'utilisation du sport par l'armée est beaucoup plus précoce qu'en Europe continentale, comme l'ont montré les travaux de J. D. Campbell. D'abord une école de gymnastique, qui ressemble à Joinville, est créée : il s'agit de l'école de gymnastique

---

<sup>216</sup> "Popular Militarism: The Patriotic Societies", in Christian K. MELBY, « Militarism », *1914-1918-Online International Encyclopedia of the First World War*, 2020, <https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/militarism/2020-11-17?version=1.0>.

<sup>217</sup> Roger T. STEARN, « 'The Last Glorious Campaign': Lord Roberts, the National Service League and Compulsory Military Training, 1902-1914 », *Journal of the Society for Army Historical Research*, 87-352, 2009, p. 312-330.

<sup>218</sup> A. PENN, *Targeting schools...*, *op. cit.*, p. 133-140.

<sup>219</sup> C. B. OTLEY, « Militarism and Militarization in the Public Schools, 1900-1972 », *The British Journal of Sociology*, 29-3, septembre 1978, p. 321-339.

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 330.

<sup>221</sup> Même si les résistances semblent plus fortes qu'en France, notamment à gauche. Kevin MORGAN, « Militarism and Anti-Militarism : Socialists, Communists and Conscription in France and Britain 1900-1940 », *Past & Present*, 202-1, février 2009, p. 207-244.

d'Aldershot, qui donne naissance en 1860 au Corps d'entraînement physique de l'armée (*Army Physical Training Corps*). Très vite les sports collectifs s'imposent néanmoins, non seulement comme un entraînement physique efficace mais parce que c'est une part de la culture et de la vie sociale des officiers de l'armée victorienne ; des tournois sont organisés dès la décennie 1870, notamment les « Gymkhana », compétitions incluant des sports militaires, avec en particulier la pratique du football et du cricket. L'*Army Football Association* est fondée en 1881, l'*Army Cup* en 1888, alors qu'il faut attendre 1882 pour voir l'apparition du premier club de sport en France. Un manuel d'entraînement est publié par l'armée britannique en 1908, qui inclue une éducation physique d'inspiration suédoise, mais aussi le sport. Les pratiques sportives font ainsi partie de la vie des régiments avant 1914<sup>222</sup>.

Hors du cadre militaire, une autre originalité britannique est l'invention du scoutisme, qui semble également répondre d'une manière spécifique au contexte britannique. C'est ce qui se rapproche le plus du mouvement préparatiste français – et qui explique, par contrecoup, la faiblesse du scoutisme en France avant 1914, la fonction étant place déjà prise par les sociétés préparatistes et par les patronages catholiques de la FGSPF. L'aspect militaire est en effet un élément essentiel dans la genèse du scoutisme britannique<sup>223</sup>. Ce mouvement s'inscrit dans la continuité de la *Boys Brigade* fondée en 1883, qui compte plus de 50 000 jeunes dans les années 1900, et qui forment les jeunes, le dimanche, aux manœuvres, à la gymnastique, aux sports tout en leur donnant des éléments d'instruction religieuse<sup>224</sup>. Dans le même ordre d'idées, le scoutisme cherche à équilibrer les objectifs militaires, éducatifs et religieux. Baden-Powell, revenu auréolé de gloire de la guerre des Boers, entreprend de réformer la cavalerie britannique de manière innovante, de 1903 à 1907, avant de se lancer dans le projet du scoutisme. Son ouvrage *Scouting for Boys* paraît en 1908 et donne une méthode pour former des jeunes hommes aptes à faire de bons éclaireurs pour l'armée<sup>225</sup>. En 1910, il y a plus de 100 000 scouts, soit plus que les effectifs réunis de la *Boys Brigade* et de la *Church Lads Brigade*. Le recrutement montre une forte représentation des franges inférieures des classes moyennes, plutôt que des catégories populaires. Pendant la Guerre, le mouvement prend son aspect le plus militarisé, l'aspect religieux ou l'idée de l'éducation par la proximité avec la nature étant mis en retrait<sup>226</sup>.

---

<sup>222</sup> J.D. CAMPBELL, « 'Training for Sport Is Training for War': Sport and the Transformation of the British Army, 1860–1914 », *The International Journal of the History of Sport*, 2007, p. 21-58.

<sup>223</sup> Même si le terme de mouvement « militariste », au sens strict, est débattu voire rejeté, au profit de celui de mouvement « éducatif ». Martin DEDMAN, « Baden-Powell, Militarism, and the 'Invisible Contributors' to the Boy Scout Scheme, 1904–1920 », *Twentieth Century British History*, 4-3, 1993, p. 201-223.

<sup>224</sup> J. O. SPRINGHALL, « The Boy Scouts, Class and Militarism in Relation to British Youth Movements 1908–1930 », *International Review of Social History*, 16-02, 1971, p. 125.

<sup>225</sup> ALLEN WARREN, « Sir Robert Baden-Powell, the Scout Movement and Citizen Training in Great Britain, 1900- 1920 », *The English Historical Review*, 101-399, 1986, p. 376-398.

<sup>226</sup> J.O. SPRINGHALL, « The Boy Scouts, Class and Militarism in Relation to British Youth Movements 1908–1930 », *art. cit.*, p. 136-151.

Ce contexte britannique très singulier semble produire une situation paradoxale, puisque les dynamiques de militarisation semblent semblables à celles des autres puissances continentales. Selon Jörn Leonhard, l'idée de nation en armes reste « *un-English* », et ne s'applique pas à la Grande-Bretagne, contrairement aux puissances continentales ; en revanche, la crise militaire que constitue la guerre des Boers est comparable aux grandes crises traversées par la Prusse pendant la Révolution, à la Russie tsariste en 1856 ou à la France en 1870. Ce choc produit une valorisation de la figure du soldat volontaire, et une « militarisation retardée » de la société britannique, comme le montrent les nombreuses « activités paramilitaires des ligues de l'armée et de la marine, des brigades de garçons et des mouvements de boy-scouts ». Le *Rifle Volunteer Movement*, qui fonctionne à partir de 1859, et qui perdure jusqu'à son intégration à la *Territorial Force*, est par exemple une armée de réserve de volontaires, faisant office de force de défense contre une éventuelle agression extérieure<sup>227</sup>. La question de l'engagement volontaire, massif chez les britanniques au début de la Grande Guerre<sup>228</sup>, donne justement un contrepoint très intéressant aux débats historiographiques sur la mobilisation en France, et montre l'étendue de cette militarisation. Le livre important d'Adrian Gregory a remis en perspective l'acceptation de la guerre, en montrant l'existence d'un enthousiasme dans certaines parties de la population, tout aussi bien que la présence de ces manifestations pacifistes contre le conflit. Il montre également que l'engagement massif s'explique par les diverses pressions sociales exercées sur les jeunes hommes, ce qui n'est pas sans rappeler le cas français<sup>229</sup> et l'important débat historiographique qui lui est relié<sup>230</sup>.

Au total, les deux différences fondamentales entre le cas britannique et le cas français, du point de vue de la préparation militaire avant la Grande Guerre, semblent le poids du service militaire en France et la popularité du sport en Grande-Bretagne, qui devient précocement un loisir populaire dans le cadre d'un pays beaucoup plus urbain et davantage marqué par le salariat, notamment industriel. Mais au fond, des mouvements profonds semblent relativement identiques dans les deux pays, malgré des modalités différentes : les tentatives de militarisation de l'école sont mises en débat, et remplacées globalement au tournant du siècle par une éducation physique plus démilitarisée. On retrouve également des mouvements « préparatistes » à destination de la jeunesse, qui cherchent à contrôler la jeunesse autant qu'à

---

<sup>227</sup> J. LEONHARD, « Nations in Arms and Imperial Defence – Continental Models, the British Empire and its Military before 1914 », *art. cit.*

<sup>228</sup> Avec près de 2.5 millions de volontaires sur les 5.7 millions d'hommes passés sous l'uniforme durant la guerre. David G. CHANDLER et I. F. W. BECKETT (éd.), *The Oxford History of the British Army*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2003, p. 235.

<sup>229</sup> C'est l'idée développée par Frédéric Rousseau de la « mobilisation comme scène sociale ». F. ROUSSEAU, *14-18, penser le patriotisme...*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>230</sup> Pierre PURSEIGLE, « Controversy: War Culture », *1914-1918-Online International Encyclopedia of the First World War*, 2020, [https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/controversy\\_war\\_culture/2020-03-30?version=1.0](https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/controversy_war_culture/2020-03-30?version=1.0) ; Alex MAYHEW, « Historiography 1918-Today (Great Britain) », *1914-1918-Online International Encyclopedia of the First World War*, 2021, [https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/historiography\\_1918-today\\_great\\_britain](https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/historiography_1918-today_great_britain).

la former au métier des armes, dans un contexte de discussions autour du système militaire à adopter. Ces configurations produisent dans les deux cas une large militarisation de la société et la diffusion d'une culture militaire. Ce mouvement de fond perdure dans l'entre-deux-guerres<sup>231</sup>.

### C. L'Allemagne du *Turnen*, laboratoire du militarisme

Depuis la naissance du système de conscription en Prusse, la société allemande est fortement militarisée. Elle devient ainsi le véritable laboratoire de la construction des systèmes d'armées de masse, basées sur la conscription et des troupes de réserves<sup>232</sup>. Par extension, et comme en France ou en Grande-Bretagne, l'armée prend un rôle central dans la vie sociale allemande, participant largement à la construction nationale des États européens. Ce « complexe militaro-fiscal<sup>233</sup> » hérité de l'époque moderne donne une place politique importante aux généraux et aux questions d'ordre militaire, tandis que l'expérience massive de la caserne produit un certain modèle de masculinité et des sociabilités particulières. De ce point de vue, l'originalité de l'Allemagne par rapport à ses voisins, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, semble le mouvement des associations de vétérans, le *Kyffhäuserbund*, qui devient véritablement massif avec près de 25 000 associations, regroupant 2 millions de membres vers 1900, et 3 millions en 1913. Ces groupes participent activement à la vie sociale, notamment durant les célébrations nationales, et structurent des formes de sociabilités sous l'uniforme. C'est indéniablement un symptôme marquant de la militarisation très intense de la nation allemande<sup>234</sup>. Contrairement à la France, mais de manière similaire à la Grande-Bretagne, cette militarisation passe aussi, par la marine<sup>235</sup>.

Ainsi, comme le montre Jakob Vogel, une véritable culture militaire populaire se développe, aussi bien en France qu'en Allemagne. C'est notamment ce que montre l'enthousiasme soulevé par les célébrations militaires dans les deux pays. Une France : nébuleuse d'associations civiles « ont contribué à disséminer le folklore militaire ». Cette « culture

---

<sup>231</sup> 40% des jeunes hommes, selon un sondage, aurait fait partie d'un mouvement de jeunesse dans l'entre-deux-guerres. Paul WILKINSON, « English Youth Movements, 1908-30 », *Journal of Contemporary History*, 4-2, 1969, p. 3-23.

<sup>232</sup> T. HIPPLER, *Soldats et citoyens...*, *op. cit.*

<sup>233</sup> Concept forgé pour l'État britannique : John BREWER, *The Sinews of Power : War, Money and the English State, 1688-1783*, London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Routledge, 1994. Pour une discussion historiographique de ce concept, dans une perspective comparatiste, voir le manuel publié à l'occasion d'une question de concours : Olivier CHALINE et Edmond DZIEMBOWSKI, « L'État militaro-fiscal », in Michel FIGEAC (éd.), *État, pouvoirs et contestations dans les monarchies française et britannique et dans leurs colonies américaines (vers 1640-vers 1780)*, Malakoff, Armand Colin, 2018, p. 115-146.

<sup>234</sup> Ute FREVERT, *A Nation in Barracks : Conscription, Military Service and Civil Society in Modern Germany*, traduit par Andrew BOREHAM et traduit par Daniel BRÜCKENHAUS, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 2004, p. 202-205.

<sup>235</sup> Dirk BÖNKER, *Militarism in a Global Age: Naval Ambitions in Germany and the United States Before World War I*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, coll. « The United States in the world », 2012.

populaire autonome », venu d'en bas et intégrée aux usages sans significations politiques apparentes, forme une sorte de « militarisme folklorique<sup>236</sup> ». Ainsi, malgré des déclinaisons différentes, il existe des similarités structurelles fortes entre les deux pays les plus militarisés d'Europe. Ce folklore naît au début du XIX<sup>e</sup> siècle mais prend une ampleur particulière après la guerre de 1870 et l'approfondissement des systèmes de conscription. C'est l'époque des sociétés de tir et des organisations qui adoptent certaines pratiques et symboles militaires, ce qui conditionne fortement la vie associative. Le dénominateur commun reste selon lui l'euphémisation de la violence et de la mort ; ce folklore n'est donc pas synonyme de bellicisme, et « les buts belliqueux des militaires restait largement caché de l'opinion publique, camouflée sous un culte de la paix<sup>237</sup> ». Cette culture déborde des casernes et du cadre associatif, et se retrouve également dans la littérature sur l'armée, les jouets, les grandes parades autour desquels se développent des sociabilités populaires, mais aussi dans une culture similaire plus élitiste, qui passe par les arts. Bérénice Zunino, s'est également intéressée aux livres patriotiques et aux jouets pour enfants qui diffusent aussi des éléments d'une culture militaire<sup>238</sup>. Cette omniprésence de l'armée et l'acceptation progressive du service militaire, comme en France, produit une mobilisation réussie en 1914, même si l'enthousiasme populaire apparaît largement comme un mythe<sup>239</sup>, ce qui n'est là encore pas sans rappeler la situation française et les intenses débats historiographiques qui lui sont reliés.

Dans ce cadre général, l'éducation physique au sein de mouvements de jeunesse plus ou moins militarisés joue un rôle important en Allemagne, peut-être davantage encore qu'en France, par une vitalité associative très marquée. Plusieurs mouvements de militarisation de la jeunesse coexistent en effet, directement reliés aux activités physiques et sportives<sup>240</sup>. On peut citer notamment le mouvement des *Wandervogel* (« oiseau migrateur » en français), qui émerge au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et qui n'est pas sans rappeler le mouvement scout dans ses modalités. Il s'agit, dans une perspective fortement imprégnée de néo-romantisme, de veiller au contact de la jeunesse bourgeoise des villes avec la nature, pour en assurer la force et la

---

<sup>236</sup> J. VOGEL, « Military, Folklore, Eigensinn », *art. cit.*, p. 488-490. Traduction personnelle.

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 503.

<sup>238</sup> Bérénice ZUNINO, « La littérature illustrée pour enfants à l'époque de la Première Guerre mondiale. Origines et évolution de la culture de guerre enfantine allemande. Thèse de doctorat en civilisation allemande et histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Paul Cahn (Université Paris-Sorbonne) et d'Oliver Janz (Freie Universität Berlin), soutenue le 12 décembre 2014 », *Trajectoires. Revue de la jeune recherche franco-allemande*, 9, 12 février 2015, <http://journals.openedition.org/trajectoires/1698> ; Bérénice ZUNINO, « Aux racines de la culture de guerre. Livres patriotiques pour enfants dans le Reich allemand durant l'immédiat avant-guerre », in Vincent CHAMBARLHAC, Véronique LIARD et Fritz TAUBERT (éd.), *Veilles de guerre : précurseurs politiques et culturels de la Grande Guerre*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. ; Bérénice ZUNINO, « Jouer à la guerre dans l'Europe contemporaine », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe*, 2020, <https://ehne.fr/fr/encyclopedie/th%C3%A9matiques/guerres-traces-m%C3%A9moires/objets-et-aspects-mat%C3%A9riels/jouer-%C3%A0-la-guerre-dans-l%E2%80%99europe-contemporaine>.

<sup>239</sup> Jeffrey VERHEY, *The spirit of 1914: militarism, myth, and mobilization in Germany*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, coll. « Studies in the social and cultural history of modern warfare », n° 10, 2006.

<sup>240</sup> Christoph SCHUBERT-WELLER, « *Kein schöner Tod* »: *die Militarisierung der männlichen Jugend und ihr Einsatz im Ersten Weltkrieg 1890 - 1918*, Weinheim, Allemagne, 1998.

vitalité. Le mouvement pouvait compter près de 40 000 adhérents à la veille de la guerre<sup>241</sup>. Avec une importance numérique beaucoup plus importante, la « Ligue de la Jeune Allemagne » (*Jungdeutschland-Bund*), créée en 1911, dirigée par le maréchal von der Goltz, regroupe toutes les organisations d'éducation militaire et patriotique, avec plus de 500 000 affiliés en 1914<sup>242</sup>. L'originalité allemande semble donc dans la diffusion massive des pratiques conscriptives, inégalée dans les autres pays, ce qui semble une différence de degré mais pas une différence de nature quant à la militarisation. Ces groupes, par leur taille, occupent une place centrale. Georges L. Mosse a fait des lieux de préparation militaire, comme les clubs de tir ou de gymnastique, un des creusets de la construction identitaire nationale en Allemagne. Selon lui, ces sociabilités connaissent un investissement encore plus grand après la Grande Guerre, qui fait à bien des égards penser aux dynamiques françaises d'après 1870<sup>243</sup>. Cette perspective de recherche a été complétée par le travail de Michael Krüger, en particulier pour le début du siècle<sup>244</sup>.

Par ailleurs, le rôle du *Turnen* a été largement étudié par les historiens du sport, notamment par Arnd Krüger, dans le but d'analyser le rôle important joué par la gymnastique dans le développement du sport et du réseau associatif allemand<sup>245</sup>. Selon lui, dès la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement est déjà largement structuré, ce qui s'explique par sa naissance précoce, en réaction à l'occupation napoléonienne (1792-1815). Ce *Turnen* impulsé par Friedrich Ludwig Jahn connaît une recrudescence en 1848 avec le mouvement libéral et national. Contrairement à la France, le droit d'association est garanti dès cette époque. Un réseau associatif dense émerge alors, toléré en échange de garanties d'apolitisme. La fédération nationale de *Turnen* – DT en allemand, pour *Deutsche Turnerschaft* – se structure. L'éphémère concurrence en 1861-1862 avec le *Barrenstreit*, inspiré par la gymnastique suédoise, ne remet pas en cause l'expansion de la DT. Selon Krüger, « les finalités premières du *Turnen* demeurent bien l'éducation patriotique et la préparation militaire<sup>246</sup> ». Comme en France, cette gymnastique essentiellement conscriptive entretient un rapport difficile avec le secteur sportif. La DT n'est pas invitée par de Coubertin lors de la refondation des jeux olympiques. Pendant la guerre, malgré son objectif revendiqué de préparation militaire, la gymnastique est remise en cause par le ministère de la guerre au profit des sports athlétiques,

---

<sup>241</sup> Gilbert KREBS, « Les années Wandervogel », in *Les avatars du juvénisme allemand 1896-1945*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, coll. « Monde germanophone », 2018, p. 77-109.

<sup>242</sup> Carl Alexander KRETHLOW, *Generalfeldmarschall Colmar Freiherr von der Goltz Pascha Eine Biographie*, Paderborn, Allemagne, Ferdinand Schöningh, 2012, p. 401-416.

<sup>243</sup> George L. MOSSE, « La nationalisation des masses. Gymnastique, tir et construction du sentiment national en Allemagne », in Alain EHRENBURG (éd.), *Aimez-vous les stades ? Les origines des politiques sportives en France 1870-1930*, Paris, Recherches, 1980, p. 59-74., qui reprend une partie de son ouvrage antérieur : G.L. MOSSE, *The Nationalization of the Masses...*, op. cit.

<sup>244</sup> Michael KRÜGER, *Körperkultur und Nationsbildung : die Geschichte des Turnens in der Reichsgründungsära - eine Detailstudie über die Deutschen*, Schorndorf, Hofmann, coll. « Reihe Sportwissenschaft : Ansätze und Ergebnisse », 1996.

<sup>245</sup> Arnd KRÜGER, « Allemagne », in James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 75-112.

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 79.

ce qui marque le début du déclin du *Turnen*<sup>247</sup>. Au plus fort de son influence, la fédération dépasse les 500 000 adhérents dès 1900, avec 750 000 membres en 1905 (soit plus que toutes les fédérations françaises réunies), et probablement de l'ordre de 1.5 millions d'adhérents avant la Grande Guerre, dont près de 6% de femmes, contrairement à la France où le mouvement est quasi-exclusivement masculin<sup>248</sup>. La *Deutsche Turnerschaft* est la plus grande fédération du monde à l'époque. Cette disproportion montre, au-delà de la force du mouvement gymnique lui-même, l'ampleur de l'associationnisme allemand, à mettre en lien avec l'industrialisation et l'urbanisation du pays. Plus des deux tiers des gymnastes sont effet des jeunes travailleurs, ouvriers ou artisans, ou issues des franges inférieures des classes moyennes (marchands, petits commerçants, commis). Les classes moyennes (professeurs, juristes, docteurs) représentent 10% des membres, tandis que les aristocrates ou les officiers ne fréquentent pas ce mouvement<sup>249</sup>. Les similarités entre l'USGF et la DT sont toutefois nombreuses. La philosophie préparatiste est similaire<sup>250</sup>, et les gymnastes allemands militent au XIX<sup>e</sup> pour l'extension du service militaire. Les grandes fêtes de gymnastes, deux côtés du Rhin, adoptent des uniformes et des formes de manœuvres calquées sur les mouvements de troupes exécutés lors des revues militaires, et visent à célébrer la discipline et l'ordre. La différence réside avant tout dans la proportion : 63 000 participants se réunissent à la *Deutsches Turnfest* de Leipzig en 1913, quand les énormes fêtes de l'USGF ne dépassent pas les 10 000 participants<sup>251</sup>. Comme en France, ce mouvement participe au processus d'unification nationale, en « développant un nouveau langage du corps et du mouvement », composé tout à la fois « d'exercices pacifiques et bénéfiques pour la santé » et d'instruction militaire. Dans ce cadre, et avec une pression venue « d'en bas », le système scolaire d'éducation physique obligatoire est mis en place dès les années 1860<sup>252</sup>. La gymnastique est peut-être plus sportive en France, avec des concours aux agrès qui comportent très tôt des éléments de mesure de la performance<sup>253</sup>. Néanmoins, « la militarisation des gymnastes allemands, des sociétés et des fêtes de gymnastique était à l'époque essentiellement formelle », et la logique conscriptive n'était pas l'alpha et l'oméga du mouvement, comme le montre l'absence des armes, contrairement aux défilés des préparatistes français<sup>254</sup>.

---

<sup>247</sup> A. KRÜGER, « Allemagne »..., *op. cit.*

<sup>248</sup> Ute FREVERT, « Citoyenneté, identités de genre et service militaire en Allemagne (XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle) », *Clio*, 20, 2004, p. 71-96.

<sup>249</sup> Michael KRÜGER, « Body Culture and Nation Building: The History of Gymnastics in Germany in the Period of Its Foundation as a Nation-State », *The International Journal of the History of Sport*, 13-3, décembre 1996, p. 409-417.

<sup>250</sup> Sur les enjeux de moralité et de cohésion nationale : Svenja GOLTERMANN, « Exercise and Perfection: Embodying the Nation in Nineteenth-Century Germany », *European Review of History: Revue européenne d'histoire*, 11-3, janvier 2004, p. 333-346.

<sup>251</sup> B. CARITEY et M. KRÜGER, « Les fêtes nationales de gymnastique en Allemagne et en France (1860-1914) »..., *op. cit.*

<sup>252</sup> M. KRÜGER, « Body Culture and Nation Building », *art. cit.*

<sup>253</sup> J. BREHON, « Les prémisses de la sportivisation de la gymnastique », *art. cit.*

<sup>254</sup> B. CARITEY et M. KRÜGER, « Les fêtes nationales de gymnastique en Allemagne et en France (1860-1914) »..., *op. cit.*

Dans l'après-guerre, les mouvements d'éducation physique perdurent, même si la militarisation subsiste par d'autres formes durant la république de Weimar, puisque l'armée de conscription a été considérablement réduite par le traité de Versailles. Elle passe donc en particulier par les mouvements paramilitaires comme les « casques d'acier » (*Stahlhelm*), réunissant de l'ordre de 150 000 adhérents. L'idéal de masculinité semble néanmoins davantage incarné par les clubs de sports, de football en particulier, que par les groupes militarisés<sup>255</sup>, même s'il subsiste des mouvements de jeunesse spécifiques, comme les groupes affiliés à la *Bündische Jugend*<sup>256</sup>. Pour ce qui est du sport, les allemands sont exclus des instances sportives internationales avant 1925. Les nazis n'ont au départ pas de programme sportif préétabli, mais s'inspirent du modèle fasciste en la matière. Une fois arrivés au pouvoir, ils réorganisent le sport d'une façon centralisatrice. Les Jeux Olympiques de Berlin, en 1936, semblent incarner cette politique sportive ambitieuse à des fins de propagande<sup>257</sup>. Comme le rappelle Daphné Bolz, « le régime fasciste et le régime nazi ont clairement pris appui sur le développement du sport afin de favoriser le façonnage *et* l'endoctrinement de leurs populations ; ils ont tenté, à des degrés divers, mais dans un sens “guerrier” convergeant, d'encadrer et de subordonner à leurs idées idéologiques la pratique sportive de leurs sujets ; ils voulaient créer un “nouvel Homme” pourvu des vertus “fascistes” ou “nazies<sup>258</sup>” ». Outil d'éducation et d'endoctrinement, le sport est aussi un moyen de mettre en scène la propagande du régime, notamment par les cérémonies sportives. Cette politique sportive influence en retour les autres pays européens, qui s'inspirent de la mise en scène spectaculaire<sup>259</sup> et qui étudient l'organisation du sport dans le pays. Le député français Georges Barthélémy, maire radical de Puteaux, rapporteur du budget de l'éducation physique en tant que membre de la commission des finances, fait un voyage dans l'Allemagne nazie, en 1937, pour analyser les succès de l'administration allemande en la matière. Il produit de copieux rapports qui cherchent à imiter les pays voisins pour développer les exercices physiques, dans une optique hygiéniste, avec obsession de question de la « dégénérescence de la race française »<sup>260</sup>.

En revanche, les nazis vont innover dans l'embrigadement, notamment via les Jeunesses Hitlériennes dont les pratiques, au fond, ont certaines similitudes avec les pratiques préparatistes en France. Selon Lisa Pine, avant l'accession au pouvoir d'Hitler, ce mouvement de jeunesse ne compte guère que 100 000 membres, à comparer aux 6 millions de jeunes

---

<sup>255</sup> U. FREVERT, *A nation in barracks...*, *op. cit.*, p. 238-247.

<sup>256</sup> Gilbert KREBS, « Le temps des ligues », in *Les avatars du jvénilisme allemand 1896-1945*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, coll. « Monde germanophone », 2018, p. 205-246.

<sup>257</sup> A. KRÜGER, « Allemagne »..., *op. cit.*

<sup>258</sup> D. BOLZ, *Les arènes totalitaires : Hitler, Mussolini et les jeux du stade...*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>259</sup> Le Corbusier dépose un projet de stade de 100 000 places à Paris, en 1937, pour accueillir matches et grandes cérémonies. Joan TUMBLETY, « Rethinking the Fascist Aesthetic: Mass Gymnastics, Political Spectacle and the Stadium in 1930s France », *European History Quarterly*, 43-4, 2013, p. 707-730.

<sup>260</sup> J. SAINT-MARTIN, « Georges Barthélémy et la réforme administrative de l'éducation physique pendant le Front populaire », *art. cit.*

adhérents à l'une ou l'autre des organisations de jeunesse ; dès la fin de l'année 1933, les HJ comptaient déjà deux millions de membres. Cette croissance spectaculaire s'explique par l'attraction propre du mouvement avec l'arrivée au pouvoir des nazis, mais aussi par l'interdiction des mouvements adversaires au régime. Il s'agit d'inculquer aux garçons de 10 à 18 ans la discipline, l'obéissance et la pratique du leadership, par de longues marches, des exercices physiques, de la boxe, l'apprentissage du tir, le tout sous l'uniforme. Les activités étaient également diversifiées : chant, lectures de récits édifiants autour de feux de camp, manœuvres militaires et « jeux de guerre » factices (*Geländspiele*). L'adhésion devient obligatoire en 1939, et les jeunesses hitlériennes ne cessent alors de se militariser<sup>261</sup>. Globalement, le cas allemand se distingue par l'ampleur des pratiques conscriptives, poussées à un point inégalé sous la tutelle du régime nazi, en amplifiant une longue tradition.

D. Une diversité de cas : des pratiques conscriptives consubstantielles aux États modernes ?

1. *Le cas italien : des sociétés de tir au sport fasciste*

La grande diversité des nations concernées laisse à penser que le développement de mouvements de masse à destination de la jeunesse, dans une perspective éducative, hygiéniste et militaire, est une des composantes structurelles de la construction des États modernes. C'est l'un des instruments les plus couramment utilisés pour favoriser la cohésion nationale. C'est ce que montre en particulier le cas des nations dont l'unité récente date essentiellement du XIX<sup>e</sup> siècle. Le *Turnen* allemand s'intègre à ce schéma d'interprétation. C'est aussi ce que montre l'exemple italien, dans lequel le rapport entre nation, armée, activités physiques et pratiques conscriptives est important. Gilles Pécout a souligné le rôle des sociétés de tir dans la construction nationale italienne, à l'époque de Garibaldi et du *Risorgimento* <sup>262</sup>. Il s'agit selon lui de la mise en place d'une sociabilité institutionnalisée, relevant à la fois du loisir et de l'apprentissage civique, sur une base volontaire. Une campagne du « million de fusils » est destinée à constituer une force militaire capable de reprendre Venise aux autrichiens. Les sociétés de tir doivent aussi servir à l'éducation morale des citoyens-soldats de la nation en armes. Un décret royal daté d'août 1861 lance le mouvement. Une *società per il Tiro nazionale* centralise le mouvement, qui connaît un second développement dans l'Italie des années 1880, portée par une nouvelle législation. Le petit nombre de sociétés au départ, environ 180, marque néanmoins les esprits par la présence de Garibaldi ; le volontarisme politique porte le total à plus de 600 sociétés. Le développement du tir prend ses racines dans des traditions locales et dans le modèle fédéral suisse. Selon Garibaldi lui-même, « unifier

---

<sup>261</sup> Lisa PINE, « Une jeunesse pour la guerre : la Hitlerjugend (1922-1945) », *Le Mouvement Social*, 261, 2017, p. 81-92.

<sup>262</sup> G. PECOUT, « Les sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*

l'Italie avec Victor-Emmanuel est une chose désormais convenue entre nous... s'exercer au maniement des armes est le moyen infaillible d'y réussir, c'est aussi une chose convenue entre le peuple et le roi<sup>263</sup> ». Les épreuves de tir, comme en France, sont des tribunes patriotiques ; le mouvement y semble néanmoins sociologiquement moins populaire, et plutôt constitué des classes aisées supérieures. Presque concomitamment avec la France, la gymnastique scolaire est introduite en 1878. Ensuite, le tir est instrumentalisé par les gouvernements italiens, pour devenir une simple préparation au service militaire, y compris dans le cadre scolaire pour les lycéens, ce qui là encore n'est pas sans rappeler le cas français. En 1887, ce sont plus de 100 000 adhérents qui sont recensés dans le mouvement. L'apogée est atteint en 1895 avec 720 sociétés<sup>264</sup>, le mouvement déclinant ensuite, alors qu'en France c'est l'époque de la structuration du mouvement qui permet son essor ultérieur, dans les années 1910. Selon Gilles Pécout, le mouvement est très proche de l'armée, organisé comme une sociabilité entre militaires, alors que le tir en France semble beaucoup plus populaire, rural, mais aussi plus sportif et récréatif.

Pour ce qui est de la gymnastique italienne, le mouvement est plus ancien, introduit dès les années 1830-1840. La fédération de gymnastique est créée en 1869, avec 70 clubs en 1890 pour environ 8000 membres. Les sports anglais émergent à partir de 1890, d'abord contrôlés par les organisations de gymnastique. Il faut attendre 1898 pour que l'athlétisme et le football s'émancipent et forment des fédérations spécifiques. Le vélo devient un sport populaire. La précocité de la gymnastique féminine (*federazione gimnastica* avec un comité central féminin dès 1896) semble une originalité italienne. Les sports anglais s'imposent après-guerre, et le régime fasciste encadre strictement ces pratiques, dans le cadre de l'ONB, puis après 1927, au comité olympique (CONI). L'Italie se couvre de stades et obtient de bons résultats aux jeux olympiques<sup>265</sup>. Le régime fasciste innove en particulier dans l'utilisation du spectacle sportif comme propagande. Cette dynamique sportive italienne inspire néanmoins l'Europe entière, tout comme la création originale des *Balilla* dès 1923, institutionnalisées dans l'*Opera Nazionale Balilla* en 1926, qui se transforme en mouvement de masse et d'embrigadement<sup>266</sup>, et dont les parades ne sont pas sans rappeler les défilés des sociétés préparatistes. Ensuite, les tentatives de contrôle grâce au football, tant par les communistes que par les catholiques, restent inabouties, comme l'a montré Fabien Archambault<sup>267</sup>.

---

<sup>263</sup> G. PECOUT, « Les sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du XIXe siècle », *art. cit.*, p. 545.

<sup>264</sup> *Ibid.*, p. 609.

<sup>265</sup> Marco IMPIGLIA et Angela TEJA, « Italie », in James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 203-238.

<sup>266</sup> Paul DIETSCHY, « Sport, éducation physique et fascisme sous le regard de l'historien », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 55-3, 2008, p. 61-84.

<sup>267</sup> Fabien ARCHAMBAULT, *Le contrôle du ballon : les catholiques, les communistes et le football en Italie, de 1943 au tournant des années 1980*, Rome, Italie, École française de Rome, 2012.

## 2. Les gymnastiques, un phénomène européen ou mondial ?

Plusieurs pays européens sont concernés par des mouvements similaires, même sans avoir le statut de grande puissance militaire ou diplomatique. En Suisse, le système militaire des milices s'appuie sur des lieux de formation hors du cadre strictement militaire. Les sociétés de tir sont précocement et largement diffusées dans le pays. Selon Lermusiaux, il existe 2 783 sociétés pour 125 081 tireurs en 1885. La précision du chiffre laisse à penser qu'il s'agit certainement des renseignements donnés par la fédération suisse elle-même<sup>268</sup>. Ce mouvement inspire l'Europe entière, et le système suisse apparaît dans de nombreux pays comme un exemple à suivre. Alexandre Fontaine a montré comment les corps de cadets ont largement inspiré l'expérience des bataillons scolaires en France, notamment par le biais de l'exil temporaire dans le pays des grands pédagogues républicains<sup>269</sup>. Dans l'entre-deux-guerres, cet enseignement militarisé était encore très fort dans le pays. Il y avait encore plus de 10 000 jeunes tireurs dans les années 1920 et même près de 50 000 à la fin de la guerre<sup>270</sup>. Cet héritage est vivace, encore aujourd'hui, puisque la fédération de tir helvète revendique 2600 clubs et plus de 60 000 tireurs licenciés<sup>271</sup>. La gymnastique était également largement développée, avec une forte dimension patriotique, sous l'égide d'une puissante « Société Fédérale de gymnastique<sup>272</sup> ».

En Espagne, le trait à souligner est la précocité du développement de la gymnastique<sup>273</sup>. Francisco Amorós, bien connu des historiens français du sport<sup>274</sup>, agit d'abord en Espagne auprès de la famille royale, ce qui aboutit à la création du *Real Instituto Militar Pestalozziano* en 1805, qui se consacre notamment aux questions d'éducation physique. Il n'y a néanmoins pas de gymnastique scolaire systématisée dans le pays au XIX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte où l'école n'est encore pas complètement unifiée et centralisée. Sous Franco, le sport devient strictement encadré par les phalangistes au sein d'une délégation sportive nationale (*NSD*) avec un succès mitigé, à part du point de vue du football. Le sport et les activités physiques sont mobilisés pour construire une image de la masculinité idéale, également fortement militarisée<sup>275</sup>.

---

<sup>268</sup> A. TAVERNIER et F. LERMUSIAUX, *Pour la patrie !...*, op. cit., p. 449.

<sup>269</sup> Alexandre FONTAINE, « Corps de cadets, bataillons scolaires et petits soldats : un exemple de transfert éducatif dans l'espace européen », *Schriftenreihe der Bibliothek am Guisanplatz (BiG)*, 2016, vol.65.

<sup>270</sup> Selon les travaux de Louis BURGÈNE, cités dans : Arnaud CLEMENT, « Éducation physique et instruction militaire préparatoire dans la Suisse de l'Entre-deux-guerres », *Mémoire de master, Fribourg*, 2015, p. 26.

<sup>271</sup> <https://www.swissshooting.ch/fr/verband/facts-figures/>

<sup>272</sup> Gil MAYENCOURT et Grégory QUIN, « From Mandatory School Gymnastics to Physical Training for Youth. How the Société Fédérale de Gymnastique Became a “Gymnastic State” Dedicated to the Physical Preparation of Swiss Youth From 1873 to 1907 », *Frontiers in Sports and Active Living*, 3, 2021, p. 1-17.

<sup>273</sup> Patrick STUMM et Teresa GONZALEZ-AJA, « Espagne », in James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 177-202.

<sup>274</sup> M. SPIVAK, *Un Homme extraordinaire le Colonel Francisco Amorós Y Ondeano, Marquis de Sotelo...*, op. cit.

<sup>275</sup> Teresa GONZALEZ-AJA, « Monje y soldado. La imagen masculina durante el franquismo. », *RICYDE. Revista internacional de ciencias del deporte*, 1, octobre 2005, p. 64-83 ; Bertrand NOBLET, « Une contre-révolution

Le cas danois montre une dynamique similaire dans l'Europe du Nord. Une tradition d'éducation physique remonte aux philanthropes du XVIII<sup>e</sup>, avec des personnages comme Franz Nachteggall (1777-1847), précurseur de l'école danoise de gymnastique. Une loi sur la gymnastique dans les écoles est promulguée en 1814. Ensuite, au XIX<sup>e</sup>, cette gymnastique devient plus hygiéniste, tandis que se développe en parallèle une gymnastique privée et commerciale. L'aspect militarisé est plus marqué dans la pratique du tir, qui se développe après les défaites militaires de 1854. En 1861, la *Danske Skytteforeninger*, fédération danoise de tir, est subventionnée par l'État. Ce militarisme devient néanmoins désuet à la fin du siècle, et le tir comme la gymnastique (gymnastique suédoise notamment) deviennent plutôt des loisirs en concurrence, le tir étant en particulier vu comme une sociabilité très marquée par l'alcool<sup>276</sup>. On pourrait également citer des exemples dans l'Europe de l'Est, avec notamment le *Sokol* tchèque, qui est l'un des mouvements gymnastiques les plus développés du continent<sup>277</sup>.

Néanmoins, tout laisse à penser que la volonté de développer une éducation physique avec une visée politique est une caractéristique propre aux États occidentaux, voire aux États modernes tout court, plutôt qu'à un mouvement uniquement européen, puisque presque tous les pays sont concernés. Au Canada, le *Canadian Cadet Movement* et le mouvement scout se développent également dans l'entre-deux-guerres et dépassent les 50 000 membres dans les années 1930<sup>278</sup>. Aux États-Unis, les sports sont intégrés dans une perspective de préparation militaire dès le début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>279</sup>. Sylvain Dufraisse a récemment montré l'utilisation des figures de héros sportifs dans l'URSS, durant la Guerre Froide, mais également dans l'entre-deux-guerres<sup>280</sup>. Les États asiatiques ne sont pas en reste : Yoshinori Futara, leader du mouvement scout japonais, fait un voyage en Allemagne en 1937 et rencontre le chef de la *Hitlerjugend*, Baldur von Schirach<sup>281</sup>. La Chine utilise également les activités physiques dans une volonté de développer sa puissance militaire<sup>282</sup>. Ces exemples suggèrent que les exercices physiques et les pratiques conscriptives, comme technologies de gouvernementalité, sont très

---

virile ? L'offensive du héros guerrier dans les manuels d'histoire du franquisme (1939-1975) », *Histoire de l'éducation*, 153, juin 2020, p. 71-96.

<sup>276</sup> Else TRANGBAEK, « Danemark », in James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 147-176.

<sup>277</sup> Claire Elaine NOLTE, *The Sokol in the Czech lands to 1914: training for the nation*, New York, États-Unis d'Amérique, Palgrave, 2002 ; Kimberly JANNARONE, « Confederation and Control: Mass Gymnastics and the Czech and German Bodies Politic », *Theatre Journal*, 71-1, 2019, p. 1-27.

<sup>278</sup> Kevin WOODGER, « "No Mere Child's Play": The Canadian Cadet Movement and the Boy Scouts of Canada in the Twentieth Century », Thèse, University of Toronto, 2020.

<sup>279</sup> Wanda Ellen WAKEFIELD, *Playing to Win: Sports and the American Military, 1898-1945*, Albany, NY, State University of New York Press, coll. « SUNY series on sport, culture, and social relations », 1997.

<sup>280</sup> Sylvain DUFRAISSE, « Sportifs soviétiques dans la grande guerre patriotique : des mobilisations différenciées », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 268, 2017, p. 75-84 ; Sylvain DUFRAISSE, *Les héros du sport. Une histoire des champions soviétiques*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019.

<sup>281</sup> James Anthony MANGAN, *Manufactured Masculinity : Making Imperial Manliness, Morality and Militarism*, Londres, Routledge, 2012, p. 149-152.

<sup>282</sup> Nicolas SCHILLINGER, *The Body and Military Masculinity in Late Qing and Early Republican China: The Art of Governing Soldiers*, Lanham, MD, Lexington Books, 2016.

malléables et prennent des formes très différentes ; néanmoins, cette volonté de contrôler la jeunesse, et de la fortifier, notamment dans une perspective militaire, semble indissociable de la construction nationale et du développement des États modernes.

### 3. *Le sport en situation coloniale*

Ces technologies sont également utilisées, de manière particulière, en situation coloniale. De nombreuses études centrées sur un lieu particulier font état de caractères communs : les sports sont réservés à la formation d'une élite, participent à la domination coloniale, mais sont aussi des éléments importants dans les processus de construction nationale<sup>283</sup>. Dans la perspective française de la « force noire », des tentatives sont entreprises pour développer la préparation militaire dans les colonies, comme le montre par exemple Jacques Dumont dans un article<sup>284</sup>. Dès juin 1923, une circulaire souligne « la nécessité qui s'impose plus que jamais aux autorités civiles et militaires locales de redoubler d'efforts en faveur du développement et de la diffusion d'une culture physique parmi la jeunesse de nos populations coloniales ». L'obsession de la dégénérescence se double alors de considérations racistes, notamment sur la paresse attribuée aux populations indigènes. Il ne s'agit plus alors seulement de développer « la race » mais « les races ». La méfiance pour les sports est renforcée dans le contexte colonial, et les militaires de Joinville conseillent de limiter les contacts entre colonisateurs et colonisés sur les terrains<sup>285</sup>.

Brice Fossard a travaillé sur le sport et le scoutisme en Indochine. Selon lui, l'armée, la marine et l'école ont été les principaux vecteurs de la diffusion des activités physiques, avant que la dynamique ne soit reprise par les populations elles-mêmes, dans un second temps, avec l'inclusion progressive de sportifs annamites qui s'approprient ces pratiques. Ce sont d'abord des lieux essentiellement urbains et réservés à une élite sociale. Il souligne également le rôle du gouverneur général Pierre Pasquier (1919-1934), qui met en place une politique sportive spécifique. Ces mouvements de jeunesse participent à la production de nouvelles élites locales, qui s'impliquent ensuite dans la décolonisation<sup>286</sup>. Evelyne Combeau-Mari s'est concentrée sur le cas de Madagascar<sup>287</sup>, tandis que Bernadette Deville-Danthu s'est intéressée

---

<sup>283</sup> Evelyne COMBEAU-MARI (éd.), *Sports et loisirs dans les colonies : XIXe-XXe siècles*, Paris, le Publieur : SEDES, 2004 ; Driss ABBASSI, « Le sport dans l'empire français : un instrument de domination ? », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 96-364, 2009, p. 5-15.

<sup>284</sup> J. DUMONT, « Joinville et l'éducation physique aux colonies dans les années 1930 », *art. cit.*

<sup>285</sup> *Ibid.*

<sup>286</sup> Brice FOSSARD, « Les sports, le scoutisme et les élites indochinoises. De l'entre-soi colonial à la libération nationale, 1858-1945 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 47, 2018, p. 147-153 ; Brice FOSSARD, « Les populations indochinoises doivent-elles faire du sport ? Enjeux et débats autour de pratiques culturelles importées (1890-1945) », *Outre-Mers*, 106-398-399, 2018, p. 89-106 ; B. FOSSARD, « L'armée coloniale et l'acculturation sportive des élites indochinoises (1897-1939) », *art. cit.*

<sup>287</sup> E. COMBEAU-MARI, « Sociabilité sportive à Madagascar sous la colonisation française. La conquête d'un espace d'émancipation (1920-1939) », *art. cit.* ; Evelyne COMBEAU-MARI, « Le sport colonial à Madagascar (1896-1939) », *French Colonial History*, 8-1, mai 2007, p. 123-138.

à l'Afrique de l'Ouest, notamment au cas du Sénégal<sup>288</sup>. Des études ont aussi été menées pour étudier le cadre de la colonisation britannique, avec des logiques similaires<sup>289</sup>. On voit comment l'idée de technologie peut servir à la compréhension des mouvements liés à l'éducation physique : ici, le club sportif ou le groupe scout est adapté à la situation coloniale avec des objectifs différents par rapport à la métropole, malgré des pratiques similaires.

---

<sup>288</sup> B. DEVILLE-DANTHU, *Le sport en noir et blanc...*, *op. cit.* ; Bernadette DEVILLE-DANTHU, « Le sport support de l'idée de nation. Une volonté politique, un échec sportif le cas du Sénégal (1960-1965) », *Quasimodo*, 3-4, 1997, p. 109-115 ; Bernadette DEVILLE-DANTHU, « Le développement des activités sportives en Afrique occidentale française : un bras de fer entre sportifs et administration coloniale (1920-1956) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 85-318, 1998, p. 105-118.

<sup>289</sup> Claire NICOLAS, « Upstanding Youngsters: Ivorian Scouting and the Manufacture of a Subordinate Citizenship (1937–1979) », *Frontiers in Sports and Active Living*, 2, 2020, p. 1-14 ; Katrin BROMBER, « Soldier-Citizen Training: The Early Boy Scout Movement in Ethiopia (1920s-1950s) », *Northeast African Studies*, 20-1, 2020, p. 91-116.





## CONCLUSION GENERALE

L'écolier, le gymnaste et le soldat : une histoire à la croisée des chemins<sup>1</sup>

Une histoire politique de la préparation militaire

L'étude du mouvement préparatiste permet d'abord d'apporter quelques éléments pour réfléchir à l'histoire politique et militaire de la Troisième République. Sans révolutionner l'historiographie d'une période bien connue, elle permet d'apporter quelques nuances utiles. En particulier, considérer les conceptions et les réalisations de la politique de préparation militaire sur presque un siècle, des années 1860 aux années 1930, permet de relativiser certaines idées qui apparaissent comme des lieux communs historiographiques sans réel fondement. D'abord « la revanche » ne semble pas un schéma explicatif pertinent pour comprendre la perception des enjeux militaires dans la France des années 1870 aux années 1910. On pourrait en effet s'attendre à l'expression d'un nationalisme belliciste de la part de ces préparatistes, qui sont des partisans de la militarisation de la jeunesse dans un cadre républicain. Au contraire, l'analyse de leurs discours montre un pacifisme affiché de manière constante, sur toute la période. C'est l'idée de dissuasion qui semble les guider, et non la volonté de la guerre contre l'Allemagne. L'omniprésence des républicains radicaux dans leurs rangs, ainsi que leurs liens étroits avec les milieux parlementaires au pouvoir, laisse supposer que leur centralité politique est l'expression d'un positionnement idéologique qui rejoint un courant d'opinion largement consensuel.

D'autre part, l'expérience des bataillons scolaires semble paradoxalement assez mal connue. La réalité de ces groupements, insérés dans des contextes locaux très divers, semble encore largement ignorée malgré plusieurs travaux consacrés au sujet, ce qui aboutit à une vision trop schématique. L'idée que ces bataillons se transforment en sociétés de gymnastique semble à relativiser, car les deux formes ne résultent pas d'une même logique, tantôt associative ou tantôt scolaire. La continuation de formes scolaires d'éducation militaire jusqu'à la guerre de 1914, en particulier le tir scolaire, qui connaît son apogée dans la décennie 1910, met à mal l'idée d'une disparition soudaine et irrémédiable de la militarisation de l'école au tournant des années 1890.

Finalement, la continuité de l'idée de préparation militaire sur toute la période, des réformes des années 1870 aux années 1930, montre la centralité du projet militaire dans le cadre républicain. Il s'agit à la fois d'accroître le potentiel martial du pays, grâce à l'augmentation de la valeur de chaque soldat, mais aussi de réduire le poids de la conscription par une pré-

---

<sup>1</sup> Ce titre, repris à Pierre Arnaud, permet de lui rendre hommage. P. ARNAUD, *Le sportman...*, *op. cit.*

formation en aval de la caserne. C'est aussi la volonté de renforcer l'éducation du citoyen-soldat républicain, en joignant l'école et le régiment. Ce projet semble largement partagé avant la première-guerre mondiale, trouvant des soutiens dans les rangs des républicains radicaux ou modérés, mais également dans la famille socialiste, au sein de laquelle certains font le lien entre l'idée de préparation militaire et l'idée d'armée de milice, pensée comme un rempart au militarisme et à l'impérialisme. La droite catholique et conservatrice trouve aussi sa place dans ce programme éducatif, notamment par le biais de la FGSPF, qui propose un contre-modèle de militarisation de la jeunesse. Il faut attendre l'entre-deux-guerres pour qu'un courant d'idée émerge véritablement en opposition explicite avec ce projet d'éducation militaire, notamment dans les rangs communistes. Par ce biais, le projet préparatiste subit un glissement et penche de plus en plus vers la droite de l'échiquier politique, à l'image de la figure incontournable d'Adolphe Chéron.

L'idée de la préparation militaire, dans sa dimension politique, et le mouvement préparatiste, dans sa dimension sociale, permettent également de mettre en lumière la tentation militariste qui se déploie dans le cadre républicain. Il s'agit en effet d'étendre l'apprentissage du métier des armes dans toutes les dimensions de la vie sociale, en dehors de la caserne, à l'école et dans les loisirs des jeunes hommes. Les mouvements de jeunesse, qui fleurissent dans l'Europe de l'entre-deux-guerres, notamment dans les régimes autoritaires, n'ont donc fait que développer une technologie d'encadrement – voire d'embrigadement – de la jeunesse développée depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le mouvement préparatiste français, et ses liens étroits avec les institutions étatiques, montre ainsi une déclinaison de cette volonté de contrôle sur la jeunesse dans un cadre libéral. Elle illustre également les velléités militaristes qui peuvent s'exprimer dans un régime démocratique, y compris dans l'entre-deux-guerres. On comprend ainsi beaucoup mieux les continuités qui peuvent exister avec la politique des activités physiques et sportives mis en place par le régime de Vichy. Le commissariat à l'éducation générale et sportive ne fait que reprendre des idées et des pratiques préexistantes, en adoptant une méthode autoritaire. Les chantiers de jeunesse, rendus obligatoires, rappellent des éléments développés par le mouvement préparatiste depuis plusieurs décennies.

Malgré tout, cette tentative de militarisation de la jeunesse reste limitée. Avant la guerre de 1914, les estimations proposées dans ce travail évoquent de l'ordre de 7 500 à 9 000 sociétés pratiquant des activités conscriptives. Au total, ce seraient 150 000 à 400 000 pratiquants qui seraient concernés par le mouvement préparatiste, sans compter les pratiques strictement scolaires qui ne sont pas intégrés dans ce calcul. Les quelques 50 000 brevets d'aptitude militaire donnent enfin un ordre d'idée qui représente moins de 5% d'une classe d'âge mobilisée. Les résistances sont donc nombreuses, et malgré le volontarisme politique, ce mouvement massif reste limité, en particulier en comparaison avec les 1,5 millions de gymnastes allemands à la même époque. En revanche, par le biais des « classes creuses », des réformes militaires, de l'évolution des brevets de préparation militaire et de la conjoncture

internationale très incertaine, cette proportion semble devenir plus importante dans l'entre-deux-guerres. S'il n'existe plus que 3 500 à 5 000 sociétés proposant des pratiques conscriptives à la fin des années 1930 – soit environ le dixième des associations d'activités physiques et sportives de l'époque –, le nombre de candidats au brevet reste au contraire relativement stable autour de 25 000 durant tout l'entre-deux-guerres, soit environ 10% d'une classe d'âge mobilisable. Dans les dernières années avant la guerre, la proportion des conscrits passant le brevet monte même vraisemblablement jusqu'au tiers de la classe. La militarisation de la jeunesse en amont de la caserne ne disparaît donc pas au lendemain de la guerre, et s'épanouit, sous une forme associative, dans le régime républicain des années 1920 et 1930.

Ces quelques éléments chiffrés permettent d'apporter une contribution à la riche historiographie de la Grande Guerre, par un pas de côté chronologique et thématique. L'étude d'un mouvement de masse recherchant explicitement à étendre l'éducation militaire, même s'il reste limité dans les faits, permet de mettre en lumière l'intense militarisation des sociétés européennes avant 1914. Cette dynamique n'est pas seulement liée au contexte politique français de la « Belle Époque » : elle prend ses racines dans le développement des systèmes conscriptifs depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, et s'étend dans toutes les puissances européennes. En Grande Bretagne, la précocité de la popularisation du sport n'empêche pas l'émergence de mouvements de jeunesse avec des objectifs explicitement militaires comme le scoutisme. En Allemagne, la pluralité des groupements et l'intensité de la militarisation de la culture est moins frappante que la vitalité de l'associationnisme conscriptif. La fédération de gymnastique est alors la plus grande fédération du monde. Le cas de l'Italie, d'autres pays européens, mais aussi des initiatives dans les colonies et des puissances extra-européennes suggèrent enfin que l'émergence de ces mouvements de masse cherchant à nationaliser et à militariser la jeunesse, notamment grâce à la gymnastique, sont une des caractéristiques essentielles de la construction des États modernes au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles.

En France, le volontarisme politique en matière de préparation militaire souligne la forte militarisation de l'école républicaine avant 1914, dès son origine, ce qui n'est pas toujours souligné dans l'historiographie de l'éducation et du monde scolaire. Les bataillons scolaires, la gymnastique, mais également la pratique du tir scolaire, massif et en plein essor après 1907, sont en effet les symptômes d'une société sur le pied de guerre. L'étude des modalités locales de la vie associative et des discours diffusés dans la littérature préparatiste, très proluxe, montrent la diffusion d'une véritable culture militaire, qui cherche tout à la fois à faire accepter le devoir militaire, intégrer le sacrifice possible et propager un savoir-faire proprement martial. C'est aussi un modèle de masculinité qui est popularisé, notamment par une iconographie omniprésente : tandis que les femmes restent très largement exclues du mouvement préparatiste, une image du citoyen idéal – le gymnaste – se propage. C'est à la

fois un homme beau, fort, moralement irréprochable, mais c'est aussi un citoyen-soldat modèle, capable de prendre les armes pour défendre sa patrie.

Le mouvement préparatiste propose une étude de cas, dans le cadre des débats sur la mobilisation de 1914, qui permet de mieux comprendre les modalités de fabrication des véritables « consentants » à la guerre. C'est aussi étudier la construction d'une culture de guerre en temps de paix, c'est-à-dire une culture militaire diffusée à grande échelle, qui sert de répertoire lors de la déclaration de guerre. Pour le dire autrement, c'est l'élaboration, dans un cadre civil, d'un véritable habitus guerrier, c'est-à-dire de dispositions martiales incorporées, à la fois composées de gestes et de représentations. Cet apprentissage reste cependant limité à une partie marginale de la population. S'il n'est pas possible de proposer des évaluations chiffrées précises, on peut constater que de nombreux individus passés dans des sociétés préparatistes se sont montrés parfaitement adaptés aux comportements attendus par l'institution militaire en guerre. Les dirigeants préparatistes eux-mêmes ont cherché à se conformer au modèle qu'ils ont longtemps inculqué aux adhérents de leurs fédérations, en voulant rejoindre le front pour éprouver leur valeur comme citoyens-soldats exposés au sacrifice patriotique. Malgré tout, une étude plus attentive montre le hiatus entre les objectifs des promoteurs de ce mouvement et la réalité des motivations des jeunes hommes inscrits dans les sociétés. Tandis qu'il s'agissait de former des soldats de haute valeur, de nombreux futurs conscrits semblent surtout chercher, de manière intéressée, à adoucir leur passage sous les drapeaux, grâce aux privilèges octroyés par le brevet militaire dans le but d'attirer les jeunes hommes dans les gymnases et sur les champs de tir. Ce hiatus semble s'accroître encore davantage dans les années 1920 et 1930, quand la génération des anciens combattants de 1914-1918 doit faire face à un antimilitarisme nouveau et à une société profondément pacifiste. Cette génération du feu se désole du cynisme des jeunes hommes, exploitant les sociétés préparatistes comme des « boîtes à brevet ».

Une histoire de l'associationnisme et des loisirs

L'étude du mouvement préparatiste permet d'apporter une contribution à une histoire longue des sociabilités et des loisirs aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Souvent évoquées au détour d'une page, ces questions n'ont pas fait l'objet d'une étude d'ampleur, qui prolongerait et compléterait les travaux pionniers de Pierre Arnaud sur les activités physiques et sportives. Il manque en particulier des analyses qui ne s'appuient pas seulement sur une histoire des fédérations, mais qui portent également une attention au fonctionnement concret des sociétés au niveau local. Or dans cette perspective, les pratiques conscriptives jouent un grand rôle. C'est notamment le cas dans la constitution d'un réseau associatif encadrant les exercices corporels, en particulier à partir des années 1860. Plusieurs strates de développement se superposent, d'abord dans les villes puis dans les bourgs, avant de se diffuser dans les villages dans la décennie 1910. Les sociétés préparatistes sont ainsi un élément important des

nouvelles formes de sociabilités dans les campagnes de la « Belle Époque », proposant pour la première fois aux jeunes hommes des campagnes de se rassembler pour pratiquer des activités qui servent à obtenir le brevet militaire, mais qui ne sont pour autant pas dénuées de fonction récréative, à l'image de la gymnastique, du tir, des marches, mais aussi de la musique ou des sports, qui peuvent s'avérer plaisantes. Les fêtes, les concours, les parades et les voyages introduisent également de nouvelles pratiques culturelles dans les villages et de nouvelles façons de vivre collectivement, qui répondent à la déstructuration en cours des sociabilités traditionnelles au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce réseau de sociétés dessine une trame dont de nombreux exemples laissent à penser qu'elle sert de base, dans l'entre-deux-guerres, au développement des loisirs sportifs dans le cadre associatif.

Néanmoins, le mouvement préparatiste reste inégalement développé sur le territoire. Tandis que dans certaines régions les associations sont omniprésentes, d'autres espaces restent étrangers au mouvement. Se dessine ainsi une géographie associative, où la région parisienne et le quart Nord-est du pays se distinguent par leur vitalité, tout comme certaines parties de la vallée du Rhône ou du Sud-Ouest, dans la région bordelaise. Au contraire, le Massif central ou une partie du Midi restent hermétiques à des telles pratiques. La proximité des frontières ou le présumé patriotisme des populations frontalières ne paraît donc pas le ressort principal de l'expansion du mouvement préparatiste. Au contraire, c'est plutôt la force de l'associationnisme qui paraît le facteur principal. Dans le Nord du pays, l'omniprésence des pratiques conscriptives n'est qu'une des facettes d'une vie collective structurée par un réseau dense d'institutions structurant les sociabilités. Cette vitalité associative paraît elle-même conditionnée par la présence de populations ouvrières et salariées, tandis que les zones encore fortement agricoles, en particulier les régions d'élevage, restent peu concernées par la sociabilité associative.

Ce type de mouvement, qui cherche à encadrer la jeunesse masculine, à la développer physiquement tout en lui apprenant les bases du métier des armes, apparaît également comme une dynamique au moins européenne. Ce n'est pas une spécificité française uniquement conditionnée par le contexte spécifique de la défaite de 1870 ou de la consolidation du régime républicain. Dans toutes les puissances européennes, des mouvements de jeunesse similaires émergent. C'est le cas en Grande-Bretagne, sous la forme récréative du sport, qui coexiste avec des activités plus militarisées, avec par exemple le scoutisme. En Allemagne, la *Deutsche Turnerschaft* réunit même près d'un million et demi de gymnastes en 1914, sans compter les autres mouvements de jeunesse. La diversité des déclinaisons de ces mouvements suggère la dimension européenne du phénomène. L'entre-deux-guerres voit même la dynamique s'approfondir, avec des mouvements d'embrigadement développés de manière autoritaire par les régimes fascistes et nazis, tandis que le mouvement préparatiste reste relativement stable dans le cadre républicain français, malgré la concurrence des sports et d'autres mouvements de masse.

La place particulière des instituteurs semble être une originalité française. Ils diffusent une éducation physique normée, dans le cadre scolaire public, dès les années 1880. Des éléments d'éducation militaire sont enseignés dans une large partie du territoire avant 1914, et pas seulement sous la forme des bataillons scolaires, avec le soutien d'un volontarisme politique constant. L'apprentissage du tir à l'école devient par exemple massif après 1905, à l'image des championnats scolaires organisés par l'USTF, qui rencontrent un franc succès. La guerre interrompt une croissance continue de la pratique. Après le conflit, la préparation militaire dans le cadre scolaire est néanmoins cantonnée à l'enseignement secondaire et supérieur, et l'éducation physique dans les écoles primaires se démilitarise largement. La militarisation de l'école et le rôle des instituteurs, dans ce cadre, a semblé faire l'objet d'une sélection mémorielle, la guerre produisant une sorte de « révolution symbolique » rendant cet héritage difficile à assumer. En effet, les instituteurs français organisent largement, dans les années 1900-1914, des pratiques conscriptives dans un cadre para-scolaire, notamment au sein des sociétés scolaires de tir ou des amicales laïques. Les systèmes scolaires des autres puissances européennes ne semblent pas développer ces activités avec une telle ampleur. Mais ce n'est que la déclinaison militaire du projet porté par la Ligue de l'enseignement, repris largement par les ministères successifs, de joindre « l'école et le régiment » par une multitude d'œuvres post-scolaires prolongeant l'influence de l'école laïque sur les adolescents. Par ce biais, les instituteurs sont des acteurs importants de la diffusion de nouvelles formes de sociabilités, sous la forme associative, jusque dans les petits villages. Par ailleurs, dès l'origine, les instituteurs sont très présents, à titre individuel, dans le mouvement préparatiste, en assurant notamment la fonction de secrétaire ou de directeur dans les sociétés. Cette présence perdure y compris dans l'entre-deux-guerres, l'instituteur restant une autorité reconnue dans les communes, tandis que de nombreux maîtres sont aussi des anciens combattants.

La concurrence entre organisations catholiques et organisations laïques est également une caractéristique propre au contexte français. Elle provoque une émulation associative et agit comme un véritable moteur de la diffusion des pratiques conscriptives. La FGSPF est en effet très active dans la préparation militaire et tente par-là de conserver son influence sur la jeunesse catholique, en particulier après la loi de 1905. Au contraire, les gouvernements républicains encouragent et favorisent le mouvement préparatiste laïc, qui permet à la fois de poursuivre des objectifs militaires et d'assurer une forme de contrôle social, en limitant le développement des organisations catholiques. Le statut de l'agrément des sociétés, qui impose la neutralité politique et religieuse, permet de favoriser les sociétés laïques en leur réservant subventions et commodités matérielles. Dans l'entre-deux-guerres, cette tension semble s'apaiser et le mouvement catholique est plus largement intégré au système de la préparation militaire, même si la concurrence demeure avec les groupes laïcs.

L'école n'est pas le seul ressort du mouvement préparatiste. Les élites du mouvement sont largement composées d'individus issus des classes moyennes et de la petite bourgeoisie qui agissent comme de véritables « entrepreneurs de morale » républicaine, à la fois patriotique,

militariste et disciplinaire. Les groupes préparatistes sont le lieu de stratégies sociales des dirigeants, qui recherchent respectabilité et distinction, à l'image des présidents des grandes unions préparatistes (Mérillon, Cazalet, Chéron). L'engagement associatif leur permet une ascension sociale qui les emmène jusqu'aux plus hauts sommets de l'État. La « préparation aux décorations » est ainsi un des facteurs importants du développement de ce mouvement. Les notabilités plus traditionnelles agissent plutôt, au niveau local, dans une logique d'évergétisme, qui leur assure une forme de respectabilité républicaine. Ils assurent souvent les fonctions de direction des associations, et soutiennent les sociétés en accordant leur patronage. Leur présence agit alors comme une source de légitimation sociale. Leur soutien financier est aussi indispensable pour les sociétés. Il prend souvent la forme de la cotisation de « membre honoraire », qui fonctionne comme un mécénat. Les hommes politiques mettent également la main à la poche, dans une logique clientéliste, à l'image de Louis Marin qui multiplie les dons aux associations, dans l'entre-deux-guerres, pour s'assurer un ancrage local durable.

À l'inverse, le recrutement des sociétés préparatistes est largement marqué par la présence des franges supérieures des classes populaires salariées. Les ouvriers, les artisans et les employés représentant plus des deux tiers des adhérents. Dans une perspective inspirée des travaux de Michel Foucault, l'association préparatiste apparaît donc comme une technique de contrôle social de la jeunesse populaire par les élites locales, sous une forme militariste, diffusée avec le soutien des radicaux et des gouvernements successifs. Cette technique de gouvernementalité s'élabore et se propage dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, à partir d'une idéologie républicaine, fondée sur une morale militariste et hygiéniste. La déclinaison catholique de ce mouvement poursuit des objectifs différents avec des moyens similaires. La concurrence entre les deux modèles produit une émulation, qui conduit à des innovations dans les façons d'attirer et de retenir les jeunes hommes dans les sociétés. Cette technologie est amplifiée dans l'entre-deux-guerres par une concurrence nouvelle avec d'autres mouvements de jeunesse, aux affiliations politiques différentes, ainsi que par le mouvement sportif, a-militaire, et qui se présente comme apolitique. Les pratiques évoluent également, avec l'adoption plus fréquente des sports au détriment de l'éducation physique militarisée.

Il ne faudrait pourtant pas avoir l'image de masses populaires passivement embrigadées. La première défense des jeunes hommes reste l'indifférence : dans un cadre démocratique et libéral, une large majorité de la population masculine reste éloignée du mouvement préparatiste. Pour ce qui est des sociétaires, tous ne sont pas forcément volontaires, contraints par un pouvoir patronal ou par l'influence de notabilités, ce qui interdit une interprétation trop simple de leur adhésion. Ils sont encore moins systématiquement enthousiastes. De nombreuses traces laissent penser qu'il s'agit avant tout d'un calcul de la part des jeunes hommes, qui cherchent à s'adapter à un cadre militaire contraint. Parfois, ce « je-m'en-fichisme » sous-jacent se transforme en indiscipline, notamment lors des concours, des bals et

des voyages organisés par les sociétés, qui donnent lieu à de nombreux débordements (rixes, beuveries, fréquentation des bordels), loin de l'image d'un mouvement d'édification morale exemplaire voulue par les dirigeants.

Faire l'histoire du mouvement préparatiste sur plus d'un demi-siècle revient ainsi à constater un échec : celui de la volonté de contrôler et d'embrigader la jeunesse dans un cadre républicain. Le mouvement reste numériquement limité, même s'il n'est pas anecdotique. Les nombreuses tentatives parlementaires visant à organiser nationalement une préparation militaire sous la forme associative, hors de l'école et hors des casernes, n'aboutit jamais, pour des considérations économiques mais également électoralistes. Le principe libéral de délégation de la préparation militaire à des grandes unions associatives, même si elles sont largement reconnues, honorées et intégrées dans les instances républicaines, ne permet pas la généralisation de cette éducation physique militarisée. Au contraire, dans l'entre-deux-guerres, les régimes fasciste et nazi mettent en œuvre une politique volontariste dans ce sens, ce qui explique les tentations d'une partie des dirigeants fédéraux français devant ces modèles autoritaires. C'est aussi un élément qui explique les continuités avec les politiques éducatives et sportives du régime de Vichy. Le projet d'une mise au pas de la jeunesse est déjà présent dans le cadre républicain, et la rupture n'apparaît essentiellement que dans le volontarisme et l'autoritarisme des politiques mises en œuvre sous l'égide du Commissariat général à l'éducation générale et sportive.

#### Une histoire du sport et des activités physiques

Enfin, l'histoire des sociétés de préparation militaire offre des éléments qui peuvent servir à renouveler l'histoire des activités physiques et sportives, en reconsidérant le poids des pratiques conscriptives, dans la lignée des travaux précurseurs de Marcel Spivak et de Pierre Arnaud. Ils n'avaient pas vraiment trouvé de prolongements spécifiquement centrés sur cet objet, malgré sa centralité. L'étude précise de du mouvement préparatiste apporte de nouveaux éléments factuels, notamment en ce qui concerne son incarnation la plus pure, c'est-à-dire l'USPMF/USEPPSM, mieux connue sous le nom d'Union Chéron. L'étude de la politique de préparation militaire, du milieu du XIX<sup>e</sup> jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, donne également des éléments de contextualisation qui permettent de mieux relier l'histoire des activités physiques et sportives avec la vie publique de la Troisième République, en particulier l'aspect militaire, qui apparaît comme un élément essentiel. Enfin, les quelques exemples de sociétés préparatistes, notamment des sociétés de tir, considérées plus attentivement, permettent de donner une image moins lointaine de la réalité des pratiques conscriptives. L'attention à la vie de ces groupes, analysée via des archives associatives – comptes-rendus d'assemblées générales, carnets de SAG, bulletins locaux –, sort de l'ombre des pratiques largement méconnues.

Le premier apport semble la réévaluation du nombre de « sportifs », au sens large, avant la guerre de 1914. Le chiffre souvent avancé du million de pratiquants d'activités physiques et sportives, calculé à partir de données émanant d'institutions sportives comme le CNS, semble largement exagéré. Tout au plus, ce sont 500 000 pratiquants qui appartiennent au mouvement préparatiste, ce qui réduit considérablement cette estimation générale. Le nombre de sociétés montre également le poids du réseau des grandes unions (USTF, USPMF, USGF, et FGSPF) dans la trame associative avant la Grande Guerre. Le mouvement sportif apparaît périphérique, malgré son extension dans la décennie 1910, même si la production historiographique se concentre largement sur ce dernier aspect, dans une démarche généalogique. Loin de décliner, le mouvement préparatiste est lui-aussi en pleine croissance avant la Première Guerre mondiale. Le tir apparaît, du point de vue associatif, comme le véritable sport national. La pratique scolaire des activités conscriptives renforce ce poids, puisque la gymnastique et le tir sont développés à l'école et dans des groupes para-scolaires, avec de nombreux liens vers le mouvement préparatiste. Contre-intuitivement, le réseau des sociétés de préparation militaire ne disparaît pas dans l'entre-deux-guerres, même si son importance relative diminue par rapport au mouvement sportif qui prend une ampleur nouvelle. C'est surtout la dimension para-scolaire qui décline. L'école se démilitarise largement, mais le réseau associatif des sociétés de tir et de gymnastique, amoindri par le conflit, reste ensuite stable. La préparation militaire dans l'entre-deux-guerres est une institution bien établie, qui connaît même un regain à la fin des années 1930, à rebours d'un schéma de déclin linéaire de ces pratiques. Les ordres d'idées proposés dans ce travail font état d'un réseau consacré aux activités physiques et sportives d'environ 25 000 associations à la fin des années 1930, dont près de la moitié sont agréés, et dont environ 10% font passer des brevets militaires à leurs membres. Au total, ce sont probablement plus de 100 000 jeunes hommes qui pratiquent des activités conscriptives dans un cadre associatif à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, une étude sociologique plus attentive vient fonder ou infirmer certains présupposés concernant la composition de ce mouvement, notamment par rapport au profil des clubs sportifs. Les sociétés préparatistes sont globalement composées des franges supérieures des classes populaires et des franges inférieures des classes moyennes, encadrées par une petite et moyenne bourgeoisie soucieuse de respectabilité sociale et politique. Les études de cas montrent également des hybridations paradoxales entre des logiques sportives et des logiques conscriptives, y compris dans les années 1930. Les exemples ne sont pas rares de clubs de sport s'adaptant au cadre de la préparation militaire, tandis que les sociétés de tir, de gymnastique ou d'instruction militaire s'ouvrent aux pratiques sportives avant même la guerre de 1914-1918. Ces sociétés ne se transforment pas non plus toutes en clubs de sport, même si la première trame conscriptive joue un rôle dans la structuration du réseau sportif. Ainsi, l'idée que l'émergence du sport exerce une concurrence fatale sur les sociétés préparatistes est à relativiser, puisque le réseau conscriptif se maintient au contraire jusqu'à la fin des années 1930. Les clubs de sport viennent plutôt s'ajouter aux sociétés préparatistes, plutôt qu'elles ne

les remplacent, avec des fonctions différenciées et complémentaires, et avec de nombreuses hybridations entre les deux logiques.

D'autre part, les dirigeants préparatistes restent relativement peu connus, contrairement aux théoriciens de l'éducation physique et des sports, alors qu'ils restent des acteurs importants avant 1914 mais aussi dans l'entre-deux-guerres. Ils sont très influents dans la définition de l'éducation physique scolaire et prennent une part significative dans l'intervention croissante de l'État dans les affaires relatives aux activités physiques et sportives avant la Grande Guerre. Ensuite, ils orientent largement la politique sportive. Le cas d'Adolphe Chéron est emblématique : il est omniprésent dans les institutions touchant au sport, et devient même sous-secrétaire d'État en 1933. Les dirigeants préparatistes forment un groupe relativement cohérent, politiquement et socialement, issu de la petite et moyenne bourgeoisie et gravitant autour des milieux radicaux (exception faite du mouvement catholique). Ce groupe se structure, et entretient des liens avec le monde politique d'une part, avec les fédérations sportives d'autre part, ce qui se concrétise par des sociabilités particulières, prenant place sous les ors de la République. Les dirigeants catholiques y sont peu à peu intégrés dans l'entre-deux-guerres, et la FGSPF semble se normaliser. Au niveau local, il n'est pas rare que les mêmes individus soient membres de clubs sportifs et de sociétés préparatistes.

Mais la cohérence des milieux préparatistes est avant tout idéologique, ce qui donne des éléments de compréhension sur les idées qui circulent à propos de l'éducation physique et des sports. Une étude de la littérature préparatiste (bulletins fédéraux, revues, ouvrages) montre en effet une certaine récurrence de thèmes et d'idées partagées, qui forment une véritable « doctrine préparatiste ». Avant 1914, il s'agit d'abord d'une pensée hygiéniste, obnubilée par la baisse de la natalité et par la « dégénérescence de la race », qui trouve le remède dans les exercices du corps, particulièrement sous leur forme conscriptive. Mais c'est aussi une idéologie moraliste, soucieuse de progrès social, qui répond à une inquiétude face aux nouveautés du monde industriel. Les pratiques conscriptives sont ainsi chargées de proposer des loisirs moralement irréprochables aux jeunes hommes, en particulier pour les classes populaires. Il s'agit, dans une perspective républicaine, ou au contraire catholique, d'éduquer de futurs citoyens mais aussi de futurs hommes modèles. Les liens sont nombreux avec les penseurs de la Ligue de l'Enseignement qui veulent joindre l'école et le régiment dans un système d'éducation total et parfaitement ordonné. La dimension militariste est essentielle mais ne résume pas leurs conceptions. L'affirmation d'un pacifisme paradoxal est au cœur du mouvement. La dissuasion, par l'augmentation de la valeur moyenne des soldats, doit permettre d'éviter une nouvelle guerre européenne, tandis que le devoir militaire est chargé de valeurs morales et civiques en soi. La Grande Guerre ne remet pas en cause ce schéma : la doctrine préparatiste reste relativement inchangée. La lutte contre l'antimilitarisme devient un nouvel enjeu important. Le pacifisme qui se présente comme pragmatique – seule la force garantit le droit – est souvent accompagné d'un fort anti-germanisme. La pensée se radicalise

néanmoins et glisse peu à peu vers la droite de l'échiquier politique : les positions hygiénistes glissent souvent vers l'eugénisme et se doublent d'éléments plus proprement racistes. Le républicanisme, consubstantiel au mouvement laïc, empêche néanmoins une large partie des dirigeants de se laisser tenter par le modèle des régimes autoritaires.

Le mouvement préparatiste est donc une des composantes de l'espace des activités physiques et sportives qu'il ne faut pas négliger. Avant 1914, c'est le pôle dominant, qui entretient des liens étroits avec les milieux politiques, militaires, pédagogiques et médicaux, mais aussi avec les dirigeants sportifs. Les dirigeants préparatistes orientent l'argent public vers leurs fédérations, comme le montre le statut de SAG qui favorise largement leurs sociétés face au mouvement catholique mais aussi face aux clubs sportifs. Dans l'entre-deux-guerres, ils conservent une influence supérieure au poids réel de leur mouvement, ce qui provoque l'ire des dirigeants sportifs et de la presse spécialisée. Le personnel militaire occupe également une place centrale dans les institutions sportives qui s'élaborent, notamment au niveau départemental. Ce maintien du rapport très étroit entre domaine militaire et activités physiques est aussi une originalité du cas français, par rapport aux autres pays européens. Malgré ces concurrences et ces oppositions, dirigeants sportifs et dirigeants préparatistes apparaissent néanmoins tous liés par des liens très étroits, ce que ne laisse pas toujours voir une étude trop exclusivement fondée sur la presse sportive, qui est partie prenante de cette concurrence.

Enfin, sur le plan historiographique et théorique, ce travail propose de renouveler l'idée de « sociétés conscriptives », qui n'apparaît pas complètement satisfaisante pour décrire et comprendre le mouvement préparatiste sur toute la période. Cette catégorie est en effet trop floue et trop schématique, et masque la pluralité des hybridations associatives au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Les sociétés d'instruction militaire des années 1880-1890 se transforment rapidement en sociétés davantage tournées vers l'éducation physique, tandis que les sociétés de tir et les sociétés de gymnastique s'ouvrent également à des pratiques sportives, tout comme la FGSPF. À l'inverse, les clubs sportifs ne sont pas étrangers aux enjeux conscriptifs, y compris jusque dans les années 1930.

Le paradigme conscriptif, qui trace une opposition nette entre clubs de sports d'une part, et d'autre part sociétés conscriptives, semble trop simplificateur, et fonctionne même comme un filtre qui masque une partie des pratiques réelles de l'époque. Les hybridations et la diversité des modalités associatives montrent au contraire une large palette, composée d'un noyau dur sportif et d'un noyau dur conscriptif, mais aussi de toute une déclinaison de formes de sociétés dans lesquelles les pratiques conscriptives occupent une place plus ou moins centrale. Les deux modèles, même s'ils fonctionnent effectivement selon des logiques différentes, ne sont pas systématiquement contradictoire, loin s'en faut.

Enfin, le cas des sociétés de préparation militaire apporte des éléments de réflexion sur l'histoire des activités physiques et sur la définition du sport. En particulier, les modèles de l'apolitisme et de l'autonomie du sport, opposé à une gymnastique étatisée et idéologique, ne semble pas rendre compte de la réalité d'une façon pleinement satisfaisante. Le pouvoir de l'État et des militaires sur les fédérations sportives n'est pas la seule forme idéologique possible, comme le montre le mouvement catholique. Les logiques économiques du sport spectaculaire et professionnalisé, largement récupérées par les États totalitaires, sont aussi des formes de politisation du sport. Les clubs sportifs n'échappent pas non plus aux logiques de contrôle social inhérentes à la forme associative. Des schémas historiographiques comme la « sportivisation » ne semblent pas non plus irréprochables. L'idée que la modernité serait nécessairement associée à une transformation en sport des activités physiques traditionnelles, pratiques conscriptives incluses, pose le problème d'une histoire trop téléologique. C'est prendre le risque de justifier a posteriori l'émergence d'un modèle d'activités physiques et sportives, en le naturalisant, alors que ce modèle aurait pu être tout autre dans l'après-guerre.

## Le chemin périlleux de l'histoire associative

### Un échafaudage précaire

Il ne s'agit pas, néanmoins, de cacher les faiblesses de cette étude : comme le disait Marc Bloch, « le spectacle de la recherche, avec ses succès et ses traverses, est rarement ennuyeux. C'est le tout fait qui répand la glace et l'ennui<sup>2</sup> ». La démarche consistant à écrire une histoire des sociétés de préparation militaire s'est heurté à certaines limites. D'abord, l'histoire associative ne va pas sans difficultés. Elle a un intérêt indéniable pour éviter les écueils d'une histoire trop surplombante et lointaine, biaisée par le recours exclusif à des sources administratives, fédérales ou à des documents imprimés, qui ne reflètent essentiellement que le discours des élites du mouvement. Les fonds d'associations donnent au contraire une vision beaucoup plus concrète des pratiques et des interactions sociales au sein des groupements, et constituent souvent des moyens efficaces pour apercevoir les coulisses du mouvement. Mais de telles sources sont rares. Les archives des sociétés n'ont bien souvent pas été conservées pour la période avant 1914, y compris lorsque les associations fonctionnent encore aujourd'hui. Le projet d'écrire une histoire soucieuse d'ouvrir les portes du gymnase, pour voir ce qui s'y passe, reste ainsi largement bridé par l'absence de documentation.

Dans le même ordre d'idées, la volonté de ne pas se contenter du seul discours des dirigeants associatifs trouve rapidement ses limites. Le silence des gymnastes et des sportifs semble en effet un problème indépassable, en particulier lorsqu'il s'agit de ruraux. La quasi-absence de

---

<sup>2</sup> M. BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien...*, op. cit., p. 68.

témoignages directs de jeunes hommes sur leurs propres pratiques et sur le sens qu'ils leur attribuent rend leur interprétation difficile, sinon interdite. Les photographies de groupes restent invariablement silencieuses. Il est dès lors bien difficile de comprendre leur parcours associatif sans risquer d'imposer une signification rétrospective. C'est aussi, pour l'historien, une grande frustration, à la mesure de l'écart entre la profusion de documentation et l'absence de sources qui lui permettrait de répondre précisément à ses questions<sup>3</sup>. La masse de froides données administratives ne donne guère de place aux jeunes hommes comme acteurs, non plus que la profusion de textes, de discours et d'ouvrages qui répètent les mêmes lieux communs. Le recours à l'histoire orale ne peut guère servir de recours, depuis que la génération des « poilus » a disparue. L'état de la documentation rappelle impérativement le jeune chercheur à l'humilité.

De la sorte, un fossé s'est creusé entre l'histoire qu'on a voulu écrire et l'histoire qu'on a effectivement écrite. S'il s'agissait de décrire un mouvement associatif en se rapprochant presque de l'ethnologie, pour essayer de restituer et de comprendre le fonctionnement de lieux, de pratiques mais surtout d'individus, force est de constater que ces ambitions se sont plutôt rabattues sur des sentiers mieux tracés. Histoire politique traditionnelle de la politique militaire, histoire culturelle de la Première Guerre mondiale, sociohistoire d'un mouvement associatif, qui emprunte des éléments théoriques aux sciences humaines : les gymnastes, les tireurs et les sportifs ne sont pas absents de ces pages, mais leur voix propre reste largement et durablement inaudible.

Au-delà de cette frustration, la démarche adoptée pour étudier la documentation disponible ne va pas non plus sans problèmes méthodologiques. D'abord, les contraintes d'un tel travail nécessitent la sélection d'un corpus. L'effet de sources est toujours un risque, dont il est bien difficile de se protéger. En l'occurrence, le problème se pose à propos de la littérature préparatiste, qui donne une image très particulière des activités physiques et sportives. À l'inverse, la presse sportive donne une image également très partielle de la réalité associative, en passant sous silence un grand nombre de pratiques qui ne rentrent pas dans le cadre spectaculaire et compétitif. La presse locale donne peut-être un panorama plus complet, comme le montrent les études centrées sur un département, mais il n'est pas possible de multiplier les titres locaux, même par sondage, sur une période aussi longue et sur tout le territoire français. C'est la profusion de documents qui pose ici problème. La méthode

---

<sup>3</sup> Il n'y a là rien de surprenant. Le manuel de Langlois et Seignobos affirme déjà que « La construction ne doit pas être dirigée par le plan idéal de la science que nous désirerions construire ; elle dépend des matériaux réels dont nous disposons. Il serait chimérique de se proposer un plan que les matériaux ne se prêteraient pas à réaliser, ce serait vouloir construire la tour Eiffel avec des moellons. » Charles-Victor LANGLOIS et Charles SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques*, Lyon, ENS Éditions, coll. « Bibliothèque idéale des sciences sociales », 1898, « Livre III. Opérations synthétiques, Chapitre I. Conditions générales de la construction historique ».

adoptée, centrée sur l'analyse d'un corpus de littérature préparatiste – notamment produite par l'Union Chéron, avec des contrepoints ponctuels issus d'autres titres –, porte donc en soi les limites indépassables de l'arbitraire de la sélection des sources, même raisonné.

La rareté des fonds associatifs produit un risque inverse. Ce sont surtout des sociétés de tir qui ont été étudiées, parce que leur correspondance avec l'autorité militaire a produit une large documentation, notamment à propos de la circulation des armes et des munitions. Les copies de carnets de SAG, précieux documents, ont ainsi souvent été conservés dans les mairies, à toutes fins utiles. Mais cette documentation produit un biais : les sources manquent pour pouvoir comparer avec assurance les sociétés de tir, les sociétés de gymnastique, les sociétés d'instruction militaire et les clubs sportifs. Le peu d'associations étudiées, une dizaine, malgré des régularités constatées, produit également un risque d'effet de sources, faisant passer pour général une situation finalement très localisée. La mise en contexte statistique ne garantit pas totalement la représentativité de ces exemples.

Cette difficulté rejoint les problèmes plus généraux posés par l'exemplification et la méthode par sondage départemental, nécessaire dans le cadre d'une approche au niveau national. Ce choix est lui aussi arbitraire, malgré la volonté de prendre des départements « témoins », notamment la Drôme, l'Ardèche ou la Loire, dans lesquels le mouvement préparatiste est développé de manière moyenne, ni absent ni généralisé. Il s'agissait de ne pas se laisser abuser par des spécificités locales, tout en s'appuyant sur l'historiographie disponible et les nombreuses études locales pour compléter le tableau. Malgré ces précautions, les départements étudiés restent d'abord des départements où les sociétés ont été assez nombreuses pour laisser une documentation exploitable, que ce soit dans le Nord, dans l'Est, dans la Gironde ou dans la région lyonnaise. « L'équilibrisme argumentatif », qui vise à « améliorer les coutures, le patchwork de son raisonnement naturel<sup>4</sup> » n'est donc pas pleinement satisfaisant, et appelle critiques, pondérations et études locales complémentaires.

Une troisième série de problèmes provient du découpage chronologique : considérer le mouvement sur presque un siècle, d'une moitié de siècle à l'autre, est loin d'être dénué d'intérêt, comme le montre ce travail. Ce temps long permet de prendre en compte les différents niveaux de temporalité, de replacer des événements dans des processus plus longs que les seules conjonctures politiques. Néanmoins, cette attention portée sur plusieurs décennies dilue la connaissance de chaque période, en affaiblissant systématiquement la contextualisation précise de tel ou tel événement. Cette contradiction entre mise en contexte précise d'une courte période et prise en compte d'un temps long, de manière plus vague, ne semble guère dépassable.

Enfin, la volonté de chiffrer en établissant des estimations statistiques permet de réduire de manière empirique les risques d'une histoire trop impressionniste, qui manquerait de rigueur.

---

<sup>4</sup> J.-C. PASSERON, *Le raisonnement sociologique...*, op. cit., p. 162.

Ce risque de simplification est inhérent à l'histoire culturelle, parfois peu soucieuse de différencier les pratiques culturelles selon leur contexte social de production et de réception. Mais cette volonté se heurte aux réalités de la documentation : la quantification est parfois d'un usage peu commode en histoire. C'est le cas en matière associative. Jusqu'en 1914, les activités physiques et sportives restent en effet largement dans un cadre pré-administratif, et les données fiables sont difficiles à trouver. Les estimations quantitatives avancées sont donc à prendre avec d'infinies précautions. Elles sont donc intrinsèquement imprécises et peu satisfaisantes.

Malgré leur évidente imperfection, ces estimations ne semblent pas d'un intérêt nul. Le compte des sociétés et des pratiquants, fondé essentiellement sur les données fédérales (bulletins, annuaires) et sur les comptes du ministère de la Guerre ne peuvent aboutir qu'à des approximations, à partir de multiplications hypothétiques. Mais ces chiffres ont l'avantage de fournir des ordres de grandeur, qui permettent de mesurer, même très imprécisément, l'envergure d'un réseau associatif, ainsi que les tendances de fond, à la baisse ou à la hausse. Un réseau de plus de 7 000 sociétés préparatistes est à mettre en rapport avec les 4 000 cantons français, ce qui permet de donner une image de l'importance du tissu associatif. De la même manière, les essais cartographiques sont très imprécis, partiels, mais permettent d'établir les forts contrastes entre les régions. Enfin, les tentatives de dresser un portrait social du mouvement sont loin des standards de rigueur attendus dans un travail de sociologie. Ces approximations, par la taille de l'échantillon (600 bureaux associatifs, 10 000 individus), paraissent néanmoins utiles pour saisir les traits structurants du mouvement grâce à des éléments empiriques, aussi imparfaits soient-ils. L'utilisation rigoureuse de ces estimations est conditionnée à la lucidité sur leur précision, c'est-à-dire qu'ils sont précieux à condition de les prendre pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des approximations.

Le recours à des exemples produit également un problème de rigueur dans l'administration de la preuve. En ne pouvant pas s'appuyer sur des statistiques précises, la mise en perspective des cas locaux est difficile à mettre en œuvre. On n'est jamais certain de ne pas prendre une exception locale pour un phénomène plus général. Le compte précis est rendu difficile par l'absence de mesure administrative centralisée et fiable, mais aussi plus globalement par le flou des définitions et des catégories (mouvement catholique, clubs de sport, groupes parascolaires, etc.), qui ont tous des pratiques conscriptives en commun, mais avec des logiques parfois différentes. La volatilité de la vie associative est un autre problème majeur : le nombre d'associations en fonctionnement est très aléatoire, et les données fédérales s'avèrent largement partielles dès qu'elles sont comparées avec une documentation au niveau local. Le problème des pratiquants est encore plus ardu : à partir de quel degré d'investissement peut-on considérer qu'un sociétaire est actif ? Les individus adhérents à plusieurs groupes sont aussi un problème épineux. Malgré tout, cette imprécision généralisée ne semble pas remettre fondamentalement en cause le tableau général. Quelques dizaines,

voire centaines d'associations en plus ou en moins ne transforment pas significativement ni l'importance du phénomène ni son fonctionnement. On pourrait même imaginer un travail d'érudition poussé à son point le plus précis, si la documentation nécessaire existait. On aurait alors une statistique détaillée, année par année, région par région, type d'association par type d'association. Mais comment distinguer alors les différences entre deux sociétés de tir, que ce soit dans le fonctionnement, le profil sociologique ou dans tout autre subtile variation ? On tomberait alors dans le problème de la carte au 1/1 évoqué par Borges<sup>5</sup>. L'exhaustivité n'est pas forcément utile : à partir d'un certain point, le surplus de détails et de précisions, qui demanderait un travail colossal, n'apporterait pas un supplément de connaissance significatif.

Dans cet ordre d'idée, le risque du sondage géographique et thématique – se focaliser sur les sociétés de préparation militaire, dans certaines régions particulières – est de tomber dans l'écueil du *cherry picking*, c'est-à-dire de prendre des exemples non représentatifs, généralisés à tort, en négligeant les nombreux autres exemples qui ne rentrent pas dans un cadre interprétatif. La démarche d'interprétation générale, en adoptant des outils théoriques importés d'autres sciences sociales ou de penseurs importants, comme Michel Foucault, pourrait ainsi devenir trop abstraite et finalement trop peu rapportée à des matériaux empiriques. C'est pourquoi la mise en contexte général et la volonté de compter, même approximativement, paraît absolument nécessaire. Néanmoins, il aurait peut-être fallu comparer plus systématiquement clubs sportifs et sociétés préparatistes dans des mêmes contextes locaux ; il aurait aussi certainement été profitable d'approfondir la caractérisation des différences régionales. C'est certainement la limite principale de ce travail, qu'il aurait été néanmoins difficile de corriger sans se lancer dans de coûteuses recherches, en temps et en énergie. Gageons que la riche historiographie du sport et de l'éducation physique permette de donner le contrepoint nécessaire, tout en suscitant d'autres travaux qui discuteront ces conclusions et les amèneront, le cas échéant.

---

<sup>5</sup> « De la rigueur de la science. En cet empire, l'Art de la Cartographie fut poussé à une telle Perfection que la Carte d'une seule Province occupait toute une ville et la Carte de l'Empire toute une Province. Avec le temps, ces Cartes Démesurées cessèrent de donner satisfaction et les Collèges de Cartographes levèrent une Carte de l'Empire, qui avait le Format de l'Empire et qui coïncidait avec lui, point par point. Moins passionnées pour l'Étude de la Cartographie, les Générations Suivantes réfléchirent que cette Carte Dilatée était inutile et, non sans impiété, elle l'abandonnèrent à l'Inclémence du Soleil et des Hivers. Dans les Déserts de l'Ouest, subsistent des Ruines très abimées de la Carte. Des Animaux et des Mendiants les habitent. Dans tout le Pays, il n'y a plus d'autre trace des Disciplines Géographiques. » (Jorge Luis BORGES, *L'auteur : El hacedor, et autres textes*, traduit par Roger CAILLOIS, traduit par Sylvia ROUBAUD et traduit par Paul BENICHOU, Paris, Gallimard, 1982, p. 199.) Ce texte sur la carte 1:1 attribué à un auteur imaginaire, a été repris plus tard par Michel Foucault et par Umberto Eco.

Prolongements : un chantier encore ouvert

Il y aurait d'abord intérêt à un prolongement chronologique. Il reste à écrire l'histoire de la préparation militaire au contact de la Seconde Guerre mondiale. Le rapport des fédérations préparatistes au régime de Vichy reste à éclaircir. Manifestement, l'Union Chéron est restée relativement en retrait, avec des dissensions dans la direction fédérale. Cette distance peut apparaître paradoxale, dans la mesure où plusieurs aspects idéologiques des dirigeants semblaient correspondre a priori au projet de la Révolution Nationale. Les comptes-rendus moraux de l'assemblée générale de l'Union pour les années de guerre, rédigés rétrospectivement en 1945, mentionnent une hostilité au régime de Pétain et un engagement des dirigeants dans la Résistance<sup>6</sup>. La réalité de cet engagement est très suspecte, puisque rien ne vient soutenir de telles affirmations ; il faudrait des recherches plus approfondies pour en établir la réalité. Il n'en demeure pas moins que l'absence d'unanimité du bureau fédéral sur la ligne à suivre vis-à-vis de Vichy semble claire. Il n'y a pas de traces de ralliement pur et simple à Vichy, contrairement par exemple à l'USTF<sup>7</sup>. Un courrier de mars 1945 au préfet de la Seine, affirme que tous les comptes-rendus fédéraux de la guerre « sont annulés dans tout ce qu'ils ont dû comporter d'atténuation à l'expression de la volonté patriotique des dirigeants de l'Union ». Pour 1942, la mise à jour raconte rétrospectivement :

*« Dès le début de l'année, la résistance doit s'affirmer contre la pression sur le conseil d'administration dont certains membres se sont chargés pour faire entrer l'Union dans la voie de la collaboration. Cette pression atteint son maximum au cours de la séance du 21 février. Le conseil nomme une délégation dont son président déclare ne pas vouloir faire partie pour aller porter, contre une menace de dissolution, au directeur des sports au commissariat général, une suggestion temporisatrice. La délégation à son tour affirma le but de l'Union. Aucun accord ne s'établit. »*

La lecture rétrospective est peut-être enjolivée ; il n'en demeure pas moins que les désaccords semblent manifestes sur le rapport à entretenir avec l'autoritarisme de Joseph Pascot. Le compte rendu rétrospectif pour 1944 évoque aussi, avec amertume, les critiques de la préparation militaire émanant notamment de la presse et des dirigeants sportifs :

*« Au cours de sa carrière de soixante années, de combien de railleries cette œuvre n'avait-elle pas été l'objet ? Propager la nécessité de l'entraînement préparatoire avait attiré sur elle l'accusation de "militarisme", de "bellicisme" même. Quand les gouvernements républicains estimèrent juste*

---

<sup>6</sup> Ces documents ont été consultés en 2017 dans les archives privées de la fédération, actuellement conservés par l'Union Fédérative des Sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire, 23 rue de la Sourdière, 75001 à Paris.

<sup>7</sup> Dans un courrier fédéral, signé Jean Carnot, envoyé aux sociétés en 1940 on lit : « nous devons nous inspirer des directives de notre Grand Chef le Maréchal Pétain qui a inscrit au frontispice de son gouvernement ces trois mots : TRAVAIL - FAMILLE - PATRIE lesquels constituent tout un programme de rénovation nationale. Méditons ses sages conseils. Faisons-les nôtres. C'est par le travail seul, la vie simple et l'union de tous que la France se relèvera de ses ruines et retrouvera sa grandeur. » A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron ».

*autant qu'utile de prendre leur part de charges, que de sarcasmes sur le "sport" de la course aux subventions ! Quand ils consacèrent des dévouements par une distinction honorifique ce "sport" devint celui de la course au bout de ruban. Les aspects de la préparation militaire serviront de prétexte à accabler les jeunes et ceux qui les débrouillaient. Les préparatistes furent des ran-plan-plan jouant aux petits soldats avec des fusils de bois. On n'en faisait pas moins une menace pour la paix. Une nouvelle guerre de trente ans autrement plus terribles que la précédente devait, en s'approchant de son terme, voir naître un mouvement où les contempteurs d'autrefois sont aujourd'hui parmi les plus ardents en faveur de l'entraînement militaire des jeunes. »*

Le texte évoque également une félicitation du général de Gaulle, en janvier 1944, suite au compte rendu moral de 1943 exprimant le loyalisme de la fédération à la France Libre (dont il n'y a nulle trace dans les archives consultées). Adolphe Chéron connaissait en effet de Gaulle, puisqu'ils s'étaient rencontrés en captivité en Allemagne, pendant la Grande Guerre. En revanche, il semble établi que la fédération n'a pas eu d'autorisation de la part de Vichy, ce qui donne du crédit à ce récit. Adolphe Chéron reçoit lui-même la médaille de la Résistance<sup>8</sup>, pour une aide apportée aux FFI durant les combats de la Libération. Selon un rapport du lieutenant Renaud (1er groupe franc, 4e compagnie), il se serait spontanément proposé pour servir d'agent de liaison, à vélo, pour guider un blindé de la division Leclerc dans le secteur du Champigny-sur-Marne, près de son domicile<sup>9</sup>.

En 1945, sous la présidence d'Adolphe Chéron – qui n'est donc pas compromis –, les unions de préparation militaire fusionnent en une seule et nouvelle entité, qui prend le nom « d'Union fédérative des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire de France et des colonies ». Dans les années 1950, Jean Paquette devient président et prend la succession de Chéron. Né en 1904 à Paris, il est domicilié à Bleneau dans l'Yonne. En 1958, l'immeuble du siège fédéral est agrandi de 2 à 5 étages ; selon les documents consultés, en 1962, 250 sociétés étaient encore adhérentes à l'Union. En 1980 et en 1981, une volonté de relance de l'activité a été soutenue par une subvention annuelle de plus de 100 000 francs obtenus de la ville de Paris, selon un document.

Quoiqu'il en soit, durant la libération, la question de la préparation militaire de la jeunesse reste à l'ordre du jour, comme l'atteste une brochure éditée par le Conseil National de la Résistance<sup>10</sup>. Les considérations sont très immédiates, comme le montrent les pages de la brochure qui expliquent le démontage de la mitrailleuse britannique Sten, ou qui détaillent la morphologie des chars allemands. En revanche, l'éducation physique semble prendre moins de place, et il n'est plus question d'éducation morale. La politique d'éducation physique de Vichy a certainement laissé des traces profondes. Malgré tout, après 1945, le système de la

---

<sup>8</sup> Décret du 31/03/1947, paru au *Journal Officiel* du 29/01/1948.

<sup>9</sup> *Le Soldat...*, 1946, p. 20.

<sup>10</sup> *Éléments pouvant servir à la préparation militaire des jeunes français*, Conseil National de la Résistance, 1945.

préparation militaire reste apparemment assez stable. Des *Fiches prémilitaires, préparation au brevet d'aptitude physique prémilitaire et au brevet de préparation militaire élémentaire*, éditées en 1954<sup>11</sup>, mentionnent, dans l'ordre, un BAPM (brevet aptitudes physique prémilitaire), un BPME (brevet de préparation militaire élémentaire) et des CAPM (certificats d'aptitudes prémilitaires), du type « combattant d'élite », « parachutiste prémilitaire », « transmissionniste », « radariste », « avion moteur », etc. La préparation militaire supérieure dans les grandes écoles semble subsister dans les années 1950<sup>12</sup>. Une *Instruction concernant la préparation militaire (armée de terre)*, éditée chez Charles-Lavauzelle en 1957<sup>13</sup>, mentionne la circulaire du 19 août 1957, relative « à l'organisation et au fonctionnement de la préparation élémentaire dans le cadre de l'armée de terre », abrogeant celles du 18 janvier 1955, du 8 avril 1955, et du 3 octobre 1956. À partir de cette date, le système est basé sur une première phase élémentaire (BAPP), puis sur le BPME ; ensuite un second niveau plus technique est sanctionné par le CAPM. Une nouvelle *Instruction relative à l'organisation et au fonctionnement de la préparation militaire technique dans le cadre de l'armée de terre*, éditée en 1963, abroge celle de 31 juillet 1962, et acte la disparition des brevets : désormais demeurent une PMS (supérieure) et une PMT (technique), formant des sous-officiers ou des techniciens<sup>14</sup>. En 1977, l'Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire édite encore un *Bulletin trimestriel de liaison et d'information*. En 1986, un courrier signé du chef de bataillon Guy Meral, « secrétaire général de la commission PMT administrateur de l'union » est adressé aux présidents et délégués de l'association :

« Mes chers camarades, nous avons entrepris pour le centenaire de l'Union la relance des activités touchant la PM origine de notre union fédérative. Si notre union a été le fer de lance de toutes les sociétés de PMT jusqu'en 1962 il s'est avéré qu'à la reprise en 1971/1972 de la PMT, peu des anciens membres ont repris leurs activités. Aujourd'hui la 1ère région militaire comporte 7 sociétés qui recrutent environ 1 600 à 1 800 élèves et il est délivré entre 800 et 1 100 brevets. Nous avons effectué une enquête auprès des autres régions en adressant aux généraux commandants la région la lettre dont copie vous est jointe ; malheureusement peu de réponses positives nous sont parvenues et la difficulté actuelle nous semble certaine<sup>15</sup>. »

Il serait donc intéressant de s'intéresser aux politiques de la préparation militaire durant les guerres de décolonisation, et durant la guerre d'Algérie. Elles manifestent, comme on l'a vu, une certaine conception des forces armées et du rapport entre la Nation et le devoir militaire. Il est en revanche indéniable que la fin du service militaire et de l'armée de conscription a

---

<sup>11</sup> *Instruction concernant la préparation militaire (armée de terre)*, Charles-Lavauzelle, 1957.

<sup>12</sup> « Les élèves des grandes écoles protestent contre la préparation militaire obligatoire », *Le Monde*, 28 novembre 1953.

<sup>13</sup> Les documents suivants ont été consultés dans les archives privées de la fédération (UFSEPPM).

<sup>14</sup> Voir par exemple un article de promotion dans *Pilote* : Guy VIDAL, « Grâce à la P.M., vous ne serez pas un bleu », *Pilote*, novembre 1963, p.

<sup>15</sup> Courrier daté du 21 avril 1986. Archives privées (UFSEPPM).

rendu cette formation militaire caduque, et que le mouvement préparatiste est devenu anecdotique.

Plus fondamentalement, une ouverture géographique de l'étude serait très intéressante, en élargissant ce travail aux autres pays européens, de manière beaucoup plus précise que ce qui a été ébauché dans le dernier chapitre. Il s'agirait de travailler de manière collaborative, dans une démarche comparative plus poussée, mais également d'adopter une perspective plus transnationale, en étudiant les circulations entre les pays. Des modèles sont en effet diffusés, notamment lors de rencontres internationales organisées par les théoriciens (congrès d'éducation physique, par exemple), des militaires (visites de délégations), mais aussi par des sportifs (notamment les concours de tir internationaux).

« Faites-nous des hommes » : pistes de réflexion à propos d'une expérience historique

Arrivés au bout de ce travail, la crainte apparaît de se transformer en « orfèvre » ou un « horloger », travaillant avec méticulosité et avec une vaine érudition un « objet insignifiant », à part pour les historiens spécialistes de ce domaine. « Mais après ? *And then, so what*<sup>16</sup> ? » L'expérience historique de la préparation militaire permet de tracer quelques pistes de réflexion plus générales et plus actuelles. C'est s'inscrire, à une modeste échelle, dans le projet de participer à l'élaboration d'une histoire qui se veut émancipatrice. Patrick Boucheron appelle ainsi à fuir « d'un cœur léger la langue morte dans laquelle s'empâtent [les sciences sociales] », pour rejoindre une démarche « d'émancipation critique<sup>17</sup> ». Un petit livre récent soutient également qu'il faut « favoriser l'existence d'une recherche publique en histoire qui puisse à la fois être attentive aux questions que se posent ses contemporains sans pour autant chercher à satisfaire leurs demandes ni à les conforter dans leurs certitudes<sup>18</sup> ». Le mouvement préparatiste, si proche mais pourtant devenue étranger, permet de réfléchir à notre monde, non pas comme une leçon donnée du haut d'une estrade d'érudition, mais en mettant à disposition, à partir d'un travail rigoureux, de la matière à penser pour des lecteurs-citoyens curieux.

Ici en particulier, l'expérience des sociétés préparatistes peuvent servir de point de réflexion pour les éducateurs et les membres des nombreux mouvements de jeunesse actuels. Elles donnent l'exemple d'un mouvement idéologiquement fondé sur des valeurs morales largement consensuelles à l'époque, comme le devoir militaire ou la discipline, structuré et diffusé avec le soutien explicite du pouvoir républicain, et avec la participation active du monde scolaire et para-scolaire. Il s'agissait d'étendre l'éducation militaire à l'adolescence

---

<sup>16</sup> A. PROST, *Douze leçons...*, *op. cit.*, p. 286.

<sup>17</sup> P. BOUCHERON, « Ce que peut l'histoire »..., *op. cit.*

<sup>18</sup> Laurence DE COCK, Mathilde LARRERE et Guillaume MAZEAU, *L'histoire comme émancipation*, Marseille, Agone, 2019, p. 54.

masculine, voire à l'enfance. L'expérience de la Grande Guerre et les horreurs de la violence de masse ont en partie discrédité ces conceptions, et il n'était plus guère question de mettre l'enfance sous l'uniforme dans les années 1920 ou 1930. Du moins, les courants d'opinion favorables à ce genre de projet étaient devenus marginaux, relégués à la périphérie de la scène politique. Ainsi, le mouvement préparatiste invite à se méfier des postures d'apostat qui peuvent émerger dans les élites associatives. Un projet d'éducation morale peut toujours se trouver discrédité, quand bien même les valeurs mises en avant apparaissent comme consensuelles à un moment précis, et prétendent même à une certaine forme d'universalisme. Par analogie, l'idée que le sport véhicule des valeurs positives peut ainsi apparaître comme un dogme à manier avec précaution, d'autant que les activités sportives semblent aujourd'hui devenues des procédés éducatifs valorisés. La mise en perspective sur plus de 50 ans d'un mouvement d'éducation physique, en l'occurrence militarisé, donne ainsi des arguments pour une « démythification éducative du sport<sup>19</sup> », qui serait attentif à débarrasser la pratique sportive de certaines illusions. Au contraire, les mouvements de masse dans l'Europe de la première moitié du XX<sup>e</sup> montrent à quel point les exercices physiques, dans le cadre associatif, peuvent se transformer en technique de contrôle social et de socialisation symbolique qui peut s'avérer dangereuse, en particulier lorsqu'elle entend former une jeunesse régénérée, selon tel ou tel projet moral. Il faut aussi envisager le rôle que jouent les mouvements de jeunesse, depuis l'origine, dans la formation des normes de masculinité, qui peuvent s'avérer problématique. La mise à distance critique des processus associatifs, à la lumière de ce mouvement préparatiste pleinement intégré au régime républicain, permet ainsi de les considérer avec une pleine lucidité. À cette condition, l'histoire du sport peut se transformer, selon la formule bien connue, en sport de combat<sup>20</sup>, qui permet aux pratiquants de se défendre contre une violence symbolique qui peut passer par leur pratique elle-même.

Dans le même ordre d'idées, l'expérience du mouvement préparatiste donne des éléments de réflexion sur la présence des militaires dans la vie sociale. Elle éclaire également la mise en place de cadres disciplinaires qui participent à créer des situations hétéronomiques, dans lesquelles les citoyens, sous l'uniforme, ne sont plus libres de leurs décisions, ce qui favorise les situations de violence les plus extrêmes. Aussi la tentation de rapprocher l'uniforme des activités physiques est une tentation qui ne paraît jamais s'éteindre véritablement. L'histoire des activités physiques et sportives en France, dans l'entre-deux-guerres, est largement conditionnée par les luttes d'influence autour de la présence militaire dans les gymnases et sur les terrains de sport. Par leur position particulière, au croisement entre mouvement associatif, armée et école, les pratiques conscriptives donnent aussi à réfléchir sur les liens entre l'éducation générale et l'éducation militaire. Si la conscription a été abolie, il est manifeste

---

<sup>19</sup> Michaël ATTALI, « L'éducation par le sport : entre utopie et réalité », in Michaël ATTALI (éd.), *Le sport et ses valeurs*, Paris, La Dispute, 2004, p. 199.

<sup>20</sup> Selon la formule de Pierre Bourdieu, reprise dans le documentaire qui lui est consacré : Pierre CARLES, *La sociologie est un sport de combat*, 2001.

que le projet d'utiliser le cadre militaire comme cadre éducatif n'a pas disparu, loin s'en faut. Le retour en vogue de l'idée d'un service obligatoire, alors même qu'il ne serait plus d'un quelconque intérêt pour l'armée, apparaît comme la volonté d'utiliser le cadre disciplinaire et hiérarchique de l'uniforme pour contrôler la jeunesse et l'édifier moralement. Le début du XX<sup>e</sup> siècle en Europe a montré comment ces pratiques, y compris dans le cadre scolaire, peuvent servir à former des soldats plutôt que des citoyens autonomes. Le projet du Service National Universel (SNU), lancé en France à partir de 2019, s'inscrit pleinement dans cette dynamique. La réunion de jeunes sous l'uniforme, dans une démarche d'éducation citoyenne, ne laisse pas d'interroger. La volonté de placer des adolescents et des adolescentes de 16 ans sous une direction militaire évoque d'évidence la volonté des années 1900 de joindre l'école et l'armée. Il est légitime de se demander si d'autres cadres éducatifs ne sont pas plus adaptés pour éduquer des jeunes gens, et si c'est bien le rôle des militaires de soigner les maux de la société<sup>21</sup>. Enfin, le sport français présente la particularité, largement héritée du poids des pratiques conscriptives, d'être marqué par la présence forte des militaires. Le bataillon de Joinville, récréé en 2015 sous le nom de Centre National des sports de la Défense, a ainsi permis à une quarantaine de sportifs de haut-niveau de s'entraîner dans un cadre militaire pour les Jeux Olympiques de Rio, en 2016, récoltant près du quart des médailles de la délégation française. Là encore, l'étude historique des sociétés de préparation militaire et des pratiques conscriptives permet de réfléchir, en pleine lucidité, à ces liens continués entre activités physiques, éducation et présence de l'armée.

---

<sup>21</sup> Sur les questions du renouveau du recours à l'armée, qui font débat, voir les travaux de Bénédicte Chéron, qui font autorité. Par exemple : Bénédicte CHERON, *Le soldat méconnu : les Français et leurs armées, état des lieux*, Malakoff, Armand Colin, 2018.





# ÉTAT DES SOURCES CITEES

## Sources manuscrites

### Archives nationales

A.N. 313AP/272-298, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire ».

- A.N. 313AP/272, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Services de l'Instruction physique ».
- A.N. 313AP/281, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Demandes d'agrément formulées par diverses sociétés sportives (1927-1928) ».
- A.N. 313AP/282, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Fêtes organisées par les fédérations, les sociétés (1927-1928) ».
- A.N. 313AP/284, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Fêtes organisées par les fédérations, les sociétés (1927-1928) ».
- A.N. 313AP/285, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Affaires générales, correspondance avec les sociétés (1926-1928) ».
- A.N. 313AP/286, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Affaires générales, correspondance avec les sociétés (1926-1928) ».
- A.N. 313AP/287, « Archives de Jean Bourguignon directeur du cabinet de l'Éducation physique, des sports et de la préparation militaire. Organisation des sports dans l'armée ».

A.N. 317AP/188-189, « Fonds Louis Marin ».

A.N. 19910295/107, « Sociétés de tir : installation de stands de tir dans les forêts domaniales (1900-1928) ».

A.N. AJ/16/8683, « Académie de Paris. Archives relatives à l'enseignement secondaire. Préparation militaire (1882-1933) ».

A.N. C//5377, « Travaux parlementaires ».

A.N. C//7342, « Travaux parlementaires ».

A.N. C//7413, « Travaux parlementaires ».

A.N. C//7420, « Travaux parlementaires ».

A.N. F/1CI/201, « Extraits des rapports des préfets. Sociétés de tir et de préparation militaire. (1909-1910) ».

A.N. F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913) ».

A.N. F/7/13214, « Mouvement catholique. Sociétés de gymnastique et de tir et patronages cléricaux dans les départements (1907-1925) ».

A.N. F/9/1433, « Préparation militaire obligatoire. (1913-1917) ».

A.N. F/17/6916, « Enseignement secondaire. Gymnastique, escrime, équitation, exercices militaires. 1809-1902 ».

A.N. F/17/6918, « Enseignement secondaire. Gymnastique, escrime, équitation, exercices militaires. 1809-1902 ».

A.N. F/17/6919, « Enseignement secondaire. Gymnastique, escrime, équitation, exercices militaires. 1809-1902 ».

A.N. F/17/6920, « Enseignement secondaire. Gymnastique, escrime, équitation, exercices militaires. 1809-1902 ».

A.N. F/17/6921, « Enseignement secondaire. Gymnastique, escrime, équitation, exercices militaires. 1809-1902 ».

A.N. F/17/6922, « Enseignement secondaire. Gymnastique, escrime, équitation, exercices militaires. 1809-1902 ».

#### Service Historique de la Défense

S.H.D. 5 N 270, « Organisation de l'éducation physique et de la préparation militaire (1916, 1920) ».

S.H.D. 7N 4237, « Bureau des écoles. Section d'instruction physique ».

S.H.D. 9N 14, « Direction de l'Infanterie, Section d'entraînement physique et préparation militaire (1912-1914) ».

S.H.D. GR 2I 358, « Sociétés agréées (1882-1914) ».

S.H.D. GR 2I 359, « Sociétés agréées de tir et sociétés scolaires de tir ».

S.H.D. GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».

#### Archives départementales de l'Ardèche

A.D.A. 2Z 664, « Sociétés privées, sportives, de gymnastique, de préparation militaire : instructions, correspondance, agréments, listes, récompenses (1904-1940) ».

A.D.A. 4M 224-227, « Associations déclarées avant le 1er juillet 1901 (1901-1915) ».

A.D.A. 4M 227, « Associations déclarées avant le 1er juillet 1901 (1901-1915) ».

A.D.A. 4M 228, « Associations déclarées avant le 1er juillet 1901 (1901-1915) ».

A.D.A. 4M 235, « Sociétés de tir, d'instruction militaire et de gymnastique (1871-1932) ».

A.D.A. 4M 235-238, « Sociétés de tir, d'instruction militaire et de gymnastique (1871-1932) ».

A.D.A. 4M 238, « Sociétés de tir, d'instruction militaire et de gymnastique (1871-1932) ».

Archives départementales de la Drôme

A.D.D. 1R 521, « Etats statistiques (ancienne côte 1R 2031) ».

A.D.D. 1R 523, « Préparation au BAM (1900-1914) ».

A.D.D. 1R 524, « Dossiers d'associations ».

A.D.D. 1Z 477, « Sous-préfecture de Die. Sociétés de tir. – Allocation de munition. Tableaux, correspondance. (1885-1907) ».

A.D.D. 3Z 8, « Sous-Préfecture de Nyons. Police administrative, Associations (1910-1925) ».

A.D.D. 4M 1711, « 1914 Union sportive roussettoise, société amicale laïque de gymnastique et de préparation militaire (1913-1914) ».

A.D.D. 4M 1738, « Associations sportives : déclaration et fonctionnement. Arrêtés, avis, statuts, règlements, listes des membres, programme, budget prévisionnel, croquis, correspondance (1901-1934) ».

A.D.D. 4M 1740, « Associations sportives : déclaration et fonctionnement. Arrêtés, avis, statuts, règlements, listes des membres, programme, budget prévisionnel, croquis, correspondance (1901-1934) ».

A.D.D. 11T 4 (ANCIENNE COTE), « Sociétés de préparation militaire généralités (1908-1914), sociétés de préparation militaire documents par communes, bataillons scolaires (1880-1890) ».

A.D.D. 16 J 37, « Archives Paroissiales. Société la Persévérante de Romans et de Bourg de Péage ».

A.D.D. « 174J1-54 Fonds du gymnase civil de Valence » :

- A.D.D. 174J 4, « Procès-verbaux CA 1919-1922 et 1927-1942 ».
- A.D.D. 174J 38, « Diplômes ».
- A.D.D. 174J 54, « Affiches, photographies, panneaux (1878-1995) ».

Archives départementales de la Gironde

A.D.G. 1R 90, « Préparation militaire : généralités ».

A.D.G. 1R 102, « Préparation militaire : récompenses ».

A.D.G. 1R 103, « Fédérations et unions de sociétés de préparation militaire et sociétés sportives ».

A.D.G. 1R 104, « Sociétés de Bordeaux lettre "A" ».

A.D.G. 1R 106, « Sociétés de Bordeaux lettre "C" ».

A.D.G. 1R 110, « Sociétés de Bordeaux lettre "S" ».

A.D.G. 1R 115, « Sociétés lettre "C" ».

A.D.G. 1R 116, « Sociétés lettre "D-J" ».

A.D.G. 1R 120, « Sociétés lettres "P-Q" ».

A.D.G. 1R91, « Préparation militaire. Renseignements, états (1887-1901) ».

A.D.G. 1R92, « Préparation militaire : délivrance de fusils ».

A.D.G. 1R93, « Préparation militaire : délivrance de cartouches ».

A.D.G. 1R105, « Sociétés de Bordeaux lettre “B” ».

A.D.G. 1R108, « Sociétés de Bordeaux lettre “G-J” ».

A.D.G. 1R113, « Sociétés lettre “A” ».

A.D.G. 1R117, « Sociétés lettre “L” ».

A.D.G. 1R121, « Sociétés lettres “R-S” ».

Archives départementales de l'Isère

A.D.I. 21T 563, « Préparation militaire : organisation des exercices de tir (1892-1911) ».

Archives départementales de la Loire

A.D.L. 1R 16, « Préparation militaire ».

A.D.L. 4 M 306, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Roanne, 1880-1939 ».

A.D.L. 4 M 400, « Autres manifestations sportives (gymnastique, athlétisme, tir, boules, épreuves nautiques, football, rugby, boxe, courses d'ânes) : arrêtés d'autorisation, organisation, affiches (1901-1936) ».

A.D.L. 4M 304, « Sociétés de tir et de gymnastique : instructions, circulaires, listes des sociétés agréées, prêt d'armes, délivrance de cartouches à titre gratuit, récompenses. (1880-1933) ».

A.D.L. 4M 305, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Montbrison (1878-1932) ».

A.D.L. 4M 307, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Saint-Etienne sauf Saint-Etienne (1879-1894) ».

A.D.L. 4M 308, « Sociétés de tir et de gymnastique : statuts, liste des membres, arrêté d'autorisation, activité, subventions. Arrondissement de Saint-Etienne (Saint-Etienne) (1865-1939) ».

A.D.L. T 687, « Sports : associations, demandes de subventions (1925-1940) ».

A.D.L. T689, « Agrément des sociétés sportives (1931-1940) ».

## Archives départementales de la Meuse

A.D.M. 251M1, « Sociétés sportives : autorisations, dissolutions (1892-1906) ».

A.D.M. 861 PER, Bulletin mensuel de la société cantonale de préparation militaire, tir et sports des côtes de Meuse et de la Woëvre, du canton de Vigneulles (1935-1937).

A.D.M. 1364 W 3 ET 7, « Société de tir “la sentinelle” de l’école primaire de Cousances-les-Forges ».

A.D.M. E-DEPOT 22/111, « Baudonvilliers ; Société de tir de Baudonvilliers (1901-1926) ».

A.D.M. E-DEPOT 79/98, « Chassey-Beaupre, société de tir « la Lorraine », statuts, comptes des recettes et dépenses, assemblées générales : registres, cahiers, carnets. (1926-1934) ».

A.D.M. E-DEPOT 89/88, « Clermont-en-Argonne, Société de tir : une brochure de la Fédération nationale, horaires des entraînements ; société de sport athlétique : cotisations. 1936-1946 ».

A.D.M. E-DEPOT 159/32, « Goussaincourt, société de tir. (1907-1914) ».

A.D.M. E-DEPOT 222/43, « Loisey, société de tir « La Fraternelle », fonctionnement : statuts ; réunions du comité : registre (1908-1951) ».

A.D.M. E-DEPOT 269/194-206, « Morley, société de tir et de préparation militaire des sapeurs-pompiers (1906-1946) ».

A.D.M. E-DEPOT 321/207, « Reffroy, Société de tir, statuts, délibérations, résultats des concours : cahier. (1908-1912) ».

A.D.M. E-DEPOT 346/165, « Saint-Aubin-sur-Aire, société de tir, réintégration des armes et munitions à la mobilisation : correspondance, note de service ; champ de tir, droits de la commune : extrait du registre des délibérations. 1910-1932 ».

A.D.M. E-DEPOT 358/45, « Sassey, Société de tir et de préparation militaire « La Dunienne » : diplôme de reconnaissance (c. 1930) ».

A.D.M. E-DEPOT 395/77, « Société de tir “La Patriote de la Saulx” : statuts, concours, matériel, adhérents, divers (1906-1939) ».

A.D.M. E-DEPOT 395/107, « Société de tir : la Patriote de la Saulx ; membres. (1906) ».

A.D.M. E-DEPOT 409/336, « Vaucouleurs Société de tir. 1877-1911 ».

A.D.M. E-DEPOT 512/110, « Andernay, société de tir : correspondance, arrêté, régime intérieur, concours, statuts (1908-1938) ».

## Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle

A.D.M.M. 1R 6, « Sociétés de tir, de gymnastique et de préparation militaire (1882-1938) ».

A.D.M.M. 1R7, « Sociétés de tir, de gymnastique et de préparation militaire (1885-1929) ».

A.D.M.M. 1R9, « Champs de tir ».

A.D.M.M. 4M 76, « Enquêtes d’agrément par la commission consultative départementale d’EP et par la sous-commission, comptes rendus de réunion (1930-1939) ».

A.D.M.M. 4M 77, « Sociétés sportives et de préparation militaire de Nancy, confessionnelles ou amicales laïques : demandes d'approbation, statuts, listes de membres, fonctionnement des sociétés, renseignements à leur sujet, dissolution (1866-1940) ».

A.D.M.M. 4M78-80, « Sociétés sportives et de préparation militaire de l'arrondissement de Nancy : pièces collectives, état nominatif des sociétés sous patronage clérical (1908). Demandes d'agrément, statut des sociétés, renseignements, composition du bureau, listes des membres, dissolution des sociétés (1876-1940) ».

A.D.M.M. 4M83-84, « Sociétés sportives et de préparation militaire pour l'arrondissement de Toul : renseignements sur les sociétés de tir de l'arrondissement (1906). Arrêtés préfectoraux d'autorisation, options politiques des associations, leur composition. Statuts d'associations, rapports de police à leur sujet, subventions, listes de membres (1867-1938) ».

A.D.M.M. E-DEPOT 368 3R 1-2, « Société de tir de la commune de Millery (1905-1933) ».

#### Archives départementales du Nord

A.D.N. 2 T 1376-1377, « Fonds du rectorat de Douai-Lille. Enseignement de la gymnastique ».

A.D.N. 2 T 1385, « Fonds du rectorat de Douai-Lille. Exercices militaires années 1880 et 1890 ».

A.D.N. 2T 1381, « Fonds du rectorat de Douai-Lille. Agréments, subventions (années 1930) ».

A.D.N. 4 R 26, « Bataillons scolaires. 1883-1891 ».

A.D.N. M 145/13, « Voyages ministériels. Général Brun (Ministre de la guerre), Roubaix, fête des sociétés de tir, 26 juin 1910 ».

A.D.N. M 146/29, « Voyage à Armentières du ministre de la Guerre – concours de gymnastique, 31 mai 1903 ».

A.D.N. M 149/59, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Généralités. Enquêtes de 1913, instructions, listes, affaires diverses ».

A.D.N. M 149/60, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Abscon-Bousbecque ».

A.D.N. M 149/61, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Bousies-Douai ».

A.D.N. M 149/62, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Le Doulieu-Gommegnies ».

A.D.N. M 149/63, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Gondecourt-Lesquin ».

A.D.N. M 149/64, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Leval-Maubeuge ».

A.D.N. M 149/65, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Mecquignies-Roncq ».

A.D.N. M 149/66, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Roost-Warendin-Trith-Saint-Léger ».

A.D.N. M 149/69, « Sociétés agréées (de tir, de préparation militaire, sportives). Roubaix-Tourcoing ».

A.D.N. M 219/4, « Sociétés de tir et gymnastique. Recensement 1887 ».

A.D.N. M 219/5, « Sociétés de tir et gymnastique. Recensement 1888-1889 ».

A.D.N. M 219/7, « Sociétés de tir et gymnastique. Recensement 1897 ».

A.D.N. M 219/8, « Sociétés de tir et gymnastique. Recensement 1900 ».

A.D.N. M 219/9, « Sociétés de tir et gymnastique. Demandes d'armes et munitions 1880-1887 ».

A.D.N. M 222/1699-1750, « Associations. Lille (Sociétés de tir) ».

#### Archives départementales du Pas-de-Calais

A.D.P.D.C. 4J 2279, « Société de gymnastique et d'armes à Arras, fêtes, affiches, programmes 1879-1906. Bulletin mensuel de la XXXème fête fédérale publié par le Bulletin de la société de gymnastique et d'armes d'Arras n°2 1903-1904 ».

A.D.P.D.C. 4J 2365, « Société des carabiniers d'Artois 1881-1892, convocations aux réunions, tirs et invitations aux fêtes, coupure de journaux ».

A.D.P.D.C. 4J 2366, « Société des carabiniers d'Artois, inauguration du nouveau stand de la société 12e concours de la fédération générale des sociétés de tir à longue portée de la région du Nord, Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure et Somme, 20e grand concours annuel de la société des carabiniers d'Artois 1894 (1 livret, 36 pages) ».

A.D.P.D.C. 38 Fi 2085, Arras XXXe fête fédérale de gymnastique, les Sociétés se rendant au champ de manœuvre (1904), 1904.

A.D.P.D.C. 39 Fi 1308, Arras. XXXe fête fédérale de gymnastique. Exercices d'ensemble des 8 000 gymnastes devant la tribune présidentielle, carte postale signée E.C., 1904.

A.D.P.D.C. E-Dépôt 862/R/1, « Commune de Vincly ».

A.D.P.D.C. M 2318, « Sociétés de tir et préparation militaire, subvention ».

A.D.P.D.C. M 4540, « Trentième fête fédérale de gymnastique (1904) ».

A.D.P.D.C. M 4567, « Sociétés de tir et de gymnastique. Instructions (1879-1912) ».

A.D.P.D.C. T 62, « Gymnastique et instruction militaire. Récompenses (1894-1911) ».

#### Archives départementales du Rhône

A.D.R. 4M 535, « Pièces générales, distinctions honorifiques (1896-1928) ».

A.D.R. 4M 537, « Associations (1808-1928) ».

A.D.R. 4M 538, « Associations (1884-1898) ».  
A.D.R. 4M 539, « Associations (1888-1902) ».  
A.D.R. 4M 540, « Associations (1880-1920) ».  
A.D.R. 4M 543, « 1946-1957 ».  
A.D.R. 4M 544, « 1908-1947 ».  
A.D.R. 4M 545, « Associations de préparation militaire (1902-1950) ».  
A.D.R. 4M 546, « Associations (1884-1904) ».  
A.D.R. 4M 547, « Associations (1908-1928) ».  
A.D.R. PER 1368/1, *Bulletin du service de l'éducation physique du Rhône*, 1938-1939.  
A.D.R. PER/1415/1, *Bulletin officiel des touristes lyonnais*, 1910-1914.  
A.D.R. T 95, « Prix de gymnastique et d'instruction militaire. (1883-1911) ».  
A.D.R. T 96, « Tir scolaire (1907-1914) ».

#### Archives départementales des Vosges

A.D.V. 1J 1239, « Société de tir le réveil de Vaxoncourt (1908-1937) ».  
A.D.V. 1J 1240-1241, « Société mixte de tir de Coussey 1909-1910, société de gymnastique et de Préparation Militaire de Coussey (sans date) ».  
A.D.V. 1J 1262, « Société de préparation et de perfectionnement militaire de Charmois-l'Orgueilleux (1910-1921) ».  
A.D.V. 1J 1397, « Société de tir de Girmont-Val d'Ajol 1908-1914 ».  
A.D.V. 1R 43, « Sociétés de tir et de préparation militaire : recensement ».  
A.D.V. 30J, « Société de tir la Vigilante, de Dommartin-lès-Remiremont (1909-2003) ».  
A.D.V. 65J, « Société de tir militaire de Provenchères-Sur-Fave (1889-1909) ».  
A.D.V. 71J, « Société de tir de Tendon (1879-1905) ».  
A.D.V. 258J, « Société mixte de tir et de gymnastique de Ventron (1907-1946) ».  
A.D.V. 262J, « Société scolaire et civile de tir de Racécourt (1903-1914) ».  
A.D.V. 273J, « Société mixte de tir et de préparation militaire « la Fraternelle » de Basse-sur-le-Rupt (1899-1925) ».  
A.D.V. 273J 22, *Bulletin des sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire des Vosges*, 1921-1930.  
A.D.V. 304J, « Fonds de la société de tir du Val d'Allarmont et de Vexaincourt ([1909]-1937) ».  
A.D.V. JPI 1310/1, *Le stadiste*, bulletin du Stade Sénonais, 1931-1938.

A.D.V. JPL 963, *Bulletin des sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire des Vosges*, 1931-1934.

Archives municipales

ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 6AV133, « Entretiens : l'entrée du sport dans la vie sociale à Montbéliard entre 1870 et 1914 (1978) ».

ARCHIVES MUNICIPALES DE MONTBELIARD, 58S 1-134, « Fonds Péchin (société de tir, préparation militaire, la Gauloise, Marcel Richardot) ».

## Sources imprimées

Ouvrages

ALAIN, *Mars ou la guerre jugée*, Paris, Éd. de la Nouvelle revue française, 1921.

ANDRE Louis Joseph Nicolas, *Cinq ans de ministère*, Paris, L. Michaud, 1909.

BERT Paul, *L'instruction civique à l'école*, Paris, Picard-Bernheim, 1882.

BOUCHER Paul, PLASSON René et DELARBRE Marcel, *L'éducation physique à l'école primaire des garçons : guide de l'instituteur*, Paris, H. Dangles, 1933.

BRUNO G., *Le tour de France par deux enfants*, Paris, Belin, 1889.

BUISSON Ferdinand (éd.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie*, Paris, Hachette, 1911, vol. 2/.

CANONGE Frédéric, *De l'éducation physique en France*, Charles-Lavauzelle, 1909.

Commandant CHAPUIS, *Manuel de la préparation militaire en France*, Berger-Levrault, 1911.

Commandant CHAPUIS, *Manuel de la préparation militaire en France*, Berger-Levrault, 1914.

CHERON Adolphe, *Cyprès et pervenches*, Limoges, Elaia, Charles-Lavauzelle, 1951.

CHERON Adolphe, *Barbelées*, Limoges, impr. Charles-Lavauzelle et Cie, 1924.

CHERON Adolphe, *Discours de M. Adolphe Chéron*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1914.

CHERON Adolphe, *La lyre de fer*, Paris, Limoges, Nancy, Charles-Lavauzelle et Cie, 1925.

CHERON Adolphe, *La Préparation militaire, étude suivie d'indications relatives à la constitution, à la direction et au fonctionnement des associations préparatoires*, Paris, impr. de A. Cravery, 1906.

Capitaine CHOCQUET, *Aide-mémoire de préparation militaire à l'usage des candidats*, Lyon, Imprimerie du salut Public, 1938.

CONGRES INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE, *Principes de méthodes d'éducation physique*, 1913.

- COSTE Émile, *L'éducation physique en France. Ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, Charles-Lavauzelle, 1907.
- COSTE Émile, *L'instituteur et l'officier dans la nation armée*, Charles-Lavauzelle, 1907.
- COTTE Eugène, *Je n'irai pas ! : mémoires d'un insoumis*, Montreuil, la Ville brûle, 2016.
- DELEPLANQUE Pierre, *Historique de la société des carabiniers d'Artois*, 1889.
- DEROULEDE Paul, *De l'éducation militaire*, Paris, Calmann Lévy, 1882.
- DUCRET Léon, *De l'organisation des fêtes de gymnastique*, chez Éd. Duruy, 1888.
- FGSPF, *Annuaire FGSPF*, 1934.
- GAMBETTA Léon, *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta. 2e partie*, Paris, G. Charpentier, 1880.
- GIONO Jean, *Refus d'obéissance*, Paris, Gallimard, 1937.
- GOTTELAND Jean, *Pour l'éducation intégrale : physique, intellectuelle et morale*, Paris, Fernand Nathan, 1928.
- GRANDMAISON Louis de, *Dressage de l'infanterie en vue du combat offensif*, Paris, Berger-Levrault, 1908.
- GRENADOU Éphraïm et PREVOST Alain, *Grenadou, paysan français*, Paris, Seuil, 1998.
- HASSLER Joseph, *Ma campagne au jour le jour, Août 1914 - Décembre 1915*, Paris, Perrin, 1917.
- Lieutenant-colonel HATTON, *Manuel à l'usage des sociétés de préparation militaire*, Charles-Lavauzelle, 1913.
- HERVE Gustave, *Leur patrie*, Paris : Librairie de Propagande Socialiste, 1905.
- JAURES Jean, *L'Armée nouvelle*, Paris, J. Rouff, 1911.
- LACHAUD Édouard, *Pour la race : notre soldat, sa caserne*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1909.
- LE BON Gustave, *Les lois psychologiques de l'évolution des peuples*, Paris, F. Alcan, 1894.
- LE ROUX Commandant Camille, *L'élève soldat : certificat de préparation au service militaire, diplôme de moniteur, brevets de spécialité (pour toutes les armes) (21e édition)*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1918.
- MAMOZ Denis, *De la gymnastique en France au XIXe siècle*, Angoulême, chez l'auteur, 1891.
- MANGIN Charles, *La force noire*, Paris, Hachette, 1910.
- MARCHAL Paul, *Comment on refait une race*, Paris, J. Tallandier, 1930.
- MINISTERE DE LA GUERRE, *Règlement d'éducation physique : approuvé par le Ministre de la guerre le 21 janvier 1910*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1912.
- MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, Librairie Hachette et Cie, 1910.
- MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, *Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires*, Paris, Imprimerie nationale, 1892.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. DIRECTION DU TRAVAIL. SERVICE DU RECENSEMENT., *Album graphique de la statistique générale de la France. Résultats statistiques du recensement de 1901 ; mouvement de la population ; résumé rétrospectif de l'Annuaire statistique*, 1907.

PARANT Louis, *Les Bataillons scolaires et leur transformation en sections de gymnastique*, impr. du Courrier de l'Ain, 1891.

PAZ Eugène, *Documents pour servir à l'histoire de la gymnastique en France*, Paris, 1881.

PETIT Édouard, *De l'école à la guerre*, Paris, F. Alcan, 1916.

Commandant REAL, *Manuel du BPME*, Épinal, Imprimerie Paul Kahn, 1925.

ROUHET Georges et DESBONNET Edmond, *L'art de créer le pur-sang humain*, Paris, 1908.

SOLIERES F. DE, *Annuaire général des sociétés françaises patriotiques et militaires*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1913.

TARDI Jacques, *Moi, René Tardi, prisonnier de guerre au Stalag IIB*, Bruxelles, Casterman, 2012.

TAVERNIER Adolphe et LERMUSIAUX Florimond, *Pour la patrie ! Origine, histoire, but, fondation et constitution des sociétés de tir en France et à l'étranger, précédé d'une lettre autographe de Paul Déroulède*, Paris, A. Lévy, 1886.

VUILLEMIN Louis, *Manuel de préparation militaire élémentaire. 1er et 2e degrés : questionnaire-manuel d'éducation physique et de préparation au service militaire*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1932.

ZAY Jean, *Souvenirs et solitude*, Belin, 2017.

*Éléments pouvant servir à la préparation militaire des jeunes français*, Conseil National de la Résistance, 1945.

*Guide pratique d'éducation physique. Jeunes classes. Préparation au service militaire. Services auxiliaires, etc. 14 octobre 1916*, Paris, impr. nationale, 1918.

28 novembre 1910. (Chambre des Députés) 6e réunion du Groupe parlementaire (sénateurs et députés) d'éducation physique et de préparation militaire. Publié par les soins de l'Union des sociétés de gymnastique de France, 8 rue Reignier à Bordeaux, Vannes, impr. de Lafolye frères, 1910.

*Guide livret du citoyen-soldat, manuel d'enseignement préparatoire militaire et de tir*, 1904.

Union des sociétés françaises de sports athlétiques. *Annuaire de 1890*, s.n., 1890.

Union des sociétés françaises de sports athlétiques, *Annuaire USFSA 1910*, Paris, s.n., 1910.

USEPPSM, *Annuaire du Soldat de Demain*, 1923.

USGF, *Annuaire 1927*, 1927.

USPMF, *Annuaire 1913*, 1913.

USTF, *Annuaire de l'USTF*, 1923.

USTF, *Biographie des sociétés françaises de tir. Annuaire préparé et publié par l'Union nationale des sociétés de tir de France en 1889*, Paris, Imprimerie Chaix, 1889.

*Annuaire général des Vosges*, 1900, 1909 et 1910.

*Manuel de gymnastique et des exercices militaires*, 1889.

*Manuel de gymnastique (première partie) et des exercices militaires*, Paris, Imprimerie nationale, 1880.

« Rapport n° 2102, annexe au procès-verbal de la 2<sup>o</sup> séance du 13 novembre 1908, rapport fait au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner 1<sup>o</sup> le projet de loi sur la préparation militaire (n° 1768); 2<sup>o</sup> la proposition de loi de M. Maurice Berteaux et plusieurs de ses collègues, sur la préparation militaire de la jeunesse (n° 849), par M. Lachaud, député », 1908.

« Rapport n. 2716, au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905, notamment en ce qui concerne la durée du service dans l'armée active, 14 mai 1913 ».

« Instruction pour l'application de la loi du 8 avril 1903, relative à la nomination au grade de caporal ou brigadier, après quatre mois de service actif, des militaires qui auront justifié avoir acquis, avant leur incorporation, certaines aptitudes », in *Journal guide des jeunes gens et des jeunes filles pour le choix d'une carrière*, Paris, Chevalier & Rivière, 1903, p. 31-32.

#### Articles de presse et de revues

ARMAGNAC Louis, « L'enseignement militaire à l'école », *La Revue pédagogique*, 2, 1882, p. 111-127.

BUNLE Henri, « L'éducation physique et les sports athlétiques en France », *Journal de la société statistique de Paris*, 63, 1922, p. 127-154.

COUBERTIN Pierre DE, « La Force nationale et le Sport », *Revue des deux mondes*, tome 7, 1902, p. 916-924.

DELAUNAY Henry, « Ce que fut la saison de football 1928-1929 », *L'Auto*.

DESGRANGE Henri, « A quand la fin du scandale ? », *L'Auto*, 19 janvier 1926.

FERRY Jules, « Fête fédérale de gymnastique de Reims. — Discours du ministre », *Bulletin administratif de l'instruction publique*, 26-495, 1882, p. 422-426.

FONTAINE Alix, « Édouard Petit », *Revue pédagogique*, 70-1, 1917, p. 338-344.

HILLAIRET Jean-Baptiste, « Rapport à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique sur l'enseignement de la gymnastique dans les lycées, collèges, écoles normales et écoles primaires », *Bulletin administratif de l'instruction publique*, 11-201, 1869, p. 279-346.

HUBER Michel, « Le recensement de la population française en 1911 », *Journal de la société statistique de Paris*, 53, 1912, p. 141-148.

LAFFITTE Robert, « La genèse des SAG », *Le Tir national*, 1912.

LATARJET, « L'éducation physique. Son rôle dans la formation de l'individu et l'amélioration de la race », *Le mouvement sanitaire*, 127, 1934.

MESSIMY Adolphe, « L'armée républicaine de demain », *Revue politique et parlementaire*, 84, juin 1901, p. 554-574.

MICHAUX Paul, « La race et les associations de gymnastique et de sport », *La réforme sociale*, 62-13, 1911, p. 625-632.

MORDACQ, « La durée de la prochaine guerre », *Revue militaire générale*, 1911, p. 385-410.

OGER Marcel, « On marque le pas. Au 1er juin 1937 : 26.000 sociétés en France et, paraît-il, 3.504.000 pratiquants », *L'Auto*.

OGER Marcel, « Quelqu'un du bâtiment ! », *L'Auto*, 28 novembre 1933, p. 1.

PETAÏN Philippe, « La préparation militaire », *Revue de Paris*, 15 octobre 1936, p. 721-.

PETIT Édouard, « L'éducation populaire en 1910-1911 », *Revue pédagogique*, 59-2, 1911, p. 373-390.

RATTON Godefroy, *Les œuvres post-scolaires : éducation populaire et sociale*, Bordeaux, l'Avenir de la Mutualité, 1905.

REICHEL Frantz, « Éducation physique, sport et préparation militaire », *Le Figaro*, 19 janvier 1927, p. 7.

VIDAL Guy, « Grâce à la P.M., vous ne serez pas un bleu », *Pilote*, novembre 1963.

« L'instruction militaire préparatoire », *Revue du Cercle militaire*, 1897.

« Les élèves des grandes écoles protestent contre la préparation militaire obligatoire », *Le Monde*, 28 novembre 1953.

« Sports et loisirs », *Documentation de statistique sociale et économique*, IX-73, 1939.

« Liste des sociétés de préparation militaire agréées du 1er novembre 1912 au 31 décembre 1913 », *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, 10, mars 1914, p. 388-415.

« Rapport au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts sur l'éducation populaire en 1900-1901 », *Journal officiel*, 19 août 1901, p. 5299-5312.

« Les sapeurs-pompiers, les sociétés de tir et de gymnastique », *Journal officiel*, 12 juin 1900, p. 3733-3737, coll. « Lois et décrets ».

« Discours prononcés par M. Campenon, ministre de la guerre, et par M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire du général Chanzy », *Journal officiel*, 19 août 1885, p. 4628-4629.

« Allocution prononcée par le ministre à la première réunion de la commission de l'éducation militaire », *Bulletin administratif de l'instruction publique*, 25-477, 1882, p. 251-254.

« Exposé de la situation de l'instruction publique en 1868 », *Bulletin administratif de l'instruction publique*, 1869, p. 26-80.

## Revue

*Bulletin de la Fédération des sociétés d'éducation physique, de sports et de préparation au service militaire de la première région de corps d'armée, 1926-1932.*

*Bulletin des sociétés d'Éducation physique et de préparation militaire des Vosges, 1921-1934.*

*Bulletin mensuel de la société cantonale de préparation militaire, tir et sports des côtes de Meuse et de la Woëvre, du canton de Vigneulles, 1935-1937.*

*Bulletin mensuel des sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire d'Indre-et-Loire, 1937-1939.*

*Bulletin mensuel du service départemental de préparation militaire et d'éducation physique de la Somme, 1937-1939.*

*Bulletin officiel des touristes lyonnais, 1910-1914.*

*L'Auto, 1901-1940.*

*La revue du tir, organe officiel de la fédération de l'Est, 1908-1911.*

*Le Cavalier de demain, 1913-1914.*

*Le Grémillon, bulletin de la société de tir de Nancy, 1912-1938.*

*Le Gymnaste, 1882-1940.*

*Le Soldat de demain, 1908-1940.*

*Le Stade athlétique et le stand, 1921-1939.*

*Le stadiste, (Stade Sénonais), 1931-1938.*

*Le Tir national, 1891-1940.*

*Le Tireur comtois : organe officiel de la Fédération des sociétés de tir et d'instruction militaire de Franche-Comté et Territoire de Belfort, 1908-1914.*

*Les Jeunes, 1904-194.*

*Moniteur de la société de tir de Blamont-Cirey, 1906-1913.*

*Vers l'armée, 1911-1940.*

## BIBLIOGRAPHIE (OUVRAGES CITES)

### Épistémologie et méthodes

- BECKER Howard S., *La bonne focale*, Paris, La Découverte, 2016.
- BECKER Howard S., *Outsiders*, Paris, éditions Métailié, 1985.
- BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949.
- BOQUET D., B. DUFAL, et P. LABEY (dir.), *Une histoire au présent : les historiens et Michel Foucault*, Paris, CNRS Éditions, 2013.
- BORGES Jorge Luis, *L'auteur : El hacedor, et autres textes*, traduit par Roger CAILLOIS, traduit par Sylvia ROUBAUD et traduit par Paul BENICHOU, Paris, Gallimard, 1982.
- BOUCHERON Patrick, « Ce que peut l'histoire : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 17 décembre 2015 », in *Ce que peut l'histoire : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 17 décembre 2015*, Paris, Collège de France, coll. « Leçons inaugurales », 2016.
- BOURDIEU Pierre, *Manet, une révolution symbolique : cours au Collège de France, 1998-2000*, Paris, Seuil, 2013.
- BOURDIEU Pierre, *Sur l'État : cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil, 2012.
- BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1996.
- BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.
- CARLES Pierre, *La sociologie est un sport de combat*, 2001.
- CHAMPAGNE Patrick, *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*, Paris, les Éd. de Minuit, 1990.
- CHARTIER Roger, « La ligne Saint-Malo-Genève », in Pierre NORA (éd.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 2003, p. 2817-2850.
- DE COCK Laurence, LARRERE Mathilde et MAZEAU Guillaume, *L'histoire comme émancipation*, Marseille, Agone, 2019.
- DELEUZE Gilles, *Qu'est-ce que l'acte de création ?*, Conférence donnée dans le cadre des mardis de la fondation Femis, 1987.
- ERIBON Didier, *Retour à Reims*, Paris, Fayard, 2009.
- FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Seuil, 2004.
- FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1997.
- FOUCAULT Michel, « La poussière et le nuage », in *Dits et écrits, 1954-1988. IV, 1980-1988*, Paris, Gallimard, 1994, p. 10-19.
- FOUCAULT Michel, *Dits et écrits. IV. 1980-1988*, Paris, Gallimard, 1994.
- FOUCAULT Michel, « Les mailles du pouvoir », in *Dits et écrits. IV. 1980-1988*, Paris, Gallimard, 1994, p. 182-201.
- GINZBURG Carlo et PONI Carlo, « La micro-histoire », *Le Débat*, n° 17-10, 1981, p. 133-136.
- HOBBSAWM Eric John et RANGER Terence Osborn (éd.), *L'invention de la tradition*, traduit par Christine VIVIER, Paris, Éditions Amsterdam, 2012.

HOGGART Richard, *La culture du pauvre : étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, traduit par Jean-Claude GARCAS et traduit par Françoise GARCAS, Paris, Éd. de Minuit, 1970.

KANTOROWICZ Ernst Hartwig, *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique du Moyen-Âge*, traduit par Nicole GENET et Jean-Philippe GENET, Paris, Gallimard, 1989.

LANGLOIS Charles-Victor et SEIGNOBOS Charles, *Introduction aux études historiques*, Lyon, ENS Éditions, 2014.

LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, la Découverte, 2007.

LEONARD Jacques, « L'historien et le philosophe », *Annales historiques de la Révolution française*, 228, 1977, p. 163-181.

MARROU Henri-Irénée, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954.

NOIRIEL Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2008.

PASSERON Jean Claude et REVEL Jacques (éd.), *Penser par cas*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, n° 4, 2005.

PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, A. Michel, 2006.

PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996.

REVEL Jacques, « L'histoire au ras du sol », in *Le pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p. I-XXXIII.

REVEL Judith, *Le vocabulaire de Foucault*, Paris, Ellipses, 2004.

THOMPSON E. P, *Les usages de la coutume traditions et résistances populaires en Angleterre, XVIIe-XIXe siècle*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil, 2015.

TILLY Charles, « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 4, octobre 1984, p. 89-108.

VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1996.

## Activités physiques, sportives et éducation physique

### Mouvement préparatiste

ARNAUD Pierre, *Le militaire, l'écolier, le gymnaste. Naissance de l'éducation physique en 1869-1889*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991.

ARNAUD Pierre, « La trame et la chaîne : le réseau des sociétés conscriptives (1870-1890) », *Sport histoire*, 1, 1988, p. 41-83.

ARNAUD Pierre, « Jehanne contre Marianne. Patronages et sociétés sportives catholiques à Lyon face aux sociétés conscriptives républicaines (1901-1914) », in Gérard CHOLVY (éd.), *Le patronage, ghetto ou vivier ?*, Paris, Nouvelle Cité, 1988, p. 229-247.

ARNAUD Pierre (éd.), *Les athlètes de la république. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, 1987.

- AUBRY Marie-Thérèse, « Sociétés de tir et de préparation militaire en Meurthe-et-Moselle de 1872 à 1914 », *Actes du 103e congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978, Paris*, Bibliothèque nationale, 1979, p. 135-153.
- BAKER Alan R.H., « Des aspects géographiques des sociétés de préparation militaire en 1870-1914 », *Revue historique des armées*, 274, 2014, p. 15-22.
- BOUCHARDEAU Philippe, « Les débuts du gymnase civil de Valence », *Revue drômoise*, 541, 2011, p. 20-25.
- CARITEY Benoît, « De la gymnastique conscriptive à la gymnastique sportive (1919-1939), l'exemple de la fédération des sociétés de gymnastique d'Alsace », *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, 40, 2000, p. 3-9.
- CARITEY Benoît et KRÜGER Michael, « Les fêtes nationales de gymnastique en Allemagne et en France (1860-1914) », in Benoît CARITEY, André GOUNOT et Denis JALLAT (éd.), *Les politiques au stade : étude comparée des manifestations sportives du XIXe au XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 31-54.
- CHAMBAT Pierre, « La gymnastique, sport de la république ? », *Revue Esprit*, avril 1987.
- CHAMBAT Pierre, « Les vitrines de la République. Uniformes, défilés, drapeaux dans les fêtes de gymnastique en France (1879-1914) », in Pierre ARNAUD (éd.), *Les athlètes de la république. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 260-263.
- CHAMBAT Pierre, « Les fêtes de la discipline. Gymnastique et politique en France (1879-1914) », in Jean CAMY et Pierre ARNAUD (éd.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986.
- CHAMBAT Pierre, « Les muscles de Marianne », in Alain EHRENBERG (éd.), *Aimez-vous les stades ? Les origines des politiques sportives en France 1870-1930*, Paris, Recherches, 1980.
- CHARPENTIER Pierre-Frédéric, « Une façon originale de célébrer le dixième anniversaire de l'Armistice : l'affaire de la PMS (1928) », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, 32, octobre 2019.
- CHRASTIL Rachel, *Organizing for War: France, 1870-1914*, Baton Rouge, États-Unis, Louisiana State University Press, 2010.
- CHRASTIL Rachel, « Military Preparation in Peacetime: Training Societies, 1871-92 », *Dix-Neuf*, 4-1, 2005, p. 35-51.
- CLAUDE Georges, « Les sociétés de gymnastique entre 1870 et 1914, vecteurs d'idéologies : quelques exemples marnais », *Des jeux et des sports : Actes du colloque de Metz des 26-28 septembre 1985*, CRHCUM, 1985, p. 83-92.
- DUMONT Jacques, « Joinville et l'éducation physique aux colonies dans les années 1930 », *Staps*, 71-1, 2006, p. 85-97.
- FOURNIER Jacques, « Sociétés de tir et de gymnastique à Toul de 1865 à 1914 », *Études toulousaines*, 84, 1997, p. 3-43.
- HELLO Yves, « Les sociétés de gymnastique et de tir en Vendée de 1878 à 1914 », *Société d'émulation de la Vendée*, 1981, p. 149-190.
- JOSEPH Robert, « Gymnastique, tir et préparation militaire dans le département de Meurthe-et-Moselle (1870-1914) », in Pierre ARNAUD (éd.), *Les athlètes de la république. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Privat, 1987, p. 87-93.
- LECOQ Benoît, « Les sociétés de gymnastique et de tir dans la France républicaine (1870-1914) », *Revue historique*, CCLXXVI, septembre 1986, p. 157-166.

PABION Lionel, « La préparation militaire en France (années 1900- années 1930) : un héritage sportif oublié ? », Carrefours d'histoire du sport (SFHS), Bordeaux, 2018.

PABION Lionel, « “L’Union Chéron” : le sport en uniforme (1906-1939) », *Staps*, n° 127-1, 2020, p. 29-43.

PABION Lionel, « Les mairies et les sociétés de préparation militaire : aux sources des sociabilités sportives en milieu rural. Le cas de la Drôme et de l’Ardèche (1880-1914) », in Philippe TETART et Sylvain VILLARET (éd.), *Les édiles au stade*, PUR, 2020, p. 383-404.

PABION Lionel, *La préparation militaire en Drome-Ardèche (1880-1914)*, Mémoire de master 2, Université Lumière Lyon 2, 2014.

SPIVAK Marcel, « Un concept mythologique de la Troisième République : le renforcement du capital humain », *The International Journal of the History of Sport*, 4-2, 1987, p. 155-176.

SPIVAK Marcel, « L’École supérieure d’éducation physique de Joinville-le-Pont 1852-1939 », *Revue historique des armées*, 158, 1985, p. 37-47.

SPIVAK Marcel, *Éducation physique, sport et nationalisme en France du Second Empire au Front populaire : un aspect original de la défense nationale*, Thèse d’État Lettres, Paris 1, 1983.

SPIVAK Marcel, « Le développement de l’éducation physique et du sport français de 1852 à 1914 », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, XXIV-1, 1977, p. 28-49.

SPIVAK Marcel, *Les origines militaires de l’éducation physique française : 1774-1848*, Thèse de 3e cycle, Université Paul Valéry, Montpellier, 1975.

SPIVAK Marcel, *Un Homme extraordinaire le Colonel Francisco Amoros Y Ondeano, Marquis de Sotelo*, Paris, Institut National des Sports, 1970.

## Histoire des activités physiques et sportives et de l’éducation physique

ABBASSI Driss, « Le sport dans l’empire français : un instrument de domination ? », *Outre-Mers. Revue d’histoire*, 96-364, 2009, p. 5-15.

ANDRIEU Gilbert, *La gymnastique au XIXe siècle ou la naissance de l’éducation physique : 1789-1914*, Paris, Actio, 1999.

ANDRIEU Gilbert, « La gymnastique obligatoire à l’école ou l’application d’une morale revancharde », in Pierre ARNAUD et Thierry TERRET (éd.), *Sport, éducation et art : XIXe-XXe siècles*, Paris, Éd. du CTHS, 1996, p. 11-25.

ANDRIEU Gilbert, *L’homme et la force : une histoire de la force à travers des pratiques corporelles commercialisées au XIXe et au XXe siècles*, Thèse d’État, Université Paris Descartes, 1987.

ARNAL Thierry et TERRET Thierry (éd.), *Aux origines de la gymnastique moderne*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2011.

ARNAL Thierry et VIGARELLO Georges, *La révolution des mouvements : gymnastique, morale et démocratie au temps d’Amoros, 1818-1838*, Paris, L’Harmattan, 2009.

ARNAUD Pierre, « Éducation physique, sport et santé dans la société française au service de la République, 1870-1914 », in Pierre ARNAUD et Thierry TERRET (éd.), *Sport, éducation et art : XIXe-XXe siècles*, Paris, Éd. du CTHS, 1996, p. 89-95.

ARNAUD Pierre, *Une histoire du sport*, Paris, La Documentation française, 1995.

ARNAUD Pierre, *Les Savoirs du corps éducation physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*, Lyon, PUL, 1992.

ARNAUD Pierre, *Le sportman, l'écolier, le gymnaste. La mise en forme scolaire de la culture physique*, Thèse de doctorat d'état Sciences de l'éducation, Université Lyon 2, 1986.

ARNAUD Pierre et TERRET Thierry (éd.), *Sport, éducation et art : XIXe-XXe siècles*, Paris, Éd. du CTHS, 1996.

ATTALI Michaël, « L'éducation par le sport : entre utopie et réalité », in Michaël ATTALI (éd.), *Le sport et ses valeurs*, Paris, La Dispute, 2004, p. 157-202.

BANCEL Nicolas et GAYMAN Jean-Marc, *Du guerrier à l'athlète : éléments d'histoire des pratiques corporelles*, Paris, PUF, 2002.

BAZOGUE N., SAINT-MARTIN J. et ATTALI M., « Promoting the Swedish Method of physical education throughout France for the benefit of public health (1868–1954) », *Scandinavian Journal of Medicine & Science in Sports*, 23-2, 2013, p. 232-243.

BAZOGUE Natalia, « Pour la patrie, par le foyer, par l'école, par la caserne : la place des femmes dans l'œuvre de la LGEP (1888-1913) », in Jean SAINT-MARTIN, Yves TRAVAILLOT, Pierre-Alban LEBECQ et Yves MORALES (éd.), *L'œuvre du Dr Philippe Tissié : une croisade sociale en faveur de l'éducation physique, 1888-1914*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2012, p. 91-126.

BAZOGUE Natalia, « La gymnastique d'entretien au XXe siècle : d'une valorisation de la masculinité hégémonique à l'expression d'un féminisme en action », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 23, 2006, p. 197-208.

BAZOGUE Natalia, « *Pour la patrie : par le foyer, par l'école, par la caserne* » : une histoire genrée de la Ligue Girondine d'Éducation Physique, Thèse de doctorat, Université Claude Bernard, Lyon, 2006.

BESNIER Niko, BROWNELL Susan et CARTER Thomas F., « Sport, nation et nationalisme », in *L'anthropologie du sport : corps, nations, migrations dans le monde contemporain*, Paris, Rue d'Ulm, 2020, p. 243-279.

BOLI Claude, CLASTRES Patrick et LASSUS Marianne (éd.), *Le sport en France à l'épreuve du racisme du XIXe siècle à nos jours : sports, xénophobie, racisme et antisémitisme*, Paris, Nouveau monde éditions, 2015.

BREHON Jean, « Les prémisses de la sportivisation de la gymnastique : l'exemple de l'Association régionale des gymnastes du Nord (1879-1914) », *Staps*, 80-2, 2008, p. 73-84.

BRETIN-MAFFIULETTI Karen, « Les loisirs sportifs en milieu de grande industrie : sport, patronat et organisations ouvrières au Creusot et à Montceau-les-Mines (1879-1939) », *Le Mouvement Social*, 226, 2009, p. 49-66.

BUSSEUIL Tom, « Sport social et paternalisme. Thèmes moteurs du journal sportif L'Auto (1918-1939) », *Sociologies pratiques*, 32, 2016, p. 23-32.

CALLEDE Jean-Paul, « Les politiques du sport en France », *L'Année sociologique*, 52-2, 2002, p. 437-457.

CALLEDE Jean-Paul, *L'esprit sportif : essai sur le développement associatif de la culture sportive*, Talence, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1987.

CAMPILLO Philippe et PORROVECCHIO Alessandro, « La conception de la beauté corporelle dans « La Culture Physique » : la recherche de l'idéal antique », *Staps*, n° 119-1, 2018, p. 11-25.

CARITEY Benoît (éd.), *La fabrique de l'information sportive : « L'Auto » (1900-1944)*, Reims, Épure, 2020.

CARITEY Benoît, « La construction d'une géographie politique sportive », *Regards Sociologiques*, 7, 1994, p. 81-90.

CARITEY Benoît, *Le mouvement sportif alsacien (1920-1940) : un espace en structuration*, Thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg, 1992.

CARITEY Benoît et DUPAUX Jean-Jacques, « L'auto et les politiques de préparation militaire, d'éducation physique et de sport en France (1900-1944) », in Benoît CARITEY (éd.), *La fabrique de l'information sportive : « L'Auto » (1900-1944)*, Épure, 2020, p. 323-375.

CARITEY Benoît et MONTEREMAL Gilles, « Une entreprise de presse dans la première moitié du XXe siècle », in Benoît CARITEY (éd.), *La fabrique de l'information sportive : « L'Auto » (1900-1944)*, Épure, 2020.

CHARPIER William, « Joseph Sansbœuf (1848-1938). Itinéraire d'un gymnaste alsacien engagé. (De l'AGA à la LNEP en passant par la LDP) », *Staps*, 56-3, 2001, p. 19-32.

CHARPIER William, *La société des gymnastes alsaciens et ses transformations (1860-1996)*, Thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg, 1997.

CHOMEL François, *Histoire sportive d'Annonay : des origines à 1997*, Saint-Julien-Molin-Molette, J.-P. Huguet éditeur, 2004.

CHOVAUX Olivier, « La diffusion des sports athlétiques sur le littoral du Pas-de-Calais (fin du XIXe siècle-années 1920) : « greffe du modèle anglais » ou « mésentente cordiale » ? », *Revue du Nord*, 2011, n° 389, n° 1, p. 111-132.

CHOVAUX Olivier, *Un demi-siècle de football dans le département du Pas-de-Calais : pratiques sportives, réalités sociales, ciment culturel (fin 19ème / 1940)*, Thèse de doctorat, Université d'Artois, Arras, 1999.

CLASTRES Patrick, « Culture de paix et culture de guerre. Pierre de Coubertin et le Comité International olympique de 1910 à 1920 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 251-3, 2013, p. 95-114.

CLASTRES Patrick, « Inventer une élite : Pierre de Coubertin et la « chevalerie sportive » », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 22-2, 2005, p. 51-71.

CLASTRES Patrick et DIETSCHY Paul, *Sport, culture et société en France : du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Hachette supérieur, 2006.

CLAVERIE Éric, « Des Petites A aux premiers pas de l'UFOLEP : aux origines du sport laïque en France (1895-1939) », *Sciences sociales et sport*, N° 15-1, 2020, p. 43-72.

COLLINET Cécile, *Les grands courants d'éducation physique en France*, Paris, PUF, 2000.

DARBON Sébastien, *Les fondements du système sportif. Essai d'anthropologie historique*, Paris, L'Harmattan, 2014.

DEFRANCE Jacques, « Le sport français dans l'entre-deux-guerres », in Philippe TETART (éd.), *Histoire du sport en France*, Le Mans, Université du Maine, 2007, p. 79-104.

DEFRANCE Jacques, « Henry Paté et l'engagement de l'État dans le champ de l'éducation physique et des sports (1918-1930) », *Cahiers d'histoire. Revue du comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports*, novembre 2002, p. 55-78.

DEFRANCE Jacques, « La naissance de l'éducation physique : entre médecine et enseignement », *Sociétés & Représentations*, 7-2, 1998, p. 449-463.

DEFRANCE Jacques, « L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970 », *Sociologie et sociétés*, 27-1, 1995, p. 15-31.

DEFRANCE Jacques, *L'excellence corporelle : la formation des activités physiques et sportives modernes*, Rennes, PUR, 1987.

DEFRANCE Jacques, *La fortification des corps : essai d'histoire sociale des pratiques d'exercice corporel*, Thèse 3e cycle, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 1978.

DEFRANCE Jacques, « Esquisse d'une histoire sociale de la gymnastique (1760-1870) », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2-6, 1976, p. 22-46.

DELAPLACE Jean-Michel, *Georges Hébert : la méthode naturelle et l'école (1905-1957)*, Thèse de doctorat, Université Claude Bernard, Lyon, 2000.

DELAPLACE Jean-Michel, TREUTLEIN Gerhard et SPITZER Giselher (éd.), *Le sport et l'éducation physique en France et en Allemagne : contribution à une approche socio-historique des relations entre les deux pays*, Paris, Éd. AFRAPS, 1994.

DENIS Daniel, « Une pédagogie du simulacre : l'invention du scoutisme (1900-1912) », *Agora débats/jeunesses*, 11-1, 1998, p. 7-18.

DURING Bertrand, *Des gymnastiques à une éducation motrice : modèles et crises en éducation physique et sportive, 1945-1980*, Thèse de 3e cycle, Université Paris 1, 1980.

DURRY Jean, JEU Bernard et HUBSCHER Ronald, *L'histoire en mouvements : le sport dans la société française*, Paris, A. Colin, 1992.

EHRENBERG Alain (éd.), *Aimez-vous les stades ? Les origines des politiques sportives en France 1870-1930*, Paris, Recherches, 1980.

EHRENBERG Alain, *Archanges, guerriers, militaires et sportifs : essai sur l'éducation de l'homme fort*, Thèse de 3e cycle, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 1978.

ELIAS Norbert et DUNNING Eric, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, traduit par Josette CHICHEPORTICHE et Fabienne DUVIGNEAU, Paris, Fayard, 1994.

FONTAINE Marion, « Sport, sociabilités et politisation », *Cahiers Jaurès*, 1, 2016, p. 63-76.

FONTAINE Marion, *Le Racing Club de Lens et les « Gueules Noires » : essai d'histoire sociale*, Paris, Les Indes savantes, 2010.

FONTAINE Marion, *Les « Gueules Noires » et leur club : sport, sociabilités et politique à « Lens les Mines » (1934-1956)*, Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2006.

FOUQUET Gérard et PETER Jean-Michel, « Création de l'ENEP à Paris en 1933 et formation des enseignants d'éducation physique sous la IIIe République », *Staps*, 95, 2012, p. 75-90.

FROISSART Tony, *L'impasse du sport rural : la Seine-et-Oise de 1880 à 1939*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006.

FROISSART Tony, *Un modèle de sport populaire : l'exemple du département de la Seine-et-Oise (1880-1939)*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2001.

FUCHS Julien, « Concurrences et ententes au sein des mouvements de jeunesse, le cas alsacien (1918-1960) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 119, 2013, p. 113-126.

FUCHS Julien, « Les organisations de jeunesse en Alsace concordataire, 1918-1939. Pour une histoire des sociabilités », *Staps*, 60-1, 2003, p. 27-42.

GARRIGOU Alain, « La naissance du mouvement associatif sportif sous la IIIe République en Dordogne », in Jean CAMY et Pierre ARNAUD (éd.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, PUL, 1986.

GARRIGOU Alain et AUGUSTIN Jean-Pierre, *Le rugby démêlé : essai sur les associations sportives, le Pouvoir et les Notables*, Bordeaux, Le Mascaret, 1985.

GAY-LESCOT Jean-Louis, *Sport et éducation sous Vichy 1940-1944*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991.

GAY-LESCOT Jean-Louis, « L'enracinement de l'éducation physique dans le système scolaire français : 1936-1942 », *STAPS*, 1987, p. 189-212.

GAY-LESCOT Jean-Louis, *Le développement du mouvement associatif sportif et de l'éducation physique en Ille-et-Vilaine de 1870 à 1939*, Thèse de 3e cycle, Université Rennes 2, 1985.

GOUNOT André, *Les mouvements sportifs ouvriers en Europe (1893-1939) : dimensions transnationales et déclinaisons locales*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2016.

GRALL Julie, *Histoire du badminton en France (fin XIXe siècle – 1979) : pratiques et représentations*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2, 2018.

GRANGER Christophe, « Les lumières du stade. Football et goût du spectaculaire dans l'entre-deux-guerres », *Sociétés & Représentations*, n° 31-1, juin 2011, p. 105-124.

GUTTMANN Allen, *Du rituel au record : la nature des sports modernes*, traduit par Thierry TERRET, Paris, L'Harmattan, 2006.

HOLT Richard, *Sport and Society in Modern France*, Basingstoke, Royaume-Uni, MacMillan, 1981.

HOLT Richard et VIGARELLO Georges, « Le corps travaillé. Gymnastes et sportifs au XIXe siècle », in *Histoire du corps*, Paris, Éditions du Seuil, 2011, p. 321-388.

LANFRANCHI Pierre, « Entre initiative privée et question nationale. Genèse et évolution des politiques sportives en Europe (Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie) », *Politix*, 13-50, 2000, p. 29-48.

LASSUS Marianne, *Jeunesse et sports : l'invention d'un ministère (1928-1948)*, Paris, Insep-éditions, 2017.

LASSUS Marianne, *L'affaire Ladoumègue : le débat amateurisme/professionnalisme dans les années trente*, Paris, L'Harmattan, 2000.

LE BOULANGER Jean-Michel, *En Avant de Guingamp : 1912-1995, l'aventure*, Quimper, Quadrisigne, 1995.

KSSIS Nicolas, *La FSGT : du sport rouge au sport populaire*, Montreuil, Éd. la Ville brûle, 2014.

LEBECQ Pierre-Alban (éd.), *Paschal Grousset : sport et éducation physique à la française, 1888-1909*, Paris, Riveneuve éd., 2013.

LEBECQ Pierre-Alban, *Paschal Grousset et la Ligue nationale de l'éducation physique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

LEBECQ Pierre-Alban et SAINT-MARTIN Jean, « La Belle Époque de Philippe Tissié (1898-1914) ? », in Jean SAINT-MARTIN, Yves TRAVAILLOT, Pierre-Alban LEBECQ et Yves MORALES (éd.), *L'œuvre du Dr Philippe Tissié : une croisade sociale en faveur de l'éducation physique, 1888-1914*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2012, p. 47-70.

LEFEVRE Éric, « Le sport à Condé-Sur-Noireau de la belle époque à la deuxième Guerre Mondiale (1890-1940) », *Annales de Normandie*, 43-3, 1993, p. 181-200.

LEZIART Yves, « La gymnastique à l'école dans l'Ouest de la France ou les limites d'une politique éducative volontariste (1869-1880) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 99-3, 1992, p. 263-275.

LEZIART Yvon, *Création et diffusion du modèle sportif dans les différentes classes sociales en France : (1887-1914)*, Thèse de 3e cycle, Université Paris Descartes, Paris, 1984.

LOUDCHER Jean-François, *Histoire de la savate, du chausson et de la boxe française : de ses origines populaires à sa pratique sportive (1797-1967)*, Thèse de doctorat, Université Bordeaux 2, 1996.

LOUDCHER Jean-François et VIVIER Christian, « Gymnastique, éducation physique et sports dans les manuels militaires (XIXe-XXe siècles) », in *Une histoire culturelle du sport. De Joinville à l'Olympisme. Rôle des armées dans le mouvement sportif français*, Paris, Éd. « Revue EPS », 1996, p. 21-33.

LOUIS Fabrice, « L'essence du sport. Pour une approche anthropologique et métaphysique », *Staps*, n° 124-2, 2019, p. 59-73.

MOREAU Sébastien, *Les rencontres sportives. Une histoire sociale et culturelle du sport à Reims, pôle de l'espace sportif national et européen (1918-1939)*, Thèse de doctorat, Université Paris I, 2018.

PABION Lionel, « Les crampons sans l'uniforme ? L'antimilitarisme dans le champ sportif (France, années 1900-années 1930) », Paris, Centre d'histoire du XIXe siècle, 2019.

PASSAVANT Éric et SOREZ Julien, « Le ballon de la discorde. Sociohistoire du football dans l'espace public urbain », *Histoire urbaine*, n° 57-1, 2020, p. 109-131.

POCIELLO Christian, *Physiologie et éducation physique au XIXe siècle : J. E. Marey et G. Demeny*, Thèse de 3e cycle, Université Paris Diderot - Paris 7, 1974.

POYER Alex, « 1854 : aux origines de l'institutionnalisation de la gymnastique scolaire. Contexte et portée de l'arrêté Fortoul », *Staps*, 71-1, 2006, p. 53-69.

POYER Alex, *Cyclistes en sociétés : naissance et développement du cyclisme associatif français (1867-1914)*, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2000.

RAUCH André, « La politique scolaire en matière de gymnastique au XIXème siècle », *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, 9-3, 1982, p. 373-382.

RAUCH André, *Le souci du corps : histoire d'un territoire pédagogique, 1740-1920*, Thèse d'État, Université Paris Descartes, 1980.

RENAUD Jean-Nicolas, *La naissance du sport dans le Jura : une forme de modernité*, Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 2008.

RIOUX Jean-Pierre, « Sport et association : remarques de précaution », in Jean CAMY et Pierre ARNAUD (éd.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986.

ROBENE Luc (éd.), *Le sport et la guerre XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

ROBENE Luc, « Comparer l'incomparable ? », *Inflexions*, N° 19-1, 2012, p. 17-33.

ROBENE Luc, « Introduction générale : sport et guerre (XIXe et XXe siècles) : un nouvel objet d'histoire ? », in Luc ROBENE (éd.), *Le sport et la guerre XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

SABATIER Fabien, « Les organisations sportives communistes de France (1923-2015) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 136, 2017, p. 133-152.

SAINT-MARTIN Jean, « La création des Instituts régionaux d'éducation physique et le modèle du médecin gymnaste en France à la fin des années 1920 », *Staps*, 71-1, 2006, p. 7-22.

SAINT-MARTIN Jean, « Philippe Tissié ou l'éducation physique au secours de la dégénérescence de la jeunesse française (1888-1935) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, Numéro 8, 2006, p. 119-132.

SAINT-MARTIN Jean, *L'éducation physique à l'épreuve de la nation : 1918-1939*, Paris, Vuibert, 2005.

SAINT-MARTIN Jean, *L'exemplarité des éducations physiques étrangères en France entre les deux guerres mondiales*, Thèse de doctorat, Lyon 1, 1997.

SAINT-MARTIN Jean, « Georges Barthélémy et la réforme administrative de l'éducation physique pendant le Front populaire », *STAPS*, 40, 1996, p. 55-64.

SAINT-MARTIN Jean Auteur (éd.), *Éducations physiques françaises et exemplarités étrangères entre 1815 et 1914*, Paris, L'Harmattan, 2003.

SAINT-MARTIN Jean et TERRET Thierry (éd.), *Pierre Arnaud. Historien de l'EPS et du sport scolaire*, Paris, L'Harmattan, 2019.

SARREMEJANE Philippe, « L'héritage de la méthode suédoise d'éducation physique en France : les conflits de méthode au sein de l'École normale de gymnastique et d'escrime de Joinville au début du XX<sup>ème</sup> siècle », *Paedagogica Historica*, 42-6, 2006, p. 817-837.

SOREZ Julien, *Footballs en Seine : histoire sociale et culturelle d'une pratique sportive dans Paris et sa banlieue des années 1880 à 1940*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Paris, 2011.

STEINLING Florent, « Les sportifs roubaisiens : la composition socioprofessionnelle des sociétés sportives à Roubaix entre 1890 et 1900 », *Revue du Nord*, n° 355-2, 2004, p. 311-326.

TERRET Thierry, *Histoire du sport*, Paris, PUF, 2016.

TERRET Thierry, *Naissance et diffusion de la natation sportive*, Paris, Éd. L'Harmattan, 1994.

TERRET Thierry, *Les défis du bain : formes de pratiques, modèles et résistances dans les processus de diffusion de la natation sportive*, Thèse de doctorat, Université Claude Bernard, Lyon, 1992.

TERRET Thierry et ARNAUD Pierre, « Le ski, roi des sports d'hiver », in Thierry TERRET (éd.), *Histoire des sports*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 159-202.

TERRET T. et J. FUCHS (dir.), *Former les enseignants d'EPS en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2020.

TETART Philippe (éd.), *Histoire du sport en France*, Le Mans, Université du Maine, 2007.

THIBAUT Jacques, *L'influence du mouvement sportif sur l'évolution de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire français, étude historique et critique*, Paris, J. Vrin, 1987.

TICHT Philippe, *Industrialisation et dynamique sociale de développement des activités physiques. Étude comparative de quatre communes du département du Nord : Anzin, Caudry, Denain, St-Amand-les-Eaux (1901-1980)*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sud, 1997.

TURCOT Laurent, *Sports et loisirs : une histoire des origines à nos jours*, Paris, Gallimard, 2016.

ULMANN Jacques, *Gymnastique et éducation physique : histoire des concepts et des doctrines*, Thèse complémentaire Lettres, Paris, 1964.

VIGARELLO Georges, *Le corps redressé : histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, A. Colin, 2004.

VIGARELLO Georges (éd.), *Anthologie commentée des textes historiques de l'éducation physique et du sport*, Paris, Éditions Revue EPS, 2001.

VILLARET Sylvain et DELAPLACE Jean-Michel, « La Méthode Naturelle de Georges Hébert ou « l'école naturiste » en éducation physique (1900-1939) », *Staps*, 63-1, 2004, p. 29-44.

VILLARET Sylvain et TETART Philippe (éd.), *Les édiles au stade : aux origines des politiques sportives municipales, vers 1850-1914*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020.

VIVIER Christian, LOUDCHER Jean-François et VIEILLE-MARCHISET Gilles, « Histoire de l'histoire du sport et de l'éducation physique en France », *Sport History Review*, 46-1, 2015, p. 18-42.

WAHL Alfred, *Les archives du football : sport et société en France, 1880-1980*, Paris, Gallimard, 1989.

WAQUET Arnaud, *Football en guerre : l'acculturation sportive de la population française pendant la Grande Guerre (1914-1919)*, Thèse de doctorat, Université Claude Bernard, Lyon, 2010.

WEBER Eugen, « Gymnastics and Sports in Fin-De-Siècle France: Opium of the Classes? », *The American Historical Review*, 76-1, 1971, p. 70-98.

CORBIN A. (dir.), *Histoire du corps*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.

## Mouvement catholique et scoutisme

BAUBEROT Arnaud et DUVAL Nathalie (éd.), *Le scoutisme entre guerre et paix au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006.

CARITEY Benoît, « Catholicisme, patriotisme et sport en Alsace (1898-1939) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 88, 2002, p. 17-29.

CHOLVY Gérard (éd.), *Le patronage, ghetto ou vivier ?*, Paris, Nouvelle Cité, 1988.

CHOLVY Gérard, « Le patronage devant l'histoire », in Gérard CHOLVY (éd.), *Le patronage, ghetto ou vivier ?*, Paris, Nouvelle Cité, 1988, p. 9-39.

CHOLVY Gérard et TRANVOUEZ Yvon (éd.), *Sport, culture et religion : les patronages catholiques (1898-1998)*, Brest, CRBC, 1999.

DUBREUIL Bernard, *Les catholiques et les activités physiques*, Thèse de doctorat, Université de Nice, 1998.

FUCHS Julien, *Toujours prêts ! : scoutismes et mouvements de jeunesse en Alsace, 1918-1970*, Strasbourg, la Nuée bleue, 2007.

GAUTHE Jean-Jacques, *Le scoutisme en France : inventaire de la bibliographie et des sources*, Montpellier, Centre régional d'histoire des mentalités, Université Paul-Valéry, 1997.

GRÆNINGER Fabien, *Sport, religion et nation : la Fédération des patronages de France d'une guerre mondiale à l'autre*, Paris, L'Harmattan, 2004.

GRÆNINGER Fabien, *Sport, religion et nation : la fédération gymnastique et sportive des patronages de France, de l'apogée à la remise en question (1914-1950)*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier, 2003.

HILAIRE Yves-Marie, « L'Association catholique de la Jeunesse française : les étapes d'une histoire (1886-1956) », *Revue du Nord*, 66-261, 1984, p. 903-916.

HARANG Charles-Edouard, *L'aventure par nature. 100 ans des Scouts et des Guides de France*, Paris, Presses d'Île-de-France, 2021.

LAGREE Michel, *Les origines de la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France, F. G. S. P. F., 1898-1914 : du catholicisme social au mouvement de jeunesse*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris-Nanterre, 1969.

MUNOZ Laurence, *Une histoire du sport catholique : la fédération sportive et culturelle de France : 1898-2000*, Paris, L'Harmattan, 2003.

MUNOZ Laurence, *La fédération des patronages, lien institutionnel entre le sport et le catholicisme en France (1898-2000)*, Thèse de doctorat, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, 2001.

TOBITA Takako, *La Fédération française des Éclaireurs (FFE) : une histoire de jeunes filles et de femmes dans un mouvement scout féminin en France (1911-1970)*, Thèse de doctorat, Paris Sciences et Lettres, 2018.

TRANVOUEZ Yvon, « Le sport catholique en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 92-4, 2006, p. 171-180.

TRANVOUEZ Yvon, « Patronage et stratégie paroissiale au milieu du XXe siècle. Un exemple breton : l'étoile Saint-Laurent à Lambézellec », in Gérard CHOLVY (éd.), *Le patronage, ghetto ou vivier ?*, Paris, Nouvelle Cité, 1988, p. 333-348.

## Activités physiques, sportives et éducation physique en Europe et dans le monde

ALLEN WARREN, « Sir Robert Baden-Powell, the Scout Movement and Citizen Training in Great Britain, 1900- 1920 », *The English Historical Review*, 101-399, 1986, p. 376-398.

ARCHAMBAULT Fabien, *Le contrôle du ballon : les catholiques, les communistes et le football en Italie, de 1943 au tournant des années 1980*, Rome, École française de Rome, 2012.

BOLZ Daphné, *Les arènes totalitaires : Hitler, Mussolini et les jeux du stade*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

BROMBER Katrin, « Soldier-Citizen Training: The Early Boy Scout Movement in Ethiopia (1920s-1950s) », *Northeast African Studies*, 20-1, 2020, p. 91-116.

CAMPBELL J.D., « 'Training for Sport Is Training for War': Sport and the Transformation of the British Army, 1860–1914 », *The International Journal of the History of Sport*, 2007, p. 21-58.

CLEMENT Arnaud, « Éducation physique et instruction militaire préparatoire dans la Suisse de l'Entre-deux-guerres », Mémoire de master, Fribourg, 2015.

COMBEAU-MARI Evelyne, « Sociabilité sportive à Madagascar sous la colonisation française. La conquête d'un espace d'émancipation (1920-1939) », *Outre-Mers*, 96-364, 2009, p. 91-106.

COMBEAU-MARI Evelyne, « Le sport colonial à Madagascar (1896-1939) », *French Colonial History*, 8-1, mai 2007, p. 123-138.

COMBEAU-MARI Évelyne (éd.), *Sports et loisirs dans les colonies : XIXe-XXe siècles*, Paris, le Publieur : SEDES, 2004.

DEDMAN Martin, « Baden-Powell, Militarism, and the 'Invisible Contributors' to the Boy Scout Scheme, 1904–1920 », *Twentieth Century British History*, 4-3, 1993, p. 201-223.

DEVILLE-DANTHU Bernadette, « Le développement des activités sportives en Afrique occidentale française : un bras de fer entre sportifs et administration coloniale (1920-1956) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 85-318, 1998, p. 105-118.

DEVILLE-DANTHU Bernadette, *Le sport en noir et blanc : du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*, Paris, L'Harmattan, 1997.

DEVILLE-DANTHU Bernadette, « Le sport support de l'idée de nation. Une volonté politique, un échec sportif le cas du Sénégal (1960-1965) », *Quasimodo*, 3-4, 1997, p. 109-115.

DIETSCHY Paul, « Sport, éducation physique et fascisme sous le regard de l'historien », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 55-3, 2008, p. 61-84.

DIETSCHY Paul, *Football et société à Turin : 1920-1960*, Thèse de doctorat, Université Lyon 2, 1997.

DUFRAISSE Sylvain, *Les héros du sport. Une histoire des champions soviétiques*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019.

- DUFRAISSE Sylvain, « Sportifs soviétiques dans la grande guerre patriotique : des mobilisations différenciées », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 268, 2017, p. 75-84.
- FONTAINE Alexandre, « Corps de cadets, bataillons scolaires et petits soldats : un exemple de transfert éducationnel dans l'espace européen », *Schriftenreihe der Bibliothek am Guisanplatz (BiG)*, 2016, vol.65, p. 119-136.
- FOSSARD Brice, « L'armée coloniale et l'acculturation sportive des élites indochinoises (1897-1939) », *Staps*, n° 127-1, 2020, p. 9-27.
- FOSSARD Brice, « Les sports, le scoutisme et les élites indochinoises. De l'entre-soi colonial à la libération nationale, 1858-1945 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 47, 2018, p. 147-153.
- FOSSARD Brice, « Les populations indochinoises doivent-elles faire du sport ? Enjeux et débats autour de pratiques culturelles importées (1890-1945) », *Outre-Mers*, 106, 398-399, 2018, p. 89-106.
- HOLT Richard, « Contrasting Nationalisms: Sport, Militarism and the Unitary State in Britain and France Before 1914 », *The International Journal of the History of Sport*, 1995, vol. 12, n° 2, p. 39-54.
- HOLT Richard, *Sport and the British: A Modern History*, Oxford, Royaume-Uni, Clarendon Press, 1993.
- IMPIGLIA Marco et TEJA Angela, « Italie », in James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 203-238.
- JANNARONE Kimberly, « Confederation and Control: Mass Gymnastics and the Czech and German Bodies Politic », *Theatre Journal*, 71-1, 2019, p. 1-27.
- KEECK Marc, « Angleterre et Pays de Galles », in James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 17-44.
- KREBS Gilbert, « Les années Wandervogel », in *Les avatars du juvénisme allemand 1896-1945*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2018, p. 77-109.
- KREBS Gilbert, « Le temps des ligues », in *Les avatars du juvénisme allemand 1896-1945*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2018, p. 205-246.
- KRÜGER Arnd, « Allemagne », in James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 75-112.
- KRÜGER Arnd et RIORDAN James, « Introduction », in James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, 13-16.
- KRÜGER Arnd et TRANGBAEK Else (éd.), *The History of Physical Education & Sport from European Perspectives*, Copenhagen, Danemark, CESH, 1999.
- KRÜGER Michael, « Body Culture and Nation Building: The History of Gymnastics in Germany in the Period of Its Foundation as a Nation-State », *The International Journal of the History of Sport*, 13-3, décembre 1996, p. 409-417.
- KRÜGER Michael, *Körperkultur und Nationsbildung: die Geschichte des Turnens in der Reichsgründungsära - eine Detailstudie über die Deutschen*, Schorndorf, Allemagne, Hofmann, 1996.
- MANGAN James Anthony, *Athleticism in the Victorian and Edwardian Public School: The Emergence and Consolidation of an Educational Ideology*, Londres, Royaume-Uni, 2000.
- MAYENCOURT Gil et QUIN Grégory, « From Mandatory School Gymnastics to Physical Training for Youth. How the Société Fédérale de Gymnastique Became a "Gymnastic State" Dedicated to the Physical Preparation of Swiss Youth From 1873 to 1907 », *Frontiers in Sports and Active Living*, 2021, vol. 3, p. 1-17.

MOSSE George L., « La nationalisation des masses. Gymnastique, tir et construction du sentiment national en Allemagne », in Alain EHRENBERG (éd.), *Aimez-vous les stades ? Les origines des politiques sportives en France 1870-1930*, Paris, Recherches, 1980, p. 59-74.

MOSSE George L., *The Nationalization of the Masses: Political Symbolism and Mass Movements in Germany from the Napoleonic Wars Through the Third Reich*, New York, États-Unis, Howard Fertig, 1975.

NICOLAS Claire, « Upstanding Youngsters: Ivorian Scouting and the Manufacture of a Subordinate Citizenship (1937–1979) », *Frontiers in Sports and Active Living*, 2, 2020, p. 1-14.

NOLTE Claire Elaine, *The Sokol in the Czech lands to 1914: training for the nation*, New York, États-Unis, Palgrave, 2002.

PECOUT Gilles, « Les sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du XIXe siècle », *Mélanges de l'École française de Rome*, 102-2, 1990, p. 533-676.

PINE Lisa, « Une jeunesse pour la guerre : la Hitlerjugend (1922-1945) », *Le Mouvement Social*, 261, 2017, p. 81-92.

RIORDAN James, KRÜGER Arnd et TERRET Thierry (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004.

STUMM Patrick et GONZALEZ-AJA Teresa, « Espagne », in James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 177-202.

TRANGBAEK Else, « Danemark », in James RIORDAN, Arnd KRÜGER et Thierry TERRET (éd.), *Histoire du sport en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 147-176.

TUMBLETY Joan, « Rethinking the Fascist Aesthetic: Mass Gymnastics, Political Spectacle and the Stadium in 1930s France », *European History Quarterly*, 43-4, 2013, p. 707-730.

WAKEFIELD Wanda Ellen, *Playing to Win: Sports and the American Military, 1898-1945*, Albany, NY, États-Unis, State University of New York Press, 1997.

WILKINSON Paul, « English Youth Movements, 1908-30 », *Journal of Contemporary History*, 4-2, 1969, p. 3-23.

WOODGER Kevin, *"No Mere Child's Play": The Canadian Cadet Movement and the Boy Scouts of Canada in the Twentieth Century*, Thesis, University of Toronto, Canada, 2020.

## Guerre et armée

### Service militaire et militarisation

BIARD Michel et MAINGON Claire, *La souffrance et la gloire : le culte du martyr de la Révolution à Verdun*, Paris, Vendémiaire, 2018.

BÖNKER Dirk, *Militarism in a Global Age: Naval Ambitions in Germany and the United States Before World War I*, Ithaca, N.Y., États-Unis, Cornell University Press, 2012.

BOULANGER Philippe, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie historique*, no 103-1, 2002, p. 11-34.

BOZON Michel, *Les conscrits*, Paris, Berger-Levrault, 1981.

BREWER John, *The Sinews of Power: War, Money and the English State, 1688-1783*, Londres, Royaume-Uni, Routledge, 1994.

- CABANES Bruno (éd.), *Une histoire de la guerre du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2018.
- CHALINE Olivier et DZIEMBOWSKI Edmond, « L'État militaro-fiscal », in Michel FIGEAC (éd.), *État, pouvoirs et contestations dans les monarchies française et britannique et dans leurs colonies américaines (vers 1640-vers 1780)*, Malakoff, Armand Colin, 2018, p. 115-146.
- CHANET Jean-François, « La fêrue et le galon », *Le Mouvement Social*, n° 224-3, 2008, p. 105-122.
- CHERON Bénédicte, *Le soldat méconnu : les Français et leurs armées, état des lieux*, Malakoff, Armand Colin, 2018.
- CORVISIER André (éd.), *Histoire militaire de la France. 3 : De 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1997.
- CREPIN Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009.
- CREPIN Annie, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République : 1798-1889*, Arras, Artois presses université, 1998.
- CREPIN Annie et ROYNETTE Odile, « Jeunes hommes, jeunesse et service militaire au XIXe siècle », in *Jeunesse oblige*, Presses Universitaires de France, 2009, p. 67-82.
- FORREST Alan, *The Legacy of the French Revolutionary Wars: the Nation-in-Arms in French Republican Memory*, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 2009.
- FORREST Alan, « L'armée de l'an II : la levée en masse et la création d'un mythe républicain », *Annales historiques de la Révolution française*, 335, 2004, p. 111-130.
- FORREST Alan, *Déserteurs et insoumis sous la Révolution et l'Empire*, traduit par Marie-Alyx REVELLAT, Paris, Perrin, 1988.
- FREVERT Ute, *A Nation in Barracks: Conscription, Military Service and Civil Society in Modern Germany*, traduit par Andrew BOREHAM et Daniel BRÜCKENHAUS, Royaume-Uni, 2004.
- FREVERT Ute, « Citoyenneté, identités de genre et service militaire en Allemagne (XIXe – XXe siècle) », *Clio*, 20, 2004, p. 71-96.
- FULTON Richard D., *Warrior Generation 1865-1885: Militarism and British Working Class Boys*, Londres ; New York, Bloomsbury Academic, 2020.
- GERBOD Paul, « L'éthique héroïque en France (1870-1914) », *Revue historique*, 268-544, 1982, p. 409-429.
- GIRARDET Raoul, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998.
- HIPPLER Thomas, *Soldats et citoyens : naissance du service militaire en France et en Prusse*, Paris, Presses universitaires de France, 2006.
- INGRAO Christian, « Le silence du soldat autour de la violence de guerre », *Vacarme*, n° 30-1, 2005, p. 18-21.
- LALANNE-BERDOUTICQ Aude-Marie, *Aptitude militaire et sélection médicale des recrues : France-Angleterre (années 1900-1918)*, Thèse de doctorat, Université Paris-Nanterre, Paris, 2020.
- LEONHARD Jörn, « Nations in Arms and Imperial Defence – Continental Models, the British Empire and its Military before 1914 », *Journal of Modern European History*, 5-2, 2007, p. 287-308.
- LOEZ André (éd.), *Mondes en guerre. Tome 3, Guerres mondiales et impériales (1870-1945)*, Paris, Passés Composés, 2020.
- LORIGA Sabina, *Soldats : un laboratoire disciplinaire. L'armée piémontaise au XVIIIe siècle*, Paris, les Belles Lettres, 2007.

- LORIGA Sabina, « L'épreuve militaire », in Giovanni LEVI et Jean-Claude SCHMITT (éd.), *Histoire des jeunes en Occident*, traduit par Jean-Pierre BARDOS et traduit par Paul-Louis THIRARD, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1996, p. 19-50.
- LYNN John A., *Les guerres de Louis XIV : 1667-1714*, traduit par Bruno DEMANGEOT, Paris, Perrin, 2014.
- MARLY Mathieu, *Distinguer et soumettre : une histoire sociale de l'armée française, 1872-1914*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.
- MARLY Mathieu, *L'âme des régiments : le corps des sous-officiers*, Thèse de doctorat, Université Charles de Gaulle, Lille, 2015.
- MAURIN Jules, *Armée, guerre, société, soldats languedociens, 1889-1919*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.
- MELBY Christian K., « Militarism », *1914-1918-Online International Encyclopedia of the First World War*, 2020, <https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/militarism/2020-11-17?version=1.0>.
- NEITZEL Sönke et WELZER Harald, *Soldats. Combattre, tuer, mourir : procès-verbaux de récits de soldats allemands*, traduit par Olivier MANNONI, Paris, Gallimard, 2013.
- OTLEY C. B., « Militarism and Militarization in the Public Schools, 1900-1972 », *The British Journal of Sociology*, 29-3, septembre 1978, p. 321-339.
- PAOLI François-André, *L'Armée française de 1919 à 1939 : la fin des illusions*, Paris, Service historique de l'armée, 1975.
- PENN Alan, *Targeting Schools: Drill, Militarism and Imperialism*, Londres, Grande-Bretagne, Routledge, 1999.
- POROT M., COUADAU A. et PLENAT M., « Le syndrome de culpabilité du survivant », *Annales médico-psychologiques*, 143, 1985, p. 256-262.
- ROUSSEAU Frédéric, *Service militaire au XIXe siècle : de la résistance à l'obéissance*, Montpellier, UMR 5609 du CNRS-ESID, 1998.
- ROYNETTE Odile, « Bon pour le service » : l'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle, Paris, Belin, 2000.
- SCHUBERT-WELLER Christoph, « Kein schöner Tod »: die Militarisierung der männlichen Jugend und ihr Einsatz im Ersten Weltkrieg 1890 - 1918, Weinheim, Allemagne, 1998.
- SERMAN William et BERTAUD Jean-Paul, *Nouvelle histoire militaire de la France*, Paris, Fayard, 1998.
- SHUSTERMAN Noah, « La seule loi « qui soit toujours sûre d'être obéie » : Robespierre, les milices et le débat sur l'armée permanente », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 398-4, 2019, p. 25-46.
- SPRINGHALL J. O., « The Boy Scouts, Class and Militarism in Relation to British Youth Movements 1908-1930 », *International Review of Social History*, 16-02, 1971, p. 125-158.
- STEARNS Roger T., « 'The Last Glorious Campaign': Lord Roberts, the National Service League and Compulsory Military Training, 1902-1914 », *Journal of the Society for Army Historical Research*, 87-352, 2009, p. 312-330.
- SUMMERS Anne, « Militarism in Britain before the Great War », *History Workshop Journal*, 2-1, 1976, p. 104-123.
- VERHEY Jeffrey, *The spirit of 1914: militarism, myth, and mobilization in Germany*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2006.

VOGEL Jakob, « Military, Folklore, Eigensinn : Folkloric Militarism in Germany and France, 1871–1914 », *Central European History*, 33-04, 2000, p. 487-504.

WELZER Harald, *Les exécuteurs : des hommes normaux aux meurtriers de masse*, traduit par Bernard LORTHOLARY, Paris, Gallimard, 2007.

ZUNINO Bérénice, « Jouer à la guerre dans l'Europe contemporaine », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe*, 2020, <https://ehne.fr/fr/encyclopedie/th%C3%A9matiques/guerres-traces-m%C3%A9moires/objets-et-aspects-mat%C3%A9riels/jouer-%C3%A0-la-guerre-dans-l%E2%80%99europe-contemporaine>.

ZUNINO Bérénice, « Aux racines de la culture de guerre. Livres patriotiques pour enfants dans le Reich allemand durant l'immédiat avant-guerre », in Vincent CHAMBARLHAC, Véronique LIARD et Fritz TAUBERT (éd.), *Veilles de guerre : précurseurs politiques et culturels de la Grande Guerre*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018.

ZUNINO Bérénice, « La littérature illustrée pour enfants à l'époque de la Première Guerre mondiale. Origines et évolution de la culture de guerre enfantine allemande. Thèse de doctorat en civilisation allemande et histoire contemporaine, sous la direction de Jean-Paul Cahn (Université Paris-Sorbonne) et d'Oliver Janz (Freie Universität Berlin), soutenue le 12 décembre 2014 », *Trajectoires. Revue de la jeune recherche franco-allemande*, 9, février 2015, <http://journals.openedition.org/trajectoires/1698>.

## Première Guerre mondiale

ABBAL Odon, *Soldats oubliés : les prisonniers de guerre français*, Bez-et-Esparon, E & C, 2001.

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *La guerre des enfants : 1914-1918*, Paris, A. Colin, 2004.

BALDIN Damien et SAINT-FUSCIEN Emmanuel, *Charleroi : 21-23 août 1914*, Paris, Tallandier, 2012.

BEAUPRE Nicolas, JONES Heather et RASMUSSEN Anne (éd.), *Dans la guerre 1914-1918 : accepter, endurer, refuser*, Paris, Les Belles Lettres, 2015.

BECKER Jean-Jacques, *1914 : comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977.

BECKER Jean-Jacques, *Le carnet B : les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Paris, Klincksieck, 1973.

CABANES Bruno, *Août 14 : la France entre en guerre*, Paris, Gallimard, 2014.

CABANES Bruno, *La victoire endeuillée : la sortie de guerre des soldats français, 1918-1920*, Paris, Seuil, 2004.

CAZALS Rémy, « 1914-1918 : oser penser, oser écrire », *Genèses*, 46-1, 2002, p. 26-43.

CLARK Christopher M., *Les somnambules : été 1914, comment l'Europe a marché vers la guerre*, traduit par Marie-Anne de BERU, Paris, Flammarion, 2015.

DIETSCHY Paul, « L'auto dans la Grande Guerre : source et acteur de l'histoire du sport », in Benoît CARITEY (éd.), *La fabrique de l'information sportive : « L'Auto » (1900-1944)*, Épure, 2020, p. 137-166.

DIETSCHY Paul, « Le tir sportif en guerre : l'Union des sociétés de tir de France de 1912 à 1920 », in Julie D'ANDURAIN, François AUDIGIER et Jean-Noël GRANDHOMME (éd.), *Les Français et les armes à feu de 1789 à nos jours*, Paris, Maisonneuve & Larose nouvelles éditions : Hémisphères éditions, 2018, p. 323-334.

DIETSCHY Paul, *Le sport et la Grande Guerre*, Paris, Chistera, 2018.

DIETSCHY Paul, « L'USFSA pendant la Première Guerre mondiale », in Gilbert ANDRIEU, Antoine PROST, François COCHET et Christian BLAREAU (éd.), *Les sportifs français dans la Grande guerre*, le Fantascopie, 2010, p. 65-82.

GOYA Michel, *L'invention de la guerre moderne : du pantalon rouge au char d'assaut, 1871-1918*, Paris, Tallandier, 2014.

GRAILLES Bénédicte, « Gloria Victis : Vétérans de la guerre de 1870-1871 et reconnaissance nationale », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 30, février 2009, p. 9-9.

HERAN François, « Générations sacrifiées : le bilan démographique de la Grande Guerre », *Population & Sociétés*, N° 510-4, 2014, p. 1-4.

LOEZ André, « Pour en finir avec le « moral » des combattants », in Jean-François MURACCIOLE et Frédéric ROUSSEAU (éd.), *Combats : hommage à Jules Maurin, historien*, Paris, M. Houdiard, 2010, p. 106-119.

LOEZ André, *14-18, les refus de la guerre une histoire des mutins*, Paris, Gallimard, 2010.

LOEZ André, « Mots et cultures de l'indiscipline : les graffiti des mutins de 1917 », *Genèses*, no 59-2, 2005, p. 25-46.

MARIOT Nicolas, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Éditions du Seuil, 2013.

MARIOT Nicolas, « Faut-il être motivé pour tuer ? », *Genèses*, 53-4, 2003, p. 154-177.

MAUGER Gérard, *La sociologie de la délinquance juvénile*, La Découverte, 2009.

MAYHEW Alex, « Historiography 1918-Today (Great Britain) », *1914-1918-Online International Encyclopedia of the First World War*, 2021, [https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/historiography 1918-today great britain](https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/historiography%201918-today%20great%20britain).

MOSSE George Lachmann, *De la grande guerre au totalitarisme : la brutalisation des sociétés européennes*, traduit par Édith MAGYAR, Paris, Hachette littératures, 2009.

OFFENSTADT Nicolas, OLIVERA Philippe, PICARD Emmanuelle et ROUSSEAU Frédéric, « À propos d'une notion récente : la "culture de guerre" », in Frédéric ROUSSEAU (éd.), *Guerres, paix et sociétés : 1911-1946*, Neuilly, Atlande, 2004, p. 667-674.

OLIVERA Philippe, « Le mutin derrière le fusillé, ou le silence durable de l'acteur », in Nicolas MARIOT et André LOEZ (éd.), *Obéir, désobéir*, La Découverte, 2008, p. 416-432.

PABION Lionel, « Des militaristes à l'épreuve de la guerre : les difficiles lendemains des « préparatistes » (1918-1939) », Colloque « Et après ? Les retours de la Grande Guerre », Lille, 2019.

PIGNOT Manon, *L'appel de la guerre : des adolescents au combat, 1914-1918*, Paris, Anamosa, 2019.

PIGNOT Manon, *Allons enfants de la patrie : génération Grande Guerre*, Paris, Éditions du Seuil, 2012.

PROCHASSON Christophe, « Un moment Verdun ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 33, 2015, p. 119-127.

PROST Antoine, *Les Anciens Combattants : 1914-1940*, Paris, Gallimard, 2014.

PROST Antoine, « La guerre de 1914 n'est pas perdue », *Le Mouvement Social*, 199-2, 2002, p. 95-119.

PROST Antoine, « Les représentations de la guerre dans la culture française de l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 41-1, 1994, p. 23-31.

PURSEIGLE Pierre, « Controversy: War Culture », *1914-1918-Online International Encyclopedia of the First World War*, 2020, [https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/controversy\\_war\\_culture/2020-03-30?version=1.0](https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/controversy_war_culture/2020-03-30?version=1.0).

ROUSSEAU Frédéric, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018.

SAINT-FUSCIEN Emmanuel, « “Enfants, sauvez les tombes de nos morts” : deuil de guerre et mondes scolaires (1914-1939) », *Cahiers Jaurès*, N° 225-3, 2017, p. 65-87.

SAINT-FUSCIEN Emmanuel, « Chapitre 9. Les instituteurs combattants de la Grande Guerre : Des soldats comme les autres ? », in Jean-François CONDETTE (éd.), *Les Écoles dans la guerre : Acteurs et institutions éducatives dans les tourmentes guerrières (XXVIIe-XXe siècles)*, Villeneuve d’Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016, p. 215-232.

SAINT-FUSCIEN Emmanuel, *À vos ordres ? La relation d’autorité dans l’armée française de la Grande Guerre*, Paris, Éditions de l’EHESS, 2011.

SAINT-FUSCIEN Emmanuel, « Pourquoi obéit-on ? : discipline et liens hiérarchiques dans l’armée française de la Première Guerre mondiale », *Genèses*, 75-2, 2009, p. 4-23.

SAINT-FUSCIEN Emmanuel, *Obéissance et autorité dans l’armée française de 1890 à la fin de la Première Guerre mondiale : discours et pratiques*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2008.

VIDAL-NAQUET Clémentine, *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l’ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

WILFERT-PORTAL Blaise, « Aux sources d’une histoire controversée. Une lecture de 14-18, retrouver la guerre de Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker », *Agone*, n° 53-1, 2014, p. 37-60.

## Pensée militaire

BALDIN Damien, « Les tranchées ont-elles enterré la cavalerie ? », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 225, 2007, p. 7-20.

CHANDLER David G. et BECKETT I. F. W. (éd.), *The Oxford History of the British Army*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2003.

CHANET Jean-François, *Vers l’armée nouvelle : République conservatrice et réforme militaire, 1871-1879*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

COSSON Olivier, *Préparer la Grande Guerre : l’armée française et la guerre russo-japonaise, 1899-1914*, Paris, Les Indes savantes, 2013.

COSSON Olivier, « Expériences de guerre et anticipation à la veille de la Première Guerre mondiale. Les milieux militaires franco-britanniques et les conflits extérieurs », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, 50-3, 2003, p. 127-147.

CREPIN Annie, « Avant L’Armée nouvelle : les socialistes, Jaurès, et la défense nationale », *Cahiers Jaurès*, 207-208, 2013, p. 11-26.

GARRY Julien, *L’escrime à la baïonnette entre 1871 et 1918 : le mythe survivant*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2018.

KRETHLOW Carl Alexander, *Generalfeldmarschall Colmar Freiherr von der Goltz Pascha Eine Biographie*, Paderborn, Allemagne, Ferdinand Schöningh, 2012.

MORGAN Kevin, « Militarism and Anti-Militarism: Socialists, Communists and Conscription in France and Britain 1900–1940 », *Past & Present*, 202-1, février 2009, p. 207-244.

## Associationnisme et contrôle social

### Associationnisme, sociabilités et loisirs

AGULHON Maurice, « Vers une histoire des associations », *Esprit*, 18 (6), 1978, p. 13-18.

AGULHON Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise : 1810-1848*, Paris, A. Colin, 1977.

AGULHON Maurice et BODIGUEL Maryvonne (éd.), *Les associations au village*, Le Paradou, Actes Sud, 1981.

AMAOUCHE-ANTOINE Marie-Dominique, « Les sociétés musicales dans les villages de l'Aude durant la deuxième moitié du XIXe siècle », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 93-154, 1981, p. 443-450.

ANDRIEU Claire, LE BEGUEC Gilles et TARTAKOWSKY Danielle, *Associations et champ politique : la loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

ATTARD-MARANINCHI Marie-Françoise, « Du village à la ville. La sociabilité prolongée : amicales et mutuelles des Hauts-Alpins en Provence depuis la fin du XIXe siècle », *Provence historique*, 47-187, 1997, p. 121-137.

AURELL MARTIN, DUMOULIN OLIVIER, et THELAMON FRANÇOISE (éd.), *La sociabilité à table : commensalité et convivialité à travers les âges : actes du 3e Colloque de Rouen*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 1992.

BAKER Alan R. H., « Pigeon racing clubs in Pas-de-Calais, France, 1870–1914 », *Journal of Historical Geography*, 41, juillet 2013, p. 1-12.

BAKER Alan R. H., *Fraternity Among the French Peasantry: Sociability and Voluntary Associations in the Loire Valley, 1815-1914*, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 1999.

CAMY Jean et ARNAUD Pierre (éd.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986.

CHARRIE Pierre, *Le folklore du Haut-Vivarais*, F.E.R.N., Paris, 1968.

CHOLVY Gérard (éd.), *Les organisations de jeunesse en Languedoc*, Montpellier, GRECO 2-CNRS : Conseil scientifique de l'Université Paul Valéry Montpellier III, 1985.

COCHET François, « Les Français et la chasse (XIXe- XXe siècles) : le droit, les gibiers, les armes à feu », in Julie D'ANDURAIN, François AUDIGIER et Jean-Noël GRANDHOMME (éd.), *Les Français et les armes à feu de 1789 à nos jours*, Hémisphères éditions, Paris, 2018, p. 297-317.

COQUARD Benoît, « Faire partie de la bande », *Genèses*, n° 111-2, 2018, p. 50-69.

CORBIN Alain (éd.), *L'avènement des loisirs : 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2009.

COTTIN-MARX Simon, *Sociologie du monde associatif*, Paris, La Découverte, 2019.

DEFRASNE Jean, *La vie associative en France*, Paris, PUF, 1994.

DELLE LUCHE Jean-Dominique, « Jours de fête. Les rassemblements des tireurs dans le Saint-Empire et leur organisation temporelle », *Questes. Revue pluridisciplinaire d'études médiévales*, 31, 2015, p. 81-107.

FONTAINE Marion, « Travail et loisirs », in Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (éd.), *Histoire des gauches en France*, La Découverte, 2005, p. 704-723.

GASPARINI William, *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, Éd. La Découverte, 1999.

- GASPARINI William, *Enjeux de l'engagement associatif. Contribution à une sociologie de l'organisation sportive locale*, Thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg, 1996.
- GAUGAIN Jean-Claude, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var : 1860-1940*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- GERBOD Paul, « Un espace de sociabilité : le bal en France au XXe siècle (1910-1970) », *Ethnologie française*, 19-4, 1989, p. 362-370.
- GERBOD Paul, « L'institution orphéonique en France du XIXe au XXe siècle », *Ethnologie française*, 10-1, 1980, p. 27-44.
- GOUJON Pierre, « La naissance des sociétés sportives en Saône-et-Loire avant 1914 : la sociabilité sportive entre la tradition et la nouveauté », in Jean CAMY et Pierre ARNAUD (éd.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1986.
- GOUJON Pierre, « Associations et vie associative dans les campagnes au XIXe siècle : le cas du vignoble de Saône-et-Loire », *Cahiers d'histoire*, 26-2, 1981, p. 107-150.
- GRANGER Christophe, « Les loisirs dans la République : genèse d'une question de société dans la France du XXe siècle », *Loisir et Société / Society and Leisure*, 35-2, septembre 2012, p. 361-392.
- GUMFLOWICZ Philippe, *Les travaux d'Orphée. Deux siècles de pratique musicale amateur en France, 1820-2000 : harmonies, chorales, fanfares*, Paris, Aubier, 2001.
- KALIFA Dominique, *La culture de masse en France*, Paris, La Découverte, 2001.
- LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers au XIXe siècle : associations volontaires en milieu populaire*, Paris, L'Harmattan, 1988.
- MIGNON Patrick et TRUCHOT Guy (éd.), *Les pratiques sportives en France : Enquête 2000*, Paris, INSEP-Éditions, 2018.
- NOURRISSON Didier, *Crus et cuites. Histoire du buveur*, Paris, Éditions Perrin, 2013.
- NOURRISSON Didier, *Le buveur du XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1990.
- PASLER Jann, *La République, la musique et le citoyen, 1871-1914*, traduit par Johan-Frédéric HEL-GUEDJ, Paris, Gallimard, 2015.
- PREVITALI Clément, *Le sport à la campagne*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2014.
- RENAHY Nicolas, *Les gars du coin : enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005.
- SILLANS Cyrille, « Au service du Diable » : pour une histoire de la gestion des risques : incendies et organisations de secours : Lyon, 1852-1913, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, 2000.
- SOREZ Julien, « Du terrain à la buvette : diffusion du football et contrôle social en région parisienne durant l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement Social*, n° 238, 2012, p. 65-80.
- TALLEU Clotilde, « Être ensemble » dans les associations sportives : contribution à une sociologie des sociabilités, Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2009.
- THEOFILAKIS Fabien, « À l'ombre du comptoir : débitants et débits de boissons à Belleville (1860-1914) », *Revue d'histoire du XIXe siècle. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle*, 26/27, 2003, p. 65-84.
- TROPEAU Christophe, *Les sociabilités associatives dans les villages mayennais du milieu du XIXe siècle aux années 1930*, Thèse de doctorat Histoire, Université de Bretagne Sud, Lorient, 2020.

## Évergétisme et élites

BELLAMY David, « Naître et rester un notable. Le cas de Geoffroy de Montalembert (1898-1993) », *Histoire@Politique*, 25, 2016, p. 120-130.

BENSOUSSAN David, « Des notables bien vivants. La pérennité de la notabilité traditionnelle en Bretagne dans l'entre-deux-guerres », *Histoire@Politique*, 25, 2016, p. 53-64.

CALLEDE Jean-Paul, « Charles Cazalet (1858-1933), patron bordelais. Philanthropie, réseaux d'action sociale et modernisation de la vie locale », *Bulletin d'Histoire de la Sécurité Sociale*, 1999, p. 47-76.

CHARLE Christophe, *Les élites de la République : 1880-1900*, Paris, Fayard, 2006.

DUMONS Bruno, POLLET Gilles et SAUNIER Pierre-Yves, *Les élites municipales sous la IIIe République : des villes du Sud-Est de la France*, CNRS Éditions, 2002.

FERRARY Jean-Louis, « De l'évergétisme hellénistique à l'évergétisme romain », in Michel CHRISTOL et Olivier MASSON (éd.), *Actes du Xe congrès international d'épigraphie grecque et latine*, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », 1992, p. 199-225.

FRABOULET Danièle, *Quand les patrons s'organisent : stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2008.

FRESSIN Thomas, *Des bourgeoisies urbaines en quête de distinction : Les compagnies des chevaliers de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse (1585-1793)*, Thèse de doctorat Histoire, Université Côte d'Azur, Nice, 2020.

GOUJON Bertrand, *Les Arenberg*, Paris, PUF, 2017.

MALATESTA Maria, « Une nouvelle stratégie de reproduction : les organisations patronales agraires européennes (1868-1914) », *Histoire, économie & société*, 16-2, 1997, p. 203-219.

MONIER Anne, « La relation philanthropique, un rapport de domination ? », *Politix*, 121, 2018, p. 79-104.

RABINBACH Anson, *Le moteur humain : l'énergie, la fatigue et les origines de la modernité*, Paris, La Fabrique, 2004.

VEYNE Paul, « Panem et circenses : l'évergétisme devant les sciences humaines », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 24-3, 1969, p. 785-825.

## Réformisme, contrôle social et discipline

BECKER Howard S., « Les entrepreneurs de morale », in *Outsiders*, Éditions Métailié, 1985.

CHATRIOT Alain, « Réformer le social sous la Troisième République », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56/4 bis-5, 2009, p. 40-53.

CHEVALIER Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*, Paris, Perrin, 1958.

CLASTRES Pierre, *La société contre l'État : recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éd. de Minuit, 1974.

COHEN Yves, *Le siècle des chefs : une histoire transnationale du commandement et de l'autorité, 1890-1940*, Paris, Éditions Amsterdam, 2012.

DARGELOS Bertrand, « Genèse d'un problème social. Entre moralisation et médicalisation : la lutte antialcoolique en France (1850-1915) », *Lien social et Politiques*, 55, 2006, p. 67-75.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

LASCOUMES Pierre, « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, 13-14, septembre 2004, <http://journals.openedition.org/leportique/625>.

NOIRIEL Gérard, « Du “patronage” au “paternalisme” : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, 144, 1988, p. 17-35.

SENELLART Michel, « Le christianisme dans l'optique de la gouvernamentalité : l'invention de l'obéissance », in Damien BOQUET, Blaise DUFAL et Pauline LABEY (éd.), *Une histoire au présent : les historiens et Michel Foucault*, 2019, p. 205-224.

TOPALOV Christian (éd.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

## Histoire politique, culturelle et sociale de la Troisième République

### Généralités

APRILE Sylvie, *La révolution inachevée : 1815-1870*, Paris, Belin, 2010.

BECKER Jean-Jacques et AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *La France, la nation, la guerre : 1850-1920*, Paris, Sedes, 1995.

BOURON Jean-Benoît et GEORGES Pierre-Marie, *Les territoires ruraux en France : une géographie des ruralités contemporaines*, Paris, Ellipses, 2015.

CORBIN Alain, *Les filles de noce : misère sexuelle et prostitution (XIXe siècle)*, Paris, Flammarion, 2011.

DROZ Jacques, *Histoire de l'Allemagne*, Paris, P.U.F., 2007.

DUPAQUIER Jacques et GARDEN Maurice (éd.), *Histoire de la population française*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

GUIEU Jean-Michel, *Gagner la paix, 1914-1929*, Paris, Éditions du Seuil, 2015.

HOUTE Arnaud-Dominique, *Histoire de la France contemporaine. 4. Le triomphe de la République, 1871-1914*, Paris, Éd. du Seuil, 2014.

KALIFA Dominique (éd.), *Les noms d'époque : de « Restauration » à « années de plomb »*, Paris, Gallimard, 2019.

LEJEUNE Dominique, *La France des débuts de la IIIe République, 1870-1896*, Paris, A. Colin, 2007.

MAYEUR Jean-Marie, *Les Débuts de la Troisième République : 1871-1898*, Paris, Éd. du Seuil, 1988.

MOURIAUX René, *Le syndicalisme en France*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

PROST Antoine, *Les français de la Belle Époque*, Gallimard, 2019.

SCOTT James C., *Homo domesticus : une histoire profonde des premiers Etats*, traduit par Marc SAINT-UPÉRY, Paris, La Découverte, 2019.

THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales : Europe, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.

WEBER Eugen J., *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale*, Paris, Fayard, 1983.

YON Jean-Claude, *Histoire culturelle de la France au XIXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2010.

## Histoire politique

ANIZAN Anne-Laure, *Paul Painlevé : science et politique de la Belle Époque aux années trente*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

BECKER Jean-Jacques, « 1905 : la menace de guerre est-elle à l'origine d'un renouveau nationaliste ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n° 19-1, 2001, p. 19-26.

BERSTEIN Serge, *Histoire du Parti radical. 1 : La recherche de l'âge d'or, 1919-1926*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980.

BERSTEIN Serge, *Histoire du Parti radical. 2 : Crise du radicalisme, 1926-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982.

CABANEL Patrick, *La question nationale au XIXe siècle*, Nouvelle édition., Paris, Éditions La Découverte, n° 214, 2015.

CHUN Soo-Yun, « « Amis de l'agriculture » (1870-1892) ou comment rallier les campagnes à la République ? », *Histoire Sociétés Rurales*, Vol. 20-2, 2003, p. 147-172.

CORNU Pierre et MAYAUD Jean Luc (éd.), *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens, en France et en Europe, du 19e siècle à nos jours*, Paris, Boutique de l'histoire, 2007.

COMPAGNON Antoine, *Les antimodernes : de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, 2016.

DALISSON Rémi, « Les racines d'une commémoration : les fêtes de la Revanche et les inaugurations de monuments aux morts de 1870 en France (1871-1914) », *Revue historique des armées*, 274, 2014, p. 23-37.

DALISSON Rémi, *Célébrer la nation. Les fêtes nationales en France de 1789 à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 2009.

DALISSON Rémi, « La propagande festive de Vichy », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 207-3, 2002, p. 5-35.

DARRIULAT Philippe, *Les patriotes : la gauche républicaine et la nation*, Paris, Éd. du Seuil, 2001.

DELPORTE Christian, « Les jeunesses socialistes dans l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement social*, 157, octobre 1991, p. 33-66.

DIGEON Claude, *La crise allemande de la pensée française (1870-1914)*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

GIRARDET Raoul, « Claude Digeon, La crise allemande de la pensée française (1870-1914) », *Revue française de science politique*, 13-1, 1963, p. 202-203.

GODET Antoine, « "Les jeunes avec Doriot !" : étude d'une jeunesse fasciste française », *Siècles. Cahiers du Centre d'histoire* « Espaces et Cultures », 47, 2019, <http://journals.openedition.org/siecles/5496>.

JACQUEMET Gérard, « Gambetta et ses électeurs belleillois : l'élection de Trinquet (juin 1880) », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 18-3, 1971, p. 446-472.

JOLY Bertrand, « La France et la Revanche (1871-1914) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 46 (2), juin 1999, p. 325-347.

JOLY Bertrand, *Déroulède : l'inventeur du nationalisme français*, Paris, Perrin, 1998.

KECHICHIAN Albert, *Les Croix-de-feu à l'âge des fascismes : travail, famille, patrie*, Seyssel, Champ Vallon, 2006.

LALOUETTE Jacqueline, *La république anticléricale : XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 2002.

LE BEGUEC Gilles, « Partis politiques et groupements de jeunesse », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 4, 2008, p. 1-13.

LE BLOAS Alain, « Commémorer le héros révolutionnaire sous la Troisième République. L'exemple des fêtes de La Tour d'Auvergne à Carhaix (1872-1914) », *Annales historiques de la Révolution française*, 388, 2017, p. 107-132.

LUZZATTO Sergio, *L'impôt du sang : la gauche française à l'épreuve de la guerre mondiale (1900-1945)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1996.

MAYEUR Jean-Marie, « Lemire Jules Auguste (1853-1928) », in *Encyclopædia Universalis*, 2021.

MELETTA Cédric, *La fédération des jeunesses laïques et républicaines : un apprentissage politique et civique dans la France de l'entre-deux-guerres (1924-1939)*, Thèse de doctorat, Paris 10, 2005.

MICHEL Alain-René et VANDENBUSSCHE Robert (éd.), *L'idée de paix en France et ses représentations au XXe siècle*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2001.

MOLLIER Jean-Yves, « Pacifisme et patriotisme chez les Républicains français de Sadowa à la Loi des 3 ans », in Alain-René MICHEL et Robert VANDENBUSSCHE (éd.), *L'idée de paix en France et ses représentations au XXe siècle*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2001, p. 11-21.

ORY Pascal, *La belle illusion : culture et politique sous le signe du Front populaire*, Paris, CNRS éditions, 2016.

ORY Pascal, *La politique culturelle du Front populaire français, 1935-1938*, Thèse d'État, Université Paris Nanterre, 1990.

OZOUF Mona, *Jules Ferry : la liberté et la tradition*, Paris, Gallimard, 2014.

PASSMORE Kevin, « Boy Scouting for Grown-Ups? Paramilitarism in the Croix de Feu and the Parti Social Français », *French Historical Studies*, 19-2, 1995, p. 527-557.

PECOUT Christophe, *Les chantiers de la jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française : 1940-1944*, Paris, L'Harmattan, 2007.

PHELIPPEAU Éric, *L'invention de l'homme politique moderne : Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

ROBERT Adolphe, BOURLOTON Edgar et COUGNY Gaston (éd.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Bourloton, 1891.

SIEGEL Mona L., *The Moral Disarmament of France: Education, Pacifism, and Patriotism, 1914-1940*, Cambridge, Royaume-Uni, 2004.

STERNHELL Zeev, *La droite révolutionnaire : 1885-1914*, Paris, Gallimard, 1997.

TANGUY Gildas, « « Le préfet dans tous ses états ». Une histoire de l'institution préfectorale est-elle (encore) possible ? », *Histoire@Politique*, n° 27-3, 16 décembre 2015, p. 124-145.

TELLIER Thibault, « Pour une paix armée : l'idée de paix chez Paul Reynaud dans les années 30 », in Alain-René MICHEL et Robert VANDENBUSSCHE (éd.), *L'idée de paix en France et ses représentations au XXe siècle*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2001, p. 189-205.

VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, « Jeunesse et mouvements de droite durant l'entre-deux-guerres », *Histoire@Politique*, n° 4-1, 2008.

VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, « La fédération républicaine, Louis Marin et l'idée de paix pendant l'entre-deux-guerres », in Alain-René MICHEL et Robert VANDENBUSSCHE (éd.), *L'idée de paix en France et ses représentations au XXe siècle*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2001, p. 165-172.

## Histoire de la jeunesse

BANTIGNY Ludivine et JABLONKA Ivan (éd.), *Jeunesse oblige : histoire des jeunes en France, XIXe-XXIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

BANTIGNY Ludivine et JABLONKA Ivan, « Le mot "jeune", un mot de vieux ? La jeunesse du mythe à l'histoire », in Ludivine BANTIGNY et Ivan JABLONKA (éd.), *Jeunesse oblige : histoire des jeunes en France, XIXe-XXIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

BOURDIEU Pierre, « La jeunesse n'est qu'un mot », in *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit, Paris, 1980, p. 143-154.

CARON Jean-Claude, STORA-LAMARRE Annie et YVOREL Jean-Jacques (éd.), *Les âmes mal nées : jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe, XIXe-XXIe siècles*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2008.

CRUBELLIER Maurice, *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Paris, A. Colin, 1979.

FABRE Daniel, « "Faire la jeunesse" au village », in Jean-Claude SCHMITT et Giovanni LEVI (éd.), *Histoire des jeunes en Occident*, Paris, Seuil, 1996, p. 51-83.

FABRE Rémi, « Les mouvements de jeunesse dans la France de l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement Social*, 168, 1994, p. 9-30.

FARCY Jean-Claude, « Violence juvénile à Paris au temps des Apaches : Fin XIXe siècle – début du XXe siècle », in Xavier DE WEIRT et Xavier ROUSSEAU (éd.), *Violences juvéniles urbaines en Europe*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2011.

FARCY Jean-Claude, *La jeunesse rurale dans la France du XIXe siècle*, Paris, Éd. Christian, 2004.

FARCY Jean-Claude, « Jeunesses rurales dans la France du XIXe siècle », *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, 8-1, 1992, p. 19-38.

GALLAND Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, A. Colin, 2011.

GALLAND Olivier et LAMBERT Yves, *Les jeunes ruraux*, Paris, INRA : Éd. L'Harmattan, 1993.

GILLIS John R., *Youth and History: Tradition and Change in European Age Relations, 1770-Present*, Expanded student ed., New York, États-Unis, Academic Press, 1981.

LIGNEREUX Aurélien, « Les rébellions juvéniles contre les gendarmes dans la France du premier XIXème siècle (1800-1859) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, 9, novembre 2007, p. 59-77.

MAUGER Gérard, *La sociologie de la délinquance juvénile*, Paris, La Découverte, 2009.

PLoux François, « La violence des jeunes dans les campagnes du Sud-Ouest au XIXème siècle : ethos agonistique et masculinité », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, 9, novembre 2007, p. 79-89.

PROST Antoine, « Jeunesse et société dans la France de l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 13, 1987, p. 35-43.

ROUSSEAU Xavier, « Jeunes et violences : pour une histoire de rapports de force... », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, 9, novembre 2007, p. 127-140.

SANCHEZ Cécile, « Pour conquérir les jeunes, faut-il faire moins de politique ? La jeunesse communiste sous le Front populaire », *Histoire@Politique*, n° 4-1, 2008.

THIERCE Agnès, *Histoire de l'adolescence : 1850-1914*, Paris, Belin, 1999.

VERGNON Gilles, *Un enfant est lynché : l'affaire Gignoux, 1937. Violence et politique dans la France du Front populaire*, Paris, PUF, 2018.

VICTORIEN Sophie, *Jeunesses malheureuses, jeunesses dangereuses : l'éducation spécialisée en Seine-Maritime depuis 1945*, Rennes, PUR, 2011.

YVOREL Jean-Jacques, « L'« invention » de la délinquance juvénile ou la naissance d'un nouveau problème social », in Ludivine BANTIGNY et Ivan JABLONKA (éd.), *Jeunesse oblige : histoire des jeunes en France, XIXe-XXIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, p. 83-94.

## Histoire de l'éducation

ALBERTINI Pierre, *L'école en France du XIXe siècle à nos jours : de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette Supérieur, 2006.

BOURZAC Albert, *Les bataillons scolaires, 1880-1891 : l'éducation militaire à l'école de la République*, Paris, L'Harmattan, 2004.

BOURZAC Albert, *Les Bataillons scolaires Histoire et idéologie*, Thèse 3e cycle (sciences de l'éducation), Université Lyon 2, 1980.

CABANEL Patrick, *Ferdinand Buisson : père de l'école laïque*, Genève, Suisse, Labor et fides, 2016.

CAPLAT Guy, « GOTTELAND (Jean) », in *L'Inspection générale de l'Instruction publique au XXe siècle. Dictionnaire biographique des inspecteurs généraux et des inspecteurs de l'Académie de Paris, 1914-1939*, INRP., 1997, p. 304-308.

CHANET Jean-François, « Pour la Patrie, par l'École ou par l'Épée ? L'école face au tournant nationaliste », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 19, 2001, p. 127-144.

CHANET Jean-François, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.

CONDETTE Jean-François, « Pour une histoire renouvelée des élèves (France, XIXe-XXIe siècles). Bilan historiographique et pistes de recherche », *Histoire de l'éducation*, n° 150-2, 2018, p. 73-124.

CONDETTE Jean-François, « De l'école au régiment. Le réveil de l'éducation populaire républicaine (1894-1897) », in Carole CHRISTEN et Laurent BESSE (éd.), *Histoire de l'éducation populaire. 1815-1945 : perspectives françaises et internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2017, p. 221-236.

CORBIN Alain, *Les conférences de Morterolles, hiver 1895-1896 : à l'écoute d'un monde disparu*, Paris, Flammarion, 2013.

DALISSON Rémi, *Paul Bert : l'inventeur de l'école laïque*, Paris, Armand Colin, 2015.

DAUPHIN Stéphanie, *Octave Gréard : 1828-1904*, Rennes, PUR, 2016.

- DUBOIS Patrick, « PETIT (Édouard) », in *Le dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson : répertoire biographique des auteurs*, Publications de l'Institut national de recherche pédagogique, INRP, 2002, p. 115-116.
- DUBOIS Patrick et BRUTER Annie, *Le Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson : répertoire biographique des auteurs*, Paris, INRP, 2002.
- DUCOMTE Jean-Michel, *Jean Macé : militant de l'éducation populaire*, Toulouse, Éd. Privat, 2015.
- FISHMAN Sarah, *La bataille de l'enfance : délinquance juvénile et justice des mineurs en France au XXe siècle*, traduit par Johann MAUNET, Rennes, PUR, 2008.
- FRAJERMAN Laurent, « L'engagement des enseignants (1918-1968). Figures et modalités », *Histoire de l'éducation*, 117, janvier 2008, p. 57-96.
- GRANGER Christophe, « La « petite lanterne du progrès » », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N° 116-4, octobre 2012, p. 69-80.
- HADDAD Galit, « Chapitre 10. 1914-1918 : Un “défaitisme” des enseignants de l'école républicaine ? Le pacifisme des institutrices et instituteurs français face à la guerre », in Jean-François CONDETTE (éd.), *Les Écoles dans la guerre : Acteurs et institutions éducatives dans les tourmentes guerrières (XVIIe-XXe siècles)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016, p. 233-254.
- HEYWOOD Colin, *Growing up in France: from the Ancien régime to the Third Republic*, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 2007.
- KROP Jérôme, *Les fondateurs de l'école républicaine : La première génération des instituteurs sous la IIIe République*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017.
- LOUBES Olivier, *L'école, l'identité, la nation. Histoire d'un entre-deux-France, 1914-1940*, Paris, Belin, 2017.
- LUC Jean-Noël, CONDETTE Jean-François et VERNEUIL Yves, *Histoire de l'enseignement en France : XIXe-XXIe siècles*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Mnémosya », 2020.
- MACCARIO Bernard, « Gymnastique, sport et éducation populaire. Le combat de la Ligue de l'enseignement », in Pierre ARNAUD (éd.), *Les athlètes de la république. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », 1987, p. 179-202.
- MARCHAND Philippe, « Les petits soldats de demain : les bataillons scolaires dans le département du Nord, 1882-1892 », *Revue du Nord*, LXVII, septembre 1985, p. 769-803.
- MARTIN Jean-Paul, *La Ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Paris, 1992.
- MARTIN Jean-Paul, *La Ligue de l'enseignement : une histoire politique (1866-2016)*, Rennes, PUR, 2016.
- OZOUF Jacques et OZOUF Mona, *La république des instituteurs*, Paris, Gallimard, 1992.
- SAINT-FUSCIEN Emmanuel, « Ce que la guerre fait à l'institution : l'école primaire en France autour du premier conflit mondial », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, N° 278-2, 2020, p. 5-22.
- SAINT-MARC Michel, *Autour des bataillons scolaires en Gironde*, Thèse de doctorat Sciences de l'éducation, Université Bordeaux 2, 2002.
- SEVILLA Nathalie, « La ligue de l'enseignement et le cinéma éducatif dans l'entre-deux-guerres : à la croisée de l'associatif et du politique », *1895*, n° 75-1, novembre 2015, p. 64-83.

SEVILLA Nathalie, « Mutation démocratique à la ligue (1925-1940) », *Agora débats/jeunesses*, 40-1, 2006, p. 10-21.

Hygiénisme, eugénisme, « race »

BARRUSSE Virginie De Luca, « Reconquérir la France à l'idée familiale », *Population*, Vol. 60-1, 2005, p. 13-38.

BECQUEMONT Daniel, « Darwinisme social et eugénisme anglo-saxons », *Revue d'Histoire de la Shoah*, N° 183-2, 2005, p. 143-158.

BERNARDINI Jean-Marc, *Le Darwinisme social en France (1859-1918) : fascination et rejet d'une idéologie*, Paris, CNRS Éditions, coll. « CNRS histoire », 1997.

CAROL Anne, « Médecine et eugénisme en France, ou le rêve d'une prophylaxie parfaite (XIXe-première moitié du XXe siècle) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 43-4, 1996, p. 618-631.

COFFIN Jean-Christophe, « Le thème de la dégénérescence de la race autour de 1860 », *History of European Ideas*, 15-4, août 1992, p. 727-732.

DEFRANCE Jacques, « Les gymnastiques et l'idéologie eugéniste en France pendant la première moitié du 20ème siècle », *Stadion : internationale Zeitschrift für Geschichte des Sports*, 26-2, 2000, p. 155-177.

DEFRANCE Jacques et EL BOUJOUFI Taieb, « Qui a peur du pouvoir médical ? : à propos du mythe de la médicalisation de l'éducation physique, et de la mission d'Éducation pour la santé », *Movement & Sport Sciences – Science & Motricité*, 80, 2013, p. 5-13.

DUARTE Mikaël, « Pathologie de la laideur. Discours esthétiques des élites stéphanoises pendant l'industrialisation du XIXe siècle », *Revue française des affaires sociales*, 3, 2020, p. 13-31.

EL BOUJOUFI Taïeb, « Le pouvoir d'interdire. L'invention du certificat médical d'aptitude aux sports », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 209, 2015, p. 42-55.

FASSIN Didier, « La biopolitique n'est pas une politique de la vie », *Sociologie et sociétés*, 38-2, 2006, p. 35-48.

FRIOUX Stéphane, FOURNIER Patrick et CHAUVEAU Sophie, *Hygiène et santé en Europe : De la fin du XVIIIe siècle aux lendemains de la Première Guerre Mondiale*, Paris, SEDES, 2012.

HOIBIAN Olivier et VAUCELLE Serge, « Les exercices « au grand air » des lycéens (1820-1880) : un effet des campagnes hygiénistes du début du XIXe siècle ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 66-2-2, 2019, p. 116-140.

JORLAND Gérard, *Une société à soigner : hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 2010.

MICHEL Aurelia, *Un monde en nègre et blanc*, Paris, Seuil, 2020.

MOUSSA Sarga et ZENKINE Serge, *L'imaginaire raciologique en France et en Russie, XIXe-XXe siècles*, Lyon, PUL, 2018.

MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick, « Mi-ignoré, mi-méprisé : le ministère de la santé publique, 1920-1945 », *Les Tribunes de la sante*, no 1-1, 2003, p. 19-33.

MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick, *L'hygiène dans la République : la santé publique en France ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Paris, Fayard, 1996.

PICHOT André, « L'homme en tant que genre zoologique, un itinéraire », *Revue d'Histoire de la Shoah*, N° 183-2, 2005, p. 159-209.

RASMUSSEN Anne, « Expérimenter la santé des grands nombres : les hygiénistes militaires et l'armée française, 1850-1914 », *Le Mouvement Social*, n° 257-4, 2017, p. 71-91.

RASMUSSEN Anne, « L'hygiène en congrès (1852-1912) : circulation et configurations internationales », in Patrice Bourdelais (dir.), *Les hygiénistes : enjeux, modèles et pratiques, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2001, p. 213-240.

RASMUSSEN Anne, « Préserver le capital humain », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 33, 2015, p. 71-95.

REYNAUD-PALIGOT Carole, « Construction et circulation de la notion de « race » au cours du XIXe siècle », in Nicolas BANCEL, Thomas DAVID et Dominic Richard David THOMAS (éd.), *L'invention de la race : des représentations scientifiques aux exhibitions populaires*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Collection "Recherches" », 2014.

REYNAUD-PALIGOT Carole, *La république raciale : paradigme racial et idéologie républicaine, 1860-1930*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006.

ROSENTAL Paul-André, *Destins de l'eugénisme*, Paris, Éditions du Seuil, 2016.

ROSENTAL Paul-André, *L'intelligence démographique : sciences et politiques des populations en France, 1930-1960*, Paris, Jacob, coll. « Histoire », 2003.

TAGUIEFF Pierre-André, *L'Eugénisme*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2020.

TAGUIEFF Pierre-André, « Racisme aryaniste, socialisme et eugénisme chez Georges Vacher de Lapouge (1854-1936) », *Revue d'Histoire de la Shoah*, N° 183-2, 2005, p. 69-134.

TERNON Yves, « Penser, classer, exclure. Origine du racisme biologique », *Revue d'Histoire de la Shoah*, N° 183-2, 2005, p. 17-47.

TERRENOIRE Gwen, « L'eugénisme en France avant 1939 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 183, 2005, p. 49-67.

THEBAUD Françoise, « Le mouvement nataliste dans la France de l'entre-deux-guerres : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 32-2, 1985, p. 276-301.

## Genre

CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (éd.), *Histoire de la virilité. 2. Le triomphe de la virilité. Le XIXe siècle*, Paris, Seuil, 2011.

COURTINE Jean-Jacques, *Histoire de la virilité. 3. La virilité en crise*, Paris, Édition du Seuil, 2015.

GONZALEZ-AJA Teresa, « Monje y soldado. La imagen masculina durante el franquismo », *RICYDE. Revista internacional de ciencias del deporte*, 1, octobre 2005, p. 64-83.

HALL Donald E. (éd.), *Muscular Christianity: Embodying the Victorian Age*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

MANGAN James Anthony, *Manufactured Masculinity: Making Imperial Manliness, Morality and Militarism*, Londres, Royaume-Uni, Routledge, 2012.

MARLY Mathieu, « Faire son lit pour être un homme », *Genèses*, 111, 2018, p. 9-29.

MARLY Mathieu, « L'armée rend-elle viril ? Réflexions sur le « modèle militaro-viril » à la fin du XIXe siècle », *Clio*, 47, 2018, p. 229-247.

NOBLET Bertrand, « Une contre-révolution virile ? L'offensive du héros guerrier dans les manuels d'histoire du franquisme (1939-1975) », *Histoire de l'éducation*, 153, juin 2020, p. 71-96.

SCHILLINGER Nicolas, *The Body and Military Masculinity in Late Qing and Early Republican China: The Art of Governing Soldiers*, Lanham, MD, États-Unis, Lexington Books, 2016.

SOHN Anne-Marie, *La fabrique des garçons : l'éducation des garçons de 1820 à aujourd'hui*, Paris, Textuel, 2015.

SOHN Anne-Marie, « *Sois un homme !* » : *la construction de la masculinité au XIXe siècle*, Paris, Éd. du Seuil, 2009.

TUMBLETY Joan, *Remaking the Male Body: Masculinity and the Uses of Physical Culture in Interwar and Vichy France*, Oxford, Royaume-Uni, Oxford University Press, 2012.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : fête fédérale de l'USGF (carte postale, 1914) .....	2
Figure 2 : fête de l'USGF en 1907, Clermont-Ferrand (carte postale, 1907).....	29
Figure 3 : les sociétés conscriptives des années 1880 vues par la Ligue des Patriotes.....	68
Figure 4 : « La Perreuxienne », photographiée à l'occasion du concours annuel de l'USPMF (carte postale, 1912) .....	126
Figure 5 : « Revue des sociétés de préparation militaire », <i>Excelsior</i> , 22 mai 1916 .....	160
Figure 6 : Henry Paté inaugure le stand de tir de l'Union (photographie, <i>Le Soldat de demain</i> , n. 16, 1922)....	185
Figure 7 : les présidents des fédérations sportives selon le photomontage de <i>l'Auto</i> (1933).....	235
Figure 8 : la Fête des Tuileries de l'Union Chéron en 1934 (coupures de presse) .....	238
Figure 9 : fanfare de la société de gymnastique l'Indépendante de Romans-sur-Isère (carte postale, c. 1900) ..	265
Figure 10 : la société de tir et de préparation militaire de Doullens (carte postale, c. 1910).....	268
Figure 11 : L'Espérance d'Aubin (Aveyron) (carte postale, c. 1910).....	270
Figure 12 : Patronage « La Castine » (Saint-Cast, Côtes d'Armor) (carte postale, 1931).....	270
Figure 13 : le gymnase civil de Valence, (photographie, 1911).....	271
Figure 14 : le gymnase civil de Valence (photographie, c. 1910).....	277
Figure 15 : diplôme attribué au Gymnase Civil de Valence (concours fédéral de tir du 14 juin 1914). .....	278
Figure 16 : fête de l'USGF à Arras, 1904. Le défilé (carte postale).....	282
Figure 17 : fête de l'USGF à Arras, 1904. Les mouvements d'ensemble (carte postale) .....	282
Figure 18 : défilé de l'USPMF de 1914. ....	284
Figure 19 : les fêtes de Gerland (1) (photographie, 1926).....	287
Figure 20 : les fêtes de Gerland (2) (photographie, 1926).....	287
Figure 21 : programme de la fête annuelle de la société de gymnastique et d'armes d'Arras, en 1906.....	292
Figure 22 : menu d'un concours de tir, 1903 .....	294
Figure 23 : le stand des Trois Ponts à Roubaix, extérieur (photographie, 1912).....	300
Figure 24 : le stand des Trois Ponts à Roubaix, intérieur (photographie, 1912) .....	301
Figure 25 : le stand de tir de Pacy-sur-Eure (carte postale, c. 1906).....	301
Figure 26 : « Le Pavillon des tireurs » au stand de Blamont (photographie, 1913) .....	302
Figure 27 : brevet de préparation militaire élémentaire, autour des années 1930 .....	330
Figure 28 : plan du stade de l'USEPPSM à Saint-Maur (1922).....	339
Figure 29 : logo « Les Girondins », 1900 .....	341
Figure 30 : carte de visite d'A. Genet, dirigeant préparatiste vers 1910 .....	370
Figure 31 : carte de membre honoraire de Louis Marin à la société de Champigneulle, 1931 .....	377
Figure 32 : un tir scolaire. Un instituteur et sa classe en Ardèche (photographie, 1910) .....	415
Figure 33 : carte de combattant d'un instituteur ardéchois, 1930. ....	416
Figure 34 : diplôme de l'USTF attribué à la société de tir de Millery, 1906. ....	424
Figure 35 : une société de tir dans un catalogue des années 1920.....	445
Figure 36 : entête de courrier (années 1890).....	451
Figure 37 : diplôme de la fédération Lattès, dessinée par Job, 1913.....	464
Figure 38 : « Pour la race », <i>Le Soldat de demain</i> , décembre 1910 .....	473
Figure 39 : la délégation de l'AOF à la fête des Tuileries de l'Union Chéron (photographie, 1939).....	494
Figure 40 : entêtes de sociétés préparatistes (1888,1895, 1899) .....	509
Figure 41 : L'Éclair de Villeurbanne, courrier de 1904.....	516
Figure 42 : détail d'un diplôme, 1909.....	516
Figure 43 : diplôme, 1933. ....	517
Figure 44 : le salut de l'athlète lors de la fête de l'Union (photographie, 1922) .....	518
Figure 45 : différents entêtes de sociétés (1887-1911).....	559
Figure 46 : cible à silhouette humaine, 1902.....	565
Figure 47 : diplôme de tir, années 1910 .....	567
Figure 48 : les devoirs civiques selon un manuel préparatiste (1938).....	573
Figure 49 : affiche de promotion de l'USGF, vers 1912.....	579
Figure 50 : notes écrites sur un manuel préparatiste (1938).....	585

## TABLES DES DOCUMENTS

Tableau 1 : L'enquête sur l'éducation militaire à l'école en 1882 .....	55
Tableau 2 : estimation du nombre de sociétés préparatistes actives (1870-1914).....	90
Tableau 3 : affiliations à l'USGF 1899-1906.....	91
Tableau 4 : affiliations à l'USTF 1899-1906 .....	92
Tableau 5 : nombre de sociétés en 1908 selon le rapport Lachaud .....	131
Tableau 6 : déclaration d'associations conscriptives par type (1907-1914) .....	134
Tableau 7 : déclaration totale d'associations conscriptives (1907-1914) .....	134
Tableau 8 : déclaration d'associations sportives par type (1907-1914) .....	135
Tableau 9 : déclaration totale d'associations sportives et conscriptives (1907-1914) .....	135
Tableau 10 : estimation du nombre de sociétés préparatistes actives.....	138
Tableau 11 : budget de la préparation militaire (1907-1912).....	150
Tableau 12 : nombre d'inscrits / de brevetés (1921-1926).....	205
Tableau 13 : nombre de brevets (hors brevets de spécialité) 1926-1935 .....	229
Tableau 14 : nombre de sociétés agréées (1920-1937).....	230
Tableau 15 : les épreuves du BSP en 1932.....	248
Tableau 16 : nombre de brevets (hors brevets de spécialité) 1934-1938 .....	258
Tableau 17 : nombre de brevets (hors brevets de spécialité) 1921-1938 .....	259
Tableau 18 : nombre d'associations adoptant des pratiques conscriptives .....	262
Tableau 19 : schéma du système des activités physiques et sportives au début du XXe siècle .....	355
Tableau 20 : signataires de l'amendement Tournan de 1913 sur la préparation militaire obligatoire .	367
Tableau 21 : signataires du projet de loi de 1910 sur la préparation militaire.....	368
Tableau 22 : revenus de la société de tir la Vigilante de Dommartin-lès-Remiremont (Vosges) (1909-1938)	373
Tableau 23 : catégorie professionnelle de 666 présidents d'associations (1870-1940) .....	380
Tableau 24 : catégorie professionnelle des présidents de l'échantillon, par période .....	384
Tableau 25 : catégorie professionnelle des membres de bureaux associatifs de l'échantillon, par période.	385
Tableau 26 : catégorie professionnelle des membres de société (1870-1900) .....	388
Tableau 27 : catégorie professionnelle des membres de société de l'échantillon (1870-1939).....	389
Tableau 28 : nombre de SAG par département et population active industrielle.....	392
Tableau 29 : proportion des communes rurales dans les demandes d'agrément avant 1914.....	404
Tableau 30 : nombre de demandes d'agrément et taille des communes avant 1914.....	405

## TABLE DES CARTES

Carte 1 : nombre de SAG par département en 1913.....	143
Carte 2 : brevets de l'Union Chéron par commune (1919-1926).....	394
Carte 3 : brevets par commune du Rhône 1938.....	396
Carte 4 : subventions aux SAG de l'Ardèche en 1926.....	400

# TABLE DES MATIERES

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
De la Grande Guerre à l’histoire du sport et des loisirs .....	1
La « Belle Époque » de la militarisation ? .....	1
Le paradigme « conscriptif ».....	6
Du national au local, une variation de focale .....	13
Une histoire au ras des crampons .....	13
Ouvrir les portes du gymnase.....	18
Renouveler l’histoire des pratiques conscriptives .....	23
Sports, évergétisme, gouvernementalité : questions de vocabulaire .....	23
Préparants et préparés : acteurs, pratiques, idéologie.....	26
<b>Première partie. « Fabriquons d’abord des hommes sains, puis, si c’est indispensable, nous fabriquerons des canons » : 80 ans de préparation militaire (années 1860- années 1940).....</b>	<b>29</b>
Chapitre 1. La genèse d’un mouvement, au cœur du projet républicain (fin du XIXe siècle) .....	30
I. Le gymnaste, le militaire, le citoyen : la naissance d’un mouvement conscriptif (décennies 1860-1870) .....	30
II. Des bataillons scolaires au boulangisme : une préparation militaire dans l’air du temps (décennie 1880) .....	50
III. La structuration du réseau de sociétés conscriptives (décennie 1890).....	70
Conclusion du premier chapitre .....	87
Chapitre 2. La « Belle Époque » de la préparation militaire : un réseau associatif de masse pleinement institutionnalisé (1900-1914).....	88
I. La double dynamique, associative et militaire, de l’extension du mouvement préparatiste .....	88
II. L’élaboration d’un édifice institutionnel pour une préparation militaire massive .....	109
III. 1914 : l’apogée des pratiques conscriptives.....	131
Conclusion du deuxième chapitre .....	155

Chapitre 3. La préparation militaire à l'épreuve de la guerre, entre ruptures et continuité paradoxale (1914-années 1930).....	156
I. Préparer la guerre, faire la guerre (1914-1919) .....	156
II. La structuration en demi-teinte de la préparation militaire après-guerre (1920-1926).....	179
III. Le déclin relatif du mouvement préparatiste.....	193
Conclusion du troisième chapitre .....	211
Chapitre 4. Des sportifs libérés de l'uniforme ? la préparation militaire dans les années 1930.....	213
I. Vers un ministère des sports préparatiste ? .....	213
II. Un mouvement préparatiste stable au tournant des années 1930.....	226
III. Un regain de la préparation militaire après 1936.....	242
Conclusion du quatrième chapitre .....	263
Conclusion de la première partie.....	263
<b>Deuxième partie. Une histoire « au ras des crampons » : acteurs et pratiques du mouvement préparatiste .....</b>	<b>265</b>
Chapitre 5. Le gymnase, le stand et la buvette : des associations de loisirs.....	266
I. Devenir gymnaste : le plaisir sous l'uniforme.....	267
II. Du défilé national au concours de tir au village : la fabrication de nouveaux rites.....	280
III. Sociabilités conscriptives et loisirs collectifs.....	293
Chapitre 6. Le sport en uniforme ? Les rapports ambigus des sociétés préparatistes avec les sports .....	309
I. Du paradigme des sociétés conscriptives à celui des pratiques conscriptives.....	310
II. Le mouvement préparatiste, un mouvement sportif ?.....	325
III. Une « sportivisation » des sociétés préparatistes ? Les risques d'une vision rétrospective du champ des activités physiques et sportives.....	342
Chapitre 7. Éléments pour une sociologie du mouvement préparatiste .....	356
I. Des « entrepreneurs de morale » .....	357
II. Évergètes et salariés : une sociologie de l'association préparatiste.....	371
III. Un mouvement particulièrement rural ? Essai de géographie sociale de l'associationnisme conscriptif.....	390

Chapitre 8. « De l'école au régiment » : le monde scolaire et les pratiques conscriptives	409
I. Les instituteurs, acteurs incontournables des sociétés préparatistes.....	410
II. Le fusil sous le préau de l'école : les sociétés « post-scolaire de tir ».....	419
III. L'école, moteur de l'associationnisme.....	434
Conclusion de la deuxième partie .....	448
<b>Troisième partie. Contrôler la jeunesse, éduquer des soldats : la préparation militaire comme instrument de « gouvernementalité » .....</b>	<b>451</b>
Chapitre 9. Pour « la vigueur de la race » : la doctrine préparatiste .....	452
I. Le pacifisme paradoxal des « préparatistes » .....	453
II. Une éducation républicaine, hygiéniste et nataliste .....	469
III. Le durcissement idéologique des préparatistes dans les années 1920-1930.....	478
Chapitre 10. « Une occupation saine » : une technologie de gouvernementalité des jeunes hommes .....	496
I. Le gymnase plutôt que le bordel : une volonté de contrôler la jeunesse .....	497
II. L'éducation physique militarisée : des « pastorales » de la jeunesse en concurrence.....	521
III. Entre « les mailles du pouvoir » : une jeunesse indocile .....	544
Chapitre 11. Entraîner physiquement la jeunesse pour le métier des armes : une culture militaire à l'échelle européenne .....	554
I. Culte du drapeau et chant du départ : une culture militaire.....	556
II. Adhérer, obéir ou ruser ? De la difficulté d'interpréter refus et accommodements.....	575
III. Nationaliser la jeunesse, par l'uniforme et les exercices physiques : un mouvement au niveau européen.....	598

<b>Conclusion générale</b> .....	622
L'écolier, le gymnaste et le soldat : une histoire à la croisée des chemins .....	622
Une histoire politique de la préparation militaire.....	622
Une histoire de l'associationnisme et des loisirs.....	625
Une histoire du sport et des activités physiques.....	629
Le chemin périlleux de l'histoire associative .....	633
Un échafaudage précaire .....	633
Prolongements : un chantier encore ouvert .....	638
« Faites-nous des hommes » : pistes de réflexion à propos d'une expérience historique .....	641
 <b>État des sources citées</b> .....	 646
Sources manuscrites .....	646
Sources imprimées .....	654
 <b>Bibliographie (ouvrages cités)</b> .....	 660
Épistémologie et méthodes.....	660
Activités physiques, sportives et éducation physique .....	661
Guerre et armée .....	673
Associationnisme et contrôle social .....	679
Histoire politique, culturelle et sociale de la Troisième République .....	682
 Table des illustrations.....	 691
Tables des documents.....	692
Table des cartes .....	692
Table des matières .....	693